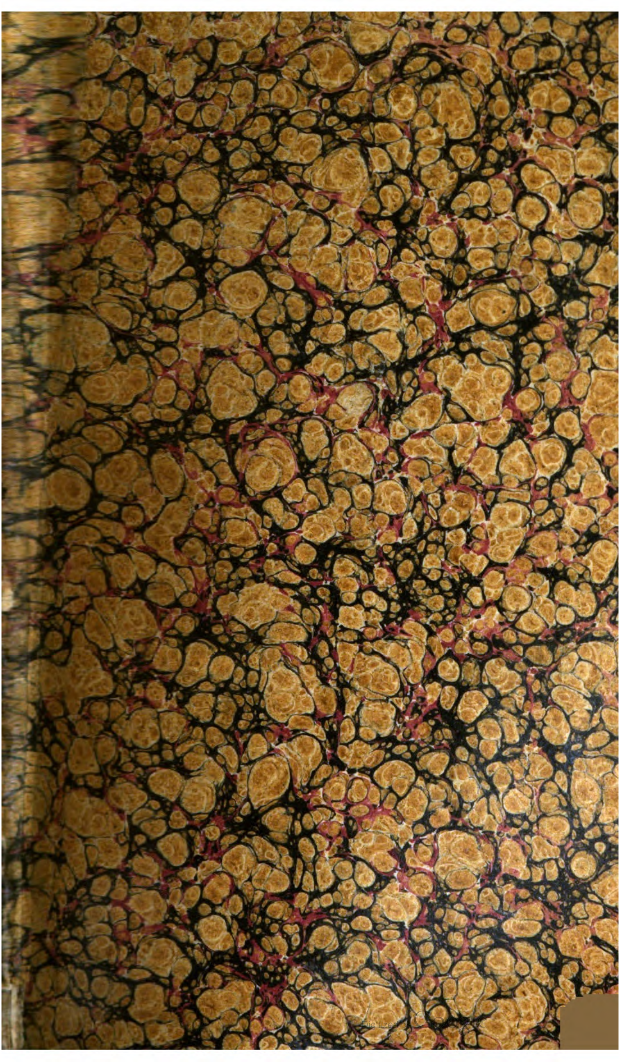


BIBLIOTHEEK GENT

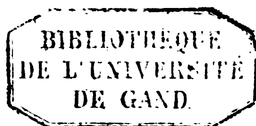


ANNUAIRE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

ET DE LA STATISTIQUE.



De l'imprimerie de BEAU, à Saint-Germain-en-Laye.

ANNUAIRE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

ET DE LA STATISTIQUE

Pour 1848,

PAR

MM. JOSEPH GARNIER ET GUILLAUMIN,

avec des articles de MM.

FRÉDÉRIC BASTIAT, G. BRUNET, MICHEL CHEVALIER,
LÉON FAUCHER, JOSEPH GARNIER, LEGOYT, LOBET, B. MAURICE,
MOREAU DE JONNÈS, QUÉTELET, J.-B. SAY,
HORACE SAY, LÉON SAY, DE WATTEVILLE, WOLOWSKI, ETC.

5e ANNÉE.

PARIS,
GUILLAUMIN ET Cie, LIBRAIRES-ÉDITEURS,
14, rue Richelieu.

1848

Nous avons pensé que l'*Annuaire de l'Économie politique*, doit désormais contenir :

En premier lieu, tout ce qu'il y a de plus général et de plus important dans les nombreux documents que font imprimer les administrations publiques;

En second lieu, des Notices instructives sur les questions d'économie politique et de statistique qui sont à l'ordre du jour.

Nous croyons ainsi répondre encore mieux aux désirs des amis de la science dont le nombre s'accroît tous les jours et qui désirent trouver dans ce petit volume, et sous une forme claire et intelligible, tous les faits intéressants qui sont noyés dans des in-folios lourds et épais, dont l'acquisition est fort coûteuse et la conservation dans une bibliothèque presque impossible,

Eclipses de 1848.

Le 5 mars, éclipse partielle de soleil, invisible à Paris.

Le 19 mars, éclipse totale de lune, visible à Paris. Commencement à 8 h. 30 m. du soir. Fin à 10 h. 11 m.

Les 3 et 4 avril, éclipse partielle de soleil, invisible à Paris.

Le 28 août, éclipse partielle de soleil, invisible à Paris.

Le 13 sept., éclipse totale de lune, en partie visible à Paris.

Le 27 septembre, éclipse partielle de soleil, invisible à Paris.

Comput ecclésiastique.		Quatre-Temps.	
Nombre d'or en 1848......	6	Mars......... ...	15, 17 et 18
Epacte..................	XXV	Juin........	14, 16 et 17
Cycle solaire....	9	Septembre.......	20, 22 et 23
Indiction romaine	6	Décembre........	20, 22 et 23.
Lettre dominicale.........	B A		

Fêtes Mobiles.

Septuagésime......	20 février.	PAQUES.........	23 avril.
Sexagésime........	27 février.	QUASIMODO	30 avril.
Quinquagésime....	5 mars.	Les Rogations... 29,	30, 31 mai.
Les Cendres.......	8 mars.	ASCENSION......	1 juin.
Quadragésime......	12 mars.	PENTECOTE	11 juin.
Reminiscere......	19 mars.	TRINITE..........	18 juin..
Oculi............	26 mars.	FÊTE-DIEU	22 juin.
Lætare..........	2 avril.	1er Dimanche de l'Avent...........	3 décemb.
LA PASSION........	9 avril.		
LES RAMEAUX......	16 avril.		

Les fêtes conservées par les lois de l'Eglise et de l'État, sont: *la Toussaint*, *Noël*, *l'Ascension* et *l'Assomption*. — Les fêtes de *l'Epiphanie*, *la Fête-Dieu*, de *St.-Pierre et St.-Paul*, etc.. et les *fêtes patronales*, sont transférées au dimanche après le jour où elles tombent; les autres fêtes sont supprimées.

Saisons.

Le printemps commence le 20 mars à 11 h. 27 m. du matin.

L'été commence le 21 juin à 8 heures 23 m. du matin.

L'automne commence le 22 septembre à 10 h. 30 m. du soir.

L'hiver commence le 21 décembre à 4 h. 10 m. du soir.

Janvier.

—

Les jours augmentent de 22 m. le matin et de 45 m. le soir, ou de 1 h. 6 m.

1	s.	CIRCONCISION.
2	D.	s. Basile.
3	l.	ste Geneviève.
4	m.	s. Rigobert.
5	m.	s. Siméon St.
6	j.	ÉPIPHANIE.
7	v.	Noces de C.
8	s.	s. Lucien.
9	D.	s. Pierre év.
10	l.	s. Paul erm.
11	m.	s. Théodore.
12	m.	s. Arcade.
13	j.	Bap. de J.-C.
14	v.	s. Hilaire.
15	s.	s. Maur.
16	D.	s. Guillaume.
17	l.	s. Antoine.
18	m.	*Ch. s. Pierre* à R
19	m.	*s. Sulpice.*
20	j.	s. Sébastien.
21	v.	ste Agnès.
22	s.	s. Vincent.
23	D.	s. Ildefonse.
24	l.	s. Babylas.
25	m.	Conv. s. Paul.
26	m.	ste Paule.
27	j.	s. Julien.
28	v.	s. Charlemagne
29	s.	s. Franç. de S.
30	D.	s. Bathilde.
31	l.	ste Marcelle.

N. L. le 6.
P. Q. le 13.
P. L. le 20.
D. Q. le 28.

Février.

—

Les jours augmentent de 47 m. le matin et de 46 m. le soir, ou de 1 h. 32.

1	m.	s. Ignace.
2	m.	PURIFICATION.
3	j.	s. Blaise.
4	v.	s. Gilbert.
5	s.	ste Agathe.
6	D.	s. Vaast.
7	l.	s. Romuald.
8	m.	s. Jean de M.
9	m.	ste Apolline.
10	j.	ste Scholastique
11	v.	s. Séverin.
12	s.	ste Eulalie.
13	D.	s. Lezin.
14	l.	s. Valentin.
15	m.	s. Faustin.
16	m.	ste Julienne.
17	j.	ste Théodule.
18	v.	s. Siméon.
19	s.	s. Gabin.
20	D.	*Septuagésime.*
21	l.	s. Pépin.
22	m.	ste Isabelle.
23	m.	s. Damien.
24	j.	s. Prétextat.
25	v.	s. Mathias.
26	s.	s. Césaire.
27	D.	*Sexagésime.*
28	l.	ste Honorine.
29	m.	s. Romain.

N. L. le 5.
P. Q. le 11.
P. L. le 19.
D. Q. le 27.

Mars.

—

Les jours augmentent de 1 h. 3 m. le matin, et de 47 m. le soir, ou de 1 h. 54 m.

1	m.	s. Aubin.
2	j.	s. Simplice.
3	v.	ste Cunégonde.
4	s.	s. Casimir.
5	D.	*Quinquagés.*
6	l.	ste Colette.
7	m.	*Mardi gras.*
8	m.	CENDRES.
9	j.	ste Françoise.
10	v.	Cinq-Plaies.
11	s.	s. Euloge.
12	D.	*Quadragésime*
13	l.	ste Euphrasie.
14	m.	s. Lubin.
15	m.	IV Temps.
16	j.	s. Cyriaque.
17	v.	ste Gertrude.
18	s.	s. Alexandre.
19	D.	*Reminiscere.*
20	l.	s. Joachim.
21	m.	s. Benoit.
22	m.	s. Epaphrod.
23	j.	s. Victorien.
24	v.	s. Simon.
25	s.	ANNONCIATION.
26	D.	*Oculi.*
27	l.	s. Rupert.
28	m.	s. Goutrand.
29	m.	s. Frisque.
30	j.	s. Rieul.
31	v.	ste Balbine.

N. L. le 5.
P. Q. le 12.
P. L. le 19.
D. Q. le 28.

Avril.

Les jours augmentent de 58 m. le matin et de 44 m. le soir, ou de 1 h. 39 m.

1	s.	s. Hugues.
2	D.	*Lætare.*
3	l.	s. Richard.
4	m.	s. Isidore, év.
5	m.	s. Ambroise.
6	j.	s. Prudent.
7	v.	s. Clotaire.
8	s.	s. Edèze.
9	D.	PASSION.
10	l.	s. Fulbert.
11	m.	ste Goberte.
12	m.	s. Jules.
13	j.	s. Marcellin.
14	v.	s. Tiburce.
15	s.	s. Páterne.
16	D.	RAMEAUX.
17	l.	s. Anicet.
18	m.	s. Parfait.
19	m.	s. Léon.
20	j.	s. Théotime.
21	v.	*Vendr.-Saint.*
22	s.	ste Opportune.
23	D.	PAQUES.
24	l.	s. Léger.
25	m.	s. Marc év. *abs.*
26	m.	s. Clet.
27	j.	s. Polycarpe.
28	v.	s. Vital.
29	s.	s. Robert.
30	D.	*Quasimodo.*

N. L. le 3.
P. Q. le 10.
P. L. le 18.
D. Q. le 26.

Mai.

Les jours augmentent de 39 m. le matin et de 39 m. le soir, ou de 1 h. 18 m.

1	l.	s. PHILIPPE.
2	m.	s. Athanase.
3	m.	Inv. ste Croix.
4	j.	ste Monique.
5	v.	Conv. s. Aug.
6	s.	s. JEAN P. LAT.
7	D.	s. Stanislas.
8	l.	s. Désiré.
9	m.	Tr. s. Nicaise.
10	m.	s. Gordien.
11	j.	s. Mamert.
12	v.	s. Pancrace.
13	s.	s. Servais.
14	D.	s. Pacôme.
15	l.	s. Isidore.
16	m.	s. Honoré.
17	m.	s. Pascal.
18	j.	s. Venance.
19	v.	s. Yves.
20	s.	s. Bernardin.
21	D.	s. Hospice.
22	l.	ste Julie.
23	m.	s. Didier.
24	m.	s. Donatien.
25	j.	s. Urbain.
26	v.	s. Emile.
27	s.	s. Hildevert.
28	D.	s. Germain.
29	l.	ROGATIONS.
30	m.	s. Félix.
31	m.	ste Pétronille.

N. L. le 3.
P. Q. le 10.
P. L. le 18.
D. Q. le 25.

Juin.

Les jours augmentent de 6 m. le matin et de 14 m. le soir, ou de 20 m.

1	j.	ASCENSION.
2	v.	s. Pothin.
3	s.	ste Clotilde.
4	D.	s. Optat.
5	l.	s. Boniface.
6	m.	s. Claude, év.
7	m.	s. Lié.
8	j.	s. Médard.
9	v.	ste Pélagie.
10	s.	Vig. et Jeûne.
11	D.	PENTECOTE.
12	l.	ste Olympe.
13	m.	s. Antoine P.
14	m.	IV Temps.
15	j.	s. Modeste.
16	v.	s. Fargeau.
17	s.	s. Avit.
18	D.	TRINITÉ.
19	l.	s. Gervais.
20	m.	s. Sylvère.
21	m.	s. Leufroy.
22	j.	FÊTE-DIEU.
23	v.	*Vigile.*
24	s.	Nat. s. J.-B.
25	D.	s. Prosper.
26	l.	s. Babolein.
27	m.	s. Crescent.
28	m.	Vig. et Jeûne.
29	j.	OCT. F-D. s. P P
30	v.	Com. s. Paul.

N. L. le 1.
P. Q. le 8.
P. L. le 16.
D. Q. le 24.
N. L. le 30.

Juillet.

Les jours diminuent de 32 m. le matin et de 27 m. le soir, ou de 1 h.

1	s.	ste Éléonore.
2	D.	Vis. de N.-D.
3	l.	s. Thierry.
4	m.	Tr. s. Martin.
5	m.	ste Zoé.
6	j.	s. Tranquillin.
7	v.	ste. Aubierge.
8	s.	s. Procope.
9	D.	s. Cyrille, év.
10	l.	ste Félicité.
11	m.	Tr. s. Benoît.
12	m.	s. Gualbert
13	j.	s. Eugène.
14	v.	s. Bonaventure.
15	s.	s. Henri.
16	D.	s. Eustate.
17	l.	s. Alexis.
18	m.	s. Thom. d'Aq.
19	m.	s. Vin. de Paul.
20	j.	ste Marguerite.
21	v.	s. Victor.
22	s.	ste Madeleine.
23	D.	ste Apollinaire.
24	l.	Jours Canicul.
25	m.	s. Jacques le M.
26	m.	Tr. s. Marcel.
27	j.	s. Pantaléon.
28	v.	ste Anne.
29	s.	ste Marthe.
30	D.	s. Abdon.
31	l.	s. Ger. l'Aux.

P. Q. le 8.
P. L. le 16.
D. Q. le 23.
N. L. le 30.

Août.

Les jours diminuent de 43 m. le matin et de 54 m. le soir, ou de 1 h 38 m.

1	m.	s. Pierre-és l.
2	m.	s. Etienne.
3	j.	Inv. s. Etienne.
4	v.	s. Dominique.
5	s.	s. Yon.
6	D.	Transfig. J.-C.
7	l.	s. Gaëtan.
8	m.	s. Justin.
9	m.	s. Amour.
10	j.	s. Laurent.
11	v.	ste Susanne.
12	s.	ste Claire.
13	D.	s. Hippolyte.
14	l.	s. Eus. *V. J.*
15	m.	ASSOMPTION.
16	m.	s. Roch.
17	j.	s. Mammès.
18	v.	ste Hélène.
19	s.	s. Louis, év.
20	D.	s. Bernard.
21	l.	s. Privas.
22	m.	s. Symphorien.
23	m.	ste. Sidoine.
24	j.	s. Barthélemy.
25	v.	s. Louis, roi.
26	s.	ste Rose. *fin c.*
27	D.	s. Césaire.
28	l.	s Augustin.
29	m.	s. Médéric.
30	m.	s. Fiacre.
31	j.	s. Ovide.

P. Q. le 7.
P. L. le 14.
D. Q. le 21.
N. L. le 28.

Septembre.

Les jours diminuent de 43 m. le matin et de 1 h. 2 m. le soir, ou de 1 h. 44 m.

1	v.	ss. Leu, Gilles.
2	s.	s. Lazare.
3	D.	s. Grégoire.
4	l.	ste Rosalie.
5	m.	s. Bertin.
6	m.	s. Onésiphor.
7	j.	s. Cloud.
8	v.	Nativ. N. D.
9	s.	s. Omer.
10	D.	ste Pulchérie.
11	l.	ste Hyacinthe.
12	m.	s. Raphaël.
13	m.	s. Maurille.
14	j.	Ex. ste Croix.
15	v.	s. Nicomède.
16	s.	s. Corneille.
17	D.	s. Lambert.
18	l.	s.Jean Chrysost.
19	m.	s. Janvier.
20	m.	IV Temps.
21	j.	s. Matthieu.
22	v.	s. Maurice.
23	s.	ste Thècle.
24	D.	s. Andoche.
25	l.	s. Firmin.
26	m.	ste Justine.
27	m.	ss. Côme, D.
28	j.	s. Céran. év.
29	v.	s. Michel.
30	s.	s. Jérôme.

P. Q. le 5.
P. L. le 13.
D. Q. le 19.
N L le 27.

Octobre.

Les jours diminuent de 48 m. le matin et de 59 m. le soir, ou de 1 h. 46 m.

1	D.	s. Remy.
2	l.	ss. Anges G.
3	m.	s. Cyprien.
4	m.	s. Franç. d'A.
5	j.	ste Aure.
6	v.	s. Bruno.
7	s.	s. Serge.
8	D.	ste Brigitte.
9	l.	s. Denis.
10	m.	s. Paulin.
11	m.	s. Gomer.
12	j.	s. Vilfride.
13	v.	s. Gérand.
14	s.	s. Calyxte.
15	D.	ste Thérèse.
16	l.	s. Dieudonné.
17	m.	s. Cerbonet.
18	m.	s. Luc, évang.
19	j.	s. Savinien.
20	v.	s. Caprais.
21	s.	ste Ursule.
22	D.	s. Mellon.
23	l.	s. Hilarion.
24	m.	s. Magloire.
25	m.	s. Crépin.
26	j.	s. Rustique.
27	v.	s. Frumence.
28	s.	ss. Simon et J.
29	D.	s. Faron.
30	l.	s. Lucain.
31	m.	Vig. et Jeûne.

P. Q. le 5.
P. L. le 12.
D. Q. le 19.
N. L. le 27.

Novembre.

Les jours diminuent de 46 m. le matin et de 35 m. le soir, ou de 1 h. 19 m.

1	m.	TOUSSAINT.
2	j.	*Trépassés.*
3	v.	s. Marcel.
4	s.	s. Charles.
5	D.	s. Zacharie.
6	l.	s. Léonard.
7	m.	s. Florent.
8	m.	stes Reliques.
9	j.	s. Mathurin.
10	v.	s. Juste.
11	s.	s. Martin.
12	D.	s. René.
13	l.	s. Brice.
14	m.	s. Bertrand.
15	m.	s. Eugène.
16	j.	s. Edme.
17	v.	s Agnan.
18	s.	s. Aude.
19	D.	ste Elisabeth.
20	l.	s. Edmond.
21	m.	Prés. N. D.
22	m.	ste Cécile.
23	j.	s. Clément.
24	v.	s. Séverin, sol.
25	s.	ste Catherine.
26	D.	ste Geneviève.
27	l.	s. Maxime.
28	m.	s. Sosthène.
29	m.	s. Saturnin.
30	j.	s. André.

P. Q. le 4.
P. L. le 11.
D. Q. le 17.
N. L. le 25.

Décembre.

Les jours dimin. de 16 m. le matin et augm. de 4 m. le soir, diminution 12 m.

1	v.	s. Éloi.
2	s.	s. François X.
3	D.	AVENT.
4	l.	ste Barbe.
5	m.	s. Sabas.
6	m.	s. Nicolas.
7	j.	ste Fare.
8	v.	CONCEPTION.
9	s.	ste Gorgonie.
10	D.	ste Valère.
11	l.	s. Daniel.
12	m.	s. Valery.
13	m.	ste Luce.
14	j.	s. Nicaise.
15	v.	s. Memin.
16	s.	ste Adélaïde.
17	D.	s. Olympiade.
18	l.	s. Gatien.
19	m.	s. Timothée.
20	m.	IV Temps.
21	j.	s. Thomas.
22	v.	s. Honorat.
23	s.	ste Victoire. *v. j.*
24	D.	ste Delphine.
25	l.	NOEL.
26	m.	s. Etienne, m.
27	m.	s. Jean, év.
28	j.	ss. Innocents.
29	v.	s. Trophime.
30	s.	s. Sabin.
31	D.	s. Sylvestre

P. Q. le 3.
P. L. le 10.
D. Q. le 17.
N. L. le 25.

ANNUAIRE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

POUR 1848.

ÉPHÉMÉRIDES.

718 *Avant Jésus-Christ.* — Le saint homme Tobie prête, d'après la Bible, dix talents d'argent *sur obligation* à un pauvre juif, son parent, nommé Gabaël de Ragues en Médie : Tobie, après la captivité des Juifs, était devenu intendant de la maison de Salmanasar, roi des Assyriens. (M. Augier. *Du crédit public*).

550 *Après Jésus-Christ.* — Deux moines missionnaires rapportent de Chine les vers à soie.

960. — Exploitation des mines d'argent du Hartz, les plus riches de l'Europe.

1161. — Quelques écrivains citent des *lettres de change* tirées à cette époque sur Messine et sur Constantinople par des négociants de Pise.

1171. — (Quelques autres disent 1157). L'oligarchie vénitienne fonde la banque de Saint-Marc (banque de dépôt), dans le but de faciliter le mouvement des valeurs au moment des guerres d'Orient. La banque et la république de Venise ont cessé d'exister depuis l'invasion des Français en 1797.

1241. — Établissement de la Hanse Teutone ou ligue Hanséatique, formée durant les troubles excités par Frédéric et son compétiteur Conrad. Cette association commerciale s'étendit sur toute l'Allemagne, et établit des comptoirs à Londres, Bruges, Bergen et Nowogorod.

1246. — Innocent IV, par un mandat de change, un des plus anciens dont l'histoire fasse mention, transmet à l'antiempereur Henry Raspon 25,000 marcs d'argent, qu'une maison de Venise lui fait payer à Francfort.

1300. — Publication du *Livre des métiers*, d'Etienne Boyleau, prévôt de Paris, mort en 1260.

1302. — L'usage de la boussole perfectionnée par le Napolitain Flavio Gioïa se répand en Europe.

1312. — Suppression de l'ordre des Templiers. Ces religieux avaient converti les commanderies en maisons de crédit, et avaient acquis des richesses considérables.

1316. — Les Juifs sont de nouveau chassés de France, et vulgarisent l'usage de la lettre de change.

1364. — Premier acte écrit de confédération entre les villes Hanséatiques.

1407. — La banque de Gênes, dite chambre de Saint-Georges, est établie sur le plan de celle de Venise. Elle a aussi cessé d'exister avec la république.

1435. — Ordonnance publiée à Barcelonne sur les assurances maritimes. Ce code très-développé était, dit-on, déjà en usage en Flandres depuis l'an 1310.

1440. — Guttemberg de Mayence et Fust, son associé, perfectionnent le procédé d'imprimerie par les caractères mobiles ; Schœffer, gendre de Fust, invente l'art de fondre des caractères.

1464. — Juin 19. Établissement des Postes sous Louis XI. Plus de cent millions de lettres par an circulent maintenant sur le territoire français, sans compter des millions de feuilles imprimées.

1480. — Établissement d'une manufacture de soie à Tours.

1492. — Découverte de l'Amérique. La masse du numéraire versée par le Nouveau-Monde transforme l'économie des nations.

1497. — Vasco de Gama découvre le cap de Bonne-Espérance, ouvre une route plus commode pour les Indes-Orientales et prépare de nouvelles voies au commerce. A cette époque commence la décadence de Venise.

1549. — Jean Rouvet perfectionne le flottage en trains.

1563. — Edit de Paris par lequel L'Hospital institue les tribunaux de commerce.

1600. — Invention du métier à bas, par Williams Lee.

1601. — Acte de la 43e année du règne d'Élisabeth, qui institue la taxe des pauvres.

1609. — Janvier 31. Création de la banque d'Amsterdam, la plus célèbre des banques de dépôt. En 1814, elle fut réorganisée sur les mêmes bases que celle d'Angleterre.

1613. — Montchrétien, sieur de Vatteville, publie un *Traité d'économie politique*, à Rouen, in-4°. Cet ouvrage, aujourd'hui fort rare, résume les idées du temps sur les manufactures et l'emploi des hommes, le commerce et la navigation

1619. — Fondation de la banque de Hambourg. Elle fonctionne encore.

1641. — Mort de Sully, né en 1559. La première édition des *Œconomies royales* parut en 1638.

1642. — Mars. Ordonnance de Louis XI relative aux foires de Lyon, la plus ancienne où il soit question de la lettre de change. Cependant les juridictions consulaires de Toulouse, établies l'une en 1549 et l'autre en 1563, avaient principalement pour but de connaître du fait des lettres de change entre marchands.

1650. — Les houillières de Newcastle font usage de railways. Moins de deux siècles après, cette innovation devait agiter le monde entier.

1651. — Oct. 9. Acte de navigation dit de Cromwell, passé au parlement. Il ferme à tous les pavillons les ports des colonies anglaises, et leur défend de porter en Angleterre les produits autres que ceux de leur pays. Cet acte est confirmé en 1660, sous Charles II, par un nouvel acte du parlement.

1653. — Établissement en France de la première tontine à rentes viagères.

1661. — Colbert entre aux affaires, et reste 22 ans ministre. Il réunit les attributions de l'intérieur, du commerce, des finances et de la marine.

1664. — Tarif général des droits d'entrée et de sortie, publié par Colbert. Il mit un peu d'ordre dans notre ancienne et barbare législation. Malgré de nombreuses modifications de détail, ce tarif subsista, quant au fond et au principe, jusqu'au 2 mars 1791, époque à laquelle il fut revisé par la Constituante. La Convention, l'Empire, la Restauration et la Révolution de juillet ont tous pris de nouvelles dispositions, que l'administration des douanes a recueillies et publiées dans un tarif officiel.

1673. — Mars. *Code marchand* ou Ordonnance de Louis XIV pour le commerce, inspirée par Colbert.

1680. — Ouverture du canal du Languedoc, commencé en 1665.

1681. — Ordonnance de Louis XIV sur la marine.

— Mort de Colbert, né en 1619.

1685. — Publication du *Code Noir*.

1686. — Révocation de l'édit de Nantes. Partent de France une foule de fabricants proscrits, qui portent en Angleterre, en Allemagne et en Suisse, tous les genres d'industrie qui manquaient à ces États.

1690. — Papin, ingénieur français, invente la première machine à vapeur, à piston et à cylindre, mais à deux corps de pompe. Papin doit être considéré comme le véritable inventeur des machines à vapeur.

1694. — 27 juillet. Charte d'incorporation de la Banque d'Angleterre, souche de toutes les banques britanniques, fonctionnant à la fois comme banque d'escompte et de circulation, et comme institution gouvernementale. C'est le premier établissement qui ait employé sur une grande échelle l'émission de billets à vue et au porteur. Elle suspendit pour la première fois ses paiements en espèces, deux ans après sa fondation. C'est aujourd'hui la plus colossale des institutions de crédit.

1695. — Banque d'Écosse. Son organisation est encore proposée comme modèle.

1701. — Août 30. Institution des Chambres de commerce.

1703. — Célèbre traité de commerce entre l'Angleterre et le Portugal, dit *Traité de Methuen*.

1706. — Établissement, en vertu d'une charte de la reine Anne,

de la première compagnie d'Assurances sur la vie, l'*Amiable Society*.

1707. — Le maréchal Vauban publie son *Projet d'une dixme royale*.

1714. — Mort de le Pesant de Boisguillebert, auteur du *Détail de la France*, etc.

1716. — Première banque établie en France par J. Law; elle est déclarée Banque royale le 4 décembre 1718.

1720. — Mai 21. Chute du système de Law.

1745. — La Banque d'Angleterre suspend ses paiements en espèces, à la suite des premiers succès du prétendant.

1754. — Fondation d'une chaire d'économie politique à Naples pour Genovesi.

1759. — Mort de Vincent de Gournay, ami et collaborateur de Quesnay, maître vénéré de Turgot.

— Publication de l'*Ami des hommes*, par Mirabeau le père.

1765. — Un édit proclame la liberté du commerce des grains. Nombreux pamphlets sur cette question.

1767. — Ouverture du canal Bridgewater, construit par l'ingénieur Brindley. C'est le premier canal ouvert en Angleterre.

— Établissement de l'impôt sur le thé, dans les colonies anglaises de l'Amérique du Nord. Neuf ans après, les États-Unis se déclarent indépendants.

1768. — Création à Milan d'une chaire d'économie publique, pour Beccaria.

1769 — Métier à filer le coton, perfectionné et exploité par Arkwright. Cette machine reçut de nouveaux perfectionnements en 1775.

1769. — Watt fait, dans la construction de la machine à vapeur, les importantes modifications qui ont permis d'en généraliser l'application. Il invente la première machine à un seul corps de pompe. — Mort le 25 août 1819.

1774. — Mort de Quesnay, chef de l'école physiocratique, né en 1694. Son célèbre *Tableau économique* fut imprimé à Versailles en 1758.

— Turgot remplace l'abbé Terray au contrôle général des finances.

1776. — Publication du célèbre ouvrage d'Adam Smith, intitulé : *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*. 2 vol in-4.

— La même année, Turgot, par des édits à jamais mémorables, affranchit l'industrie en abolissant les jurandes et les maîtrises, et en supprimant la corvée dans toute l'étendue du royaume. Sa destitution ne se fit pas attendre, elle arriva le 12 mai; treize ans après éclatait la tempête.

1780. — Mort de J. Steuart, auteur des *Recherches sur l'Économie politique*. 2 vol. in-4.

1781. — Mort de Turgot ; il était né le 10 mai 1727. Ses œuvres ont été recueillies, pour la première fois, de 1809 à 1811, par son ami Dupont de Nemours, en 9 vol. in-8.

1786. — Septembre 26. Célèbre traité de commerce entre la France et l'Angleterre ; les deux nations s'accordaient réciproquement les mêmes avantages. Ce traité fut rompu en 1793.

1786. — Lebon, ingénieur français, établit à Paris le premier appareil d'éclairage au gaz. Cette invention ne prospéra d'abord qu'en Angleterre.

1789. — La Constituante abolit la féodalité et tous les priviléges pécuniaires dans la mémorable nuit du 4 août.

— Mort du marquis de Mirabeau, auteur de l'*Ami des hommes*, de la *Théorie de l'impôt*, etc.

— Juin 7. Décret qui met la dette publique sous la garantie de l'honneur et de la loyauté nationale.

— Décembre 17. Première émission des assignats. La France fut bientôt inondée de ce papier-monnaie.

1790. — Juillet 8. Mort d'Adam Smith. Il était né le 5 juin 1723, à Kirkaldy en Écosse.

1791. — Avril 20. La Constituante abolit définitivement les maîtrises et les jurandes.

1792. — Août 3. Mort de sir Richard Arkwright. Simple barbier, il avait su perfectionner le métier à filer le coton et faire une fortune colossale, en contribuant au développement de la richesse et à la gloire de son pays.

1792. — Décembre 31 et 18 février 1793. Actes du congrès américain, qui régissent encore la navigation des État-Unis. Modifiés par un acte du 17 mars 1817.

1793. — Mort de Mercier de la Rivière, l'un des plus illustres élèves de Quesnay. Principal ouvrage : *De l'ordre naturel et essentiel des sociétés politiques*.

— 21 et 22 février. Loi du *maximum* qui fixe le prix des denrées.

— Formation du grand livre de la dette publique sur le rapport de Cambon.

1793.— Sept. 21. La Convention nationale décrète, sur le rapport de Barère, un acte de navigation analogue à celui de Cromwell, qui ferme, à partir du 1er janvier 1794, les ports français à tous les pavillons, à moins qu'ils ne portent des produits de leur pays.

1794.—Déc. 29 (3 nivôse). Les lois sur le maximum sont abrogées.

1795. — Fondation de l'Institut. Organisation de l'instruction publique.

1796.—Mars 21. Organisation définitive de l'école Polytechnique.

— Ventôse 26. Création de 2 milliards 400 millions de mandats territoriaux.

1797. — Réduction de la dette publique au *tiers* dit *consolidé*.

1.

— Fév. 26. Un ordre du Conseil interdit aux directeurs de la Banque d'Angleterre tout paiement en espèces. Cette suspension, légalisée par un acte du parlement, a duré jusqu'en 1821. Les bank-notes n'ont pas cessé d'avoir cours.

1798. — Première exposition des produits de l'industrie française. Elle réunit cent dix exposants : cette solennité ne fut qu'une manifestation patriotique en l'honneur du héros des Pyramides.

— Malthus publie son fameux *Essai sur le principe de population.*

1798. — Oct. 22. Rétablissement à Paris des droits d'octroi. Ces droits fort modérés sont destinés aux hôpitaux, et sont appelés *octrois de bienfaisance.* Sous l'Empire ils deviennent aussi onéreux que sous l'ancien régime.

1800. — Mort de Forbonnais, auteur des *Recherches et considérations sur les finances*, et de beaucoup d'autres écrits sur l'économie politique.

1801. — Jacquart présente son métier à l'exposition de l'industrie de cette année, et n'obtient du jury que la médaille de bronze.

— Novembre 2. Adoption du *Système métrique* définitif et présentant quelques modifications sur le système *provisoire* ordonné par la Convention, et usité depuis 1795.

1803. — Publication du *Traité d'économie politique* de J.-B. Say ; il a eu six éditions et a été traduit dans toutes les langues de l'Europe. La même année, paraissait la *Richesse commerciale* de Simonde de Sismondi.

— Avril 23. Fondation de la Banque de France.

1804. — Mort de Necker, ministre de Louis XVI, et auteur de l'*Administration des finances de la France.*

— Ventôse 4. Établissement des Droits-réunis.

1806. — Novembre 20. *Blocus continental.* Par un décret de Berlin, Napoléon déclare les Iles Britanniques en état de blocus, et défend toute espèce de commerce et de communication avec elles... Un bill du gouvernement anglais venait de soumettre toutes les nations à ses lois maritimes et refusait de reconnaître des neutres.

— Établissement des conseils de prud'hommes, institués d'abord pour la ville de Lyon, et successivement dans plusieurs villes manufacturières.

1807. — Septembre 10, Décret qui met en viguèur le *Code de commerce.*

1811. — Février 11. Mort de Beckmann, économiste allemand, professeur à l'université de Gœttingue.

1815. — Novembre 20. Traité sur les mesures à prendre pour l'abolition entière et définitive de l'esclavage, entre la France, l'Angleterre et d'autres États.

1816. — Fondation de la Banque des États-Unis.

1817. — Les États-Unis entreprennent le canal du lac Érie, et préludent à ce vaste système de voies de communication qui fait l'admiration de toute l'Europe.

1818.—Novembre 15. Fondation de la première Caisse d'épargne en France. C'est en 1810 que l'Angleterre a vu fonctionner, pour la première fois, cette belle institution.

1819. — J.-B. Say est nommé professeur d'Économie politique à la chaire du Conservatoire des arts et métiers, nouvellement instituée. M. Blanqui lui succéda en 1833.

1821. — 1er mai. Reprise des paiements en espèces par la Banque d'Angleterre en vertu d'un bill voté en 1819.

1823. — Septembre 16. Mort de David Ricardo, né à Londres en 1772, auteur des *Principes d'Économie politique*.

— Concession du chemin de fer de Saint-Étienne à la Loire, le premier chemin de fer français.

1825. — Mort de Saint-Simon, chef de l'école socialiste qui porte son nom.

1828. — Commencement de l'Union douanière allemande.

1829. — Création de la chaire d'économie politique du Collége de France occupé d'abord par J.-B. Say, et après lui par MM. Rossi et Michel Chevalier.

1830. —Septembre 15. Mort de Huskisson sur le chemin de fer de Liverpool à Manchester, le jour de l'inauguration. Homme d'État éminent, profond économiste, Huskisson était né à Londres vers 1760.

1833.—Août 28. Le Parlement d'Angleterre décrète l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises.

— Octobre 23. M. Guizot, ministre de l'intérieur, rétablit l'Académie des sciences morales et politiques.

— Novembre 17. Mort à Paris de J.-B. Say.

1834. — Novembre. Enquête commerciale sur les tissus, les poteries et les cristaux, et les prohibitions en général.

— Décembre 29. Mort de Malthus à Bath ; né en 1766.

— Réforme en Angleterre de la législation sur les pauvres. Réorganisation des *work-houses*.

1837. — Mort de Ch. Fourier, chef de l'école socialiste qui prend le nom d'école *Phalanstérienne*.

1838. — Décembre 13. Fondation au sein de la chambre de Commerce de Manchester, de la puissante Association anglaise pour la liberté du commerce, connue sous le nom de *Ligue anglaise* (*Anti-corn-Law-League*).

1840. — Application générale et définitive du système métrique.

— Juin 30. Loi qui proroge le privilége de la Banque de France jusqu'en 1853.

1841. — Décembre 15. Publication du premier numéro du *Journal des Économistes*.

1842. — Juin 13. Loi constitutive des chemins de fer en France, par le système mixte.

— Juin 25. Mort de Simonde de Sismondi, né à Genève le 8 mai 1773.

— Octobre 15. 1re réunion de la *Société des Économistes* de Paris.

1843. — Mai 2 et 3. Ouverture des chemins de fer de Rouen et d'Orléans, les deux premiers grands chemins de fer de France.

1844. — Mai 1er. 10e Exposition des produits de l'industrie française. Elle a compté près de 4,000 exposants.

— Juillet 19. Acte qui renouvelle pour 20 ans la charte de la Banque d'Angleterre, foyer de la circulation britannique.

1845. — Premiers essais en France de la télégraphie électrique.

— Septembre.— Congrès de l'Association allemande des douanes à Carlsruhe.

— Rareté des subsistances dans toute l'Europe. Disette en Irlande et dans les Flandres par suite de l'avarie des pommes de terre.

1846. — Février 10. Une réunion de négociants se constitue à Bordeaux en *Association pour la liberté des échanges.*

— Février 28. Robert Peel fait à la chambre des Communes la proposition de la réforme qui a consacré la victoire de la Ligue.

— Mars 14. Une réunion d'économistes et de négociants jette les bases d'une association à Paris, pour la liberté des échanges. — Marseille (le 17 sep.), Lyon (le 13 octob.), le Havre (le 28 nov.) suivent le mouvement. — Nombreuses manifestations et coalitions des Prohibitionistes dans les villes manufacturières du Nord.

—Juin. On promulgue en Angleterre l'acte qui supprime complétement le droit sur les céréales à partir de février 1849, qui affranchit un grand nombre d'articles du tarif, et réduit à 15 p. 0/0 les droits sur les soieries, et à 10 p. 0/0 les droits sur les autres produits manufacturés.

— Juillet 2. La Ligue suspend son agitation, huit ans après son entrée en campagne, et le lendemain de la victoire.

— Les récoltes de céréales sont encore médiocres en Europe. Une affreuse famine ravage l'Irlande et les Flandres.

— Juillet 31. Mort de Théodore Fix.

— *id.* Application du nouveau tarif des États-Unis, moins protectioniste que celui de 1843.

1846. — Août 18. Banquet offert par la Société des Économistes à Cobden, pour glorifier en lui les efforts et les succès de l'*Anti-corn-Law-League.*

— Sept. 29. Première séance publique, à Paris, de l'Association pour la liberté des échanges, sous la présidence du duc d'Harcourt.

— Nov.—Création, à l'École royale des ponts et chaussées, d'une chaire d'économie politique occupée par M. Joseph Garnier.

— Oct., nov. et déc. Troubles nombreux sur divers points de la France, causés par la cherté des grains.

— Le gouvernement autrichien supprime la corvée.

— Suppression en Suède des corporations d'arts et métiers, des maîtrises et des jurandes.

— Interdiction à Constantinople du marché à esclaves.

— Création, à l'École de droit de Turin, d'une chaire d'Économie politique, occupée par M. A. Scialoja.

1847. — Janv. à avril 2. Misère affreuse en Irlande, dans les Flandres et dans tout l'occident de l'Europe. En France, le pain vaut trois fois le prix ordinaire. L'Angleterre alimente jusqu'en septembre 5 millions d'Irlandais.

— Janv. 29. Suspension en France de la loi sur l'échelle mobile sur les grains, déjà suspendue depuis trois mois par ordonnance royale.

— Mars 11. Ouverture du chemin de fer d'Amiens à Boulogne.

— Juin 9. Ordonnance qui institue trois nouveaux conseils de prud'hommes pour les tissus, les produits chimiques et les industries diverses.

— Juin 14. Mort d'Eugène Daire, auteur de plusieurs travaux remarquables dans la *Collection des principaux économistes*.

— Juillet 28. Le Danemark abolit l'esclavage dans toutes les colonies danoises.

— Sept. 16, 17 et 18. 1re réunion à Bruxelles du Congrès des économistes de tous les pays convoqués par l'Association du libre échange Belge, sur la proposition de M. Lehardy de Beaulieu, son secrétaire.

— Sept. 21, 22 et 23. — 2e Congrès pénitentiaire à Bruxelles, le 1er a été tenu à Francfort en 1846.

— Sept., oct., nov. — Grande crise financière en Angleterre. Plusieurs maisons suspendent leurs paiements. On évalue le total des faillites à plus de 300 millions.

— Nov. 8. Préliminaires d'une *Union douanière italienne* entre les États du Saint-Siége, les États Sardes et la Toscane. Ces trois nations admettent en principe que dans la formation du tarif primitif et dans les révisions ultérieures, on cherchera à se rapprocher de la plus large liberté commerciale.

— Nov. 10. — Adjudication du nouvel emprunt de 250 millions, au taux de 75 fr. 25 c. Cet emprunt est le sixième depuis 1830, et porte avec les précédents la partie la plus récente de la dette à un milliard.



Tableau de la population de la France

d'après le recensement général de 1846.

DÉPARTEMENTS ET ARRONDISSEMENTS.	POPULATION DES ARRONDISSEMENTS.	POPULATION DES CHEFS-LIEUX D'ARROND.[1]
1. Ain, 367,362 habitants.		
Bourg	124,005	8,863
Belley	83,044	3,666
Nantua	22,581	3,248
Gex	53,309	1,395
Trévoux	84,423	1,855
2. Aisne, 557,422 habit.		
Laon	171,344	8,054
Soissons	73,634	7,900
Saint-Quentin	127,843	23,218
Vervins	120,153	2,510
Château-Thierry	64,448	4,147
3. Allier, 329,540 hab.		
Moulins	95,261	14,794
Gannat	68,669	4,769
Lapalisse	78,668	1,701
Montluçon	86,942	6,105
4. Alpes (Basses-), 156,675 hab.		
Digne	52,215	3,730
Barcelonnette	18,284	1,905
Castellane	23,831	1,454
Forcalquier	36,231	1,988
Sisteron	26,114	3,755
5. Alpes (Hautes-), 133,100 hab.		
Gap	69,805	5,324
Briançon	30,893	1,419
Embrun	32,402	2,209
6. Ardèche, 379,614 hab.		
Privas	123,493	3,203
Largentière	112,756	2,700
Tournon	143,365	3,518
7. Ardennes, 326,823 hab.		
Mézières	75,285	3,847
Réthel	70,574	7,507
Rocroy	51,407	1,164
Sedan	67,183	13,180
Vouziers	62,374	2,688
8. Ariége, 270,535 hab.		
Foix	94,451	3,414
Pamiers	80,766	5,920
Saint-Girons	95,318	3,081

[1] La population des chefs-lieux d'arrondissement ne comprend que la *population agglomérée*.

9. Aube, 261,881 hab.

Troyes	93,723	24,702
Arcis-sur-Aube	36,625	2,665
Bar-sur-Aube	3,560	4,134
Bar-sur-Seine	52,631	2,162
Nogent-sur-Seine	35,340	3,487

10. Aude, 289,661 hab.

Carcassonne	95,680	15,380
Limoux	76,409	7,270
Narbonne	63,117	10,578
Castelnaudary	54,755	8,215

11. Aveyron, 389,121 hab.

Rodez	107,584	8,804
Espalion	67,139	2,487
Milhau	66,082	8,138
Saint-Affrique	59.794	4,841
Villefranche	88,602	7,723

12. Bouches-du-Rhône. 413,918 h.

Marseille	216,442	133,216
Aix	112,254	17,715
Arles	85,222	14,239

13. Calvados, 496, 385 hab.

Caen	140,026	38,267
Falaise	61,658	8,621
Bayeux	80,732	9,106
Vire	89,048	7,315
Lisieux	68,632	11,345
Pont-L'Évêque	58,289	1,911

14 Cantal, 260,479 hab.

Aurillac	96,916	8,484
Mauriac	65,549	2,113
Murat	36,505	2,394
Saint-Flour	61,509	4,818

15. Charente, 379,031 hab.

Angoulême	136,653	17,237
Cognac	54,929	4,148
Ruffec	59,208	2,734
Barbezieux	57,395	2,335
Confolens	70,846	2,289

16. Charente-Inf. 468,103 hab.

La Rochelle	83,087	14,136
Rochefort	58,737	15,941
Marennes	51,258	1,854
Saintes	107,928	7,969
Jonzac	84,046	1,985
Saint-Jean-d'Angely	83,047	5,443

17. Cher, 294,540 hab.

Bourges	115,750	18,255
Sancerre	75,067	2,813
Saint-Amand	103,723	6,943

18. Corrèze, 317,569 hab.

Tulle	136,999	7,608
Brives	115,734	5,983
Ussel	64,836	2,879

19. Corse, 230,171 hab.

Ajaccio	53,463	9,985
Sartène	29,236	2,638
Bastia	68,387	12,574
Calvi	24,335	2,437
Corté	54,650	4,164

20. Côte-d'Or, 396,524 hab.

Dijon	146,761	26,674
Beaune	125,315	10,753
Châtillon-sur-Seine	54,221	4,611
Semur	70,227	4,057

21. Côtes-du-Nord, 628,526 hab.

Saint-Brieuc	177,822	9,398
Dinan	116,660	7,503
Loudéac	94,137	1,830
Lannion	114,364	5,401
Guingamp	125,543	5,787

22. Creuse, 285,620 hab.

Guéret	97,709	3,924
Aubusson	106,795	4,828
Bourganeuf	42,343	2,480
Boussac	38,833	955

23. Dordogne, 503,557 hab.

Périgueux	108,913	10,933
Bergerac	119,321	6,805
Nontron	86,211	3,561
Ribérac	73,165	1,416
Sarlat	115,947	4,157

24. Doubs, 292,347 hab.

Besançon	109,136	27,854
Pontarlier	51,588	4,503
Baume	67,826	2,211
Montbéliard	63,797	5,294

25. Drôme, 320,075 hab.

Valence	149,278	8,839
Montélimart	67,881	6,366
Die	66,587	3,382
Nyons	36,329	2,559

26. Eure, 423,247 hab.

Evreux	121,795	8,137
Louviers	69,453	9,570
Les Andelys	64,923	3,456
Bernay	80,017	5,490
Pont-Audemer	87,059	6,359

27. Eure-et-Loir, 292,337 hab.

Chartres	109,812	15,204
Châteaudun	64,249	5,756
Dreux	71,448	5,547
Nogent-le-Rotrou	46,828	5,000

28. Finistère, 612,151 hab.

Quimper	115,518	9,639
Brest	202,657	35,163
Châteaulin	104,053	1,523
Morlaix	143,952	9,981
Quimperlé	45,971	3,981

29. Gard, 400,381 hab.

Nîmes	146,045	47,215
Alais	98,133	13,697
Uzès	89,536	5,893
Le Vigan	66,667	4,594

30. Garonne (Haute-), 481,938 hab.

Toulouse	177,323	74,893
Villefranche	65,040	2,336
Muret	91,777	2,320
Saint-Gaudens	147,798	3,037

31. Gers, 314,885 hab.

Auch	62,959	7,572
Lectoure	52,325	3,107
Mirande	85,270	2,706
Condom	72,222	3,937
Lombez	42,109	7,195

32. Gironde, 602,444 hab.

Bordeaux	285,895	120,203
Blaye	58,723	3,348
Lesparre	38,984	1,605
Libourne	110,074	8,850
Bazas	55,480	2,325
La Réole	53,338	3,054

33. Hérault, 386,020 hab.

Montpellier	147,100	37,774
Béziers	133,398	16,322
Lodève	56,056	10,372
Saint-Pons	49,466	3,780

34. Ille-et-Vilaine, 562,958 hab.

Rennes	137,600	28,987
Fougère	84,458	9,106
Montfort	58,980	1,258
Saint-Malo	120,890	8,469
Vitré	82,056	6,817
Redon	78,974	3,454

35. Indre, 263,977 hab.

Châteauroux	98,743	12,554
Le Blanc	49,168	4,770
Issoudun	56,295	10,184
La Châtre	59,771	4,078

36. Indre-et-Loire, 312,400 hab.

Tours	157,062	25,822
Chinon	91,244	4,859
Loches	64,094	3,451

37. Isère, 598,492 hab.

Grenoble	219,033	23,227
La Tour-du-Pin	136,627	2,214
Saint-Marcellin	88,029	2,754
Vienne	154,803	13,818

38. Jura, 316,150 hab.

Lons-le-Saulnier	108,785	8,417
Poligny	79,552	5,561
Saint-Claude	52,112	4,460
Dôle	75,701	9,322

39. Landes, 298,220 hab.

Mont-de-Marsan	99,263	4,380
Saint-Sever	90,542	2,187
Dax	108,415	5,238

40. Loir-et-Cher, 256,833 hab.

Blois	128,587	13,132
Romorantin	49,200	6,806
Vendôme	79,046	6,709

41. Loire, 453,786 hab.

Montbrison	131,296	5,563
Roanne	134,109	11,870
Saint-Etienne	188,381	47,302

42. Loire (Haute-), 307,161 hab.

Le Puy	135,753	13,522
Issengeaux	87,079	3,841
Brioude	84,239	4,795

43. Loire-Inférieure, 517,265 hab.

Nantes	233,768	82,993
Ancenis	47,397	3,296

Châteaubriant	67,528	3,888
Paimbœuf	45,190	3,473
Savenay	123,372	1,156

44. Loiret, 331,633 hab.

Orléans	150,737	41,507
Pithiviers	60,043	3,803
Gien	46,515	5,107
Montargis	74,338	7,272

45. Lot, 294,566 hab.

Cahors	118,816	10,894
Figeac	92,964	5,982
Gourdon	82,786	2,703

46. Lot-et-Garonne, 346,260 h.

Agen	85,149	13,003
Marmande	103,012	5,199
Villeneuve	96,992	4,769
Nérac	61,107	3,900

47. Lozère, 143,331 hab.

Mende	47,894	4,819
Florac	40,780	1,904
Marvéjols	54,637	3,879

48. Maine-et-Loire, 504,963 hab.

Angers	152,406	36,392
Baugé	80,341	3,107
Beaupréau	117,078	2,117
Saumur	94,928	10,625
Ségré	60,210	1,748

49. Manche, 604,024 hab.

Saint-Lô	100,208	8,339
Coutances	132,857	7,442
Valogne	93,857	5,577
Cherbourg	83,329	22,460
Avranche	117,909	7,247
Mortain	75,864	4,614

50. Marne, 367,309 hab.

Châlons	52,498	13,733
Épernay	91,387	5,926
Reims	134,883	42,481
Sainte-Ménéhould	36,404	3,068
Vitry	52,137	7,389

51. Marne (Haute-), 262,079 hab.

Chaumont	87,378	5,608
Langres	103,234	7,636
Vassy	71,467	2,456

52. Mayenne, 368,430 hab.

Laval	127,719	15,484
Mayenne	163,081	7,970
Château-Gonthier	77,639	6,254

53. Meurthe, 445,991 hab.

Nancy	44,526	38,569
Château-Salins	70,326	2,521
Lunéville	88,197	12,164
Sarrebourg	77,449	2,443
Toul	65,493	6,992

54. Meuse, 325,710 hab.

Bar-le-Duc	83,756	12,673
Commercy	87,485	3,424
Montmédy	68,956	1,648
Verdun	85,513	10,596

55. Morbihan, 472,773 hab.

Vannes	129,816	11,356
Pontivy	106,433	6,456
Lorient	146,212	19,106
Ploërmel	90,312	2,324

56. Moselle, 448,067 hab.

Metz	164,378	42,976
Thionville	88,858	4,026
Briey	65,630	2,428
Sarreguemines	129,221	4,418

57. Nièvre, 322,262 hab.

Nevers	102,591	13,750
Château-Chinon	68,087	2,845
Clamecy	78,172	5,237
Cosnes	73,412	5,376

58. Nord, 1,132,980 hab.

Lille	356,795	67,775
Douai	99,921	16,935
Dunkerque	104,592	24,562
Hazebrouck	104,690	4,422
Avesnes	142,245	2,827
Cambrai	174,094	18,308
Valenciennes	150,643	18,558

59. Oise, 406,028 hab.

Beauvais	133,837	12,356
Clermont	90,817	3,105
Compiègne	98,807	8,106
Senlis	82,567	5,180

60. Orne, 442,107 hab.

Alençon	72,801	12,755
Argentan	110,111	4,760
Domfront	135,309	2,086
Mortagne	123,886	4,392

61. Pas-de-Calais, 695,756 hab.

Arras	171,947	24,321
Béthune	136,078	7,150
Saint-Omer	109,629	18,424
Saint-Pol	81,2[illegible]6	3,142
Boulogne	117,9[illegible]0	29,741
Montreuil	78,968	3,686

62. Puy-de-Dôme, 601,594 hab.

Clermont	176,511	26,788
Ambert	92,940	3,658
Issoire	101,069	5,462
Riom	156,503	9,588
Thiers	74,571	8,737

63. Pyrénées (Basses-), 457,832 h.

Pau	128,136	13,143
Oléron	77,668	5,456
Orthez	85,929	5,073
Bayonne	89,912	13,850
Mauléon	76,187	1,654

64. Pyrénées (Hautes-), 251,285 h.

Tarbes	112,543	11,836
Argelès	42,917	3,340
Bagnères	95,825	6,401

65. Pyrénées-Orient., 180,794 h.

Perpignan	86,864	18,264
Céret	41,700	2,868
Prades	52,230	2,680

66. Rhin (Bas-), 580,373 hab.

Strasbourg	237,944	52,186
Saverne	110,477	5,084
Schlestadt	137,131	8,603
Wissembourg	94,821	5,160

67. Rhin (Haut-), 487,208 hab.

Colmar	208,698	18,200
Altkirch	148,274	3,316
Belfort	130,236	4,114

68. Rhône, 545,635 hab.

Lyon	384,184	159,783
Villefranche	161,451	7,064

69. Saône (Haute-), 347,096 hab.

Vesoul	114,572	5,973
Gray	89,161	6,448
Lure	143,363	3,196

70. Saône-et-Loire, 565,019 hab.

Mâcon	119,950	11,781
Autun	97,089	9,098

Charolles	[illegible]	2,926
Châlons	131,344	15,937
Louhans	88,334	3,240

71. Sarthe, 474,876 hab.

Le Mans	171,908	21,025
Mamers	131,366	5,878
Saint-Calais	69,676	3,021
La Flèche	101,926	5,838

72. Seine, 1,364,467 hab.

PARIS	1,053,897	945,721
Saint-Denis	187,513	9,166
Sceaux	123,057	2,023

73. Seine-et-Marne, 340,212 hab.

Melun	60,709	6,750
Fontainebleau	76,837	7,816
Meaux	94,302	7,782
Coulommiers	54,323	3,600
Provins	54,041	5,798

74. Seine-et-Oise, 474,955 hab.

Versailles	150,779	27,656
Mantes	60,431	4,400
Rambouillet	67,983	2,657
Corbeil	60,198	4,358
Pontoise	94,105	4,503
Étampes	41,459	7,672

75. Seine-Infér., 757,990 hab.

Rouen	256,530	91,046
Dieppe	112,706	16,504
Le Havre	162,789	27,053
Yvetot	141,412	6,826
Neufchâtel	84,553	2,990

76. Sèvres (Deux-), 320,685 hab.

Niort	105,365	16,800
Bressuire	67,747	2,320
Melle	78,063	2,173
Parthenay	69,510	3,909

77. Somme, 570,529 hab.

Amiens	188,232	41,332
Doullens	60,406	2,419
Montdidier	71,354	3,724
Péronne	113,426	3,860
Abbeville	137,111	17,035

78. Tarn, 360,679 hab.

Alby	91,232	9,492
Castres	143,743	13,590
Gaillac	72,422	5,507
Lavaur	53,282	4,414

79. Tarn-et-Garonne, 242,498 h.

Montauban	107,985	16,236
Moissac	62,103	6,163
Castel-Sarrazin	72,410	3,420

80. Var, 349,859 hab.

Draguignan	86,998	7,530
Brignoles	68,857	4,707
Grasse	66,150	6,642
Toulon	127,854	39,243

81. Vaucluse, 259,154 hab.

Avignon	76,483	26,185
Carpentras	55,714	7,691
Apt	55,420	4,377
Orange	71,537	5,786

82. Vendée, 376,184 hab.

Bourbon-Vendée	135,554	5,280
Fontenay-le-Comte	132,633	6,426
Les Sables-d'Olonne	107,997	5,686

83. Vienne, 308,391 hab.

Poitiers	106,271	22,447
Châtellerault	57,350	9,788
Civray	49,382	2,109
Loudun	35,710	4,071
Montmorillon	59,678	3,658

84. Vienne (Haute-), 314,739 hab.

Limoges	134,176	26,924
Bellac	44,732	3,166
Rochechouart	84,295	1,693
Saint-Yrieix	51,536	3,190

85. Vosges, 427,954 hab.

Épinal	99,356	9,583
Mirecourt	74,084	5,206
Neufchâteau	65,745	3,598
Remiremont	71,266	4,623
Saint-Dié	117,503	6,433

86. Yonne, 374,856 hab.

Auxerre	119,057	11,890
Avallon	47,576	4,896
Joigny	97,688	5,683
Sens	65,602	10,642
Tonnerre	44,933	3,878
	33,400,486	

Mouvement de la population de la France, pendant l'année 1845.

DÉPARTEMENTS.	NAISSANCES. Enfants légitim.	NAISSANCES. Enfants natur.	Total des Naissances.	Enfants morts-nés.	DÉCÈS.	MARIAGES.
Ain	10,414	364	10,778	246	8,909	2,983
Aisne	13,357	950	14,307	684	11,947	5,141
Allier	10,011	648	10,659	298	7,105	2,979
Alpes (Basses-)	4,517	71	4,588	148	3,988	1,192
Alpes (Hautes-)	3,989	134	4,123	112	3,456	961
Ardèche	12,154	324	12,478	96	8,274	2,892
Ardennes	8,016	349	8,265	392	5,776	2,644
Ariège	7,297	444	7,741	116	5,260	1,834
Aube	5,808	413	6,221	279	4,651	2,411
Aude	7,634	336	7,970	91	6,869	2,166
Aveyron	11,149	498	11,647	180	7,849	2,702
Bouches-du-Rhône	12,328	1,262	13,590	680	10,984	3,346
Calvados	8,972	944	9,916	282	10,284	3,605
Cantal	6,604	359	6,963	67	5,038	1,809
Charente	8,335	569	8,904	225	7,179	3,096
Charente Inférieure	10,618	603	11,221	337	9,187	4,059
Cher	9,944	558	10,502	200	6,147	2,756
Corrèze	9,258	363	9,621	60	8,477	2,964
Corse	6,359	434	6,793	143	4,420	1,725
Côte-d'Or	9,070	655	9,725	438	7,768	3,204
Côtes-du-Nord	18,616	584	19,200	618	15,251	4,574
Creuse	7,778	499	8,277	91	5,069	2,306
Dordogne	13,320	723	14,043	280	10,937	4,056
Doubs	7,527	614	8,141	304	6,437	2,002
Drôme	8,610	452	9,062	319	6,701	2,752
Eure	7,735	720	8,455	228	8,559	3,499
Eure-et-Loir	6,918	393	7,311	193	6,200	2,577
Finistère	21,038	733	21,871	792	15,227	4,713
Gard	12,620	646	13,266	325	10,174	3,652
Garonne (Haute-)	11,051	747	11,798	338	10,263	3,335
Gers	6,112	282	6,394	110	6,346	2,381
Gironde	12,477	1,975	14,452	329	11,731	5,287
Hérault	10,496	358	10,854	280	9,441	3,160
Ille-et-Vilaine	16,050	617	16,667	550	12,895	4,223
Indre	7,728	462	8,190	216	6,625	2,304
Indre-et-Loire	6,726	384	7,110	96	5,686	2,824
Isère	16,294	831	17,125	524	11,964	4,602
Jura	7,800	415	8,215	232	7,552	2,265
Landes	7,945	1,122	9,067	103	5,963	2,242
Loir-et-Cher	6,989	529	7,518	176	5,215	2,341
Loire	14,237	651	14,888	493	9,931	3,617
Loire (Haute-)	8,946	334	9,280	131	6,431	2,167
Loire-Inférieure	14,258	732	14,990	597	10,213	4,019
Loiret	9,789	488	10,277	207	6,749	3,061
Lot	7,253	241	7,494	102	5,769	2,199
Lot et Garonne	6,576	315	6,891	79	6,863	2,778
Lozère	4,242	124	4,366	23	2,870	1,132

Maine-et-Loire......	11,456	658	12,114	358	8,886	4,377
Manche........	13,168	697	13,865	447	12,828	4,158
Marne..............	9,273	666	9,939	347	7,231	3,179
Marne (Haute-).....	6,026	295	6,321	156	4,717	2,092
Mayenne...........	9,284	572	9,856	200	7,247	2,692
Meurthe	11,639	903	12,542	716	9,560	3,611
Meuse.............	8,238	511	8,749	343	6,446	2,779
Morbihan...........	13,976	449	14,425	505	10,082	3,697
Moselle............	12,765	758	13,523	329	8,451	3,151
Nièvre.............	10,231	488	10,719	186	6,276	3,006
Nord...............	32,976	3,065	36,041	1,736	27,117	8,254
Oise...............	9,138	623	9,761	305	8,754	3,693
Orne...............	8,447	379	8,826	175	7,485	3,295
Pas-de-Calais........	17,621	1,577	19,198	643	14,757	5,208
Puy-de-Dôme.......	15,369	537	15,906	367	11,975	4,719
Pyrénées (Basses-)...	10,511	889	11,400	46	8,379	2,575
Pyrénées (Hautes-)...	5,790	477	6,267	28	4,348	1,523
Pyrénées-Orientales...	6,055	432	6,487	160	4,714	1,653
Rhin (Bas-).........	19,193	1,759	20,952	893	13,438	4,262
Rhin (Haut-)	15,852	1,471	17,323	900	12,214	3,393
Rhône..............	14,455	2,094	16,549	822	12,608	4,803
Saône (Haute-)......	9,168	612	9,780	300	7,091	2,677
Saône-et-Loire......	16,055	926	16,981	623	11,912	4,770
Sarthe.............	10,048	809	10,857	280	8,269	4,026
Seine..............	30,617	12,031	42,648	2,634	32,691	13,170
Seine-et-Marne	8,457	288	8,745	231	6,947	3,188
Seine-et-Oise	10,770	658	11,428	393	9,966	4,202
Seine Inférieure.....	18,990	2,439	21,429	1,107	17,976	5,853
Sèvres (Deux-)......	8,035	431	8,466	151	5,734	5,078
Somme............	13,725	1,078	14,804	259	12,545	4,695
Tarn..............	9,574	273	9,947	205	7,733	2,487
Tarn-et-Garonne....	5,169	293	5,462	126	5,378	2,042
Var............ ..	9,148	451	9,599	365	8,636	2,754
Vaucluse...........	7,273	440	8,172	385	6,072	2,101
Vendée............	11,206	291	11,497	125	7,026	2,984
Vienne............	7,736	381	8,117	191	5,445	2,504
Vienne (Haute-).....	10,057	676	10,733	244	7,088	2,788
Vosges............	10,744	1,015	11,759	502	8,968	3,063
Yonne.............	9,143	489	9,632	175	7,081	3,385
TOTAUX.......	922,803	69,230	992,033	30,768	754,701	284,286

Le recensement quinquennal de la population de la France, exécuté en 1846, a obtenu dans son exécution plus de succès que ne semblaient le promettre les circonstances difficiles au milieu desquelles ses opérations ont été faites.

Jusqu'à présent, on n'avait pas réussi à dénombrer une partie de la population flottante des grandes villes. Les intérêts de localité favorisaient volontiers ces omissions, qui, en atténuant dans les tableaux officiels le nombre réel des

2

habitants, classaient les villes dans des catégories moins surchargées dans l'assiette des contributions indirectes. Cette tolérance répréhensible, qui altérait l'exactitude d'un document public fort important, n'a peut-être pas cessé entièrement en 1846, mais du moins elle a beaucoup diminué ; et l'on peut espérer qu'au prochain recensement, les soins attentifs de l'autorité la feront disparaître tout à fait.

Cette acquisition de meilleurs chiffres, qui a coûté beaucoup de peine et dont on doit se féliciter, a pourtant un grave inconvénient : celui d'empêcher qu'on puisse comparer, l'un à l'autre, les deux derniers recensements, et qu'on puisse tirer de leur différence la quantité de l'accroissement éprouvé par la population, pendant la période quinquennale comprise entre 1841 et 1846. Or, cette opération donne l'une des notions les plus importantes que la Statistique doive fournir, car les plus hautes considérations de l'Économie sociale s'y trouvent rattachées. Il faut donc essentiellement dégager de l'augmentation attribuée à la population par le recensement de 1846, la quantité d'habitants provenant d'omissions dans les recensements antérieurs ; et ce n'est que par la défalcation de cette quantité surajoutée que nous retrouverons l'accroissement réel, qu'il importe de connaître positivement. Voici les éléments de cette recherche statistique.

Les deux derniers recensements établissent qu'à une distance de cinq années révolues, la population de la France était ainsi qu'il suit :

Recensement de 1846	35,400,486 habitants.
— de 1841	34,240,178
Accroissement total	1,170,308
— annuel	234,061

La population moyenne de la période quinquennale étant de 34,865,000 habitants, l'accroissement annuel moyen est d'un sur 149; terme qui suppose seulement 103 ans, pour le doublement, et qui permet de croire qu'avant 1970, la France aurait deux fois sa population actuelle ou 71 millions d'habitants.

Heureusement, cette rapidité menaçante de l'accroissement n'existe point ; et le calcul que nous venons d'en faire doit être rectifié, en prenant une autre base, qui nous est

donnée par les relevés des mouvements de la population. Ces tableaux, qui sont dressés annuellement, énumèrent soigneusement les naissances et les décès. Après en avoir déduit les enfants morts nés, qui s'élèvent à environ 30,000, on trouve que, dans la période renfermée entre 1841 et 1846, la reproduction a excédé la mortalité ainsi qu'il suit :

Excédant des naissances sur les décès.

En 1841	172,167 personnes.
1842	146,744 —
1843	171,672 —
1844	190,798 —
1845	237,332 —
Total	918,713 personnes.
Moyenne annuelle	183,743 —

Ce terme est inférieur à celui donné par des recensements, de 251,595 personnes, et il nous indique qu'il faut porter à ce nombre la quantité d'individus qu'on avait omis d'inscrire dans le dénombrement de 1841, et qui ont soudainement augmenté celui de 1846.

Ramenée dans les limites d'un accroissement annuel de 183,000 personnes, la population estimée, par un terme *moyen de cinq* années, à 34,865,000 habitants, ne grandit *que d'un* sur 190, et son doublement n'est promis, d'après cette lenteur d'ascension, qu'en l'espace de 132 ans. C'est la durée de quatre générations au lieu de trois dont on serait forcé de tenir compte, en admettant le chiffre brut du dernier recensement.

On voit qu'il est utile d'accompagner les documents statistiques, d'explications qui puissent en redresser le sens, et empêcher qu'on n'en tire des inductions fausses, d'autant plus trompeuses qu'on emploie, pour les obtenir, des opérations parfaitement judicieuses.

En d'autres temps, on attribuerait à des émigrations de l'étranger, l'accroissement de 251,000 individus qu'annonce le recensement de 1846. Mais tout le monde sait que l'Europe, dans son état actuel, rejette son trop plein sur l'Amérique, l'Austrasie, l'Algérie, et qu'aucune de ses contrées n'agrandit par des émigrations le nombre de ses habitants. Nul compte n'étant tenu, en France, des expatriations, on ne sait point, au juste, ce que cette cause apporte d'atténuation dans la population. A la fin de 1846,

les trois provinces de l'Algérie avaient emprunté 47,000 habitants à nos départements ; mais il est très-probable que l'émigration polonaise, espagnole, belge, allemande, établissait une complète compensation. Toutefois, c'est uniquement à remplir la lacune produite par l'Algérie, que se borne l'effet de cette quadruple source ; car, en consultant les tableaux des mouvements de la population, pendant la période quinquennale, on reconnaît que les décès des étrangers sont constamment de 5,000 individus chaque année, tandis qu'ils s'augmenteraient manifestement, comme les émigrations, si celles-ci s'étaient accrues, dans ces derniers temps, de 50,000 personnes par année. Dans ce cas, la mortalité des étrangers serait devenue plus forte de 1600 personnes par an, tout au moins; accroissement dont on ne trouve aucune trace dans les documents officiels.

Il faut conclure de ces faits numériques que, nonobstant l'apparence qui résulte du rapprochement des deux derniers dénombrements, l'accroissement de la population de la France continue d'être aussi lent que pendant la période décennale antérieure; phénomène remarquable qui caractérise les sociétés éminemment civilisées dont les rangs sont serrés, les terres occupées, les productions mesurées strictement aux besoins publics; ce qui prévient et empêche les grands accroissements de population dont l'exemple est donné par les pays nouveaux.

A. MOREAU DE JONNÈS.

Il y a eu accroissement de population dans 81 départements, mais dans des proportions très-différentes. Les départ. de la *Seine*, des *Bouches-du-Rhône*, de la *Seine-Inférieure*, du *Cher* et de la *Haute-Vienne*, sont ceux qui ont le plus gagné à cet accroissement. Les cinq départ. qui ont éprouvé des pertes sont la *Haute-Saône*, la *Meuse*, le *Jura*, le *Lot-et-Garonne* et l'*Eure*.

Sur 363 villes chefs-lieux de départ. ou d'arrond. 334 ont accru leur population, et 25 d'entre elles de plus de moitié.

La superficie du territoire étant de 527,686 kilom. carrés, la moyenne, pour chaque dép. est de 6,135. Le dép. de la Seine, le moins étendu de tous, n'a que 475 kilom. carrés, et celui de la Gironde en a 9,751; c'est 20 fois 1/2 autant.

Les 4 dép. de la *Seine*, du *Nord*, du *Rhône* et de la *Seine-Inférieure* sont ceux qui présentent par kilom. carré, le chiffre le plus élevé d'habitants. Ainsi la *Seine*, le plus peuplé de tous, a 2,869 habitants par kilom. carré, tandis que celui des Basses-Alpes n'en a pas tout à fait 23, c'est-à-dire 125 fois moins.

PREMIÈRE PARTIE.

BUDGET DE 1848.

Détail des dépenses de l'exercice 1848.

Ire PARTIE. — DETTE PUBLIQUE.

1° *Dette consolidée et amortissement.*

	fr.
Rentes 5 p. °/₀	14,6752,526
Rentes 4 1/2 p. °/₀	1,026,600
Rentes 4 p. °/₀	26,507,375
Rentes 3 p. °/₀	68,114,883
Fonds d'amortissem. Dotation annuelle 48,886,565 f.	48,886,565
Rentes appartenant à la caisse d'amortissement comprises dans les crédits ci-dessus (par approximation)...... 68,617,166	
Montant du fonds d'amortissement. 117,503,731	
TOTAL pour la dette consolidée et l'amortissement.	291,287,951

2° *Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers.*

Intérêts et primes des emprunts à rembourser par le trésor	5,848,926
Amortissement des emprunts à rembourser par le trésor	3,111,374
Charges annuelles des emprunts contractés à des conditions diverses	150,000
TOTAL	9,110,300

3° *Intérêts de capitaux remboursables à divers titres.*

Intérêts de capitaux de cautionnement	7,000,000
Intérêts de la dette flottante du trésor	22,000,000
TOTAL	29,000,000

4° *Dette viagère.*

Rentes viagères	2,000,000
Pensions de la pairie, de veuves de pairs et d'anciens sénateurs	450,000
Pensions civiles (Décret du 13 septembre 1806)	1,255,000
Pensions à titre de récompense nationale	365,000
Pensions militaires	39,300,000
Pensions ecclésiastiques	535,000
Pensions de donataires dépossédés	1,233,000
Pensions accordées sur la caisse de vétérance de l'ancienne Liste civile (Loi du 29 juin 1835)	600,000
Pensions et indemnités accordées à des employés réformés de divers ministères	567,940
Subvention aux fonds de retraite des finances	8,240,000
Secours aux pensionnaires de l'ancienne Liste civile.	400,000
TOTAL	54,947,940

IIe PARTIE. — DOTATIONS.

Liste civile	13,300,000
Chambre des pairs	790,000
Chambre des Députés	832,150
TOTAL	14,922,150

IIIe PARTIE. — SERVICE DES MINISTÈRES.

Ministère de la Justice et des Cultes.

Ire PARTIE. — DÉPENSES DE LA JUSTICE.

Administration centrale	579,500
Conseil d'État	803,800
Cours et tribunaux.	
Cour de cassation	975,800
Cours royales	5,677,400
Cours d'assises	154,400
Tribunaux de première instance	7,790,795
Tribunaux de commerce	179,900
Tribunaux de police	62,900
Justices de paix	6,059,800
Frais de justice criminelle et des statistiques	4,400,000
Dépenses diverses	55,000
TOTAL des dépenses de la justice	26,739,095

IIe PARTIE. — DÉPENSES DES CULTES.

Administration centrale	242,000
Culte catholique.	
Traitem. et dép. concernant les card., archev. et év.	1,057,000
Traitem. et indemn. des membres des chapitres et du clergé paroissial	30,665,600
Chapitre royal de Saint-Denis	112,000
Bourses des séminaires	1,000,000
Secours à des ecclés. et à d'anciennes religieuses	880,000
Dépenses de service intér. des édifices diocésains	537,000
Entretien, acquisitions, construct. et grosses répar. des édifices diocésains	2,000,000
Secours pour acquisitions ou travaux concernant les églises et presbytères	1,500,000
Secours à divers établissements ecclésiastiques	156,000
Dépenses accidentelles	5,000
Restauration de la cathédrale de Paris. (Loi du 19 juillet 1845)	»
Cultes non catholiques.	
Dépenses du personnel des cultes protestants	1,171,050
Dépenses du matériel des cultes protestants	100,000
Frais d'administration du directoire général de la Confession d'Augsbourg	16,000
Dépense du culte israélite	122,883
TOTAL des dépenses des cultes	39,564,833

Ministère des Affaires étrangères.

Administration centrale	722,122
Traitements des agents du service extérieur	5,312,800
Dépenses variables.	
Frais d'établissement	150,000
Frais de voyage et de courriers	600,000
A reporter	6,784,922

Report.....	6,784,922
Frais de service	1,098,000
Présents diplomatiques	40,000
Indemnités et secours	52,500
Dépenses secrètes	650.000
Missions extraordinaires	150,000
Dépenses imprévues	30,000
Subvention à la caisse des retraites	80,000
TOTAL......	8,885,422

Ministère de l'Instruction publique.

Administration centrale	565,500

Université.

Conseil royal et inspect. génér. de l'Université	274,000
Services généraux	346,700
Administrations académiques	741,300
Instruction supérieure (Facultés)	2,967,356
Instruction secondaire (Frais généraux)	115,000
Instruction secondaire (Colléges roy. et commun.)	2,406,700
Instruction primaire (Inspection)	582,000
Instruction primaire (Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget)	2,400,000
Instruction primaire (Dépenses imputables sur les fonds départementaux)	4,235,000
Instruction primaire (Dép. imputables sur les ressources spéciales des écoles normales primaires)	550,000

Sciences et lettres.

Institut	584,800
Collége de France	180,045
Muséum d'histoire naturelle	504,150
Etablissements astronomiques	121,760
Bibliothèque royale (Dépenses ordinaires)	283,600
Bibliothèque royale (Crédit extr.) — 10e annuité	105,000
Bibliothèques publiques	170,223
Académie royale de médecine	51,500
Ecole des chartes	35,400
Ecole spéciale des langues orientales vivantes et cours d'arabe vulgaire à Marseille	53,800
Établissements divers (Cours d'archéologie à la Biblioth. roy.; jardins bot. d'Avignon et d'Ajaccio)	20,400
Souscriptions	180,000
Sociétés savantes	50,000
Voyages et missions scientifiques	112,000
Encouragements et secours aux savants et hommes de lettres	249,800
Recueil et publication de documents inédits de l'histoire nationale	150,000
TOTAL......	18,038,033

Ministère de l'Intérieur.

SERVICES IMPUTABLES SUR LES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.

Administration centrale	1,328,000
Services divers.	
Dépenses secrètes ordinaires de police générale	932,000
— du personnel des lignes télégraphiques	1,010,700
— du matériel des lignes télégraphiques	144,800
— générales du personnel des gardes nation.	147,000
— générales du matériel des gardes nation.	26,000
— relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger et des contrefaçons	18,000
Beaux-Arts.	
Établissements des beaux-arts	472,000
Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	500,000
Conservation d'anciens monuments historiques	800,000
Encouragements et souscriptions concernant les beaux-arts	211,000
Indemnités annuelles ou secours accordés à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs et à leurs veuves	137,700
Subventions aux théâtres royaux	1,284,200
Subvention à la caisse des pensions de l'Académie royale de musique	200,000
Subvention à la caisse des retraites du Conservatoire de musique	10,000
Secours et subventions.	
Secours aux établissements génér. de bienfaisance	559,500
— généraux aux hospices, bureaux de charité et institutions de bienfaisance	297,000
— à des personnes dans l'indigence, et qui ont des droits à la bienveillance du gouvernement, frais de rapatriement de Français indigents, etc	217,000
Subventions pour construction de ponts de péage sur les chemins vicinaux	400,000
Secours aux sociétés de charité maternelle	120,000
— aux étrangers réfugiés en France	1,600,000
— aux condamnés politiques sous la Restauration	225,000
— aux combattants de juillet 1830, aux orphelins de juillet 1830 et de juin 1832	22,000
SERVICES DÉPARTEMENTAUX A LA CHARGE DES FONDS GÉNÉRAUX DU BUDGET.	
Administration départementale.	
Traitements et indemnités aux fonctionnaires administratifs des départements	3,211,200
Traitem. et indemnités aux commissaires de police.	100,000
Abonnements pour frais d'administration des préfec-	
A reporter	13,773,100

Report.....	13,773,100
tures et sous-préfectures........................	5,086,000
Inspections administratives de services départementaux..................................	130,000
Détention des condamnés.	
Dépenses ordinaires des condamnés à plus d'un an de détention, renfermés dans les maisons centrales de force et de correction ou autres prisons; réparations des bâtiments, mobilier, etc..............	5,300,000
Remboursements sur le produit du travail des condamnés détenus dans les maisons centrales de force et de correction..........................	1,400,000
Transport des condamnés aux bagnes et aux maisons centrales de force et de correction; reprises d'évadés.....	500,000
Matériel des cours royales.	
Loyers, entretien et réparations de bâtiments, mobilier et menues dépenses des cours royales; frais d'occupation du Palais de Justice de Paris par la Cour de cassation............................	400,000
Construction d'un nouveau palais pour la cour royale de Pau..	165,548
TOTAL..........	26,954,708

SERVICE DÉPARTEMENTAL IMPUTABLE SUR RESSOURCES SPÉCIALES.

Dépenses ordinaires des départements.	
Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels concédés aux départements (10 centimes)...	19,375,200
Idem imputables sur le produit du fonds commun à répartir par ordonn. royale (6 cent 4/10)......	12 363,840
Dépenses imputables sur les produits éventuels ordinaires..	1,106,000
Dépenses facultatives.	
Dépenses d'utilité départementale imputables sur le produit des centimes facultatifs votés par les conseils généraux (Maximum, 5 cent. dans 85 départements, et 12 cent. dans la Corse)............ .	9,687,600
Idem sur le produit du fonds commun à répartir en secours par le réglement des budgets départem. (6/10es de cent.)............	1,159,110
Idem sur les produits éventuels facultatifs.........	832,000
Idem sur subventions communales et particulières, et autres produits destinés à des travaux d'utilité départementale.....	1,453,000
Dépenses extraordinaires.	
Dépenses imputables sur le produit des centimes additionnels extraordinaires imposés en vertu des	
A reporter.....	25,976,750

Report.....	25,976,750
lois spéciales..................................	16,168,300
Idem sur les fonds d'emprunts autorisés par des lois particulières..................................	3,700,000
Dépenses spéciales.	
Dépenses des chemins vicinaux imputables sur le produit des centimes additionnels spéciaux (Maximum 5 cent.)..................................	12,065,000
Idem sur contingents communaux et souscriptions particulières..................................	11,700,000
TOTAL..	89,610,050

Ministère de l'Agriculture et du Commerce.

Service central..................................	703,550
Agriculture et haras.	
Écoles vétérinaires et bergeries....................	702,500
Encouragements à l'agriculture....................	1,100,000
Haras, dépôts d'étalons, etc......................	1,497,100
Remontes des haras royaux et encouragements à l'industrie particulière..........................	842,000
Manufactures, commerce intérieur et extérieur.	
Conservatoire et écoles des arts et métiers..........	1,165,000
Encouragements aux manufactures et au commerce, missions, etc.; frais de surveillance des sociétés et agences tontinières; encouragements aux pêches maritimes..................................	4,278,000
Poids et mesures..................................	725,000
Établissements thermaux et service sanitaire.	
Entretien des établissements thermaux............	230,000
Subvention aux établissements d'eaux minérales dont l'État n'est pas propriétaire....................	60,000
Établissements et services sanitaires...............	349,500
Secours.	
Secours aux colons..................................	800,000
Secours pour pertes matérielles et événements malheureux..................................	1,931,850
TOTAL.......	14,384,500

Ministère des Travaux publics.

Ire SECTION. — *Service ordinaire.*

Traitement du ministre et personnel de l'administration centrale..................................	349,500
Matériel et dépenses diverses des bureaux de l'administration centrale..................................	92,000
Personnel du corps des ponts et chaussées	3,318,900
Personnel des officiers et maîtres de ports du ser-	
A reporter.....	3,760,400

Report.....	3,760,400
vice maritime et des inspecteurs de la navigation.	196,000
Personnel des conducteurs embrigadés............	1,[illegible],000
Personnel du corps des mines, enseignement, écoles.	560,300
Personnel des garde-mines......................	80,000
Matériel des mines (Services divers)...............	70,000
Conseil des bâtiments civils et bureau de contrôle...	60,400
Subvention à la caisse des retraites............	[illegible],000
Routes royales et ponts............................	32,500,000
Navigation intérieure (Rivières et quais)...........	9,410,000
Navigation intérieure (Canaux)..................	5,100,000
Ports maritimes, phares et fanaux................	5,550,000
Bacs, dunes et semis, études d'irrigations et de dessèchements............................	750,000
Chemins de fer (Frais de police et de surveillance)...	643,950
Continuation des études de chemins de fer.........	50,000
Subventions aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage........................	450,000
Frais généraux du service des départements, secours, etc...	69,000
Entretien et réparations ordinaires des bâtiments civils d'intérêt général.......................... ..	360,000
Constructions et grosses réparations d'intérêt général (Bâtiments civils)....	780,000
Travaux de construction, d'achèvement ou de grande réparation de divers édifices publics (Loi du 19 juillet 1843)..	170,000
Agrandissement et réparation d'établissements d'intérêt général (Loi du 19 juillet 1845)............	30,000
Achèvement de divers édifices publics (Loi du 3 *juillet* 1846)..	700,000
Frais de publication des comptes rendus des ponts et chaussées, des mines et des monuments publics.	15,000
TOTAL........	63,52[illegible],050

IIe SECTION. — *Service extraordinaire*.

IIe PARTIE. TRAVAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

Routes royales classées avant le 1er janvier 1837....	»
Routes royales classées depuis le 1er janvier 1837...	»
Routes royales et ports maritimes de la Corse......	748,500
Routes stratégiques de l'Ouest....................	»
Ponts...	»
Amélioration de rivières........................	»
Amélioration de rivières (Loi du 8 juillet 1840).....	»
Canaux du Nivernais et du Berry....	»
Études de navigation............................	»
Amélioration de ports maritimes.................	1,700,000
Chemins de fer (Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies concessionnaires de chemins de fer)..	»
Chemins de fer construits par l'État..............	»
Établissements de nouveaux canaux.......	»
Établissements de nouveaux canaux (Loi du 8 juillet 1840)..	»
TOTAL......	2,448,500

Ire PARTIE. — TRAVAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Etablissement de grandes lignes de chemins de fer..	23,200,000
Prêts et subventions aux compagnies des chemins de fer de Paris à Rouen et de Rouen au Havre.......	»
Travaux de routes royales (Loi du 5 août 1844).....	»
Ports maritimes, phares et fanaux (L. des 5 août 1844, 16 et 19 juillet 1845).....................	2,000,000
Achèvement et perfectionnement des routes royales (L. du 30 juin 1845).........................	15,000,000
Construction de trois édifices à affecter à des services d'intérêt général (L. du 15 juillet 1845).......	»
Construction de divers ponts (L. du 19 juillet 1845).	700,000
Établissement de nouv. canaux (L. du 5 mai 1846)..	5,500,000
Amélioration de rivières (L. du 31 mai 1846).......	1,000,000
TOTAL de la IIe partie.....	47,400,000

Ministère de la Guerre.

Ire SECTION. — *Service ordinaire.*

Administration centrale (Personnel)................	2,020,200
Administration centrale (Matériel)..................	317,150
Frais généraux d'impressions......................	235,000
Etats-majors....................................	17,958,569
Gendarmerie....................................	21,356,878
Subvention à la ville de Paris pour la garde munic.	1,997,006
Recrutement et réserve...........................	477,000
Justice militaire..................................	825,187
Solde et entretien des troupes.....................	147,709,782
Habillement et campement.........................	11,607,886
Lits militaires.....................................	5,335,888
Transports généraux..............................	1,955,234
Remonte générale................................	6,390,660
Harnachement...................................	664,825
Fourrages..	29,115,103
Solde de non-activité et solde de réforme..........	452,800
Secours..	1,103,000
Dépenses temporaires.............................	369,600
Subvention au fonds de retraite des employés......	326,000
Dépôt général de la guerre et nouv. carte de France.	149,000

Matériel de l'artillerie.

Dépenses ordinaires...............................	6,962,707
Travaux extraordinaires en Algérie................	150,000
Poudres et salpêtres (Personnel)..................	532.900
Poudres et salpêtres (Matériel)....................	4,274,292
Matériel du génie (Divisions territoriales de l'intér.)	8,273,500

Matériel du génie (Algérie).

Dépenses ordinaires...............................	3,146,000
Travaux extraordinaires...........................	2,500,000
Écoles militaires..................................	2,162,400
Invalides de la guerre.............................	2,768,568
A reporter....	281,337,135

Report...	281,737,495
Gouvernement et administration génér. de l'Algérie.	2,386,700
Services militaires indigènes en Algérie..........	7,429,222
Services maritimes en Algérie....................	492,000
Services civils en Algérie........................	4,511,800
Colonisation en Algérie..........................	1,715,000

Travaux civils en Algérie.

Direction des travaux publics.....................	87,000
Personnel des divers services.....................	445,463
Travaux ordinaires................................	810,300
Desséchements et irrigations......................	750,000
Routes et ponts...................................	1,500,000
Aqueducs, canaux et fontaines, etc................	200,000
Port d'Alger......................................	2,000,000
Ports secondaires, phares et fanaux...............	645,000
Bâtiments civils..................................	770,000
Travaux sur le territoire mixte et sur le territoire arabe...	300,000
Dépenses secrètes.................................	250,000
TOTAL de la Ire section......	305,630,382

II° SECTION. — *Service extraordinaire.*

Ire PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.*

Travaux de fortification de Paris.................	»
Travaux de fortification des places autres que Paris.	3,380,000
Travaux pour les bâtiments militaires............	8,820,000
Constructions pour le service de l'artillerie.........	650,000
Constructions aux établissements des poudres et salpêtres..	»
TOTAL de la Ire partie........	12,850,000

II° PARTIE. — *Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.*

Travaux de fortification du Havre.....	800,000
Armement des fortifications de Paris..............	1,130,000
Travaux extraordinaires de fortifications...........	1,600,000
Reconstruction de l'arsenal d'Amiens..............	»
TOTAL de la II° partie........	3,530,000

Marine et Colonies.

SERVICE DE LA MARINE.

Service central.......	1,135,770

Service général.

Officiers militaires et civils......................	7,614,857
Maistrance, gardiennage et surveillance...........	1,767,321
Solde et habillement des équipages et des troupes..	29,864,020
Hôpitaux..	1,738,240
Vivres..	11,959,646
Justice maritime..................................	91,740
A reporter....	53,035,794

Report....	53,035,794
Salaires d'ouvriers	10,300,000
Approvisionnements généraux de la flotte	25,200,000
Travaux hydrauliques et bâtiments civils	3,712,000
Poudres	433,912
École navale en rade de Brest	103,400
Affrétements et transports par mer	340,000
Chiourmes	329,000
Frais généraux d'impressions	275,000
Frais de voyage et dépenses diverses	1,432,264
Dépenses temporaires	100,000
Service scientifique.	
Sciences et arts maritimes (Personnel)	481,960
Sciences et arts maritimes (Matériel)	500,600
TOTAL du service marine	97,379,720
SERVICE COLONIAL.	
Dépenses des services militaires aux colonies (Personnel)	6,090,950
Id.(Matériel)	2,322,585
Dépenses des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 (Martinique, Guadeloupe, Guyane française et Bourbon)	11,461,840
Subventions à divers établissements coloniaux	1,250,700
Dépenses générales des établissements français de l'Océanie	1,735,100
TOTAL du service colonial	22,861,175
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.	
Digue et arsenal de Cherbourg	5,000,000
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.	
Salaires d'ouvriers (Loi du 3 juillet 1846)	1,740,000
Approvision. gén. de la flotte (Loi du 3 juil. 1846)	7,560,000
Approvision. de prévoyance (Loi du 3 juillet 1846	4,000,000
TOTAL	18,300,000

Ministère des Finances.
Cour des comptes.

Personnel	1,192,400
Matériel et dépenses diverses	70,495
Administration centrale des finances.	
Personnel	5,755,600
Matériel	622,100
Dépenses diverses	301,141
Monnaies et médailles.	
Personnel	150,400
Matériel et dépenses diverses	82,000
A reporter....	8,174,136

Report.....	8,174,136

Service de trésorerie.

Frais de trésorerie...........................	3,450,000
Traitements et frais de service des receveurs généraux et particuliers des finances................	5,081,000
Traitements et frais de service des payeurs dans les départements.................................	1,060,000
TOTAL.........	17,765,136

RÉCAPITULATION. — *Services généraux des Ministères.*
Service ordinaire.

Ministère de la Justice et des Cultes..............	66,303,928
— des Affaires étrangères...	8,885,422
— de l'Instruction publique.................	18,038,033
— de l'Intérieur...........................	116,564,758
— de l'Agriculture et du Commerce..........	14,384,500
— des Travaux publics...	63,522,050
— de la Guerre..	305,630,182
— de la Marine..........................	120,240,893
— des Finances	17,765,136

Service extraordinaire.

Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.

Ministère des Travaux publics....................	2,448,500
— de la Guerre............................	12,850,000
— de la Marine............................	5,000,000

Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.

Ministère des Travaux publics.........	47,400,000
— de la Guerre............................	3,530,000
— de la Marine............................	13,300,000
TOTAL de la IIIe partie......	845,863,604

IVe PARTIE. — FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPÔTS ET REVENUS PUBCIC.

CONTRIBUTIONS DIRECTES, TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES ET CADASTRE.

Service administratif des contributions directes et autres taxes.

Personnel....................................	2,422,700
Dépenses diverses.............................	1,637,938

Cadastre.

Frais d'arpentage et d'expertise...	724,000
Frais de mutations cadastrales....................	600,000

Frais de perception des contributions directes et autres taxes.

Remises aux percepteurs; frais de distribution de premier avertissement; frais judiciaires et secours.	14,938,572

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)

ENREGISTREMENT ET DOMAINES.

Personnel	9,272,800
Matériel	308,500
Dépenses diverses	806,300

TIMBRE.

Personnel	427,700
Matériel et dépenses diverses	529,400

FORÊTS. (*Service administratif et de surveillance dans les départements.*)

Personnel	3,637,900
Matériel	1,268,700
Dépenses diverses	526,900

DOUANES. (*Service administratif et de perception dans les départements.*)

Personnel	24,314,100
Matériel	595,300
Dépenses diverses	1,444,250

CONTRIBUTIONS INDIRECTES ET POUDRES A FEU. — (*Service administratif et de perception dans les départements.*)

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Personnel	20,091,878
Matériel	452,100
Dépenses diverses	1,545,000
Avances recouvrables	952,000

POUDRES A FEU.

Personnel	75,000
Matériel et dépenses diverses	3,619,500

TABACS (Exploitation).

Personnel	1,007,000
Matériel	6,229,780
Achats et transports de tabacs	27,700,000
Dépenses diverses	265,000

POSTES. (*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)

ADMINISTRATION ET PERCEPTION.

Personnel	11,715,320
Matériel	897,000
Dépenses diverses	1,424,324

TRANSPORTS DES DÉPÊCHES.

Personnel	2,788,468
Matériel	12,119,190
Dépenses diverses	5,555,875
TOTAL de la IV° partie	156,892,495

Ve PARTIE. — Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.

Contributions directes.

Restitutions de fonds communaux	44,187,120
Non-valeurs et réimpositions	5,468,110
Restitutions pour propriétés démolies après la confection des rôles	100,000
Taxes perçues en vertu de rôles. Dégrèvements et non-valeurs	17,000
Remboursements sur produits indirects et divers	2,366,000
Répartitions des produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes	1,250,000
Répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations attribués à divers	3,662,000
Primes à l'exportation de marchandises	15,000,000
Escomptes sur divers droits	2,135,500
Total de la Ve partie	74,185,730

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.

Service ordinaire.	
Dette publique	384,346,191
Dotations	14,922,150
Services des ministères	731,335,104
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	156,892,493
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	74,185,730
Service extraordinaire.	
Travaux régis par la loi du 25 juin 1841	20,298,500
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842	64,230,000
Total général des dépenses de l'exercice 1848, auquel il faut ajouter 8,384,700 fr. votés en dehors de la Loi de finances.	1,446,210,170

BUDGET DES RECETTES.

TITRE Ier. — *Impôts autorisés pour l'exercice* 1848.

Article Ier. — Les contributions foncière, personnelle et mobilière, des portes et fenêtres et des patentes, seront perçues, pour 1848, en principal et centimes additionnels, conformément aux dispositions des lois existantes. — Le contingent de chaque département dans les contributions foncière, personnelle et mobilière et des portes et fenêtres, est fixé, en principal, aux sommes portées dans l'état annexé à la présente loi.

2. — Lorsqu'en exécution du paragraphe 4 de l'arti-

cle 39 de la loi du 18 juillet 1837, il y aura lieu par le Gouvernement d'imposer d'office, sur les communes, des centimes additionnels pour le paiement des dépenses obligatoires, le nombre de ces centimes ne pourra excéder le maximum de dix, à moins qu'il ne s'agisse de l'acquit de dettes résultant de condamnations judiciaires, auquel cas il pourra être élevé jusqu'à vingt.

3. — En cas d'insuffisance des revenus ordinaires pour l'établissement des écoles primaires communales, élémentaires ou supérieures, les conseils municipaux et les conseils généraux des départements sont autorisés à voter, pour 1848, à titre d'imposition spéciale destinée à l'instruction primaire, des centimes additionnels au principal des quatre contributions directes. Toutefois, il ne pourra être voté, à ce titre, plus de trois centimes par les conseils municipaux, et plus de deux centimes par les conseils généraux.

4. — En cas d'insuffisance des centimes facultatifs ordinaires, pour concourir, par des subventions, aux dépenses des chemins vicinaux de grande communication, et, dans des cas extraordinaires, aux dépenses des autres chemins vicinaux, les conseils généraux sont autorisés à voter, pour 1848, à titre d'imposition spéciale, cinq centimes additionnels aux quatre contributions directes.

5. — Continuera d'être faite, pour 1848, au profit de l'État et conformément aux lois existantes, la perception : — des droits d'enregistrement, de timbre, de greffe, d'hypothèques, de passe-ports et de permis de chasse, du produit du visa des passe-ports et de la légalisation des actes au ministère des affaires étrangères, et des droits de sceau à percevoir pour le compte du trésor, en conformité des lois des 17 août 1828 et 29 janvier 1831 ; — du vingtième à payer sur le produit des bois des communes et établissements publics, vendus ou délivrés en nature, pour indemniser l'État des frais d'administration de ces bois (*art.* 5 *de la loi des recettes de* 1842, *du* 25 *juin* 1841, *et art.* 6 *de la loi des recettes de* 1846, *du* 19 *juillet* 1845); — des droits de douanes, y compris celui sur les sels; — des contributions indirectes, y compris les droits de garanties, la retenue sur le prix des livraisons de tabacs autorisée par

l'article 38 de la loi du 24 décembre 1814, les frais de casernement déterminés par la loi du 15 mai 1818, et le prix des poudres, tel qu'il est fixé par les lois des 16 mars 1819 et 24 mai 1834 ; — de la taxe des lettres et du droit sur les sommes versées aux caisses des agents des postes ; — du droit annuel imposé aux chefs d'institution et aux maîtres de pension par le décret du 17 septembre 1808 ; des rétributions imposées par les décrets du quatrième jour complémentaire an XII [21 septembre 1804] et du 17 février 1809, sur les élèves des Facultés et sur les candidats qui se présentent pour y obtenir des grades ; — des rétributions imposées par la loi du 21 germinal an XI [11 avril 1803], l'arrêté du Gouvernement du 25 thermidor suivant [13 août de la même année] et l'ordonnance royale du 27 septembre 1840, aux élèves des écoles de pharmacie et aux herboristes reçus par ces écoles ; — du produit des monnaies et médailles ; — des redevances sur les mines ; — des redevances pour permissions d'usines et de prises d'eau temporaires, toujours, révocables sans indemnité; sur les canaux et rivières navigables ; — des droits de vérification des poids et mesures, conformément à l'ordonnance royale du 17 avril 1839 ; — des taxes des brevets d'invention ; — des droits de chancellerie et de consulat perçus en vertu des tarifs existants ; — d'un décime pour franc sur les droits qui n'en sont point affranchis, y compris les amendes et condamnations pécuniaires, et sur les droits de greffe perçus, en vertu de l'ordonnance du 18 janvier 1826, par le secrétaire général du conseil d'État ; — des rétributions imposées pour frais de surveillance, sur les compagnies et agences de la nature des tontines, dont l'établissement aura été autorisé par ordonnance royale rendue dans la forme des réglements d'administration publique (*avis du conseil d'État, approuvé par l'empereur le 1er avril 1809, et loi des recettes de 1843*) ; — des droits sanitaires, conformément au tarif annexé à la loi des recettes de 1844, en date du 24 juillet 1843.

6. — Continuera d'être faite, pour 1848, au profit des départements, des communes, des établissements publics et des communautés d'habitants dûment autorisées, et conformément aux lois existantes, la perception : — des

taxes imposées, avec l'autorisation du gouvernement, pour la surveillance, la conservation et la réparation des digues et autres ouvrages d'art intéressant les communautés de propriétaires ou d'habitants; des taxes pour les travaux de desséchement autorisés par la loi du 16 septembre 1807, et des taxes d'affouages, là où il est d'usage et utile d'en établir; — des droits de péage qui seraient établis, conformément à la loi du 14 floréal an x [4 mai 1802], pour concourir à la construction ou à la réparation des ponts, écluses ou ouvrages d'art à la charge de l'État, des départements ou des communes, et pour corrections de rampes sur les routes royales ou départementales; — des taxes imposées, avec l'autorisation du gouvernement, pour subvenir aux dépenses intéressant les communautés de marchands de bois; — des droits d'examen et de réception imposés, par l'arrêté du gouvernement du 20 prairial an XI [9 juin *1803*], sur les candidats qui se présentent devant les jurys médicaux pour obtenir le diplôme d'officier de santé ou de pharmacien; — des droits établis pour frais de visite chez les pharmaciens, droguistes et épiciers; — des rétributions imposées, en vertu des arrêtés du gouvernement du 3 floréal an VIII [23 avril 1800] et du 6 nivôse an XI [27 décembre 1802], sur les établissements d'eaux minérales naturelles, pour le traitement des médecins chargés par le gouvernement de l'inspection de ces établissements; — des contributions imposées par le gouvernement sur les bains, fabriques et dépôts d'eaux minérales, pour subvenir aux traitements des médecins inspecteurs desdits établissements (*art.* 30 *de la loi des recettes de* 1842, *du* 25 *juin* 1841, *et lois de finances antérieures*); — des rétributions pour frais de visite des aliénés placés volontairement dans des établissements privés (*art.* 9 *de la loi du* 30 *juin* 1838 *et* 29 *de la loi du* 25 *juin* 1841); — des droits d'octroi, des droits de pesage, mesurage et jaugeage; — des droits de voirie dont les tarifs ont été approuvés par le gouvernement, sur la demande et au profit des communes (*loi du* 18 *juillet* 1837); — du dixième des billets d'entrée dans les spectacles et les concerts quotidiens; — d'un quart de la recette brute dans les lieux de réunion ou de fête où l'on est admis en payant; — des contributions spé-

ciales destinées à subvenir aux dépenses des bourses et chambres de commerce, ainsi que des revenus spéciaux accordés auxdits établissements; — des droits de place perçus dans les halles, foires, marchés, abattoirs, d'après les tarifs dûment autorisés (*loi du* 18 *juillet* 1837); — des droits de stationnement et de location sur la voie publique, sur les ports et rivières et autres lieux publics (*loi du* 18 *juillet* 1837); — des taxes de frais de pavage des rues, dans les villes où l'usage met ces frais à la charge des propriétaires riverains (*dispositions combinées de la loi du* 11 *frim. an* VII [1er *déc.* 1798] *et du décret de principe du* 25 *mars* 1807, *et art.* 28 *de la loi des recettes de* 1842, *du* 25 *juin* 1841); — des taxes d'établissement de trottoirs dans les rues et places dont les plans d'alignement ont été arrêtés par ordonnances royales, conformément aux dispositions de la loi du 7 juin 1845; — du prix de la vente exclusive, au profit de la caisse des invalides de la marine, des feuilles de rôles d'équipages des bâtiments de commerce, d'après le tarif du 8 messidor an XI [27 juin 1803]; — des frais de travaux intéressant la salubrité publique (*loi du* 16 *sept.* 1807); — des droits d'inhumation et de concession de terrains dans les cimetières (*décrets organ. du* 23 *prair. an* XII [12 *juin* 1804] *et du* 18 *août* 1811).

7. — Les droits sur le sel, lorsque la somme à payer excédera 600 fr. pourront être acquittés en obligations cautionnées, moitié à trois mois, moitié à six mois.

8. — Dans les colonies de la Martinique, de la Guadeloupe, de la Guyane française et de Bourbon, les recettes de toute nature continueront à être faites, en 1848, conformément aux lois et ordonnances actuellement en vigueur.

TITRE II. — *Évaluation des recettes de l'exercice* 1848.

9. — Les voies et moyens ordinaires et extraordinaires sont évalués, pour l'exercice 1848, à la somme de un milliard trois cent quatre-vingt-onze millions deux cent soixante et seize mille cinq cent dix fr. (1,391,276,510 f).

Les ressources affectées aux services spéciaux portés pour ordre au budget sont évaluées, pour l'exercice 1848, à la somme de vingt et un millions deux cent quatre-

3.

vingt-trois mille cinq cent quatre-vingt-douze francs (21,283,592 fr.).

10. — Les ressources spécialement attribuées au service départemental, par la loi du 10 mai 1838, sont évaluées à la somme de quatre-vingt-quatorze millions neuf cent soixante-neuf mille cinquante fr. (94,969,050 fr.), pour l'exercice 1848.

11. — Les ressources attribuées au service colonial sont évaluées à la somme de vingt-deux millions huit cent soixante et un mille cent soixante-quinze fr. (22,861,175 f.), pour l'exercice 1848.

TITRE III. — *Moyens de service.*

12. — Le ministre des finances est autorisé à créer, pour le service de la trésorerie et les négociations avec la Banque de France, des bons royaux portant intérêt, et payables à échéance fixe.

Les bons royaux en circulation ne pourront excéder deux cent soixante et quinze millions de francs. Ne sont pas compris dans cette limite les bons royaux délivrés à la caisse d'amortissement en vertu de la loi du 10 juin 1833.

Dans le cas où cette somme serait insuffisante pour les besoins du service, il y sera pourvu au moyen d'une émission supplémentaire, qui devra être autorisée par ordonnances royales, lesquelles seront insérées au Bulletin des Lois, et soumises à la sanction législative.

TITRE IV. — *Disposition particulière.*

13. — A l'avenir, au fur et à mesure de chaque vacance, les cautionnements des receveurs généraux et des receveurs particuliers des finances, ainsi que ceux des percepteurs des contributions directes, seront déterminés d'après les bases suivantes :

CAUTIONNEMENTS DES RECEVEURS GÉNÉRAUX.

Sur contributions directes,

6 fr. p. °/o sur les deux premiers millions.
4 *idem.* sur toute somme excédant les deux premiers millions.

Sur produits indirects et divers,

2 fr. p. °/o sur les deux premiers millions.
1 *idem.* sur toute somme excédant les deux premiers millions.

CAUTIONNEMENTS DES RECEVEURS D'ARRONDISSEMENT.

Sur contributions directes,

6 fr. p. % sur les premiers cinq cent mille francs.
4 *idem*. sur toute somme excédant les premiers cinq cent mille francs.

Sur produits indirects et divers,

2 fr. p. % sur les premiers cinq cent mille francs.
1 *idem*. sur les quatre millions cinq cent mille francs suivants.
50c *idem*. sur toute somme excédant les premiers cinq millions.

CAUTIONNEMENTS DES PERCEPTEURS.

10 fr. p. % sur les premiers cent mille francs.
6 fr. 50 c. p. % sur les quatre cent mille francs suivants.
3 fr. p. % sur toute somme excédant les premiers cinq cent mille francs.

L'application de ces bases sera faite, pour les receveurs des finances, aux recettes réalisées pendant la dernière année expirée, et, pour les percepteurs, au montant des rôles généraux et supplémentaires du dernier exercice.

14. — Les cautionnements des comptables dont la quotité n'est pas déterminée par une loi seront fixés par ordonnance royale, rendue sur le rapport du ministre compétent, de concert avec le ministre des finances.

TITRE V. — *Dispositions générales.*

15. — Toutes contributions directes ou indirectes, autres que celles autorisées par la présente loi, à quelque titre et sous quelque dénomination qu'elles se perçoivent, sont formellement interdites, à peine, contre les autorités qui les ordonneraient, contre les employés qui confectionneraient les rôles et tarifs, et ceux qui en feraient le recouvrement, d'être poursuivis comme concussionnaires, sans préjudice de l'action en répétition, pendant trois années, contre tous receveurs, percepteurs ou individus qui auraient fait la perception, et sans que, pour exercer cette action devant les tribunaux, il soit besoin d'une autorisation préalable. Il n'est pas néanmoins dérogé à l'exécution de l'article 4 de la loi du 2 août 1829, relatif aux centimes que les conseils généraux sont autorisés à voter pour les opérations cadastrales, non plus qu'aux dispositions des lois du 10 mai 1838 sur les attributions départementales, du 18 juillet 1837 sur l'administration communale, du 21

mai 1836 sur les chemins vicinaux, et du 28 juin 1833 sur l'instruction primaire.

Détail du Budget des recettes.

Contributions directes.

Contribution foncière	279,456,080
— personnelle et mobilière	59,343,060
— des portes et fenêtres	34,796,826
— des patentes	46,310,100
Taxe de premier avertissement	793,890
Enregistrement, timbre et domaines.	
Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèque et perceptions diverses	216,324,000
Droit de timbre	40,556,000
Revenus et prix de vente de domaines	3,282,300
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	2,123,500
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'Etat	1,073,690
Produits des forêts et de la pêche.	
Produits des coupes de bois	33,548,500
Produits divers et droit de pêche	3,069,200
Contribution des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois	1,778,000
Douanes et sels.	
Droits de douanes à l'importation :	
Marchandises diverses	105,888,000
Sucres coloniaux	38,458,000
— étrangers	11,270,000
Droits de douanes à l'exportation	1,919,000
Droits de navigation	3,391,000
Droits et produits divers de douanes	2,833,000
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes	58,153,000
Contributions indirectes.	
Droits sur les boissons	103,603,000
Taxe de consommation des sels, perçue hors du rayon des douanes	13,346,000
Droit de fabrication sur les sucres indigènes	20,840,000
Droits divers et recettes à différents titres	43,310,000
Produit de la vente des tabacs	120,000,000
Produit de la vente des poudres à feu	6,863,000
Produits des postes.	
Produit de la taxe des lettres	46,542,000
Droit de 2 p. % sur les envois d'argent	673,000
Droits de transport de marchandises et de matières	
A reporter	1,299,714,146

Report.	1,299,714,146
d'or et d'argent par les paquebots	214,000
Produit des places dans les malles-postes	2,059,000
Produit des places dans les paquebots	1,096,000
Droit de transit des correspondances étrangères	1,108,000
Recettes accidentelles	46,000
Divers revenus.	
Produits universitaires : Droits divers	1,865,100
— Produit des rentes et domaines.	541,178
Produits éventuels affectés au service départemental.	18,791,000
Produits et revenus de l'Algérie	17,825,000
Produit de la rente de l'Inde	1,050,000
Recette des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 (Martinique, Guadeloupe, Guyane française et Bourbon)	6,983,188
Produits divers du budget.	
Bénéfice sur la fabrication des monnaies et la vente des médailles	70,100
Redevances et produits extraordinaires des mines	397,202
Droit de vérification des poids et mesures	1,010,000
Produit de la taxe des brevets d'invention	550,000
Solde non employée du fonds commun des chancelleries consulaires	24,000
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires	350,000
Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire	5,000
Pensions et rétributions des élèves des écoles militaires	835,200
Recouvrement de frais d'entretien d'élèves à l'école de cavalerie de Saumur	35,500
Pensions des élèves de l'école navale de Brest	105,000
Retenue de 2 p. 100 sur la solde des officiers de l'armée de terre	905,400
Pensions de marins admis à l'Hôtel des Invalides de la guerre	48,000
Retenue de 2 p. % sur la solde des officiers de la garde municipale et des sapeurs-pompiers de la ville de Paris	8,600
Revenus de divers établissements spéciaux (écoles vétérinaires, écoles des arts et métiers, lazarets et établissements sanitaires)	867,875
Produits provenant des ministères, et recettes attribuées au trésor public par l'ordonnance royale du 31 mai 1838, portant réglement général sur la comptabilité publique	1,699,700
Produits de vente de cartes des dépôts de la guerre et de la marine	50,000
Valeur au prix de revient, fixé par le budget, des poudres livrées par le service des poudres et sal-	
A reporter...	1,358,454,189

Report...		1,358,454,189
pètres au département de la guerre...	723,980	
au département de la marine...	433,912	4,508,392
au département des finances ...	3,348,500	
Ateliers de condamnés et pénitenciers militaires....		279,500
Versements des compagnies de chemins de fer pour remboursement de frais divers mis à leur charge..		407,900
Bénéfices réalisés par la caisse des dépôts et consignation pour l'année 1848......................		2,000,000
Recouvrements sur prêts faits en 1830 au commerce et à l'industrie..............................		150,000
Versements des sociétés et agences tontinières pour remboursement de frais de surveillance..........		20,000
Recettes sur débets non compris dans l'actif de l'administration des finances......................		80,000
Dépôts d'argent dans les caisses des agents des postes acquis au trésor pour cause de déchéance (Loi du 31 janvier 1833)............................		7,800
Versements des compagnies de chemins de fer, en capital et en intérêts, sur les avances à elles faites par le trésor.		1,582,999
Fonds à verser par des départements, des communes et des particuliers, pour concourir avec ceux de l'État à l'exécution de travaux publics............		150,000
Excédant disponible des recettes sur les dépenses du service de l'imprimerie royale.................		233,790
Produits divers des maisons centrales de force et de correction....................................		2,500,000
Prix du bail du chemin de fer de Montpellier à Nîmes....................................		308,000
Recettes de différentes origines..................		295,442
TOTAL des recettes de l'exercice 1848....		1,370,978,010
Ressources extraord. (portion de l'emprunt autorisé par la loi du 25 juin 1841, applicable aux travaux extraordinaires de l'exercice 1848)...............		20,298,500
TOTAL GÉNÉRAL des recettes de l'exercice 1848.		1,391,276,510

RÉSULTAT GÉNÉRAL DU BUDGET DE 1848.

RECETTES..............................	1,391,276,510 fr.
DÉPENSES..............................	1,446,210,170
EXCÉDANT présumé des dépenses.......	54,933,660

Voici maintenant le tableau des recettes affectées pour 1848 aux services spéciaux qui ne sont portés au budget que pour mémoire (pour ordre).

Ministère de la Justice et des Cultes.

LÉGION-D'HONNEUR.

Revenus propres de l'ordre	7,009,098
Pensions et frais de trousseaux versés par les parents des élèves de la maison royale de Saint-Denis	94,000
Fonds reçus de la caisse des dépôts et consignations à titre d'avances (article 4 de la loi du 21 juin 1845).	406,000
TOTAL	7,509,098

IMPRIMERIE ROYALE.

Produit des impressions diverses	3,553,000

Ministère des affaires étrangères.

CHANCELLERIES CONSULAIRES.

Produits d'actes de chancellerie et bénéfices sur le change	350,000
Prélèvement à effectuer sur le fonds commun des chancelleries consulaires, au profit de celles dont les dépenses excéderont les recettes (article 5 de l'ordonnance royale du 25 août 1833)	50,000
TOTAL	400,000

Ministère de la Marine et des Colonies.

CAISSE DES INVALIDES.

Retenues sur les traitements et accessoires du personnel des divers corps de la marine et des colonies.	2,130,000
Retenues exercées sur la solde des officiers militaires et civils et agents de tout grade en congé	110,000
Retenues sur les salaires au commerce	790,000
Décomptes des déserteurs	20,000
Dépôts provenant de solde, parts de prises, etc	230,000
Dépôts provenant de naufrages	70,000
Droits sur les prises	60,000
Dividende des actions de la Banque de France	85,000
Rentes 5 p. % (immobilisées)	4,809,239
Plus-value des feuilles de rôles d'équipages	35,000
Recettes diverses	131,761
TOTAL	8,471,000

NOTICE HISTORIQUE ET STATISTIQUE

Sur l'administration des finances et la dette publique en France.

Afin d'avoir une idée plus nette de la situation actuelle de nos finances, il ne sera pas inutile de recourir à quelques points de comparaison dans le passé.

A consulter les écrits de Necker, on croirait que les impositions de l'ancien régime ne s'élevaient pas au delà de 600,000,000. Mais faisons remarquer, avec le judicieux auteur de l'*Histoire financière de la France,* M. Bailly, qu'avant la Révolution, indépendamment des charges mentionnées par M. Necker, l'agriculture supportait l'énorme fardeau des dîmes et des droits féodaux. Une moitié seulement du territoire acquittait l'impôt foncier, assis maintenant sur toute la surface du sol, dont la force productive s'est accrue par de nombreux défrichements. Autrefois encore le commerce était entravé par des péages multipliés, par des douanes intérieures; les jurandes et maîtrises opprimaient l'industrie et l'on payait des *épices* aux juges. Enfin, le signe monétaire, dont la valeur nominale est restée la même, a singulièrement perdu de sa valeur d'échange contre les propriétés et produits de toute nature.

Tableau des finances de la France, présenté par Necker aux États généraux en 1789.

RECETTES.			Livres.
Ferme générale			150,107,000
— des postes			12,000,000
— des messageries			1,100,000
Régie des aides et droits réunis			50,220,000
— des domaines et forêts			50,000,000
— des loteries			14,000,000
— des revenus casuels			3,000,000
— du marc d'or			1,500,000
— des poudres et salpêtres			800,000
Divers revenus fixes			1,620,000
Impositions de Paris, pays d'élection, et pays conquis.			155,655,000
Impositions des pays d'État...	Languedoc	9,767,250	24,656,027
	Bretagne	6,611,460	
	Bourgogne	4,128,196	
	Provence	2,892,463	
	Pau, Bayonne et Foix	1,156,658	
Capitation, dixième et retenue au Trésor			6,865,000
A reporter....			471,523,027

Report....	471,323,027
Impositions aux fortifications des villes..............	375,000
Bénéfices sur les monnaies et forges..................	580,000
Revenu de la caisse du commerce..................	636,000
Différents loyers..................................	180,000
Intérêts des sommes prêtées aux États-Unis...........	1,600,000
Intérêts de 6 millions dus par le duc de Deux-Ponts.	300,000
Frais de perception fixés........................	75,974,000
Total brut des recettes........................	551,368,027

DÉPENSES.

Maison du roi, des enfants de France et tantes du roi.	25,000,000
Maisons des princes du sang......................	8,240,000
Affaires étrangères, ligues suisses.................	7,480,000
Département de la guerre..........................	99,160,000
Marine et colonies	44,500,000
Pont et chaussées	5,680,000
Haras..	814,000
Rentes perpétuelles, viagères et intérêts............	206,786,000
Intérêts des finances pour les charges...............	14,692,000
Intérêts pour anticipation sur 1790 et 1791..........	15,800,000
Engagement avec le clergé.........................	2,500,000
Indemnité à divers titres..........................	3,235,000
Pensions..	29,560,000
Traitem. du conseil, chancelier, garde-des-sceaux, etc.	3,173,000
Intendants des provinces..........................	1,495,000
Police et garde de Paris..........................	2,708,000
Travaux des carrières près Paris..................	1,027,000
Décharges sur la capitation et vingtième des provinces.	7,120,000
Traitement aux receveurs fonciers................	20,094,000
Aux administrateurs du Trésor....................	3,753,000
Bureaux d'administration générale................	2,048,000
Fonds de bienfaisance et secours..................	1,002,000
Pour constructions d'édifices sacrés...............	2,188,000
Dons, aumônes, mendicité.........................	6,078,000
Encouragement pour le commerce..................	3,864,000
Instruction publique, bibliothèques................	1,227,000
Bâtiments publics................................	1,900,000
Procédure criminelle.............................	3,180,000
Dépenses variables en provinces..................	5,490,000
Dépenses imprévues..............................	5,400,000
Maréchaussée de l'Ile de France..	250,000
Total des dépenses réelles......	535,444,000

RÉSULTAT.

Dépenses fixes..................................	535,444,000
Recettes, 551,238,027 (nettes ou réduites)...........	475,294,027
Déficit annuel........................	60,149,027

Après les luttes héroïques de la Révolution, l'équilibre ne put être rétabli que par la réduction au tiers des charges de la dette publique, par la mesure du *tiers consolidé*, due au génie financier de Cambon.

M. Thiers établit ainsi qu'il suit le budget de l'an VI;

Recettes				616,000,000
Dépenses.	Guerre	283,000,000	530,000,000	788,000,000
	Services gén.	247,000,000		
	Dette publique		258,000,000	
Réduction des deux tiers				172,000.000
			Reste	616,000,000

Somme égale à celle des recettes.

La dette publique comprenait :

En rentes perpétuelles	174,716,000
En rentes viagères	83,317,913
Somme égale à celle de M. Thiers	258,033,913

Il ne faut pas oublier qu'alors chaque administration formait une régie distincte, qui ne versait que les *produits nets* au Trésor. Cet état des choses s'est maintenu jusque sous la Restauration. L'importance des divers services centralisés et successivement rattachés au budget général, s'élève depuis 1818 à plus de 250 millions. C'est une circonstance capitale; faute d'en tenir compte, on est souvent tombé dans les plus étranges méprises en comparant le chiffre des anciens et des nouveaux budgets.

Voici l'état des finances de 1802 :

Tableau des finances de la France, comprenant 108 *départements, en* 1802 (*an XI*).

RECETTES.

Excédant sur l'exercice précédent	2,000,000
Contribution foncière	220,200,000
— personnelle et mobilière	32,800.000
Centimes additionnels pour les départements	15,783,000
Portes et fenêtres	16,000,000
Patentes	17,500,000
Régie de l'enregistrement et des forêts	190,000,000
Douanes	40,000,000
Postes	11,000,000
Loteries	12,000,000
Salines	3,500,000
Cautionnement des greffiers de paix	4,000,000
Recettes diverses accidentelles	4.717,000
Recette extérieure	20,000,000
Total général	589,500,000

DÉPENSES.

Dettes publique	39,570,000	64,023,482
Amortissement	1,272,055	
Dette viagère	19,986,674	
Dette des six départements conquis	3,193,835	
A reporter		64,023,482

Report	64,023,482
Ministère de la justice	28,318,730
— des relations extérieures	7,000,000
— de l'intérieur	47,410,000
— des finances	56,047,788
— du trésor public	6,000,000
— de la guerre	133,000,000
— de l'administration de la guerre	90,000,000
— de la marine	126,000,000
Fonds de réserve	8,000,000
Frais de négociations	9,000,000
Total des dépenses	589,500,000

Du 1er janvier 1808 au 1er avril 1814 les dépenses ont été de	7,956,079,553	76
Les dépenses extraordinaires de l'armée en dehors du budget, de	704,887,178	67
Le déficit antérieur de	25,678,837	17
TOTAL	8,686,635,569	60

Ce qui donne une dépense moyenne d'environ un milliard quatre cent mille francs par an; il est vrai que la France était bien plus grande qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Les contributions et revenus publics ont été, durant le même espace de temps, de	8,010,532,580	20
Les contributions en pays conquis	585,798,622	84
TOTAL	8,596,431,203	04

Ce qui causait un déficit d'une centaine de millions.

Le budget impérial, décrété le 4 janvier 1804, avait estimé les recettes à 1,176,000,000 fr.

Le premier budget régulier de la Restauration date de 1819; les recettes furent de 868,312,572 fr., les dépenses de 863,853,109 fr. : ce qui laissa un excédant de 4,459,463 fr.

Le fameux *milliard* fut dépassé en 1823. Les recettes furent de 1,123,456,391 fr.; les dépenses de 1,118,048,162 fr.

En 1829, le dernier exercice avant la révolution de 1830, accuse une recette de 1,040,464,529 fr. et une dépense de 1,014,914,432 fr.

Mais ces chiffres seraient loin de donner une idée exacte de la situation financière de la France, sous les divers régimes qu'elle a traversés, si l'on n'y joignait l'histoire de la *dette publique*, dont les émissions successives sont venues combler les *déficits*, couvrir les dépenses militaires, ou contribuer à l'exécution des grands travaux publics.

Histoire de la dette inscrite.

Les intérêts de l'ancienne dette publique ont été établis au 1er août 1793 :

Ancienne dette perpétuelle.	75,810,000
Intérêts de la dette provenant d'effets au porteur et d'actions.	20,707,000
De diverses charges remboursées.	31,286,000
	127,803,000

Elle eut à subir les accroissements suivants :

Emprunts forcés.	8,650,000	46,913,000
Dettes des communes et départements.	8,000,000	
Dettes des émigrés.	7,500,000	
Conversion des rentes viagères en perpétuelles.	12,000,000	
Paiements en inscriptions.	10,763,000	

Les intérêts à la charge du Trésor s'élevaient donc au 24 frimaire an VI à [1]. 174,716,000

Le tiers consolidé fut réduit, par suite de confiscations de domaines, etc., à une rente inscrite au grand livre de.	40,216,000
Celle-ci fut augmentée pour dette des pays réunis. .	6,086,000
Créances arriérées.	11,254,000
Pour l'ancienne caisse d'amortissement en échange de bons.	5,000,000
Au profit du domaine extraordinaire.	751,637
Au 1er avril 1814 le montant des rentes était de. . . . toutes en 5 p. 0/0.	63,307,637

Au 1er janvier 1847, la dette publique s'élevait :

	Arrérages annuels.	Capital nominal.	Nombre d'inscriptions.
5 0/0.	146,752,528 fr.	2,935,050,560 fr.	230,906
3 0/0.	62,826,863	1,094,228,706	40,804
4 1/2 0/0. .	1,026,600	22,813,333	1,395
4 0/0.	26,507,375	662,684,375	3,636
	237,113,366 fr.	5,714,777,034 fr.	276,740

En outre, le fonds d'amortissement possède une dotation annuelle de 48,886,565 fr. répartis ainsi qu'il suit :

5 0/0	32,035,779 francs.
4 1/2 0/0	246,254
4 0/0	821,439
3 0/0	15,783,093

Les rentes qui appartenaient au 1er janvier 1847 à la caisse d'amortissement, par suite des opérations qu'elle a faites, montaient à :

[1] Les pensions viagères s'élevaient en outre à 83,347,913 fr.

	43,484,198 fr. en 5 0/0
	340,054 fr. en 4 1/2 0/0
	1,131,662 fr. en 4 0/0
	16,323,109 fr. en 3 0/0
Total. . .	61,279,023 fr.

somme qui, ajoutée à celle provenant de la dotation, formait 110,168,888 fr.

Cette somme se trouve portée à 117,503,731 fr. au budget de 1848, par suite des accroissements calculés depuis décembre 1846, et, comme elle est tout entière la propriété du Trésor public, le montant total de la dette véritable diminue proportionnellement. La France est beaucoup moins endettée qu'elle ne le paraît; plus du tiers de la dette publique appartient déjà à l'État.

Nous avons dit qu'au 1er avril 1814 la dette du Trésor, composée tout entière de rentes 5 0/0, s'élevait à 63,307,637 fr.

Depuis cette époque jusqu'au 31 juillet 1830, avénement du régime nouveau, il a été créé des rentes 5, 4 1/2, 4 et 3 0/0

Pour une somme de.	187,308,054 fr.
Il en a été annulé pour.	51,198,483
La charge supplémentaire léguée par les 16 années de la Restauration a donc été.	136,109,571
La dette publique s'élevait au 31 juillet 1830 à.	199,417,208
Du 1er août 1830 au 31 juillet 1846, les rentes créées se sont élevées à.	70,569,287
Et les annulations de rentes à.	32,873,129
La charge des 17 années du gouvernement de juillet se résout donc en.	37,696,158 fr.

qui, ajoutés à la dette antérieure, formèrent un total de 237,113,366 fr. en dehors de la dotation de l'amortissement.

Comment et pour quelle cause cette dette a-t-elle été contractée?

La France a chèrement payé les désastres de l'invasion; elle a dû se grever à cet effet de 71,529,377 fr. de rentes 5 0/0, pour payer les dettes reconnues par les traités de paix du 30 mai 1814 et les conventions du 26 novembre 1815. En outre, une somme de 20,409,272 fr. 5 0/0 a été inscrite pour le remboursement des reconnaissances de liquidation; et 4,000,000 5 0/0, pour les dépenses extraordinaires de 1823 (guerre d'Espagne).

Les affaires du Levant ont exigé, en 1828 et 1829, une

inscription de 3,134,900 fr. en 4 0/0. Cette somme et les 95,938,669 fr. ont fait partie des négociations aux taux suivants :

5 0/0	6,000,000 vendus sur place à divers, du 1er mai 1816 au 1er avril 1817, au taux moyen de	57	26
	30,000,000, des années 1817 et 1818, taux moyen	57	55
	14,925,500, mai 1818. à divers par souscription.	66	50
	12.313,433, 9 novembre 1818, aux maisons Hope et Baring	67	00
	9,585,220, 9 août 1821, aux maisons Hottinguer, Baguenault, Delessert	85	55
	23,114,516, 10 juillet 1823, Rothschild frères	89	55
4 0/0	3,134,950, 12 janvier 1830, Rothschild frères	102	07 1/2

Durant la même période, il a été inscrit en rentes, *remises* à divers titres, 39,693,976 fr. 5 0/0, dont 1,499,654 f. pour dettes contractées par Louis XVIII et 24,251,175 pour paiement des créances étrangères liquidées en vertu des conventions des 20 novembre et 25 avril 1818.

1,034,764 fr. en 4 1/2 0/0 par suite de conversion du 5 0/0,

47,905,695 fr, en 3 0/0, dont 24,459,038 pour conversion du 5 et 23,046,660, fr. pour indemnité d'émigrés.

Depuis le 1er août 1830, il a été inscrit :

En 5 0/0, pour les besoins de l'exercice de 1831, 7,142,858 fr. négociées à divers banquiers et receveurs-généraux à 84 fr.

Pour l'échange des obligations de l'*emprunt national* au pair, 1,021,945 fr.

Pour les besoins extraordinaires des exercices 1831 et 1832, négocié à Rotschild, Davilliers et Hottinguer en août 1832, au taux de 98 fr. 50 c. 7,614,213 fr.

En 4 0/0 pour la consolidation des bons du Trésor affectés à l'amortissement des rentes au-dessus du pair. . . . . 15,294,420 fr.

Pour la consolidation des fonds de caisses d'épargne. 8,092,647

Total. 23,387,067[1].

En 3 0/0 pour la consolidation des bons du Trésor affectés à l'amortissement 15,629,523 fr.

[1] Il existe donc en réalité fort peu des inscriptions 4 0/0 sur la place.

Pour les besoins extraordinaires des exercices de 1840, 1841, 1842, 1843, 1844, 1845, 12,809,285 fr.

Dont 5,730,659 adjugés à Rotschild frères en octobre 1841 au taux de 78 fr. 52 1/2 (150 millions).

Et 7,079,646 fr. adjugés à Rotschild frères le 9 décembre 1844 au taux de 84 fr. 75 cent. (200 millions).

Il a été en outre remis à divers en inscriptions 5 0/0 15,746 fr. et 2,948,650 en 3 0/0 pour indemnités d'émigrés, *legs de* la Restauration.

En résumé, les dépenses de l'*invasion* ont créé une charge de 71,529,377 fr. de rente ; les expéditions d'Espagne et du Levant accomplies sous la Restauration, une autre charge de 7,134,950 fr. : au total 78,664,327 fr. ; tandis que toutes les dépenses extraordinaires faites depuis la révolution de juillet n'ont causé qu'une dette de 67,604,891 fr. employée presqu'en totalité à de grands travaux d'utilité publique, et aux dépenses de la guerre et de la marine, car presque tout était à faire, dans ces deux départements, afin de rendre au pays le rang qui lui appartient dans le monde.

Les annulations de rentes 5 0/0 ont monté du 1er avril 1814 au 1er janvier 1846, à 67,694,954 fr. dont moitié environ avant, et moitié depuis la révolution de juillet ; avec cette différence que l'annulation de 31,723,956 fr. de rente 5 0/0, en vertu de la loi de 1825, n'a été qu'une sorte de virement de compte, car elle avait lieu par suite de conversion en rentes 4 1/2 et 3 0/0 : ce qui a occasionné une inscription de

	1,034,764 fr.	en 4 1/2
et de	24,459,035 fr.	en 3
	25,493,769 fr.	

avec une économie pour le Trésor de 6,230,157 fr. par an ; tandis qu'en vertu de la loi de juin 1833 il a été annulé définitivement au profit de l'État 32,000,000 de rentes appartenant à la caisse d'amortissement.

Une opération analogue avait eu lieu pour 16,003,206 fr. de 3 0/0, en vertu de la loi du 1er mai 1825.

Bien que les découverts du Trésor se soient multipliés depuis deux ans, et qu'ils aient nécessité le vote récent d'un nouvel emprunt de 350,000,000, qui peut grever le Trésor d'une charge annuelle de 13 à 14,000,000, les frais occasionnés par les 17 dernières années seront loin de monter

au niveau de ceux que les 16 années de la Restauration ont fait peser sur le pays, avec cette différence énorme que ces derniers ont été en majeure partie un véritable tribut payé à l'étranger, tandis que l'accroissement de la force militaire et de grands travaux publics correspondent aux dépenses extraordinaires faites par le Trésor depuis juillet 1830.

Au 1er janvier 1847, sur les 146,752,528 fr. de rente 5 0/0, une somme de 46,815,827 fr. se trouvait immobilisée au profit d'établissements publics. Les inscriptions *départementales* au compte de propriétaires divers montaient à 18,517 pour une rente de 6,223,633 fr., celles de propriétaires divers à 140,183 pour 78,709,930 fr.; les rentes au porteur, à 2,514,560 fr.

Les 62,826,863 fr. de rente 3 0/0 se divisaient en 34,580,952 fr. immobilisés (dont 32,623,232 fr. pour la caisse d'amortissement) et 28,245,811 fr. mobilisés, dont 3,059 inscriptions départementales au profit de propriétaires divers pour une somme de 1,157,345 fr.; en rentes au porteur 5,509 pour 1,534,070 fr., et en rentes nominatives 31,064 inscriptions pour 21,568,133 fr.

Le compte des 1,026,600 fr. de rente 4 1/2 donne 158,104 fr. de rente immobilisée, et 868,496 fr. de rente mobilisée au profit de divers. Enfin le compte des 26,507,375 fr. de rente 4 0/0 donne 24,720,688 fr. de rente immobilisée presqu'en entier au profit des caisses d'amortissement et des dépôts et consignations, et 1,786,687 fr. de rente mobilisée.

Au total les 237,113,366 fr. de rente inscrite au 1er janvier 1847 se divisaient comme il suit : 106,275,571 fr. immobilisés et 130,837,795 fr. mobilisés. Sur cette dernière somme les rentes au porteur s'élevaient à 4,109,640 francs en 20,738 inscriptions; les rentes nominatives des particuliers à 102,574,954 fr. en 174,915 inscriptions; les inscriptions départementales au profit de 22,283 propriétaires divers, à 7,848,188 fr.

Il faut ajouter à cet ensemble de la dette inscrite, le dernier emprunt de 250 millions, adjugé le 10 novembre 1847, à MM. de Rothschild frères, en 3 0/0, au taux de 75 fr. 25 cent., ce qui équivaut, à peu de chose près, à dix millions de *rente annuelle*.

L. WOLOWSKI.

Commerce extérieur de la France

PENDANT L'ANNÉE 1846.

Commerce général et commerce spécial. — L'ensemble des échanges de la France avec ses colonies et les puissances étrangères a porté, en 1846, sur une valeur de 2,437 millions, savoir : 1,257 millions pour l'importation; 1,180 millions pour l'exportation [1].

Ce résultat total n'excède que de dix millions la somme du commerce extérieur de la France en 1845; comparé à la moyenne des cinq dernières années, il présente une augmentation de 194 millions ou 9 p 0/0.

En considérant, à part, chacun des deux éléments du chiffre total, on voit que l'importation n'est supérieure que de 1 p. 0/0 à celle de l'année dernière, et que, relativement à la période quinquennale, l'avantage est de 7 p. 0/0; que l'exportation a faibli d'un peu moins de 1 p. 0/0 d'une année à l'autre, et qu'elle est restée de 11 p. 0/0 au-dessus de la moyenne des cinq années antérieures.

[1] Le tableau ci-après présente, divisé en trois périodes quinquennales, le mouvement général du commerce extérieur de la France pendant les quinze dernières années.

1re PÉRIODE.

Années.	Importations.	Exportations.	TOTAL.
	millions.	millions.	millions.
1832	653	696	1,349
1833	693	766	1,459
1834	720	715	1,435
1835	761	834	1,595
1836	906	961	1,867
TOTAL	3,733	3,972	7,705

2e PÉRIODE.

Années.	Importations.	Exportations.	TOTAL.
	millions.	millions.	millions.
1837	808	758	1,566
1838	937	956	1,893
1839	947	1,003	1,950
1840	1,052	1,011	2,063
1841	1,121	1,066	2,187
TOTAL	4,865	4,794	9,659

Le commerce spécial[1], qui comprend les marchandises étrangères entrées dans la consommation, et les produits nationaux expédiés au dehors, s'élève, importations et exportation réunies, à 1,772 millions : c'est 68 millions ou 4 p. 0/0 de plus qu'en 1845; 182 millions ou 11 p. 0/0 de plus que la moyenne quinquennale. La part des marchandises étrangères admises pour la consommation dépasse de 64 millions ou 7 p. 0/0, de 76 millions ou 9 p. 0/0, chacun des deux termes de comparaison. La part des produits nationaux exportés excède ces termes de 1 et de 14 p. 0/0.

Commerce par mer et commerce par terre. — Le commerce général, dont l'importance s'élève, dans l'ensemble, comme on l'a vu, à 2,437 millions, s'est réparti, entre les deux modes d'expédition ouverts au commerce extérieur du pays (*Navigation maritime et transports par terre*), de la manière suivante :

Commerce par mer...........	1,755 millions.
Commerce par terre...........	682

Cette proportion, de 72 contre 28 p. 0/0, entre les deux voies d'expédition, est la même qu'en 1845 : elle a peu varié depuis 6 ans.

Les importations par mer se sont accrues de 2 et 7 p. 0/0, suivant qu'on les compare à l'année précédente ou à la moyenne quinquennale ; les entrées par terre, inférieures d'un p. 0/0, relativement à 1845, sont pareillement supé-

3e PÉRIODE.

Années.	Importations.	Exportations.	TOTAL.
	millions.	millions.	millions.
1842...............	1,142	940	2,082
1843...............	1,187	992	2,179
1844...............	1,193	1,147	2,340
1845...............	1,240	1,187	2,427
1846...............	1,257	1,180	2,437
TOTAL......	6,019	5,446	11,465

AUGMENTATIONS	de la 2e période sur la 1re....	25 p. 0/0
	de la 3e période sur la 1re....	49
	de la 3e période sur la 2e.....	19

[1] Voy. pour les explications des mots *commerce spécial* et *commerce général*, et, pour les *valeurs officielles*, l'Annuaire de 1844 pag. 103, et celui de 1845, p. 101.

rieures de 7 p. 0/0 au chiffre moyen des cinq années antérieures.

La valeur des exportations par mer est restée stationnaire d'une année à l'autre : elle est de 12 p. 0/0 supérieure à la moyenne quinquennale ; les expéditions par terre sont de 2 p. 0/0 au-dessous de celles de 1845 ; de 8 p. 0/0 au-dessus de la moyenne des cinq dernières années.

La proportion entre les deux modes de transport, est de 71 contre 29 p. 0/0 à l'importation ; de 73 contre 27 p. 0/0 à l'exportation.

Commerce par mer. — On a vu plus haut que la valeur totale des marchandises importées et exportées par mer s'est élevée à la somme de 1,755 millions.

Dans ce résultat, la part du pavillon national a été de 829 millons, ou 47 p. 0/0 ; celle du pavillon étranger, de 926 millions, ou 53 p. 0/0. Un avantage de 3 p. 0/0 sur l'année comparée, de 15 p. 0/0 sur la moyenne quinquennale, est acquis à notre marine ; la marine étrangère a perdu moins de 1 p. 0/0 relativement à 1845, tout en conservant une avance de 4 p. 0/0 sur le second terme de comparaison.

Dans la valeur de 829 millions qui forme la part du pavillon national, la navigation réservée entre pour 285 millions ; la navigation faite concurremment avec l'étranger, pour 544 millions. C'est sur celle-ci que porte l'augmentation obtenue.

Bien que l'ensemble des transports exclusivement dévolus à nos navires, ait égalé les résultats de l'année précédente, des variations se sont produites dans les éléments divers de cette branche spéciale de navigation. C'est ainsi qu'on remarque une diminution de 9 p. 0/0 à l'égard des échanges entre la métropole et nos colonies de Bourbon et des Antilles, tandis que, dans nos relations avec les autres possessions françaises situées hors d'Europe, l'Algérie notamment, il y a eu augmentation de 7 p. 0/0. D'un autre côté, la grande pêche présente un accroissement de 11 p. 0/0.

Pays de provenance et de destination. — Parmi les puissances qui ont entretenu avec la France les relations commerciales les plus importantes, on citera, classées dans

l'ordre de la valeur des échanges, les États-Unis, l'Angleterre, la Suisse, les États-Sardes, la Belgique, l'Association commerciale allemande, l'Espagne, la Russie, la Turquie et les Deux-Siciles. Les valeurs échangées avec ces pays représentent 70 p. 0/0 de l'ensemble du mouvement commercial.

Des diminutions de 4 et 3 p. 0/0, sur les résultats de l'année précédente, atteignent nos rapports généraux avec les États-Unis, l'Angleterre, la Suisse et l'Association allemande. Pour la Belgique, les Pays-Bas et l'Égypte, la diminution est de 10, 16 et 22 p. 0/0.

Le mouvement commercial tend à s'accroître avec la généralité des autres puissances, entre autres avec les États-Sardes, l'Espagne, la Russie, les Deux-Siciles, l'Autriche, la côte occidentale d'Afrique et la Suède.

De nos colonies, l'Algérie, le Sénégal, les possessions françaises dans l'Inde et Cayenne, présentent un mouvement ascendant de 7, 4, 17 et 10 p. 0/0 ; pour la Martinique, la Guadeloupe et Bourbon, les résultats de l'ensemble des échanges sont de 4, 15 et 9 p. 0/0 inférieurs à ceux de 1845.

Pays de provenance. — Il a été importé des États-Unis pour une valeur de 154 millions, dont 141 millions portent sur les marchandises mises en consommation. Le commerce spécial a faiblement dépassé, pour cette puissance, le chiffre de l'année dernière ; le commerce général lui est inférieur de 11 p. 0/0.

Les produits venus d'Angleterre s'élèvent à 132 millions : 5 p. 0/0 de moins qu'en 1845. Ceux qui ont été retenus pour les besoins du pays sont évalués à 79 millions, 8 p. 0/0 de moins que dans l'année comparée [1].

Vient ensuite la Belgique pour 125 millions au commerce général, et 102 millions au commerce spécial : c'est une diminution de 8 et 13 p. 0/0 relativement aux importations qu'elle a opérées l'année précédente.

Du quatrième rang qu'ils occupent dans les importations générales, où ils figurent pour 117 millions, avec accroissement de 31 p. 0/0 d'une année à l'autre, les États-Sardes

[1] Les fils de lin et de chanvre figurent pour 8 millions dans cette diminution.

sont rangés au second rang quant aux produits acquittés pour la consommation ; la valeur de ceux-ci a atteint la somme de 108 millions, soit 58 p. 0/0 de plus qu'en 1845.

La Suisse nous a envoyé, de même que l'année dernière, pour 104 millions de marchandises, sur lesquelles la consommation intérieure en a pris pour 29 millions : c'est un progrès de 11 p. 0/0.

Une augmentation de 2 p. 0/0 se remarque dans les importations générales provenant de l'association allemande : 75 au lieu de 74 millions. Il y a parité dans la valeur des produits de cette origine consommés : elle s'élève à 48 millions.

Pour la Russie, la Turquie et l'Espagne, on a constaté, au commerce général, des accroissements de 16, 3 et 8 p. 0/0, qui, pour le commerce spécial, s'élèvent à 48, 18 et 13 p. 0/0.

Si l'on en excepte l'Égypte, les États barbaresques, Rio de la Plata et l'Uruguay, les Indes hollandaises et la Grèce, dont les envois à destination de la France ont faibli, il y a eu progrès général à l'égard des autres puissances.

Avec nos colonies de Bourbon, la Guadeloupe et la Martinique, la valeur des marchandises reçues offre, par comparaison avec 1845 des diminutions de 19, 25 et 21 p. 0/0 qui se reproduisent dans les termes de 12, 18 et 6 p. 0/0, en ce qui concerne les mises en consommation.

Pays de destination. — Nos exportations à destination des États-Unis sont évaluées à 150 millions, soit 7 millions ou 5 p. 0/0 de plus qu'en 1845. Dans cette somme, les produits nationaux comptent pour 100 millions [1] : c'est une augmentation de 4 p. 0/0.

Il a été expédié pour l'Angleterre, en marchandises de *toute* origine, pour une valeur de 147 millions, au lieu de 148 chiffre de 1845. L'exportation spéciale s'est élevée à 113 millions : 3 p. 0/0 de plus que dans l'année comparée.

Les envois à destination de l'Algérie se développent constamment ; ils se sont accrus de 7 p. 0/0 ; 107 millions au lieu de 99, au commerce général ; de 6 p. 0/0, 95 mil-

[1] Dans ce chiffre, nos tissus de soie figurent pour 36 millions 1/2, nos tissus de laine pour 20 millions, nos tissus de coton pour 10 millions et nos vins pour 4 millions.

lions au lieu de 89 en ce qui concerne les produits de notre sol et de notre industrie.

Les exportations pour la Suisse ont faibli de 6 p. 0/0 au commerce général; de 5 p. 0/0 au commerce spécial.

L'exportation de nos produits a eu plus d'activité avec l'Espagne, l'association allemande, les États-Sardes, la Russie, les Deux-Siciles, l'Égypte, Haïti, la Nouvelle-Grenade et Venezuela.

Elle a été moins active, au contraire, avec la Belgique, les Pays-Bas, la Turquie, l'Autriche et le Portugal, puissance à l'égard desquelles on a constaté des réductions de 16, 31, 13, 20 et 21 p. 0/0; ensuite avec le Chili, le Mexique, le Pérou, Rio de la Plata et l'Uruguay, la Grèce, la Norwége et le Mecklembourg-Schwerin.

A l'exception de la Guadeloupe, il y a progrès dans nos exportations à destination des colonies françaises.

Importations. — La France a reçu de l'étranger, pour toutes destinations, pour une valeur de 721 millions de matières nécessaires à l'industrie; elle en a appliqué pour 608 millions à ses besoins intérieurs. En 1845, l'importation de cette classe de produits s'était élevée à 768 millions au commerce général, à 612 millions au commerce spécial; la diminution est de 6 et 1 p. 0/0, relativement à l'année comparée; elle est de 2 p. 0/0 seulement au commerce général, et il y a eu accroissement de 2 p 0/0 au commerce spécial, si l'on fait porter la comparaison sur la moyenne de la période quinquennale.

Une valeur de 310 millions est attribuée aux objets de consommation naturels; les objets fabriqués sont entrés pour une valeur de 225 millions dans le chiffre général des importations. Ces deux catégories n'avaient présenté, l'anné précédente, que des résultats de 264 et 208 millions : l'amélioration, en ce qui les concerne, est de 17 et 9 p. 0/0. La partie mise en consommation dans le royaume représente une valeur de 254 millions en 1846, de 188 millions en 1845, pour les objets de consommation naturels; il en résulte un excédant de 66 millions ou 35 p. 0/0. Quant aux produits fabriqués retenus par la consommation, la somme de 58 millions, à laquelle ils se sont élevés, ne dépasse que de 1 p. 0/0 l'importation spéciale de 1845.

La comparaison de l'année avec la moyenne quinquennale fait ressortir des avantages assez notables sur les deux classes de produits dont il s'agit, tant au commerce général qu'au commerce spécial.

Au premier rang des matières premières importées figurent toujours les cotons. Leur valeur 128 millions, a égalé, à un million près, celle de l'année dernière; tandis que la consommation de ce filament s'est accrue de 6 p. 0/0 : *115 millions* contre 108.

Cette année, les céréales occupent le second rang d'importance : leur importation générale représente une valeur de 125 millions; la partie versée à la consommation atteint 100 millions. Les arrivages de l'étranger ne se sont élevés, en 1845, qu'à 50 millions, valeur moyenne de la période quinquennale; la consommation n'avait pas atteint 16 millions.

La valeur des soies importées et employées dans nos fabriques a été de 112 et 77 millions : l'augmentation sur l'année précédente est de 4 et 19 p. 0/0.

Il a été importé pour 43 millions de laines étrangères, sur lesquels l'industrie du pays en a retenu pour 37 millions : c'est une diminution de 40 et de 26 p. 0/0.

Il y a diminution de 4 p. 0/0 dans la valeur des houilles étrangères importées et consommées.

Il est arrivé et il a été acquitté pour 50 millions de sucres de nos colonies. Les importations de 1845 s'élevaient à 64 millions, dont 57 ont alimenté la consommation : c'est une différence en moins de 23 et 13 p. 0/0

Les graines oléagineuses n'ont donné qu'une valeur de 23 millions au lieu de 46 pour la consommation : les arrivages ne sont que de 26 millions contre 53, chiffre de 1845.

L'importation générale des fils de lin ou de chanvre est descendue à 20 millions au lieu de 30; la consommation à 17 millions au lieu de 28. Celle des tissus de mêmes matières s'est maintenue, à un million près, au niveau des résultats de l'année dernière.

On citera encore les variations suivantes; en plus : 10 millions sur les bois communs : 5 millions sur la fonte brute; 4 millions sur le lin; 2 millions sur le sucre étranger,

le riz, l'huile d'olive, et les machines et mécaniques. En moins : 6 millions sur les peaux brutes ; 4 millions sur le cuivre ; 3 millions sur les poils propres à la chapellerie et le tabac en feuilles ; 2 millions sur le suif brut et un sur les bestiaux.

Exportations. — Dans la somme de 1,180 millions formant le montant de nos exportations générales, 342 millions composent la valeur des produits naturels ; 838 millions celles des objets manufacturés.

La valeur des produits du sol et de l'industrie, expédiés à l'étranger, est de 852 millions ; 186 millions pour les productions naturelles ; 666 pour les productions industrielles.

Les exportations de la France, en marchandises de toute origine, sont de 7 millions, ou de moins de 1 p. 0/0, au-dessous de celles de 1845 ; elles conservent un avantage de 11 p. 0/0 sur la moyenne des cinq années précédentes. Au commerce spécial, les résultats sont plus satisfaisants : une augmentations de 1 p. 0/0 sur l'année dernière, de 14 p. 0/0 sur la moyenne quinquennale, se remarque à l'égard de l'expédition des produits nationaux au dehors.

Comparativement à 1845, une diminution de 11 millions, ou 16 p. 0/0, affecte nos vins ; l'exportation des eaux-de-vie présente une différence en moins de 1 million, celle des céréales a baissé de 6 millions ; celle des graines à ensemencer, de 4 millions. Des produits naturels, la garance seule offre un accroissement de 1 million.

Parmi les produits de l'industrie nationale exportés, les tissus de coton, de soie, de laine, et ceux de fil de lin ou de chanvre, présentent, relativement à l'année précédente, des excédants de 12, 6, 4 et 2 millions. Des augmentations de 3 millions ont aussi été obtenues sur les peaux ouvrées et les habillements neufs. A l'égard de la tabletterie, de la mercerie, des extraits de bois de teinture, des machines et mécaniques et des fils de coton et de laine, on remarque des excédants de 2 et 1 million.

Au contraire, les exportations du produit de nos raffineries de sucre ont subi une réduction de 7 millions de valeur dans les résultats des deux années comparées ; mais elles conservent un avantage de 6 p. 0/0 par comparaison avec la période quinquennale.

L'exportation des autres marchandises d'origine nationale s'est maintenue, sauf de légères variations, dans les limites de l'année comparée : on citera notamment les chevaux et bestiaux, les poissons de mer, les ouvrages en métaux, les poteries, verres et cristaux, l'horlogerie, les modes et les objets de l'industrie parisienne.

Transit. — Les marchandises étrangères, expédiées en transit par la France, représentent une valeur de 202 millions : 10 millions, ou 5 p. 0/0 de moins qu'en 1845; et un poids de 570,685 quintaux métriques, soit 137,745 quintaux métriques, ou 32 p. 0/0 de plus que l'année dernière.

De même que les années précédentes, les tissus de coton, les tissus de soie, les étoffes de laine et le coton forment, sous le rapport de la valeur, la partie la plus notable du transit, 74 p. 0/0.

En ce qui concerne l'importance spécifique, les céréales occupent le premier rang; viennent ensuite le coton en laine, les métaux, le sucre raffiné ou brut et terré, le café, les tissus de coton et les tissus de laine. On citera aussi le transit des houilles belges par emprunt des canaux français, comme s'étant élevé, d'une année à l'autre, de 10,000 à 64,800 quintaux métriques. Ces articles représentent environ les 3/5es du poids du transit consommé. Il y a diminution de 28 et de 11 p. 0/0 à l'égard du coton et du café; augmentation de 15, 74 et 16 p. 0/0 sur les métaux, le sucre raffiné et le sucre brut et terré. Quant aux céréales, l'expédition en transit a doublé comparativement à 1845.

La Suisse, l'Angleterre, l'association allemande, la Belgique, les États-Sardes et les États-Unis sont les puissances dont les produits ont principalement alimenté le transit à l'entrée. Ce sont les mêmes puissances, mais rangées dans un autre ordre d'importance, la Suisse, les *États-Unis*, l'Angleterre, l'Association allemande et les États-Sardes qui ont reçu la plus grande partie des marchandises de transit. Le Brésil, l'Espagne et la Belgique comptent, ensuite, parmi les principales puissances de destination.

Entrepôts. — Le poids des marchandises étrangères admises en entrepôt pendant l'année a atteint le chiffre

de 12,053,823 quintaux métriques, soit 2,126,191 quintaux métriques, ou 21 p. 0/0 d'excédant sur les entrées en entrepôt de 1845. L'augmentation obtenue porte pour 2,190,815 quintaux métriques sur les céréales.

La valeur des marchandises entreposées s'est élevée à 707 millions; 12 millions, ou 2 p. 0/0 de plus que l'année dernière.

A part le mouvement exceptionnel des céréales, on trouve, pour les marchandises ordinaires, les variations suivantes : augmentation de poids de 7 p. 0/0 sur les houilles, 58 p. 0/0 sur les métaux, 26 p. 0/0 sur les sucres étrangers et les riz, 25 p. 0/0 sur les soies; diminution de 22 p. 0/0 sur les sucres des colonies françaises, 7 p. 0/0 sur les cotons, 9 p. 0/0 sur les bois exotiques, 38 p. 0/0 sur les graines oléagineuses; 24, 29, 10 et 34 p. 0/0 sur les tabacs en feuilles, les laines en masse, les graisses et l'indigo.

Pour la valeur comme pour le poids, les opérations d'entrepôt de la douane de Marseille occupent le premier rang; 37 centièmes dans la valeur totale, 49 centièmes dans le poids. La douane du Havre est comprise pour 29 centièmes dans la valeur des marchandises entreposées, pour 19 centièmes dans leur poids. Viennent ensuite, par ordre, quant à la valeur, les entrepôts de Lyon, Bordeaux, Paris, Nantes, Dunkerque, Cette et Rouen; quant au poids, les entrepôts de Paris, Nantes, Bordeaux, Cette, Toulon, Dunkerque, Rouen et Lyon. En définitive, les entrepôts de Marseille et du Havre ont retenu les 68 centièmes du mouvement général, la première de ces douanes, avec accroissement de 12 p. 0/0 des valeurs, de 51 p. 0/0 du poids, la seconde, avec réduction de 10 et 3 p. 0/0.

Primes. — Le trésor a payé, à titre de primes ou de drawbach, à l'exportation de certains produits nationaux, une somme totale de 16,077,515 fr.[1]: c'est 4,076,962, ou 19 p. 0/0 de moins qu'en 1845 : 14 p. 0/0 de plus que la moyenne quinquennale.

C'est sur le sucre raffiné que porte notamment la différence. Il en a été exporté en moins 37,584 quintaux mé-

[1] Non compris les primes d'encouragement pour la grande pêche, dont le réglement concerne le département du commerce.

triques pour le sucre des colonies françaises, 16,591 quintaux métriques pour le sucre de provenance étrangère, ce qui représente une réduction de 2,645,008 francs, ou 75 p. 0/0 dans les primes payées sur le produit de nos colonies; 1,568,401 francs, ou 16 p. 0/0 à l'égard des primes payées sur le produit étranger

Des augmentations de 6, 7 et 19 p. 0/0 se remarquent dans le montant des primes payées à l'exportation des tissus de laine, des tissus de coton et des fils de coton. Il y a diminution de 41 p. 0/0 à l'égard des savons, de l'huile d'olive. Les autres différences constatées ont, relativement, moins d'importance.

Pêche de la morue et de la baleine. — Les retours de la grande pêche présentent un résultat de 410,092 quintaux métriques, en morues, huile et fanons de baleine : ce n'est qu'une différence en plus de 18,796 quintaux métriques, ou 5 p. 0/0, sur les produits de l'année dernière.

Une augmentation équivalente se remarque dans les exportations de morue sous bénéfice de primes: elles ont consisté en 86,870 quintaux métriques, soit 17,140 quintaux d'augmentation sur l'année comparée. Nos colonies de la Guadeloupe et de la Martinique ont reçu les 54 centièmes de ces expéditions; l'Italie et le Levant en ont consommé 37 centièmes.

Droits de toute nature. — L'ensemble des perceptions opérées par les douanes présente un total de 217,180,629 francs, savoir :

Droits.....	d'entrée........................	153,914,490 fr.
	de sortie, de navigation, et recettes accessoires......................	8,303,112
Taxe de consommation sur les sels.............		54,963,027

Comparé aux recettes totales de 1845, ce résultat lui est inférieur de 240,968 francs seulement.

Les droits d'importation ont produit 2,063,957 francs de plus que l'année dernière. Des diminutions de 6 millions sur les sucres des colonies françaises; de 3 millions sur les laines; de 2 millions sur les fils de lin ou de chanvre, ont été plus que compensées par des augmentations obtenues à l'égard d'autres marchandises : sur les céréa-

les, 4 millions, le sucre étranger, 3 millions; la fonte de fer, 2 millions; 3 millions environ sur le café, le coton en laine et l'huile d'olive.

Le recouvrement de l'impôt du sel est resté de 3,129, 258 francs au-dessous des perceptions de 1845.

Les perceptions se sont réparties entre les principales douanes dans les proportions suivantes :

Marseille	40,128,000	ou 19 p. %
Le Havre	28,438,000	13
Paris	21,303,000	10
Nantes	14,823,000	7
Bordeaux	13,778,000	6
Dunkerque	9,021,000	4
Rouen	7,003,000	3
Autres douanes	82,687,000	38

Mouvement de la navigation. — Les relations maritimes de la France avec ses colonies et l'étranger ont occupé, tant pour l'entrée que pour la sortie, 32,515 navires chargés; en d'autres termes, il s'est accompli pareil nombre de voyages avec transport de marchandises. L'ensemble du tonnage s'est élevé à 3,925,000 tonneaux. Il en ressort un avantage de 8 et de 15 p. 0/0 sur le nombre des navires et de 10 et 20 p. 0/0 sur le tonnage, relativement au mouvement de l'année précédente et à celui de la moyenne quinquennale.

La part proportionnelle du pavillon national a peu varié. En 1844 et 1845, elle était de 42 p. 0/0 pour le nombre des navires; de 39 p. 0/0 quant au tonnage. En 1846, on a constaté à son profit une différence en plus de 1,120 navires et de 137,000 tonneaux, ce qui modifie d'une manière peu sensible sa position vis-à-vis du pavillon étranger.

Dans l'ensemble du mouvement de notre marine, qui a porté, le cabotage excepté, sur 13,779 navires, jaugeant 1,535,000 tonneaux, il convient de distinguer les transports qui lui sont réservés de ceux qu'elle a effectués concurremment avec le pavillon étranger. Les premiers ont nécessité l'emploi de 3,667 bâtiments de la contenance de 538,000; cette branche spéciale est restée stationnaire. Pour les transports de concurrence, on a compté 10,112 navires et 997,000 tonneaux; c'est une augmentation de

12 p. 0/0 pour les bâtiments, de 16 p. 0/0 pour le tonnage relativement à l'année comparée.

La part des pavillons étrangers a été aussi plus considérable : 18,736 navires et 2,390,000 tonneaux, contre 17,586 voiles jaugeant 2,174,000 tonneaux, résultats de 1845 ; d'où ressortent des accroissements de 7 et 10 p. 0/0, qui portent exclusivement sur les relations avec les pays d'Europe.

En dégageant de ce tableau de la navigation extérieure le contingent fourni par les navires à vapeur, on reconnait que, pour cette branche particulière, le nombre des bâtiments tend, depuis quelques années, à décroître, tandis que le tonnage s'élève. C'est ainsi qu'en 1846 on compte 415 navires à vapeur en moins, et 10,000 tonneaux en plus. Toutefois, cette réduction dans le nombre des bâtiments à vapeur n'atteint pas le pavillon national, dont la position s'est, au contraire, améliorée. Ainsi, pour les voyages faits par les steamers français, il y a augmentation à la fois de 181 navires et de 69,000 tonneaux ; pour la part du pavillon étranger, la diminution est de 596 navires, et de 59,000 tonneaux.

Mouvement du cabotage pendant l'année 1845.

La navigation de cabotage a employé, en 1845, 74,227 navires [1], jaugeant ensemble 2,660,298 tonneaux et montés par 315,527 hommes d'équipage. Le chargement de ces navires s'est composé de 22,061,478 quintaux métriques de marchandises et denrées de toute nature.

Cette navigation s'est répartie entre le grand et le petit cabotage [2] dans les proportions ci-après, savoir :

Grand cabotage. — 1,577 navires, ou 2 p. 0/0 ; 201,067 tonneaux, ou 8 p. 0/0 ; 13,285 hommes, ou 4 p. 0/0 ; 2,359,913 quintaux métriques, ou 11 p. 0/0.

Petit cabotage. — 72,650 navires, ou 98 pour 0/0 2,459,231 tonneaux, ou 92 p. 0/0 ; 302, 242 hommes, ou 96 p. 0/0 ; 19,701,565 quintaux métriques, ou 89 p. 0/0.

[1] Ce chiffre de 74,237 représente le nombre des voyageurs faits par les navires employés à la navigation de cabotage, et ne comprend pas les navires sur lest.

[2] On entend ici par *grand* cabotage la navigation d'un port de l'Océan à un port de la Méditerranée et réciproquement ; et par *petit* cabotage, la navigation d'un port à l'autre de la même mer.

La part proportionnelle des ports de l'Océan et de la Méditerranée, dans le grand et le petit cabotage et dans l'ensemble de ces deux navigations, a été, savoir :

Grand cabotage. — Océan, 674 navires, ou 43 p. 0/0, 84,440 tonneaux, ou 41 p. 0/0; 5,398 hommes, ou 41 p. 0/0; 954,549 quintaux métriques, ou 40 p. 0/0. — Méditerranée, 903 navires, ou 57 p. 0/0; 116,627 tonneaux, ou 59 p. 0/0; 7,887 hommes, ou 59 p. 0/0; 1,405,364 quintaux métriques, ou 60 p. 0/0.

Petit cabotage. — Océan, 58,685 navires, ou 81 p. 0/0; 1,820,298 tonneaux, ou 74 p. 0/0; 228,953 hommes, où 76 p. 0/0; 15,120,321 quintaux métriques, ou 77 p. 0/0. — Méditerranée, 13,965 navires, ou 19 p. 0/0; 638,933 tonneaux, ou 26 p. 0/0; 73,289 hommes, ou 24 p. 0/0; 4,581,244 quintaux métriques, ou 23 p. 0/0.

Grand et petit cabotage réunis. — Océan, 59,359 navires, ou 80 p. 0/0; 1,904,738 tonneaux, ou 72 p. 0/0; 234,351 hommes, ou 74 p. 0/0; 16,074,870 quintaux métriques, ou 73 p. 0/0.—Méditerranée, 14,886 navires, ou 20 p. 0/0; 755,560 tonneaux, ou 28 p. 0/0; 81,176 hommes ou 26 p. 0/0; 5,986,608 quintaux métriques, ou 27 p. 0/0.

La moyenne par navire, du tonnage, des hommes d'équipage et du chargement, présente les résultats suivants :

Grand cabotage.	128 tonneaux.	8 hommes.	1,496 quint. métriq.
Petit cabotage..	34 —	4 —	271 — —

La navigation de cabotage s'est répartie, à la sortie (port d'expédition), entre 250 ports et à l'entrée (port de destination) entre 254 ports.

	Océan.	Méditerranée.	Total.
Ports d'expédition.......	197	53	250
Ports de destination......	201	53	254

66 ports de l'Océan et 13 ports de la Méditerranée ont pris part à la navigation de grand cabotage. Tous les ports indistinctement ont fait des opérations de petit cabotage.

Si l'on classe les ports d'expédition et de destination par rang d'importance, en prenant pour base de cette classification le poids des marchandises, on obtient les résultats ci-après :

	Ports de l'Océan.	Ports de la Méditerranée.
Nombre de ports qui ont expédié :		
500,000 quint. métr. et au-dessus..	6	4

100,000 à 500,000 quint. métr.....	20	5
10,000 à 100,000 quint. métr.....	101	26
Moins de 10,000 quint. mét.......	70	18
Nombre de ports qui ont reçu :		
500,000 quint. mét et au-dessus...	6	3
100,000 à 500,000 quint. mét......	21	5
10,000 à 100,000 quint. mét.....	73	16
Moins de 10,000 quint. métr......	101	29

9 ports comprennent à eux seuls, à la sortie, les 51 centièmes, et, à l'entrée, les 57 centièmes du poids *total* (22,061,478 quintaux métriques) des marchandises et denrées expédiées par cabotage; ces ports sont :

A LA SORTIE. (Ports d'expédition.)	q. m.		A L'ENTRÉE. (Ports de destination.)	q. m.	
Bordeaux.....	2,245,969	ou 10 0/0	Rouen........	3.303.995	ou 15 0/0
Marseille......	1,891,647	9	Marseille......	2.224.106	10
Le Havre.....	1,483,894	7	Bordeaux......	1,817,897	9
Nantes........	1,399,367	6	Le Havre......	1.460,598	7
Rouen........	1,257,038	6	Nantes........	1,112.104	5
Arles.........	838,206	4	Dunkerque....	746 332	3
Cette.........	818,956	4	Cette.........	733,608	3
Honfleur......	772,154	3	Toulon.......	692,166	3
Port-de Bouc..	609,855	2	Libourne.....	540,264	2
241 aut. ports..	10,744,392	49	245 aut. ports..	9,430,408	43

OCÉAN. — *Grand cabotage.* — Les grains et farines et les pommes de terre et légumes secs figurent pour 80 p. 0/0 dans le poids total (954,549 quintaux métriques) des marchandises et denrées expédiées de l'Océan dans la Méditerranée.

Petit cabotage. — Les matériaux à bâtir, les bois communs, les grains et farines, les vins et le sel marin sont entrés pour 58 p. 0/0 dans le total du poids (15,120,321 quintaux métriques) des marchandises et denrées expédiées d'un port à l'autre de l'Océan.

MÉDITERRANÉE. — *Grand cabotage.* — Les vins, le sel marin et les savons sont compris pour 79 p. 0/0 dans le poids total (1,405,364 quintaux métriques) des expéditions de la Méditerranée dans l'Océan.

Petit cabotage. — Les bois communs, la houille, les matériaux, les vins, les grains et farines, le sel marin et les savons, figurent pour 70 p. 0/0 dans le poids total (4,581,244 quintaux métriques) des marchandises et denrées expédiées d'un port à l'autre de la Méditerranée.

OPÉRATIONS DES BANQUES PUBLIQUES EN FRANCE PENDANT L'ANNÉE 1846.

I. — *Crise financière de* 1846.

Deux faits principaux attirent d'abord l'attention. Jamais les escomptes ne se sont élevés si haut. Un abaissement inusité dans les réserves a signalé les derniers mois de l'année qui vient de finir. En 1839, en 1840 et en 1845, les opérations de la Banque et de ses comptoirs ont, par extraordinaire, approché de 1,500 millions; en 1846, le milliard et demi a été surpassé de 226 millions. En 1839, le total général des opérations a été de 1,452,000,000 fr.; en 1840, de 1,461,000,000 fr.; en 1845, de 1,498,000,000 fr.; et en 1846, de 1,726,000,000 fr.

La masse des affaires, toujours très-considérable à la Banque dans le cours de l'année, a été un peu plus forte au commencement qu'à la fin. Les transactions commerciales ont marché en sens inverse pendant les deux derniers exercices. — En effet, les escomptes du premier semestre de 1846 sont parvenus à 818 millions, chiffre supérieur de 203 millions à celui des escomptes du semestre correspondant de 1845. Les escomptes des six derniers mois de 1846 donnent pour total 800 millions, chiffre qui n'excède que de 18 millions les escomptes du second semestre de l'année précédente.

Pendant le premier semestre de 1846, les réserves de la Banque et des comptoirs ont été croissant : elles ont haussé de 208 millions à 252 ; à partir du mois de juillet un mouvement contraire s'est déclaré. Chaque année, dans le cours de l'été et de l'automne, cinquante à soixante millions d'espèces sortent des serres de la Banque et se dispersent dans les provinces. Ces sommes servent à solder les grands achats de soies, de laines, de vins et autres produits du sol. Dès les premiers jours de décembre, quelquefois même dès la fin de novembre, ces espèces refluent vers Paris, et viennent reprendre leur place au fond de nos caveaux. Depuis longtemps ce mouvement se reproduit aux mêmes époques avec une étonnante régularité.

En 1846, les sorties d'argent ont commencé à leur date ordinaire; l'écoulement du numéraire a eu lieu avec plus

ou moins de rapidité selon les mois, mais sans interruption jusqu'au 15 janvier 1847.

Dans le mois de juillet les encaisses ont diminué de	17,538,000 f.
en août de........................	2,904,000
en septembre de.................	27,211,000
en octobre de........................	53,164,000
en novembre de	43,235,000
en décembre de....................	18,191,000
Et enfin du 1er au 14 janvier 1847 de............	10,604,000
Total.............	172,847,000 f.

Notre mission est d'exposer les faits, et non de les expliquer; cependant nous ne pouvons nous dispenser d'indiquer sommairement les causes probables de ce mouvement anormal. Elles sont nombreuses et diverses; il serait impossible d'assigner à chacune sa juste part d'influence. La plus active de toutes est sans contredit la pénurie des subsistances [1]; cette cause a agi doublement sur nous. Car, des espèces ont été exportées pour les pays qui nous ont vendu l'excédant de leurs récoltes, et pour les pays qui, manquant à la fois de céréales et d'argent, se sont approvisionnés de numéraire à Paris, soit à l'aide de moyens de crédit, soit par le retrait de placements précédemment effectués en France.

L'arrivage des métaux précieux, expédiés du Mexique à l'Angleterre et reversés par l'Angleterre sur le continent, a diminué d'importance. De cette circonstance on a inféré que la circulation métallique, d'ailleurs exposée à des causes permanentes de réduction, s'était appauvrie dans une notable partie de l'Europe. D'autre part on a soutenu que cette circulation, sans décroître, avait cessé de suffire à de plus nombreuses transactions et à de nouvelles exigences. Quoi qu'il en soit de ces deux conjectures, l'accroissement des besoins d'argent et leur multiplicité est un fait certain et qui n'est contesté par personne. Qu'est-il arrivé? De

[1] Il est à remarquer que l'importation de 2,500,000 hectolitres de grains effectuée en France pendant le premier sémestre de 1846 n'a exercé aucune action visible sur les réserves de la Banque. Les importations du second semestre se sont bornées à 2,264,000 hectolitres, et, comme nous venons de le dire, nos réserves ont baissé de 172 millions Les achats de grains effectués pendant les six premiers mois de l'année, ont peut-être été soldés en marchandises ou bien par des espèces qui n'étaient pas nécessaires à la circulation.

toutes parts on s'est adressé à la Banque, grand dépôt d'espèces, fort en évidence, réputé inépuisable, et naguère jugé excessif; l'intérêt haussait en divers lieux, et la Banque continuant à escompter aux mêmes conditions, les demandes ont redoublé. Aussi, pendant quatre mois consécutifs, avons-nous vu des millions sortir chaque jour de nos caves et se diriger, soit sous la forme de lingots, soit sous la forme de pièces de cinq francs, vers la Russie, l'Allemagne, la Hollande, la Belgique, la Suisse et même l'Espagne. Quant aux espèces décentralisées de Paris, et non exportées, retenues dans les départements, elles n'ont pu faire retour à la Banque. Lorsque les vivres renchérissent, une plus grande masse de numéraire devient nécessaire pour solder les achats journaliers. Les travaux, simultanément entrepris sur tous les points du territoire, ont été poussés avec plus d'activité, afin de soulager la gêne des classes laborieuses; les sommes réparties en salaires et divisées en milliers de petites fractions, se recomposent avec lenteur et ne reprennent que beaucoup plus tard la direction que les mouvements du commerce leur imprimaient habituellement.

Cette situation conseillait des mesures restrictives. Dans un pays voisin, en pareille occurrence, on n'hésite jamais; de nombreux précédents et des faits contemporains l'attestent suffisamment. Une législation plus sévère que la nôtre impose même ce pénible devoir à la plupart des institutions de crédit. La Banque de France a tenu à honneur d'ajourner toute décision de ce genre jusqu'à la fin de l'année, époque des réglements de compte et par conséquent des grands besoins et des grands paiements; elle, a continué à subvenir, avec libéralité, à toutes les demandes. En procédant ainsi, nous pensons qu'elle a rendu au commerce un signalé service. La Banque s'était même flattée de l'espoir de traverser cette époque difficile sans changer les conditions de l'escompte; elle n'a négligé aucun moyen, elle n'a épargné aucun sacrifice pour arrêter l'épuisement des réserves. Elle a acquis du trésor, et elle a fait affiner l'argent contenu dans 15 millions de pièces démonétisées; elle s'est procuré sur la place et en province 4 ou 5 millions de matières d'or et d'argent; elle a emprunté à des capitalistes anglais une somme de 25 millions de francs. Le pro-

duit de cet emprunt, elle l'a employé à acheter à Londres des lingots d'argent et des piastres, qui se monnaient actuellement à Paris. Enfin le moment est venu où il n'était plus permis de différer de prendre un parti. Dès lors une décision du conseil général a élevé à 5 p. % le taux de l'escompte des effets de commerce, et des avances sur rentes et sur lingots [1]. De toutes les mesures que la Banque pouvait adopter, c'était la moins dommageable aux *intérêts* qu'elle a constamment secondés de tout son pouvoir. Cette mesure suffira-t-elle? nous aimons à l'espérer, mais nous n'oserions en donner l'assurance. L'avenir en décidera. Depuis quelque temps les réserves ont cessé de baisser, le portefeuille est resté au même chiffre. La moyenne des échéances des effets escomptés n'excède pas 33 jours.

II. — *Opérations de la Banque pendant l'année* 1846.

Le montant et les produits de chacune des opérations de la Banque centrale pendant les années 1844, 1845 et 1846, sont portés dans le tableau ci-joint. Les résultats obtenus dans les comptoirs y figurent également, mais en masse. Ce tableau facilite la comparaison des mouvements des trois exercices.

	1844.	1845.	1846.
Escompte du papier de commerce	749.372.248	1.003.665.424	1.191.105.704
Avances sur actions des canaux	12.330.175	19.907.800	16.971.400
Avances sur rentes	7.067,600	28.687.391	24.313.583
Escompte de bons du Trésor et oblig. de la ville de Paris	2.396.794	1.639.677	215.867
Escompte de traites de coupes de bois	1.426.704	1.983.812	2.232.440
Escompte des bons de la monnaie	553.228	2.925.579	5.285.468
Avances sur lingots, y compris les renouvellements	36.110,200	42.598.700	54.140.000
Bénéfices sur la vente de l'or	» »	» »	» »
Primes sur matières d'argent	» »	» »	» »
Droits de garde	» »	» »	» »
TOTAL A PARIS	809.257.949	1.101.408.383	1.294,264.462
Opérations commerciales des Comptoirs	321.661.100	397.499.000	432.653.200
TOTAL GÉNÉRAL	1.130.918.049	1.498.907.383	1.726.917.662

1 Ce taux a été maintenu et est encore perçu en ce moment (décembre 1847).

Ces opérations ont produit 6,124,510 francs en 1844; 8,441,478 en 1845; 9,809,206 fr. en 1646. La Banque a en outre touché chaque année 4,952,585 fr. de rentes qui font partie de son capital.

Du rapprochement des opérations de 1845 et 1846 ressortent les augmentations ou les diminutions suivantes :

BANQUE CENTRALE.	AUGMENTATIONS EN 1846.		DIMINUTIONS EN 1846.	
	En sommes.	En produits.	En sommes.	En produits.
Escompte du papier de commerce.........	187,440,280	836,693	»	»
Avances sur rentes et actions de canaux......	»	94,808	7,310,200	»
Traites de coupes de bois.	249,048	11,321	»	»
Bons de la Monnaie.....	2,359,889	1,421	»	»
Avances sur lingots.....	11,541,300	14,517	»	»
Escompte des Bons du Trésor..............	»	»	1,423,810	3,087
Droits de garde........	»	»	»	9,957
TOTAUX.........	201,590,517	958,760	8,734,010	13,044

L'augmentation de 187 millions que présente l'escompte du papier de commerce se divise en deux parts très-inégales : celle du premier semestre est de 172 millions; celle du second monte à 15 millions seulement. Il en a été de même dans les comptoirs : leurs escomptes en 1846 offrent un accroissement de 34 millions qui porte presque entièrement sur le premier semestre : 31,148,000 fr. dans le premier semestre; et 2,928,000 dans le second.

Les escomptes réunis de la Banque et des comptoirs sont parvenus au chiffre de 1,618 millions; ils dépassent de 221 millions ceux de l'année précédente. Aussi, la moyenne du portefeuille de la Banque centrale s'est-elle élevée de 124,369,000 à 151,747,000 fr. La différence en plus est de 27 millions.

La Banque a escompté à Paris 868,922 effets en 1845, et 926,330 en 1846. L'augmentation est de 57,408 effets; leur valeur moyenne s'est accrue de 1,155 fr. à 1,285; la moyenne des échéances n'a varié que de 47 jours 7/10es à 45 jours 9/10es.

Ces 926,390 effets se décomposent ainsi :

185,275 Eff. de	199 fr. et au-dessous,	Aug. sur 1845.	53,320	Eff.
453,249 » de	999 fr. à 200 fr.	id.	24,847	»
287,866 » de	1,000 fr. et au-dessus,	Dim. sur 1845.	20,739	»

D'où il résulte que l'escompte des gros effets s'est notablement amoindri, tandis que l'escompte des petits effets a pris une extension très-considérable.

Les escomptes des fins de mois ont offert des sommes plus fortes que par le passé. L'escompte du 30 octobre 1845 s'était élevé à la somme de 22,370,779 fr.; l'escompte du 30 octobre 1846 est monté à 23,199,327 fr.; les escomptes réunis des cinq derniers jours du même mois donnent pour total une somme de 53,900,000 fr. divisée en 39,000 effets.

Les recouvrements opérés aux mêmes époques de fins de mois ont pareillement suivi une marche ascendante. Le 31 octobre 1845 il avait été encaissé 57,500,000 fr. en 57,000 effets recouvrés dans 23,400 domiciles; l'encaissement du 31 janvier 1846 présente la somme de 61,900,000 f. divisée en 59,200 effets recouvrés dans plus de 24,000 domiciles.

L'encaissement des effets au comptant a diminué en nombre et augmenté en valeur; de 849,000 effets, le nombre est descendu à 830,000; mais la somme s'est élevée de 1,149 millions à 1,171 millions.

Les comptes courants divers avaient offert, en 1845, un maximum de 121 millions et un minimum de 42 millions; le maximum de 1846 a été de 108 millions et le minimum de 45.

En 1845 le compte courant du trésor avait varié d'un minimum de 90 millions à un maximum de 164 millions. En 1846, le maximum a été de 138 millions, à la date du 18 mars, et le minimum de 34 millions, à la date du 5 décembre. Ce compte courant est actuellement de 46 millions. Le montant des comptes courants de toute nature est, ainsi qu'on le sait, constamment exigible.

Le minimum de la circulation des billets de la Banque centrale a peu changé dans les deux dernières années. De 247 millions, ce minimum a baissé à 243 millions. Le maximum, au contraire, s'est rehaussé de 289 millions à 311. Il

5.

faut remarquer que les escomptes qui s'effectuent l'avant-dernier jour de chaque mois, augmentent passagèrement la circulation d'une vingtaine de millions. Les billets qui forment cet excédant rentrent dès le lendemain à la Banque par les encaissements du 30 ou du 31. On apprécie plus sainement l'importance réelle d'une circulation par sa moyenne annuelle que par un maximum qui n'indique qu'un état accidentel; or, la moyenne de 1845 a été de 259 millions et celle de 1846, de 261. La différence des deux moyennes n'est que de 1,500,000 fr.

La moyenne de l'encaisse de la Banque centrale s'était élevée à 236 millions en 1845; en 1846, cette moyenne s'est abaissée à 171 millions. La réduction est de 65 millions. Elle s'explique par les abondantes sorties d'espèces dont nous vous avons déjà entretenus et qui ont eu lieu à la fin de l'année.

Le mouvement général des espèces, des billets et des virements s'est réduit du chiffre de 15 milliards 96 millions au chiffre de 14 milliards 868 millions; la diminution est de 228 millions. Le mouvement des Billets et celui des espèces ont augmenté, l'un de 259 millions et l'autre de 44 millions; mais la masse des virements a fléchi de 532 millions. En voici le tabeau :

	Espèces.	Billets.	Virements.	Total.
1844	758,077,700	4,247,882,500	6,233,316,700	11,239,276,900
1845	838,741,100	5,114,641,000	9,143,272,000	15,096,654,700
1846	883,292,000	5,374,369,000	8,610,746,600	14,868,407,600
Augmentation en 1846 sur 1845.	44,550,900	259,728,000	»	»
Diminution........................			532,525,400	228,247,100

La somme des effets tombés en souffrance monte à 94,000 fr., compensée, jusqu'à concurrence de 47,000 fr., par divers recouvrements : 60,000 fr. ont été passés par profits et pertes à l'époque du réglement du premier semestre. Le solde créditeur, qui montait à 37,576 fr. au commencement de 1846, est aujourd'hui de 50,655 fr.

2,274 Actions ont changé de mains par suite de décès; ce nombre est presque égal à celui de l'année précédente. Il ne présente que rarement de notables variations. 16,499 Actions ont été vendues dans le cours de l'exercice,

c'est-à-dire, 2,265 de plus qu'en 1845. A la fin de l'année, la Banque comptait 510 Actionnaires nouveaux.

Les dépenses administratives ont été de 1,223.000 fr. Elles sont inférieures de 2,000 fr. aux dépenses de 1845; elles ne réclament aucune observation particulière.

III. — *Opérations des comptoirs. — Dates de leur fondation.*

Quatre ordonnances royales portant les dates du 15 et du 18 avril, du 29 mai et du 10 juillet 1846, rendues sur la demande du conseil général de la Banque, ont autorisé l'établissement de nouveaux comptoirs à Strasbourg, au Mans, à Nîmes et à Valenciennes. — Le comptoir de Strasbourg a été mis en activité le 20 août, et celui du Mans le 12 octobre. Le comptoir de Valenciennes est organisé, mais il ne fonctionne pas encore. Reste à installer le comptoir de Nîmes. Diverses circonstances ont retardé l'organisation du comptoir mixte qui doit être créé à Alger, conformément à la loi du 19 juillet 1845.

La création des comptoirs, prévue et même prescrite par l'article 10 du décret organique du 16 janvier 1808, tentée sans succès sous l'empire, reprise en 1836 et poursuivie avec persévérance par la Banque, a produit d'heureux résultats; elle a procuré au commerce des départements de nouvelles facilités et de nombreux avantages; le développement des escomptes fait foi de l'utilité des succursales; les chiffres portés ci-dessous indiquent les progrès de leurs opérations.

En 1836,	création des deux premiers comptoirs à Reims et à Saint-Etienne; montant des opérations de l'année..................	13,700,000 f.
1837,	opérations des deux comptoirs......	25,000,000
1838,	création des comptoirs de Saint-Quentin et de Montpellier; opérations des quatre comptoirs..................	83,000,000
1839,	............*idem*.................	138,000,000
1840,	création des comptoirs d'Angoulême et de Grenoble; opérations des six comptoirs............	179,000,000
1841,	............*idem*................	186,000,000
1842,	création des comptoirs de Besançon, Caen, Châteauroux et Clermont; opération des dix comptoirs........	233,000,000

1843.	opérations des dix comptoirs........	243,000,000
1844,	création du comptoir de Mulhouse ; opérations des onze comptoirs.......	321,000,000
1845,	............idem...............	397,000,000
Enfin, en 1846,	mise en activité des comptoirs de Strasbourg et du Mans ; opérations des treize comptoirs................	432,000,000
L'augmentation obtenue en 1846 sur 1845 a été de.		35,000,000

Sur ces treize comptoirs, dix ont donné, en 1846, des augmentations plus ou moins considérables ; les trois autres ne sont point arrivés aux résultats de l'année précédente ; savoir : Saint-Étienne, dont les escomptes ont baissé de 30 millions ; Châteauroux, qui a éprouvé une diminution de 2 millions et demi; et Grenoble ; les escomptes de cette dernière succursale ont fléchi d'une somme insignifiante.

Si nous classons les comptoirs selon l'importance de leurs opérations, nous trouvons que Montpellier reprend la tête du tableau ; que Besançon arrive en seconde ligne, et Saint-Étienne en troisième.

En groupant les opérations de ces trois succursales, nous voyons que leurs escomptes, qui s'étaient élevés à 242 millions en 1845, ne présentent, en 1846, que la somme de 240 millions. La diminution est d'environ deux millions.

	Masse des opérations en 1846.	
Montpellier..............	103,869,000	240,141,000
Besançon.................	69,226,000	
Saint-Étienne............	67,046,000	
Saint-Quentin............	45,523,000	127,640,000
Mulhouse...............	33,973,000	
Rheims.................	26,938,000	
Angoulême...............	21,206,000	
Caen....................	17,875,000	64,872,000
Grenoble................	13,766,000	
Strasbourg..............	12,801,000	
Clermont-Ferrand........	12,706,000	
Châteauroux.............	6,765,000	
Le Mans.................	959,000	
Total..............		432,653,000

Les escomptes réunis de Saint-Quentin, de Mulhouse, de Reims et d'Angoulême sont parvenus de 109 millions à 127. L'accroissement a été de 18 millions. — Les escomptes de Caen, de Grenoble, de Clermont et de Châteauroux ont donné un total de 15 millions, supérieur de

6 millions au total de l'exercice antérieur.—Les escomptes de Strasbourg et du Mans montent à 13,760,000 fr.; ils n'offrent point de terme de comparaison. — Les opérations de Montpellier ont augmenté de 84 millions à 103. La différence en plus est de 19 millions. L'escompte du papier sur Paris a baissé de 7,400,000 fr., tandis que l'escompte du papier payable sur place offre un accroissement de 24,800,000 fr. L'escompte du papier sur comptoirs a doublé; il s'est élevé à 3,300,000 fr. — La valeur moyenne des effets sur Paris a fléchi de 4,706 fr. à 4,432 fr. La moyenne des échéances est remontée de 66 jours à 69. La moyenne de la valeur des effets sur place a haussé de 2,521 fr. à 5,780; et la moyenne des échéances de 63 jours à 69.—Les opérations de Besançon ont été de 59,796,000 fr. en 1845, et de 69,226,000 fr. en 1846; l'augmentation est de 9,430,000 fr., savoir : de 2,280,000 fr. en papier payable à Paris, de 6,468,000 fr. en papier payable sur place, et de 682,000 fr. en papier de comptoir sur comptoir. — La moyenne de la valeur des effets sur Paris est montée de 2,538 fr. à 2,807, et la moyenne des échéances de 43 jours à 47. La moyenne de la valeur des effets sur place s'est élevée de 942 fr. à 1,098 et la moyenne des échéances de 74 jours à 77. — Les escomptes de Saint-Étienne ont baissé d'une manière très-marquée : de 97 millions ils sont tombés à 67 ; la différence en moins est de 30 millions. Elle a porté sur les effets payables à Paris, dont le montant est descendu de 85 millions à 53. Les effets payables sur place et sur comptoir dans les deux exercices, présentent presque identiquement les mêmes chiffres. — La moyenne de la valeur des effets payables sur place a diminué de 981 fr. à 830, et la moyenne des échéances de 64 jours à 59. — Les escomptes ont augmenté à Saint-Quentin, de 32 millions à 45, soit de 13 millions, savoir : de 4,215,000 fr. sur les effets payables à Paris, et de 8,991,000 fr. sur les effets payables sur place. — La moyenne de la valeur des effets payables à Paris s'est élevée de 2,288 fr. à 2,570, et la moyenne des échéances de 54 jours à 61. La moyenne de la valeur des effets payables sur place a haussé de 1,815 fr. à 1,995, et la moyenne des échéances de 62 jours à 69. — En 1845,

les opérations de Mulhouse ont augmenté de 16 millions, et en 1846 de 3,958,000 fr. seulement, la hausse a porté uniquement sur le papier local, dont l'escompte a presque doublé. — Pendant les deux années la moyenne des échéances des effets sur Paris a été également de 63 jours; mais la moyenne de la valeur a baissé de 3,600 fr. à 3,528. La moyenne de la valeur des effets payables sur place s'est élevée de 944 fr. à 1,303, et la moyenne des échéances de 56 jours à 65. — Les opérations de Reims sont demeurées stationnaires; elles ne présentent qu'une légère augmentation de 274,000 fr. — 20,500,000 fr. en effets payables à Paris ont donné pour valeur moyenne 3,477 fr., et pour échéance moyenne 49 jours. 5,500,000 fr. en effets payables sur place ont offert une valeur moyenne de 1,462 fr., et une échéance moyenne de 46 jours. — L'accroissement des escomptes n'a été à Angoulême, que de 500,000 fr. Le papier sur Paris a diminué de 1,300,000 fr.; le papier payable sur place s'est accru de 1,800,000 fr. — Les moyennes de la valeur et des échéances du papier payable sur place sont restées les mêmes; la moyenne de la valeur des effets payables à Paris a baissé de 6,168 fr à 5,389, tandis que la moyenne des échéances s'est élevée de 44 jours à 56. — Les opérations, longtemps languissantes à Caen, commencent à prendre une certaine importance. De 14 millions elles se sont élevées à 17,800,000 f. l'augmentation a été de 3,786,000 fr., moitié en papier sur Paris, moitié en papier sur place. — Les moyennes de la valeur et des échéances n'ont point changé. — Les escomptes n'ont varié à Grenoble que de 14 millions à 13,700,000 fr. La différence en moins, pour 1846, n'a été que de 300,000 fr. — La moyenne de la valeur des effets sur Paris s'est élevée de 2,791 fr. à 3,243, et la moyenne des échéances, de 45 jours à 50. — Le comptoir de Clermont est en progrès. Les escomptes ont augmenté de 8,400,000 fr. à 12,700,000, c'est-à-dire d'environ 4,300,000 f. dont un tiers en papier sur Paris et deux tiers en papier payable sur place. — La moyenne de la valeur des effets payables à Paris s'est élevée de 2,570 fr. à 3,452 fr., et la moyenne des échéances de 39 jours à 49. La moyenne de la valeur des effets payables sur place est montée de 646 fr.

à 153, et la moyenne des échéances de 37 jours à 54. A Châteauroux, les escomptes ont baissé de 9,278,000 fr. à 6,765,000, soit de 2,513,000 fr. Le papier sur Paris a diminué d'un million, et le papier sur place de 1,500,000 fr. — Les variations dans la moyenne des valeurs et des échéances ont été peu sensibles.— Les débuts du comptoir de Strasbourg sont d'un favorable augure. Les escomptes des cinq derniers mois de 1846 ont été de 12,800,000 fr., savoir : 9,500,000 fr. en papier sur Paris et environ 3 millions en papier local. — La valeur moyenne des effets sur Paris est de 4,157 fr., et la moyenne des échéances de 70 jours. Les moyennes de la valeur et des échéances du papier local sont de 1,458 fr. et de 61 jours. — Le comptoir du Mans n'a encore que quelques semaines d'existence; toute conjecture sur son avenir serait prématurée. Du 12 octobre jusqu'à la fin de l'exercice, ses escomptes ne sont montés qu'à un million.

En résumé les comptoirs réunis ont escompté en 1846, 229,806 effets offrant une valeur moyenne de 1,862 fr., et une échéance moyenne de 26 jours. — Savoir :

1° 54,754 effets sur Paris; valeur moyenne, 3,550 fr. échéance moyenne, 55 jours;

2° 168,391 effets payables sur place; valeur moyenne, 1,311 fr.; échéance moyenne, 68 jours;

3° Enfin, 6,661 effets dits de comptoir sur comptoir; valeur moyenne, 1,897 fr.; échéance moyenne, 58 jours.

Le montant de ces derniers effets s'est accru de 8,800,000 f., à 12,600,000 fr.; augmentation qui équivaut à plus de 40 p. 0/0. Dans ce chiffre de 12,638,000 fr.; le comptoir de Saint-Étienne figure pour 3,900,000 fr.; celui de Montpellier pour 3,400,000 fr.; celui de Besançon pour 1,700,000 fr.; celui de Saint-Quentin pour 900,000 fr.; celui de Mulhouse pour 900,000 fr. ; celui de Reims pour 700,000 fr. et les autres comptoirs n'y paraissent que pour des sommes qui varient de 300,000 à 40,000 fr.

La moyenne générale des portefeuilles des comptoirs s'est élevée de 54 à 68 millions.

Les mandats délivrés par les comptoirs sur la Banque et par la Banque sur les comptoirs croissent en nombre et en somme. Pendant les trois derniers exercices, leur total est

monté de 59 millions à 73, et de 73 à 84; savoir : mandats à ordre des comptoirs sur la Banque, 76,800,000 fr.; mandats de la Banque sur les comptoirs, 7,800,000 fr. Ce mode de transmission de valeurs, aussi prompt qu'économique, doit prendre chaque année une plus grande extension.

La circulation moyenne des comptoirs s'est élevée de 7,100,000 à 8,800,000 fr. Ces chiffres ne sont pas en rapport avec le développement des escomptes des succursales, mais il ne faut pas juger des circulations que ces établissements provoquent, seulement par les émissions locales. Une décision du conseil général a autorisé les comptoirs à rembourser au pair les billets de la Banque centrale, mais facultativement et jusqu'à nouvel ordre. Depuis cette époque, ces billets se sont répandus dans quelques départements, ils sont venus se juxtaposer et même se substituer en quelque sorte à la circulation de certains comptoirs. Dans l'espace de dix années, la moyenne de la circulation totale de la Banque et de ses succursales s'est rehaussée de 65 millions (204 millions à 269). Cet excédant s'est partagé entre la province et la capitale.

Les encaisses ont offert pour moyenne la somme de 42 millions. Leur montant a varié de 59 millions à 23. Les réserves des comptoirs sont toujours très-supérieures à leur passif exigible. Le passif exigible des comptoirs ne monte en effet qu'à 11 ou 12 millions. La disproportion qui existe entre les réserves des comptoirs d'une part et le montant de la circulation et des comptes courants d'autre part, résulte de ce que la contre-valeur des escomptes est presque toujours payée en argent au lieu de l'être en billets. La circulation des billets est toujours plus faible dans les villes d'une importance secondaire que dans les grands centres de commerce, même en tenant compte de la différence des populations. Mais, ainsi que nous venons de l'expliquer, la circulation des comptoirs est en progrès, et elle s'augmente de celle des billets de la Banque, qui se répandent aujourd'hui dans le rayon d'action de ces mêmes succursales. Lorsque ces deux circulations auront acquis le développement qu'elles doivent recevoir, les réserves des comptoirs diminueront nécessairement.

Du reste, voici comment les encaisses des comptoirs ont été alimentés en 1846 :

1° Au 1er janv. 1846 leurs réserves réunies s'élevaient à	29,000,000 f
2° Les receveurs généraux leur ont versé dans l'année, pour le compte du Trésor......... 16,000,000 — Versements opérés dans les comptoirs pour faire créditer à la Banque diverses maisons de Paris........... 24,000,000	40,000,000
3° Les mandats tirés par les comptoirs sur la Banque centrale donnent un total de..................	76,000,000
4° Les billets à ordre négociés dans les comptoirs et remboursés à Paris montent à environ..........	6,000,000
5° Enfin, la Banque, qui avait envoyé aux comptoirs 111 millions d'espèces en 1845, leur a expédié en 1846..................................	89,000,000
Total........	240,000,000
L'encaisse des comptoirs, au 1er janvier 1847, était de	26,437,000

Le produit brut de treize comptoirs a été de 2,944,000 fr. et le produit net, de 2,347,000 fr. Ce produit net est plus apparent que réel, car le bénéfice résultant de l'escompte des effets payables à Paris, figure dans cette somme pour 1,180,000 fr.; si les comptoirs n'eussent pas existé, une partie notable de ces derniers effets aurait été escomptée par la Banque centrale. Nous avons dit souvent, et nous répétons encore, qu'en créant des comptoirs, la Banque de France n'avait pas cherché à accroître ses profits, mais à justifier son titre et à étendre la sphère des services qu'elle rend au commerce.

Les relations de la Banque de France avec les Banques départementales se sont considérablement agrandies. En 1845, la Banque de France leur avait escompté ou prêté sur transfert de rentes une somme de 25 millions de francs. Ces escomptes et ces avances de rentes se sont élevés, en 1846, à près de 60 millions. Au moment du plus grand écoulement des réserves, plusieurs Banques départementales ont en outre tiré de nos caves des sommes très-considérables d'espèces par l'entremise de leurs correspondants.

La Banque, comme vous le voyez, a eu à lutter contre des événements de force majeure qui depuis vingt-huit ans ne s'étaient pas reproduits. Elle a fait de nombreux efforts pour résister aux conséquences de l'insuffisance des récoltes et des exportations de numéraire. Elle n'a rien épargné pour subvenir à tous les besoins; elle cherchera

toujours à concilier les intérêts du commerce avec la prudence que lui commandent les règles de son institution.

(*Rapport annuel de M. le comte d'Argout gouverneur de la Banque.*)

Tableau des escomptes mensuels de 1846 *de la Banque de France et de ses comptoirs.*

Mois.	Banque.	Comptoirs.	TOTAL.
Fin de décembre.........	40,274,432	19,534,950	59,809,382
Janvier..............	112,170,821	29,840,386	142,011,207
Février..............	84,067,960	29,103,875	113,171,835
Mars................	88,614,148	33,122,320	121,736,468
Avril................	95,146,965	31,817,396	126,964,361
Mai.................	74,075,467	25,781,302	99,856,769
Juin (jusqu'au 24).......	105,001,508	50,073,469	155,074,977
Juillet..............	105,099,249	33,373,567	138,472,816
Août................	79,196,804	27,736,637	106,933,441
Septembre............	90,057,357	40,709,096	130,766,453
Octobre..............	123,137,778	47,406,330	170,544,108
Novembre.............	110,447,387	43,190,813	153,638,200
Décembre (jusqu'au 24)..	83,815,822	16,162,002	99,977,824
Totaux.......	1,191,105,698	427,852,143	1,618,957,841

RAPPORT FAIT AU NOM DES CENSEURS.

La crise. — L'emprunt. — Opérations trimestrielles. — Dividende. — Refonte des pièces de 15 *sous et* 30 *sous. — Billets de* 5,000 *et* 10,000 *fr.*

Le compte des censeurs de la Banque a pris cette année une importance spéciale empruntée aux circonstances graves qui ont signalé le dernier trimestre de 1846. Depuis quelque temps on reprochait à la Banque de laisser improductifs des capitaux considérables, et de faire un usage trop modéré de l'immense crédit que lui avaient fait acquérir la sagesse, l'ordre et la régularité de ses opérations. On ne lui tenait pas compte des ressources extraordinaires que nécessitait le développement successif qui caractérise sa marche et celle de ses comptoirs depuis plusieurs années. — On semblait ignorer que les sommes considérables renfermées dans les caves et caisses de la Banque appartenaient, en grande partie, aux comptes courants du public et principalement à celui du Trésor, qu'elle n'en était que la gardienne et que ses devoirs lui faisaient une loi de surveiller et conserver ce dépôt qui lui était confié, et que des circonstances fortuites et indépendantes de sa

volonté pouvaient lui faire retirer inopinément. Ces prévisions, qui avaient frappé l'esprit de vos administrateurs, se sont malheureusement réalisées. — Des événements subits, aussi graves qu'inattendus, ont éveillé au plus haut point la sollicitude du gouvernement, et ont créé tout à coup, pour le Trésor, d'immenses besoins de fonds, en même temps que se révélaient de grandes et impérieuses demandes du commerce. On connaît les causes. La récolte des céréales s'étant montrée bien inférieure aux espérances conçues, toutes les contrées occidentales de l'Europe se trouvant plus ou moins sous le coup de la même rareté de grains, la sage et prompte prévoyance du ministère s'est empressée d'envoyer demander à la Belgique, à l'Allemagne, aux riches entrepôts de la mer Noire et à tous les pays plus favorisés que nous dans leurs récoltes, le complément des approvisionnements nécessaires pour combler notre déficit de céréales. — D'un autre côté, l'obligation impérieuse d'occuper les bras oisifs et de donner du travail à la population pauvre, a déterminé la mise en activité immédiate des travaux de construction de chemins de fer sur tous les points de la France. — Tout cela a contribué à l'écoulement rapide des fonds gardés en réserve dans les caisses de la Banque, dont une partie est passée à l'étranger pour solder les achats de grains ; l'autre, envoyée dans les départements, se trouve disséminée dans mille mains d'ouvriers, et ne pourra rentrer que lentement dans nos caisses par les canaux reproducteurs de la circulation. Tels ont été les événements auxquels la Banque, quoique prise à l'improviste, a été obligée de faire face, en même temps qu'elle venait en aide au commerce et à l'industrie par les plus larges escomptes qu'elle ait jamais faits.

C'est grâce à elle et à ses puissants secours, que la pénurie des espèces qui commençait à se manifester dans l'intérieur de la Banque et à exciter ses inquiétudes, n'a point affecté le crédit de la place dans ses paiements du dernier trimestre, puisqu'il a été constaté que 150 mille effets, représentant 150 millions et plus, ont été acquittés ou remboursés avec la plus grande régularité, sans qu'un seul soit resté en retard. — Il fallait cependant remédier à

cet écoulement si rapide des espèces, il fallait aviser aux moyens de remplacer dans les caisses de la Banque les capitaux qui en étaient si brusquement sortis. Le conseil général n'avait pas cru devoir prendre, avant la fin de décembre, aucune mesure exceptionnelle et restrictive que les circonstances semblaient lui commander, mais qui aurait pu jeter l'alarme et apporter la perturbation dans les paiements toujours considérables et laborieux de la fin de l'année.

Enfin le retrait des espèces paraissant ne pas devoir encore s'arrêter au delà de décembre, et de nouveaux besoins pouvant venir réclamer de nouveaux services, des mesures financières de haute prévoyance ont été jugées nécessaires, et des négociations pour achats de métaux précieux entamées avec des capitalistes et banquiers étrangers, suivies et conclues avec une confiance réciproque, vont fournir un secours qui, secondé par quelques sacrifices passagers demandés au commerce, notamment l'élévation du taux de l'escompte, et réuni aux puissantes ressources qui sont en la possession de la Banque, suffiront, nous l'espérons, pour faire face aux plus pressantes éventualités.

Les tableaux trimestriels des principales opérations de la Banque, que nous mettons sous vos yeux, et qui sont le résultat des vérifications des censeurs, vous expliqueront, mieux que nos paroles, les variations du mouvement de nos affaires pendant le cours de 1846.

Ces tableaux comprennent les cinq divisions qui sont les grandes artères alimentaires de la Banque, savoir : Les espèces, les effets escomptés, la circulation des billets, le compte courant du Trésor, les comptes courants divers. Si vous jetez un coup d'œil sur ces états de situation, vous verrez, que les espèces qui figuraient, fin du premier trimestre 1846, pour 202 millions, qui s'étaient maintenues dans le deuxième à 202,894,000 fr. et à 174,469,400 fr. dans le troisième, se sont trouvées réduites, fin du dernier trimestre, à 71 millions.

Situations trimestrielles en 1846.

	1er trimestre.	2e trimestre.	3e trimestre.	4e trimestre.
ESPÈCES.				
Solde des espèces en fin de trimestre	202,530,000	202,894,400	174,469,400	71,040,200
Moyenne du trimestre	189,080,000	197,783,100	189,717,100	110,064,100
Entrées du trimestre	102,856,000	101,462,100	83,762,000	96,228,700
Sorties id.	85,882,000	103,897,800	110,187,000	199,816,300
EFFETS ESCOMPTÉS.				
Solde du Portefeuille en fin de trimestre	144,822,500	132,245,800	125,276,400	188,257,100
Moyenne	180,864,000	136,193,400	135,538,900	154,391,500
Entrées pendant le trimestre	287,031,300	271,080,100	276,453,400	358,988,900
CIRCULATION.				
Billets au porteur en circulation en fin de trimestre	263,576,500	255,781,000	256,599,500	257,983,500
Moyenne	271,228,700	260,094,500	258,542,300	260,905,300
Entrées pendant le trimestre	696,777,500	646,840,000	629,501,000	736,302,500
Sorties id.	650,845,000	672,145,000	635,270,000	707,688,000
COMPTE COURANT DU TRÉSOR.				
Solde du compte courant du Trésor en fin de trimestre	126,277,180	128,847,500	97,709,900	48,296,600
Moyenne	120,583,600	115,925,200	119,951,800	55,738,500
Recette pendant le trimestre	162,629,200	129,889,700	91,932,200	111,806,800
Dépense id.	131,501,800	127,319,400	123,069,800	154,704,500
COMPTES COURANTS DIVERS.				
Solde des comptes courants en fin de trimestre	49 344.800	58,032,200	45,451,100	61,456,300
Moyenne	75,669,900	58,128,200	53,286,600	55,545,100
Recette pendant le trimestre	162,629,200	1,521,409,700	1,374,748,200	1,555,396,800
Dépense id.	131,501,800	1,512,724,700	1,387,322,000	1,539,335,800

Les effets escomptés, dont le chiffre était, fin du dernier trimestre, de 144 millions, après être descendus dans le second à 132 millions et à 125 dans le troisième, se sont relevés, fin décembre, à 188 millions. — Ils appartenaient à 760 présentateurs, et se composaient, y compris les billets des succursales, de 185,275 effets au-dessous de 200 fr., de 453,249 au-dessous de 1,000 fr., et de 287,866 de 1,000 fr. et au-dessus. Le montant de la valeur de ces 926,390 effets, dans les deux semestres réunis, s'est porté à 1,191,105,704 fr. La circulation des billets s'est maintenue dans une moyenne proportionnelle de 257,983,500 fr. pendant les quatre trimestres. Il n'en a pas été ainsi du

compte du Trésor; il s'élevait, fin du premier trimestre, à 126 millions; fin du deuxième, à 128 millions, pour descendre, fin du troisième, à 97 millions, et enfin, à 48 millions, au 31 décembre. Les comptes courants divers ont varié dans la période de 1846, de 45 à 61 millions. Les vastes et fructueuses opérations de la Banque, pendant l'exercice de 1846, ont permis de compter aux actionnaires un dividende de 80 fr. dans le premier semestre, et le second a produit 79 fr. Il a été porté en outre à compte nouveau 42,546 fr. nonobstant un réescompte de 779,515 fr., le plus fort qui ait eu lieu jusqu'à ce jour.

La Banque avait dans ses caisses, appartenant au gouvernement, 15 millions en pièces de 15 et 30 sous retirées de la circulation pour être fondues et converties en monnaies d'argent. Par un traité fait avec le Ministre des Finances et au moyen d'une prime convenue, la Banque est devenue propriétaire des lingots d'argent fin qui doivent être convertis en espèces monnayées. Par suite de cette combinaison, ce dépôt qui était improductif sera changé en 12 à 14 millions de monnaies d'argent qui entreront dans la circulation. — Les censeurs vous ont exposé à la session dernière que la sortie des billets disponibles de la Banque, en présence des besoins extraordinaires de la fin de décembre 1845, avait déterminé le conseil général, d'accord avec vos censeurs, à autoriser la création de 15 millions d'effets à ordre et à vue de 5,000 et 10,000 fr.; 7,500,000 fr, ont été émis et il ne reste plus à retirer de la circulation que 45,000 fr., en billets de 5,000 fr. Les autres 7,500,000 fr. sont restés en réserve dans les portefeuilles; la Banque pourra les utiliser au besoin. Il leur a été ouvert un compte particulier.

On réclamait depuis quelque temps l'émission de billets au porteur de 5,000 fr., qui devaient offrir plus de facilité aux paiements de la Banque et du haut commerce. Le conseil général a accueilli cette juste réclamation et autorisé, les censeurs consultés, la création de 20 millions de billets au porteur et à vue de 5,000 fr.; 15 millions sont livrés à la circulation. L'avantage qui en résulte pour la commodité des paiements sè fait généralement remarquer les 15 et fins des mois.

Opérations des Banques départementales.

Les relations des neuf *Banques départementales* [1] avec la Banque de France, sont montées en 1846 à 59,419,000 f. ; elles avaient été en 1845 à 25 millions, en 1844 à 19 millions, et en 1843 à 23 millions. En voici le détail pour 1846 :

	Avances.	Escompte.	Total.
Banque du Havre.........	125,000	9,097,000	9,222,000
— de Lille..........	1,982,000	9,573,000	10,555,000
— de Lyon.........	»	»	»
— de Marseille......	»	11,800,000	11,800,000
— d'Orléans........	160,000	4,433,000	4,593,000
— de Rouen.........	6,845,000	12,754,000	19,599,000
— de Toulouse......	3,650,000	»	3,650,000
Total général........	12,762,000	46,657,000	59,419,000

Les deux tableaux suivants présentent le mouvement des Banques départementales en 1846.

MOYENNES DE L'ACTIF RÉALISABLE.

Noms des Banques.	Réserves.	Portefeuille.	Prêts sur rentes.	Total.
Bordeaux	13,424,783	13,034,846	72,705	26,532,334
Rouen	3,814,000	10,048,425	»	13,862,425
Nantes..........	1,705,635	5,955,401	»	7,661,036
Lyon............	13,645,000	19,632,000	778,000	34,055,000
Marseille........	5,775,670	12,232,063	443,302	18,451,035
Le Havre........	1,385,485	6,766,673	21,945	8,174,103
Lille	1,677,265	5,215,523	29,834	6,922,622
Toulouse........	1,301,439	1,736,992	200,000	3,238,431
Orléans........	1,004,459	2,614,010	341,500	3,959,969
Totaux....	43,733,736	77,235,933	1,887,286	122,856,955

MOYENNES DU PASSIF EXIGIBLE.

Noms des Banques.	Circulation.	Comptes courants.	Total.
Bordeaux...........	21,369,630	1,731,872	23,101,502
Rouen............. .	10,905,500	300,000	11,205,800
Nantes...............	4,611,500	673,139	5,284,639
Lyon...............	20,074,000	11,596,000	31,670,000
Marseille............	14,700,500	789,500	15,490,000
Le Havre...........	3,953,562	89,456	4,043,018
Lille..	4,235,944	589,778	4,825,722
Toulouse	3,877,256	173,830	4,051,686
Orléans.	2,780,000	103,076	2,883,076
Totaux.......	86,507,892	16,046,951	102,554,843

Voici maintenant les opérations faites par ces Banques, le montant de leur capital, le dividende qu'elles ont donné et le cours de leurs actions.

[1] Indépendantes de la Banque de France et constituées en sociétés anonymes par une loi.

Noms des Banques.	Capital.	Escompte sur place.	Escompte à Paris.	Total.
Bordeaux..	3,140,000	55,044,203	42,315,713	97,359,940
Rouen	3,000,000	43,733,700	33,981,000	77,714,706
Nantes.....	3,000,000	40,167,677	8,506,632	48,674,302
Lyon.......	2,000.000	142,887,000	»	112,857,000
Marseille...	4,000,000	214,757,677	49,252,875	264,010,552
Le Havre...	4,090,000	21,202,000	33,573,100	54,775,100
Lille.......	2,000,000	20,220,100	22,433'900	42,654,000
Toulouse...	1.200,000	19,767,158	3,465,418	23,242,576
Orléans	1,000,000	12,619,300	8,649,200	21,268,500
Totaux..	24,350,000	570,368,815	202,177,838	779,546,616

Noms des Banques.	Pr t sur rentes et lingots.	Dividende et réserve de l'année.		Intérêts sur le capital primitif.			Cours des actions.
Bordeaux..........	527,000	132	«	13	20	°/₀	2,360
Rouen	»	120	33	12	03	°/₀	2,585
Nantes............	»	82	86	8	28	°/₀	1,730
Lyon	3,342,000	244	»	24	40	°/₀	3,690
Marseille..........	2,570,449	120	»	12	»	°/₀	1,925
Le Hâvre..........	167,400	63	56	6	35	°/₀	1,310
Lille..............	177,900	87	»	8	70	°/₀	1,800
Toulouse..........	18,000	50	»	10	»	°/₀	»
Orléans............	4,098,400	100	01	10	»	°/₀	1,810
Totaux.......	10,901,149	»		»			»

Total des escomptes faits par les Banques publiques. en 1846.

Banque de France.............	1,294,264,000	1,726,917,000 f
Comptoirs....................	432,653,000	
Banques départementales.......................		772,546,600
Total général..................		2,499,463,600 f.

Moyennes des portefeuilles.

Banque de France	151,747,000	219,696,000 f
Comptoirs.......................	67,949,000	
Banques départementales........................		77,235,900
Total général..................		296,931,900 f.

Moyenne des circulations.

Banque de France....	259,673,000	268,493,000 f.
Comptoirs.......................	8,820,000	
Banques départementales........................		86,507,800
Total général..................		355,000,800 f.

Caisse d'Épargne de Paris.

I. *Opérations pendant l'année* 1846. — *Résultats de la nouvelle loi.— Détails sur les Caisses départementales en* 1846.

Rapport annuel de M. François Delessert.

La Caisse d'Épargne de Paris a reçu cette année [1] pour le compte des déposants :

En 272,904 versements, dont 33,478 nouveaux livrets, la somme de	36,415,542 fr.	00 c.
En 1,331 transferts-recettes	1,143,206	08
En intérêts et arrérages de rentes	3,633,867	77
Total de la recette en 1846	41,192,615	85

Elle a payé par contre :

En 102,893 remboursements, dont 26,539 pour solde, la somme de	42,174,727 f.	68 c.		
Et en 1,621 transferts-paiements	1,386,871	53	49,365,411	87
Par suppression d'intérêts	192	71		
En achats de rentes	5,803,619	95		
Excédant des remboursements sur les recette			8,172,796	02
Lesquels, déduits du solde de l'année 1845			100,037,370	38
Réduisent à			91,864,574	36

les sommes qui étaient dues aux 184,908 déposants le 31 décembre 1846.

Ce solde de 91,864,574 fr. 36 cent. est représenté :

1° Par l'avoir en caisse et à la Banque	66,024 fr.	26 c.
2° Par les 92,309,499 fr. 59c. solde de notre compte courant à la Caisse des dépôts et consignations, dont il faut déduire 382,918 f. 92 c. pour les cautionnements et réserves des employés de la Caisse d'épargne, reste	91,926,580	67
3° Par ce qui restait à recouvrer sur la subvention municipale et départementale	600	00
4° Par 34,000 fr. de rente 5 p. 0/0 appartenant à la Caisse d'Épargne, évalués à 118 fr. 47 c. 1/2, cours du 30 décembre 1846	805,630	00

[1] Voir dans l'*Annuaire* pour 1847, pag. 72, des tableaux indiquant les opérations de la Caisse d'Épargne de Paris depuis sa fondation, en 1818.

6

5° Par les immeubles appartenant à la Caisse d'Épargne, non compris la maison rue Coq-Héron, n° 7, dont le prix n'a été payé qu'en avril 1847..	817,995 fr.	15 c.		
Moins un reliquat dû à des créanciers hypothécaires.................	15,000	00		
Reste.........	802,995	15	802,995	15
Total de l'actif....			93,601,830	08
Le passif, soit la somme due aux déposants, étant de..................................			91,864,574	36
L'excédant appartenant à la Caisse d'Épargne est de...............................			1,737,255	72

En comparant le chiffre total des versements de l'année 1845 avec celui de 1846, nous trouvons, dans cette dernière année, une diminution insignifiante de 14,329 fr.; nous voyons que les remboursements de l'année dernière ont été moins élevés que ceux de l'exercice antérieur de 7,794,213 fr. 15 c., et que le solde dû aux déposants le 31 décembre 1846 est de 8,172,769 fr. 02 c. inférieur à celui de 1845. Cette diminution est principalement causée par les achats de rentes faits pour le compte des déposants.

Le nombre des nouveaux livrets, en 1846, ayant été de 33,478, et celui des livrets soldées de 26,539, l'excédant de 6,939 livrets est venu accroître le nombre de ceux existant au 31 décembre 1846, et le porter à 184,908, chiffre supérieur à ceux de toutes les époques antérieures.

La moyenne des versements, qui était, en 1844, de 140 fr., était tombée, en 1845, à 134 fr.; elle a été, en 1846, de 133 fr. Quant aux remboursements, la moyenne, qui avait été de 491 fr. en 1845, est redescendue à 409 fr. en 1846; enfin la moyenne de chaque livret, qui était de 646 fr. en 1844, de 562 fr. en 1845, n'est plus que de 496 fr. en 1846.

Les seize succursales établies dans Paris et dans la banlieue continuent à fonctionner régulièrement; le chiffre total de leurs recettes, en 1846, s'est élevé à peu près à la même somme que le chiffre des recettes de la Caisse centrale. Les proportions de chacune d'elles sont restées, pendant le cours de l'année dernière, ce qu'elles étaient précé-

demment. Nous n'avons aperçu de changement sensible que pendant les premiers mois de 1847, ou, comme on devait s'y attendre par suite de la cherté des subsistances, les succursales qui desservent les quartiers les plus populeux ont vu leurs recettes fléchir, et les demandes de remboursements augmenter. Tout du reste s'est passé, comme à l'ordinaire, avec le plus grand ordre.

Vous savez que nous avons acquis successivement, depuis quelques années, l'hôtel rue Coq-Héron, n. 5, où sont installés les bureaux et l'administration de la Caisse, et trois maisons adjacentes. Le prix des trois premiers immeubles était intégralement payé à la fin de 1846, sauf une somme de 15,000 fr. que les créanciers hypothécaires de l'un des vendeurs n'étaient pas en mesure de recevoir. Nous vous rappellerons que la maison rue Coq-Héron, n. 7, acquise en 1845 moyennant 145,000 fr. de prix principal, devait être payée dans le cours de l'année dernière, après l'accomplissement des formalités pour la purge des hypothèques. A la demande du vendeur, le paiement avait été différé jusqu'au mois d'avril dernier; nous venons d'acquitter la majeure partie du prix en capital et intérêts, en gardant seulement par devers nous la somme de 17,500 fr. pour le service d'une rente viagère de 700 fr., dont nous restons provisoirement chargés.

Pour résumer la valeur à ce jour de nos quatre maisons, il convient d'ajouter aux 817,995 fr. 15. c., qui figurent à notre actif au 31 décembre 1846, les 130,470 fr. 83 c. payés en avril 1847, ensemble 948,465 fr. 98 c.; et à cette somme, il faudra encore ajouter plus tard les 32,500 fr. dus à des rentiers viagers ou autres créanciers hypothécaires, qui ne sont pas en mesure de toucher le montant de leurs créances.

Ainsi que le Conseil des Directeurs vous l'a annoncé l'année dernière, nous avions vendu le 16 janvier 1845, pour compléter le remboursement de ces divers immeubles, 16,000 fr. de rentes 5 p. 0/0; il nous restait alors une inscription de 34,000 fr. de rentes. Rien n'a été changé depuis à cet état de choses. Ces 34,000 fr. de rentes, évaluées à 118 fr. 47 c. 1/2, cours du 30 décembre dernier, représentent une somme de 805,630 fr., qui, réunie à la valeur

des immeubles de 817,995 fr. 15 c., porte à 1,737,255 fr. 72 c. l'excédant de l'actif sur le passif, que nous vous avons déjà annoncé.

Maintenant que la loi du 22 juin 1845 a produit en grande partie son effet, à Paris du moins, nous pouvons chercher à apprécier ses résultats. Le but que l'on s'était proposé par cette loi était de réduire, dans une proportion suffisante, la masse des capitaux gérés par l'État pour le compte des Caisses d'Épargne, sans porter atteinte à l'institution elle-même. Personne ne conteste la nécessité d'imposer une limite aux versements de chaque déposant; on n'a différé que sur le plus ou le moins de latitude à donner à cette limite. Le maximum de 1,500 fr., adopté par la loi de 1845, a pu paraître trop restreint à quelques personnes, même avec la possibilité de le porter à 2,000 fr. par l'accumulation des intérêts; mais, on doit le reconnaître, cette disposition a trouvé un correctif à sa rigueur dans la faculté accordée par la loi nouvelle, à chaque déposant, de faire employer en rentes et sans frais, par l'intermédiaire de la Caisse d'Épargne, la totalité ou une partie de son avoir.

Si, comme on l'a dit, le placement sur la dette publique est, pour les habitants des grandes villes, ce que la terre est pour les habitants des campagnes, l'emploi le plus sûr des capitaux, il faut apprendre aux uns comme aux autres que les Caisses d'Épargne sont le moyen d'arriver à ce placement, et non pas le but définitif où doivent se fixer les petits capitaux. Si cela était bien compris, beaucoup de nos déposants cesseraient de nous laisser des fonds qui ont acquis assez d'importance pour pouvoir être employés ailleurs avec plus de profit, et non moins de sécurité. Il y a, dans l'importance même d'un petit capital, quelque chose qui donne à réfléchir à son possesseur, et le porte à rechercher les meilleurs conseils. On a souvent cité cette leçon donnée par un Anglais à son fils : « Préoccupez-vous de sauver » les schellings; quant aux livres sterlings, elles sauront » toujours bien se sauver toutes seules. » En répétant ici ce précepte, nous devons ajouter que chaque œuvre a son temps et son utilité déterminés. De même que l'enfant passe successivement par la salle d'asile, puis par l'école

mutuelle, pour arriver ensuite aux écoles supérieures et à sa destination dans le monde; de même les petites économies, que nous appelons dès leur naissance pour en prendre soin, ne doivent séjourner à la Caisse d'Épargne qu'autant qu'elles n'auront pas assez d'importance pour chercher ailleurs un refuge assuré, et nous devons prendre garde de retarder, par un excès de sollicitude, le moment déterminé par l'état naturel des choses pour l'émancipation des petits capitaux que nous avons aidés à se former.

Si ces considérations vous paraissent justes, vous regretterez moins la diminution considérable qu'a éprouvée, depuis la dernière loi, la masse des fonds appartenant à nos déposants. Si nous nous reportons au 1er janvier 1845, époque où ces capitaux avaient acquis leur plus grande élévation, nous voyons qu'ils s'élevaient alors à 112,061,915 fr. 58 c.; un an après, au 1er janvier 1846, ils étaient encore de 100,037,370 fr. 55 c.; au moment où s'arrête le compte annuel que nous rendons aujourd'hui, c'est-à-dire au 31 décembre 1846, ils étaient descendus à 91,864,574 fr. 48 c.; enfin, dans cet instant, ils ne sont plus que de 86,178,388 fr. 41 c.

Mais en même temps que le capital diminuait progressivement, un autre fait remarquable se produisait en sens inverse : le nombre de nos déposants augmentait. Ce résultat n'aurait rien de significatif, s'il avait pour cause la division entre plusieurs personnes d'une même famille de la somme placée précédemment au nom d'un seul de ses membres; mais aucune incertitude ne peut exister à cet égard en présence de la statistique, dont nous aurons occasion de parler plus tard en détail, et que nous citons ici seulement pour attester, par la parfaite similitude qu'elle offre cette année avec les résultats antérieurs à la loi, qu'aucun changement n'est venu révéler à cet égard une brusque transformation, qui n'aurait pu passer inaperçue. On doit donc en conclure que l'augmentation du nombre des déposants est uniquement l'effet de la progression de notre clientèle, progression que la loi de 1845 n'a nullement ralentie. Nous ne saurions trop nous en féliciter, car c'est dans le grand nombre des déposants, bien plus que dans l'importance de l'avoir de chacun d'eux, que se trouve

6.

le véritable indice du développement de notre institution, et de la confiance qu'elle inspire de plus en plus aux classes laborieuses.

En regard du tableau où vous avez vu figurer le capital décroissant des déposants de la Caisse d'Épargne de Paris, nous placerons celui du mouvement ascensionnel de leur nombre.

Ce nombre était, au 31 décembre 1844, de........	173,515.
Au 31 décembre 1845...........................	178,266.
Au 31 décembre 1846...........................	184,908.

Nous avons à vous signaler un autre fait important, c'est l'emploi en rentes d'une grande partie des 26 millions qui sont sortis de nos mains par suite de la dernière loi. Depuis le mois de juillet 1845, époque où les achats ont commencé, sous l'empire de cette loi, jusqu'au 31 décembre 1846, nous avons employé la somme de 8,863,431 fr. en achats de 345,445 fr. de rentes au compte de 5,559 déposants; et dans les trois premiers mois de la présente année, nous avons encore acheté, pour 1,727 déposants, 101,530 fr. de rentes, qui ont coûté 2,420,267 fr. 60 cent. Ainsi, sur une réduction de 26 millions, près de 11 millions ont été employés en rentes, placement que nous ne pouvons voir qu'avec satisfaction. Nous devons espérer que la majeure partie du restant aura trouvé un bon emploi.

Nous avons vu avec regret que la loi du 22 juin 1845 avait rendu entièrement improductif, à partir du 1er janvier 1847, tout compte ayant 2,000 fr. à son crédit. Depuis la publication de la loi jusqu'à ce jour, nous avons eu recours à tous les moyens en notre pouvoir pour faire arriver directement ou indirectement, aux parties intéressées, la connaissance de cette disposition ; la plupart de ces déposants se sont mis en mesure et sont rentrés dans les limites tracées par la loi. Malheureusement il en reste encore, au 30 avril dernier, 909, pour la somme de 2,135,774 fr. 86 c. qui ne produit plus aucun intérêt. Nous devons espérer qu'un certain nombre satisferont, d'ici à peu de temps, aux prescriptions de la loi; mais nous ne devons pas nous dissimuler qu'il en restera toujours pour qui la perte d'intérêts, pendant un laps de temps plus ou moins long,

sera très-onéreuse. Nous le regrettons d'autant plus, que nous n'avons aucun moyen d'y remédier, et que d'ailleurs la pénalité n'atteindra en définitive que les moins éclairés, et principalement des absents, des mineurs ou autres incapables, tous ceux, en un mot, qui nous paraissent les plus intéressants au point de vue de la Caisse d'Épargne. Il serait à désirer qu'une disposition législative permit bientôt d'employer d'office, en rentes sur l'État, tout ou partie de l'avoir des déposants hors d'état de manifester leur volonté, et qui se trouvent placés à leur insu dans la fâcheuse position que leur a faite la loi de 1845. Le but de cette loi n'en serait que mieux atteint, et nous ne serions pas affligés par l'application d'une mesure que la longueur du temps rendra de plus en plus onéreuse.

Nous croyons devoir vous donner communication d'une lettre que nous avons reçue de la Caisse d'Épargne de Brest sur cette question ; vous y verrez que l'opinion des Caisses d'Épargne des départements est tout à fait d'accord avec la nôtre.

« Nous sommes entrés pleinement dans la réduction imposée par l'article 9 de la loi, et aujourd'hui nous ne comptons plus qu'une trentaine de livrets dont le chiffre atteint ou dépasse la limite fixée.

» Cette disposition nous a paru tellement rigoureuse, pour ne pas dire injuste, que le Conseil des administrateurs crut devoir, au mois de décembre dernier, en écrire au Ministre du commerce et à celui des finances, pour leur signaler tout ce qu'avait de préjudiciable la privation totale des intérêts, pour une partie de nos déposants appartenant à la classe des marins, dont la plupart, absents pour de pénibles campagnes de mer, longues quelquefois de trois, quatre et même cinq ans, se verront cruellement punis de leur confiance dans les Caisses d'Épargne, lorsqu'à leur retour ils reconnaîtront que, bien loin de trouver leurs économies augmentées, ils auront même perdu l'intérêt de leur fonds capital, n'ayant pu, pendant leur absence, se conformer aux dispositions rigoureuses de la loi, qui leur impose une chance de perte que nul autre placement ne leur eût fait éprouver. Nos lettres sont restées sans réponse.

» Il paraitrait pourtant que notre Caisse n'aura pas été » la seule à présenter des objections sur cette disposition » vraiment extraordinaire, car nous voyons dans le rapport » de la Caisse de Bordeaux, pour 1846, que d'énergiques » réclamations ont été adressées au Ministre; mais elles » auront sans doute eu le même résultat que les nôtres. »

L'effet des restrictions apportées par la loi du 22 juin 1845 au maximum du compte des déposants, s'est fait sentir plus promptement à Paris que dans les provinces, car tandis qu'à Paris l'avoir des déposants, qui montait au 1er janvier 1845 à 112,061,915 fr. 58 c., s'abaissait au 1er janvier 1846 à 100,037,378 fr. 38 c., et se réduisait au 1er janvier 1847 à 91,864,574 fr. 36 c., ce qui produisait une diminution de 12,024,545 fr. 20 c. en 1845, et de 8,172,796 fr. 02 c. en 1846, soit ensemble de 20,197,341 fr. 22 c. Des Caisses d'Épargne départementales qui doivent avoir plus à perdre par l'effet de ladite loi, puisque leur maximum des versements avait été porté à 3,000 fr., lorsque le nôtre avait été maintenu à 2,000 fr., ont éprouvé une augmentation due, il est vrai, en partie à l'accumulation annuelle des intérêts. Ainsi les Caisses départementales réunies avaient en capital et intérêts à la Caisse des dépôts et consignations :

Au 1er janvier 1844	282,135,136 fr.	13 c.
Au 1er janvier 1845	295,033,374	25
Au 1er janvier 1846	297,230,140	88
Enfin au 1er avril dernier, il était de	289,785,496	76

Il y a donc eu dans ces Caisses une augmentation de 12,898,237 fr. 82 c. en 1845, et de 2,196,766 fr. 63 c. en 1846, et une faible diminution dans le premier trimestre de 1847.

C'est avec une grande satisfaction que nous voyons que la détresse occasionnée par les subsistances n'a pas produit une plus forte diminution dans les comptes des déposants des départements.

Nous continuons d'entretenir avec plusieurs Caisses départementales des relations qui nous sont toujours utiles, et nous nous efforçons de les leur rendre profitables, en leur communiquant avec empressement tous les renseignements qu'elles demandent.

Nous n'avons reçu jusqu'ici qu'un petit nombre de comptes rendus des opérations de ces Caisses pendant l'année 1846.

Une des plus importantes, celle de Bordeaux, a éprouvé dans ses versements une diminution d'environ 300,000 fr. et une augmentation de plus de deux millions dans ses remboursements; ses achats de rentes se sont élevés à 270,000 fr. La Caisse de Brest a également subi une diminution de 200,000 fr.; celle de Versailles a reçu près de 200,000 fr. de moins que l'année précédente, mais ses remboursements n'ont point augmenté d'importance, seulement elle a employé près de 250,000 fr. en achats de rentes; celle de Nancy a remboursé aussi 500,000 fr. de plus que le montant de ses recettes, et celle de Thionville n'a souffert qu'une légère diminution de 40,000 fr. Enfin la Caisse d'Épargne de Dunkerque a seule réalisé une augmentation d'à peu près 100,000 fr. par ses versements, qui ont excédé de pareille somme le chiffre de ses remboursements.

Nous croyons devoir vous donner aussi quelques détails extraits de notre correspondance sur le nombre et le classement de déposants dans les Caisses départementales.

La Caisse d'Épargne de Bordeaux présente au 31 décembre 1846 un nombre de livrets qui s'élève à 17,043, ce qui fait une augmentation de 1,000 comptes sur le chiffre de l'année précédente. Dans ce nombre, les ouvriers figurent toujours en majorité : on en trouve 6,056; les autres classes sont dans des proportions à peu près semblables aux nôtres. Les mineurs seuls, au nombre de 2,686, n'offrent aucune analogie avec les classes adoptées pour nos nouveaux déposants, attendu que dans l'impossibilité de les suivre depuis la première déclaration dans leurs changements de position lorsqu'ils atteignent l'âge de majorité, on les laisse indéfiniment placés dans cette même catégorie de mineurs qui augmente ainsi annuellement. L'Administration de la Caisse d'Épargne de Bordeaux a si bien senti tout ce qu'il y avait de vicieux dans ce mode d'opérer, et de préférable dans notre manière d'établir cette statistique, qu'elle a eu soin de comprendre dans son rapport un tableau résumé des professions de ses 3,778

nouveaux déposants de 1846, qui ont versé ensemble une somme de 851,320 fr., ce qui fait une moyenne d'environ 225 fr. par nouveau dépôt.

La Caisse d'Épargne de Versailles avait 8,741 comptes existant au 31 décembre 1846. Dans ce chiffre, les ouvriers ne sont pas aussi nombreux que presque partout ailleurs (1,419); les domestiques (1,648) et les professions diverses (2,489) ont une importance plus grande, ce qui s'explique par la composition même de la population de Versailles. Les sommes déposées suivent le même accroissement ou la même diminution.

A Brest, le nombre des nouveaux livrets délivrés en 1846 est un peu plus fort qu'en 1845; il s'élève à 1,879 au lieu de 1,764. Les militaires et les marins y figurent pour 499, c'est-à-dire pour un nombre plus considérable que celui des ouvriers, et les sommes versées par eux ont la même importance relative.

A Reims, la diminution des nombres et des sommes a été peu sensible, puisqu'il n'y a eu que 17 nouveaux livrets de moins et 54 livrets soldés de plus qu'en 1845.

A Nancy et à Thionville, les proportions, aux mineurs près, sont presque identiques avec les années précédentes. Les professions diverses, classe que l'on étend avec trop de facilité, offrent toujours une importance qui n'est qu'apparente, et que des renseignements pris avec plus de soin feraient sans doute disparaître.

Enfin, le nombre des comptes existant au 31 décembre 1846, à la Caisse d'Épargne de Dunkerque, s'est accru de 339, chiffre dans lequel les ouvriers entrent pour 122, et les marins pour 76. Quant aux autres classes, elles présentent les mêmes proportions que dans les Caisses d'Épargne dont nous vous avons entretenus.

L'article 12 de la loi du 5 juin 1835 avait voulu qu'un rapport sommaire sur la situation et les opérations des Caisses d'Épargne fût présenté chaque année aux Chambres par le Gouvernement. Nous regrettons que ces rapports ne soient pas donnés plus promptement, parce qu'ils n'offrent à présent, lorsqu'ils paraissent, que des situations anciennes auxquelles leur date ôte la majeure partie de l'intérêt qu'elles devraient avoir : le dernier rapport publié

est celui de l'année 1844, nous attendons encore celui de 1845. En exprimant ce regret, nous ne sommes que l'écho des observations que nous adressent, à ce sujet, plusieurs Caisses d'Épargne des départements qui, comme nous, désireraient être mieux et moins tardivement informées de la position de toutes les Caisses d'Épargne de France, et de chacune d'elles en particulier.

Les Caisses d'Épargne ayant été dégagées des fonds que l'on avait pu regarder, à tort ou à raison, comme un surcroît ou un danger dont il fallait les débarrasser, une pensée doit dominer aujourd'hui : c'est celle de compléter les bienfaits incontestés et incontestables de la Caisse d'Épargne, en les mettant partout, autant que possible, à la portée des classes ouvrières. Nous avons tous déploré la promptitude avec laquelle des populations, qui jouissaient d'une certaine aisance, sont tombées tout à coup dans une extrême détresse par le seul effet du renchérissement des denrées. Quand le moment critique sera passé, et que les efforts de la charité publique et privée auront accompli leur tâche, on verra qu'il y a quelque chose de plus à faire pour l'avenir, c'est d'aider les ouvriers des campagnes à se prémunir, autant que possible, contre le retour de pareilles calamités. Mais il faut surtout, pour cela, que des Caisses d'Épargne nouvelles soient établies là où il en manque encore, et que les anciennes étendent leur action au moyen de succursales partout où la nécessité s'en fera sentir.

Dès à présent, nous pouvons vous signaler une des lacunes les plus importantes qu'il s'agirait de combler. Il existe aujourd'hui, en France, 350 Caisses d'Épargne, mais il en manque encore 79 pour que tous les chefs-lieux d'arrondissement en soient pourvus ; malheureusement, les départements qui en sont le plus privés sont ceux du centre, c'est-à-dire précisément ceux qui fournissent le plus grand nombre d'ouvriers.

Si le réseau des Caisses d'Épargne était complété par la création des 79 qui n'existent pas dans les chefs-lieux d'arrondissement, l'opération, déjà si utile, des virements d'une Caisse à l'autre pour les déposants qui changent de résidence, acquerrait une bien autre importance, et

profiterait surtout à ces ouvriers économes et si dignes d'intérêt, qui, après avoir passé la saison du travail dans la capitale, retournent porter dans leurs familles le pécule qu'ils ont acquis.

Nous croyons devoir livrer ces observations à tous les amis des classes laborieuses, et surtout à ceux des honorables membres de la Chambre des Députés, qui représentent les arrondissements privés jusqu'à présent de Caisses d'Épargne; ils en trouveront l'indication dans un tableau à la suite du présent rapport.

Mais nous devons revenir à ce qui nous intéresse plus particulièrement, la Caisse d'Épargne de Paris, et nous occuper de ses ressources, de sa comptabilité, et enfin de sa statistique.

L'exécution de la loi de 1845, la multiplicité des opérations qu'elle a nécessitées, ont été, pour notre comptabilité, une nouvelle et difficile épreuve, dont elle est sortie à notre entière satisfaction.

Vous pourrez en juger lorsque vous apprendrez que, le soir même du 31 décembre dernier, nous avons connu et publié, d'après la balance des comptes généraux, ainsi que cela avait eu lieu les années précédentes, le mouvement des opérations de la Caisse d'Epargne pendant l'exercice qui venait de finir, ainsi que sa situation arrêtée au dernier jour de l'année. Depuis lors, comme à l'ordinaire, on a fait, pendant les premier mois de 1847, et sans interrompre les opérations journalières, le travail du réglement et de la balance de tous les comptes des déposants. Ce travail, pour 184,908 déposants, comprenait 369,816 comptes, puisque tous les comptes sont tenus à double; il a été achevé le 10 mars, et il est venu confirmer en tous points la parfaite exactitude des comptes généraux, dont la balance avait été obtenue le 31 décembre. Ainsi, dans le mouvement des capitaux entrés et sortis pendant l'année 1846, et montant ensemble à 90,558,027 fr. 84 c., divisés en 382,630 opérations, nous avons eu la certitude qu'il ne s'était pas glissé une seule erreur. Quant aux intérêts alloués aux déposants, et dont l'importance était de 3,631,787 fr. 77 c., le travail de la balance a signalé onze différences, qu'il a fallu rechercher, et qu'on a re-

trouvées et rectifiées. Ces onze différences, dont deux en plus et neuf en moins, s'élevaient ensemble à *douze centimes*. Cette rigoureuse exactitude de notre comptabilité n'est point accidentelle. Vous le savez, nous sommes accoutumés depuis plusieurs années à des résultats analogues; mais après le surcroît de travail qu'avaient nécessité nos opérations, on pouvait craindre que la précision de la comptabilité en eût quelque peu souffert, et vous serez satisfaits d'apprendre qu'elle a résisté à une pareille épreuve, comme à toutes les précédentes de même nature.

Nous avons à vous donner quelques détails sur la statistique des nouveaux déposants, qui se sont fait ouvrir des comptes pendant l'année 1846. Les travaux effectués pour obtenir ces résultats ont été, comme les années précédentes, opérés seulement sur les nouveaux livrets, tout autre mode étant désormais reconnu impraticable, ou de nature à n'amener que des conséquences erronées. C'est par la comparaison des chiffres de l'année 1846 avec ceux de 1845, que nous vous rendons compte des différences qu'il peut être utile de signaler. Elles ne sont ni bien nombreuses ni bien importantes; car, ainsi que nous l'avons déjà dit, la loi de 1845 a beaucoup plus agi sur la somme des dépôts que sur les nombres des déposants. Ainsi, tandis que les déposants, inscrits pour la première fois sur nos livres en 1845, étaient au nombre de 33,922, en 1846 ils ont été de 33,478. La répartition entre les sexes n'a pas subi de variation : il y avait, en 1845, 19,564 hommes et 14,358 femmes; en 1846, on compte 19,248 hommes et 14,230 femmes. Il en est de même de la subdivision en mineurs des deux sexes, qui présente à peu près les mêmes nombres et les mêmes sommes que les années précédentes, ce qui prouve, jusqu'à l'évidence, que l'abaissement du maximum à 1,500 fr.; n'a pas eu pour effet d'amener une répartition abusive sur plusieurs têtes du capital possédé par une seule famille. On retrouve le retour des mêmes proportions dans les huit classes officiellement adoptées pour les tableaux à fournir au Ministère du commerce.

En examinant le nombre des *ouvriers* et des *artisans patentés*, on voit qu'il était de 19,770 en 1845, pour les

7

nouveaux livrets (les seuls dont nous nous occupons ici), et de 19,174 en 1846; il en est de même des *domestiques*, des *employés*, des *militaires* et des *professions libérales*. Dans la classe des *rentiers*, la diminution est si peu sensible (2,133 au lieu de 2,158), qu'il est impossible d'y voir un des effets que quelques personnes auraient pu attendre des nouvelles limites imposées aux versements. Les *Sociétés* de secours mutuels entre ouvriers, qui s'étaient augmentées de 20 en 1845, n'ont pris que 13 nouveaux livrets en 1846. Mais il faut se rappeler que leur accroissement doit être, chaque année, moins important, la plupart des Sociétés ayant depuis longtemps des comptes ouverts à la Caisse.

Si des grandes catégories, dans lesquelles viennent se grouper tant de positions différentes, nous descendons dans les subdivisions qu'il fallait nécessairement établir pour chaque classe, afin de donner une plus grande signification au travail de la statistique, on doit reconnaître que les proportions entre les déposants nouveaux en 1846, restent les mêmes qu'en 1845, quant aux professions que leur analogie rapproche les unes des autres. Dans les ouvriers, le bâtiment et le vêtement gardent leur importance habituelle en nombres et en sommes; et, dans ces deux divisions, les *maçons*, les *serruriers*, et surtout les *menuisiers;* les *tailleurs*, les *couturières*, et surtout les *cordonniers*, conservent le premier rang.

Le nombre des *domestiques*, sous quelque dénomination qu'ils figurent, est resté à peu près le même d'une année à l'autre. La même observation est applicable aux différentes subdivisions consacrées aux employés et aux militaires et marins. La seule remarque à faire dans cette dernière classe est l'accroissement notable des remplaçants militaires (166 au lieu de 28, pour 143,000 fr. au lieu de 29,800).

Enfin, les professeurs, les étudiants et les artistes, qui forment la grande majorité des professions libérales, se sont maintenus, en 1846, dans les mêmes conditions que nous avions indiquées sur les tableaux de 1845.

Pour compléter les renseignements statistiques, nous vous présentons le tableau, par quotité du solde, de nos

178,259 déposants, existant au 31 décembre 1845. Vous y verrez que la moyenne du solde de chaque livret est de 561 fr.; elle était de 644 fr. au 31 décembre 1844. L'exécution de la loi de 1845 a encore diminué cette moyenne dans l'année dernière. On s'occupe de ce travail statistique très-long et minutieux jusqu'au 31 décembre 1846; il ne pourra être terminé que dans quelques semaines.

DIVISION PAR CLASSES DE QUOTITÉS DES SOLDES EXISTANT AU 31 DÉCEMBRE 1845.

	NOMBRE de livrets.	MONTANT des livrets.		MOYENNE de chaque livret.
		fr.	c.	fr.
De 1 fr. à 500 fr. sur 178,259 nous avons trouvé	114,787	16,069,937	68	144
De 501 à 1,000 —	28,606	20,302,100	94	710
De 1,001 à 1,500 —	15,428	18,778,950	88	1,210
De 1,501 à 2,000 —	10,338	17.647,302	30	1,662
De 2,001 à 3,000 —	11,699	26,554,175	12	2.270
De 3,001 et au dessus (Sociétés)	181	664,843	46	3,673
Total.........	178,259	100,037,370	38	9,669

Nous ne terminerons pas ce rapport sans vous donner quelques détails sur les résultats actuels du don de 40,000 fr. fait par ordre de Mgr. le duc d'Orléans, lors de son mariage, à de jeunes ouvriers de Paris. Ces 40,000 fr. faisaient partie des 160,000 fr. que ce prince, dont la mémoire sera toujours chère à la France, avait donnés pour distribuer des livrets de Caisses d'Épargne. Ils avaient été répartis à Paris entre 1,762 élèves des écoles primaires, en livrets de 20 fr. et de 40 fr. Sur les 1,862 comptes ainsi ouverts, il y a dix ans, 481 ont été soldés principalement pour cause de départ ou de décès; il en restait, au 31 décembre dernier, 1,281 dont les soldes s'élevaient à 162,064 fr. 70 c. En prenant la proportion des premiers versements afférents aux 1,281 livrets existant encore sur les 1,762, entre lesquels on a réparti ce don en 1837, on trouve que c'est une somme de 29,000 fr. qui a produit, au bout de dix ans, 162,064 fr., soit par de nouveaux versements, soit par des intérêts. Quels bienfaits ont jamais été mieux placés? Quels dons auront été plus utiles à la classe ouvrière?

II. — *Rapport fait par M. Morier, au nom du comité des censeurs.*

« Il y a, même pour les institutions philanthropiques, » des époques difficiles, où ce qui les intéresse le plus est » remis en question, où l'on se demande si c'est la bonne » route que l'on a suivie, si le but que l'on se proposait a » été atteint, et s'il faut persévérer dans la même voie[1]. » C'est ainsi que s'exprimait l'organe de votre Comité de censure dans l'assemblée générale du 17 mai 1845. Il ajoutait qu'à d'autres assemblées appartenait le droit de rechercher les moyens de concilier les intérêts du Trésor avec l'organisation et le développement des Caisses d'Épargne. En effet, peu de temps après, et le 22 juin de la même année, il est intervenu une nouvelle loi sur le régime des Caisses d'Épargne. — Vous en connaissez les dispositions; nous avons à vous mettre sous les yeux les effets qu'elles ont produits jusqu'au 31 décembre 1846 notamment :

Au 31 déc. 1844, il était dû, à 173,515 déposants		112,061,915 f.	58 c.
Au 31 déc. 1845,	— à 178,259	— 100,037,370	38
Et enfin, au 31 décem. 1846, à 184,908	—	91,864,574	36

Ainsi, le solde au 31 décembre 1846, comparé avec celui du 31 décembre 1844, présente une différence en moins de la somme de 20,197,341 fr. 22 c.

Du 31 décembre 1846 au 1er de ce mois, les paiements de toute nature effectués par la Caisse ayant surpassé les versements de 7,340,719 fr. 14 c., la différence totale en moins est donc actuellement de la somme de 27,538,060 fr. 36 c.

Du reste, au 31 décembre 1846, le nombre des livrets était augmenté de 11,393, résultats semblables à ceux des années immédiatement antérieures; d'où il faut conclure que la Caisse inspire toujours une grande confiance.

Depuis le 1re janvier, ce nombre a diminué de 621. En d'autres termes, pendant les quatre premiers mois de cette année, les livrets soldés ont excédé les livrets nouveaux de 621.

La somme due aux déposants étant moindre, et les

1 Rapport par M. Lebobe.

comptes étant plus nombreux, la conséquence a été l'abaissement de la moyenne des livrets.

Après avoir été	en 1844	de	646 fr.
	en 1845	de	562
Elle est descendue	en 1846	à	496

On peut penser que le régime nouveau auquel la loi du 22 juin a soumis les déposants a contrarié de longues habitudes, et que, par suite, il en est qui ont porté ailleurs leurs économies.

Une autre cause, qui ne repose pas sur des conjectures, mais sur l'autorité incontestable des chiffres, ce sont les retraits que les déposants titulaires de livrets, s'élevant à plus de 2,000 fr., ont été dans l'obligation de faire pour ne pas subir, à compter du 1er janvier 1847, la privation des intérêts sur la totalité du dépôt, disposition bien rigoureuse prononcée par la loi précitée.

En présence de cette disposition de la loi, pour l'exécution de laquelle l'autorité administrative a demandé des états présentant la situation des comptes individuels de plus de 2,000 fr., à partir du 1er janvier dernier, le conseil des Directeurs, longtemps avant l'époque fatale, a employé tous les moyens à sa disposition pour avertir les déposants dont il s'agit de la situation dans laquelle ils étaient placés.

Le texte de la loi a été appliqué sur chaque livret à la disposition de la Caisse, afin de lui donner une publicité plus directe. Des avis ont été et sont encore insérés fréquemment dans les journaux. Vous les aurez remarqués et lus, plus que les intéressés. Enfin, il a été adressé un avis particulier à chaque titulaire; mais la moitié environ ayant changé de demeure, l'avis ne leur est point parvenu.

Au 31 mai 1846, les livrets ou comptes de 1,925 fr. et au-dessus, s'élevaient à 9,547, pour une somme de 21,576,102 fr. 58 c.

Du 31 mai au 31 décembre 1846, la réduction étant de 6,296 comptes, et la somme de 14,193,051 fr. 41 c., il est resté, à cette date, 3,251 comptes représentant une somme de 7,383,051 fr. 17 c. ne produisant plus d'intérêts.

Enfin, au 1er de ce mois, il n'existait plus que 909 comptes, pour une somme de 2,135,774 fr. 86 c.

C'est encore beaucoup trop. Les déposants auxquels appartiennent ces sommes, sont, sans doute, les moins capables de veiller avec intelligence à l'exercice de leurs droits. Par malheur, les moyens de leur venir en aide semblent à peu près épuisés. Toutefois, de nouvelles diligences ont lieu en ce moment pour les découvrir.

Parmi eux, il n'y a pas de marins; mais dans les ports de mer, à Brest, par exemple, et le fait est certain, bon nombre de marins qui servent leur pays dans des mers lointaines, se verront privés, à leur retour, des intérêts de sommes déposées sous la foi de statuts abrogés pendant leur absence.

La stérilité des comptes des uns et des autres de ces déposants leur sera bien sensible, lorsqu'elle portera sur une longue durée de temps.

Du reste, tout compte de 2,000 fr. ne produisant plus d'intérêts, les déposants, dont les livrets approcheraient de ce maximum, devront, à l'avenir, avoir grand soin de faire des retraits en temps utile.

L'article 6 de la loi du 22 juin a autorisé l'emploi en rentes, de tout ou parties des fonds déposés, par l'intermédiaire de la Caisse d'Épargne et sans frais. Cette mesure fort bonne a eu de la réussite.

Beaucoup de déposants, et surtout ceux astreints à des retraits par la quotité de leurs comptes, ont fait acheter des rentes par la Caisse. En passant, nous ferons remarquer que la presque totalité de ces déposants, à livrets de 2,000 fr. et au-dessus, se compose d'ouvriers et de domestiques. Rappelons à ce sujet, et en un mot, ce qui vous a été dit l'année dernière, que les statistiques qui ont été dressées, ont démontré et démontrent que ce que l'on est convenu d'appeler des *capitaux parasites*, n'existe dans notre Caisse que pour une fraction microscopique.

Depuis le 29 juin 1845 jusqu'au 31 décembre 1846, il a été ainsi employé en rentes la somme de 8,363,431 fr., qui ont produit,

Savoir : 310,085 fr. de rentes 5 p. 0/0,
35,360 fr. de rentes 3 p. 0/0,
sur la demande de 5,559 déposants.

C'est là un emploi louable et éclairé des sommes retirées

de la Caisse. Mais cette somme de 8,363,431 fr., employée en rentes, déduite de celle de 20,197,341 fr. 22 c., qui est, comme on l'a vu plus haut, la différence en moins du solde du 31 décembre 1844, comparé avec celui du 31 décembre 1846, il reste la somme très-importante de 11,833,910 fr. 22 c.

La pénurie des derniers mois de 1846 a pu en absorber une partie, mais la portion la plus considérable pourrait bien avoir été mal employée.

Nous partageons à cet égard les craintes exprimées dans des occasions solennelles par M. le Préfet de la Seine et par M. le Président du Tribunal de commerce, réunis dans cette pensée, que des spéculations de Bourse n'étaient pas étrangères aux retraits de la Caisse d'Épargne.

Quant à nous, faisons des vœux pour que de fâcheuses expériences, dont plusieurs nous sont connues, soient à l'avenir de quelque utilité.

Que les déposants comprennent que la vérité est bien fardée dans les prospectus d'entreprises, et que ce qu'ils ont de mieux à faire, malgré l'importance des noms plus ou moins qualifiés qui les décorent, c'est de ne pas changer leurs livrets contre des actions.

Désirons aussi qu'il ne soit plus fait de changements dans les conditions des dépôts. C'est un long temps de trouble et d'inquiétude que celui qui précède et qui suit ces changements. Nous les déplorons vivement.

M. le Président du Conseil, dont la perte inspire de si justes regrets, vous disait, dans son rapport du 17 mai 1845, « que la Caisse d'Épargne est le *véritable trésor du » peuple.* » Pénétré de cette croyance, nous ajoutons que toute mesure qui atténue l'action « *de ce trésor du peuple*, » de cette Caisse si utile pour conserver et améliorer les économies des classes pauvres et laborieuses, et aussi pour leur donner des habitudes d'ordre et de morale, est un véritable malheur public.

Il nous reste à vous faire part de nos observations sur les travaux des bureaux et sur leurs résultats.

Notre tâche est facile. D'abord répétons ce qui vous est dit chaque année, que les lumières de M. l'Agent général, et son zèle de tous les instants, continuent de pourvoir avec

succès à l'accomplissement des nombreux travaux de cet établissement. Des éloges sont dus aussi aux employés de tous grades.

En 1845, le service des achats de rentes par la Caisse, pour le compte des déposants, a exigé de nouveaux détails de comptabilité. Ce service, qui fonctionne d'une manière satisfaisante, a été organisé par M. Prévost, avec sa lucidité ordinaire. Bien que les opérations de la Caisse se soient accrues, notamment par le service des rentes, tout s'est accompli dans les conditions ordinaires du personnel. Non-seulement toutes les opérations sont continuellement à jour, mais elles sont effectuées par des procédés si sûrs et si précis que, dès le 31 décembre, le bilan de l'année qui finit est porté à la connaissance du public. Il résulte de résumés généraux. Puis, au bout de trois mois de travaux considérables, ces résultats du 31 décembre viennent rece voir la sanction de la balance obtenue, pour l'année 1846, par la vérification de 184,908 comptes courants, travail qui est double à raison du contrôle. Il y a donc eu examen de 369,816 comptes. Il s'est produit une différence de 12 c. entre le solde du bilan arrêté au 31 décembre 1846, et celui trouvé après la vérification des comptes courants. L'année dernière cette différence avait été de 17 c. Vous savez que ces différences s'appliquent à des erreurs toujours constatées. Ainsi la différence de 12 cent. sur les opérations de 1846 provenait de onze erreurs reconnues, et portant uniquement sur des intérêts. On ne peut mieux prouver que ces immenses opérations s'accomplissent avec une parfaite rectitude.

Vous le savez déjà, mais on ne saurait trop proclamer les belles et généreuses actions, afin surtout d'en faire naître de nouvelles, M. Benjamin Delessert a légué 150,000 fr. pour être employés, par don individuel de 50 fr., à la création de 3,000 livrets au profit d'ouvriers.

Une Commission a été formée dans le sein du Conseil des Directeurs, afin de déterminer les bases qui doivent servir de règle pour l'attribution des livrets à créer. Il faut préalablement que le legs soit autorisé par une ordonnance du Roi; ainsi le veut le droit commun et la loi du 5 juin 1835, concernant les Caisses d'Épargne. C'est avec un pro-

fond sentiment de reconnaissance que ce legs a été accueilli par le Conseil.

SITUATION DES CAISSES D'ÉPARGNE DANS LES DÉPARTEMENTS, EN 1845[1].

Bien qu'on ne puisse apprécier ici les effets de la nouvelle loi du 22 juin 1845 que pour une période de six mois seulement, on doit dire qu'elle a paru atteindre son but, La mesure qui permet, sur la demande des déposants, de convertir sans frais leur crédit en une rente sur l'État, a été facilement comprise et promptement utilisée : à ce point qu'au 31 décembre 1845, la caisse d'épargne de Paris, à elle seule, avait déjà, à la faveur de cette disposition, fait acheter pour une somme de 2,559,811 fr. de fonds publics, dont les inscriptions ont été immédiatement remises aux titulaires.

Le 31 décembre 1844, il existait 347 caisses d'épargne autorisées ; 335 étaient en activité. En 1845, 9 nouvelles caisses ont été autorisées, et dans ce nombre on remarque avec intérêt celle de Mende, chef-lieu d'un département jusqu'alors privé d'établissement de ce genre[2]. La Corse restait, à cette époque, le seul département qui n'eût pas de caisse d'épargne. Parmi les autres, 7 n'en avaient qu'une, savoir : les Hautes-Alpes, les Bouches-du-Rhône, la Haute-Garonne, le Jura, la Lozère, les Pyrénées-Orientales et la Haute-Vienne : 43 en avaient 2, 3 et 4 ; 30 en avaient de 5 à 8 ; le Nord en avait 9, le Bas-Rhin 10, l'Hérault 11 et le Pas-de-Calais 15.

Des caisses précédemment autorisées, 6 ont été ouvertes en 1845 : ce sont celles de Bar-sur-Seine, de Chambon, de Villeneuve-sur-Lot, de la Charité, de Rambouillet et d'Antibes ; 11, au nombre desquelles se trouvent les

[1] Le compte rendu des caisses d'épargne départementales est toujours en retard d'un an à cause de la négligence des administrations de quelques-unes de ces caisses.

[2] De nouvelles Caisses ont été autorisées depuis la publication de ce Rapport : 5 en 1846 : à Ancenis (Loire-Inférieure), Ganges (Hérault), Largentière (Ardèche), Bastia (Corse), Hyères (Var) ; 3 en 1847 : à Villefranche (Aveyron), La Réole (Gironde), Moissac (Tarn-et-Garonne).

9 autorisées en 1845, n'étaient pas encore en activité au 31 décembre de cette même année.

Le nombre des succursales n'avait pas varié : il étaient de 160. Les caisses qui en avaient le plus ouvert étaient celles de Lons-le-Saunier, qui en comptait 23; Châtillon-sur-Seine, 14; Amiens, 11, et Senlis, 9. Ces établissements accessoires ont offert d'excellents résultats, en mettant à la portée de l'habitant des campagnes le moyen de se créer, par un dépôt sûr en même temps que productif, un petit capital dont il puisse faire par la suite un emploi définitif.

Au total, plus de 500 bureaux s'ouvraient chaque semaine sur tous les points de la France, soit pour recevoir, soit pour rembourser les épargnes que la confiance y appelle, et qu'on y apporte avec un empressement toujours croissant.

Les ressources particulières des caisses d'épargne servant à l'acquittement de leurs dépenses présentaient un total de 3,012,419 fr. 80 c., savoir : 15,867 fr. 40 c. provenant de souscriptions, dons et legs; 32,220 fr. de subventions des conseils généraux ; 50,130 fr. 99 c. de subventions des conseils municipaux; 2,471,048 fr. 33 c. de fonds de dotation, et 443,153 fr. 08 c. de fonds de réserve. Depuis 1840, les fonds de dotation se sont accrus de 723,655 fr. 69 c. et les fonds de réserve de 317,331 fr. 82 c. c'est-à-dire, ensemble, de plus d'un million. C'est là un résultat d'autant plus précieux, qu'il permet à plusieurs établissements de servir à leurs déposants la totalité des intérêts reçus de la caisse des dépôts et consignations, sans en rien retenir pour l'acquittement de leurs dépenses.

II. — *Mouvement général des Caisses. — Livrets.*

Le nombre des livrets existant au 1er janvier 1845 dans les caisses d'épargne des départements était de 464,108, il en a été ouvert pendant le cours de l'année 131,462 nouveaux et soldé 89,721 ; il en restait donc 505,849, c'est-à-dire 41,741 de plus qu'au 31 décembre précédent, accroissement moindre que celui de 1844, qui avait été de 56,987, et de 1843, qui était de 53,560, mais qui prouve cependant que la loi du 22 juin 1841, tout en produisant,

dans de justes limites, les effets que l'on devait en attendre, n'a pas eu sur l'esprit des déposants l'influence fâcheuse qu'on lui avait attribuée d'abord.

Lorsque l'on observe le mouvement général des livrets, un intérêt particulier s'attache au nombre des comptes ouverts dans les grands centres de population, où il est surtout utile de propager les idées d'ordre et d'économie, causes puissantes de moralisation comme de bien-être pour les individus, et garanties assurées à la tranquillité publique. Voici le tableau des nouveaux livrets ouverts pendant l'année, et du total des livrets existant au 31 décembre dans les villes les plus importantes :

Villes.	Population.	LIVRETS ouverts pendant l'année 1845.	TOTAL des livrets existant au 1er décembre 1845.
Marseille	183,186	4,931	14,483
Lyon	177,976	4,528	21,879
Bordeaux	125,520	3,495	16,002
Amiens	49,591	2,673	10,197
Lille	75,430	2,261	9,133
Nantes	94,194	2,077	9,325
Toulon	62,941	2,033	6,024
Rouen	99,295	1,986	10,726
Brest	62,791	1,764	7,590
Versailles	34,901	1,733	8,350
Nancy	42,765	1,691	7,038
Metz	55,112	1,558	12,816
Strasbourg	71,992	1,362	6,925
Orléans	45,788	1,351	6,466

Il n'est pas sans intérêt de rapprocher les chiffres qui représentent le nombre des livrets ouverts dans les différentes villes pendant le cours de l'année. C'est la caisse de Marseille qui en a ouvert la plus grande quantité : quatre cents environ de plus que Lyon, qui compte cependant, au total, 7,396 livrets de plus. Amiens et Lille, qui occupent le quatrième et le cinquième rang pour les livrets ouverts, sont en sixième et huitième ligne pour le total des comptes existant au 31 décembre. Metz, au contraire. qui n'a ouvert que 1,558 livrets, présente un total de 12,816 comptes. Sans se placer au même rang que celle que j'ai cru devoir comprendre dans le tableau ci-dessus, d'autres caisses font aussi de remarquables progrès : ce

sont celles de Rennes, Meaux, Caen, Laval, Dijon, Saint-Etienne, le Mans, Toulouse, le Havre, Angers, et plusieurs encore moins importantes, mais pour lesquelles le chiffre des déposants, comparé à la population totale, est cependant aussi considérable.

Le mouvement des crédits se résume ainsi : sommes dues aux déposants au 1er janvier 1845, 280,913,185 fr. 30 c.; solde au 31 décembre, 293,470, 643 fr. 02 c., d'où résulte un excédant de 12,557,457 fr. 72 c. Cet excédant avait dépassé 38 millions en 1844, 35 millions en 1843; mais c'est l'importance même de ces derniers chiffres et le rapide accroissement du crédit des caisses qui ont éveillé la sollicitude du Gouvernement, en faisant craindre les suites possibles d'une demande générale de remboursement portant sur un aussi immense capital, et qui l'ont déterminé à prendre des mesures, non pas pour modérer le mouvement si heureux de l'épargne publique, mais pour ramener les versements au véritable esprit de l'institution.

Les versements effectués pendant l'année ont été de 107,683,130 fr. 70 c.; les remboursements en espèces, de 105,401,360 fr. 95 c., et en rentes, de 729,597 fr. 09 c., ce qui donne, pour les versements, un excédant de 1,552,172 fr. 03 c. Les intérêts alloués aux déposants sur leur crédit se sont élevés à la somme de 11,005,285 fr. 69 c.

Le tableau du mouvement des crédits dans les villes les plus importantes du royaume a présenté les résultats suivants :

Solde dû au 31 décembre 1845.

Bordeaux..	14,545,695 fr.	81 c.	Toulon.....	6,490,110 fr.	54c.
Marseille...	14,047,599	12	Metz........	5,967,317	15
Lyon........	9,397,238	46	Lille........	5,532,499	78
Versailles...	7,002,336	24	Brest........	5,347,794	62
Rouen.......	6,739,758	61	Nancy.......	4,765,293	25
Amiens.....	6,656,526	65	Orléans.....	4,528,657	64
Nantes......	6,578,007	45	Strasbourg..	3,815,749	76

Montant des versements effectués pendant l'année.

Marseille ...	4,639,103 fr.	93 c.	Nancy......	1,848,847 fr.	16 c.
Bordeaux...	3,696,190	56	Metz........	1,776 555	67
Lyon..	3,562,156	43	Rouen.......	1,732,518	94
Amiens.....	2,285,316	13	Brest.......	1,608,812	38
Lille........	1,959,393	73	Nantes......	1,479,212	31
Versailles...	1,935,715	45	Strasbourg..	1,390,198	21
Toulon.....	1,901,190	11	Orléans.....	1,284,332	88

D'après ces deux tableaux, Marseille, qui occupait déj le premier rang pour le nombre des livrets ouverts, con serve ce rang pour le montant des versements reçus pen-dant l'année 1845. Tandis que la caisse d'épargne de Lyon, qui avait, au 31 décembre, le plus grand nombre de livrets, n'offre, à la même époque, qu'un solde inférieur à celui des caisses de Marseille et de Bordeaux. Cette différence dans la moyenne des dépôts tient à ce qu'à Lyon les livrets se trouvent, pour la plupart, concentrés entre les mains des ouvriers et artisans, qui ne disposent que de salaires modiques, tandis qu'à Marseille et à Bordeaux, ils sont plus divisés entre les diverses catégories qui composent la classe laborieuse et qui comprennent des professions mieux rémunérées. Du reste, dans la plupart de caisses, les remboursements demandés, loin d'affecter le soldes dûs au 1er janvier, n'ont absorbé qu'une partie plu ou moins forte des versements de l'année.

La moyenne générale des dépôts, qui était, en 1843, d 593 fr. 03 cent., et s'était élevée, en 1844, à 602 fr. 59 cent. n'était plus, au 31 décembre 1845, que de 580 fr. 15 cent Il n'y avait rien d'imprévu dans ce résultat, qui ne pouvait affecter l'existence et l'avenir des caisses d'épargne : i constate, au contraire, l'augmentation du nombre des déposants, et, par là, la diffusion des principes d'ordre d'économie, si féconds pour la moralisation et le bien-êt des classes laborieuses.

La division entre les déposants de chaque profession de livrets et du solde général existant au 31 décembre 1845 dans les 341 caisses départementales ouvertes à cette épo que, n'a pas présenté des faits moins dignes d'étude ; o peut les apprécier par le tableau suivant :

Déposants.	Livrets.	Soldes.		Moyenne
Ouvriers	134,836	72,824,075	f. 75 c.	540
Domestiques	104,246	53,628,328	83	514
Employés	24,006	15,359,344	34	639
Militaires et marins	23,088	18,698,587	56	809
Professions diverses	129,956	99,603,992	07	766
Mineurs	88,454	31,459,371	51	356
Sociétés de secours mutuels	1,573	1,896,942	56	1,205
Total et moyenne générale	505,849	293,470,643	02	580

Ainsi que dans les années précédentes, les ouvriers

les domestiques se placent, pour l'importance du solde créditeur, en tête des diverses professions; réunis, ils possèdent près de la moitié du nombre des livrets et du montant des dépôts existant au 31 décembre. Viennent ensuite les professions diverses, les mineurs, les militaires et marins et les sociétés de secours mutuels. Sous le rapport de l'élévation des sommes déposées, cet ordre présente quelques modifications. La moyenne des dépôts, pour les ouvriers et les domestiques, ne saurait atteindre celle des dépôts appartenant aux employés qui ont de plus grandes ressources, aux militaires et marins qui n'ont pas à pourvoir à des besoins de chaque jour, ou, enfin, aux sociétés de secours mutuels, qui, disposant de fonds communs aux membres d'une association, ont dû obtenir une limite plus élevée pour le montant des dépôts. Quant aux mineurs, leur changement d'état, survenant le plus souvent à une époque rapprochée de celle du premier versement, est la principale cause du peu d'importance de la moyenne de leurs dépôts, qu'ils n'ont pas le temps de laisser s'accumuler dans la catégorie où ils ont été classés d'abord.

Dans tous les grands centres d'industrie ou de commerce, c'est la classe des ouvriers qui a le plus grand nombre de livrets. Ainsi Lyon comptait 8,899 livrets d'ouvriers sur 21,879; Bordeaux, 5,624 sur 16,002; Marseille, 4,669 sur 14,483; Metz, 4,591 sur 12,816; Rouen, 3,317 sur 10,526; Amiens, 3,176 sur 10,197; Saint-Etienne, 3,105 sur 5,710; Lille, 2,834 sur 9,033. Dans les villes manufacturières où la population est moins nombreuse, à Mulhouse, Roubaix, Saint-Quentin, Tarare, la proportion ne diffère pas notablement.

A l'égard des domestiques, le nombre de leurs livrets dépasse 1,000 dans plus de vingt caisses; à Lyon, il dépasse 4,000; à Bordeaux, 3,000; à Marseille, Nantes, Rouen et Metz, 2,000; à Amiens, Angers, Versailles, Rennes et Nancy, 1,500.

Le chiffre total des livrets des militaires et des marins au 31 décembre 1845, est de 23,088, et présente un excédant de 933 sur le chiffre correspondant de l'année 1844. C'est là une augmentation peu considérable, mais qui se reproduit chaque année avec une continuité due à ce que les

militaires et les marins ne sont pas, comme les autres déposants, soumis aux variations du prix des subsistances ou des salaires, et que, toujours à portée de recevoir les bons conseils de leurs chefs, ils acquièrent de plus en plus l'habitude de l'ordre et de l'épargne.

Les villes de garnison où les livrets étaient les plus nombreux sont, en première ligne, Metz, qui en comptait 1,196, puis Toulouse, Strasbourg, Lyon, Bordeaux, Rennes, Perpignan et Versailles. Dans les ports militaires, les livrets étaient, à Brest, de 1,329; à Toulon, de 1,153; à Lorient, de 572; à Cherbourg, de 313; à Rochefort, de 92; et enfin, parmi les ports de commerce, après Marseille et Bordeaux qui en comptaient 1,090 et 550, venaient Nantes, Dunkerque et le Havre.

Division par classes de quotité.

Un mouvement assez notable s'est opéré dans les proportions de la répartition des crédits par classes de quotité.

Classes de quotité.	Livrets.	Soldes.	Moyenne.
De 500 fr. et au-dessous...	312,947	55,778,476f 96c	175f 67c
De 501 à 1,000........	96,058	66,072,723 35	687 84
De 1,001 à 2,000........	66,914	82,153,123 28	1,877 18
De 2,001 à 3,000........	21,284	52,120,511 13	2,448 81
De 3,001 et au-dessus....	8,646	27,345,808 30	3,278 48
Totaux et moyenne générale.	505,849	293,470,643 02	582 13

Si l'on rapproche les quotités ci-dessus des quotités correspondantes de l'année 1844, on trouve qu'au 31 décembre 1845, il y avait une augmentation importante pour les livrets et les soldes créditeurs dans les trois premières classes, et une diminution non moins sensible dans le total des livrets et le solde des deux dernières, double résultat où se manifeste évidemment l'action de la loi de 1845, comme on peut en juger par l'état ci-après, savoir :

Classes de quotité.	Livrets en 1845.	différence en plus en 1844.	Crédits en 1845.	Différence en plus sur 1844.
De 500f et au-dessous...	312,947	27,849	55,778,476f 96c	4'630,530f 60
De 501 à 1,000..	96,058	7,906	66,072,723 35	5,174,269 49
De 1,001 à 2,000..	66,914	8,495	92,153,128 28	2,493,667 45
		en moins :		en moins :
De 2,001 à 3,000..	21,824	2,916	52,120,511 13	6,658,779 82
De 3,001 et au-dessus...	8,646	954	27,345,808 30	2,658,596 35

Résultats des caisses des départements comparés avec ceux de la caisse de Paris.

Voici le résultat général, en 1845, des opérations de toutes les caisses d'épargne, celle de Paris comprise :

Livrets

Existant au 1er janvier	Départements..	464,108	637,623	803,007
	Paris	173,515		
Ouverts pendant l'année	Départements..	131,462	162,384	
	Paris	33,922		
Soldés pendant l'année	Départements..	89,721		118,781
	Paris	29,060		
Livrets restant au 31 décembre				684,226

Crédits.

Solde dû au 1er janvier	Départ.	280,913,185 f. 30	392,975,100 f. 88	553,365,521 f. 20
	Paris	112,061,915 58		
Versements de l'année	Départ.	107,683,130 07	145,362,220 84	
	Paris	37,679,090 77		
Intérêts alloués aux déposants	Départ.	11,005,285 69	15,028,199 48	
	Paris	4,022,913 79		
Remboursem. de l'année	Départ.	106,130,958 04		159,857,507 80
	Paris	53,726,549 76		
Solde général au 31 décembre				393,508,013 f. 40

(*Extrait du rapport de M. Cunin-Gridaine, ministre de l'agriculture et du commerce.*)

Éphémérides de la fondation des Caisses d'épargne.

1818 1 caisse à Paris.
1819 2 id. à Bordeaux, à Metz.
1820 1 id. à Rouen.
1821 4 id. à Marseille, à Nantes, à Troyes, à Brest.
1822 2 id. au Hâvre, à Lyon.
1823 1 id. à Reims.
1828 1 id. à Nîmes.
1830 2 id. à Rennes, à Toulouse.
1832 4 id. à Orléans, Avignon, Mulhouse, Toulon,
1833, 56; — 1835, 82; — 1836, 64; — 1837, 30; — 1838, 17; 1839, 14; — 1840, 6; — 1841, 11; — 1842, 13; — 1843, 25; 1844, 8; — 1845, 9; — 1846, 4; — 1847, 3.

Compte général

DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE CRIMINELLE, CIVILE ET COMMERCIALE EN FRANCE, PENDANT L'ANNÉE 1845.

Nous allons présenter à nos lecteurs l'analyse des principaux résultats recueillis, tant pour les affaires criminel-

les que pour les affaires civiles et commerciales, pendant l'année 1845, par le Bureau de statistique attaché au ministère de la justice et des cultes, et qui vient de publier, il y a peu de jours, ces deux comptes rendus.

I. *Justice criminelle.*

Accusations et *accusés*. — Le nombre des accusations a diminué d'une manière notable en 1845, de 6 pour 0/0 en 1843 et 1844, il avait été jugé 5,394 et 5,379 accusations contradictoires, tandis qu'il n'a été statué, en 1845, que sur 5,054. Cette diminution porte exclusivement sur les accusations de crimes contre les propriétés.

Le nombre des accusés a aussi sensiblement diminué. Il avait été jugé contradictoirement 5,915 accusés en 1844, et 7,226 en 1843; les accusations de 1845 ne comprennent que 6,685 accusés, 510 de moins qu'en 1844. Cette réduction s'applique aussi entièrement au nombre des accusés de crimes contre les propriétés, qui est d'un dixième plus faible en 1845 qu'il ne l'était en 1844. Depuis vingt ans que la statistique constate les travaux des Cours d'assises il n'avait pas été jugé un nombre aussi peu élevé d'accusés, et notamment d'accusés de crimes contre les propriétés.

Il y avait, en 1826, 6,988 accusés contre les personnes et les propriétés; en 1836, 7,232; et en 1845, 6,685; et dans les vingt années ensemble 147,926, ou 7,396 en moyenne.

En partageant ces vingt ans en période quinquennales, on trouve 1 accusé sur 4,901 habitants, de 1841 à 1845 1 accusé sur 4,517 habitants, de 1826 à 1830; 1 accusé sur 4,427 habitants, de 1831 à 1836; et 1 accusé sur 4,29[illegible] habitants, de 1836 à 1940. En 1845, il y a eu 1 accusé sur 5,296 habitants. (Recensement de 1846.)

Ce rapport du nombre des accusés au nombre des habitants varie beaucoup d'un département à l'autre. Il est par exemple, de 1 accusé sur 15,036 habitants, dans la Creuse; sur 14,495 dans le Pas de Calais; sur 13,816 dans le Nord, etc...., et d'un accusé sur 1,585 habitants dans la Seine, sur 2,236 dans la Corse, sur 2,867 dans la Lozère sur 3,519 dans Eure-et-Loir. On s'explique facilement ce

deux derniers résultats. Mais si la Seine et la Corse se ressemblent par la multiplicité des crimes, ils diffèrent essentiellement par la nature des crimes : sur 100 accusés jugés en 1845 par la Cour d'assises de la Seine, 89 étaient poursuivis pour des crimes contre les propriétés, et 11 pour des crimes contre les personnes ; tandis que sur 100 accusés jugés en Corse, 84 avaient à répondre à des accusations de crimes contre les personnes, et 16 seulement à des accusations de crimes contre les propriétés.

Le nombre des accusés varie également beaucoup d'une année à l'autre dans chaque département. On ne trouve que trois départements qui aient eu le même nombre d'accusés en 1844 et en 1845 ; trente-un départements en ont eu plus, et cinquante-deux en ont eu moins.

En 1844, sur 100 accusés jugés par les Cours d'assises, il y en avait eu 72 poursuivis pour des crimes contre les propriétés, et 28 pour des crimes contre les personnes, En 1845, le rapport a varié ; il y a eu 31 accusés de crimes contre les personnes, et 69 de crimes contre les propriétés. On a d'ailleurs observé, depuis longtemps, que ce rapport est de sa nature assez mobile. On a également observé que les départements du Nord sont ceux où se commettent le plus grand nombre de crimes contre les propriétés ; et que les départements du Midi sont ceux où se commettent le plus grand nombre de crimes contre les personnes.

Sexe, âge, état civil, domicile, profession et instructions des accusés. — Il y avait, en 1845, sur 6,685 accusés jugés contradictoirement, environ un sixième de femmes seulement, ou 1,142, ou 17 p. 0/0. Ce nombre, depuis vingt ans, n'a pas dépassé 20 p. 0/0 ; il n'est pas descendu au-dessous de 16 p. 0/0. Sur 100 femmes accusées, il y en a 16 d'accusées de crimes contre les personnes, et 18 de crimes contre les propriétés. On a compté 90 femmes accusées d'infanticide, 70 d'avortement, 48 d'empoisonnement, 39 de vols domestiques, 32 d'extorsion de titres et de signatures, 29 d'incendie.

Le nombre de femmes accusées varie beaucoup selon les départements : il y avait 35 femmes sur 100 accusés dans la Nièvre, 33 dans l'Ille-et-Vilaine, 32 dans la Creuse

et Loir-et-Cher, 31 dans la Moselle, etc.; 0 dans les Hautes-Alpes, 2 dans la Corse, 4 et 5 dans la Haute-Loire, le Lot et les Pyrénées-Orientales, 7 et 9 dans l'Eure, la Charente, la Charente-Inférieure et le Tarn.

Les 6,685 accusés se classaient pour l'âge comme suit :

1,083 ou 16,2 p. 100	avaient moins de	21 ans.
2,157 ou 32,3 p. 100	étaient âgés de..	21 à 30
1,652 ou 24,8 p. 100	....	30 à 40
1,070 ou 16 p. 100	....	40 à 50
456 ou 68 p. 100	....	50 à 60
267 ou 39 p. 100	....	60

Les mineurs commettent plus souvent des crimes contre les propriétés, et les vieillards plus souvent des crimes contre les personnes. Ces derniers sont plus fréquemment traduits aux assises pour des viols et des attentats à la pudeur sur des enfants, des faux témoignages ou des faux en écriture, et des incendies. Sur 100 accusés de ces divers crimes, il y en avait 10 à 13 qui avaient plus de soixante ans, et à peine 4 qui avaient moins de vingt un ans.

Sur 1000 accusés, on a compté 166 mineurs, et sur 1000 accusées, on a compté 133 mineures.

Sur les 6,685 accusés il y avait en 1845.

Célibataires.....	3,771 ou	56 p. 100
Mariés...........	2,601 ou	39 p. 100
Veufs............	313 ou	5 p. 100

C'est à Paris que l'on constate le plus grand nombre de célibataires parmi les criminels. En 1845, il y en a eu 72 p. 0/0; cependant on en a compté 74 en Vendée.

Il a été constaté, pour 127 accusés (106 hommes et 21 femmes), qu'ils étaient enfants naturels; pour 110, qu'ils appartenaient à des familles dont quelques membres avaient été l'objet de poursuites judiciaires; enfin, pour 432, plus de 6 p. 0/0, qu'ils vivaient dans le concubinage, ou s'étaient fait remarquer par leur immoralité. On compte dans ce nombre 255 femmes.

Plus des deux tiers des accusés, 4,576, étaient nés dans les départements où ils ont été jugés, et, à l'exception de 59, ils y avaient conservé leur domicile; un cinquième, ou 1,308, étaient domiciliés dans le département où ils ont été jugés; 591, un peu moins du dixième, n'apparte-

naient ni par la naissance, ni par le domicile, aux départements où ils ont été jugés ; enfin, 210 accusés, ou 3 p. 0/0, étaient étrangers, et, de ce nombre, 277 n'avaient pas de domicile connu. Des 861 accusés jugés dans le département de la Seine, 216 seulement, ou un quart, étaient originaires de ce département.

Parmi les 6,48 accusés ayant un domicile en 1845, 3,939 ou 61 p. 0/0 habitaient les communes rurales, et 2,469 ou 39 p. 0/0, les communes urbaines. Il semble résulter des tableaux du dénombrement de la population, que les habitants des communes rurales forment à peu près les trois quarts, et les habitants des communes urbaines le quart de la population. Si ce rapport est exact, il faudrait conclure que les villes fournissent un plus grand nombre d'accusés que les campagnes. Mais la différence ne devrait-elle pas être attribuée en grande partie à ce que la police judiciaire est mieux faite dans les villes que dans les campagnes ? Sur 100 accusés dans les communes rurales, 73 avaient commis des crimes contre les personnes, et 52 des crimes contre les propriétés. En outre, les accusations les plus graves sont surtout dirigées contre les habitants des campagnes : sur 100 accusés de parricide, d'incendie, de rébellion, 88 demeurent dans les communes rurales. Il en était de même de 86 sur 100 des accusés de crimes d'infanticide et d'empoisonnement ; de 28 sur 100 des accusés de faux témoignage ; de 80 sur 100 des accusés de meurtre ; de 77 sur 100 des accusés de violences graves envers les fonctionnaires publics ; enfin, de 74 sur 100 des accusés de viol sur adultes.

Quant à la profession, on a compté.

2,036 accusés, ou 30 p. 0/0, vivant de leurs revenus ou de leurs entreprises ;

3,712 ou 56 p. 0/0 travaillant à la journée ;

937 ou 14 p. 0/0 vivant dans l'oisiveté.

Près des deux cinquièmes, 2,477, étaient occupés à des travaux des champs ;

1,473 étaient ouvriers en bois, en métaux, en coton, en laine, en fil, etc. ;

236 étaient bouchers, boulangers et menuisiers ;

412 tailleurs, perruquiers, chapeliers ;

517 étaient commerçants ou commis;
295 étaient voituriers, mariniers, commissionnaires;
135 étaient aubergistes ou logeurs;
493 étaient domestiques;
367 avaient des professions libérales;
280 étaient sans aveu.

Le nombre des accusés entièrement illettrés diminue tous les ans: de 1836 à 1845, il s'est abaissé de 59 à 51 p. 0/0. Ainsi, près de la moitié, ou 49 p. 0/0 possédaient quelque instruction; 2,193 ne savaient qu'imparfaitement lire et écrire; 877 le savaient assez pour en tirer parti, et 235 avaient reçu un degré d'instruction supérieur. Sur 100 hommes, 46 étaient entièrement illettrés; sur 100 femmes, 71 étaient illettrées.

Le rapport des illettrés à ceux qui savent au moins lire est le même, à 5 millièmes près, pour les accusés des crimes contre les personnes que pour les accusés des crimes contre les propriétés

Dans le Haut-Rhin, les Hautes-Alpes, le Doubs, la Moselle, le Jura, la Seine, le Marne et Seine-et-Marne, les trois quarts des accusés savaient lire; dans la Haute-Vienne, l'Indre, la Creuse, le Lot, la Morbihan, les Côtes-du-Nord, Tarn-et-Garonne, le Finistère, la Dordogne, le Cher, les Landes, Loir-et Cher, un quart au plus des accusés savaient lire.

Résultats des accusations. Le jury a accueilli 2,324 des accusations qui lui ont été soumises; c'est près de la moitié, ou 46 p. 0/0; 276 (5 p. 0/0) n'ont été accueillies par lui que pour une partie des accusés; 1,047 ou 21 p. 0/0 n'ont été admises que pour être atténuées; 1,407 ou 28 p. 0/0 ont été rejetées.

Ce n'est qu'à l'égard de 244 accusés que la déclaration affirmative du jury n'a été prise qu'à la simple majorité de sept voix. Une seule fois, la Cour d'assises a renvoyé l'affaire à une autre Cour, où le résultat a été de même non favorable pour l'accusé. Les Cours d'assises de Lot-et-Garonne et de la Meurthe, convaincues que le jury s'était trompé en déclarant les accusés coupables, ont renvoyé les affaires à une autre session pour être soumises à de nouveaux débats. Dans la première affaire, le

jury a acquitté l'accusé d'abord condamné à mort; dans la seconde, le deuxième jury a prononcé la même peine.

Sur les déclarations du jury, les Cours d'assises ont acquitté 225 accusés; elles en ont condamné 4,417, savoir : 47 á mort, 187 aux travaux forcés à perpétuité, 814 aux travaux forcés à temps, 775 à la réclusion, 2 à la détention, 1 à la dégradation civique, 2,586 à l'emprisonnement, et 5 à l'amende; enfin, 43 accusés âgés de moins de seize ans ont été renvoyés, 34 dans des maisons d'éducation pénitentiaire et 9 à leurs parents.

En relevant les résultats obtenus depuis vingt ans, on trouve que les condamnations à mort ont été en moyenne de 110 de 1825 à 1831, de 55 de 1832 à 1835 de 39 de 1836 à 1840, de 50, 42, 50, 51 et 47 à partir de cette année.

Des 47 condamnés à mort en 1845, 37 ont été exécutés; 10 ont vu leur peine commuée, 9 aux travaux à perpétuité, et 1 à la prison perpétuelle. Sur ces 37 exécutés, 18 étaient coupables d'assassinat, 8 de tentative suivie de blessures graves, 4 d'empoisonnement, 4 de parricide, 1 d'infanticide, 1 de meurtre et de vol, 1 d'incendie de maison habitée.

La série des acquittements offre des particularités remarquables : le nombre s'en est accru de 1826 à 1831; il n'a cessé de décroître de 1832 à 1845 : il était de 28 p. 0/0 en 1826, de 46 p. 0/0 en 1831, de 41 p. 0/0 en 1832, de 33 p. 0/0 en 1840 et 1845. Deux causes ont produit ce résultat : les progrès du jury et les modifications introduites dans nos lois pénales.

Le bénéfice des circonstances atténuantes a été accordé, en 1845, à 2,666 des 3,742 accusés reconnus coupables de crimes : c'est une proportion de 71 p. 0/0, ou près des trois quarts. Cette proportion n'était que de 70 en 1844, et de 69 en 1843.

Du reste, la répression est loin d'être uniforme dans tous les départements, et les différences qui se remarquent d'un département à l'autre ne s'expliquent pas toujours suffisamment par l'influence des causes indiquées plus haut. Dans l'Orne, en 1845, sur 100 accusés il n'y en a eu que 17 d'acquittés, tandis qu'il y en a eu 25 dans la

Dordogne et dans le Loir-et-Cher ; ce sont les deux limites extrêmes.

La peine accessoire de l'exposition a été appliquée à 889 condamnés.

Outre les 5,054 accusations jugées contradictoirement, les Cours ont statué par contumace, et sans l'assistance du jury, contre 429 accusations comprenant 476 accusés absents. Il n'y a eu que 6 contumax acquittés. Du reste, le nombre des contumax diminue et atteste le perfectionnement de la police judiciaire. Il y avait 751 coutumax de 1826 à 1830, 586 seulement de 1830 à 1840, et 556 de 1840 à 1845. Le nombre des contumax repris ou qui se constituent volontairement, ne dépasse guère le tiers de ce genre de condamnations. Il n'y en a eu que 135 en 1845 : de ce nombre 53 ont été acquittés, 54 condamnés à des peines correctionnelles, 24 à des peines afflictives et infamantes, 9 aux travaux forcés, 15 à la réclusion.

Les crimes semblent se commettre un peu plus fréquemment en été, et un peu moins fréquemment en hiver. C'est en hiver que sont un peu plus fréquents les crimes contre les propriétés ; c'est en été que sont un peu plus fréquents les crimes contre les personnes. Les faits de 1845 ne démentent pas la règle générale.

Dans les 4,073 vols poursuivis, il y a eu 4,357 vols consommés et 346 simples tentatives. Les vols consommés avaient pour objet : les 35 centièmes, ou 1,534, de l'argent ou des effets de commerce ; 322, des marchandises ; 632, du linge ou des vêtements ; 826, des objets mobiliers ; 170, des comestibles ; 210, du blé ou de la farine ; 212, des animaux domestiques. — L'importance des vols n'a pu être constatée que sur 3,928 vols. De ce nombre, le cinquième (0,23) avait causé un préjudice de moins de 10 fr. le tiers (0,36), un préjudice de 10 à 50 fr. 554 (0,14), un préjudice de 50 à 100 fr. 963 (0,25), un préjudice de 100 à 1,000 fr. 190 (0,05), un préjudice de plus de 1,000 fr. Le préjudice total constaté est évalué à 1,223,000 fr. 311 fr. en moyenne par vol. Le tiers de ces sommes a été retrouvé.

Les causes de 824 crimes graves ont été notées comme suit : 124 attribuées à la cupidité (désir de recueillir des

uccessions, d'éteindre des rentes viagères, de bénéficier ·es assurances); 53, à l'adultère; 133, à des discussions 'intérêts entre parents, à des discussions domestiques; 14 . l'amour contrarié; 44, au concubinage et à la débauche; '12, à la haine et à la vengeance; 85, aux querelles de jeu u de cabaret; 35, à d'autres querelles ou rencontres; 124, : divers autres motifs.

Tribunaux correctionnels. — Ces tribunaux ont jugé 52,923 affaires comprenant 197,913 prévenus : le nombre les affaires est sensiblement le même qu'en 1844; mais elui des prévenus qui mesure l'importance des affaires, diminué de 7 p. 0/0, comparé au chiffre de la population; ce nombre donne un prévenu correctionnellement ar 179 habitants.

Sur ce nombre de prévenus, 89,535 ont été jugés à la equête du ministère public, 11,497 à la requête des parties civiles, et les autres à la requête des administrations pour contraventions fiscales, forestières et autres.

Il y a eu sur les 197,913 prévenus, 82 p. 0/0 d'hommes t 18 p. 0/0 de femmes.

Sur ce nombre, un peu plus d'un dixième ou 21 p. 0/0 96 ont été acquittés; 1,921 avaient moins de 16 ans, et nt été déposés soit aux maisons pénitentiaires, soit entre es mains de leurs parents. Les 174,396 autres prévenus ont été condamnés, savoir : 6,814 à un an ou plus d'emprisonnement; 44,779, à moins d'un an; 122,798 à l'amende seulement; enfin, 5 à démolir des constructions élevées trop près des forêts. 33,060 prévenus ont joui du bénéfice des circonstances atténuantes. Le nombre de ces déclarations s'accroît parallèlement avec la diminution du nombre des acquittements.

La durée de l'emprisonnement se trouve indiquée dans les nombres suivants : 43 prévenus ont été condamnés à 10 ans; 260 à moins de 10 ans et à plus de 5 ans; 652 à 5 ans; 916 à moins de 5 ans et à plus de 2 ans; 4,002 à plus d'un an, etc.

Récidifs et libérés. — Sur les 6,685 accusés traduits en 1845, 1,699 étaient en récidive; ils avaient été précédemment condamnés : 154 aux travaux forcés, 80 à la réclusion, 605 à plus d'un an d'emprisonnement, 833 à moins

d'un an et 27 à l'amende. Il y avait 28 récidifs sur 100 hommes accusés et 12 seulement sur 100 femmes accusées. Le nombre proportionnel des accusés en récidive est absolument le même en 1845 qu'il était en 1844, en 1843 et en 1842.

Sur les 197,913 prévenus jugés par les tribunaux correctionnels, 15,361 étaient en récidive; ils avaient été précédemment condamnés, 740 aux travaux forcés, 574 à la réclusion, 4,127 à plus d'un an d'emprisonnement, 9,347 à un an et moins de la même peine, et 573 à l'amende. Sur 100 prévenus jugés par le tribunal de la Seine, 32, près du tiers, étaient en récidive. Les tribunaux n'ont acquitté que 764, un peu plus de 5 p. 0/0, de ces prévenus en récidive.

Il est sorti, pendant les douze années qui se sont écoulées entre 1830 et 1841, des bagnes de Brest, de Rochefort et Toulon, 7,704 forçats. De ce nombre, plus du quart, ou 2,053, ont été poursuivis et jugés de nouveau, dans un délai de cinq ans à partir de l'expiration de leur peine. Le nombre des récidives des forçats a été croissant d'année en année : il était de 14 p. 0/0 sur les libérés de 1830, et 36 p.0/0 sur les libérés de 1841. Mais il faut dire que 9 p. 0/0 de ces derniers ont été jugés pour rupture de ban, tandis que 1 sur 100 seulement des libérés de 1830 a été poursuivi pour ce délit.

Dans le même espace de temps il était sorti des maisons centrales 51,476 hommes libérés. Sur ce nombre 16,098 (32 pour 100) ont été jugés de nouveau; mais, de même que pour les libérés des bagnes, la proportion des récidives pour rupture de ban était plus faible pendant les premières années, qu'elle ne l'a été depuis 1835 notablement.

De 1831 à 1836, le nombre des récidives étaient, pour les libérés des bagnes, plus considérable que pour ceux des maisons centrales. Cette différence tend à disparaître.

Le nombre des femmes sorties des maisons centrales, de 1830 à 1841, a été de 14,936, et 3,437 seulement (23 pour 100) ont été jugées de nouveau.

Les trois cinquièmes seulement des libérés tombant en récidive n'ont été jugés qu'une fois; les deux autres cinquièmes ont été jugés, les uns deux fois, les autres trois, quatre, cinq, six fois et même davantage. Sur 100 libérés

jugés de nouveau, 72 ont été poursuivis pour vols simples ou qualifiés, 19 pour rupture de ban, et 9 pour vagabondage, mendicité et autres délits.

Détention préventive. — Arrestation. Il y a eu 55,000 individus arrêtés préventivement. La liberté provisoire a été accordée à 407 seulement; les autres ont été détenus pendant toute la durée de l'instruction. Les chambres du Conseil et les chambres d'accusation ont ordonné la mise en liberté de 15,548 de ces derniers, après une courte détention, et 5,514 ont été acquittés par les Cours d'assises ou par les tribunaux correctionnels. Ainsi 33,531, un peu plus des trois cinquièmes (0,61), ont été définitivement condamnés, et 21,062 (0,39) déchargés des poursuites ou acquittés. Sur ce nombre, 15,206 ont été détenus moins d'un mois, 3,296 ont été détenus un à deux mois, 1,064 ont été détenus deux à trois mois, 1,177 ont été détenus trois à six mois, et 319 ont été détenus six mois et plus.

La Préfecture de police de Paris a opéré, en 1845, 15,036 arrestations; elle en avait opéré 14,719 en 1844, et 16,646 en 1843. Ces arrestations ont été faites en 1845 : 11,762 dans Paris, et 3,274 dans la banlieue.

Pourvois. — Grâces. — Réhabilitation. — La section criminelle de la Cour de cassation a été saisie de 1,343, pourvois, dont 50 étaient dirigés contre des arrêts ou des jugements rendus par les Cours ou tribunaux des colonies; 1,046 pourvois étaient formés par les parties intéressées, et 297 par le ministère public. — Cette section a rendu 1,372 arrêts : 782 en matière criminelle, 347 en matière correctionnelle, 171 en matière de simple police, et 63 en matière de garde nationale. — Les décisions attaquées ont été annulées par 287 arrêts (0,22); 815 arrêts (0,61) ont rejeté les pourvois, et 221 (0,17) ont déclaré n'y avoir rien à statuer.

Sur 5,087 arrêts contradictoires, rendus par les Cours d'assises en matière criminelle, 706 (0,14) ont été déférés à la Cour de cassation; elle en a annulé 68 en tout ou en partie, cassé 23 pour des questions mal posées au jury; 6 pour des réponses mal faites par celui-ci, et 7 pour fausse application de la loi pénale.

Le nombre des individus qui ont obtenu des grâces ou

des commutations, en 1845, est de 714 ; ils ont été choisis parmi 1,229 condamnés : 175 étaient détenus dans les bagnes; 429 dans les maisons centrales, et 110 dans les prisons départementales ; 412 ont obtenu la remise du reste de leur peine, et 302 une réduction ou commutation.

25 condamnés ont obtenu des lettres de réhabilitation.

Presse. — Fonctionnaires publics. — Les Cours d'assises ont jugé 8 pourvois de presse périodique, 31 de presse non périodique, et 11 pourvois de délits politiques ; ensemble 50, dont 27 acquittés, 22 condamnés à la prison et à l'amende.

Le nombre des fonctionnaires ou agents du gouvernement, inculpés de crimes ou délits commis dans l'exercice de leurs fonctions, a été, en 1845, de 79, savoir : 27 maires, 1 adjoint, 1 inspecteur de maison centrale, 1 facteur de la poste aux lettres, 1 percepteur, 2 conducteurs des ponts et chaussées, 40 gardes forestiers et 6 douaniers. Les administrations ont autorisé les poursuites de 13 de ces agents ; le Conseil d'État a accordé la même autorisation pour 15 autres, et l'a refusée pour 51. Des 28 inculpés, 14 ont été condamnés : 1 à la dégradation civique, 4 à la prison, 9 à l'amende ; 2 n'étaient pas encore jugés à la fin de 1845.

L'insignifiance de ces chiffres, mis en regard du nombre considérable des fonctionnaires publics, semble prouver que les tribunaux ne sont pas saisis de tous les crimes ou délits qui se commettent dans la sphère administrative.

Morts accidentelles. — Suicides. — Le ministère public a eu à vérifier 11,049 décès suspects ; il a été reconnu que 6,908 de ces décès étaient dus à des accidents divers, 1,057 à des morts subites naturelles, et 3,084 au suicide. Ce dernier nombre excède de 111 celui de 1844 et de 64 celui de 1843. Il comprend 2,332 (0,76), c'est-à-dire les trois quarts d'hommes et le quart de femmes.

Les suicides sont plus fréquents dans l'âge mûr. On a reconnu en 1845 que : 16 hommes et 4 femmes n'avaient pas atteint leur seizième année (on a trouvé des enfants de sept, huit et dix ans) ; que 123 avaient de seize à vingt-un ans ; 462 avaient de vingt-un à trente ans ; 1,201 avaient

de trente à cinquante ans; 945 avaient de cinquante à soixante-dix ans; 203 avaient de soixante-dix à quatre-vingts; 41 avaient plus de quatre-vingts ans; et que l'âge de quatre-vingt-neuf ans n'a pas été indiqué.

Le printemps et l'été sont les deux saisons les plus fécondes en suicides. On en a compté en 1845 :

922 en juin, juillet et août;
861 en mars, avril, mai;
756 en septembre, octobre, novembre;
645 en décembre, janvier, février.

Les moyens les plus habituellement employés sont la corde et l'eau; en 1845, 1,110 individus se sont pendus;
995 » se sont noyés;
432 » se sont servis d'armes à feu;
213 individus se sont asphyxiés avec le charbon. Ce dernier moyen est surtout fréquent dans le département de la Seine.

L'amour, la jalousie, la débauche, la misère, les revers de fortune, les chagrins domestiques, les souffrances physiques, sont toujours les causes générales de ces tristes déterminations.

II. *Justice civile.*

Cour de cassation. — Le nombre des pourvois définitivement jugés en matière civile et commerciale est, en 1845, de 588. La Cour a été saisie, dans le courant de cette année, de 628 pourvois nouveaux : 449 contre des arrêts de Cours royales, 167 contre des jugements des tribunaux civils, 9 contre des jugements des tribunaux de commerce, et 3 contre des jugements des tribunaux de paix.

Chaque année, les arrêts rendus par cette Cour, et qui font autorité dans la jurisprudence, sont classés par ordre de matières. De 1841 à 1845 on a observé que les deux cinquièmes des arrêts se rapportent à des articles du code civil; 12 sur 100 au code de procédure civile; 7 sur 100 au code de commerce; 38 sur 100 à diverses lois spéciales. Ce relevé prouve aussi que les jugements qui ont appliqué le code civil sont bien plus fréquemment cassés que ceux relatifs au code de procédure, au code de commerce, au code forestier et autres.

Cours royales. — Les vingt-sept Cours royales ont été

saisies, en 1845, de 12,679 affaires nouvelles, 1,610 de plus qu'en 1844, où l'on en comptait déjà 878 de plus qu'en 1843. L'augmentation en 1845 provient uniquement des affaires électorales, qui se sont multipliées la veille des élections. Si à ces affaires on ajoute les 6,061 affaires qui restaient à juger le 31 décembre précédent, et 388 affaires réinscrites au rôle après avoir été précédemment rayées comme terminées, on a un total de 19,128 causes à juger. Ce nombre comprenait 16,099 appels de jugements de tribunaux civils et de commerce, 223 appels de sentences arbitrales, 2,422 recours en matière électorale, et 384 contestations diverses relatives à l'exécution d'arrêts. De ce nombre, les deux tiers (0,66), ou 10,682, étaient ordinaires, et le tiers sommaires.

Au 31 décembre 1845, il restait 6,933 affaires à juger, plus du tiers. Cette proportion, plus forte que les années précédentes, tient encore aux affaires électorales, que les Cours ont dû juger vers la fin de l'année, *toutes affaires cessantes,* aux termes de la loi. En 1844, les Cours royales n'avaient eu à statuer que sur 649 affaires électorales ; en 1845, elles en ont jugé 1,995, trois fois autant. Plus des deux cinquièmes des affaires qui restaient à juger étaient inscrites depuis trois mois ; 16 centièmes depuis trois mois jusqu'à six ; 26 centièmes depuis six mois jusqu'à douze ; 12 centièmes depuis un an jusqu'à deux ans ; 4 centièmes ou 295 depuis plus de deux ans. Des 1,146 affaires anciennes, plus du quart appartenait à la Cour royale de Caen.

Tribunaux civils. — Le nombre des affaires qui avait progressé de 1841 à 1844, a diminué en 1845 ; il n'était plus que de 118,913 au lieu de 119,928, comme dans l'année précédente. Outre ces causes nouvelles, il restait encore au 31 décembre 46,648 affaires. Les 173,435 procès de 1845 se divisaient en 90,310 causes ordinaires et 83,125 causes sommaires, proportion semblable à celles de 1844 et de 1843.

Les tribunaux civils ont terminé, en 1845, 126,699 affaires. Il y a eu, en outre, 124,450 ordonnances de présidents.

Il y a eu, en 1845, 94 actes d'adoption soumis aux tribunaux ; 4,677 demandes en séparation de biens, 798 dis-

penses accordées pour mariages, dont 686 d'alliance, 107 de parenté et 5 d'âge.

Il y a eu dans le courant de la même année 15,839 ventes judiciaires, formant un total de 226,586,620 fr. et 14,306 fr. en moyenne. Le nombre de ces ventes tend à s'accroître.

Justices de paix. — La principale mission des juges de paix est de prévenir les procès. Le chiffre de cette catégorie a donc une grande importance. En 1845, les juges de paix ont eu à juger 659,568 affaires, dont 9,441 restant de l'année précédente. De ce nombre 650,126 ont été terminées; le tiers (0,37) l'a été à l'amiable. Les 2,847 juges de paix ont délivré 8,247,605 billets d'avertissement : les trois cinquièmes sont restés sans effet.

Sur 100 jugements définitifs, prononcés par les juges de paix, on en compte 61 de contradictoires et 39 par défaut. Ces magistrats rendent plus de jugements par défaut que les tribunaux civils de première instance, mais moins que les tribunaux de commerce.

III. *Justice commerciale.*

Tribunaux de commerce. — Les 390 tribunaux de commerce (220 tribunaux spéciaux et 170 tribunaux civils jugeant commercialement) ont été saisis, en 1845, de 191,687 affaires, 20 p. 0/0 de plus qu'en 1841. Il était resté en outre, de l'année précédente, 6,711 affaires.

Il a été prononcé 157,940 jugements : 19 p. 0/0 étaient en premier ressort et 81 p. 0/0 en dernier ressort. Il y a eu, en outre, 614 sentences arbitrales.

Le tribunal de commerce de Paris a terminé 48,633 affaires; celui de Lyon, 9,489; celui de Rouen, 5,030; celui de Toulouse, 3,901; celui de Bordeaux, 3,873; celui de Marseille, 3,230.

Sociétés commerciales — Pendant le cours de 1845, il s'est formé 2,748 sociétés de toute nature : 29 anonymes, 2,080 en nom collectif, 420 en commandite, 197 par actions nominatives, 32 par actions au porteur. Il s'était formé 391 société de moins en 1844.

Faillites. — Le nombre des faillites, qui n'avait été que de 2,517 en moyenne de 1840 à 1842; de 3,071, en 1843; de 3,011, en 1844, s'est élevé à 3,447 en 1845. Les deux

tiers (0,61) ont été ouvertes sur la déclaration du failli, un tiers (0,32) sur la poursuite des créanciers, et les 7 centièmes, à la requête du ministère public. Le 31 décembre 1845, il en restait plus des deux tiers (0,68) à liquider : 2,771 seulement avaient eu une solution :

1,313 par concordat ;
915 par union des créanciers ;
451 par insuffisance d'actif ;
92 par jugements rapportés.

En général, l'arriéré des faillites à terminer tend à s'accroître.

On a compté en 1845 : 28 faillis décédés, 129 faillis en fuite ; 199 incarcérés ou placés sous la garde d'un officier de paix ; 521 dispensés de la mise en dépôt et 174 ayant obtenu des saufs-conduits.

Le passif des faillites terminées par concordat ou liquidation varie comme suit :

259 de.............	5,000 fr. et au-dessus.		
418 de.............	5,000	à	10,000 fr.
1,070 de.............	10,001	à	50,000
252 de.............	50,001	à	100,000
223 de.............	100,001 et au-dessus.		

Les faillites liquidées dans le département de la Seine, au nombre de 603, présentaient ensemble un passif de 45 millions, ou près de 75,000 fr. par faillite. Cette moyenne n'est que de 45,000 fr. dans les départements.

L'actif de 146 faillites liquidées en 1845 a été absorbé par les créanciers privilégiés ou hypothécaires. Le dividende dans 525 faillites a été inférieur à 10 p. 0/0 ; il a été de 10 à 25 p. 0/0 dans 899 faillites ; de 26 à 50 p. 0/0 dans 493 faillites ; de 51 à 75 p. 0/0 dans 76 ; enfin, de plus de 75 p. 0/0 dans 52 faillites.

IV. — *Conseils des prud'hommes.*

Les prud'hommes sont à la fois conciliateurs et juges. Il existait 68 de ces conseils en 1845 ; mais 4 n'avaient pas encore siégé. Les 64 autres ont été saisis au bureau particulier de 21,155 affaires, 2,279 de plus qu'en 1844. Les parties en ont retiré 3,429 ; il y en a eu 15,779 (89 p. 0/0) de conciliées, et 1,947 (11 p. 0/0), de renvoyées au bureau général. Sur ces dernières, 1,419 ont été retirées, et le bu-

reau général n'a eu à statuer que sur 528 affaires, dont 345 en dernier ressort, et 183 en premier ressort : il y a eu 22 appels.

La conseil des prud'hommes de Paris, institué pour les métaux, a été saisi de 1,097 affaires ; il en a concilié 931 et jugé 59.

Celui de Lyon a été saisi de 6,035 affaires, et n'en a jugé au bureau général que 88.

Les documents que nous venons d'analyser, sont en retard de près de deux ans. Ce n'est donc qu'en 1849 que l'on pourra apprécier les effets de la disette sur la criminalité, les faillites et les autres résultats de la justice criminelle, civile ou commerciale.

Statistique de l'industrie du fer en France en 1845.

I. — *Production et emploi des minerais de fer.*

L'industrie du fer continue à se développer : en 1845, un nouvel accroissement s'est manifesté dans la production de la fonte et du fer.

De 1819 à 1845, la quantité de fonte annuellement produite a augmenté, de 1,125,000 à 4,389,690 q. m. : la production de fer forgé a augmenté, pendant le même intervalle, de 742,000 à 3422,613 q. m. Eu égard à l'importance de ses usines à fer, la France l'emporte donc aujourd'hui de beaucoup sur chacun des autres États de l'Europe continentale.

Les exploitations de minerais de fer et les industries accessoires qui ont pour objet de rendre le minerai propre à la fusion et de le transporter aux usines, où il est transformé en fonte et en fer forgé, ont créé, en 1845, une valeur totale de 15,150,639 fr. répartie comme suit :

Redevance payée à l'État et aux propriétaires du sol.	1,554,989
Exploitation	4,910,953
Lavage	1,659,850
Grillage	339,738
Transport	6,685,109
Total....	15,150,639

Cette production ne correspond pas tout à fait à la consommation des fonderies : chaque année on importe en

France une certaine quantité de minerais provenant des États de l'Association allemande, de l'Ile d'Elbe, de Suisse, etc. En revanche, sur d'autres parties de la frontière, on exporte du minerai, en moindre quantité, dans les États de l'Association allemande.

Le prix moyen du quintal des minerais rendus aux fonderies et préparés pour la fusion a été, en 1845, de 1 fr. 324.

Si on défalquait des frais de production la redevance et les transports qui sont en dehors des conditions techniques de l'exportation, le prix du quintal de minerais propres à la fusion se réduirait à 0,603. Ce chiffre est fort inférieur à celui qui serait calculé sur les mêmes bases pour la plupart des forges de l'Europe, et surtout de la Grande-Bretagne ; il prouve suffisamment que le sol de la France est riche en minerais d'extraction facile.

II. — *Production et emplois de la fonte.*

La production de la fonte s'est élevée, en 1845, à 4,389,690 quintaux. Eu égard à la nature des moyens de production, ce total se subdivise ainsi qu'il suit :

Travail au charbon de bois	2,464,375 q. m.
— au bois (vert desséché ou torréfié) seul ou mélangé de charbon de bois	184,352
— au charbon de bois et au coke mélangés	362,898
— au coke seul ou mélangé de houille	1,378,070

Si l'on considère surtout les principales destinations de la fonte, la production se subdivise en deux catégories :

Fonte d'affinage	3,388,664 q. m.
— de moulage	1,001,026

La quantité de fonte fabriquée au moyen du combustible minéral n'a cessé de s'accroître depuis 1819 et surtout depuis 1830, suivant une progression rapide, tandis que dans le même intervalle la production de la fonte au moyen du combustible végétal est restée à peu près stationnaire.

	Fonte à la houille et au bois.	Fonte au charbon de bois.	Total.
1819	q. m. 20,000	1,105,000	1,125,000
1825	44,000	1,941,665	1,985,665
1830	271,031	2,392,577	2,663,608
1835	483,149	2,464,848	2,947,997
1840	770,633	2,707,103	3,477,736
1845	1,540,963	2,848,727	4,389,690

Les fontes consommées par les usines qui produisent le fer malléable ne proviennent pas exclusivement des usines indigènes. Malgré les tarifs de douanes qui restreignent ce genre de commerce, il entre chaque année en France, une quantité assez considérable de fontes qui s'emploient concurremment avec celles que fournit l'industrie française. En outre les fonderies et les forges indigènes mettent chaque année à profit de grandes quantités de vieilles fontes recueillies à cet effet dans le commerce, et qui proviennent, soit des déchets d'usines, soit d'objets hors de service.

III. — *Production du fer forgé.*

La production du fer forgé, dont le chiffre total est de 3,422,613 quintaux, s'est répartie ainsi qu'il suit entre les diverses méthodes de fabrication :

Affinage anglais	2,027,723 q. m.
— comtois	829,412
— champenois	240,163
— comtois modifié	112,530
Traitement catalan et corse	97,782
— des riblons	69,942
Affinage wallon	40,902
— nivernais	4,139

Si l'on a égard à leur destination ultérieure, les fers forgés ou laminés bruts se subdivisent en trois catégories principales :

Fers bruts à convertir en petits fers, fils et feuilles.	1,332,910 q.m.
Fers marchands : rails	465,391
— autres sortes	1,624,312

Enfin les chiffres suivants prouvent que, depuis 1819, l'emploi des combustibles minéraux a contribué, suivant une progression encore plus rapide que celle qui a été signalée pour toutes, à augmenter la production du fer malléable.

	Fers au charbon de bois.	Fers à la houille.	Total.
1819	732,000	10,000	742,000 q.m.
1822	711,540	150,000	861,540
1824	995,885	421,011	1,416,896
1825	1,024,792	410,696	1,435,488
1826	1,049,361	405,829	1,455,190
1827	1,044,833	443,702	1,488,535
1828	1,027,903	485,975	1,513,878

1829..........	1,079,558	456,675	1,536,233
1830..........	1,016,137	468,548	1,484,685
1831..........	1,012,901	397,670	1,410,571
1832..........	991,766	443,118	1,434,884
1833..........	992,075	530,576	1,522,651
1834..........	1,020,870	750,768	1,771,638
1835..........	1,081,592	1,013,795	2,095,387
1836..........	1,109,205	996,600	2,105,805
1837..........	1,099,956	1,146,174	2,246,130
1838..........	1,090,853	1,151,104	2,241,957
1839..........	1,017,634	1,299,975	2,317,609
1840..........	1,033,048	1,340,741	2,373,789
1841..........	1,103,866	1,533,604	2,637,470
1842	1,097,953	1,750,285	2,848,238
1843..........	1,147,305	1,937,145	3,084,450
1844..........	1,084,912	2,065,213	3,150,125
1845.	1,084,785	2,337,828	3,422,613

Les fers soumis dans les usines françaises à diverses élaborations ou livrés à la consommation immédiate ne proviennent pas exclusivement des forges indigènes : chaque année l'industrie française consomme, concurremment avec les fers indigènes, une certaine quantité de fers étrangers provenant surtout de Suède et de la Grande-Bretagne. On emploie en outre une assez grande quantité de vieux fers dits *riblons*, recueillis dans le commerce ou provenant, dans les usines mêmes, de divers déchets de fabrication ou du matériel hors de service. La quantité des fers de toute origine sur lesquels ont opéré le commerce et l'industrie sont mentionnés dans le tableau ci-après.

Provenances.

Fers neufs indigènes provenant des forges du royaume..................................	3,422,613 q. m.
Fers neufs importés, savoir :	
De Suède..................................	56,048
De Grande-Bretagne..........................	22,340
De Russie..................................	5,517
De divers pays..............................	1,042
Vieux fers ou riblons........................	262,146
Vieux fers importés des pays étrangers......	153
Total............	3,769,859 q. m.

Emplois.

Fers neufs soumis à une élaboration ultérieure, savoir :

Martinets et laminoirs	410,782
Fonderies	241,103
Tirreries et tréfileries	281,782
Tôleries	399,243
Dans les aciéries de cémentation	6,888

Fers neufs employés pour la consommation immédiate, savoir :

Rails indigènes	464,931	479,656
— étrangers	14,725	
Pour tous les autres usages		1,618,141
Fers neufs exportés (fils, barres, tôles, rails, etc.).		
Dans les pays etrangers		8,237
Dans les colonies françaises		1,879
Vieux fers ou riblons élaborés pour la fabrication du gros fer dans des forges spéciales		85,127
Vieux fers ou riblons élaborés concurremment avec la fonte dans les forges où se produit le fer et l'acier		176,570
Vieux fers et riblons exportés dans les pays étrangers		449
Total		3,769,859

IV. — *Élaboration de la fonte et du fer.*

Les nombreuses industries qui ont pour objet d'élaborer les barres brutes de fer forgé, et la fonte de fer, sous les formes qui ont dans le commerce l'emploi le plus usuel, ont créé, en 1845, une valeur totale de 36,214,071 fr. répartie comme suit entre les principales branches de fabrication :

Fabrication des petits fers (verge ronde à tréfiler comprise)	4,448,595 fr.
— des fers fendus	945,312
— du fil de fer	3,039,726
— de la tôle	3,762,877
— du ferblanc	2,339,028
Moulage de fonte (1re fusion)	5,812,080
— (2e id.)	15,918,733

V. — *Production et emploi des aciers.*

Les aciers produits par les usines françaises appartiennent à deux catégories principales : les *aciers naturels* ou *aciers de forge;* les *aciers cémentés.* Les aciers naturels sont obtenus par un affinage opéré au moyen du charbon de bois sur des fontes produites exclusivement au moyen de ce même combustible. Les aciers cémentés

proviennent de fers forgés préparés exclusivement au moyen du combustible végétal ; mais ceux-ci sont convertis en acier dans des appareils dits *fourneaux de cémentation* qui, en France, sont ordinairement chauffés à l'aide du combustible minéral. On constate dans l'industrie des aciers les mêmes résultats qui se manifestent dans les autres branches de l'industrie du fer ; la production des aciers naturels exclusivement fondée sur l'emploi du combustible végétal, reste à peu près stationnaire, tandis que la production des aciers cémentés, fondée essentiellement sur l'emploi de la houille, prend chaque année un nouveau développement. Il en est de même des aciers fondus, qui proviennent exclusivement d'aciers cémentés soumis à la fusion au moyen du coke. La direction que prennent, depuis 1826, les aciéries françaises est suffisamment caractérisée par les chiffres rapportés ci-après :

	Acier naturel.	Acier cémenté.	Acier fondu.
1826..............	32,568	15,000	1,580
1830..............	29,673	24,122	1,580
1835..............	29,494	33,078	3,233
1840..............	35,459	38,589	8,578
1845..............	40,047	66,963	16,735

Les pays étrangers prennent une part très-considérable à l'approvisionnement des aciéries françaises et au commerce des aciers bruts et ouvrés destinés à la consommation intérieure. Cette intervention, toute proportion gardée avec la quantité de matières sur laquelle opère chaque section de l'industrie du fer, est plus importante que celle qui a été précédemment signalée en ce qui concerne le commerce des minerais de fer, des fontes et des fers forgés. Le sol de la France fournit en abondance des minerais propres à la fabrication de toutes les sortes de fers et de fontes que réclame la consommation immédiate. Les faibles importations de minerais qui ont lieu par quelques parties de la frontière sont des accidents purement locaux. Les importations de fontes et de fers, qui se font maintenant en quantités considérables, ne tiennent nullement à l'insuffisance des minerais, mais seulement à ce que les ressources en combustibles dont disposent les principaux groupes

de forges indigènes ne répondent point à l'abondance et à la variété des gîtes ferrifères. Il en est tout autrement pour l'industrie des aciers; jusqu'à ce jour on n'a pu trouver dans le sol de la France des minerais propres à la production des aciers de qualité supérieure.

De tels minerais n'ont été rencontrés que dans un petit nombre de gîtes situés dans les provinces autrichiennes des Alpes, dans les provinces Prussiennes du Rhin, dans plusieurs groupes de forges du nord de l'Europe, et particulièrement en Suède. Les aciers produits au moyen de matières exclusivement indigènes ont toujours été de qualité inférieure; et, pour approvisionner le royaume d'acier de haute qualité, on a dû jusqu'à présent en tirer des contrées citées précédemment la matière première de la fabrication, ou importer des aciers bruts ou ouvrés, soit de ces mêmes contrées, soit de celles qui, comme la Grande-Bretagne, puisent à ces mêmes sources leurs matières premières.

Pendant le dernier siècle et le commencement de celui-ci, les aciers bruts et ouvrés de qualité supérieure étaient directement importés des pays étrangers; mais, depuis 1814, on a commencé à produire en France ces mêmes aciers, en important, soit des *fontes à acier* du Rhin, pour les affiner dans les groupes de forges de l'est et du nord-est, soit des *fers à acier* de la Suède, pour les soumettre à la cémentation à proximité des principaux bassins houillers.

Les quantités d'aciers bruts et ouvrés, importés en 1845 sont de 12,000 quintaux métriques.

En 1845, les diverses branches de l'industrie de l'acier ont donné les produits et créé les valeurs rapportés ci-après :

	Poids des produits.	Valeurs créées.
Acier naturel...........	40,047 q. m.	1,604,192 fr.
— cémenté brut......	66,963	530,807
— fondu brut........	46,735	459,769
— étiré..............	23,044	942,048
— laminé............	3,969	58,553
— corroyé...........	49,066	1,963,995
Faux..................	7,320	1,442,297
Limes.................	7,942	1,509,366
Total............		8,510,997 fr.

VI. — *Ensemble de la fabrication des fers, fontes et aciers.*

De l'ensemble des faits exposés dans ce résumé il résulte que les cinq branches de l'industrie du fer ont créé, en 1845, une valeur totale de 166,112,783 francs, savoir :

Extraction et préparation des minerais...........	15,150,639 fr.
Fabrication de la fonte........................	51,762,521
— du gros fer........................	54.452,277
Élaborations principales du gros fer et de la fonte.	36,236,349
Fabrication et élaborations principales de l'acier...	8,510,997

Il y a lieu de présumer que la fabrication du fer continuera à se développer comme elle le fait depuis vingt ans. Jusqu'à présent, la fabrication de la fonte, à laquelle celle du fer forgé est nécessairement subordonnée, avait été basée essentiellement sur l'emploi du combustible végétal; la production de cette matière première était donc limitée jusqu'à ce jour par les ressources forestières des contrées où s'exploitent les minerais de fer. Dans de telles circonstances, le développement de l'affinage à la houille sur nos principaux bassins houillers, ou sur les grandes voies navigables, qui rayonnent autour de ces bassins, avaient eu plutôt pour résultat d'élever le prix des fontes que d'abaisser le prix du fer malléable; et comme, d'un autre côté, l'accroissement de la production des fontes a déterminé un accroissement correspondant dans les demandes de bois, c'est, en définitive, par un accroissement considérable dans le prix de ce combustible, que se sont résumés les nombreux perfectionnements introduits depuis vingt ans dans la fabrication du fer.

Mais la situation des forges françaises tend à se modifier d'une manière remarquable; la production de la fonte au coke, bien qu'elle ne réponde point encore au besoin de la consommation, prend une impulsion plus décidée. Le perfectionnement de nos voies de navigation et la construction de plusieurs chemins de fer semblent devoir augmenter prochainement le nombre et la production des hauts-fourneaux au coke; c'est ainsi que l'achèvement du canal du Berry vient de déterminer, près des houillères de Commentry (Allier), la création de hauts-fourneaux alimentés par les combustibles minéraux de ce district et

par les minerais de fer apportés du département du Cher. Plusieurs autres voies nouvelles, arrêtées en principe ou en cours d'exécution produiraient vraisemblablement des résultats analogues.

VII. — *Métaux autres que le fer.*

Tandis que la production des combustibles minéraux et de toutes les branches de l'industrie du fer s'accroît en France chaque année, celle des autres métaux, tels que cuivre, plomb, antimoine et manganèse, est stationnaire ou décroissante. Le taux de cette production pour 1845 s'élève à la somme de 1,586,689 fr. Ces produits ne sont nullement en rapport avec les richesses que recèlent beaucoup de mines métalliques dont l'existence est parfaitement connue, ni avec l'étendue considérable occupée en France par les terrains que l'art du mineur conduit à regarder comme éminemment métallifères.

Production et emploi des combustibles minéraux en 1845.

Les mines de combustibles minéraux maintenant concédées sont au nombre de 449; 275 d'entr'elles ont été exploitées en 1845. La surface concédée totale s'élève à 459,551 hectares. L'extraction des combustibles et l'épuisement des eaux se font à l'aide de 100 machines à molettes, et de 391 machines à vapeur; ces dernières développent une force totale de 10,129 chevaux. Pendant l'année 1845, les mines exploitées ont employé un nombre total de 30,768 ouvriers[1].

[1] La superficie du terrain houiller exploité en Belgique est de 180,000 hectares.

Celle du terrain houiller exploité en Angleterre s'étend, dit-on, sur une superficie de 1,572,000 hectares. Pour donner une idée de la richesse des bassins houillers de la Grande-Bretagne, nous dirons que celui de Newcastle envoie annuellement, pour la seule consommation de Londres, 26 millions de quintaux métriques de houille, c'est-à-dire les quatre cinquièmes de la production totale de la France. On a calculé que le bassin houiller de Newcastle pouvait, à lui seul, fournir aux besoins de la Grande-Bretagne pendant cinq siècles,

Depuis six à huit ans l'administration des mines nous promet annuellement des renseignements sur l'exploitation des houillères de

La production des combustibles minéraux, comparée à celle de l'année 1844, a encore augmenté de 4,198,524 q. m., et s'est élevée à un total de 42,020,919 q. m., répartis ainsi qu'il suit :

	q. m.	Valeur.
Anthracite.....................	5,784,722	7,126,994 fr.
Houille dure à courte flamme.........	2,739,602	2,674,727
idem grasse maréchale.............	5,618,779	4,820,762
idem grasse à longue flamme......	19,295,048	17,225,428
idem maigre à longue flamme	7,030,444	6,250,067
Lignite, stipite, etc..................	1,352,324	1,617,434

La consommation des combustibles minéraux dans le royaume a augmenté pendant les quinze dernières années, suivant une progression plus rapide encore que la production intérieure, parce que, pendant cet intervalle, les mines étrangères ont pris une part plus considérable à l'alimentation des fabriques indigènes, des foyers domestiques, des arsenaux maritimes, etc. Comme pendant les années précédentes, ce sont les houillères de Belgique, de la Grande-Bretagne, des provinces du Rhin annexées à la Prusse et à la Bavière qui ont donné lieu à cette importation, cette consommation s'est élevée, en 1845, à 64,092,868 q. m.

Pour la première fois, depuis 1831, il y avait, en 1843 et en 1844, une diminution progressive dans la quantité de houille importée de la Grande-Bretagne. Ce résultat était dû à l'augmentation qu'avait subie en 1842 le droit d'exportation en Grande-Bretagne. Par la loi du 9 juillet 1842, ce droit, qui n'était précédemment qu'un simple droit de balance, avait en effet été porté à 26 centimes par hect. Ce droit ayant été de nouveau aboli au commencement de l'année 1845, l'importation des houilles de la Grande-Bretagne a repris, en 1845, conformément à la prévision énoncée, l'année précédente, la progression qu'on avait remarquée jusqu'en 1843. Le tableau ci-après indique la quantité de houille importée de la Grande-Bretagne pour chacune des années comprises entre 1832 et 1845.

l'Angleterre, et ces promesses ne se réalisent jamais. Il nous semble pourtant qu'il lui serait facile de nous faire connaître la richesse houillère de ce pays, car tous les ans elle y envoie trois ou quatre ingénieurs des mines. (*Lonch.*)

1832	378,[illegible] q. m.	1839	3,[illegible],279 q. m.
1833	496,407	1840	3,807,739
1834	489,438	1841	4,299,499
1835	987,595	1842	4,067,382
1836	1,695,093	1843	4,[illegible]
1837	2,226,057	1844	4,276,936
1838	3,046,844	1845	5,657,489

La balance du commerce des combustibles minéraux en France peut être résumée succinctement par les indications suivantes :

Provenance.

Combustibles indigènes extraits des mines, savoir :

Du bassin houiller de la Loire	14,055,298	42,020,949
— de Valenciennes	9,458,027	
— d'Alais	4,158,673	
— du Creuzot et de Blanzy	3,003,799	
— d'Aubin	1,654,600	
— de Commentry	1,056,544	
De 56 autres bassins produisant chacun moins de 1,000,000 de quintaux	8,638,976	

Combustibles étrangers importés, savoir :

De Belgique	13,961,664	22,071,949
De la Grande-Bretagne	5,657,489	
Des Provinces Rhénanes	2,406,954	
De divers pays	45,842	
Total		64,092,868

Emploi.

Combustibles consommés dans le royaume		63,430,692
Combustibles indigènes exportés, savoir :		
Algérie	143,302	662,176
Suisse	136,660	
Belgique	100,297	
Etats Sardes	87,113	
Espagne	84,394	
Egypte	35,450	
Toscane	30,341	
Colonies françaises	11,246	
Deux-Siciles	8,015	
Allemagne	6,414	
Divers pays	18,974	
Total		64,098,868

Revient de la Houille en France[1].

Le revient de la houille sur le carreau de la mine, c'est-à-dire les frais d'extraction et les bénéfices de l'extracteur, n'est pas sensiblement plus élevé en France qu'en Angleterre, et même dans certaines localités il l'est moins; mais, le véritable avantage de l'Angleterre, c'est la situation de ses bassins, dont les produits sortent, sans aucun déchargement, de la mine pour entrer en pleine mer, et se distribuer, par cette voie, sur tous les points du royaume-uni. On estimait, en 1839, que les houillères du bassin de la Loire avaient envoyé hors du département d'extraction une quantité de houille dont la valeur s'était élevée à huit millions de francs, et qui avait nécessité une dépense de quinze millions en frais de transport : c'est-à-dire que les frais de transport étaient deux fois la valeur du produit. Voici un décompte qui nous a été remis, il y a peu de mois, par un des syndics du commerce de charbon de terre à Paris. Ce décompte est relatif à la houille de Saint-Étienne, pour forges et chaudières à vapeur. La voie est de 15 hectolitres, mesurés ras, du poids d'environ 1200 kilog.

	Forges.		Chaudières à vapeur.	
Achat à Andrézieux................	14 fr.	00 c.	16 fr.	00 c.
Transport à Paris..................	29	00	29	00
Octroi de Paris......................	4	95	4	95
Frais de transport chez le consommateur et bénéfice du marchand.....	7	00	7	00
	54 fr.	95 c.	56 fr.	95 c

On livre à 54 et 56 fr., parce que l'hectolitre d'Andrézieux pèse 82 kilog., c'est-à-dire qu'il est mesuré plus comble que celui de Paris. Ainsi, ce qui coûte 14 fr. à Andrézieux est payé 54 fr. à Paris; c'est le rapport de 100 à 386. Mais nous verrons tout à l'heure que la voie ne coûte, sur le carreau de la mine, que 10 fr. 50 c. (le transport jusqu'à Andrézieux a donc coûté 3 fr. 50 c.); par conséquent, ce qui coûte sur le carreau de la mine 100 fr. est payé par le consommateur de Paris 514 fr. Il y a dix ans, la houille

[1] Nous empruntons cet article à un excellent travail publié par le savant chimiste, M. Longchamp.

de Saint-Etienne était moins chère et les frais de transport beaucoup plus élevés : alors le rapport était de 100 à 900.

Nous allons rapporter le prix de la houille sur le carreau de la mine de dix de nos principaux bassins houillers, d'après les documents officiels :

	quint. métr.	hectolit.
Bassins de la Loire	0 fr. 80 c.	0 fr. 70 c.
— de Valenciennes	1 29	1 03
— d'Alais	0 66	0 53
— du Creuzot et Blanzy	0 87	0 70
— d'Aubin	0 52	0 43
— d'Epinac	0 90	0 72
— de Commentry	0 73	0 60
— de Brassac	0 81	0 65
— de la Basse-Loire	2 31	1 85
— de Decize	1 12	0 90

En 1844, le ministère de la marine a passé ses marchés pour la consommation des bâtiments à vapeur aux prix suivants, savoir :

A Cherbourg	2 fr. 44 c.	le quintal mét.
A Toulon	3 24	—
A Brest	2 38	—

En 1844, la houille qui, en moyenne, coûtait 0 fr. 97 c., sur le carreau de la mine, le quintal métrique, revenait alors, également en moyenne, à 1 fr. 95 c. dans les usines à fer. En 1845, la houille revenait, dans les forges de la Haute-Marne, à 5 fr. 50 c. les 100 kilog., c'est-à-dire sept fois ce qu'elle coûte sur le carreau des mines de la Loire ; aussi ne peut-on pas travailler les fontes à la houille dans la Haute-Marne, et on les envoie à Saint-Etienne pour être converties en fer.

En 1828, la houille coûtait, à Newcastle, environ 50 c. le quintal métrique ; le *Newcastle-Journal* de 1836 nous apprend qne la houille de Newcastle de première qualité coûtait alors 1 fr. 19 c. le quintal métrique. Le même journal nous dit encore qu'à la même époque elle valait, dans le pays de Galles, 1 fr. 86 à 2 fr. 09 c. le q. m.. Ainsi, l'on voit, comme nous le disions précédemment, que la houille n'est pas à plus bas prix en Angleterre, sur le carreau de la mine, qu'elle ne l'est en France. Toutefois, le dernier document que nous rapportons est de 1836 ; il n'en est peut-être pas de même actuellement, et c'est à l'administration des mines à donner à l'industrie française tous

les renseignements qu'elle peut facilement obtenir sur ce sujet.

Voici les prix du charbon de Mons, que nous relevons d'un prix courant de 1844. La houille prise au port de Saint-Ghislain (Belgique):

Gaillettes	1 fr. 55 c.	l'hectolitre ras.
Forges gailleteuses	0 90	—
Forges 1re qualité	1 10	—

Les droits de douane, les frais de bateau, l'octroi de Paris, les bénéfices du marchand, élèvent le prix de ces houilles dans le rapport de 100 à 230 ou 300, selon la qualité.

NOTICE

Sur la Consommation comparée des combustibles minéraux en France en 1838 et 1845.

Depuis l'année 1838, à l'époque à laquelle se rapporte la dernière Notice publiée par l'administration des mines, au sujet de la consommation des combustibles minéraux, il n'est survenu aucune modification essentielle dans les tarifs qui règlent, soit en France, soit dans les pays étrangers, le mouvement commercial des houilles.

En 1838, la consommation totale du royaume se composait des éléments indiqués ci-après :

Production indigène	31,132,525 q. m.
Excédant des importations sur les exportations	11,916,345
Total	43,048,870

Ces mêmes éléments sont devenus en 1845 :

Production indigène	42,020,919 q. m.
Excédant des importations sur les exportations	21,409,773
Total	63,430,692

Ainsi, pendant les sept dernières années, la consommation intérieure des combustibles minéraux a augmenté de moitié environ. On voit, en outre, que les mines indigènes ont pris à cette augmentation une part proportionnellement moindre que les mines étrangères. La production de ces dernières, en effet, ne s'est guère augmentée que d'un tiers, tandis que les importations sont devenues à peu près doubles de ce qu'elles étaient précédemment.

L'accroissement absolu de la production indigène s'est surtout manifesté sur les bassins houillers du royaume, qui, en 1838, étaient déjà pourvus de voies de communications économiques; mais l'accroissement relatif a été beaucoup plus marqué sur d'autres bassins, tels que ceux d'Alais, de Commentry, pour lesquels ont été créées, depuis cette époque, des voies qui ouvrent à leurs combustibles des débouchés entièrement nouveaux. C'est ce qu'indique suffisamment le rapprochement présenté ci-après touchant la production de ces bassins aux deux époques que l'on considère.

BASSINS HOUILLERS produisant plus d'un million de quintaux.	PRODUCTION en 1838.	en 1845.
Bassin de la Loire	11,843,540	14,055,298
— de Valenciennes	8,592,469	9,458,027
— d'Alais	1,321,901	4,158,675
— du Creuzot et Blanzy	2,082,050	3,003,799
— d'Aubin	1,318,554	1,654,600
— de Commentry	264,648	1,056,544
Tous les autres bassins	5,709,363	8,633,976
Totaux	31,132,525	42,020,919

Les exportations de houilles indigènes, ont subi, depuis 1838, un accroissement assez notable. Cependant ces exportations n'entrent encore qu'en faible proportion dans le poids total des combustibles minéraux sur lequel le commerce français a opéré en 1845. Le bassin d'Alais, lié maintenant par un chemin de fer au Rhône inférieur, est celui qui prend la plus grande part à ce commerce. C'est le seul gîte important de combustibles minéraux, qui jusqu'à ce jour soit connu et exploité à proximité de la Méditerranée, et l'on peut prévoir que si toutes les mines du bassin étaient reliées au chemin de fer qui n'en dessert encore qu'une partie, l'extraction de la houille, encouragée par les besoins qui se manifestent sur tout le littoral de cette mer, prendrait un accroissement encore plus rapide que par le passé. Les bassins de Valenciennes et de la Loire prennent toujours la part la plus importante à ce petit commerce d'exportation.

Les trois États qui concourent principalement à fournir au royaume les combustibles minéraux ont augmenté à peu près dans le même rapport leurs importations. L'état de

choses existant à cet égard, aux deux époques, est indiqué par les chiffres suivants :

	1838.	1845.
Belgique	7,964,378	13,961,664
Grande-Bretagne	3,046,984	5,657,480
Prusse et Bavière Rhénanes.	1,251,378	2,406,954
Divers pays	7,500	45,848
Totaux	12,270,300	22,071,949

Nombre des machines et chaudières à vapeur en 1845.

Il y avait en France en 1845, 7694 chaudières, dont 6920 d'origine française, sur ce nombre 2020 fournissaient de la vapeur pour différents usages, et les 5,674 autres desservaient 4,114 machines, dont 606 à basse pression, et 3,508 à haute pression. Parmi ces 4,114 machines, 3,449, ou plus des trois quarts, étaient d'origine française. Elles avaient ensemble une force de 50,187 chevaux-vapeur (la force d'un cheval-vapeur étant de 75 kilogrammes élevés à un mètre par seconde), ou elles équivalaient à 150,561 chevaux de trait, ou bien à 1,053,927 hommes de peine (un cheval-vapeur représentant au moins trois chevaux de trait, et la force d'un cheval de trait correspondant à celle de sept hommes de peine).

Les 7694 chaudières à vapeur étaient réparties dans 4432 établissements de 145 genres différents, qu'on peut grouper en trois catégories, comprenant : la première, les établissements n'ayant que des machines à vapeur ; la seconde, les établissements pourvus à la fois de machines à vapeur, de chaudières calorifères ; et la troisième, les établissements n'ayant que des chaudières calorifères.

Les dix départements où il n'existait en 1845 aucun appareil à vapeur étaient : les Hautes-Alpes, l'Ariège, le Cantal, la Corrèze, la Corse, les Côtes-du-Nord, le Gers, le Lot, la Lozère, et les Hautes-Pyrénées.

En 1842, le nombre des locomotives françaises égalait celui des locomotives étrangères ; en 1843, il le surpassait de 2 ; en 1844, de 44 ; et en 1845, la différence était de 76 à l'avantage des locomotives d'origine française.

Le nombre des épreuves de locomotives, qui ont été

faites en 1845, a été de 91, dont 64 ont eu lieu dans les ateliers des chemins de fer, et 27 dans les ateliers de construction.

Au 31 décembre 1846, 295 machines locomotives desservaient les lignes ci-après :

Chemin du Nord	(338 kil.)	99
— de Corbeil et d'Orléans................	(133 kil. 1/2)	82
— de Rouen..............................	(127 kil.)	50
— de St-Germain et Versailles (rive droite).	(18 kil. 1/2)	44
— de Versailles (rive gauche..............	(17 kil.)	15
— de Sceaux..............................	(10 kil. 1/2)	5

Nombre des batiments à vapeur en 1845,
non compris les batiments de guerre.

En 1845, le nombre des bateaux et bâtiments à vapeur, s'est élevé à 259. Ces bateaux et bâtiments ont été employés à différents services, savoir :

106 au transport des passagers.
91 au transport des passagers et des marchandises.
48 à la remorque d'autres bateaux.
14 à la remorque d'autres bateaux et en même temps au transport des passagers et des marchandises.

Ces 259 bâtiments jaugeaient en moyenne 76 tonneaux.

Les appareils moteurs consistaient en 446 machines, qui, prises ensemble avaient une force de 18,050 chevaux-vapeur.

Sur les 446 machines, 329 fonctionnaient à basse pression et 117 à haute pression.

La force motrice des machines à basse pression était en moyenne de 39 chevaux, et celle des machines à haute pression de 44 chevaux 1/2.

La consommation moyenne de la houille, par heure et par cheval, a été de 5 k. 201 pour les machines à basse pression, et de 5 k. 213 pour les machines à haute pression, et de 5 k. 210 pour l'ensemble des deux sortes de machines.

Si l'on ajoute au poids des marchandises, transportées, qui a été de 696,666 tonneaux, celui des passagers qu'on peut évaluer à 942,293 tonneaux, à raison de 70 kilog.

par passager, y compris son bagage, on trouve que le poids total transporté, s'est élevé à 938,959 tonneaux.

Le tableau suivant fait connaître, relativement au nombre des bateaux et bâtiments, aux machines motrices, aux passagers transportés et au tonnage des marchandises, le mouvement de la navigation à la vapeur de 1833 à 1845.

Années.	Bateaux et bâtiments.	MACHINES.		Nombre de passagers.	Tonnes de marchandises.
		Nombre.	Force.		
			chevaux.		
1833	75	90	2,635	1,038,916	88,140
1834	82	92	2,724	924,063	22,909
1835	100	118	3,863	1,588,500	121,553
1836	105	122	4,148	1,248,552	161,504
1837	124	150	5,408	2,190,621	99,353
1838	160	207	7,493	1,418,189	274,806
1839	225	300	11,297	1,969,905	213,836
1840	211	263	11,422	2,547,116	485,539
1841	227	291	11,856	2,426,637	858,966
1842	229	337	11,794	2,515,691	996,826
1843	242	392	12,748	2,591,965	1,306,394
1844	238	382	12,789	3,296,579	1,081,511
1845	259	446	18,050	3,461,336	696,666

Parmi les 259 bateaux et bàtiments à vapeur qui existaient en 1845, ne sont pas compris 32 bateaux à vapeur stationnaires, qui sont destinés à draguer, à remorquer aux passages des écluses et à élever l'eau pour différents usages. Ces bateaux stationnaires étaient pourvus de 32 machines à vapeur, savoir : 25 à haute pression, et 7 à basse pression, et la force totale de ces machines était de 372 chevaux-vapeur.

Résumé. — L'ensemble des documents relatifs au nombre et à la force des machines et chaudières à vapeur employés sur terre, des locomotives et des machines à vapeur placées à bord des bateaux et bâtiments peut se résumer ainsi qu'il suit pour 1845 :

Les 4,114 machines fixes remplaçaient, à raison de 3 chevaux de trait, par cheval-vapeur..................	150,564	chev. de trait.
Les 313 locomotives remplaçaient à raison de 45 chevaux de trait...............	14,085	id.
Les 446 machines sur bateaux et bâtiments remplaçaient, à raison de 3 chevaux de trait par cheval-vapeur...............	54,150	id.
Total...........	218,799	chev. de trait.

On peut, en outre, faire les rapprochements suivants :

Les machines à vapeur remplaçaient :

En 1840	143,706	chev. de trait. ou	1,005,942	hommes de peine.
1841	155,088	—	1,085,595	id.
1842	161,207	—	1,128,449	id.
1843	177,306	—	1,241,142	id.
1844	188,847	—	1,321,929	id.
1845	218,799	—	1,531,593	id.

Statistique des Céréales de la France[1].

Céréales en masse.

CULTURE, PRODUCTION, CONSOMMATION.

I. — *Étendue de la culture.*

C'est l'une des merveilles du travail de l'homme, que cette immense étendue de graminées appropriées à sa nourriture, et dont il couvre depuis plus de deux mille ans une surface si grande, si variée et si féconde. Il y a tel champ, dans la vallée de la Seine ou du Rhône, qui a fourni des blés à soixante générations; il y a tel hectare de terre qui, depuis qu'il a cessé d'appartenir aux forêts de la Gaule, n'a pas produit moins de 40,000 hectolitres de grains, pour payer le labeur de ceux qui l'ont cultivé.

L'étendue de céréales en rapport est de 13,900,262 hectares, ou 7,037 lieues carrées moyennes. C'est plus d'un quart de toute la France, et la surface entière de l'Angleterre n'est pas beaucoup plus vaste. Sept sortes de céréales composent cette immense culture :

Froment......	5,586,787	hectares	40	p. 0/0
Epeautre......	4,733	—	»	
Méteil	910,933	—	6	
Seigle........	2,377,554	—	19	
Orge...	1,188,189	—	9	
Avoine.......	3,000,634	—	22	
Maïs	631,732	—	4	

Les départements où les céréales occupent la plus grande et la moindre étendue, sont ceux ci-après :

[1] Extraits de l'ouvrage inédit de M. MOREAU DE JONNÈS, intitulé : *Statistique de l'Agriculture en France*, sous presse.

Maximum			Minimum.		
Marne.........	347,316	hect.	Hérault.........	79,426	hect.
Côte-d'Or	292,248	—	Gard	79,270	—
Eure-et-Loire..	278,328	—	Vaucluse.......	75,051	—
Somme........	272,953	—	Lozère.........	74,274	—
Yonne.........	370,233	—	B.-du-Rhône...	70,342	—
Aisne..........	269,346	—	B.-Alpes.......	69,666	—
Dordogne......	260,015	—	Ardèche	67,292	—
Pas-de-Calais...	258,067	—	H.-Alpes.......	46,897	—
Oise......	232,060	—	Pyrénées-Or...	42,684	—
Eure..........	228,899	—	Seine..........	15,271	—
Total....	2,709,574		Total.......	620,440	

Les céréales occupent quatre à cinq fois autant d'espace, dans les dix premiers départements, que dans les dix derniers ; elles ont, dans la Marne, huit fois l'étendue qu'elles occupent dans les Pyrénées-Orientales. Les départements les plus riches en céréales sont ceux du Nord ; les moins riches se trouvent dans le Midi, dans les régions montagneuses et sur le littoral de la Méditerranée, où la sécheresse du climat leur est contraire. Il ne s'agit, dans toutes ces données numériques, que des terres cultivées maintenant en céréales, et exclusivement aux jachères, qui agrandissent immensément le territoire arable.

L'étendue des terres cultivées en céréales varie considérablement, quand on recherche quel est, dans différents pays, son rapport à la population. En voici quelques exemples :

	Époques.	Population.	Étendue des céréales.		
Prusse en.......	1805	9,600,000,	5,897,000	hect.	62 ares.
—	1845	16,000,000,	6,000,000	—	50
Danemark	1830	1,930,000,	860,000	—	44
France	1840	33,500,000,	13,900,000	—	41
Suède...........	1830	3,000,000,	960,000	—	32
Gde Bretagne et Irlande		24,000,000,	7,433,000	—	31
Belgique........	1829	3,573,000,	1,083,700	—	30

Les différences qu'offrent ces nombres sont expliquées d'une manière satisfaisante, par la situation économique de chaque pays.

La Prusse avait, il y a 40 ans, une étendue de céréales aussi grande, pour chaque habitant, que celle qui existait en France sous Louis XIV. C'est qu'elle possédait alors les plaines de la Pologne, qui sont couvertes de blés, destinés en partie à l'exportation. Maintenant, elle comprend, dans son territoire, des provinces dont la population, extrême-

ment condensée, diminue de beaucoup la part de chaque habitant, dans l'étendue des cultures en céréales. Les changements que la politique a fait éprouver au territoire de la Prusse ont modifié considérablement ce rapport proportionnel.

En Danemark, le sol des belles îles Zélande et de Fionie est comme celui d'un jardin ; son exploitation est complète et parfaite. Dès lors, il suffit à la population d'une quote-part égale à celle que nos calculs nous ont donnée pour la France actuelle.

En Suède, le climat est si peu propice aux moissons, qu'il faut chaque année ajouter à leurs produits une importation considérable. Aussi l'étendue médiocre des cultures ne représente-t-elle qu'une partie seulement de la consommation.

Dans le Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, il en est ainsi, parce que, d'une part, les besoins sont pourvus par une grande masse de céréales étrangères, et, de l'autre, parce que l'on y vit aux trois quarts de pommes de terre, végétaux alimentaires qui occupent un tiers de la surface totale des cultures : trois millions et demi d'hectares sur onze millions.

Enfin, la Belgique n'avait, il y a une vingtaine d'années, que 30 ares cultivés en céréales, pour chacun de ses habitants ; ce qui peut s'expliquer par la densité de sa population, qui diminue la part de chaque personne, — par la supériorité de son agriculture, qui obtient de grands produits d'un petit territoire, — et par la nécessité de mettre à profit presque toute la surface du sol, sous peine d'avoir à redouter que la population exubérante ne devienne disproportionnée à ses moyens de subsistance et de travail.

Si la France est encore fort éloignée de ce degré de plénitude, elle ne l'est pas moins d'une production améliorée dont les récoltes abondantes permettraient de limiter à 30 ares la culture des grains nécessaires à chaque habitant. Mais il faut se souvenir qu'il s'agit ici du territoire de la Belgique, qui n'a pas un 15e de la surface du nôtre, et d'une population qui n'égale que le 8e de celle de la France. Une si grande disparité rend illusoire toute comparaison pour le présent, comme toute spéculation pour l'avenir.

II. — *Ensemencement.*

Chaque récolte ne doit pas satisfaire seulement aux besoins du présent, elle doit encore pourvoir aux nécessités de l'avenir, et la reproduction des céréales de l'année suivante enlève à l'année actuelle une masse immense de grains. Voici ce prélèvement en quantité et en valeur aux plus bas prix de production :

Froment et Epeautre.	11,437,532	hectol.	182,256,000	fr.	40 p. °/₀.
Méteil..............	1,932,427	—	23,700,000		7
Seigle..............	5,139,422	—	55,280,000		18
Orge...............	2,575,615	—	21,388,000		9
Avoine.............	7,015,508	—	43,605,000		25
Maïs...............	242,792	—	2,282,000		1
Totaux.	28,363,296	—	328,511,000		100

Les seules céréales comestibles pour les hommes : le froment, le méteil et le seigle, exigent plus de 18 millions et demi d'hectolitres, pour leur reproduction annuelle, c'est la nourriture de six millions d'hommes, et 65 pour cent ou les deux tiers de toute la masse des semences destinées à féconder la terre.

La valeur des semences enlève plus d'un sixième à la valeur de la production ; elle se répartit par hectare, à raison de :

32 fr.	61 cent.	pour le froment,	18 fr.	» cent.	pour l'orge.
26	»	— le méteil,	14	53	— l'avoine.
21	45	— le seigle.	3	61	— le maïs.

III. — *Quantité de la production.*

La production des céréales, cet objet de tant de travaux, de soins, de spéculations et de soucis, se compose des masses indiquées ci-après :

Froment et Epeautre.	69,694,189	hectolitres	39 p. °/₀.
Méteil..............	11,829,448	—	6
Seigle..............	27,811,700	—	15
Orge...............	16,661,462	—	9
Avoine.............	48,899,785	—	27
Maïs...............	7,620,264	—	4
Totaux.	182,516,848	—	100

Le froment seul forme les quatre dixièmes de la production des céréales ; joint au méteil et au maïs, il en constitue

près de la moitié. Le seigle n'en fait pas un 7e, et l'orge, un 10e. L'avoine est, après le froment, le grain le plus abondant. Sa quantité annuelle s'élève à plus d'un quart de la masse totale.

Les quatre espèces de céréales destinées aux hommes : le froment, le méteil, le seigle et le maïs, donnent ensemble près de 117 millions d'hectolitres, ou 64 pour cent. L'orge et l'avoine rapportent 65 millions et demi d'hectolitres, ou 36 pour cent de toutes les sortes de grains.

La quantité annuelle de la production moyenne des céréales, relevée par communes, sans distinction d'espèces, monte à 182,516,000 hectolitres, qui valent, à bas prix, année moyenne, 2,055,467,000 francs. C'est un produit brut de 141 fr. par hectare.

Les départements où la production est la plus grande et la moindre, sont ceux-ci :

Maximum.			Minimum.		
Pas-de-Calais.	5,391,021	hectol.	Ariége........	945,106	hectol.
Somme......	5,263,985	—	Corrèze.......	934,066	—
Nord........	5,045,477	—	Cantal.........	748,579	—
Eure-et-Loir..	4,823,875	—	Vaucluse......	722,735	—
Aisne........	4,757,853	—	B.-du-Rhône..	626,446	—
Oise.........	4,748,080	—	Ardèche......	613,041	—
Seine-et-Oise.	4,649,785	—	Lozère........	604,964	—
Seine-Infre...	4,476,985	—	Seine.........	381,771	—
Seine-et-Mar..	4,077,591	—	Pyrénées-Or..	301,035	—
Marne.......	3,844,878	—	Hautes-Alpes..	86,479	—
Total....	47,119,530	—	Total..	5,864,489	—

Ainsi, la production est huit fois aussi grande dans les dix premiers départements que dans les dix derniers. Elle est 60 fois dans le Pas-de-Calais, ce qu'on récolte dans les Hautes-Alpes. Ne dirait-on pas des provinces appartenant à des pays différents et à d'autres climats ?

Lorsqu'on veut rapprocher la production actuelle de nos céréales de celle que nos aïeux obtenaient de la culture du territoire de la France, c'est en vain qu'on interroge nos annales, elles sont muettes sur cet important sujet.

Pour tâcher de réparer cette omission, qui laisse dans l'obscurité la circonstance la plus essentielle de la vie domestique de nos pères, il a fallu un travail laborieux, des recherches minutieuses dans les écrits des anciens Économistes, et de longs calculs pour vérfier et rectifier les don-

-nées numériques qu'ils ont fournies. Voici, d'après leur estimation, l'énumération des quantités de céréales, sans distinctions d'espèces attribuées par eux, à la production annuelle des XVIII$_e$ et XIXe siècles.

IV. — *Quantité de la production annuelle des céréales, en masse et par habitant.*

Epoques.	Quantités.		Par habitant.		Autorités.
1700	92,856,000	hectolit.	472	litres.	Vauban, Dutôt.
1760	94,500,000	—	450	—	Baudeau, Mirabeau.
1788	115,816,000	—	484	—	Lavoisier, Tolosan.
1813	132,435,000	—	441	—	Document administ.
1840	182,516,000	—	541	—	Statistique de Fr.

En considérant ces chiffres d'une manière absolue, on voit que, depuis Louis XIV, en l'espace d'un siècle et demi, la quantité moyenne des récoltes de la France a doublé. La population, au lieu de s'accroître, comme la production de la subsistance, de 100 pour cent, ne s'est augmentée que de 70 cent.

IV. — *Production par hectare.*

Cette quantité donne la mesure de la fertilité de la terre et de la puissance de l'agriculture. Sous ce double rapport, les chiffres en sont curieux et instructifs; ils appartiennent d'une part, à la géographie physique du pays, et de l'autre, à l'histoire des progrès agricoles qu'il a faits, et qui se confondent avec ceux de sa civilisation.

L'une des recherches les plus intéressantes qu'on puisse se proposer, est sans doute celle de la quantité de la production à des époques différentes et éloignées; car, en trouvant que la même surface donne des récoltes plus considérables, on a droit d'en conclure un progrès proportionnel dans l'agriculture du pays.

Quantité de la production des céréales, par hectare.

Epoques.		Quantités.		Autorités.
1700	Louis XIV......	8	hectolitres.	Vaubàn.
1760	Louis XV.......	7	—	Quesnay, Mirabeau.
1788	Louis XVI.......	8	—	Lavoisier, Tolosan.
1813	France impériale.	8	—	Document adm.
1840	France actuelle...	13.14	—	Statist. de Fr.

Ces termes ont été obtenus en divisant la quantité totale

de la production des céréales, en masse, par le nombre total d'hectares de leur culture.

V. — *Valeur totale de la production.*

La valeur totale des grains se partage, entre leurs différentes espèces, de la manière suivante, d'après les prix des communes, beaucoup plus bas que ceux des marchés :

	Valeurs totales.	Prix de l'hectolitre.	
Froment	1,102,768,057 fr.	15 fr.	85
Epeautre	806,723	»	»
Méteil	144,170,351	12.	20
Seigle	296,292,740	10.	65
Orge	137,622,411	8.	25
Avoine	302,011,470	6.	20
Maïs	71,796,084	9.	40
Total	2,055,467,836		

Si, pour obtenir le prix marchand, on élève de 2 dixièmes celui de première main, le froment vaut 19 fr. 02 c. l'hectolitre, et la masse des céréales forme alors une valeur de 2 milliards 466,561,000 fr. Lorsqu'au mois de mai 1847, le prix du froment s'est élevé, en moyenne générale, à 38 fr., il équivalait à 250 pour cent de la valeur de cette céréale dans les temps ordinaires.

Les régions septentrionales du royaume donnent les six dixièmes de la valeur totale des céréales produites chaque année.

Ce résultat se retrouve avec des détails inédits dans le tableau suivant, qui montre quels sont les départements où les céréales atteignent à la valeur la plus grande, limitée aux bas prix de production :

	Prix de production, 1840.	Prix marchand, 1844.
Nord	55,327,000 fr.	69,158,000 fr.
Pas-de-Calais	53,421,000	66,776,000
Eure	49,476,000	61,845,000
Seine-Inférieure	48,188,000	60,235,000
Somme	46,488,000	58,110,000
Oise	46,374,000	57,967,000
Seine-et-Oise	45,375,000	56,718,000
Eure-et-Loir	45,165,000	56,456,000
Seine-et-Marne	44,116,000	55,145,000
Isère	44,900,000	56,125,000
Aisne	42,904,000	53,630,000

Sur ces onze départements, dont la production en céréales dépasse 40 millions, au prix des grains sur place, quatre appartiennent à la région du Nord oriental, six à celle du Nord occidental, un seul au Midi oriental. La région du Midi occidental n'a point de départements où la culture des céréales atteigne à ce degré de richesse.

Considérée d'une manière absolue, la richesse créée annuellement par la production des céréales en France s'est accrue, en 140 ans, de 156 pour cent, ou, en d'autres termes, elle a doublé, et, pour arriver au triple, elle est déjà à moitié chemin. Son accroissement a commencé sous Louis XVI ; mais il n'est devenu considérable que depuis la révolution, et il ne date que de 50 ans.

Répartie selon le nombre des habitants, la valeur de la production des grains ne présente pas une augmentation aussi grande. Elle est aujourd'hui de 77 francs au lieu de 52 qui était son terme sous Louis XIV. C'est une addition de moitié en sus seulement. Il s'ensuit que le prix des subsistances est moins haut à présent qu'autrefois ; car les salaires se sont élevés dans une proportion bien plus forte.

IV. — *Quantités consommées.*

Quand on considère le chiffre de cette consommation, on est effrayé de cette nécessité imposée perpétuellement à la terre, de produire une masse de céréales pesant 75 millions de kilogrammes, et dont le transport par mer exigerait 60 à 80 flottes comme celle des Grecs durant leur fameuse expédition contre la ville de Troie.

Cette quantité est fixée, par les recherches de la Statistique de France, à 146,876,000 hectolitres de toute espèce de grains, ce qui laisse en moyenne, pour les semences et pour la réserve, 35,640,000 hectolitres, ou environ le quart.

Voici les départements où la quantité de céréales consommées s'élève au plus haut terme.

Maximum.			Minimum.		
Nord.........	5,322,821	hect.	Ariége........	827,046	hect.
Pas-de-Calais..	5,031,046	—	Haute-Vienne..	815,912	—
Seine.........	4,643,982	—	Corrèze........	812,144	—
Somme.......	4,268,210	—	Creuse........	753,878	—
			A reporter.....	2,808,980	

			Report...	2,908,980	—
Aisne.........	3,866,268	—	Cantal.	602,247	—
Seine-et-Oise..	3,819,846	—	Ardèche.......	585,978	—
Seine-Infér...	3,723,864	—	Hautes-Alpes...	534,692	—
Oise..........	2,991,050	—	Basses-Alpes...	495,428	—
Eure.........	2,823,312	—	Lozère........	478,616	—
Marne........	2,597,508	—	Pyrénées-Or...	466,594	—
Total...	39,089,000	—	Total...	6,372,505	—

La consommation des dix premiers départements est six fois aussi grande que celle des dix derniers. Cette énorme différence résulte non-seulement de leur population condensée, mais encore du grand nombre d'animaux domestiques qu'ils possèdent. Les habitudes du régime alimentaire y sont aussi pour beaucoup, attendu que, dans certaines parties de la France, la population se nourrit presqu'exclusivement de céréales, tandis que, dans d'autres, elle y substitue la pomme de terre, le sarrasin ou la châtaigne.

VII. — *Valeur totale des céréales consommées.*

Cette valeur totale varie selon le prix des grains, la consommation des hommes et des animaux, la fabrication de la bière et des eaux-de-vie, et dans le midi oriental selon l'importation étrangère.

Les départements dont la valeur de la consommation s'élève le plus sont ceux ci-après :

Seine...........	65,879,717 fr.	Eure......	35,856,638 fr.
Nord............	59,095,285	Aisne.	33,693,405
Pas-de-Calais.....	51,166,261	Calvados........	31,915,106
Seine-Inférieure..	40,470,052	Gironde........	28,166,757
Somme..........	37,634,804	B.-du-Rhône....	26,967,839
Seine-et-Oise. ...	36,543,790	Isère...........	26,227,422

Ces 12 départements consommant pour 318 millions de céréales, à bas prix, dépensent pour cet article une valeur égale au 6e en plus, de toute celle des grains consommés et qui montent à 392, d'après les prix des marchés ; pour avoir des prix régulateurs moins incertains, ce sont eux qu'il faudrait consulter de préférence.

Les grands marchés de grains de la France sont, dans sa partie septentrionale, qui dépense les six-dixièmes de la somme totale employée dans le royaume, pour cet objet.

Cette somme ne monte pour chaque habitant qu'à 51 fr. par an, en toute sorte de grains et y compris la subsis-

tance des animaux ; mais si une telle dépense semble minime quand il ne s'agit que d'un seul individu, elle devient très-grande lorsqu'on la calcule, par famille, puisqu'elle s'élève alors à 255 francs qu'il faut trouver, avant tout, dans les salaires de 300 journées de travail, tout au plus, obtenus d'une part par le mari et de l'autre par la femme, quelquefois avec l'aide débile d'un enfant.

Quelque difficile qu'il soit d'établir la balance entre les besoins et les moyens d'y satisfaire, il n'y a rien de comparable à cet égard dans la situation du peuple, telle qu'elle est de nos jours et telle qu'elle était autrefois. Nous aurons ailleurs l'occasion et le pouvoir d'élucider ce sujet intéressant.

LE FROMENT.

I. — *Étendue de la culture.*

Les cultures du froment, sans les jachères, couvrent en France 5,586,787 hectares, ou 2,830 lieues carrées moyennes de 25 au degré. C'est plus d'un dixième de la France et deux cinquièmes de l'étendue des terres cultivées du royaume. Sur 100 hectares productifs, il y en a 40 qui donnent du froment. Cette surface égale celle de la Grèce et surpasse l'étendue de la Bohême, de la Suisse ou du Danemark ; elle équivaut à deux cinquièmes de l'Angleterre.

Le froment est cultivé dans tous les départements, et forme la subsistance principale de la population. Cependant il y a une très-grande différence dans l'étendue locale de sa culture, quand on compare les départements entre eux. C'est ce qui est indiqué dans le tableau suivant, qui énonce ceux où la surface, occupée par les blés, est à son maximum, et ceux où elle est le plus restreinte.

Maximum.			Minimum		
Gers	144,667	hect.	Haute-Vienne	16,984	hect.
Lot-et-Garonne	133,909	—	Loire	16,437	—
Dordogne	123,935	—	Pyrénées-Orientales	16,006	—
Haute-Garonne	120,520	—	Ardèche	14,957	—
Vendée	116,221	—	Corrèze	13,163	—
Seine-Inférieure	116,221	—	Haute-Loire	9,038	—
Nord	111,486	—	Lozère	8,272	—
Marne	105,470	—	Seine	5,434	—
Charente-Infér.	104,574	—	Cantal	4,992	—
Seine-et-Marne	103,952	—	Creuse	1,242	—
Total	1,180,675	—	Total	106,252	—

Les dix premiers départements ont une étendue de terres cultivées en froment onze fois aussi grande que celles des dix derniers. Il n'en faudrait que 47 comme eux pour égaler la culture tout entière du froment en France, tandis qu'il en faudrait 518 de ceux au minimum pour arriver au même terme.

Il ne sera pas sans utilité de faire connaître quelle est l'étendue de la culture du froment dans quelques-uns des États de l'Europe, à des époques récentes ou peu éloignées.

Grande-Bretagne et Irlande....	2,130,000 hect.	9 ares chacun.
Royaume de France..........	560,000 —	3.5
— de Suède	40,000 —	3.2
— de Pologne.........	403,000 —	2.2
Ancien royaume des Pays-Bas, Hollande et Belgique.......	228,400 —	4
Espagne....................	2,860,000 —	20
France.....................	5,586,000 —	17

Les différences de l'étendue des terres cultivées en froment, dans chacun de ces pays, sont très-considérables; elles tiennent principalement aux causes suivantes : Une grande partie du Royaume-Uni de la Grande-Brelagne et d'Irlande est alimentée par la pomme de terre, et le sol de ses provinces septentrionales repousse la culture du froment. Il en est ainsi de tous les Etats du Nord de l'Europe. En France, le blé trouve un climat favorable, mais la nature des terres ne l'est pas toujours. En Espagne, la température protége les moissons du froment, qui retrouve, pour ainsi dire, dans ce pays, le ciel des lieux de son origine. D'ailleurs, les habitudes de l'ancienne civilisation laissent difficilement se répandre l'usage des autres moyens alimentaires. Néanmoins, on peut croire que, s'il faut, à chaque habitant de l'Espagne, 20 ares cultivés en froment, surface qu'il fallait aussi en France il y a 50 ans, c'est que l'agriculture de la Péninsule n'a pas suivi la nôtre dans ses progrès.

II. — *Ensemencement.*

Les anciens économistes attribuaient au froment, cultivé en France, la multiplication exprimée par les chiffres suivants :

Époques.	Produit.		Autorités.
1585...........	7.25	pour un,	Bodin.
1700...........	5.00	—	Vauban.
1707...........	4.00	—	De Boisguilbert.
1764...........	5.50	—	Beausobre.
1784...........	5.00	—	Grivel.
1788...........	6.25	—	Arth. Young.
1790...........	5.01	—	Lavoisier.
1791...........	6.50	—	Duvaucelle.
1818...........	5.00	—	Chaptal.
1840...........	6.07	—	Statistique de France.

Si l'on consulte l'antiquité sur ce sujet, les nombres fournis par les historiens et les naturalistes les plus illustres, ressemblent si peu à ceux recueillis dans les documents contemporains, qu'on est forcé de supposer que, dans ces siècles éloignés, la fécondité du froment était immensément plus grande.

Contrées.	Multipl. de la Semence.		Autorités.
Egypte ancienne..................	100	p^r un	Pline, XVIII, x.
Palestine, au temps d'Isaac.........	100	—	Genèse, XXVI, 12.
Syrie. Campagne de Gadura........	100	—	Varron, I.
Libye. Campagne de Cynips........	300	—	Hérod. IV, 189.
Lucanie. Campagne de Sybaris.....	100	—	Varron. I, XLVII.
Bétique ou Portugal...............	100	—	Pline, XVIII, x.
Prov. de Carthage, auj. Tunis......	100	—	Varron II, XLIV.
Byzantium. Camp. d'Afrique.......	150	—	Pline, XVIII, x.
Attique. Bonne cult. 100, méd......	50	—	Théoph, VIII, VII.
Judée. Bonne terre. 100, méd.......	60	—	St Matth. XIII.
Chersonèse Taurique.............	30	—	Strab., VII, 311.
Etrurie..........................	20 à 30		Varron.
Espagne, la plupart des terres.. ...	40	—	Mérula. 2e partie.
Sicile. Campagne de Léontium	8 à 10		Cicéron in Verr.
Babylonie. 200 p^r un. b^e année.....	300	—	Hérodote, I.

Il faut peut-être considérer ces chiffres moins comme des vérités statistiques que comme des faits agronomiques transmis par des traditions qui exprimaient des opinions populaires. Nous inclinons, toutefois, à croire qu'on ne doit pas se hâter de les repousser comme des exagérations. Des exemples contemporains et avérés prouvent que, dans des terres nouvelles et sous un climat propice, le froment multiplie sa graine douze fois autant qu'en Europe. Nous avons vu le maïs reproduire fréquemment, dans l'Amérique tropicale, les merveilleuses récoltes de la Babylonie. Un observateur, qui tient le premier rang en Europe, M. Alexandre de Humboldt, s'est assuré qu'au Mexique la

production moyenne du froment est de 25 à 30 pour un; qu'elle est de 35 à 40 sur le plateau de ce pays, élevé de 2 à 3,000 mètres au-dessus de l'Océan, et que même, dans les grosses fermes, elle est de 50 à 60 [1]. Aux Antilles, le maïs donne, comme le froment libyque d'Hérodote, jusqu'à 400 pour un de semence.

Le tableau suivant, qui fait connaître combien peu est récompensé, en Europe, le travail du labourage, montre quelle admirable découverte serait celle qui parviendrait à rendre au froment la fécondité des anciens temps, en multipliant, avec constance, le nombre de tiges données par une seule semence.

Contrées.	Multipl. de la semence.	Autorités.
Suède et Norwége. 1828	4 1/2 p. un	Doc. off.
Iles Danoises. 1827	6 —	id.
Russie. 1819. Bonne récolte	5	id.
10 gouv. du 50 au 57°	3	id.
Pologne. prov. de Plosk. 1826	8	W. Jacob.
Angleterre. 1830	9	Doc. off.
Ecosse. 1830	8	id.
Irlande. 1831	10	id.
Hollande. 1828	7 7/2	id.
Belgique. 1828	11	Decloët
Bavière. 1827	7 à 8	Doc. off,
Prusse. 1827	6	id.
Autriche mér. 1812	7 1/2	M. de Serre.
Hongrie. 1812	4	id.
Portugal 1817	10	Ac. des Seine.
Espagne. 1802	5 à 8	Cabarus.
Prov. de Murcie, part. arrosées	36	id.
Italie. Toscane	10	Sismondi.
Lucques, plaines	15	id.
Piémont. Plaine de Marengo	4 à 5	id
Plaisance, plaines	9	id.
Légation de Bologne, plaines	15	id.
États Romains, Marais-Pontins, 201		
Terres ordinaires	•	id.
Roy. de Naples. Prov. de Capoue 20.		
Terres ordinaires	8	id.
Malte, les meilleures terres 38 à 64.		
Terres ordinaires	22, 26, 30	Cevalos.

Ces nombres n'étant pas formés, comme ceux pour la France, en 1840, par les résultats généraux d'une investigation détaillée, on ne saurait en attendre le même degré de précision et de certitude. Toutefois, ils passent pour authentiques; et même en les taxant de quelque exagération, il faut reconnaître que les récoltes de froment

[1] Essai sur la nouv. Espagne, t. II, p. 431.

coûtent, en Europe, beaucoup de travail sans donner beaucoup de blé, surtout si on les compare à celles de l'antiquité.

III. — *Quantité de la production.*

Dans un pays comme la France, où la récolte doit nourrir 35 millions d'habitants, et, de plus, pourvoir l'année suivante de semences suffisantes, la production du blé forme une masse prodigieuse et d'un poids immense ; elle s'élève annuellement à 70 millions d'hectolitres ; et il faudrait, pour les transporter par mer, une flotte, sans pareille, de 88,000 navires de cent tonneaux chacun. Et, cependant, la part qui revient à chacun, dans ce grand approvisionnement, est assurément fort petite; elle l'est tellement, qu'une partie de la population doit y renoncer, et se nourrir de grains moins chers et moins savoureux. *Jamais* pourtant, il faut le dire, le froment n'avait été produit en si grande quantité, et n'était entré en si grande proportion dans la subsistance du peuple. La consommation en est diminuée, en beaucoup d'endroits, par d'anciennes habitudes nationales, telles que celles qui font vivre de sarrasin ou de maïs les habitants de l'ouest et ceux du midi du royaume; elle l'est encore, par le haut prix auquel le blé est fixé, dans l'ancienne Provence, qui se nourrit, en grande partie, de froments étrangers. Enfin, une autre cause, qui a les mêmes effets, mérite une attention particulière : c'est l'inégale distribution de la production des blés, qui se concentrent dans une douzaine de départements, tandis que les autres n'ont que des cultures disproportionnées à leurs besoins. Le tableau suivant donnera une idée de cette inégalité et de sa singulière extension.

Maximum.		Minimum.	
Nord.........	2,312,689 hect.	Rhône.........	346,839 hect.
Seine-Infér....	2,120,600	Allier.........	277,945
Eure.........	1,631,373	Hautes-Alpes...	221,888
Aisne.........	1,630,325	Pyrén.-Orient..	182,256
Pas-de-Calais..	1,565,476	Ardèche.......	139,611
Seine-et-Oise..	1,556,359	Loire..........	136,612
Oise..........	1,544,890	Haute-Loire....	100,333
Eure-et-Loir..	1,504,890	Lozère.........	60,416
Maine-et-Loire	1,486,921	Cantal.........	41,132
Isère.........	1,433,838	Creuse.........	10,214
Total....	16,787,522	Total......	1,317,046

Les départements qui produisent le plus de blé sont ceux de l'ancienne Flandre, de la Normandie, de l'Artois, de l'Ile de France, de la Picardie et du Poitou. Ce sont des pays de plaines dont le sol est meuble, riche, profond, tandis que les départements qui recueillent le moins de froment sont tous des pays de montagnes, dont le climat est froid, le sol pierreux, l'agriculture arriérée et la population plus disposée à chercher fortune ailleurs qu'à s'attacher à sa terre natale. Cependant, dans quelques-uns d'entre eux, il existe des éléments de prospérité, et, par exemple, les irrigations des Pyrénées-Orientales sont une cause de succès agricoles dignes d'imitation.

Les dix départements qui obtiennent le maximum de la production donnent onze fois la quantité de froment rapportée annuellement par ceux qui sont au minimum ; il suffirait de 41 ou 42 comme les premiers pour fournir toute la récolte du pays, tandis qu'il en faudrait 460 comme les seconds.

La production du froment est aujourd'hui, sur la même surface de terre, plus grande de 56 à 57 pour cent que sous Louis XIV, et même sous Louis XVI ; elle est de 87 pour cent plus forte que sous le règne de Louis XV. Elle est, en réalité, beaucoup plus considérable, parce qu'il fallait autrefois prélever, comme aujourd'hui, deux hectolitres de blé pour la semence de l'année suivante, et que cette nécessité était bien plus onéreuse pour un faible produit qu'elle ne l'est pour une grande production. En effet, il ne restait, en 1700, après le prélèvement de la semence, que six hectolitres de froment disponibles pour la consommation, et, en 1768, cinq seulement, tandis qu'à présent il y en a 10 à 11 par chaque hectare cultivé en blé. La différence est de 67 à 183 sur 100.

La quantité de la production du froment, en Europe, est une grande et importante question ; mais la Statistique n'en possède point encore les éléments ; et les données suivantes sont à peu près tout ce qu'il est possible de recueillir sur ce sujet.

	Quantités		Prix.	Valeurs.
Angleterre	27,000,000	hectol.	25 fr.	675,000,000fr
Écosse............ ..	1,540,000	—	25	38,500,000
Irlande	10,600,000	—	25	265,000,000
Royaume-Uni	39,140,000	—	25	978,500,000
Suède	239,450	—	23	5,500,000
Pologne..............	1,000,000	—	14	14,000,000
Prusse...............	7,400,000	—	15	111,000,000
France...............	70,000,000	—	20	1,400,000,000
Autriche.............	29,430,000	—	13	377,[illegible],000
Hollande et Belgique..	3,426,000	—	15	51,[illegible],000
Espagne	17,860,000	—	21	360,360,000

La diversité du régime alimentaire des peuples de l'Europe paraît, dans ces chiffres, d'une manière frappante et nouvelle. La consommation du froment est extrêmement limitée dans les pays du Nord; et le seigle en prend la place, secondé par les pommes de terre et les produits des jardins. Les contrées où le blé est cultivé sur une grande échelle, sont la France, les Iles Britanniques et l'Espagne. L'Italie doit, sans doute, être ajoutée à ces pays.

Sur 140,000,000 hectolitres de froment, dont la production nous est connue, plus de la moitié est produite par la France. Cette masse énorme de grains vaut 2,920,000,000 fr. ce qui donne un prix moyen de près de 21 fr.

Le nord de l'Europe est condamné, par son climat, à vivre de seigle et d'orge, presqu'entièrement, et, conséquemment, à manger un pain grossier, que l'habitude seule empêche de trouver mauvais. Les Iles-Britanniques suppléent, par les céréales étrangères et par une immense production de pommes de terre, au déficit du blé. Dans les autres pays, le seigle et l'orge complètent ce que la moisson des froments laisse manquer à la subsistance publique.

IV. — *Valeur de la production.*

Rien n'approche, parmi les richesses du sol, de celle produite par la culture du blé. Réduite aux prix ruraux, elle s'élève annuellement, dans les années d'une abondance moyenne, à 1,103 millions de francs; au prix commun des marchés, 20 fr. l'hectolitre, elle vaut 1,400 millions. Voici les départements qui fournissent la plus grande part et la plus petite de cet immense trésor.

Maximum.		Minimum.	
Nord............	35,433,432 fr.	Pyrénées-Or.	3,468,891 fr.
Seine-Inférieure..	32,548,534	Ardèche.....	2,650,680
Eure............	30,785,144	Hte-Vienne..	2,629,763
Seine-et-Marne...	29,785,144	Loire.......	2,576,344
Isère...........	24,849,714	Corrèze.....	2,218,536
Calvados........	24,250,081	Haute-Loire.	1,749,519
Haute-Garonne....	24,134,173	Seine.......	1,590,794
Pas-de-Calais....	23,302,241	Lozère.......	1,034,176
Maine-et-Loire...	23,252,439	Cantal.......	757,032
Seine-et-Oise.....	22,801,351	Creuse.......	167,646
Total........	271,142,000	Total.....	18,823,000

Les dix premiers départements produisent, en froment, une valeur égale au quart de toute celle donnée par la culture de cette céréale; et 40 départements semblables équivaudraient aux 86. Au contraire, il en faudrait 590 comme les 10 derniers, pour fournir les 1100 millions qui font chaque année la valeur du froment, estimée d'après les prix de production.

Par l'effet d'une production de blé beaucoup plus grande et d'un prix bien plus élevé, la valeur du froment de nos récoltes moyennes est aujourd'hui triple de ce qu'elle était sous Louis XVI, et de plus d'un tiers en sus de ce qu'elle valait sous l'Empire, malgré le rapprochement des prix.

Il est très-remarquable qu'autrefois la valeur du froment était fort inférieure à celle des autres céréales en masse, à cause de la quantité double de ces dernières, qui formaient la subsistance principale. Cet ordre de choses changea sous Louis XVI; et, depuis ce temps, c'est la production du froment, dont la richesse l'emporte de 100 millions sur celle de toutes les autres sortes de grains réunies.

V. — *Quantités de la consommation.*

Le mouvement continuel des grains, pour se porter vers les lieux où la consommation excède la production, rend fort difficile de déterminer les quantités qui restent pour les besoins de chaque localité.

La masse entière des froments disponibles est, après le prélèvement de la semence pour l'année suivante, d'environ 58,096,282 hectolitres. La quantité consommée s'élève à 57,621,213; l'excédant n'est que de 4 à 5,000 hectolitres,

et, de plus, il entre, par le commerce, dans l'approvisionnement annuel, une quantité de froment qui excède parfois 4 millions et même jusqu'à 8, et qui était encore, en 1840, de près de 1,200,000 hectolitres.

Voici les départements où la consommation du froment est la plus grande et celle où elle l'est le moins :

Maximum.			Minimum.		
Seine......	3,044,756	hect.	Pyrénées-Orient.	251,[illegible]	hect.
Nord........	2,443,041	—	Morbihan.......	243,106	—
Seine-Infér..	1,833,364	—	Ariége.........	232,092	—
P.-de-Calais..	1,534,093	—	Allier...........	187,486	—
Calvados.....	1,449,672	—	Hautes-Alpes....	168,795	—
Gironde	1,208,621	—	Ardèche	163,619	—
S.-et-Oise...	1,137,481	—	Loire...........	108,559	—
Aisne........	1,135,575	—	Creuse..........	70,271	—
B.-du-Rhône.	1,034,900	—	Haute-Loire.....	62,704	—
Manche.....	984,625	—	Lozère..........	43,803	—
Total...	15,806,098	—	Total.......	1,531,796	—

Ainsi, dans les dix premiers départements, on consomme dix fois plus de froment que dans les dix derniers, et il n'en faudrait que 35 comme eux pour absorber tout le blé dont se nourrit la France entière. Au contraire, si la consommation de chaque département était, en moyenne, comme celle des dix derniers, le blé demandé pour la subsistance actuelle suffirait pour quatre à cinq populations comme toute celle du royaume, ou bien pour un même nombre d'années; car, à ce taux, il pourvoirait à 344 départements dont la consommation serait aussi faible que celle au minimum. On voit qu'il y a d'immenses différences dans le régime des diverses parties de la France. Les unes ne consomment pour ainsi dire que du froment, comme le peuple romain, vers la fin de la République, tandis que les autres en consomment aussi peu que si elles gisaient sous les latitudes boréales, ou bien si elles étaient encore au XIVe siècle, à 4 ou 500 ans de la civilisation actuelle.

Les départements qui, après avoir fourni à leurs habitants la quantité de froment nécessaire à leur consommation, exportent, dans les départements dont la production est insuffisante, des quantités de blé considérables, sont principalement ceux ci-après.

	Quantités exportées.		Quantités exportées.
Eure-et-Loir.....	726,318 hect.	Vienne.........	293,882 hect.
Seine-et-Marne...	700,651 —	Aisne..........	239,894 —
Oise.............	653,287 —	Somme..........	273,103 —
Isère............	457,978 —	Côte-d'Or......	271,337 —
Vendée...........	416,105 —	Marne..........	250,650 —
Eure.............	420,895 —	Cher...........	242,476 —
Maine-et-Loire...	381,578 —	Finistère.......	217,769 —
Côtes-du-Nord...	307,420 —	Yonne.........	168,119 —
		Total.	6,048,465 —

Les départements qui sont obligés d'importer, pour leur consommation, des quantités de froment plus ou moins grandes, sont indiqués ci-dessous.

	Quantités importées.		Quantités importées.
Seine..........	2,950,582 hect.	Calvados.......	308,889 —
Rhône.........	495,645 —	Hérault........	273,390 —
B.-du-Rhône...	453,250 —	Vaucluse.......	199,098 —
Gironde.......	379,71 —	Bas-Rhin......	179,994 —
Nord..........	344,410 —	B.-Pyrénées....	163,111 —
		Total	5,748,985 —

On voit que les 16 grands départements producteurs ne fournissent guère au delà du déficit qui est créé, dans les dix départements consommateurs, par une population exubérante ou un sol défavorable à la culture du froment. Toutefois, on remarquera quel immense mouvement commercial produit à l'intérieur du royaume la consommation du blé. Seize départements producteurs expédient ensemble, hors de leur territoire, soit par terre, soit par eau, 450,000 tonnes métriques de froment, qui exigeraient, pour leur transport par mer, une flotte de 4,500 navires, de 100 tonneaux de chargement chacun. Les dix départements qui ne produisent pas suffisamment pour leurs besoins, réclament, pour compléter leur approvisionnement, un mouvement presqu'aussi considérable. Paris seul, qui absorbe 3 millions d'hectolitres de blé, occupe, pour cet objet, des transports d'une puissance de 30,000 tonneaux. Si des navires pouvaient l'approvisionner, il en faudrait destiner 300 à ce service, avec 2 à 3,000 marins. Que l'on juge, par cet aperçu, de quelle importance est à ce commerce sa facilité, sa liberté, et combien sont funestes les entraves, les difficultés, les retards qu'il éprouve par le haut prix des charrois, par les péages des ponts, des rivières, des ca-

naux, par le chômage de la navigation, que causent en été les sécheresses, et en hiver les gelées, par les accaparements, et surtout par les mouvements populaires, qu'il est si difficile d'apaiser et si dur de punir.

Une comparaison exacte de la consommation du froment, autrefois et aujourd'hui, est l'un des objets les plus intéressants que la Statistique puisse offrir à l'économiste, à l'historien et au philosophe. Il y a tant de choses d'une haute portée, dans le morceau de pain que mange le peuple, qu'il est possible de trouver, dans les chiffres qui en expriment la qualité et la quantité, les notions les plus précieuses sur le véritable état de la civilisation, souvent déguisée par des dehors trompeurs, et cachant sous le luxe et la magnificence, la misère publique la plus poignante, celle qui se renouvelle à chaque repas du pauvre.

Mais, lorsqu'on recherche les termes numériques propres à faire connaître quelle était, il y a seulement un siècle ou deux, la consommation du blé, on désespère de les atteindre, en voyant comment et par quel expédient les publicistes les plus renommés se sont dispensés de chercher la vérité, et comment ils lui ont substitué des faits entièrement fictifs. Depuis Vauban jusqu'à nos jours, on a constamment employé, pour déterminer la quantité de blé consommée annuellement, la méthode des évaluations arbitraires et des inductions les plus larges.

VI. — *Valeur de la consommation.*

La valeur de la consommation du froment, déterminée, d'après les prix ruraux, par communes, s'élève à 933 millions 386, 920 fr. Mais portée au prix des marchés, à 20 fr. l'hectolitre, elle est de 1,052,000,000.

Le tableau suivant, exprime la valeur totale du froment consommé, par la population du royaume, à cinq époques diverses, et la valeur de cette dépense, par habitant.

Époques.	Valeur par année.	Val. par habitant.
1700	348,000,000	17 fr.
1760	281,000,000	13
1784	465,000,000	20
1813	738,000,000	25
1840	1,121,000,000	33

Considérée en masse, la valeur du blé consommé est à présent triple de celle dépensée sous Louis XIV pour cet

objet. Elle est de moitié en sus plus forte que sous l'Empire. Calculée par habitant, elle double de la somme à laquelle elle montait en 1760, et plus considérable de 65 pour 100 qu'avant la révolution. Ainsi, la subsistance principale de la population s'est augmentée et s'est améliorée, mais aussi elle est devenue beaucoup plus dispendieuse ; et afin d'y pourvoir, il faut plus de travail et un travail mieux rétribué qu'autrefois. La quantité de froment que consommait, en moyenne, un habitant de la France, il y a cinquante à soixante ans, ne valait que 20 fr.; elle en vaut aujourd'hui 33.

Pour alimenter en froment toute la population du royaume, il en faudrait environ 102 millions d'hectolitres, valant à peu près 2 millards. Ce serait un accroissement de moitié en sus, en quantité et en valeur. Il n'y a rien dans ce fait d'avenir, qui soit capable de faire douter de sa réalisation ; et ce doit être l'une des espérances de l'agriculture, et l'un des objets de la sollicitude de l'autorité publique.

VII. — *Importation et consommation des blés étrangers.*

Résumé quinquennal des quantités de froments étrangers, importés en France pour la consommation de 1815 à 1847.

Périodes.	Quantités de blé.		Prix moyens quinquennaux.		Valeurs totales.
1815 à 1819	5,480,648	hectol.	27 fr.	67	151,046,087 fr.
1820 à 1824	1,356,975	—	18.	50	25,029,448
1825 à 1829	2,803,497	—	22.	90	64,270,892
1830 à 1834	7,204,173	—	21.	90	157,895,270
1835 à 1839	1,955,834	—	21.	25	41,513,919
1840 à 1844	7,305,763	—	20.	13	147,094,925
Total en 30 ans	26,106,890	—	22	50	587,450,541
			Prix annuels.		
1845........	747,513	—	18.	96	14,172,847 fr.
1846........	4,845,522	—	23.	24	115,568,981
1847 9 mois	8,031,023	—	36.	00	289,116,000
En 2 ans et 9 m.	13,614,058	—	31	00	418,857,000

L'insuffisance de nos récoltes est beaucoup plus fréquente qu'on ne l'imagine communément. C'est un phénomène agricole qui s'est renouvelé quatorze fois en trente-deux ans. Les années d'insuffisance ne viennent jamais seules ; elles se groupent par deux le plus souvent, quelquefois par trois ou même par cinq. Ainsi, quand la disette se

déclare, il est probable qu'elle continuera après la moisson, qui semble devoir y mettre fin. Cette prolongation de durée est due à la persistance des causes physiques ; mais elle est augmentée par la spéculation, qui s'établit pendant les nécessités publiques, et qui, lorsqu'elles devraient devenir moins pressantes, maintient encore les hauts prix des marchés. Un spéculateur, qui a vendu longtemps ses blés à 40 ou 50 francs l'hectolitre, se décide difficilement à les donner à moitié prix. Les plus grandes importations, qui indiquent le plus grand déficit dans nos récoltes, ont eu pour époques, 1832, 1846 et 1847. Elles supposent que le déficit était d'un quinzième de la consommation ou d'un dix-septième de la production. C'est moins d'un hectolitre par hectare cultivé en froment. En 1847, le déficit a été double.

A. MOREAU DE JONNÈS.

Prix moyen du blé en France de 1800 à 1846.

1800	21,50	1816	28,31	1832	22,33
1801	24,39	1817	36,16	1833	16,84
1802	24,16	1818	24,65	1834	14,72
1803	18,81	1819	18,42	1835	14,80
1804	20,18	1820	19,13	1836	16,37
1805	20,18	1821	17,75	1837	17,47
1806	20,18	1822	15,89	1838	19,31
1807	18,60	1823	17,52	1839	22,49
1808	16,67	1824	16,52	1840	21,98
1809	15,17	1825	15,74	1841	18,34
1810	19,61	1826	14,81	1842	19,65
1811	26,13	1827	18,31	1843	20,17
1812	34,34	1828	22,03	1844	19,04
1813	22,51	1829	22,59	1845	18,93
1814	17,78	1830	21,17	1846	23,84
1815	19,53	1831	22,09		

La moyenne de 1800 à 1831 ressort à 20 fr. 95 cent. ; celle de 1832 à 1846 à 19 fr. 05 cent. Les années où le blé s'est vendu le plus cher, sont : 1817, 1812, 1816, 1811, 1818, 1801, 1802 et 1846. Cette dernière année n'est que la huitième dans l'échelle décroissante des prix les plus forts, et le prix moyen (23 fr. 84 c.) est de 12 fr. 32 c. moins élevé que celui de 1817 (36 fr. 16 c.) qui est l'année la plus calamiteuse.

Prix moyen de l'hectolitre de froment pour la France entière en 1846 et 1847.

	1846.	1847.			1846.	1847.	
Janvier ..	21 75	30 16	l'hect	Juillet.....	22 74	28 40	l'hect.
Février ..	22 11	33 50	—	Août......	23 95	23 59	—
Mars.....	22 26	37 69	—	Septembre	25 01	22 57	—
Avril.....	21 64	37 54	—	Octobre...	26 36	22 01	—
Mai......	22 67	37 98	—	Novembre.	27 79	» »	—
Juin.....	22 50	33 52	—	Décembre.	28 11	» »	—

On voit par ce tableau qu'après avoir été à peu près stationnaire pendant les six premiers mois de 1846, l'accroissement du prix du blé a été rapide dans les six derniers mois et que cet accroissement a continué jusqu'en mai 1847. Depuis cette dernière époque la diminution n'a pas été moins rapide puisqu'à la fin d'octobre le prix de l'hectolitre était redescendu à 22 fr. 01 c.

Le prix du blé en automne 1846,
sur les principaux marchés du monde.

Belgique.......	5 décembre ..	26 f.	60 c.	l'hectolitre.
Amsterdam	4 décembre ..	34	93	—
Rotterdam.	8 décembre ..	25	78	—
Dantzig........	5 décembre ..	22	71	—
Hambourg.....	5 décembre ..	24	13	—
Lubeck........	20 novembre..	21	62	—
Trieste	15 novembre..	18	96	—
Brême..........	25 novembre..	21	03	—
Milan	6 décembre ..	22	81	—
Gênes..........	30 novembre..	23	94	—
Nice	1 décembre ..	24	60	—
Ancône........	27 novembre..	17	38 1/2	—
Naples	30 novembre..	20	12	—
Malaga........	20 novembre..	23	36	—
Bilbao.........	1 décembre ..	18	99	—
Londres........	28 novembre..	26	50	—
Dublin.........	4 décembre ..	34	25	—
Ecosse.........	1 décembre ..	25	24	—
Copenhague....	23 novembre..	19	66	—
Christiania.....	15 novembre..	25	89	—
Odessa	30 novembre..	13	76	—
Riga...........	1 décembre ..	18	18	—
St-Pétersbourg.	4 novembre..	17	52	—
Salonique......	1 octobre.....	11	31	—
Alexandrie.. ...	30 novembre..	9	58	—
New-York......	14 novembre..	17	30	—
Philadelphie....	31 octobre.....	16	64	—
Rostock........	1 décembre ..	18	68	—
Kiel...........	30 novembre..	21	37	—
Suède..........	2 décembre..	20	30	—

Importations de grains et farines.

Du 1er juill. au 31 déc. 1846 il a été importé 2,542,229 hect.

En Janvier 1847	716,925 hect.
Février	736,848
Mars	1,064,375
Avril	1,635,054
Mai	1,135,837
Juin	1,002,016
Juillet	1,024,231
Août	863,001
Septembre	903,027
Octobre	611,301
Total général du 1er janvier au 31 octobre	9,695,615 hect.

C'est *deux fois et demie* autant que l'année dernière, et *huit fois* autant qu'en 1845.

DEUXIÈME PARTIE.

Mouvement de la population dans le département de la Seine, en 1846.

	1846.	1845.	Différence pour 1846.
Naissances	43,492	42,648	+ 844
Mariages	13,002	13,170	— 168
Décès	36,626	33,704	+ 2,922

Répartition entre les arrondissements de sous-préfectures du départ. de la Seine.

		Arrondissements. Paris.	St.-Denis.	Sceaux.	Département
Naissances.	1846.	33,387	6,433	3,672	43,492
	1845.	32,905	6,197	3,546	42,648
	Différence pour 1846.	+ 482	+ 236	+ 126	+ 844
Mariages.	1846.	10,031	1,887	1,084	13,002
	1845.	10,284	1,815	1,071	13,170
	Différence pour 1846.	— 253	+ 72	+ 13	— 168
Décès	1846.	28,293	5,131	3,202	36,626
	1845.	25,890	4,726	3,088	33,704
	Différence pour 1846.	+ 2,403	+ 405	+ 114	+ 2,922

Consommation de Paris en 1844, 1845 et 1846[1].

I. — *Boissons et autres liquides.*

	1844.	1845.	1846.	
Vins en cercles........	936,557	1,038,864	1,049,445	hectol.
Vins en bouteilles.....	9,342	9,986	10,104	
Alcool pur en cercles, eaux-de-vie et esprits en bouteilles, liqueurs, fruits à l'eau de-vie, eau de senteur, vernis à l'alcool............	51,161	54,908	56,127	
Cidres, poirés et hydromels, fruits frais ou secs à cidre et à poiré.	14,162	17,581	11,069	
Vinaigres de toutes espèces, verjus, sureau, hièble en fruit ou en jus, vins gâtés et lies liquides ou épaisses, tant en cercles qu'en bouteilles...........	46,277	48,872	49,700	
Bière à l'entrée.......	16,319	18,231	20,247	
Bière fabriq. dans Paris.	107,031	107,911	147,718	
Huile d'olive..........	8,114	5,277	6,652	
Huile de toute autre espèce [2]..............	95,700	98,210	98,289	

II. — *Viandes et autres comestibles.*

	1844.	1845.	1846.	
Bœufs................	76,563	77,567	80,256	têtes.
Vaches...............	16,450	20,902	21,980	
Veaux................	78,744	83,327	84,444	
Moutons..............	439,950	459,598	487,644	
Porcs et sangliers......	87,987	96,887	93,502	

[1] Le tableau que nous publions annuellement ne paraîtra que plus tard dans l'*Annuaire du bureau des longitudes*, et avec des suppressions qui lui ôtent une partie de son intérêt. On remarquera dans le relevé que nous donnons les chiffres peu connus sur la consommation de Paris en *combustibles*, en *matériaux* et en *bois de construction*. Nous y ajouterons de plus, cette année, le tableau de la consommation en *marée, huîtres, beurre, œufs, volaille* et *gibiers*, d'après les ventes en gros sur les marchés d'approvisionnements.

[2] Il serait assez difficile de savoir quelle a été l'huile consommée par l'industrie.

Viande de boucherie à la main.	3,309,407	3,668,062	3,864,384	
Saucissons, jambons, porcs frais à la main, porcs salés et toute espèce de charcuterie...	1,256,284	1,337,944	1,220,762	
Abats et issues...	1,647,905	1,685,185	1,700,060	
Pâtés, terrines, viandes confites, écrevisses, homards, langoustes, poissons marinés ou à l'huile, et truffes...	376,785	370,192	405,026	kilog.
Fromages secs...	1,337,176	1,501,471	1,496,133	
Sels gris et blancs...	4,927,920	5,262,439	5,268,013	
Raisins...	610,634	208,198	1,255,405	

III. — *Combustibles.*

Bois dur à brûler, neuf ou flotté...	591,214	701,293	557,362	
Bois blanc...	144,479	119,473	121,544	
Menuise de bois dur ou bois blanc, liée ou non liée, et fagots...	170,545	183,710	150,506	stères.
Charbon de bois...	2,967,594	3,101,176	3,022,297	
Poussier...	103,580	104,854	92,018	hect.
Charbon de terre...	2,220,708	2,440,574	3,337,762	

IV. — *Matériaux.*

Chaux...	161,769	178,385	192,935	hect.
Plâtre...	3,179,962	3,512,103	3,476,728	
Moëllons bruts ou piqués	164,155	130,372	156,697	
Pierre de taille de toute espèce...	77,987	101,687	105,410	m. c.
Marbre et granit...	2,734	2,933	3,249	
Ardoises grandes...	4,941,722	6,097,656	4,844,900	
— petites...	75,532	112,562	14,295	
Briques...	9,495,392	12,300,295	14,872,231	mill.
Tuiles...	2,149,246	1,847,563	1,943,657	
Carreaux de terre cuite.	2,944,288	2,791,181	3,343,219	
Argile et sable gras...	16,344	19,136	22,923	mèt. c.
Mottes de terre glaise...	1,247,961	1,354,870	1,550,086	pièces.

V. — *Bois de construction, bateaux et bois de déchirage.*

Chêne et autres bois durs, charpente...	54,049	54,223	58,938	stères.
Chêne et autres bois durs, sciage...	3,880,038	3,997,557	4,784,640	m. c.
Sapin et autres bois blancs, charpente...	8,795	7,773	9,644	stères
Sapin et autres bois blancs, sciage...	8,081,569	8,806,465	9,224,135	m. c.
Lattes...	233,248	296,824	290,305	bottes.

Bateaux en chêne......	170	185	152	bateaux.
— en sapin......	1,278	1,463	1,322	
Bois de déchirage en chêne..............	18,048	12,629	15,050	m. c.
Bois de déchirage en sapin..............	66,115	77,864	82,040	

VI. — *Fourrages.*

Foin, sainfoin, luzerne et autres fourrag. secs.	7,661,017	7,931,546	8,063,442	bottes.
Paille..............	12,134,381	12,666,634	12,650,627	
Avoine..............	1,011,037	983,669	1,058,859	hect.

VII. — *Objets divers.*

Cire blanche, bougie de toute espèce, cierge et spermacéti raffiné...	95,520	90,704	87,488	kilog.
Cire jaune et spermacéti brut..............	67,990	67,216	67,078	
Orge..............	58,571	48,062	60,423	hect.
Houblon..............	86,749	85,474	107,649	kilog.
Suifs en pain et chand.[1]	1,052,641	1,771,101	1,072,994	
Bougie stéarique.......	519,580	533,184	598,352	
Essence de térébenthine	954,972	847,302	926,677	

VIII. — *Montant des ventes en gros sur les marchés*[2].

	fr. c.	fr. c.	fr. c.
Poisson d'eau douce.	684,788 00	710,368 25	751,752 25
Marée............	6,086,376 00	6,620,242 25	6,388,688 50
Huîtres............	1,720,157 96	1,859,868 28	1,879,663 67
Volaille et gibier...	9,099,077 71	9,417,771 26	9,329,757 24
Beurre............	12,387,040 89	12,825,920 09	13,008,617 37
OEufs............	6,204,812 40	6,332,890 88	6,697,561 93

1 Il est sorti en 1845 5,693,514 kil.

2 Les relevés qui sont donnés ici indiquent le montant réel des ventes faites sur les marchés, et sur lesquelles ont été perçus les droits municipaux; les mêmes denrées conduites directement chez les consommateurs en sont exemptes. Et comme, d'un autre côté, l'autorité est souvent impuissante à faire exécuter les anciens réglements qui voulaient que toutes les denrées destinées à la vente fussent conduites sur les marchés, il faut faire une large part pour ce qui échappe aux droits municipaux. C'est ainsi qu'on se croit fondé à évaluer à plus de quinze cent mille francs la volaille et le gibier consommés en une année à Paris. Enfin, c'est dans le but de faire cesser cette inégalité de répartition des droits, que le Conseil municipal a demandé que ces droits de marchés fussent convertis en droits d'octroi, portant uniformément sur toutes ces denrées quelle que fût leur destination.

Tableau des exportations à la Douane de Paris.

Années.	COLIS. Nombre.	COLIS. Poids. kil.	Marchandises ordinaires. fr.	Marchandises ayant droit à prime. fr.	Total. fr.
1840	177,757	15,387,177	80,609,820	53,395,180	134,005,000
1841	211,356	18,514,437	95,919,878	56,174,252	170,819,923
1842	182,208	15,224,195	79,900,997	41,771,092	137,078,492
1843	187,817	16,136,299	81,159,049	46,820,078	144,303,243
1844	196,248	17,195,216	89,497,708	61,912,456	168,801,628
1845	203,654	19,829,335	91,403,715	70,941,237	182,377,941
1846	203,851	18,862,584	91,615,999	73,523,282	165,139,281

Les marchandises expédiées par la douane d'exportation de Paris, sont celles qui sont emballées à Paris. Cela comprend des étoffes de soie fabriquées à Lyon ou à Saint-Etienne. Les marchandises sujettes à primes sont les tissus de laine et de coton, sur lesquelles la prime est considérée comme *draw-back*.

Nombre des voitures soumises au droit de stationnement sur la voie publique, à Paris, en décembre 1846.

Cabriolets de l'intérieur........	739
Coupés à un cheval.............	198
id. à deux chevaux.........	49
Fiacres........................	680
Cabriolets de l'extérieur........	45
Omnibus......................	366

OPÉRATIONS DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE PARIS *pendant l'année* 1846-47.

Voici le relevé des travaux depuis le 1er août 1846 jusqu'au 31 juillet 1847, d'après le Rapport de M. le Président :

Jugements. — Il a été présenté devant ce tribunal 59,569 causes, c'est-à-dire 4,691 de plus que l'année dernière, déjà si supérieure aux précédentes.

Sur ce nombre :

39,432 ont été jugées par défaut;
17,801 l'ont été contradictoirement;
1,094 ont été conciliées;
342 sont en délibérés et prêtes à recevoir jugement[1];
676 sont encore au rôle;
224 attendent l'ouverture du rapport;

Sur les 57,233 causes jugées,
19,547 l'ont été en premier ressort; 37,686 en dernier ressort.

[1] Elles ont été vidées dans le courant du mois d'août.

Cette augmentation toujours croissante du nombre des affaires qui s'est signalée depuis quelques années, et qui continue à se manifester [1], justifie nos prévisions et s'explique par l'affluence des intérêts qu'attire devant le tribunal de commerce de la Seine l'accroissement progressif de la population de la capitale et le développement de toutes les industries qu'elle renferme.

Mais cette raison, dont nous pourrions avoir droit de nous applaudir, n'est pas la seule qui doive frapper notre attention.

L'état de gêne où s'est trouvé depuis un an le commerce en général a dû malheureusement accroître le poids de nos travaux; c'est surtout pour les petits commerçants que la cherté des subsistances, la rareté du numéraire, l'élévation du taux de l'escompte et le retrait des facilités du crédit ont dû avoir les plus fâcheux résultats; à mesure que les embarras sont devenus plus grands, les poursuites ont été plus actives et plus rigoureuses; à aucune époque le goût des procès et le besoin de recourir à la justice ne se sont manifestés davantage. Sur les 37,686 causes jugées en dernier ressort, il en est un grand nombre dont l'importance ne s'élève pas à 50 fr.; beaucoup aussi reposent sur le non-paiement de billets de 30 fr., 25 fr. et même 20 fr., dont les frais de poursuites, trop souvent inutiles, dépassent le principal et retombent assez ordinairement sur les demandeurs. C'est surtout dans des contestations de cette nature que le tribunal s'efforce d'amener un arrangement entre les parties; mais son intervention n'est pas toujours efficace, et trop souvent il s'est vu dans la nécessité de prononcer des condamnations qu'un sentiment d'humanité et même l'intérêt bien entendu des poursuivants auraient dû lui épargner.

70 jugements ont été rendus pour autoriser la vente de

[1] Augmentation progressive en dix années :

En 1836,	26,545	causes,	329	faillites.
En 1839,	47,077	—	788	—
En 1845,	46,064	—	694	—
En 1846,	54,858	—	931	—
En 1847,	59,560	—	1,139	—

Augmentation en 1847 sur 1846 : 39,000 causes et 810 faillites.

marchandises neuves : c'est 5 jugements de moins que l'année dernière; ils s'appliquent à peu près également aux différents genres d'industrie : cette diminution de nombre peut s'expliquer par la réserve que le tribunal apporte dans ces sortes d'autorisations.

Ordonnances. — 4,160 ordonnances ont été rendues par la présidence. Ce nombre est double de celui de l'année précédente; il est un signe évident du mouvement plus rapide et plus développé des affaires dans le ressort du tribunal.

Rapports. — 3,108 rapports ont été déposés, savoir :

257 par MM. les juges-commissaires,
2,851 par les arbitres rapporteurs.

Sur ce nombre, il a été ouvert :

245 rapports de juges-commissaires,
2,639 — d'arbitres rapporteurs.
224 — restent à ouvrir.

Nous ne pouvons que reproduire ici nos observations et celles de nos prédécesseurs sur les conséquences fâcheuses des retards apportés par les arbitres dans l'examen des affaires qui leur sont renvoyées, et dans le dépôt de leurs rapports. Beaucoup d'entre eux donnent pour excuses les difficultés qu'ils éprouvent à obtenir des parties la production des pièces nécessaires ; nous pensons qu'ils ne doivent pas se laisser arrêter par la résistance, et souvent aussi par les lenteurs calculées des plaideurs de mauvaise foi. Le devoir des arbitres, lorsqu'ils ont épuisé tous les moyens possibles de s'éclairer, et de déposer leurs rapports en signalant les causes qui ne leur ont pas permis de le faire plus complet ; l'examen du juge suppléera à celui que l'arbitre n'aura pu faire, et le cours de la justice ne se trouvera ni ralenti ni paralysé.

Rappelons encore à MM. les arbitres salariés que tous les six mois ils doivent remettre au tribunal l'état des affaires renvoyées à leur rapport ; plusieurs nous semblent avoir ignoré jusqu'à présent la délibération du tribunal qui leur prescrit cette utile mesure.

Faillites. — Le nombre des faillites a été cette année de 1,139.

1,002 ont été prononcées sur déclaration des faillis.
2 sur scellés.
107 sur assignations.
11 sur requêtes de créanciers.
17 sur avis de M. le procureur du roi.

Le passif a été de

10,000 fr.	et au-dessous		pour	227	faillites.
10,000 fr.	à	20,000 fr.	pour	201	
20,000 fr.	à	30,000 fr.	pour	147	
30,000 fr.	à	50,000 fr.	pour	158	
50,000 fr.	à	100,000 fr.	pour	194	
100,000 fr.	à	200,000 fr.	pour	87	
200,000 fr.	à	300,000 fr.	pour	25	
300,000 fr.	à	400,000 fr.	pour	15	
500,000 fr.	à	1,000,000 fr.	pour	13	
1,000,000 fr.	et au-dessus		pour	8	
Passif inconnu faute de bilan....				64	

L'ensemble du passif de ces faillites réunies est de 68,474,803 fr.

L'année précédente, le nombre des faillites a été de 931, dont le passif a été de 48,342,529 fr., et la moyenne par faillite de 52,000 fr. Différence en plus pour cette année, 208 faillites et 20,132,274 fr. de passif. Moyenne par faillite pour 1847, 51,338 fr.

Nous remarquerons, Messieurs, que l'augmentation proportionnelle s'est particulièrement fait sentir sur les faillites les plus importantes et sur celles du chiffre le moins élevé.

Ainsi, dans celles de 1 million et au-dessus, l'augmentation a été de 5 sur 8. Dans celles de 50,000 francs à 200,000 fr., elle a été de 72, et dans celles de 10,000 fr. et au-dessous, elle a été de 68. C'est un indice que les sinistres éprouvés par le commerce de Paris peuvent être attribués à deux causes différentes : d'abord les spéculations hasardeuses, celles conçues dans des proportions déraisonnables, l'appât de bénéfices faciles et considérables au moyen du jeu sur les actions industrielles qui semblent la plaie de notre époque : toutes ces causes réunies ont renversé ou compromis la solidité de maisons renommées jusqu'alors par l'importance de leurs affaires et la sûreté de leurs relations. Puis sont venues comme conséquence funeste et inévitable de l'ébranlement donné à la confiance

publique, les craintes des capitalistes, qui ont fermé aux petits fabricants, aux modestes industries, les sources pécuniaires auxquelles ils avaient l'habitude de puiser, et dont la suppression a déterminé leur chute.

Voici un aperçu des industries qui ont eu le plus à souffrir de l'état de choses que nous venons de signaler :

Fabricants d'articles de Paris et industries diverses	281
Marchands de vins	117
Marchands de lingerie, mercerie et nouveautés	84
Traiteurs et restaurateurs	62
Tailleurs	44
Négociants et commissionnaires en marchandises	76
Entrepreneurs de bâtiments	43
Menuisiers et ébénistes	37
Carrossiers et loueurs de voitures	36
Limonadiers	35
Épiciers	25
Hôtels meublés	21
Tapissiers	17
Imprimeurs, lithographes et libraires	25
Bijoutiers	12
Marchands de mode	11
Ingénieurs mécaniciens	18
Plâtriers et carriers	15

Le surplus des faillites se répartit par huit ou dix entre les autres branches de commerce.

835 faillites ont été terminées, dont, par concordat, 286; par union, 249.

546 concordats ont été homologués.

258 unions ont été liquidées.

177 faillis ont été déclarés excusables.

75 faillis ont été déclarés non excusables.

131 faillites ont été clôturées faute d'actif.

19 jugements de clôture ont été rapportés.

Les dividendes offerts par les concordats se sont ainsi *répartis* :

3 concordats ont promis		1 p. %	10	—	35
2	—	2	43	—	40
2	—	3	3	—	45
10	—	5	21	—	50
70	—	10	1	—	55
94	—	15	5	—	60
121	—	20	1	—	85
70	—	25	14 ont promis le capital.		
52	—	30	64 ont fait l'abandon de l'actif.		

Nous ne saurions dire jusqu'à quel point ces dividendes promis sont régulièrement acquittés; nous manquons d'éléments précis pour le savoir; mais les fréquentes poursuites exercées par des créanciers sur leurs débiteurs concordataires nous permettent de penser et de dire que les concordats seront rarement exécutés, tant qu'ils manqueront de garantie, ou qu'une sanction pénale n'en assurera pas l'accomplissement.

Ce que nous pouvons néanmoins signaler avec satisfaction, c'est que les suppléments de dividendes, ces traités occultes et illicites que des créanciers avides exigeaient du failli pour lui consentir un concordat apparent, sont devenus bien moins fréquents depuis que le tribunal les annule avec sévérité, et prend soin d'en signaler les auteurs à la justice.

Les 258 faillites en union liquidées ont donné pour dividende :

115	de	1	à	10	p.	100.
32	de	10	à	20	p.	100.
19	de	20	à	30	p.	100.
12	de	30	à	40	p.	100.
4	de	40	à	50	p.	100.
1	de	68			p.	100.
4	le capital.					
71	rien.					

Au moyen de la remise des droits de timbre et d'enregistrement, qui nous a été accordée par M. le ministre des finances, sur les procès-verbaux qui déclarent l'union dissoute, grâce aussi à la bonne volonté avec laquelle M. le greffier en chef et MM. les directeurs de journaux judiciaires ont consenti à faire gratis l'expédition et l'insertion des procès-verbaux, nous avons pu faire terminer par les syndics, sans déboursés de leur part, les faillites en union dans lesquelles il ne se trouvait pas de fonds pour remplir les dernières formalités exigées par l'art. 537 du Code de commerce.

Le nombre de ces unions se trouve aujourd'hui réduit à 384, dont 229 appartiennent à la période de 1841 à 1844, et 165 aux deux années 1845 et 1846.

Réhabilitations. — Nous sommes heureux d'annoncer que 5 réhabilitations ont été prononcées par la cour royale.

Ces actes de courage et de persévérante probité seraient moins rares, si, comme le demandait notre honorable prédécesseur M. Carrez, ils étaient affranchis de certaines conditions rigoureuses, telles que le paiement des intérêts à 6 p. 0/0, après un terme de dix ans, délai bien court pour parvenir à la réhabilitation, qui doublent pour le débiteur le montant du principal de la dette à acquitter.

Gestion des faillites. — Malgré l'augmentation notable du nombre des faillites, les agents auxquels le tribunal est dans l'usage d'en confier la gestion s'acquittent presque tous de leurs fonctions avec zèle et régularité. Notre surveillance personnelle et les rapports de MM. les juges-commissaires nous autorisent à leur donner ce témoignage public de satisfaction.

L'état de situation que chacun d'eux remet à la présidence le 1er janvier et le 1er juillet de chaque année, permet de vérifier d'un seul coup d'œil, au moyen des registres qu'ils tiennent, le degré d'avancement des faillites, le chiffre des sommes reçues, dépensées ou déposées, et les difficultés qui en arrêtent la marche. Ce mode de comptabilité, suivi depuis trois ans, a déjà produit d'utiles résultats pour les créanciers. Ainsi, au 1er juillet dernier, il existait en cours de gestion 1526 faillites ; dont 600 environ ne remontent pas à plus de quatre mois.

Le montant des recettes opérées à cette époque s'élève à 10,255,323 fr. 86 c., celui des dépenses à 7,484,171 fr.; les sommes déposées à la caisse des dépôts et consignations, à 2,335,609 fr. 13 c., et celles restant dans les mains des syndics à 567,475 fr. 43 c. L'année dernière, à pareille époque, ils avaient dans les mains, appartenant aux faillites, 730,672 francs 88 cent.; c'est une diminution de près de 200,000 fr. dans le découvert des faillites; nous ne pouvons qu'encourager MM. les syndics à persister dans cette voie, qui témoigne de leur exactitude et diminue leur responsabilité.

Nous avons aussi remarqué que les syndics sont eux-mêmes en avance avec les faillites de sommes qui, réunies, s'élèvent à 131,931 fr. 78 c. Nous ne saurions approuver ces avances, sur lesquelles nous appelons l'attention de MM. les juges-commissaires. La loi n'exige pas que les

syndics se mettent à découvert avec les faillites : elle a prévu le cas où il n'y aurait pas de fonds disponibles pour certaines opérations, et indique les moyens d'en obtenir du trésor. Il peut y avoir danger pour les syndics à faire des avances, et inconvénients pour les créanciers : les syndics ne sont pas des agents d'affaires, ils ne doivent pas spéculer avec les faillites, ni tirer intérêt de leurs avances; les fonds touchés pour les unes ne doivent pas servir à faire marcher les autres; et comme il n'y a pas de solidarité entre elles, il ne saurait y avoir de compensation. Ainsi les avances faites par les syndics, quelle qu'en soit l'importance, ne diminuent en rien les sommes qu'ils doivent aux faillites, et ne les dispensent pas de les représenter à toute réquisition.

Sociétés. — 869 actes de société ont été déposés au greffe et publiés, dont :

559 en nom collectif;
161 en commandite;
149 en commandite par actions.

Ces chiffres diffèrent peu de l'année précédente.

437 dissolutions ou annulations ont été prononcées; c'est 100 de moins que l'année dernière. Nous pouvons y voir un indice favorable à la solidité des sociétés qui subsistent aujourd'hui.

Sentences arbitrales. — 230 sentences arbitrales ont été déposées et revêtues par nous de l'ordonnance d'exequatur.

Nous exprimerons ici pour la dernière fois le désir que nous partageons avec nos prédécesseurs de voir apporter bientôt dans les dispositions de loi qui règlent l'arbitrage des modifications dont l'importance et la nécessité sont depuis longtemps signalées à l'attention du Gouvernement.

Situation administrative et financière des Monts-de-Piété en France,

Suivie de quelques notes sur les Monts-de-Piété en Europe.

I. — *Historique.*

L'usure exorbitante par laquelle les juifs du moyen âge se consolaient et se dédommageaient des misères et de l'ab-

jection de leur état social est une chose connue. Le commerce ne se faisait que par leur entremise : inventeurs de la banque et du change, ils prêtaient sur gages, et n'avaient rien perdu de la cupidité que leur reprochent les livres saints. Les hommes de tous rangs, mais les pauvres surtout, dans leurs besoins d'argent, étaient pressurés sans pitié par ceux qui, indépendamment de leur avidité naturelle, ne voyaient que des ennemis dans les chrétiens. Les soulèvements populaires auxquels l'insatiable avarice des juifs donna lieu ne purent y mettre un frein, et ils aimaient mieux risquer leur vie que de renoncer aux exactions qui entretenaient leur coupable et périlleuse opulence.

Les choses étaient en cet état en 1450, lorsqu'un moine italien, de l'ordre des Frères mineurs, Barnabé de Terni, touché des maux dont il était le témoin, invita les riches, du haut de la chaire évangélique, à venir en aide aux pauvres par des prêts gratuits. A la voix si puissante alors de la religion, les cœurs s'attendrirent; on vit, suivant la belle expression de Massillon, *couler des fleuves de charité.* D'abondantes offrandes déposées et recueillies dans les églises furent le premier fonds du premier mont-de-piété [1]. Un obscur et pauvre religieux eut l'honneur de cette fondation toute chrétienne, dont la ville de Pérouse donna le premier exemple. En moins d'un siècle, cet exemple fut suivi par les principales villes de l'Italie, telles qu'Orviète, en 1463; Viterbe, en 1471; Bologne, en 1473; Savone, en 1479; Mantoue et Parme, en 1488; Césène, en 1489; Padoue, en 1491; Florence, en 1492; Milan, en 1496; Turin, en 1519; Rome, en 1539; Vicence, en 1534, et Naples, vers la même époque [2].

[1] Ces dépôts furent appelés *montes pietatis*, en italien *monti di pietà*, dont nous avons fait mont-de-piété.

Ce nom ne nous semble plus en rapport avec nos institutions, et les établissements destinés à prêter sur gages devraient s'appeler *banque de prêts sur nantissement.*

[2] M. Lepasquier, ancien préfet du Jura, dans une petite brochure publiée par lui en 1831 à Rouen, cite un mont-de-piété établi à Fresingen en Bavière, en 1198.

On parle également d'un établissement de ce genre créé en 1350 à Salins.

Aucun document authentique ne constate la création de ces deux monts-de-piété.

Comme les prêts se faisaient alors gratuitement, ces établissements furent tour à tour protégés par les papes Paul II, Sixte IV, Innocent VIII, Alexandre VI, Jules II, Léon X, etc. Le concile de Trente, en 1553, convaincu des avantages de cette institution charitable, ne se borna pas à l'approuver, mais encore il ordonna que tous les évêques en fonderaient une du même genre dans les principales villes de leurs diocèses. Saint Charles Borromée fut le protecteur du mont-de-piété de Rome.

L'Allemagne et les Pays-Bas ne voulurent pas rester en arrière de l'Italie. Nuremberg eut un mont-de-piété en 1498, Bruxelles en 1618 et Gand en 1622.

La première maison de prêts sur gages en Hollande fut établie à Amsterdam en 1578, sous le nom de *lombard*; elle fut concédée à un particulier qui abusa à tel point de son privilége, qu'en 1611 il faisait payer aux emprunteurs 33 pour 100 d'intérêt. Cet abus énorme décida le gouvernement à prendre le *lombard* pour son compte en 1614.

Plusieurs villes de la Flandre, du Cambrésis et de l'Artois en élevèrent également. Ces monts-de-piété, dans le traité de paix des Pyrénées, furent reconnus. Ils devaient être administrés, dans les villes cédées au roi de France par ces traités, conformément aux lettres patentes du 18 février 1618 qui les avaient institués.

Le comtat Venaissin, à l'instar des États pontificaux auxquels il était soumis [1], eut aussi des monts-de-piété : Avignon, en 1577; Beaucaire, en 1583; Carpentras, en 1612, et l'Isle (Vaucluse), en 1675.

Louis XIII confirma les monts-de-piété établis à Nancy, Sedan et Arras en 1615, et rendit en 1626 un édit pour en créer dans tout le royaume; mais cet édit ne fut pas exécuté. Louis XIV ordonna, par l'édit de 1643, que cinquante-huit villes seraient dotées de ces institutions utiles. Mais six villes seulement profitèrent des bienfaits de l'édit. Ce furent les villes d'Apt, en 1674; de Tarascon, en 1676; de Brignolles, en 1677; d'Angers, en 1684; de Montpellier, dans la même année; enfin de Marseille, en 1696.

[1] La réunion du Comtat à la France n'e lie ou'en 1791.

Pendant plus de trois quarts de siècle il ne fut pas institué de nouveaux monts-de-piété en France; jusqu'à ce qu'enfin Louis XVI, le 9 décembre 1777, délivra des lettres patentes qui en établirent un à Paris, à l'instar de ceux d'Italie, mais sur des bases bien moins larges et bien moins charitables. Un directeur général fut préposé à son administration, sous le contrôle d'un conseil de surveillance. L'administration fut autorisée à faire des réglements, à la charge par elle de les faire homologuer par le parlement. Elle obtint la faculté d'établir, dans les divers quartiers de Paris, des commissionnaires correspondant avec la maison centrale.

Le taux de l'intérêt fut d'abord fixé à 10 p. 0/0, mais il fallut bientôt l'augmenter jusqu'à 24 p. 0/0, par suite des emprunts qu'on fut obligé de contracter pour subvenir aux besoins du service.

Les événements de 1789 apportèrent de grandes perturbations dans l'état du mont-de-piété de Paris, et même plus tard, par suite de la création du papier-monnaie, toutes les ressources de cet établissement furent anéanties de fait; il fut fermé, comme tous les autres monts-de-piétés établis en France. Alors on vit surgir un essaim de prêteurs sur gages, vils spéculateurs qui exigeaient jusqu'à 70 ou 80 p. 0/0 par an des malheureux soumis à leur rapacité, et qui alliaient trop souvent la hideuse industrie du recéleur à celle que le malheur des temps forçait de tolérer.

Une pareille situation ne pouvait durer, il importait à la société que les monts-de-piété fussent ouverts de nouveau. La commission des hospices de la ville de Paris fut chargée, en l'an v, de présenter un plan pour la restauration de celui de cette ville. Cette commission remplit son mandat, et successivement parurent les arrêtés des 16 pluviôse, 24 messidor an XII et 8 thermidor an XIII, qui régissent encore l'administration de ce mont-de-piété. Puis successivement s'ouvrirent les 46 monts-de-piété dont nous allons faire connaître les opérations.

Depuis l'an XII, époque de leur réorganisation, ces établissements ne possèdent point encore une règle uniforme de comptabilité et de gestion. Voici le résumé de

la législation qui régit actuellement les monts-de-piété.

Aucune maison de prêt sur nantissement ne peut être établie qu'au profit des pauvres et avec l'autorisation du gouvernement (loi du 16 pluv. an XII).

Les budgets et les comptes des monts-de-piété sont réglés comme les budgets et les comptes des hospices (ord. r. du 18 juin 1823).

On ne peut considérer comme revenus de ces établissements les fonds dont le mouvement sert à alimenter les prêts faits par eux; ce n'est que le produit des intérêts payés par les emprunteurs, qui, avec les autres ressources annuelles que possèdent les monts-de-piété, constitue le revenu qui doit servir de base pour soumettre leurs budgets à l'approbation des préfets ou à l'approbation du ministre (circ. du 15 juillet 1823).

Les formes déterminées à l'égard des hospices, en ce qui concerne les constructions, reconstructions, acquisitions, ventes et échanges, ainsi que les prêts et les emprunts, autres que les opérations ordinaires de cette nature autorisées par les réglements, sont également applicables aux monts-de-piété. (ord. R. du 18 juin 1823).

Ces établissements sont confiés à l'administration de commissions gratuites, composées de cinq à huit membres pris en grande partie parmi les membres des commissions administratives des hospices, auxquels sont adjoints soit un membre ou deux des conseils municipaux, soit un notable commerçant. Ces commissions sont renouvelées chaque année par cinquième.

II. — *Statistique des Monts-de-piété en France.*

Aisne. Saint-Quentin. — Autorisé par ord. roy. en date du 5 mai 1833, le mont-de-piété de Saint-Quentin prête à 8 p. 0/0 par an. Son capital est de 139,600 fr. La moyenne des prêts est de 10,01, le nombre des engagements est de 13,000 environ. Le minimum des prêts est de 3 fr.[1].

Cet établissement est administré par une commission

[1] Une décision toute récente a réduit, pour 1846, les intérêts de cet établissement à 6 p. 0/0, et le minimum des prêts à 2 francs.

spéciale, composée des cinq membres de la commission des hospices et de trois conseillers municipaux.

Bouches-du-Rhône. Aix. — Cet établissement n'est pas régulièrement autorisé, et il est encore régi par un réglement de 1635. Quinze administrateurs, non rétribués, dirigent ses opérations et remplissent alternativement les divers emplois de caissier, de secrétaire, de garde-magasin, d'appréciateur, etc., etc.

L'intérêt du prêt est de 2 p. 0/0 seulement; le capital de l'établissement de 100,500 fr. Ce capital augmente chaque année par suite des quêtes que font les administrateurs et des dons et legs qu'ils reçoivent.

La moyenne de chaque prêt est de 17,95, et le nombre des articles engagés de 6,800.

Arles. — Ce mont-de-piété a été régulièrement autorisé et réorganisé par ord. roy. du 31 août 1841.

Son capital est de 90,000 fr., l'intérêt de ses prêts s'élève à 6 p. 0/0. La valeur moyenne de chaque prêt est de 12,90, enfin le nombre des engagements est de 7,236 par an, dont le montant s'élève à 132,132 fr.

Marseille. — La création du mont-de-piété de cette ville remonte à une époque déjà fort ancienne, à 1696. Lors de la révolution, ses biens étaient très-considérables, et, comme ceux de tous les établissements charitables, ils furent confisqués au profit de l'État. Le 10 mars 1807 seulement, cet établissement fut réorganisé par un décret impérial. Son capital fut alors fixé à 500,000 fr.; depuis, une ord. roy., en date du 23 janv. 1835, l'a porté à un million. Ses bénéfices, comme tous ceux du même genre, sont versés dans la caisse des hospices.

Le mont-de-piété de Marseille prête à raison de 6 p. 0/0. Le nombre des engagements contractés dans cet établissement est de 70,500 environ par an. La moyenne du prêt sur chaque nantissement est de 24,85.

Tarascon. — Cet établissement, légalement constitué par ord. roy. en date du 15 oct. 1828, avait été créé en 1676; il est régi par une administration gratuite, composée de douze personnes dont font partie deux administrateurs des hospices et du bureau de bienfaisance, deux notaires ou avocats,

deux négociants ou marchands et deux bijoutiers ou orfèvres. Le maire est le président-né de cette administration, dont le capital n'est point considérable, D'après la valeur moyenne de ses prêts, 29 fr., il paraîtrait qu'il ne vient pas souvent en aide à la classe pauvre. Ses opérations sont peu importantes, elles ne s'élèvent guère qu'à 1500, en ce qui concerne les engagements. Il prête à raison de 5 p. 0/0.

Côte-d'Or. DIJON. — Établissement assez important, dont les opérations s'élèvent à près de 250,000 fr. par an. Il a été créé en 1822, par ord. roy. du 6 fév. Son capital est de 182,824 fr. Il prête à raison de 12 p. 0/0. Le nombre des engagements contractés dans ses bureaux s'élève annuellement à 11,500. La valeur des prêts est de 19,74.

Doubs. BESANÇON.—Organisé et créé par ord. du 17 sept. 1823, ce mont-de-piété est administré par la commission administrative de l'hospice de cette ville. Il possède un capital de 208,000 fr., avec lequel il fait chaque année pour 540,000 fr. d'engagements, dont le nombre s'élève à 51,931. La moyenne de chaque prêt est de 9 fr. Il prête à raison de 12 p. 0/0 par an.

Finistère. BREST. — L'administration de ce mont-de-piété, établi le 6 déc. 1826, opère sur un capital de 122,695 fr., dont 96,295 lui ont été prêtés par l'hospice de cette ville. Les 26,400 fr. restants proviennent des cautionnements de divers comptables des établissements de bienfaisance. Elle paie 4 p. 0/0 à ses créanciers, et prête aux indigents à raison de 12 p. 0/0.

Le nombre des engagements est de 13,656, la valeur moyenne de chacun d'eux est de 12,68.

Gard. BEAUCAIRE. — Ce mont-de-piété, d'origine fort ancienne, 16 juin 1583, fut créé de nouveau par ord. r. en date du 7 nov. 1830 ; ses opérations par engagements ne s'élèvent pas à plus de 1500 par an. Il dispose d'un capital peu considérable. La moyenne de ses prêts, qui s'élèvent annuellement à 28,000 fr., est de 19 fr. : il prête à raison de 8 p. 0/0.

NIMES. — Ce mont-de-piété a été établi le 6 mars 1828, en vertu d'une ord. r. Il possède un capital de 277,952 fr. Le nombre des prêts est de 13,580, dont la valeur moyenne

est de 29,16, ce qui ferait douter de son utilité pour les classes souffrantes.

Le minimum des prêts est de 5 fr.; ce minimum est encore beaucoup trop considérable pour les pauvres, qui rarement ont en nantissement une pareille valeur. Il prête à raison de 8 p. 0/0.

Garonne (*Haute-*). TOULOUSE. — Une ord. r., en date du 27 août 1828, a autorisé, dans la ville de Toulouse, la société anonyme du *prêt gratuit*, destinée à prêter aux pauvres sur la garantie d'effets mobiliers. Cet établissement ne prend donc point d'intérêts pour les prêts qu'il effectue; il ne fait point de retenue, sous aucun prétexte, lors de la remise des fonds. Les secours qu'il procure sont entièrement gratuits.

Formé au moyen d'actions non productives d'intérêts, le capital de cette société doit subvenir à toutes les dépenses. Pour l'accroître encore, s'il est possible, une seconde ord. r., du 8 déc. 1838, a autorisé (art. 14) le trésorier de cet établissement à recevoir, en cas d'insuffisance de fonds, les prêts ou dépôts volontaires qui lui seraient faits, afin de pourvoir plus largement aux besoins des pauvres qui ont recours à l'institution du *prêt gratuit*. Ce capital s'élève à la somme de 50,000 fr.

Il semblerait cependant, d'après la valeur moyenne des prêts, qui est de 44,05, que la classe souffrante n'a pas souvent recours à cet établissement.

Le nombre des engagements contractés dans ce mont-de-piété gratuit est de 694, s'élevant ensemble à la somme de 30,637 fr.

Gironde. BORDEAUX — Ce mont-de-piété, un des plus importants de France par le nombre de ses opérations, a été créé en vertu d'un décret impérial du 30 juin 1806. Alors il prélevait un intérêt de 18 p. 0/0 sur les emprunteurs; aujourd'hui cet intérêt n'est plus que de 9 p. 0/0; plus 1/2 p. 0/0 pour droit d'appréciation. Son capital est d'un million, dont il paie l'intérêt à 4 p. 0/0, avec lequel il pourvoit à 120,000 prêts dont la valeur moyenne est de 11,85.

Le minimum des prêts est de 3 fr.; le maximum n'est pas fixé; mais, jusqu'à ce jour, il n'a pas été au-dessus de

15,000 fr. Enfin, les frais d'administration sont de 77 centimes par nantissement, ce qui est très-considérable.

Hérault. MONTPELLIER. — L'association de la confrérie du prêt charitable a été établie dans cette ville en 1684, par les soins et la libéralité de M. Pradel, évêque de ce diocèse. Elle a pour seule destination de secourir les personnes *malaisées*, et celles surtout que des événements inattendus jettent momentanément dans une position malheureuse.

Les statuts établis par M. de Pradel furent confirmés le 1er octobre 1745 par George-Lazare de Charencey, son successeur à l'épiscopat. Louis XV, au mois de juin de l'année suivante, délivra des lettres patentes qui autorisèrent l'établissement et les statuts de la confrérie du prêt charitable et gratuit de Montpellier.

Aujourd'hui cet établissement, régi encore par le réglement de 1684, est administré par dix administrateurs inamovibles et qui se nomment eux-mêmes. Ils exercent gratuitement et tour à tour les diverses fonctions de secrétaire, de caissier, d'appréciateur, etc. On subvient aux frais généraux de gestion par des quêtes spécialement faites en ville à ce sujet.

Le montant des sommes prêtées s'élève annuellement à 149,000 fr. environ.

Isère. GRENOBLE. — Cette institution, non régulièrement autorisée, a été formée en 1827 au moyen d'une association charitable. Son but est de prêter gratuitement aux pauvres qui viennent y déposer leurs effets.

Les frais généraux d'administration sont couverts, chaque année, par une souscription ouverte à cet effet, et par une somme de 2,000 fr. que lui alloue le conseil municipal de cette ville. Son capital est de 20,000 fr.

Les prêts n'ont lieu que pour six mois; mais cette clause n'est pas observée très-rigoureusement, car les ventes publiques des nantissements non dégagés ne se font que tous les deux ou trois ans. Le maximum des prêts est de 100 fr.

Un conseil d'administration, formé dans le sein de la société, régit cet établissement. Les fonctions en sont gratuites.

Loire-Inférieure. NANTES.—Autorisé par ordon. du 3 déc. 1813, le mont-de-piété de Nantes opère sur un capital de

207,000 fr., dont il paie l'intérêt à ses créanciers à raison de 5 p. 0/0. Il prête aux pauvres à raison de 12 p. 0/0. Le nombre des nantissements qu'il reçoit annuellement dépasse le chiffre de 30,000, sur lesquels il avance une somme de 500,000 fr. environ. La valeur moyenne de chaque prêt est de 14,97. Les frais d'administration sont de 66 centimes par nantissement; leur séjour en magasin ne dépasse pas ordinairement six mois, enfin l'administration ne fait pas vendre plus de cinq pour cent de ces nantissements.

Maine-et-Loire. ANGERS. — Fondé en 1684 par Henri Arnaud, évêque d'Angers, ce mont-de-piété fut réorganisé par une ord. r. en date du 25 déc. 1831.

Cet établissement prête gratuitement sur les nantissements dont la valeur n'excède pas 5 fr., et il prélève seulement un intérêt de 1 p. 0/0 sur ceux dont la valeur dépasse cette somme, afin de couvrir ses frais généraux de gestion.

L'administration de cet établissement est confiée à dix administrateurs gratuits et inamovibles; ils sont nommés par le maire de la ville et remplissent tour à tour les divers emplois de trésorier, de secrétaire, etc.

Le mont-de-piété d'Angers possède un capital de 55,000 fr. Le nombre des opérations par engagements est de 6,800, formant ensemble la somme de 80,000 fr., ce qui porte la valeur de chacun des nantissements à 11 fr. 50 c. environ.

Marne. REIMS. — Ce mont-de-piété a été établi le 4 septembre 1822, en vertu d'une ord. r. Son capital est de 80,000 fr.; le nombre annuel des articles engagés est de 36 à 37,000; la valeur moyenne de chacun de ces articles est de 9 fr. 10 c., et le montant de ses opérations par engagements est de 350,000 fr. environ. Il prête à raison de 9 p. 0/0.

Meurthe. LUNÉVILLE. — L'administration du mont-de-piété de cette ville, établi par ord. du 22 mars 1835, est confiée à la commission administrative de l'hospice et à celle du bureau de bienfaisance. Le maire est président-né de cette administration.

Le capital destiné à fournir aux prêts sur nantissement est de 60,000 fr. Le nombre des engagements est, chaque

année, de 9,000 environ, leur valeur moyenne de 7 fr. 50 c.; ils forment ensemble une somme d'à peu près 70,000 fr. L'intérêt prélevé sur les engagistes est de 12 p. 0/0.

Nancy. — En l'année 1640, Charles IV, duc de Lorraine, fit ouvrir à Nancy un établissement de prêt, sous le titre de *bureau de confiance*, nom que le peuple donne encore aujourd'hui au mont-de-piété actuel.

En 1792, après plus de 150 années d'existence, cet établissement subit la loi commune, et fut fermé comme toutes les institutions de ce genre. Alors, à Nancy comme partout, il s'ouvrit des maisons de prêts sans autorisation qui osèrent percevoir jusqu'à 78 p. 0/0 d'intérêt.

La loi du 16 pluviôse an XII ne fut pas exécutée immédiatement à Nancy ; ce ne fut que le 10 octobre 1809 que ces maisons clandestines de prêts sur gages furent fermées en vertu d'un arrêté du préfet.

De cette époque à 1834, une maison de prêt, dirigée par des entrepreneurs soumis à un réglement d'administration publique, fut établie provisoirement dans cette ville. Alors deux ord. r. en date des 19 mars et 25 avril de cette même année créèrent un mont-de-piété régulier auquel fut annexée une caisse d'épargne [1].

Le capital destiné à subvenir aux prêts est de 311,737 fr., avec lesquels on fait pour 350,000 fr. environ d'opérations par engagements. Le nombre des articles engagés est de 37,000 environ, dont la valeur moyenne est de 10 fr. 50 c. Le taux de l'intérêt prélevé sur les emprunteurs est de 12 p. 0/0.

Le minimum des prêts est de 1 franc; on n'a jamais prêté au delà de 6,000 fr. sur un seul nantissement.

Moselle. Metz — Ce mont-de-piété, fondé en 1781, a été ouvert de nouveau le 23 sept. 1813, en vertu d'un décret impérial, et a été réuni à la caisse d'épargne, par ord. du

[1] Trois monts-de-piété, ceux de Nancy, de Metz et d'Avignon, prêtent avec des fonds provenant d'une caisse d'épargne dont l'administration est réunie à celle de ces établissements. Au premier coup d'œil, ce système paraît très-ingénieux. Nous ne l'approuvons cependant pas, par la raison que, dans un temps de crise, les déposants à la caisse d'épargne retirent leurs fonds, tandis qu'au contraire les ouvriers sans ouvrage portent en foule leurs effets au mont-de-piété. Alors comment pourvoir aux emprunts ?

25 juillet 1837. Les bénéfices qui peuvent résulter des opérations de ces deux établissements accroissent leur dotation. Le capital de dotation est de 172,413 fr.

Cet établissement ne prête qu'à 6 0/0. Le minimum des prêts est de 2 fr.; il n'excède jamais la somme de 2,000 fr.

Le nombre des prêts sur nantissement est de 74,000 fr. par an. La valeur moyenne de chacun d'eux est de 9,74.

Ce mont-de-piété est parfaitement administré.

Nord. Bergues. — Cet établissement, très-considérable par les capitaux dont il dispose et les nombreuses opérations qu'il est appelé à faire, n'est pas encore régulièrement autorisé.

Son capital est de 328,992 fr.; le nombre des engagements est de 88,000, formant la somme de 460,000 fr. La valeur de chaque prêt est donc de 5,55. — L'intérêt perçu est de 10 p. 0/0. La commission administrative qui le dirige est dans l'intention de diminuer le taux de cet intérêt.

Cambrai. — Le mont-de-piété de Cambrai a été fondé en 1625 par Albert, archiduc d'Autriche, et Isabelle, infante d'Espagne, souverains des Pays-Bas. Avant cette époque, il existait un établissement du même genre, qui portait le nom de *table de prêt*. Un acte du 12 mai 1590 fait connaître les priviléges accordés *aux tenants tables de prêts*.

Fermé en 1793, cet établissement fut réorganisé le 28 floréal an XI, par arrêté du préfet seulement.

Ce mont-de-piété possède un capital de 100,000 fr., dont il paie l'intérêt à 4 et 5 p. 0/0. Il prête lui-même à 15 p. 0/0. Le nombre de ses opérations par engagements est de 40,000 environ; la moyenne de chaque prêt de 5,20.

Douai. — Ce mont-de-piété n'est pas autorisé régulièrement. Son capital s'élève à 130,000 fr., avec lequel il fait plus de 35,000 prêts, formant ensemble la somme de 171,500 fr. Chaque prêt est en moyenne de 4,07. Il perçoit aussi des engagistes l'intérêt exorbitant de 15 p. 0/0.

Lille. — Pour mettre un frein à l'usure de certains prêteurs sur gages qui exigeaient des intérêts énormes des malheureux, quelques personnes charitables se réunirent en 1618 pour ériger à Lille un mont-de-piété, appelé alors

lombard : un réglement fait en 1619 établit les conditions du prêt.

Cet établissement rendit de grands services aux classes pauvres jusqu'en ventôse an IV, époque à laquelle il fut fermé. Il fut ouvert de nouveau au mois de germinal an XI, par arrêté préfectoral ; il n'est, par conséquent, point régulièrement organisé.

Ce mont-de-piété possède un capital de 306,500 fr. Le nombre de ses opérations par engagements est de 180,000, dont la valeur moyenne de chacun d'eux est de 5,80. Cet établissement prête encore à raison de 12 p. 0/0.

VALENCIENNES. — Le 19 février 1622, l'infante Isabelle fit ouvrir un mont-de-piété dans cette ville. Cet établissement ne commença cependant ses opérations que le 4 mai 1625. Après avoir fonctionné plus de cent cinquante ans, le mont-de-piété de Valenciennes fut fermé en 1793 et réorganisé le 1er vendémiaire an XII, par arrêté du préfet. Cet établissement n'a pas encore reçu la sanction d'une ord. royale.

Le capital dont ce mont-de-piété peut disposer est de 160,000 fr. Il prête à raison de 12 p. 0/0. Chaque nantissement représente en moyenne une valeur de 5,80. Le montant des opérations par engagements s'élève à la somme de 340,000 fr. Leur nombre est de 60,000 environ.

Pas-de-Calais. ARRAS. — Ce mont-de-piété, érigé en 1616 et fermé en 1793, n'est pas encore régulièrement autorisé par ord. r. Un arrêté du préfet, en date du 3 nov. 1804, en a seulement établi les bases et le réglement constitutif. Le capital dont peut disposer cet établissement s'élève à plus de 350,000 fr. Le nombre des opérations par engagements est de 40,000. Chaque prêt en moyenne est d'une valeur de 5,50. — Il prête aux engagistes à raison de 6 p. 0/0.

BOULOGNE. — Ce mont-de-piété, créé par ord. du 27 nov. 1822, ne fut ouvert que le 16 janv. 1824. Son capital n'était primitivement que de 60,000 fr., aujourd'hui il est de 200,000 fr.

Les prêts sont faits pour six mois, au taux de 12 p. 0/0 par an. Cet intérêt avait été fixé d'abord à 18 p. 0/0 ; il fut réduit à 12 par ordonnance du 1er janvier 1839.

Le nombre des engagements annuels est 45,000, qui représentent la somme de 350,000 fr. La valeur moyenne de chaque prêt est de 7,30 environ.

CALAIS. — Une ord. r. a autorisé, le 24 juillet 1831, la création d'un mont-de-piété dans cette ville. — Cet établissement, dont le capital s'élève à 96,550 fr., prêtait dans l'origine à 18 p. 0/0; puis il réduisit l'intérêt à 15, à 14; enfin, maintenant, il ne prend plus que 12 p. 0/0.

Le minimum des prêts est de 1 fr., le nombre des engagements annuels de 35,000.

Le montant des opérations par engagements est de 262,500 fr., et la valeur moyenne des prêts de 7,50.

SAINT-OMER. — Le mont-de-piété de Saint-Omer, ouvert le 1er janvier 1820, a été régulièrement autorisé, le 7 nov. 1831, par ord. r. — Son capital est de 94,061 fr.

L'intérêt perçu est de 6 p. 0/0 sur les prêts moindres de 2 fr., et de 12 p. 0/0 pour ceux qui dépassent cette somme.

Ces prêts ne s'élèvent pas en moyenne à plus de 6 fr. 50 c. chacun, et forment la somme de 279,770 fr.

Rhin (*Bas-*). STRASBOURG. — Une ord. r., en date du 6 déc. 1826, a autorisé la création de ce mont-de-piété. — Son capital est de 500,000 fr., dont il paie l'intérêt à ses créanciers à raison de 4 p. 0/0; il prête aux engagistes, moyennant 12 p. 0/0 par an.

Le nombre des opérations par engagements est de 115,000, représentant la somme de 737,305 fr. — La moyenne de chaque prêt est environ de 6 fr. 60 c.

Les frais d'administration sont de 37 c. par nantissement.

Rhône. LYON. — La ville de Lyon ne possède un mont-de-piété que depuis le 23 mai 1810. A cette époque, un décret impérial en autorisa l'ouverture. Jusqu'alors aucun établissement de ce genre n'avait existé dans cette ville.

Ce mont-de-piété ne possède ni revenu ni dotation. Les fonds nécessaires pour subvenir à ses diverses opérations lui sont prêtés, et les bénéfices qui en résultent sont, aux termes de son acte constitutif, versés par lui à l'hospice de l'*Antiquaille*, qui lui a fourni la plus grande partie de

son capital et dont les propriétés servent de garantie à ses opérations[1].

L'administration de ce mont-de-piété a été reconstituée sur de nouvelles bases, en vertu d'une ord. r. du 16 août 1836. Le mont-de-piété de Lyon est, après celui de Paris, le plus considérable du royaume.

Le nombre annuel de ses opérations, qui nécessite un roulement de capitaux de plus de quatre millions, s'élève à plus de deux cent mille ; savoir :

Par engagements	138,397
Par dégagements	101,737
Par renouvellements	11,042
Par ventes	6,352
Total	257,528

La moyenne des prêts est de 15,47, la durée de ces prêts de 8 mois et 3 jours. Enfin ce mont-de-piété perçoit un intérêt de 10 p. 0/0. Le mont-de-piété de Lyon est un bel établissement, très-bien dirigé, et qui rend de grands services à la la classe pauvre de cette ville.

Saône-et-Loire. Paray-le-Monial. — Cette petite ville, situé dans l'arrondissement de Charolles, créa, le 9 novembre 1843; une institution de prêts gratuits, dans le but de détruire l'usure qui accablait les classes pauvres.

Cette institution fut formée par une société anonyme, au capital de 4,000 fr. au moyen de 40 actions de 100 fr, chacune. — La société est administrée par cinq membres souscripteurs élus par leurs co-associés. Un des cinq membres est trésorier de l'œuvre. Ces administrateurs ne sont en fonctions que pour deux ans. Ils sont rééligibles ; leurs fonctions sont gratuites.

Les prêts sont faits pour 6 mois, ils ne peuvent excéder la somme de 100 fr. — Le mont-de-piété de Paray-le-Monial n'est pas régulièrement autorisé.

Seine. Paris. — Le mont-de-piété de Paris[2], réorganisé le 24 messidor an XII, est sans nul doute le plus grand et le plus bel établissement de ce genre qui existe en Europe.

[1] L'hospice de l'*Antiquaille* est actuellement réuni aux hospices de Lyon.

[2] Voyez, page 220, un article spécial sur le mont-de-piété de Paris.

Il s'y fait annuellement quinze cent mille prêts ; la moyenne de chacun de ces prêts est de 17 fr. ; les engagistes paient un intérêt de 9 p. 0/0 ; le minimum des prêts est de 3 fr. seulement. 1,425,000 dégagements ou renouvellements ont lieu chaque année ; ainsi que soixante-quinze mille ventes, ce qui porte à huit mille par jour le nombre des opérations effectuées dans ce mont-de-piété, qui possède toujours dans ses magasins environ huit cent mille nantissements représentant une valeur de 25 à 30 millions ; et tel est l'ordre établi dans cette vaste administration, qu'en peu de minutes on peut rendre à un engagiste son nantissement lorsqu'il vient le réclamer.

Les engagements se font à Paris au mont-de-piété, à sa succursale, et dans les divers quartiers de Paris par l'intermédiaire de deux bureaux auxiliaires appartenant à l'administration et de vingt-deux commissionnaires, qui prélèvent 500,000 fr. de commission sur la classe pauvre. Les deux bureaux auxiliaires sont une heureuse innovation due aux soins éclairés de l'ancien directeur de cet établissement, M. Delaroche [1].

Seine-Inférieure. DIEPPE. — Cet établissement a été créé par ord. r. du 18 oct. 1831.

Le capital dont il peut disposer n'est que de 85,000 fr. empruntés à diverses personnes et pour lesquels il paie un intérêt de 5 p. 0/0 et en perçoit 11 des engagistes.

Le minimum des prêts est de 2 fr., la moyenne de chacun d'eux de 9,57, le nombre des engagements effectués de 17,165. Enfin les frais d'administration ne s'élèvent pas à plus de 47 centimes par nantissement.

HAVRE. — Ce mont-de-piété, un des mieux administrés de France, a été organisé par ord. r., le 21 déc. 1835. Alors il prêtait à raison de 18 p. 0/0, et déjà il a réduit à 10 p. 0/0 l'intérêt de ses prêts.

Son fonds capital est de 348,365 fr. qui ne lui appartiennent pas, et dont il paie l'intérêt à 5 p. 0/0.

[1] Après la création des bureaux auxiliaires, nous ne voyons rien de plus utile que celle des succursales prescrites par le décret du 8 thermidor an XIII. Quatre succursales du mont-de-piété seraient à Paris une mesure habile et prudente, dont on ne saurait trop hâter la réalisation complète.

La durée de ses prêts est de 6 mois, leur minimum de 3 fr., leur valeur moyenne de 12 fr. 56 c., leur nombre annuel de 75,000 environ, dont 25,000 sont toujours au magasin.

Les frais généraux d'administration sont très-faibles, eu égard surtout à la valeur excessive des salaires au Havre; ils ne s'élèvent qu'à 50 centimes par nantissement.

ROUEN. — Créé le 22 novembre 1826, le mont-de-piété de Rouen peut disposer d'un capital de 720,000 fr., dont il paie l'intérêt à 4 p. 0/0, tandis qu'il prête à 10.

Le nombre de ses prêts annuels est de 92,000, représentant la somme de 997,260 fr., ce qui donne une valeur moyenne de 10 fr. 35 c. pour chacun d'eux. Le minimum des prêts est de 3 fr.

Seine-et-Oise. SAINT-GERMAIN. — Une ord. r. du 18 sept. 1832 a autorisé l'ouverture du mont-de-piété de cette ville.

Le capital dont peut disposer cet établissement est de 80,000 fr., dont 18,625 seulement appartiennent à l'hospice, qui en retire 4 p. 0/0 d'intérêt.

L'intérêt des prêts est de 12 p. 0/0; les emprunteurs paient en outre un droit de prisée de 1 p. 0/0.

Le nombre des engagements a été, en 1844, de 12,214, représentant la somme de 166,054 fr. La valeur moyenne de chaque prêt a été de 13 fr. 59. c. Le minimum des prêts est de 2 fr.; la durée des engagements de 6 mois.

Les frais d'administration par nantissement sont de 49 cent.

VERSAILLES. — Créé par un décret impérial du 31 mai 1807, ce mont-de-piété dispose d'un capital de 250,000 fr., qu'il prête à raison de 9 1/2 p. 0/0.

Le nombre des nantissements déposés chaque année dans ses magasins est de 16,500 environ. La valeur moyenne des prêts faits sur chacun d'eux ne s'élève pas à 15 fr.

Var. BRIGNOLLES. — Le mont-de-piété de Brignolles, dû à une réunion de personnes pieuses qui, sous l'inspiration de l'archevêque d'Aix, fournirent, en 1677, les premiers fonds nécessaires à son établissement, ne fut autorisé par lettres patentes qu'en 1774 : il fut réorganisé légalement par ord. r. du 6 juillet 1831.

Cet établissement possède un capital de 28,000 fr., dont 19,000 à peu près sont représentés par les nantissements qui sont en magasin.

Les prêts se font à 4 p. 0/0 ; leur nombre s'élève annuellement à 26,000 environ ; leur valeur moyenne à 9,95. Ces prêts ont lieu pour un an ; à l'expiration de ce délai, les nantissements qui n'ont pas été dégagés sont vendus à l'encan. Cette vente est annoncée huit jours à l'avance et se fait d'une manière toute paternelle. On divise les nantissements en autant de lots que leur nature le permet, afin que l'engagiste qui n'a pu en opérer le retrait puisse du moins en racheter une partie.

Grasse. — Le mont-de-piété de cette ville n'a jamais été régulièrement autorisé. Cet établissement fut fondé, en 1750 environ, par un habitant de Grasse, qui fit bâtir l'édifice et le dota d'une somme dont la quotité n'a jamais été connue. Il a voulu que cette œuvre fût gérée par quatre administrateurs entièrement libres et indépendants. Le dernier évêque de Grasse avait fait, avant 1790, d'inutiles efforts pour soumettre cet établissement charitable à sa surveillance. Le fondateur a voulu que les administrateurs, nommés à vie et choisis parmi les notables habitants de la cité, se perpétuassent par eux-mêmes. Au décès de l'un d'eux, les trois autres nomment un remplaçant. La condition dominante de l'œuvre est celle de prêter *gratuitement* aux pauvres qui ont recours à elle. Le fondateur a voulu, en outre, que les engagistes eussent indéfiniment le temps de se libérer, à tel point que les deux dernières ventes remontent aux années 1786 et 1815.

Cet établissement, d'ailleurs, est de peu d'importance ; car ses opérations de prêt sur nantissement n'ont été, en 1840, que de 60 fr., et en 1841, que de 153 fr. [1].

Toulon. — Etabli le 31 oct. 1821, ce mont-de-piété, dont le capital est à peu près de 120,000 fr., fait chaque année 10,000 prêts environ. Ces prêts représentent une valeur moyenne de 20 fr. ce qui indique que la classe souf-

[1] Nous ne pouvons nous empêcher de regarder comme funeste une pareille fondation, et une semblable administration ne saurait être trop promptement organisée d'une manière légale.

frante a très-rarement recours à cette ressource, beaucoup plus utile, sans nul doute, à la classe nombreuse des ouvriers du port.

Ce mont-de-piété prête à raison de 8 p. 0/0 par an.

Vaucluse. APT. — Cette ville possédait un mont-de-piété, fondé en 1674, par l'évêque Gaillard, sur la demande du clergé. Cet établissement, fermé par suite des événements politiques, fut réoganisé le 12 mars 1831. Il ne paraît pas d'une utilité bien réelle; car les opérations ne dépassent pas chaque année le chiffre de 125. Son capital n'est que de 8,000 fr. Il prête à raison de 6 p. 0/0. La valeur moyenne de chaque prêt est de 22 fr., signe certain que la classe pauvre ne s'y adresse jamais.

AVIGNON. — Ce mont-de-piété, le plus ancien de France, a été créé en 1577 et confirmé en 1610. Une ord. r. du 27 janv. 1832 l'a réorganisé d'après les bases qui régissent actuellement les établissements de ce genre.

A ce mont-de-piété sont annexées la *condition des soies* et la caisse d'épargne; les bénéfices de l'une et les capitaux de l'autre sont employés à couvrir les prêts sur nantissement.

Les prêts se font au taux de 4 p. 0/0. Leur nombre annuel est de 20,000 environ, représentant une valeur de 350,000 fr.; chaque prêt est donc en moyenne de 14 fr. Les engagistes ne sont forcés de retirer leurs nantissements qu'au 15 août de la troisième année de leur dépôt; en sorte que la durée du prêt varie de 19 mois et demi à 31 mois et demi.

CARPENTRAS. — L'évêque de cette petite ville enclavée dans la Provence et soumise au Saint-Siége, Horace Capponi, acheta, en 1612, une maison pour y établir un mont-de-piété; il fournit les fonds nécessaires pour subvenir aux frais de son administration. Cet établissement fut fermé à l'époque de la Révolution, et, par une ord. r. du 28 juin 1831, il fut ouvert et réorganisé.

L'intérêt prélevé par cet établissement sur les engagistes est de 5 p. 0/0.

Le nombre des prêts sur nantissement est de 2,000 environ, représentant un capital de 30,000 fr. Ces prêts se font pour trois ans.

L'Isle. — Ce mont-de-piété, de date assez récente, 3 fév. 1836, avait cependant été fondé en 1675. Il est situé dans une localité peu importante et ne semble pas très-utile à la classe pauvre.

Ses opérations, fort restreintes, ne s'élèvent pas à plus de 300 par an. Elles représentent un chiffre de 6,000 fr. environ, donnant une valeur de près de 25 fr. à chaque prêt. Quel pauvre peut disposer d'un nantissement ayant cette valeur ? Il prête à 5 p. 0/0.

Haute-Vienne. Limoges. — Cet établissement est l'un des derniers régulièrement autorisés. Une ord. r. du 30 nov. 1840 en a permis la création.

Sa dotation ou capital est de 70,000 fr., dont 49,091 fr. 86 c. appartiennent à l'hospice de Limoges. Ce capital ne peut suffire aux besoins de la classe pauvre, et quelquefois faute de fonds, des nantissements ne sont pas acceptés.

L'intérêt prélevé est de 12 p. 0/0; le nombre annuel des prêts, de 15,000, représentant une valeur de 200,000 fr., ce qui indiquerait que la durée moyenne des engagements n'est que de quatre mois.

La valeur moyenne du prêt sur chaque nantissement est de 12 fr. 50 c.

En résumé :

Il existe en France 46 monts-de-piété situés dans 26 départements : 11 de ces établissements ne sont pas régulièrement autorisés.

21	sont établis	dans des chefs-lieux de département ;
18	—	dans des chefs-lieux d'arrondissement ;
7	—	dans des chefs-lieux de canton.

Ces 46 établissements possèdent un capital de 36,544,012 fr., avec lesquels ils ont prêté 42,220,684 fr. sur 3,072,765 nantissements. La moyenne de chaque prêt a donc été de 13,75.

5	monts-de-piété prêtent gratuitement.		
1	celui d'Angers, prête gratuitement jusqu'à 5 fr., et ne prend qu'un intérêt de 1 p. 0/0 sur les prêts qui excèdent cette somme		
1	prête à	2	p. 0/0
2	à	4	
2	à	5	

3	à	6	
4	à	8	
2	à	9	
2	à	9	1/2
5	à	10	
1	à	11	
11	à	12	
1	à	13	
2	à	15	
1	celui de Saint-Omer, à 6 p, 0/0 jusqu'à 2 fr., et 12 p. 0/0 au-dessus de cette somme		
46 au total.			

La durée moyenne des prêts est de 7 mois, la vente des nantissements n'est en général que de 5 p. 0/0 sur les objets déposés ; c'est-à-dire qu'un vingtième seulement des engagistes ne retire pas son gage.

Avant 1789 il existait 21 monts-de-piété seulement. Les plus anciennement fondés étaient ceux d'Avignon, 1577; de Beaucaire, 1583; de Carpentras, 1612; d'Arras, 1615; de Lille, 1618 ; Valenciennes, 1622 ; Cambrai, 1625 ; Douai, 1628 ; Bergues, 1633; Aix, 1635 ; Nancy, 1640; Apt, 1674 ; l'Isle, 1675; Tarascon, 1676; Angers, 1684; Montpellier, 1684; Marseille, 1696 ; Grasse, 1751 ; Brignolles, 1774 ; Paris, 1777, Metz, 1781.

III. — *Note sur les Monts-de-Piété étrangers.*

Il existe en Belgique 22 monts-de-piété, situés dans les villes suivantes : Bruxelles, Anvers, Bruges, Liége, Gand, Tournay, Louvain, Malines, Courtray, Vervins, Mons, Ostende, Namur, Ypres, Termonde, Saint-Nicolas, Huy, Tirlemont, Dinant, Nivelles, Diest et Saint-Trond.

Ces établissements prêtent à des taux divers, s'élevant de 6 à 18 et 24 p. 0/0. Aucun d'eux ne prête gratuitement.

Le plus important est celui de Bruxelles; en 1843, ce mont-de-piété a reçu 96,033 nantissements, sur lesquels il a prêté 819,109 fr. à raison de 15 p. 0/0 jusqu'à 500, 12 p. 0/0 au-dessus de cette somme. La Hollande compte 74 monts-de-piété affermés à des entrepreneurs ; 34 sont en outre dirigés par l'État, les communes ou des établissements de bienfaisance.

Le *lombard*, dont nous avons déjà parlé, est le principal

mont-de-piété en Hollande. Son capital est de 2,100,000 florins. Les prêts se font pour 18 mois. L'intérêt qu'il prélève sur les engagistes est de 16 p. 0/0 par an sur les prêts au-dessous de 100 florins; 7 p. 0/0 de 100 à 500 flor.; 5 p. 0/0 de 500 à 3,000; et 4 p. 0/0 pour les prêts qui excèdent cette dernière somme. Par décret de Marie-Thérèse du 4 sept. 1747, un mont-de-piété a été établi à Prague, semblable à celui qui se trouvait déjà établi dans la ville de Vienne. En Saxe, à Weimar, le mont-de-piété est placé sous la direction du département des finances, et sous la surveillance spéciale de l'un des conseillers. Le mont-de-piété de Dresde est aussi administré par l'État; son règlement et celui du mont-de-piété de Berlin ont été calqués sur celui de Weimar. Deux monts-de-piété ont été fondés en Russie, l'un à Saint-Pétersbourg, l'autre à Moscou, en 1791.

Ces deux établissements sont régis uniformément et d'après les mêmes bases; ils prêtent actuellement à 5 p. 0/0. A Saint-Pétersbourg, le nombre annuel des prêts est de 70,000 environ; ils représentent une valeur de dix millions; à Moscou, il n'est que de 6,000, équivalant à une somme de trois millions. La valeur moyenne des prêts est bien plus considérable à Moscou qu'à Saint-Pétersbourg.

Ces établissements portent, en Russie, le nom de *lombards*. Le mont-de-piété de Rome possède un capital évalué à 230,000 écus romains. Il prête gratuitement sur les nantissements d'une valeur inférieure à un écu, et perçoit 5 p. 0/0 sur les prêts qui dépassent cette somme. L'Espagne possède plusieurs monts-de-piété. A Valence, à Malaga, il existait des établissements de ce genre destinés à venir en aide aux agriculteurs qui étaient hors d'état d'acheter des semences. On n'y exigeait aucun intérêt; ils s'alimentaient au moyen des bénéfices vacants et des effets des chanoines décédés. Nous ne savons pas quelle est la situation actuelle de ces établissements. Les deux principaux monts-de-piété de l'Espagne sont les monts-de-piété de Madrid et de Barcelone. Le premier de ces établissements a prêté, en 1831, 460,322 fr. à 11,930 emprunteurs. L'Irlande commence à suivre l'exemple de l'Italie, de l'Allemagne, de la Hollande, de la Belgique et de la France. Limerick,

Cork, Belfort et Newcastle ont depuis quelque temps leurs monts-de-piété ; Dublin vient d'en organiser un dans ses murs. L'Angleterre proprement dite n'est pas encore dotée de ces utiles établissements, et l'indigent de la ville de Londres est obligé de recourir aux *pawn-brokers*, usuriers patentés, qui dévorent les ressources des malheureux, car ils ne prêtent pas à moins de 30 à 40 p. 0/0 par an.

Naville dans son excellent traité de *la Charité légale*, dit qu'à New-Yorck il existe un mont-de-piété qui prête à 7 p. 0/0 sur les prêts au-dessus de 25 dollars (133 francs), et à 25 p. 0/0 sur les prêts supérieurs à cette somme..

Monts de piété créés sous l'Empire.		Monts de piété créés sous la Restauration.		Monts de piété créés depuis le 1er août 1830.	
Paris,	an XII	Toulon,	1821	Beaucaire,	1830
Bordeaux,	1806	Dijon,	1822	Apt,	1831
Marseille,	1807	Reims,	1822	Carpentras,	1831
Versailles,	1807	Boulogne,	1822	Brignolles,	1835
Lyon,	1810	Besançon,	1823	Dieppe,	1831
Metz,	1813	Rouen,	1826	Saint-Omer,	1831
Nantes,	1813	Strasbourg,	1826	Calais,	1831
Sans autorisation.		Brest,	1828	Angers,	1831
		Toulouse.	1828	Avignon,	1832
Arras.		Tarascon.	1828	Saint-Germain,	1832
Aix.		Nîmes,	1828	Saint-Quentin,	1833
Bergues.		*Sans autorisation.*		Nancy,	1834
Cambrai.				Lunéville,	1835
Douai.		Grenoble.		Le Havre.	1835
Grasse.				L'Isle (Vaucluse),	1836
Lille.				Limoges,	1840
Montpellier.				Arles,	1841
Valenciennes.				*Sans autorisation.*	
				Paray-le-Monial,	1844

IV. — *De l'utilité des Monts-de-piété.*

Nous avons, au commencement de cet article, posé cette question : Les monts-de-piété sont-ils utiles aux classes pauvres ? Nous le croyons, et voici sur quelles raisons nous nous fondons.

Ils mettent des bornes à l'usure, contribuent à faire diminuer la mendicité, en facilitant aux hommes laborieux les moyens de subvenir à leurs besoins dans les moments

de maladie, de chômage de travail ou de détresse accidentelle.

Ils contribuent à conserver l'honneur du citoyen pauvre, en l'empêchant de recourir à des moyens blâmables pour se procurer de l'argent.

Ils soutiennent souvent le crédit des négociants, et nous pourrions citer telle industrie qui n'a pu lutter contre les crises que par les secours du mont-de-piété.

Pour n'avoir aucun doute sur l'utilité des monts-de-piété, il suffit de consulter le préambule de l'édit du mois de sept. 1643, celui des lettres patentes du 9 déc. 1777, le rapport de Régnault de Saint-Jean-d'Angély fait au Tribunal dans sa séance du 3 pluv. an XII, sur le projet de loi relatif aux maisons de prêts, et enfin l'exposé des motifs de ce projet de loi, fait au Corps législatif dans la séance du 6 du même mois. Les monts de-piété, y est-il dit, *doivent arrêter les ravages de l'usure, et venir au secours d'une classe de citoyens également éloignés de la richesse et de la pauvreté.*

M. le baron Ch. Dupin, dans un de ses ouvrages intitulé, *des Forces productives et commerciales de la France*, s'exprime ainsi en parlant de ces établissements : « On doit regarder le mont-de-piété comme une » institution prudente qui fournit des secours immédiats » aux personnes nécessiteuses, en les empêchant de vendre leur mobilier ou d'emprunter à usure. Il faut remarquer, dit le même auteur, que souvent c'est un sentiment honorable qui porte les individus dans le besoin à » déposer leurs effets au mont-de-piété plutôt que de recourir à l'aumône ou à des ressources dégradantes. »

Tous les bons esprits sont d'accord sur ce point; oui, les monts-de-piété sont des institutions très-utiles à plusieurs classes de la société, mais surtout et avant tout aux classes pauvres. Peuvent-ils dans l'intérêt de ces mêmes classes, recevoir de notables améliorations? Nous le pensons et nous allons développer nos idées à cet égard [1].

[1] Nous n'entendons parler ici que des améliorations matérielles en faveur des indigents. Quant aux améliorations relatives à l'administration, nous n'entrerons dans aucun détail à cet égard, quoique des réformes instantes soient nécessaires dans cette partie du service charitable.

Dans l'état actuel, les monts-de-piété ne sont plus des établissements de bienfaisance. On doit les regarder, sans doute, comme des établissements utiles; mais le bon sens, la raison, répugnent à donner ce nom à des institutions où l'on prête à 10, 12 et 15 p. 0/0. La première tentative d'amélioration serait donc d'abaisser l'intérêt et de le porter à un taux uniforme dans tout le royaume, 6 p. 0/0, par exemple : car il est souverainement injuste que l'habitant de Lille, de Douai, de Strasbourg, paie 7, 8, 10 et même 15 p. 0/0 d'intérêt de plus que celui de Marseille, d'Avignon ou de Montpellier [1]. On arriverait à ce résultat : 1° en renonçant à ce qu'on appelle des *bénéfices* dans les les monts-de-piété, mot qui nous semble un *non-sens* effroyable; 2° par des allocations annuelles fournies par les communes où il existe des monts-de-piété. Ce ne serait pas une nouvelle charge pour ces villes; la subvention aux hospices, aux bureaux de bienfaisance, serait moins forte en compensation; car il existe un enchaînement certain entre ces divers établissements, et l'un donne d'autant moins que l'autre a donné davantage. Le secours du mont-de-piété entre dans la classe des secours à domicile, et, sous ce rapport il nous semble devoir être préféré à celui de l'hospice; nous ne disons pas de l'hôpital, qui présente de si graves et si nombreux abus.

L'abaissement du minimum des prêts serait une innovation heureuse pour les classes pauvres. N'est-il pas cruel de refuser quelque argent à un malheureux, parce que le nantissement qu'il offre pour caution n'a pas la valeur fixée par le réglement. Ainsi, à Paris le minimum des prêts est de 3 fr., et si le nantissement présenté ne vaut que 2 fr. 50 c. l'emprunteur est repoussé, lors même qu'il devrait mourir de faim à la porte de l'établissement. La réduction du minimum des prêts nous semble encore plus utile que la diminution du taux de l'intérêt. En effet, le taux de cet intérêt est à Paris de 9 p. 0/0; soit, pour un prêt de 3 fr., 27 cent. par an. Si cet intérêt était réduit à 6 p. 0/0, l'engagiste bénéficierait d'une somme annuelle de 9 cent. seulement.

[1] Nous ne sommes cependant pas partisan du prêt gratuit, parce qu'il nous semble qu'il vaut mieux, en toute chose, *venir en aide* que donner complétement.

Ne serait-il pas préférable que cette réduction n'eût pas eu lieu, et qu'on pût accepter un nantissement estimé 1 fr. 50 c. ou 2 fr., plutôt que de renvoyer sans secours l'infortuné qui sollicite, parce que sa misère ne lui permet pas même de remplir les obligations du réglement ?

Quelques monts-de-piété ont fixé le minimum de leurs prêts à la somme d'un franc. Il devrait en être ainsi dans tous ces établissements. Nous n'ignorons pas qu'on nous objectera la nécessité d'augmenter le nombre des magasins si le minimum du prêt était diminué, parce que le nombre des nantissements deviendrait plus considérable. Eh ! qu'importe ? si les monts-de-piété sont vraiment des établissements en faveur du pauvre, il faut leur donner toute l'extension possible pour remplir leur destination.

Nous ne parlerons pas de la création des caisses d'à-compte. A l'exemple du mont-de-piété de Paris, ces caisses ont déjà été établies dans la plupart des monts-de-piété des départements. Nous ne saurions trop engager les établissements retardataires à se mettre en mesure de faire jouir la classe pauvre de leur localité de cette excellente amélioration [1].

Nous voudrions aussi que les monts-de-piété, à l'instar des caisses d'épargne, établissent entre eux *un compte courant,* de manière à ce qu'un engagiste qui a eu recours au mont-de-piété de Paris puisse, s'il est à Marseille ou à Bordeaux, renouveler son engagement dans le mont-de-piété de la ville sans être obligé de correspondre avec le directeur de Paris, ce qui augmente ordinairement les frais de 15 à 20 *p.* 0/0.

Les nantissements déposés dans les monts-de-piété ne sont vendus qu'à l'expiration de l'année de l'engagement, lorsque le renouvellement n'en a pas été opéré dans le cours de cette année. Selon nous, il serait indispensable d'accorder aux emprunteurs le droit de requérir la vente de leurs nantissements, lorsqu'ils ont acquis la certitude qu'ils ne pourront plus les dégager. Pourquoi, en effet, les

[1] Les caisses d'à-compte sont destinées à recevoir, dans les monts-de-piété, les épargnes de pauvres emprunteurs qui ne peuvent réunir immédiatement la somme nécessaire pour dégager leur nantissement.

forcer à payer pendant 7, 8 et 9 mois des intérêts onéreux qui réduisent d'autant le *boni* qui pourrait leur revenir ? et pourquoi leur faire attendre pendant le même espace de temps ce *boni* qui leur serait si nécessaire ? Il résulte de ce réglement que le malheureux qui ne peut retirer son nantissement ni en faire opérer la vente est obligé trop souvent de vendre à vil prix sa *reconnaissance* à des misérables qui sont bien loin de lui en remettre la valeur. Si l'engagiste pouvait demander et obtenir la vente de son nantissement, on ferait cesser immédiatement ce sale trafic, qui rappelle et remplace de nos jours celui des *lombards* du moyen âge.

Cette faveur devrait être accordée surtout aux emprunteurs qui s'éloignent de la ville où ils ont déposé des nantissements, car ils sont, la plupart du temps, obligés d'abandonner pour toujours et leur gage et le *boni* qui pourrait en résulter après la vente. C'est ainsi que le mont-de-piété de Paris *bénéficie* de 70 à 80,000 fr. sur les *boni* non réclamés ! En ce qui concerne la vente des nantissements, nous désirons aussi vivement : 1° que les lots soient subdivisés de manière à ce que le pauvre emprunteur qui n'a pu dégager son nantissement puisse au moins en racheter une partie ; 2° que les objets dits d'hiver ne soient pas vendus en été, et *vice versâ ;* ces objets n'étant pas vendus en temps opportun, il en résulte une perte réelle pour l'emprunteur, et quelquefois même pour le mont-de-piété ou ses ayants cause, car alors ils sont vendus au-dessous de leur valeur.

Il ne nous reste plus qu'à toucher une dernière question dont l'adoption est, selon nous, de la plus haute importance pour les pauvres : c'est celle relative à la suppression des commissionnaires. Tout le monde sait que, dans les villes un peu considérables, les administrations des monts-de-piété sont obligées d'établir des intermédiaires entre elles et la classe souffrante, par ce principe qu'il faut, avant tout, ménager le temps du pauvre. Rien n'est effectivement plus précieux pour lui, et mieux vaudrait encore lui faire payer quelques centimes d'intérêt de plus par an que de lui faire perdre une demi-journée de travail pour se rendre au mont-de-piété. Mais ces intermédiaires

doivent-ils être à la charge de l'emprunteur? Nous pensons le contraire; c'est à l'administration à en établir elle-même et à ses frais, ainsi que l'a fait M. Delaroche, ancien directeur du mont-de-piété de Paris, qui a pu faire créer deux bureaux auxiliaires. On dit que cette mesure, si utile et si vraiment philanthropique, est entravée dans son exécution. Nous aurions peine à le croire, tant nous la trouvons nécessaire [1]. Lorsque l'on voit, par les comptes rendus, que les vingt-deux commissionnaires établis à Paris prélèvent sur la classe pauvre la somme exorbitante de *cinq cent mille francs*, chiffre qui dispense de toute réflexion, on ne peut s'empêcher de penser et de dire qu'une institution intermédiaire qui pressure ainsi les classes souffrantes doit être instantanément détruite. Nous l'avons déjà dit, les monts-de-piété ne doivent faire aucun bénéfice. C'est une espèce de sacrilége que de thésauriser avec le denier du pauvre. Si donc ces établissements ont un surcroit de recette sur leurs dépenses, ils doivent l'appliquer à améliorer les conditions de leurs prêts, soit, par exemple, à tenir des bureaux auxiliaires, qui non-seulement ne sont point à charge à l'emprunteur, mais qui, dirigés par l'administration, surveillés par l'autorité supérieure, offrent des garanties sous tous les rapports, garanties que ne peuvent présenter les commissionnaires.

Telles sont les idées qu'une assez longue pratique nous a suggérées. Ce ne sont pas là, nous osons le croire, les réflexions d'un utopiste qui n'a jamais quitté son cabinet et qui réclame vaguement des améliorations souvent irréalisables. Ce que nous demandons dans l'intérêt des pauvres est facile, ne saurait entraver la marche de l'administration, tend, au contraire, à en simplifier les rouages et à rapprocher davantage du grand principe de l'unité, sans lequel il n'y a ni ordre ni justice.

BARON AD. DE WATTERVILLE.

[1] La commission créée en Belgique, au mois de juin 1844, pour proposer les moyens de réorganiser les monts-de-piété de ce royaume, a été d'avis à l'unanimité de *provoquer au plus tôt la suppression des commissionnaires des monts-de-piéte et de les remplacer, s'il y a lieu, par des bureaux auxiliaires.*

V. *Du Mont-de-Piété de Paris.*

Après quelques tentatives infructueuses, et dont la première remonte à l'an 1626, sous Louis XIII, le mont-de-piété de Paris a été organisé seulement en 1777, en vertu de lettres patentes enregistrées au parlement le 12 du mois de décembre. Le but de cet établissement y est parfaitement expliqué : soutien des pauvres; soulagement des nécessiteux; affermissement du commerce; anéantissement des usures.

Le double but était donc principalement la destruction de l'usure et le soulagement des pauvres, non-seulement par le prêt qui était fait à ces derniers, mais en outre par le versement à la caisse des hospices des bénéfices résultant des opérations. L'établissement fut alors placé sous l'inspection et l'administration directe du lieutenant de police, assisté de quatre administrateurs de l'hôpital général.

Pour être admis à emprunter, il fallait être connu et domicilié, ou assisté d'un répondant se trouvant dans ces conditions. Des appréciateurs, choisis par la communauté des commissaires-priseurs du Châtelet, estimaient l'objet offert en gage, étaient garants de l'évaluation et recevaient des prêteurs, pour ce droit de prisée, et à l'instant même du prêt, un denier pour livre de la somme prêtée, soit 1/12 p. 0/0.

Mais l'autorité fut bientôt instruite que des personnes, empêchées pour des causes quelconques de s'adresser au mont-de-piété, avaient recours à des intermédiaires ou plutôt à des individus, prêteurs sur gages, qui abusaient de leur position. Cet abus motiva l'arrêt du parlement du 10 août 1779, faisant défense à toutes personnes, de quelque condition qu'elles fussent, de faire la commission ou le courtage du mont-de-piété sans y être spécialement autorisées.

C'était reconnaître la nécessité du concours d'agents auxiliaires autorisés. En effet, un réglement du 6 septembre 1779 organisa le service des commissionnaires, comme agents de l'administration, en fixa le nombre à 20, avec obligation de fournir un cautionnement de 12,000 fr. Leurs

droits pour peine et salaire fut fixé à 4 deniers pour livre de la somme prêtée au mont-de-piété, et à 2 deniers pour les dégagements ou recouvrements de boni.

Une délibération de l'administration du mont-de-piété, à la date du 22 brumaire an VII, rappelle aux commissionnaires qu'ils ne doivent jamais se regarder comme prêteurs sur gages; qu'il leur est formellement interdit de faire aucun prêt pour leur compte particulier; qu'ils ne peuvent jamais garder chez eux ou ailleurs aucun gage, sous quelque prétexte que ce soit, et, enfin, que les enregistrements doivent toujours être faits en présence des particuliers.

A l'époque de la Révolution, le mont-de-piété fut supprimé de fait. Voici le résultat de ses opérations de 1785 à 1789 : Engagements annuels, 488,300 pour une valeur de 18,205,104 fr.; dégagements, 475,008 pour une valeur de 17,685,598 fr. Le nombre des prêts au-dessus de 200 fr. s'élevaient à plus de 10,000. Les bénéfices payés à l'hospice général furent de 240,118 fr.

Un des premiers actes de la Convention fut d'ordonner, par le décret du 14 pluviôse an II, qu'il lui serait fait un rapport sur la question de savoir s'il était utile au bien général de conserver les monts-de-piété. Ce rapport ne fut pas fait, et l'art. 4 de la loi du 17 thermidor an III ordonna que l'administration départementale continuerait d'administrer le mont-de-piété et de faire les réglements qui étaient auparavant dans les attributions du lieutenant de police. De cet état de choses est intervenu le décret du 13 juillet 1804, qui organisa de nouveau cet établissement, pour être régi, au profit des pauvres, sous la surveillance du ministre de l'intérieur et du préfet du département, par un conseil composé de deux préfets, de quatre membres du conseil général des hospices et de trois actionnaires, mais seulement, ces derniers, jusqu'au remboursement total des capitaux particuliers qui avaient été fournis par la compagnie dont ils étaient les représentants. Le décret du 8 thermidor an XIII compléta le réglement général sur l'organisation définitive du mont-de-piété, dont les opérations consistent, d'après l'art 42, dans le prêt sur nantissement, avec des fonds appartenant aux hospices, ou au moyen d'emprunt en cas d'insuffisance de capital. Le ré-

glement émané du conseil d'administration du mont-de-piété, le 28 juillet 1824, a complété l'organisation.

Dans un rapport fait au conseil municipal dans sa séance du 14 mars 1845, au nom d'une commission chargée d'examiner l'opportunité de la création d'un troisième bureau, auxiliaire de prêt, nous avons remarqué le passage suivant, qui fait connaître l'importance morale de cet établissement.

« Il résulte de tous les actes sur la matière, que les législateurs de toutes les époques se sont proposé, par l'établissement du mont-de-piété, de venir au secours de la classe la plus pauvre, de faire baisser l'intérêt du prêt sur gage, et de faire tourner exclusivement au profit des hospices les bénéfices qui en proviendraient. — Le mont-de-piété a un caractère essentiellement municipal, et par le but de son institution, et par la garantie de l'administration, laquelle entraîne forcément celle de la ville. »

Voici maintenant comment les opérations ont lieu. — Les prêts sont accordés pour un an ; mais l'emprunteur a la faculté de dégager les effets avant le terme, ou d'en renouveler l'engagement à son échéance. — Le montant des sommes à prêter est réglé, quant aux nantissements, en vaisselle ou bijoux d'or et d'argent, aux quatre cinquièmes de leur valeur au poids ; et, quant à tous les autres effets, aux deux tiers du prix de leur estimation.

Le taux des droits à payer par les emprunteurs, tant pour l'intérêt des sommes prêtées que pour les frais d'appréciation de vente et autres, est réglé tous les six mois par le conseil d'administration, sauf approbation ministérielle. L'intérêt perçu était de 12 p. 0/0 jusqu'en 1830 ; à partir du 1er janvier 1831, il a été réduit à 9 p. 0/0, plus 1/2 p. 0/0 alloué aux appréciateurs. Depuis le 1er janvier 1844, ce 1 2 p. 0/0 a été mis à la charge du mont-de-piété. Le droit de 9 p. 0/0 n'est perçu que quand le prêt est retiré, ou lorsque, après un an, il est liquidé par la vente, qui n'a ordinairement lieu qu'à la fin du quatorzième ou du quinzième mois, et qui entraîne l'allocation aux commissaires-priseurs d'un droit de 3 1/2 p. 0/0 sur le montant de son produit. Ainsi, un prêt qui reste une année paie 9 fr., dont 50 c. au commissaire-priseur.

En moyenne, les nantissements restent sept mois vingt jours; or, comme chaque dépôt occasionne à l'administration des frais qui s'élèvent en moyenne à 79 centimes, il en résulte qu'il y a perte pour elle sur tous ceux dont la valeur n'excède pas 15 fr. Les prêts de 10 fr. et au-dessous entrent pour trois quarts dans la masse générale.

Si, à la fin de l'année, l'emprunteur n'a pas retiré son gage, il a la faculté d'en renouveler l'engagement aux mêmes conditions que celles du prêt primitif, mais en acquittant préalablement tous les droits qui sont dus au mont-de-piété. Les prêts renouvelés sont ceux de plus grande valeur.

En étudiant les opérations du mont-de-piété, on arrive à des résultats dont on ne saurait se rendre un compte bien exact. Ainsi, en 1826, on remarqua un accroissement de 3 millions dans le chiffre des engagements, et cette année, le prix du pain était modéré et tous les travaux étaient en grande activité. Il est peut-être bon d'ajouter que cette augmentation porte moins sur le nombre des articles que sur leur valeur. L'année 1830 fut malheureuse pour les ouvriers; pour leur venir en aide, l'administration diminua 3 p. 0/0 sur l'intérêt de l'argent prêté, et consacra une somme de 140,000 fr. pour un retrait gratuit de 43,343 nantissements, et cependant cette mesure n'a produit aucun effet sensible sur l'importance des dégagements par retrait qui se sont opérés exactement dans la même proportion que dans les autres années.

Dans les engagements des diminutions sensibles ont eu lieu en 1832, 1833, 1834, 1835 et 1839. L'excellent rapport que nous résumons attribue avec raison ces résultats aux bons effets de l'ordonnance royale de 1829 et du 21 août 1832 sur la loterie, et à la fermeture des maisons de jeu, qui s'effectua en 1838. Depuis 1840, un accroissement se manifeste sans qu'on puisse lui attribuer aucune cause.

Enfin, depuis 1838, les emprunteurs ont la faculté de verser des à-comptes sur le prêt qui leur a été fait; mais cette facilité ne donne pas les résultats qu'on en attendait. C'est ainsi qu'en 1844 le chiffre des articles vendus présentait une augmentation qui élève cette proportion à 6 1/2 au lieu de 5, proportion ordinaire non-seulement pour le mont-de-piété de Paris, mais encore pour tous les monts-de-piété

des départements, quel que soit le taux de l'intérêt, qui varie depuis 15 p. 0/0 jusqu'au prêt gratuit. Les engagements et les ventes peuvent conduire à certaines inductions; quant aux dégagements, il ne faudrait pas y ajouter autant d'importance, par la raison qu'ils sont souvent effectués par des individus autres que les déposants, et auxquels ils ont acheté les titres à vil prix.

Le réglement du 6 septembre 1779 avait fixé le nombre des commissionnaires à 20; il est aujourd'hui de 23. Il est remarquable qu'il s'en trouve 14, c'est-à-dire plus de la moitié, dans les 2e, 3e, 4e et 5e arrondissements, c'est-à-dire dans les quartiers les plus opulents de la capitale, tandis qu'il n'y en a que 9 dans les huit autres arrondissements.

L'administration alloue aux commissionnaires 3 p. 0/0 sur les engagements, 1 p. 0/0 sur les dégagements, 2 p. 0/0 sur les renouvellements, et 1 p. 0/0 sur les bonis, c'est-à-dire les sommes provenant des objets vendus et excédant la somme prêtée et le montant des frais. Ainsi, le moins que doive payer un emprunteur qui engage et retire chez le commissionnaire, c'est 3 p. 0/0, quelle que soit la durée du séjour du nantissement. Un gage de 100 fr. qui aurait payé 9 fr. à l'administration, en paie 12 chez le commissionnaire. En basant les calculs sur la durée moyenne du séjour des nantissements, qui est, nous l'avons dit, de sept mois vingt jours, un prêt de 100 fr. coûte 5 fr. 75 c. en s'adressant directement à l'administration, et 8 fr. 75 c. par l'entremise des commissionnaires.

Les droits de commissionnaires se sont élevés en 1840, à 411,840 fr.; en 1841, à 377,876 fr.; en 1842, à 404,525 fr.; en 1843, à 422,663 fr. La moyenne des quatre années est de 404,226 fr. pour les produits totaux, et de 17,575 fr. par commissionnaire. Mais les produits réels, pour chacun d'eux, diffèrent essentiellement. Ainsi, en 1843, le bureau du Faubourg-du-Temple a perçu pour ses droits 33,482 fr.; le bureau rue Dauphine, 33,387 fr.; le bureau rue Neuve-Montmorency, 32,167 fr.; le bureau rue de Bourbon-Villeneuve, 28,793 fr.; le produit minimum est celui de la rue des Vieux-Augustins, qui n'a perçu que 3,600 francs.

Quant à la valeur moyenne des prêts, par bureau, nous voyons qu'elle a été de 27 fr. 67 c. dans un des bureaux de la rue Neuve-des-Petits-Champs, 2e arrondissement; de 25 fr. 35 c. dans l'autre bureau de la même rue; de 24 fr. 67 c. au bureau rue Saint-Honoré, n° 217; de 24 fr. 35 c. au bureau de la rue Neuve-Montmorency, tandis qu'elle descend à 7 fr. dans le bureau rue de Courcelles (8e arrondissement) et rue du Fouare (12e), à 9 fr. 67 c. au bureau rue du Mouton (7e) et quai aux Fleurs (9e).

Il ne faut donc pas se dissimuler que les prêts effectués par l'intermédiaire sont une charge importante pour les emprunteurs; mais beaucoup de motifs cependant font reconnaître leur nécessité actuelle. Ainsi, des bureaux intermédiaires placés à proximité de l'administration effectuent plus d'engagements que celle-ci, ce qui prouve qu'on préfère avoir recours aux commissionnaires. Plusieurs causes amènent ce résultat. Les commissionnaires ont la faculté de recevoir des dépôts qu'on appelle suspendus, parce que les déposants peuvent les retirer dans les vingt-quatre heures; ils en reçoivent ainsi annuellement 65,000 pour une valeur de 700,000 fr. environ. Quoique ces dépôts aient coûté 14,417 fr. aux déposants, qui auraient pu en faire l'engagement définitif à l'administration pour quinze jours, moyennant 6,307 fr., ce n'en est pas moins un avantage pour eux d'avoir retiré immédiatement leurs effets, et d'avoir économisé du temps pour une différence de droit qui se réduit à 11 c. par article.

Enfin, une autre considération prévaut, dans l'esprit de l'administration, en faveur des commissionnaires : c'est qu'ils ouvrent leurs bureaux de huit heures du matin à neuf heures du soir, tandis que l'administration n'ouvre les siens qu'à neuf heures et les ferme à cinq, ce qui permet à l'emprunteur de choisir le moment de la journée qui lui cause le moins de perte de temps, et même le dimanche matin, jusqu'à neuf heures au moins, pour retirer les objets dégagés.

Le tableau suivant fera connaître l'importance comparée des opérations du chef-lieu et des commissionnaires : il indique le nombre d'engagements opérés en article,

	Par l'administration.	Par les commissionnaires.	En totalité.
1840.	147,935	1,072,757	1,220,692
1841............	183,494	926,173	1,109,667
1842............	211,067	972,157	1,183,224
1843............	222,913	984,166	1,207,079
		DÉGAGEMENTS.	
1840...........	520,752	569,367	1,090,119
1841............	568,101	515,583	1,083,684
1842............	542,242	502,989	1,045,231
1843..	584,837	506,475	1,091,312

Les art. 31 à 35 du décret de l'an XIII ont donné aux commissaires-priseurs la mission d'estimer tous les effets portés, tant au chef-lieu du mont-de-piété que dans les succursales, sous la garantie de leur compagnie. Sous ce rapport, on voit que la garantie de ces officiers ministériels forme la base principale des opérations du mont-de-piété, qu'elle donne toute sécurité à l'administration, qui ne peut, en aucun cas, supporter de pertes provenant de la différence entre la somme prêtée et la somme reçue lors de la vente du nantissement. Ces pertes sont considérables. De 1824 à 1843 inclus, elles se sont élevées à 746,000 fr., soit 37,000 fr. par année. En 1827, elle s'est élevée à 111,544 fr.; à 99,958 fr. en 1831; en 1844, elle est de 27,178 fr. La multiplicité des affaires et l'absence d'estimation sur la plus grande partie des objets engagés amènent ce résultat. En effet, les opérations d'engagement sont faites dans neuf divisions, et chaque commissaire opère, de neuf à quatre heures, l'engagement de 450 articles par jour. En outre, le concours simultané de plusieurs d'entre eux est indispensable pour apprécier les effets de différentes natures qui sont présentés chaque jour, et surtout pour distinguer ceux dont le dépôt n'a pour cause que des besoins réels, de ceux qui, défectueux ou peu connus, sont souvent l'objet d'une spéculation déloyale. L'impossibilité où se trouvent les commissaires-priseurs d'être, tous les jours, de huit heures du matin à une heure du soir, dans les bureaux auxiliaires, les met dans la nécessité de répondre des estimations faites sans leur concours par les commissionnaires. Enfin, il y a aussi une cause de dépréciation dans le transport continuel des effets qui vont chaque jour des bureaux auxiliaires au chef-lieu

lors des engagements par les commissionnaires. Les dépenses annuelles à la charge des commissaires-priseurs s'élèvent à 12,400 fr., et consistent en émoluments d'experts, appointements de crieurs, étrennes, frais de bureau et d'administration.

Les articles vendus à la fin de chaque année par les commissaires-priseurs offrent, en général, une différence de 30 à 33 p. 0/0 d'augmentation sur le montant des sommes prêtées. Ainsi, en 1844, les 85,506 articles vendus pour une somme de 2,193,515 fr. avaient été engagés pour 1,657,673 fr.; la différence entre le prêt et la vente est de 535,842 fr., soit 32 1/2 p. 0/0. Les articles vendus au-dessous de l'estimation faite par les appréciateurs, et dont les commissaires-priseurs ont compté la différence, ont occasionné à ces derniers une perte de 27,178 fr., comme nous l'avons dit plus haut. Le boni à rembourser aux emprunteurs était, pour cette année, de 386,970 fr. Quand le boni n'est pas réclamé dans l'espace des trois années qui suivent la vente, il est acquis à l'administration comme bénéfice, et versé dans la caisse des hospices.

Voici maintenant quelques relevés qui feront connaître la nature et l'importance des opérations du mont-de-piété.

Sur la masse des prêts, ceux de 3 fr. y figurent pour 18 sur 100 en articles, ceux de 4 à 5 fr. pour 26 et 1/2, ceux de 6 à 10 pour 26. On voit donc que les articles au-dessous de 10 fr. représentent 70 p. 0/0 des opérations du mont-de-piété, et qu'elles lui sont onéreuses.

Voici le classement du nombre des engagements, d'après la valeur des articles.

	1839.	1841.	1843.
De 3 à 5 fr.	603,058	585,053	627,042
6 à 10	361,728	350,926	376,142
11 à 20	169,065	164,016	175,787
21 à 30	83,308	80,822	86,621
31 à 40	48,097	46,659	50,009
41 à 50	37,287	36,173	38,769
51 à 100	73,490	71,295	76,412
101 à 200	11,683	11,385	12,147
201 à 500	11,501	11,158	11,959
501 à 1,000	652	692	677
1,001 à 5,000	438	424	456
5,000 fr. et au-dessus	26	26	27
Total des articles engagés	1,400,384	1,356,519	1,456,048

Moyenne des engagements et renouvellements aux époques suivantes.

Epoques.	Articles.	Sommes.	Valeur moyenne.	
De 1815 à 1823....	1,061,756	18,393,238f	17f	32c
De 1824 à 1833....	1,161,093	21,083,331	18	16
De 1834 à 1838....	1,243,475	21,394,734	17	29
De 1839 à 1843....	1,374,416	23,541,041	17	13
En 1844..........	1,468,680	25,613,452	17	43
En 1845...........	852,624	16,386,254	19	20
Total des trente années.............	34,256,196	601,051,331		
Moyenne de toute la période.........	1,141,873	20,035,044	17	55

La moyenne générale a été dépassée, pour les articles, depuis l'année 1823, moins 1829 et 1842 ; quant aux sommes, elle a été dépassée depuis 1823, moins les années 1824, 1832, 1833, 1835 et 1839. C'est dans cette dernière année que la valeur moyenne des objets engagés est descendue le plus bas ; elle n'est que de 15 fr. 33 c. ; en 1825, chiffre maximum, elle a été de 20 fr. 43 c.

Les engagements sont plus nombreux les lundis que les autres jours de la semaine ; c'est le samedi qui offre un même résultat, mais pour les dégagements.

En examinant les opérations, soit par année, soit par périodes décennales, on retrouve presque exactement les mêmes proportions dans les différentes natures de dégagements :

(Pour cent.)	De 1815 à 1834. Articles.	Sommes.	De 1834 à 1844. Articles.	Sommes.
Nantissements dégagés par renouvellement........	15 1/4	21 1/4	17	23 1/2
Nantissements dégagés par retrait.................	79	73 1/4	78	72
Nantissements dégagés par les ventes.............	5 3/4	5 1/2	5	5
Totaux..........	100	100	100	100

A. BERNARD.

Hôpitaux et Hospices civils de la ville de Paris.

De temps immémorial, la bienfaisance publique a fondé, dans Paris, de nombreux établissements où l'indi-

gence et tous les maux qui viennent assaillir l'homme, depuis sa naissance jusqu'à sa mort, trouvent un asile et des soulagements. Indépendants les uns des autres dans l'origine et régis par des réglements particuliers, ils ont suivi plus tard les phases de nos institutions et subi les lois de la centralisation. Réunis sous une même direction par le décret du 17 janvier 1801, et recevant une impulsion commune, ils en ont bientôt ressenti les heureux effets. L'administration générale des hôpitaux et hospices, placée assez haut pour embrasser l'ensemble des besoins auxquels elle est chargée de subvenir, a pu rendre plus efficaces, en les réunissant, les ressources disséminées de la charité publique; appelant la science à son aide, elle a réparti par catégories les infirmités humaines, elle a assigné à chacune d'elles son refuge, et donné à chaque établissement sa spécialité de maux à soulager.

L'administration générale des hôpitaux, hospices et secours à domicile de la ville de Paris, est dirigée par un conseil composé du préfet de la Seine, président-né; du préfet de police, membre-né; et de quinze membres à la nomination du roi. Il est renouvelé chaque année par cinquième (Décret du 28 mars 1805); les membres sortants peuvent être réélus (Ordonnance du 1er avril 1827).

Une commission administrative formée de 6 membres, à la nomination du ministre de l'intérieur, sur la présentation du conseil général, est chargée, sous la surveillance de ce conseil, de tous les détails administratifs, et d'assurer la marche du service.

Le siége de l'administration est au Parvis-Notre-Dame : elle réunit sous sa direction ;

15 hôpitaux,
11 hospices,
4 établissements de service général,
3 établissements divers dont le but et l'institution se rattachent a sa mission charitable.

Enfin, elle exerce une haute surveillance sur les bureaux de bienfaisance et maisons de secours de la capitale.

Hôpitaux. — Les hôpitaux sont les établissements consacrés au traitement des malades curables; ils se divisent en *hôpitaux généraux* et en *hôpitaux spéciaux*.

Hôpitaux généraux. — Ils sont au nombre de huit contenant ensemble 3,413 lits, savoir :

Hôtel-Dieu, 810 lits ; — Annexe de l'Hôtel-Dieu, 300 ; — La Pitié, 620 ; — La Charité, 492 ; — Saint-Antoine, 320 ; — Necker, 329, — Cochin, 130 ; — Beaujon 412.

Hôpitaux spéciaux. — Les hôpitaux spéciaux sont ceux qui sont exclusivement réservés au traitement d'affections d'une nature particulière ; ils sont au nombre de 6 et contiennent ensemble 2,784 lits, savoir :

Hôpital Saint-Louis, 800 lits ; — Hôpital du Midi, 300 ; — Hôpital de Lourcine, 300 ; — Hôpital des Enfants malades, 600 ; — Maison d'accouchement, 514 ; — Hôpital des Cliniques, 120.

La *Maison royale de Santé*, où l'on n'est point admis gratuitement comme dans les hôpitaux précédents, ne doit pas être confondue dans la même catégorie ; elle s'y rattache toutefois par sa destination, car elle est affectée comme eux au traitement des maladies. Elle peut recevoir 150 pensionnaires des deux sexes.

Dans ces divers hôpitaux, les malades sont encore divisés en deux classes : *Service de Médecine* et *Service de Chirurgie.*

Grâce à cette répartition par hôpitaux et dans chaque hôpital, chaque maison et presque chaque salle a pu être appropriée à un genre spécial d'affections. Les moyens curatifs, groupés sur un même point, sont devenus moins dispendieux et d'une application plus facile. Les médecins ont trouvé un champ fertile d'observations dans les cas identiques réunis sous leurs yeux, et les malades, un nouveau soulagement dans la conformité de leurs souffrances.

En outre, des traitements externes sont ouverts à Saint-Louis, aux hôpitaux du Midi, de Lourcine et des Enfants malades. Des consultations et des médicaments y sont donnés gratuitement et étendent au dehors l'action bienfaisante de l'administration. Par cette salutaire institution, elle a pu tirer de ses ressources tout le parti possible, multiplier les secours qu'elle distribue, et réserver aux plus nécessiteux et aux plus souffrants les lits dont elle dispose.

Enfin, pour ne rien omettre de ce que les ressources de l'administration lui permettent de faire en faveur des ma-

lades indigents, les revenus de la *fondation Montyon* [1], sont employés à donner aux convalescents sortant des hôpitaux, le moyen d'attendre des occasions de travail et le retour de leurs forces.

HOSPICES. — On désigne sous le nom d'hospices les asiles ouverts à tous ceux que l'indigence et la vieillesse, l'enfance et l'abandon, l'aliénation ou des infirmités incurables mettent hors d'état de pourvoir eux-mêmes aux besoins de leur existence.

On les subdivise en *hospices* proprement dits, et en *maisons de retraite*. L'admission est gratuite dans les premiers, et dans les seconds elle n'a lieu que moyennant une pension annuelle, ou le versement d'un capital dont le montant est fixé par les réglements.

Ils sont au nombre de huit, savoir :

Hospice de la Vieillesse-homme, autrefois Bicêtre, 3,050 lits ; — Hospice de la Vieillesse-femme (la Salpêtrière), 4,861 ; — Hospice des Incurables-hommes, 480 ; — Hospice des Incurables-femmes, 560 ; — Enfants trouvés et orphelins, 599 ; — Hospice Saint-Michel, 70 ; — Hospice de la Reconnaissance, 300 ; — Hospice Devillas, 35.

Maisons de retraite. — Hospice des Ménages, 702 lits ; — Hospice Larochefoucauld, 213 ; — Institution de Sainte-Périne, 182.

En consultant les mouvements de la population secourue en 1846, et en se reportant en même temps à ceux de 1845, on trouve constaté qu'il a été traité dans les hôpitaux,

En 1846	85,445	malades.
Et en 1845	82,024	id.
C'est en plus pour 1846	3,421	personnes.

Tous les hôpitaux concourent à cette augmentation, mais surtout Beaujon et les Enfants-Malades, par suite de l'occupation, en 1846, de salles qui avaient été évacuées en 1845, pour exécution de travaux.

Une progression proportionnelle existe dans les journées de présence dans les hôpitaux ; elles sont constatées

[1] M. Auget de Montyon, conseiller d'État, légua, à cet effet, aux hospices de Paris, une somme de 5,312,000 fr., dont l'acceptation fut autorisée par ordonnance royale du 29 juillet 1820. Un réglement en date du 4 janvier 1837, et conforme aux intentions du donateur, en a fixé l'emploi.

Au compte de 1845 pour	1,991,763
Celles de 1846 présentent un effectif de	2,070,215
Soit en plus pour cette dernière année	78,452

La durée de séjour de chaque malade a été de 25 jours 99 centièmes, et en 1845, 25 jours 97 centièmes. C'est, du reste, un fait bien remarquable, que cette limite stationnaire, à quelques centièmes près, dans laquelle se renferme la durée moyenne du traitement d'un malade dans les hôpitaux depuis nombre d'années.

Les mouvements constatent aussi les décès survenus dans le cours de l'exercice; à l'aide de ces documents, on a établi le rapport de la mortalité sur le nombre des malades traités dans les hôpitaux, en médecine d'abord, en chirurgie ensuite, enfin pour les deux services réunis, par établissement, tant pour les adultes que pour les enfants des deux sexes. Cette mortalité est, en moyenne, de 1 sur 10,34. Elle se répartit de la manière suivante :

Hôpitaux généraux	1 sur 8,90
Hôpitaux spéciaux	1 sur 15,79

En 1845, elle ne fut que dans la proportion moyenne de 1 sur 11,16; mais en remontant aux années précédentes, on trouve que cette proportion a été

De 1 sur 10,46 en 1844 médecine et chirurgie.
De 1 sur 10,32 en 1843
De 1 sur 10,38 en 1842

Et l'on doit en conclure que celle de 10,34, constaté en 1846, est en rapport avec une année moyenne, tandis que celle moins élevée de 1845 était le résultat d'une année favorisée par une température modérée.

Quant à la différence de mortalité qui se fait remarquer entre les hôpitaux, on ne peut se l'expliquer que par le nombre de cas plus ou moins graves des maladies, et de la proximité ou de l'éloignement de certains de ces établissements des centres de la population ouvrière exposée à subir l'influence des épidémies, notamment au changement des saisons.

La mortalité, calculée d'après le nombre des individus existants le 1er janvier 1846 et de ceux entrés dans l'année, divisé par le nombre de morts, donne pour résultat moyen 1 décès sur 7,86. Cette mortalité, qui en 1845, n'était que de 1 sur 8,34, présente un accroissement du quinzième en-

viron sur cette dernière année ; elle se répartit entre les différentes classes d'administrés, ainsi qu'il suit :

Aliénés morts en 1846...........	1 sur 8.73	et en 1845	1 sur 10.18
Indig. et vieillards des hospices...	1 sur 7.28	—	1 sur 7,44
Pensionn. des maisons de retraite.	1 sur 9.50	—	1 sur 10.36
Indig. des hospices fondés.......	1 sur 9.75	—	1 sur 9.89

Cet aperçu démontre que dans les hospices, comme dans les hôpitaux, la mort a frappé les différentes classes d'administrés, dans une proportion plus considérable ; et s'il nous était possible de nous rendre compte de la mortalité générale de la ville de Paris, il est très-probable que le même résultat se représenterait, en appliquant nos calculs sur les malades des différentes classes de la société, pour les années 1845 et 1846.

Dépenses.

L'exercice 1846, comparé aux 4 années antérieures, présente un excédant de dépense de plus d'un million.

Depuis 1842, année à partir de laquelle le nouveau régime a été mis en vigueur dans les hôpitaux et hospices, jusqu'à 1846 inclusivement, la dépense générale s'est élevée :

Au minimum (année 1842), à.......	11,428,000 fr. (chiffre rond)
Au maximum (année 1844), à.......	11,649.000 (chiffre rond)
En moyenne, pour les quatre années 1842, 1843, 1844 et 1845. ci......	11,521,000 fr.
L'année 1846 donne un chiffre de................	12,565,000
Présente sur les 4 années une augmentation de....	1,044,000

En comparant les deux années 1845 et 1846, on trouve que l'excédant de ce dernier exercice est de 1,021,515 fr. 67 c. C'est à 23,000 fr. près, une différence semblable à celle que produit la comparaison précédente. On doit en conclure qu'il a fallu des circonstances bien puissantes pour que les dépenses se soient accrues d'un onzième dans le cours d'une année seulement.

Au nombre des causes qui ont occasionné ce surcroît de dépenses, il faut placer en première ligne la cherté des subsistances, notamment du pain, des légumes secs, des légumes frais, des pommes de terre et aussi du vin. Nous rappellerons l'accroissement de la population secourue et qui se traduit par 78,452 journées de malades dans les hôpitaux 25,122 journées dans les deux asiles de la

Vieillesse, et, enfin, nous ajouterons à ces motifs, l'ouverture d'un nouvel hôpital, dont les frais de première installation se sont élevés, en 1846, à 68,000 fr. environ.

Les hospices de Paris payaient par enfant pour mois de nourrice et récompense jusqu'à l'âge de douze ans une somme de 728 fr.

A dater de 1846, ils paient pour les enfants placés dans l'Aisne.............. 762 f. 00 c.

Aisne	762 f.	00 c.
Eure	912	00
Eure-et-Loir	1024	80
Indre	672	00
Loir-et-Cher	852	00
Loiret	726 f.	00 c.
Nord	888	00
Pas-de-Calais	960	00
Saône-et-Loire	918	00
Sarthe	718	00
Somme	846	00
Yonne	831	60

Relevé des travaux du bureau central d'admission en 1846.

ADMISSION dans les hôpitaux.	MÉDECINE. hom.	fem.	CHIRURGIE. hom.	fem.	Nourrices,	TOTAL.
Malades admis	13,136	8,958	2,489	1,215	401	26,109
Malades refusés faute de lits	2,152	1,546	905	61	168	4,832
Malades renvoyés aux hôpit. spéciaux	»	»	»	»	»	3,316
Aliénés et épileptiq.	»	2	»	»	»	2
	15,288	10,506	3,394	1276	569	31,349

Admission dans les hospices.

Le bureau central a délivré 820 certificats, savoir :

	Hommes.	Femmes.	TOTAL.
Pour admission dans les hospices de la Vieillesse	118	295	418
Idem aux Incurables	69	50	119
Idem aux Ménages	28	34	62
Idem à la Rochefoucault	22	18	40
Idem à la Reconnaissance	33	»	33
Idem à Saint-Michel	3	»	3
Idem à Devillas	8	»	8
	281	397	678
Certificats constatant l'insuffisance des infirmités d'indigents présentés pour occuper des lits dans les hosp. Incurables et de la Vieillesse	»	»	18
Idem. à des employés et gens de service pour admission à la retraite ou au repos	12	7	19
Idem à des aliénés ou épilept. pour admiss. dans les asiles de la Vieillesse.	26	23	49
Idem à divers	»	»	56
			820

STATISTIQUE DE LA PRISON POUR DETTES (*Clichy*).

Il en est de l'emprisonnement pour dettes comme de la peine de mort ; on s'étonne tout d'abord qu'il puisse y avoir là l'ombre d'une question. Tous les cœurs jeunes et généreux se sentent portés à voter d'enthousiasme leur abolition. Mais quand l'expérience est venue, quand on a vu des criminels proclamer cyniquement en cour d'assises, qu'ils ont tué dans la conviction que, la loi n'étant plus appliquée, ils ne seraient pas tués eux-mêmes ; quand on a vu des débiteurs abritant leur mauvaise foi derrière un majorat ou des rentes insaisissables, déclarer qu'ils ne paieraient que forcés par la contrainte par corps, on a dû convenir qu'il fallait y réfléchir et que le double problème n'était pas encore résolu.

L'emprisonnement pour dettes et la peine de mort ne doivent pas être considérés seulement, quant au petit nombre d'individus qu'ils atteignent ; ils doivent l'être encore et surtout quant au nombre beaucoup plus considérable d'individus qu'ils effraient, lesquels, ne respectant plus rien autre, redoutent néanmoins de s'y exposer. La peine de mort et l'emprisonnement pour dettes agissent bien plus largement, bien plus efficacement comme menaces que comme châtiments.

Clichy, administrativement la *Prison pour dettes*, a reçu, pendant l'année 1846, 576 individus dont 26 femmes. Celles-ci n'ont donc fourni qu'un 22ᵉ du nombre total ou 4, 3 p. 100.

Voici comment se divisent ces 576 individus quant à leur lieu de naissance :

Nés à Paris	88
Autres communes du département de la Seine	22
Dans les autres départements	392
Étrangers	74

Ainsi, il en est des tableaux statistiques de la dette, comme de ceux de notre cour d'assises, de nos tribunaux correctionnels, de la prostitution, du mont-de-piété, de tout ce qui accuse plus de mauvaises passions que de misère, la Province qui aboie sans cesse contre l'immoralité de Paris y contribue pour plus des deux tiers. Et, chose remarquable, quelques milliers d'étrangers, presque tous anglais ou amé-

ricains, fournissent presqu'autant de dettiers qu'un million de Parisiens.

Divisions des détenus quant à leur âge :

De 21 à 25 ans...........	48
25 à 30 ans...........	93
30 à 40 ans...........	193
40 et au-dessus........	249

A l'exception des stellionnataires, nul ne peut être écroué ou maintenu à la prison pour dettes à compter du jour où il accomplit sa 70e année.

Quant à la fréquence de l'arrestation, on a compté en 1846.

Détenus pour la première fois....................	506
— deuxième fois....................	43
— troisième fois....................	18
— quatrième fois....................	6
— cinquième fois....................	3

L'intelligent greffier, premier auteur de ces tableaux, a cru devoir s'arrêter à la 5e fois, mais il y a des dettiers qui sont allés bien au delà. L'un de mes confrères y est venu 13 ou 14 fois ; un noble duc y venait si souvent qu'il s'en était fait une sorte de domicile et qu'il s'y faisait adresser ses lettres, bien sûr que si par hasard il ne s'y trouvait pas dans le moment, on y saurait toujours son adresse.

Voici maintenant le tableau des sommes dues en capital, abstraction faite de frais de toute espèce :

Débiteurs de 25 à 500 fr.	199	Débit. de 5,000 à 10,000	13
500 à 1,000	97	10,000 à 20,000	8
1,000 à 2,000	72	20,000 à 100,000	4
2,000 à 3,000	38	100,000 et au-dessus	1
3,000 à 4,000	21	sommes indéterminées (faillis).....	109
4,000 à 5,000	14		

La loi ne permet l'incarcération d'un régnicole que pour une dette de 200 fr. en capital et de 150 quand il s'agit d'un étranger ; mais les tribunaux la prononcent pour le recouvrement de dommages-intérêts, si minimes qu'ils soient.

Nature de la dette :

Dettes civiles.............	20	Stellionnataires............	0
Billets à ordre.............	346	Faillis....................	109
Lettres de change,.........	47	Travaux publics...........	0
Vente et achat de marchandises.....................	31	Débiteurs de l'État.........	0
Résultats de comptes.......	22	Restitutions..............	1
			578

Etat civil des détenus.

Célibataires	137	Mariés sans enfants	80
Veufs sans enfants	7	Mariés avec enfants	326
Veufs avec enfants	26		

Ce tableau a beaucoup attendri MM. les philanthropes à courte vue; ils en ont conclu que l'emprisonnement pour dettes était une chose immorale, puisqu'elle frappait en plus grand nombre des hommes mariés, des pères de famille. Ils ont oublié d'abord que de 30 à 40 ans, âge moyen des détenus, on compte quatre fois plus d'hommes mariés que de célibataire et que sur dix mariages, à peine s'en trouve-t-il un stérile. Ce tableau n'offre que l'état civil légal, avouable des détenus, il serait bien plus curieux s'il nous donnait leur état réel. Qu'importe en effet qu'un homme soit marié, s'il ne vit pas avec sa femme? Qu'importe qu'il ait des enfants, s'il ne s'en occupe pas? D'un autre côté, est-ce bien un célibataire que l'homme qui vit illégalement, mais réellement avec une femme et des enfants? Renseignements pris à de bonnes sources, je ne craindrais pas d'avancer qu'il en est pour les détenus pour dettes, comme pour les accusés en cour d'assises, mariés ou non, les 4/5[es] au moins vivaient au moment de leur arrestation en état plus ou moins flagrant, plus ou moins étroit de concubinage.

Professions des détenus :

Avocats, jurisconsultes	14	Sans profession	27
Négociants, marchands	168	Mécaniciens	7
Entrepreneurs	39	Porteurs d'eau, charbonniers	4
Tailleurs	11	Étudiants	7
Employés	38	Fabricants	18
Propriétaires et rentiers	52	Courtiers	6
Voituriers, charroyeurs	5	Médecins	6
Industriels	131	Artistes	6
Hommes de lettres	13	Ingénieurs	2
Militaires	4	Architectes	2
Ouvriers	16		

Encore que ce tableau n'offre pas beaucoup de certitude, en ce sens qu'on écroue, sans contrôle, l'individu avec la profession qu'il lui plait de déclarer, il n'en paraît pas moins résulter qu'un tiers de ces dettiers arrêtés par MM. les *Officiers-gardes du commerce* ne sont pas commerçants. Si l'on parcourt la liste des incarcérateurs, on trouve qu'il n'y en a pas le quart sujets à patente.

Quand on s'occupe avec quelqu'intelligence de l'histoire des prisons, on est frappé de voir se balancer avec une exactitude, une régularité presque mathématique les entrées et les sorties. Nous avons vu qu'en 1846 il est entré à Clichy 576 individus dont 26 femmes ; cette même année il en est sorti 556, dont 25 femmes. En 1845, il y était entré 521 individus, dont 31 femmes; il en était sorti 518, dont 34 femmes. Le chiffre de la population varie aussi très-peu; ainsi la *fermeture* constatait au 31 décembre 1844, 146 détenus, dont 6 femmes; au 31 décembre 1845, 144, dont 3 femmes; au 31 décembre 1846, 164, dont 4 femmes.

Voyons maintenant dans quel délai, à partir de l'incarcération, ont eu lieu ces 556 sorties :

Dans les 15 premiers jours	207
De 15 jours à 1 mois	92
De 1 mois à 3 mois	82
De 3 mois à 6 mois	82
De 6 mois à 1 an	65
De 1 an à 2 ans	20
De 2 ans à 3 ans	8
Total	556

Ainsi aucun détenu n'est sorti après un séjour de 3, de 4 et de 5 ans, ni même au delà, car la détention de l'étranger peut encore durer 10 ans, et, avant la nouvelle loi, elle pouvait durer toute sa vie.

Il ne nous reste plus qu'à indiquer le motif des sorties :

Paiement de la dette	29
Consentement des créanciers	276
Manque d'aliment	92
Arrêt au jugement	9
Sauf-conduit	134
Transfèrement	12
Décès naturel	4
Total	556

Il n'y a pas eu de suicide, non plus que d'évasion à Clichy, pendant l'année 1846. Les quatre décès qui l'ont affligé seraient arrivés très-probablement partout ailleurs. Il n'en est pas moins déplorable que les détenus malades s'obstinent à ne pas aller à l'infirmerie, laquelle est admirablement belle, parce qu'ils seraient complétement isolés de leurs camarades et qu'ils n'y pourraient recevoir de visites

du dehors qu'en présence d'un porte-clefs. Quelque respectable que puisse être l'intérêt du créancier, la vie du débiteur ne l'est pas moins; la société a le devoir et le droit d'intervenir, quand, à défaut d'humanité, le bon sens de l'incarcérateur ne lui commande pas de se montrer généreux et pitoyable; un cadavre n'a jamais payé personne. L'emprisonnement devrait cesser ou du moins être suspendu, dès que les médecins mêmes de l'administration affirment sur l'honneur qu'il y a danger de mort pour un citoyen qui, en fin de compte, n'a commis ni crime ni délit et n'est coupable au plus que de misère ou d'inconduite.

B. MAURICE.

Du sort des Enfants trouvés.

Depuis longtemps le sort des enfants trouvés excite l'intérêt des économistes et des gens de bien; mais cet intérêt n'a produit encore que des théories, où les uns, exclusivement préoccupés du point de vue économique, les autres, trop dominés peut-être par leur cœur, ont semblé méconnaître que cette grande question, comme toutes celles qui se rattachent à l'ordre social, est très-complexe et ne saurait être résolue qu'en alliant avec prudence le principe économique au principe divin de la charité.

Il faut se reporter à l'avénement du christianisme pour découvrir les premiers et faibles efforts par lesquels la charité étendit ses mains sur le berceau des pauvres créatures que la loi païenne traitait avec une indifférence barbare. La protection qu'on leur accorda ne fut alors ni très-étendue ni très-efficace. Aucun asile ne s'ouvrait pour les recevoir, et, dans tout l'Occident, ils étaient esclaves de ceux qui les recueillaient. Cette disposition était encore en vigueur au temps de Charlemagne, comme l'atteste un de ses capitulaires.

Vers la fin du huitième siècle, un vertueux prêtre de Milan, *Datheus*, fonda le premier asile ouvert à l'enfance délaissée, voulant, dit-il dans l'acte constitutif, que les enfants y soient élevés, qu'on leur fasse apprendre un métier et *qu'ils soient préservés de la servitude.* Le savant Muratori nous a conservé ce document, précieux à

plus d'un titre ; car cette fondation du digne précurseur de Vincent de Paul est le premier anneau qui rattache la civilisation ancienne à la civilisation moderne. Ainsi, dans tous les temps, païenne ou chrétienne, l'Italie a donné au monde de glorieux exemples et de grandes leçons !

Si la France n'a pas marché la première dans la route tracée par l'Italie, du moins on peut dire à sa gloire qu'elle n'est pas restée longtemps en arrière dans cette noble voie.

Dans le onzième siècle, la ville de Montpellier vit s'élever un hospice pour les enfants abandonnés ; cette fondation existait encore sous Louis XV.

Les chanoines du Saint-Esprit, à Marseille, en 1188, fondaient un hospice semblable, exemple promptement suivi par Bordeaux, Aix et Toulon.

En 1523, Lyon ouvrait un Hôtel-Dieu pour les enfants abandonnés.

A dater de cette époque, et pendant plus d'un siècle, aucune fondation particulière ne leur fut consacrée. Les lois, il est vrai, semblent à plusieurs reprises vouloir les prendre sous leur protection. Ainsi, en 1542 et 1545, le parlement permet, par lettres patentes, des quêtes pour eux, comme on quêtait pour les orphelins et les enfants légitimes, en faveur desquels le roi Jean, Charles VII et François Ier avaient fondé des établissements spéciaux. Ces adoucissements révélaient plutôt la grandeur de leur misère qu'ils n'aidaient à la soulager, et les lois insuffisantes étaient, relativement au sort de ces infortunés, une lettre morte qui ne vivifiait point l'esprit de charité.

Mais cet état de choses allait bientôt cesser. Vers la fin du règne de Louis XIII, une femme généreuse, dont l'histoire n'a pas conservé le nom, recueillit et éleva plusieurs enfants abandonnés ; elle demeurait près de Saint-Landry, en la Cité, et sa maison fut nommée par le peuple *maison de la couche.* Après sa mort, les servantes qu'elle avait prises pour l'aider continuèrent à recevoir les enfants qu'on y apportait ; mais, loin de donner à ces pauvres créatures les soins nécessaires, ces misérables femmes en firent les victimes d'un exécrable commerce, et ceux qui ne périssaient pas entre leurs mains étaient publiquement

achetés et vendus à vil prix dans les vues les plus criminelles.

Alors un homme vivait, dont le nom réveille dans tous les esprits le souvenir de la plus tendre charité et des vertus les plus sublimes. Vincent de Paul, pénétré d'épouvante et de douleur au récit de ce qui se passait dans la *maison de la couche*, voulut s'assurer par ses yeux que la voix publique n'avait rien exagéré, et il en acquit promptement la certitude. Tout le monde sait ce qu'il a fait, et si nous le répétons après tant d'autres, c'est qu'il est impossible de s'occuper des enfants délaissés sans rappeler ce qu'ils doivent à leur plus ardent protecteur.

Après avoir épuisé ses ressources personnelles pour arracher à la mort le plus grand nombre possible de ces infortunés, il résolut de faire un appel au cœur des femmes, et, réunissant autour de lui toutes celles dont le rang, les richesses et les généreux sentiments pouvaient assurer le succès de sa pieuse entreprise, il leur peignit, dans un discours que l'histoire a recueilli, en termes si énergiques et si touchants, le sort des malheureux petit êtres en faveur desquels ses entrailles s'étaient émues, que tout d'une voix le concours qu'il sollicitait avec tant de faveur lui fut accordé.

La vie des enfants exposés fut désormais garantie; le roi Louis XIII s'associa à cette œuvre par le don du château de Bicêtre et une rente de 4,000 livres. Anne d'Autriche donna aussi plus tard 8,000 livres de pension au nouvel établissement. Les enfants, d'abord réunis à Bicêtre, n'y restèrent pas longtemps; la mortalité, qui fit de grands ravages parmi eux, persuada, à tort sans doute, que l'air y était trop vif pour leur jeune âge, et on les ramena à Paris, où ils restèrent pendant quelque temps sous la protection de madame Legras. nièce du garde des sceaux Marillac. L'établissement de Vincent de Paul se soutint par la charité privée, jusqu'à ce que Louis XIV, environ dix ans après la mort du saint fondateur, constitua et adopta définitivement, en 1670, ce que par les lettres patentes il appelle avec juste raison, *un si bon œuvre*.

Louis XV fit à l'hôpital des enfants trouvés des dons considérables, entre autres celui de 120,000 livres de rentes.

9 mars 1767, et par une disposition que nous regrettons de ne pas voir conservée, il ordonna que les enfants du sexe masculin, élevés dans une famille, pourraient remplacer à la milice, le fils, le frère ou le neveu du chef de famille qui les avait élevés.

La Convention ne pouvait oublier, dans ses vastes et généreux projets, des êtres si dignes de compassion. Aussi la loi du 28 juin 1793 est-elle un code complet en faveur des enfants abandonnés. Par malheur ses promesses ne purent se réaliser, et les pauvres enfants se ressentirent cruellement alors du malheur des temps; cependant ce serait une grave erreur de croire que les travaux de la Convention aient été sans influence sur le sort de ceux qu'elle appela noblement *les enfants de la patrie;* s'il ne lui fut pas donné de voir la réalisation de ses desseins, du moins est-il juste de reconnaître qu'à cet égard elle a imprimé la meilleure direction aux idées; si bien que depuis cette époque les dispositions les plus favorables aux enfants trouvés, soit dans l'opinion, soit dans les lois, ont été inspirées par elle; et pour choisir entre tous un exemple singulier de la justesse et de la moralité de ses vues, nous citerons le principe par elle émis de la nécessité de secourir les filles mères. Ce principe souleva pendant un demi-siècle de violentes clameurs que justifiait en partie la hardiesse cynique des femmes qui, dans ces temps, profitèrent des bienfaits de la loi. Mais enfin, grâce aux études les plus sérieuses et les plus approfondies, aux résultats de l'expérience, administrateurs et moralistes, tous pensent aujourd'hui, avec la Convention, que le secours accordé aux filles mères n'est plus une prime donnée à l'oubli des lois de la pudeur, mais un des plus puissants obstacles apportés à l'abandon des enfants, et le seul moyen peut-être de retirer du désordre les infortunées qui ont une fois succombé.

Enfin, par le décret de 1811, qui compose presque toute la législation actuellement en vigueur, Napoléon destinait à l'armée de terre et de mer tous les enfants trouvés du sexe masculin. Cette partie du décret ne reçut d'exécution que sous l'empire, et maintenant les enfants trouvés sont appelés à concourir à ces services dans la même proportion que les autres citoyens.

La restauration, comme le gouvernement actuel, n'a guère pris, à l'égard des enfants trouvés, que des mesures d'ordre, telles que la fermeture d'un certain nombre de tours, le déplacement des enfants, etc., etc. Ces mesures, uniquement répressives, n'ont amené ni les inconvénients qu'on pouvait craindre, ni les avantages qu'on pouvait espérer; si bien que le sort des enfants trouvés reste ce qu'il était, c'est-à-dire fort malheureux, et, selon nous, voici pourquoi : la législation qui les concerne est incomplète et ne les protége qu'imparfaitement; les sacrifices que l'État s'impose pour eux sont insuffisants et par conséquent faits en pure perte. Ainsi, le prix des mois de nourrice pour ces pauvres enfants est de *sept francs* pour la première année [1], ce prix décroît dans les années suivantes. La modicité de cette rémunération empêche les cultivateurs un peu aisés de se charger de tels nourrissons, qui, pour des gens honnêtes et voulant remplir leur devoir, seraient plus onéreux qu'utiles; il en résulte que les malheureux tombent en partage à la classe la plus misérable et souvent la plus corrompue de nos campagnes. Ce n'est pas tout; pour engager les nourrices, qu'un si mince profit n'attire pas, on leur permet trop souvent de se charger de trois, quatre et quelquefois jusqu'à six enfants qui partagent les soins, ou, pour mieux dire, sont également soumis à la négligence d'une femme que trop souvent ses occupations retiennent loin de sa maison la plus grande partie du jour. Une effrayante mortalité décime alors ces pauvres enfants. Ceux qui survivent sont-ils plus heureux? Épuisés par les privations, par l'absence des soins si nécessaires aux premiers jours de la vie, leur santé détruite ne leur permet guère de pourvoir par le travail à leurs besoins; les garçons, la plupart du temps; sont même incapables de satisfaire aux obligations que l'État leur impose par la loi du recrutement. Voilà pour le physique : le moral est encore dans une situation plus affligeante. Obligé dès l'âge le plus tendre de gagner son pain qu'on lui donne d'une main trop avare, le pauvre enfant abandonné ne peut suivre l'école, ne reçoit aucune instruction religieuse, et reste enfin,

[1] Sous Louis XIV ce prix était plus considérable.

sous le rapport de l'intelligence, presque au niveau des animaux dont il a constamment la garde. Heureux quand on ne le force pas à mendier, ou, ce qui est pis encore, à marauder ; triste apprentissage par lequel on le fait préluder à la vie de désordre qui devient trop souvent son partage.

Tels sont les malheurs communs aux enfants des deux sexes ; mais pour les filles, que de périls dans tant de misères et d'abandon ! N'arrive-t-il pas trop souvent qu'une infortunée ainsi réduite fait, comme dit un orateur chrétien, de son innocence le prix funeste de la nécessité ?

Les commissions administratives, dira-t-on, sont chargées de la tutelle de ces enfants, et doivent veiller sur les pupilles que la loi leur confie. Il est vrai, mais en réalité cette tutelle est tout à fait illusoire. Lorsque l'enfant atteint l'âge de douze ans, l'hospice cesse la faible rétribution qu'il payait encore au nourricier, et à dater de ce moment l'enfant devient libre de fait, sinon de droit. Une querelle, un caprice, un juste mécontentement, peuvent lui faire quitter le toit qui l'abritait, et, libre de ses actions, il part, il offre ses services au premier venu qui les accepte ou les refuse sans encourir la moindre responsabilité. Que de dangers dans cette liberté, à un âge où le frein d'une autorité protectrice est toujours si nécessaire !

A-t-on le droit de s'étonner si ces pauvres enfants, *doublement* abandonnés, cèdent tout à la fois aux cruelles tentations du besoin, aux aveugles impulsions des mauvais instincts et aux coupables séductions de ceux qui ont un intérêt quelconque à les égarer, et s'ils deviennent redoutables à la société, qui n'a pas su jusqu'ici tourner à son profit leur force et leur intelligence ? AD. DE W.

Des tableaux statistiques ont été publiés, indiquant le nombre des enfants trouvés par département, leur rapport à la population et enfin le nombre des enfants trouvés à la charge des départements. Il en ressort des faits curieux et du plus haut intérêt.

Parmi les départements qui ont le plus d'enfants trouvés il faut placer en première ligne les départements de la Seine (17,871) et du Rhône (11,989), puis viennent la Gi-

ronde (3,527), les Bouches-du-Rhône (3,451), la Seine-Inférieure (2,528), la Haute-Garonne (2,397), la Dordogne (2,236), l'Aveyron (2,272,) le Nord (2,243); mais ces nombres sont loin d'être en rapport avec la population, comme on va le voir. Ainsi, tandis qu'on compte un enfant trouvé sur 67 habitants dans le département de la *Seine*, et 1 sur 42, dans le *Rhône;* la *Haute-Saône* n'en fournit qu'un seul sur 8,695, les *Vosges* 1 sur 2,781, le *Haut-Rhin*, 1 sur 2,082, *Seine-et-Oise* 1 sur 1,537, *Seine-et-Marne* 1 sur 1,268, la *Moselle* 1 sur 1,179. Après la Seine et le Rhône, les départements qui comptent le plus grand nombre d'enfants trouvés relativement à leur population, sont les *Bouches-du-Rhône*, 1 sur 109, la *Gironde*, 1 sur 161, l'*Aveyron*, 1 sur 165, *Vaucluse*, 1 sur 173, la *Haute-Vienne*, 1 sur 184, le *Loiret* 1 sur 189, la *Haute-Garonne*, 1 sur 195.

Du sort des Enfants trouvés, à l'étranger.

Il ne sera peut-être pas sans intérêt de faire connaître ce qui s'est fait en pays étranger en faveur des enfants trouvés.

Le magnifique hôpital du Saint-Esprit, à Rome, fut consacré, en partie, au service des enfants trouvés, par le pape Innocent III qui le faisait réparer alors.

En 1212, l'hôpital de Parme fut fondé en faveur de ces infortunés ; celui de Venise en 1380.

Florence, en 1421, inaugura le bel hôpital des Innocents, bâti sur les dessins de Brunelleschi et commencé en 1416.

L'hôpital de l'Annonciade fut fondé à Naples en 1515 ; les garçons, à l'âge de 7 ans, étaient envoyés à la maison des pauvres, l'*Albergo dei poveri*. Celles des filles qui ne trouvaient point à se marier restaient toute leur vie dans la maison, où elles étaient utilisées. Non-seulement ces fondations existent encore de nos jours, mais elles se sont peu à peu étendues à toute l'Italie, en y comprenant le Piémont.

En Espagne, Pierre Gonzalès de Mendoza, archevêque de Tolède, que Sixte IV, fit cardinal, fonda, vers la seconde moitié du quinzième siècle, un hôpital magnifique pour les enfants trouvés. A la même époque, la cathédrale de Séville, alors la plus riche du monde, en recueillait et en élevait un nombre prodigieux.

Au commencement du seizième siècle, Garcias Thomas de Villeneuve, archevêque de Valence, que l'Eglise a mis au rang des saints, fit de son palais une maison de refuge pour les enfants trouvés. Il avait pour eux un cœur si paternel que, non content de recueillir ceux qui étaient abandonnés, il donnait une récompense

lorsqu'on en apportait un, et ne se reposait sur personne du soin de veiller à leur santé et à leur éducation.

Comme en Italie, les hospices d'enfants trouvés se sont rapidement propagés en Espagne.

Une opinion populaire et généralement répandue a fait croire que la loi espagnole regardait comme nobles tous les enfants trouvés ; nous pensons qu'il n'en est rien : une ordonnance de Charles IV, rendue en 1794 et inspirée par les sentiments les plus élevés et les plus généreux, a sans doute été la cause première de cette erreur. Les principales dispositions de cette ordonnance nous ont paru dignes d'être rapportées. Ainsi, les enfants exposés sans pères connus sont regardés comme légitimes, et comme tel admissibles à tous les emplois. La loi punit quiconque les flétrit du nom de bâtard, d'adultérin, etc. En cas de condamnations judiciaires, ils ont le singulier privilége de n'être astreints qu'aux peines qui peuvent frapper la noblesse qui a failli.

Il existait, en 1810, 69 hôpitaux pour les enfants trouvés en Espagne, et un voyageur diplomate qui écrivait quelques années auparavant, rendait un éclatant témoignage à la belle tenue, à l'ordre et à la propreté des établissements charitables de ce pays.

On sait peu de chose sur les hôpitaux d'enfants trouvés du Portugal. Il en existe dans les villes de Lisbonne, de Bragance, de Santarem, d'Alcabaca, de Lamégo, etc. Celui de Lisbonne est le plus considérable de tous.

Comme dans tous les États où la recherche de la paternité est permise, les expositions sont rares en Allemagne, et le besoin d'hôpitaux pour les enfants trouvés s'y est fait peu sentir ; cependant Munich en possède un dont la date remonte au douzième siècle, et celui de Nuremberg fut fondé en 1331.

Joseph II fonda à Vienne un vaste et magnifique établissement destiné à recevoir tous les enfants trouvés de l'empire d'Autriche.

La Suisse n'a point d'hôpitaux pour les enfants trouvés ; ils sont assimilés aux orphelins et reçoivent les mêmes soins. On cite avec éloge l'hôpital de Genève.

Dans le nord de l'Europe, toutes les fondations relatives aux enfants trouvés sont de dates très-récentes ; cependant la ville d'Amsterdam possède depuis 1596, un très-bel hôpital consacré à ce service.

Dublin vit en 1704 s'ouvrir, pour les enfants trouvés, un hôpital auquel le parlement accorda les fonds nécessaires ; mais d'après le peu de faveur dont les établissements de cette nature jouissent en Angleterre, on peut prévoir le moment où l'hôpital de Dublin sera réduit à se soutenir par les seuls efforts de la charité privée. Comme celui de Londres, qui, en 1739, fut érigé par un capitaine de la marine marchande, Thomas Coram, cette fondation et d'autres de même nature absorbèrent si complétement la fortune de cet homme généreux, que lui-même à la fin de sa longue et noble carrière aurait éprouvé les cruels effets de la misère sans les secours que lui offrit Frédéric, prince de Galles. Le parlement, après avoir admis au nombre des établissements nationaux la fondation de Thomas Coram, retira ses allocations en 1771, l'abandonnant à ses propres forces. Depuis lors, le nom même *Foundling hospital* n'existe plus, et les enfants trouvés de l'Angleterre sont assimilés aux orphelins. Du reste il y a peu d'expositions en

Angleterre, tant à cause de la recherche de la paternité que par la raison qui met les pauvres et leurs enfants à la charge des paroisses [1].

La Suède et la Prusse créèrent des hôpitaux d'enfants trouvés vers 1750, et enfin la Russie, sous Catherine II, vit s'élever deux magnifiques établissements, l'un à Moscou en 1766, l'autre à Saint-Pétersbourg en 1770. Ces maisons furent dirigées et constituées avec le faste d'humanité et la grandeur théâtrale qui dominaient dans le caractère de cette femme. Rien de plus généreux en apparence, mais de moins sensé en réalité que l'éducation des *élèves de la maison Impériale*. Préparés pour une vie élégante, ils retombaient dans une obscure pauvreté sans avoir les moyens de la combattre par leurs talents, ni de la supporter avec résignation par les habitudes d'une vie austère. Le peu de succès des élèves de Catherine engagea Marie Téodorowna à changer un système qui n'avait produit aucun fruit. Actuellement ces deux hôpitaux sont ce que doivent être tous les établissements de cette nature, remarquables seulement par les soins hygiéniques, la douceur envers ces innocentes créatures, et la direction morale et religieuse imprimée à leurs jeunes âmes.

Colonies agricoles de France.

Voici le tableau complet des colonies agricoles et établissements analogues en France.

I. — Colonies préventives.

1°. Enfants. — *Enfants pauvres.*

	Directeurs, MM.
Petit-Bourg (Seine-et-Oise).	Allier.

Pauvres et orphelins.

Saint-Antoine (Charente-Infér.).	L'abbé Fournier.
Bonneval (Eure-et-Loire).	Chasles, président de la commission administ. des hospices de Chartres.
Caen (Calvados).	L'abbé Le Veneur.
Monsigné (Sarthe).	Vié.
Oullins, mais. de refuge p. Lyon.	L'abbé Rey.
Lesparre (Gironde).	Le frère Félix.

Enfants trouvés.

Mesnil-Saint-Firmin (Oise).	L'abbé Gaulle.
Montbellet (Saône-et-Loire).	Minaugouin.
Montmorillon (Vienne).	L'abbé Fleurimon.
Poussery (Nièvre).	Administr. départem.
Bousseroque (Cantal).	Martel.

2° Adultes. — *Mendiants et vagabonds.*

Ostwald (Bas-Rhin).	Schutzemberger.

[1] Les lois anglaises ont été modifiées depuis peu sur cette matière.

II. — Colonies correctionnelles.

Enfants.

Mettray (Indre-et-Loire).	Demetz et Brétignères.
Petit-Mettray (Somme).	Comte de Rainneville.
Quévilly (Seine-Inférieure).	Lecointe.
Saint-Illens (Morbihan).	Duclezieux.
Saint-Pierre, près Marseille.	L'abbé Fissiaux.
Bourges.	Charles Lucas.

Le gouvernement a annexé depuis peu à plusieurs maisons centrales, et particulièrement à Clairvaux, Loos, Fontevrault et Gaillon, des terres qui sont destinées à être cultivées par les jeunes détenus.

Statistique de l'instruction secondaire.

Voici quel est le nombre des établissements de toute nature, la quantité d'élèves qu'ils renferment, et les conditions d'exercice auxquelles il sont soumis.

Il existe en France :

Colléges royaux	52
Colléges communaux de première classe	160
Colléges communaux de deuxième classe	153
Colléges exceptionnels (Stanislas et Rollin)	2
Institutions de plein exercice (ecclésiastiques)	22
Idem (protestants)	2
Idem (laïques)	2
Institutions simples dans les lieux qui ont un collége (ecclésiastiques)	4
Idem laïques	46
Institutions dans les lieux qui n'ont pas de collége (ecclésiastiques)	12
Idem laïques	14
Pensions dans les lieux qui ont un collége (ecclésiastiques)	32
Idem laïques	393
Pensions dans les lieux qui n'ont pas de collége (ecclésiastiques)	60
Idem laïques	385
Institutions qui enseignent la rhétorique avec autorisation (ecclésiastiques)	3
Idem laïques	5
Petits séminaires	125
Succursales	55

En tout, 1,527 établissements d'instruction secondaires, dont :

52 colléges royaux, tous de plein exercice.
313 colléges communaux, dont 160 de plein exercice.
2 colléges exceptionnels de plein exercice.
26 institutions privées de plein exercice.
76 institutions simples, enseignant jusqu'à la seconde inclusivement.
8 *idem* autorisées à enseigner la rhétorique.
870 pensions n'enseignant pas au delà de la quatrième.
180 écoles secondaires ecclésiastiques et leurs succursales.

Le nombre des élèves est ainsi réparti :

Dans les colléges royaux (non compris les externes des institutions et pensions)........	17,850
Dans les colléges communaux (avec le même retranchement)........	28,000
dans les 2 colléges exceptionnels........	727
Dans les 26 institutions de plein exercice........	3,346
Dans les 8 *idem*, autorisées à enseigner la rhétorique...	722
Dans les 76 institutions simples........	5,413
Dans les 870 pensions........	30,509
Dans les écoles secondaires ecclésiastiques........	18,238
Dans leurs succursales........	727

Le chiffre total des jeunes gens qui reçoivent en France l'instruction secondaire est donc de 105,532.

Nous ne devons pas omettre dans cette nomenclature les jeunes gens qui sont élevés dans leurs familles. Il est malheureusement impossible d'en déterminer le nombre; si on calculait d'après les certificats d'études donnés par les pères à leurs enfants; ce nombre serait d'environ 28,000; mais comme la plupart de ces certificats sont donnés à des élèves qui n'ont pas terminé leurs cours régulier d'études, ou qui les ont faites dans les petits séminaires ou à l'étranger, le chiffre précédent est réduit à 10,000. On arrive de la sorte à un chiffre total d'environ 116,000.

Telle est la situation complète de l'instruction secondaire.

De l'influence de l'instruction sur la moralité des populations.

En publiant le relevé des mercuriales du froment pendant le mois de janvier dernier, un journal politique faisait remarquer que le prix moyen de l'hectolitre s'était élevé à 34 fr. 93 c. dans les départements du Haut et du Bas-Rhin, tandis qu'il n'avait été que de 25 fr. 99 c. dans les départe-

ments du littoral qui s'étendent de la Manche au Morbihan. Cependant, ajoutait-il, on n'a eu aucun désordre à réprimer dans les départements de l'Alsace, qui ont tant à souffrir de cette élévation de prix, tandis que les marchés de la Bretagne ont été troublés à diverses reprises.

C'est le *Journal général de l'instruction publique* qui va nous donner l'explication de ce double fait; car la diffusion plus ou moins grande de l'instruction populaire dans les deux parties de la France entre lesquelles on établit cette comparaison ne saurait être étrangère à la différence raiment remarquable qu'elle a fait ressortir.

Les départements de l'Est qui ont en ce moment le plus à souffrir de l'élévation du prix des céréales sont aussi ceux dans lesquels l'instruction populaire est le plus répandue. Voici le rang qu'ils occupent sous ce rapport et le nombre des jeunes gens de l'âge de vingt ans qui, sur une moyenne de mille, ont fréquenté les écoles et savent au moins lire :

Bas-Rhin (1er rang).......	965	Haut-Rhin (7e rang).......	896
Meuse (2e rang)..........	934	Meurthe (8e rang).........	893
Vosges (4e rang)..........	918	Moselle (9e rang)..........	880
Doubs (5e rang)...........	919	Haute-Saône (11e rang)....	869
Jura (6e rang)............	906		

Dans tous ces départements qui supportent avec tant de calme et de résignation les privations et les souffrances que leur fait endurer l'élévation excessive du prix des denrées de première nécessité, l'instruction primaire, dont la presque totalité de la population a reçu le bienfait, a développé de bonne heure l'intelligence des habitants. Elle leur a appris à respecter la propriété d'autrui, même lorsque la faim, cette mauvaise conseillère, et de pernicieux exemples peuvent faire naître le désir de s'en emparer. Les habitants comprennent facilement que le meilleur moyen d'assurer l'approvisionnement des marchés, c'est d'inspirer de la sécurité aux détenteurs de ces denrées dont le besoin se fait si vivement sentir; que le moindre trouble, la moindre violence, produiraient un effet diamétralement opposé à celui qu'on voudrait obtenir.

Maintenant, si nous examinons quels sont les départements dans lesquels des désordres ont éclaté à l'occasion du prix des céréales, bien que ce prix y soit d'un quart moins

élevé que dans ceux que nous venons de citer, nous verrons que ces départements, situés dans le centre et l'ouest de la France sont précisément ceux dans lesquels on trouve le moins d'habitants qui aient fréquenté les écoles primaires. Voici le rang qu'ils occupent sous ce rapport et le nombre des jeunes gens de vingt ans qui, sur une moyenne de 1000, ont fréquenté les écoles, et savent au moins lire :

Maine-et-Loire (62ᵉ rang)	442	Côtes-du-Nord (79ᵉ rang)	317
Vendée (67ᵉ rang)	418	Finistère (80ᵉ rang)	298
Mayenne (71ᵉ rang)	383	Nièvre (82ᵉ rang)	276
Ille-et-Vilaine (72ᵉ rang)	377	Cher (83ᵉ rang)	241
Vienne (74ᵉ rang)	357	Indre (84ᵉ rang)	218
Morbihan (77ᵉ rang)	341	Haute-Vienne (85ᵉ rang)	216
Indre-et-Loire (78ᵉ rang)	340		

Quand on compare la situation respective de ces départements et de ceux de l'est de la France, n'est-on pas autorisé à dire que les graves désordres qui ont affligé les premiers n'auraient pas eu lieu si l'instruction primaire y avait développé l'intelligence des populations, le respect de l'ordre et des lois, comme elle l'a fait dans les autres ? Mais la presque totalité des habitants y est restée sans instruction ; n'obéissant qu'à leurs instincts brutaux, ils n'ont su trouver d'autre moyen que la violence et le pillage pour faire cesser les craintes que leur inspirait une légère augmentation dans le prix des denrées de première nécessité, justifiant ainsi cette qualification de sauvage que leur donnait, dans une circonstance récente, un magistrat grave et éclairé qui vit au milieu d'eux. Un fait qui mérite d'être remarqué, c'est que les deux départements dans lesquels le désordre a présenté le plus de gravité, sont précisément ceux qui occupent le dernier rang sous le rapport de la diffusion de l'instruction, l'Indre et la Haute-Vienne.

Si on compare les départements de l'Est avec ceux du Centre et de l'Ouest, sous le rapport de la diffusion de l'instruction parmi les femmes, on trouve des différences plus grandes encore. Dans les départements de l'Est, le nombre des filles qui reçoivent l'instruction primaire n'est inférieur en moyenne que d'un huitième à celui des garçons qui fréquentent les écoles. Dans les autres départements, au contraire, le nombre des filles est relativement beaucoup moins considérable. Dans Indre-et-Loire, le Cher et le Morbihan

il est inférieur d'un cinquième à celui des garçons ; dans les Côtes-du-Nord, la différence est des trois dixièmes; dans la Nièvre du tiers, dans la Vendée des deux cinquièmes; enfin, dans la Vienne, la Haute-Vienne et le Finistère, le nombre des filles qui fréquentent les écoles n'atteint guère qu'à la moitié de celui des garçons. On ne saurait se faire une idée de la situation vraiment affligeante dans laquelle se trouve l'instruction des femmes dans les départements de l'Ouest et du Centre. Sur 1000 femmes, le nombre de celles qui n'ont reçu aucune instruction est de

794 dans l'Indre,	840 dans le Finistère,
804 dans la Vienne,	870 dans la Nièvre,
807 dans le Cher,	895 dans la Haute-Vienne,

Maintenant, si on remarque qu'on trouve toujours des femmes dans les émeutes qui ont pour motif des intérêts locaux ou la cherté des subsistances, qu'elles sont souvent les premiers auteurs des désordres, qu'elles provoquent les hommes à y prendre part, qu'on ne parvient que difficilement à calmer leur irritation, on s'expliquera pourquoi il s'est trouvé tant de femmes dans les troubles qui ont désolé ces départements, et on comprendra mieux combien il importe de propager l'instruction primaire parmi les personnes du sexe féminin.

Les comparaisons que nous venons d'établir contribueront sans doute à démontrer que la diffusion de l'instruction n'est pas sans influence sur le calme qui règne dans les départements si éprouvés de l'Est de la France. Elles feront voir aussi que la nullité presque complète de cette instruction, dans les départements de l'Ouest et du Centre, l'ignorance profonde de la grande majorité des habitants de ces contrées, ne sont peut-être pas étrangères aux désordres dont elles viennent d'être le théâtre. Ce sont de nouveaux faits que nous nous empressons d'opposer aux assertions de quelques personnes qui prétendent que la diffusion de l'instruction fait augmenter le nombre des crimes et des délits. Cependant un examen attentif des documents publiés annuellement par les ministères de la justice et de la guerre, fait avec impartialité et sans projet arrêté d'avance, prouve avec évidence que la diffusion de l'instruction primaire a considérablement amélioré les dispo-

sitions morales des populations. On voit, en effet, que le nombre des jeunes gens lettrés de l'âge de vingt ans s'est accru, depuis 1828, de 45 p. 0/0, tandis que celui des accusés lettrés de l'âge de vingt à quarante ans ne s'est augmenté, dans le même espace de temps, que de 15 p. 0/0. Ce résultat vraiment remarquable démontre que, toute proportion gardée, il y a d'année en année beaucoup moins de délits et de crimes parmi les personnes qui ont fréquenté les écoles que parmi celles qui n'ont reçu aucune instruction.

Si l'on examinait la situation de chacun de nos départements, on verrait que, sauf quelques exceptions dont il est facile d'expliquer la cause, là où il y a le plus d'instruction, là aussi il y a le plus de moralité, et réciproquement : ainsi les Ardennes, la Côte-d'Or, le Jura, les Vosges, qui occupent les premiers rangs sous le rapport de l'instruction, figurent aussi en première ligne sous le rapport de la moralité; au contraire l'Ariége, le Lot, la Vienne, qui sont au nombre des départements dans lesquels on trouve le moins de jeunes gens ayant reçu quelque instruction, figurent aussi parmi ceux dans lesquels on compte le plus d'accusés.

Tous ces faits démontrent la nécessité d'étendre l'influence moralisatrice de l'instruction dans les contrées où elle n'a pas encore pu pénétrer. Déjà l'année dernière M. le ministre de l'instruction publique présenta dans ce but un projet de loi qui avait pour objet d'améliorer la position des instituteurs. Le pays a été heureux de le voir reproduire, ce projet, après l'avoir complété. Il ne faut pas se faire illusion, ni craindre de dire toute la vérité. Le nombre des personnes qui restent sans instruction est encore bien considérable. Les derniers tableaux publiés par l'administration de la guerre démontrent que, sur 1000 jeunes gens de l'âge de vingt ans, 390 n'ont reçu aucune instruction. Ces jeunes gens ont quitté les écoles à l'âge de douze ou treize ans, en 1836 ou 1837. Depuis cette époque, la population des écoles s'est un peu augmentée. Mais on peut affirmer, sans crainte d'aller au delà de la vérité, que 300 garçons sur 1000, environ le tiers de la population mâle, restent encore sans instruction. La situation est plus déplorable encore pour les filles. Sur un nombre moyen de

1000 on en compte 377 qui ne fréquentent pas les écoles. Et cependant, il est de la plus haute importance pour l'amélioration morale des populations que des moyens d'éducation soient mis à la portée des filles. Les mères sont, en effet, les premières institutrices des enfants. Placés en naissant sous leur direction presque exclusive, c'est d'elles qu'ils doivent recevoir les notions les plus élémentaires sur la religion et la morale, et les premiers principes d'éducation qui, plus tard, exercent une si grande influence sur la conduite de l'homme. Aussi Fénelon disait-il : « Il est constant que la mauvaise éducation des femmes fait plus de mal que celle des hommes, puisque les désordres des hommes viennent souvent de la mauvaise éducation qu'ils ont reçue de leurs mères. »

Sans doute le nombre des enfants de l'un et l'autre sexe qui reçoivent l'instruction primaire a considérablement augmenté depuis 1830. Il s'est accru de 48 sur 100 pour les garçons, et de 92 sur 100 pour les filles. Mais si l'on pénètre dans les détails, on ne peut voir sans éprouver une certaine affliction que, surtout en ce qui concerne les garçons, cette augmentation, fort considérable dans les départements où depuis longtemps l'instruction est très-répandue, est presque nulle dans ceux où on comptait, il y a vingt ans, le moins de personnes ayant appris à lire.

Ainsi, pour ne parler que des départements de l'Est, de l'Ouest et du Centre entre lesquels des circonstances récentes nous ont amené à établir des comparaisons, les tableaux publiés à seize ans d'intervalle par le ministère de la guerre, donnent des résultats fort importants. En prenant le nombre des jeunes gens illettrés de l'âge de vingt ans, en 1828 et en 1845, voici, pour chacun de ces départements, la proportion dans laquelle ce nombre a diminué sur une moyenne de 1000 illettrés, et le rang que ces départements occupent sous ce rapport :

Dans l'Est.

Bas-Rhin (1er rang)	911	Haut-Rhin (8e rang)	598
Vosges (2e rang)	739	Jura (9e rang)	559
Meurthe (4e rang)	644	Haute-Saône (10e rang)	550
Moselle (5e rang)	628	Doubs (11e rang)	489
Meuse (7e rang)	612		

Dans l'Ouest et le Centre.

Maine-et-Loire (48e rang).	193	Mayenne (75e rang).......	99
Morbihan (48e rang)......	188	Cher (77e rang)..........	85
Vendée (60e rang)........	151	Nièvre (78e rang).........	82
Finistère (62e rang).......	148	Indre-et-Loire (80e rang)..	72
Côtes-du-Nord (72e rang).	112	Haute-Vienne (82e rang)...	68
Vienne (74e rang)........	100	Indre (84e rang)..........	33

Enfin, dans Ille-et-Vilaine, qui occupe le 85e rang, loin d'y avoir augmentation dans le nombre des jeunes gens qui savent lire, il y a diminution de 45 p. 1000. Ce nombre était de 404 il y a seize ans. Il ne s'élève plus aujourd'hui qu'à 377 !

Nous formons des vœux pour que le projet de loi relatif à l'amélioration du sort des instituteurs communaux soit promptement converti en loi, car c'est peut-être le seul moyen de faire pénétrer, avec l'instruction primaire, l'éducation morale au milieu de ces populations ignorantes, grossières et brutales, où aucun instituteur n'a pu jusqu'à présent s'établir, parce qu'il n'y aurait pas trouvé des moyens suffisants d'existence [1]. ALLARD.

[1] Il n'est pas de fonction plus mal rétribuée que celle des instituteurs communaux. Tous les ministres de l'instruction publique ont déploré à tour de rôle, sans la soulager, et sans faire aucun effort pour cela, la misérable condition des instituteurs élémentaires si dignes d'intérêt à tant de titres. Pour le plus grand nombre le fixe et l'éventuel ne vont point à 500 francs!

La commune fournit à l'instituteur public un local tant pour son habitation que pour l'école et un traitement, au minimun de 200 fr. pour une école élémentaire, et de 400 fr., pour une école du degré supérieur. Quelques élèves paient une rétribution mensuelle dont le tarif moyen est de 96 centimes.

Le taux moyen des ressources des instituteurs qui dirigent des écoles primaires supérieures, est de 1,895 fr.



TROISIÈME PARTIE.

Mouvement de la population en Angleterre en 1841, 42, 43, 44.

Le dernier rapport du registre général donne l'extrait des naissances, morts et mariages pour les années 1843-44. Ils sont compris dans la table suivante avec les rapports de 1841-42 :

	1841.	1842.	1843.	1844.
Mariages..................	122,496	118,825	123,818	132,249
Naissances.................	512,158	517,739	527,325	540,763
Morts.....................	343,847	349,519	346,446	356,950
Excédant des naissances sur les morts...............	168,311	168,220	180,879	183,813

Cette table montre un accroissement progressif des naissances depuis 1841.

La table suivante, donne l'augmentation annuelle probable de la population :

Années.	Population calculée d'après l'excédant des naissances sur les morts.	Excédant des naissances enregistrées sur les morts.	Population calculée sur une augmentation de 1,335 p. °/° chaque année.	Calcul de l'augmentation annuelle.
1er janvier 1842....	16,017,777	168,220	16,033,800	214,100
1er janvier 1843....	16,185,997	180,879	16,249,900	216,900
1er janvier 1844....	16,366,876	183.813	16,464,700	219,800

Il est à considérer que plusieurs naissances échappent à l'enregistrement, parce que les parents ne sont tenus maintenant de donner avis d'une naissance que sur la requête du greffier. Dernièrement, cependant, de notables perfectionnements ont eu lieu dans cette branche d'administration, et le greffier général a toute confiance qu'il parviendra à la rendre aussi complète que le comporte l'état actuel des lois.

Quant à ce fait si souvent répété d'un accroissement de population dans le Royaume-Uni, de 1000 individus par jour, c'est une erreur dont la source est due peut-être à ce que le taux d'accroissement pour l'Angleterre seule est de 1 1/3 pour 100, au lieu du taux moyen élevé de 1 p. 100 pour le Royaume-Uni. Il est probable qu'à présent 800 personnes sont journellement ajoutées à sa population. Les naissances excèdent les morts d'environ 1,056 par jour; mais l'émigration du Royaume-Uni empêche l'accroissement de se développer[1].

La proportion des mariages sur la population alla en déclinant de 1839 à 1842, elle augmenta en 1843, et atteignit son maximum en 1844; en cette dernière année, on célébra plus de mariages qu'on n'en avait jamais enregistré en Angleterre. Dans le nombre total des mariages célébrés durant les quatre années relatées ci-dessus, 458,064 le furent suivant les rites de l'Église établie, et 59,324 d'après les rites des dissidents. Depuis 1842, les mariages par publication de ban augmentèrent, tandis que celui des mariages de l'Eglise, avec dispense, diminua; ce qui prouve que la principale augmentation porte sur les classes qui se marient par publication de bans. 1730 mariages eurent lieu avec dispense en 1842, dans le Lancashire, et 9,638 par publication de bans; et, dans l'année 1844, il n'y en eut que 1823 de l'Eglise avec dispense, et 12,692 par publication. Comme les mariages sont en partie déterminés par la position des individus, ces chiffres peuvent, jusqu'à un certain point, indiquer un progrès dans la prospérité générale. En 1844, on célébra 2,280 mariages dans les églises ou chapelles du culte catholique romain. De ceux-ci, 384 furent enregistrés dans la métropole, 311 à Liverpool, 138 à Preston, 207 à Manchester, ce qui fait, avec les autres districts de ce comté, 1123 mariages pour le Lancashire.

Il y a eu moins de mariages entre mineurs en 1844 que durant les années précédentes; ils montent à 4.17 pour 100 sur les hommes mariés, et 13.16 pour 100 sur les femmes mariées. Il est digne de remarque que l'âge précis des par-

[1] L'émigration du Royaume-Uni a été de 821,742, ou 82,174 personnes par an, dans les 10 années de 1831 à 1840; de 87,436 par an, de 1842 à 1844, et de 93,501 en 1845.

ties contractantes est omis par plusieurs ecclésiastiques, malgré l'utilité de cette mesure qui permet de distinguer les individus et de retrouver l'origine des personnes portant des noms généralement en usage. La statistique d'un pays dans lequel le nom de la mère, à son mariage, n'est point constaté, non plus qu'à la naissance de son enfant, doit être toujours imparfaite et nous laisse sans moyen de résoudre l'une des plus importantes questions sociales.

La mortalité annuelle, durant l'année 1838 et celles qui ont suivi jusqu'à 1844 inclusivement, a été de 2.189 p. 100, ou 1 sur 46 dans la population. Ce taux était plus élevé que celui de 1838 et 1840; c'était à peu près le même en 1839; il était plus bas en 1841 et 1842, et plus bas encore en 1843 et 1844. Dans les années 1838 et 1840 inclusivement, la mortalité a été de 2.339 p. 100; ce qui montre une décroissance d'un vingt-quatrième, ou, en d'autres termes, ce qui prouve que dans les trois dernières années il n'y a eu que 23 morts là où, pendant les trois premières, il y en avait eu 24.

Mouvement de la population de Londres.

La population de Londres s'élevait, au mois de juin 1841, à 1,873,817 individus, dont 877,229 du sexe masculin et 996,588 du sexe féminin. En comprenant dans la métropole les districts sub-urbains, la population totale était, à cette époque, de 1,915,104 habitants répandus sur un espace de 140 mille mètres carrés. Au mois de juin 1846, on l'évaluait à 2,070,420 personnes.

La moyenne des naissances annuelles, de 1840 à 1846, a été de 59,422, dont 30,394 du sexe masculin et 29,028 du sexe féminin. Elles suivent un mouvement ascendant très-marqué; de 53,575, en 1839, elles ont dépassé, en 1846, le chiffre de 65,000; c'est à peu près une naissance sur 32 habitants. Pour le reste de l'Angleterre, cette proportion est de 1 sur 31 seulement, et à Paris de 1 sur 30.

Depuis 1842, les relevés officiels du mouvement de la population anglaise ne font plus connaître le rapport des naissances légitimes et naturelles. Il a paru, en effet, à l'administration du *registrar-general* qu'il n'était pas pos-

sible d'obtenir ce document avec une exactitude suffisante. Nous croyons qu'il en est de même en France, au moins dans les grandes villes, et surtout à Paris, où les agents de l'autorité municipale se contentent de la déclaration des parties, sans requérir l'exhibition d'un extrait de l'acte de mariage. A Londres, sur 60,240 naissances en 1842, 1,925 seulement, ou 3.20 p. 0/0 d'après les états officiels de population, auraient été illégitimes, tandis que cette proportion, dans les autres capitales de l'Europe, varie entre 14 et 46 p. 0/0.

La moyenne annuelle des mariages à Londres, dans la période dé 1840–46 a été de 18,501. C'est un mariage sur 103 habitants. Pour l'Angleterre, la proportion est de 1 sur 129. A Paris, elle est de 1 sur 106 (1840). Le mouvement des mariages à Londres ne subit que de faibles oscillations; il ne s'accroît pas comme les naissances, avec la population.

Les relevés officiels font connaître le nombre des époux qui ont signé l'acte de mariage de leur nom ou qui n'ont pu y apposer qu'une marque. Quoique ce document soit étranger au mouvement de la population proprement dit, nous croyons utile de le reproduire : sur 100 hommes, 88 dans Londres, et seulement 67 en Angleterre; sur 100 femmes, 76 à Londres, et 51 en Angleterre, ont pu signer leur nom. Ces proportions ne varient que très-faiblement de 1839 à 1846; ce qui permet de conclure que l'instruction publique n'est pas en voie de progrès en Angleterre. Les mesures adoptées par le Parlement dans la dernière session sont probablement destinées à changer un pareil état de choses.

La moyenne des décès à Londres, de 1840 à 1846, a été de 48,620 dont 24,808 décès masculins et 28,812 décès féminins; c'est 1 décès sur 42 habitants. Pour l'Angleterre, cette proportion est de 1 sur 45. Elle est pour Paris de 1 sur 33. Les chances de mortalité sont donc plus nombreuses à Paris qu'à Londres dans une proportion considérable.

Les documents anglais que nous avons sous les yeux ne donnent le relevé des suicides dans Londres que pour 1840. Les deux tableaux suivants résument les faits les plus curieux constatés par ces documents :

uicides commis par des adultes de 20 ans et au-dessus.

Avec des armes à feu.......	8	Par strangulation..........	41
Avec des armes blanches...	27	Par asphyxie sur le charbon.	2
En se précipitant d'un lieu élevé....................	7	Par l'empoisonnement......	22
		Autres causes	2
En se noyant.............	11	Suicid. ayant moins de 25 ans.	7
		Total..................	127

Le nombre total des suicides, les deux sexes compris, est de 187. Pour 1 million d'individus, c'est 147 suicides d'hommes et 61 suicides de femmes. Pour l'Angleterre cette proportion est de 80 et 35.

En 1845, les décès, au nombre total de 51,367, se sont ainsi répartis par âge :

Au-dessous de 5 ans....	21,947	De 40 à 50............	4,018
A 5 ans...............	2,658	De 50 à 60	4,348
De 5 à dix...........	907	De 60 à 70............	3,281
De 10 à 15.............	1,063	De 70 à 80............	1,296
De 15 à 20............	3,325	De 80 à 90............	142
De 20 à 30............	3,929	Au dessus	90
De 30 à 40............	4,393		

Ainsi, à Londres, on compte un suicide sur 11,070 habitants, et à Paris (1843) 1 sur 2,342. Si le document anglais mérite confiance, cette différence, qui est énorme, doit faire cesser le préjugé généralement admis que les Anglais ont un penchant marqué au suicide ; mais la manière encore très-imparfaite dont sont constatés en Angleterre les faits relatifs au mouvement de la population, nous permettent de suspecter l'exactitude des chiffres anglais. A Londres, le rapport des femmes aux hommes, dans les suicides, est de 1 à 2.12 ; à Paris, il est de 1 à 1.75. Le penchant au suicide est donc plus prononcé chez les femmes, à Paris, qu'à Londres.

A. Legoyt.

Budget de l'Angleterre.

Compte du Revenu et des Dépenses du Royaume-Uni, pour l'année finissant le 5 février 1847 (frais de perception déduits).

RECETTES.

Droits de douanes........................ ..	20,568,909 liv. st.
Droits d'accise............................	13,988,310
Timbre....................................	7,505,180
A reporter.........	42,062,399

Report	42,062,399
Impôts directs	4,272,409
Impôts sur la propriété	5,395,391
Poste	845,000
Terres de la couronne	120,000
1 s. 6 d. et 4 s sur les pensions et salaires....	4,438
Parties des revenus héréditaires de la couronne	24,047
Excédant de droits perçus par divers services publics	226,518
Argent venant de Chine, d'après le traité d'août 1842	667,644
Recettes diverses	102,463
Argent reçu de la Compagnie des Indes orientales	60,000
Dividendes non réclamés	9,829
Total	53,790,138 liv. st.

DÉPENSES.

Intérêts et administration de la dette permanente (à l'exclusion de l. st 9,700 d'intérêt sur des donations et legs)	23,739,578 liv. st.
Annuités	3,916,982
Intérêts sur des billets de l'Echiquier	424,432
Liste civile	393,031
Rentes viagères et pensions civiles, navales, militaires et judiciaires, attribuées par plusieurs actes du Parlement sur les fonds consolidés	532,660
Salaires et gratifications	265,978
Appointements et pensions diplomatiques	175,056
Justice	870,409
Diverses dépenses à la charge des fonds consolidés	499,653
Armée	6,090,690
Marine	7,803,464
Artillerie et génie	2,361,534
Diverses dépenses annuellement votées par le Parlement	3,264,339
	50,943,830
Surplus du revenu sur la dépense.	2,846,308
Total	53,790,138 liv. st.

RÉSULTATS GÉNÉRAUX DU COMMERCE EN ANGLETERRE.

I. *Exportation des principaux produits du sol et des manufactures, dans l'année finissant le 5 janvier* 1847 (valeur déclarée).

Beurre	186,975 liv. st.
Chandelles	53,931
A reporter	240,906

15.

Report.....	240,906
Fromages	24,028
Houille	972,669
Tissus de coton	17,726,966
Fils de coton	7,873,727
Poterie	793,978
Harengs	200,225
Verre	262,865
Quincaillerie et coutellerie	2,180,057
Cuirs brut et ouvré	332,426
Tissus de lin	2,838,384
Fil de lin	875,556
Machines	1,161,056
Fer et acier	4,174,558
Cuivre et airain	1,553,006
Plomb	147,614
Etain	107,759
Vaisselle d'étain	640,557
Sel	205,450
Soie manufacturée	837,577
Savon	149,186
Sucre raffiné	394,146
Laine	342,848
Fils de laine	907.893
Tissus de laines	6,334,296
Total	51,279,733 liv. st.

Le total ci-dessus présente une diminution de 50 millions de francs sur les exportations de 1845, c'est principalement sur les tissus de coton et de laine (36 et 34 millions de francs) qu'a porté cette décroissance. Il y a eu toutefois une augmentation assez considérable sur quelques articles et notamment sur les fers et aciers (17 millions), et sur les machines (6,500,000 fr.)

II. *Importations* [1].

Coton	2,230,000	q. m.
Laine	296,000	q. m.
Lin et chanvre	1,030,000	q. m.
Cuirs et peaux	262,000	q. m.
Suif	566,000	q. m.
Térébenthine	177,000	q. m.
Graines grasses	1,460,000	hectol.
Huiles	195,000	hectol.
Bois exotiques	412,000	stères.
Sucres des colonies anglaises	224,200	tonnes
Vin	350,300	hectol.

[1] Les tableaux anglais ne les donnent qu'en *quantités* et non en *valeurs*.

Bétail.	Bêtes bovines	42,562	têtes.
	Bêtes ovines	94,567	
	Porcs	3,443	
Viandes salées		130,500	q. m.
Beurre		131,000	
Fromage		171,000	
Fruits de table		322,000	
Grains (froment, orge, avoine et maïs)		11,036,000	hectol.
Farine de froment		1,719,000	q. m.
Sucre étranger		861,000	
Café		234,420	
Thé		218,650	
Tabac		248,720	

Des diminutions assez considérables se sont fait sentir sur les *matières industrielles*. Sur les cotons notamment, cette diminution a été de 1,045,000 quintaux métriques, de 164,000 sur le lin et le chanvre, de 445,000 hect. sur les graines grasses, de 25,000 tonnes sur les sucres des colonies anglaises et de 34,000 hect. sur le vin. Mais des augmentations bien plus importantes ont eu lieu sur les *denrées alimentaires*. — L'importation des bestiaux en 1846 a été de 140,572; elle n'avait été que de 34,426 en 1845, de 8,007 en 1844, de 2,100 en 1843, et de 5,350 en 1842; cet énorme accroissement est dû à la suppression de la prohibition établie par le tarif de 1842, et cependant, malgré les importations considérables de l'année dernière, à aucune autre époque le fermier n'a pu être aussi complétement maître du marché et y trouver des prix aussi favorables pour ses produits. — L'importation et la consommation du beurre présentent une grande augmentation sur celui des années précédentes; mais, pour le fromage, cette augmentation est énorme, elle est due surtout à l'extension du commerce avec l'Amérique pour cette denrée. — Malgré l'accroissement extraordinaire du chiffre de l'importation des *bestiaux vivants*, le commerce de subsistances animales (provisions de bouche), au lieu de diminuer en importance, a augmenté rapidement, et particulièrement dans le cours de l'année dernière, par la suppression complète de la taxe dont il était frappé.

Le chiffre des viandes salées est à peu près le double de celui de 1845, et celui de la consommation intérieure a même été proportionnellement beaucoup plus considérable. Une des questions les plus importantes et les plus in-

téressantes qui se rattachent à l'avenir de cette branche de commerce est l'effet que la disette d'Irlande doit produire sur elle, l'année prochaine. D'après le témoignage unanime d'un grand nombre de fonctionnaires du gouvernement dans ce pays, on ne peut mettre en doute que la grande quantité de porcs qui viennent approvisionner le marché dans les années ordinaires n'ait été détruite depuis longtemps, et qu'à quelques égards le même fait ne se soit reproduit pour les *bestiaux*, et sur une grande échelle pour la *volaille*, qui, en Irlande, formait toujours une portion considérable du revenu des fermiers aisés. On doit donc s'attendre à ce que l'Irlande cessera presque entièrement de fournir ce genre de comestibles.

Les documents que nous publions aujourd'hui s'appliquent probablement à l'année la plus féconde en événements dont la génération actuelle ait fait l'expérience, relativement aux transactions sur les céréales; année dans laquelle se présentent des circonstances d'un *caractère si imprévu,* quant à la nature de la disette des subsistances et quant à l'étendue de cette même disette, qu'on ne peut en trouver une semblable, en reportant ses regards sur les années précédentes.

Lorsqu'on vient à réfléchir sur le nombre considérable et l'étendue des pays qui ont été dans l'obligation de faire venir d'amples approvisionnements d'autres pays, ou plus abondamment pourvus, ou moins en mesure de garder les réserves qu'ils avaient en magasin, on ne peut qu'être grandement étonné qu'on ait pu se procurer, en quelque sorte avec si peu de peine, les quantités immenses de blé importées en Angleterre, en France, en Belgique et en Hollande (sans parler des diverses contrées baignées par la Méditerranée, dont la plupart avaient vu leurs récoltes manquer). Et ce résultat a lieu de surprendre encore davantage, si l'on vient à songer pour quelle faible part entrent dans cet approvisionnement les États-Unis, la grande source à laquelle se sont adressées toutes les compagnies commerciales pour leurs approvisionnements. Voici la quantité de céréales et de farine de toute espèce, arrivées des États-Unis depuis le 1er septembre jusqu'au 31 décembre 1846.

Céréales de toute espèce.

	Céréales.
De New-York	313,400 quart.
Boston	13,667
Philadelphie	38,264
Nouvelle-Orléans	55,939
Total	421,530

Farine.

	Farine.
De New-York	541,921 barils.
Boston	51,413
Philadelphie	68,398
Nouvelle-Orléans	142,062
Total	803,794

Le tableau suivant, d'une très-grande importance, indique les quantités de céréales, de farine, etc., importées dans le Royaume-Uni de toutes les parties du monde en 1846, comparées avec les deux années précédentes, et en même temps la quantité *entrée dans la consommation.*

	IMPORTATIONS.		DROITS ACQUITTÉS.	
	1845.	1846.	1845.	1846.
	quart.	quart.	quart.	quart.
Froment	871,443	1,437,944	135,670	1,995,852
Orge	371,130	373,046	299,314	400,443
Avoine	592,620	796,632	585,793	772,554
Seigle	435	1,775	26	1,636
Pois	84,830	214,662	82,553	181,800
Fèves	185,034	255,896	197,916	209,874
Maïs ou blé indien	55,378	711,861	42,295	720,581
Sarrasin	1,773	22,850	1,103	22,445
Drèche	99	»	»	»
Total général.	2,162,644	3,814,666	1,344,675	4,305,185
	quint.	quint.	quint.	quint.
Farine de froment	950,195	3,198,876	630,255	3,884,434
Farines d'avoine et d'orge	3,063	25,671	2,224	25,228
Farine de maïs	»	131,910	»	126,954
— de seigle et de sarrasin	»	355	»	355
Total	953,258	3,356,812	632,479	3,536,971

La somme des céréales étrangères entrées dans la consommation en 1846, dépasse dans une proportion si notable celles de toutes les années précédentes, qu'elles ne peuvent fournir l'idée d'une comparaison quelconque avec le passé.

Navigation.

Le mouvement général a été, entrée et sortie réunies[1], de 49,504 bâtiments et de 9,499,896 tonneaux.

Comparativement à 1845, ces chiffres font ressortir un accroissement de 1,874 bâtiments et de 167,111 tonneaux.

Par comparaison avec 1844, l'accroissement est beaucoup plus considérable : il s'élève à 6,534 pour les navires, et à 1,588,496 pour le tonnage.

Les chiffres généraux qu'on vient de donner, ceux de 1846 surtout, se partagent à peu près également entre la sortie et l'entrée.

Le mouvement général de 1846 se répartit ainsi *par pavillons :*

	Navires.	Tonneaux.
Sous pavillon britannique	31,352	6,714,186
— des pays de la Baltique[2]	11,000	1,337,807
— de Hollande et de Belgique	1,961	199,048
— de France	2,814	210,913
— d'Espagne et de Portugal	406	57,283
— des États d'Italie	515	129,351
— des autres parties d'Europe	42	11,979
— des Etats-Unis	1,405	836,894
— des autres pays d'Amérique, d'Afrique et d'Asie	9	2,435
	49,504	9,499,896

Ainsi le pavillon britannique a effectué un peu plus des deux tiers du transport général.

Notre part dans le mouvement général n'avait été, en 1845, que de 2,705 bâtiments et de 193,270 tonneaux ; il y a eu ainsi, en 1846, un léger accroissement pour notre pavillon.

Un fait à remarquer, c'est que, dans le mouvement propre à notre pavillon, le *tonnage d'entrée* (c'est-à-dire de sortie des ports de France) est incomparablement plus faible que celui de sortie des ports d'Angleterre : le chiffre de ce dernier a été, en 1846, de 172,874 tonneaux, tandis que celui du premier n'a pas dépassé 38,039. Cette différence s'explique par le manque d'articles d'encombrement et de poids à exporter de nos ports.

[1] Il s'agit ici des *navires chargés* seulement, et le *cabotage* n'est pas compris dans ces chiffres. Voir plus loin pour ce dernier.

[2] Russie, Suède, Norwége, Danemark, Prusse et autres États allemands.

Cabotage.

Voici son mouvement en 1846 [1] :

	Navires	Tonneaux.
1° Navigation entre l'Angleterre et l'Irlande	19,624	2,211,696
2° Navigation entre tous les autres ports du Royaume-Uni	137,051	10,769,760
Totaux	156,675	12,981,456
En 1845, les totaux avaient donné	158,454	13,114,104
Et en 1844	145,242	11,694,861

On a déjà fait remarquer, dans les précédents documents, que l'importance considérable du cabotage britannique résulte en très-grande partie de ses transports de houille et de métaux.

Chargement moyen des navires dans les mouvements ci-dessus.

Le calcul fait apercevoir :

1° Au long cours.

1° Pour chaque bâtiment anglais (entrée et sortie réunies) un transport de	314 tonneaux;
2° Pour le bâtiment français, de	71
3° Pour tous les autres pays, de	100
4° Et, en moyenne générale, de	102

2° Au cabotage.

1° Pour les bâtiments desservant l'intercourse avec l'Irlande, de	112 tonneaux.
2° Pour tous les autres navires côtiers, de	78
3° Et, en moyenne générale, de	95

En réunissant le long cours et le cabotage, on trouve un mouvement général, pour toutes les opérations commerciales de l'Angleterre, en 1846, de 206,179 bâtiments et de 22,481,352 tonneaux.

Ce mouvement a été desservi par un *effectif* qui s'élevait, au 1er janvier 1846, à 25,288 bâtiments, jaugeant officiellement 3,233,180 tonneaux, soit 127 tonneaux par bâtiment. Dans le nombre des navires, on en comptait 900 environ mus par la vapeur.

[1] *Sortie* seulement. Additionner l'entrée et la sortie, ce serait, pour les transports du cabotage, faire double emploi. L'*entrée* donne nécessairement, ou à très-peu de chose près, le même chiffre.

COMMERCE COMPARÉ DE LA FRANCE ET DE L'ANGLETERRE[1].

I. *Valeurs comparées du* commerce total *des deux pays.*

(Importations et exportations réunies. — Commerce général.)

ANNÉES.	ANGLETERRE.	FRANCE.
	(Valeurs officielles [2].)	
1830......	2,800,400,000 fr.	1,211,002,000 fr.
1835......	3,502,200,000	1,595,149,000
1840......	4,598,000,000	2,003,200,000
1841......	4,532,000,000	2,186,782,000
1842......	4,476,000,000	2,082,284,000
1843......	5,048,000,000	2,178,871,000
1844......	5,535,000,000	2,330,720,000
1845......	5,004,000,000	2,427,580,000

II. *Valeurs comparées des* importations *totales des deux pays* (commerce général).

ANNÉES.	ANGLETERRE.	FRANCE.
	(Valeurs officieles [3].)	
1830	1,156,100,000 fr.	638,538,000
1835......	1,222,800,000	760,727,000
1840......	1,686,000,000	1,052,280,000
1841......	1,609,000,000	1,121,124,000
1842......	1,630,000,000	1,142,033,000
1843......	1,752,000,000	1,186,909,000
1844......	1,886,000,000	1,192,941,000
1845......	2,132,000,000	1,240,141,000

III. *Valeurs comparées des* exportations *totales des deux pays* (commerce général).

ANNÉES.	ANGLETERRE.	FRANCE.
	(Valeurs officielles[2].)	
1830......	1,743,300,000 fr.	572,664,000 fr.
1835......	2,279,400,000	851,122,000

[1] Ces tableaux sont extraits des *Documents sur le commerce extérieur*, publiés par le ministère de l'agriculture et du commerce.

[2] *et* [3] La *valeur officielle* française date de 1825; celle de l'Angleterre remonte à 1696. Elle est donc nécessairement beaucoup plus exagérée que la nôtre dans l'évaluation qu'elle fait du prix des marchandises.

Les tableaux anglais donnent, au reste, pour l'exportation des *produits britanniques* la valeur *déclarée* par le commerce.

1840......	2,912,000,000	1,010,923,000
1841......	2,923,000,000	1,065,358,000
1842......	2,846,000,000	940,251,000
1843......	3,296,000,000	991,962,000
1844......	3,649,000,000	1,146,788,000
1845......	3,772,000,000	1,187,439,000

IV. *Valeurs comparées de l'exportation des deux pays en produits nationaux.*

ANNÉE.	ANGLETERRE [1].		FRANCE.
	Valeurs officielles.	Valeurs déclarées.	Valeurs officielles.
1830......	1,528,500,000 fr.	956,300,000 fr.	452,900,000
1835......	1,959,418,000	1,184,306,000	577,400,000
1840......	2,568,000,000	1,285,000,000	694,985,000
1841......	2,555,000,000	1,291,000,000	760,654,000
1842......	2,506,000,000	1,184,000 000	643,962,000
1843......	2,947,000,000	1,307,000,000	687,313,000
1844......	3,289,000,000	1,465,000,000	790,384,000
1845......	3,365,000,000	1,503,000,000	848,066,000

V. *Commerce général entre les deux pays.*

(Importations et exportations réunies. — Valeurs officielles.)

ANNÉES	D'APRÈS les documents anglais [2].	D'APRÈS les documents français [3].
1830......	75,000,000 fr.	128,000,000 fr.
1835......	120,000,000	161,000,000
1840......	198,000,000	270,000,000
1841......	229,000,000	308,000,000
1842......	259,000,000	312,000,000
1843......	211,000,000	279,000,000
1844......	222,000,000	289,000,000
1845 [1].....	»	287,000,000

[1] Les documents anglais établissent l'exportation des *produits du sol* et de l'*industrie britannique* en *valeur officielle* et en *valeur déclarée*; on peut donc faire la comparaison des deux valeurs. On trouvera ici la justification de ce qui a été dit dans la note page 266, que la valeur officielle anglaise exagère considérablement la valeur réelle ou déclarée.

([2] *et* [3]) Pour s'expliquer les différences qui se remarquent dans les valeurs accusées par les deux pays, voir, page 268, ce qui est dit des *valeurs officielles*. L'action du commerce interlope, les changements de destination en cours de transport et une foule d'autres causes secondaires, peuvent contribuer aux différences remarquées.

VI. *Développement du commerce général entre les deux pays* (d'après les documents anglais).

ANNÉES.	IMPORTATIONS de France en Angleterre.	EXPORTATIONS d'Angleterre en France.
1830......	58,000,000 fr.	17,000,000 fr.
1835......	68,000,000	52,000,000
1840......	94,000,000	104,000,000
1841......	91,000,000	158,000,000
1842......	104,000,000	155,000,000
1843......	84,000,000	127,000,000
1844......	92,000,000	130,000,000
1845......	»	»

Résultats de la Réforme postale en Angleterre.

Le dernier document imprimé par ordre de la chambre des communes, constate la marche toujours progressive de cette réforme.

Dans l'impossibilité de reproduire ici tous les chiffres du rapport officiel, nous nous bornerons à relever ce qui se rapporte à quatre semaines de chacun des mois de janvier pour la poste de Londres, et d'une semaine pour les trois royaumes. Nous croyons utile également de reproduire le tableau du résultat financier, et enfin le relevé des sommes auxquelles sont arrivés les articles d'argent.

Pour quatre semaines de janvier on trouve les nombres de lettres suivants, comme ayant passé par la poste de Londres.

	Non affranchies.	Affranchies.	Estampillées.	Totaux.
En 1839.............	1,358,651	263,496	(Moyenne)	1,622,127
1840.............	1,596,134	505,847	»	2,102,281
1841.............	333,433	1,974,684	2,047,120	4,355,[illegible]
1842.............	351,134	2,166,960	2,760,757	5,278,[illegible]
1843.............	312,839	2,431,231	2,972,828	5,716,[illegible]
1844.............	433,270	2,524,838	3,079,418	6,037,[illegible]
1845.............	504,519	2,613,848	3,681,926	6,800,[illegible]
1846.............	551,461	2,899,306	4,435,966	7,[illegible]
1847.............	448,838	3,057,257	4,905,674	8,411,769

L'augmentation porte essentiellement sur les lettres affranchies, et surtout sur celles revêtues de l'étiquette estampillée qu'on se procure à l'avance dans les bureaux de poste.

La même progression se manifeste pour le nombre des lettres dans les trois royaumes ; et prenant une seule semaine des premiers mois de chaque année, on trouve les nombres suivants :

Avant la réforme.	Angleterre.	Irlande.	Écosse.	Totaux.
En 1839.......	1,292,977	176,931	153,063	1,[illegible]5,973
En février 1840.......	2,495,776	349,928	353,983	3,199,687
En janvier 1841.......	2,917,226	386,555	380,242	3,684,023
— 1842.......	3,214,465	421,273	423,245	4,[illegible]
— 1843.......	3,342,940	462,148	445,132	4,[illegible]
— 1844.......	3,579,741	487,953	454,058	4,521,752
— 1845.......	3,995,041	532,146	513,955	5,041,142
— 1846.......	4,619,699	625,687	587,023	5,832,409
— 1847.......	4,836,979	674,377	615,598	6,126,954

Avant la réforme, la poste des trois royaumes distribuait 77 millions de lettres, elle en distribue maintenant plus de 330 millions, et Dieu sait où cela s'arrêtera. Quelles immenses résultats de semblables données ne font-elles pas entrevoir pour le développement moral et intellectuel d'un peuple !

Les revenus nets continuent à s'élever également, et ils dépassent déjà la moitié de ce qu'ils étaient avant la réforme radicale qui a réduit la taxe à 10 centimes pour toutes les lettres ; ils donnent au trésor une recette définitive de plus de 21 millions de francs. Voici, du reste, quels ont été les produits bruts, les dépenses et les rentrées définitives depuis l'application de la taxe unique :

Années finissant le 5 janv.	REVENU brut.	FRAIS d'exploitation.	REVENU net.	FRAIS DE POSTE portés en charge aux divers départements ministériels.	PRODUIT NET.
	l. st.	l. st.	l. st.	l. st.	l. st.
1839....	2,346,278	686,768	1,659,509	45,156	1,614,353
1840....	2.390,763	756,999	1,633,764	44.277	1,589,486
1841....	1,359,466	858,677	500,789	90,761	410.028
1842....	1,499,418	938,168	561,249	113,255	447,993
1843 ...	1,578,145	977,504	600,641	122,161	478,479
1844....	1,620,867	980,650	640,217	116,503	523,714
1845....	1,705,067	985.110	719,957	109,232	610,724
1846....	1,901,580	1,125,594	775,986	115,194	660,791
1847....	1,978,293	1,138,745	839,748	114,791	724,757

Si nous passons maintenant à ce qui concerne les articles d'argent, on trouve que par suite des facilités résultant de la réduction du tarif, qui met en certains cas la taxe à 1/2 pour 100 de la valeur, la marche croissante des opérations de la poste a été, en recettes et dépenses réunies, pour un trimestre de chacune des dernières années, ce qui suit :

Trimestre finissant.	Nombre d'articles.	Sommes.		
Au 5 avril 1839.....	54 623	92,734 liv.	« s.	5 den.
Au 5 janvier 1840..	78,428	127,836	8	8
Au 5 — 1841..	355,924	651,281	11	10
Au 5 — 1842..	766,672	1,629,276	2	2
Au 5 — 1843..	980,004	2,052.729	2	
Au 5 — 1844..	1,109,720	2,375,559	3	
Au 5 — 1845..	1,229,847	2,572,661	5	
Au 5 — 1846..	1,421,371	2,966,376	8	
Au 5 — 1847..	1,585,762	3,252,702	11	

Le mouvement des fonds pour le service dans l'année entière a porté sur une valeur d'environ 310 millions de francs.

L'expérience est donc, sous tous les rapports, décisive et concluante. Si l'opinion publique ne s'était pas déjà depuis longtemps prononcée à cet égard en France, il y aurait là de quoi convaincre les plus indécis. Il s'agit au moins d'y puiser des arguments, pour vaincre enfin la résistance administrative qui vient de se manifester de nouveau par la présentation d'un projet de loi absurde, qui n'a été présenté que pour être rejeté La réduction demandée à une taxe unique de 20 centimes, quelle que soit la distance parcourue, serait déjà un premier pas dont les résultats auraient de l'importance, et ne compromettraient même pas les revenus du Trésor.

Situation des Caisses d'épargne dans le Royaume-Uni au 20 novembre 1846.

Quotité des dépôts.	Nombre des déposants.	Montant des dépôts et bonification d'intérêts.
De 20 fr. et au-dessous..............	627,621	4,038,789
De 21 à 50 —	275,886	8,502,080
De 51 à 100 —	118,307	8,124,333
De 101 à 150 —	39,144	4,716,682
De 151 à 200 —	21.483	3,673,633
Au-dessus..........................	2.942	685,508

Déposants particuliers	1,085,283	29,741,025
Institutions charitables	12,168	652,037
Sociétés de secours mutuels	10,474	1,350,168
Déposants militaires	4,177	47,939
Totaux	1,112,202	31,791,1891. st.
En France		794,779,725 fr.

Budget de la Hollande.

Voici le budget biennal présenté dans la session de 1847, aux Etats généraux pour les années 1848 et 1849.

Dépenses.

	1848	1849
Maison du Roi	fl. 1,250,000,00	fl. 1,250,000,00
Hauts colléges d'Etat et cabinet du Roi	632,839,00	650,939,00
Départ. des affaires étrangères	541,933,00	540,933,00
« de la justice	2,490,734,00	2,491,364,00
» de l'intérieur	4,464,458,00	4,318,608,00
» du culte réformé	1,649,896,52 1/2	1,649,896,52 1/2
» » » catholiq.	562,378,58 1/2	562,376,18 1/2
» de la marine	5,545,632,05	5,353,632,05
Pour la dette nationale	36,349,040,33	36,329,715,33
Dép. des finances	6,302,779,07 1/2	6,266,559,07 1/2
» de la guerre	11,675,000,00	11,675,000,00
» des colonies	88,696,20	88,695,00
Totaux	flor. 71,573,486,76 1/2	71,477,718,16 1/2

Recettes.

1° Contributions directes et indirectes de l'Etat :

a. Contribution foncière et *deux cents* additionnels pour fonds de non-valeurs, etc.	fl. 9,972,000,00
b. Contribution personnelle avec cent. addit.	5,880,000,00
c. Droit de patentes	2,355,200,00
d. Accises	19,424,220,00
e. Droits et amendes de l'enregistrement, du timbre et des successions, et autres droits indirects de greffe et d'hypothèque	9,384,000,00
f. Droits d'entrée, de sortie et de transit et ceux sur les grains, le tonnage étranger, les barrières d'eau, les droits de navigation et de visite et ceux de balises et de phares	4,716,000,00
g. Droit sur la garantie des ouvrages d'or et d'argent	139,772,68
A reporter	41,871,192,68

Report......		41,871,192,68
2° Produits de domaines, des routes et des canaux		1,884,522,93
3° Postes		1,830,000,00
4° Loterie		400,000,00
5° Chasse et pêche..		100,000,00
6° Produit des domaines à vendre, des rentes périmées, des revenus extraordinaires; rentes et autres revenus du haut conseil héraldique; ceux du Grand-Livre de la dette nationale; sommes pour lesquelles la Belgique contribue pour l'écoulement des eaux dans les Flandres, les droits de phare dans l'Escaut, et ce qu'elle paie pour pensions accordées à des étrangers dans ce pays-ci; recettes provenant du service des remorqueurs sur le Vahal, etc..............................		1,710,400,00
7° Rente inaliénable de quatre cent mille florins inscrite au Grand-Livre à la charge de la Belgique, conformément à l'art. 63 du traité du 5 novembre 1842 et de la loi du 4 février 1843....		400,000,00
8° Subvention de 9,800,000 florins des finances coloniales, établie pour le paiement des intérêts de la dette à charge de ces possessions et qui consiste :		
a. Suivant l'article 1er de la loi du 24 avril 1836 (*Staatsblad* n° 11), en un capital de 140,000,000 de florins......................	fl. 5,600,000,00	
b. Suivant l'article 4 de la même loi, en un capital encore restant de 22,500,000 florins............	900,000,00	
c. Rentes au montant de trois millions trois cent mille florins pour des dettes qui étaient à la charge directe des possessions d'outre-mer, et qui, en vertu de la loi du 25 juin 1844, ont été comprises dans la conversion de la rente de l'Etat, et sont par conséquent portées au chap. IX, A du budget des dépenses............	3,300,000,00	
		9,800,000,00
Excédant présumé des finances des Indes.....		4,650,000,00
		fl. 72,146,115,61

Voir dans l'*Annuaire* de 1846, p. 113 et suiv., les notes sur les Budgets de la Russie, de la Belgique, de l'Autriche, de l'Espagne et du Portugal.

Budget de la Prusse pour 1847,

PRÉSENTÉ A LA DIÈTE PRUSSIENNE, LE 27 MARS MÊME ANNÉE.

RECETTES.

	Revenu net.
1. Domaines	4,845,021 Thalers.
2. Forêts	2,022,961
Total	6,867,982
A déduire la part de la couronne	2,573,099
Revenu net des domaines et forêts	4,294,883
3. Ventes de domaines, rachat de servitudes.	1,000,000
(Le produit de ce chapitre est destiné à hâter l'amortissement des dettes de l'Etat.)	
4. Mines, usines et salines royales, y compris les impôts payés par les mines et usines des particuliers	1,100,000
5. Manufacture roy. de porcelaine de Berlin.	17,218
6. Postes	1,000,000
7. Loteries	874,800
Contributions directes :	
Impôts fonciers	9,790,859
Impôts par classe	7,044,520
Patentes	2,484,567
8. *Contributions indirectes*, produit net..	26,783,334
Les principaux articles de ce chapitre sont les suivants : Douanes, 10,806,445 thalers, dans sa part, frais déduits [1], dans les revenus du Zollverein ; droit de mouture, 1,734,765 th.; droit d'abatage, 1,371,175 th.; timbre, 1,194,69 th.; eau-de-vie, 4,624,050 ; viennent ensuite l'impôt sur les brasseries, les péages sur les routes, ponts et canaux, le tabac et plusieurs autres impôts de moindre importance. (Droit sur le sucre de betteraves, 126,450 thalers.)	
9. Le monopole du sel	4,992,200
10. Frais de justice	4,032,215
11. Bénéfices de la compagnie royale pour le commerce maritime (*Seehandlung*.)	100,000
12. Recettes diverses	520,081
Total du revenu net	66,034,597 th.

Il y a eu augmentation de 2,649,248 thalers sur l'exercice précédent.

[1] Ces frais s'élèvent à 3,005,958 th.

[2] L'on sait que ces deux impôts prélevés à la porte de plusieurs villes y remplacent le droit proportionnel appelé *impôts par classe*.

DÉPENSES.

I. — *Dette publique.*	
Intérêts et frais d'administration............	4,827,127 th.
Amortissement......	2,351,273
Intérêts de quelques dettes provinciales.....	40,920
II. — *Pensions et rentes viagères*..........	2,142,715
Total............................	9,362,035
III. — *Administration.*	
1. Ministère des cultes, de l'instruction publique et des établissements sanitaires.....	3,272,938
2. Ministère de l'intérieur................	2,978,250
Somme allouée au *Landes-Économie collegium* pour l'encouragement de l'agriculture et de l'enseignement agronomique............................	110,736
3. Ministère des affaires étrangères.........	735,920
4. — de la guerre..................	25,770,502
5. — de la justice..................	6,499,886
6. — de la maison du roi...........	100,534
7. — des finances. — Administration centrale.......	171,281
Direction générale du commerce et de l'industrie, y compris l'entretien des voies de communication.............	2,777,978
Construction et entretien des routes.....	2,850,326
Le trésor...........................	26,152
Diverses directions centrales : archives ; cours des comptes ; haras ; statistique..	476,413
Oberprésident et régences..............	1,749,688
IV. — *Pensions, rentes perpétuelles*, etc...	1,193,600
Compétences et pensions viagères aux anciens membres de couvents sécularisés, etc......	1,058,919
Gratifications............................	96,539
V. — *Dépenses diverses.*	
Rachat de rentes.........................	100,000
Travaux publics extraordinaires, amélioration des lits des fleuves, des ports, ponts, etc...	2,500,000
Fonds disponibles pour des actes de munificence et de secours	350,000
Fonds disponibles pour venir en aide à des constructions particulières...............	100,000
Fonds de réserve pour les dépenses imprévues de l'année.......................	502,736
Pour les non-valeurs.....................	500,000
Dépenses imprévues......................	500,000
Secours extraordinaires (des inondations, incendies et autres sinistres)..............	360,000
Total........................	64,033,697

Il y a eu accroissement de dépenses de 2,649,248 thalers sur l'exercice précédent.

Budget des États Romains.

Les renseignements financiers relatifs aux États pontificaux ont été, sous le dernier gouvernement, soustraits à la publicité avec tant de soin que le document suivant, quoique arriéré de dix ans, (il remonte à 1838), présente encore un vif intérêt.

Revenus principaux.

	Écus romains [1].
1. Impôt foncier	3,280,000
2. Monopole, douanes, droits sur les denrées	4,120,000
3. Timbre et enregistrement	550,000
4. Postes	250,000
5. Loteries	1,300,000
	9,500,000

Frais d'administration.

	Écus romains.
1. Impôt foncier	760,000
2. Monopoles, douanes et denrées	460,000
3. Timbre et enregistrement	90,000
4. Postes	150,000
5. Loteries	760,000
	2,220,000
Revenu net	7,280,000

Dépenses de l'Etat.

	Écus romains.
1. Palais pontificaux, colléges pontificaux, congrégations ecclésiastiques et corps diplomatique à l'étranger	500,000
2. Dette publique	2,680,000
3. Gouvernement de l'Etat	530,000
4. Justice et police	920,000
5. Instruction publique, beaux-arts et commerce	110.000
6. Aumônes et bienfaisance publique	280,000
7 Travaux publics, police et éclairage de Rome	580,000
8. Troupe de ligne et carabiniers	1,900,000
9. Charges militaires, santé et marine	290,000
10. Fêtes publiques et dépenses extraordinaires	44,000
11. Fonds de réserve	00,000
Total des dépenses	7,934,000

A l'époque de l'avénement du Pape Pie IX, les États de l'Eglise souffraient beaucoup. Les impôts étaient lourds et les finances penchaient vers leur ruine. Si nous en croyons

[1] L'écu romain vaut 5 fr. 35 c.

des documents officiels, il y avait, chaque année, dans les caisses de l'Etat, un déficit d'environ 654,000 écus.

Commerce extérieur de l'Autriche en 1845.

Il y a à peine cinq ans que le département des finances de l'Autriche a commencé la confection des tableaux indiquant les résultats du commerce, et déjà ce travail si beau et si utile est parvenu à son septième volume in-folio; ce dernier, comprenant le commerce de l'Autriche en 1845, vient de paraître pour la première année: le travail se divise en deux parties dont l'une indique les résultats du commerce en 1840, et l'autre en présente le mouvement de 1831 à 1840.

Voici l'aperçu du mouvement de ce commerce avec l'étranger et du montant des droits de douanes de 1841 à 1845.

Années.	Importations.	Exportations	Total.	Droits de douane.
1841....flor.	106,238,795	112,320,346	218,049,141	15,561,599
1842.......	111,237,253	108,559,063	219,796,316	16,124,701
1843.......	117,374,744	110,183,429	227,558,173	16,737,459
1844.......	120,416,033	114,467,514	234,883,547	17,070,692
1845.......	122,008,478	113,792,585	235,801,063	15,920,272
Totaux..	576,275,303	559,322,937	1,136,598,240	81,414,725
moyenne des cinq années.	115,443,060	111,864,587	227,319,648	16,282,945

Dans la première des trois périodes, il y a eu une diminution; mais, par contre, l'accroissement s'est soutenu dans les deux périodes suivantes.

Quant aux frontières par lesquelles s'est fait en 1845, avec l'extérieur, le commerce des parties de la monarchie autrichienne qui se trouvent dans le Zollverein et de celles qui se trouvent en dehors du Zollverein, les importations et exportations, ainsi que les produits des droits de douanes, se sont présentés de la manière suivante :

	Importations.	Exportations.	PRODUITS DES DROITS SUR les importations.	PRODUITS DES DROITS SUR les exportations.
Par terre par				
Le midi de l'Allemagne	13,245,754	16,428,026	1,157,676	140.672
La Saxe	11,720.699	17,273,012	1,474,282	113,044
La Prusse	6,252,937	5,844,199	358,714	38,191
Cracovie	670,929	2,482,067	52,762	12,647
La Pologne	92,067	404,070	4,348	2,487
La Russie :				
Par Brody	1,058,146	1,520,933	90,766	6,502
Autres frontières	1,059,602	1,145,240	65,996	6,448
La Turquie	14,207,594	9,286,750	816,152	26,968
Les Etats Ital.	13,035,191	13,981,020	2,090.941	323,845
La Suisse	2,495,229	18,891,523	197,770	459,163
Totaux	66,838,148	87,257,440	6,309,407	1,129,387
Par mer par				
Fiume	383,325	1,426,420	40,085	31,895
Trieste	27,015,289	11,918,142	5,181,090	50,819
Venise	16,387,267	4,077,206	2,159,577	18,045
Des Pays-Bas et autres ports	5,659,826	2,863,059	721,586	13.331
Totaux	49,445,707	20,284,827	8,102,338	114,090
Total général	116,283,855	107,542,267	14,411,745	1,243,477

En comparaison de 1844, le commerce d'importation par terre a été inférieur de 837,526, et celui d'exportation de 1,878,814 florins. Au contraire, le commerce d'importation par mer a été supérieur de 2,103,128, et celui d'exportation inférieur de 196,744 florins. Il en résulte aussi que le commerce total ayant été en 1845 de 223,826,122 florins, et en 1844 de 224,636,078 florins, il y a une différence de 809,956 florins en faveur de 1844.

La diminution du commerce de terre s'est principalement produite dans les importations de la Saxe, de la Prusse, de la Russie et des États Italiens; et dans les exportations au midi de l'Allemagne, la Prusse, Cracovie, la Pologne et la Russie. Au contraire, le commerce de terre s'est accru par les importations du midi de l'Allemagne, de Cracovie, de la Pologne, de la Turquie et de la Suisse, et par les exportations pour la Saxe, la Turquie les États Italiens et la Suisse. Dans le commerce maritime, il y a eu accroissement dans toutes les directions.

Commerce extérieur de la Russie.

La récente publication du tableau du commerce russe pour 1845, nous permet de dire quelques mots sur le commerce général de cet empire.

L'ensemble du commerce russe s'est elevé, en valeur, à 713 millions, et, en transports maritimes, à 2,200,000 tonneaux. Ce sont à peu près les mêmes résultats qu'en 1844. Si l'on se reporte à 1835, on trouve que le commerce russe était alors de 485 millions. Le progrès, durant la décennale, aurait ainsi été de près de 50 p. 0/0. Cela est considérable; pris absolument toutefois, le chiffre du commerce russe, c'est-à dire d'un empire qui compte près de 60 millions d'hommes, est peu important, puisqu'il représente à peine le tiers de notre commerce, ou un peu plus que celui des 4 millions d'habitants de la Belgique. Disons tout de suite qu'il s'agit ici de valeurs officielles; mais comme elles sont fixées chaque année par l'administration russe d'après les prix courants, on peut les considérer comme approchant de la valeur réelle ou déclarée.

Ces 713 millions de marchandises, auxquels il faut ajouter 50 ou 60 millions pour les mouvements du numéraire, se partagent ainsi : importation, 333; exportation, 380. Sur l'ensemble, les opérations par terre comptent habituellement pour 300 millions, dont 25 par les frontières de Pologne et de Finlande. Le commerce maritime compte, numéraire compris, pour 470 millions, dont 150 appartenant aux ports de la mer Noire, et 320 à ceux de la Baltique et de la mer Blanche. C'est par ces derniers principalement que la Russie reçoit les denrées coloniales et les articles manufacturés d'Europe d'une haute valeur, en échange de ses produits agricoles du Nord, tandis que, par Odessa, elle écoule les chanvres, les bois, les laines, les cuirs de ses provinces méridionales, et surtout les grains, dont elle a exporté en 1845 pour près de 60 millions de fr., et, assure-t-on, pour plus de 90 en 1846.

Envisagé au point de vue des pays, le commerce russe se répartit ainsi : avec le groupe du Nord, il est en moyenne de 380 millions, chiffre sur lequel l'Angleterre figure pour 210; avec la France, il donne 55 millions (70 à 75 suivant les valeurs officielles de nos douanes); avec l'Europe du

Sud et le Levant, il s'élève à 170 millions; à 40 avec les Amériques; à pareil chiffre à peu près pour la Turquie d'Asie et la Perse; à 55 avec la Chine, et même, dit-on, à plus de 60 en 1846.

Le grand mouvement d'échanges russo-chinois qui s'opère par Kiachta (frontière de la Mongolie) s'accroît chaque année. Le drap continue d'être l'article prédominant des ventes de la Russie à la Chine, comme le thé est celui de ses achats à ce pays. On calcule qu'il a été introduit par cette voie, la seule ouverte officiellement aux relations des deux Etats, 150,000 caisses de thé (environ 4 millions de kilogrammes, ou vingt fois la consommation de la France) dont les deux tiers étaient de qualité supérieure, le reste se composant de thés dits *en briques*, pâte compacte dont les populations russo-tartares font une espèce de soupe à laquelle elles mêlent du sel, du poivre et du lait. Le gouvernement russe pressent très-bien l'extension que ne peuvent manquer de prendre ses relations avec l'Asie. Placé entre la vieille Europe et l'extrême Orient, il voit, à l'est de ses vastes Etats, d'immenses contrées s'ouvrir aux habitudes et aux besoins de consommation, et préparer d'incessants débouchés aux produits des manufactures russes. Aussi a-t-il, d'une part, à peu près interdit, sur son territoire, le transit des marchandises d'Europe, et, de l'autre investi ses manufactures d'une protection à l'abri de laquelle, il faut bien le reconnaître, elles ont fait en dernier lieu de grands progrès. La législation commerciale russe a d'ailleurs cet avantage qu'elle assure à la population agricole un travail constant et assez largement rétribué. Des millions de paysans, vers la fin de septembre, après la récolte des grains, s'adonnent aux travaux des fabriques, et arrivent par là à un bien-être, à une amélioration matérielle, et intellectuelle aussi. Sur 400,000 ou 500,000 habitants, Moscou compte, dit-on, 150,000 ouvriers dont les labeurs se partagent ainsi entre les champs et les ateliers.

On doit présumer au reste que le gouvernement russe, quelque désir qu'il ait de développer le système manufacturier, ne commettra pas la faute de l'investir sans retour d'une protection exagérée, et de le laisser s'énerver dans les torpeurs de la prohibition : c'est un mal dont, nous le

voyons par nous-mêmes, on ne se débarrasse pas aisément. Le traité que la Russie a dernièrement conclu avec nous, et qui assure à notre pavillon, dans ses ports, le privilége du navire national; ceux qu'elle a conclus également avec d'autres grands États commerciaux seraient un non-sens si, en même temps qu'il ouvre ses ports à l'étranger, l'empire fermait sa frontière aux produits du travail extérieur. C'est d'ailleurs la condition indispensable au placement de ses riches produits agricoles, des 8 à 10 millions d'hectolitres de grains, des 50 à 60 millions de kilogrammes de suifs, des 100 à 120 millions de kilogrammes de lins et de chanvres, enfin des fers, du cuivre, de la potasse, des laines, des cuirs, dont il approvisionne chaque année l'Europe par son double bassin de la Baltique et de la mer Noire. Si, pour terminer, nous jetons un coup d'œil sur notre commerce avec la Russie, nous voyons que c'est depuis quinze ans un de ceux qui ont le plus prospéré : il était de 25 millions en 1831 ; en 1835, il s'élevait à 33, et dépasse, en 1846, 90 millions, faisant ainsi ressortir un accroissement de près du quadruple. Le mouvement de notre navigation à travers le Sund, en 1846 et en 1847, ayant été plus actif, on est fondé à penser que le traité conclu avec la Russie a déjà produit de bons résultats pour notre commerce maritime.

Tableau comparé des Importations et des Exportations des principaux États de l'Europe.

Il ne nous a pas été possible de donner pour tous les États le *commerce spécial* seulement, comme nous l'aurions voulu, quelques documents officiels ne distinguant pas entre le commerce *général* et *spécial*. Nous n'avons également pu séparer toujours, pour l'intercourse maritime, le cabotage de la grande navigation. Enfin, pour les Etats ci-après, les Etats Sardes, la Toscane, le Portugal, l'Egypte, la Suède et les Etats Romains, nous n'avons fait connaître que les résultats du commerce maritime qui forme, il est vrai, les 4/5 du mouvement total de leurs échanges.

Quoique incomplets, sous ces divers rapports, les documents qui suivent et dont nous garantissons la source officielle, n'en ont pas moins un assez grand intérêt.

États.	Dates.	Importat. en millions de fr.	Exportat. en millions de fr.	Nombre des entrées et sorties de bâtim.	Jaugeage en milliers de tonn.	Part du pavillon nat. p. %	Effectif de la marine marchande. bâtiments.	tonnage.
Angleterre . . .	1845[1]	2,132	1,503	47,630	9,333	70	32,805	3,837
France	1846	920	852	32,515	3,925	42	13,679	605
États-Unis	1845	627	618	15,899	3,470	68	»	»
Russie	1845	859	378	11,584	2,198	16 1/2	242	60
Hollande.	1843	379	286	5,853	943	38	1,195	275
Hambourg. . . .	1843	354	218	9,605	1,156	»	237	57
Autriche.	1844	298	285	4,763	625		6,199	208
Belgique	1845	235	185	5,654	421	48	289	27
États Sardes. .	1843	186	158	9,641	834	20	3,522	167
Turquie	1843	148	153	3,124	750	8 1/2	2,220	182
Prusse.	1843	146	105	1,425	1,920	»	858	222
Espagne	1843	114	82	19,828	1,500	6	2,700	80
Deux-Siciles. .	1842	83	91	6,603	814	65	9,174	213
Toscane	1844	87	49	9,460	944	53	774	25
Brême.	1843	82	39	3,753	»	5»	215	63
Danemark . . .	1841	69	53	8,800	369	»	3,036	153
Portugal	1842	62	42	2,859	457	»	»	0
Suède.	1843	37	42	8,876	892	»	5,450	472
États Romains	1844	32	10	2,440	201	76	950	38
Grèce.	1841	19	9	8,340	606	49	3,169	137
Iles Ioniennes.	1841	17	9	2,364	294	»	2,183	49
Lubeck.	1843	16	»	1,467	150	»	71	5
Moldavie. . . .	1843	15	14	1,541	244	»	»	»
Mecklembourg	1843	15	12	1,759	131	»	327	46
Valachie	1843	6	12	1,721	268	»	»	»
Zollverein . . .	1844	mémoire	id.	id.	id.	»	id.	id.
Totaux. . . .		16,438	15,205	229,275	32,451	id.	90,070	7,001

Dette comparée des principaux États de l'Europe.

	Population	Budget des recettes.	Capital.	Intérêts.	Rapport à la population par habitant Capit.	Intér.
Angleterre.	27,151,935	1,469,000,000	19,854,841,125	734,277,225	731 25	27 05
Autriche. .	36,950,401	380,000,000	2,425,000,000	125,000,000	65 62	3 38
Belgique. ..	4,335,319	117,000,000	586,487,215	22,339,418	135 28	5 13
France. . . .	35,400,486	1,336,000,000	»	379,172,816	»	10 71
Pays-Bas. .	3,053,984	149,000,000	2,593,040,500	75,476,136	849 06	24 71
Prusse	15,447,440	263,000,000	555,382,705	18,148,747	35 95	1 17

Ce document est extrait de l'exposé des motifs du projet de loi pour le budget de la Belgique, pendant l'année 1848. Il ne donne pas, faute d'éléments suffisants, le capital de la dette française qui s'élevait, d'après les chiffres recueillis

1 Valeur officielle.

par M. Wolowski (v. page 55), à 5 milliards 714 millions. La dette espagnole s'élevait en 1833 à 6,977,000,000 de fr. donnant droit au paiement de 175 millions d'intérêts. Le total de la dette des États-Unis était, en 1846, de 229,140,000 dollars ou 2 milliards 62 millions de francs.

La marine marchande de la France et de l'Angleterre.

Il y aurait un volume entier à écrire sur ce sujet, et nous devons nous borner ici à exposer quelques faits ; mais ces faits, puisés dans des documents authentiques, et d'un accès plus ou moins difficile, auront, du moins nous l'espérons, le mérite de l'exactitude, et, pour bien des lecteurs, celui de la nouveauté.

Nous prenons ce qui concerne la navigation de nos voisins, dans les procès-verbaux de la commission d'enquête établie en 1847, afin d'examiner ce que peuvent présenter de défectueux les lois qui régissent la marine commerciale. Ces procès-verbaux ne forment pas moins de cinq gros volumes, et il n'y aura peut-être pas dix personnes en France qui aient l'occasion de les lire et surtout la patience d'extraire les renseignements intéressants qui s'y trouvent noyés au milieu d'une multitude de détails sans importance.

En 1821, l'effectif de la marine marchande anglaise est indiqué comme étant en chiffres ronds de 2,560,000 tonneaux. Il reste à peu près stationnaire durant les cinq années suivantes. En 1827, un recensement opéré avec soin amène la radiation d'un grand nombre de bâtiments qui continuaient de figurer sur les rôles, par suite d'extinctions non constatées. Voici, année par année, quel a été depuis l'avoir maritime des Trois-Royaumes ; nous faisons une catégorie spéciale des bâtiments appartenant aux colonies, c'est-à-dire, pour la très-grande majorité, au Canada et à la Nouvelle-Écosse.

	Royaume-Uni.	Colonies.	Total.
1827.......	2,181,000	279,000	2,460,000
1828.......	2,193,000	324,000	2,518,000
1829.......	2,199,000	317,000	2,517,000
1830.......	2,201,000	330,000	2,531,000
1831.......	2,224,000	357,000	2,581,000

1832.......	2,261,000	356,000	2,618,000
1833.......	2,271,000	363,000	2,634,000
1834.......	2,312,000	403,000	2,716,000
1835.......	2,360,000	423,000	2,783,000
1836.......	2,349,000	442,000	2,792,000
1837.......	2,333,000	457,000	2,791,000
1838.......	2,420,000	469,000	2,890,000
1839.......	2,401,000	497,000	2,899,000
1840.......	2,584,000	543,000	3,127,000
1841.......	2,935,000	577,000	3,512,000
1842.......	3,041,000	578,000	3,619,000
1843.......	3,007,000	580,000	3,588,000
1844.......	3,044,000	592,000	3,637,000
1845.......	3,123,000	590,000	3,714,000
1846.......	3,199,000	617,000	3,817,000

A côté de ces chiffres, plaçons ceux qui indiquent l'avoir de la France ; nous nous bornerons aux dernières années qui embrassent les tableaux du commerce extérieur.

Au 31 décembre	1839	673,000	tonneaux.
—	1840	662,000	—
—	1841	592,000	—
—	1842	589,000	—
—	1843	599,000	—
—	1844	604,000	—
—	1845	611,000	—
—	1846	633,000	—

Le mouvement de la navigation du Royaume-Uni, en fait de navires chargés, a successivement offert, à trois époques assez éloignées, les quantités suivantes, entrée et sortie réunies :

	Anglais.	Étranger.	Total.	
1814.....	2,562,000	1,202,000	3,764,000	tonneaux.
1824.....	3,454,000	1,506,000	4,961,000	—
1846.....	8,688,000	3,727,000	12,415,000	—

L'accroissement entre 1814 et 1846 se trouve ainsi de 239 pour cent sur le tonnage anglais et de 210 pour cent sur le tonnage étranger.

Quant au rapport dans lequel le pavillon étranger se trouve avec le pavillon britannique sur l'ensemble de ce vaste mouvement des transports dont le Royaume-Uni est le point de départ ou d'arrivée, l'enquête contient une table qui embrasse 27 années.

En 1820, la part du pavillon étranger était de 21. 50 pour cent. Depuis et jusqu'en 1846, elle a flotté de 22 à 30.

Donnons ce qui concerne les quatre dernières années et rapprochons-les de ce qui s'est passé en France.

	Anglais.	Étranger.	Total.	
1843.....	7,181,000	2,643,000	9,824,000	tonneaux.
1844.....	7,500,000	2,846,000	10,346,000	—
1845.....	8,546,000	3,531,000	12,077,000	—
1846.....	8,688,000	3,727,000	12,415,000	—
	Français.	Étranger.	Total.	
1843.....	1,204,000	2,041,000	3,245,000	tonneaux.
1844.....	1,256,000	2,031,000	3,287,000	—
1845.....	1,397,000	2,173,000	3,570,000	—
1846.....	1,533,000	2,389,000	3,922,000	—

Proportion pour cent.

	Anglais.	Étranger.	Français.	Étranger.
1843.....	73.	27.	26.9	73.1
1844.....	72.5	27.5	26 1	73.9
1845.....	70.7	29.3	25.5	74.5
1846.....	69.9	30.1	25 6	74.4

Ce rapprochement est assez significatif; des réflexions ne sauraient qu'affaiblir son éloquence.

D'après un autre calcul, l'effectif de la marine marchande anglaise, en 1846, se compose de :

9,054	navires au-dessous de 50 tonneaux	267,537	tonneaux.
14,648	— au-dessus de 50 —	2,799,892	—
23,702	— — —	3,067,429	

Tonnage moyen par navires, 130 tonneaux.

Le tableau officiel de notre administration ne nous permet pas une comparaison rigoureusement exacte, mais toutefois nous avons un rapprochement peu éloigné; notre avoir maritime est indiqué au 31 décembre 1846 comme étant formé de :

10,454	navires au-dessous de 60 tonneaux	134,422	tonneaux.
3,592	— au-dessus de 60 —	498,937	—
14,046	— —	633,359	

Tonnage moyen par navire, 45 tonneaux.

On a souvent avancé qu'une des causes d'infériorité de la marine marchande française était le trop grand nombre d'hommes qui formaient ses équipages. On a dit qu'à tonnage égal, l'étranger naviguait avec bien moins de monde. Voyons ce qu'il y a d'exact dans ces allégations.

En 1846, le commerce de l'Angleterre avec diverses con-

trées, offre les chiffres suivants pour exprimer le rapport entre la force des équipages et le terme comparatif de 100 tonneaux.

	Navires anglais		Navires étrangers.
Russie	4.30	—	4.59
Prusse.............	4.82	—	4.68
Hollande...........	5.85	—	6.58
États-Unis..........	3.72	—	3.19

Durant la même année, nous trouvons pour ce qui nous concerne les proportions suivantes :

	Navires français.		Navires étrangers.
Russie....................	9	—	4 1/2
Angleterre................	9	—	8
Allemagne................	7	—	5
Hollande	13	—	8
Espagne..................	8	—	13
Autriche	7	—	5
États-Sardes	9	—	16
Deux-Siciles	7	—	9
États-Unis................	4	—	3

A l'exception de l'Espagne et des États-Sardes qui emploient des équipages fort nombreux, nous constatons qu'en effet les peuples navigateurs ont besoin, à tonnage égal, de moins de monde que les navires français.

Il y a là, pour notre marine, un désavantage réel qui appelle l'attention des hommes du métier.

La supériorité de la marine anglaise se montre également sous le rapport de l'activité des chantiers de construction.

Les états officiels de l'administration indiquent comme ayant été construits dans les divers ports du royaume ou comme ayant été francisés :

En	1840......	607	navires	43,025	tonneaux.
	1841......	1,438	—	67,650	—
	1842......	774	—	30,664	—
	1843......	926	—	36,909	—
	1844......	832	—	32,479	—
	1845......	393	—	16,709	—
	1846......	881	—	48,842	—
		6,051	navires	276,288	tonneaux.

Voici quel a été, dans le Royaume-Uni et durant les années que nous venons de citer, le chiffre des constructions nouvelles :

En 1840	2,177	navires.	360,237	tonneaux.
1841	1,891	—	296,736	—
1842	1,502	—	204,886	—
1843	1,191	—	138,812	—
1844	1,218	—	163,169	—
1845	1,483	—	212,997	—
1846 (les 9 premiers mois)	1,395	—	210,905	—
	10,857	navires.	1,587,742	tonneaux.

Ainsi, dans l'espace de sept années, les Anglais ont construit six fois autant que la France, sous le rapport du tonnage, l'excédant en leur faveur est de 1,315 tonneaux.

On remarquera que cette supériorité tient surtout à ce que nos voisins construisent des navires bien plus grands que les nôtres. Du côté du nombre des bâtiments sortis des chantiers, l'excédant est assez loin de s'élever au double; mais la contenance moyenne de nos bâtiments neufs est de 45 tonneaux; celle des navires anglais n'est pas moindre de 150 tonneaux.

Passons maintenant à l'examen des pertes éprouvées par fortune de mer.

En 1839 et en 1840 (seules années que mentionnent les *reports* du parlement), les naufrages qui ont frappé la marine américaine ont offert le chiffre de 118 navires (121,213 tonneaux) et 112 navires (19,667 tonneaux) sur un effectif de 2,100,000 tonneaux, c'est à peu près *un pour cent.*

En 1845, la marine anglaise a dû enregistrer comme naufragés 539 navires (89,773 tonneaux) et en 1846 537 navires (91,899 tonneaux), l'effectif est de 3,820,000 tonneaux; la perte monte à *deux, deux cinquièmes pour cent.*

En France le nombre des naufragés, dans le cours des six dernières années, est établi de la manière suivante :

Ports de l'Océan.

	Effectif.		Naufrages.	
1841	518,000	tonneaux.	52,048	tonneaux.
1842	458,000	—	13,165	—
1843	454,000	—	9,217	—
1844	461,000	—	9,652	—
1845	464,000	—	3,551	—
1846	469,000	—	12,843	—
			100,476	tonneaux.

Soit par an 16,746 tonneaux sur un effectif de 470,000 tonneaux, ou 3.55 pour cent.

Ports de la Méditerranée.

	Effectif.		Naufrages.	
1841......	134,000	tonneaux.	13,027	tonneaux.
1842......	124,000	—	5,258	—
1843......	125,000	—	3,180	—
1844......	128,000	—	2,977	—
1845......	130,000	—	1,856	—
1846......	132,000	—	2,117	—
			29,215	tonneaux.

Soit par an, 4,869 tonneaux, sur un effectif de 130,000 tonneaux, ou 4. 50 pour cent.

Récapitulation des pertes éprouvées par suite de naufrages.

1841......	1,081	navires.	65,075	tonneaux.
1842......	222	—	18,423	—
1843......	157	—	12,397	—
1844......	178	—	12,629	—
1845......	59	—	5,407	—
1846......	211	—	14,960	—
	1,908	navires.	128,891	tonneaux.

Moyenne annuelle, 318 navires, 20,481 tonneaux.

Ce chiffre est en proportion bien plus élevé que celui qui concerne la marine anglaise, mais il faut observer que, par des motifs tout exceptionnels sans doute, la perte éprouvée en 1841 se trouve dépasser d'une manière extraordinaire celle qui se présente habituellement.

Si nous laissons de côté cette année 1841, nous aurons une moyenne annuelle de 12,563 tonneaux, mise en regard d'un effectif de 590,000 tonneaux, cette perte se trouvera de 2. 15 pour cent, c'est-à-dire, un peu au-dessous de celle qu'offre la navigation britannique, mais bien supérieure au chiffre qu'accuse la marine des États-Unis.

GUST. BRUNET.

CHEMINS DE FER.

I. — *Effets de la crise de* 1845 *en France.— Dispositions législatives.*

L'année 1847 a été fatale aux entreprises de chemins de fer. Les chiffres suivants donnent la mesure de l'énorme

dépréciation qui a frappé toutes les valeurs de chemins de fer en France ; ils résultent de la comparaison des cours du 22 septembre 1845, jour de l'émission au parquet du chemin de fer du Nord et de ceux du 30 septembre 1847.

	Bourse du 22 sept. 1845.	Différence en baisse en 1847.	Perte de valeur des actions sur le capital social.
Saint-Germain.........	1,160	373	6,714,000
Versailles (riv. dr.).....	550	295	6,490,000
— (riv. gauche..	372	222	4,440,000
Strasbourg à Bâle......	285	135	11,340,000
Orléans...............	1,267	111	8,880,000
Rouen................	1,092	192	13,824,000
Le Havre..............	900	370	14,800,000
Marseille..............	1,045	533	21,340,000
Du Centre.............	780	250	16,000,000
Bordeaux..............	710	258	33,540,000
Le Nord...............	845	329	131,600,000
Boulogne..............	640	300	22,500,000
Montereau.............	525	270	10,800,000
Sceaux................	600	420	2,520,000
La Teste...............	210	160	1,600,000
Lyon..................	625	248	99,200,000
Avignon (30 juillet)....	590	155	46,500,000
Bordeaux à Cette (id.)..	580	122	34,300,000
Nantes................	570	208	16,640,000
Dieppe................	550	298	10,728,000
Paris à Strasbourg......	560	175	43,750,000
	Perte totale.........		557,506,000 fr.

Ainsi la spéculation a déclaré en deux ans, sur les chemins de fer français la somme énorme de 557,506,000 fr., pour 2,491,000 actions, formant un capital social de 1,232,000,000 fr. Par l'effet de cette dépréciation continue, la situation devint tout à fait désespérée. Les actionnaires, les uns découragés, les autres menacés d'une ruine probable, sinon certaine, refusèrent ou se virent dans l'impossibilité de satisfaire aux appels de fonds ; et comme ils étaient nombreux, on ne pouvait, ni les poursuivre, ni obtenir d'eux les fonds nécessaires à l'entreprise ou à la continuation des travaux.

Cet état de choses appelait tout naturellement des mesures réparatrices propres à mettre les compagnies en état de poursuivre l'œuvre dont elles étaient chargées. Les cahiers des charges ont été, en effet, révisés et exonérés

des erreurs incroyables qu'ils contenaient; en outre une loi a régularisé la restitution du cautionnement déposé par les compagnies. Mais ces mesures insignifiantes ne pouvaient remédier à une situation aussi critique. Il eût fallu pour cela une législation nouvelle, des conditions équitables qui rendissent la confiance aux capitaux, et à l'esprit d'association, une partie de l'essor qu'il possédait jadis. Du provisoire, un ajournement à la session suivante, c'est là tout ce qui a été fait. De l'affranchissement des compagnies asservies aux exigences des maîtres de forges, il n'en a pas été dit un mot, et cependant, quel moyen plus facile de venir en aide aux entreprises de chemins de fer, sans grever le trésor? Et quoi de plus monstrueux que cet impôt énorme prélevé sur ceux qui fondent les voies rapides de communications, au profit des usines métallurgiques qui seront les premières à recueillir les avantages promis à la circulation par ces voies nouvelles?

Les mesures réparatrices prises par les chambres, forment l'objet de la loi du 9 août 1847. Nous avons à faire connaître avec les dispositions essentielles de cette loi, les conditions faites aux nouvelles compagnies, les sommes nécessitées par l'exécution de leurs entreprises, avec la quotité des versements opérés et le degré d'avancement de leurs travaux.

Paris à Lyon. — D'abord fixée à 41 ans, la concession de cette ligne sera prorogée d'un an par million de francs que la compagnie devra dépenser au delà des 216 millions de son capital social, sans que la concession puisse excéder 99 ans; l'État se chargera de faire en outre, exécuter à ses risques et moyennant 24 millions que lui paiera la compagnie, les travaux de la traversée de la ville de Lyon. Les travaux sont poursuivis activement sur toute la ligne; les sections de Paris à Tonnerre et de Châlon à Dijon pourront être livrées à l'exploitation dans le courant de 1848.

Versailles à Chartres. — La loi du 21 juin 1846, autorise la fusion des deux chemins de Versailles et leur offre, sans le leur imposer, la concession du chemin de Laval. La crise ne permettant à la compagnie de Versailles d'accepter que la section de Versailles à Chartres, entreprise et presque terminée par l'État, la loi du 9 août dé-

cide que l'État achèvera les travaux et elle ouvre à cet effet un crédit de 10 millions.

Montereau à Troyes avait terminé les 9/10es de son entreprise sans avoir dépassé les devis, fait bien remarquable, lorsque, la crise arrivant, les actionnaires en masse ont refusé de verser. L'État, pour mettre la compagnie en état de terminer le chemin, lui prête trois millions à 5 p. 0/0 d'intérêt.

Dieppe et Fécamp, malgré la crise, a terminé les travaux, importants de l'embranchement de Dieppe. Pour permettre à la compagnie de finir tout à fait cet embranchement et construire celui de Fécamp, la loi accorde un nouveau délai de 18 mois (4 1/2 années au lieu de 3), la faculté d'établir ce dernier à une seule voie et l'exonération de l'embranchement sur Bolbec.

Lyon à Avignon. La crise ayant empêché d'entreprendre les travaux, la compagnie, en dédommagement des erreurs des devis, sollicita des modifications semblables à celles qui ont été accordées à la ligne de Lyon, et en outre, la faveur d'être exonérée de l'embranchement de Grenoble. Mais la commission de la chambre, transformant dans son entier le projet du gouvernement, a fait voter une loi qui ne déterminait rien et qui, rejetée par la chambre des pairs, a déterminé la liquidation de la compagnie, lassée de ces lenteurs. De là une lacune importante qui va exister dans nos voies rapides, et dont l'effet inévitable sera de paralyser en partie les avantages que l'on pouvait espérer de l'exécution désormais assurée des lignes de Paris à Lyon et d'Avignon à Marseille.

Bordeaux à Cette. Pour cette ligne nécessaire aux intérêts des départements du Midi, la chambre n'a rien proposé et la compagnie a dû renoncer à l'entreprise et se mettre en liquidation. Même résultat pour les lignes de l'*Ouest,* de *Dijon à Mulhouse,* de *Bordeaux à Bayonne,* de *Fampoux à Hazebrouck,* de *Clermont* et de *Limoges.* On s'est appliqué à défaire l'œuvre de la session précédente : les concessions autorisées ont été retirées, les crédits ouverts ont été supprimés ou réduits. Deux mille kilomètres environ ont été ainsi retranchés du réseau voté dans les sessions précédentes.

Une loi adoptée en mars règle la restitution par dixième du cautionnement des compagnies, et exige, pour la restitution de ces dixièmes, la justification d'une dépense double représentée par des travaux incorporés au sol. L'insuffisance de cette loi, trop prônée, résulte à l'évidence de l'exposé suivant des sommes exigées par les chemins actuellement en construction, avec la quotité des versements opérés au 31 décembre 1847.

	Capital social.		Sommes versées.	Reste à verser.
Nord et embranchements..	200	millions	120,000,000	80,000,000
Paris à Lyon............	216	—	100,000,000	116,000,000
Paris à Strasbourg.......	125	—	50,000,000	75,000,000
Orléans à Bordeaux......	65	—	19,500,000	45,500,000
Tours à Nantes..........	40	—	20,000,000	20,000,000
Centre..................	33	—	22,400,000	10,600,000
Dieppe et Fécamp	18	—	9,000,000	9,000,000
	697	millions	340,900,000	356,100,000

Cette somme de 356,100,000 francs, exigible dans un espace moyen de trois années, représente un versement mensuel de neuf millions et demi de francs environ. La loi dont nous parlons a seulement produit, dans les neuf derniers mois de 1847, et sur un total de soixante millions déposés à titre de cautionnement, la somme de 18 millions, à l'effet d'éloigner les versements sur le Nord, sur Lyon, sur le Centre, sur Bordeaux, sur Nantes et sur Strasbourg, formant ensemble près de 100 millions !

Exposons maintenant, d'une manière générale, la situation financière des compagnies au 31 décembre 1847, et les charges imposées au pays pour faciliter l'exécution de leurs travaux.

La totalité des sommes engagées à cette époque dans les entreprises de chemins de fer, s'élève à 1,409,969,000 fr., divisées comme suit :

Capital social, représenté par 1,718,775 actions[1].	945,675,000 fr.
Subventions en travaux........................	254,500,000
Subventions en argent.........................	52,875,000
Prêts par l'État..............................	59,500,060
Emprunts......................................	97,419,000
Total..................	1,409,969,000 fr.

[1] Ces actions, à l'exception de 18,375 actions des chemins du Gard et de la Haute-Loire, ont une valeur nominale de 500 fr.

La part contributive de l'Etat dans la formation de cette somme ressort des faits suivants.

Depuis la loi fondamentale du 11 juin 1842, jusqu'à la fin de la dernière session, dix lois spéciales [1] ont ouvert, soit pour des prêts et des subventions, soit pour l'exécution des chemins de fer par l'Etat, des allocations générales s'élevant à. 657,935,000 fr.

Mais l'abandon d'entreprises subventionnées, la cession faite par l'Etat à des compagnies des entreprises pour lesquelles il avait été ouvert des crédits et dont celles-ci doivent lui payer le prix, enfin le remboursement de prêts opéré par les compagnies, le tout formant un total de [2]. . . . 237,435,000 fr.

réduisent à. . . . . 420,500,000 fr.

la dépense définitive mise à la charge de l'Etat par l'exécution des 4,000 kilom. de chemins entrepris depuis la loi du 11 juin 1842.

L'exécution de ces chemins de fer coûtera encore en 1849, 57,300,000 fr., réparties comme suit :

Paris à Strasbourg....................	20,000,000 fr.
Tours à Bordeaux.....................	12,000,000
— à Nantes........................	1,300,000
Châteauroux à Limoges...............	8,000,000
Du Bec d'Allier à Clermont..........	6,000,000
Versailles à Chartres...................	500,000
Chartres à Rennes....................	9,000,000
Saint-Dizier à Gray....................	500,000
Total..............	57,300,000 fr.

Aucun crédit n'a été alloué, ni pour 1848, ni pour 1849, au chemin de Lille sur Calais et Dunkerque, dont les travaux s'exécutent aux frais de la compagnie adjudicataire,

[1] Ces lois sont celles du 28 juillet 1843 ; du 26 Juillet, des 2 et 5 août 1844 ; du 15 juillet 1845 ; des 21 et 24 juin et du 3 juillet 1846, et enfin, celle du 9 août 1847.

[2] Nous ne faisons figurer dans les remboursements que ceux qui seront affectués avant l'année 1856, s'élevant à 156,825,343 fr. Quant aux prêt non remboursés accordés avant la loi du 11 juin 1842, ils s'élèvent à 57,800,000 fr. compris la subvention de 14 millions et demi en travaux à la compagnie de Montpellier à Nîmes.

ni à celui de Paris à Lyon. Sur 87 millions votés pour ce chemin, 24, comme on l'a vu ci-dessus, seront affectés aux travaux de la traversée de Lyon.

Dans l'aperçu suivant de la situation des chemins de fer européens en 1847, nous donnons l'exposé des lignes françaises exploitées ou en cours d'exécution.

II. — *Tableau général des chemins de fer en Europe à la fin de l'année* 1847.

Ce tableau a été dressé d'après les indications les plus récentes et suivant un mode de classification qui éloigne de l'esprit du lecteur la confusion qu'y ferait naître la simple énumération de ce nombre immense de lignes ferrées dont toute l'Europe se sillonne. D'après ce mode de classification, nous réunissons les unes aux autres un certain nombre de ces lignes pour envisager uniquement l'objet essentiel que, dans leur ensemble, elles sont destinées à atteindre. Ainsi, toutes les sections et embranchements du chemin de fer du Nord, destiné à unir l'Angleterre et la Belgique au Nord de la France sont indiquées et comprises dans un total unique; de même pour la ligne qui continue le chemin de fer du Nord à travers la Belgique et de la Belgique au Rhin, du Rhin à Berlin, puis à Vienne et à Trieste; sans négliger toutefois de mentionner les principaux centres de commerce ou de population traversés et desservis par ces lignes.

FRANCE.

La France possède en ce moment 22 chemins de fer en exploitation et trois embranchements, d'une longueur totale de 2,018 kilom. et divisés comme suit :

Chemin du Nord et ses embranchements.

Paris à Douai par Creil et Amiens...........	246	485 kilom.
De Douai aux frontières belges, par Lille et par Valenciennes..............................	90	
De Creil à Compiègne [1].....................	34	
Amiens à Nesle près Boulogne............	115	

[1] 1re section du chemin de Creil à Saint-Quentin, long de 102 kilomètres.

Paris à la Manche.

Paris à Rouen	128	273
Rouen à Dieppe [1]	50	
Rouen au Havre	95	

Paris à Bordeaux.

Paris à Orléans	121	248
Embranchement sur Corbeil	12	
Orléans à Tours	115	

Environs de Paris.

Paris au Pecq et à Saint-Germain [2]	21	68
— à Versailles	19	
— à Versailles	17	
— à Sceaux	11	

Chemin d'Alsace.

Strasbourg à Bâle	140	160
Mulhouse à Thann	20	

Centre.

Orléans à Vierzon	80	172
Vierzon à Bourges	32	
Vierzon à Châteauroux	60	

Chemins de la Haute-Loire.

Lyon à Saint-Étienne	60	165
Saint-Étienne à Andrezieux et Roanne	88	
Embranchement de Montbrison	17	

Du Rhône et du Gard.

Marseille à Avignon [3]	172	341
Beaucaire à Nîmes et à Alais	92	
Nîmes à Montpellier et à Cette	77	

Divers.

Bordeaux à la Teste	52	106
Usines d'Anzin du Creusot et d'Epinac [4]	54	

Total des chemins de fer français en exploitation .... 2,018 kilom.

Six sections, à peu près terminées et devant être livrées à la circulation dans

[1] Sera ouvert en février ou mars 1848.
[2] Compris les 2 1/2 kilom. de l'embranchement atmosphérique.
[3] Ouvert seulement jusqu'à Tarascon, près Beaucaire.
[4] Ces deux derniers, longs de 40 kilom., sont desservis par des chevaux.

le courant de 1848, peuvent s'ajouter aux lignes qui précèdent, ce sont celles de :

Compiègne à Saint-Quentin (ligne du Nord)..	68 kilom.
Embranchement de Fécamp (complément de la ligne de Paris à la Manche)............	15
Bourges à la rive droite de l'Allier (complément du chemin du Centre).............	69
Dijon à Châlons (1re section de Paris à Lyon).	72
Embranchement de Montereau à Troyes......	101
Versailles à Chartres (1re section du chemin de fer de l'Ouest).........................	75
Total des sections devant être livrées à la circulation en 1848.......................	390 kilom

Si maintenant nous ajoutons à ce total celui des lignes à l'état de construction et dont l'on fixe l'achèvement pour le courant des années 1849 et 1850, nous trouverons le chiffre total des chemins exploités et concédés. Ces lignes avec l'époque fixée pour leur achèvement, sont :

Complément du chemin du Nord (fin 1848)..	141[1]	2,080 kilom.
Paris à Strasbourg (1849)..................	662	
— à Lyon (id.)........................	445	
Tours à Bordeaux (id.)....................	354	
— à Nantes............................	195	
Châteauroux à Limoges....................	121	
Du Bec d'Allier à Clermont	162	
Étendue des lignes exploitées et en construction au 31 décembre 1847.......		4,488 kilom.

La vitesse moyenne par heure obtenue sur nos principaux chemins, diminution faite des temps d'arrêt, est évaluée comme suit :

Orléans et le Centre	50 kil.	Rouen et le Havre.	50
Orléans à Bourges	42	Nord.............	40
— à Tours	40	Strasbourg.......	50

Ces chiffres, si on les compare à ceux des chemins anglais (voyez p. 314), donnent la mesure des modifications qu'il importe d'introduire dans les dispositions législ-

[1] Restent à exécuter pour compléter cette ligne les deux sections de
1° Lille à Dunkerque................ 81 kilom.
2° Hazebrouck à Calais.............. 60

latives qui règlent et limitent la vitesse sur nos chemins de fer.

Le 14 avril 1847 a eu lieu l'ouverture du chemin atmosphérique de Saint-Germain, qui, depuis, n'a cessé de fonctionner régulièrement. Mais, eu égard au peu de longueur de ce chemin (2,500 mèt.), la question d'application de ce système est loin de nous sembler définitivement résolue.

BELGIQUE.

Le système d'exécution qui a prévalu dans ce pays est le système mixte, qui consiste à laisser à l'État l'exécution des grandes lignes ou des lignes dites gouvernementales, et à l'industrie privée la construction des lignes secondaires. Les grandes lignes, dont l'objet essentiel est d'assurer à la Belgique le transit du commerce de l'Allemagne avec l'Angleterre et le nord de la France, ont une étendue de 574 kilom.; celles qui unissent au réseau de l'Etat les villes secondaires, ou abrégent le parcours entre les villes principales déjà desservies, ont une étendue de 480 kilom., dont 102 ouverts à la circulation. Total général des chemins de fer belges : 1,156 kilom. dont 676 kilom. ouverts à la circulation et divisés comme suit :

Lignes du Midi, de l'Est, du Nord et de l'Ouest.

Frontière de France à Bruxelles par Mons et Braine-le-Comte...........................	83	386 kilom.
Bruxelles à la frontière d'Allemagne par Malines, Louvain, Landen et Liége..........	156	
Malines à Anvers..........................	23	
Malines à Ostende par Gand et Bruges.......	124	

Embranchements de ces lignes.

Braine-le-Comte à Charleroy et à Namur.....	80	188
Landen à Hasselt...........................	25	
Gand à la frontière de France, par Courtray et Mouscron................................	58	
Mouscron à Tournay.......................	19	
Petits embranchements....................	6	

Lignes concédées à des Compagnies.

Gand à Anvers par Saint-Nicolas............	52	102
Courtray à Bruges par Thourout............	50	
Etendue des chemins ouverts à la circulation......		676

Les chemins en construction, établis en grande partie à simple voie, sont les suivants :

Réseau de la Flandre occidentale, comprenant, avec le chemin terminé de Courtray à Bruges, ceux de Courtray à Ypres, et à Poperinghe, ceux de Deynze à Furnes vers Dunkerque : étendue totale...............	138	480
De la frontière de France vers Givet, à Namur et à Liége par Dinant et Huy.........	164	
Jurbise à Tournay [1] par Ath et d'Ath à Termonde..................................	98	
Manage à Mons et Jemmapes à Louvain......	80	
Total général....................................		1,456 kilom.

Deux autres concessions ont été récemment accordées, ce sont celles de Charleroy à Erquelines, prolongement de notre ligne de Saint-Quentin, et du chemin de fer du Luxembourg, destinés au service des pays compris entre la Meuse et la Moselle et à unir ces deux rivières.

Les frais d'établissements des 574 kil. du réseau de l'état, s'élevaient, au 1er janvier 1847, à la somme de 158,524,063 f. soit 276,176 fr. par kilomètre. Les recettes du 30 juin 1846 au 30 juin 1847, ont été de 14,411,876 francs ; savoir : 6,912,752 fr. pour le transport de 3,710,210 voyageurs et 7,499,124 fr. pour les marchandises.

Voici, avec le prix du tarif par kilomètre, les résultats de la répartition du nombre et des recettes dans les trois classes de voitures pendant l'année 1846.

	Par kilom.	Nombre.	Recettes.
1re classe............	7.8	11,5	27. %
2e —	5.8	28,2	37. %
3e —	3.6	60,3 [2]	36. %

L'exploitation des lignes concédées aux compagnies est encore trop récente pour que les détails puissent offrir de l'intérêt. Toutes ces concessions ont une durée de 99 ans, avec des tarifs supérieurs à ceux des chemins de fer de l'État.

[1] Cette section sera exploitée par l'État, qui paiera à la Compagnie 50 % des recettes brutes.

[2] Ce nombre a atteint en 1847, 69 %, plus des 2/3 de la circulation totale.

ALLEMAGNE.

L'établissement des lignes de fer qui sillonnent ce vaste territoire est dû à des systèmes très-divers. Les lignes prussiennes ont été construites par des compagnies, aidées quelquefois par des subventions d'intérêt ou des prises d'actions par l'Etat; celles de l'Autriche ont été en grande partie construites par l'Etat; celles de la Bavière, du Wurtemberg, du Hanovre, du Brunswick et du duché de Bade, l'ont été entièrement par l'Etat, tandis que pour les lignes de Saxe et du Holstein le système d'exécution par les compagnies a prévalu.

Nous réunissons ces différentes lignes en quatre grandes lignes internationales, suivant les intérêts commerciaux et politiques qu'elles sont appelées à servir. Ces lignes, avec leurs embranchements, s'étendent :

1° DE LA FRONTIÈRE DE BELGIQUE A BERLIN par *Cologne*, *Dusseldorf*, *Hanovre*, *Brunswick* et *Magdebourg*. Cette ligne est le prolongement des chemins français et belges vers la mer du Nord et la mer Baltique, reliées directement par la ligne qui suit :

2° DE HAMBOURG A STETTIN par *Berlin*.

3° DE BERLIN A VIENNE ET A TRIESTE par *Francfort Breslau*, *Olmutz* et *Graetz*, avec les embranchements de *Varsovie* et *Cracovie*. Cette ligne a pour objet essentiel la jonction de l'Adriatique, de la Baltique et de la mer du Nord.

4° LIGNE DU RHIN ET DU CENTRE, tendant à faire participer les Etats du centre de l'Allemagne aux avantages de l'immense circulation créée par les lignes qui précèdent.

Ces quatre lignes qui présentent un total de 5,360 kilom. à l'état d'exploitation, se composent des sections suivantes :

DES FRONTIÈRES DE BELGIQUE A BERLIN.

Frontière belge à Cologne..................	85	712 kilom
Cologne à Hamm..	148	
Hamm à Hanovre..........................	175	
Hanovre à Brunswick..............	43	
Brunswick à Magdebourg............	113	
Magdebourg à Berlin......	144	

Chemins d'embranchements ou attenant à la ligne précédente.

Embranchements de Bonn et d'Eberfeld.....	56	489 kilom.
Hanovre à Brême..........................	80	
Id. à Hambourg..........................	161	
Embranchement de Halberstadt............	40	
Ligne de Goethen à Berlin [1]......................	152	

DE LA MER DU NORD A LA MER BALTIQUE.

Hambourg à Berlin........................	270	594 kilom.
Berlin à Stettin.........................	134	
Stettin à Stargard........................	35	
Embranchements du Holstein sur Hambourg..	155	

DE BERLIN A VIENNE ET A TRIESTE.

Berlin à Breslau par Francfort-sur-l'Oder....	445	1,365 kilom.
Breslau à Oppeln..........................	82	
Oppeln à Vienne par Cosel et Prérau.........	360	
Vienne à Graetz par Neustadt..	182	
Graetz à Cilly............................	171	
Cilly à Trieste (en construction)......	125	

Embranchements de la Silésie, de la Pologne et de la Moravie.

Sorau à Glogau.......................	70	479 kilom.
Breslau à Freyberg et Sweidnitz..	66	
Brieg à Neiss (en construction).............	52	
Myslowitz à Koenigshutt...................	18	
Oppeln à Varsovie (pour mémoire) [2]........		
Cosel à Cracovie........	134	
Embranchement de Brunn à Lundenburg....	56	
Vienne à Stokerau et à Bruck..............	63	

Ce vaste développement de voies ferrées embrasse, sous la forme d'un immense croissant arrondi dans sa partie supérieure, toute la circonférence ouest, nord et est de l'Allemagne. La partie centrale du pays doit aux difficultés de son sol l'état moins avancé de ses travaux, lesquels, à l'exception des lignes de Prague à Olmutz, de Dresde à Magdebourg et

[1] Cette ligne importante aboutit à celle de Leipsig à Magdebourg.
[2] La ligne aujourd'hui terminée de Varsovie à Oppeln sur le chemin de Silésie, embrasse une étendue de 208 kilom. et figure plus bas parmi les chemins de fer russes.

de celle du Rhin, n'offrent encore à l'exploitation que des tronçons isolés entre eux par de nombreuses lacunes. Voici le tableau des lignes exploitées.

Lignes du Centre (Saxe, Bohême, Bavière et Wurtemberg).

Dresde à Gorlitz (vers la ligne de Silésie)....	96	1,310 kilom.
— à Leipsig..............................	115	
Leipsig à Magdebourg par Halle...........	118	
— à Reichembach (Bavière)............	92	
Halle à Gotha et à Eisenach (Hesse-Cassel)...	124	
Prague à Prérau..........................	246	
Budweiss à Linz et à Gmuden (exploité par des chevaux)..............................	197	
Munich au Danube par Augsbourg.........	84	
Nuremberg vers la Saxe par Bamberg..	186	
Chemins du Wurtemberg..................	52	

Lignes du Rhin et du Necker.

Bàle à Fribourg (en construction)	»	342
Fribourg à Carlsruhe......................	113	
Carlsruhe à Mayence par Manheim et Francfort....................................	165	
Embranchements de Mayence à Bingen et à Wiesbade..............................	38	
— de Francfort à Hombourg et à Offenbach.	26	

Total des chemins de fer allemands en exploitation au 31 décembre 1847, non compris l'embranchement de Varsovie à la ligne de Silésie....... 5,291 kilom.

L'Allemagne est loin de borner à ce chiffre l'étendue de son réseau de chemins de fer ; elle a encore environ 3,200 k. en construction, dont un tiers au moins sera livré à la circulation en 1848. Les lignes principales en construction sont celles de Berlin à Kœnigsberg, de Vienne à Prague, à Pesth et à Debreczyn en Hongrie, de Bamberg à Francfort sur-le-Main, d'Augsbourg à Ulm et à Carlsruhe, enfin celle de Cilly à Trieste (125 lieues seulement) qui ouvrira au commerce de l'Orient une grande route de l'Adriatique à Hambourg et à Londres sans toucher le sol de la France!

ANGLETERRE.

Lorsque l'application de la vapeur à la locomotion vint donner une solution si heureuse au problème du transport rapide et économique des produits, le système des routes

était complet en Angleterre et celui des canaux offrait, comparativement à l'étendue du territoire, un développement considérable. De là, la possibilité pour ce pays d'appliquer à l'établissement des chemins de fer toutes ses ressources disponibles et de devancer, sous ce rapport, les autres nations européennes. Pendant un intervalle de dix-huit années, l'Angleterre a pu tracer à travers son territoire, plus de quinze cents lieues de ces voies rapides qui annulent les distances et ouvrent une nouvelle ère aux relations des peuples. Deux mille cinq cents lieues de nouveaux chemins sont en cours de construction et, malgré la crise, de nouveaux projets se préparent encore.

Les chemins anglais sont beaucoup trop nombreux, et un trop grand nombre d'entre eux s'appliquent aux services des mêmes points, pour qu'il puisse ne pas être oiseux d'en donner ici la liste. Nous bornerons donc cette note aux détails qui suivent :

Au 30 novembre 1847, 127 compagnies, établies dans les trois royaumes, exploitaient une étendue de 3,305 milles de voies ferrées, soit en kilomètres........	5,318 kil.
A la même époque, 128 lignes nouvelles étaient en cours d'exécution sur une étendue de 6,455 milles, soit	10,386
L'on évalue à 900 kilom. environ l'étendue des lignes d'usine et d'exploitations houillères............	900
Ce qui fait un total général de..................	16,604 kil.

Le système financier des compagnies en Angleterre diffère par un point essentiel de celui qui prévaut généralement. Ainsi, au lieu de créer un nombre d'actions suffisant pour couvrir le capital nécessaire à leurs entreprises, ces compagnies y pourvoient, pour un tiers, par des emprunts qui, une fois amortis, laissent aux actionnaires des bénéfices plus grands.

En 1845, on comptait déjà 120 compagnies dont le capital social représentait	3,024,000,000 fr.
Et les emprunts..................................	1,026,000,000
Total..........	4,050,000,000 fr.

Depuis, ce chiffre s'est tellement accru, que même en défalquant les lignes dont les travaux ont été suspendus par l'effet de la crise financière, on arrive encore au total énorme de 6 milliards.

Les recettes pendant l'année 1846 ont atteint, sur une exploitation totale de 4,208 kilomètres la somme de 186,660,410 fr.; savoir : 118,130,385 fr. pour le transport de 36,247,169 voyageurs et 68,530,025 fr. pour les marchandises.

La répartition du nombre des voyageurs et du chiffre des recettes dont les trois classes de voitures s'établit comme suit :

	Nombre.	Recettes.
1re classe...............	16,3 %	38,5 %
2e —	42,4 %	40,5 %
3e —	41,3 %	21 %

Les bills de concession de chemins de fer de la Grande-Bretagne sont loin d'être uniformes; l'expérience y apporte chaque jour des modifications, et souvent, dans une même session, l'influence plus ou moins grande que les fondateurs ont exercée par leur crédit sur les délibérations du parlement et de la chambre des communes, y ont fait introduire des différences importantes.

Toutefois, il est un point qui n'a jamais été contesté en Angleterre, c'est la perpétuité de la concession. Il n'a pas apparu aux législateurs de la Grande-Bretagne que l'avantage que les concessionnaires pourraient retirer d'une voie de communication si éminemment utile au pays, puisse jamais être un motif suffisant pour confisquer au profit de l'État, après une durée de jouissance plus ou moins grande, une propriété d'autant plus respectable, qu'elle devait exiger plus de sacrifices.

L'année dernière cependant, le parlement a été saisi d'un bill dont l'objet était de soumettre les compagnies concessionnaires des lignes de fer à la faculté du rachat, comme cela se pratique d'ailleurs aux États-Unis; mais ce bill, qui a été rejeté, contenait la reconnaissance d'une juste et préalable indemnité de toute la propriété des concessionnaires, et l'État n'arrivait pas, comme en France, à acquérir, sans bourse délier, la propriété des terrains et des constructions.

Si, à ce point de vue, les chemins de fer de la Grande-Bretagne sont mieux partagés que les chemins français, il faut reconnaître que les taxes de toute nature qui pèsent

sur les premiers viennent apporter à ce genre de propriété des charges considérables. Ainsi les chemins de fer, outre les impôts généraux, outre l'impôt sur le prix des places, qui entrent dans les caisses de l'État, ont à acquitter, au profit de chacun des comtés qu'ils traversent, des taxes proportionnées à la nature ou à l'importance des terrains qu'ils occupent et des établissements qu'ils y ont créés.

Les premiers chemins, tels que le Great-Junction, le Londres à Birmingham, le Great-Western, ne furent pas tenus d'ouvrir leurs lignes aux embranchements et aux prolongements; mais l'inconvénient d'un pareil privilége n'a pas tardé à se faire sentir, et les concessions postérieures y ont assujetti les compagnies, et leur ont imposé en outre l'obligation d'accorder un libre passage aux convois, sous la réserve d'un péage laissé à l'appréciation des parties intéressées, et pouvant, au besoin, se faire régler devant une justice arbitrale.

Dans l'origine des transports par chemins de fer, la classe ouvrière avait été complétement oubliée; il n'avait été créé que des voitures de première et de seconde classe. Quelques compagnies admettaient cependant les ouvriers à voyager à prix réduit, sur des bancs fixés à des trucks, ou sur les wagons qui suivaient immédiatement les machines; mais ces prix étaient encore fort élevés; car le gouvernement percevant alors 1/8 de penny par voyageur et par mille, sans distinction de classe, il n'était pas possible de donner satisfaction aux populations peu aisées.

Le parlement intervint et le droit fixe fut remplacé par un droit proportionnel de 5 p. 0/0 sur la recette brute.

Les compagnies purent alors mettre leur tarif à la portée des classes pauvres, et vers 1841, le Londres et le Birmingham construisirent des wagons découverts à peu près semblables d'aspect à ceux des compagnies d'Orléans et de Rouen; mais avec cette différence notable que les voyageurs n'y étaient pas assis, et que leur nombre était illimité.

Une fois les voitures de troisième classe répandues sur les chemins de fer, une vive polémique s'engagea dans la presse sur leur incommodité. On s'apitoyait principalement sur le sort de gens exposés aux intempéries du ciel bru-

meux de la Grande-Bretagne. Le parlement intervint de nouveau et décréta une troisième classe de voitures couvertes et fermées.

Pour quiconque a vu cette espèce de fourgons à bagages, éclairés par des impostes, dans lesquels sont entassés debout, hommes, femmes et enfants, il est permis de se demander s'il y a progrès, et s'il ne valait pas mieux les laisser jouir de l'air et de la vue de la campagne. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il était impossible d'inventer quelque chose de plus incommode, de plus fatigant et de plus triste, que ce qu'on nomme, par dérision, la *troisième classe du parlement.*

Bien qu'en Angleterre les troisièmes classes soient couvertes, bien que les prix en soient réduits, et que le railway soit passé dans les habitudes de la population, à ce point que pas un laboureur, pas un ouvrier n'entreprenne à pied le moindre voyage, cependant les tableaux du trafic en France présentent un bien plus grand nombre de voyageurs de troisième classe.

L'une des causes de cette augmentation est qu'en France où chacun recherche l'économie, où la valeur personnelle est mise au-dessus du rang, la bourgeoisie prend souvent place dans les wagons de troisième classe.

En Angleterre, au contraire, le gentleman rougirait de voyager en compagnie d'un ouvrier ; aussi l'abaissement des tarifs, loin d'avoir eu pour effet de déclasser les voyageurs et de réduire les bénéfices des compagnies anglaises, est-il venu augmenter leurs recettes de tout l'accroissement de la circulation qui s'est trouvée permise aux classes pauvres.

— 3,600 kilom. de lignes télégraphiques sont exécutés ou en cours avancé d'exécution sur l'étendue des principaux chemins anglais ; composés de sept fils, ils servent en même temps à la correspondance des compagnies et du public et coûtent en moyenne 1,900 fr.

La question d'application du système atmosphérique n'a pu être résolue par l'exploitation des petits chemins de Kingston et de Croydon. Celui-ci a même été depuis peu rendu au parcours ordinaire des locomotives. Néanmoins les partisans de ce système attendent impatiemment l'ou-

verture du chemin atmosphérique de Plymouth à Exeter, qui promet, par son étendue assez considérable (36 kilom.), de donner aux expériences un caractère décisif.

HOLLANDE, SUISSE, SARDAIGNE, ITALIE, HONGRIE, RUSSIE.

Hollande. L'objet essentiel du système des chemins de fer de Hollande est la jonction des principales villes de ce pays à la grande ligne de Belgique à Berlin. Il se compose actuellement des deux lignes suivantes :

Amsterdam à Lahaye par Harlem et Leyde...	61	226
— à Utrecht et Arnheim...........	165	

Le prolongement de cette dernière ligne jusqu'au Rhin est poursuivi avec activité, les travaux se poursuivent également sur le chemin d'Amsterdam à La Haye vers Rotterdam.

Suisse. Indépendamment des 5 kilom. du chemin de Strasbourg à Bâle qui s'étendent sur son territoire, la Suisse compte un autre chemin entièrement terminé et pouvant être mis en exploitation, c'est celui de Zurich à Baden (31 kilom.), première section de la grande ligne de Zurich à Bâle, dont les travaux se poursuivent avec une certaine activité.

Les troubles qui désolaient ce pays ont arrêté la mise en exécution, par des compagnies, de plusieurs projets importants, et dont l'entreprise ne paraît que différée, en dépit des obstacles nombreux opposés aux travaux par la configuration du sol. Les lignes projetées sont celles de *Zurich à Soleure,* de *Bâle à Lucerne*, de *Lucerne à Altorf* avec prolongement vers le *lac Majeur.*

Sardaigne. Deux lignes sont en construction dans ce pays; ce sont celles de Gênes à Turin par Alexandrie, 163 kilom., et d'Alexandrie au lac Majeur, 102 kilom., construites aux frais de l'Etat et dont plusieurs sections seront livrées à l'exploitation en 1848. Le projet de la ligne de Turin à Chambéry paraît définitivement ajourné.

Italie. Le royaume Lombardo-Vénitien, la Toscane et le royaume de Naples possèdent trois réseaux distincts et séparés les uns des autres par des distances considérables. Le réseau lombardo-vénitien se compose du chemin de fer de Milan à Monza et de la grande ligne de Milan à Venise (224

kil.) ouverte à la circulation sur près de moitié de son étendue. Une double ligne qui, de Livourne, se dirige d'un côté sur Florence, de l'autre sur Pistoie et les Apennins, constitue le réseau toscan, long de 102 kilom. Quant au système des chemins de fer napolitains, il comprend deux lignes qui, partant de Naples, se dirigent au nord et au midi.

Voici quelles sont les sections ouvertes sur ces trois réseaux :

Milan à Monza	14	kilom.
— à Treviglio vers Vicence	32	
Vicence à Venise par Padoue	64	
Pont sur les lagunes à Venise	3	
Livourne à Pise et à Lucques	38	
Naples à Capoue (ligne du nord)	39	
— à Portici et à Castellamare	41	
Étendue des chemins de fer italiens ouverts à la circulation	231	kilom.

Parmi les nombreux projets livrés à la sollicitude des gouvernements italiens et que nous ne pouvons omettre de signaler ici, nous trouvons une ligne qui, partant d'Ancône sur l'Adriatique, touche Forli et Bologne sur le territoire pontifical, traverse Modène, Parme et Plaisance, pour de là gagner Alexandrie et Nice et se relier à Marseille aux chemins de fer français. Une fois exécutée, cette ligne si avantageuse aux intérêts de la France, offrira la voie la plus courte au transit de l'Inde et à la correspondance de la Chine.

Le système de concession à l'industrie privée est suivi en Toscane et en Sardaigne ; le système mixte a prévalu en Lombardie et dans le royaume de Naples.

Hongrie. Ce pays possède trois chemins de fer livrés à la circulation, et construits par l'État, ce sont ceux de :

Pesth à Szolnock (du Danube à la Theiss)	103 kilom.
Pesth à Palota	21
Presbourg à Tyrnau	50
Total	174

Plusieurs sont en construction ; les principaux sont ceux de Vienne à Pesth, 214 kilom., et de Pesth à Tockay et à Debreczyn.

Pologne et Russie. La Pologne possède, par la grande ligne de Varsovie au chemin de Silésie, 208 kilom. de ·ins de fer ouverts à la circulation. Les points inter-

médiaires desservis par cette ligne, sont : Grodziska, Skierniewice, Pétrikau et Czenstochowa. La Russie ne possède encore que la petite ligne de Saint-Pétersbourg à Tsarkoe-Soelo (27 kilom.) ouverte en 1838.

Les lignes russes en construction sont celles de Saint-Pétersbourg à Moskou, (644 kilom.) dont la construction est très-avancée et la ligne de Kief à Odessa. Une compagnie s'est formée pour la construction d'un chemin de fer de Saint-Pétersbourg à Baltish-Port en Livonie. Le gouvernement russe lui accorde une garantie d'intérêt de 4 pour cent.

Récapitulation des chemins de fer européens ouverts à la circulation.

Angleterre	5,348 kilom.
Allemagne	5,291
France	2,018
Belgique	676
Pologne	208
Italie	231
Hollande	226
Hongrie	174
Suisse	36
Russie	27
Total	14,205

Le tableau suivant, par lequel nous terminons ces notes succinctes, contient, avec la distance par chemins de fer de Paris aux principales villes de l'Allemagne, la durée du trajet et le prix du parcours.

	Distance de Paris.	Durée du trajet.	Voitures de 1re classe.		Voitures de 2e classe.	
Bruxelles	370 k.	11 h.	35 fr.	75 c.	27 fr.	00 c.
Cologne	640	24	56	95	43	25
Hambourg	1,082	65	104	60	74	95
Dresde	1,326	72	128	95	92	30
Berlin	1,237	68	124	15	85	90
Stettin	1,370	73	134	10	96	00
Vienne	2,124	106	212	10	153	20
Varsovie	2,022	114	212	00	165	15
Bâle	1,181	72	113	35	81	95

Les détails nous manquent relativement à la continuation de la grande ligne européenne de Vienne à Cilly, vers Trieste.

J. Lobet.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

Les chemins de fer des États-Unis dépassent en étendue ceux d'aucun peuple de l'Europe ; il est vrai de dire qu'ils ne leur sont pas comparables sous le rapport de la construction. Pressés de jouir de ce nouveau genre de communication, et n'y pouvant pas consommer les sommes immenses qu'il aurait exigées pour être établi solidement, les Américains se sont peu préoccupés de la qualité des matériaux qu'ils ont employés.

Les États-Unis possédaient, en 1846, 7,250 kilom. de chemins de fer exploités, en y comprenant 800 kilom. de lignes, servant à y relier des mines de charbon ou des établissements industriels. On peut évaluer, sans exagération, à 16,000 kilom. la longueur des chemins de fer en cours d'exécution ou projetés. La Pensylvanie seule possède 1610 kilom., c'est plus que la France n'en possédait naguère. La dépense des chemins de fer américains a été nécessairement peu élevée. 140,000 fr. est le chiffre que l'on peut assigner comme prix moyen d'un kilom. de chemin de fer aux États-Unis.

La vitesse moyenne est de 24 kilom. à l'heure. C'est à cette lenteur de la marche des convois et à l'absence d'une circulation très-active, que l'on doit de n'avoir pas à signaler plus souvent des accidents sur les chemins américains, malgré le peu de précautions que l'on prend généralement pour les éviter.

L'impulsion donnée à la construction des chemins de fer dans le Nouveau-Monde par les États-Unis, commence à se faire sentir dans les États voisins. Le Canada possède quelques lignes en exploitation, et plusieurs y sont en construction. L'île de Cuba compte déjà 37 kilom. de railways livrés à la circulation

L'Europe et l'Amérique sont encore les seules parties du monde où il y ait des chemins de fer : les Anglais cependant veulent en doter leurs possessions de l'Inde et de l'Océanie.

Il nous est impossible de faire ici l'énumération de tous les projets de chemins de fer qui existent à l'étranger;

nous signalerons toutefois deux entreprises qui, par leur importance, méritent une mention particulière. Nous voulons parler d'abord du passage du détroit de Menay, en Angleterre, qu'on peut regarder comme étant en cours d'exécution; puis, ensuite, du percement de l'Isthme de Suez, auquel se rattachent de grands intérêts commerciaux.

Le passage en chemin de fer du détroit qui sépare le comté de Galles de l'île d'Anglesea, est l'œuvre du célèbre ingénieur R. Stephenson, qui va y construire un pont, ou plutôt un tunnel suspendu, d'une longueur de 290 mètres, à travers lequel passeront les trains d'un chemin de fer.

Ce tunnel sera formé d'immenses tubes en fer, ayant chacun 8 mètres 15 cent. de diamètre intérieur, et 9 mètres de diamètre extérieur. Le poids des tubes les plus longs sera de 1,300 tonnes environ, celui des plus courts de 600.

Deux tunnels contigus offriront aux trains une voie dans chaque sens.

Quand M. R. Stephenson a présenté son projet, il y a deux ans environ, peu de personnes ont cru à la possibilité de son exécution; mais depuis les expériences auxquelles se sont livrés les ingénieurs les plus distingués sur la résistance des fers, les opinions se sont modifiées, et l'exécution de cette œuvre gigantesque et sans précédent dans l'art des constructions, a été résolue et entreprise.

Au milieu du détroit de Menay se trouve un rocher, visible aux eaux basses; c'est sur ce point que reposera le pilier qui doit soutenir le milieu du pont creux. Ce pilier aura 18 mètres 72 cent. sur 16 mètres 10 cent. à sa base, et 69 mètres 40 cent. de haut. A droite et à gauche, près du rivage, à 139 mètres environ du pilier-milieu, s'élèveront deux autres piliers semblables, offrant des points d'appui au tunnel, qui reposera par ses extrémités sur d'épaisses murailles servant de culées.

La maçonnerie est estimée 5 millions. De chaque côté de l'entrée du tunnel seront placés des lions en pierre, qui, bien que couchés, auront 3 mètres 62 cent. de haut., 7 mètres 55 cent. de long et dont les pattes auront 61 cent. d'épaisseur.

Malgré les énormes difficultés qu'il y a à surmonter, ce grand travail sera terminé, dit-on, dans deux ans.

Coût des chemins de fer. — Vitesse obtenue[1].

Il résulte, de l'expérience acquise dans ces dernières années, que le coût des chemins de fer dépasse toutes les prévisions dans lesquelles on avait cru pouvoir se renfermer.

Le chemin d'Avignon à Marseille, estimé à l'origine 57 millions, en coûtera 82; soit par kilomètre	655,000
Le chemin d'Orléans à Vierzon, estimé à l'origine 12 millions, en coûtera 21, non compris les 14 millions dépensés par la compagnie. Total 35 millions; soit 432,500 fr. par kilomètre, qui se répartissent ainsi:	
Aux frais de l'Etat 262,500 fr. / Aux frais de la Compagnie 170,000	432,500
Le chemin du Nord, estimé à l'origine moins de 300,000 fr. par kilomètre, revient, dans l'état actuel des prévisions, à	391,000
Le chemin de Rouen au Havre, estimé à l'origine 40 millions, a coûté 60,500,000 fr., soit	636,000
Le chemin de Paris à Rouen estimé 40 millions, a coûté 56,000,000 fr., soit	430,000
Enfin, le chemin de Paris à Orléans, estimé 40 millions, a coûté 55 millions, soit	420,000

Le prix moyen du kilomètre courant est donc, pour ces sept grandes lignes aujourd'hui terminées ou près de l'être, de 500,000 fr. environ par kilomètre.

Or, quand, en 1842, l'établissement du réseau qui s'exécute fut ordonné, une opinion générale, préconçue, et malheureusement peu fondée, régnait. Le prix moyen du kilomètre de chemin de fer en France était évalué à 300,000 fr. C'est sur cette base que les prévisions de dépenses ont été calculées. Peu d'années se sont écoulées depuis: et il est devenu clair, évident par les faits réalisés, que le prix de 300,000 fr. sera insuffisant, du moins pour les lignes principales, pour des chemins à double voie, d'une construction solide, à pentes faibles, à grandes courbures, et pourvus de tous les établissements, gares, ateliers, machines qu'exige un bon service, et que comporte une bonne exploitation. C'est ce que prouve incontestablement le prix d'exécution des chemins de fer du Nord et de Paris à Orléans, qui n'ont rencontré, ni l'un ni l'autre, de difficultés sérieuses, qui s'étendent l'un et l'autre sur des terrains unis, n'ont

[1] Extrait du rapport de M. le comte Daru à la Chambre des pairs (séance du 27 juillet 1847).

nécessité ni tunnels ni travaux d'art considérables, et qui, cependant, ont coûté chacun près de 400,000 fr. par kilom. Ces résultats sont dignes de remarque; ils font naître une réflexion que voici.

Faut-il poursuivre l'établissement du réseau dans les conditions actuellement admises? ou faut-il, au contraire, tendre à l'économie? Sacrifier dans ce but, soit les convenances des voyageurs en établissant des gares provisoires et incomplètes, soit la rapidité de la marche des trains, en admettant les fortes pentes, de petites courbes, en construisant les chemins à une seule voie assise sur des rails légers, supportés par des traverses très-distantes? C'est là le système allemand, système à l'aide duquel on a réussi à réduire le prix de revient du kilom. courant à une somme généralement inférieure à 300,000 fr. Voici quels sont, dans ces conditions, les prix de constructions des principales lignes à vapeur de la Confédération germanique.

	Dépense par kil.
Chemin de Munich à Augsbourg....	139,650
— de Vienne à Gloggnitz............	276,084
— de Berlin à Francfort-sur-l'Oder...	116,495
— de Berlin à Anhalt...............	109,253
— de Berlin à Stettin.....	97,150
— de Magdebourg à Leipsig.........	139,220
— de Dusseldorf à Elberfeld.........	229,470
Chemin rhénan.........................	376,444
— de Leipsig à Dresde............ .	196,412

La dépense moyenne est donc de 200,000 fr. seulement par kilom.

Mais aussi ces chemins, presque tous à une seule voie, ne sont pas capables d'une vitesse de plus de six lieues à l'heure. L'habile ingénieur que le gouvernement français a chargé, en 1845, d'aller étudier ce système, a constaté p. 448 de son ouvrage[1], que la marche moyenne des convois était comme suit:

	Kil. à l'heure.
Sur le chemin de Bâle...,..........	27,4
— — de Munich à Augsbourg........	23,9
— — de Vienne à Gloggnitz.........	26,2
— — de Berlin à Francfort...........	30,4
— — de Berlin à Anhalt......... ...	31,0

[1] *Des chemins de fer allemands*, par Le Châtelier, p. 448.

Sur le chemin de Berlin à Stettin	....	32,0
— — de Magdebourg à Leipsig	....	32,0
— — de Dusseldorf à Elberfeld	......	24,0
— — rhénan	....	24,5

La vitesse des trains sur ces neuf chemins de fer n'atteint donc pas 28 kilom. à l'heure. En réduisant la dépense, on a forcément réduit les avantages de la locomotion. C'est un exemple que l'on peut suivre. Il prouve que l'on construit des chemins de fer à tout prix. Il prouve aussi que ces chemins sont doués de propriétés fort différentes. Les uns sont de bonnes et puissantes machines; les autres, des appareils imparfaits, défectueux. Il ne faut pas leur demander les mêmes résultats, car ils ne peuvent pas les donner, sans compromettre la sûreté des transports, c'est-à-dire la condition première de toute circulation.

En Angleterre, on a adopté un système différent. Là, pour tout le monde, le temps est précieux. Société active, et puissante par son activité même, la nation anglaise sent mieux de jour en jour le prix du temps: elle veut avant tout l'épargner, et en conséquence ne recule devant aucun sacrifice d'argent pour obtenir de la vitesse. La marche des express-trains, sur les railways de la Grande-Bretagne, est de 13, 14 et jusqu'á 17 lieues à l'heure, en moyenne, y compris les temps d'arrêt, dont la durée ue peut être évaluée, avec le ralentissement forcé qu'ils occasionnent, à moins de 3 à 4 minutes par station: et déjà cependant cette rapidité si grande ne suffit plus. En 1847, elle a encore augmenté. Plus les chemins s'allongent, plus le public anglais veut qu'ils aillent vite. Les comptes de l'exploitation des six premiers mois de 1847 ne sont pas encore publiés; mais voici le tableau de la marche des express-trains sur les principaux railways de la Grande-Bretagne, dans le courant de l'année 1846:

	Express-trains (temps d'arrêt compris).
Great-Western........................	69 k. 233 à l'heure.
Londres à Brighton.....................	54 136
Londres et Southwestern................	62 712
Londres et Douvres.....................	50 601
Londres et Birmingham..................	54 000
Great Junction........................	52 258
Manchester et Birmingham...............	54 672

C'est là sans doute un beau résultat, mais il faut savoir ce qu'il coûte. En regard du tableau qui précède, il faut placer le tableau des frais de premier établissement que ces railways ont exigés; frais énormes, parce qu'il ne suffit plus, quand on veut lancer des machines animées d'une pareille force d'impulsion, de construire des chemins légers, imparfaits, sinueux; ce serait s'exposer à des accidents trop redoutables. Aussi les railways de la Grande-Bretagne diffèrent-ils complétement des railways de l'Autriche, de la Bavière ou de la Prusse. Tout cela s'appelle des chemins de fer, porte le même nom, repose sur le même principe, sur la même invention, mais en réalité ne se ressemble pas.

Les principales grandes lignes, exécutées en Angleterre, ont coûté, savoir :

Chemin de Manchester à Leeds..............	952,950 fr. par kil.
— de Londres et Brighton.............	889,875
— de Londres et Bristol...............	875,250
— de Londres et Birmingham..........	822,350
— de Eastern-Counties................	833,375
— de Liverpool et Manchester..........	789,800
— de North-Midland................	709,900
— d'Édimbourg et Glascow............	530,375
— de Londres et Southampton.........	431,475

Toute la question se réduit donc à ceci : On ne peut pas concilier à la fois les avantages de l'économie et de la rapidité. Entre les deux il faut choisir : ou bien restreindre les dépenses, comme en Allemagne, dans d'étroites limites, mais se résigner à voir les effets des appareils locomoteurs diminués et restreints dans la même proportion ; ou bien établir des machines puissantes, capables de donner tous les effets utiles que, dans l'état actuel de la science, on peut leur demander, mais se résigner à faire de grands sacrifices, ou plutôt de grandes avances d'argent. De ces deux partis, quel est celui que l'on doit prendre? Auquel faut-il s'arrêter ?

Le mérite essentiel des voies à vapeur, le signe qui les distingue des voies de communication ordinaires, c'est la puissance et la rapidité de locomotion qu'elles comportent, le moyen qu'elles offrent, grâce à leur vitesse, d'ac-

croître les produits du travail et de l'activité humaine. Et ce n'est pas dire assez, car la vitesse est quelque chose de plus qu'une force matérielle, c'est une véritable puissance morale. Quand on peut l'obtenir, à aucun prix il ne faut y renoncer. Altérer cette propriété capitale des chemins de fer, ce serait les mutiler; ce serait commettre une de ces fautes dont tout le monde sent bientôt la gravité et dont on ne tarde pas à se repentir. Qu'y a-t-il donc à faire? Le voici : au lieu de prodiguer d'une main complaisante ces coûteux instruments de circulation et de les multiplier sur toutes les parties du territoire, il faut se borner à les établir là où les besoins sérieux les appellent, et les faire partout dans de telles conditions de solidité qu'ils admettent les améliorations dues aux progrès des arts mécaniques C'est évidemment la seule conduite raisonnable, intelligence et conforme aux vrais intérêts du pays.

QUATRIÈME PARTIE.

Variétés.

De l'Influence du libre arbitre de l'homme sur les faits sociaux [1].

L'étude des sciences morales et politiques, dans ses applications aux phénomènes sociaux, soulève, dès son début, une question aussi intéressante que difficile à résoudre; c'est celle qui consiste à déterminer l'influence qu'exerce le libre arbitre de l'homme. Il est bien évident que, si cette dernière faculté agissait dans les limites les plus larges, l'étude de notre état social deviendrait à peu près inutile, car

[1] Les principaux éléments de cet article sont pris dans deux Mémoires de l'auteur; l'un traitant de *l'Influence du libre arbitre de l'homme sur les faits sociaux*, inséré dans le tome 3 du *Bulletin de la commission centrale de statistique de Belgique*; et l'autre *sur la Statistique morale et les principes qui doivent en former la base*, inséré dans le tome XXI des Mémoires de l'Académie royale de Belgique, encore sous presse.

nous ne pourrions rien pour améliorer cet état, et toutes nos prévisions resteraient nécessairement sans résultats.

Heureusement il n'en est pas ainsi. Le libre arbitre de l'homme, pour qui se contente d'étudier les individus, agit à la vérité d'une manière si capricieuse, si désordonnée, qu'il doit paraître absurde de supposer de la régularité et des lois dans des séries de faits qui s'accomplissent sous son influence : mais il n'en est plus de même, quand on considère les masses ; on reconnaît alors que *plus le nombre des individus observés est grand, plus les particularités individuelles soit physiques, soit morales, s'effacent et laissent prédominer la série des faits généraux en vertu desquels la société existe et se conserve.*

Ce principe remarquable sous le rapport philosophique, le devient bien plus encore si l'on observe qu'il forme la base nécessaire de la statistique morale. On en déduit en effet que l'action de l'homme se trouve restreinte dans un cercle tel, que les grandes lois de la nature sont à jamais soustraites à son influence ; et qu'on rentre dès lors dans l'ordre des faits qui sont du domaine des sciences d'observation.

Il importe donc, avant tout, de reconnaître si le principe énoncé est exact. Pour arriver à cette connaissance, nous avons soumis d'abord à un examen sévère toute une classe de phénomènes sociaux qui sont rigoureusement comparables entre eux, et dont l'énumération est aussi complète qu'on peut le désirer ; nous voulons parler des mariages constatés devant l'état civil.

S'il est une circonstance dans la vie où l'homme a le plus d'intérêt à agir avec circonspection et à user de toute la force de son libre arbitre, c'est à coup sûr quand il songe à contracter mariage. Si parfois il est invinciblement entraîné par des passions; plus souvent il consulte avec calme ses affections, ses convenances, ses intérêts, et ne se détermine qu'après un mûr examen.

Nous nous trouvons donc ici dans les circonstances les plus favorables, si nous voulons apprécier la part d'action que l'homme peut apporter dans les phénomènes sociaux, pour les faire dévier de la régularité que tendraient à leur imprimer des causes purement matérielles.

Or, voyons ce que nous apprennent les documents de l'état civil en Belgique. Nous trouvons d'abord que, depuis 1825 jusqu'en 1845, c'est-à-dire pendant l'espace de vingt années, le nombre des mariages a été annuellement de 28 à 29 mille environ, et qu'il a suivi progressivement l'accroissement de la population [1]. Ce nombre est à peu près le même que celui des décès dans les villes de ce royaume. Or, bien que ce dernier nombre ne soit pas, comme le premier, sous l'influence du libre arbitre de l'homme, il a varié dans des limites beaucoup plus larges. Pour les mariages, les deux nombres extrêmes, depuis 1825, ont été 26,117 et 32,680; pour les décès, ils ont été 24,539 et 35,606. La différence des deux premiers nombres est 6,563, et celle des deux derniers 11,067. Ainsi la population belge, depuis vingt ans, a payé son tribut au mariage avec plus de régularité qu'à la mort; cependant on ne se consulte pas pour mourir, comme on le fait pour se marier.

Considérons maintenant les mariages sous un point de vue spécial. Les tableaux du mouvement de l'état civil en Belgique, depuis 1841, nous permettent de voir dans quelles conditions se trouvaient les mariés, sous le rapport de l'état civil, au moment de leur union. Or, les résultats généraux pour le royaume nous apprennent que, d'année en année, non-seulement le nombre des mariages est demeuré à peu près constant dans les villes comme dans les campagnes, mais que cette constance s'observe encore dans les nombres qui indiquent comment les mariages ont eu lieu entre garçons et filles, entre garçons et veuves, entre veufs et filles, entre veufs et veuves. Ces derniers nombres, quelque faibles qu'ils soient, procèdent avec une régularité vraiment remarquable, et la statistique offre peu d'exemples aussi curieux. Ainsi, pour ne citer qu'un exemple, sur plus de 145 mille mariages qui ont eu lieu pendant les cinq dernières années, 3,606 entre veufs et veuves se sont répartis de la manière suivante, 231, 221, 224, 244, 226 dans les villes; 498, 474, 492, 482, 514 dans les communes rurales.

[1] *Annuaire de l'Observatoire royal de Bruxelles*, p. 177, 1846.

Ce qui peut étonner plus encore, c'est que cette constance dans la reproduction des mêmes faits s'observe même en considérant séparément les provinces, bien que les nombres soient si faibles, que quantité de causes accidentelles, en dehors du vouloir de l'homme, doivent tendre à en détruire la régularité. Dans l'état actuel des choses, et nous insistons surtout sur cette condition, tout se passe donc comme si, d'un bout du royaume à l'autre, le peuple s'était entendu pour contracter annuellement à peu près exactement le même nombre de mariages à répartir sur les mêmes bases, entre les différentes provinces, entre les villes et les campagnes, entre les garçons, les filles, les veufs et les veuves. Si l'on cherchait ici les traces d'une libre volonté de l'homme, ce ne pourrait être que dans cette répartition si constante et certes personne n'a songé à la produire. L'homme cependant se soumet à certaines convenances, à des usages reçus qui varient selon les localités, et il le fait encore avec une constance telle, que l'on voit s'effacer les traces de sa volonté individuelle dans les résultats que fournit chaque année. Ainsi, les veufs et les veuves n'ont pas les mêmes chances de se remarier dans les différentes provinces ; il s'en faut de beaucoup. Les mariages contractractés après une première union, sont à peu près deux fois aussi nombreux dans les Flandres que dans les provinces de Namur ou de Luxembourg, soit qu'on y tienne moins à de premières inclinations, soit par d'autres motifs. Cette distinction s'observe dans les villes comme dans les campagnes ; mais elle est naturellement moins marquée dans les villes. Elle diminue aussi à mesure qu'on s'éloigne des Flandres, pour se rapprocher des provinces de Namur et de Luxembourg.

Jetons maintenant les yeux sur le tableau suivant, dans lequel les mariages se trouvent classés suivant les âges auxquels les deux sexes se sont mariés dans les villes, il nous offrira à son tour des résultats intéressants.

Nombre des mariages dans les villes de la Belgique, en ayant égard aux âges.

AGES.	HOMMES.					FEMMES.				
	1841.	1842.	1843.	1844.	1845.	1841.	1842.	1843.	1844.	1845
De 21 ans et au-dessous.	311	322	391	338	341	925	905	973	1,022	97
21 à 25 ans accomplis.	1,473	1,478	1,600	1,793	1,825	2,010	1,953	2,049	2,317	2.40
25 à 30 ...	2,681	2,655	2,516	2,698	2,698	2,119	2,012	1,981	2,120	2,13
30 à 35 ...	1,582	1,479	1,526	1,638	1,543	1,205	1,300	1,223	1,246	1,17
35 à 40 ...	864	818	783	836	786	814	746	763	722	70
40 à 45 ...	492	513	440	469	469	453	479	421	474	41
45 à 50 ...	222	221	251	240	266	249	238	212	248	23
50 à 55 ...	127	125	114	137	145	106	109	103	109	11
55 à 60 ...	84	85	77	103	81	41	62	52	54	5
60 à 65 ...	74	66	47	50	49	17	9	13	22	2
65 à 70 ...	30	39	34	24	19	7	5	6	6	[illegible]
70 à 75 ...	8	16	15	9	10	4	3	3	1	[illegible]
75 à 80 ...	1	4	6	6	6	»	1	2	»	[illegible]
Au delà de 80 ans......	1	1	1	»	1	»	»	»	»	[illegible]
TOTAUX..........	7,950	7,822	7,801	8.341	8,239	7,950	7,822	7,801	8,341	8,23

Nous retrouvons encore ici la même constance dans les nombres, en passant d'une année à l'autre. Il semblerait véritablement qu'il existe des dispositions légales qui n'autorisent qu'un certain nombre d'unions pour les différents âges. Ainsi, les mariages de 25 à 30 ans ont été les plus nombreux; le nombre des hommes de cet âge qui se sont mariés, pendant les cinq années de 1841 à 1845, a été, pour les villes, 2,681, 2,655, 2,516, 2,698, 2,698, tandis que celui des femmes était 2,119, 2,012, 1,981, 2,120, 2,133. On conviendra que si le chiffre avait été fixé d'avance, on n'aurait pas trop à se plaindre des infractions à la règle; il en est de même pour les autres âges. Il est bien entendu qu'on ne doit s'attendre à trouver cette constance que dans les nombres un peu grands, et d'où les effets des circonstances fortuites ont pu être éliminés; ainsi, pour les âges avancés, cette régularité s'observe moins, quoiqu'elle existe encore.

Prenons encore un dernier exemple de la constance des nombres dans ce qui se rapporte aux mariages : le tableau suivant nous fera connaître comment les époux s'assortissent quant aux âges; il réunit à la fois les nombres relatifs aux villes et aux campagnes de la Belgique.

Nombre des mariages en ayant égard à la fois à l'âge de l'homme et à celui de la femme au moment de leur union.

		1841.	1842.	1843.	1844.	1845.*
Hommes de 30 ans et au-dessous, et femmes	de 30 ans et au-dessous.	12,788	12,422	12,368	13,024	13,157
	de 30 à 45 ans.....	2,630	2,626	2,406	2,375	2,438
	de 45 à 60	93	121	125	129	102
	de 60 et au-dessus..	7	6	8	5	5
Hommes de 30 ans à 45 ans accomplis, et femmes.	de 30 ans et au-dessous.	6,122	5,803	5,617	5,948	5,810
	de 30 à 45 ans.....	5,531	5,396	5,100	5,205	4,981
	de 45 à 60	529	542	479	493	532
	de 60 et au-dessus..	18	12	18	21	21
Hommes de 45 ans à 60 ans accomplis, et femmes.	de 30 ans et au-dessous.	376	346	380	355	346
	de 30 à 45 ans.....	896	879	896	951	993
	de 45 à 60	461	447	433	462	460
	de 60 et au-dessus.	23	19	29	36	28
Hommes de 60 ans et au delà, et femmes........	de 30 ans et au-dessous.	48	35	43	41	46
	de 30 à 45 ans.....	139	147	133	119	125
	de 45 à 60 ans.....	153	170	137	112	145
	de 60 et au delà...	62	52	48	50	31
		29,876	29,023	28,220	29,326	29,210

* Cet écrit était terminé lorsque nous avons reçu les documents du MOUVEMENT DE L'ÉTAT CIVIL EN 1845. Nous y avons trouvé une nouvelle confirmation de nos remarques sur la permanence des mêmes faits sociaux soumis à l'influence des mêmes causes.

Nous ne connaissons certes aucun document statistique plus curieux ni plus instructif à la fois que celui qui précède. A voir d'année en année la reproduction à peu près identique des mêmes nombres, on ne croira jamais que le hasard ait présidé à de pareils arrangements; il se passe là quelque chose de mystérieux qui confond notre intelligence. Non, sans doute, le jeune homme de moins de 30 ans qui épousait une femme plus que sexagénaire, n'était point poussé à cette union par une fatalité ni par une aveugle passion; il était mieux qu'aucun autre en position de raisonner et d'exercer son libre arbitre dans toute sa plénitude; cependant il est venu payer son tribut à cet autre budget réglé d'après les usages et les besoins de notre organisation sociale; et ici, encore une fois, ce budget a été payé avec plus de régularité que celui qu'on paie au trésor de l'État.

Les nombres individuels de chaque année, même en

faisant la distinction des villes et des communes rurales, même en prenant séparément les provinces, montrent une constance qui a véritablement lieu de surprendre. Cependant, malgré cette constance, on voit se dessiner les résultats des usages et des coutumes propres à chaque localité.

Nous n'avons pas de semblables documents pour la France; mais nous croyons pouvoir assurer, sans crainte d'être démentis par l'observation, que, dans ce royaume aussi, les choses doivent se répéter avec la même constance. Non que cette constance soit nécessaire, et que la Belgique, par exemple, produira éternellement des mariages conservant entre eux les mêmes rapports que ceux indiqués

AGES.	NOMBRE DES ACCUSÉS EN FRANC									
	1826.	1827.	1828.	1829.	1830.	1831.	1832.	1833.	1834.	1835.
oins de 16 ans.	124	136	143	117	114	127	114	98	107	94
à 21 ans.....	1,101	1,022	1,278	1,226	1,161	1,121	1,225	1.130	1,239	1,142
à 25	1,163	1,098	1,168	1,183	1,121	1,230	1,229	1,169	1,087	1.155
à 30.........	1.300	1,295	1,405	1,277	1,224	1,406	1,474	1,278	1,139	1,302
à 35.........	937	967	1,002	1,140	1,124	1,279	1,357	1,121	1,017	1,057
à 40.........	643	664	685	734	683	781	940	836	812	868
à 45.........	601	555	556	587	463	541	630	551	523	532
à 50.........	398	451	424	437	416	427	453	424	380	392
à 55.........	261	279	282	277	300	287	349	312	268	258
à 60.........	168	175	167	158	155	181	189	173	168	193
à 65.........	135	152	135	120	90	112	150	109	106	111
à 70.........	77	65	75	58	57	74	76	60	63	62
à 80.........	41	49	59	52	49	38	49	48	38	51
et au-dessus..	3	2	7	7	5	2	2	6	5	6
ge inconnu ...	46	24	»	»	»	»	»	»	»	»
TAL GÉNÉRAL.	6,988	6,929	7,396	7,373	6,962	7,606	8,237	7,315	6,952	7,223

dans le tableau précédent, mais parce que les circonstances sociales n'y éprouvent, pas plus qu'en France, des modifications sensibles. Pour que les effets produits annuellement vinssent à changer, il faudrait que les causes qui les font naître, eussent été modifiées elles-mêmes préalablement.

Nous allons passer maintenant à l'examen d'un autre ordre de faits ; et, cette fois, nous choisirons nos exemples en France ; ils nous fourniront la confirmation de ce qui vient d'être dit.

Examinons d'abord le tableau suivant qui fait connaître, d'après les *Comptes rendus de la justice* et pour 19 années, le nombre des accusés classés d'après leurs âges.

D'APRÈS LES AGES. (CRIMES DIVERS.)										NOMBRES pro-
1836.	1837.	1838.	1839.	1840.	1841.	1842.	1843,	1844.	TOTAUX.	portionnels.
96	113	89	78	86	69	82	66	74	1,927	1 . 3
1,256	1,363	1,225	1,227	1,380	1,294	1,192	1,170	1,162	22,914	16 . 2
1,190	1,398	1,376	1,360	1,326	1,195	1,032	1,122	1,100	22,697	16 . 1
1,220	1,340	1,315	1,443	1,345	1,265	1,198	1,171	1,202	24,599	17 . 4
1,017	1,105	1,202	1,070	1,169	1,038	979	1,048	968	20,587	14 . 6
876	951	980	880	938	825	773	819	798	15,486	11 . 0
551	663	634	696	791	716	643	677	661	11,541	8 . 2
373	426	428	378	452	426	424	488	501	8,108	5 . 7
258	276	305	279	288	239	230	254	264	5,266	3 . 7
184	204	199	205	207	162	168	179	182	3,417	2 . 4
107	130	136	138	126	120	130	149	140	2,366	1 . 7
58	76	78	60	59	63	78	67	93	1,299	0 . 9
42	44	43	41	56	49	49	44	44	886	0 . 6
4	5	4	3	3	1	5	2	6	78	0 . 1
»	»	»	»	»	»	»	»	»	70	0 . 1
7,232	8,004	8,014	7,858	8,226	7,462	6,953	7,226	7,195	141,241	100 . 0

Un premier fait ne peut manquer d'appeler notre attention, c'est la fixité presqu'absolue des mêmes chiffres, malgré toutes les causes accidentelles qui ont pu les altérer, malgré une révolution qui a dû modifier plus ou moins l'état social.

Le nombre annuel des accusés que compte la France est à peu près égal à celui des décès masculins qui sont enregistrés dans Paris ; or, en comparant ces deux classes de faits, et en établissant les mêmes catégories d'âges, nous avons été forcé de reconnaître que, de 1826 à 1844, le crime a sévi en France avec beaucoup plus de régularité que la mort dans Paris.

Cette régularité est si peu accidentelle, qu'elle subsiste encore quand on considère séparément les crimes, en faisant la distinction de leur nature ; il se trouve seulement que le maximum du nombre des accusés ne se présente pas identiquement au même âge. Ainsi, pour les crimes contre les propriétés, le maximum devance de deux ans environ celui du penchant au crime contre les personnes. Si l'on considère en particulier les principaux crimes, ils se présentent, pour la précocité, dans l'ordre suivant : le vol, le viol, les coups et blessures, les meurtres, les assassinats, les empoisonnements et les faux de toute espèce.

La même régularité se manifeste encore en faisant la distinction des sexes.

Ce n'était donc pas sans motif que, dès l'année 1829, j'avais cru pouvoir signaler cette constance dans les nombres, en disant : *Il est un budget qu'on paie avec une régularité effrayante, c'est celui des prisons, des bagnes et des échafauds, c'est celui-là surtout qu'il faut s'attacher à réduire.*

Vers la même époque M. Guéry signalait les mêmes faits ; et deux autres savants, depuis, ont confirmé les résultats de toutes nos observations. M. Benoiston de Châteauneuf, dont les écrits consciencieux ont jeté le plus grand jour sur la statistique, disait en 1842, devant l'Académie des Sciences morales et politiques, en résumant ses observations sur les *comptes rendus de la justice :* « Sans emprisonner le libre arbitre dans une formule d'algèbre, j'avouerai cependant que je n'ai pas vu sans le plus vif sentiment d'intérêt

quelques-uns des penchants les plus cachés de l'homme, se trahir chaque année dans le retour constant, régulier des mêmes nombres, et quelques simples chiffres mettre à nu le cœur humain. »

M. Fayet, dans les mêmes circonstances, a été conduit aux mêmes conclusions : « En deux mots, dit-il, l'homme reste toujours libre ; mais les faits prouvent que, durant toute sa vie, il succombe plus ou moins fréquemment au mal suivant les circonstances, et que, par conséquent, toutes ces circonstances ne changent pas la probabilité ; la chute reste la même. » (*Compte rendu* de l'Acad. des Sc. mor. et pol., nov. 1847, page 419.)

Il existe encore un troisième ordre de faits dont la société tient compte, et dans lesquels le libre arbitre de l'homme joue un grand rôle. Je veux parler des *suicides ;* or, nous retrouvons encore ici la plus grande constance dans la reproduction des mêmes faits. Ainsi, non-seulement les suicides sont annuellement à peu près en même nombre, mais ils se distribuent de la même manière, en ayant égard, soit aux différents âges, soit aux moyens employés pour les exécuter.

En résumé, les faits sociaux qui sont sous l'influence du libre arbitre de l'homme, n'offrent point, dans leur marche, une régularité moins grande que les faits purement matériels ; on y trouve au contraire une régularité *plus grande ;* et cette espèce de paradoxe peut s'expliquer d'une manière assez naturelle.

L'explication se rattache à une théorie très-curieuse que nous avons essayé de développer dans un ouvrage qui paraîtra sous peu [1] ; et auquel nous empruntons le passage suivant : « Quant au libre arbitre, bien loin de jeter des perturbations dans la série des phénomènes qui s'accomplissent avec cette admirable régularité, il les empêche, au contraire, dans ce sens qu'il resserre les limites entre lesquelles se manifestent les variations de nos différents penchants.

« L'énergie avec laquelle notre libre arbitre tend à paralyser les effets des causes accidentelles, est en quelque sorte

[1] *Du Système social et des lois qui le régissent*, 1 vol. in-8°, chez Guillaumin et Comp.

en rapport avec l'énergie de notre raison. Quelles que soient les circonstances dans lesquelles il se trouve, le sage ne s'écarte que peu de *l'état moyen* dans lequel il croit devoir se renfermer. Ce n'est que chez les hommes entièrement adonnés à la fougue de leurs passions, qu'on voit ces transitions brusques qui sont autant de reflets de toutes les causes extérieures qui agissent sur eux..... Un peuple qui ne serait formé que de sages offrirait annuellement le retour le plus constant des mêmes faits. »

De la production passée et présente de l'or et de l'argent,

ET COUP D'ŒIL SUR LA PRODUCTION FUTURE.

C'est l'Amérique qui, depuis trois siècles jusqu'à ces dernières années, a fourni à la civilisation la plus grande part, la presque totalité de son approvisionnement en or et en argent, et depuis une assez longue période, c'est le Mexique qui donne le plus, en argent principalement. Il résulte d'une discussion, dont j'ai présenté ailleurs[1] la substance, que, de l'origine au 1er janvier 1846, la production totale du Mexique peut être évaluée à 60,782,917 kilogr. d'argent fin. En or, le Mexique n'a fourni qu'un poids de 379,221 kil. retirés à peu près entièrement des lingots d'argent; car, sauf quelques alluvions qui n'ont jamais été attaquées avec vigueur, le Mexique offre à peine des mines d'or proprement dites. Au taux de la monnaie française, pour les deux métaux réunis ce serait une somme de 14,813 millions, dont 13,507 en argent et 1,306 en or. Ainsi au Mexique, la production totale a été de 160 kilogr. d'argent contre 1 kilogr. d'or, et en valeur, d'après le tarif de la monnaie française, de 10 fr. 34 c. en argent contre 1 fr. en or.

Présentement, à part le dérangement causé par l'invasion des Anglo-Américains, la production annuelle du Mexique, sensiblement moindre que sous le régime colonial, peut s'évaluer à 390,960 kilogr. d'argent et 2,958 kilogr. d'or; c'est en poids 136 kilogr. d'argent contre 1 kilogr. d'or. En France, elle s'élève à 97 millions, dont 86,800,000 fr.

[1] *Les mines d'argent et d'or du Nouveau-Monde.*

en argent et 10,200,000 fr. en or, ou 8 fr. 50 c. en argent contre 1 fr. en or.

Après le Mexique vient le Pérou, qui donne de même principalement de l'argent, et qui pareillement rend moins depuis qu'il est devenu indépendant. Sous ce nom de Pérou, nous prenons l'ancienne vice-royauté ainsi désignée, telle qu'elle était avant 1778 ; elle comprenait les mines du Pérou actuel et de la Bolivie. Les mines du Pérou ainsi dénommées, ont donné presque autant que celles du Mexique. La production a été de 58,163,062 kilogr. d'argent et 337,725 kilogr. d'or; ce serait un total de 14,088 millions dont 12,925 en argent et 1,163 en or. La seule montagne du Potosi a fourni, d'après l'évaluation la plus modérée et malgré une exploitation plus barbare que celle qui se pratique au Mexique, une somme de plus de 6 milliards. Actuellement la production des mines du Pérou proprement dit peut s'estimer à 113,158 kilog. d'argent et 708 kilogr. d'or ; celle de la Bolivie à 52,044 kilogr. d'argent et 444 kilogr. d'or. C'est pour l'ancien Pérou un total de 165,202 kilogr. d'argent contre 1152 kilogr. d'or, ou de 145 kilogr. d'argent contre 1 d'or. En monnaie française, cette extraction ferait 37,700,000 fr. en argent et 3,968,000 fr. en or. C'est 9 fr. 50 c. en argent contre 1 fr. en or.

La Nouvelle Grenade a rendu presque uniquement de l'or. Sa production totale jusqu'au 1er janvier 1846, est montée à 1,973 millions dont 1,918 en or et 55 en argent. En poids c'est 556,840 kilogr. d'or et 250,000 kilogr. d'argent, ou 449 gram. d'argent contre 1 kilogr. d'or. Aujourd'hui, l'extraction est plus grande qu'avant l'indépendance. On peut la porter à 4,954 kilogr. d'or et à 4,887 kilogr. d'argent, soit 986 gram. d'argent contre 1 kilogr. d'or. En monnaie française, ce serait 17,064,000 francs en or contre 1,086,000 fr. en argent, ou 6 c. en argent contre 1 fr. en or.

Le Brésil est de tous les pays de l'Amérique celui qui a donné le plus fort contingent en or. On ne doit pas le porter à moins de 1,337,300 kilogr. qui font 4,606 millions. Le Brésil n'a pas produit d'argent en quantité digne d'être citée.

Le Chili, qui, il y a un demi-siècle, se recommandait

surtout par une certaine production en or, se fait aujourd'hui remarquer par l'argent. En tout, il avait fourni, au 1er janvier 1846, 248,000 kilogr. d'or, et 973,000 kilogr. d'argent, ou 4 kilogr. d'argent contre 1 d'or. C'est une valeur totale de 1,070 millions dont 854 en or et 216 en argent, ou de 25 c. en argent contre 1 fr. en or. Aujourd'hui, l'extraction des mines du Chili, qui s'est beaucoup développée sous les auspices d'un gouvernement éclairé, peut s'évaluer à 33,592 kilogr. d'argent et 1,071 d'or, ou 31 kil. d'argent contre 1 d'or, ou encore à 11,146,000 fr. dont 7,457,000 fr. en argent contre 3,689,000 fr. en or. C'est 2 fr. 2 c. en argent contre 1 fr. en or.

Les États-Unis, depuis une trentaine d'années, exploitent les mines d'or tant en roche qu'en alluvion que contient la longue chaîne des Alleghanys. La production est bornée. Depuis l'origine jusqu'au 1er janvier 1846, elle ne faisait pas plus de 18,825 kilogr., c'est moins d'un mètre cube. En monnaie française ce serait 63,810,000 fr.

La production actuelle peut s'évaluer à 1,800 kilogr. d'or ou à 6,199,000 fr.

On n'a retiré et on ne retire encore du reste de l'Amérique qu'une petite quantité de métaux précieux.

Les tableaux suivants I, II et III indiquent la production totale depuis l'origine, la production annuelle au commencement du siècle, telle qu'elle a été estimée par M. de Humboldt, et la production annuelle en ce moment.

I. — *Production totale des mines d'or et d'argent de l'Amérique depuis l'origine jusqu'au 1er janvier* 1846.

PAYS.	ARGENT.		OR.		Valeur totale par pays.
	Poids en kilog.	Valeur en millions de fr.	Poids en kilog.	Valeur en millide fr.	
États-Unis	»	»	18,525	64	46
Mexique.	60,782,917	13,507	379,221	1,306	14,813
Nouvelle-Grenade.	250,000	55	556,840	1,918	1,973
Pérou. .... Bolivie	58,163,062	12,925	337,725	1,163	14,088
Brésil	»	»	1,337,300	4,606	4,606
Chili............	973,000	216	248,000	854	1,070
Totaux......	120,168,979	26,703	2,877,611	9,911	36, 614

II. — *Production annuelle des mines d'or et d'argent de l'Amérique au commencement du siècle* [1].

PAYS.	ARGENT. Poids en kil.	ARGENT. Valeur en francs	OR. poids en kil.	OR. Valeur en francs.	VALEUR totale par pays en francs.
Mexique......	537,512	119,446,000	1,609	5,542,000	124,988,000
Nouv.-Gren...	»	»	4,714	16,237,000	16,237,000
Pérou	140,478	31,217,000	782	2,694,000	33,911,000
Buénos-Ayres[2]	110,764	24,614,000	506	1,743,000	26,357,000
Brésil.......	»	»	3,700	12,744,000	12,744,000
Chili........	6,827	1,517,000	2,807	9,669,000	11,186,000
Totaux.....	795,581	176,794,000	14,018	48,629,000	225,423,000

	ARGENT. kilog.	ARGENT. francs.	OR. kilog	OR. francs	TOTAL en francs.
Pérou..........	251,242	55,831,000	1,288	4,437,000	60,268,000

III. — *Production annuelle des mines d'or et d'argent de l'Amérique aujourd'hui.*

PAYS.	ARGENT. Poids en kil.	ARGENT. Valeur en francs.	OR. Poids en kil.	OR. Valeur en francs.	Valeur totale par pays en francs.
États-Unis..	»	»	1,800	6,199,000	6.199,000
Mexique....	390,960	86,793,000	2,957	10,184,000	96,977,000
N.-Grenade.	4,887	1.086,00 0	4,954	17,062,000	18,148,000
Pérou.	113,158	25,146,000	708	2,439,000	27,585.000
Bolivie.. ..	52,044	11,554,000	444	1,529,000	13,083.000
Brésil	»	»	2,500	8,610,000	8,610,000
Chili.	33,592	7,457,000	1,071	3,689,000	11,146,000
Divers......	20,000	4,444,000	500	1,722,000	6,166,000
Totaux...	614,641	136,480,000	14,934	51,434,000	187,914,000

Ainsi l'ensemble de la production du nouveau continent, depuis Christophe Colomb jusqu'à nous, présente 42 kilog. d'argent contre 1 kilogr. d'or, ou en valeur 2 fr. 70 c. en argent contre 1 fr. d'or, Au commencement du siècle c'é-

[1] D'après M. de Humboldt, *Essai politique sur la Nouvelle-Espagne*, tome III, page 398

[2] Les mines attribuées dans ce tableau à la vice-royauté de Buénos-Ayres sont les mêmes qui, dans le tableau I ci-dessus et le tableau III ci-après, figurent sous le nom de la Bolivie. Pour rendre ce tableau II plus analogue à I, on pourrait faire la somme des quantités qui correspondent au Pérou et à Buénos-Ayres, ce qui donnerait les chiffres suivants à attribuer au Pérou d'avant 1778.

tait de 57 kilogr. d'argent contre 1 d'or, ou de 3 fr. 60 c. en argent contre 1 fr. en or. Aujourd'hui la proportion est de 41 kilogr. d'argent contre 1 d'or, ou de 2 fr. 66 c. en argent contre 1 fr. en or.

Sans donner comme absolus les chiffres qui figurent dans les tableaux qui précèdent, on peut les signaler comme assez approximatifs pour servir de base à un raisonnement.

Arrêtons-nous un instant sur cette somme de 36 à 37 milliards qui est sortie des mines d'or et d'argent du Nouveau-Monde. C'est assurément une grande richesse, et pourtant que l'on compare ces trésors sortis des mines de l'Amérique en trois cents ans, à ceux qu'il est permis de rapporter à l'exploitation des mines de charbon de la Grande-Bretagne, d'où un peuple éminemment industrieux tire la force motrice et le feu à l'aide desquels il transforme incessamment les matières premières, tant celles qu'il retire de son propre sol que celles qu'il fait venir de toutes les parties du monde. Tous ces trésors de l'Amérique paraissent alors bien modestes. Il ne faut qu'un tout petit nombre d'années à l'industrie anglaise, cinq ou six peut-être, pour créer une valeur égale à tout ce que l'Amérique a rendu d'or et d'argent avec le labeur de trois siècles.

Cette comparaison est propre à faire ressortir ce que valent pour un grand pays de vastes bassins houillers, et combien ils sont préférables aux mines de métaux précieux les plus renommées. C'est qu'en bonnes mains, les mines de charbon sont des mines de travail, d'un travail puissant, d'un travail sans limites, et le travail intelligent et libre est la première des richesses, il est la richesse même.

D'un autre point de vue et sous une autre forme, on peut mesurer à quelle petite masse de matière se réduit cette production de métaux précieux qui a excité tant d'ambitions, assouvi tant de passions, fait commettre tant de cruautés et provoqué tant de recherches.

Tout l'argent qui est sorti des mines du Nouveau-Monde formerait un volume de 11,477 mètres cubes : l'or n'en représente que 149.

En d'autres termes, tout l'argent qu'on a retiré de ces nombreux filons, ferait une sphère dont le rayon n'aurait

que 14 mètres, et qui, placée à côté de la colonne Vendôme, n'atteindrait qu'aux deux tiers de la hauteur.

Quant à l'or, c'est une quantité singulièrement exiguë. On est presque confondu de trouver que tout cet or du Nouveau-Monde, sur l'abondance duquel on a fait tant de fables, dont on avait dit, par exemple, que la seule rançon de l'inca Atahualpa avait comblé un temple [1], ne remplirait pas à moitié le salon d'un bourgeois de Paris qui aurait 5 mètres d'élévation sur 8 mètres de long et 8 mètres de large.

Ces quantités si faibles intrinsèquement ont cependant suffi pour produire dans le commerce une révolution dont les conséquences politiques et sociales ont été immenses.

La production de l'Amérique en métaux précieux a été toujours en grandissant jusqu'à ce que les convulsions de la guerre civile vers 1810 et ensuite celles de l'anarchie en aient arrêté le progrès. Les 36 milliards répartis entre trois cents années seulement, il n'y a pas davantage que l'exploitation des mines se poursuit régulièrement sur une grande échelle dans le Nouveau-Monde, ne donneraient qu'une moyenne de 120 millions par an. Or, nous venons de voir qu'au commencement du siècle, l'extraction était de près du double (225 millions), qu'aujourd'hui elle était encore de 188 millions. A l'origine donc elle dut être et fut en effet au-dessous de cette moyenne de 120 millions. Cependant dès le milieu du XVI[e] siècle, ce que fournit le Potosi produisit l'effet d'une véritable pluie d'argent parce que le monde était réduit alors à un très-mince approvisionnement de métaux précieux, et ce fut ce qui précipita la variation énorme qu'éprouvèrent alors les prix de toutes choses A cette époque l'Amérique rendait environ 50 millions.

Il y a cinquante ans, les diverses parties du monde fournissaient ensemble bien moins que l'Amérique seule, en argent et même en or. En Europe, les mines d'Allemagne étaient déchues de la richesse qui jadis avait valu une grande renommée au Joachimsthal par exemple. L'Espagne, qui était célèbre du temps des Romains pour ses mines d'argent et d'or, avait cessé de les exploiter. La Norwége

[1] Celui de Caxamarca dont les ruines se voient encore.

dait fort peu. La production de la Russie était bornée. frique fournissait une certaine proportion de poudre . Les contrées de l'extrême Orient, la Chine et l'Inde, duisaient des métaux précieux sans doute, mais elles gardaient pour elles, et elles ne se mêlaient au comce général que pour absorber une partie de la profion des autres pays. L'archipel de la Sonde et celui Philippines donnaient de l'or, mais ils en livraient au dehors. Autant qu'il est permis d'évaluer la protion des pays hors d'Europe, on peut indiquer comme uit, l'or et l'argent versés sur le marché général par rope, l'Asie et l'Afrique :

— *Quantité d'or et d'argent versée sur le marché général par les pays producteurs autres que l'Amérique, au commencement du siècle.*

PAYS.	ARGENT.		OR.		VALEUR totale par pays en francs.
	Poids en kil.	Valeur en francs.	Poids en kil.	Valeur en francs.	
ope.........	52,670	11,704,000	1,300	4,478,000	16,182,000
quie d'Asie..	11,245	2,499,000	»	»	2,499,000
sie d'Asie[1]...	21,700	4,824,000	650	2,239,000	7,063,000
ipel de la nde........	»	»	4,700	16,189,000	16,189,000
que[2].......	»	»	4,000	13,778,000	13,778,000
otaux........	85,624	19,027,000	10,650	34,684,000	55,711,000

cette époque donc la production versée sur le marché éral était en nombres ronds de 900,000 kilog. d'argent 5,000 kilog. d'or, représentant 200 millions de francs r le premier métal, 86 pour le second, total 286 millions. mérique fournissait donc les 91 centièmes de l'argent sur le marché général, et les 57 centièmes de l'or. traction faite de l'Amérique, la production était de 8 g. d'argent contre 1 kilog. d'or, ou de 55 centimes en nt contre 1 fr. en or. En prenant les quatre parties du de, c'était de 36 kilog. d'argent contre 1 kilog. d'or ou fr. 33 c. en argent contre 1 fr. d'or.

ais depuis le commencement du siècle, de grands chan-

[1] compris la chaîne des Monts Ourals.

[2] On a quelquefois porté beaucoup plus haut la production de ique.

gements se sont manifestés. La production de l'argent en Amérique a baissé d'un quart par suite de l'instabilité de tous les intérêts dans les deux principaux pays producteurs. En Europe l'extraction de l'argent s'est développée, principalement par le fait de l'Espagne. Elle y est montée à 120,000 kilog. dont 35,000 pour l'Allemagne du Nord, 25,000 pour l'Allemagne du Midi, 50,000 pour l'Espagne et 10,000 pour les autres États, si bien qu'il n'est pas à supposer qu'à aucune époque du passé elle ait donné plus qu'en ce moment, si ce n'est par accident et d'une manière passagère. Enfin et surtout, dans la Russie d'Asie, la production de l'or s'est développée extraordinairement : des gisements immenses en alluvions, dans l'Oural et dans l'Altaï, qui avaient été connus des anciens, et qu'Hérodote avait mentionnés dans les termes les plus formels, mais dont les modernes avaient complétement perdu la trace et la mémoire, ont été retrouvés et remis en exploitation. Les trésors fournis par la Russie d'Asie, depuis 1823 pour l'or, et depuis l'ouverture, du dix-huitième siècle pour l'argent jusqu'au 1er janvier 1846, représentent 217,534 kilog. d'or équivalant, d'après le tarif de la monnaie française, à 750 millions de fr. et 1,831,554 kilogr. d'argent ou 407 millions de fr. La somme totale est de 1,157 millions. Comparé à ce qui est sorti des mines de l'Amérique, c'est, pour l'or, 7 et demi pour cent ; pour l'argent presque une parcelle, 1 centième et demi, pour l'ensemble une fraction par de là 3 p. 0/0.

Si l'on considère l'extraction annuelle, l'empire Russe apparaît dans une situation beaucoup plus avantageuse. La production a été, en 1845, de :

20,720 kil. d'argent ou de........	4,600,000 fr.
22,564 — d'or [1]................	77,700,000
Total............	82,300,000 fr.

Mais la production de l'or en Russie suit une marche rapidement ascendante. En 1846, elle a été de 29,863 kil.

[1] Pour arriver à ce chiffre, nous sommes partis du chiffre officiel, que nous avons grossi d'un cinquième, d'accord avec M. Mac Culloch (dictionnaire du Commerce, article *Precious metals*), afin d'avoir égard à ce qui est exporté en fraudant les droits ; et qu'ensuite nous avons réduit de 12 pour cent pour tenir compte de l'alliage d'argent qu'offre l'or natif.

ou de 102,861,000 fr. Ce qui porte dès à présent la production annuelle des deux métaux en Russie à 107 millions. Le Mexique lui-même est dépassé.

Enfin de vastes pays qui étaient, pour ainsi dire, exclus du commerce général, sont maintenant forcés d'y prendre part ou vont l'être. Nous voulons parler de l'empire Chinois et des régions attenantes. On y extrait de l'argent et de l'or ; malheureusement on n'en peut même approximativement calculer la quantité.

En se tenant pour la Russie d'Asie au chiffre de 1845 et en faisant abstraction de la Chine et de tout le midi de l'Asie continentale on arrive, pour l'ensemble de la planète à une production collective de 775,361 kilog. d'argent et 48,498 kilog. d'or qui reviennent à 172,195,000 fr. et 167,043,000 fr., dont le total est de 339 millions.

Mais si au chiffre de 1845 on substitue, pour la production de l'or en Russie, celui de 1846, qui est pour le moins tout aussi propre à représenter l'extraction moyenne actuelle, puisque jusqu'à ce jour la production de ces mines n'a pas cessé d'aller en croissant, on trouve les résultats suivants :

Production collective en argent......	775,361 kilog.
Production collective en or.	57,797
Valeur de l'argent....................	172,195,000 fr.
Valeur de l'or,......................	192,189,000
Valeur totale.............	364,384,000

Le tableau suivant en montre la répartition entre les principaux foyers de production.

V. — *Quantités annuelles d'or et d'argent livrées par les différentes contrées au marché général.*

CONTRÉES.	ARGENT.		OR.		Valeur totale par contrée en francs.
	Poids en kil.	Valeur en francs.	Poids en kil.	Valeur en francs.	
Amérique...	614,641	136,480,000	14,934	51,434,000	187,914,000
Europe	120,000	26,667,000	1,300	4,478,000	31,145,000
Russie.	20,720	4,604,000	29,863	102,861,000	107,465,000
Afrique.....	»	»	4,000	13,778,000	13,778,000
Archipel de la Sonde ..	»	»	4,700	16,189,000	16,189,000
Divers.......	20,000	»	1,000	3,444,000	7,888,000
Totaux....	775,361	172,195,000	55,797	192,189,000	364,384,000

Il n'y aurait plus à ce compte que 14 kilog. d'argent contre 1 kilog. d'or, ou, d'après le rapport actuellement admis par la monnaie française, 90 centimes en argent contre 1 fr. en or.

Il y avait trois siècles que cette proportion d'un kilog. d'or contre 14 kilog. seulement de l'autre métal ne s'était présentée, et personne ne s'y serait attendu il y a trente ans. C'est aux mines d'or de la Russie qu'est dû ce revirement subit et imprévu.

La chaîne des Andes d'un côté, les vastes dépôts diluviens de la Russie asiatique de l'autre, sont les sources les plus importantes des métaux précieux. Dans la production générale, d'après le tableau précédent, l'Amérique contribue pour 79 centièmes de l'argent, la Russie pour 53 centièmes de l'or.

Si on admettait pour l'or extrait dans l'Asie méridionale l'évaluation hypothétique de M. Jacob, et si pour l'argent on ajoutait 100,000 kilog. qu'on peut regarder comme un minimum de la production en Chine et dans les pays circonvoisins[1], les taux du tableau précédent deviendront :

Argent.........	875,000 kilog.	ou	194,417,000 fr.
Or.............	62,900	—	216,989,000
Valeur totale...........			411,406,000

D'après ce compte définitif, il y aurait 14 *kilog. d'argent contre* 1 *d'or* ; ou d'après les rapports de valeur admis par la monnaie française 90 *centimes en argent contre* 1 *fr. en or.*

Ainsi une révolution semble devoir s'opérer dans la balance des deux métaux précieux. L'or va être moins rare, je parle dans l'hypothèse probable où les mines de la Sibérie ne faibliraient pas ; il n'en faut pas davantage pour que bientôt la valeur respective des deux métaux ne soit troublée. L'or, dans l'antiquité, et plus récemment, avant la découverte de l'Amérique, ne valait que dix à douze fois l'argent. Actuellement en France, d'après la coupure des monnaies,

[1] M. de Montiguy, attaché à l'ambassade de France en Chine, mentionne, dans son *Manuel du négociant en Chine*, un Mémoire chinois d'après lequel les seules mines d'argent de Hoshan et de Sungsing produiraient aujourd'hui 68,000 kilog. d'argent.

il est de 15 et demi; dans le commerce, il varie de 15 et demi à 15 3/4. Il tendra à revenir à l'ancien niveau. Si les frais de production de l'or ne comportaient pas cette baisse, la production cesserait de s'accroître, et irait elle-même en diminuant; mais la chance n'est pas de ce côté. A cause de la supériorité des moyens mécaniques avec lesquels on attaque les alluvions de la Sibérie, on est autorisé à admettre qu'une baisse de prix est possible sans que la production en soit affectée sensiblement.

Mais à côté de cette force qui tend à déprécier l'or, relativement à l'argent et à l'ensemble des autres produits de l'industrie humaine, une force égale, plus énergique même, existe, à l'état latent encore, qui ferait subir une dépréciation analogue à l'argent. Dès lors le rapport de l'or à l'argent, qui nous apparaissait tout à l'heure comme exposé à une forte perturbation, pourrait n'être modifié que de peu; cependant un fait plus grave se révélerait : en comparaison de tous les autres objets, ces deux métaux précieux éprouveraient une baisse du genre de celle qui eut lieu lorsque la découverte de l'Amérique permit de se les procurer l'un et l'autre, mais l'argent surtout, en beaucoup plus grande quantité avec le même travail.

La force latente encore qui doit abaisser la valeur du métal argent, consiste dans l'impulsion désormais certaine que recevra d'ici à un délai qu'on ne peut assigner, mais qui ne parait pas devoir être fort long, l'art d'exploiter les mines dans le Nouveau-Monde. La chaine des Andes dont la longueur n'est pas de moins de *quatorze mille* kilom., quatorze fois la longueur de la France du nord au midi, semble sillonnée sur toute son étendue, de filons argentifères, presque toujours[1] même parsemés d'un peu d'or, et qui, s'ils n'offrent en général qu'une faible teneur métallique, semblable à celle des filons d'Europe, peuvent du moins à bon droit, pour leur épaisseur extraordinaire, être qualifiés de filons géants; mais l'exploitation en est restée extrêmement barbare. Hormis le procédé dû au mineur Medina, de l'amalgamation à froid, tout est grossier dans le travail des mines d'argent de l'Amérique, et cette gros-

[1] L'argent de la classique mine du Potosi n'est pas aurifère.

sièreté se traduit par la nécessité de beaucoup plus de travail et par conséquent de dépense. Le procédé de Medina lui-même, tout précieux qu'il est pour des contrées où le combustible manque, pour extraire l'argent des minerais les moins riches qui sont les plus fréquents, ne s'applique pas également bien à toutes les natures de minerais. Dans la plupart des établissements métallurgiques du Nouveau-Monde on n'a pas la moindre teinture de mécanique. Partout les moyens de transport sont exécrables. Si la civilisation apportait dans ces pays l'arsenal des ressources dont elle dispose en Europe ou aux État-Unis, les frais de production de l'argent seraient diminués dans une forte proportion ; pour me servir de l'expression qu'employait, il y a près d'un demi-siècle, M. de Humboldt, l'*Europe serait inondée de métaux précieux*, et par l'Europe le monde.

Je ne reproduirai pas ici, même en raccourci, l'analyse que j'ai présentée ailleurs [1], de tout ce qu'a d'arriéré l'extraction actuelle de l'argent. Je prends le fait pour constant, il n'est contesté par personne. On reconnaît généralement aussi que les améliorations à introduire dans cette industrie seraient assez faciles si *un peuple industrieux*, c'est encore une expression de M. de Humboldt, dominait dans ces régions. Alors, en effet, on verrait bientôt des moyens de transport s'organiser, des méthodes nouvelles s'établir pour l'exploitation des filons et la préparation mécanique des minerais. Quant au renouvellement des procédés métallurgiques proprement dit, on peut considérer que c'est déjà chose acquise. L'électro-chimie semble avoir résolu le problème, et de plus d'une façon peut-être, par les mains des chimistes français, anglais et allemands. Pour ce qui est de la venue du *peuple industrieux*, c'est pareillement un fait présentement accompli, au moins pour le principal des pays producteurs, le Mexique. Les entreprenants enfants de la race Anglo-américaine domineront désormais dans les provinces mexicaines, et ce n'est pas au Mexique que se bornera leur influence.

Pour ce qui est d'apprécier de combien le perfectionnement de l'industrie minérale en Amérique fera baisser les

[1] *Des mines d'argent et d'or du Nouveau-Monde*, chap. XIV.

frais de production de l'argent, il serait dès à présent chimérique de le tenter. Que si on me demandait une indication, qui, sans être précise, fût cependant propre à éclaircir les idées, je me hasarderais à dire qu'une réduction de moitié d'ici à un quart de siècle n'aurait rien dont on dût être surpris, sans préjudice de progrès ultérieurs. En m'exprimant ainsi sous toute réserve, je suppose que la richesse des mines du Nouveau-Monde se présentera la même, sans solution de continuité ; c'est fort probable. La diminution des frais de production dont on eut le spectacle après la découverte du nouveau continent, fut des trois quarts ou des cinq sixièmes dans un intervalle d'un siècle peut-être.

D'après les circonstances connues aujourd'hui, il y a lieu de prévoir, que de même qu'après l'acquisition du Nouveau-Monde, la baisse des frais de production serait plus forte pour l'argent que pour l'or.

Ensuite ici, pour l'or des mines de la Russie de même que pour l'argent de l'Amérique, il faut distinguer entre la baisse des frais de production et la baisse de la valeur. La valeur des choses se règle sur les frais de production, et les métaux précieux se conforment à cette loi ; mais ce n'est pas instantanément qu'une loi semblable se fait obéir. A cause de la grande quantité d'or et d'argent que la civilisation possède aujourd'hui, et qui est sur le marché, il faudrait un certain délai avant que la réduction des frais de production fît pleinement sentir ses effets. On conçoit aussi que certains faits politiques et économiques peuvent les uns précipiter les autres, retarder le moment où l'influence d'une grande production d'or et d'argent se manifesterait tout entière. Supposez la plupart des pays où la civilisation brille du plus grand éclat, l'Europe entière, par exemple, en proie pendant un quart de siècle à des dissensions intestines, ou à des calamités d'un autre ordre, la demande des métaux précieux pour les divers usages auxquels ils se prêtent, serait faible pendant que l'offre grandirait, la baisse de valeur de l'or et de l'argent serait alors beaucoup plus rapide que si la paix s'affermissait parmi les puissances et que l'ordre et la prospérité régnassent sans partage au sein de tous les grands États.

Pareillement, si par une cause quelconque, difficile à imaginer cependant, le courant en vertu duquel les Anglo-Américains se répandent sur le reste du nouveau continent et y étendent leur autorité ou leur influence, venait à s'arrêter ou à se suspendre pendant quelque temps, ce serait un ajournement d'autant pour les prévisions qui viennent d'être énoncées, à l'égard de l'argent au moins.

De quelque éventualité que dépende la proximité ou l'éloignement de la baisse prévue ici pour les métaux précieux, et l'étendue même qui la caractérisera, on doit la regarder comme inévitable. C'est un sujet digne de prendre place dans la préoccupation des hommes d'État. Il ne faut pas se dissimuler en effet que la portée d'un pareil fait est grande. La diminution de la valeur des métaux précieux entraîne comme conséquence le bouleversement de tous les prix, le changement des rapports convenus entre débiteurs et créanciers, l'amoindrissement de l'existence des individus ou des classes comme celles des rentiers qui vivent sur un revenu exprimé en monnaie d'argent ou d'or. Entre autres événements qui s'ensuivraient encore, il faut compter une grosse perte pour les nations qui consacrent une forte proportion de métaux précieux au service intérieur des échanges : la France, avec ses deux milliards et demi ou trois milliards de numéraire métallique, est dans ce cas. On peut signaler aussi une diminution du fardeau des dettes publiques, puisque les Etats ne se sont engagés qu'à payer à leurs prêteurs une somme déterminée, c'est-à-dire un poids fixe d'or ou d'argent.

En terminant, je crois devoir renvoyer les lecteurs qui voudraient plus de détails sur les mines d'or et d'argent des diverses contrées du monde, à la *Nouvelle Espagne* et à *l'Asie centrale* de M. de Humboldt, et à l'ouvrage de M. Jacob sur les métaux précieux (ou *Precious metals*). On trouvera aussi des renseignements d'un grand intérêt dans l'ouvrage de M. Saint-Clair Duport, sur la *Production des métaux précieux au Mexique*.

MICHEL CHEVALIER.

DE L'UNION DES DOUANES ITALIENNES.

L'Italie est aujourd'hui ce qu'était l'Allemagne avant 1827, et la France avant 1789. Elle voit son agriculture, son commerce et son industrie paralysés par des douanes intérieures. La diversité des gouvernements, qui facilite l'oppression des peuples, s'oppose en même temps au développement des échanges. Dans cette contrée si richement dotée par la nature, les idées, les personnes et les marchandises ne peuvent pas circuler. La censure met embargo sur les journaux et sur les livres; la police rebute les voyageurs par les interminables formalités de ces passeports dont on achète le visa à chaque frontière; enfin, de douane en douane, les marchandises finissent par acquitter, entre les mains des douaniers que le marchand corrompt ou du fisc qui le rançonne, des droits qui en représentent deux ou trois fois la valeur.

Ce régime absurde avait précédé l'occupation française, et il lui a survécu. Les traités de Vienne ont relevé l'édifice; il s'agit de le démolir aujourd'hui encore une fois et pour toujours. Les barrières, qui interrompent les communications des Italiens entre eux, et de l'Italie avec l'Europe, ont aggravé cette décadence depuis longtemps évidente, qui établit un contraste si effrayant entre l'état présent et le passé de la Péninsule, et qui la réduit à n'être plus que la terre des souvenirs.

L'Italie renferme 21 à 22 millions d'habitants. Mieux cultivée et couverte, comme au moyen âge, de florissantes industries, elle en nourrirait aisément quarante millions. La misère et la stérilité, qui envahissent le sol, qui ont éclairci les rangs de la population, et qui ont abaissé à quelques égards le caractère national, ne tiennent, quoi qu'on ait dit, ni au climat ni à la race. L'organisation politique a fait tout le mal. Un peuple, qui a défriché le reste du globe par la conquête du temps des Romains, et avec la papauté par la religion ainsi que par la science, ne peut pas être déshérité à ce point de la civilisation, qu'il en étouffe volontairement les semences.

L'Italie fut industrieuse tant qu'elle resta libre. En dépit des entraves dont on l'a chargée, elle conserve encore

un peu de commerce. Sa marine marchande n'est point à mépriser; et par les progrès que l'agriculture a faits dans la Toscane ainsi que dans la Lombardie, il est facile de pressentir ceux qu'elle ferait ailleurs avec d'autres encouragements et avec d'autres ressources.

L'unité n'est pas moins nécessaire que la liberté au développement matériel de l'Italie. Napoléon lui en communiqua les premiers instincts en introduisant dans ce pays nos lois civiles et notre système administratif, dont les débris y figurent encore parmi tant d'autres ruines. Le rapprochement des intérêts commerciaux doit achever ce que l'impulsion de l'esprit français avait commencé.

Il fallut une révolution dans le gouvernement pour amener en France la suppression des douanes intérieures. La pensée d'une association de douanes n'a été accueillie pareillement par quelques-uns des princes italiens que le jour où ils venaient d'admettre celle d'un gouvernement constitutionnel. La liberté commerciale est le contraire de la liberté politique; et l'une mène à l'autre pour les esprits de bonne foi. Après les manifestations libérales dont le pape, le grand-duc de Toscane et le roi de Sardaigne avaient pris l'initiative au delà des Alpes, ils devaient sentir le besoin de rapprocher leurs intérêts pour unir leurs forces. De là, le traité du 3 novembre 1847, dont voici le texte, traduit sur la publication officielle qu'en a faite le journal de Turin.

« Monsignor Corboli Bussi, prélat domestique de S. S., et M. le chevalier Martini, chambellan de S. A. I. et R. le grand-duc de Toscane, s'étant réunis le 3 novembre au ministère des affaires étrangères de S. M. le roi de Sardaigne, ont signé la déclaration suivante :

« S. S. le souverain pontife Pie IX, S. M. le roi de Sardaigne et S. A. R. et I. le grand-duc de Toscane et duc de Lucques, animés sans cesse du désir de contribuer par leur union à tout ce qui peut accroître la dignité et la prospérité de l'Italie (*all' incremento della dignita et della prosperita italiana*); persuadés, en outre, que la base vraie et essentielle de l'union de l'Italie consiste dans la fusion des intérêts matériels des populations qui forment leurs Etats respectifs; convaincus, d'un autre côté, que ce sera là le moyen le plus efficace pour accroître avec le temps l'industrie et le commerce

national; confirmés d'ailleurs dans ces sentiments par l'espoir de l'adhésion des autres souverains de l'Italie, ont pris la résolution de former entre leurs Etats respectifs une union douanière.

» A ces fins, les soussignés, en vertu des pleins pouvoirs donnés a chacun d'eux par son souverain, déclarent ce qui suit :

» Art. 1er. Une union douanière est arrêtée en principe entre les États du Saint-Siége, le royaume de Sardaigne, la Toscane et Lucques. Cette union devra s'effectuer à l'aide de commissaires délégués par les hautes parties contractantes, et chargés de procéder a la formation d'un tarif uniforme de droits et à l'établissement d'un principe équitable de distribution des produits communs.

» Art. 2. Dans la formation du tarif dont parle l'article précédent, ainsi que dans les révisions subséquentes de ce tarif, révisions qui devront avoir lieu périodiquement selon le mode qui sera convenu, on s'efforcera de marcher vers la plus grande liberté commerciale qui sera compatible avec les intérêts respectifs des États contractants.

» Art. 3. L'époque et le lieu de la réunion en un congrés douanier des commissaires des divers États seront fixés aussitôt que les intentions définitives de S. M. le roi des Deux-Siciles et de S. A. R. le duc de Modène relativement à leur adhésion à l'union douanière seront connues.

» Signé GIOVANNI CORBOLI BUSSI,
E. DE SAN MARZADO, G. MARTINI. »

Les gouvernements qui jettent les bases de cette association occupent la moitié de l'Italie. Le territoire des trois États présente une étendue de 50 mille carrés, et renferme une population de 8 millions d'habitants. Les deux grands centres commerciaux de la Péninsule, les ports francs de Gênes et de Livourne y sont compris. Ce sont les contrées de l'Italie, à ne parler que du Piémont et de la Toscane, où les habitudes laborieuses se sont le mieux conservées.

Le Piémont, la Toscane et les États de l'Église forment géographiquement un territoire continu, où les communications ne sont interceptées que par le duché de Modène. Ce petit État, interposé entre la Toscane et le Piémont, dans toute la largeur de leurs fontières, rompt le faisceau de ces forces réunies. Tôt ou tard l'enclave s'absorbera dans l'association. Le duché de Modène va se trouver bloqué entre les douanes de l'Union italienne, sans communication directe avec la mer ni avec les autres États de l'Europe. C'est d'ailleurs un pays pauvre, sans industrie, sans

commerce, et qui a tout à gagner dans un partage de revenus auquel l'admettraient des États plus industrieux et plus commerçants. Quels que soient les liens qui rattachent le duc de Modène à la politique autrichienne, il est trop habile administrateur pour ne pas incliner du côté où l'appelle et l'attend la fortune.

Du moment où les contractants annoncent que l'union de douanes sera un pas fait vers la liberté commerciale, on doit croire qu'ils adopteront le tarif le plus modéré; c'est celui de la Toscane, tarif modèle en quelque sorte, dont les droits excèdent, dans quelques cas rares, une limite de 5 à 10 p. 0/0. Les douanes, établies sur cette base, deviendront, ce qu'elles doivent être, un instrument de revenus et elles cesseront de servir les passions aveugles du système protecteur. Une pareille réforme contribuera certainement à rétablir les finances un peu obérées du Piémont et de l'Église; mais elle aura surtout l'inappréciable avantage de changer les mœurs du peuple : en rendant la contrebande inutile, elle obligera ceux qui vivaient de la fraude à chercher leur existence dans le travail.

Dans les préliminaires signés à Turin, les représentants des trois Etats font pressentir l'adhésion prochaine de Modène et des Deux-Siciles. L'accession de Modène, avec ses quatre cent mille habitants, aurait surtout pour effet d'effacer un obstacle. Mais le consentement du roi de Naples serait d'une bien plus grande importance. Le territoire des Deux-Siciles, sur une étendue de 42,000 milles carrés, est peuplé d'environ sept millions d'habitants. Il occupe le sud de la Péninsule; comme le Piémont, le nord. Par l'accession de cette puissance, l'union italienne présenterait un faisceau imposant d'intérêts et de ressources : elle comprendrait quinze millions d'hommes, et rangerait sous la même loi les trois frontières des Alpes, de la Méditerranée et de l'Adriatique. Il ne resterait plus d'autre asile à l'influence de l'Autriche que la Lombardie et le duché de Parme. De ce jour, et en se donnant l'unité commerciale, l'Italie aurait réellement conquis sa nationalité.

Le roi de Naples est un prince résolu; le duc de Modène passe pour entendre ses intérêts et pour bien administrer sa fortune. Ils ne résisteront ni l'un ni l'autre à l'exemple

qu'ils reçoivent aujourd'hui Toute situation a ses nécessités qui s'imposent aux princes comme aux peuples. La liberté des échanges ne peut pas s'établir au nord et au centre de l'Italie, sans envahir bientôt la région Méridionale : les habitants de la Calabre et ceux des Abruzzes ne se soumettront pas volontiers à des entraves et à un impôt dont ceux de la campagne de Rome seront affranchis.

Même, en supposant que l'union italienne ne parvienne pas à étendre ses frontières au delà des marais Pontins, ce serait encore un grand événement que le traité conclu à Turin le 3 novembre. Ce concert entre les trois gouvernements qui ont épousé la cause de la réforme, donne aux tentatives partielles faites à Rome, à Turin et à Florence, le lien qui leur manquait. Appuyés sur cette base commune des intérêts matériels, ils sentiront doubler leurs forces; la colère de l'Autriche ne prévaudra pas contre eux.

La liberté commerciale agit, comme la vapeur, en supprimant les distances entre les peuples. Grâce à l'union de douanes, les États de l'Église, la Toscane et le Piémont, qui ne confinaient véritablement qu'à l'Autriche, seront désormais limitrophes de la France, de l'Angleterre et de tous les États commerçants. Les rapports se multiplieront entre l'Italie et l'Europe ; aux sympathies qu'éveille dans tous les cœurs l'indépendance italienne, va se joindre la voix puissante de l'intérêt. Une armée française à Ancône ne donnerait pas un appui plus réel ni plus solide.

Outre les bienfaits qu'il apporte à l'Italie, le traité du 3 novembre aura des conséquences européennes. L'ère des confédérations commerciales se lève. Tant que l'union allemande existait seule sur le continent du Vieux-Monde, on pouvait croire que les gouvernements, qui traînent à leur suite les préjugés et les priviléges, parviendraient à comprimer les affinités des nations. Mais quand on voit l'Italie, dépecée par les traités de Vienne, souder ensemble, sous le feu de l'intrigue autrichienne, ses tronçons dispersés et mutilés ; dès ce jour, toute alliance commerciale devient possible. Chacun sent que l'heure est venue d'abaisser et d'aplanir les barrières internationales ; c'est maintenant aux

peuples de s'écrier, comme les rois au dix-septième siècle : « Il n'y a plus de Pyrénées !... »

En 1815, les arbitres de l'Europe furent des souverains absolus qui l'organisèrent au gré de leurs passions et selon leurs caprices. Ils partagèrent les peuples comme de vils troupeaux. Le sabre et non pas le droit traça les limites. Des lignes de démarcations imaginaires s'élevèrent entre des populations dont l'origine était la même et entre lesquelles tout était commun. On mit pour ainsi parler les montagnes à la place des vallées et les vallées à la place des montagnes. Cet échafaudage contre nature ne pouvait pas être à l'épreuve du temps. La révolution de 1830 a fait une première trouée ; les associations de douanes feront le reste.

L'Europe sera infailliblement partagée entre plusieurs groupes commerciaux, grandes et puissantes confédérations qui remplaceront les divisions par races. L'Angleterre, la Suède et la Russie, soit à cause de leur position insulaire, soit par l'étendue même de leur territoire, soit par la nature toute spéciale de leur gouvernement, sont condamnées à s'isoler et à se suffire. Les races slaves, qui occupent la Pologne proprement dite, le duché de Posen, la Gallicie, la Volhinie et la Podolie, sont appelées à combiner leurs intérêts dans une vaste association, à laquelle les convient la communauté de religion ainsi que l'identité de mœurs et de langage, et qui ne fera que ranimer pour elles le passé de ses cendres. Un autre groupe se formera évidemment, sous la direction de l'Autriche, pour embrasser l'Autriche, la Bohême, la Hongrie, la Transylvanie, l'Illyrie, la Moldavie et la Valachie. La Servie, l'Albanie, la Macédoine, l'Épire et la *Grèce*, y compris les îles, sont destinées à un troisième groupe, que l'esprit entreprenant de la race grecque aura bientôt fait sortir de son obscurité. L'union germanique, déjà forte de 28 millions d'hommes ne peut pas tarder à s'adjoindre le Danemark, le Hanovre et les villes Anséatiques. L'accession ultérieure de la Lombardie et des États vénitiens portera les limites de l'union italienne jusqu'aux Alpes du Tyrol et jusqu'au Tagliamento. Enfin, la France est un centre d'attraction autour duquel se grouperont tôt ou tard, simultanément ou successive-

ment, la Hollande, la Belgique, les provinces Rhénanes, la la Suisse et l'Espagne[1].

Ces divers groupes ou associations d'intérêts prépareront l'avénement de la liberté des échanges. Le monde commercial est aujourd'hui un véritable chaos, à travers lequel l'industrie de chaque peuple a bien de la peine à s'orienter et à se frayer une voie. Il est temps de le débrouiller, et d'y introduire un principe d'organisation. La douane, de nos jours, ne peut plus se faire accepter qu'à condition d'étendre son rayon et de simplifier ses formules. On paie volontiers tribut au fisc, sous cette forme comme sous toute autre, tandis que l'on résiste à un péage conféré, sans profit pour l'utilité publique, à quelque bande d'industriels privilégiés. Or, les douanes ne peuvent devenir un moyen de revenu que dans les mains d'un grand État ou d'une vaste confédération d'États, qui permette d'amortir les frais généraux de la perception par l'abondance des recettes. On comprend l'accise dans la Grande-Bretagne; on ne la conçoit pas dans le duché de Modène ou dans la république de Saint-Marin.

L'union allemande existe depuis longtemps déjà, et elle a tant fait pour la prospérité des populations, qu'elle les a rendues aptes à la vie politique. L'Italie est entrée dans la même voie; tous les regards se tournent maintenant vers la France. Si l'Italie, qui n'est pas libre, qui n'a qu'une industrie peu avancée, un commerce intermittent et une marine de caboteurs, a projeté et a commencé une association de douanes; que ne pouvons-nous pas faire, nous qui sommes dans notre force et maîtres de nos destinées?

A plusieurs reprises et par l'organe de ministères différents, le gouvernement français a négocié avec la Belgique, en vue d'opérer l'union commerciale des deux peuples. Vingt années de soumission au même empire, des lois semblables, la même langue, des rapports d'échange très-

[1] Ce plan d'associations douanières a déjà été présenté par l'auteur, en 1836, dans une série d'articles publiés par le *Courrier Français*; en 1837, dans une étude publiée par la *Revue des Deux Mondes*; en 1842, dans un ouvrage publié sous ce titre : *l'Union du Midi*.

étroits et une communauté bien évidente d'intérêts, faisaient de cette association une convenance, une nécessité pour l'un comme pour l'autre. On s'est arrêté devant des obstacles qui pourraient passer pour des jeux d'enfant. Notre gouvernement a cédé devant la résistance inintelligente de quelques intérêts qui trouvent commode le régime de privilége et qui usent de leur influence politique pour le maintenir.

Il y a deux moyens de surmonter cette résistance : on peut démontrer aux hommes de bonne foi, que l'union de douanes entre la France et la Belgique ne met en péril aucune de nos industries. A ceux qui en douteraient, il faut parler le langage du patriotisme. Il faut leur dire que les petits États de nos jours, surtout quand ils cultivent les arts industriels, ne sauraient prospérer en s'isolant; que la Belgique est dans la nécessité, pour sauvegarder ses intérêts matériels, de s'agréger aux douanes de la France ou à celles de la Prusse, et que depuis la rupture des conférences entamées par le ministère du 6 octobre, et continuées par le ministère du *premier* mars, la Belgique est comme poussée par nous vers le Rhin.

Pouvons-nous permettre que la Belgique dévie à ce point de l'alliance française? Ceux qui n'ont pas consenti à reporter notre ligne de douanes au delà d'Anvers et de Liége, veulent-ils voir des douaniers prussiens à Courtray, à Mons et à Philippeville? Quel est le filateur de coton ou le fabricant de draps assez fanatique de son intérêt personnel pour admettre que la sainte alliance relève, sous la forme commerciale, cette hostilité perpétuelle de la Belgique érigée en citadelle contre nous? Serait-ce donc pour rétablir et pour fortifier les barrières de 1815, que nous aurions fait la révolution de juillet 1830, à Paris, et que nous aurions provoqué la révolution de septembre 1830 à Bruxelles?

Ainsi l'union italienne déjà commencée nous avertit de mettre la main à l'union française. La guerre nous avait fait grands; que la paix, si elle nous laisse regretter la gloire et la grandeur, ne soit pas du moins stérile. Il y a des occasions que la Providence n'envoie pas deux fois, et des avertissements qu'elle se lasse de donner aux nations.

L. Faucher.

Le Maire d'Énios.

C'était un singulier maire que le maire d'Énios. D'un caractère.... Mais il est bon que le lecteur sache d'abord ce que c'est qu'Énios.

Énios est une commune du Béarn placée.........
pourtant, il semble plus logique d'introduire d'abord monsieur le maire.

Bon! me voilà bien empêché dès le début. J'aimerais mieux avoir l'algèbre à prouver que peau d'âne à conter.

O Balzac! ô Dumas! ô Suc! ô génies de la fiction et du roman moderne, vous qui, dans des volumes plus pressés que la grêle d'août, pouvez dévider, sans les embrouiller, tous les fils d'une interminable intrigue, dites-moi au moins s'il vaut mieux peindre le héros avant la scène ou la scène avant le héros.

Peut-être me direz-vous que ce n'est ni le sujet ni le lieu, mais le temps qui doit avoir la priorité.

Eh bien donc : C'était l'époque où les mines d'asphalte.....

Mais je ferai mieux, je crois, de conter à ma manière.

Énios est une commune adossée du côté du midi, à une montagne haute et escarpée, en sorte que l'ennemi (c'est de l'*échange* que je parle) malgré sa ruse et son audace, ne peut, comme on dit en stratégie, ni *tomber sur ses derrières*, ni le *prendre à revers*.

Au nord, Énios s'étale sur la croupe arrondie de la montagne dont un *Gave* impétueux baigne le pied gigantesque.

Ainsi *protégé*, d'un côté, par des pics inaccessibles, de l'autre, par un torrent infranchissable, Énios se trouverait complétement isolé du reste de la France, si messieurs des ponts et chaussées n'avaient jeté au travers du Gave un pont hardi, dont, pour me conformer au *faire* moderne, je suis tenté de vous donner la description et l'histoire.

Cela me conduirait *tout naturellement* à faire l'histoire de notre bureaucratie; je raconterais la guerre entre le génie civil et le génie militaire, entre le conseil municipal, le conseil général, le conseil des ponts et chaussées, le

conseil des fortifications et une foule d'autres conseils ; je peindrais des armes qui sont des plumes, et des projectiles qui sont des dossiers. Je dirais comment l'un voulait le pont en bois, l'autre en pierre ; celui-ci en fer, celui-là en fil de fer ; comment, pendant cette lutte, le pont ne se faisait pas ; comment ensuite, grâce aux sages combinaisons de notre budget, on commença plusieurs années de suite les travaux en plein hiver, de manière à ce que, au printemps, il n'en restât plus vestige ; comment, quand le pont fut fait, on s'aperçut qu'on avait oublié la route pour y aboutir ; ici, fureur du maire, confusion du préfet, etc. Enfin, je ferais une *histoire de trente ans*, trois fois plus intéressante par conséquent que celle de M. Louis Blanc. Mais à quoi bon ? Apprendrais-je rien à personne ?

Ensuite qui m'empêcherait de faire, en un demi-volume, la description du pont d'Énios, de ses culées, de ses piles, de son tablier, de ses garde-fous ? N'aurais-je pas à ma disposition toutes les ressources du style à la mode, surtout la *personnification* ? Au lieu de dire : On balaie le pont tous les matins. Je dirais : Le pont d'Énios est un petit maître, un dandy, un fashionable, un lion. Tous les matins son valet de chambre le coiffe, le frise, car il ne veut se montrer aux belles tigresses du Béarn qu'après s'être assuré, en se mirant dans les eaux du Gave, que sa cravate est bien nouée, ses bottes bien vernies et sa toilette irréprochable. — Qui sait ? On dirait peut-être du narrateur, comme Géronte de Damis : vraiment il a du goût !

C'est selon ces règles nouvelles que je me propose de raconter, dès que j'aurai fait rencontre d'un éditeur bénévole à qui cela convienne. En attendant, je reprends la manière de ceux qui n'ont à leur disposition qu'une petite place dans un coin d'Annuaire.

Figurez-vous donc Énios, ses vertes prairies, au bord du torrent, et, d'étage en étage, ses vignes, ses champs, ses pâturages, ses forêts et les sommets neigeux de la montagne pour dominer et fermer le tableau.

L'aisance et le contentement régnaient dans la commune. Le *Gave* donnait le mouvement à des moulins et à des scieries ; les troupeaux fournissaient du lait et de la laine ; les champs du blé, la cour de la volaille, les vignes un vin

généreux, la forêt un combustible abondant. Quand un habitant du village était parvenu à faire quelques épargnes, il se demandait à quoi il valait mieux les consacrer, et le prix des choses le déterminait. Si, par exemple, avec ces économies, il avait pu opter entre fabriquer un chapeau ou bien élever deux moutons; dans le cas où de l'autre côté du Gave on ne lui aurait demandé qu'un mouton pour un chapeau, il aurait cru que faire le chapeau lui-même eût été un acte de folie; car la civilisation, et avec elle le *Moniteur industriel*, n'avait pas encore pénétré dans ce village.

Il était réservé au maire d'Énios de changer tout cela. Ce n'était pas un maire comme un autre que le maire d'Énios : c'était un vrai pacha.

Jadis, Napoléon l'avait frappé sur l'épaule. Depuis, il était plus *Napoléoniste* que Roustan, et plus *Napoléonien* que M. Thiers.

« Voilà un homme, disait-il en parlant de l'empereur; celui-là ne discutait pas, il agissait; il ne consultait pas, il commandait. C'est ainsi qu'on gouverne bien un peuple. Le Français surtout a besoin d'être mené à la baguette. »

Quand il avait besoin de prestations pour les routes de sa commune, il mandait un paysan : Combien dois-tu de corvées? (on dit encore *corvées* dans ce pays, quoique *prestation* soit bien mieux). — Trois, répond le paysan. — Combien en as-tu déjà fait ? — Deux. — Donc, il t'en reste deux à faire. —Mais M. le maire deux et deux font.... — Oui, ailleurs, mais....

Dans le pays béarnois,
Deux et deux font trois.

et le paysan faisait quatre corvées..... je veux dire prestations.

Insensiblement, M. le maire s'était habitué à regarder tous les hommes comme des niais, que la liberté de l'enseignement rendrait ignorants, la liberté religieuse athées, la liberté de commerce gueux, qui n'écriraient que des sottises avec la liberté de la presse, et feraient contrôler les fonctions par les fonctionnaires avec la liberté électorale. « Il faut organiser et mener toute cette tourbe, » répétait-

il souvent. Et quand on lui demandait : « Qui mènera ? » — « Moi, » répondait-il fièrement.

Là où il brillait surtout, c'était dans les délibérations du conseil municipal. Il les discutait et les votait à lui tout seul dans sa chambre, formant à la fois majorité, minorité et unanimité. Puis il disait à l'appariteur :

« C'est aujourd'hui dimanche ? — Oui, monsieur le Maire.

— Les municipaux iront chanter vêpres ? — Oui, monsieur le Maire.

— De là ils se rendront au cabaret ? — Oui, monsieur le Maire.

— Ils se griseront ? — Oui, monsieur le Maire.

— Eh bien, prends ce papier. —Oui, monsieur le Maire.

— Tu iras ce soir au cabaret. — Oui, monsieur le Maire.

— A l'heure où on y voit encore assez pour signer.— Oui, monsieur le Maire.

— Mais où on n'y voit déjà plus assez pour lire. — Oui, monsieur le Maire.

— Tu présenteras à mes braves municipaux cette pancarte, ainsi qu'une plume trempée d'encre, et tu leur diras, de ma part, de lire et de signer. — Oui, monsieur le Maire.

— Ils signeront sans lire et je serai en règle envers mon Préfet. Voilà comme je comprends le gouvernement représentatif. »

Un jour, il recueillit dans un journal ce mot célèbre : *La légalité nous tue.* « Ah ! s'écria-t-il, je ne mourrai pas sans avoir embrassé M. Viennet. »

Il est pourtant bon de dire que, quand la légalité lui profitait, il s'y accrochait comme un vrai dogue. Quelques hommes sont ainsi faits ; ils sont rares, mais il y en a.

Tel était le maire d'Enios. Et maintenant que j'ai décrit et le théatre et le héros de mon histoire, je vais la mener bon train et sans digressions.

Vers l'époque où les Parisiens allaient cherchant dans les Pyrénées les mines d'asphalte déjà mises en actions au capital d'un nombre indéfini de millions, M. le Maire donna l'hospitalité à un voyageur qui oublia chez lui deux ou

trois précieux numéros du *Moniteur industriel*. Il les lut avidement, et je laisse à penser l'effet que dut produire sur une telle tête une telle lecture. Morbleu ! s'écria-t-il, voilà un gazetier qui en sait long. *Défendre, empêcher, repousser, restreindre, prohiber,* ah ! la belle doctrine ! C'est clair comme le jour. Je disais bien, moi, que les hommes se ruineraient tous, si on les laissait libres de faire des trocs. Il est bien vrai que la légalité nous tue quelquefois, mais souvent aussi c'est l'absence de la légalité. On ne fait pas assez de lois en France, surtout pour *prohiber*, Et, par exemple, on prohibe aux frontières du royaume, pourquoi ne pas prohiber aux frontières des communes ? Que diable ! il faut être logique.

Puis, relisant le *Moniteur industriel*, il faisait à sa localité l'application des principes de ce fameux journal : « Mais cela va comme un gant, disait-il, il n'y a qu'un mot à changer ; il suffit de substituer *travail communal* à *travail national.* »

Le maire d'Enios se vantait, comme M. Chasseloup-Laubat, de n'être point *théoricien ;* aussi, comme son modèle, il n'eut ni paix ni trêve, qu'il n'eût soumis tous ses administrés à la *théorie* (car c'en est bien une) de la protection.

La topographie d'Enios servit merveilleusement ses projets. Il assembla son conseil (c'est-à-dire il s'enferma dans sa chambre), il discuta, délibéra, vota et sanctionna un nouveau tarif pour le passage du pont, tarif un peu compliqué, mais dont l'esprit peut se résumer ainsi :

Pour sortir de la commune, *zéro par tête.*

Pour entrer dans la commune, *cent francs par tête.*

Cela fait, M. le Maire réunit, cette fois tout de bon, le conseil municipal, et prononça le discours suivant que nous rapporterons en mentionnant les interruptions.

« Mes amis, vous savez que le pont nous a coûté cher ; il a fallu emprunter pour le faire, et nous avons à rembourser intérêts et principal ; c'est pourquoi je vais frapper sur vous une contribution additionnelle.

Jérôme. Est-ce que le péage ne suffit plus ?

Un bon système de péage, dit le maire d'un ton doctoral, *doit avoir en vue la protection et non le revenu.* —

Jusqu'ici le pont s'est suffi à lui-même ; mais j'ai arrangé les choses de manière à ce qu'il ne rapportera plus rien. En effet, les denrées du dedans passeront sans rien payer, et celles du dehors ne passeront pas du tout.

Mathurin. Et que gagnerons-nous à cela ?

« Vous êtes des novices, reprit le maire, et déployant devant lui le *Moniteur industriel*, afin d'y trouver réponse au besoin à toutes les objections, il se mit à expliquer le mécanisme de son système en ces termes :

« Jacques, ne serais-tu pas bien aise de faire payer ton beurre un peu plus cher aux cuisinières d'Enios ?

— Cela m'irait, dit Jacques.

— Eh bien, pour cela il faut empêcher le beurre étranger d'arriver par le pont. Et toi, Jean, pourquoi ne fais-tu pas promptement fortune avec tes poules ?

— C'est qu'il y en a trop sur le marché, dit Jean.

— Tu comprends donc bien l'avantage d'en exclure celles du voisinage. Quant à toi, Guillaume, je sais que tu as encore deux vieux bœufs sur les bras. Pourquoi cela ?

— Parce que François, avec qui j'étais en marché, dit Guillaume, est allé acheter des bœufs à la foire voisine.

—Tu vois bien que s'il n'eût pu leur faire passer le pont, tu aurais bien vendu tes bœufs, et Enios aurait conservé 5 ou 600 francs de numéraire.

Mes amis, ce qui nous ruine, ce qui nous empêche au moins de nous enrichir, c'est l'invasion des produits étrangers.

N'est-il pas juste que le marché *communal* soit réservé au travail *communal* ?

Soit qu'il s'agisse de prés, de champs ou de vignes, n'y a-t-il pas quelque part une commune plus fertile que la nôtre pour une de ces choses ? Et elle viendrait jusque chez nous nous enlever notre propre travail ! Ce ne serait pas de la concurrence, mais du monopole; mettons-nous en mesure, en nous rançonnant les uns les autres, de lutter à *armes égales*.

Pierre, le sabotier. En ce moment, j'ai besoin d'huile, et on n'en fait pas dans notre village.

— De l'huile; vos ardoises en sont pleines, il ne s'agit que de l'en retirer. C'est là une nouvelle source de travail,

et le travail c'est la richesse. Pierre, ne vois-tu pas que cette maudite huile étrangère nous faisait perdre toute la richesse que la nature a mise dans nos ardoises ?

Le maître d'école. Pendant que Pierre pilera des ardoises, il ne fera pas de sabots. Si dans le même espace de temps, avec le même travail, il peut avoir plus d'huile en pilant des ardoises qu'en faisant des sabots, votre tarif est inutile. Il est nuisible, si, au contraire, Pierre obtient plus d'huile en faisant des sabots qu'en pilant des ardoises. Aujourd'hui, il a le choix entre les deux procédés ; votre mesure va le réduire à un seul, et probablement au plus mauvais, puisqu'on ne s'en sert pas. Ce n'est pas tout qu'il y ait de l'huile dans les ardoises, il faut encore qu'elle vaille la peine de l'en extraire, et il faut, de plus, que le temps ainsi employé ne puisse être mieux employé à autre chose. Que risquez-vous à nous laisser la liberté du choix ?

Ici, les yeux de M. le Maire semblèrent dévorer le *Moniteur industriel* pour y chercher réponse au syllogisme ; mais ils ne l'y rencontrèrent pas, le *Moniteur* ayant toujours évité ce côté de la question. M. le Maire ne resta pas court pour cela. Il lui vint même à l'esprit le plus victorieux des arguments : « Monsieur le régent, dit-il, je vous ôte la parole et vous destitue. »

Un membre voulut faire observer que le nouveau tarif dérangerait beaucoup d'intérêts, et qu'il fallait au moins ménager *la transition*. — La transition ! s'écria le Maire, excellent prétexte contre les gens qui réclament la liberté ; mais quand il s'agit de la leur ôter, ajouta-t-il avec beaucoup de sagacité, où avez-vous entendu parler de transition ?

Enfin, on alla aux voix, et le tarif fut voté à une grande majorité. Cela vous étonne ? Il n'y a pas de quoi.

Remarquez, en effet, qu'il y a plus d'art qu'il ne semble dans le discours du premier magistrat d'Enios.

N'avait-il pas parlé à chacun de son intérêt particulier ? De beurre à Jacques le pasteur, de vin à Jean le vigneron, de bœufs à Guillaume l'éleveur ? N'avait-il pas constamment laissé dans l'ombre l'intérêt général ?

Cependant, ses efforts, son éloquence municipale, ses

conceptions administratives, ses vues profondes d'économie sociale, tout devait venir se briser contre les pierres de l'hôtel de la préfecture.

M. le préfet, brutalement, sans ménagement aucun, cassa le *tarif protecteur* du pont d'Enios.

M. le Maire, accouru au chef-lieu, défendit vaillamment son œuvre, ce noble fruit de sa pensée fécondée par le *Moniteur industriel*. Il en résulta, entre les deux athlètes, la plus singulière discussion du monde, le plus bizarre dialogue qu'on puisse entendre; car il faut savoir que M. le Préfet était pair de France et fougueux protectionniste. En sorte que tout le bien que M. le Préfet disait du tarif des douanes, M. le Maire s'en emparait au profit du tarif du pont d'Enios; et tout le mal que M. le Préfet attribuait au tarif du pont, M. le Maire le retournait contre le tarif des douanes.

— Quoi! disait M. le Préfet, vous voulez empêcher le drap du voisinage d'entrer à Enios?

— Vous empêchez bien le drap du voisinage d'entrer en France.

— C'est bien différent, mon but est de protéger le travail *national*.

— Et le mien, de protéger le travail *communal*.

— N'est-il pas juste que les Chambres françaises défendent les fabriques françaises contre la concurrence étrangère?

— N'est-il pas juste que la municipalité d'Énios défende les fabriques d'Énios contre la concurrence du dehors?

— Mais votre tarif nuit à votre commerce, il écrase les consommateurs, il n'accroît pas le travail, il le *déplace*, il provoque de nouvelles industries, mais aux dépens des anciennes. Comme vous l'a dit le maître d'école, si Pierre veut de l'huile, il pilera des ardoises; mais alors il ne fera plus de sabots pour les communes environnantes. Vous vous privez de tous les avantages d'une bonne direction du travail.

— C'est justement ce que les théoriciens du libre-échange disent de vos mesures restrictives.

—Les libres-échangistes sont des utopistes qui ne voient jamais les choses qu'au point de vue général. S'ils se bor-

naient à considérer isolément chaque industrie protégée, sans tenir compte des consommateurs ni des autres branches de travail, ils comprendraient toute l'utilité des restrictions.

— Pourquoi donc me parlez-vous des consommateurs d'Énios ?

— Mais, à la longue, votre péage nuira aux industries mêmes que vous voulez favoriser ; car en ruinant les consommateurs, vous ruinez la clientèle, et c'est la richesse de la clientèle qui fait la prospérité de chaque industrie.

—C'est encore là ce que vous objectent les libres-échangistes. Ils disent que vouloir développer une branche de travail par des mesures qui lui ferment les débouchés extérieurs, et qui, si elles lui assurent la clientèle du dedans, vont sans cesse affaiblissant cette clientèle, c'est vouloir bâtir une pyramide en commençant par la pointe.

— Monsieur le Maire, vous êtes contrariant ; je n'ai pas de compte à vous rendre, et je casse la délibération du conseil municipal d'Énios.

Le Maire reprit tristement le chemin de sa commune, en maugréant contre les hommes qui ont deux poids et deux mesures, qui soufflent le chaud et le froid, et croient très-sincèrement que ce qui est vérité et justice dans un cercle de cinq mille hectares, devient mensonge et iniquité dans un cercle de cinquante mille lieues carrées. Comme il était bonhomme au fond, j'aime mieux, se dit-il, la loyale opposition du régent de ma commune, et je révoquerai sa destitution.

En arrivant à Énios, il convoqua le conseil pour lui annoncer d'un ton piteux sa triste déconvenue. Mes amis, dit-il, nous avons tous manqué notre fortune. M. le Préfet, qui vote chaque année des restrictions nationales, repousse les restrictions communales. Il casse votre délibération et vous livre sans défense à la concurrence étrangère. Mais il nous reste une ressource. Puisque l'inondation des produits étrangers nous étouffe, puisqu'il ne nous est pas permis de les repousser par la force, pourquoi ne les refuserions-nous pas volontairement ? Que tous les habitants d'Énios conviennent entre eux de ne jamais rien acheter au dehors.

Mais les habitants d'Énios continuèrent d'acheter au

dehors ce qu'il leur en coûtait plus de faire au dedans ; ce qui confirma de plus en plus M. le Maire dans cette opinion, que les hommes inclinent naturellement vers leur ruine quand ils ont le malheur d'être libres.

FR. BASTIAT.

Ce que c'est qu'une nation éclairée[1].

(Inédit.)

Bien des questions semblent difficiles à résoudre qui ne le sont réellement pas lorsqu'on veut les juger d'après la seule règle que la raison puisse admettre : la nature des choses. D'autres questions paraissent fort simples, et cependant deviennent compliquées lorsqu'on veut des choses et non des mots pour réponse. Telle est celle qui se montre au titre de ce chapitre.

On a souvent parlé de l'enfance, de l'âge mûr et de la vieillesse des nations. C'est comparer les nations à l'homme individuel ; c'est juger d'une chose (de la société) selon les règles que la nature a établies pour une autre chose (l'homme privé). C'est juger *par analogie*. Mais pour n'être pas égaré par l'analogie, il faut qu'elle soit complète. Une analogie vague fondée sur un aperçu léger, n'est qu'une lueur qui égare ceux qui s'y laissent conduire. Les fausses similitudes ont trompé aussi souvent que les mauvais raisonnements ; et peut-être que les mauvais raisonnements ne sont que de fausses similitudes.

Est-ce par la faiblesse qu'une nation jeune ressemble à un enfant ? Voyez la Suisse qui, dès ses premiers pas, résiste à l'Autriche au faîte de sa puissance ; voyez les gueux de la Hollande braver le roi de l'Espagne et des Indes.

Est-ce par l'innocence des mœurs et la simplicité des

[1] J. B. Say avait le projet de consacrer à la morale et à la politique des traités analogues à ceux que lui doit la science économique. Il avait réuni, dans ce but, de nombreux matériaux, tracé divers plans de ces ouvrages et jeté même, sur le papier, le sommaire d'une partie des chapitres qu'il destinait à entrer dans leur composition. L'écrit ci-dessus est un de ces chapitres, qu'un hasard heureux nous a légué complet. — Il sera réimprimé dans le 4e vol. des *Œuvres de J.-B. Say*, qui paraîtra cette année.

Voyez, sur le même sujet, la fin du chap. 1er de la 4e partie de son *Cours complet*, et quelques-unes des pensées du *Petit volume*.

arts ? Mais les colonies, qui sont des États jeunes, emportent communément les vices et les arts de la Métropole, bien différentes des enfants de l'homme le plus instruit qui ne peuvent jamais commencer que par la plus complète ignorance.

D'un autre côté, les peuples vieux comme les Égyptiens et les Grecs, n'ont rien conservé de leurs lumières, pas même l'expérience qui est du moins pour les individus le fruit coûteux de l'âge et du malheur.

C'est avec aussi peu de fondement qu'on a prétendu que dans l'enfance des sociétés les peuples étaient d'abord *chasseurs*, devenaient ensuite *pasteurs*, puis *agriculteurs*, et enfin *commerçants*. Un peuple est à perpétuité ce que son sol, sa position et son climat lui ordonnent d'être. Les pasteurs arabes sont plus vieux que les commerçants hollandais. Ils étaient vieux avant l'existence des Romains que nous qualifions d'anciens, et qui, par parenthèse, n'ont jamais été un *peuple chasseur*, ni un *peuple pasteur*, mais dès l'origine un peuple agriculteur ; c'est-à-dire à l'un des degrés qu'on prétend être des plus avancés dans l'échelle de la civilisation, quoiqu'ils fussent encore bien grossiers.

Il ne paraît donc pas que l'occupation habituelle d'un peuple soit un indice suffisant de l'avancement de ses connaissances. Quelle que soit son industrie, elle dépend des circonstances qui lui sont propres, et forme des arts d'autant plus perfectionnés que la nation est plus instruite. Quoique nous ne soyons pas un peuple chasseur comme les Iroquois, nous avons des moyens d'attraper les animaux plus perfectionnés que les leurs. Un peuple navigateur comme les Hollandais, en sait plus de nos jours en agriculture que les anciens Romains qui n'étaient qu'agriculteurs. Les Arabes seront toujours pasteurs, tant qu'il y aura des Arabes, par la raison que l'on ne peut être chasseur là où il n'y a point de bêtes sauvages, ni cultiver là où il n'y a point d'eau. Les Hollandais seront toujours pêcheurs et négociants, ou bien ils cesseront d'exister. D'autres seront négociants dès le moment où ils jouiront de quelque sûreté pour les personnes et les propriétés, comme les habitants d'Alexandrie et de Constantinople.

Pourquoi chercher le degré d'avancement des peuples

dans la nature de leurs arts? Les degrés sont dans l'avancement de ces arts en eux-mêmes. Quand peut-on dire qu'on est avancé dans les arts? On l'est d'autant plus qu'on connaît plus complètement et plus exactement la nature des choses relativement à chacun des arts. Le verrier est avancé dans son art lorsqu'il en raisonne juste, qu'il sait faire le verre de la manière la plus parfaite, la plus expéditive et la plus simple. On peut être de même plus ou moins expert dans l'art de bâtir, dans la menuiserie, les étoffes, la teinture, et si l'on veut étendre plus loin l'observation, dans les beaux arts, dans les sciences, dans l'art social lui-même, lorsqu'on sait plus ou moins exactement le but et les moyens de chacun d'eux. On est au contraire dans la barbarie par rapport aux arts qu'on ignore. La barbarie est complète si on les ignore tous, ou si l'on ne s'en forme que des idées fausses, des idées contraires à la vraie nature de chaque chose.

On voit que la civilisation et les lumières se confondent et qu'il est impossible de se faire une idée d'un État civilisé sans lumières, ou d'un État éclairé sans civilisation.

Mais faut-il, pour être parfaitement civilisé, que chaque homme soit instruit de tout, qu'il devienne une encyclopédie ambulante? Oh! non. Ce degré d'instruction, qui rendrait chimérique la parfaite civilisation, est heureusement inutile. Le développement de la nation serait complet du moment que chaque individu n'aurait que de justes idées des choses dont il est appelé à s'occuper. Un chapelier n'a nul besoin de savoir l'astronomie; mais il ne faut pas qu'il ait des notions fausses, des préjugés dans les arts et les sciences qui se rattachent à la chapellerie.

On n'imagine pas ce point excessivement difficile à atteindre : mais a-t-on donné une attention suffisante à cette expression : *n'avoir que de justes idées des choses dont il est appelé à s'occuper?* A-t-on réfléchi qu'il y a des arts dont tout le monde, ou presque tout le monde, dans une nation est appelé à s'occuper? Il n'est personne, du moins dans nos climats, qui, dans plusieurs occasions de sa vie, ne soit dans le cas d'allumer ou d'entretenir du feu. Or, est-on bien sûr que parmi les peuples les plus policés, l'art de faire du feu soit généralement entendu, et qu'on

suive sur ce point les procédés approuvés par les personnes les plus versées dans les connaissances relatives à la marche du calorique ?

Quant à moi, si, en voyageant, j'entre dans une auberge, et que j'observe que l'on pourrait préparer la même quantité d'aliments et me chauffer tout aussi bien en ne brûlant que la dixième partie de ce qu'on y brûle de combustible, j'en tire l'induction que le pays, ou du moins la province où je voyage, est loin d'être avancée, ou, si l'on veut, éclairée, ou, si l'on veut, civilisée dans ce qui a rapport à l'art de faire du feu. Elle est encore barbare sur ce point.

Et quelqu'utile que soit l'art de bien faire et de bien conduire le feu, pense-t-on qu'il n'y ait pas d'autre art aussi généralement utile et beaucoup plus important pour le bonheur ? L'homme quelle que soit la profession qu'il ait embrassée, n'a-t-il pas des relations continuelles avec ses semblables ? Et croit-on que pour régler sa conduite les exhortations et les homélies soient beaucoup plus efficaces que la connaissance de la vraie nature des choses morales, des véritables intérêts de l'homme ? Et si l'on prouve que les misères, l'abrutissement, les malheurs de l'homme en société tiennent à une mauvaise organisation du corps politique, et que la mauvaise organisation du corps politique tient uniquement à l'ignorance des peuples sur la vraie nature des choses relativement à l'ordre social, ne faudra-t-il pas convenir que l'on n'est pas entièrement civilisé aussi longtemps que chaque individu, ou, même seulement, chaque chef de famille, ne connaît pas, du moins dans ses bases fondamentales, la vraie nature des choses morales et politiques ?

Pour s'élever à cette connaissance, il faut avoir perfectionné l'instrument avec lequel on conçoit, on compare, on réfléchit ; ou, selon l'expression de Condillac, avoir perfectionné sa faculté de sentir. De là, la nécessité de la culture générale de l'esprit ; jusqu'à ce point du moins qui suffit pour admettre les premières notions des choses sociales.

Sous ce rapport les études purement littéraires donnent des lumières non pas tant à raison de ce qu'elles enseignent, que parce qu'elles perfectionnent l'entendement ; et

c'est ce qui leur donne un degré d'importance fort supérieur à celui des autres beaux-arts. Sans cela je ne mettrais la poésie que d'un degré au-dessus de la musique et de la peinture. On a bien dit que la poésie était le premier des beaux-arts ; mais faute de s'être rendu compte du pourquoi, on n'a pas vu combien le second des beaux-arts, quel qu'il soit, est au-dessous du premier. Toutefois, il ne faut pas s'exagérer l'importance des études littéraires. Si l'on fait abstraction des jouissances de l'esprit et de l'âme qu'elles procurent ainsi que les autres arts libéraux, elles ne sont qu'un instrument ; elles ne sont, de même que la lecture dont on peut les regarder comme le développement, qu'un moyen de communication des idées, un moyen pour tous les hommes, de se rendre propres les pensées et les sentiments qui prennent naissance et se développent chez les plus avancés d'entre eux.

Combien dans les pays les plus civilisés, le gros de la nation n'est-il pas encore éloigné, non-seulement des notions saines sur ce qui lui importe le plus de savoir, mais même d'avoir préparé l'instrument propre à les acquérir ! Quand on compare la civilisation des peuples les plus avancés à ce qu'elle pourrait être, on est tenté de s'écrier : *Nations policées, que vous êtes encore barbares !*

Qu'on s'avise par exemple de proposer aux bourgeois les plus éclairés d'une petite ville, une question du genre de celle-ci, qui est réellement pour eux de la plus haute importance : *Par quels moyens peut-on identifier l'intérêt des gouvernements avec l'intérêt public, de manière que les gouvernants soient intéressés à bien faire ?* Il est probable qu'une telle question ne provoquerait qu'un bavardage ridicule et sans résultat ; au lieu que chez un peuple capable d'apprécier sa situation, qui connaîtrait les hommes et les choses, il sortirait d'une telle discussion plusieurs vues utiles et praticables et qu'on saurait en écarter celles qui ne promettraient aucun succès ou exposeraient à trop de dangers.

On a voulu, dans le cours de la révolution française, élever le peuple à des considérations d'un ordre supérieur ; mais le mauvais succès des efforts qu'on a faits, ne prouve que mieux la vérité de ce que j'ai avancé. Le gros de la

nation (j'allais dire la totalité si je n'avais craint de proférer une impertinence) ne savait pas penser, ou recevait ses idées par la poste; elles arrivaient avec les décrets, avec les journaux, et la masse de la nation était alors un troupeau de républicains, comme elle avait été auparavant un troupeau d'esclaves. On en a tiré mille sottes conséquences; on a dit que l'esprit humain était borné, et que lorsqu'il voulait franchir de certaines barrières, il se plongeait dans un océan de malheurs; on a dit que les grands États ne pouvaient se gouveruer en république, etc., etc. Tout esprit humain est borné s'il n'est pas cultivé; cela n'est pas douteux; et quand on veut faire une république avant d'avoir fait des citoyens, il arrive ce qu'on a vu; mais que l'esprit humain ne puisse pas étendre ses facultés par la culture; que les bourgeois de France et d'ailleurs ne puissent pas devenir des citoyens, c'est ce dont je ne saurai convenir. Nos neveux en jugeront... J.-B. SAY.

Six jours en Hollande.

Les merveilles promises par la vapeur commencent à se réaliser; on peut déjà visiter tant de pays, étudier tant de peuples, voir tant de choses en peu de temps, qu'il ne suffira plus de dire: Le temps est de l'argent; il faudra dire: Le temps, c'est de l'or, gardez-vous d'en perdre la moindre parcelle! Quelques heures nous séparent désormais des frontières de la Hollande, et six jours m'ont suffi pour visiter ce pays curieux à tant de titres; non pas pour le connaître à fond, sans doute, mais pour en rapporter au moins des souvenirs précieux, le désir de le revoir, et quelques données économiques, qui, en attendant, me permettront de mieux comprendre son passé, de suivre ses progrès actuels et de pressentir son avenir.

Le grand et beau bateau à vapeur l'*Amicitia* parti d'Anvers le matin, débarquait ses passagers à Rotterdam à six heures de l'après-midi. On navigue par les eaux intérieures, passant de l'Escaut dans les branches multiples de l'embouchure de la Meuse, où viennent encore se mêler par le Waal et le Lech les eaux du Rhin. Dans cette pro-

vince si bien nommée *Zélande*, c'est la terre qui fait l'exception, l'eau tient la principale place ; et encore, quand la terre se montre, c'est à peine si elle s'élève au-dessus de la plaine liquide. Il n'y a de sol que là où il a été conquis sur la mer et où il est constamment défendu par des digues. A voir la persévérance et le génie avec lequel ce peuple de castors se fait un territoire, on serait porté à penser que, pour en venir là, il a fallu que la race humaine ne trouvât plus un seul pouce de terre cultivable en Europe, et que partout les cultures aient été poussées à leur dernier degré de perfection. Comme il est loin, sans doute, d'en être ainsi, il faut chercher ailleurs la solution du problème, et il est évident que la principale raison est dans la facilité des communications ; l'eau est à cet égard de toutes les voies la plus facile. Par ses fleuves, par les canaux naturels qui leur font confondre toutes leurs embouchures en les mariant les unes aux autres, toutes les parties du pays ont pu communiquer entre elles, échanger leurs produits ; par la mer, les habitants se mettaient en même temps en rapport avec le monde entier. Le commerce, les pêcheries se sont développés, secondés par de bonnes institutions politiques ; les capitaux se sont formés, et les épargnes employées à ajouter des routes liquides artificielles aux canaux naturels, et à élever ces travaux d'art, qui devaient livrer à la culture de nouveaux terrains conquis sur les eaux, ont achevé de développer la prospérité nationale de la Hollande.

Le sol de la Zélande est un terrain d'alluvion composé des sédiments apportés du haut pays par les fleuves, et rendus particulièrement fertile par les détritus marins qui y ont été pendant longtemps ajoutés par les eaux de la mer. Presque sur tous les points, la terre cultivée est au niveau des basses eaux, et par conséquent fort au-dessous de la marée haute. Ce sont des lagunes entourées de digues, et formant une succession de grands bassins ; on empêche l'entrée de l'eau aux marées hautes et aux moments de crues des fleuves, et on les tient à sec au moyen d'épuisements ; un petit canal est à cet effet creusé à l'intérieur, le long des digues, afin de recevoir l'eau qui est enlevée au moyen de pompes que font marcher des moulins à vent. Le

premier épuisement de chaque bassin ou *polder* est le plus important; mais ensuite il faut l'entretenir, en se débarrassant des eaux venues par infiltration, et de l'excédant des eaux pluviales sur ce que le soleil peut enlever par l'évaporation. Dans beaucoup de cas, une ancienne exploitation de la tourbe comme combustible, a créé de véritables fondrières et l'épuisement en est plus difficile. Chaque entreprise est trop considérable pour être l'œuvre d'un seul; l'esprit d'association est intervenu non-seulement pour créer chaque *polder*, mais ensuite pour régler et diriger les travaux communs d'entretien et de conservation; les propriétaires instituent des syndicats chargés des intérêts communs. Les entreprises de desséchement devenant de plus en plus considérables, de riches compagnies se sont formées; disposant de plus grands moyens, elles ont créé de plus fortes défenses contre les eaux, et entrepris de plus vastes épuisements en se servant de puissantes machines à vapeur. Enfin, le gouvernement lui-même y a pris part pour revendre les terres aux particuliers, ainsi que cela a eu lieu pour le Groot-Zuidplas, lac dont une partie a été desséchée et conquise pour l'agriculture par d'immenses travaux commencés en 1836. C'est ainsi également que l'on s'occupe du desséchement de cet autre grand lac appelé la mer de Harlem, vaste étendue d'eau que la tempête a souvent failli mettre en communication avec la mer du Nord.

Sur une partie de ses côtes, la Hollande est défendue contre l'action directe des vagues de l'Océan par des dunes de sable; mais dans une plus longue étendue encore, ses seuls remparts sont des digues artificielles; ces digues, les plus fortes de toutes, prennent le nom de *murs de mer*. Les frais de construction et d'entretien sont énormes; les fondations en ont jusqu'à cent vingt à cent cinquante pieds de large; le revêtement extérieur est en pierre, et, comme la pierre est très-rare dans cette contrée, on a dû y apporter des roches de Norwége.

L'imagination s'effraie en pensant à tous les capitaux qui sont engagés ainsi dans la création du territoire national. Les économistes sont nombreux en Hollande; mais ils ne donnent sans doute pas une grande importance à la

discussion de la doctrine de Ricardo sur le fermage. Quand, sur le prix des denrées fournies par l'agriculture, on a pris chez eux le montant des salaires et l'intérêt des capitaux engagés, il doit rester bien peu de chose, en effet, comme *rente* ou représentation de la portion de valeur qui résulte de la seule force végétative du sol; et il y a peu d'intérêt à discuter les causes qui peuvent influer sur l'origine de cette *rente*.

Quelque grands et importants que soient les travaux de défense des Hollandais contre les eaux, ils sont encore dans certaines circonstances insuffisants. Lorsque de fâcheuses combinaisons des vents soulèvent extraordinairement les vagues de la mer du Nord, quand des pluies abondantes ou des fontes de neige précipitent les eaux dans le Rhin et la Meuse, de terribles inondations viennent affliger les Pays-Bas. Les digues se rompent, les récoltes s'engloutissent, les populations périssent. L'histoire rapporte qu'en 1230 et 1277 des milliers d'hommes et de nombreux troupeaux furent noyés dans la Frise; en 1686, l'eau dépassa de huit pieds le sommet des digues, renversa les maisons et convertit momentanément une partie de la même province en une large mer. Plus près de notre temps, en 1776, 1808 et 1825 il y eut encore sur plusieurs points du pays de grands désastres causés par les inondations. Mais les hommes ne se laissent point abattre dans cette lutte contre les éléments, ils y puisent une nouvelle énergie, les liens de l'association se resserrent et l'esprit de charité se développe de plus en plus.

Il est fâcheux de penser qu'une population aussi active et aussi brave ait en tout temps à souffrir en outre des exhalaisons malsaines qui s'élèvent de ce sol marécageux. Les fièvres y sont fréquentes; aussi les habitants ont-ils un teint généralement pâle et maladif. Dans les parties les plus humides de la Zélande, les jeunes gens appelés par le recrutement sont hors d'état de porter le mousquet, il leur faut respirer pendant quelques mois l'air plus salubre du haut pays avant de devenir soldats. Pendant ma navigation au bas de la Meuse, j'ai donné plus d'un souvenir de regret à cette garnison française qui périssait de la fiè-

vre dans l'île de Walcheren, attendant, durant les premières années de l'empire, de prendre part à la fantastique descente en Angleterre. Bien des années après leur rentrée en France, ceux qui avaient échappé au fléau, étaient encore atteints périodiquement à l'automne par des accès de cette fièvre tenace.

En approchant de la ville de Dordrecht, les moulins deviennent de plus en plus nombreux ; ils servent non-seulement à l'épuisement des *polders;* mais à moudre le grain, à scier des planches, à presser des graines oléagineuses, à faire mouvoir des machines. Il y a plus de vérité qu'on ne pense dans cette boutade d'un de nos artistes, qui, après avoir tracé sur son papier une longue ligne horizontale au-dessus de laquelle s'échelonnaient une suite de moulins à vent, inscrivait audacieusement au bas de son dessin : *Vue générale de la Hollande.* Pour un habitant des pays accidentés, le paysage hollandais est triste; le voyageur a hâte d'arriver dans les villes, et pour lui la rapidité actuelle des communications est doublement précieuse.

Dordrecht est bâtie dans un véritable marais ; ses maisons de bois élevées sur pilotis, présentent, s'avançant sur les eaux, de jolis pavillons élégamment peints comme dans une ville chinoise. Au moment du passage du bateau à vapeur, un brave bourgeois était à sa fenêtre, pêchant à la ligne: la patience hollandaise se personnifiait en lui, pendant qu'il jouissait ainsi de la seule distraction qu'offrait sans doute sa résidence.

En approchant de Rotterdam, le pays ou les eaux deviennent plus animés, et l'on ne tarde pas à passer devant l'usine de Fyenoord, où la construction des machines à vapeur est conduite sur la plus grande échelle. La Hollande ne produit ni le fer ni la houille ; la vie y est généralement chère, et les salaires élevés ; mais la modération de son tarif de douanes et les facilités de tous genres données aux communications, lui permettent déjà de soutenir la concurrence de l'Angleterre ; une autre usine se développe et prospère également à Amsterdam : et ces deux établissements fournissent non-seulement les grandes machines

d'épuisement et les bateaux à vapeur nécessaires au pays; mais encore ils ont exécuté cette année de très-fortes commandes pour la Russie[1].

L'aspect de Rotterdam est riant; les beaux arbres de ses quais font un heureux contraste à sa marine, la propreté des façades des maisons, le costume des femmes qui est encore ce qu'il était il y a un siècle, permettent de constater avec quelle exactitude les peintres de l'école hollandaise reproduisaient la nature. L'activité du port montre la prospérité de ce peuple, qui malgré les bornes réduites de son territoire, mais grâce à son activité, à son intelligence et à la liberté commerciale dont il jouit, voit chaque jour s'accroître sa richesse et s'étendre ses relations avec le monde entier.

En industrie, en agriculture, des modifications notables se sont produites; et si quelques articles ont perdu de leur importance commerciale, ils ont été facilement remplacés par d'autres. Au nombre de ceux dont l'exportation a perdu de son ancienne importance on peut citer la céruse et l'eau-de-vie de genièvre (*gin*). Il y a encore cependant à Rotterdam et dans les environs quelques fabriques de céruse par l'ancien procédé, d'après lequel les lames de plomb destinées à l'oxidation, sont exposées à l'action de la vapeur du vinaigre dans des pots de grès, autour desquels une chaleur douce et constante est entretenue au moyen du fumier, ce qui donne aux appareils pour cette fabrication une grande analogie avec ce que seraient d'immenses couches pour la culture des melons. Depuis la fondation de la grande fabrique de Clichy, et l'adoption de procédés nouveaux, l'importation en France de la céruse de Hollande a presque complétement cessé; il paraît du reste que l'avenir est désormais réservé au *blanc de zinc*, dont la fabrication et l'emploi présentent moins de dangers pour la santé des ouvriers.

Le genièvre de Hollande avait autrefois une grande réputation, et l'exportation en était considérable; on sait que

[1] D'après le tarif hollandais, le fer brut paie à l'entrée par navires hollandais 1/2 p. % de la valeur, le fer travaillé 6 p. %. La houille entre en franchise, et en certains cas à un droit minime.

c'est une eau-de-vie de grains, à laquelle un goût particulier est donné, à en juger par son nom, au moyen de la graine de genièvre. Cette boisson alcoolique était regardée comme très-supérieure au *Wiskey* d'Ecosse. On attribue le discrédit dans lequel elle est tombée depuis quelques années et la diminution de l'exportation, à la fâcheuse substitution qui a été faite dans la plupart des fabriques, de l'eau-de-vie de pommes de terre à la distillation des grains. Les partisans des sociétés de tempérance se réjouissent de la décadence de ce genre de fabrication, en songeant aux déplorables conséquences de l'ivresse spéciale produite par cette eau-de-vie; toutefois les distilleries de ce genre avaient un avantage, c'était celui de faire de forts approvisionnements de grains, répandus sur tout le pays; leurs magasins devenaient ainsi de véritables greniers de réserve, qui s'ouvraient pour rendre le grain à la circulation, lorsque le pain devenait trop cher.

La communication rapide est ouverte de Rotterdam à Amsterdam par La Haye, Leyde et Harlem, au moyen d'un chemin de fer de 86 kilomètres, et d'Amsterdam à Arnheim par Utrecht, par une voie pareille de 110 kilomètres. Ce parcours total de 196 kilomètres, forme la traversée complète de la Hollande, en desservant toutes les villes importantes du pays, que l'on quitte ensuite par les bateaux à vapeur qui d'Arnheim remontent le Rhin. La construction des voies ferrées ne paraît pas devoir être dispendieuse dans un pays où le sol est constamment de niveau comme un lac, et il n'y a en effet ni pente à racheter, ni *tunnels* à percer; mais, d'un autre côté, il faut souvent consolider le terrain par des pilotis, et la nécessité de traverser fréquemment les canaux dont le pays est sillonné donne lieu à des travaux d'art tout spéciaux. Le niveau du chemin étant très-peu supérieur à celui des eaux, les bateaux ne sauraient passer au-dessous de la voie, et force a été d'établir des ponts tournants, qui, malgré le soin apporté dans la construction, présentent toujours quelques dangers. Lorsque ces ponts tournants ont une certaine longueur, il devient impossible de leur donner toute la rigidité désirable, et les trains sont obligés de diminuer de vitesse avant de s'y engager.

Ne possédant pas de port maritime et en dehors du grand mouvement commercial, La Haye devait être naturellement choisie pour y placer le siége du gouvernement. Ses belles promenades, ses rues et ses places ouvertes permettent aux équipages de la cour et du corps diplomatique de circuler avec un certain éclat. On est frappé, en parcourant cette ville, du grand nombre de soldats qu'on rencontre; l'armée hollandaise, dont la tenue est fort belle, est évidemment beaucoup trop forte pour un aussi petit pays, renfermant à peine trois millions d'habitants [1], qui n'a point d'ennemis, et où l'ordre n'a été depuis longtemps troublé d'aucune manière. Cet état militaire est la conséquence du désir secret qu'entretenait le feu roi de reconquérir un jour la Belgique. Mais les peuples comprennent désormais combien il y aurait folie de leur part à courir après des envahissements politiques. Ainsi que l'a si éloquemment exprimé d'ailleurs le professeur Ackersdyck au congrès des économistes de Bruxelles, ce sont les rapports internationaux libres et mutuellement avantageux, qui doivent achever de rétablir des relations intimes et cordiales entre deux peuples, qui depuis longtemps savent s'estimer.

En Hollande, comme ailleurs, les réformes s'opèrent lentement, et malgré l'origine libérale des institutions,

[1] Le recensement présenté aux Etats provinciaux, le 1er janvier 1843, indiquait les résultats suivants :

Provinces.	Population.	Etendue en hectares.	Chefs-lieux.
La Hollande { Septent....	456,007	229,200	Amsterdam.
La Hollande { Méridion...	541,221	277,830	Rotterdam.
Le Brabant septentrional..	378,707	484,896	Bois-le-Duc.
La Gueldre..............	354,477	517,098	Arnheim.
La Frise................	335,141	260,732	Leeuwarden.
L'Over-Yssel............	204,941	329,961	Zwolle.
La Groningue...........	182,284	205,059	Groningue.
La Zélande.............	154,000	158,036	Middelbourg.
Utrecht................	147,715	127,617	Utrecht.
Drente.................	77,769	223,852	Assen.
Le Limbourg............	195,079	219,529	Maestricht.
	2,927,348	3,033,801	

l'action de l'opinion publique n'agit encore qu'affaiblie par le long circuit qu'elle est obligée de prendre pour arriver jusqu'à l'oreille du pouvoir.

D'après la loi électorale, que l'on annonce, il est vrai, avoir l'intention de modifier, les membres des Etats généraux sont élus par les membres des Etats provinciaux, lesquels tiennent leur mandat des corps communaux, qui sont eux-mêmes choisis par un corps d'électeurs nommés à vie par les bourgeois de chaque ville. Ce qui, de compte fait, donne bien quatre degrés d'élection.

Les échevins, nommés à vie par un corps électoral inamovible aussi, sont en général les doyens d'âge de chaque cité ; aussi l'édilité paraît-elle peu active en Hollande. Les rues de Rotterdam ne sont pas éclairées le soir, et il faut y marcher avec la plus grande précaution pour ne pas se précipiter dans les canaux. A Amsterdam la circulation devient de plus en plus difficile, d'autant plus que les chemins de fer y introduisent l'usage, jusqu'alors inconnu, des voitures publiques. La crainte d'ébranler des maisons toutes élevées sur pilotis, a longtemps empêché d'y rouler équipage, et quelques caisses de berlines y glissaient seules posées sur des traîneaux ou patins semblables à ceux de nos brasseurs. Une chaussée étroite est pavée au milieu de la rue; des briques de champ forment les ruisseaux et la circulation est interceptée par des grilles transversales sur les trottoirs, propriétés particulières, dont le marbre est incessamment lavé et brossé par des femmes accroupies. Les exhalaisons malsaines de l'eau croupissante des canaux entretient dans cette même ville d'Amsterdam des fièvres pernicieuses, qui à chaque fin de l'été déciment la population ; depuis deux ou trois cents ans on discute sans relâche sur les travaux d'assainissement qu'il y aurait à faire, et on n'a cependant encore tenté à cet égard aucun essai.

Le gouvernement néerlandais s'est montré jusqu'à présent peu porté à initier le public au secret de ses affaires ; aussi la statistique a encore recueilli peu de faits en ce pays, et c'est seulement en 1845 qu'a été dressé pour la première fois un tableau du mouvement commercial. L'insuffisance des ressources financières que présente le budget

amènera de nouvelles révélations; et elles se seraient même produites plus tôt, si le gouvernement n'avait pas eu à côté du budget européen, qui est seul présenté aux Etats généraux, le budget secret et beaucoup plus productif de ses possessions dans la mer des Indes.

Les colonies seules de Batavia et de Madura sont aussi importantes que la Hollande elle-même, et si elles lui procurent d'utiles relations commerciales, elles sont surtout essentiellement exploitées au profit du gouvernement, qui, en refusant en 1795 de renouveler le privilége de la compagnie commerciale et souveraine des Indes Hollandaises, s'est substitué à tous ses droits. Bien que Batavia soit ouvert au commerce, la plus grande partie des produits qui en sont importés en Europe, arrivent pour compte du gouvernement, ce qui est la suite de la constitution de la propriété territoriale de la colonie. D'une part les impôts sont perçus en nature, d'un autre côté le gouvernement s'est réservé la propriété directe de beaucoup de terres, qu'il concède à des cultivateurs en se réservant le droit de régler l'étendue qui sera affectée à chaque genre de culture et en stipulant la portion de récolte qui lui sera livrée; détenteur ainsi de la partie la plus nette et la plus importante des produits, il n'en réalise aucune portion sur les lieux, et préfère faire venir le tout en Europe, en le confiant, comme consignation, à la *société de commerce des Pays-Bas*, fondée en 1821.

Non-seulement tout ce régime colonial mériterait d'être étudié en détail; mais l'examen de tout ce qui tient à cette *société de commerce des Pays-Bas*, peut fournir aux économistes un sujet précieux d'étude. L'utilité de sa fondation et de son maintien est un constant objet de discussion dans le pays; il faut reconnaitre que l'opinion publique lui est généralement favorable. Mais ne serait-ce pas une conséquence du profit que la métropole trouve dans l'exploitation tyrannique de ses colonies? Le peuple Hollandais est assez riche en capitaux, assez industrieux, assez bon commerçant, assez cultivateur, assez libre, pour prospérer sans avoir besoin pour exister d'opprimer personne.

Bien que la société commerciale ne reçoive aucune délégation de pouvoir administratif, elle a cependant un ca-

ractère semi-politique ; non-seulement le roi en nomme les trois directeurs, mais comme ayant titre de gérant, il désigne parmi les actionnaires un des treize commissaires, les douze autres sont nommés par les colléges électoraux et dans les proportions suivantes : Amsterdam et Rotterdam, chacun quatre; Dordrecht, Leyde, Middelbourg et La Haye, un par collége. La société ne doit pas posséder de navires ; elle fait des affrétements et le nombre de navires qui doit partir et faire retour dans chaque port est déterminé d'avance. Depuis la séparation de la Belgique, elle fait beaucoup moins d'achats d'articles fabriqués et elle se restreint de plus en plus aux affaires de commission. Sans les fortes consignations du gouvernement, ses opérations seraient déjà très-réduites, et il est probable que le commerce libre et direct finira par prendre le dessus.

Arrivé à Amsterdam le dernier jour de la *Kermesse*, j'ai eu le curieux spectacle des bruyantes saturnales de ce peuple si flegmatique. Les mêmes gens, d'ordinaire posés et silencieux, prennent alors des allures toutes différentes, bondissent et chantent à vous étourdir. Ce jour-là on donne congé à toutes ces servantes qui, d'un bout de l'année à l'autre, lavent incessamment les façades des maisons, véritables danaïdes recommençant toujours un travail qui ne doit jamais finir. Elles déposent la brosse, l'éponge, l'écouvillon, et s'élancent avec fureur vers le plaisir ; le congé dure jusqu'au lendemain matin à huit heures. L'essentiel pour elles est d'avoir une belle toilette et le bras d'un homme ; ce dernier article est même le plus essentiel ; ailleurs, il compromet quelquefois, ici on est perdue de réputation si l'on est obligée de s'en passer ; pour l'avoir, on est prête à bien des sacrifices, voire même quelquefois, dit-on, à payer la journée du bienheureux mortel. La population ainsi arrangée deux par deux parcourt la ville en chantant et en dansant. Des boutiques de rafraîchissements sont improvisées sur tous les points, et à la lueur des flambeaux, j'ai pu voir se reproduire successivement tous les épisodes des tableaux de Teniers.

La journée du lendemain, dimanche, a été des plus utilement remplie par une excursion aux deux bourgs de Saardam et de Brouk dans le Nord-Hollande. Une barque nous

a transportés sur l'autre rive de l'Y, à l'embouchure du magnifique canal maritime par lequel les navires arrivent de la mer du Nord à Amsterdam, en évitant la navigation dangereuse du Zuiderzée. De là nous avons parcouru en calèche la route un peu cahoteuse qui suit le sommet des digues, exposés à un vent d'ouest arrivant sans obstacle du fond de l'Océan pour faire tourner les 2,300 moulins de Saardam. Rien de plus propre, si ce n'est Brouk, que cette petite ville, célèbre par ses chantiers de construction, où travailla Pierre le Grand, et par ses nombreuses fabriques de papier, d'huile, etc. Assise sur l'Y et sur le Binnenzaam, ses kiosques peints des couleurs les plus fraîches se montrent de tous côtés sur cette rivière, rappelant encore, au dire de mon ami et compagnon de voyage, M. Natalis Rondot, les paysages aquatiques de la Chine.

Entre les deux bourgs, objets de notre course, nous avons pu visiter une ferme ou fromagerie. Un semblable établissement se compose essentiellement d'un grand bâtiment carré, à faces égales, surmonté d'un toit élevé et pointu sous lequel le fourrage est abrité. L'étable et les chambres où se font cuire et égoutter les fromages occupent trois des faces ; le logement du fermier est comme enclavé dans le tout. Du reste, l'étable elle-même est aussi propre que le salon ; pendant que les vaches bivouaquent en été dans les herbages, leurs stalles sont peintes et frottées; les ustensiles de ménage, et surtout ceux qui sont en cuivre, plus brillants que s'ils étaient neufs, en forment l'ornement.

La fabrication du fromage, l'une des sources de richesse du pays, est ici particulièrement soignée ; les chaudières, les nombreuses sébiles de bois dans lesquelles ces fromages sont cuits, salés, égouttés, et dans lesquelles ils prennent leur forme sphérique si régulière et si connue dans le monde entier; sont toujours propres. Après ces diverses opérations, les fromages doivent être placés sur des planches pour sécher et pour que la croûte y prenne la dureté nécessaire à leur bon transport. Mais, malgré l'abondante récolte de l'année, les tablettes étaient peu garnies lors de notre visite; la diminution des tarifs en Angleterre a causé un tel accroissement de demandes qu'on ne

laisse plus aux fromages le temps de sécher entièrement. Les exportations de la Hollande, pour l'Angleterre, se sont considérablement accrues en 1846, non-seulement pour ce qui concerne le fromage, mais encore pour le beurre, pour les bestiaux, pour des produits divers, et l'agriculture du pays trouve de ce côté de notables encouragements.

Le village de Brouk est habité par des cultivateurs, fabricants de fromages et éleveurs de bestiaux, et tous assez riches; c'est le lieu le plus propre de toute la Hollande et par conséquent du monde entier; des sentiers carrelés et lavés serpentent entre les jardins qui entourent les maisons fraichement décorées; la circulation est interdite aux voitures et aux animaux. La porte d'honneur de chaque maison ne s'ouvre qu'aux grandes solennités : pour le baptême, le mariage, la mort; le service habituel se fait par une porte dérobée. Le dimanche, les femmes, richement vêtues, avec des ornements d'or dans les cheveux, se promènent silencieusement, deux à deux. A force d'ordre et de netteté ce lieu est d'une profonde tristesse; l'aspect en frappe d'étonnement, on croirait voir autour de soi l'arrangement factice d'une décoration de théâtre. Quant à cette propreté des Hollandais, elle est pour eux une nécessité d'hygiène et elle est facile à entretenir dans un pays de gazon et d'humidité où l'on ne voit jamais de poussière.

La Hollande est un pays plutôt commercial et agricole que manufacturier; cependant des fabriques s'y développement dans presque tous les genres, sans le secours d'aucun droit protecteur, sous le régime de la liberté. Une mauvaise législation sur les sucres fait peut-être seule exception et, par le bénéfice d'une prime payée aux dépens du pays tout entier, porte à exagérer l'exportation du sucre raffiné.

Une étude détaillée des manufactures hollandaises conduirait à des observations intéressantes; il est curieux, par exemple, de voir la ville de Leyde fabriquer avec du poil de chèvre venu du Levant, et de la laine de la Frise une étoffe spéciale, le *Polemienten*, dont les seuls consommateurs sont les Chinois. Leyde, où l'on travaille à bon marché, est encore célèbre pour ses camelots et ses couvertures en laine du pays.

Utrecht ne fabrique plus les velours de poil de chèvre qui ont conservé son nom. Cette ville, dont les fortifications se sont transformées en un parc à l'anglaise qui lui fait une ravissante ceinture de promenades, est devenue essentiellement une ville d'études; elle renferme de belles collections d'histoire naturelle et un curieux Musée agricole. Les cours, dans toutes les branches de connaissances humaines, y sont nombreux. C'est dans sa propre maison que M. Ackersdyck enseigne l'économie politique ; les élèves se pressent dans sa bibliothèque pour entendre sa parole : le philosophe y est entouré de disciples à la manière antique. A son retour du congrès de Bruxelles, ils ont voulu célébrer les succès qu'il y avait obtenus en lui donnant une sérénade ; il s'est refusé à cet hommage. Par cela même qu'elle s'adresse plus que toute autre à la raison, et que l'application de ses principes est plus importante pour l'avenir de l'humanité, il sied à l'économie politique d'être modeste. Elle doit éviter de porter ombrage ; elle est du reste honorée et respectée en Hollande; les hommes éminents la cultivent avec soin et elle est encore enseignée avec distinction à Leyde par le vénérable professeur Tydemann et à Amsterdam par M. Den Tex.

Entre Utrecht et Arnheim j'aurais voulu pouvoir visiter l'établissement des frères Moraves, à Zeyst, comme j'avais visité en 1814 leur colonie de Bethléem aux États-Unis. Il ne paraît pas toutefois que la vie phalanstérienne y donne de bons résultats ; les produits de leur industrie, qu'ils avaient l'habitude de vendre aux étrangers, ne soutiennent plus la concurrence des autres fabriques, et ils en sont réduits maintenant à acheter pour revendre.

Il est temps toutefois de m'arrêter ; les impressions d'un voyage de six jours ne donnent pas à un économiste le droit de remplir un volume. Il faudrait six mois pour étudier convenablement la Hollande. HORACE SAY.

Notice sur la Caisse d'escompte de 1776.

Lorsqu'un établissement comme la Banque de France atteint une importance considérable dans la vie pratique de la nation, et joue un aussi grand rôle dans tout ce qui tou-

che aux intérêts matériels du pays, il peut être utile en même temps que curieux de rassembler les faits qui servent d'introduction à son histoire, de rappeler les établissements qui l'ont précédé et ont pu lui servir de modèles, d'en raconter les succès, d'en signaler les fautes.

Parmi les établissements de crédit qui ont été créés en France avant et pendant la Révolution, aucun n'offre plus de rapport avec la Banque de France actuelle que la caisse d'escompte de 1776. Aucun n'a traversé dans un plus petit nombre d'années plus de crises financières et politiques; aucun n'offre dans son histoire plus de données pratiques au théoricien qui veut étudier les billets de confiance et les papiers-monnaie.

Ce fut sous le ministère de Turgot que fut fondée la caisse d'escompte, société en commandite par actions au capital de 15 millions, dont le but était d'escompter les effets de commerce et de faire sans frais les paiements des négociants qui voulaient avoir des comptes courants chez elle.

Pendant les premières années de cette création, les affaires de la caisse d'escompte furent languissantes.

Les billets ne trouvaient un peu de crédit que parmi les joueurs : ils étaient émis à leur intention payables en or. Jusqu'en 1780 les dividendes ne dépassèrent pas 5 1/2 p. 0/0 du capital des actions.. Ce fut seulement vers 1782 que, par l'appui des premières maisons de banque, par ses relations avec l'Espagne, cet établissement prit du crédit; ses billets circulèrent et ses dividendes augmentèrent. En 1783 ils furent de 8 p. 0/0. Aucune règle n'avait déterminé le rapport entre l'émission des billets et la réserve métallique de la caisse. 6 millions avaient été prêtés au gouvernement et dans le premier trimestre de 1783, le caissier n'avait pu réunir un seul jour 5 millions, tandis qu'il existait en circulation pour plus de 35 millions de billets. Le numéraire s'épuisant de plus en plus, il se trouva au mois de septembre qu'il n'y avait plus que 138,000 liv. en caisse. Le trésor devait bien 6 millions, avec lesquels on aurait fait face aux besoins du moment, mais comme l'état des finances rendait impossible un remboursement immédiat, il fallut, pour sauver la caisse, que le conseil du roi, par un arrêt de surséance, donnât un cours forcé aux billets. Cet état funeste

ne dura pas longtemps, il servit de leçon aux administrateurs, et à peine l'arrêt fut-il levé (4 oct. 1783) qu'ils défendirent par un nouveau réglement d'émettre des billets autrement que sur des garanties réelles et de laisser tomber la réserve au-dessous du tiers de la valeur des billets en circulation. Aussi, bientôt ils virent les bénéfices augmenter, et les actions hausser. Le dividende fut de 13 1/2 p. 0/0 en 1785 et de 15 en 1786. Un jeu effréné s'établit alors sur les actions, et Mirabeau dénonça vainement l'agiotage; ses brochures furent supprimées par arrêt du conseil.

En 1787, une grande baisse s'étant manifestée à la Bourse, par suite des événements politiques, Calonne, alors ministre, crut le moment propice pour modifier la constitution de la caisse et pour cacher sous cette modification le projet d'emprunt par lequel il espérait rétablir les finances ruinées par ses prodigalités.

Les gouvernements peuvent emprunter aux banques de deux manières, soit en s'en faisant prêter le capital, soit en s'en faisant prêter les billets, c'est-à-dire le fonds réel ou le fonds fictif, la richesse propre ou le crédit. Comme les valeurs de portefeuille sont la représentation du papier qu'une banque met en circulation, on peut trouver juste peut-être que le capital puisse être employé en partie à des placements avantageux, et il semble que l'État doive être pour elle un débiteur aussi lucratif et plus sûr que tout autre. Néanmoins cette sorte d'emprunt peut devenir l'occasion du funeste changement que l'on cherche toujours à prévenir du billet de banque en papier-monnaie. Vienne un concours de porteurs de billets à la caisse du remboursement, et l'État craignant de voir se retourner vers lui les créanciers qui ont épuisé rapidement la caisse de la banque, parce qu'elle s'était reversée dans celle du trésor, forcera par une loi le cours des billets de la banque, permettra de payer les lettres de change en billets et les billets en lettres de change, en un mot, créera un papier-monaie.

L'autre système, qui consiste à emprunter les billets, mène bien plus rapidement encore au même résultat. La banque n'est plus dans ce cas qu'un intermédiaire qui fabrique le papier-monnaie soutenu par le gouvernement. Le gouvernement, dans ce cas, emprunte un nom, emprunte

un crédit, se sert de la confiance que l'établissement inspire, et entretient ainsi les esprits dans une fausse sécurité. En 1787, Calonne usa du premier moyen, il réunit les actionnaires, leur proposa de créer de nouvelles actions, de porter le capital à 100 millions et d'en prêter 70 à l'État. Ce premier prêt du fonds capital de la banque n'avait rien que de très-régulier et de très-loyal, mais nous verrons dans quelle crise il jeta l'établissement jusqu'à l'époque du ministère de Necker au 26 août 1788.

Les 70 millions furent versés au trésor le 18 juin 1787, à titre de prêt et cautionnement des engagements de la banque envers le public. La réserve ne fut plus une nécessité, ce ne fut qu'une mesure de prudence que l'arrêt du conseil d'État autorisait les administrateurs à prendre. Cet article de l'arrêt nous fait comprendre sous quel faux point de vue le prêt au gouvernement avait été considéré. Les 70 millions étaient toujours censés représenter une réserve pour les billets; fiction sans réalité, puisque ces millions ne pouvaient rentrer sur l'heure dans les coffres de la banque, ils étaient par conséquent inutiles à ceux des porteurs de billets qui désiraient de l'argent. La banque d'Angleterre qui a prêté son capital à l'État est partie d'un principe qui est peut-être plus juste. Le prêt fait au gouvernement représente la circulation du pays et l'on raisonne toujours dans l'hypothèse que les billets qui forment le montant du prêt ne viennent jamais au remboursement. Les premiers mois qui suivirent la nouvelle organisation furent les plus brillants de la caisse d'escompte, et elle eut toujours plus du tiers en numéraire de la somme des billets en circulation. Mais les événements politiques, le refus d'enregistrement de l'édit du timbre, l'exil du Parlement, inquiétant la capitale, il y eut du 24 au 28 août 1787 un grand concours à la banque. 33 millions sortirent de ses coffres et déjà le ministre tremblait; la banque épuisée on devait évidemment courir au Trésor. Il voulut rendre un arrêt de surséance pour forcer le cours des billets. La mesure fut arrêtée à temps par l'administration; mais déjà l'on pouvait prévoir l'influence que, par leurs relations avec les finances du royaume, les événements politiques devaient avoir sur les opérations de notre caisse. Brienne, qu'on avait annoncé de Toulouse comme un grand

homme, qu'on avait cru grand politique et qui n'était qu'intrigant, mit bientôt à sec les ressources de la France. Rien n'était sacré pour lui. Il avait vidé la caisse des Invalides, pris l'argent des souscriptions destinées à soulager les provinces ravagées par la grêle ; il voulut tout terminer par une banqueroute, et le 16 août 1788 il déclara que les paiements du Trésor ne se feraient plus que deux cinquièmes en numéraire et le reste en billets.

La caisse d'escompte réclama vivement pour ce qui concernait ses 70 millions, et ils furent exceptés de l'arrêt; mais pour qu'on ne vînt pas au remboursement, le ministre fit apposer le lendemain matin une affiche à la porte de la caisse, par laquelle il autorisait le paiement des billets en lettres de change. Les administrateurs en sortant du conseil lurent cet arrêté avec étonnement.

Brienne ne put tenir devant l'indignation publique, et bientôt céda la place à l'homme dont la réputation d'intégrité et la popularité étaient immenses, à l'homme qui sur son drapeau avait inscrit publicité et probité, et qui pourtant, nous avons honte de le dire, ne se soutint d'abord qu'à l'aide d'un secret déloyal.

Il y avait 400,000 fr. au Trésor, avec lesquels on ne pouvait finir la journée. Ce fut alors que Necker osa former le plan d'un nouvel emprunt à la banque et prit le second moyen dont nous avons parlé. Il demanda aux administrateurs de faire des émissions nouvelles, de lui prêter les billets et à l'aide d'un secret absolu, de se servir à son profit du crédit, c'est-à-dire de la confiance qu'inspirait au public l'administration de la caisse d'escompte. Le premier secours fut de 15 millions, le second suivit de près le premier (16 oct. 1788). Enfin, le 29 mai 1789, Necker s'abaissa jusques aux dernières supplications. « J'espère, écrit-il, que vous n'êtes pas indifférents à mes embarras particuliers ; voyez la crise des finances, celle des grains, celle des Etats généraux, et sortez-moi d'inquiétude pour la partie qui dépend de vous. »

Chaque prêt diminuant pour la caisse la possibilité de rembourser les porteurs de billets, le gouvernement qui lui enlevait le moyen de satisfaire à ses engagements l'en dispensait par des arrêts, et celui du 18 août avait déjà

été prorogé deux fois, le 29 déc. 1788 et le 14 juin 1789.

Les États généraux s'étaient assemblés, un comité porta partout la lumière et dévoila les opérations des quinze derniers mois. Néanmoins, comme toutes les ressources étaient épuisées et que les impôts diminuaient de produit à chaque réforme, il fallut bien autoriser le ministre à continuer le même genre d'emprunt garanti par la contribution patriotique qu'on venait de voter le 6 octob. 1789; et depuis cette époque la caisse eut à fournir six millions de billets par semaine, de sorte qu'au 15 nov. 1789, sur 114 millions de billets en circulation, 90 avaient été émis pour le gouvernement.

Ce fut alors que Necker proposa de convertir la caisse en banque nationale, de porter l'émission de ses billets à 210 millions dont 170 seraient prêtés à l'État.

Le projet fut longtemps discuté, une foule de plans nouveaux furent présentés; dans presque tous on parlait déjà de garantir la dette avec les biens du clergé.

On adopta en partie le plan de Necker, on fixa à 170 millions la dette du gouvernement et ces 170 millions durent être remboursés en assignations sur la vente des biens du clergé.

Les billets devaient avoir cours forcé jusqu'en juillet 1790.

Le 23 mars 1790 furent décrétés les assignats; mais jusqu'au 30 nov., époque où fut créée la caisse de l'extraordinaire; ce furent les billets de la caisse d'escompte qui soutinrent le service. Leur cours était forcé, néanmoins la banque payait chaque jour 300,000 liv. en numéraire, qu'elle achetait à grands frais. Les porteurs devaient demander désignation d'un numéro et d'un jour, et ce jour venu, ils étaient payés à leur rang.

Il n'y avait plus un seul billet circulant au compte de la banque, elle ne pouvait rien émettre sans un décret spécial; elle servait d'intermédiaire et travaillait pour le gouvernement, au point que son conseil d'administration demanda qu'on lui permît de présenter le compte des bénéfices et des frais, abandonnant les bénéfices à l'État pour qu'il supportât aussi les pertes. On régla ce compte à 4,334,407 liv. Au mois de février 1791, lorsqu'on présenta le compte des dépenses, il se trouva que la caisse d'escompte avait fourni

400,000,000 en billets dont 6 millions restaient encore à échanger contre les assignats. Les 70,000,000 prêtés en 1787 se remboursaient par annuités.

Lorsque la caisse de l'extraordinaire fut créée, elle émit directement les assignats. La caisse d'escompte parut revenir alors à sa destination première; séparée du gouvernement, son administration ne fut plus que particulière; un décret du 14 oct. 1791 autorisa l'émission de quelques millions de billets avec lesquels les administrateurs essayèrent de continuer l'escompte; mais les événements politiques entraînaient tout; l'alarme fait fuir la confiance, et les commotions sont ennemies du commerce; c'est à peine si pendant 1792 la caisse d'escompte put continuer quelques affaires.

Les assignats se discréditaient; leur émission illimitée, en faisait baisser la valeur fort au-dessous du pair; les billets de la caisse d'escompte, moins nombreux, mieux garantis leur faisaient une concurrence fâcheuse. Une loi du 8 mars 1792 interdit toute émission de billets au porteur par quelque individu ou compagnie que ce fût. C'était préluder à la destruction de la caisse d'escompte, qui fut enfin résolue et décrétée le 24 août 1793. Le décret de la Convention fut lu aux actionnaires assemblés. Vainement on essaya d'obtenir la réforme de l'établissement et de lui sauver l'existence; tout fut inutile, il fallut liquider.

L'état de la caisse fut vérifié et le capital constaté de 103,253,664 liv. 19 s. 9 d.

La liquidation interrompue pendant la tourmente révolutionnaire ne fut terminée que sous l'empire. M. Laffon de Ladébat déposa les fonds au Trésor. Lors de la réduction des rentes, les valeurs de la caisse d'escompte éprouvèrent le sort général (1797).

C'est ainsi que finit un établissement qui fut utile, mais qui, créé dans un but, servit à un autre. Pendant les dernières années où il fut régi par des décrets, ses liaisons avec le gouvernement avait rendu possible et légal le dernier acte qui intervint pour le détruire.

Du reste, il est difficile d'accuser une administration, qui par l'influence qu'elle laissa prendre aux affaires générales ur ses affaires particulières, laissa sortir la caisse d'es-

compte du rôle que doit jouer une banque de cette nature. Les événements politiques, la tyrannie réglementaire de la Révolution furent les principales causes qui lui imprimèrent une pareille direction. Mais le court récit que nous venons de faire, s'il ne montre pas comment on peut sortir de semblables crises, nous indique du moins que s'il est facile de s'y laisser entraîner, on s'en tire difficilement. Il nous montre combien la pente est glissante, qui conduit du billet de banque au papier-monnaie, et combien il faut veiller avec soin à séparer, autant que faire se peut, l'administration des finances d'une banque de l'administration financière du pays.

J.-B.-LÉON SAY.

Académie des Sciences morales et politiques[1].

I. — *Changements survenus pendant l'année* 1847.

Dans les premières années qui ont suivi sa reconstitution, l'Académie perdait par an environ deux membres; tous les ans il entrait dans son sein un quinzième d'académiciens nouveaux, et il ne reste plus de ce corps savant, tel qu'il a été formé en 1832, que M. Cousin dans la section de philosophie; MM. Dunoyer et Droz, dans la section de morale; MM. Dupin aîné, Bérenger, dans la section de législation; MM. Charles Dupin et Villermé, dans la section d'économie politique; MM. Naudet, Guizot et Mignet, dans la section d'histoire. Le personnel de l'illustre corps une fois rajeuni, le renouvellement s'est arrêté. En 1847, l'Académie n'a été appelée à remplacer aucun de ses membres.

Deux changements seulement ont eu lieu parmi les correspondants, et ils ne concernent que la section de philosophie. Cette section avait perdu, en 1840, le docteur Esquirol, correspondant à Charenton, et n'avait pas jugé à propos de le remplacer depuis. Cette année, l'Académie a nommé dans sa réunion du 17 janvier 1847, M. Villermé, professeur à la

[1] Voir dans l'*Annuaire* pour 1844, une notice sur l'Institut et l'Académie des sciences morales avec la biographie des membres de la section d'économie politique; et dans l'*Annuaire* pour 1847 un ...e rendu des changements et des travaux en 1846.

Faculté de Strasbourg. La mort de M. le baron Galuppi, correspondant à Naples, arrivée le 15 décembre 1846, laisse une nouvelle place vacante parmi les correspondants de cette section. M. Cousin a dit, en annonçant cet événement, que M. Galuppi était le philosophe le plus profond et le plus original qu'ait produit l'Italie depuis deux siècles.

L'Académie a été présidée par M. Troplong. M. Charles Dupin, vice-président, occupera le fauteuil pendant l'année 1848.

II. — *Travaux de l'Académie pendant l'année* 1847.

Les principaux travaux économiques qui ont occupé l'académie pendant l'année 1847 sont :

Un mémoire de M. de Bouteville sur le choix des tables de mortalité, d'après lesquelles doivent être calculées les rentes viagères au profit des ouvriers;

Un mémoire sur la formation territoriale et politique de l'Allemagne du xe au xve siècle, par M. Mignet;

Un mémoire sur l'histoire de la contrainte par corps, par M. Troplong;

Une relation d'un voyage dans un pays aurifère (en 1819), par M. Auguste de Saint-Hilaire;

Un mémoire sur la formation politique de l'Angleterre, par M. Mignet;

Un mémoire sur l'état et les besoins de l'instruction primaire, par M. Rapet;

Une communication relative à l'emploi des frères de la doctrine chrétienne, par M. de La Farelle;

Un mémoire sur la réforme pénitentiaire, par M. Fourcault;

Un travail sur l'industrie suisse, à l'occasion de l'exposition des produits de l'industrie de ce pays, par M. Wolowski;

Le rapport sur le concours relatif à la formation de l'administration monarchique depuis Philippe-Auguste jusqu'à Louis XIV, par M. Mignet;

Un mémoire sur la municipalité romaine, par M. Am. Thierry;

Un mémoire sur la formation politique et territoriale de

l'Italie depuis la fin de l'antiquité jusqu'à la fin du xve siècle, par M. Mignet;

Le rapport sur le concours ouvert au sujet de l'école des physiocrates, par M. Passy;

Un mémoire de statistique sur la criminalité spécifique de l'homme aux différents âges de la vie, par M. Fayet;

Un mémoire sur la répartition de la richesse et spécialement sur les profits et les salaires, par M. Joseph Garnier;

Une discussion entre MM. Cousin, Dupin aîné, de Beaumont et Giraud, au sujet d'une lecture de M. Vivien, sur la défense des indigents devant les tribunaux civils et criminels;

Deux discussions successives sur l'enseignement de l'économie politique et sur l'importance de cette science entre MM. Dunoyer, Passy, Cousin, Droz, Giraud, Dupin aîné; l'une, à propos d'une traduction italienne des *sophismes* de M. Bastiat, présentée par M. Dunoyer; l'autre, à propos d'une lecture de M. Ramon de la Sagra sur l'économie politique.

M. Ramon de la Sagra, pour arriver à l'exposé de ses doctrines sociales, avait cru devoir attaquer l'autorité de l'économie politique en tant que science. Il lui a été répondu que ses reproches s'adressaient à toutes les sciences morales et politiques, et notamment à la philosophie. Dans la discussion précédente, tous les membres qui ont pris la parole se sont accordés à reconnaître, tout en se plaçant à des points de vue différents, qu'il fallait introduire l'enseignement de l'économie politique, au moins dans les hautes facultés.

Dans la séance publique de l'académie, il a été lu un discours de M. Troplong président et une notice de M. Mignet. M. Troplong a établi le lien qui rattache les sciences morales les plus abstraites, comme la philosophie; et les plus positives, comme l'économie politique. M. Mignet a exposé, avec cette supériorité dont il a déjà donné tant de preuves, le caractère de la vie et des ouvrages d'Ancillon, historien, ancien ministre de Prusse et associé étranger de l'Académie.

Divers comptes rendus d'ouvrages ont été faits : Par M. Lucas, sur trois brochures de M. de Watteville : *Si-*

tuation des monts de piété en France; Du sort des enfants trouvés; Essai statistique sur les établissements de bienfaisance; Par M. Passy, sur les *Éléments de statistique* de M. Moreau de Jonnès; Par le même, sur les *Principes d'Économie politique*, de Malthus, dans la collection des principaux Economistes avec des notes de M. Monjean; Par M. Villermé, sur l'*Influence de l'aisance et de la misère sur la mortalité*, de M. d'Espine; Par M. Lélut, sur le *Traité des diverses institutions complémentaires du régime pénitentiaire*, de M. Bonneville; Par M. Vivien, sur les *Etudes sur l'institution de l'avocat despauvres*, de M. Dubeux.

III. — *Prix donnés et proposés.*

La section de morale avait proposé la question suivante : « Rechercher quelle influence les progrès et le goût du bien-être matériel exercent sur la moralité d'un peuple. » Cette question avait été déjà mise une fois au concours en 1835. L'Académie a reçu 23 mémoires; la section de morale en a distingué cinq, les n° 5, 6, 11, 13 et 16; mais elle a jugé à propos de proroger de nouveau le concours.

Il en a été de même dans la section de législation pour le concours ouvert sur l'origine des actions possessoires et les effets pour la défense et la protection de la propriété. Un seul mémoire a été présenté, la question est remise jusqu'au 1er septembre 1849.

La section d'économie politique avait deux concours à juger : celui relatif à l'école des physiocrates et celui dans lequel elle demandait qu'on lui déterminât les faits qui règlent les rapports des profits et des salaires et qu'on en expliquât les oscillations respectives. Un seul mémoire, celui d'Eugène Daire, avait été présenté sur la première question et a obtenu le prix. La seconde question avait été traitée dans deux mémoires qui n'ont pas completement satisfait les membres présents de la section, bien qu'ils aient dû en faire une mention flatteuse. La question a été retirée du concours.

Le concours d'histoire a été très-brillant, et deux mémoires sur quatre ont obtenu des réponses; le n° 3, par

M. Dareste, professeur au collége Stanislas, qui a été couronné [1]; le n° 4, de M. Cheruel, professeur au collége de Rouen, qui a obtenu une mention honorable, accompagnée d'une médaille de 800 francs.

Nous croyons devoir faire une observation au sujet de ces concours et de la jurisprudence de l'Académie. Dans la discussion relative à l'enseignement de l'économie politique, que nous avons rappelé ci-dessus, M. Passy a expliqué le peu d'empressement que les concurrents mettent à traiter les questions d'économie politique, par la rareté des professeurs de cette science; M. Girard a répondu qu'un corps de professeurs ne suffisait pas, comme le prouvait le peu d'empressement des concurrents pour les questions de droit, et qu'il fallait que la science économique, comme la législation, reçoive cette vive impulsion qui a été donnée à l'histoire. Il y a, selon nous, beaucoup de vrai dans ces deux avis; mais nous osons dire que l'Académie ou plutôt que la manière de procéder de la section d'économie politique et de morale est la cause principale du discrédit de leurs concours. Quelquefois la question n'a pas été suffisamment étudiée, et elle a été vaguement énoncée; d'autres fois une question étant posée dans un certain ordre d'idées, on en a exigé la solution dans un sens tout différent; d'autres fois encore le rapporteur s'est trouvé être l'adversaire systématique des opinions de l'auteur de la question; enfin quand les sections d'histoire et de philosophie obéissant à une volonté unique, cherchent à donner de l'importance aux travaux qui leur sont présentés, à les faire valoir, à encourager les auteurs, les sections de morale et d'économie politique dominées par des influences diverses, courant après des chefs-d'œuvre, déploient une sévérité qui décourage les concurrents, persuadés à l'avance que le prix ne sera ni donné, ni partagé. Sans doute, il ne faut pas que l'Académie couronne des travaux vulgaires ou pleins d'aberration, comme elle l'a fait quelquefois; mais il ne

[1] M. Dareste a été nommé depuis professeur d'histoire à la Faculté des Lettres de Grenoble, et son travail sur l'*Histoire de l'Administration en France depuis Philippe-Auguste jusqu'à la fin du règne de Louis XIV* paraîtra prochainement à la librairie Guillaumin et Compagnie.

faut pas non plus que lorsqu'elle a devant elle des mémoires qu'elle trouve recommandables à divers titres, comme cela est arrivé cette année pour une question de morale et pour une question d'économie politique, elle se montre avare d'encouragements, au point de ne pas même partager les prix qu'elle a à décerner, surtout lorsqu'elle sait que la plupart de ses membres seraient fort embarrassés de faire sur chaque question mise au concours, un travail capable de rallier la majorité des suffrages, non pas des trente membres de l'Académie, mais seulement des six membres de la section.

Outre les questions que nous citons (voyez l'*Annuaire* pour 1846 et pour 1847), il a été proposé dans la section de morale, pour être décerné en 1849, le sujet suivant : « Rechercher l'histoire des différents systèmes de philosophie morale, qui ont été enseignés dans l'antiquité jusqu'à l'établissement du christianisme; faire connaître l'influence qu'avaient pu avoir sur le développement de ces systèmes, les circonstances sociales au milieu desquelles ils s'étaient formés, et celle que tour à tour ils avaient exercée sur l'état de la société dans le monde entier. »

Trois sujets de prix ont été adoptés par la section de législation : l'histoire de l'ordre judiciaire; l'organisation de la famille en France; l'origine et l'effet des actions possessoires pour la défense de la propriété.

La section d'histoire a ouvert deux concours : sur les rapports des progrès de la justice criminelle avec la civilisation des peuples; sur la condition des classes agricoles depuis le XIIIe siècle jusqu'en 1789.

Enfin, la section d'économie politique a proposé, pour 1849, la question suivante : « Exposer l'ensemble des mesures économiques ordonnées par Colbert; en faire ressortir l'esprit et en déduire les conséquences, telles qu'elles se sont produites depuis son administration jusqu'à nos jours. »

JH. G.

Lois somptuaires en Angleterre.

IMPÔT SUR LES DOMESTIQUES MALES[1].

Droit annuel payé par le maître pour ses domestiques mâles.

	liv.	sh.	d.		par tête. Francs.		Total. Francs.	
1 domestique	1	4	»	par tête.	30	»	30	»
2	1	11	»		38	75	77	50
3	1	18	»		47	50	142	50
4	2	3	6		54	35	217	40
5	2	9	»		61	25	306	25
6	2	11	6		64	35	386	10
7	2	12	6		65	60	459	20
8	2	16	»		70	»	580	»
9	3	1	»		76	25	686	25
10	3	6	6		83	10	831	10
11 et au delà	3	16	6		95	60	1051	60

Les droits ci-dessus s'appliquent à tous les domestiques mâles, quels qu'en soient l'usage, le temps de service et l'âge. Il y a plus : ces droits sont perçus intégralement pour un service même temporaire, d'où il suit qu'un domestique, qui sert dans une année plusieurs maîtres successivement, devient l'objet d'un droit entier pour chaque *condition* dans laquelle il entre tour à tour.

Les domestiques purement de luxe, et portant livrée, sont frappés d'une taxe plus élevée encore que la précédente : nous en donnons ci-après l'échelle :

Droit annuel payé par le maître pour ses valets de pied.

	liv.	sh.	d.		par tête. Francs.		Total. Francs.	
1 val. de pied	2	4	»	par tête	55	»	55	»
2	2	11	»		63	75	127	50
3	2	18	»		72	50	217	50
4	3	3	»		78	75	236	25
5	3	9	6		86	85	434	25
6	3	11	6		89	10	534	60
7	3	12	6		90	60	634	20
8	3	16	»		95	»	660	»
9	4	1	»		101	25	911	25
10	4	6	6		108	10	1081	»
11	4	16	6		120	60	1326	60

En 1831, l'impôt sur les domestiques mâles a rapporté

[1] Les domestiques femmes ne sont assujetties, dans la Grande Bretagne, à aucun impôt.

en Angleterre 295,111 livres sterl.; soit, 7,377,775 francs.

Il est évident que dans un pays où les grandes fortunes sont agglomérées comme en Angleterre, c'est l'aristocratie terrienne et de naissance qui supporte la plus grande partie de ces charges. En France, au contraire, où la somme de richesse est infiniment plus divisée que de l'autre côté du détroit, un impôt de cette nature perdrait son caractère; il ne serait plus une taxe *somptuaire;* car à part quelques rares individualités, le nombre des gens de service est réduit parmi nous au strict nécessaire. Ce serait donc la classe moyenne des fortunes qui, en définitive, ferait principalement les frais de ce nouvel impôt; et il pèserait non pas sur les superfluités de l'orgueil et de la richesse comme en Angleterre, mais sur des salaires indispensables.

REVUE DE L'ANNÉE 1847.

ALLEMAGNE. (*Zollverein, Prusse, Autriche, Hongrie, etc.*) La convocation inattendue des États provinciaux à Berlin est un de ces événements dont la portée est incalculable et qui ne peuvent être jugés qu'après un certain laps de temps. Disons seulement que bien qu'ils soient de l'ordre essentiellement politique, ils ne tarderont pas à avoir sur l'économie industrielle de la nation une influence féconde, si les premiers représentants de la Prusse et son monarque savent traverser sans encombre cette première phase de l'émancipation.

On s'est occupé dans les assemblées partielles des États de quelques questions exclusivement économiques, et de ce nombre a été la révision du tarif actuel des douanes, en ce qui concerne surtout les droits d'importations sur les fils de lin et de coton, fixés par le dernier congrès du Zollverein à 2 et 3 thal. (7 fr. 50 à 11 fr. 50) le quintal pour le fil de coton, et à 5 gros et 2 thalers (62 1/2 cent. à 7 fr. 50) le quintal pour le fil de lin. Les fabriquants prohibitionnistes ont envoyé une pétition dans laquelle ils demandent

tout naturellement une augmentation de droits. Mais ils sont forcés d'avouer dans leur mémoire à l'appui que la dernière augmentation a eu pour résultat de renchérir les tissus et d'en diminuer l'exportation, sans provoquer l'établissement de nouvelles filatures indigènes. Nous conclurions de ces prémisses qu'il faut recourir à un régime plus libre; mais les pétitionnaires prussiens pensent au contraire qu'il faut augmenter encore les droits, sauf à les leur rendre sous forme de drawbacks à la sortie.

Dans cette discussion qui a eu lieu dans la curie des seigneurs, on a beaucoup parlé de la détresse des ouvriers des manufactures, et particulièrement des manufactures de lin. Le prince Frédéric de Prusse qui commande un corps d'armée dans les provinces Rhénanes, a décrit la misère dont il a été lui-même témoin, misère qui a atteint près de vingt mille ouvriers sans occupation. « Quand je rencontre, a dit ce prince, un de ces gens sans travail, sans moyen de gagner sa vie, et cependant respectant les lois et le repos de la société, je suis tenté de lui tirer mon chapeau, et je déplore l'insuffisance des moyens qui nous restent pour venir au secours d'eux et de leurs familles. » Ces paroles sont d'un honnête homme. Si le prince avait examiné à fond la situation artificielle de quelques branches de l'industrie prussienne, il aurait vu que le système prohibitif, en concentrant artificiellement la population sur certains points, est la principale cause de ce malaise, et qu'il faut le renverser, avant de songer à améliorer le sort des pauvres diables qui en sont les premières victimes, en attendant que les capitalistes eux-mêmes succombent et ne laissent après eux une plus effroyable misère.

Les États se sont aussi préoccupés de la situation et de l'avenir de la marine, sujet en faveur à peu près partout; les princes, seigneurs et bourgeois semblent avoir abondé dans le même sens et sacrifié au désir de voir la Prusse puissance maritime. Malheureusement, les majorités ont pris la question par le mauvais bout, et elles se sont figurées que le moyen de créer une marine marchande et militaire, se trouvait dans l'adoption d'un système de droits différentiels, qu'ont si cruellement expérimenté les matières vraiment maritimes, et qui ont devant elles un certain déve-

loppement de côtes. Le ministre des finances a eu occasion de dire qu'actuellement la marine marchande de la Prusse compte 913 bâtiments jaugeant 227,300 tonnes, et qu'elle entre pour environ deux tiers dans le mouvement général de la navigation du pays ; ce qui est une proportion double de celle que l'on remarque en France.

Un travail général et constant qui tend à uniformiser les institutions de tous les États allemands, a commencé avec l'union douanière et s'est accru par le développement des nouvelles voies de communication. Motion a été faite dans les conseils du Zollverein pour n'avoir plus qu'un même code de commerce, une même monnaie, une même poste. Ce dernier point a été particulièrement traité cet automne dans un congrès spécial. Tout porte à croire que le moment n'est pas loin où toute l'Allemagne, jadis si fragmentée, ne fera plus pour ce service, comme pour la perception douanière, qu'un seul et même peuple.

Un grand crime fut commis contre la Pologne vers la fin du XVIII[e] siècle ; ce crime a été la cause première des malheurs que l'humanité a eu à déplorer depuis, jusques et y compris ces abominables massacres des nobles de Gallicie par les paysans qui cultivent leurs domaines. L'histoire flagellera la mémoire de ceux qui ont fomenté ou permis cette affreuse réaction, à la suite de laquelle néanmoins le gouvernement autrichien a accompli un progrès, en supprimant la corvée et en mettant la condition des paysans plus en harmonie avec les mœurs modernes.

AMÉRIQUE. — *Etats-Unis.* — *Mexique.* La politique et la pire des politiques, celle de la guerre, a dominé cette année dans les événements relatifs à la grande confédération du Nord de l'Amérique. Après la question du Texas et celle de l'Orégon est venue celle du Mexique, dont la solution a dû être confiée au sort des armes. Ç'a été le choc du pot de fer contre le pot de terre, et l'armée de l'Union de concert avec les bandes indigènes, ravagent les champs du Mexique, mettent les villes à contribution et détruisent les fruits du travail de plusieurs générations. N'eût-il pas mieux valu négocier et se faire des concessions réciproques ? A tout prendre cependant, si la gloire militaire du Mexique a pâli dans cette guerre, sa civilisation y a gagné. Ce qui peut arriver de

plus heureux à la république espagnole, c'est de s'annexer avec ses voisins : la race ibérique, l'expérience l'a prouvé, croupit dans l'impuissance ; peut-être que l'exemple des Anglo-Saxons la tirera de sa torpeur et qu'elle finira par se convertir à la religion du travail.

Le message du président nous apprend quels ont été les résultats financiers de cette lutte et les nouvelles charges qui en sont advenues pour les citoyens des Etats-Unis. Le 1er décembre 1847, le montant de la dette publique, y compris les bons du trésor, était de 45,640,000 dollars, au 1er mai 1845, elle était de 17,789,000 dollars ; elle s'est par conséquent accrue de près de 28 millions de dollars. Un nouvel emprunt de 18 1/2 dollars sera nécessaire pour faire face aux dépenses de la fin de l'année ; et le congrès aura à voter sur l'opportunité des droits sur le sucre et le thé qui ne sont pas imposés.

On sait que c'est à partir de janvier 1847 qu'a été mis en vigueur le nouveau tarif américain, évidemment moins empreint de protectionisme ; les effets de cette réforme sont tout à fait concluants : le fisc a reçu 8 millions de dollars de plus que l'année dernière. Il faut néanmoins tenir compte des circonstances extraordinaires qui ont facilité cette année la vente des produits agricoles de l'Union en Europe, et qui ont appelé en retour une plus grande quantité d'importations.

On a mis à exécution un acte du 6 août 1846, qui créait des succursales pour la trésorerie sur divers points de la république et enlève aux banques l'accroissement, la garde, le transport et le versement des revenus publics. Cette innovation, dont l'idée remonte à la guerre dirigée par Jackson contre les banques, est une expérience qui ne manque pas d'importance ; il s'agit de savoir si le mouvement des fonds publics se fera mieux, plus régulièrement et plus économiquement avec une organisation administrative ou avec l'emploi des corporations indépendantes des banques. (Voyez la revue de l'*Annuaire* pour 1847.) Le président Polk se loue dans son message du succès des premières opérations.

Malgré la réduction des taxes postales qui a eu lieu depuis peu d'années, et la grande augmentation du nombre des malles, les recettes de la poste américaine couvrent

les dépenses dans le dernier exercice finissant au 30 juin 1847.

Angleterre. — Irlande. Une crise assez intense a désolé ce pays pendant l'année 1847, et est venue compliquer l'horrible situation de l'Irlande.

Le monde financier et des grandes affaires prévoyait dès l'année dernière une crise prochaine en Angleterre, et dès la fin de l'année dernière cherchait à se garer de la tourmente qui allait éclater. Le développement fiévreux des voies de communication avait inspiré les premières craintes, le manque de la récolte du coton en Amérique les avaient accrues; enfin la modicité de la récolte des céréales de l'Occident, mais surtout en Angleterre, les avait complètement confirmées.

La crise est venue et s'est annoncée par les symptômes ordinaires : le taux de l'escompte est monté, les fonds publics ont subi une dépression, le travail a été ralenti dans plusieurs districts manufacturiers, toutes les affaires ont été entravées. Cependant, vers le milieu de l'année, l'Angleterre semblait avoir traversé les plus grandes difficultés de la crise des subsistances, les Etats-Unis et la Russie avaient fourni les grains qui manquaient, l'industrie n'avait pas trop souffert, le revenu public allait croissant, et la récolte de 1847 s'annonçait sous les plus heureux auspices. La récolte est venue, elle a dépassé toutes les espérances et la Providence s'est montrée généreuse pour toutes les nations. Avant la moisson, toute l'Europe vivait dans la gêne et la crainte des plus grandes catastrophes, après la moisson la gêne a été sensiblement atténuée partout excepté en Angleterre. Tout à coup, dans ce pays, on a vu se répandre dans le monde financier une panique rapide et se développer une crise énergique qui a porté le taux de l'escompte de la Banque à 8 pour cent, celui du commerce à 10 et 12, qui a fait descendre les consolidés à 80, et qui a précipité dans la faillite, non-seulement des maisons qui *sonnaient le creux* depuis quelque temps, mais encore celles qui étaient le plus solidement établies. Vers la fin de l'automne, on portait à 500 millions de francs la somme de toutes ces faillites ou suspension de paiements. Du nombre des établissements tombés se trouvent la Banque

royale, la compagnie de Banque et la Banque galloise de Liverpool. La consternation a été générale; mais bien que la panique se soit répandue dans les provinces, ce sont les places de Londres et celles de Liverpool qui ont été les plus maltraitées, et sur ces places principalement le haut commerce, et dans le commerce principalement les maisons qui avaient spéculé sur les grains.

Ces événements amenèrent en Angleterre une très-vive réaction de l'opinion publique contre les chemins de fer et le bill de 1844, qui a modifié la constitution de la Banque d'Angleterre. On accusait les chemins de fer de trop absorber de capitaux) et en effet les versements des compagnies s'élevaient à un million sterling par semaine); on accusait le bill de 1844 d'ôter toute élasticité à cet établissement et de l'empêcher d'émettre des banknotes dans un rapport suffisant avec les besoins de la circulation appauvrie par l'exportation du numéraire allant solder les importations inattendues des blés auxquelles les exportations de marchandises ne pouvaient faire face. On sait que le bil lde 1844 défend à la Banque de Londres d'émettre des banknotes au delà de 14 millions sterling [1], à moins qu'elle n'ait en valeurs métalliques l'équivalent des bons qu'elle veut émettre.

A la vue des désastres qui accablaient le commerce, des représentants de Liverpool vinrent demander les secours du gouvernement au premier ministre. Celui-ci leur fit avec raison ainsi qu'à d'autres pétitionnaires de Londres, une réponse négative; mais il crut devoir intervenir dans les affaires de la Banque. Le 23 octobre, malgré ses précautions et les prescriptions du bill, l'encaisse métallique de cet établissement était descendu à seize cent mille livres sterlings. Le ministère, après avoir consulté Robert Peel lui-même, écrivit aux directeurs de la Banque (25 octobre), pour leur recommander d'augmenter la somme de leurs escomptes et de leurs avances, en lui conseillant de ne pas descendre au-dessous d'un minimum de 8 pour cent, et il ajoutait: « Si cette mesure entraînait une infraction à la loi qui est en vigueur, le gouvernement sera prêt à proposer au par-

[1] Sur ces 14 millions le Gouvernement lui en doit 11.

lement, au moment de sa réunion, un bill d'indemnité. » A la suite de cette lettre le taux de l'escompte et le prix des avances sur des effets ou des valeurs qui ne pouvaient être inférieures à 2,000 livres fut porté à 8 pour cent; mais la Banque n'eut pas à dépasser les prescriptions du bill : à partir de ce moment la panique a subi un temps d'arrêt, la confiance publique s'est ranimée, et la crise semble s'être progressivement atténuée.

Cependant le ministère a cru devoir convoquer le parlement de bonne heure (18 novembre), pour lui soumettre les questions que soulevait la situation : à propos de l'Irlande, d'abord, et de la crise ensuite. Nous parlons plus loin de l'Irlande; quant à la crise, le parlement a été saisi de tous les problèmes qui s'y rattachent par une motion de M. Wood, chancelier de l'Échiquier, ayant pour objet de provoquer la formation d'un comité, « afin de rechercher les causes de la récente crise commerciale, et examiner jusqu'à quel point cette crise a pu être affectée par les lois destinées à régler l'émission des billets payables sur demande. » L'enquête a été votée; mais il est bien entendu que c'est pour enterrer la question. L'opinion qui avait réagi contre le bill de 1844 a été suffisamment satisfaite et le bill de R. Peel a été renvoyé à peu près absous, comme aussi impuissant à faire le mal que le bien. Au fond, ni le parlement, ni le public qui s'est préoccupé de l'article de 1844, n'ont eu une idée bien nette du mode de la question. Mais la crise aura eu pour résultat d'avoir appelé l'attention de quelques hommes spéciaux sur la constitution des Banques et de faire faire un pas à cette grave question qui intéresse le monde entier. La lutte tend désormais à s'établir entre le système réglementaire et le système libre en matière de crédit (freetrade in Banking), et un de ceux qui auront le plus contribué à éclairer le problème sera sans contredit le savant M. J. Wilson, rédacteur en chef de l'*Economiste*, et aujonrd'hui membre du parlement.

La vive réaction qui s'était produite contre les chemins de fer a eu de nombreux échos à la chambre des communes, mais sur les observations de M. Baring et de M. Hudson (*le roi des chemins de fer*), la chambre est revenue de l'irritation qui s'était d'abord produite contre les che-

mins de fer; à la fin de la discussion, lord John Russel et Robert Peel, se sont accordés à dire que l'on avait beaucoup exagéré la mauvaise influence qui leur avait été attribuée sur la crise.

Quant à la liberté du commerce, que lord Bertinck aux communes et lord Stanley à la chambre des lords, avaient rendue responsable des malheurs qui ont pesé sur la Grande-Bretagne, elle a été parfaitement innocentée : les attaques des chefs protectionnistes sont restées sans écho.

En résumé le développement des voies de communication et la fièvre qui s'en est suivie auraient toujours occasionné dans les affaires de l'Angleterre une crise véritable. Il n'est jamais possible qu'un pays consacre une masse de capitaux à un ordre spécial de travaux sans que tous les autres en souffrent; il n'est jamais possible que l'on fixe une grande partie du capital circulant, sans qu'il y ait une transition pénible entre l'équilibre passé et l'équilibre futur : mais sans le manque de la récolte des pommes de terre en 1845 et 1846, qui a affamé l'Irlande et nécessité pour 200 millions de taxes de la part de l'Angleterre; sans le manque des céréales qui a fait un vide en Europe et nécessité l'exportation du numéraire, qu'il lui a fallu manger faute de blé; sans le manque de la récolte de coton qui a fait hausser de 5 pour cent le prix de cette matière première qui est la base du travail d'une grande quantité de contrées, il est évident que la rareté momentanée des espèces ne se serait pas fait si subitement sentir, que les faillites qu'on a déplorées n'auraient pas toutes eu lieu, que la conscience publique n'aurait pas été autant ébranlée. Il aurait même pu arriver que par la force de sa constitution et le développement du crédit, et aussi par la productivité des nouvelles voies de communication achevées, l'Angleterre aurait mieux résisté à la révolution des railways, qu'elle n'avait résisté à celles qu'ont produites dans son industrie les perfectionnements relatifs au travail du coton, de la laine, du fer, etc.

Il suffit de jeter les yeux sur les relevés des chemins de fer faits en Europe jusqu'à la fin de 1846, sur ceux qui étaient en préparation ou en simples projets pour voir jusqu'à quel point la situation était tendue. Il y avait à cette époque plus de sept mille kilom. (7391) de lignes achevées dans

toute l'Europe, construites en général dans les cinq ou six dernières années[1]. Ajoutez à ce nombre les 6,436 de l'Angleterre, dont un tiers seulement existait en 1840, et vous aurez près de quatorze mille kilom. ayant donné lieu à la fixation de plusieurs milliards de capitaux, sans compter les 2 milliards pour les lignes dont on s'occupait seulement en Angleterre ; sans compter les 2 milliards pour les lignes auxquelles on songeait seulement en France ; sans compter les nombreux milliards pour les chemins auxquels on rêvait en Angleterre seulement ; sans compter les lignes auxquelles on songeait pour les deux Péninsules et pour l'Inde, etc.; car ce sont les mêmes capitaux ou plutôt les mêmes capitalistes qui sont à la tête de toutes ces entreprises. On ne peut nier qu'il y ait eu fièvre et agiotage, et que l'Angleterre n'ait, pour son compte, dépassé de beaucoup ses moyens. En octobre 1847, au plus fort de la crise, les versements entre les mains des compagnies anglaises ont excédé la somme de 3 millions sterling ! Mais quelle barrière opposer à cet engouement? Aucune. Les mesures administratives sont impuissantes, quand elles ne sont pas nuisibles ; et l'expérience démontre que la fièvre, après avoir atteint son apogée, se calme d'elle-même. M. Hudson l'a très-bien dit, en réponse aux plaintes des manufacturiers, personne ne peut être juge de la légitimité des déplacements de capital, se portant vers l'agriculture, ou vers les manufactures, ou vers les chemins de fer ; personne ne saurait dire ce qu'il y a de capital dans ces pays, quelle est la proportion du capital fixe et du capital circulant, ce qu'il faut de ces deux forces dans les diverses industries. Dès lors comment intervenir dans toutes ces transactions, et n'y a-t-il pas, à vouloir limiter les entreprises de chemins de fer, la même folie qu'à limiter le nombre des filatures de coton ou de toutes autres manufactures ?

Non-seulement la liberté du commerce n'a pas causé la crise, mais elle a contribué à en atténuer l'intensité. Sans les mesures prises au commencement de 1846, l'Angleterre n'aurait pas eu de pain. Sous l'empire de l'ancienne législation et des droits mobiles, jamais le commerce ne se se-

[1] Voir un article spécial sur les chemins de fer, p. 289 et suiv.

rait risqué à faire venir de l'Ohio, du Mississipi et du centre de la Russie, la récolte de 1845 et de 1846, et la faim aurait tué des hommes par milliers. On a encore accusé la liberté du commerce des blés d'avoir chassé le numéraire de l'Angleterre, et d'avoir donné un démenti à l'économie politique qui met au nombre de ses axiomes que les produits ne s'achètent qu'avec des produits. C'est ici l'illusion ou l'ignorance des protectionnistes qui ne veulent pas suivre la marche des échanges. Pour avoir du blé, les Anglais ont exporté leur or, cela est vrai; mais pour placer avantageusement cet or, les États-Unis et la Russie n'ont rien trouvé de mieux que de le rapporter en Angleterre pour acheter des produits manufacturés. Tout le monde sait que l'empereur de Russie a cru faire une bonne spéculation, en achetant des rentes anglaises et françaises pour une centaine de millions; dans ces derniers temps on a vu les bateaux arrivant de New-York débarquer du numéraire à Liverpool; et les tableaux de la douane ont accusé pour les neuf premiers mois de 1847, un accroissement d'exportation sur les années précédentes, précisément pour les pays qui ont fourni du blé à l'Angleterre. C'est ainsi que les États-Unis ont envoyé cette année 30 mille yards de calicot blancs aux États-Unis, ou quatre fois plus qu'en 1846, 33 mille yards d'impressions ou quatre fois plus qu'en 1846; tandis que sous l'influence de la crise, les exportations totales tombaient (toujours pour les neuf premiers mois) de 41 1/2 millions sterl. à 40 millions[1]. Les faits, comme on le voit, se sont chargés de répondre à l'accusation.

C'était depuis dix ans l'argument favori des protectionnistes de notre pays, de dire que l'Angleterre pouvait bien modifier son tarif pour *protéger* son industrie, mais qu'elle ne toucherait jamais à ses lois de navigation, qui ont fait sa grandeur et sa puissance, qui ont multiplié sa richesse, qui, etc... Eh bien! ce moyen de discussion va leur manquer. De nombreuses pétitions adressées au parlement et parties des districts manufacturiers et de Manchester, berceau de la Ligue, ont demandé l'abrogation de ces lois au parlement.

[1] Voir un article sur le commerce de la Grande-Bretagne, p 261. et suiv.

Celui-ci, après une discussion approfondie (mars) dans laquelle M. Ricardo a prononcé un discours plein de faits, qui est parvenu à soulever des doutes sur l'efficacité de ces lois, a voté une enquête parlementaire, aujourd'hui enlevée, et dans les publications de laquelle on voit à chaque page que Cromwell et ses successeurs ont obéi à une illusion et que l'Angleterre ne saurait trop se hâter de rendre à la liberté cette partie du travail national. Dans le discours d'ouverture du parlement, la reine a dit : « Sa Majesté recommande à l'attention du parlement les lois qui règlent la navigation du Royaume-Uni, dans le but de constater si l'on peut y introduire quelques modifications qui, sans danger pour notre force maritime, puissent développer les intérêts commerciaux et coloniaux de l'empire. » C'est-à-dire que la dernière heure de ce prétendu palladium de la puissance britannique a sonné, et que la liberté ne tardera pas à être le droit commun des industries maritimes.

La Ligue de Manchester a évidemment créé un nouveau parti en Angleterre, parti qui est, selon nous, le véritable représentant des intérêts des masses, et qui a su s'affranchir des préjugés politiques ou soi-disant tels des tories, des whighs, des radicaux et des chartistes. Ce parti, pour la grandeur de ses vues, la loyauté de ses idées sur l'extérieur et la vigueur de ses réformes à l'intérieur, ne tardera pas à racheter en Europe, les perfidies, la cruelle ambition, les infâmes procédés de la vieille aristocratie. Les réformes de 1846 ont été un premier pas vers cette phase nouvelle ; la réforme des lois de navigation, l'indépendance des colonies, l'entière liberté du commerce, la diminution des dépenses publiques, entraînant avec elle le désarmement général ; l'abandon de la politique envahissante et la confirmation de la paix en seront les symptômes successifs. Déjà M. Cobden, la glorieuse personnification de la Ligue et un des plus brillants chefs de ce parti, a franchement dit à ses trente mille électeurs-agricoles de West-Reding, qui l'ont nommé à l'unanimité pendant son voyage à travers toute l'Europe, qu'il ne voyait d'autre manière de diminuer les taxes que de retrancher une partie des 17 millions sterling que coûtent l'artillerie, la marine et l'armée. Ce discours mémorable (décembre), a été raillé par *le Times*,

mais applaudi par les électeurs du Yorkshire dont les votes ont toujours eu une grande portée.

Un autre membre de la ligue, M. Ewart, obéissant à la même tendance, a proposé dans la dernière session au parlement, l'étude d'un impôt unique. Or, qui dit impôt unique, dit simplification dans l'assiette du revenu et aussi modération dans le budget, ce qui suppose des diminutions dans les dépenses.

Mais il n'est pas dit pour cela que l'esprit de la liberté se soit emparé de la nation tout entière. Non sans doute, et les colonnes du parti dont nous venons de parler auront encore bien des luttes à soutenir. On remarque même depuis quelques années, en Angleterre, et parallèlement avec le développement des idéees du libre commerce, une tendance à la réglementation administrative et à l'intervention du gouvernement, tendance que les protectionnistes ont exploitée et qui a produit cette année, entre autres résultats à déplorer selon nous, le *ten hours bill* qui fixe à dix heures le travail des enfants et des femmes dans les manufactures, auquel Ashley a attaché son nom. C'est une loi restrictive contre les manufactures, obtenue au nom des intérêts agricoles qu'on croyait menacés par le free-trade. Nous craignons bien que ces lois réglementaires de la durée du travail ne retombent directement sur le pauvre, qu'elles ne l'empêchent de travailler et qu'elles ne maintiennent pas son salaire; qu'elles ne chassent enfin les enfants d'une occupation pour les porter artificiellement sur d'autres. Mais c'est une expérience qu'il faut laisser faire, et en faveur de laquelle l'opinion publique, nous l'avouons, a vivement sollicité.

Les démarches du haut commerce dans la dernière crise, pour engager le gouvernement à venir au secours des maisons en faillites, la proposition faite par le ministère pour restreindre le nombre des chemins de fer, sont d'autres indices de cette tendance qui se révèle encore dans les questions que soulèvent l'administration des villes et l'instruction publique, au sujet de laquelle de fort bons esprits trouvaient que l'*État* ou la *commune* ont trop laissé à faire aux corporations, aux compagnies, aux sectes religieuses, aux associations particulières.

L'Angleterre, personne ne l'ignore, a fait des sacrifices à

la paix, il y a quelque temps, lorsque, sous le ministère de Robert Peel et de lord Abedeen, la question de l'Orégon a failli la troubler avec les États-Unis. Sa politique a eu depuis une tendance moins prudente, et peut-être faut-il en rechercher la cause dans les provocations parties d'un pays voisin. Quoi qu'il en soit, la publication d'une lettre dans laquelle lord Wellington signale les points attaquables des côtes a produit une certaine agitation ; on parle d'armer. Ce ne sera là, sans doute, qu'une panique passagère. Le bon sens des masses se ralliera bientôt à Richard Cobden et l'on s'agitera, Dieu le veuille ! pour provoquer le désarmement.

Irlande. Ce pays avait cruellement souffert eu 1846; il a plus cruellement encore souffert en 1847, malgré la taxe des pauvres, malgré les dépenses de l'Angleterre et les efforts de l'administration et des propriétaires du pays. Le récit des malheurs qui ont pesé sur cette terre désolée est lamentable. Des familles entières sont mortes d'inanition au fond de leurs tanières, d'autres ont fini leurs jours sur les routes, épuisées par la faim, glacées par la neige et le froid de la nuit. Les malades des workhouses se comptaient par centaines et par milliers. Les tortures de la faim amenaient la dyssenterie, la fièvre, une fièvre spéciale, et celle-ci était l'avant-coureur certain de la mort. Trois à quatre millions d'individus ont été nourris jusqu'au 12 septembre; mais les observateurs attentifs ont remarqué avec tristesse, que le système de secours gouvernementaux dans lesquels on est entré l'année dernière, dans lesquels on s'est encore plus engagé cette année, produisaient les effets ordinaires de la charité légale : encore plus de misère, d'imprévoyance, d'abrutissement et de désordres. La loi des pauvres nouvellement introduite dans ce pays, met les pauvres à la charge des propriétaires; mais les trois quarts de ceux-ci sont ruinés. Les propriétés grevées d'hypothèques appartiennent en fait aux prêteurs. Ainsi le paupérisme est l'état normal et forcé de la masse ; la banqueroute, la perspective des propriétaires. Il n'y a guère de remède à un pareil état. La scrofule sociale ne se guérit que par une médication lente, encore faut-il qu'elle soit convenablement appropriée.

Le problème semble jusqu'à ce jour insoluble. Il est évident que O'Connell lui-même sentait bien l'inutilité des moyens qu'il proposait et de tous ceux qu'il voyait agiter devant lui. C'est pour cela que la mort du *libérateur* [1] n'a été qu'un événement très-secondaire pour l'Irlande. Un an avant sa mort, O'Connell raillait ses adversaires en leur disant : « Pour avoir du repos, il faudra que vous attendiez après ma mort, et vous attendrez longtemps, car on meurt vieux dans ma famille. » Et il citait pour exemple son père et son aïeul, qui ont été quasi centenaires. En ce moment le grand agitateur était peut-être déjà atteint du mal, dont il allait quelques mois plus tard demander le soulagement au climat d'Italie !

Pendant quarante ans, cet homme extraordinaire a commandé de fait à la malheureuse Irlande. Rien ne lui a manqué : ni les applaudissements enthousiastes de ceux qui l'appelaient le *libérateur,* ni la haine de ceux qui l'avaient surnommé le *Grand Mendiant.* A sa voix, des milliers d'hommes accouraient autour de lui, écoutaient sa parole et se séparaient silencieusement sur un signe de sa volonté. A sa voix, tous les partis qui ont gouverné l'Angleterre ont tremblé qu'il ne déchaînât cette foule immense. Quant à lui, il ne voulut combattre qu'avec les armes de la légalité, et n'organiser qu'une résistance morale. Quel que soit le résultat, il a déployé dans l'exécution de ce plan, une force que l'histoire admirera, au moins autant que celle dont fut doué, sous d'autres rapports, Napoléon lui-même.

Si l'on résume ce que O'Connell a obtenu pour son pays, on trouve qu'il est parvenu à faire respecter les catholiques, et à les tirer de la servitude légale et morale dans laquelle ils étaient tombés. L'Angleterre protestante traitait depuis des siècles l'Irlande catholique avec cruauté et mépris. O'Connell prit en main la défense de son pays opprimé ; il releva son moral, excita la sympathie de toute l'Europe, et réagit sur l'esprit du peuple anglais, dont la tendance aujourd'hui est de faire entière justice à l'Irlande, et de la traiter sur le même pied que les autres parties de l'empire. Mais ce résultat obtenu, O'Connell, s'il a continué à

[1] Arrivée le 15 mai à Gênes.

inspirer confiance aux masses, n'a plus su ce qu'il fallait faire pour les tirer de cet affreux malaise qui est bien le fruit des iniquités passées, mais qui n'a pas disparu avec ces iniquités. Depuis longues années, l'agitation qu'il faisait était sans but. Ce qu'il a demandé depuis 1830 : l'extension du suffrage, un nombre plus considérable de députés pour l'Irlande, le rappel de l'union, n'a pas une bien grande valeur sociale. Après la levée des incapacités catholiques, il eût fallu tirer le peuple irlandais de la servitude intellectuelle dans laquelle le tiennent ses prêtres, aussi misérables et aussi ignorants que lui ; il eût fallu le tirer encore de cette servitude matérielle où il est tombé vis-à-vis des possesseurs du sol : avec plus d'indépendance morale, avec plus d'aisance, seraient forcément venues les conséquences politiques, en admettant que le rappel de l'union fût une mesure possible et profitable. Il faut le répéter : O'Connell n'a pas un instant songé à éclairer la moralité des Irlandais, et il ne nous a jamais paru avoir bien compris la situation économique de son pays.

Les services publics ayant cessé en septembre, l'Irlande se trouve depuis cette époque absolument livrée à elle-même. Une démoralisation profonde a gagné le peuple, et déjà les 106 unions qui couvrent le pays en vertu de la loi des pauvres, sont assiégées par une armée de malheureux, et le quart d'entre elles sont à bout de ressources; depuis quelques mois, le nombre des crimes s'est accru dans une proportion effrayante. Dans les six derniers mois qui ont précédé l'ouverture du parlement (novembre), il n'y a pas eu moins de 96 homicides, 120 tentatives de meurtre et 500 vols à main armée. Les chambres ont adopté un nouveau *Coercicion-Bill* qui autorise le lord lieutenant à augmenter le nombre des constables, à faire des perquisitions pour saisir les armes ; qui condamne à deux ans d'empuisonnement ceux qui ne les livrent pas eux-mêmes au bureau de police, et ceux qui se refusent à aider les juges et les constables dans les recherches des auteurs des assassinats. Ce bill, il fallait le voter sans doute ; mais il aura sur le soulagement de l'Irlande une bien faible influence. La misère, malgré la bonté de la récolte, continue ses ravages, et Dieu

seul sait combien de souffrances sont encore réservées à la pauvre Érin.

Danemark. Le Danemark nous a donné un exemple dont la France entière devrait s'émouvoir. Au moment où le gouverneur général des colonies danoises en Amérique, le lieutenant général comte de Scholten, allait repartir pour reprendre ses fonctions dans l'île de Sainte-Croix, le roi lui a remis un rescrit par lequel il est ordonné que l'esclavage des nègres sera entièrement aboli dans les colonies danoises au bout de douze ans, et que tous les enfants qui seront nés postérieurement au rescrit (28 juillet 1847) seront libres de plein droit.

Il a été, en outre, nommé une commission composée de membres du gouvernement colonial, de fonctionnaires publics et d'autres hommes éclairés, qui aura pour mission de proposer les mesures à prendre pour l'exécution du rescrit, pour assurer l'affranchissement et la subsistance des nègres, et pour attirer des ouvriers libres sur les plantations des colonies.

L'histoire inscrira honorablement l'admirable agitation des *dissenters* anglais, qui ont arraché l'émancipation à la métropole en 1832 ; ainsi que le zèle intelligent des administrations qui n'auront pas trop tardé à imiter ce grand acte de réparation.

Égypte. Le projet de relier par une voie de communication la Méditerranée à la mer Rouge, semble aujourd'hui, comme il y a trois ans, toucher à sa réalisation. Une puissante compagnie s'est organisée pour ouvrir un canal maritime à travers l'isthme de Suez, et pour créer un cours d'eau qui serait un véritable fleuve navigable pour les plus grands navires à voile et à vapeur, entre l'ancienne Peluse et le port de Suez. Cette compagnie a la sympathie de Méhémet-Ali, qui, pour ménager toutes les susceptibilités, a voulu qu'elle fut composée de trois groupes représentant chacun une des puissances les plus intéressées, l'Autriche, la France et l'Angleterre. Des ingénieurs d'un grand mérite sont à la tête de chacun de ces groupes : M. Negrelli, auteur du chemin de fer de Vienne à Trieste, M. Stephenson, créateur d'une foule de chemins de fer anglais, inven-

teur de la première locomotive qui ait circulé sur le chemin de fer de Liverpool à Manchester, et M. P. Talabot qui a pris une large part à plusieurs grands travaux de notre pays. Il paraît qu'après s'être décidée pour un canal comme meilleur moyen de traverser l'isthme de Suez, la compagnie s'est aussi entendue sur la division du travail : les Anglais feraient les travaux du port de Suez; les Français, les travaux du canal depuis Suez jusqu'à Peluse, à une profondeur de vingt-sept pieds, capable de faire flotter un vaisseau à trois ponts; les Autrichiens enfin créeraient un port à Peluse sur la Méditerranée. Déjà M. Negrelli s'est assuré que cette construction peut s'exécuter à des conditions moins dispendieuses qu'on ne l'avait craint.

On peut donc espérer de nouveau que ce grand projet va enfin se réaliser, et que notre génération pourra voir s'établir une communication directe entre les mers d'Europe et celles de l'Inde, supprimant plus de la moitié de la distance qui les sépare encore aujourd'hui par la route du Cap. — L'exécution matérielle de ce projet n'offre plus rien d'effrayant pour l'art de l'ingénieur : trente lieues à traverser dans le désert au milieu de terrains favorablement accidentés; deux ports à créer et 30 ou 40 millions de capital à recueillir pour faire face aux dépenses, font de la canalisation de l'isthme une opération de moindre importance, relativement à ce qu'on a fait dans ces derniers temps pour les voies de fer. Il paraît même que les principales difficultés ne sont pas là, et qu'elles viennent de la politique et de la pression que les diplomates exercent sur Méhémet-Ali, qui aura besoin de toute sa finesse et de toute sa persévérance pour doter le monde, lui barbare, d'une grande voie de communication, malgré les difficultés de toute espèce que lui auront suscitées les représentants des nations les plus civilisées.

Espagne. Il n'a pas été tiré beaucoup de coups de fusil en Espagne cette année. C'est un très-grand progrès qu'une semblable modération au delà des Pyrénées.

Nous avions annoncé, dans notre précédente revue, la formation d'une commission pour étudier la révision du tarif des douanes qui est un des plus prohibitifs du monde. Le travail de cette commission, encouragé par le ministère

Salamanca, a été publié et est empreint d'un esprit de libéralité remarquable. La sous-commission chargée d'étudier les besoins de l'industrie cotonnière, la plus chatouilleuse, comme chacun sait, en matière de dégrèvement, et dont les intérêts se sont toujours trouvés mêlés aux insurrections qui ont ensanglanté la Péninsule, a proposé des remaniements assez radicaux. Son rapport conclut à la promulgation des quatre décrets, dont le premier affranchirait le combustible, le second, les machines, le troisième dégrèverait les cotons et laines, et dont le quatrième, enfin, lèverait la prohibition sur les cotons filés et sur les tissus de coton, en la remplaçant par des droits progressivement décroissants.

Le nouveau ministère dirigé par M. Narvaez ne semble pas vouloir suivre les errements de celui qu'il a remplacé. Une décision récente témoigne d'une politique commerciale tout opposée. Un décret royal en date du 21 novembre a frappé à l'entrée, d'un droit de 50 p. 100, tous les tissus pure laine en trois quarts de large, et *prohibé* tous les articles laine et coton, fil et coton, dans lesquels le coton entre pour un tiers. Cette décision a été prise *ex abrupto,* au moment où les fabriques du Nord exécutaient de nombreuses commandes ; la Belgique aura beaucoup à en souffrir ; en France, Lille, Roubaix, Amiens, Elbeuf, Reims, Sedan et plusieurs villes du Midi perdent un débouché considérable : les états de douane de l'année dernière, portent à 50 *millions* la valeur officielle des tissus envoyés dans la Péninsule espagnole.

A quoi attribuer cette brutalité douanière? Est-ce une concession du ministère espagnol aux prohibitionnistes catalans? Est-ce une représaille? Est-ce une manœuvre pour obtenir une amélioration du cabinet français? Toujours est-il que les prohibitionnistes français sont furieux qu'il n'y ait plus de Pyrénées pour la théorie protectionniste, et que l'on ait appliqué au delà de ces monts, des mesures dont on proclame la fécondité en deçà.

Hollande et Belgique. La Hollande et la Belgique qui avaient donné en 1846 un si singulier spectacle à l'Europe par leur ridicule guerre de représailles, en ont présenté cette année un tout à fait différent.

Les chambres et le gouvernement hollandais, après avoir pesé les avantages et les inconvénients des droits variables, pour influer sur les prix des céréales, ont reconnu les dangers de cette tarification pour l'approvisionnement, et ils ont converti l'échelle mobile en un droit fixe.

En Belgique, pour prévenir la disette, on a suspendu de bonne heure, non-seulement la loi céréale de 1834, calquée sur l'ancienne loi anglaise, mais encore les droits sur les bestiaux. Tout récemment, lorsque le nouveau ministère est arrivé aux affaires, il a positivement annoncé dans son manifeste qu'il se proposait de laisser en complet oubli la législation des céréales, inutile à l'agriculture et nuisible à la masse des travailleurs.

L'association pour la liberté des échanges de Bruxelles, après s'être livrée à une agitation aussi intelligente que dévouée, a adopté une heureuse idée de l'un de ses secrétaires, M. Lehardy de Beaulieu, et a convoqué les 16, 17 et 18 septembre un congrès des économistes de tous les pays, pour appeler leur attention sur la vaste question de la liberté des échanges, dont l'application doit dénouer les liens qui entravent le travail de tous les peuples et faciliter la solution de presque tous les problèmes économiques. Ce congrès a eu un grand retentissement dans toute l'Europe. On y comptait 174 membres présents, tous savants, industriels, hommes d'État, administrateurs de toutes les nations, et la plupart ayant une haute position sociale. La Société des économistes, l'Association pour la liberté des échanges de Paris, l'Association de Bordeaux, plusieurs sociétés d'Espagne, l'Association libre-échangiste de Berlin, la société académique de Florence, la société hollandaise pour l'amélioration morale des prisonniers à Amsterdam, la société des sciences de Mons avaient envoyé des délégués pour les représenter.

L'institut de France, les Universités de Hollande, du Danemark, de l'Allemagne, le parlement anglais, les chambres françaises, les chambres belges, le États généraux de Hollande, les chambres de Suède, de Bade, l'*anti-corn-law-league*, toutes les Universités belges, le conseil municipal de Bruxelles, des conseils provinciaux de Belgique, la chambre de commerce de Paris, le conseil

général de la Seine, la chambre de commerce d'Anvers, le barreau, le génie et les diverses branches de l'administration belge, la presse française et la presse belge y avaient des représentants. On y remarquait des Russes, des Polonais, des Moldaves, et même des citoyens des États-Unis. Ce congrès offrait donc un caractère tout particulier et constitue un fait considérable. De nombreux congrès scientifiques ont eu lieu sur divers points de l'Europe; ils ont tous produit un grand bien pour l'avancement des sciences, et surtout par la diffusion des idées et des sentiments qui doivent lier les nations. Mais aucun congrès assurément n'a eu et ne pouvait avoir la même portée que celui dans lequel des hommes éminents de tous les pays, des administrateurs, des industriels, de savants économistes, sont venus discuter en pleine liberté la question fondamentale de la liberté des échanges.

Le congrès a tout naturellement choisi pour président, M. Charles de Brouckère, ancien ministre de la guerre et des finances, et président de l'Association pour la liberté des échanges ; il a élu pour vice-présidents, M. le duc d'Harcourt, président de l'association de Paris ; M. le colonel Thompson, père de la Ligue, aujourd'hui membre du parlement ; le docteur Carl Asher, de Hambourg, délégué de l'association de Berlin, et M. le comte Arrivabene, vice-président de l'association belge ; pour secrétaires, les deux secrétaires de l'association belge, M. Lehardy de Beaulieu ingénieur, et M. Victor Faider, avocat du barreau de Bruxelles. Les réunions ont été tenues dans la belle salle gothique de l'Hôtel-de-Ville. Les trois séances, qui ont duré plus de six heures chacune, à partir de onze heures, ont été très-brillantes et fort animées. Une partie de l'enceinte était occupée par les membres du congrès ; l'autre partie avait été réservée au public, ainsi que la petite salle gothique, à gauche, où on a constamment remarqué plusieurs dames, des membres du cabinet belge, des représentants du même pays, des députés, des pairs de France et d'autres notabilités qui ne faisaient pas partie du congrès.

Les partisans de la prohibition et de la protection qui, en France surtout, avaient plusieurs fois menacé les libres échangistes d'une discussion en public, avaient jugé à pro-

pns de ne pas accepter la bataille. Quelques-uns d'entr'eux, tels que M. Lestiboudois, député de Lille, et Th. Corne, ancien député de Douai, se sont excusés. Néanmoins, tous les arguments de la protection ont été reproduits non pas par des *avocats du diable*, comme on pouvait le croire, mais par des partisans très-réels du système. Trois membres du congrès, M. Rittinghausen, publiciste à Cologne, M. Duchâtaux, avocat et secrétaire de l'association protectionniste de Valenciennes, M. Victor Lechevalier, propriétaire, chef d'escadron à Paris, qui ont obtenu la parole toutes les fois qu'ils l'ont demandée, absolument comme des ministres dans les chambres constitutionnelles, sont venus reproduire à la tribune du congrès tous les arguments possibles et impossibles. Le premier de ces orateurs a fait une métaphysique assez embrouillée. Il a distingué deux parties en industrie, la matière et le travail; il a dit que les peuples qui parvenaient à donner dans les échanges plus de travail que de matière, finissaient par ruiner les autres peuples; or, comme le libre-échange tend à empirer cet état de choses, l'orateur a voté contre cette doctrine. M. Duchâtaux, orateur plein de tact, de talent et de finesse, a groupé avec un art qui lui a souvent valu les applaudissements de l'assemblée, tous les arguments de l'école prohibitionniste, et a attaqué la doctrine libérale avec toutes les qualités d'un avocat qui connait à fond l'importance de sa cause, qui est excité par le nombre et la qualité de ses adversaires, et qui a enfin un beau talent à son service. Quant à M. Victor Lechevalier, à qui ces matières ne semblent pas, à beaucoup près, aussi familières qu'au précédent orateur, il a apporté à la tribune du congrès le gros des sophismes en circulation. Il y avait d'autres protectionnistes dans l'assemblée; mais ils ont jugé avec raison que les trois membres que nous venons de nommer avaient, pour ainsi dire, épuisé l'argumentation.

Les orateurs libres échangistes n'ont voulu laisser aucun argument sans réponse, et pendant trois jours, ils ont entretenu une discussion brillante et dans laquelle l'économiste retrouve, outre le fond général de la doctrine libérale, des aperçus et des faits nouveaux qui sont venus confirmer, dans l'esprit de tous, la solidité des raisons à l'aide des-

quelles nous combattons les illusions du système protectionniste.

Les orateurs libres échangistes qui ont le plus souvent pris la parole et principalement brillé dans les congrès, sont MM. de Brouckère, Wolowski, professeur au conservatoire des arts et métiers, délégué de la société des économistes de Paris, Blanqui, député de la Gironde, membre de l'Institut, Dunoyer, conseiller d'État, président de la Société des économistes de Paris, et Bowring, membre du parlement. Le congrès a aussi applaudi la chaleureuse allocution de M. Ewart, membre du parlement, la spirituelle argumentation du colonel Thompson et celle de M. John Prince-Smith, les nobles paroles de M. Akersdyck, professeur d'économie politique à l'université de Leyde, et une brillante attaque de M. Bartels, membre du barreau de Bruxelles. Nos lecteurs comprendront que dans le cadre restreint d'une revue rapide, il nous est tout à fait impossible de caractériser et encore moins de résumer les discours qu'ont prononcés les autres orateurs [1], et nous nous bornons à les renvoyer soit au compte rendu qu'a publié l'association belge [2], soit à celui du *libre-échange* [3], soit à l'analyse qui en a été faite dans le *journal des Économistes* [4].

Le congrès a émis à l'unanimité les vœux suivants :

« Le congrès des économistes, après avoir examiné et et discuté les effets généraux de la liberté du commerce, ainsi que toutes les questions spéciales qui s'y rattachent, est d'avis que la liberté du commerce est un besoin de la société humaine, et qu'elle aura pour résultat :

[1] Voici les noms des autres membres du congrès qui ont successivement pris la parole : M. Victor Faider; Campau, délégué de l'association de Bordeaux ; Dehesselle, fabricant de draps à Verviers ; Anisson-Dupéron, pair de France ; Joseph Garnier, délégué de la société des économistes de Paris ; le comte Arrivabene ; Horace Say, membre de la chambre de commerce et du conseil général de la Seine ; David, professeur d'économie politique à l'université de Copenhague ; Brown, membre du Parlement ; Weerth, des provinces Rhénanes ; Mac-Adam, secrétaire de la société royale pour la culture du lin en Irlande ; Van de Casteele, manufacturier à Lille ; Den Tex, professeur à l'université d'Amsterdam ; Asher, délégué de l'association de Berlin ; Wilson, membre du parlement ; duc d'Harcourt.

[2] Paris, chez Guillaumin.

[3] N° du 26 septembre 1847.

[4] Tome XVIII, n° 71, octobre 1847.

» 1° De resserrer l'union des peuples, qui, loin de devenir tributaires les uns des autres se prêteront un mutuel appui ;

» 2° D'étendre la production et de mettre l'industrie à l'abri des mesures violentes qui sont inévitables sur les marchés restreints par la prohibition ;

» 3° D'améliorer le sort des travailleurs en demandant moins de peine, en échange de plus de jouissances ;

» 4° De détruire une cause constante de démoralisation. »

Le congrès a encore voté à l'unanimité les propositions suivantes :

Sur la proposition de M. Joseph Garnier : « Le congrès émet le vœu que ses membres s'engagent à user de toute leur influence pour faire introduire l'économie politique dans l'enseignement public et privé. » Sur la proposition de M. Anisson-Dupéron et Wolowski : « Qu'une commission composée du président et des vice-présidents du congrès déterminerait l'époque et le lieu de la seconde réunion du congrès.

Dans la soirée du 18 septembre, un magnifique banquet offert aux membres étrangers du congrès, par l'Association belge, réunissait encore une fois cette assemblée cosmopolite, dans la vaste salle de la société philharmonique, sous la présidence de M. le comte Arrivabene. Voici les toasts caractéristiques portés après le repas : *à l'abolition des privilèges,* par M. le duc d'Harcourt ; *à toutes les associations,* par le colonel Thompson ; *aux ouvriers,* par M. Wolowski ; *à la liberté des nations,* par M. Welken ; *à la sainte alliance des peuples,* par M. Bowring ; *à Pie IX,* par MM. Bartels et Thompson, etc. L'assemblée s'est ensuite séparée, convaincue d'avoir fait faire un pas très-marqué à la grande question de la fraternité des peuples.

La Belgique a eu cette année une exposition complète des produits de l'industrie. Nous disons complète, parce que le cultivateur, l'artisan et le fabricant avaient été conviés à cette solennité et mis sur la même ligne. Cette exposition est la dixième où les produits belges aient été admis et la troisième depuis que la Belgique est séparée de la Hollande.

L'industrie des laines, celle des lins, et surtout la drape-

rie et la maLquinerie brillaient d'un vif éclat ; les cotonnades étaient rares parceque l'industrie cotonnière est protectionniste et qu'elle boude le gouvernement qui ne se prête pas assez, à son gré, à ses exigences douanières. Les soieries ne présentaient que des échantillons médiocres et ne semblaient figurer que pour mémoire. L'industrie de Bruxelles, qui suit de loin l'industrie de Paris, offrait néanmoins des sujets dignes d'étude, des meubles, des cheminées sculptées, des reliures, des articles de sellerie, des poêles et surtout des voitures. La manufacture d'armes de Liége avait une exposition qui ne laissait rien à désirer. Les fabricants avaient eu le bon esprit d'indiquer les prix, et on pouvait lire à côté d'une longue carabine de traite, d'un fusil de chasse et d'un fusil double à percussion, les prix de 6 fr. 95, 5 fr. 50 et 10 fr. ; de beaux couteaux de chasse, des épées, des sabres de toute espèce complétaient cette partie de l'exposition.

M. Warocqué avait exposé un mécanisme de la plus haute importance pour les pays houillers et au moyen duquel les ouvriers peuvent monter et descendre dans les mines sans danger. On remarquait cinq grandes glaces de Sainte-Marie d'Oignies, et des produits d'un marbre artificiel, le cristal marbre. La porcelaine et les tapis n'avaient rien de saillant. Les grands ateliers de Seraing, de Saint-Léonard de Liége, du Phénix de Gand avait envoyé des produits très-beaux. Les visiteurs s'arrêtaient surtout devant un balancier de machines d'épuisement, une tige de piston et une soupape d'équilibre envoyés par l'établissement de Seraing. Nous avons retrouvé les appareils pour la fabrication du sucre de MM. Derosne et Cail, et la machine à composer de M. Delcambre que nous avions déjà vues à l'exposition de Paris.

Les produits de l'industrie manufacturière avaient été réunis dans le local de l'entrepôt, ceux de l'agriculture et de l'horticulture dans les anciennes écuries du palais du prince d'Orange. Les fleurs et les productions les plus importantes des champs avaient été heureusement mariées. Les gerbes étaient placées debout sur une estrade, ayant à leur pied des grains extraits d'épis semblables ; le tabac, le houblon, des fleurs et des arbustes garnissaient

des gradins adossés. Dans d'autres pièces se trouvaient les seigles, les lins, les chanvres, les instruments aratoires, puis la soie, la laine, la cire, le miel, le beurre, le fromage, des engrais et des tableaux représentant des fleurs et des fruits.

Une distribution de récompenses, croix, médailles, mentions honorables a naturellement clos cette solennité. Grâces à l'initiative de M. de Brouckère, président du jury de l'exposition, les ouvriers d'élite ont reçu eux aussi un certain nombre de médailles et de décorations. C'est un exemple qui ne sera sans doute pas oublié dans deux ans, au retour de l'exposition quinquennale des produits de l'industrie française à Paris.

ITALIE. (*Rome , Etats-Sardes, Toscane, Naples, Sicile, etc., etc.*) On sent aujourd'hui que le sang circule dans la Péninsule et on voit la vie s'y manifester de toutes parts. L'année 1847 aura montré un touchant accord entre les peuples et la plupart de leurs souverains pour la défense des droits de la nationalité italienne et pour la régénération de la commune patrie. Issu de Rome, le mouvement a gagné toutes les parties de la Péninsule, et dans quelques années, si Dieu veut, l'Europe sera plus forte et plus prospère d'une puissante confédération de plus.

Pie IX a institué le régime municipal à la place d'une administration pitoyable; il s'est adjoint une réunion de conseillers pris dans les diverses provinces, qui doit lui faire connaître tous les vœux, tous les besoins et initier le peuple romain à l'usage des institutions modernes; il a demandé plus d'ordre dans les finances, plus de moralité dans les administrations, plus de zèle dans la justice, plus de vertus dans les affaires de religion; il a prêché d'exemple; enfin dans mille circonstances, il s'est montré tel qu'on pouvait rêver le successeur de saint Pierre, cumulant les fonctions de souverain temporel, et bien des fois, dans le cours de cette année, le monde entier a applaudi, a pleuré d'attendrissement en lisant les détails de la joie du peuple romain.

Mais, dit-on, depuis que le gouvernement romain a dû résister à l'Autriche et négocier avec elle au sujet de la *place* ou de la *citadelle* de Ferrare, son zèle pour les ré-

formes semble s'être ralenti? Le pape serait-il découragé? rencontrerait-il trop d'obstacles parmi les hommes ou les choses de son pays et d'ailleurs? ou bien ce Messie, d'ailleurs inattendu, ne serait-il qu'un prêtre plus intelligent qui a cru devoir faire quelques sacrifices au génie de la civilisation, simplement pour obtenir de lui quelques années de tranquillité? ou bien encore, le Saint Père, malgré son amour du bien, malgré son désir de faire une réforme complète dans ses Etats, a-t-il compris qu'il fallait agir avec lenteur et ne jamais compromettre le succès futur par la précipitation du présent? Ces trois appréciations se partagent l'opinion, et nous ne saurions vraiment dire quelle est celle qui exprime la vérité; toujours est-il qu'en prenant les choses au pis, qu'en supposant que Pie IX, en dehors de tout enthousiasme, soit seulement un pape plus intelligent que ses prédécesseurs, et qu'il veuille s'en tenir à ce qu'il a déjà fait, toujours est-il que le monde doit s'estimer heureux d'avoir vu interrompre avec l'avénement de l'abbé Mastaï la série monotone des papes infirmes et impuissants.

Pie IX est cause que l'Italie entière s'occupe d'une transformation pacifique; c'est lui qui rendra possible, s'il ne l'a inspirée, cette ligue douanière dont l'avenir sera si fécond et pour la révivification de la nationalité italienne, et pour les intérêts agricoles, manufacturiers et commerciaux, et pour la prospérité, la richesse et la liberté de toutes ces intelligentes populations qui occupent la Péninsule Italique. (Voyez un l'article de M. Léon Faucher, p. 340.)

A côté de ces actes de haute politique, l'histoire mentionnera encore l'hommage rendu à l'humanité par Pie IX, qui a supprimé l'infâme et ridicule mutilation à l'aide de laquelle ses prédécesseurs avaient imaginé d'avoir des voix d'une espèce particulière, moyen dont ils ont usé en plein XIX[e] siècle.

Le peuple Sarde a ressenti la commotion partie de Rome, peut-être encore plus que les autres. Depuis quelques années, son gouvernement avait compris qu'il devait faire l'application d'une plus saine économie politique, quand ses démêlés douaniers avec l'Autriche (voyez notre revue de 1846) ont surexcité dans son sein l'esprit de la

nationalité. On se souvient que l'année passée, à pareille époque, la nuit du 10 décembre, à l'occasion de l'anniversaire du renvoi des Autrichiens de Gênes en 1746, des feux allumés sur les sommets des Apennins ont donné le signal des feux qui ont été répétés sur toutes les plus hautes montagnes de la Péninsule, et ravivé la haine des étrangers *dei tedeschi*! Nulle part ce sentiment n'est plus énergique qu'au sein de la population Piémontaise : aussi quelle joie n'a-t-elle pas ressenti quand elle a vu le chef de l'État faire cause commune avec le pape, lui offrir son épée, et entrer résolument dans la ligue Italique ! Un décret récent apporte une amélioration considérable dans l'administration communale et départementale, et adopte, sous des noms différents, la division française.

Le gouvernement toscan aura également rendu des services signalés à la cause de l'humanité et de l'Italie, en abolissant la peine de mort, en protégeant autant que possible les populations que l'abdication du prince de Lucques a fait rester sous le joug du duc de Modène, en donnant tout son concours à la formation du Zollverein. Sous ce rapport l'influence et l'exemple de la Toscane sont inappréciables. Depuis le grand-duc Léopold, ce pays jouit de la liberté complète du commerce; et il est évident qu'il entraînera les autres associés vers ce but : déjà les membres de la consulte romaine en remerciant le pape d'avoir songé à cette union des peuples de l'Italie, a émis son vœu pour des réformes progressives vers un affranchissement complet des échanges et la destruction totale des priviléges et des monopoles qui sont encore dans le domaine de l'industrie. C'est à l'occasion du passage de M. Cobden à Florence et de la brillante réception que lui ont faite les membres de la société de Géorgophiles que l'on s'est ressouvenu en France des immunités et de la situation prospère dont jouissait l'industrie toscane, à l'instar de celle de la Suisse. Si les adversaires de la liberté ont déjà cherché à expliquer comment la Suisse avait pu prospérer malgré la liberté, ils ont trouvé prudent de ne pas parler de la Toscane dont la politique commerciale est la condamnation permanente de leur exclusivisme.

Il est évident qu'à Naples les efforts des hommes intel-

ligents dont quelques-uns sont aux affaires, le génie de la civilisation n'a pas encore pu triompher de l'esprit rétrograde. Des insurrections dans les Calabres et en Sicile, ont été à la fois cause et effet de cette lutte latente; et il est bien évident qu'avec quelques paroles en l'honneur du progrès, l'approbation même modérée de la politique italienne et l'accession à l'union italienne eussent plus fait pour calmer les désordres que tous les soldats napolitains ensemble!... Néanmoins, nous devons accueillir comme indice d'une sage politique et d'une administration libérale la réduction récente de l'impôt du sel et de l'impôt de mouture. A partir du 1er janvier 1848, le droit *fiscal* de mouture sera aboli et le droit *civique* perçu par les communes sera réduit à 40 centimes par hectolitre; le droit sur le sel a été réduit des deux tiers, à 40 francs les cent kilogrammes, ces dispositions sont pour le royaume de Naples proprement dit. En Sicile, il n'y a pas d'impôt du sel, et l'impôt de mouture y a été fixé à un maximum de un million et un tiers de ducats, et les droits sur les vins au passage du Phare ont été réduits pour donner une satisfaction équivalente aux intérêts des diverses provinces de l'île. Nous devons rappeler aussi que depuis 1814, le gouvernement napolitain a suivi en fait de tarif une politique commerciale plus intelligente que la plupart des autres peuples; des réductions notables ont été faites en 1845 et 1846. (Voyez l'*Annuaire* pour 1847.)

C'est à Venise que s'est tenu, dans le courant de septembre dernier, le congrès annuel des savants italiens. Cette réunion n'a présenté rien de remarquable, si ce n'est le départ précipité d'un membre appartenant à la famille Bonaparte, et dont les paroles avaient une portée politique que la police n'a pas voulu laisser passer sans une protestation de sa façon. — Au moment où nous écrivons, un incendie menace d'éclater dans le royaume Lombardo-Vénitien. Le sang a coulé et la population de Milan a pris la remarquable résolution de ne plus fumer, de ne pas mettre à la loterie, de ne pas aller au spectacle, pour priver le fisc d'une partie de ses revenus et pour obtenir, par ce refus légal de l'impôt, des améliorations analogues à celles qui se font en Sardaigne, à Rome et en Toscane.

Mexique. Voy. Etats-Unis.

Russie. — Pologne. La population et la richesse font en Russie des progrès rapides. Il y a un siècle et demi, à l'avénement de Pierre le Grand, la Russie comptait à peine seize millions d'habitants; elle en a présentement, sans comprendre la Pologne, soixante millions. Pétersbourg a cinq cent mille habitants, dont un dixième de nobles, un cinquième de serfs et un septième de soldats. Le servage est la plaie de cet empire gigantesque; les serfs s'y vendent sans la terre et il s'y fait un commerce d'esclaves comme en Asie. Il n'y a de respectés que ceux qui portent l'épée ou qui ont un emploi; quant aux travailleurs, ils y sont méprisés comme à Rome, et on s'explique ainsi comment la Russie occupe le plus bas de l'échelle sociale. Après 1815, le gouvernement russe eut quelques velléités de progrès, et l'affranchissement des serfs eut lieu dans les trois provinces de Livonie, d'Esthonie et de Courlande; mais les seigneurs russes virent leurs intérêts menacés; ils réagirent et forcèrent l'empereur à s'opposer aux émancipations.

Ainsi s'explique sur cette grande question sociale le *statu quo* que l'on remarque en Russie et le progrès qui se prépare en Pologne. La noblesse de ce pays a compris le devoir qu'elle avait à remplir : provoquée par un ukase impérial de juin 1846, elle s'est résolue à céder aux paysans, sur une partie des terres, l'usufruit avec bail à long terme, ou même perpétuel. La corvée est ainsi remplacée par une rente rachetable, qui permettra aux paysans de passer à l'état de propriétaire : c'est là une intelligente réforme.

Les nobles polonais auraient pu imiter la marche qu'on a suivie en 1821, dans la monarchie prussienne, de donner dès à présent aux paysans, en toute propriété, sauf redevance, les terres qu'ils cultivent aujourd'hui pour leur nourriture, sans charge de corvée. Mais ils ont pensé qu'une fois maître des fonds, le petit cultivateur polonais, à l'instar de son frère de Posen, s'endetterait et vendrait sa terre au marchand russe, de telle façon que la population agricole de Pologne ne tarderait pas à être russifiée : à tort ou à raison elle a vu un piège dans l'ukase impérial, qui engageait

la noblesse polonaise dans une voie de progrès, et elle tend à s'arrêter au moyen qui lui permet de se montrer généreuse sans inconvénient patriotique.

Suède. Le gouvernement suédois a pu supprimer les maîtrises, les jurandes et les corporations que la civilisation moderne n'avait pu vaincre sous le dernier roi. L'ordre de la bourgeoisie s'est enfin joint aux trois autres, et a cessé d'invoquer ses priviléges avec la même tenacité.

Les jurandes et les maîtrises sont abolies, et leur juridiction remplacée par de simples conseils de prud'hommes. La durée de l'apprentisage qui était irrémissiblement fixée à sept ans pour certaines professions, et à onze pour quelques-unes, n'est plus obligée. Le travail domestique est complétement émancipé : chacun pourra dans son domicile, et assisté de sa famille, se livrer à une fabrication quelconque. Chaque débitant patenté pourra vendre en gros et en détail tous les articles indistinctement. Mais pour établir un atelier, il faudra encore se munir d'une attestation de capacité délivrée par les prud'hommes. Le privilége n'a pas voulu tout céder à la fois, et il s'est cramponé au diplôme.

Toutes ces dispositions, proclamées par ordonnance royale, ont eu force de loi à partir du 1er juillet. On peut prédire à coup sûr que dans quelques années l'industrie suédoise aura fait des progrès qui la rendront méconnaissable. Un projet de ioi tout récent présenté aux chembres de ce pays propose l'abolition de plusieurs prohibitions, la réduction des taxes restrictives à des taxes fiscales et la simplification du mode de perception.

Suisse. La guerre civile, heureusement terminée sans trop d'effusion de sang, a exclusivement préoccupé les forces vives, physiques ou intellectuelles de ce pays. Le canton de Genève a fait une révolution complète dans son organisation politique et le *Sonderbund* a été dissous. Ce qui s'est passé au sujet de cette dernière affaire prouve encore une fois combien la voie des arbitrages pacifiques est préférable à celle du jugement par les armes. La guerre ne prouve rien ; elle arrête l'action du travail, et bien que la Suisse compte fort peu d'enfants qui aient trouvé la mort dans la

dernière lutte, elle souffrira pendant des années, des déchirements, des pertes et des énormes consommations improductives qu'auront occasionnées ses dissensions religieuses. Heureusement que son industrie élevée au grand air de la liberté, a acquis une constitution robuste, capable de compenser les maux de sa politique et les imperfections de son pacte.

L'exemple de la Suisse est souvent intervenu depuis un an dans les discussions économiques soulevées par les associations libres échangistes. C'est un grand argument que M. Wolowski, surtout, a remis sous les yeux des hommes sérieux et que l'école prohibitionniste a beaucoup de peine à éluder.

Les questions de réforme financière sur l'impôt du sel et le port des lettres ont aussi pu puiser dans une expérience du canton de Genève une nouvelle preuve à l'appui des réductions qu'ils demandent. Genève a opéré la réforme postale et celle de l'impôt du sel ; par suite de ces deux dégrèvements, les contribuables (il n'y a que 60,000 habitants) ont eu 182,000 francs de moins à payer, et le budget n'a perdu que 17,500 fr.

Turquie. L'abominable marché aux esclaves est enfin défendu. Espérons que le courage n'abandonnera pas le fils de Mahmoud et ses intelligents conseillers, et qu'il imitera son voisin le bey de Tunis et le pacha d'Égypte, qui ont dès l'année dernière entièrement supprimé l'esclavage ; espérons que sous peu les mœurs de Constantinople feront honte à nos mœurs coloniales.

France. — Nous avons dit dans le dernier Annuaire comment l'année 1846 s'était terminée, en menaçant celle de 1847 d'une crise assez sérieuse, à la suite des désastres de l'inondation ; de la gêne provoquée par les déplacements des capitaux allant se fixer dans les entreprises de chemins de fer, de la médiocrité de la récolte, de l'exportation du numéraire, de la gêne dans la circulation en général, de celle de la Banque en particulier, à la caisse de laquelle tout le monde, y compris M. le ministre des finances, demandaient plus qu'à l'ordinaire ; à la suite enfin de la situation politique de l'Europe, qui, depuis 1840, n'avait pas

été, comme on dit, aussi tendue. Cette crise, n'a pas complétement éclaté, et nous n'avons ressenti en France qu'une crise financière assez restreinte et une pesanteur générale dans la situation, qui a disparu avec les approches de la belle récolte que Dieu nous a donnée. Les symptômes de la crise financière se sont manifestés dans le commencement du mois de janvier : la réserve métallique a diminué rapidement, le change est devenu défavorable, le cours de la rente, celui des actions de chemins de fer et des autres valeurs industrielles a subi une nouvelle dépréciation. Les causes de cette crise sont dans la situation et surtout dans l'achat à l'étranger pour plus de 200 millions de francs de blé qu'il a fallu solder en numéraire, les exportations en autres produits n'ayant pas eu le temps de prendre la route de la Russie ou des Etats-Unis qui nous ont fourni des grains. Une autre circonstance avait également amené les difficultés de la place ; nous voulons parler de la manœuvre des capitalistes étrangers, des capitalistes anglais qui étaient venus prendre part à la formation des compagnies de chemins de fer et qui étaient répartis emportant les primes que la fièvre de la spéculation avait mises dans leurs mains. Le conseil de la Banque, pour retenir des espèces dans les caisses, et après avoir, dès l'automne 1846, emprunté 25 millions à la Banque d'Angleterre, a élevé, au commencement de l'année 1847, l'escompte de 4 à 5 pour cent, en se départant du système du taux invariable par lequel il répondait toujours dans les temps d'abondance, quand le public réclamait des escomptes à bas prix ; les banques départementales ont pris les mêmes dispositions. Cette mesure n'a pas ralenti la présentation des bordereaux ; mais la dépréciation des valeurs négociables et des marchandises a ramené les espèces du dehors qui ont trouvé avantageux de venir s'échanger à leur point de départ, et la crise financière a perdu de son intensité. Dans les premiers jours de mars, il se passait à la Bourse un fait fort simple et fort naturel, qui a jeté beaucoup de calme dans la situation. Un des agents de change achetait de la Banque (11 mars) au nom de l'empereur de Russie, pour 50 millions de rentes 5 et 3 pour

cent; c'est-à-dire que ce dernier renvoyait des espèces pour lesquelles il trouvait en France un meilleur placement [1].

Les faits de la crise financière et les discussions qu'ils ont amenées soit dans la presse, soit à la tribune, ont porté l'attention des hommes d'étude sur les questions de crédit et l'organisation des banques; questions qui seront de nouveau soulevées dans le courant de 1848, à l'occasion du renouvellement du privilége de la Banque de Bordeaux, et dans quelques années à l'occasion du renouvellement du privilége de la Banque de France.

La session n'a pas été très-productive, et l'opinion publique s'en est plainte avec vivacité, parce que, lors des élections de 1846, le chef du cabinet avait dit, que toutes les politiques promettaient des réformes et que la sienne seulement les exécuterait. Or, par réformes, le célèbre orateur entendait, ce jour-là surtout, celles qui sont d'ordre économique, et le public avait bien compris que l'administration appuierait ou réclamerait la diminution de l'impôt sur le sel, la réforme postale et la réduction des rentes, toutes questions arrivées à un degré de maturité convenable. On s'attendait en outre à voir discuter la liberté d'enseignement, le régime des prisons, le régime des colonies, la réforme des douanes, si intimement liée avec l'avenir de notre marine, d'indispensables améliorations dans les finances publiques, un plan quelconque pour l'Algérie, et les projets de loi relatifs aux livrets, aux marques de fabrique et de commerce, et aux modèles et dessins de fabrique, qui pouvaient certes recevoir une solution définitive. Enfin on espérait qu'il pouvait être pris des mesures efficaces pour atténuer les effets provenant de la cherté des subsistances, et pour relever autant que possible le moral abattu des nombreux actionnaires des lignes de fer plus nouvellement concédées et dont le sort est si intimement lié à celui de la communauté.

En l'absence de l'honorable M. de Saint-Priest resté sur le champ de bataille électoral, M. Glais-Bizoin a repris la

1 L'empereur de Russie renouvelait la même opération en mai, à la Bourse de Londres.

proposition de l'impôt du sel à la chambre des députés; mais la majorité portant de préférence ses faveurs sur la réduction de l'impôt du sel a rejeté la réforme postale: quant à la réduction de l'impôt du sel, elle l'a demandée par 264 voix contre 14; toutefois le projet de loi n'a pas abouti à la chambre des pairs. — Il n'a pas été question de la réduction des rentes.

Il a été présenté à la chambre des députés un projet de loi sur la liberté d'enseignement, qui contient fort peu de dispositions libérales. Un autre projet présenté à la chambre des pairs, sur les Facultés de droit, contient la création de chaires d'économie politique. C'est un grand progrès. Les élèves des écoles de droit se dispersent dans tous les rangs de la société, et il est utile qu'on fortifie leur jugement et qu'on introduise dans les études l'élément capable de neutraliser les préjugés et les mœurs dont ils s'imprègnent forcément, en pénétrant dans les lois de l'antiquité et dans celles que nous ont léguées tous les régimes. La chambre des pairs a longtemps discuté le projet de loi sur l'organisation et l'enseignement de la médecine, qui nous a paru être, comme celui sur les Facultés de droit, un peu trop le produit de l'esprit universitaire et de l'esprit réglementaire. Enfin un quatrième projet relatif à l'enseignement, et pendant devant les chambres, est celui qui est relatif à l'instruction primaire.

Il n'a pas été question du projet de loi relatif au régime des prisons. Il n'a été question du régime des colonies que dans une loi achevée et relative à la juridiction à suivre pour les crimes contre les esclaves; il n'a pas été question des projets de loi sur les livrets, sur les modèles et dessins de fabrique, sur les marques de fabrique; nulle proposition n'a été faite sur la réforme hypothécaire. Le projet de loi de douanes pompeusement annoncé en 1846, lors des élections, n'a été déposé qu'en avril, rapporté en simulacre le dernier jour de la session et positivement le 11 décembre au *Moniteur*. Les protectionnistes, mécontents de quelques bonnes dispositions de la proposition ministérielle, ont voulu gagner du temps, et ils en ont gagné.

Énumérons maintenant le petit nombre de mesures qui ont obtenu la sanction des trois pouvoirs.

De nouveaux crédits agricoles ont été accordés pour l'Algérie, à une grande majorité de 231 voix contre 30. Ainsi, il est bien évident que la chambre des députés consent positivement au developpement de nos dépenses en Afrique ; mais sa commission, composée extraordinairement de dix-huit membres, n'a pas voulu suivre le gouvernement dans son essai de camps agricoles, où des terres auraient été accordées à des militaires servant ou ayant servi en Afrique. — La persévérance de M. d'Angeville et de La Farelle a fait consacrer par la loi du 11 juillet 1847, le droit d'appui en matière d'irrigation, pour compléter le droit d'aqueduc consacré par la loi de 1845. — La crise financière nous a valu la loi qui autorise la Banque de France à faire des billets de 200 fr. appelés à rendre quelques services que ne rendent pas les billets de 500, mais incapables de satisfaire les besoins de la circulation qui réclame de plus faibles coupures. — Paris a été autorisé à emprunter 25 millions pour faire face aux dépenses de ses travaux publics et aux bons de pain à prix ordinaire, que la municipalité a fait distribuer aux indigents avec intelligence et libéralité. Malheureusement la loi l'autorise à maintenir, pour payer cet emprunt, la surtaxe de l'octroi qui devait finir en 1853, jusqu'en 1858. C'est une mesure contre laquelle ont vivement réclamé les producteurs méridionaux qui n'ont pas été plus heureux avec la ville de Rouen, également autorisée à élever ses droits d'entrée, pour faire face à ses dépenses. — Une loi a accordé 8 millions 900,000 fr. pour la réparation et l'amélioration des travaux emportés par la Loire. — Une autre a accordé 2 millions comme secours extraordinaire aux hospices et aux bureaux de charité.

Pour atténuer les effets de la disette et enlever des obstacles à l'approvisionnement, les chambres ont compris, non sans peine, qu'il fallait suspendre le jeu de l'échelle mobile ; mais elles s'y sont reprises à deux fois pour accorder un délai d'un an, et elles ont ainsi neutralisé une partie des bons effets de la mesure. Malgré des pétitions nombreuses parties de nos principales villes et signées par des notabilités et par de nombreux ouvriers, elles n'ont pu se résoudre à émettre ni un vote, ni même un vœu pour la libre entrée provisoire des bestiaux, malgré l'exemple de

l'Angleterre, de la Belgique et de la Hollande. — Nos lecteurs trouveront dans un article spécial (p. 289) ce qui a été fait par les chemins de fer. Nous compléterons enfin ce relevé, en rappelant que l'on a affranchi des droits perçus par l'Etat, les navires transportant des céréales, qu'on a admis à ce service les bâtiments étrangers; qu'on a autorisé la dépense d'un million pour l'armement de trois bâtiments à vapeur destinés à remorquer les bàtiments chargés de grains.

L'Association pour la liberté des échanges a continué la lutte avec éclat; elle a vulgarisé ses idées par un organe spécial, par des publications instructives, par de brillantes réunions publiques à Paris, à Bordeaux, à Lyon, à Marseille. Dans cette dernière ville, l'honorable M. de Lamartine est venu lui prêter l'appui de sa parole. Elle a publié en outre le programme de la réforme qu'elle poursuit, et dans lequel elle indique les mesures transitoires et les mesures définitives. Le comité pour la défense du travail national n'a pas agi tout à fait pareillement au grand jour; et au lieu de parler à l'opinion publique, il a pesé sur les rouages administratifs et gouvernementaux. A l'exception du *Journal des Débats*, il a d'ailleurs eu toute la Presse pour auxiliaire. La *Presse*, le *Constitutionnel*, l'*Union monarchique* et la *Gazette de France* ont ouvertement combattu pour lui presque au même titre que le *Moniteur industriel*; le *National* l'a suivi pour faire pièce aux *Débats* et à quelques membres du conseil de l'Association pour la liberté des échanges; la *Réforme* et la *Démocratie* n'ont pas vu dans la liberté du commerce un auxiliaire suffisant à la politique; le *Siècle*, le *Commerce*, le *Courrier* et d'autres se sont abstenus sous prétexte d'impartialité, et finalement la Presse de la capitale a organisé la conspiration du silence. Mais dans les départements la cause de la liberté a eu des organes nombreux et intelligents, et le moment n'est pas loin où l'on reconnaîtra qu'il y a eu à l'occasion du libre échange une panique ridicule; la Presse reprendra sa liberté, et les temps d'une grande réforme ne sont pas éloignés.

Dans l'intervalle des sessions l'administration a mené à fin la plus grosse partie de la grande affaire du nouvel em-

prunt autorisé par les chambres. L'adjudication de 250 millions en rente 3 pour cent, a été faite le 10 novembre à la maison Rotschild, au taux de 75 fr. 25 c. Il aura été emprunté environ un milliard depuis 1830. L'Algérie a absorbé une bonne partie de ce milliard, espérons qu'après la soumission du plus redoutable chef des Arabes, la majeure partie des enfants de la France qui tiennent garnison en Afrique rentreront dans leurs foyers pour y produire pour leur compte. Puisse ce premier désarmement être l'augure d'une politique européenne moins chère et plus sensée!

JOSEPH GARNIER.

Supplément.

Impôts et revenus indirects en France pendant les années 1845, 1846 et 1847.

		1845.	1846.	1847.
Droits d'enregistrements de greffe, d'hypoth., etc.		212,648,000	214,831,000	223,467,000
Droit de timbre		39,305,000	40,426,000	41,670,000
Droits de douane à l'importation	Céréales	4,370,000	9,350,000	3,379,000
	Marchandises diverses	96,052,000	96,236,000	84,314,000
	Sucres des colonies françaises	42,948,000	37,122,000	41,564,000
	Sucres étrangers	8,425,000	11,251,000	7,230,000
Droits de douane à l'exportation		1,631,000	1,913,000	2,037,000
Droits de navigation		3,137,000	3,589,000	2,874,000
Droits et produits divers de douanes		2,723,000	2,802,000	2,773,000
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes		58,147,000	54,934,000	56,891,000
Droits sur les boissons		101,009,000	102,374,000	100,946,000
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes		12,589,000	13,287,000	13,460,000
Droit de fabrication sur les sucres indigènes		10,862,000	17,150,000	22,844,000
Droits divers et recettes à différents titres		40,648,000	41,488,000	40,100,000
Produit de la vente des tabacs		111,896,000	116,051,000	117,696,000
Produit de la vente des poudres		5,581,000	6,845,000	6,993,000
Produit de la taxe des lettres, droit sur les envois d'argent et recettes diverses		48,453,000	50,322,000	49,616,000
Produit des places dans les malles-postes		2,385,000	2,199,000	2,044,000
Produit des places dans les paquebots		1,093,000	1,121,000	1,078,000
Totaux		803,902,000	823,291,000	820,643,000

Produit net du revenu en Angleterre. (*Au* 5 *janvier* 1846 *et* 1847.)

	1846.	1847.
Douanes	18,310,865	18,015,298
Excise	12,521,250	11,930,746
Timbre	6,931,414	6,959,546
Taxes	4,272,408	4,334,561
Taxes de la propriété	5,395,391	5,450,801
Post-Office	816,000	864,000
Terres de la couronne	120,000	77,000
Revenus divers	317,000	184,000

Caisse d'Epargne de Paris.

La caisse d'épargne de Paris vient d'arrêter au 31 décembre le compte de ses recettes et de ses dépenses pour l'année 1847.

L'ensemble des opérations présente les résultats suivants :

Elle a reçu : 1° en 243,450 versements, dont 28,953 nouveaux, la somme de 31,690,951 fr. ;

2° En 1,607 transferts recettes, provenant des caisses d'épargne départementales, 1,219,528 fr. 19 c.

Elle a capitalisé, pour compte des déposants, au 31 décembre, les intérêts fractionnés en 548,211 parties, et formant un total de 3,013,672 fr.

Elle a remboursé : 1° en 112,616 retraits, dont 30,418 pour solde, la somme de 41,255,248 fr. 65 c. ;

2° En 1,601 transferts-paiements envoyés aux caisses d'épargne départementales, 1,128,870 fr. 10 c. ;

Et 3° en achats de 222,420 fr. de rentes à la demande de 4,029 déposants, la somme de 5,260,005 fr. 30 c.

Elle redoit, le 31 décembre, à 183,449 déposants, la somme de 80,146,351 fr. 85 ç.

Cette situation, comparée à celle de l'année 1846, fait ressortir, sur le solde dû aux déposants, une diminution de 11,718,304 fr. 74 c. ; mais les achats de rentes opérés pour emplois de fonds, et les retraits effectués pour rentrer dans les limites imposées par la loi du 22 juin 1845, s'étant élevés ensemble à la somme de 8,295,363 fr. 45 c., il s'ensuit que la diminution réellement imputable aux circonstances se réduit en définitive à 3,422,950 fr. 29 c. On est donc fondé à en conclure que la cherté des subsistances a exercé une influence moins fâcheuse qu'on n'aurait pu le craindre sur l'avoir des déposants de la caisse d'épargne. Un autre fait non moins remarquable, c'est que le nombre des déposants n'a décrû que de 1,459 ; car il était, au 1er janvier 1847, de 184,908, et il est encore, au 31 décembre, de 183,449.

Dans ce dernier nombre figurent, il est vrai, les mille ouvriers qui ont participé récemment à la première répartition du legs de M. Benjamin Delessert.

Nous recevons, de M. Porter de Londres, l'un des économistes les plus distingués de la Grande-Bretagne, la lettre suivante au sujet de quelques erreurs qui s'étaient introduites dans l'*Annuaire* de 1847, sur le mouvement de la population anglaise.

Londres. Board of Trade. 24 septembre 1847.

MONSIEUR L'ÉDITEUR,

Permettez-moi de vous adresser quelques observations qui me semblent indispensables pour rectifier quelques erreurs qui se sont glissées dans l'*Annuaire de l'économie politique de* 1847, à l'article *Mouvement de la population en Angleterre*.

A la page 180, par une méprise toute typographique, deux colonnes ont été interverties, on a mis *Manchester* à la place de *Surrey*, et *Surrey* à la place de *Manchester*

A la page 181 dans le premier paragraphe (*et cependant, etc.* l'auteur dit : « Durant ces sept années, sur 23,523 enfants au-dessous de cinq ans, 7,364 sont morts dans le Surrey. Sur 21,152 enfants, 20,726 ont péri à Manchester par l'effet de l'abandon, de l'insalubrité, de la mauvaise nourriture. A Liverpool, le nombre n'est pas moindre...... »

Les chiffres cités sont extraits du rapport n° 7 de l'*archiviste général des mariages, naissances et décès* (*Registrar general of marriages, etc.*). Mais, en les citant, votre savant collaborateur s'est mépris sur ce qu'ils représentent. Le chiffre de 23,523 enfants au-dessous de cinq ans dont il s'agit pour le comté de Surrey est celui des enfants au-dessous de cet âge qui étaient en vie au moment du recensement; 7,364 indiquent ceux qui étaient morts pendant une période de sept années. En d'autres termes, 23,523 n'est pas le nombre total des enfants vivants ou morts qui étaient nés de manière à ne pas excéder 5 ans à l'époque du recensement; c'est le nombre des survivants, ce qui est bien différent. Pareillement, pour Manchester, les relevés du *Registrar general* signifient qu'à tel jour du mois de juin 1841 il y avait effectivement de vivants 21,152 enfants de moins de 5 ans, et que le nombre des décès d'enfants de moins de cinq ans, pendant une période de sept années, avait été de 20,726.

L'auteur de l'article, s'il y avait réfléchi, aurait senti qu'il n'était pas possible que sur 21,152 enfants de toute condition, riches ou pauvres, on n'en eût sauvé que 2 pour cent. Il n'est pas exact non plus de dire que dans ce nombre de décès il y ait eu une pro-

portion appréciable d'enfants *abandonnés*. Ce n'est pas qu'il n'y ait en Angleterre quelques mères assez malheureuses, assez dépourvues du sentiment de leur devoir, pour abandonner ou exposer leurs enfants ; mais ce n'est pas spécial aux villes, c'est même moins rare dans les districts ruraux. L'Angleterre, grâce à Dieu, n'a pas encore eu à établir des hospices pour les enfants trouvés. Au sujet du grand nombre de décès que présente Manchester, même lorsqu'on prend les chiffres du *Registrar general* pour ce qu'ils signifient, ce n'est pas l'industrie manufacturière qu'il faut mettre en cause. Il se passe à Manchester ce qui doit arriver partout où la proportion des classes peu aisées ou pauvres est plus grande qu'ailleurs, que ce soit ville ou campagne.

Dans un autre article emprunté aux *éléments de statistique* de M. Moreau de Jonnès, page 271 de l'*Annuaire*, il est dit qu'à Londres, en 1829, sur 27,028 naissances, il y a eu 12,417 *enfants trouvés*. J'ignore où l'honorable M. Moreau de Jonnès a pris ces chiffres. S'il a voulu parler des enfants élevés aux frais des paroisses, je lui ferai remarquer que ce ne sont point des enfants exposés, et il s'en faut infiniment que le nombre des enfants que les paroisses font ainsi élever soit dans la proportion de 12 sur 27. Quant aux *enfants trouvés* proprement dits, ce n'est pas *douze mille* par an qu'il y en a à Londres ; ce n'est peut-être pas *douze*. Les enfants qui sont élevés aux frais des paroisses restent avec leurs mères jusqu'à ce qu'ils soient assez grands pour aller à l'école. Ils n'ont donc pas été exposés. L'exposition des enfants est considérée par la loi anglaise comme un crime et punie comme telle.

Les livres français sur la statistique sont en général faits d'une manière supérieure. L'*Annuaire* que vous publiez se distingue par la variété et le choix des articles qu'il contient. Vous m'excuserez d'avoir voulu rectifier quelques erreurs bien involontaires qui s'y étaient glissées. C'est un faible gage que je vous donne de toute l'importance que j'attache à ce recueil.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée,

Signé : G. R. PORTER.

BIBLIOGRAPHIE 1846-1847.

1. PRINCIPES GÉNÉRAUX. — TRAITÉS.

1. — *Éléments de l'économie politique, exposé des notions fondamentales de cette science*, par M. Joseph GARNIER, professeur d'économie politique à l'école royale des ponts et chaussées; 2e édition beaucoup augmentée. Paris, Guillaumin et comp. 1 vol. grand in-18, format anglais, de 432 pages

Cette deuxième édition se distingue de la précédente, surtout en ce que les chapitres sur le crédit, sur les profits et sur les salaires ont été entièrement refondus.

2. — *Œuvres complètes de D. Ricardo*. — Première partie : *Principes de l'Économie politique de l'impôt*, traduits par M. CONSTANCIO, revus et complétés sur la dernière édition originale, publiée en 1846, par M. Alc. FONTEYRAUD, augmentés des notes de J.-B. SAY. — 2e partie, comprenant les ouvrages ci-après, traduits en français, pour la première fois, par le même. — *De la protection accordée à l'agriculture*. — *Plan pour l'établissement d'une banque nationale*. — *Essai sur l'influence du bas prix des blés sur les profits du capital*. — *Proposition pour l'établissement d'une circulation monétaire, économique et sûre*. — *Le haut prix des lingots est une preuve de la dépréciation des billets de banque*. — *Essai sur les emprunts publics*, avec les notes et les commentaires de Malthus, Sismondi, Rossi, Blanqui, etc., de nouvelles notes et une *Notice sur la vie et les travaux de Ricardo;* par M. Alc. FONTEYRAUD. 1 vol. in-8. de 800 pag.

Les *Œuvres de Ricardo* forment le tome XIII de la belle *Collection des principaux économistes*, publié par la librairie Guillaumin et Comp.

3. — *Mélanges d'économie politique*. — Première partie, contenant : David HUME. *Essais sur le commerce, le luxe, l'argent, les impôts, le crédit public, sur la balance du commerce, la jalousie commerciale, la population des nations anciennes*. — V. de FORBONNAIS. *Principes économiques*. — CONDILLAC. *Le commerce et le gouvernement*. — CONDORCET. *Lettre d'un laboureur de Picardie à M. N**** (Necker). — *Réflexions sur l'esclavage des Nègres*. — *Réflexions sur la justice criminelle*. — *De l'influence de la révolution d'Amérique sur l'Europe*. — *De l'impôt progressif*. — LAVOISIER. *De la richesse territoriale du royaume de France*. — FRANKLIN. *La science du bonhomme Richard* et autres opuscules. — Avec des Notices sur chaque auteur et des notes explicatives par MM. Eug. DAIRE et G. de MOLINARI. 1 vol. gr. in-8.

Ce volume forme le tome XIV de la *Collection des principaux économistes*.

4. — *Éléments d'économie sociale*, par M. J. CÉNAC-MONCAUT, avec un Appendice sur la question des subsistances. Paris, Joubert. In-8, de 5 feuilles 1/8.

5. — *Catéchisme d'économie politique et industrielle.* Question du libre-échange, par Ch. FAUVETY. In-12. Paris. Moquet.

6. — *Sophismes économiques*, par M. Fr. BASTIAT. 2e série. 1 vol. in-16. Paris, Guillaumin et Comp.

Nous pourrions répéter sur cette deuxième série, l'éloge que nous avons fait de la première.

7. — *Économie pratique des nations*, ou Système économique applicable aux différentes contrées, et spécialement à la France, par le docteur Thémistocle LESTIBOUDOIS, député. 1 vol. in-8. Paris, Colas.

Long plaidoyer en faveur du système protecteur et prohibitif. Amplification du manifeste publié par l'*association* dite du *travail national*. On y chercherait vainement une idée neuve, un argument nouveau. M. Lestiboudois est d'avis que le gouvernement intervienne pour régler les travaux qu'il convient d'entreprendre, les industries qu'il faut encourager, les entraves qu'il est bon de mettre à la liberté d'action des individus, en tant que producteurs, commerçants ou consommateurs. — Écrit d'ailleurs avec modération et convenance.

8. — *Répertoire général d'économie politique ancienne et moderne*, par M. A. SANDELIN. La Haye, Noordendorp et Paris, Guillaumin et Comp. Tome I à V, très-gr. in-8 à 2 colonnes.

II. FINANCES. — BANQUE. — CRÉDIT.

8. — *Organisation du crédit foncier.* Base développée d'une banque territoriale, appropriée aux besoins de l'agriculture In-8 de 4 feuilles Imp. de Plon, à Paris.

9. — *Du crédit et de la circulation*, par M. le comte A. Cieszkowski. 2e édit. revue, augmentée considérablement, et suivie d'un Appendice contenant le rapport au congrès central d'agriculture sur le *crédit foncier*. Paris, Guillaumin et Comp. 1 vol. in-8.

Le livre de M. Cieszkowski va au fond de cette vaste question, et la traite d'une manière vraiment transcendante. Bien qu'il soit éminemment philosophique et métaphysique, les idées en sont positives et palpables; le style en est exact, imaginé, clair et élégant.

10. — *Des Banques en France*, leur mission, leur isolement actuel; moyen de les coordonner dans leur intérêt, celui du trésor et du pays, par Louis de NOIRON. In-8. Paris, Marc-Aurel.

Travail un peu prétentieux dans lequel nos premiers économistes sont trop légèrement attaqués et où se trouve néanmoins l'idée d'un progrès utile, d'un syndicat central des banques.

11. — *De la Banque de France, de la Crise monétaire*, des Coupures au-dessous de 500 francs, de l'augmentation et de la mobilisation du capital, des banques départementales, de la nécessité d'une circulation unique, et des règles à lui imposer, par L. MURET DE BORD, député. In-8. Paris, Guiraudet.

12. — *Études sur le Budget* et spécialement sur l'impôt foncier, par M. COFFINIÈRES, doct. en droit, etc. Paris, Guillaumin et Comp. 1 vol. in-8.

M. Coffinières est un publiciste versé dans les matières des finances.

Ses études seront étudiées avec profit par ceux qui veulent se rendre compte des nombreuses ramifications de notre budget et des questions que soulève l'impôt foncier.

13. — *De la suppression de l'impôt du sel et de l'octroi*, par Ch. DUPONT WHITE. Broch. in-8. Paris, Guillaumin et Comp. 1847.

L'auteur propose de reporter la plus grande partie de l'octroi sur la rente du sol et les profits du capital.

14. — *Paris, son octroi et ses emprunts*, par M. Horace SAY, membre du conseil général de la Seine et de la chambre de commerce de Paris. Broch. in-8. Paris, Guillaumin et Comp. 1847.

Partisan prudent, mais décidé, de la Réforme de l'octroi.

15. — *De l'emprunt de 25 millions, de l'octroi municipal de Paris*, par M. DUPÉRIER, membre du cons. gén. de la Seine. In-8. Paris, Vinchon.

Partisan un peu moins pressé de la suppression des droits d'octroi.

16. — *De l'impôt du sel*, par F.-L.-A. FERRIER. in-8. Paris, Crapelet et Renard.

17. — *Observations sur l'octroi de Paris*, en ce qui touche les droits qui frappent sur le vin et la viande de boucherie, par Louis LAFAULOTTE, membre du cons. gén. de la Seine. In-8. Paris, Guiraudet.

L'octroi n'a pas d'amant plus tendre, ni de paladin d'une attitude plus fière que M. Lafaulotte.

18. — *Coup d'œil sur notre constitution et nos finances*, par M. GOUPY. In-12. Paris, Dauvin et Fontaine.

19. — *Essai sur l'appréciation de la fortune privée au moyen âge*, relativement aux variations des valeurs monétaires et du pouvoir commercial de l'argent, suivi d'un examen critique des tables de prix du marc d'argent, depuis l'époque de saint Louis, par M. C. LEBER. 2e édit. 1 vol. in-8. Paris, Guillaumin et Comp.

Cet ouvrage plein, de détails curieux, d'indications utiles à l'historien et à l'économiste, atteste une profonde érudition et de laborieuses recherches.

III. STATISTIQUE.

20 — *Lettres à S. A. R. le duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha, sur la Théorie des Probabilités*, appliquées aux sciences morales et politiques, par H. QUÉTELET. Paris, J. Renouard et comp., 1847. 1 vol. grand in-8.

Ouvrage très-profond et en même temps très-clair sur la théorie des probabilités, les moyennes et les limites, l'étude des causes et la statistique.

21 — *La Prusse, son progrès politique et social*, par Al. MOREAU DE JONNES fils, suivi d'un Exposé économique et statistique des réformes opérées depuis 1806 jusqu'à l'époque actuelle, traduit de l'allemand de H. DIETÉRICI. Paris, 1847, Guillaumin et comp. 1 vol. in-8.

La première partie est un exposé historique. Dans la seconde, se trouvent

réun's les faits qui peuvent faire apprécier la situation économique de ce pays en 1806, en 1831 et aujourd'hui.

22.—*Des forces alimentaires des Etats et du gouvernement dans la crise actuelle*, par M. Michel CHEVALIER. Broch. grand in-8. Paris, 1847. (Réimprimé par l'association pour la liberté des échanges.)

Appréciation exacte de la fécondité des États qui alimentent l'Europe en temps de disette ; démonstration concluante en faveur de la liberté du commerce.

23. — *Aperçu statistique des assurances de France*, suivi d'un plan de centralisation des courtages d'assurances, dans l'intérêt des colonies agricoles, par M. MOREAU (de Saint-Plaisir), broch. in-8. Paris, Renard.

Documents en général inédits.

24. — *Rapport sur les résultats généraux du dénombrement de la population opéré en 1846* dans la ville de Paris et les autres communes du département de la Seine. Imprimé par ordre de M. le préfet du départ. de la Seine. In-4° de 4 feuilles, plus 18 tableaux. Impr. Vinchon, à Paris.

25. — *Essai statistique sur les établissements de bienfaisance*, 2me édit., par le baron de Watteville. Paris, Guillaumin et Comp.

Voir l'*Annuaire* de 1847, p. 81, où sont reproduits plusieurs fragments de cet utile travail. Cette nouvelle édition a été beaucoup augmentée.

26. — *Documents statistiques relatifs au commerce* et à l'industrie des entrepôts francs, In-8. Paris, Brière.

IV. CONDITIONS DES CLASSES OUVRIÈRES.— APPRENTISSAGE. — TRAVAIL DES ENFANTS. — PAUPÉRISME, BIENFAISANCE. — ORGANISATION DU TRAVAIL. — ENFANTS TROUVÉS. — SALLES D'ASILE.

27. — *Du Progrès social au profit des classes populaires non indigentes*, 2e édition, suivie de : *Plan d'une réorganisation disciplinaire des classes industrielles en France;* 2e édition, par M. F. DE LA FARELLE, député, membre correspondant de l'Institut. 1 beau vol. in-8. Paris, Guillaumin et Comp.

Le premier de ces deux ouvrages, qui formait alors 2 vol. in-8, a obtenu le deuxième grand prix Montyon à l'Académie française, et un prix d'encouragement de la Société industrielle de Mulhouse ; et le second, publié en 1 vol. in-12, a été couronné par la Société royale de l'Ain. — Cette deuxième édition comprenant les deux ouvrages a reçu de nombreuses améliorations.

28. —*Mémoire sur l'apprentissage et sur l'éducation industrielle*, tendant à démontrer, 1° que l'apprentissage est éminemment corrupteur dans les grandes villes; 2° qu'il retire à l'agriculture des bras indispensables. In-8, par César FICHET, à Paris.

29. — *Du travail des enfants qu'emploient les ateliers, les usines et les manufactures*, considérés dans les intérêts mutuels de la société, des familles et de l'industrie, par le baron Ch. DUPIN.

membre de l'Institut et pair de France. Seconde partie, in-8 de 9 feuilles. Paris, Bachelier.

30. — *Lettres d'un industriel des montagnes des Vosges*, à M. Legentil, pair de France, etc., suivies de deux lettres adressées à M. Guizot, ministre des affaires étrangères, accompagnées du projet d'une loi internationale qui limiterait à 12 heures le travail journalier dans les manufactures. In-8, Strasbourg, Ve Berger-Levrault.

31. — *Le livret c'est le servage*, publié par la *Démocratie Pacifique*. Paris.

32. — *Etudes sur les Enfants trouvés*, au point de vue de la législation, de la morale et de l'économie politique, par E. DE CURZON, membre du conseil général de la Vienne. In-8 de 21 feuilles 3/4. Poitiers, Oudin, et Paris, Guillaumin et Comp.

33. — *Des prolétaires, nécessité et moyens d'améliorer leur sort*; par l'auteur *du Monde avant le Christ* (GOUGENOT DES-MOUSSEAUX). In-8 de 35 feuilles 3/4. Paris, Mellier frères.

Nouveau système de plaidoyer en faveur des Colons. Le point de départ de l'auteur est que *prolétaire* veut dire à la fois *ouvrier* de l'industriel et nègre du planteur, et qu'il faut procéder à une émancipation parallèle. Les mœurs coloniales y sont complaisamment réhabilitées, et la situation économique de l'Europe assombrie par un avocat déguisé de l'Esclavage.

34. — *Lettres à une dame sur la charité, présentant un tableau complet des œuvres, associations et établissements destinés au soulagement des classes pauvres*; par M. DUFAU, directeur de l'Institut royal des Aveugles de Paris, 2e édition, revue, corrigée. 1 vol. grand in-18 format anglais. Paris, Guillaumin et Comp.

Cette deuxième édition considérablement augmentée est suivie d'un *Appendice* contenant une *Liste indicative des œuvres et établissements charitables, et des secours publics consacrés aux classes pauvres de Paris*; elle est terminée par une *Bibliographie d'économie charitable*

Dans cet ouvrage, M. Dufau plaide la cause des pauvres avec une grande chaleur et une connaissance approfondie de la science économique. C'est un véritable Traité de la charité.

35. — *Essai statistique sur les établissements de bienfaisance*, par M. le baron de WATTEVILLE, inspecteur général des établissements de bienfaisance de la ville de Paris, 2e édition, beaucoup augmentée. Brochure grand in-8, avec un grand nombre de tableaux synoptiques. Mai 1847. Paris, Guillaumin et Comp.

DIVISION DE L'OUVRAGE. — EXPOSÉ : — Sect. Ire. Hôpitaux et hospices. — Sect. II. Bureaux de bienfaisance. — Sect. III. Monts de-Piété. — Sect. IV. Institutions consacrées à l'éducation des sourds-muets et des aveugles. — Sect. V. Service des Enfants trouvés. — Sect. VI. Service des Aliénés. — Résumé général.

— « Il a paru, l'année dernière, un ouvrage intitulé : *Essai statistique sur les établissements de bienfaisance*, par M. de Watteville, inspecteur général. C'est un écrit plein d'intérêt et dont le contenu pourrait, quand il aura été perfectionné (il s'agissait de la 1re édition), éclairer des questions importantes qui se lient à cette vaste matière sous le triple rapport philanthropique, administratif et financier. » (Extrait du rapport de la loi des comptes, présenté aux Chambres, mai 1847. Chap. XIX et XX : *secours aux établissements de bienfaisance et de charité*.)

36. — *Essai sur l'état du paupérisme en France et sur le moyen d'y remédier*, par Robert Guyard : in-8 de 8 feuilles 3/4. Paris, Guillaumin et Comp.

Honnête, pessimiste, plein de bon sens et d'excentricités.

37. — *Du paupérisme en France et des moyens d'y remédier*, ou Principes d'économie charitable ; par F. Marbeau, in-18 de 5 feuilles 1/2. Impr. de Guiraudet, à Paris. Paris, Amyot, etc.

Administrateur éclairé, philantrope sincère, faible économiste.

38. — *Paupérisme et association*, par M. Gatti de Gramond. In-18; Lagny, Giroux.

L'auteur appartient à l'école dissidente de Fourier.

39. — *Le Livre du pauvre*, devoir de celui qui donne et de celui qui reçoit, etc., par Egron. Paris, Plon, 1846, in-18.

Collection de faits relatifs à l'exercice de la charité publique et privée ; assemblage assez peu méthodique de considérations littéralement empruntées à beaucoup d'écrivains sacrés ou profanes, connus ou inconnus. L'auteur qui a de bonnes intentions, mais peu de science, prêche la bienfaisance aux riches et la résignation aux pauvres.

40. — *Mettray en* 1846, par Augustin Cochin, docteur en droit. Paris, Plon, in-8.

41. — *Le moyen d'être heureux*, par M. A. 1 vol. in-32. Paris, Morand.

L'auteur donne d'excellents conseils sur la prévoyance, et invite son lecteur à se faire assurer à la *Prévoyance*.

42. — *Organisation du travail et du commerce*, par Charles de Montaigu, in-8 de 15 feuilles 1/2 Impr. de Sapia à Paris ; Guillaumin et comp.

L'auteur a combiné le socialisme et la politique de *la Gazette de France* avec l'ancien système des corporations.

43. — *Considérations sur les salles d'asile et de leur influence sur l'avenir des classes pauvres*, par M. E. Dépasse, maire de Lannion. 1 vol. in-12. Paris, Joubert.

V. COMMERCE. — LIBERTÉ DU COMMERCE.

44. — *Études d'Economie politique et de Statistique*, par A.-L. Wolowski, professeur au Conservatoire des Arts et Métiers, etc. Paris, Guillaumin et Comp. 1 vol. in-8.

M. Wolowski a groupé dans ce volume ses discours et ses écrits les plus récents sur la situation économique de la Belgique et de la Suisse, sur la liberté du commerce et la statistique.

45. — *Programme de Réforme douanière, de l'Association pour la liberté des échanges*. Brochure in-18. Paris, 1847. Au Bureau de l'Association. — Se distribue gratis.

46. — *Etude pratique des tissus de laine convenables pour la Chine*, le Japon, la Cochinchine et l'Archipel indien, par M. Natalis Rondot, délégué de l'Industrie lainière, attaché à la Mission de France en Chine ; in-8 de 18 feuilles 1/4. Paris, Dupont, Guillaumin et Comp., grand in-8.

47. — *Économistes et Industriels*, ou Résumé de la Question du libre-échange, par Henry DOTIN. In-8 de 2 feuilles. Beauvais, Moisand.

48. — *Association pour la défense du travail national*. Mémoire présenté aux Chambres sur le project de loi de Douanes. In-4, Paris, Guiraudet.

Paraphrase d'un premier manifeste.

49. — *Questions du Libre-Échange*, mises à la portée de toutes les intelligences, par J.-B. AVRIL. In-8. Nevers, Faye.

Série de démonstrations sur les faits les plus saillants qui militent en faveur de la réforme douanière.

50. — *La Comédie du Libre-Échange*, Dialogues sur la liberté commerciale, par Ch. MORLOT. Le Havre, Brindeau. in-4.

Dialogues où sont assez nettement indiqués les arguments en faveur d'une réforme douanière.

51. — *Des droits d'entrée sur les produits étrangers*, considérés dans leurs rapports avec les intérêts du Trésor, avec ceux de la production nationale et avec ceux des consommateurs, par le baron ROEDERER, pair de France. In-8. Paris, Didot.

52. — *Histoire du Tarif*. I. Les fers et les houilles. II. Les céréales, par G. de MOLINARI. In-8. Paris, Guillaumin et Comp.

Ces deux écrits, le dernier surtout, sont remarquables par les faits curieux que l'auteur a retrouvés dans les discussions parlementaires de la restauration.

53. — *Du Libre-Échange et du résultat* que l'adoption de ce système aurait pour l'agriculture, le commerce, l'industrie et la marine de la France, par HANTUTE. In-8. Paris, Joubert.

Dissertation protectionniste sans ordre et sans méthode et de science problématique.

54. — *Libre-Echange et Protection*, par M. G. GOLDENBERG. In-4. Paris, F. Didot.

Dissertations protectionnistes.

55. — *Liberté des Échanges*. Association Lyonnaise. Le Libre-Echange à Lyon. Polémique de la Presse. Du monopole des fers. In-8. Lyon, Boitel.

56. — *Association pour la défense du travail national*. Examen des théories du Libre-Échange et du résultat du système protecteur. In-4. Paris, Guyot, au Siége du Comité.

Manifeste du comité Odier, Mimerel, Lebœuf et comp. Ne manquant pas d'habileté, mais non moins habilement refuté par M. Faucher, dans le *Journal des Économistes*, et par Ch. Dunoyer à l'académie des Sciences morales et politiques.

57. — *Discours prononcés dans le Congrès des Economistes* réunis à Bruxelles. Bruxelles. 1 v. gr. in-8. Paris, Guillaumin et Comp.

VI. ÉCONOMIE AGRICOLE. — AGRICULTURE.

58. — *Recherches* sur les moyens de prévenir le retour des crises en matière de subsistances et sur la possibilité d'obtenir une

bonne statistique annuelle, des ressources alimentaires de la France, par M. le baron de TOCQUEVILLE, membre du Conseil-général de l'Oise; in-8 de 5 feuilles. Compiègne, imprimerie d'Escuyer.

59. — *De la Taxe des grains et de la Taxe des salaires*, du maximum dans le prix des uns et du minimum dans la taxe des autres. Réplique de M. JOUEN à M. Alliot; in-8 de 2 feuilles. Duriez à Senlis.

60. — *Economie politique*, Mémoire sur le morcellement, par M. A. MAIZIÈRE. Reims, Regnier, in-8.

61. — *Opinions des hommes politiques, des savants*, des agronomes et des agriculteurs, sur l'usage du sel pour les plantes et pour les animaux; publiées par M. A. DEMESMAY, député. In-8. Besançon, Paris, Dusacq.

62. — *Les travaux publics dans leur rapport avec l'agriculture.* — Irrigations, endiguements, routes, chemins vicinaux, défrichements, reboisements, par M. Aristide DUMONT, ingénieur des ponts et chaussées, professeur adjoint à l'Ecole royale des ponts et chaussées, etc. 1 v. in-8. Paris, Guillaumin et Comp.

Vingt lettres composent l'ouvrage de M. Dumont, le reste du volume contient une foule de notes et des documents d'un grand intérêt. Les études auxquelles il se livre sur le déclassement des routes et sur les prestations, sont de nature à jeter de vives lumières sur ces questions. On doit aussi rendre hommage à la sûreté des vues, à la sagesse des principes économiques, à la netteté d'idées dont M. Dumont a fait preuve.

63. — *Congrès central d'agriculture*, session de 1847. Compte rendu, procès-verbaux des séances et rapports importants recueillis par deux sténographes, in-8 de 9 feuilles 1/2. Paris, Boulé.

64. — *Mémoires d'agriculture, d'économie rurale et domestique*, publiés par la société royale d'Agriculture, année 1847, première partie. In-8. Paris, madame Huzard.

65. — *L'Agriculture allemande, ses écoles, son organisation, ses mœurs et les pratiques les plus récentes*; publiée par ordre de M. le ministre de l'agriculture et du commerce, par ROYER, inspecteur de l'agriculture; in-8, imprimerie royale.

66. — *De la Brenne et de son avenir*, par M. de MARIVAULT. In-8. Chateauroux, Migné. 1846.

VII. — VOIES DE COMMUNICATION.

67. — *Etudes sur les voies de communications perfectionnées et sur les lois économiques de la production du transport*, suivies de tableaux statistiques sur les frais de navigation, et d'une analyse raisonnée des comptes des principaux chemins de fer français, belges, anglais et allemands, par Edmond TEISSERENC, député de l'Hérault; première et deuxième parties, 2 vol. in-8. Paris, Mathias.

Après une minutieuse enquête sur les chemins de fer et les canaux en Angleterre, en France, en Allemagne et en Belgique, M. Teisserenc, con-

trairement à l'avis de M. Collignon, conclut à la supériorité des chemins de fer sur les voies navigables.

68. — *De l'organisation des travaux publics* et de la réforme des ponts et chaussées, par F. CANTAGREL. In-8 de 6 feuilles. Paris, librairie sociétaire.

69. — *Précis sur les Chemins de la France.* Moyens financiers d'achever sans retard l'établissement du réseau, de raffermir le crédit, de garantir les intérêts compromis dans les opérations des chemins de fer, par P. M. CRONIER. In-8 de 11 feuilles 1/8, imprimerie de Crapelet. A Paris, chez A. Mathias, quai Malaquais, 15.

70. — *Annuaire officiel des Chemins de fer*, publié par N. CHAIX avec la collaboration de MM. Teisserenc et Eug. Prestat et de Coupray. Paris, Chaix et Comp. 1847, 1 vol. gr. in-18.

Recueil complet de faits relatifs au personnel, à l'administration, aux finances qui peuvent être utiles aux intéressés dans ces grandes affaires.

VIII. — LÉGISLATION INDUSTRIELLE.

71. — *Le droit commercial dans ses rapports avec le droit des gens et le droit civil*, par M. G. MASSÉ, avocat à la cour royale de Paris. 6 vol. in-8. Paris, Guillaumin et Comp. 1847.

Le tome VI de ce grand travail (voir l'*Ann.* de 1847, p. 354) est consacré à la fin de l'exposition des règles relatives aux obligations conventionnelles; à l'exposé succinct des règles principales qui régissent les diverses espèces de contrats commerciaux; aux contrats accessoires, tels que le cautionnement, le gage, les priviléges et hypothèques; enfin à la prescription.

72. — *Code de l'Administration charitable, ou Manuel des administrateurs*, agents et employés des établissements de bienfaisance. Deuxième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, par le baron de WATTEVILLE, in-8. Paris, Cotillon.

Manuel clair, resserré et cependant complet, dont une seconde édition, constate le succès. *Vade mecum* des administrateurs communaux et de tous ceux qui voudront s'occuper des établissements charitables.

73. — *Recueil des lois et des réglements en vigueur sur les brevets d'inventions*, chez les différents peuples, précédés des rapports qui ont déterminé la législation française, publié d'après les documents mis en ordre par M. J.-B.-C. DUJEU. Bruxelles. 1846, 1 vol. in-8 Paris, Guillaumin et Comp.

74. — *La Commune de Paris et le département de la Seine*, ou Code de Paris et de la Banlieue..... précédé d'une Introduction historique sur la commune de Paris, par Jules LE BERQUIER. Paris, P. Dupont, 1 vol. in-12.

C'est un manuel de science administrative en ce qui touche Paris et le département de la Seine.

IX. — ÉCONOMIE INDUSTRIELLE. — INDUSTRIE.

75. — *De l'influence des capitaux anglais sur l'industrie européenne*, depuis la révolution de 1688, jusqu'en 1846, par TH WILSON DECQ. Bruxelles, 1847. 1 vol. in-8.

76.— *Des intérêts matériels dans le midi de la France.—Conditions économiques,— Situation,— Réformes,* par M. Gustave Ducru. Paris, Guillaumin et comp., 1847.

Plaidoyer éloquent en faveur du midi de la France, par un homme qui a étudié avec conscience et avec un véritable talent d'économiste, les causes de l'infériorité agricole et manufacturière de cette partie du royaume. Il en signale trois principales : 1° l'énorme surcharge de l'impôt foncier et des impôts indirects ; 2° le manque de voies de transport et 3° l'état stationnaire du commerce d'exportation, résultat du système protecteur.

77. — *Lettres sur l'Angleterre* et sur la France, du mois d'avril au mois de novembre 1845; publiées par Auguste Nougarède de Fayet. Paris, Amyot. 1 vol. in-8.

78. — *Houillères de la Loire*. Du droit d'association, ou de ses limites naturelles et légales, par Anselme Petetin, in-8. Paris, Schneider.

79.— *Mémoire sur la production du sucre indigène* et du sucre colonial, par Favard, délégué de la Guyane, in-8. Paris, Blondeau.

80. — *Mémoire sur la meunerie, la boulangerie et la conservation des grains et des farines*, contenant une description complète des procédés, machines et appareils appliqués, etc., précédé de considérations sur le commerce du blé en Europe, par Auguste Rollet, directeur des subsistances de la marine, etc. 1 vol. in-4, avec 15 planches et un tableau, plus 1 atlas in-folio d'une feuille et 62 planches. Paris, Carilian-Gœuri et Dalmont.

Ce travail a été publié sous les auspices du ministre de la marine. Encyclopédie complète des arts importants qui ont pour objet la production du pain. Il y a peu de considérations économiques, mais on y trouve des chiffres intéressants sur la production de tous les États en céréales. L'Atlas est considérable et parfaitement exécuté.

X. — ESCLAVAGE.

81. — *Discussion des pétitions pour l'abolition complète et immédiate de l'esclavage*, séances de la chambre des députés des 24, 26 avril et 7 mai 1847, in-8. Paris, Duverger.

82. — *De l'esclavage et des colonies*, par Gustave Du Puynode, docteur en droit, in-8. Paris, Joubert.

M. du Puynode a heureusement résumé les questions qui se rattachent au régime colonial, considéré sous le rapport du monopole réciproque qui lie la colonie à la Métropole, et de la situation des travailleurs libres et esclaves.

83. — *De l'esclavage dans les colonies*, pour servir d'introduction à l'histoire de l'esclavage dans l'antiquité, par U. Wallon, in-8. Paris, Dezobry, E. Magdeleine.

84. — *Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années*, par Victor Schoelcher. Paris, Pagnerre, 1845-46, 2 vol. in-8.

L'auteur, qui poursuit avec une constante énergie, l'abolition de l'esclavage, montre ce qu'on a tenté de faire, et ce qu'il en est résulté et conclut à l'affranchissement immédiat.

XI. — QUESTIONS DIVERSES. — VARIÉTÉS.

85. — *Histoire de la Révolution française*, par M. Louis **Blanc**, tome Ier. Paris, Langlois et Leclerc, etc., 1847.

M. Louis Blanc, qui remonte très-haut dans l'histoire pour rechercher les symtômes précurseurs de la Révolution, est amené à parler de Law, de Colbert, de Turgot, de Necker et des questions auxquelles ces noms se rattachent. Ses appréciations souvent intéressantes sont malheureusement faussées par les illusions d'un communisme aventureux. Il fait par exemple de Necker l'apôtre de la fraternité et de Turgot le représentant de l'individualisme, de l'égoïsme bourgeois.

86. — *De la politique des Français en* 1846, par le comte Jean d'Harcourt; 1 fort vol. in-8 de 500 pages.

87. — *Causes et effets*, 2e partie; aperçus sur le droit de propriété et le fermage, les chemins de fer, la barrière politique douanière, Bohring, (*sic*) et Cobden, ou le libre-échange, etc., et l'organisation des banques commerciales départementales, par A. Barbet, ancien receveur général, etc. Paris, Paulin, in-8.

88. — *Emprisonnement cellulaire*, rapports officiels sur le pénitencier de Cherey-Hill à Philadelphie (Etats-Unis), et sur la prison de Pentonville à Londres (Angleterre), pendant les années 1843, 1844 et 1845. Traduits par ordre de M. le ministre de l'intérieur, in-8. Paris, Marc-Aurel.

79. — *Étude Économique de la Grèce, de sa position et de son avenir;* suivie de documents sur le commerce de l'Orient, sur l'Egypte, etc., avec une carte de la Grèce; par M. Cas. Leconte. 1 vol. in-8, mai 1847.

60. — *Les Juifs rois de l'époque*, histoire de la féodalité financière, par A. Toussenel. 2e édition, 2 vol in-8. Paris, de Gonet.

Nouv. édit. voy. l'*Annuaire*, pour 1846, p. 356.

91. — *Etudes sur les Réformateurs ou socialistes modernes*, par M. Louis Reybaud, membre de la chambre des députés, nouv. édit. en 2 vol. grand in-18. Paris, Guillaumin et Comp.

Le format populaire consacre le grand succès de cet écrit remarquable.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

DEUXIÈME PARTIE.

TROISIÈME PARTIE.

QUATRIÈME PARTIE.

FIN DE LA TABLE.

ANNUAIRE

DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE

ET DE LA STATISTIQUE.

Corbeil, imprimerie de Crété.

ANNUAIRE

DE

L'ÉCONOMIE POLITIQUE

ET DE

LA STATISTIQUE

POUR 1849

PAR MM. JOSEPH GARNIER ET GUILLAUMIN,

avec des articles de MM.

ALLARD, FRÉDÉRIC BASTIAT, m. corr. de l'Inst., A. BERNARD, MICHEL CHEVALLIER, DE COLMONT, CL. AD. DA COSTA, CHARLES DUPIN (de l'Institut), COURTOIS, ALCIDE FONTEYRAUD, JOSEPH GARNIER, ALFRED LEGOYT, DE MOLINARI, MOREAU DE JONNÈS (de l'Institut), PASSY (Hte), (de l'Institut), QUÉTELET, DE RIPERT-MONCLAR, RODET, NAT. RONDOT, HORACE SAY, DE WATTEVILLE, etc.

6e ANNÉE.

PARIS,

GUILLAUMIN ET Cie, LIBRAIRES,

Éditeurs du Journal des Économistes, de la Collection des principaux Économistes, du Dictionnaire du Commerce et des Marchandises, etc.

RUE RICHELIEU, 14.

1849


BIBLIOTHÈQUE
DE L'UNIVERSITÉ
DE GAND

Éclipses de 1849.

Les 22 et 23 février 1849, éclipse annulaire de soleil, invisible à Paris.

Les 8 et 9 mars 1849, éclipse partielle de lune, visible à Paris.

Le 18 août 1849, éclipse totale de soleil, invisible à Paris.

Le 2 septembre 1849, éclipse partielle de lune, invisible à Paris.

Comput ecclésiastique.		Quatre-Temps.
Nombre d'or en 1849......	6	Le 28 février.
Épacte..................	xxv	Les 2 et 3 mars.
Cycle solaire.............	9	Le 30 mai.
Indiction romaine.......	6	Les 1 et 2 juin.
Lettre dominicale.........	B A	Les 19, 21 et 22 septembre.
		Les 19, 21 et 22 décembre.

Fêtes mobiles.

Septuagésime.......	4 février.	Les Rameaux.......	1er avril.
Sexagésime.........	11 —	PAQUES...........	8 —
Quinquagésime......	18 —	Quasimodo.........	15 —
Les Cendres.........	21 —	Les Rogations.......	14 mai.
Quadragésime.......	25 —	ASCENSION........	17 —
Reminiscere........	4 mars.	PENTECOTE.......	27 —
Oculi...............	11 —	TRINITÉ...........	3 juin.
Lætare.............	18 —	FÊTE-DIEU.........	7 —
La Passion.........	25 —	1er dim. de l'Avent...	2 décemb

Les fêtes conservées par les lois de l'Église et de l'État, sont : la Toussaint, Noël, l'Ascension et l'Assomption. — Les fêtes de l'Épiphanie, la Fête-Dieu, de Saint-Pierre et Saint-Paul, etc., et les fêtes patronales, sont transférées au dimanche après le jour où elles tombent ; les autres fêtes sont supprimées.

Saisons.

Le *Printemps* commencera le 20 mars, à 11 heures 27 minutes du matin.

L'*Été* commencera le 21 juin, à 8 heures 23 minutes du matin.

L'*Automne* commencera le 22 septembre, à 10 heures 30 minutes du soir.

L'*Hiver* commencera le 21 décembre, à 4 heures 10 minutes du soir.

Janvier.

jours croissent de 22 m. le mat. et 43 m. le s. 15, 8 h. 36 m. de jour 15 h. 24 m. de nuit.

lun.	CIRCONCISION
mar.	s. Basile, év.
mer.	s^e Geneviève
jeu.	s. Rigobert.
ven.	s. Siméon.
sam.	ÉPIPHANIE.
dim.	Noces.
lun.	s. Lucien.
mar.	s. Furcy.
mer.	s. Paul, erm.
1 jeu.	s. Théodose.
2 ven.	s. Arcade.
3 sam.	Bapt. de J. C.
4 dim.	s. Hilaire.
5 lun.	s. Maur.
6 mar.	s. Guillaume
7 mer.	s. Antoine.
8 jeu.	C. s. Pierre.
9 ven.	s. Sulpice.
0 sam.	s. Sébastien.
1 dim.	s^e Agnès.
2 lun.	s. Vincent.
3 mar.	s. Ildefonse.
4 mer.	s. Babylas.
5 jeu.	Conv. s. Paul
6 ven.	s^e Paule.
7 sam.	s. Julien.
8 dim.	s. Charlem.
9 lun.	s. Fr. de S.
0 mar.	s^e Bathilde.
31 mer.	s. Pierre, N.

Prem. Quart. le 2.
Pleine Lune le 8.
Dern. Quart. le 16.
Nouv. Lune le 24.
Prem. Quart. le 31.

Février.

Les jours croissent de 49 m. le matin et 46 m. le soir.
Le 15, 10 h. 6 m. de jour; 13 h. 54 m. de nuit.

1 jeu.	s. Ignace.
2 ven.	PURIFICAT.
3 sam.	s. Blaise.
4 dim.	*Septuagési.*
5 lun.	s^e Agathe.
6 mar.	s. Waast.
7 mer.	s. Romuald.
8 jeu.	s. Jean de M.
9 ven.	s^e Appoline.
10 sam.	s^e Scolastiq.
11 dim.	*Sexagésime.*
12 lun.	s^e Eulalie.
13 mar.	s. Lézin.
14 mer.	s. Valentin.
15 jeu.	s. Faust.
16 ven.	s. Julien, m.
17 sam.	s. Silvain.
18 dim.	*Quinquagés.*
19 lun.	s. Gabin.
20 mar.	*Mardi gras.*
21 mer.	CENDRES.
22 jeu.	Ch. s. Pierre
23 ven.	s^e Isabelle.
24 sam.	s. Mathias.
25 dim.	*Quadragési.*
26 lun.	s. Alexis
27 mar.	s. Léandre.
28 mer.	IV. Temps.

Pleine Lune le 7.
Dern. Quart. le 15.
Nouv. Lune le 23.

Mars.

Les jours croissent de 63 m. le mat. et 47 m. le s.
Le 15, 11 h. 49 m. de jour ; 12 h. 11 m. de n.

1 jeu.	s. Aubin.
2 ven.	s. Simplice.
3 sam.	s^e Cunégond
4 dim.	*Reminiscere*
5 lun.	s. Dransin.
6 mar.	s^e Colette.
7 mer.	Oc. s. Thom.
8 jeu.	s. Ponce.
9 ven.	s^e Françoise
10 sam.	s. Ferdinand
11 dim.	*Oculi.*
12 lun.	s. Pol, év.
13 mar.	s^e Euphrasie
14 mer.	s. Eusèbe.
15 jeu.	s. Lubin.
16 ven.	s. Cyriaque.
17 sam.	s. Abraham.
18 dim.	*Lætare.*
19 lun.	s. Joseph.
20 mar.	s. Joachim.
21 mer.	s. Benoît.
22 jeu.	s. Lée.
23 ven.	s. Victorien.
24 sam.	s. Gabriel.
25 dim.	*Passion.*
26 lun.	s. Ludger.
27 mar.	s. Rupert.
28 mer.	s. Gontran.
29 jeu.	s. Eustase.
30 ven.	s. Rieule.
31 sam.	s. Gui.

Prem. Quart. le 2.
Pleine Lune le 9.
Dern. Quart. le 17.
Nouv. Lune le 24.
Prem. Quart. le 31.

Avril.

Les jours croissent de 58 m. le matin et 44 m. le soir.
Le 15, 13 h. 39 m. de jour; 10 h. 21 m. de nuit.

1 dim.	RAMEAUX.
2 lun.	s. F. de Paul
3 mar.	s. Richard.
4 mer.	s. Elphage.
5 jeu.	s. Ambroise.
6 ven.	*Vend. Saint*
7 sam.	s. Hégésippe
8 dim.	PAQUES.
9 lun.	s[e] Marie Eg.
10 mar.	s[e] Azélie.
11 mer.	s. Jules.
12 jeu.	s[e] Godeberte
13 ven.	s. Justin.
14 sam.	s. Lubin.
15 dim.	QUASIMODO.
16 lun.	s Fructueux
17 mar.	s. Anicet.
18 mer.	s. Parfait.
19 jeu.	s. Léon.
20 ven.	s. Hildegond
21 sam.	s. Anselme.
22 dim.	s[e] Opportune
23 lun.	s. Georges.
24 mar.	s. Robert.
25 mer.	s. Marc.
26 jeu.	s. Clet.
27 ven.	s. Anthime.
28 sam.	s. Polycarpe
29 dim.	s. Vital, m.
30 lun.	s. Eutrope.

Pleine Lune le 7.
Dern. Quart. le 15.
Nouv. Lune le 23.
Prem. Quart. le 29.

Mai.

Les jours croissent de 38 m. le m. et 40 m. le soir.
Le 15, 15 h. 13 m. de jour; 8 h. 47 m. de nuit.

1 mar.	s. Jacq. s. P.
2 mer.	s. Athanase.
3 jeu.	Inv. s[e] Croix
4 ven.	s[e] Monique.
5 sam.	C. s. August.
6 dim.	s. JEAN P. L.
7 lun.	s. Stanislas.
8 mar.	s. Désiré.
9 mer.	s. Grégoire.
10 jeu.	s. Gordien.
11 ven.	s. Mamert.
12 sam.	s. Porphyre.
13 dim.	s. Servais.
14 lun.	ROGATIONS.
15 mar.	s[e] Delphine.
16 mer.	s. Honoré.
17 jeu.	ASCENSION.
18 ven.	s. Eric.
19 sam.	s. Yves.
20 dim.	OCT. ASCEN.
21 lun.	s[e] Virginie.
22 mar.	s[e] Julie.
23 mer.	s. Didier.
24 jeu.	s[e] Jeanne.
25 ven.	s. Urbain.
26 sam.	*Vig.-Jeûne.*
27 dim.	PENTECÔTE.
28 lun.	s. Germain.
29 mar.	s Max.
30 mer.	IV. Temps.
31 jeu.	s[e] Pétronille

Pleine Lune le 7.
Dern. Quart. le 15.
Nouv. Lune le 22.
Prem. Quart. le 28.

Juin.

Les jours croissent ju[illegible] qu'au 23 de 6 m. le ma[illegible] tin et de 13 m. le soir.
Le 15, 16 h. 5 m. de jour 7 h. 35 m. de nuit.

1 ven.	s. Pamphile
2 sam.	s. Pothin.
3 dim.	TRINITÉ.
4 lun.	s. Optat.
5 mar.	s. Boniface.
6 mer.	s. Claude.
7 jeu.	FÊTE-DIEU.
8 ven.	s. Médard.
9 sam.	s[e] Pélagie.
10 dim.	s. Landri.
11 lun.	s. Barnabé.
12 mar.	s. Basilide.
13 mer.	s. Ant. de P[illegible]
14 jeu.	OCT. F.-D.
15 ven.	s. Modeste.
16 sam.	s. Fargeau.
17 dim.	s. Avit.
18 lun.	s[e] Marine.
19 mar.	s Gerv. s. P[illegible]
20 mer.	s. Sylvère.
21 jeu.	s. Leufroy.
22 ven.	s. Paulin.
23 sam.	s. Félix.
24 dim.	Nat. s. J.-B.
25 lun.	s. Prosper.
26 mar.	s. Babolein.
27 mer.	s. Crescent.
28 jeu.	*Vig.-Jeûne.*
29 ven.	s. Pierre s. [illegible]
30 sam.	Com. s. P.

Pleine Lune le 5.
Dern. Quart. le 1[illegible]
Nouv. Lune le [illegible]
Prem. Quart. le [illegible]

Juillet.

Les jours décroissent de 32 m. le matin et 27 m. le soir.
Le 15, 15 h. 43 m. de jour ; 8 h. 17 m. de n.

1 dim.	s. Martial.
2 lun.	Vis. de N. D.
3 mar.	s. Anatole.
4 mer.	Tr. s. Mart.
5 jeu.	s^e Zoé, m.
6 ven.	s. Tranquille
7 sam.	s^e Aubierge.
8 dim.	s^e Priscille.
9 lun.	s^e Victoire.
10 mar.	s^e Félicité.
11 mer.	Tr. s. Benoît
12 jeu.	s. Gualbert.
13 ven.	s. Turiaf.
14 sam.	s. Bonavent.
15 dim.	s. Henri.
16 lun.	N.-D. M.-C.
17 mar.	s. Alexis.
18 mer.	s. Clair.
19 jeu.	s. Vinc. de P
20 ven.	s^e Marguer.
21 sam.	s. Victor.
22 dim.	s^e Madeleine
23 lun.	s. Appolin.
24 mar.	s^e Christ. v.
25 mer.	s. Jacq. s. Ch
26 jeu.	Tr. de s. M.
27 ven.	s. Pantaléon.
28 sam.	s^e Anne.
29 dim.	s^e Marthe.
30 lun.	s. Abdon.
31 mar.	s. Germ. l'A.

Pleine Lune le 5.
Dern. Quart. le 13.
Nouv. Lune le 19.
Prem. Quart. le 27.

Août.

Les jours décroissent de 43 m. le matin et 35 m. le soir.
Le 15, 14 h. 20 m. de jour; 9 h. 40 m. de nuit.

1 mer.	s. Pierre ès l.
2 jeu.	s. Etienne p.
3 ven.	Inv. de s. Et.
4 sam.	s. Dominiq.
5 dim.	s. Yvon, m.
6 lun.	Tr. de N. S.
7 mar.	s. Gaëtan.
8 mer.	s. Justin.
9 jeu.	s. Spire, vig.
10 ven.	s. Laurent.
11 sam.	s^e Susanne.
12 dim.	s^e Claire.
13 lun.	s. Hippolyte.
14 mar.	*Vig.-Jeûne.*
15 mer.	ASSOMPTION.
16 jeu.	s. Roch.
17 ven.	s. Mamert.
18 sam.	s^e Hélène.
19 dim.	s. Louis, év.
20 lun.	s. Bernard.
21 mar.	s. Privat.
22 mer.	s. Symphor.
23 jeu.	s. Sidoine, v.
24 ven.	s. Barthél.
25 sam.	s. Louis, r.
26 dim.	s. Zéphyrin.
27 lun.	s. Césaire.
28 mar.	s. Augustin.
29 mer.	Déc. s. J.
30 jeu.	s. Fiacre.
31 ven.	s. Ovide.

Pleine Lune le 4.
Dern. Quart. le 11.
Nouv. Lune le 18.
Prem. Quart. le 25.

Septembre.

Les jours décroissent de 42 m. le matin et 62 m. le soir.
Le 15, 12 h. 33 m. de jour; 11 h. 27 m. de nuit.

1 sam.	s Leu, s Gil.
2 dim.	s. Lazare.
3 lun.	s. Grégoire.
4 mar.	s^e Rosalie.
5 mer.	s. Bertin.
6 jeu.	s. Onésippe.
7 ven.	s. Cloud.
8 sam.	N. DE LA V.
9 dim.	s. Omer, év.
10 lun.	s^e Pulcher.
11 mar.	s. Patient, é.
12 mer.	s. Serdot.
13 jeu.	s. Aimé.
14 ven.	Exalt. s^e Cr.
15 sam.	s. Nicom.
16 dim.	s. Cyprien.
17 lun.	s. Lambert.
18 mar.	s. Jean C.
19 mer.	IV Temps.
20 jeu.	s. Eustache.
21 ven.	s. Mathieu.
22 sam.	s. Maurice.
23 dim.	s^e Thècle, v.
24 lun.	s. Andoche.
25 mar.	s. Firmin.
26 mer.	s^e Justine.
27 jeu.	s. C., s. D.
28 ven.	s. Céran.
29 sam.	s. Michel.
30 dim.	s. Jérôme.

Pleine Lune le 2.
Dern. Quart. le 9.
Nouv. Lune le 16.
Prem. Quart. le 24.

Octobre.

Les jours décroissent de 47 m. le m. et 57 le soir.
Le 15, 10 h. 47 m. de jour; 13 h. 13 m. de nuit.

1 lun.	s. Remi, év.
2 mar.	ss. Ang. Gar.
3 mer.	s. Denis ar.
4 jeu.	s. Fr. d'Ass.
5 ven.	s° Aure, v.
6 sam.	s. Bruno.
7 dim.	s. Serge, s B.
8 lun.	s° Thaïs.
9 mar.	s. Denis, év.
10 mer.	s. Géréon.
11 jeu.	s. Firmin.
12 ven.	s. Wilfrid.
13 sam.	s. Edouard.
14 dim.	s. Caliste.
15 lun.	s° Thérèse.
16 mar.	s. Léopold.
17 mer.	s. Cerboney.
18 jeu.	s. Luc, év.
19 ven.	s. Savinien.
20 sam.	s. Sendou.
21 dim.	s° Ursule.
22 lun.	s. Mellon.
23 mar.	s. Hilarion.
24 mer.	s. Magloire.
25 jeu.	s. Cr. s. Cr.
26 ven.	s. Rustique.
27 sam.	s. Frumen.
28 dim.	s. Sim. s. J.
29 lun.	s. Faron, év.
30 mar.	s. Lucain.
31 mer.	*Vig.-Jeûne.*

Pleine Lune le 2.
Dern. Quart. le 9.
Nouv. Lune le 16.
Prem. Quart. le 24.
Pleine Lune le 31.

Novembre.

Les jours décroissent de 44 m. le matin et 34 m. le soir.
Le 15, 9 h. 7 m. de jour; 14 h. 53 m. de nuit.

1 jeu.	TOUSSAINT
2 ven.	*Trépassés.*
3 sam.	s. Marcel, év
4 dim.	s. Charles.
5 lun.	s° Bertilde.
6 mar.	s. Léonard.
7 mer.	s. Wilbrod.
8 jeu.	s°s Reliques
9 ven.	s. Mathurin.
10 sam.	s. Léon.
11 dim.	s. Martin.
12 lun.	s. René, év.
13 mar.	s. Brice, év.
14 mer.	s. Achille.
15 jeu.	s. Eugène.
16 ven.	s. Eucher.
17 sam.	s. Agnan.
18 dim.	s° Aude.
19 lun.	s° Elisabeth.
20 mar.	s. Edmond.
21 mer.	Pr. de la V.
22 jeu.	s° Cécile.
23 ven.	s. Clément.
24 sam.	s° Flore, v.
25 dim.	s° Catherine.
26 lun.	s° Geneviév.
27 mar.	s. Sever.
28 mer.	s. Sosthène.
29 jeu.	s. Saturnin.
30 ven.	s. André.

Dern. Quart. le 7.
Nouv. Lune le 14.
Prem. Quart. le 23.
Pleine Lune le 30.

Décembre.

Les jours décroissent de 11 m. le matin et 4 m le soir.
Le 15, 8 h. 12 m. de jour 15 h. 48 m. de nuit.

1 sam.	s. Eloi.
2 dim.	AVENT.
3 lun.	s. Fulgence
4 mar.	s° Barbe.
5 mer.	s. Sabas, ab
6 jeu.	s. Nicolas.
7 ven.	s° Fare, v.
8 sam.	CONCEPTION.
9 dim.	s° Léocadie
10 lun.	s° Valère.
11 mar.	s. Fuscien.
12 mer.	s. Damas.
13 jeu.	s° Luce, v.
14 ven.	s. Nicaise.
15 sam.	s. Mesmin.
16 dim.	s° Adélaïde.
17 lun.	s° Olymp.
18 mar.	s. Gratien.
19 mer.	IV Temps.
20 jeu.	s° Philogon.
21 ven.	s. Thom. ap
22 sam.	s Honorat.
23 dim.	s° Victoire.
24 lun.	*Vig.-Jeûne*
25 mar.	NOËL.
26 mer.	s. Etienne.
27 jeu.	s. Jean, ap.
28 ven.	ss Innocens
29 sam.	s. Thom. C.
30 dim.	s° Colombe.
31 lun.	s. Sylvestre

Dern. Quart. le 6.
Nouv. Lune. le 14.
Prem. Quart. le 22.
Pleine Lune le 29.

ANNUAIRE
DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE
POUR 1849.

1re PARTIE. — FRANCE. — DOCUMENTS OFFICIELS.

Mouvement de la population de la France
Pendant l'année 1846.

DÉPARTEMENTS.	Population.	NAISSANCES.		TOTAL des naissances	Enfants morts-nés.	DÉCÈS.	Mariages
		Enfants légitimes	Enfants natur.				
Ain	367,362	9,784	444	10,228	322	9,287	2,861
Aisne	557,422	13,552	952	14,504	668	13,937	4,711
Allier	329,540	8,935	571	9,506	282	8,074	2,648
Alpes (Basses)	156,675	4,204	90	4,294	208	4,380	1,301
Alpes (Hautes)	133,100	3,970	130	4,100	82	3,881	890
Ardèche	379,614	12,086	284	12,370	97	9,657	2,952
Ardennes	326,823	7,772	381	8,153	194	6,485	2,529
Ariège	270,535	6,638	417	7,055	100	6,326	1,638
Aube	261,881	5,902	424	6,326	257	6,074	2,247
Aude	289,661	7,408	297	7,705	152	7,168	1,988
Aveyron	389,121	10,930	424	11,354	186	8,627	2,673
Bouch-du-Rhône	413,918	12,695	779	13,474	514	11,647	3,261
Calvados	498,385	8,873	1,077	9,950	299	9,973	3,521
Cantal	260,479	6,101	393	6,494	168	5,780	1,728
Charente	379,031	8,470	728	9,198	183	8,189	2,767
Charente-Infér.	468,103	10,795	640	11,435	367	11,804	3,728
Cher	294,540	9,526	579	10,105	171	7,676	2,429
Corrèze	317,569	9,716	357	10,073	98	8,907	2,834
Corse	230,171	6,430	382	6,812	133	4,625	1,513
Côte-d'Or	396,524	9,206	651	9,857	441	9,696	3,181
Côtes-du-Nord	628,526	18,816	732	19,548	530	14,904	4,571
Creuse	285,620	6,596	484	7,080	65	5,288	1,938
Dordogne	503,557	13,058	730	13,788	308	12,542	3,568
Doubs	292,347	7,059	573	7,632	339	6,812	1,892
Drôme	320,075	8,749	378	9,127	348	7,195	2,583
Eure	423,247	7,608	736	8,344	187	9,231	3,584
Eure-et-Loir	292,337	6,947	393	7,340	187	6,358	2,457
Finistère	612,151	20,221	747	20,968	829	15,977	4,294
Gard	400,381	13,058	578	13,636	332	11,384	3,445
Garonne (Haute)	481,938	18,114	958	19,072	353	10,704	5,280
Gers	314,885	6,200	314	6,514	145	6,753	2,228
Gironde	602,444	12,947	2,123	15,070	355	12,646	5,146
Hérault	386,020	10,731	376	11,107	272	10,284	3,195
Ille-et-Vilaine	562,958	16,403	627	17,030	606	13,285	4,318
Indre	263,977	7,298	423	7,721	241	6,137	2,300
Indre-et-Loire	312,400	6,809	476	7,285	115	6,841	2,648
Isère	598,492	15,644	827	16,471	181	13,458	4,271
Jura	316,150	7,462	399	7,861	279	8,317	2,075
Landes	298,220	8,499	1,047	9,546	130	6,956	2,114

Loir-et-Cher....	256,833	,6856	515	7,371	197	6,034	2,161
Loire..........	453,786	14,198	612	14,810	522	11,132	3,219
Loire (Haute)...	307,161	8,733	351	9,084	77	7,339	1,900
Loire-Inférieure.	517,265	14,866	809	15,675	595	10,588	3,945
Loiret.........	331,633	9,587	699	10,286	361	8,555	2,806
Lot............	294,566	7,129	280	7,409	108	6,710	1,989
Lot-et-Garonne..	346,260	6,610	340	6,950	93	7,728	2,706
Lozère.........	143,331	4,253	127	4,380	31	3,780	1,030
Maine-et-Loire..	504,963	11.802	690	12,492	414	10,150	4,004
Manche.........	604,024	12,474	799	13,273	438	12,011	4,110
Marne..........	367,309	9,198	789	9,987	315	9,474	2,969
Marne (Haute)...	262,079	5,832	296	6,128	234	5,556	1,955
Mayenne........	368,439	8,894	522	9,416	309	7,750	2,767
Meurthe.........	445,991	10,547	897	11,444	716	10,403	3,257
Meuse..........	325,710	7,679	444	8,123	292	7,474	2,444
Morbihan.......	472,773	14,480	481	14,961	531	10,828	3,794
Moselle.........	448,087	12,134	749	12,883	334	9,364	2,839
Nièvre..........	322,262	9,763	510	10,273	181	7,428	2,746
Nord............	1,132,980	31,861	3,096	34,957	1,062	28,637	7,708
Oise............	406,028	9,023	623	9,646	276	9,365	3,387
Orne............	442,107	8,483	423	8,906	104	7,472	3,149
Pas-de-Calais...	695,756	17,343	1,578	18,921	630	15,010	5,029
Puy-de-Dôme....	601,594	15,120	505	15,625	340	13,672	4,174
Pyrénées (Basses)	457,832	9,588	974	10,562	29	9,553	2,282
Pyrénées(Hautes)	251,285	5,145	408	5,553	56	4,684	1,376
Pyrénées-Orient..	180,794	6,205	434	6,639	144	5,105	1,662
Rhin (Bas)......	580,373	17,847	1,765	19,612	815	14,371	3,696
Rhin (Haut).....	487,208	15,240	1,301	16,541	735	12.504	3,117
Rhône..........	545,635	13,878	2,087	15,965	835	13,684	4,731
Saône (Haute)...	347,096	8,234	633	8,867	326	8,251	2,294
Saône-et-Loire..	565,019	15,098	980	16,078	616	13,496	4,633
Sarthe..........	474,876	9,681	835	10,516	355	8,911	3,683
Seine...........	1,364,467	31,409	12,083	43,492	2,813	35,586	13,002
Seine-et-Marne..	340,212	8,431	361	8,792	277	7,689	3,158
Seine-et-Oise...	474.955	10,713	630	11,343	412	10,839	4,007
Seine-Inférieure.	759,990	19,625	2,507	22,132	1,071	20,182	5,931
Sèvres (Deux)...	320,685	8,215	431	8,646	147	6,609	2,469
Somme.........	570,529	13,903	1,178	15,081	212	13,457	4,400
Tarn...........	360,679	9,167	264	9,431	162	8,798	2,423
Tarn-et-Garonne.	242,498	5,111	204	5,315	167	6,023	1,769
Var............	349,859	8,360	392	8,752	333	9,018	2,763
Vaucluse........	259,154	7,893	321	8,214	321	7,091	2,195
Vendée.........	376,184	11,495	315	11,810	155	8,524	2,931
Vienne.........	308,391	7,990	414	8,404	176	7,101	2,440
Vienne (Haute)..	314,739	9,294	573	9,867	270	8,009	2,006
Vosges.........	427,894	10,193	953	11,146	470	9,932	2,936
Yonne..........	374,856	9,048	534	9,582	193	8,356	3,334
Totaux....	35,400,486	913,840	69,633	983,473	29,874	831,478	270,633

L'examen de ce tableau donne les résultats suivants :

Les mouvements de la population de la France pendant l'année 1846 ne diffèrent pas essentiellement de ceux qui ont eu lieu pendant l'année précédente ni même de ceux des huit dernières années.

Cette analogie des termes numériques, qui expriment annuellement plus de deux millions d'événements domes-

tiques : naissances, décès et mariages, n'est pas d'un moindre intérêt que le seraient des perturbations considérables, indiquées par des chiffres périodiques très-différents. Elle montre, en effet, que l'état social du pays est dans une telle stabilité que les variations subies par la population sont renfermées dans des limites singulièrement étroites. Le fait de cette stabilité est fort important, et les preuves, qui le constatent, méritent, à ce titre, de fixer l'attention des économistes, des philosophes et des hommes d'État. En voici le résumé très-succinct, divisé selon la nature des divers mouvements dont les actes civils fournissent les témoignages authentiques.

1° *Les naissances.*

La population recensée, en 1846, s'est élevée à 35,400,486, habitants. Les naissances, de la même année, défalcation faite des enfants morts-nés, ont été, dans nos 36,819 communes, au nombre de 983,473, — ou une sur 36 personnes. C'est le même nombre de naissances qu'en 1843, mais 9,000 de moins qu'en 1845. L'accroissement de population afférent à une année de plus n'a point causé d'augmentation dans le nombre des naissances.

En comparant le chiffre de 1846 à ceux des temps antérieurs à la Révolution, on est conduit à un résultat digne de prendre place dans l'histoire du pays. Il y eut, en 1782, 975,703 naissances, nombre très-rapproché de celui qui est constaté, 64 ans après ; d'où il suit que la fécondité de 24 millions et demi d'habitants était alors égale à celle de 35 millions aujourd'hui. On comptait dans ce temps, un enfant nouveau-né sur 25 personnes, tandis que de nos jours, ce rapport est d'un à 36. La reproduction humaine était presque moitié en sus plus grande qu'à présent. C'est la différence qui se trouve entre un peuple de prolétaires et une nation dont les deux tiers jouissent des bienfaits de la propriété. Cette prodigieuse pullulation des naissances était constamment accompagnée d'une mortalité aussi grande ; et il est bien évident qu'il en était fatalement ainsi, depuis les Valois jusqu'à Louis XIV, puisque le nombre des habitants de la France ne s'augmenta qu'imperceptiblement par accroissement naturel, en dehors de l'accroissement par accession de provinces.

La multiplicité extraordinaire des naissances, dans nos provinces avant 1789, continue d'avoir lieu dans différents pays de l'Europe, proportionnellement à l'état de leur territoire et de leur civilisation. Ainsi, nous trouvons.

En 1842	une naissance.......	en Russie, sur 23	habitants.
En 1840	—	en Autriche, sur 26	—
En 1840	—	en Prusse, sur 27	—
En 1841	—	en Angleterre, sur 31	—
En 1846	—	en France, sur 36	—

Ces faits numériques s'ajoutent à ceux déjà acquis à la science (1), pour montrer que les populations d'élite sont formées par une reproduction lente qu'accompagne une mortalité plus lente encore et gradativement atténuée.

Dans beaucoup de pays de l'Europe, où il existe une grande inégalité de conditions, entre les habitants des villes et ceux des campagnes la reproduction varie considérablement, parmi les uns et les autres. En France, il y a aussi une différence ; mais elle est fort peu étendue et n'excède pas 1/10. Les chiffres suivants en feront connaître les termes.

1841	Villes.	1 naissance sur	32 hab.	Camp.	1 naissance sur	36
1846	—	—	33 1/2	—	—	36 1/2

Ici, se retrouve un nouveau témoignage du fait singulier que c'est à la misère que sont attachées les plus nombreuses reproductions. Proportionnellement au nombre des habitants, on fait plus d'enfants dans les villes que dans les campagnes ; et là où il est plus difficile de les nourrir, il en naît davantage.

La différence s'accroît dans un double sens. Les naissances se multiplient dans les villes et diminuent dans les campagnes.

1841.	Villes	160 838	naissances.	Campagnes	816 091	naissances.
1846	—	168 564	—	—	814 899	—

Le nombre des enfants naturels est stationnaire depuis cinq ans ; il est moindre qu'autrefois, au lieu de s'augmen-

(1) Voir les *Éléments de statistique*, par M. Moreau de Jonnès. 1 vol. in-18. Paris, Guillaumin et comp.

ter comme la population. Sur 14 naissances, il y a 13 enfants légitimes et un né hors le mariage. Mais c'est tout autrement quand il s'agit des villes séparément. Dans leurs 167,000 naissances totales de 1846, il y a 35,223 enfants naturels. Voici les chiffres de la distribution des naissances selon leur état civil et leur localisation.

	Enfants légitimes.		Enfants naturels.	
Campagnes	781 841	naissances	34 410	naissances.
Villes.....	131 999	—	35 223	—
Totaux.	913 840		69 633	

Ainsi, plus de la moitié des enfants naturels naissent dans les villes, qui, chaque année, en comptent un sur 161 habitants, tandis que dans les campagnes, il naît seulement un enfant hors du mariage sur 870 personnes. Les enfants abandonnés appartenant presque en totalité à cette classe, les mesures propres à en diminuer le nombre doivent donc s'appliquer aux villes.

Les causes qui multiplient les enfants naturels sont nombreuses et variées. C'est surtout le célibat forcé de 800,000 soldats, marins, invalides et autres, de 100,000 gens d'église et de deux à trois millions d'ouvriers industriels. C'est ensuite le célibat volontaire de ceux qui redoutent les devoirs, les nécessités, les embarras d'une famille, au milieu des vicissitudes de la fortune, dans les temps de révolution. Il y a des occurrences inaperçues qui accroissent tout à coup dans une localité le nombre des enfants naturels. Dans les villes de garnison, l'augmentation de l'effectif des troupes ne produit aucun effet appréciable. Mais, dans les campagnes, la présence des militaires exerce une fâcheuse influence, à moins que des mœurs farouches, comme dans les départements de la Basse-Bretagne, ne les tiennent à l'écart de la population. Pendant la paix, il serait bien que dans la distribution territoriale des troupes, cette influence fût prise en haute considération ; car, il en résulte des malheurs domestiques, une augmentation des dépenses publiques, et, ce qui est pis encore, un relâchement funeste du lien de famille. On ne saurait douter qu'à la fin de cette année, les deux départements les plus pauvres de la France, les

Hautes et les Basses-Alpes, n'aient un compte moral et financier très-onéreux sous ce double rapport, quoiqu'il ait échappé à toute précision officielle.

Les enfants morts-nés atténuent la population d'environ 30,000 naissances ou 1/33 de la population annuelle. Il y en a constamment davantage du sexe masculin. Les villes fournissent 30 pour cent du nombre total.

2° *Les mariages.*

Il y en a eu 270,633 pendant 1846, ou un sur 131 habitants. De 1817 à 1841, on faisait nombre d'un sur 127.70; c'est une diminution temporaire de 24,000 mariages, comparativement à l'année précédente. La statistique de l'Europe nous donne les termes suivants :

En Russie, pendant 1842.........	un mariage sur	99	habitants.
En Prusse, de 1839 à 1841........	—	113	—
En Autriche, de 1839 à 1841......	—	124	—
En Angleterre, de 1840 à 1842....	—	131	—
En France, en 1846.	—	131	—

La répartition des mariages entre les villes et les campagnes est ainsi qu'il suit :

Villes...........	45 958 mariages.	Un sur 121	habitants.
Campagnes.....	224 675 —	Un sur 132	—

Il se fait plus de mariages dans les villes proportionnellement à la population, mais ils sont moins féconds ; ils correspondent seulement chacun à 2.9 enfants, tandis qu'un mariage à la campagne, correspond à 3 enfants et demi.

3° *La mortalité.*

Chaque année, la mort frappe 800,000 personnes de la population de la France. Sur huit ans, ce terme a été excédé cinq fois ; trois fois il n'a pas été atteint. C'est de tous les mouvements qui ont lieu parmi les habitants d'un pays, celui dont les variations sont les plus grandes et les plus nombreuses. La reproduction s'effectue par des actes qui semblent devoir être soumis à une multitude de hasards ; et cependant elle est exprimée par des termes analogues ou même identiques ; les décès, au contraire, s'augmentent ou diminuent d'une année à l'autre, sans qu'il soit possible le plus souvent d'en découvrir la cause. On suppose que la mortalité est proportionnelle

au prix du pain ; c'est une hypothèse gratuite, quoiqu'il soit vrai qu'en général, elle corresponde au degré de misère que subissent les hommes, et qu'elle s'atténue en suivant les progrès de l'aisance des peuples. Elle était prodigieuse dans l'ancienne France, et les chiffres ci-après sont de tristes témoignages de la détresse qu'éprouvait alors la population.

En 1781, 881 138 décès.	En 1783, 952 205 décès.
En 1782, 948 502 —	En 1784, 887 155 —

C'était pour 24 millions et demi d'habitants tout au plus, un décès sur 25 personnes ou même sur 24. En 1841, il n'est mort que 754,701 individus ou un sur 47 ; ce qui fait une différence en moins de moitié. Ainsi, la vie humaine est maintenant double d'étendue, à très-peu près, de ce qu'elle était, il y a 63 ans. Ce grand phénomène est dû aux bienfaits de la révolution, aux progrès des sciences et à l'accroissement de la richesse publique.

Quelques éventualités ont rendu moins favorable l'année 1846. Cependant elle soutient avantageusement la comparaison avec la mortalité constatée, dans les principaux pays de l'Europe.

En Russie............	un décès en 1842	sur 28	habitants.
En Autriche..........	un — en 1840	sur 33	—
En Prusse............	un — en 1840	sur 38	—
En Angleterre........	un — en 1841	sur 45	—
En France, moyenne de 1845 et 1846	un	sur 45	—

La répartition de la mortalité entre les villes et les campagnes a donné, en 1846, les proportions suivantes :

Villes...........	143 151 décès.	Un sur 36 35	habitants.
Campagnes......	688 347 —	43 20	—
Total.....	831 498	42 60	—

Ainsi le séjour des villes diminue d'un sixième la durée de la vie. La plus grande partie de ce résultat est produit, sans doute, par l'habitation des grandes cités ; et dans celles-ci, il appartient surtout aux quartiers insalubres, qui de notre temps diffèrent bien peu de ce qu'ils étaient au XVII[e] siècle.

Les décès dont la nature a été déterminée dans toute l'étendue de la France, sont totalisés ci-après.

	Hommes.	Femmes.	Totaux.
Morts accidentelles.......	5 757	1 733	7 490 décès.
Suicides................	1 318	385	1 703 —
Meurtres................	289	85	374 —
Exécutions..............	44	8	52 —
Morts de la variole..... .	1 818	1 455	3 273 —
Épidémies...............	2 779	2 424	5 203 —
Totaux.....	12 005	6 090	18 095 —

Nous ne doutons point que plus de la moitié de cette mortalité n'eût pû être prévenue et empêchée. L'autorité des magistrats municipaux, aidée du concours des hommes bienfaisants et du zèle charitable et intelligent des femmes de tous les états, peut assurément réduire chaque année de beaucoup ce fatal tribut. Heureux serait le statisticien qui pourrait énumérer de tels progrès et montrer par des chiffres, ce qu'il est possible de faire pour rendre les hommes meilleurs et plus heureux.

A. Moreau de Jonnès.

Commerce extérieur de la France pendant l'année 1847.

Valeurs officielles. — Valeurs actuelles.

Le tableau du commerce de 1847 présente un élément nouveau : c'est celui des valeurs *actuelles* (1).

Depuis 1826 et jusqu'ici, l'évaluation du mouvement de notre commerce extérieur avait eu pour base exclusive les valeurs dites *officielles*, telles qu'elles ont été arrêtées à la suite d'une enquête par une ordonnance du 27 mars 1827, « pour servir de règle, dit le texte de cette « ordonnance, dans l'évaluation en argent des produits « et marchandises dont l'importation ou l'exportation est « constatée par les soins de l'administration des douanes. »

Ces valeurs officielles devaient être permanentes. Elles avaient pour objet moins la représentation exacte de la valeur de nos échanges, que le moyen d'établir et de maintenir, dans ce travail statistique, une unité commune et fixe qui permît de totaliser l'ensemble du mouvement

(1) Voy. sur les *valeurs officielles*, une note de M. Rondot, à la fin de ce volume.

commercial. C'est ainsi que, vraies à leur origine, les évaluations de 1826 ne sont plus depuis longtemps en rapport avec le prix réel des marchandises : les effets de la concurrence et des perfectionnements de l'industrie ont dû inévitablement, pour la plupart des produits manufacturés surtout, en modifier profondément les bases.

A cet égard, les tableaux de commerce laissaient à désirer ; seulement on n'était pas d'accord sur les moyens pratiques d'y introduire l'amélioration dont le besoin était senti. Pour les uns, la révision du tarif des valeurs de 1826 se présentait comme l'idée la plus simple. Il ne s'agissait que de recourir aux moyens précédemment employés, et de substituer les valeurs actuelles à celles anciennement déterminées. Les autres invoquaient, comme meilleur système pour arriver au même but, les diverses méthodes suivies par les puissances étrangères qui publient des statistiques commerciales.

Le devoir de l'administration des douanes était de recueillir ces observations avec empressement pour les examiner toutes avec soin, et s'arrêter, en définitive, au parti qui lui semblerait le plus propre à donner satisfaction au vœu public. — Et d'abord, elle a dû considérer que de la fixité des valeurs officielles, il était résulté un avantage important. Depuis une longue période, la chaîne de nos faits commerciaux se trouve, de la sorte, établie d'après des éléments homogènes, comparables entre eux, et qui permettent de suivre, d'une manière certaine, le mouvement d'ensemble de nos échanges.

Faire disparaître du tableau de commerce les valeurs officielles de 1826 pour y substituer les valeurs actuelles ; en d'autres termes, faire perdre à ce document son caractère de permanence et de fixité, c'eût été le dépouiller du principal intérêt qu'il offre : le présent n'aurait plus pu se relier au passé ; tout rapprochement, toute comparaison avec les résultats constatés pendant 22 ans fût devenu impossible ; on n'a donc pu songer à faire subir une telle mutation à nos tableaux de commerce. Mais, tout en y maintenant les valeurs anciennes, il a paru à l'administration qu'elle donnerait à tous les besoins la satisfaction la plus complète, s'il lui était possible d'y préser-

aussi chaque année les valeurs actuelles, de manière à offrir ainsi, simultanément et en regard l'un de l'autre, les deux éléments de comparaison.

Ce premier point résolu, quel moyen fallait-il adopter pour être fixé le plus exactement possible et successivement chaque année, sur les variations que les valeurs réelles pouvaient avoir subies dans l'intervalle d'une période à l'autre ?

Ce moyen de constater des valeurs exactes, le trouverait-on, comme quelques critiques le prétendaient, dans l'une ou l'autre des méthodes suivies dans les publications étrangères ?

On ne compte jusqu'à présent, indépendamment de la France, que six puissances qui publient annuellement la statistique de leur commerce extérieur : ce sont la Belgique, les États-Unis, l'Autriche, la Russie, l'Association allemande et l'Angleterre.

En Belgique, les tableaux de commerce présentent, comme en France, les valeurs officielles qui remontent, pour elle à 1833. Elles ont été récemment revisées au moyen d'une enquête administrative.

Aux États-Unis, il n'existe pas de valeurs officielles. Les évaluations portées dans les états de commerce, pour l'entrée seulement, sont celles déclarées par le commerce dans certains cas ; dans d'autres cas, ces valeurs sont arbitrées, soit par la douane, soit par expertise. A l'égard des marchandises taxées au poids ou exemptes de droits, les déclarations de valeur du commerce ne sont d'ailleurs soumises à aucun contrôle, à aucune pénalité en cas d'inexactitude.

En Autriche, c'est pareillement le système des valeurs déclarées admises sans contrôle qui domine.

En Russie, depuis 1845, les valeurs qui figurent dans les relevés de commerce sont établies, pour ce qui concerne les principales marchandises seulement, d'après les termes moyens des prix courants relevés dans les grands ports de l'empire. Pour le reste, on admet, comme dans les états cités plus haut, les valeurs telles qu'elles sont déclarées par le commerce.

Quant à l'*Association des douanes allemandes*, ses pu-

blications ne contiennent les résultats du mouvement commercial qu'en poids et en quantités; l'énonciation des valeurs n'y figure pas.

Les *Statistical Tables* de l'Angleterre ont été plus particulièrement citées comme un modèle à imiter dans la réforme de notre système des valeurs. Voici comment on y procède :

Le commerce d'importation de la Grande-Bretagne n'a d'autres bases générales d'évaluation, de même qu'en France, que des valeurs officielles dont la fixation remonte, pour la plupart des articles, à un édit de 1694. L'indication de la valeur officielle n'est d'ailleurs pas donnée pour chaque marchandise; elle est totalisée seulement pour l'ensemble du commerce d'importation.

Les faits d'exportation sont divisés en deux catégories dans les publications anglaises pour le calcul des valeurs. A l'égard des produits coloniaux et étrangers, la valeur officielle seule sert de base aux évaluations. Ce n'est que pour les *produits nationaux exportés* que les *Statistical Tables* énoncent des valeurs actuelles, c'est-à-dire, celles qui résultent des déclarations faites en douane par le commerce, et soumises à des pénalités sévères en cas d'inexactitude.

Par ce simple exposé, on voit que, là où l'on procède par évaluations officielles, le point de départ de ces évaluations ne varie pas et remonte à des temps beaucoup plus reculés que l'époque à laquelle les valeurs officielles ont été fixées pour la France. Par conséquent les premières, bien plus encore que celles-ci, s'écartent aujourd'hui de la vérité; et cependant, par les mêmes motifs qui ont déterminé l'administration à maintenir les valeurs de 1826, on a senti, ailleurs aussi, l'utilité de maintenir les évaluations primitives.

Dans les pays où domine le système des valeurs déclarées, ou les déclarations de ces valeurs sont admises sans contrôle, ou bien elles sont, en cas d'inexactitude, frappées d'amende. Dans la première hypothèse, les déclarations n'offrent aucune garantie d'exactitude, le commerce pouvant impunément exagérer, atténuer, dissimuler les valeurs suivant l'intérêt particulier de ses spécu-

lations; dans la seconde, la crainte d'encourir la sanction pénale peut porter le déclarant à outrer les évaluations pour les faire admettre sans difficulté par la douane. Il s'attache donc, à l'un comme à l'autre système, un égal danger d'inexactitude dans les déclarations.

Ainsi, sans discuter davantage les diverses méthodes usitées à l'étranger, l'analyse rapide qu'on vient d'en faire démontre suffisamment qu'on n'y pouvait trouver un mode dont le mérite fût incontestable, au double point de vue de l'exactitude des résultats et de la simplicité des procédés d'application.

Un moyen plus sûr et plus facile s'offrait d'atteindre le but désiré, tout en évitant de tomber dans les inconvénients qu'on vient de signaler. Il consistait à recourir aux lumières et à l'expérience du commerce lui-même; à l'appeler, par l'entremise de ses organes directs et officiels, à déterminer chaque année les prix actuels des produits qui forment la masse la plus notable de nos échanges.

Sur la proposition de l'administration des douanes, les départements des finances et du commerce se sont entendus, vers la fin de 1847, pour assurer l'exécution de cette mesure. A cet effet, une commission spéciale a été chargée de procéder à une enquête, en vue de fixer la valeur des marchandises importées et exportées pendant l'année 1847. Les chambres de commerce, les divers comités des manufactures, les délégués du jury d'expertise, ont été aussi appelés à prêter leur concours à ce travail.

Réunie, le 14 avril 1848, sous la présidence du ministre de l'agriculture et du commerce, la commission a immédiatement commencé ses investigations, qui n'ont pu être terminées, que le 24 août suivant.

Une nomenclature des valeurs *actuelles* a été arrêtée à cette date, pour servir aux évaluations du tableau de commerce de 1847.

On remarquera que cette nomenclature n'est pas complète; elle n'embrasse pas tous les produits importés et exportés. Ce remaniement d'ensemble eût exigé, pour la première année, un travail trop considérable et sans grande utilité, parce que, pour un grand nombre de marchandises dont le mouvement est restreint, on peut ad-

mettre que les valeurs anciennes se sont modifiées d'une manière peu sensible. Mais elle comprend tous les principaux produits que la France reçoit ou qu'elle exporte. Chaque année, d'ailleurs, semblable révision sera faite; la nomenclature des valeurs revisées sera étendue et l'on arrivera, de la sorte, à compléter ce travail. C'est dans ce but qu'un arrêté du ministre du commerce a déclaré permanente la commission d'enquête des valeurs instituée en 1847.

Ainsi, à partir de la présente publication, les marchandises sont évaluées, dans les tableaux de commerce, d'après deux bases : les valeurs *officielles* de 1826, base fixe, d'après laquelle continuera à être établie la comparaison avec les périodes antérieures ; les valeurs *actuelles*, c'est-à-dire celles assignées, chaque année, aux marchandises par la commission spéciale des valeurs.

On doit dire ici, pour expliquer le maintien des anciennes valeurs, ou même leur élévation, comparativement aux évaluations de 1826, en ce qui concerne diverses marchandises d'importation, que les commissions de 1826 et de 1848 n'ont pas toujours procédé d'après des bases identiques. En 1826, les prix de certains produits avaient été fixés au lieu de production, c'est-à-dire déduction faite du fret. La commission de 1848 a établi, au contraire, la valeur des marchandises au port d'arrivée, en faisant ainsi entrer le prix du transport dans le calcul de leur estimation. De même, pour l'exportation, la valeur indiquée est celle de la marchandise au lieu d'expédition ou d'embarquement.

Résumé général. — Importations et exportations. Le commerce général de la France avec ses colonies et les puissances étrangères a porté, en 1847, importations et exportations réunies, sur une valeur officielle de 2,614 millions (1). C'est une augmentation de 177 millions ou 7 p. 100 sur les résultats de l'année précédente ; relativement à la moyenne des cinq années antérieures ;

(1) Cette valeur a été établie d'après les taux d'évaluation permanents officiellement arrêtés en 1826. C'est la valeur *officielle* qui, dans ce résumé analytique, sert de base aux appréciations comparatives.

l'excédant est de 321 millions ou de 14 p. 100. (Voyez *Annuaire* pour 1848, la note page 61.)

Calculés d'après les taux d'évaluation fixés pour l'année 1847, nos échanges ne s'élèvent, dans leur ensemble, qu'à la somme de 2,340 millions. C'est, relativement au chiffre de 2,614 millions, résultant des valeurs arrêtées en 1826, une différence en moins de 10 1/2 p. 100.

Dans ce chiffre officiel de 2,614 millions, l'importation est comprise pour 1,343 millions (1) ; l'exportation pour 1,271 millions. La valeur des produits importés excède de 87 millions, ou 7 p. 100, le résultat de l'année 1846 ; de 139 millions, ou 12 p. 100, le résultat moyen de la période quinquennale. Un accroissement de 91 millions, ou 8 p. 100, se remarque à l'égard des produits exportés, comparativement à l'année précédente ; si l'on fait porter le rapprochement sur la moyenne quinquennale, l'avantage est de 182 millions ou 17 p. 100.

Au taux actuel, la valeur des produits importés se trouve réduite à 1,290 millions au lieu de 1,343 : 4 p. 100 de différence. Celle des produits exportés descend à 1,049 millions au lieu de 1,271 : différence, 17 p. 100.

Ces résultats s'appliquent au commerce général. En ce qui touche le commerce spécial, qui ne comprend que les produits importés pour la consommation intérieure et l'exportation des produits de notre sol et de notre industrie, la somme totale des échanges est de 1,867 millions ; c'est 5 et 14 p. 100 d'accroissement relativement à 1846, d'une part, et, de l'autre, au chiffre moyen des cinq années précédentes.

En valeurs actuelles, cette somme de 1,867 millions se réduit à 1,676 millions : 10 p. 100 de différence.

L'ensemble du commerce spécial, évalué à 1,867 millions, se divise de la manière suivante : 967 millions pour l'importation (2), soit 6 et 13 p. 100 d'augmentation

(1) Les céréales étrangères figurent dans cette somme pour 231 millions (commerce général) ; elles ne figuraient que pour 125 millions dans le mouvement des importations de l'année comparée.

(2) Les céréales étrangères importées pour la consommation, en 1847, entrent dans ce chiffre pour 209 millions ; en 1846, elles ne figuraient au commerce spécial d'importation que pour 100 millions.

sur les deux périodes comparées; 891 millions pour l'exportation, soit 5 et 17 p. 100 d'excédant sur les mêmes périodes.

La somme des importations spéciales n'est plus, au taux d'évaluation actuelle, que de 956 millions : 2 p. 100 de différence avec l'évaluation normale ; celle des exportations n'atteint plus que 720 millions, ce qui accuse relativement aux valeurs officielles, une diminution de 19 p. 100.

Commerce par mer et commerce par terre. — En considérant le mouvement commercial au point de vue des modes de transport, on voit que la somme de 2,614 millions, qui en est l'expression totale, se partage entre les deux modes, la voie de mer et la voie de terre, dans la proportion ci-après.

Commerce par mer...	Valeurs officielles..	1,925 millions.
	Valeurs actuelles..	1,719 »
Commerce par terre...	Valeurs officielles..	689 millions.
	Valeurs actuelles...	621 »

Entre les deux voies de transport, la proportion est de 74 p. 100 contre 26. Pendant les cinq dernières années, cette proportion avait été de 72 p. 100 contre 28. Le commerce par mer s'est donc accru de 2 p. 100 en 1847. A l'importation, la répartition des transports entre les deux voies n'a pas subi de variation sensible; la différence affecte la sortie. La proportion, qui était de 73 p. 100 en 1846, en ce qui concerne les expéditions par mer, s'est élevée cette année à 76; et, par suite, pour la voie de terre, elle est descendue de 27 à 24 p. 100.

Commerce par mer. — Dans le mouvement des transports par mer, dont la somme, comme on vient de le dire, est de 1,925 millions, la part du pavillon national est de 881 millions ou 46 p. 100; celle du pavillon étranger, de 1,044 millions ou 54 p. 100. Pour notre marine, l'avantage est de 6 p. 100 relativement à l'année dernière; de 16 p. 100 par comparaison avec la moyenne quinquennale. Le pavillon étranger compte des excédants de 13 et 17 p. 100 sur les deux périodes comparées.

Dans les 881 millions formant la somme des produits transportés par nos navires, 281 millions sont attribués à la navigation réservée : cette branche de notre mouvement maritime a perdu 1 p. 100 sur l'année précédente ; elle conserve une avance de 14 p. 100 sur la moyenne des cinq années antérieures. L'augmentation qui reste acquise au pavillon national porte exclusivement sur les transports faits concurremment avec le pavillon étranger.

Des variations se sont produites, d'une année à l'autre, dans nos rapports maritimes avec nos colonies. C'est ainsi qu'avec les Antilles et l'île de la Réunion on a constaté une augmentation de 5 p. 100, tandis qu'une réduction de 7 p. 100 affecte les transports entre la France et ses autres possessions. Des résultats inverses avaient eu lieu en 1846.

Pays de provenance et de destination. — Dans le mouvement général des échanges que la France a effectués avec les puissances étrangères et ses colonies, les États-Unis, l'Angleterre, la Belgique, la Suisse, les États-Sardes, l'Espagne, l'Association allemande, la Russie, la Turquie et le Brésil, rangés dans l'ordre d'importance des relations, ont absorbé 70 p. 100 ; 11 p. 100 reviennent à nos colonies. Environ un cinquième seulement du mouvement total se trouve divisé entre 41 autres puissances.

Nos échanges se sont accrus de 25 p. 100 avec les États-Unis, de 20 p. 100 avec la Belgique, de 2 p. 100 avec l'Espagne, de 46 et de 62 p. 100 avec la Russie et la Turquie. Il y a eu réduction de 1, 5, 20, 7 et 4 p. 100 avec l'Angleterre, la Suisse, les États-Sardes, l'Association allemande et les Deux-Siciles.

La valeur totale des produits échangés avec l'Algérie a baissé de 8 p. 100 ; des diminutions de 12 et 7 p. 100 se remarquent aussi à l'égard du Sénégal et de l'île de la Réunion. Avec la Martinique, la Guadeloupe, Cayenne et les possessions françaises de l'Inde, il y a progrès de 4, 16, 23 et 4 p. 100.

En général, la marche de nos relations commerciales a été ascendante avec les autres pays, notamment avec

l'Égypte, la Grèce, la Côte occidentale d'Afrique, Haïti et l'Autriche.

Pays de provenance. — Les produits expédiés à la France par les États-Unis sont évalués à 160 millions : c'est 4 p. 100 d'augmentation sur le commerce général de l'année précédente. La valeur des mêmes produits retenus pour la consommation intérieure ne s'est élevée qu'à 128 millions au lieu de 141, chiffre de 1846 : 9 p. 100 de différence (1).

Pour les importations générales et spéciales, la Belgique vient au second rang. Les premières s'élèvent à 150 millions, avec 20 p. 100 d'accroissement ; les secondes sont évaluées à 111 millions : 9 p. 100 en plus (2).

De 71 millions en 1846, la valeur des produits provenant de la Russie a atteint le chiffre de 111 millions en 1847 : le progrès est de 55 p. 100. Sur cette somme, 108 millions sont attribués aux produits mis en consommation : sous ce rapport, l'accroissement est de 103 p. 100 (3).

Les marchandises importées d'Angleterre pour toutes destinations représentent 109 millions ; celles retenues pour les besoins intérieurs, 72 millions : comparativement à l'année dernière, ce double mouvement a perdu 17 et 9 p. 100 (4).

La valeur des produits envoyés par la Suisse a été à peu près la même pendant les deux années comparées, 105 et 106 millions. La majeure partie de ces expéditions ont alimenté le transit ; la part du commerce spécial n'a été que de 29 millions en 1846, de 26 millions en 1847.

Une augmentation de 85 p. 100 porte sur les provenances de la Turquie ; 98 millions au lieu de 53. Les mises

(1) Les farines des États-Unis ont donné 15 millions d'augmentation, mais sur les cotons la diminution est de 33 millions.

(2) Les houilles ont contribué à cette augmentation pour 4 millions, les céréales pour 5 millions et la fonte brute pour 2 millions ; mais les fils et tissus de lin ou de chanvre présentent une diminution de 6 millions.

(3) Dans cet accroissement, les céréales figurent pour 46 millions ; les graines oléagineuses pour 6 millions et les lins teillés pour 2 millions.

(4) Les fils de lin sont compris dans la diminution pour 7 millions ; les laines pour 2 millions.

en consommation se sont accrues de 88 p. 100 ; 73 millions au lieu de 39 (1).

Les envois faits par les États-Sardes sont descendus, au commerce général, de 117 à 90 millions : 23 p. 100 de diminution. Même décroissance au commerce spécial ; 79 millions au lieu de 108 : 27 p. 100 de différence (2).

L'Association allemande se trouve placée au huitième rang pour l'importance des importations générales : celles-ci sont évaluées à 70 millions, les importations spéciales à 50 millions. Il y a réduction de 7 p. 100 pour les premières, augmentation de 3 p. 100 sur les secondes.

L'importance des expéditions effectuées l'année précédente s'est maintenue cette année, en ce qui concerne les produits spécialement destinés à la France, à l'égard de l'Espagne, des Deux-Siciles et des États barbaresques.

Il y a eu accroissement, au commerce spécial, dans les provenances de la Grèce, de la Côte occidentale d'Afrique, du Mecklenbourg-Schwerin, des villes anséatiques, de l'Égypte, des Indes hollandaises, de la Chine, de l'Uruguay et de Guatimala.

Ce commerce s'est ralenti, au contraire, avec les Pays-Bas, la Suède et la Norwège, la Toscane et les États Romains, l'Autriche, le Portugal et la plupart des États d'Amérique.

La consommation des produits de nos colonies a suivi une marche ascendante, relativement aux expéditions faites par la Guadeloupe, l'île de la Réunion, le Sénégal et les possessions françaises dans l'Inde ; l'augmentation est de 22, 10, 53 et 46 p. 100. La marche a été rétrograde en ce qui touche la Martinique, l'Algérie et Cayenne ; la diminution est de 1,29 et 11 p. 100.

Pays de destination. — Pour l'exportation, les États-Unis se présentent aussi en premier ordre. Ils ont reçu de la France pour 219 millions de produits de toute origine, parmi lesquels les produits français figurent pour 132 millions : c'est un accroissement de 46 p. 100 au

(1) 31 millions d'augmentation sur les céréales ; 3 millions sur les graines oléagineuses.

(2) 29 millions de diminution sur les céréales ; 3 millions sur l'huile d'olive.

commerce général, de 32 p. 100 au commerce spécial (1).

L'Angleterre vient ensuite. Sa part dans nos exportations générales est de 168 millions, avec excédant de 14 p. 100 sur le chiffre de l'année dernière ; elle est de 126 millions au commerce spécial, avec augmentation de 12 p. 100 (2).

Les exportations à destination de l'Espagne s'élèvent à 96 millions, dont 71 s'appliquent aux marchandises françaises ; ces résultats diffèrent peu de ceux constatés en 1846.

Une diminution de 10 p. 100 atteint les expéditions faites à destination de la Suisse : 96 millions au lieu de 104 ; la réduction est de 11 p. 100 : 43 millions au lieu de 48, en ce qui concerne les produits nationaux (3).

Nos exportations pour la Belgique se sont accrues de 60 à 71 millions au commerce général ; de 49 à 59 millions au commerce spécial : 19 et 22 p. 100 d'augmentation (4).

Avec l'Association allemande, nos envois de produits de toute origine ont baissé de 8 p. 100 ; ceux de produits français ont diminué de 10 p. 100.

L'importance de nos expéditions en marchandises d'origine nationale est à peu près restée dans les mêmes limites qu'en 1846, à l'égard de la Côte occidentale d'Afrique, des Pays-Bas, des États Sardes, du Mecklenbourg-Schwerin, de la Toscane, des États Romains, de la Nouvelle-Grenade et de la Norwège.

Les villes anséatiques, le Brésil, la Grèce, la Turquie, la Russie, le Chili, les possessions espagnoles d'Amérique, Haïti, l'Autriche, le Pérou et le Danemarck ont donné plus d'essor à leurs achats de produits français. Les exporta-

(1) Cette augmentation porte pour 15 millions sur les tissus de soie, pour 8 millions sur les tissus de coton.

(2) Dans cet accroissement, les tissus de laine figurent pour 3 millions, les tissus de coton pour 3 millions, les vins pour 3 millions et les tissus de soie pour 2 millions.

(3) La diminution affecte les fils de coton pour 2 millions 1/2, les tissus de laine pour 2 millions et les vins pour 1 million.

(4) L'augmentation porte notamment sur les tissus de soie pour 1 million 1/2, sur les fils de laine pour 1 million 1/2, les vins pour 1 million, et la mercerie pour un peu moins d'un million.

tions ont été plus restreintes à destination des États barbaresques, du Mexique, de Guatimala, Venezuela et Bolivia, de l'Égypte, de la Suède, du Portugal, des Philippines et de la Chine.

A l'exception du Sénégal et de Cayenne, qui ont reçu 12 et 27 p. 100 de plus qu'en 1846, toutes nos colonies ont moins demandé à la métropole. La différence en moins est de 12 p. 100 pour l'Algérie, de 10, 7, 26 et 43 p. 100, en ce qui touche la Martinique, la Guadeloupe, l'île de la Réunion et les possessions françaises dans l'Inde.

Importations. — Dans la somme des produits importés (1,343 millions), la part des matières nécessaires à l'industrie est de 662 millions (1), dont 548 millions (1) s'appliquent aux objets destinés à alimenter les fabriques du pays. En 1846, la valeur de cette sorte de produits s'était élevée à 721 et 608 millions. Il en résulte une diminution de 8 p. 100 au commerce général, de 10 p. 100 au commerce spécial. Il y a eu accroissement de près de 1 p. 100, 227 millions (2) contre 226, à l'égard des produits fabriqués importés pour toutes destinations ; mais la France n'en a retenu que pour 49 millions (2) au lieu de 58 millions, chiffre de 1846 : c'est une diminution de 15 p. 100.

L'activité des importations s'est plus particulièrement portée vers les objets de consommation naturels. Il en est arrivé pour 454 millions (3) ; il en a été acquitté pour 379 millions (3) : l'augmentation est de 144 et 125 millions ou 46 et 49 p. 100, comparativement au mouvement de l'année précédente qui, elle-même, avait été exceptionnelle sous ce rapport ; car la comparaison avec la moyenne quinquennale porte la différence en plus à 81 p. 100 au commerce spécial.

En d'autres termes, les matières nécessaires à l'industrie entraient en 1846 pour 57 centièmes dans le mouvement général des importations ; elles n'y entrent cette année que pour 49 centièmes. La part des produits fabri-

(1) Au taux des valeurs actuelles, 638 millions au commerce général, 543 millions au commerce spécial.

(2) Au taux des valeurs actuelles, 218 millions au commerce général, 49 millions au commerce spécial.

(3) Au taux des valeurs actuelles, 434 millions au commerce général, 364 millions au commerce spécial.

qués était de 18 centièmes; la proportion est descendue à 17. Au contraire, celle des objets de consommation naturels s'est accrue de 25 à 34 centièmes.

Parmi les objets de consommation naturels, on signalera l'impulsion que la crise alimentaire a donnée à l'importation des céréales. Les quantités arrivées sont évaluées à 231 millions; celles retenues pour la consommation intérieure à 209 millions. En 1846, sous l'empire des mêmes circonstances exceptionnelles, il avait été importé pour 125 millions de céréales, dont 100 millions s'appliquaient aux besoins intérieurs. D'une année à l'autre, l'augmentation est de 86 et 109 p. 100; elle est de 231 et 372 p. 100, si l'on fait porter la comparaison sur les importations moyennes des cinq dernières années.

Les sucres des colonies françaises mis en consommation atteignent la valeur de 55 millions au lieu de 50, chiffre de 1846. Sur les graines oléagineuses, l'accroissement est de 8 millions au commerce spécial. L'importation des arachides et des noix de touloucouna a pris du développement: de 1 million en 1842, leur valeur s'est progressivement élevée à 7 millions en 1846, et 10 millions en 1847. Une augmentation de 3 millions porte sur le riz.

Dans la même classe de produits, les sucres étrangers, les poissons de mer, les fruits frais, ont éprouvé, d'une année à l'autre, des diminutions dont la plus importante ne dépasse pas 3 millions de valeur: elle concerne les sucres.

Parmi les matières nécessaires à l'industrie, la houille figure pour une augmentation de 3 millions 1/2. Il en est dont l'importation s'est maintenue au chiffre de l'année dernière, ou n'a que faiblement varié: ce sont l'indigo et la cochenille, les peaux brutes, les poils pour la filature et la chapellerie, la fonte brute, le fer, le cuivre et le plomb, le lin, le chanvre et les graisses. Mais, à l'égard d'autres matières, on remarque des réductions notables: ainsi au commerce spécial, la différence en moins est de 34 millions sur les cotons; elle est de 7 millions sur les laines; de 9 millions sur les fils de lin ou de chanvre; de 9 millions sur les bois communs; de 3 millions sur l'huile d'olive et de 3 millions sur le tabac en feuilles.

Pendant chacune des deux années comparées, la somme des soies importées et mises en consommation s'est élevée à 77 millions.

En ce qui concerne les produits fabriqués, les machines et mécaniques et les tissus de lin ou de chanvre présentent seuls des différences de quelque intérêt : 3 millions de diminution sur les premiers objets; 3 millions sur les seconds.

Exportations. — On a vu que la somme des exportations en marchandises de toute origine était de 1,271 millions. Elle se subdivise ainsi : 360 (1) millions pour les produits naturels; 911 (2) millions pour les objets manufacturés, soit 5 et 9 p. 100 de plus qu'en 1846, en ce qui touche le commerce général.

Dans la valeur totale des exportations, les produits du sol et de l'industrie du pays figurent pour 891 millions : 192 millions (3) de produits naturels; 699 (4) millions d'objets manufacturés, avec accroissement de 3 et 5 p. 100 pour ces deux catégories, relativement à l'année précédente. L'augmentation est de 1 pour 100 pour la première, de 22 p. 100 pour la seconde, si l'on fait porter la comparaison sur le résultat moyen des cinq années antérieures.

Les variations les plus importantes survenues dans l'expédition au dehors des produits nationaux sont celles-ci : 10 millions d'augmentation sur les vins, 8 millions sur les eaux-de-vie, et 3 millions sur les fruits à ensemencer. Les garances et les céréales ont éprouvé des diminutions de 3 et 2 millions.

A l'égard des objets manufacturés, on signalera des améliorations de 19 millions sur les tissus de soie, de 15 millions sur les tissus de coton, de 5 millions sur les sucres raffinés, de 3 millions sur la tabletterie, la mercerie et les meubles. Au contraire, l'exportation des tissus de laine a baissé de 8 millions; celle des fils de coton et de laine de 2 millions.

(1) 344 millions au taux des valeurs actuelles.
(2) 705 millions — —
(3) 191 millions — —
(4) 529 millions — —

La valeur des tissus de lin exportés a atteint 26 millions pendant les deux années comparées. Sauf quelques variations en plus ou en moins, conséquence naturelle des fluctuations ordinaires du commerce, l'expédition sur les marchés extérieurs des autres produits nationaux s'est maintenue au niveau des faits de même nature constatés l'année dernière. Il en est ainsi, notamment, en ce qui touche les peaux ouvrées et les peaux préparées, la poterie et les cristaux, le linge et les habillements confectionnés, les chevaux et les bestiaux, la parfumerie, les ouvrages en métaux, les modes, les articles divers de l'industrie parisienne, les machines et mécaniques et les savons.

Primes. — La somme des primes d'exportation, ou drawbacks, payée par le Trésor, s'élève à 20,619,869 f. (1). Il n'avait été payé à ce titre, en 1846, que 16,977,515 fr. C'est une différence en plus de 21 p. 100 ; elle est de 34 p. 100 comparativement à la moyenne quinquennale.

Cet accroissement porte notamment sur les sucres raffinés. L'exportation de ce produit a atteint 33,447 quintaux métriques, en ce qui concerne les sucres provenant de nos colonies, lesquels n'avaient alimenté le raffinage pour la réexportation, en 1846, que jusqu'à concurrence de 12,487 quintaux métriques ; l'augmentation est de 168 p. 100. Les sucres étrangers ont fourni à l'extérieur, en produits raffinés, 95,357 quintaux métriques : 19,657 quintaux de plus que l'année dernière, 23,560 quintaux, ou 33 p. 100 de plus que la moyenne des cinq années antérieures.

Sur les tissus de coton et de laine, les primes payées n'excèdent que de 5 et 2 p. 100 la proportion de l'année comparée. Sur les fils de laine, il y a augmentation de 96 p. 100, tandis qu'une diminution de 69 p. 100 se remarque à l'égard des fils de coton. Le progrès est de 24 p. 100 quant aux savons, relativement à l'année précédente ; mais si l'on compare les exportations de 1847 à

(1) Non compris les primes d'encouragement pour la grande pêche ; le règlement de celle-ci concerne le département du commerce.

celles des cinq années antérieures, chiffre moyen, on trouve qu'elles leur sont inférieures de 29 p. 100.

La valeur totale des marchandises exportées sous bénéfice de primes s'est élevée à 252 millions en 1847 ; c'est six millions de plus que le résultat obtenu l'année précédente.

Cette somme de 252 millions, établie d'après les taux d'évaluation fixés en 1826, se trouve réduite à 129 millions au taux des valeurs réelles déterminées pour 1847 (1).

Entrepôts.—Nos entrepôts ont reçu, en 1847, 15,743,578 quintaux métriques de produits divers. Les céréales y figurent pour 7,470,767 quintaux métriques, ou 48 p. 100. En 1846, le mouvement des entrepôts n'avait porté que sur 12,053,823 quintaux métriques de marchandises, y compris 4,046,577 quintaux de céréales. Le poids moyen des entrées en entrepôts de la période quinquennale est de 10,027,539 quintaux métriques. Sur les deux périodes comparées, les produits étrangers entreposés cette année présentent des excédants de poids de 31 et 57 p. 100.

Relativement à la valeur des marchandises reçues en entrepôt, l'augmentation est de 12 et 16 p. 100 : 789 millions au lieu de 707 millions en 1846, et 677 millions, chiffre moyen de la période quinquennale.

Au taux des valeurs actuelles, la somme des produits entreposés en 1847 est évaluée à 751 millions : c'est, avec le chiffre officiel, une différence en moins de 5 p. 100.

On a vu que les céréales avaient absorbé environ moitié, 48 p. 100, du mouvement général des entrepôts. L'importance des admissions de grains excède de 85 p. 100 le résultat de 1846 et de 215 p. 100 celui de la moyenne des cinq années antérieures.

(1) Cette différence de 123 millions entre la valeur officielle et la valeur effective porte principalement sur les tissus de coton et les tissus de laine, savoir :

	Valeur officielle 1846.	Valeur actuelle 1847.	Différence en moins.
Tissus de coton..	130 millions.	43 millions.	87 millions.
Tissus de laine...	91 —	62 —	29 —
Totaux.	221 —	105 —	116 —

Transit. — L'expédition des produits étrangers par emprunt du territoire français a porté sur un poids total de 769,471 quintaux métriques. En 1846, le poids des marchandises de transit n'avait atteint que 570,685 quintaux métriques : le progrès est de 35 p. 100. Le transit des céréales a surtout été actif ; il a consisté dans une masse de 338,680 quintaux, ce qui représente 44 p. 100 du mouvement total. L'année dernière il n'avait été expédié en transit que 118,716 quintaux métriques de grains et farines. Le transit des houilles belges par les canaux français s'est aussi élevé de 64,800 à 116,160 quintaux métriques. On remarque un accroissement de 44 p. 100 sur les cafés, de 22 p. 100 sur les tissus de soie, de 13 p. 100 sur les tissus de laine. Au contraire, le transit des cotons a diminué de 20 p. 100 ; celui des fontes, fers et aciers, du sucre raffiné et des soies de 43, 40 et 17 p. 100.

Les produits expédiés en transit représentent une valeur de 210 millions. L'année précédente, ils représentaient une valeur de 202 millions : ce n'est, sous ce rapport, qu'un accroissement de 4 p. 100.

Au taux des valeurs actuelles, l'importance du transit de 1847 se réduit à une somme de 176 millions : 16 p. 100 de différence avec la valeur officielle.

La Suisse est, quant aux valeurs, au premier rang des puissances qui ont expédié les marchandises de transit. Sa part, dans l'ensemble des opérations, est de 38 p. 100, avec augmentation de 8 p. 100 relativement à l'année dernière. Elle est au second rang des puissances de destination. Les principaux produits qu'elle a expédiés consistent en tissus de coton, fromages, tissus de soie, horlogerie, bitumes solides et soies écrues : elle a reçu notamment des céréales, du café, du coton, du sucre raffiné, des huiles et du fer en barre.

La Belgique, l'Angleterre, l'Association allemande, les États-Sardes et les États-Unis viennent ensuite par rang d'importance, pour la provenance. En ce qui touche la destination, ces puissances sont rangées dans l'ordre suivant : les États-Unis, l'Angleterre, le Brésil, les États-Sardes, l'Espagne, l'Association allemande et la Belgique.

Perceptions. — Les droits de toute nature, perçus par

l'administration des douanes, s'élèvent à la somme totale de 201,095,473 fr., savoir :

Droits d'entrée	136 486 547 francs.
Id. de sortie	2 039 196
Id. de navigation	2 847 840
Droits et produits accessoires	2 798 570
Taxe de consommation sur les sels	56 923 320

Comparativement aux recettes effectuées l'année dernière, la diminution est de 16,085,156 fr.

Cette différence porte exclusivement sur les droits d'importation ; ils ont produit 17,427,943 fr. de moins qu'en 1846.

Voici dans quelle proportion les perceptions se sont réparties entre les principales douanes :

Marseille	34 742 000 f. ou	17 p. 0/0
Le Havre	26 002 000	13
Paris	20 509 000	10
Nantes	15 918 000	8
Bordeaux	14 957 000	7
Dunkerque	7 242 000	4
Rouen	5 933 000	3
Autres douanes	75 792 000	38

Navigation. — Le mouvement maritime que la France a entretenu avec ses colonies et l'étranger a occupé, tant à l'entrée qu'à la sortie, 34,028 navires. Ce nombre représente celui des voyages accomplis avec chargement de marchandises. L'importance du tonnage s'est élevée à 4,297,000 tonneaux. C'est, pour le nombre des navires, un accroissement de 5 p. 100 ; pour le tonnage, une augmentation de 9 p. 100 relativement au mouvement de l'année dernière : l'amélioration est de 16 et 25 p. 100, si l'on fait porter la comparaison sur les résultats moyens de la période quinquennale.

Le pavillon national a couvert, tant pour la navigation réservée que pour celle faite concurremment avec le pavillon étranger, 13,234 navires, jaugeant 1,589,000 tonneaux ; sa part avait été en 1846, de 13,779 navires et de 1,535,000 tonneaux. Ces chiffres se compensent en ce sens que, si une diminution de 4 p. 100 porte sur le nombre des navires, leur capacité s'est accrue de la même proportion.

On a compté 20,794 navires étrangers de la contenance de 2,708,000 tonneaux. Leur nombre n'avait été, en 1846, que de 18,736, et leur jaugeage de 2,390,000 tonneaux. Un avantage de 11 et 13 p. 100 leur est ainsi acquis.

La position du pavillon français, vis-à-vis du pavillon étranger, avait été celle-ci l'année dernière : 42 p. 100 contre 58, quant au nombre des voiles ; 39 p. 100 contre 61, relativement au tonnage. La proportion est plus favorable au pavillon étranger en 1847 : sa part est de 61 p. 100 contre 39, pour le nombre ; de 63 p. 100 contre 37, pour le tonnage des navires.

Dans les 13,234 navires français qui ont alimenté le mouvement maritime, 3,533, jaugeant 542,000 tonneaux, ont desservi la navigation réservée (1), c'est-à-dire celle faite avec nos colonies, y compris les opérations de la grande pêche. Dans la navigation de concurrence, nous avons occupé 9,701 navires de la contenance de 1,047,000 tonneaux. Nous avons perdu 4 p. 100 dans chacune de ces branches, eu égard au nombre des navires ; des deux côtés aussi le tonnage a augmenté, mais dans une faible proportion, 1 et 5 p. 100.

Ces résultats comprennent la navigation à voile et celle à vapeur réunies. En s'occupant de cette dernière séparément, on voit que le nombre des voyages effectués par les paquebots a été de 6,114, au lieu de 5,872, chiffre de 1846 : augmentation, 4 p. 100 ; que leur contenance a été de 959,000 tonneaux, au lieu de 852,000 : différence en plus, 13 p. 100. Cet accroissement peu important a d'ailleurs profité à peu près également aux deux pavillons.

Voir au *supplément* quelques chiffres sur le mouvement du commerce pendant les premiers mois de 1848.

(1) Le mouvement du cabotage n'est pas compris ici.

———

TABLEAU DÉCENNAL

Comparatif du commerce de la France avec les colonies et les puissances étrangères de 1837 *à* 1846.

Le mouvement général du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères a suivi une marche ascensionnelle constante de 1837 à 1846, points extrêmes de la période décennale dont on s'occupe ici.

En 1837, la valeur des importations et des exportations réunies s'est élevée à 1,566 millions; en 1846, et par suite d'accroissements annuels successifs, l'ensemble de notre commerce extérieur a porté sur une valeur de 2,437 millions. Le dernier terme de la période présente ainsi, sur le premier, une augmentation de 871 millions, ou de 55 pour 100.

Le même mouvement progressif s'était fait remarquer pendant la période décennale précédente : de 1,168 millions en 1827, la valeur totale de nos échanges atteignait la somme de 1,867 millions en 1836 : augmentation 699 millions, ou 60 p. 100.

Si l'on compare maintenant le point de départ de la précédente période avec le résultat de l'année qui termine la seconde, on voit qu'en vingt ans le mouvement général de notre commerce s'est accru de 1,269 millions, ou de 109 p. 100. — En ne considérant que les résultats moyens, soit 1,366 millions pour la période de 1827 à 1836; 2,112 millions pour la période de 1837 à 1846, on constate un excédant de 746 millions, ou 55 p. 100 en faveur de la dernière moyenne décennale.

Dans ce mouvement général des marchandises de toute origine, entrées et sorties, il convient de faire la part des produits étrangers retenus pour la consommation et des produits nationaux expédiés au dehors : c'est le *commerce spécial.*

De 1827 à 1836, la valeur moyenne du commerce spécial a été de 1,001 millions : elle est, au *commerce général*, comme 73 est à 100.

De 1837 à 1846, la valeur moyenne du *commerce spé-*

cial s'est élevée à 1,489 millions : elle ressort au *commerce général* comme 71 à 100 (1).

La moyenne décennale de la seconde période excède de 49 p. 100 celle de la première. Si l'on prend pour terme de comparaison l'année qui commence et celle qui termine la période la plus récente, on voit que la valeur totale du commerce spécial qui, en 1837, était de 1,084 millions, s'est élevée à 1,772 millions en 1846 : augmentation, pendant les dix dernières années, 688 millions. Enfin, en rapprochant les résultats de la première et de la dernière année des deux périodes comparées, 1827 et 1846, le progrès du commerce spécial se traduit par une augmentation de 851 millions; soit 921 millions en 1827, contre 1,772 millions en 1846.

L'importation et l'exportation se partagent à peu près également le chiffre de la moyenne générale du mouvement commercial de 1837 à 1846 ; soit 2,112 millions. La part de l'importation est de 1,088 millions au commerce général ; de 776 millions au commerce spécial, avec augmentation de 63 et 62 p. 100 sur les moyennes de la période décennale précédente. La part de l'exportation est de 1,024 millions pour l'expédition des marchandises de toute origine; de 713 millions pour ce qui concerne les produits nationaux, avec avantage de 47 et 37 p. 100 sur le calcul moyen de la période de 1827 à 1836.

Le progrès de notre commerce extérieur s'est proportionnellement réparti, pendant les dix dernières années, entre les deux modes de transport offerts aux échanges de la France avec l'étranger : *la voie maritime et la voie de terre*. C'est ainsi que, sur l'ensemble des importations et des exportations, dont la valeur moyenne

(1) La loi du 9 février 1832, qui a notablement étendu la faculté du transit, d'une part, d'autre par la création, en 1834, des entrepôts intérieurs, ont ouvert, pendant la seconde période décennale, de nouvelles voies aux opérations d'importation et de réexportation ; en d'autres termes, au commerce général, qui, par suite, a pris de sensibles développements. Ainsi s'explique comment, comparé aux résultats de la première période pendant laquelle ces causes de développement n'existaient pas, du moins dans toute leur étendue, le rapport proportionnel du commerce spécial au commerce général a dû s'abaisser.

totale est, comme on l'a vu, de 2,112 millions, 1,508 millions sont acquis aux transports maritimes et 604 millions aux transports par terre : c'est 71 contre 29 p. 100.

Pendant la période décennale précédente, la valeur du commerce par mer s'était élevée à 952 millions ; celle du commerce par terre à 413 millions ; les résultats de la dernière période présentent, sous ce rapport, des augmentations de 58 et 46 p. 100 ; mais, de 1827 à 1836, la proportion entre les deux modes de transport a été de 70 contre 30. On voit que, sauf une différence de 1 p. 100, la proportion entre les deux voies ouvertes à nos relations extérieures n'a pas varié depuis vingt ans.

A l'importation, la valeur moyenne des marchandises arrivées par mer est de 767 millions ; il en est entré pour 321 millions par les frontières de terre. La comparaison avec la moyenne décennale de 1827 à 1836 fait ressortir des augmentations de 72 et 45 p. 100 en faveur de la dernière période. Quant à la distribution des marchandises entre les deux modes de transport, la proportion, qui était de 67 p. 100 à l'égard de la voie de mer contre 33 pour la voie de terre, en prenant la moyenne de la période décennale précédente, est, pour la période actuelle, de 70 contre 30, d'où ressort, au préjudice des transports par terre, un faible avantage de 3 p. 100 acquis à la voie maritime.

A l'exportation, il a été expédié en moyenne, par mer, pour 741 millions, par terre, pour 283 millions, ou 72 contre 28 p. 100. La moyenne décennale précédente offrait, pour la part de la navigation, 506 millions ou 72 p. 100 ; pour les transports par terre, 192 millions ou 28 p. 100. Malgré un progrès de 47 p. 100, constaté dans la dernière période, quant à l'importance des valeurs échangées, leur distribution entre les deux voies n'a pas changé d'une période à l'autre.

Il convient maintenant de faire la part que les pavillons respectifs ont prise aux transports représentés par la valeur de 1,508 millions formant la moyenne décennale, entrée et sortie réunies, du mouvement maritime.

Pour le pavillon national, la moyenne des dix années

est de 695 millions. Cette moyenne n'était que de 489 millions pour la période décennale précédente : il en résulte un accroissement de 42 p. 100.

De ces 695 millions dévolus à notre marine, 211 millions forment le contingent des transports réservés ; 484 millions celui de la navigation de concurrence. Ces deux branches se sont accrues de 53 et de 38 p. 100, relativement à la moyenne décennale de 1827 à 1836.

En examinant séparément les éléments de notre navigation privilégiée, on reconnaît que les relations avec nos colonies de l'île de la Réunion et des Antilles offrent un résultat moyen de 116 millions ; qu'à l'égard des autres possessions françaises hors d'Europe, la valeur moyenne des produits transportés est de 77 millions, et que, pour la grande pêche, le chiffre combiné est de 18 millions ; total, 211 millions. Pour la période décennale précédente, la valeur moyenne de 138 millions, attribuée aux transports réservés, se trouve répartie ainsi qu'il suit : 103 millions pour la navigation avec nos colonies, 25 millions pour les autres possessions françaises hors d'Europe, 10 millions pour la grande pêche. Des excédants de 13, 209 et 88 p. 100 sont ainsi acquis à la dernière période décennale pour chacune de ses branches de navigation réservée au pavillon national. La plus importante de ces augmentations porte sur nos relations avec les possessions françaises hors d'Eufope autres que nos colonies des Antilles et de l'île de la Réunion. En effet, de 35 millions en 1837, la valeur des produits échangés avec ces contrées s'est élevée à 148 millions en 1846 : l'Algérie y a eu la plus forte part.

Le pavillon étranger est entré, en moyenne, pour 813 millions sur 1,508, dans le partage du mouvement maritime ; il y avait pris, de 1827 à 1836, 463 millions sur 952, ce qui donne un accroissement de 75 p. 100.

En définitive, la proportion moyenne des transports par mer, pendant la période de 1837 à 1846, a été de 46 p. 100 pour notre pavillon, navigation privilégiée et de concurrence réunies, de 54 p. 100 pour le pavillon étranger. Dans la période précédente, la proportion était celle-ci : navires français, 51 p. 100 ; nav. étrang. 49 p. 100.

Si l'on examine distinctement l'importation et l'expor-

tation, on constate, par la comparaison des deux moyennes décennales, un progrès général dans les valeurs transportées par notre marine. A l'importation, ce progrès est de 22 p. 100 en ce qui concerne les transports réservés ; de 48 p. 100 relativement aux transports de concurrence ; mais, pour le pavillon étranger, l'accroissement est de 114 p. 100. A l'exportation, les transports exclus de la concurrence sont en avance de 89 p. 100; ceux qui se font concurremment avec l'étranger, se sont accrus de 27 p. 100; le pavillon étranger offre un excédant de 49 p. 100.

Commerce par mer.

Le mouvement des marchandises reçues et expédiées par mer vient d'être examiné sous le rapport des valeurs ; il reste à l'apprécier sous le rapport du tonnage. Le commerce d'importation a nécessité, en moyenne, l'emploi de 15,892 navires de tous pavillons, jaugeant 1,917,877 tonneaux, pendant la période de 1837 à 1846. Dans la période décennale précédente, la moyenne n'était que de 9,492 navires, et 1,072,968 tonneaux : c'est une augmentation de 67 p. 100 à l'égard du nombre des navires employés ; de 79 p. 100 relativement au tonnage.

La moyenne des navires français affectés au commerce d'importation, de 1837 à 1846, est de 6,441, jaugeant 679,763 tonneaux. Dans le cours de la période décennale précédente, la moyenne des navires a été de 4,121, celle de leur contenance, de 428,463 tonneaux : des avantages de 56 et 59 p. 100 sont acquis, pour ces deux éléments, à la dernière période décennale.

Le même progrès a profité au pavillon étranger. En ce qui concerne les navires portant pavillons des pays d'importation, l'augmentation est de 74 p. 100 quant au nombre, de 88 p. 100 quant au tonnage : c'est-à-dire 7,993 navires au lieu de 4,596 ; 995,553 tonneaux au lieu de 530,343. Relativement aux tiers pavillons, l'excédant d'une période sur l'autre est de 88 p. 100 pour le nombre, de 112 p. 100 pour le tonnage : soit, 1,458 navires contre 775 ; 242,561 tonneaux contre 114,162.

Pour les produits exportés par mer, leur transport a nécessité, de 1837 à 1846, l'emploi moyen de 11,866 na-

vires, jaugeant 1,236,875 tonneaux; le résultat moyen de la décennale comparée était de 9,065 navires et 857,611 tonneaux : différence en plus, 31 et 44 p. 100.

Dans cet ensemble, le pavillon français a couvert 5,520 navires d'une contenance de 584,699 tonneaux; de 1827 à 1836, il n'en avait couvert, en moyenne, que 4,170, jaugeant 402,283 tonneaux : il y a eu accroissement de 32 et 45 p. 100. On a compté, chiffre moyen, 5,316 navires étrangers, contenant 506,779 tonneaux portant le pavillon des pays de destination : la moyenne décennale précédente ne présentait que 4,024 navires et 338,272 tonneaux, d'où ressort un progrès de 32 et 50 p. 100. Pour les pavillons tiers, l'accroissement est de 18 et 24 p. 100; savoir : 1,030 navires au lieu de 871; 145,397 tonneaux, au lieu de 117,056.

Pays de provenance et de destination.

Parmi les puissances qui, dans la période décennale dont on analyse ici les résultats, ont entretenu avec la France les relations commerciales les plus étendues, on citera, suivant l'ordre d'importance des échanges, les Etats-Unis, l'Angleterre, les Pays-Bas et la Belgique (1); la Suisse, les États Sardes, l'Association allemande, l'Espagne, l'Algérie (2) et la Russie; la Grèce et la Turquie (3); la Toscane et les État-Romains (4). Dans le calcul moyen des valeurs échangées avec l'ensemble des puissances étrangères, celles qu'on vient d'indiquer entrent pour 76 p. 100 au commerce général; pour 74 p. 100 au

(1) Dans le tableau décennal de 1827 à 1836, les échanges opérés avec les Pays-Bas et la Belgique ont été présentés cumulativement : réunis, ils entrent pour 10 pour 100 dans l'ensemble du mouvement commercial. Séparée dans la période actuelle, la part de ces puissances est celle-ci : Pays-Bas, 2 p. 100; Belgique, 8 p. 100.

(2) Les relations commerciales avec l'Algérie, les Etats barbaresques, la côte occidentale et les autres pays d'Afrique ont été, pendant une partie de la période décennale précédente, constatées collectivement. Un compte spécial est actuellement ouvert à chacune de ces contrées.

(3) La Grèce et la Turquie étaient précédemment réunies pour l'appréciation du mouvement commercial; c'est ce qui explique pourquoi elles ont une moyenne commune relativement à la période décennale de 1827 à 1836.

(4) La remarque précédente s'applique à la Toscane et aux Etats-Romains, Lucques et Monaco.

commerce spécial, importations et exportations réunies.

La comparaison des deux moyennes décennales fait ressortir un progrès marqué à l'égard de la généralité des puissances. Au lieu de 204 millions, les États-Unis comptent pour 293 millions : 43 p. 100 d'augmentation. La part de l'Angleterre était de 145 millions, elle est de 269 millions : différence en plus, 85 p. 100. De 19 millions en 1837, les échanges avec l'Algérie ont atteint, en 1846, le chiffre de 111 millions. Nos relations avec la côte occidentale d'Afrique, restreintes à 2 millions au début de la période, portaient sur une valeur de 10 millions en 1846.

De faibles diminutions de 4, 5 et 14 p. 100 se remarquent en ce qui concerne la Guadeloupe, le Pérou et la Bolivie, le Texas et le Mexique. Avec l'Autriche, le chiffre moyen des échanges est descendu, d'une période à l'autre, de 43 à 18 millions ; c'est une diminution de 59 p. 100.

Les marchandises importées des États-Unis, de 1837 à 1846, donnent une valeur annuelle de 150 millions au commerce général, de 121 millions au commerce spécial. Pour la période décennale précédente, ces termes ne s'élevaient qu'à 84 et 64 millions : il en résulte des accroissements de 79 et 89 p. 100.

La Belgique nous a envoyé pour une valeur moyenne de 103 millions de produits sur lesquels la consommation intérieure en a retenu pour 89 millions. Pour pouvoir comparer les résultats de la dernière période avec ceux de la première, où le mouvement commercial de la Belgique a été, en partie, commun avec celui des Pays-Bas, il convient de tenir compte d'une importation de 26 millions au commerce général et de 14 millions au commerce spécial, portés au compte de cette dernière puissance. On obtient ainsi un total moyen de 129 et 103 millions, au lieu de 78 et 65 millions, chiffres de la période précédente : il en résulte des accroissements de 66 et 58 p. 100.

Sous le rapport des importations, l'Angleterre se présente en troisième ordre. La somme des marchandises qu'elle a envoyées s'est progressivement développée pen-

dant le cours de la dernière période ; elle offre une moyenne de 124 millions au commerce général, de 80 millions au commerce spécial. De 1827 à 1836, le résultat moyen était de 39 et 22 millions ; c'est un progrès de 221 et 262 p. 100.

Les États Sardes occupent le quatrième rang. Cette puissance n'avait importé, en moyenne, de 1827 à 1836, que pour 65 millions, dont 64 affectaient la consommation intérieure. La moyenne actuelle est de 101 et 78 millions : 55 et 21 p. 100 d'augmentation.

Placée au cinquième rang, relativement aux importations générales, où elle figure pour une valeur de 81 millions avec accroissement de 140 p. 100, la Suisse descend au neuvième rang quant aux marchandises retenues pour la consommation, et dont la valeur n'excède pas 23 millions, tout en dépassant de 77 p. 100 la moyenne de la décennale précédente.

On citera ensuite l'Association allemande et la Russie, dont les importations se sont accrues, d'une période à l'autre, de 32 et 108 p. 100 au commerce général, de 21 et 75 p. 100 au commerce spécial. L'augmentation est de 148 p. 100 sur les marchandises importées pour toutes destinations ; de 120 p. 100 sur celles acquittées, en ce qui concerne les provenances de Grèce et de Turquie. L'Espagne a gagné 22 et 32 p. 100 ; les Deux-Siciles et les Etats d'Italie, 49 et 84 p. 100 au commerce général ; 46 et 96 p. 100 au commerce spécial.

Des différences en moins de 9 et 6 p. 100 existent sur les importations moyennes de nos colonies des Antilles : 19 millions au lieu de 21 millions de produits mis en consommation pour la Guadeloupe, 15 millions au lieu de 16 pour la Martinique. Au contraire, les produits importés de l'île de la Réunion ont été consommés dans la proportion de 19 millions au lieu de 13 : 48 p. 100 d'augmentation.

Les importations générales provenant de l'Autriche se sont réduites de 37 millions à 10 : 74 p. 100. Mais sur les mêmes produits mis en consommation, il y a augmentation de 109 p. 100 : 9 millions au lieu de 4 (1).

(1) La réduction qui, dans la dernière période décennale, affecte

Les exportations se sont développées, pendant le cours de la dernière période décennale, à l'égard de la généralité des pays de destination.

L'Angleterre se présente au premier rang, en prenant pour base la moyenne des produits exportés. Sa part a été de 145 millions au commerce général, de 97 millions au commerce spécial. Pour la période décennale précédente, ces moyennes ne s'élevaient qu'à 107 et 65 millions ; l'accroissement est ainsi de 36 et 49 p. 100.

La France a expédié à destination des États-Unis pour 143 millions de marchandises, dont 91 millions portaient sur des produits de son sol et de son industrie. Précédemment, la moyenne avait été de 121 millions au commerce général : il y a ainsi progrès de 18 p. 100 ; mais, en ce qui concerne les produits français, la moyenne de la décennale antérieure donnait une valeur de 94 millions : sous ce rapport, nos expéditions directes pour les États-Unis ont diminué de 2 p. 100.

La Suisse vient en troisième ordre relativement à la valeur des produits de toute origine qu'elle a reçus de la France, 94 millions au lieu de 53 ; l'augmentation est de 78 p. 100. Quant aux produits nationaux expédiés pour ce pays, la Suisse n'occupe que le septième rang ; leur valeur moyenne est de 42 millions au lieu de 30. C'est un progrès de 41 p. 100.

L'Espagne est classée au quatrième rang. L'importance des exportations générales est pour elle de 87 millions ; elle n'avait été, pendant la période décennale précédente, que de 59 : augmentation, 49 p. 100. Pour l'exportation exclusive des produits français, elle vient en troisième ligne ; sa part est de 65 millions au lieu de 39 : 66 p. 100 d'accroissement.

Les résultats de l'exportation avaient été constatés cumulativement, pour les Pays-Bas et la Belgique, pendant

les importations générales faites en France par l'Autriche, n'est que fictive. Elle porte sur les soies qui viennent du royaume lombardo-vénitien, en empruntant le territoire des Etats-Sardes. Elles figurent aujourd'hui au compte de cette dernière puissance, qui est limitrophe de la France. Précédemment elles étaient portées au compte de l'Autriche.

une partie de la période décennale précédente; la valeur moyenne s'en élevait à 56 millions au commerce général, à 50 millions au commerce spécial. Présentées distinctement dans la dernière période, on voit que les exportations effectuées à destination des Pays-Bas portent sur une moyenne de 20 millions au commerce général, et que la part de la Belgique s'est élevée à 54 millions; ensemble 74 millions, ou 32 p. 100 d'augmentation. Au commerce spécial, 15 millions sont portés au compte des Pays-Bas, 45 millions au compte de la Belgique; ensemble 60 millions, ou 21 p. 100 d'accroissement.

Les Etats-Sardes viennent après. Il n'avait été expédié à destination de cette puissance, de 1827 à 1836, que pour une valeur moyenne de 44 millions de produits de toute origine, que pour 28 millions de produits français. Le résultat moyen de la période de 1837 à 1846 est de 70 et 40 millions, soit 59 et 43 p. 100 d'augmentation.

L'Association allemande a reçu pour 60 millions au lieu de 48 au commerce général : 26 p. 100 en plus; pour 51 millions au lieu de 43 au commerce spécial, 20 p. 100 d'excédant.

En y comprenant les exportations effectuées à destination des Etats barbaresques, de la côte occidentale et des autres pays d'Afrique, pays réunis à l'Algérie pendant une partie de la décennale précédente, pour la constatation des résultats commerciaux, la valeur annuelle moyenne des marchandises expédiées à ces diverses contrées ne s'élevait, période de 1827 à 1836, qu'à 12 millions, dans lesquels 8 millions s'appliquaient aux produits nationaux. Dans la période actuelle, la progression de nos exportations pour l'Algérie est remarquable. De 18 millions au commerce général, au début de la période, elle atteint 108 millions en 1846, ce qui donne une moyenne de 52 millions; au commerce spécial, la valeur s'est accrue dans la même proportion : 12 millions en 1837, 95 millions en 1846, 42 millions pour la moyenne décennale.

Un progrès de 69, 12 et 5 p. 100 a été obtenu relativement aux produits français demandés par nos colonies de l'île de la Réunion et des Antilles.

La somme moyenne de nos exportations ne s'est affai-

blie qu'avec un petit nombre de puissances, entre autres le Mexique, Haïti, les Indes anglaises, l'Autriche, le Pérou, le Portugal, les Philippines, la Chine et l'Océanie; les différences en moins constatées, au désavantage de la dernière période décennale, n'ont aucune importance.

Dans la somme de 1,088 millions formant la moyenne annuelle des importations générales effectuées pendant la dernière période décennale, moyenne qui, comme on l'a vu plus haut, excède de 63 p. 100 celle des dix années précédentes, les matières nécessaires à l'industrie sont entrées pour 670 millions au lieu de 402 millions : augmentation, 67 p. 100. Les objets de consommation naturels viennent ensuite pour 229 millions; le chiffre moyen de la période antérieure n'était que de 164 millions : augmentation, 39 p. 100. Enfin, les objets de consommation fabriqués sont évalués à 189 millions; la moyenne précédente était de 101 millions : différence en plus, 87 p. 100.

Dans ces importations faites pour toutes destinations, voici la moyenne des produits retenus pour la consommation intérieure : matières nécessaires à l'industrie, 543 millions contre 316, moyenne des dix années comparées : augmentation, 72 p. 100; denrées de consommation, 178 millions au lieu de 128 : et excédant, 39 p. 100; produits fabriqués, 55 millions contre 36 : différence en plus, 53 p. 100.

Résumé par nature de produits.

Ces trois catégories du commerce d'importation appliqué aux besoins directs de la France, s'étaient partagé, de 1827 à 1836, l'ensemble du mouvement dans les proportions suivantes , 66,27 et 7 p. 100; de 1837 à 1846, les proportions sont celles-ci : 70,23 et 7 p. 100. Ainsi, l'importation spéciale des matières premières réclamées par les grandes industries du pays, a pris en développement, durant la dernière période décennale, ce qu'a perdu la mise en consommation des produits naturels; l'équilibre s'est maintenu à l'égard des produits fabriqués.

Sauf pour quelques articles qui offrent de faibles diminutions, le progrès s'est étendu à la généralité des produits étrangers importés pour la consommation.

Les cotons en laine occupent le premier rang. La valeur moyenne des acquittements s'était élevée à 59 millions

pendant la période de 1827 à 1836. Dès 1837, la valeur des importations spéciales atteignait 76 millions, et elle s'est progressivement accrue jusqu'au chiffre de 115 millions en 1846, ce qui donne 97 millions pour la moyenne décennale, et une augmentation de 64 p. 100 en comparant le terme moyen des deux périodes.

Les soies viennent ensuite. La valeur moyenne des mises en consommation est de 60 millions par an, de 1837 à 1846; elle n'avait atteint que 40 millions de 1827 à 1836 : différence de 50 p. 100 en faveur de la dernière période décennale.

Pour les bois communs cette différence est de 69 p. 100 : 39 millions au lieu de 23; elle est de 132 p. 100 en ce qui concerne les laines en masse : 38 millions contre 16. Le chiffre le plus bas de l'importation spéciale des laines a été de 19 millions en 1837, le chiffre le plus élevé, 50 millions en 1845.

Les fils de lin ou de chanvre n'ont produit, de 1827 à 1836, qu'une évaluation moyenne de 9 millions. De 1837 à 1846, la valeur moyenne des importations a été de 28 millions. A partir de 1842, année où les mises en consommation ont atteint la somme de 46 millions, résultat culminant de la période, une décroissance soutenue se manifeste et ramène, en 1846, la valeur des fils mis en consommation à 17 millions.

La comparaison du résultat moyen des deux périodes fait en outre ressortir, à l'égard des matières premières, à l'avantage du dernier résumé décennal, les accroissements ci-après : 20 millions ou 336 p. 100 sur les tabacs en feuilles; 11 millions ou 81 p. 100 sur les peaux brutes; 12 millions ou 126 p. 100 sur la houille, dont la consommation, de 16 millions en 1837, s'est élevée à 29 millions en 1846; de 3 millions, ou 14 p. 100, sur l'indigo; de pareille somme, ou 260 p. 100 sur la cochenille; sur les graisses de poissons, les suifs et saindoux, augmentation de 2 et de 4 millions, ou 76 et 206 p. 100. Sur les métaux, progrès général; cuivre, 5 millions, ou 47 p. 100; fonte brute, 4 millions, ou 260 p. 100; le plomb, l'étain et le zinc ont fourni chacun un excédant de 2 millions, ou 24, 60 et 144 p. 100; le fer a produit 1 million, ou 18 p. 100

3.

en plus. Sur le lin, avantage de 4 millions, ou 1,075 p. 100; sur le chanvre, augmentation de 1 million, ou 28 p. 100. Enfin, l'importation des chevaux s'est accrue de 5 millions, ou 107 p. 100; celle des bois exotiques de 2 millions, ou 71 p. 100; celle des soufres, des fils de poils de chèvre et des nitrates de potasse et de soude, de 1 million chacun, soit 40, 450 et 100 p. 100.

Dans cette catégorie de produits, on n'en citera qu'un seul dont la mise en consommation se soit ralentie : c'est l'huile d'olive. Après des fluctuations diverses, la valeur des importations spéciales, de 28 millions en 1843, s'était abaissée à 23 millions en 1844 et 1845 : elle s'est relevée à 26 millions en 1846, mais la moyenne décennale présente une différence en moins de 3 millions, ou 11 p. 100, relativement à la période de 1827 à 1836.

Parmi les objets de consommation naturels se présentent d'abord les sucres des colonies françaises. En 1837, il en avait été acquitté pour une valeur de 42 millions; en 1846, la valeur des sucres mis en consommation se trouve portée à 50 millions, après avoir même atteint 55 et 57 millions en 1844 et 1845. En définitive, la comparaison des deux moyennes décennales offre un excédant de 4 millions, ou 9 p. 100, en faveur de la dernière période. A l'égard du sucre étranger, le progrès est, relativement, plus considérable. La valeur moyenne des sucres de cette origine, acquittés pendant la période décennale de 1827 à 1836, ne dépassait pas 70,000 fr.; elle est de près de 4 millions pour la dernière période, soit plus de 3 millions, ou 457 p. 100, d'augmentation.

L'importation spéciale des graines oléagineuses n'atteignait que 18 millions en 1837; par une progression soutenue et rapide, elle portait, en 1842, sur une valeur de 58 millions. Depuis, il y a eu décroissance, et, en 1846, les quantités acquittées ne sont plus évaluées qu'à 27 millions. Il n'en ressort pas moins, relativement à la période décennale précédente, une augmentation moyenne de 27 millions, ou 278 p. 100.

Mobiles de leur nature, les mises en consommation de céréales étrangères ont nécessairement présenté de grandes variations dans le cours des dix dernières années,

1837, 1838 et 1841 ont donné les valeurs les plus faibles de la période : 6 et 4 millions ; 1844 et surtout 1846, années qu'on peut considérer comme exceptionnelles, ont donné les valeurs les plus fortes : 51 et 100 millions. La moyenne décennale est de 31 millions ; elle était de 23 millions pour la période précédente : c'est une augmentation de 8 millions, ou 33 pour 100.

Les deux moyennes comparées font encore ressortir, en faveur de la dernière période décennale, des excédants de 4, 3 et 1 millions, ou 140, 30, 35 et 100 p. 100, en ce qui touche les poissons de mer, le café, le riz et le cacao.

Il y a diminution de 1 million, ou 7 p. 100, relativement à l'importation des bestiaux.

Si l'on en excepte une réduction de 200,000 fr. sur les instruments aratoires, les limes, les scies et les outils ; de 300,000 fr. sur les armes de luxe, tous les autres produits fabriqués ont été importés en quantités plus considérables pour la consommation intérieure. C'est ainsi que la moyenne décennale de 1837 à 1846 l'emporte, sur la moyenne de la période antérieure, de 5 millions ou 600 p. 100 à l'égard de l'horlogerie ; de 4 millions, ou 23 p. 100, pour les tissus de lin ou de chanvre ; de 3 millions, ou 96 p. 100, pour les tissus de soie ; de 2 millions, ou 59 p. 100, sur les chapeaux de paille ou d'écorce ; de 2 millions, ou 175 p. 100 sur les machines et mécaniques. Il est à remarquer, en ce qui concerne les tissus de lin ou de chanvre, que, depuis 1842, année qui présente la valeur la plus élevée, 24 millions, l'importation spéciale est tombée à 19, puis à 17 millions, chiffre de 1846, le plus bas de toute la période.

La valeur annuelle moyenne de nos exportations en produits de toute origine a été, comme on l'a vu plus haut, de 1,024 millions, pendant la période de 1837 à 1846, avec accroissement de 47 p. 100 sur la moyenne de la décennale précédente (698 millions). Dans ce résultat, la part des produits naturels est de 341 millions, au lieu de 254 millions, chiffre moyen obtenu de 1827 à 1836 ; c'est une augmentation de 34 p. 100. Celles des objets manufacturés est de 683 millions, au lieu de 444 ; augmentation, 54 p. 100.

En dégageant de cet ensemble les produits étrangers qui n'ont fait qu'emprunter notre territoire, on trouve que la somme des produits nationaux exportés s'est élevée, en moyenne, à 713 millions. Elle n'avait atteint, terme moyen de la première décennale, que 521 millions, d'où résulte un accroissement de 37 p. 100, qui se répartit ainsi qu'il suit : produits naturels, 186 millions contre 159, 25 p. 100 d'augmentation; objets manufacturés, 527 millions contre 372 millions, 41 p. 100 d'augmentation en faveur de la dernière période décennale.

Le progrès de nos exportations en produits provenant de notre sol et de notre industrie a été général, comme le démontre la comparaison des deux moyennes décennales.

Parmi les produits naturels exportés, les vins figurent, en premier ordre, pour une valeur moyenne de 49 millions. La moyenne décennale précédente était de 47 millions; l'augmentation n'est que de 2 millions, ou 5 p. 100. L'accroissement est de 4 millions, ou 50 p. 100 sur la garance, indépendamment d'une augmentation de plus de 1 million obtenue sur la *garancine,* produit dont l'exportation ne date que de 1839, et qui, d'une valeur de 100,000 fr. alors, a fourni, par une progression soutenue, une valeur de plus de 5 millions en 1846.

Viennent ensuite, par rang d'importance dans le mouvement d'exportation, les chevaux et bestiaux, pour une augmentation de 3 millions, ou 35 p. 100; les céréales, dont la valeur a excédé de 5 millions, ou 100 p. 100, le résultat de la période comparée; les peaux tannées, corroyées et mégissées, et les soies, articles sur chacun desquels porte un excédant de 3 millions, soit 49 et 130 p. 100; les fruits de table, les fruits à ensemencer, les bois communs et les poissons de mer, dont l'exportation s'est accrue, pour chaque article, de 2 millions, soit 50, 59, 56 et 188 p. 100; enfin se présentent, pour un excédant d'un million chacun, les œufs de volaille (36 p. 100), les viandes salées (64 p. 100), les liqueurs (111 p. 100), les tourteaux de graines oléagineuses (157 p. 100), et les chardons cardières (100 p. 100).

Au contraire, une décroissance de 6 millions, ou de 30 p. 100, affecte les eaux-de-vie de vin. Pendant le cours

des dix dernières années, leur exportation peut être divisée en deux périodes : de 1837 à 1841, période ascendante : de 15 millions, la valeur s'élève à 17 ; à partir de 1842, période descendante : de 13 millions, chiffre de cette dernière année, la valeur des eaux-de-vie exportées s'abaisse à 9 millions en 1846.

L'exportation des produits de l'industrie nationale s'est heureusement développée dans les dix années dont on résume ici les opérations. De 1827 à 1836, il avait été expédié au dehors pour une valeur annuelle moyenne de 121 millions de tissus de soie et de fleuret ; cette moyenne est de 135 millions pour la période décennale de 1837 à 1846 : augmentation de 13 millions, ou 11 p. 100.

La valeur des tissus de coton exportés n'atteignait que 66 millions en 1837 ; elle s'est graduellement élevée à 140 millions, chiffre de 1846. Les deux moyennes décennales comparées, soit 54 millions pour la première, 98 millions pour la seconde, établissent un excédant de 43 millions, ou 80 p. 100 en faveur de celle-ci.

Un progrès analogue s'est manifesté à l'égard des tissus de laine. De 43 millions au début de la période décennale, leur exportation a porté sur une valeur de 109 millions en 1846. La moyenne de la première période était de 34 millions, la moyenne de la seconde est de 76 millions : c'est une augmentation de 42 millions, ou 123 p. 100.

Les tissus de poil ont offert un avantage de 1 million, ou 100 p. 100; et, comme corollaire au développement de nos exportations de tissus de toute sorte, on citera un excédant de 6 millions, ou 73 pour 100 obtenu sur le linge et les habillements.

Les produits de notre filature ne sont pas demeurés en dehors de cet accroissement général, comme le témoigne une augmentation de 2 millions, ou 125 p. 100, réalisée sur les fils de coton et de laine.

La tabletterie, la bimbeloterie, la mercerie, les meubles et les ouvrages en bois sont compris dans ce mouvement ascensionnel pour une amélioration de 11 millions ou 81 p. 100; les peaux ouvrées, pour 5 millions, ou 31 p. 100 d'excédant; le papier, les livres, gravures, etc., pour une augmentation de 8 millions, ou 73 p. 100; la

poterie et les verres et cristaux, pour une différence en plus de 5 millions, ou 39 p. 100.

En comparant les deux moyennes décennales, on trouve aussi, en faveur de la dernière période, des augmentations de 2 millions, ou 33 p. 100, sur la parfumerie; de 2 millions, ou 77 p. 100, sur les modes et les fleurs artificielles; de 3 millions, ou 192 p. 100, sur les couleurs; de 1 million, ou 44 p. 100, sur les savons.

Ce rapprochement fait également ressortir des excédants de 4 millions, ou 129 pour 100, sur les ouvrages en métaux; de 3 millions, ou 227 p. 100, sur les machines et mécaniques; de 3 millions, ou 104 p. 100, sur l'orfévrerie et la bijouterie.

En ce qui concerne le sucre raffiné, le chiffre moyen des exportations est à peu près le même dans les deux périodes : un peu plus de 8 millions de valeur. Mais cette somme se répartit fort inégalement entre les dix années de la dernière période. En 1840, l'exportation n'a atteint qu'une valeur de 4 millions; en 1845, elle atteint 17 millions; en 1846, elle descend à 11 millions, résultat supérieur encore à celui des années antérieures, l'année 1845 exceptée.

L'exportation de quelques articles, tels que les plaqués, les sels de saline, les fils de lin et la coutellerie, est restée à peu près stationnaire.

Des diminutions se sont produites, d'une période à l'autre, sur un petit nombre d'objets. On citera les tissus de lin ou de chanvre, dont l'exportation moyenne s'est atténuée de 7 millions, ou 21 p. 100. C'est à partir de 1842 que ce ralentissement s'est manifesté. Depuis, les expéditions se sont graduellement relevées. Des différences en moins de 2 millions, ou 24 et 38 p. 100, affectent aussi les articles divers de l'industrie parisienne (1) et l'horlogerie.

(1) La diminution signalée ici à l'égard des articles divers de l'industrie parisienne n'est qu'apparente. Au lieu de déclarer collectivement les objets qui en font partie et qui acquittent, dans ce cas, un droit de sortie de 2 francs par 100 kilogrammes, le commerce préfère maintenant, dans beaucoup de cas, déclarer les articles sous leur dénomination distincte, ce qui ne les rend passibles que du

Primes.

En comparant la moyenne des deux périodes décennales, on remarque un progrès dans l'exportation de la généralité des marchandises nationales qui jouissent du drawback. On en excepte les sucres raffinés ; en ce qui les concerne, la moyenne des quantités exportées, de 1837 à 1846, offre une diminution de 5 p. 100 : 70,587 quintaux métriques au lieu de 74,468. Dans le chiffre relatif à la dernière période, les sucres raffinés provenant des colonies françaises ou de la sucrerie indigène entrent pour 18,021 quintaux métriques, ou 26 p. 100. Les exportations de sucres raffinés effectuées pendant le cours de la première période décennale ont représenté, en drawback, une somme annuelle moyenne de 8,545,101 fr. Pendant la dernière période, la moyenne des remboursements a été de 6,801,541 fr., soit 20 pour 100 de diminution.

Les sucres entrent pour 52 p. 100 dans la somme totale des primes payées.

Les exportations de fils et tissus de coton se sont élevées, de 1837 à 1846, au chiffre moyen de 35,718 quintaux métriques, au lieu de 19,068 quintaux métriques, résultat moyen de la période décennale précédente : c'est 87 p. 100 d'augmentation. Il a été payé, à titre de drawback, sur ces produits, 892,943 fr., au lieu de 796,180 fr. : 12 p. 100 de plus. — Les fils et tissus de laine exportés dans les dix dernières années représentent, en moyenne, 23,493 quintaux métriques ; le résultat comparé était de 12,410 quintaux : 89 pour 100 d'accroissement. A l'égard des primes payées, l'augmentation est de 46 p. 100.

Les exportations de savons, de soufre raffiné, de plomb, et de cuivres battus ou laminés, de peaux tannées ou corroyées et de meubles d'acajou, ont été pareillement plus considérables pendant la dernière période décennale.

Pêche.

Il s'agit ici de la pêche de la morue et de la baleine ; des armements auxquels elle a donné lieu, et des retours qui en ont été la suite : ces deux ordres de faits vont être

minimum de la taxe de sortie. Ces derniers articles ne figurent plus, par suite, au chapitre collectif des objets de l'industrie parisienne.

d'abord appréciés au point de vue de la navigation.

Le nombre des navires armés pour la pêche de la morue, au commencement de la période décennale, c'est-à-dire en 1837, était de 528, jaugeant 67,085 tonneaux, et montés par 12,397 hommes d'équipage. Ces chiffres n'ont été dépassés qu'en 1839 et 1840. La moyenne annuelle est de 504 navires, 63,575 tonneaux et 12,445 hommes d'équipage : pour la période décennale précédente, elle était de 427 navires, 51,985 tonneaux et 10,682 marins. Il y a eu accroissement de 18, 22 et 16 p. 100.

Ces proportions se trouvent dans les retours ; la moyenne des navires est de 452, au lieu de 388 ; celle du tonnage est de 54,529 contre 46,617 ; celle du personnel est de 9,515 hommes d'équipage au lieu de 8,954 (1).

En 1837, on a compté 45 navires, jaugeant 19,313 tonneaux, et montés par 1,446 hommes, expédiés pour la pêche de la baleine. Ces armements se sont graduellement réduits aux chiffres de 10 navires, 4,135 tonneaux et 338 hommes, formant le résultat de l'année 1846. La moyenne décennale présente 21 navires, 8,244 tonneaux et 686 marins. Pour la période décennale précédente, le résultat moyen offrait 20 navires, 7,828 tonneaux et 633 matelots. Augmentation de 5 et 8 p. 100.

En ce qui concerne les retours, la moyenne de la dernière période accuse 20 navires, 8,425 tonneaux et 635 hommes d'équipage ; celle de la période précédente ne donnait que 14 navires, 5,566 tonneaux et 454 marins. C'est un accroissement de 43, 51 et 40 p. 100 (2).

Les produits rapportés de la pêche de la morue, de 1837 à 1846, forment une moyenne annuelle de 378,378 quintaux métriques, en morues vertes et sèches, huiles, draches, rogues et issues. De 1827 à 1836, l'année commune n'avait fourni que 284,695 quintaux métriques : avantage 33 p. 100.

Les retours de la pêche de la baleine ont consisté, terme moyen, en 47,533 quintaux métriques d'huile et de fanons. Ils n'avaient consisté, en moyenne, pendant la

(1) Les retours ne coïncident pas avec les armements ; ils ont lieu généralement dans l'année qui suit l'expédition.

(2) Même observation.

décennale antérieure, qu'en 22,546 quintaux métriques : augmentation 111 p. 100.

Marseille figure au premier rang des ports de retours pour la pêche de la morue. Pendant les dix dernières années, sa part moyenne a été de 24 p. 100 dans l'ensemble des produits rapportés. Le port de Bordeaux a pris 15-2 p. 100 ; Dunkerque, 14 p. 100 ; Cette, 10-8 p. 100 ; La Rochelle, 8-7 p. 100 ; Granville, 7-2 p. 100.

Comparativement à la moyenne de la période décennale précédente, les retours de la pêche de la morue se sont développés à Cette, Bordeaux, Saint-Servan, Rochefort, le Havre, Boulogne, Honfleur, Bayonne et Gravelines. Au contraire, à La Rochelle, Saint-Malo, Marseille, Fécamp, Nantes, Dunkerque, Dieppe et Granville la proportion des retours a été moins considérable.

Mouvement des Entrepôts.

C'est au port du Havre qu'ont été rapportés, en presque totalité, les produits de la pêche de la baleine. Sa part est de 89-4 p. 100 ; elle était de 79-9 dans le cours des dix années précédentes. Nantes vient ensuite pour 7-5 p. 100. La proportion était antérieurement de 13-6 p. 100. Bordeaux, Dunkerque et Marseille se partagent le surplus.

Il a été exporté, année moyenne, de 1837 à 1846, 82,298 quintaux métriques de morue, sous bénéfice de primes. La période antérieure n'atteignait qu'un chiffre moyen de 55,116 quintaux métriques.

Nos colonies des Antilles ont reçu 48 p. 100 des morues réexportées : l'Italie, 32 p. 100 ; le Levant et les États barbaresques, 9 p. 100 ; l'île de la Réunion, 4 p. 100.

C'est par le port de Marseille qu'ont été effectuées les exportations les plus considérables. La proportion moyenne est de 50 p. 100. Le Havre et Granville viennent ensuite pour 15 et 9 p. 100 ; Bordeaux et Saint-Malo, pour 7 ; Saint-Servan, pour 6 p. 100.

Le mouvement général des entrepôts s'est fortement accru dans la période décennale qui vient de finir. Le total annuel moyen des marchandises entrées est de 8,454,960 quintaux métriques ; il n'était que de 4,801,216 quintaux métriques dans la période précédente : accroissement, 76 p. 100. Une activité correspondante s'est ma-

nifestée dans les sorties d'entrepôts ; 8,401,247 quintaux métriques de marchandises en ont été retirés, soit pour la consommation, soit pour la réexportation ; le chiffre moyen de la période comparée ne s'élevait qu'à 4,628,889 quintaux métriques : augmentation, 81 p. 100.

Les opérations de l'entrepôt de Marseille entraient pour 43 p. 100 quant au poids, pour 34 p. 100 quant à la valeur, dans l'ensemble de ce mouvement. Le progrès est de 72 p. 100.

L'entrepôt du Havre vient en second ordre. Sa part est de 22 p. 100 en poids, de 32 p. 100 en valeur dans le total des opérations. C'est 60 p. 100 d'augmentation.

Bordeaux vient ensuite. Sa part proportionnelle est de 6 p. 100. Les opérations de son entrepôt se sont accrues de 38 p. 100.

Les entrepôts de Nantes et de Paris sont classés au quatrième et au cinquième rang d'importance.

En général, le mouvement s'est développé dans tous les entrepôts, à l'exception de ceux de Lyon, de Bayonne et de Redon.

Sous le rapport du poids, les céréales se présentent d'abord. Le chiffre annuel moyen des quantités entrées dans les entrepôts, de 1837 à 1846, est de 1,811,411 quintaux métriques, avec augmentation de 186 p. 100 sur la moyenne de la période décennale précédente.

La houille vient ensuite ; la moyenne des entrées en entrepôt est de 1,782,729 quintaux métriques : l'accroissement est de 521 p. 100. A l'égard des sucres des colonies françaises, l'augmentation n'est que de 17 p. 100 ; elle est de 110 pour 100 sur les sucres étrangers. Un avantage de 45 p. 100 porte sur les cotons ; mais le progrès le plus remarquable concerne les graines oléagineuses : leur admission dans les entrepôts atteint, en moyenne, le chiffre de 247,711 quintaux métriques, au lieu de 27,407, résultat moyen de la période décennale antérieure : c'est 804 p. 100 d'augmentation. On citera encore le mouvement plus considérable auquel ont donné lieu les denrées coloniales, les métaux, les bois exotiques, les laines en masse, le tabac en feuilles, les graisses, le riz et l'indigo.

Deux articles seulement, les huiles d'olive et les

soies, ont présenté des diminutions de 10 et 4 p. 100.

Transit.

Le mouvement du transit a suivi une marche ascendante depuis le commencement de la dernière période décennale. En 1837, les marchandises étrangères qui ont emprunté le territoire français, formaient un poids de 302,294 quintaux métriques et une valeur de 148 millions. Au terme de la période et par un développement successif, le poids se trouve porté à 570,685 quintaux métriques et la valeur à 202 millions. Pour la moyenne des dix dernières années, le résultat est de 379,560 quintaux métriques et de 194 millions. Le chiffre moyen de la période précédente donne un poids de 248,748 quintaux métriques, une valeur de 149 millions (1) : c'est une augmentation de 53 et 31 p. 100 en faveur de la période actuelle.

Les marchandises étrangères qui ont alimenté le roulage et la navigation intérieure, en considérant le résultat moyen de la dernière période décennale, provenaient principalement de la Suisse, de l'Angleterre, de l'Association allemande, des États-Sardes, des États-Unis, de la Belgique, des Deux-Siciles, de la Toscane, des États-Romains et de l'Espagne. Les provenances de ces pays, présentées ici selon l'importance des expéditions, entrent pour 94 p. 100 dans le mouvement général du transit.

Les produits expédiés par la Suisse portaient une valeur de 62 millions, soit 32 p. 100 de la somme totale. La moyenne comparée n'atteignait que 33 millions : il y a accroissement de 90 p. 100. L'Angleterre a envoyé pour 32 millions de produits au lieu de 19 millions : 67 p. 100 d'augmentation ; sa part est de 17 p. 100 dans l'ensemble. Celle de l'Association allemande est de 14 p. 100, soit 26 millions contre 24 : 10 p. 100 d'excédant. Les marchandises venant des États-Sardes sont évaluées à 22 millions ; leur valeur était de 34 millions dans la période précédente : c'est 33 p. 100 de diminution. Les pro-

(1) Développé et organisé par la loi du 9 février 1832, le transit n'a pris d'importance réelle qu'à partir de cette époque, et c'est à dater de 1833 seulement que ses résultats ont été régulièrement constatés. Pour la première période, c'est donc la moyenne quadriennale qui sert de terme de comparaison.

duits des États-Unis présentent un excédant de 43 p. 100 : 15 millions au lieu de 11. Il y a décroissance de 11 p. 100 sur les provenances de la Belgique; 14 millions au lieu de 16. Un progrès relativement considérable est acquis aux expéditions venant des Deux-Siciles, de la Toscane et des États-Romains. Pendant la période précédente, la part de ces puissances était presque nulle : elle est, dans la période actuelle, de 4 et 3 millions. Celle de l'Espagne était de 3 millions ; elle est réduite à 2.

Ce sont les mêmes puissances, en y ajoutant le Brésil, qui ont reçu la plus grande masse des produits expédiés en transit par la France pendant la dernière période décennale. Seulement elles sont, sous le rapport de la destination, rangées dans un autre ordre d'importance. La Suisse est encore toutefois au premier rang; puis viennent ensuite les États-Unis, l'Angleterre, l'Espagne, les États-Sardes, le Brésil, l'Association allemande, la Belgique et les États d'Italie. Les produits adressés à ces divers pays prennent 92 p. 100 du mouvement de sortie.

La Suisse y compte pour une moyenne annuelle de 53 millions au lieu de 37; 27 p. 100 de l'ensemble, et 43 p. 100 d'augmentation. Les États-Unis ont reçu pour 41 millions de produits au lieu de 37 ; 10 p. 100 d'augmentation ; leur part est de 21 p. 100. Celle de l'Angleterre est de 18 p. 100, soit 35 millions contre 30: 15 p. 100 d'excédant. L'Espagne a reçu par la France, en moyenne annuelle, pour 12 millions de marchandises étrangères pendant chacune des deux périodes. Les États-Sardes figurent pour 10 millions au lieu de 9; le Brésil et l'Association allemande pour 8 millions chacun au lieu de 5 et 4. La Belgique a reçu, dans les deux périodes, pour une valeur à peu près égale: un peu plus de 4 millions ; la moyenne de la décennale actuelle est toutefois de 5 p. 100 au-dessous de la moyenne de 1833 à 1836.

Droits perçus.

Les droits de toute nature perçus par l'administration des douanes, pendant la période décennale de 1837 à 1846, s'élèvent, en moyenne, à 194,744,955 fr. : c'est une augmentation de 35,718,717 fr. ou de 22 p. 100 sur le

chiffre moyen des recouvrements effectués dans le cours de la période comparée. La progression du revenu a été constante depuis vingt ans.

En divisant les perceptions en deux catégories principales : *Douanes et sels*, on remarque que l'accroissement du revenu ne porte que sur la première, qui comprend les droits perçus à l'importation et à l'exportation, les taxes de navigation et les droits et produits accessoires. Leur importance totale était de 98,668,618 fr. en 1827 : elle atteignait 110,797,985 fr. en 1836 ; le résultat moyen de la période décennale précédente donnait 104,818,876 fr. Au début de la période actuelle, en 1837, les recettes de douanes se sont élevées à 111,913,755 fr. ; en 1846, elles formaient un total de 162,228,799 fr. ; la moyenne est de 137,832,141 fr., soit 33,013,265 fr. de plus que le chiffre combiné de la période précédente.

En ce qui concerne l'impôt du sel, la comparaison des deux moyennes ne fait ressortir, en faveur des dix dernières années, qu'une augmentation de 2,704,952 fr., ou de 5 p. 100 (1).

Les droits perçus sur les marchandises étrangères importées en France ont suivi, dans chacune des deux périodes, mais notamment dans la dernière, une marche ascendante marquée : 105,515,557 fr. en 1837, 153,914,493 fr. en 1846. La comparaison des deux moyennes décennales : 99,874,594 fr. pour la période antérieure, 130,444,249 francs pour la période actuelle, offre un excédant de

(1) Ce sont les sels ignigènes dont l'impôt est perçu par l'administration des contributions indirectes, qui ont pourvu à l'accroissement de la consommation. On en jugera par la progression des recettes effectuées pendant la période décennale.

Années 1837	7 960 082
— 1838	7 935 051
— 1839	8 333 993
— 1840	8 404 265
— 1841	8 837 484
— 1842	9 583 907
— 1843	10 597 292
— 1844	12 688 759
— 1845	12 589 559
— 1846	13 312 271

On voit que la dernière année de la période présente sur la première un excédant de 67 p. 100.

30,567,655 fr., ou de 31 p. 100 à l'avantage de celle-ci.

De 1827 à 1836, la valeur annuelle moyenne des produits importés étant de 480 millions, les droits perçus pendant cette période ressortaient à 21 p. 100. De 1837 à 1846, les produits étrangers soumis aux droits sont évalués, en moyenne, à 776 millions : la proportion des taxes qu'ils ont supportées est de 17 p. 100 relativement à leur valeur.

Les droits d'exportation ont produit, en moyenne, 1,321,670 fr. pendant la première période décennale; 1,425,269 fr. pendant la seconde : c'est 103,599 fr., ou 8 p. 100 d'augmentation. Ils étaient, de 1827 à 1836, à la valeur des marchandises exportées (521 millions) dans la proportion de 1/4 p. 100. De 1837 à 1846, la valeur moyenne des exportations étant de 713 millions, cette proportion est de 1/5 p. 100.

Mouvement de la navigation.

Pendant la première période décennale, de 1827 à 1836, le mouvement général de la navigation entre la France, l'étranger et nos colonies (grande pêche comprise) (1) avait présenté une moyenne de 18,557 navires chargés et de 1,930,579 tonneaux, entrée et sortie réunies. Pour la période de 1837, à 1846, la moyenne se trouve portée à 27,758 navires et à 3,154,752 tonneaux : c'est un progrès de 50 p. 100 relativement au nombre des bâtiments, c'est-à-dire au nombre des voyages accomplis, et de 63 p. 100 quant au tonnage.

Ces résultats sé partagent, entre l'entrée et la sortie, de la manière suivante : navires arrivés, 15,892, jaugeant 1,917,877 tonneaux, au lieu de 9,492 navires de la contenance de 1,072,968 tonneaux : 67 et 79 p. 100 d'excédant en faveur de la dernière période décennale ; navires partis, 11,866, jaugeant 1,236,875 tonneaux, au lieu de 9,065 navires de la contenance de 857,611 tonneaux : 31 et 44 p. 100 d'augmentation sur la moyenne décennale de 1827 à 1836.

Dans l'ensemble, le pavillon national compte pour une moyenne de 11,961 navires ou 43 p. 100, et 1,264,462 ton-

(1) Le mouvement du cabotage n'est pas compris ici.

neaux ou 40 p. 100 du mouvement total, savoir : navigation de concurrence, 9,448 navires, jaugeant 860,619 tonneaux : part proportionnelle, 34 et 27 p. 100; navigation réservée, 2,513 navires et 403,843 tonneaux : part proportionnelle, 9 et 13 p. 100. Relativement à la moyenne décennale de la période précédente, il y a progrès dans ces deux branches de notre navigation : 44 p. 100 en plus, quant au nombre des navires ; 72 p. 100 quant au tonnage, en ce qui concerne la navigation faite concurremment avec l'étranger ; 88 p. 100 d'excédant sur les navires; 39 p. 100 sur le tonnage, en ce qui touche les transports réservés, et, sur la totalité des transports couverts par notre pavillon, 44 et 52 p. 100 d'augmentation.

La part du pavillon étranger s'est de même considérablement développée. En comparant la moyenne de chaque période, on trouve, pour le nombre des navires, un accroissement de 54 p. 100 : 15,797 au lieu de 10,266 ; et pour le tonnage, 72 p. 100 en plus : 1,890,290 tonneaux au lieu de 1,099,833.

Pendant la période de 1827 à 1836, la part proportionnelle des deux pavillons était celle-ci :

Navires français : nombre.	45 p. 100 ;	tonnage, 43 p. 100
Navires étrangers : nombre.	55 p. 100 ;	tonnage, 57 p. 100
	100	100

La proportion s'est modifiée à notre désavantage dans le cours de la dernière période :

Navires français : nombre.	43 p. 100;	tonnage, 40 p. 100
Navires étrangers : nombre.	57 p. 100;	tonnage, 60 p. 100
	100	100

Dans nos relations avec les principales puissances maritimes, le tonnage des bâtiments français affectés à l'intercourse s'est accru d'une période à l'autre ; mais , sauf quelques exceptions, la progression a été plus sensible à l'égard du pavillon étranger.

C'est ainsi que la navigation entre la France et la Russie portait, de 1827 à 1836, sur un chiffre moyen de 15,921 tonneaux pour les navires français ; de 52,651 tonneaux pour les navires étrangers. La moyenne décennale de la dernière période donne 23,590 et 121,114 ton-

neaux. Notre pavillon a gagné 48 p. 100, le pavillon étranger 130 p. 100.

Avec l'Angleterre notre part d'accroissement est de 110 p. 100. Celle du pavillon étranger est de 182 p. 100.

Avec les États-Unis nous avons gagné 35 p. 100. 27,327 tonneaux contre 20,197. Les navires étrangers ont gagné 45 p. 100, 200,215 tonneaux contre 152,179.

En ce qui concerne les relations maritimes avec la Suède, le Danemark, l'Association allemande, les Villes Anséatiques, les Pays-Bas, la Belgique, le Portugal, l'Autriche, les États-Sardes et les Deux-Siciles, la position de notre pavillon s'est améliorée dans une proportion supérieure à l'accroissement obtenu par les pavillons rivaux.

Les voyages par navires de tous pavillons ont été moins nombreux entre la France, les États barbaresques et le Mexique.

Les relations, sous pavillon français, avec la Chine, l'Océanie et la côte occidentale d'Afrique, se sont développées dans le courant de la dernière période décennale.

Le mouvement de la navigation réservée au pavillon national a subi diverses fluctuations. Avec l'Algérie le progrès est de 238 p. 100 (1). Il est de 85 p. 100 en ce qui concerne le Sénégal, de 20 et 5 p. 100 pour l'île de la Réunion et la Guyane française. Au contraire, il y a diminution de 27, 20 et 17 p. 100 à l'égard des Indes françaises, de la Guadeloupe et de la Martinique, dans le tonnage moyen comparé.

Le mouvement s'est accru, entrée et sortie réunies et pour tous les pavillons, à Marseille, de 52 pour 100 sur le nombre des navires, de 71 p. 100 pour le tonnage; au Havre, de 57 et 71 p. 100; à Bordeaux, de 13 et 6 p. 100; à Nantes, de 58 et 23 p. 100; à Rouen, de 195 et 225 p. 100 : le premier terme se rapportant au navire, le second au tonnage.

En 1837, on a compté, entrée et sortie réunies, 4,329 voyages accomplis par les navires à vapeur : leur tonnage s'élevait à 547,178 tonneaux. En 1846, terme de la période

(1) Ce n'est qu'à partir de l'ordonnance du 7 décembre 1841 que la navigation entre la France et l'Algérie a exclusivement lieu par navires français.

décennale, le nombre des transports opérés par les *steamers* s'est trouvé porté à 6,171 : la contenance était de 905,042 tonneaux. Le résultat moyen de la période est de 5,406 navires et de 684,438 tonneaux, soit 20 et 22 p. 100 de la totalité du mouvement maritime (1).

Dans ce résultat moyen, les paquebots à vapeur français figurent au nombre de 1,605, jaugeant 241,157 tonneaux ; le pavillon étranger couvrait 3,801 steamers d'une contenance de 443,285 tonneaux, soit 30 et 35 p. 100 pour la part de notre pavillon.

La situation de l'effectif de notre marine marchande a peu varié, si l'on compare le résultat moyen de chacune des deux périodes décennales.

De 1827 à 1836, la moyenne des existences à la fin de chaque année, en tenant compte des accroissements et des extinctions, était de 14,962 navires, jaugeant 678,866 tonneaux. Cette même moyenne, pour la période de 1837 à 1846, présente 14,428 navires de la contenance de 634,362 tonneaux : il en résulte une diminution de 4 p. 100 sur le nombre des navires, de 7 p. 100 sur leur tonnage ; toutefois, pour la comparaison du tonnage, il convient de tenir compte de la réduction de 14 p. 100 que le nouveau mode de jaugeage, prescrit par l'ordonnance du 18 novembre 1837, a apportée dans le calcul du tonnage. Sous ce rapport, la période actuelle offrirait un faible accroissement.

Les mouvements de la navigation côtière, réservée au pavillon national, ont occupé, dans le cours de la dernière période décennale (2), un nombre annuel moyen de 77,336 navires chargés, jaugeant 2,484,607 tonneaux (3) et montés par 310,293 hommes d'équipage. La moyenne du poids des marchandises transportées est de 20,090,207 quintaux métriques. Dans ces résultats généraux, le petit cabotage, celui qui s'est effectué dans la même mer, figura

(1) Le mouvement de la navigation à vapeur n'était pas constaté séparément antérieurement à la période décennale de 1837 à 1846.

(2) Les mouvements du cabotage n'ont été annuellement publiés par l'administration qu'à partir de 1837, année qui commence la période décennale.

(3) Le tonnage moyen des navires employés au cabotage, de 1827 à 1836, était de 2,213,153 tonneaux.

pour une moyenne de 76,064 bâtiments, 2,312,864 tonneaux et 18,276,055 quintaux métriques de chargement. La part du grand cabotage, celui qui a eu lieu d'une mer dans l'autre, est de 1,272 navires, jaugeant 171,743 tonneaux et portant 1,814,152 quintaux métriques de marchandises.

Les relations des ports de l'Océan avec ceux de la même mer se sont effectuées par 63,877 navires, de la contenance de 1,751,313 tonneaux, représentant un chargement de 14,074,615 quintaux métriques, chiffres moyens de la période. Les voyages accomplis, des ports de l'Océan dans ceux de la Méditerranée, sont, en moyenne, au nombre de 533 ; le tonnage de ce mouvement d'une mer dans l'autre s'élève à 68,915 tonneaux ; le poids des marchandises transportées est de 641,420 quintaux métriques. En comparant les totaux annuels à la moyenne décennale, on remarque, pour les expéditions de l'Océan, la même tendance dans la décroissance du nombre des navires employés, et progrès, au contraire, relativement au tonnage et au poids des cargaisons : ceci s'applique particulièrement au petit cabotage.

Dans la Méditerranée, les mouvements d'un port à l'autre se sont opérés, en moyenne, par 12,188 navires, jaugeant 561,551 tonneaux et portant 4,201,439 quintaux métriques de marchandises. Les ports du midi ont envoyé dans ceux de l'ouest 738 navires, représentant 102,828 tonneaux et 1,172,733 quintaux métriques de produits. Dans ce mouvement le progrès est général.

Dans les ports de Marseille, le Havre, Bordeaux, Nantes et Rouen, la navigation côtière s'est développée dans le cours de la période décennale, mais plus particulièrement à l'égard des expéditions effectuées entre les ports de la même mer. Le grand cabotage y est demeuré stationnaire.

On a vu que la moyenne décennale du poids des cargaisons expédiées par la voie du cabotage, de 1837 à 1846, formait un total de 20,090,207 quintaux métriques.

Dans ce chiffre, 14,074,516 quintaux métriques se rapportent aux expéditions faites entre les ports de l'Océan. Les bois communs, les matériaux à bâtir, les vins, les cé-

réales et les sels, classés ici par rang d'importance, entrent pour 8,633,270 quintaux métriques, ou 61 p. 100, dans ces transports. En ce qui concerne les expéditions dirigées des ports de l'Océan sur ceux de la Méditerranée, et qui forment un total moyen de 641,419 quintaux métriques, les céréales viennent en première ligne pour un contingent de 390,592 quintaux, ou 61 p. 100.

Les relations de cabotage des ports de la Méditerranée entre eux ont eu pour objet le transport de 4,201,439 quintaux métriques de marchandises, chiffre moyen de la période décennale. Dans ce chiffre, 2,770,108 quintaux, ou 66 p. 100, portent sur les bois communs, la houille, les céréales, les matériaux à bâtir et les vins. Les savons et les alcalis viennent ensuite pour un poids, ensemble, de 247,012 quintaux. Le poids moyen des marchandises dirigées des ports du midi sur les autres ports de France, par le détroit de Gibraltar, s'élève à 1,172,733 quintaux métriques, dont 949,161 quintaux, ou 81 p. 100, sont attribués à l'expédition des vins, des savons, des sels et des eaux-de-vie.

Résumé des Budgets de la France de 1814 à 1847.

Afin de pouvoir étudier, en connaissance de cause, le nouvel ordre de choses que le gouvernement républicain doit créer en France, notamment au point de vue financier, nous avons établi le bilan des deux derniers règnes, d'après les règlements définitifs des budgets, à l'exception de celui de l'année 1847, qui ne pourra être législativement arrêté qu'en 1849.

Nous nous abstenons de toute considération politique, attendu qu'il ne s'agit point, dans cet article, de faire une appréciation des actes du gouvernement de la restauration et du gouvernement de juillet; nous nous bornons à indiquer les recettes et les dépenses de la période, abstraction faite des causes politiques qui ont pu les motiver. Si nous donnons quelques détails, c'est uniquement pour expliquer certaines dépenses et recettes qui ont eu lieu

dans des conditions exceptionnelles et qui sont, par cela même, classées dans les crédits ou produits extraordinaires.

Nous nous occuperons d'abord des résultats généraux, nous donnerons ensuite les chiffres de détail, soit par nature de service, soit par année pour chacun d'eux.

RECETTES.

	1814—1829	1830—1847
Recette ordinaire.....	14,362 935,656 fr.	20,456,544,590 fr.
Recette extraordinaire.	1,548,199,969	1,776,615,491
Recettes totales.......	15,911,135,625	22,233,160,081
Moyennes............	944,445,976	1,235,175,560
RECETTES de toute la période......	38,144,295,706 fr.	

Les recettes ordinaires se divisent ainsi :

	Totales.	Moyennes.
Contributions directes.............	12,565,269,467	369,566,749
Enregistrement (avec timbre et domaine pour 1814 et 1815)........	5,462,247,730	160,654,345
Timbre (à partir de 1816)..........	984,189,581	330,755,924
Domaines (idem)..............	202,221,774	6,319,430
Forêts..........................	895,105,079	26,326,620
Pêche (à partir de 1838)...........	38,796,890	3,879,689
Douanes (avec sels pour 1814 et 1815)	3,582,871,232	105,378,565
Sels (perception par les douanes et depuis 1816)..................	1,730,324,967	54,072,655
Contributions indirectes : boissons, tabacs, droits divers (pour 1814 et 1815).........................	172,565,755	86,282,878
Boissons (depuis 1816)............	2,953,240,543	92,288,766
Sels (perception à l'intérieur depuis 1840)..........................	88,603,537	11,075,442
Sucre indigène (depuis 1840).......	87,496,848	10,937,106
Droits divers.....................	1,054,167,733	31,004,933
TOTAL des contributions indirectes.	4,356,074,416	
Tabacs (depuis 1816)..............	2,507,776.065	78,368,002
Poudre à feu (depuis 1818).	132,446,936	4,414,898
Postes..	1,156,781,334	34,022,980
Loterie (jusqu'en 1835)............	252,859,394	11,493,606
Jeux (en 1818, et de 1821 à 1837 incl.)	99,944,350	5,500,000
Service départemental (depuis 1822)	185,643,410	7,140,131
Revenus de l'Algérie (depuis 1833)..	55,479,751	3,698,650
Produits universitaires (depuis 1835).	39,061,468	3,004,728
Bénéfices de la caisse des consignations (depuis 1831).............	33,095,312	1,946,783
Poudres à feu vendues à des ministères (depuis 1840)...............	27,140,781	3,392,598

Produit de la rente de l'Inde (de 1822 à 1824 et depuis 1832)......	21,874,216	1,151,275
Poids et mesures (depuis 1835).....	13,268,787	1,020,676
Brevets d'invention................	6,750,675	198,549
Produits divers....................	470,256,073	13,831,061
Somme égale......	34,819,480,246	

CLASSIFICATION DES RECETTES EXTRAORDINAIRES.

Emprunt extraordinaire en 1815.................	111,300,413
Négociations de rentes pour emprunts............	1,755,367,941
Suppléments de cautionnement en 1816...........	65,104,000
Retenues sur les traitements de 1816 à 1821, et en 1831 et 1832................................	62,775,297
Abandon fait sur la liste civile en 1816, 1817 et 1818	18,200,000
Bénéfices sur la négociation des rentes achetées sur place en 1818, ou attribuées au service de l'arriéré	32,958,363
Versement de l'ancien domaine extraordinaire.....	9,499,496
Produit des rentes de l'amortissement............	358,261,422
Recette provenant de l'expédition de l'Algérie.....	49,017,340
Aliénation des bois de l'État, de 1831 à 1835 inclusivement...............................	114,297,276
Produit des 30 centimes ajoutés à la contribution foncière en 1831............................	46,442,590
Créance à recouvrer sur la dette d'Espagne........	58,000,000
Fonds restés disponibles sur les produits spécialement affectés aux dépenses de l'arriéré antérieur à 1816 et sur les centimes extraordinaires de 1815 et de 1814..................................	72,031,554
Recettes des budgets antérieurs aux exercices auxquels elles sont attribuées (1)	404,140,328
Moyens extraordinaires restant à la disposition du gouvernement et transportés en 1832 et en 1833, dans l'actif de l'administration des finances......	161,419,440
Bénéfice de la caisse des consignations (2).........	6,000,000

(1) Financièrement parlant, ce produit fait double emploi, puisque les sommes ainsi reportées d'un exercice au suivant ne sont point une recette réelle, en ce sens qu'elles n'augmentent point les ressources de l'État, bien qu'elles profitent à l'exercice auquel elles s'appliquent; mais comme dans les dépenses nous porterons comme telles les sommes reportées aux exercices suivants, il y aura balance entre les unes et les autres. Le résultat sera exact; mais, en réalité, les totaux des deux parties du budget se trouvent forcés de ces 404 millions.

(2) Antérieurement à 1830, les bénéfices de la caisse des consignations figuraient dans les produits extraordinaires. Nous les avons laissés dans cette période, afin de ne pas changer la division faite entre les deux natures de recettes de cette époque. Ces six millions, portés à tort dans cette catégorie, devaient figurer parmi les divers revenus, comme cela a lieu depuis 1830.

Voici maintenant le détail de ces recettes totales par année :

1814	(1)	560,055,255 fr.	1831	—	1,310,378,678
1815	—	876,318,232	1832	—	1,154,431,488
1816	—	1,036,804,350	1833	—	1,162,821,797
1817	—	1,270,312,550	1834	—	1,042,193,157
1818	—	1,414,080,685	1835	—	1,051,880,927
1819	—	936,658,784	1836	—	1,085,631,652
1820	—	939,238,063	1837	—	1,090,538,833
1821	—	934,771,514	1838	—	1,158,834,930
1822	—	949,932,891	1839	—	1,203,141,065
1823	—	1,042,747,134	1840	—	1,242,980,600
1824	—	989,563,042	1841	—	1,415,779,706
1825	—	978,812,347	1842	—	1,334,762,321
1826	—	982,728,455	1843	—	1,382,930,516
1827	—	948,354,039	1844	—	1,393,155,952
1828	—	1,028,868,187	1845	—	1,400,802,286
1829	—	1,021,890,093	1846	—	1,409,616,597
1830	—	1,035,956,251	1847	—	1,357,343,325

DÉPENSES.

	1814 — 1829	1830 — 1847
Dépenses ordinaires.....	14,440,176,810 fr.	21,659,918,617 fr.
Dépenses extraordinaires.	1,491,231,887	1,356,056,519
Dépenses totales........	15,931,408,697	23,015,975,136

Dépenses de toute la période...... 38,947,383,833 fr.

DÉSIGNATION DES DÉPENSES EXCEPTIONNELLES OU EXTRAORDINAIRES.

Paiements aux étrangers, de 1814 à 1818.........	890,000,000
Frais d'occupation des armées étrangères, en 1816, 1817 et 1818................................	474,638,119
Secours généraux en 1816, sur les fonds de la liste civile..	11,000,000
Frais de trésorerie extraordinaires et intérêts des capitaux dus aux étrangers..................	21,442,780
Achat de grains, en 1817 et 1819................	33,905,000
Acompte sur la dette flottante du trésor, en 1817...	23,000,000
Remboursement des obligations royales, en 1817 et 1818..	14,073,950
Dépenses du gouvernement provisoire, en 1814....	200,000
Paiements à la maison des comtes de Bentheim et Stemfurth, en 1816..........................	800,000
Remboursement de cautionnements à des titulaires non remplacés..............................	8,404,800
Vol du caissier Mathéo........................	1,889,507
Avances au gouvernement espagnol en 1823......	11,877,731
Montant de la période de 1814 à 1829.........	1,491,231,887

(1) Pour les trois derniers trimestres seulement.

Prêt au commerce et à l'industrie, en 1830, en exécution de la loi du 17 octobre 1830.............	29,811,320
Avances aux adjudicataires de l'emprunt d'Haïti, en 1831..	4,848,905
Vol du caissier Kessner, en 1831.................	4,700,000
Créances des États-Unis d'Amérique, d'après le traité du 4 juillet 1831 et la loi du 14 juin 1835 en 1836, 1837 et 1838........................	29,587,432
Les travaux publics extraordinaires se classent ainsi par ministère :	
Travaux publics, de 1833 à 1847............	1,015.328,767
Guerre, de 1842 à 1847......................	228,382,072
Marine, de 1842 à 1847......................	43,398,014
TOTAL de la période 1830-1847...........	1,356,056,519

En 1833, ces travaux n'étaient que de 5 millions ; en 1841, ils étaient déjà de 62 millions pour le seul ministère des travaux publics ; ils ont suivi depuis la progression ci-après pour les trois ministères réunis :

En 1843, 137 millions. — En 1845, 163 millions 1/2. — En 1847, 250 millions 1/2.

DÉPENSES TOTALES PAR ANNÉE :

1814	—	572.293,587 fr.	1831	—	1,219,310,975 fr.
1815	—	931,441,404	1832	—	1,174.350,197
1816	—	1,055,854,028	1833	—	1,134,072,914
1817	—	1,189,253,628	1834	—	1,063,559,443
1818	—	1,433,746,666	1835	—	1,047,207,680
1819	—	896,000,028	1836	—	1,065.899,158
1820	—	906,729,666	1837	—	1,078,902,494
1821	—	908,344,345	1838	—	1,135,184.820
1822	—	949,174,982	1839	—	1,178.690.702
1823	—	1,118,025,162	1840	—	1,363,711.102
1824	—	986,073,842	1841	—	1,425,239,623
1825	—	981.972,609	1842	—	1,440.974,148
1826	—	976.948,919	1843	—	1.445.265,741
1827	—	986,534,765	1844	—	1,428,133,943
1828	—	1,024.100,637	1845	—	1,489.432,099
1829	—	1,014,914,432	1846	—	1.566,525,592
1830	—	1,095,142,115	1847	(1)	1,664,372,390

Les augmentations qu'on remarque dans le chiffre des

(1) Le budget de 1847 avait été voté le 3 juillet 1846. Les dépenses, évaluées à 1,458,723.253 francs, ont été augmentées, jusqu'au 4 mai 1848, par des lois spéciales votées pendant la session de 1846 et de 1847, de 205,649.137 fr., ce qui les a élevées à 1,664.372,390 f. Le chiffre total ne sera connu exactement que par le règlement définitif de cet exercice, qui ne peut avoir lieu que dans les deux premiers mois de 1849.

budgets ne proviennent pas toutes d'un surcroît de dépenses ou de recettes ; elles ont pour cause aussi une régularité dans l'établissement des comptes annuels. C'est ainsi que, depuis trente ans, on a rattaché aux budgets des services spéciaux qui n'en faisaient pas partie, et dont nous allons indiquer les plus essentiels.

1818 Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts indirects, lesquels jusqu'alors se déduisaient du produit brut de ces impôts...	117,397,000
Achats et vente de poudre à feu, également prélevés sur le revenu brut de cette recette.	3,266,000
1820 Recette et emploi du produit des amendes et confiscations, de l'enregistrement, des douanes et des contributions indirectes............	4,163,000
1821 Recette et dépense du produit de la ferme des jeux..................................	5,500,000
1822 Non-valeurs, remboursements et restitution sur les impôts et primes de douanes à l'exportation, qui étaient déduites des recettes.......	16,192,000
1829 Ressources et dépenses facultatives des départements..................................	11,370,000
Ressources et dépenses facultatives du cadastre..................................	3,900,000
Fonds de contributions directes, attribués aux dépenses des communes..................	18,200,000
Complément des frais de perception et de non-valeurs des contributions directes, poids et mesures en 1826..........................	3,540,000
Budget antérieur à 1829...	183,528,000

Depuis 1831, il y a eu également des services spéciaux rattachés aux budgets de l'État, et notamment les travaux publics extraordinaires, créés par la loi du 17 mai 1837. Son importance n'est pas déterminée d'une manière fixe par année; mais depuis lors, ces travaux s'élèvent à plus d'un milliard, y compris ceux exécutés en vertu des lois des 25 juin 1841 et 11 juillet 1842. Nous mentionnerons ensuite, parmi les plus importants, le produit de la rente de l'Inde, les invalides de la guerre, les dépenses et recettes de l'Université, les établissements spéciaux, tels que les écoles vétérinaires, les bergeries, haras, écoles des arts, métiers, etc. La totalité de tous ces services, depuis 1818, est de plus de 200 millions par année.

Indépendamment des recettes et dépenses qui entrent dans le compte annuel du ministère des finances, il y en

a qui figurent *pour ordre*, dans les budgets, c'est-à-dire qui proviennent d'établissements ou de services spéciaux qui se réglementent par leurs propres ressources d'après des conditions spéciales. Voici leur énumération avec le chiffre, pour 1847, des recettes et dépenses, lesquelles se balancent chaque année.

Légion d'honneur, 7,683,098 fr.; imprimerie royale, 2,950,000 fr.; chancelleries consulaires, 400,000 fr.; caisse des invalides de la marine, 8,271,000 fr.; service de la fabrication des médailles, 1,350,592 francs; ensemble, 20,654,592 fr.

RÉSUMÉ DES DÉPENSES ORDINAIRES PAR MINISTÈRE OU PAR NATURE DE SERVICE.

	De 1814 à 1829.	De 1830 à 1847.	Totaux.
Dette publique.....	4,217,767.944	6,215,789,056	10,433,557,000
Dotations.........	604,687,049	324,210,692	928,897.742
Justice............	301,077,429	367,845.782	668,923,211
Cultes, depuis 1818 (1)	332,244,802	646,161,744	978,406,546
Affaires étrangères.	157,128,803	154,043.898	311,172,701
Inst. pub. dep. 1822	26,772,334	221,508,158	248,280,492
Intérieur.........	1,423,534,596	1,670,635,572	3,094,170,168
Agr. et com. depuis 1822...........	72,930,084	237,462,546	310,392,630
Travaux publics....	379,411,460	974,614.574	1,354,026,034
Guerre...........	3,478,816,407	5,340,006,168	8,818,322,573
Marine...........	904,043,624	1,641,280,935	2,545,324,559
Finances.........	231,762,369	397,084,712	628,847,081
Frais de régie.....	2,118,709,712	2,366,409,969	4,485,119,681
Remb. restitut. etc.	191,290,197	1,102,864,810	1,294,155,007
Totaux...........	14,440,176,810	21,659,918,617	36,100,095,427
Dépenses extraord.	1,491,231,887	1,356,056,519	2,847,288,406
Totaux généraux...	15,931,408,697	23,015,975,136	38,947,383,833
Les recettes totales sont de......................			38,144,295,706
DIFFÉRENCE..................................			803,088,127

Voici maintenant les recettes annuelles des principaux produits ordinaires :

(1) Nous ne donnons les dépenses des cultes qu'à partir de 1818, parce que, avant cette époque, elles étaient confondues avec celles des autres ministères et qu'on n'en retrouve aucune trace dans les budgets. Il en est de même pour l'instruction publique, l'agriculture et le commerce. C'est depuis 1831 seulement que le culte israélite est à la charge du budget.

	Contrib. directes.	Enregistrement.	Douanes.	Contrib. ind., Boissons, Sucre, Sel, Droits divers.
1814	261,377,920 fr.	73,152,656 fr.	49,100,606 fr.	49,100,606 fr.
1815	361,838,576	92,097,740 (1)	94,463,872 (2)	123,465,149 (3)
1816	402,183,818	117,181,840	51,458,590	86,411,047
1817	400,817,007	139,521,302	61,873,564	89,534,409
1818	390,987,319	140,512,613	67,055,531	109,680,257
1819	369,160,721	129,423,159	63,325,180	119,934,143
1820	369,407,762	128,207,683	77,403,826	124,688,802
1821	355,245,002	133,914,664	76,090,428	125,680,590
1822	344,286,833	132,901,558	83,988,866	134,000,900
1823	343,622,286	133,983,455	75,790,773	128,984,470
1824	344,928,669	144,289,783	98,002,511	134,041,382
1825	347,294,334	146,552,895	92,363,722	144,047,424
1826	341,860,014	148,519,965	105,122,389	142,823,641
1827	323,940,758	148,720,362	98,668,618	138,614,893
1828	325,678,931	153,563,664	109,282,157	140,170,590
1829	329,435,451	155,497,983	104,920,568	134,881,611
1830	332,181,038	153,457,297	102,914,021	131,203,455
1831	367,391,053	146,174,873	95,929,998	93,234,692
1832	357,534,740	163,655,574	105,835,652	95,154,261
1833	357,077,789	164,669,758	106,274,704	103,204,011
1834	368,622,269	163,323,269	106,103,965	110,981,955
1835	365,680,614	165,561,324	107,432,291	113,168,013
1836	363,417,990	175,463,848	110,797,985	118,786,410
1837	383,174,643	182,095,554	111,913,755	123,143,629
1838	387,223,796	186,403,391	118,845,748	127,747,347
1839	391,869,133	186,897,100	111,724,743	132,621,399
1840	395,712,059	190,598,724	121,827,200	137,097,126
1841	400,029,566	195,181,525	137,010,728	146,186,081
1842	405,837,736	203,642,516	145,149,595	160,642,645
1843	411,265,428	208,372,870	151,126,189	156,172,785
1844	413,875,823	214,988,361	159,154,846	160,070,867
1845	415,808,673	213,502,260	159,339,813	168,026,092
1846	418,538,382	215,671,174	162,228,798	176,750,734
1847	417,858,334	214,547,000	160,350,000	175,823,000

DÉPENSES ORDINAIRES DE DIVERS MINISTÈRES.

	Dette publique.	Frais de régie.	Justice.	Cultes.
1814	101,987,101	» »	17,935,786	» »
1815	106,492,916	133,255,554	18,981,005	» »
1816	146,135,198	163,726,659	17,585,601	» »
1817	225,876,001	154,072,387	18,278,872	» »
1818	225,591,305	152,697,100	18,058,806	21,000,000
1819	261,682,729	164,063,057	18,165,026	22,800,000
1820	262,310,379	164,727,259	18,706,537	23,250,000
1821	262,924,515	164,212,021	18,555,289	23,782,690
1822	331,641,073	130,899,503	18,665,776	26,015,504

(1) Avec timbre et domaine pour 1814 et 1815.
(2) Avec sels les pour 1814 et 1815.
(3) Avec tabacs et poudres à feu pour 1814 et 1815 seulement.

1823	326,247,836	132.545.619	19,113.234	26,677,792
1824	334,665,689	128.133.033	19,137,697	27,678,356
1825	328,710.257	128.314,841	19,442 024	28.844,801
1826	327.108,789	124,105,230	19,299.014	30,584,521
1827	322.402,147	120.148.555	19.724.495	32,638.740
1828	325.106.980	129.287,383	19 543.951	33.501.632
1829	328,885,029	128.481,511	19,584,316	35,471,166
1830	317,212.651	128,701,285	19,266.743	36.188.295
1831	341,478,798	120.144.792	19.556.915	34.371,224
1832	344,930,016	113.993:016	18,915.760	33,815.192
1833	346,601,988	114.279,661	18,515,997	33.838.057
1834	326,038,684	115.202.159	18,864.881	34,120.485
1835	326,791,814	117,752.716	19,254,642	34,334,883
1836	331.485,824	117,562.886	19,143,186	34.714.507
1837	330.428,872	121,254,807	19,324.003	35,383.407
1838	333,296.428	125,966.734	20,100.555	35.533,622
1839	335,741.070	124.748,253	20.400.571	35,706.593
1840	336,220.162	130,140,799	20.848.404	35.824.653
1841	347,641,703	139 358.008	20.802,753	36.043,905
1842	355,246.241	145.273 353	20.582.894	36.324,266
1843	359,930.362	149.187.789	20.625,630	37,435.605
1844	362.871,930	141,235.469	20,872,898	37,509.150
1845	369,250,458	150 688,641	20,870,317	37.778.604
1846	372,023,177	155.985 715	23,172,524	38,170,855
1847	378,595,875	154 933,886	26,727,109	39,068,441

	Instr. publique.	Travaux publics.	Guerre.	Marine.
1814	» »	» »	252,783.824	47.558,415
1815	» »	» »	328,244,628	39 592.690
1816	» »	» »	218,265,311	47.962.210
1817	» »	» »	179 593,499	43 995.699
1818	» »	» »	151,524 754	44.669.494
1819	» »	33,200.000	179.804.076	44.365 675
1820	» »	34,010,000	178.578.947	49,414,965
1821	» »	33,606.691	173,875.532	52,025,483
1822	3,295,578	34,363.372	192,411,518	59.915.428
1823	3,235,636	34.658.444	343.582.486	73,980 596
1824	3,354.396	34,153 101	218.180.741	63,725.937
1825	3,311,508	34.545,037	204.028.790	61,934,148
1826	3,405,775	33,790.531	209.075.731	58,749,242
1827	3,361,535	34,392.697	210.057.982	62,650,438
1828	3,396,732	34,365,043	224 232.162	80,538,539
1829	3,411,174	38,325,944	214.576 426	72.934.663
1830	2,258,957	54,579.229	233,613 402	90,367,075
1831	2,594.703	51,483,149	386.624.854	71,362,272
1832	2,978,334	56,679,708	338.328.364	64,157,233
1833	5,095,489	62,374,363	300,981.062	63,756.613
1834	5,003,620	35,413,792	255.442.618	61,779,258
1835	12,353,332	35,850,177	237,487,849	62,671.429
1836	12.942,782	43,407.852	218.433,937	68,518,878
1837	13,720.936	45,810.499	230,582,531	66,417,962
1838	14,025,866	43,374,573	240,733,357	71,801,390
1839	14,802,308	51,043,220	241,135,931	79,469,305

1840	15,340,233	59,927,690	367,233,185	99,103,051
1841	15,835,666	59,558,654	385,537,070	124,914,222
1842	16,120,859	59,508,066	325,889,218	130,059,979
1843	16,411,280	57,095,643	310,532,894	118,108,431
1844	17,280,269	58,971,085	297,868,804	117,191,708
1845	17,056,545	61,445,265	302,400,913	114,760,255
1846	18,418,551	66,425,008	331,281,556	130,526,328
1847	19,269,438	71,866,601	335,898,623	108,315,546

D'après le rapport fait à la séance du 28 septembre dernier, par M. Bineau, au nom du comité des finances, sur le projet de budget rectifié de 1848, les dépenses de cet exercice seraient de........ .... 1,798,460,879 f.

Les recettes étant évaluées à... 1,487,124,818

Il ressort une insuffisance de ressources de.. .... 311,336,061 f.

Non compris les crédits supplémentaires et extraordinaires qui pourront être demandés d'ici à la clôture de l'exercice courant.

A. Bernard.

Philosophie du Budget.

Hâtons-nous de dire que nous n'avons pas l'intention d'enseigner dans cet article, à supporter avec philosophie les charges que le budget de l'État impose aux citoyens; tel n'est pas notre but aujourd'hui, nous voulons seulement montrer en peu de mots quelle est la nature de ces charges et les faire suffisamment connaître, pour que chacun puisse ensuite se faire d'après ses propres réflexions une opinion exacte des économies qui sont ou non réalisables avec avantage pour le pays.

Il faut remarquer d'abord et d'une manière générale, que l'administration d'un pays est plus ou moins coûteuse selon sa position géographique, eu égard aux nations voisines, selon son étendue et la nature de ses intérêts. C'est une grande économie pour l'Angleterre que d'être entourée d'une ceinture de mer ; c'est là une excellente frontière qui économise les frais d'entretien des places fortes et de leurs garnisons ; si la dépense de la ma-

rine militaire en est plus considérable, ce n'est pas du moins d'une manière tout à fait improductive, parce que la marine ouvre au commerce des voies où il récolte plus peut-être que celle-ci ne coûte ; ce serait une grande économie pour la France, si les traités de 1815 lui eussent laissé le Rhin pour limites ; le gouvernement central ne coûterait pas davantage pour administrer quinze départements de plus, et l'armée permanente, nécessaire pour garder, en temps de paix, la ligne du Rhin, ne dépenserait pas plus que celle qui garde nos frontières actuelles de Wisseimbourg à Dunkerque ; notre ligne de douane n'aurait qu'à changer de place, si tant est qu'une ligne de douane doive être maintenue dans son organisation actuelle, ce qui n'est pas de notre sujet aujourd'hui.

Quoiqu'il soit vrai pour nous qu'un pays fonctionne comme nation plus ou moins économiquement, selon qu'il est placé à cet égard dans de meilleures ou dans de moins bonnes conditions ; quoiqu'il soit également vrai, à nos yeux, que dans le temps vers lequel nous marchons, ce sera par leurs finances que les nations périront, lorsque telle devra être leur destinée ; quelque important qu'il serait donc, selon nous, de comparer, pays à pays, les frais nécessaires d'administration de chacun d'eux, et de rechercher si la France est à cet égard dans de bonnes conditions générales, et s'il ne faudrait pas tenter d'améliorer ces conditions premières de son existence, si elles étaient mauvaises ; ce n'est pas là cependant ce que nous examinerons maintenant ; nous voulons seulement que nos lecteurs puissent vérifier avec les éléments que nous allons mettre sous leurs yeux, si la France, *telle qu'elle existe*, dépense le plus utilement possible l'argent de son budget.

Le budget se compose EN DÉPENSE :

1° Des arrérages de la dette publique ;

2° Des dépenses des corps politiques, dites *dotations ;*

3° Des dépenses générales pour l'administration, l'entretien ou la garde du pays, ce qu'en termes de budget on nomme les services généraux des ministères ;

4° Des frais de recouvrement des impôts ;

5° Du remboursement des sommes encaissées par le trésor public pour le compte de divers.

On pourrait dire que ces deux derniers chapitres ne sont réellement pas des dépenses de l'État ; il ne rentre en effet dans ses coffres que le *net* des impôts, et ce qui a été perçu pour le compte d'autrui n'est véritablement pas un impôt public, mais il vaut cependant infiniment mieux que ces deux chapitres figurent au budget, parce que l'un et l'autre peuvent fournir l'occasion d'importantes économies. Il est peut-être possible en effet de percevoir les impôts plus économiquement, ou de ne pas demander aux contribuables, pour le compte d'autrui, les sommes qu'il ne serait pas absolument nécessaire d'exiger du public.

Cela posé, passons à l'examen des dépenses du pays.

I.

La dette se composera au 1er janvier 1849 :

Savoir : dette consolidée 5 p. 100	—	189 658 130	353 138 652 (1)
4 1/2 p. 100	—	1 026 600	
4 p. 100	—	18 472 154	
3 p. 100	—	81 914 883	
Amortissement.	—	62 066 885	
Intérêts des emprunts spéciaux que l'État a contractés pour construire des ponts, des canaux, etc......			9 313 208
Intérêts des capitaux remboursables, tels que bons de la république, cautionnements, etc. (somme que l'on peut prévoir pour 1849)....................			32 000 000
Dette viagère, pensions, retraites, etc.............			57 000 000
Total.........			452 451 860

Voilà déjà un chapitre de dépenses qui ne comporte pas d'économie au moins dans un avenir prochain. Les emprunts spéciaux de même que la dette consolidée s'amortissent au fur et à mesure que leur fonds d'amortissement fonctionne ; le taux de l'intérêt pourra s'abaisser un jour à 2 ou 2 et 1/2 pour 100, puisqu'il était descendu à ce chiffre, il y a un ou deux ans ; enfin la dette viagère sera moins lourde, si de nouvelles perturbations politiques ne font pas mettre les employés ou les fonctionnaires publics à la retraite, longtemps avant l'âge où ils ne peuvent plus

(1) A quoi il faut ajouter 3 100 000 fr. environ de rentes 3 p. 100, qui seront nécessaires pour parfaire le remboursement aux porteurs des bons royaux, aux termes de la loi qu'a présentée M. Trouvé Chauvel, en arrivant au département des finances.

continuer utilement leurs fonctions; mais quant à présent, le chapitre de la dette nationale n'est pas susceptible de réduction.

Si la prospérité publique redevenait ce qu'elle a été, on pourrait convertir les rentes 5 p. 100 en 3 ou 3 et 1/2 pour 100, et si l'on ne payait ainsi qu'un intérêt de 4 p. 100, on réaliserait une économie de 38 millions.

Si le taux moyen de l'intérêt que le trésor paye à ses prêteurs, sur titres remboursables, s'abaissait à 3 p. 100, l'État économiserait environ 8 millions, attendu qu'il payera cette année, 1849, l'intérêt à 3 p. 100 pour les cautionnements et à 5 p. 100 sur le surplus de la dette remboursable.

S'il ne survient pas de nouveaux bouleversements politiques qui fassent mettre à la retraite les serviteurs les plus utiles, sous prétexte qu'ils ont une couleur politique, la dette viagère se réduira par le cours du temps d'une douzaine de millions.

Et enfin, si au moment de la conversion du 3 p. 100 en 3 ou 3 et 1/2, on ne créait pas d'amortissement pour le fonds nouveau, on obtiendrait encore une économie d'une quarantaine de millions.

En résultat, aujourd'hui il faut payer pour les arrérages de la dette 452 millions et demi; dix années de sagesse et de bonne administration sans guerre et sans émeutes, et il ne faudrait plus payer que 354 millions.

Voilà le premier article de ce que nous appelons la philosophie du budget.

Passons au second article : les Dotations.

II.

Sous le gouvernement précédent le chapitre des dotations s'élevait à environ 19,500,000 fr., savoir :

Liste civile	12 000 000	14 900 000
Dotation du prince royal	1 000 000	
Douaire de Mme la duchesse d'Orléans	300 000	
Chambre des pairs	790 000	
Chambre des députés	810 000	
Produit des forêts affectés à la liste civile		5 000 000
Total		19 900 000

Mais les frais d'administration des forêts de la liste civile qui tomberont maintenant à la charge de l'État, les réparations de tous les palais et châteaux royaux, si nombreux en France, et qu'il serait honteux pour la nation de détruire ou d'abandonner; les dépenses des manufactures de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais, qui étaient payées par la liste civile, enfin celles des Musées nationaux, composent, réunies, une charge annuelle de 4,360,258 qu'il faut déduire du montant des dotations de la royauté de Louis-Philippe. Les dotations de son règne se réduisent donc à quinze millions cent quarante mille francs (15,140,000 fr.).

Il n'est pas facile d'évaluer, quant à présent, d'une manière bien exacte ce que coûteront les dotations du Président de la République et du Président de l'Assemblée nationale et celle de l'Assemblée nationale elle-même; on croit rester au-dessous de la réalité en les fixant à 6,300,000 fr. Il y aurait donc sur ce chapitre une économie annuelle de neuf millions environ.

C'est ici l'occasion de dire, en passant, que cette économie, et la plupart de celles faites par la réduction des traitements élevés, coûteront cher à la prospérité de la capitale. Certes la ville de Paris, en faisant la révolution de Février, a donné au monde un héroïque exemple de désintéressement; car c'est à peu près à elle seule que profitait le luxe de la liste civile, celui de la Chambre des pairs et de tous les hauts fonctionnaires publics : en renversant le gouvernement précédent pour le remplacer par le gouvernement démocratique, elle a tari en partie la source de son travail et de son commerce : la garde nationale de Paris, composée pour la plupart, de commerçants en détail, est trop éclairée par la lecture des publicistes quotidiens, pour n'avoir pas apprécié la grandeur du sacrifice qu'elle allait s'imposer, et la France tout entière a admiré son intelligent patriotisme.

III.

Le troisième chapitre du budget comprend les services généraux des ministères, c'est-à-dire les véritables dépenses de la nation; soit : les frais de l'administration de

la justice, de l'instruction publique et des cultes, des affaires étrangères, de l'intérieur, du commerce et de l'agriculture, des travaux publics, de la guerre, de la marine et des finances.

Une partie de ces dépenses sont productives, comme celles des routes, des canaux, des écoles primaires, secondaires ou spéciales, et bien d'autres dépenses encore ; les autres sont improductives comme celles de la guerre, en grande partie celles de la marine, de la justice, des cultes, etc. Parmi ces dernières, les unes pour être improductives de richesse matérielle, n'en sont pas moins indispensables; les autres, d'une utilité moins incontestable, sont celles sur lesquelles les économies devraient porter.

On peut évaluer à 967 millions, d'après le rapport du comité des finances sur le budget rectifié de 1848, les dépenses des services généraux, en France, en 1849 (1); savoir :

Ministère de la justice	22 902 495
Ministère des affaires étrangères	5 956 200
Ministère de l'instr. publique et des cultes	57 901 295
Ministère de l'intérieur	116 867 758
Ministère de l'agriculture et du commerce	18 335 375
Ministère des travaux publics	165 218 444
Ministère de la guerre	425 000 000
Ministère de la marine	138 000 000
Ministère des finances	16 628 656
Total	966 810 623

Les dépenses du ministère de la justice s'élevant à environ 23 millions, se composent presque en totalité des traitements de la magistrature. Il n'y a, ce semble, que trois manières d'envisager la question des dépenses de la justice : la justice est-elle bien rendue en France ? la magistrature est-elle trop rétribuée ? toutes les cours de judicature sont-elles suffisamment occupées et leur personnel est-il trop nombreux ? c'est sur quoi l'Assem-

(1) Il est fort possible que le budget 1849 réduise ou augmente cette base d'évaluation qui résulte du rapport du comité des finances sur le budget rectifié de 1848 ; mais nos lecteurs pourront toujours asseoir leurs calculs et former leur opinion en partant des chiffres que nous leur présentons ici.

blée nationale vient de se prononcer en refusant d'accueillir les propositions de réduction sur les traitements des magistrats que lui avait soumises le comité des finances ; en admettant que les traitements sont fixés au taux convenable, quelques personnes soutenaient qu'il serait possible de réduire le nombre des cours de justice, ou le nombre des magistrats qui composent ces cours. Le remaniement de la circonscription des cours d'appel serait une affaire d'organisation qui ne pourrait être débattue qu'après s'être assuré du nombre et de l'importance des affaires que chaque cour d'appel juge chaque année ; quant au nombre des magistrats qui composent les cours et les tribunaux, le réduire ce serait assurément affaiblir la sécurité que la justice, telle qu'elle existe aujourd'hui en France, offre aux intérêts privés. C'est une voie dans laquelle il serait d'autant plus dangereux d'entrer, que l'on n'obtiendrait une économie notable qu'en réduisant le nombre des juges des tribunaux de première instance et que l'on risquerait alors de voir presque toutes les affaires épuiser les deux degrés de juridiction, au grand détriment des plaideurs et des intérêts privés ; tandis qu'aujourd'hui un très-grand nombre de jugements d'instance ne sont point déférés aux cours d'appel. Enfin la législation pourrait aussi, disait-on, contribuer de deux manières à réduire les dépenses de la justice : l'une en attribuant aux tribunaux inférieurs une compétence en dernier ressort plus étendue encore qu'elle ne l'est aujourd'hui ; l'autre en simplifiant le régime hypothécaire ou en remplaçant le régime des hypothèques par une autre institution ; au point de vue du budget, ces mesures seraient sans résultat, en ce que les produits des impôts de l'enregistrement et du timbre diminueraient encore plus que les dépenses de la justice.

En résultat, on peut déjà prévoir que les dépenses de l'administration de la justice en France ne s'abaisseront pas désormais au-dessous de 23 millions.

Le ministère des affaires étrangères affecte aussi en totalité au traitement de ses agents le crédit de 6 millions qu'il demande au pays. L'Assemblée nationale, loin de pousser les économies plus loin que le comité des finances ne l'avait proposé, a au contraire maintenu quelques

consulats que le comité voulait supprimer. Bien loin donc que le budget des affaires étrangères puisse réduire ses dépenses annuelles au-dessous de 6 millions, on peut prévoir qu'elles augmenteront avant peu d'années. Elles étaient sous le gouvernement précédent de 8,800,000 fr., elles se rapprocheront inévitablement de ce chiffre un peu plus tôt ou un peu plus tard.

Le ministère de l'instruction publique et des cultes dépense annuellement 58 millions, savoir :

Instruction publique.......	18 millions.
Cultes....................	40 —

Le comité des finances, dont nous adoptons les chiffres, avait proposé de réaliser sur le budget de l'instruction publique une économie de 1,354,600 fr.; mais l'Assemblée nationale n'a pas cru possible de porter une économie aussi rigoureuse dans un service auquel est confié l'avenir de la nation: s'il en a été ainsi dans les circonstances actuelles, il faut en conclure que bien loin de prévoir une diminution dans les dépenses de l'instruction publique, on peut penser qu'elles s'accroîtront plutôt d'année en année; ce qu'il y a au reste de plus désirable en cette matière, ce n'est pas tant la réduction des dépenses que la direction de l'instruction publique vers un but véritablement national. Ce qui manque le plus à la nation française, et il faut sans doute attribuer cette situation des esprits aux temps de révolution que nous avons traversés, c'est un ferme et vigoureux attachement aux devoirs de la famille, à ceux de la société; nos enfants ne sortent pas des colléges publics avec des principes assez profondément arrêtés, avec des règles de conduite assez sûres, assez invariables. Peut-être l'Université s'est-elle trop placée à ce point de vue que l'éducation des jeunes citoyens appartenait davantage aux familles et qu'elle avait, elle, à pourvoir principalement à leur instruction, mais les enfants placés dans les colléges passent auprès de leurs parents de si courtes heures, et les impressions qu'ils reçoivent avant d'avoir terminé leurs études ont tant d'influence sur la conduite de leur vie, que l'on devrait regretter, comme un malheur public, que l'instruction donnée par l'Université se bornât désormais, comme

par le passé, à l'enseignement à peu près exclusif des lettres et des sciences. Sans pousser ces réflexions jusqu'à la critique, qui pourrait être sévère, de la direction donnée à l'éducation publique, depuis que l'empereur Napoléon a rétabli l'Université, exprimons le vœu le plus ardent pour que l'enseignement de la morale religieuse prenne dans toutes les écoles et dans les établissements d'instruction secondaire la première et la plus grande place. On peut dire avec certitude que si l'Université ne parvient pas, par un changement complet dans la direction des études, à former des citoyens sévèrement attachés aux devoirs de la famille et à ceux de la société, l'avenir de la nation se trouvera un jour gravement compromis : ces observations touchent à la question de la liberté de l'enseignement, l'une des plus graves qui puissent être débattues dans les conseils du pays, mais quelle que soit la solution que cette question reçoive, on voit qu'au point de vue financier, il n'y a pas lieu de croire que les dépenses de l'instruction publique puissent descendre au-dessous de 18 millions.

Les dépenses des cultes s'élèvent à 40 millions environ, c'est le chiffre auquel elles avaient été fixées par la Chambre des députés de 1847, et celui que le comité des finances et l'Assemblée nationale n'ont pas cru pouvoir réduire. Sur ces 40 millions, 30 sont attribués aux traitements des chapitres et du clergé paroissial ; chacun sait en France s'il est possible de réduire, soit le nombre des ecclésiastiques, soit leurs traitements.

Avant de quitter le ministère de l'instruction publique et des cultes, il faut mentionner une disposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale et qui interdit aux savants et aux gens de lettres de cumuler plus de deux chaires ou fonctions rétribuées sur le budget de l'État, ni de réaliser par le cumul un traitement supérieur à 12,000 fr. Cette limite de 12,000 fr. est assurément trop restreinte ; il est peu raisonnable d'interdire aux plus hautes intelligences, aux hommes à qui l'industrie et la richesse publique doivent en partie leurs progrès, une situation de fortune égale à celle que l'on a faite à divers fonctionnaires publics, et notamment aux chefs des ad-

ministrations financières. Que le cumul des places, qui jusqu'à présent n'était pas interdit aux savants, ait donné lieu à des abus, c'est ce que personne ne voudra nier ; mais assurément l'on a dépassé la mesure, en fixant à 12,000 fr. le maximum auquel ils pourront prétendre.

Le ministère de l'intérieur exige l'allocation de crédits qui s'élèvent à environ 117 millions, savoir : 27 millions sur les fonds du budget et 90 millions sur ressources spéciales.

Les dépenses imputables sur ressources spéciales sont celles votées par les communes ou par les départements : comme elles sont facultatives de leur part, il n'y a pas à examiner si elles sont ou non susceptibles de réduction ; ce sont des dépenses qui ne figurent en quelque sorte que pour ordre au budget de l'État.

Les dépenses propres au ministère de l'intérieur qui s'élèvent à 27 millions en nombres ronds, ont été réduites par l'Assemblée nationale sur la proposition du comité des finances de près d'un million. Cette réduction a porté principalement sur les traitements des préfets. C'est là une mesure qu'il ne faut pas juger avant que le temps en ait montré les avantages ou les inconvénients. Dans la plupart des préfectures, les traitements des préfets se trouveront réduits à 10 ou 12,000 fr. Il est vrai qu'ils peuvent employer en frais de représentation le tiers des sommes assez considérables qui leur sont allouées pour frais d'administration : il faut néanmoins attendre pour se prononcer sur cet amoindrissement de la position publique des préfets, jusqu'à ce que l'expérience ait montré quels résultats se produiront.

Les frais de détention des condamnés absorbent 7,200,000 fr., les secours aux réfugiés 1,847,000 fr., les subventions aux théâtres nationaux et aux caisses des pensions des artistes près de 1,500,000 fr. ; ce sont là des dépenses qu'il serait désirable de réduire, de faire disparaître du budget ou de rendre plus profitables au développement des mœurs nationales.

Mais quoi que l'on fasse, et les propositions auxquelles le comité des finances a fini par arriver ne laissent point

de doute à cet égard, il n'y a pas lieu de penser que les dépenses du ministère de l'intérieur puissent descendre au-dessous de 27 millions.

Le budget du ministère de l'agriculture et du commerce avait été fixé par la Chambre des députés de 1847 à 14,384,500 fr., l'Assemblée nationale, tout en réduisant quelques dépenses admises par la Chambre des députés, a néanmoins accordé des allocations qui s'élèvent à environ 18 millions. Cette augmentation provient de l'affectation de 1,100,000 fr. à des encouragements à l'agriculture, de 600,000 fr. à l'industrie des bronzes, de 300,000 fr. aux associations, et enfin de près de 600,000 fr. nécessaires pour l'entretien des manufactures de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais, qui étaient à la charge de la liste civile.

On ne peut attacher de l'importance à l'effet passager de ces encouragements donnés à diverses industries ; mais il est certain que d'une manière permanente, ce système d'encouragement serait ruineux pour l'État et pour les industries elles-mêmes : est-ce à dire que le budget du commerce et de l'agriculture pourra limiter ses dépenses à l'avenir aux 14 millions que la Chambre des députés lui avait accordés ? nous ne le pensons pas : l'agriculture a besoin pour se développer complétement en France, que l'État entreprenne soit des travaux d'ensemble, soit des expériences et des essais qui entraineront des dépenses considérables, qu'il faudra regretter d'autant moins qu'elles seront une source de richesses. De tous les départements ministériels, c'est assurément celui qui a le plus à faire pour la prospérité du pays et celui qui a, jusqu'à présent, le moins rempli sa tâche. Les travaux d'irrigation, les essais de drennage, l'assainissement des prairies mouillées par la suppression des moulins à eau, la fondation de pépinières et l'encouragement à la culture des arbres à fruits, les études d'assolement, la division de la culture de la betterave et de la fabrication du sucre indigène, une foule d'autres questions de la plus grande importance et au premier rang celle du reboisement des montagnes et de la direction des eaux, ouvrent un vaste champ d'études à l'homme d'État qui présidera en France aux progrès de l'agriculture ;

mais certainement ce ne sera pas sans de grandes dépenses qu'il lui sera possible de créer pour la prospérité du pays de nouveaux moyens de production.

Comme ministre du commerce, il n'aura pas de moindres travaux à entreprendre, s'il veut mettre le commerce et l'industrie manufacturière sur le juste terrain qui leur appartient respectivement; restreindre les protections à ce qu'elles doivent être; refondre notre tarif douanier; mettre obstacle aux fraudes commerciales et ne laisser à la libre concurrence que des armes licites; ce sont là encore de vastes entreprises qui feront la gloire du ministre qui les accomplira et qui ajouteront dans une vaste mesure au bonheur de la nation; mais ce sont aussi des tentatives difficiles et qui entraîneront quelques réductions dans les recettes et sans doute quelques augmentations dans les dépenses.

On peut donc prévoir que loin de s'amoindrir le budget du ministère du commerce et de l'agriculture s'accroîtra dans un temps prochain.

Le service ordinaire du ministère des travaux publics absorbe 65 millions, et le service extraordinaire 100 millions.

Le service ordinaire se compose de l'entretien des routes et des cours d'eau qui coûtent 47 millions, de l'entretien des phares dont la dépense est de 5 millions et demi, de l'entretien ou de la construction des bâtiments civils pour 3 millions environ. Le personnel des ponts et chaussées et des mines et celui de l'administration centrale dépensent près de 6 millions et demi. Malgré son application constante à réduire les dépenses à leurs plus étroites limites, le comité des finances n'a pu réaliser sur le service ordinaire des travaux publics que l'économie peu importante de 25,000 fr., c'est dire qu'il faut renoncer à voir le budget ordinaire des travaux publics réduit au-dessous de 65 millions.

Le budget extraordinaire comprend les sommes nécessaires pour achever les travaux régis par les lois des 25 juin 1841 et 11 juin 1842.

Les crédits portés au budget de 1848 ou reportés à ce budget de l'exercice 1847, et s'élevant à 10,133,415 fr., sol-

dent tous les travaux entrepris avec les ressources créées par la loi du 25 juin 1841. Ces travaux qui ont consisté en établissement de nouveaux canaux pour 100,542,361 fr., en améliorations de ports maritimes pour 70,307,639 fr., en amélioration de rivières pour 73,390,000 fr., en routes royales pour 84,000,000 fr., ont employé, pour leur ensemble, un capital de 448,623,000 fr., c'est une source de richesse pour le pays, puisque c'est l'abaissement des frais de locomotion; c'est une des causes qui ont rendu beaucoup moins fâcheuse qu'elle ne l'aurait été la disette des céréales en 1847. Tous ces travaux étant soldés, ne créeront plus à l'avenir que des dépenses d'entretien qui figurent au budget ordinaire.

Les travaux régis par la loi du 11 juin 1842, c'est-à-dire ceux dont les dépenses sont imputables sur les ressources de la dette flottante, aux termes de l'article 7 de ladite loi, ont été évalués par les lois successives qui les ont autorisés à........................ 997,326,361

Les lois votées de 1842 à 1848 ont ouvert des crédits s'élevant à.................. 632,656,361

Ces travaux extraordinaires consistent en établissements de grandes lignes de chemins de fer pour 632,935,000 fr., en amélioration de ports maritimes pour 96,174,361 fr., en amélioration de rivières pour 75,000,000 fr., en achèvement de routes royales pour 77,000,000 fr.

On voit par ce qui précède qu'il restait à obtenir des Chambres législatives au 1er janvier 1849, pour achever ces travaux, une somme de... 345,660,000

Mais il y a lieu de penser que les devis de ces travaux n'auront pas pu limiter exactement la dépense et que quand il s'agira de les terminer, des suppléments considérables deviendront nécessaires; d'un autre côté, l'Assemblée nationale vient, par la loi du rachat du chemin de fer de Lyon, de mettre à la charge de l'État l'achèvement de ce chemin, dont on évalue la dépense à 300 millions.

L'Assemblée a également voté un crédit de 2,940,000 fr. pour la construction de plusieurs ponts.

D'autres travaux considérables, comme celui du chemin de fer de Lyon à Avignon, devront être entrepris, soit directement par l'État, soit par voie de concession.

On ne peut donc guère évaluer à moins d'un milliard les dépenses que les travaux publics extraordinaires nécessiteront, soit pour obtenir le fruit des entreprises commencées, soit pour atteindre complétement le but de ces entreprises.

Il est vrai que l'État rentrera dans des avances faites à diverses compagnies de chemins de fer jusqu'à concurrence d'environ 200 millions; reste donc, sauf les événements imprévus, 800 millions qui seront nécessaires, d'ici à peu d'années, pour les dépenses extraordinaires des travaux publics.

Dans le compte que nous venons d'établir, nous avons compris comme crédits disponibles, ceux votés en 1847 pour l'exercice 1848, et fixés à. . . . 148,088,656

Le comité des finances de l'Assemblée nationale a proposé de les réduire à. . 126,350,000

C'est encore une différence de. . . . 21,738,656

qui grossira les charges de l'avenir.

Le comité des finances a adopté et l'Assemblée a implicitement accepté la proposition d'affecter désormais chaque année au service extraordinaire des travaux publics 100 millions : il est bien difficile, dans la situation actuelle du pays, en sortant du désordre financier où le Gouvernement provisoire a plongé la France, et quand à peine l'ordre semble renaître, et avec lui un avenir heureux, de prévoir, dès aujourd'hui, quelle somme le pays pourra consacrer annuellement aux travaux extraordinaires. C'est une question de richesse et de crédit : autant nos finances ont été rapidement entraînées à la ruine, autant peut être actif le mouvement de prospérité. Espérons donc, tout en admettant le chiffre de 100 millions par an pour la dépense des travaux extraordinaires, que l'achèvement des grands travaux publics ne sera pas ajourné à dix années, et que la France pourra, sans imprudence,

faire de plus grands efforts qu'on ne l'espérait il y a deux mois à peine : des travaux achevés sont une source de richesse publique, des travaux inachevés se détériorent et sont de peu d'utilité.

Le service ordinaire des travaux publics exige un crédit de.	65,218,444
Et le service extraordinaire un crédit de	100,000,000
Les dépenses du ministre des travaux publics sont donc de	165,218,444

Les ministères dont nous venons jusqu'ici d'examiner les dépenses sont ceux dont le service, nécessaire en tout temps à la bonne administration du pays, ne comporte pas de réductions considérables, et ne donne pas lieu non plus de prévoir des augmentations. En effet, les dépenses de la justice, celles des affaires étrangères, de l'instruction publique, des cultes et de l'intérieur ne se composent en très-majeure partie que de traitements alloués à des agents dont le concours au service de l'État est tout *intellectuel :* il n'y a donc pour ces ministères que deux causes d'augmentation ou de diminution de leurs dépenses : la réduction ou l'accroissement du nombre des agents, ou la réduction ou l'accroissement des traitements. Personne ne conteste que l'organisation des départements ministériels dont nous parlons, ne soit la plus favorable aux intérêts du pays ; on a fait sur les traitements non-seulement toutes les réductions possibles, mais même des réductions que l'on ne pourra maintenir, parce qu'en définitive c'est une mauvaise mesure, sous tous les rapports, que de ne pas accorder à chaque travail le salaire qu'il mérite, c'est le moyen immanquable d'avoir de mauvais travaux ; on peut donc conclure à coup sûr que la dépense des ministères de la justice, des affaires étrangères, de l'instruction publique et des cultes et de l'intérieur ne s'abaissera pas à l'avenir au-dessous des chiffres que nous avons rapportés, et qui s'élèvent en nombres ronds à. 304,000,000

Le ministère de l'agriculture et du commerce dont la dépense est aujourd'hui de 18,000,000 en nombres ronds, ne verra certainement

pas se réduire ses dépenses, car jusqu'à présent il n'a, de l'aveu général, pris qu'une part beaucoup trop insuffisante aux améliorations que réclame l'agriculture : il est certainement des travaux d'ensemble dont le gouvernement peut seul, en France, entreprendre les études et dont même il sera quelquefois bien difficile de confier l'exécution à des compagnies.

Enfin nous venons de voir que d'ici à dix années les budgets ordinaire et extraordinaire des travaux publics ne s'abaisseront pas au-dessous de 165,000,000. 165,000,000

Il résulte donc de ce qui précède qu'une somme de. . . . . 487,000,000 est irrévocablement inscrite au budget de l'État, pour dix années au moins, pour les dépenses des services généraux dont nous venons de nous occuper.

Les départements ministériels dont il nous reste à examiner les dépenses sont ceux, au contraire, qui non-seulement coûtent le plus au pays, mais ceux en même temps où de larges économies peuvent être faites.

Au premier rang se place le ministère de la guerre.

Le problème politique le plus important, aujourd'hui, est de prévoir le rôle qui est assigné par le mouvement actuel des sociétés aux armées entretenues : tandis que les uns prétendent que les nationalités se reconstituent et croient devoir en conclure que des guerres de nation à nation pourront encore ensanglanter le monde, d'autres pensent que la facilité des relations entre les différents peuples, le progrès des lumières et de la civilisation rendent désormais impossible toute guerre d'irruption d'un peuple sur un autre peuple. D'autres enfin limitant la question à ce qui intéresse la nation française et considérant la situation de l'Europe et les qualités militaires du peuple français, ne croient pas que l'invasion de notre territoire puisse être maintenant tentée par aucune nation, si la France elle-même ne franchit pas ses frontières et si elle donne l'exemple du bonheur et de la prospérité au-

quels un peuple peut parvenir par les bienfaits de la paix et le bon ordre intérieur.

Une autre opinion considère les guerres comme des conséquences inévitables de l'accroissement des populations. Si ce résultat devait se produire, ce ne serait du moins pas pour la France, qui peut par la colonisation de l'Algérie écouler, sans danger pour elle ni pour ses voisins, l'excédant de sa population.

La question que nous venons de soulever doit amener la solution des difficultés financières, ou les accroître d'une manière dont on ne peut prévoir l'issue, soit que l'on pense que le maintien des armées entretenues est nécessaire au pays, dans l'état actuel de l'Europe; soit que l'on juge au contraire que la France peut désarmer sans péril et dès lors avec un immense avantage financier.

D'après les tableaux dressés par M. Michel Chevalier, et que l'on trouvera plus loin dans cet Annuaire, la France a dépensé pendant les dix-sept dernières années qui se sont écoulées.

Pour ses voies de communication et ses ports	1 599 478 804
Pour son armée..........................	4 835 500 377
Pour sa marine..........................	1 504 698 836

Ces chiffres parlent assez haut d'eux-mêmes : ils prouvent deux choses : la première, la richesse ou plutôt la force productive de la France ; l'autre, que la plus grosse dépense du pays est celle de l'entretien de son armée qui lui a dépensé, depuis 1829, trois fois autant que l'entretien et l'amélioration de toutes ses voies de communication, y compris la fondation des chemins de fer.

Il faut ajouter que des sommes énormes que la guerre a coûtées, il ne reste rien que l'Algérie, dont les dépenses sont évaluées pour 1849 à.................. 76,298,442

Et les recettes à........................ 17,518,500

Après ces considérations générales, examinons le budget du ministère de la guerre.

Ce budget présenté à la Chambre des députés en janvier 1848, fixait les dépenses de 1849 à.... 320,703,084

Savoir, service ordinaire.............. 304,543,084

Service extraordinaire.................. 16,160,000

Les dépenses du service ordinaire se décomposent, savoir :

Solde et entretien de l'armée, c'est-à-dire, solde, abonnements, vivres et chauffage, hôpitaux, service de marche, habillement, lits militaires, transports généraux, et, pour la cavalerie, remonte, harnachement et fourrages.. 230,584,208

Dépenses autres que la solde et l'entretien. 73,958,876

Total égal.... 304,543,084

Les dépenses de la solde et de l'entretien ainsi fixées à 230,584,208 fr. comportent un effectif de 338,653 hommes et de 82,243 chevaux.

Dans cet effectif, les officiers de tous grades figurent pour 16,639 hommes, et leurs chevaux pour 8,113 chevaux.

Le corps des officiers se compose ainsi qu'il suit :

Maréchaux de France........................	8
Lieutenants généraux en activité ou en réserve...	143
Maréchaux de camp en activité ou en réserve....	303
Intendance militaire........................	246
Colonels....................................	325
Lieutenants-colonels........................	311
Chefs de bataillon, d'escadron ou majors........	1 111
Capitaines..................................	5 612
Lieutenants.................................	4 347
Sous-Lieutenants............................	3 570
Aumôniers...................................	5
Chirurgiens-majors ou aides-majors............	515
Examinateurs et professeurs..................	39
Vétérinaires................................	104
Total.........	16 639

La solde et l'entretien des officiers coûtent, savoir :

Hommes : 52 438 441. Chevaux : 4 058 489

56.496 930

La solde et l'entretien des soldats et de leurs chevaux coûtent, savoir :

Hommes : 135 737 572. Chevaux : 38 349 706

174 087 278

Totaux égaux : 188 176 013. 42 408 195

Total : 230 584 208

Ainsi l'armée à l'effectif de 338 653 hommes,
et de 82 243 chevaux,
donne lieu à une dépense de 304 543 084 fr.

Dont solde et entretien :	Officiers.........	56 496 930
	Soldats.........	174 087 278
Autres dépenses que la solde et l'entretien..		73 958 876
	Total égal......	304 543 084

Le service intérieur de la France figure dans la solde et l'entretien des troupes pour........................ 188 867 540
Le service de l'Algérie pour................ 41 716 668

Total............ 230 584 208

Enfin les dépenses de la solde et de l'entretien se divisent entre les différents corps de l'armée, savoir :

	Intérieur.	Algérie.	Total.
États-Majors................	16 278 444	2 365 960	18 644 404
Gendarmerie................	20 683 012	1 085 375	21 768 387
Infanterie................	75 644 089	17 413 223	93 057 312
Cavalerie................	48 224 778	7 456 629	55 681 407
Artillerie................	20 836 806	2 984 157	23 820 963
Génie................	3 134 862	1 959 017	5 093 879
Équipages militaires........	1 791 124	5 850 934	7 642 058
Vétérans de l'armée.........	2 274 425	» »	2 274 425
Corps étrangers (lég. étrang.)	» »	2 601 373	2 601 373
Totaux........	188 867 540	41 716 668	230 584 208

Ces chiffres permettent facilement d'évaluer les dépenses qui résulteront pour la France du système militaire qu'elle adoptera.

Si la République, confiante dans le patriotisme de ses citoyens, peut et ose désarmer, le budget des dépenses se trouvera allégé de 200 millions : si la France n'entre pas dans cette voie pacifique, elle sera forcée de suivre le Gouvernement provisoire dans celle qu'il a ouverte, et d'augmenter le budget de 1849, comparativement aux aperçus qui précèdent, de 120 millions, de même que le Gouvernement provisoire a augmenté de 113,946,119 fr. le budget primitif de 1848.

Le comité des finances s'exprime en ces termes sur la possibilité d'un désarmement :

« La République ne veut pas la guerre, mais elle a dû « pourtant s'y préparer, car elle pouvait être amenée à « la faire. Si vifs que soient nos désirs de paix, nous ne

« pouvons encore aujourd'hui songer à désarmer; lais-
« sons donc provisoirement et sans les discuter les crédits
« militaires qui sont aujourd'hui inscrits au budget. »

Avant la fin de l'année 1848, l'effectif était en hommes de.. 502,715

En chevaux de.............................. 100,293

Sur ce pied, les dépenses de la guerre ne sont donc pas moindres que...................... 425,000,000 fr.

C'est là, comme aujourd'hui chacun le reconnaît, la dépense du pays la plus susceptible de réduction. Faisons des vœux ardents pour que la France, confiante dans son droit, dans son désir de la paix, dans sa force et dans son influence morale sur les destinées de l'Europe, ait enfin le courage de renoncer au système des armées permanentes.

Mais ne nous dissimulons pas non plus que tant que le patriotisme des citoyens ne garantira pas l'indépendance du pays, tant que chacun ne sera pas prêt à tous les sacrifices plutôt que de souffrir la moindre atteinte de l'étranger à l'unité nationale, il y aura un danger évident à passer de l'état actuel à une situation qui ne peut être sûre que par le dévouement absolu de tous les citoyens aux intérêts du pays.

Ce n'est donc pas là une simple question de budget, et la discussion qui a eu lieu à l'Assemblée nationale sur la question du remplacement militaire, a dû ouvrir les yeux à tous les hommes qui cherchent attentivement à prévoir l'avenir de la nation.

Le budget de la marine pour l'exercice 1849 présenté à la Chambre des députés, en janvier 1848, s'élevait à 139,309,608 fr., savoir :

Service ordinaire.	Marine......	95 429 458	118 209 608
	Colonies.....	22 780 150	
Service extraordinaire........................			21 100 000
	Somme égale........		139 309 608

Les dépenses du service ordinaire de la marine qui s'élèvent à 95,429,458 fr., soldent et entretiennent : 1° un effectif de 64,881 hommes, savoir :

4 085	Officiers de tous grades.
30 656	Officiers mariniers, marins et agents divers.
22 140	Sous-officiers et soldats.
8 000	Condamnés.
Total. 64 881	

2° 226 bâtiments à voiles et 91 bâtiments à vapeur, savoir :

BATIMENTS A VOILES.

Vaisseaux de premier rang	5	24
— de deuxième rang	3	
— de troisième rang	9	
— de quatrième rang	7	
Frégates de premier rang	12	40
— de deuxième rang	14	
— de troisième rang	14	
Corvettes de première classe	13	36
— de deuxième classe	23	
Bricks de première classe	24	48
— de deuxième classe	24	
Bâtiments légers		46
Transports de 800 à 500	25	32
— de 300 et au-dessous	7	
Total		226

BATIMENTS A VAPEUR.

Frégates de 650 à 450 chevaux		14
Corvettes de 400 à 300	6	24
— de 300 à 220 chevaux	18	
Avisos de 200 à 160	35	53
— de 120 à 100	8	
— de 80 à 30	11	
Total		91

et en outre les paquebots de 450 chevaux destinés au service transatlantique; la compagnie chargée de ce service l'ayant interrompu, a réintégré les bâtiments dans les arsenaux de l'État.

3° *En construction :* 30 bâtiments à voiles et 10 bâtiments à vapeur.

Ces bâtiments sont construits sur tels échantillons, et poussés au degré d'avancement qui convient pour maintenir la flotte toujours au même état.

Les dépenses du service des colonies, s'élevant à 22,780,150 fr., se divisent comme il suit; savoir :

Services militaires : personnel	3 919 250
— matériel	1 857 600
Dépenses de la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et Bourbon (service général)	7 038 600
Id. (service local)	5 100 800
Subvention à des établissements coloniaux	1 300 700
Dépenses des établissements de l'Océanie	1 563 200
Total égal	22 780 150

On a vu par l'indication que nous avons fournie page 92, que les dépenses des colonies ont coûté à la métropole, de 1830 à 1845 inclusivement, c'est-à-dire en quinze ans, 190,642,663 fr.

Enfin les dépenses du service extraordinaire de la marine, en 1849, s'élevant à la somme de 21,100,000 fr., sont destinées :

1° A la digue et à l'arsenal de Cherbourg pour.	6 000 000
2° Au curage et à la défense de la petite rade de Toulon, pour	1 000 000
3° A l'amélioration de la rade de Port-Vendres...	800 000
4° En salaires d'ouvriers, approvisionnements généraux de la flotte et approvisionnements de prévoyance, pour	13 300 000
Total égal	21 100 000 (1)

A toutes ces dépenses il faudra ajouter celles qui résulteront de l'émancipation des nègres proclamée par le Gouvernement provisoire et par l'Assemblée nationale.

Au point de vue économique, il y aurait de graves réflexions à faire sur les avantages que la métropole pourra trouver à l'avenir dans la possession de ses colonies dans leur ensemble, et de chacune d'elles en particulier. Il serait facile d'établir ce que coûtent séparément à la France la Martinique, la Guadeloupe, la Guyane et Bourbon, et les avantages commerciaux, maritimes ou politiques que retire le pays de chacune de ces possessions : ce sera certainement un compte à établir tôt ou tard; le gouvernement le produira sans doute au grand jour de la discussion, ou quelque publiciste agitera cette question importante pour l'équilibre du budget.

Le comité des finances n'a proposé sur le ministère de

(1) Il restera encore 70 780 000 à dépenser pour achever ces travaux.

la marine que des économies qui ne s'élèvent pas ensemble à un million, et il s'est exprimé en ces termes :

« Aujourd'hui, et eu égard aux circonstances politiques « où nous sommes, nous ne pouvons faire subir aux dé« penses de ce ministère aucune réduction considérable. »

Il est pourtant trop certain que si la politique de la République exige que la France maintienne les dépenses de la guerre et de la marine sur le même pied où les a tenues le gouvernement de 1830, l'avenir de notre pays sera compromis par les difficultés financières. L'impôt ne suffira pas aux dépenses.

Les dépenses du ministère des finances sont évaluées à 16,628,656 fr., non compris les frais de recouvrement des impôts qui forment la quatrième partie du budget. Nous mettons en regard les crédits accordés par la chambre des députés de 1847 et ceux votés par l'Assemblée nationale.

	Crédits prim. de 1848.	Crédits fixés par le comité.	Économies.
Cour des comptes............	1 262 895	1 150 495	112 400
Administration centrale des finances (personnel et mat.)..	6 678 841	5 714 761	964 300
Monnaies et médailles.........	232 400	232 400	»
Service de trésorerie.........	9 531 000	9 531 000	»
Totaux........	17 705 136	16 628 656	1 076 700

Les économies obtenues sur les dépenses de ce ministère se bornent à de simples réductions de traitements : nous ne reviendrons pas sur les avantages et les inconvénients de l'abaissement des traitements publics au dessous des salaires des professions libres analogues. Nous ajouterons seulement, au point de vue de l'économie, que l'État, en payant mal ses serviteurs, sera servi par des agents d'une valeur inférieure à celle des particuliers dont ils auront à débattre et à régler les prétentions. Il faudrait que ce fût le contraire : il n'est pas conforme au bon ordre que le juge et l'administrateur soient inférieurs en mérite à l'avocat et à l'homme d'affaires qui se présentent devant eux : en arriver là, ce serait tout simplement mettre en péril les intérêts généraux du pays.

Le comité des finances ni l'Assemblée nationale n'ont arrêté leur attention sur la fabrication des monnaies, sur frais de cette fabrication, et sur les dangers que les

progrès d'un art nouveau font courir à la circulation monétaire. Ces questions sont trop importantes, et le cours naturel des faits les mettra bientôt trop évidemment en lumière, pour que la prochaine assemblée ne soit pas obligée de s'en occuper.

Ainsi, en résultat, l'ensemble des SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES, formant la troisième partie du budget des dépenses exige, un crédit total de 966,810,623 fr., ainsi que nous en avons donné le détail page 81.

IV.

Le quatrième chapitre du budget comprend les frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics pour une somme de 159,326,550 fr.

Les frais de régie ne s'élevaient selon le budget primitif de 1848 qu'à 157,805,789 fr., l'augmentation provient des crédits nécessaires pour l'administration des bois de la liste civile, qui a été réunie à l'administration des forêts de l'État, et pour diverses autres dépenses qui sont en partie balancées par quelques économies.

Nous mettons en regard les crédits primitivement alloués par le budget de 1848, et ceux que l'Assemblée nationale a accordés sur la proposition du comité des finances, sous réserve des observations que nous ferons plus loin.

	Créd. prim. de 1848.	Créd. fixés par le comité	Économies.
Contributions directes, personnel et dépenses diverses...........	4 060 638	4 060 638	»
— Cadastre.............	1 324 000	1 324 000	»
Frais de perception des contributions directes.................	11 938 572	11 938 572	»

Le comité des finances a fait remarquer que les remises des percepteurs devront être réduites; mais il n'a indiqué aucun chiffre et comme les impôts dont le recouvrement est confié aux percepteurs seront augmentés, on ne voit pas que le taux total de leurs remises puisse être diminué.

Enregistrement, domaine et timbre	11 344 700	11 344 700	»
Forêts	5 433 500	5 867 600	(1)
Douanes	26 353 650	26 353 650	»
Contributions indirectes	42 040 978	25 040 978	»
Tabacs et poudres	58 896 280	58 896 280	»
Postes (service administratif)	14 036 644	14 036 644	»
— (Transports des dépêches)	21 376 827	21 376 827	»
Totaux	157 805 789	158 239 889	»

Les dépenses des frais de régie et de recouvrement des impôts sont, comme on le voit, très-considérables (2).

La confection des rôles des contributions directes et le recouvrement de ces contributions, qui s'élèvent à 420 millions, coûtent 15,999,210 fr., en nombres ronds 16 millions, c'est-à-dire 3 et 8/10 p. 100.

L'administration des domaines de l'État ; la recette des droits d'enregistrement et la vente du papier timbré, dont les produits se sont élevés pendant les années dernières à 263,000,000 fr. coûtent 11,344,700 fr. soit 4 et 3/10 p. 100.

L'administration des eaux et forêts de l'État coûtait, sous le précédent gouvernement, 5,433,500 fr., et les produits des forêts s'élevaient, avec ceux de la pêche, à 38,300,000 fr., c'était environ 14 p. 100 de frais de garde et d'administration. La réunion des forêts de la liste civile à celles de l'État, augmentera le produit des forêts de cinq millions par an environ, mais on ne peut prévoir la diminution que l'interruption des travaux des forges et des hauts fourneaux amènera sur le prix des bois. D'un autre côté, le comité des finances propose de faire une réduction de dépense de 503,900 fr. sur le personnel supérieur des forêts ; on ne peut donc évaluer quelle sera dans l'avenir la proportion des frais d'administration aux produits. Il est seulement certain que les frais ne s'abaisseront jamais au-dessous de 13 p. 100 environ ; ils

(1) Augmentation de dépense de 434 100 fr. provenant de ce que si le comité des finances propose sur le service des forêts une économie annuelle de 503 900 fr., d'un autre côté, l'administration des forêts provenant de la liste civile coûtera par an 938 000 fr.

(2) Les dépenses des administrations centrales ne sont pas comprises dans les supputations qui précèdent. Elles font partie du chiffre de 5 714 671 fr. affecté à l'administration centrale des finances. Voir page 98.

pourront s'élever beaucoup plus haut, si les coupes de bois continuent à se vendre à bas prix.

L'administration des douanes accomplit une double fonction ; elle protége, ou du moins elle a pour but de protéger le commerce français contre la concurrence étrangère, et elle perçoit les droits de consommation sur les denrées exotiques qui y sont soumises : sucres, cafés, etc., et sur les sels dans le rayon frontière : elle perçoit aussi les droits à l'exportation et les droits de navigation. Le montant de ces perceptions, dont la plupart exigent peu de travail, puisque le contribuable se présente lui-même au collecteur, s'élèvera en 1848, selon les évaluations du comité des finances, à 135,447,000 fr., les frais de perception sont portés à 26,353,650 fr., c'est-à-dire à 19 et 4/10 p. 100 des produits.

Mais, ce n'est pas tout, il faut ajouter à ces 19 et 4/10 pour 100, indépendamment des dépenses de l'administration centrale, qui ne vont pas à moins de 300,000 fr., deux rétributions très-considérables; nous voulons parler du produit du *plombage* que le budget évalue à 1,250,000 fr., et le produit des *amendes et confiscations* qui ne va pas à moins d'un million : de sorte qu'en réalité les frais de régie de l'administration des douanes ne sont pas moindres que 21 et 1/10 p. 100 des produits.

Cette dépense est évidemment hors de proportion avec le service rendu. Le rapporteur du comité des finances a inséré dans son rapport la phrase suivante : « Le directeur de l'administration des douanes se prépare à apporter à ce service *des modifications qu'il étudie depuis longtemps :* ces modifications lui paraissent pouvoir produire une économie de 1,400,000 fr. » Ce n'est pas fixer à beaucoup près l'époque où les modifications dont il s'agit passeront de l'étude dans la pratique. D'un autre côté, une économie de 1,400,000 fr. sur une dépense de 28,603,650 fr. (y compris plombage et amendes) n'annonce pas un changement de système ; ce sera une simple concession faite à la nécessité, à la tempête qui emporte une portion des traitements publics. Ce n'est pas là ce que le pays doit attendre : il n'y a pas un négociant de nos ports de mer ou de nos villes de commerce placées sur la

frontière, qui ne sache parfaitement que ce n'est pas à ce point de vue étroit que doivent être entreprises des modifications dans l'administration des douanes.

Les produits recouvrés par l'administration des contributions indirectes s'élèveront, en 1848 selon les prévisions du comité des finances, à 147,286,000 fr.; et les frais de régie à 23,040,978 fr. Il faut ajouter à ces frais 1,300,000 fr. pour la part attribuée aux employés dans les amendes et confiscations, de sorte, qu'au résultat, les frais de régie s'élèvent à 16 et 5/10 p. 100 des produits. On sait que les employés des contributions indirectes, au lieu d'attendre les contribuables à leur bureau, constatent à domicile la quantité de la matière imposable : ce système ne pourra peut-être pas se maintenir en France; mais au point de vue de la comparaison des produits recouvrés, aux frais de perception, il suffit de comparer le mode de perception de l'administration des contributions indirectes avec le mode de perception de l'administration des douanes pour se convaincre de l'énormité des frais de perception des douanes.

Et encore nous avons négligé dans la supputation des charges que cette administration impose aux contribuables, les remises que les receveurs principaux perçoivent sur les obligations du commerce et qui, comme l'on sait, ont souvent porté à plus de 100,000 fr. par an les émoluments des receveurs principaux des grands ports de commerce.

La vente des tabacs et des poudres produit 126,000,000 fr. Le bénéfice de l'État sur la vente des tabacs a été, en 1846, selon le dernier compte rendu, de 85 millions sur 116 millions, montant total des ventes : la régie réalise un bénéfice de 323 p. 100 sur les tabacs qu'elle fabrique en France, et ce qui est à remarquer, de 72 p. 100, seulement, sur les cigares qu'elle tire tout fabriqués de la Havane.

Les produits de l'administration des postes ont été évalués, pour 1848, à 51,738,000 fr., et les dépenses d'administration et d'exploitation du service à 35,413,471 fr.; les frais d'exploitation étaient donc aux produits dans la proportion de 68 et 4/10 p. 100.

Mais la taxe des lettres figure dans les évaluations des recettes de l'administration des postes pour 47,594,000 fr., au tarif progressif, qui porte, en moyenne, la taxe des lettres à 43 c. et 1/10. Or, le décret du 24 août 1848 ayant réduit la taxe des lettres à 20 c. pour toutes les distances, on doit s'attendre, en 1849, à une diminution de revenu considérable. Elle ne sera certainement pas dans la proportion de 43 à 20, parce que le nombre des lettres augmentera beaucoup; mais comme l'augmentation du nombre des lettres entraînera aussi quelque augmentation des frais d'exploitation, on ne peut pas évaluer à moins de 17 millions la réduction que subira le produit net. Il devient ainsi très-probable qu'en 1849 les dépenses dépasseront les recettes.

Nous devons faire ici une observation qui nous paraît importante. Toute la correspondance de l'Angleterre avec la Suisse, l'Allemagne, l'Italie et par delà a lieu en transit par la France. Le système de la taxe uniforme, s'il est appliqué aux lettres étrangères, aura ce résultat que le commerce anglais correspondra avec les États au delà des Alpes et du Rhin, et *vice versâ*, presque à aussi bas prix que notre commerce des bords du Rhône et du Rhin. Une lettre de Londres pour Genève ne coûtera qu'un penny (10 centimes) de plus qu'une lettre de Lyon pour Genève, Marseille, Grenoble, Strasbourg, Colmar, etc. Toutes les villes de France proches de la frontière perdront ainsi, quant à l'Angleterre, l'avantage de leur position géographique. C'est une réflexion que nous livrons au commerce et qui va bientôt se reproduire dans les faits.

En résumé, les frais de perception et de régie des administrations financières, sont aujourd'hui au montant des recouvrements qu'elles opèrent dans les proportions suivantes :

Contributions directes.........	3 et 8/10 p. 100.
Enregistr. timbre et domaine..	4 et 3/10 p. 100.
Forêts et pêche..............	11 — p. 100.
Douanes....................	21 et 1/10 p. 100.
Contributions indirectes.......	16 et 5/10 p. 100.
Bénéfice sur la vente des tabacs	323 p. 100 sur ceux fab. en France
	72 p. 100 sur les cig. de la Havane
Bénéfice sur le service des postes	32 p. 100 qui cessera en 1849.

Le total des frais de régie et de perception des impôts doit d'ailleurs être inscrit au budget des dépenses de l'État comme on l'a vu page 98 pour 158,239,889 fr.

V.

Le cinquième chapitre du budget comprend, sous le titre *remboursements et restitutions*, *non-valeurs, primes et escomptes*, les portions des impôts directs recouvrés pour le compte des communes; la portion de ces mêmes impôts dont on avait prévu la recette et qui tombent en non-valeurs, parce que l'on ne peut les recouvrer; le remboursement des droits trop perçus en matière de contributions indirectes; les sommes qui reviennent à divers sur les rétributions, amendes et confiscations encaissées par le trésor; le montant des primes payées à l'exportation, et enfin le montant des escomptes accordées aux contribuables, lorsqu'ils payent en argent comptant des droits, notamment ceux de douanes, pour lesquels des crédits sont accordés par la loi.

La nature de ces dépenses les rend fixes pour les deux tiers environ; pour le surplus elles sont au contraire très-variables. La portion fixe comprend les remboursements aux communes des contributions perçues à leur profit; les non-valeurs sur les contributions directes et sur les patentes en particulier, dépendent de la prospérité du commerce; en 1848, on prévoit une non-valeur extraordinaire de 20 millions, sur cet article. Les sommes à rembourser à divers sur les rétributions et amendes perçues par le trésor, dépendent de l'importance de ces produits dans lesquels le plombage en douane figure pour 1,250,000 fr. Enfin les primes et les escomptes dépendent de l'activité, les unes des exportations, et les autres du taux commercial de l'intérêt de l'argent, attendu que les escomptes sont payés par le trésor à un taux fixe et que le commerce ne paye comptant que lorsque ce taux lui est avantageux.

Ainsi, en réalité, l'élévation des dépenses de la cinquième partie du budget est un signe de la prospérité du pays, pour une de ses parties, et elle est au contraire une marque de souffrance pour une autre. En admettant

qu'il y ait compensation en 1849, et années suivantes, nous adopterons les chiffres qui avaient été prévus en 1848, pour le budget 1849 ; savoir :

Restitutions et non-valeurs sur les contributions directes	49 772 230
Cette portion du crédit est proportionnelle aux sommes votées par les communes pour la très-majeure partie des crédits.	
Remboursements sur produits indirects et divers......	2 366 000
Répartitions des produits de plombage en matière de douanes..	1 250 000
Répartitions à divers du produit des amendes et confiscations..	3 662 000
Primes à l'exportation..................................	15 000 000
Escomptes sur divers droits..........................	2 135 500
Total..........	74 185 730

Inscrivons donc aux dépenses de l'État pour *remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes.* 74,185,730 fr.

Les dépenses de l'État peuvent donc en résultat être évaluées normalement, sauf ce que nous avons dit au sujet de la guerre, de la marine et des frais de perception des impôts ; savoir :

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES PUBLIQUES.

I.	Dette publique perpétuelle et viagère.........	452 451 860
II.	Dotations....................................	6 300 000
III.	Services généraux des ministères.............	984 862 656
IV.	Frais de régie et de perception des impôts.....	158 239 889
V.	Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes........................	74 185 730
	Total général..........	1 676 039 735

Ce chiffre total de 1,676 millions représente l'ensemble des dépenses annuelles du pays, d'après les calculs du comité des finances, et sur le pied où il proposait de les établir, en opérant les réductions les plus sévères : ici doivent se placer trois observations : la première, c'est que l'année 1848 a été surchargée par le Gouvernement provisoire de beaucoup et de fort lourdes dépenses extraordinaires, qui ne sont pas comprises dans celles auxquelles s'élèvent les chiffres que nous venons de présenter.

La seconde, que l'Assemblée nationale n'a pas cru devoir suivre le comité des finances dans tous ses projets d'économie, et qu'elle a par conséquent accordé quelques

crédits plus élevés que ceux que le comité avait proposés; mais ces différences sont au surplus peu considérables. Nous donnerons plus loin le budget de 1848, tel que l'assemblée l'a voté.

Enfin la troisième observation, c'est qu'il ne sera possible d'apporter aucune réduction de quelque importance dans les dépenses, telles que le comité des finances les a prévues, qu'en réduisant considérablement l'armée et la marine, peut-être les travaux publics, et enfin en suspendant l'amortissement, mesure qui pourtant n'est pas sans conséquence pour le crédit public, ou au moins sans influence sur le taux auquel des emprunts pourront être contractés.

En fixant donc à 1,676 millions les dépenses annuelles du pays, on voit qu'il serait à peu près impossible de les réduire de plus de trois ou quatre cents millions.

Il est donc indispensable que le pays réalise des recettes jusqu'à concurrence de 1,300 millions. Examinons quel est le produit des revenus publics.

RECETTES.

La Chambre des députés avait en 1847 évalué les recettes de 1848 à 1,370,978,010 fr., savoir :

Contributions directes		420 669 956
Enregistr. et domaines.	Enregistrement	216 324 000
	Timbre	40 556 000
	Produits divers	6 479 490
Forêts et pêche	Coupes de bois	33 548 500
	Pêche	3 069 200
	Remboursement par les communes des frais de régie de leurs bois	1 778 000
Douanes et sels	Droits de douanes à l'importation	105 888 000
	Droits sur les sucres colon.	38 458 000
	— — étrangers	11 270 000
	Droits de douane à l'exportation	1 919 000
	Droits de navigation	3 591 000
	Droits et produits divers de douane	2 833 000
	Droit sur le sel perçu dans le rayon des douanes	58 153 000

Contributions indirectes.	Droits sur les boissons...	103 603 000
	Droit sur le sel perçu hors du rayon des douanes.	13 346 000
	Droit sur le sucre indig..	20 840 000
	Droits divers et recettes diverses.............	43 310 000
	Produit de la vente des tabacs...............	120 000 000
	— de la vente des poudres.............	6 863 000
Postes.	Produit de la taxe des lettres.................	46 542 000
	Produit du droit de 20 p. 100 sur les envois d'argent.	673 000
	Places dans les malles-postes et sur les paquebots.................	3 369 000
	Transit des correspondances étrangères.....	1 108 000
	Recettes accidentelles...	46 000
Divers revenus........	Produits et revenus de l'Algérie.............	17 825 000
	Tous autres revenus.....	48 915 864
	TOTAL......	1 370 978 010

Cette comparaison des recettes prévues par la Chambre des députés en 1847 pour l'année 1848, avec le montant des dépenses annuelles, semblerait donner l'assurance que le retour de la prospérité publique, et une réduction considérable de l'armée suffiraient pour aligner les recettes et les dépenses du pays. Quelques années d'une administration sage et intelligente verraient se réaliser l'extinction naturelle de diverses charges temporaires, permettraient l'adoption de mesures financières qui dégrèveraient le trésor, et amèneraient la réalisation des avantages que l'on doit attendre des grands travaux publics entrepris pendant les vingt dernières années qui viennent de s'écouler.

On peut donc dire avec certitude que notre avenir financier va dépendre de la bonne administration de la chose publique. La situation est beaucoup plus critique qu'elle n'est réellement mauvaise : la prospérité était incontestable en 1845 et même en 1846. Les imprudences financières qui ont été commises vers cette époque n'ont pas altéré la richesse du pays ; les fautes de 1848, quelque graves qu'elles aient été, quelque ruineuses qu'elles puissent

être, n'ont pu suffire pour détruire la force productive de la richesse en France. Il est donc bien certain qu'une bonne administration cicatriserait en peu d'années les plaies cruelles qui ont été faites à la fortune publique, certainement les opérations financières et toutes les mesures désorganisatrices du Gouvernement provisoire n'ont pas été plus funestes à la France que les deux invasions de 1814 et de 1815; rappelons-nous donc qu'en 1822 la nation avait déjà rétabli ses finances, fondé son crédit et assuré sa prospérité. Il faut tout espérer d'un pays comme le nôtre, s'il est bien gouverné.

C'est donc sa situation actuelle qu'il faut surtout considérer, et c'est ce qu'il nous reste à faire.

Situation financière au commencement de 1849.

Nous avons établi que les dépenses annuelles de la France, sur le pied actuel, devaient s'élever à 1,676 millions, mais elles ont été beaucoup plus considérables en 1848; le Gouvernement provisoire a créé des dépenses extraordinaires, et qui ne se renouvelleront pas, pour des sommes très-considérables; de ce nombre sont celles des ateliers nationaux, et beaucoup d'autres dont nous donnerons plus loin le détail; de sorte qu'en définitive l'Assemblée nationale a, par la loi du 12 décembre 1848, arrêté les dépenses de l'année 1848 à. 1,817,642,708 *fr.*

Les recettes, au contraire, ont été beaucoup moins productives qu'on ne l'avait prévu en 1847, et quoique l'impôt des 45 centimes les ait augmentées de 191,260,000 fr., elles ne sont fixées par la loi du 12 décembre qu'à....... 1,487,324,818 fr.

L'année 1848 présente donc un déficit de......................... 330,317,890 fr.

Les ressources, au moyen desquelles ce déficit est couvert, consistent 1° en 19 millions environ provenant de l'emprunt de 450 millions et applicables aux travaux régis par la loi de 1841; en 177 millions et demi, provenant de l'emprunt du 24 juillet 1848, et en 154 mil-

lions empruntés aux actionnaires du chemin de fer de Lyon ; en tout........................ 250,500,000 fr.

2° En 150 millions empruntés à la banque de France ; ce n'est là, comme le fait remarquer le rapporteur du budget, *qu'un emprunt de trésorerie qui n'est, en grande partie du moins, qu'un moyen de service temporaire et qui restera à la charge de la dette flottante,* mais comme en définitive la dette flottante, qui s'élevait à plus de 600 millions, a été en grande partie consolidée (bons royaux et caisses d'épargne) ; la dette remboursable sera beaucoup moindre en 1849 qu'elle ne l'était au commencement de 1848, ci.................. 150,000,000 fr.

Total......... 400,500,000 fr.

On voit que les dépenses de 1848 sont ainsi complétement couvertes et même au delà.

Résumé.

Nous avons présenté le plus clairement et le plus brièvement que nous l'avons pu, les dépenses du pays et nous avons indiqué ses ressources ; ce rapprochement peut suffire au point de vue de la balance des recettes et des dépenses de l'État, mais la prospérité publique ne pourra être assurée que par la meilleure assiette possible des contributions publiques ; c'est vers ce but que doivent se diriger toutes les études des hommes d'État véritablement dévoués au pays ; tant que l'impôt puisera d'une manière inégale dans les diverses sources de la richesse, le trésor public sera mal alimenté, et une partie de la population se trouvera froissée dans ses intérêts.

Nous terminerons cet article en mettant le budget rectifié de 1848 sous les yeux de nos lecteurs ; des astérisques indiquent les articles de dépense qui ne se reproduiront probablement pas en 1849, et ne seront pas remplacés par des articles de dépenses analogues.

DE COLMONT.

BUDGET RECTIFIÉ DES DÉPENSES DE L'EXERCICE 1848.

Ire PARTIE. — DETTE PUBLIQUE.

1° Dette consolidée et amortissement (1)............	327 516 724
2° Emprunts spéciaux pour canaux et travaux divers..	9 313 208
3° Intérêts de capitaux remboursables à divers titres..	21 000 000
4° Dette viagère..................................	56 072 912
Total..................	413 902 844

IIe PARTIE. — DOTATION.

*Liste civile (mois de janvier et février 1848).........	2 191 667
*Chambre des pairs (service de janvier et février 1848, et liquidation)................................	331 667
*Chambre des députés (*idem*)......................	255 000
*Gouvernement provisoire..........................	210 000
*Service du palais national du Luxembourg..........	70 000
*Assemblée nationale, y compris les crédits ouverts par le décret spécial du 24 octobre 1848...............	6 276 650
*Commission du Pouvoir exécutif...................	115 620
*Président du conseil, chef du Pouvoir exécutif.......	150 000
Total..................	9 600 604

IIIe PARTIE.—SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Administration centrale..........................	535 500
Conseil d'État..................................	733 134
Cours et tribunaux..............................	20 780 961
Frais de justice................................	4 331 000
Dépenses diverses...............................	55 000
Dépenses urgentes et imprévues..................	28 000
Total..................	26 463 595

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Administration centrale..........................	664 122
Traitement des agents du service extérieur.......	4 732 800
Dépenses variables..............................	3 770 500

(1) Ce crédit ne comprend que pour un semestre seulement les arrérages des rentes créées en 1848. La dette consolidée s'élèvera en 1849, comme nous l'avons dit, à 333,138,652 fr., sauf les emprunts qui pourront avoir lieu en 1849.

Subvention à la caisse des retraites	210 000
Dépenses secrètes diplomatiques	270 000
Dépenses des exercices périmés	9 871
Total	9 657 293

MINISTÈRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE ET DES CULTES.

PREMIÈRE PARTIE. — *Instruction publique.*

Administration centrale	548 500
Université de France	15 606 060
Sciences et lettres	2 925 477
Total	19 070 037

DEUXIÈME PARTIE. — *Cultes.*

Administration centrale	237 602
Culte catholique	37 672 129
Cultes non catholiques	1 393 050
Dépenses des exercices périmés	1 802
Total des dépenses des cultes	39 304 583

Récapitulation.

Première partie. — Instruction publique	19 070 037
Deuxième partie. — Cultes	39 304 583
Total général	58 374 620

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Services imputables sur les fonds généraux du budget.

Administration centrale	1 285 667

Services divers.

Dépenses secrètes ordinaires de police générale	932 000
Dépenses du personnel des lignes télégraphiques	999 784
Dépenses du matériel des lignes télégraphiques	144 800
Dépenses générales du personnel des gardes nationales	247 000
Dépenses générales du matériel des gardes nationales	76 000
Dépenses relatives à la surveillance de la librairie provenant de l'étranger	15 000

Beaux-arts.

Établissement des beaux-arts	472 000
Ouvrages d'art et décoration d'édifices publics	500 000
Conservation d'anciens monuments historiques	800 000
Encouragements et souscriptions concernant les beaux-arts	411 000
Indemnités annuelles ou secours accordés à des artistes, auteurs dramatiques, compositeurs, et à leurs veuves	137 700

Subventions aux théâtres nationaux.................	1 963 034
Subvention à la caisse des pensions du théâtre de la Nation....................................	200 000
Subvention à la caisse des retraites du Conservatoire de musique....................................	10 000
Secours et subventions..........................	4 930 560

Services départementaux à la charge des fonds généraux du budget.

Administration départementale.....................	8 527 015
Détention des condamnés...........................	7 450 000
Matériel des cours d'appel.........................	565 548
Dépenses des exercices périmés....................	27 606

Services extraordinaires.

Achèvement et restauration de deux monuments historiques	976 585
*Construction du tombeau de l'empereur *Napoléon*..	60 424
*Monument de l'archevêque de Paris...............	50 000
*Publication de l'ouvrage sur les ruines de l'ancienne Ninive..	146 250
Établissement d'une ligne de télégraphie électrique de Paris à Lille..................................	80 000
*Dépenses relatives à la garde nationale mobile......	11 000 000
*Garde mobile à cheval............................	75 677
*Dépenses extraordinaires de sûreté générale (y compris le crédit ouvert par le décret spécial du 16 octobre 1848)..	1 100 000
Dépenses relatives aux musées nationaux............	338 000
*Dépenses relatives à la cérémonie publique du 20 avril 1848, pour la distribution des drapeaux...........	75 000
*Fête de la Concorde..............................	950 000
*Service funèbre du 6 juillet.......................	158 000
*Secours aux gardes nationaux blessés, aux familles de ceux qui ont succombé, et dépenses des détachements..	3 000 000
*Secours à distribuer dans le département de la Seine (y compris le crédit ouvert par le décret spécial du 9 novembre 1848)................................	7 500 000
Chemins vicinaux..................................	6 000 000
*Promulgation de la Constitution. (Décret spécial du 6 novembre 1848)................................	100 000
Total des dépenses imputables sur les fonds généraux du budget..........................	61 904 452

Service départemental imputable sur ressources spéciales.

Dépenses ordinaires...............................	32 845 040
Dépenses facultatives.............................	13 131 710
Dépenses extraordinaires..........................	19 868 300
Dépenses spéciales................................	23 765 000
Total............	89 610 050

RÉCAPITULATION.

Dépenses imputables sur les fonds généraux du budget	61 604 452
Dépenses départementales imputables sur ressources spéciales	89 610 050
Total général	151 514 502

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

Service central	658 470
Agriculture et haras	4 620 430

Manufactures, commerce intérieur et extérieur.

Conservatoire et écoles des arts et métiers	1 145 000
Encouragements aux manufactures et au commerce, missions, etc.	217 000
Encouragements à l'industrie des bronzes et meubles	600 000
Frais de surveillance des sociétés et agences tontinières	20 000
Encouragements aux pêches maritimes	4 000 000
Poids et mesures	719 000
Etablissements thermaux et service sanitaire	671 167

Secours.

Secours aux colons	760 000
Secours pour pertes matérielles et événements malheureux	1 931 850
Manufactures nationales de Sèvres, des Gobelins et de Beauvais	495 000
Encouragements aux associations	3 000 000
Commande d'écharpes et drapeaux (Décret spécial du 14 oct. 1848)	6 700 000
Exposition des produits de l'industrie (Décr. du 22 nov. 1848)	200 000
Dépenses des exercices périmés	7 500
Total	25 745 417

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS.

Première section. — *Service ordinaire.*

Administration centrale	585 000
Personnel du corps des ponts et chaussées	3 031 000
Personnel des officiers et maîtres de port du service maritime, et des inspecteurs de la navigation	184 000
Personnel des conducteurs embrigadés	1 558 000
Personnel du corps des mines, enseignements, écoles	527 717
Personnel des gardes-mines	80 000
Matériel des mines (Services divers)	65 000
Ecoles des mineurs de Saint-Etienne	46 700
Conseil des bâtiments civils et bureau de contrôle	56 167

Subvention à la caisse des retraites..................	250 000
Routes nationales et ponts..........................	35 900 000
Reconstruction de divers ponts......................	56 000
Navigation intérieure (Rivières et quais)............	9 410 000
Navigation intérieure (Canaux)......................	5 100 000
Ports maritimes, phares et fanaux...................	5 500 000
Bacs, dunes et semis, études d'irrig. et de dessèch.....	750 000
Chemins de fer (Frais de police et de surveillance)......	400 000
Continuation des études de chemins de fer..............	50 000
Subventions aux compagnies pour travaux par voie de concession de péage..........................	450 000
Frais généraux du service des départ., secours, etc...	66 500
Entretien et réparations ordinaires des bâtiments civils d'intérêt général..............................	560 000
Conservation et entretien des bâtiments faisant partie de l'ancienne liste civile........................	2 277 367
Constructions et grosses réparations d'intérêt général (Bâtiments civils)..............................	780 090
Travaux de construction, d'achèvement ou de grande réparation de divers édifices publics.............	408 550
Agrandissement et réparation d'établissements d'intérêt général..................................	150 000
Achèvement de divers édifices publics..............	1 350 000
Frais de publication des comptes rendus des ponts et chaussées, des mines et des monuments publics.....	13 000
Réparation des dommages causés aux digues et levées par le débordement des eaux en 1846..............	3 600 000
Réparation des dommages causés aux routes nationales et départementales par le débord. des eaux de 1846.	900 000
Travaux à exécuter à l'École Polytechnique et au palais de l'ex-chambre des députés................	88 000
Travaux à exécuter au palais de l'ex-chambre des députés (hôtel de la présidence)..................	198 374
Régularisation des abords du Panthéon et de l'ex-chambre des pairs..............................	58 000
Subventions aux compagnies concessionnaires des ponts suspendus qui ont été emportés ou endommagés par les eaux..............................	380 000
Construction d'une salle provisoire pour l'Assemblée nationale..................................	250 000
Dépenses des ateliers nationaux....................	12 000 000
Travaux à la colonne de Juillet pour la sépulture des citoyens morts en combattant pour la République, les 23 et 24 février 1848.........................	29 000
Travaux de reconstruction d'une partie des bâtiments de l'Ecole Polytechnique........................	550 000
[D]épenses des exercices périmés.....................	27 194
Total de la première section...	87 530 173

DEUXIÈME SECTION. — *Service extraordinaire.*

Ire PARTIE. — TRAVAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 25 JUIN 1841.

Routes nationales et ports maritimes de la Corse....	440 000
Amélioration de rivières..........................	350 000
Amélioration de rivières (Loi du 8 juillet 1840).......	240 000
Canaux du Nivernais et du Berry..................	440 000
Amélioration de ports maritimes..................	1 640 000
Chemins de fer (Garantie d'intérêts et prêts aux compagnies concessionnaires de chemins de fer)........	500 000
Établissement de nouveaux canaux................	1 800 000
Établissement de nouveaux canaux................	430 000
Total de la première partie..	5 840 000

IIe PARTIE. — TRAVAUX RÉGIS PAR LA LOI DU 11 JUIN 1842.

Établissement de grandes lignes de chemins de fer....	86 000 000
Prêts et subventions aux compagnies des chemins de fer de Paris à Rouen et de Rouen au Havre........	500 000
Ports maritimes, phares et fanaux.................	9 000 000
Achèvement et perfectionnement des routes nationales.	14 380 000
Construction de trois édifices à affecter à des services d'intérêt général..................................	1 200 000
Construction de divers ponts.......................	1 480 000
Reconstruction de cinq ponts.......................	1 350 000
Etablissement de nouveaux canaux.................	4 000 000
Amélioration de rivières..........................	6 100 000
Amélioration de la Marne entre son embouchure et Dizy.	1 000 000
Total de la deuxième partie.	125 010 000
Total de la deuxième section.	130 850 000

RÉCAPITULATION.

Première section. — Service ordinaire..............	87 530 173
Deuxième section. — Service extraordinaire..........	130 850 000
Total général.....	218 380 173

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Service ordinaire..................................	419 144 164
Service extraordinaire.............................	13 110 560
Total.............	432 254 724

MINISTÈRE DE LA MARINE ET DES COLONIES.

PREMIÈRE SECTION. — *Service ordinaire.*

Service marine.....................................	105 011 980
Service colonial....................................	24 300 235

DEUXIÈME SECTION. — *Service extraordinaire.*

Travaux régis par la loi du 25 juin 1841............	5 750 000
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842............	22 550 000
Total..............	157 612 215

MINISTÈRE DES FINANCES.

Cour des comptes..................................	1 127 563
Administration centrale des finances................	6 250 374
Monnaies et médailles (Service des établissements monétaires)......................................	298 378
Service de trésorerie..................................	9 584 480

Service extraordinaire.

* Fonds de secours pour les blessés et combattants de février...	30 000
* Frais de premier établissement des anciens détenus politiques promus à des fonctions publiques à partir du 24 février 1848.............................	100 000
* Remboursement au mont-de-piété de la valeur des objets engagés qui ont été rendus gratuitement aux déposants en vertu du décret du 24 février 1848 ...	281 363
* Avances aux comptoirs nationaux d'escompte.......	10 186 000
Dépenses des exercices périmés non frappées de déchéance..	200 000
Total................	28 058 158

RÉCAPITULATION DE LA IIIe PARTIE. — SERVICES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES.

Service ordinaire.

Ministère de la justice............................	26 463 595
— des affaires étrangères....................	9 657 293
— de l'instruction publique et des cultes......	58 374 620
— de l'intérieur..............................	151 514 502
— de l'agriculture et du commerce	25 745 417
— des travaux publics......................	87 530 173
— de la guerre..............................	419 144 164
— de la marine.............................	129 312 215
— des finances..............................	28 058 158

Service extraordinaire.

Travaux régis par la loi du 25 juin 1841.

Ministère des travaux publics........................	5 840 000
— de la guerre..............................	8 169 000
— de la marine..............................	5 750 000

Travaux régis par la loi du 11 juin 1842.

Ministère des travaux publics	125 010 000
— de la guerre	4 941 560
— de la marine	16 800 000
Total de la troisième partie.	1 102 310 697

IVe PARTIE. — FRAIS DE RÉGIE, DE PERCEPTION ET D'EXPLOITATION DES IMPOTS ET REVENUS PUBLICS.

CONTRIBUTIONS DIRECTES, TAXES PERÇUES EN VERTU DE RÔLES ET CADASTRES.

Service administratif des contributions directes et autres taxes	4 897 572
Cadastre	1 424 000
Frais de perception des contributions directes et autres taxes	13 338 572

ENREGISTREMENT, DOMAINES ET TIMBRE.

(*Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements.*)

Enregistrement, domaines et timbre	11 611 000
Forêts (Service administratif et de surveillance dans les départements)	6 665 009
Douanes (Service administratif et de perception dans les départements)	26 056 902
Contributions indirectes et poudres à feu (Service administratif et de perception dans les départements).	26 011 998
Tabacs (Exploitation)	33 225 780
Postes (Service administratif, de perception et d'exploitation dans les départements)	36 213 687
Total de la quatrième partie...	159 444 020

Ve PARTIE. — REMBOURSEMENTS ET RESTITUTIONS, NON-VALEURS, PRIMES ET ESCOMPTES.

Restitutions et non-valeurs	49 774 230
* Non-valeurs extraordinaires	20 000 000
* Dégrèvement et non-valeurs sur l'impôt de 45 centimes extraordinaires	30 000 000
Remboursements sur produits indirects et divers	2 842 000
Répartitions des produits de plombage, d'estampillage, etc., en matière de douanes	1 250 000
Répartitions de produits d'amendes, saisies et confiscations, attribués à divers	4 368 513

Primes à l'exportation de marchandises	22 000 000
Escomptes sur divers droits	2 149 800
Total de la cinquième partie...	132 384 543

RÉCAPITULATION GÉNÉRALE DES DÉPENSES.

Service ordinaire.

Dette publique	413 902 844
Dotations	9 600 604
Services des ministères	935 800 137
Frais de régie, de perception et d'exploitation des impôts et revenus publics	159 444 020
Remboursements et restitutions, non-valeurs, primes et escomptes	132 384 543

Service extraordinaire.

Travaux régis par la loi du 25 juin 1841 et celle du 11 juin 1842	166 510 560
Total général des dépenses du budget rectifié de l'exercice 1848	1 817 642 708

BUDGET RECTIFIÉ DES VOIES ET MOYENS DE L'EXERCICE 1848.

CONTRIBUTIONS DIRECTES.

Contributions directes ordinaires (art. 9 et tableau A et B de la loi de finances du 8 août 1847)	422 143 281
Imposition extraordinaire de 45 centimes (décret du 16 mars 1848)	191 260 000
Impôt sur les créances hypothécaires (décret du 9 avril 1848)	»

ENREGISTREMENT, TIMBRE ET DOMAINES.

Droits d'enregistrement, de greffe, d'hypothèques et perceptions diverses	176 412 000
Droit de timbre	29 206 000
Revenus et prix de vente de domaines	2 829 300
Prix de vente d'objets mobiliers et immobiliers provenant des ministères	1 917 500
Produits d'établissements spéciaux régis ou affermés par l'Etat	1 037 690
Impôt progressif sur les successions et donations (Projet de décret)	»

PRODUITS DES FORÊTS ET DE LA PÊCHE.

Produits des coupes de bois	20 877 200
Produits divers et droit de pêche	2 549 200
Contributions des communes et établissements publics pour frais de régie de leurs bois	1 365 000

Bois de l'ancienne liste civile (décret du 27 mars 1848).	5 000 000
Taxe sur les concessions de défrichements de bois (décret du 2 mai 1848)........................	200 000

DOUANES ET SELS.

Droits de douanes à l'importation :	
Marchandises diverses..............................	55 888 000
Sucres coloniaux...................................	22 000 000
— étrangers......................................	6 760 000
Droits de douane à l'exportation...................	1 919 000
Droits de navigation...............................	2 080 000
Droits et produits divers de douanes...............	1 800 000
Taxe de consommation des sels perçue dans le rayon des douanes..............................	45 000 000

CONTRIBUTIONS INDIRECTES.

Droits sur les boissons............................	88 000 000
Taxe de consommation des sels perçue hors du rayon des douanes..............................	11 046 000
Droit de fabrication sur les sucres indigènes.........	18 240 000
Droits divers et recettes à différents titres...........	30 000 000
Produit de la vente des tabacs.......................	119 000 000
Produit de la vente des poudres à feu................	6 000 000

PRODUITS DES POSTES.

Produit de la taxe des lettres........................	46 909 000
Droit de 2 p. 100 sur les envois d'argent............	961 000
Droits de transport de marchandises et de matières d'or et d'argent par les paquebots................	110 000
Produit des places dans les malles-postes............	1 759 000
Produit des places dans les paquebots................	995 000
Droit de transit des correspondances étrangères......	1 036 000
Recettes accidentelles...............................	31 000

DIVERS REVENUS.

Produits universitaires..............................	1 955 151
Produits éventuels affectés au service départemental..	18 791 000
Produits et revenus de l'Algérie.....................	12 825 000
Produit de la rente de l'Inde........................	4 050 000
Recettes des colonies régies par la loi du 25 juin 1841 (Martinique, Guadeloupe, Guyane française et Bourbon) :	
Recettes affectées au service général................	2 093 710
Recettes affectées au service local..................	3 603 583
Produits divers du budget............................	1 467 302
Retenues proportionnelles sur les traitements et pensions (décret du 4 avril 1848).......................	10 000 000
Total.........	1 383 534 770

Portion non employée du fonds d'amortissement pour l'année 1848	103 790 048
Total général des voies et moyens du budget rectifié de l'exercice 1848	1 487 324 818
Recettes	1 487 324 818
Dépenses	1 817 642 708
Excédant présumé de dépense	330 317 890

Tableau des Impôts et revenus indirects en 1846, 47 et 48.

Le *Moniteur* a publié le 15 janvier 1849 l'état des Impôts et Revenus indirects recouvrés en 1848, nous le donnons ci-après ; nos lecteurs pourront comparer les résultats consignés dans cet état avec les prévisions acceptées par l'Assemblée nationale et que nous avons insérées dans l'article qui précède.

	1846	1847	1848
Droits d'enreg., de greffe, d'hypothèques, etc.	214 831 000	223 167 000	168 752 000
Droit de timbre	40 426 000	41 670 000	30 905 000
Droits de douanes à l'importat. — Céréales	9 350 000	3 379 000	524 000
Droits de douanes à l'importat. — March. div.	96 236 000	84 511 000	59 558 000
Droits de douanes à l'importat. — Sucr. des col. françaises	37 122 000	41 564 000	22 661 000
Droits de douanes à l'importat. — Sucr. étrang.	11 251 000	7 230 000	7 250 000
Droits de douanes à l'exp.	1 913 000	2 037 000	2 602 000
— de navigation	3 589 000	2 874 000	2 071 000
— et prod. div. de douan.	2 802 000	2 773 000	2 009 000
Taxe de cons. des sels perç. dans le rayon des douan.	54 934 000	56 891 000	51 145 000
Droits sur les boissons	102 374 000	100 916 000	88 188 000
Taxe de cons. des sels perç. hors du rayon des douan.	13 287 000	13 460 000	12 201 000
Droit de fab d. sucr. indig.	17 150 000	22 844 000	22 821 000
Droits div. et rec. à diff. tit.	41 488 000	40 100 000	30 880 000
Prod de la vente d. tabacs.	116 051 000	117 696 000	116 250 000
— de la vente d. poudres.	6 845 000	6 993 000	6 626 000
— de la taxe des lettr., des env. d'arg. et recet. div.	50 522 000	49 616 000	49 593 000
Prod. d. plac. d. l. mall.-p.	2 199 000	2 044 000	1 561 000
— — paqueb.	1 121 000	1 078 000	1 210 000
	823 291 000	820 643 000	676 676 790

Contributions foncière, personnelle et mobilière, et des portes et fenêtres.

Voici comment a été fixé le contingent de chaque département en principal pour 1849, par l'Assemblée nationale, dans sa séance du 9 septembre 1848 :

DÉPARTEMENTS.	FONCIÈRE.	PERSONNELLE et mobilière.	PORTES et fenêtres.
Ain	1 234 695	259 817	172 711
Aisne	2 730 590	524 830	484 838
Allier	1 338 196	228 898	152 737
Alpes (Basses-)	612 561	117 189	68 818
Alpes (Hautes-)	503 231	083 709	60 195
Ardèche	897 340	215 731	141 359
Ardennes	1 283 671	281 594	205 548
Ariège	600 571	167 119	90 216
Aube	1 423 573	280 135	191 480
Aude	1 774 057	278 043	139 793
Aveyron	1 451 412	268 824	174 587
Bouches-du-Rhône	1 658 925	669 091	536 584
Calvados	3 791 221	655 236	503 945
Cantal	1 115 874	184 014	81 542
Charente	1 820 169	327 339	182 772
Charente-Inférieure	2 403 480	463 484	249 935
Cher	1 024 855	207 636	121 744
Corrèze	862 159	174 809	103 369
Corse	176 868	63 257	42 322
Côte-d'Or	2 624 909	450 796	274 243
Côtes-du-Nord	1 702 739	368 754	172 494
Creuse	723 434	156 847	83 707
Dordogne	2 125 436	352 927	183 245
Doubs	1 216 869	274 110	195 396
Drôme	1 220 195	268 605	166 102
Eure	3 188 311	480 696	522 147
Eure-et-Loir	2 184 971	341 526	226 757
Finistère	1 458 003	414 752	248 151
Gard	1 817 204	390 529	269 403
Garonne (Haute-)	2 282 316	466 231	328 580
Gers	1 653 447	287 846	149 157
Gironde	3 009 938	768 604	539 784
Hérault	2 320 887	457 366	259 594
Ille-et-Villaine	1 943 932	453 190	231 146
Indre	1 016 642	213 690	107 441
Indre-et-Loir	1 607 209	314 134	217 519

Isère	2 424 019	444 519	279 177
Jura	1 338 929	261 772	163 579
Landes	759 629	161 427	138 115
Loir-et-Cher	1 322 238	243 309	136 301
Loire	1 485 884	352 957	286 979
Loire (Haute-)	1 027 354	185 595	115 230
Loire-Inférieure	1 641 884	524 084	295 881
Loiret	1 872 153	386 636	264 740
Lot	1 259 423	254 894	113 716
Lot-et-Garonne	2 109 427	349 467	157 005
Lozère	592 872	84 768	59 208
Maine-et-Loire	2 570 832	422 562	313 511
Manche	3 386 676	579 996	351 935
Marne	1 871 455	414 173	367 196
Marne (Haute-)	1 405 080	262 899	145 403
Mayenne	1 572 710	276 171	145 225
Meurthe	1 752 038	396 528	274 135
Meuse	1 539 750	304 069	178 963
Morbihan	1 468 242	318 150	137 398
Moselle	1 701 800	378 733	307 449
Nièvre	1 290 054	256 243	139 417
Nord	4 238 380	1 004 886	1 061 298
Oise	2 731 729	468 522	457 315
Orne	2 367 952	409 448	265 817
Pas-de-Calais	3 023 051	614 196	269 049
Puy-de-Dôme	2 376 433	487 794	239 779
Pyrénées (Basses-)	881 121	290 954	254 102
Pyrénées (Hautes-)	576 227	147 801	104 800
Pyrénées-Orientales	709 658	120 613	71 829
Rhin (Bas-)	1 896 250	552 772	577 753
Rhin (Haut-)	1 595 185	387 040	390 638
Rhône	2 220 718	770 851	591 084
Saône-et-Loire	1 493 503	280 118	177 430
Saône (Haute-)	2 902 427	465 089	304 335
Sarthe	2 231 862	391 364	329 922
Seine	8 462 026	3 945 442	4 059 112
Seine-Inférieure	4 935 652	1 160 252	3 033 822
Seine-et-Marne	2 865 996	446 793	287 004
Seine-et-Oise	3 434 984	695 543	558 963
Sèvres (Deux-)	1 473 773	249 976	135 077
Somme	3 140 551	578 063	652 271
Tarn	1 654 257	296 628	171 916
Tarn-et-Garonne	1 648 881	250 412	112 140
Var	1 430 770	339 179	253 156
Vaucluse	907 462	257 166	207 562
Vendée	1 590 423	257 040	141 283
Vienne	1 825 242	232 801	172 011
Vienne (Haute-)	924 645	210 174	135 332
Vosges	1 195 698	273 736	206 917
Yonne	1 794 885	359 697	228 360
Totaux	159 119 000	25 010 000	25 010 000

Opérations des Banques publiques en France, pendant l'année 1847.

1. *Mesures nécessitées par la crise.—Chiffres généraux. — Taux de l'escompte. — Emprunt. — Vente de rentes à la réserve. — Souscription à l'emprunt. — Achat de rentes.*

Trois faits principaux avaient été signalés dans le compte rendu de l'année 1846. Savoir : Le développement inusité des opérations de la Banque, lesquelles s'étaient élevées pour la première fois au chiffre de 1,726 millions; l'affaiblissement des réserves métalliques qui, du 1er juillet à la fin de l'année, s'étaient abaissées de 252 millions à 80 millions, soit de 172 millions; après vingt-sept années d'intervalle le taux de l'escompte avait été reporté de 4 p. 0/0 à 5 p. 0/0 par une décision du 14 janvier dernier.

Or, les opérations de 1847 ont encore surpassé celles de 1846; elles sont montées du chiffre de 1,726 millions à celui de 1,854 millions. Les réserves de la Banque et de ses comptoirs se sont rehaussées de la somme de 80 millions à celle de 181 millions. Au 27 janvier 1848, le montant des encaisses était de 189 millions. Enfin, le taux de l'escompte a été rabaissé à 4 p. 0/0. Les présentations des derniers jours de l'année sont toujours considérables, et le conseil général a voulu que le commerce profitât de la réduction dès le 27 décembre 1847.

Ces rapprochements donnent la mesure des améliorations qui se sont progressivement manifestées dans la situation de la Banque, à partir du commencement de l'année 1847.

La fixation du taux de l'escompte à 5 p. 0/0 avait eu pour but de ralentir l'écoulement des espèces.

Le conseil général, forcé de prendre un parti, avait choisi la mesure la moins dommageable aux intérêts du commerce; c'est ce qui a été déclaré dans le précédent compte rendu. Cette mesure devait-elle suffire pour ar-

rêter le mal ? Nous avons ajouté que la Banque l'espérait, mais qu'elle n'osait vous en donner l'assurance.

Nos prévisions se sont réalisées ; la Banque n'a pas été forcée de recourir à des remèdes plus rigoureux, elle n'a ni restreint les échéances, ni réduit les escomptes. Elle a pourvu largement à tous les besoins du commerce, elle a admis sans exception tout effet régulier, revêtu de signatures solvables. Les rejets n'ont point excédé la proportion ordinaire.

Dès la fin de 1846, le conseil général avait senti la nécessité de tirer de l'étranger des matières d'argent, afin de combler le vide croissant des réserves. Des capitalistes anglais ont prêté à la Banque, sur dépôt de rentes et à l'intérêt de 5 p. 0/0, un million sterling (25,500,000 fr.). Mise à notre disposition dans la première quinzaine de janvier, cette somme a servi à acheter des lingots et des piastres, qui ont été successivement expédiés de Londres à Paris. La durée moyenne du prêt a été de cent huit jours. Le coût des transports, les pertes de change subies en opérant les remboursements, et tous les frais accessoires, montent à 800,209 fr., lesquels équivalent à 3-13 pour 0/0 du montant de l'opération.

Le 16 mars suivant, une proposition inattendue a été soumise au conseil général : le gouvernement Russe offrait à la Banque de lui acheter des rentes jusqu'à concurrence d'un capital de 50 millions de francs, payables à Saint-Pétersbourg à diverses échéances.

Cette transaction se présentait sous deux points de vue très-différents : le conseil général, vivement sollicité de vendre sur place une partie des rentes de la Banque, s'y était formellement refusé. Au 16 mars les encaisses s'étaient déjà relevés de 80 millions à 110 ; un mouvement de reflux d'espèces se manifestait des départements sur Paris. Cette vente à la Russie n'offrait à la Banque qu'une assistance devenue inutile. D'ailleurs les échéances de paiement, augmentées du temps nécessaire pour faire parvenir à Paris les valeurs encaissées à Saint-Pétersbourg, renvoyaient nécessairement à une époque éloignée la réalisation de l'opération. Enfin, cette vente, pendant un temps indéterminé, devait priver les actionnaires d'un

revenu de plus de 2 millions, dont ils jouissaient depuis un très-grand nombre d'années.

D'un autre côté, la Russie avait livré à la France de très-grandes quantités de grains qui ne pouvaient être soldés qu'en espèces ; les payements n'étaient point achevés. Au moment de la réouverture de la navigation, la France était menacée d'une nouvelle exportation de numéraire. Accepter le marché, c'était payer à la Russie, par la remise d'une inscription de rentes, cinquante millions fournis en grains ; la vente des rentes de la Banque était donc commandée par l'intérêt général du pays.

Aussi le conseil n'a pas hésité un seul instant à ratifier le projet de traité ; la Banque a livré au trésor impérial de Russie, deux millions de rentes 5 p. 0/0, au cours de 115 fr. 75 c., formant la somme de 46,300,000 f. » c.

et 142,000 f. de rentes 3 p. 0/0, au cours de 77 f. 65 c. formant la somme de.	3,689,633 33
Total.	49,989,633 f. 33 c.

Le gouvernement Russe a exécuté avec la plus scrupuleuse loyauté toutes les clauses du contrat, il a secondé avec empressement, et de tout son pouvoir, M. Vernes, sous-gouverneur de la Banque, qui s'est rendu en Russie avec la mission de transmettre à Paris les sommes payées à Saint-Pétersbourg.

Après avoir pourvu à l'intérêt public par l'aliénation de ces 2,142,000 fr. de rentes, le conseil général devait reporter sa sollicitude sur les actionnaires de la Banque, en cherchant le moyen de leur restituer, en tout ou en partie, un revenu dont la privation pouvait un jour se faire sentir d'une manière fâcheuse ; mais il fallait trouver des occasions opportunes d'opérer des rachats sans causer de perturbation sur la place.

Cette occasion n'a pas tardé à se présenter : le gouvernement a adjugé le 10 novembre dernier un emprunt de 250 millions. La Banque s'est empressée d'entrer dans la souscription pour une somme de 25 millions qui lui a procuré 996,677 fr. de rentes 3 p. 0/0 au cours de 75 fr. 25 c. L'exemple qu'elle a donné a pu contribuer au succès

de l'emprunt. En servant ses propres intérêts, elle a servi les intérêts de l'État, et elle s'en félicite.

Une seconde occasion s'est récemment offerte; une baisse marquée s'étant manifestée dans le cours des fonds publics, le conseil général a ordonné le 20 de ce mois, un achat de 300,000 fr. de rentes 3 p. 0/0 qui ont été acquises à 73 fr. 81 c.

Telles ont été les opérations exceptionnelles de l'année; nous avons maintenant à vous faire connaître la décomposition et les résultats de toutes les transactions effectuées par la Banque.

Ces renseignements, vous les trouverez dans le tableau synoptique ci-après :

II. *Opérations de la Banque centrale pendant l'année* 1847.

Le tableau général suivant indique les opérations faites et les produits bruts perçus par la Banque de France, pendant les années 1845, 1846 et 1847.

	1845.	1846.	1847.
Escompte du papier de commerce.........	1,003,665,424	1,191,105,704	1,329,470,857
Avances sur actions des canaux	19,907,800	16,971,400	9,882,100
Avances sur rentes...	28,687,391	24,313,583	11,523,400
Escompte de bons du trésor et obligations de la ville de Paris..	1,639,677	215,867	2,772,872
Escompte de traites de coupes de bois.....	1,983,812	2,232,440	3,514,043
Escompte de bons de la monnaie........	2,925,579	5,285,468	6,468,742
Avances sur lingots, y compris les renouv.	42,598,700	54,140,000	8,556,000
Bénéfice sur la vente de l'or............	» »	» »	» »
Primes sur mat. d'arg.	» »	» »	» »
Droits de garde......	» »	» »	» »
Total a Paris....	1,101,408,383	1,294,264,462	1,372,188,014
Opérations commerciales des comptoirs.	397,499,000	432,653,200	481,710,584
Total général....	1,498,907,383	1,726,917,662	1,853,898,598

Les opérations effectuées à Paris s'étaient élevées, en 1846, à 1,294 millions; en 1847, elles sont montées au chiffre de 1,372 millions; augmentation, 78 millions.

BANQUE CENTRALE.	AUGMENTATIONS EN 1847.		DIMINUTIONS EN 1847.	
	En sommes.	En produits.	En sommes.	En produits.
Escompte du papier de commerce.........	138,365,153	2,416,822	»	»
Avances sur rentes et actions de canaux..	»	2,827	19,879,483	»
Traites de coupes de bois..............	1,281,603	30,304	»	»
Bons de la Monnaie ..	1,183,274	1,827	»	»
Avances sur lingots...	2,557,005	5,338	»	»
Escompte des bons du Trésor.......... ..	»	»	45,584,000	34,527
Droits de garde......	»	»	»	817
Totaux.....	143,387,035	2,457,118	65,463,483	35,344

L'état ci-dessus fait ressortir les différences en plus ou en moins que présentent les diverses branches de produit.

L'escompte des effets de commerce, en 1847, a augmenté, en somme, de 138 millions, et en produit de 2,416,000 fr.

Les avances sur rentes ont diminué de 19,879,000 fr.; cependant le produit n'a pas faibli; l'intérêt a été plus élevé, et la durée moyenne des avances plus considérable.

Les avances sur lingots ont baissé en somme de 45,584,000 fr., et en produit de 34,000 fr. Ces avances s'effectuaient à raison de 1 p. 0/0 par an; mais cet intérêt minime tendait à remplacer par des lingots et par des monnaies étrangères, dont la Banque ne pouvait disposer, les espèces qu'on enlevait de nos réserves pour les expédier à des destinations lointaines; l'intérêt de 5 p. 0/0, appliqué à ces sortes d'avances, a mis un terme à cet inconvénient. Le 6 de ce mois (janvier 1848), l'intérêt a été rabaissé à 2 p. 0/0.

Les autres transactions de la Banque centrale n'offrent que de faibles variations.

701 millions ont été escomptés par la Banque centrale pendant le premier semestre de 1847, et 626 millions dans le second. Comparativement aux escomptes de 1846, l'augmentation obtenue pendant le premier semestre a été de 102 millions; pendant le second elle s'est réduite à 26 millions. Le mois de juillet a donné les escomptes les plus forts, ils ont dépassé 130 millions.

Les escomptes de fin de mois augmentent plutôt qu'ils ne diminuent. Le 30 décembre 1846, la Banque a escompté 23,400,000 fr. L'escompte du 30 décembre 1847 donne le chiffre de 23,800,000 f.

Le nombre des effets escomptés a été de 926,390 en 1846, et de 963,324 en 1847. Augmentation, 36,934 effets.

La valeur moyenne de ces effets a haussé de 1,285 fr. à 1,380 fr.

La moyenne des échéances s'est élevée de 45 jours 9/10es à 46 jours.

Les 963,324 effets escomptés en 1847 se décomposent ainsi qu'il suit :

125,955	Effets	de	199 fr. et au-dessous.	Dim. sur 1846.	59,320	Effets.
469,679	»	de	200 fr. à 999 fr.	Aug. sur 1846.	16,448	»
367,672	»	de	1,000 fr. et au-dessus.	id. . . . . id.	79,806	»

La moyenne du portefeuille a haussé de 151 *millions* à 176 millions. L'augmentation en faveur de 1847 est de 25 millions.

La somme des effets dits au comptant, a fléchi de 1,471 millions à 1,122. Diminution 49 millions.

Le service des encaissements présente toujours les mêmes difficultés. Le 31 janvier 1847, la Banque a encaissé dans 23,187 domiciles, 55,655 effets formant la somme de 57,846,000 f.

La moyenne des comptes courants divers a fléchi de 60 millions à 50 millions.

Le maximum et le minimum de ces comptes courants pendant l'exercice antérieur, avaient été de 108 et de 45 millions ; le maximum et le minimum de l'exercice dernier ont été de 69 et de 37 millions.

La moyenne du compte courant avec le Trésor, est descendue de la somme de 103 millions à celle de 58 millions.

Le maximum, en 1846, avait offert le chiffre de 130 millions; en 1847, ce maximum est descendu à 92 millions. Le minimum de l'exercice antérieur avait été de 34 millions, à la date du 5 décembre; le minimum du compte courant avec le Trésor, est tombé au chiffre de 4,300,000 fr. à la date du 3 avril 1847.

La moyenne de la circulation des billets a baissé de 260 millions à 240 millions.

Le maximum de la circulation en 1846, s'est élevé à 311 millions; le maximum de 1847 n'a donné que 288 millions.

Le minimum de l'encaisse de la Banque centrale est tombé à 57 millions à la date du 15 janvier 1847; le 24 décembre dernier, cet encaisse s'est relevé à 107 millions. La moyenne de l'encaisse de l'année présente le chiffre de 80 millions; et la moyenne de 1846, celui de 171 millions.

Le mouvement général des espèces, des billets et des virements est descendu à 14,214 millions, c'est-à-dire, à 654 millions de moins que dans l'année 1846. En voici le tableau :

	Espèces.	Billets.	Virements.	Total.
1845	838,741,100	5,114,641,000	9,143,272,000	15,096,654,700
1846	883,292,000	5,374,369,000	8,610,746,600	14,868,407,600
1847	944,109,600	5,093,293,900	8,176,996,500	14,214,400,000
Augmentation en 1847 sur 1846. .	60,817,600	»	»	»
Diminution.		281,075,100	433,750,100	654,007,600

Les effets tombés en souffrance pendant l'exercice 1847 montent à la somme de.............. 50,894 fr.

Dans le courant de l'année il a été recouvré 43,970 fr. sur ces mêmes effets, et 7,260 fr. sur d'anciennes créances. Total........... 51,230 fr.

4,000 fr. ont été passés par profits et pertes.

Le solde créditeur a baissé du 1er janvier au 31 décembre 1847, de la somme de 50,655 fr. à celle de.......................... 46,991 fr.

Les mutations pour cause de décès, en 1846, avaient porté sur 2,274 actions; 3,338 actions ont changé de mains en 1847 pour la même cause. 29,900 actions ont été vendues dans le même exercice, soit 13,401 actions de plus qu'en 1846. A la fin de l'année, la Banque comptait 579 actionnaires nouveaux.

Les dépenses ordinaires montant à 1,208,889 fr. sont inférieures de 15,000 fr. à celles de l'année précédente; mais aux dépenses ordinaires de 1847 il faut ajouter 592,270 fr. de dépenses extraordinaires, savoir : 297,000 fr. pour grosses réparations et agrandissement de bâtiments; 155,000 fr. pour un approvisionnement de papier à billets et pour la fabrication des coupures de 200 fr., et enfin 140,270 fr. pour pertes de billets, pour une rémunération exceptionnelle aux employés de la Banque, et pour la confection de grandes caisses en plomb destinées à renfermer des espèces.

Les coupures de 200 fr., autorisées par la loi du 10 juin 1847, ont commencé à circuler le 28 octobre. Ces billets sont fort goûtés du public; leur fabrication entraine des lenteurs que nous cherchons à abréger; la production s'élève aujourd'hui à environ 10 millions.

III. — *Opérations des comptoirs. — Date de leur fondation.*

Les comptoirs, considérés dans leur ensemble, donnent chaque année des résultats plus avantageux. En 1846, leurs opérations réunies s'étaient élevées à 432 millions; les opérations de 1847 présentent le chiffre de 481 millions. L'accroissement a été de 49 millions.

1836. Création des comptoirs de Reims et de Saint-Etienne. — Opérations	13,700,000
1837. Opérations des deux comptoirs	25,000,000
1838. Création des comptoirs de Saint-Quentin et de Montpellier. — Opérations	83,000,000
1839. Opérations des quatre comptoirs	138,000,000
1840. Création des comptoirs d'Angoulême et de Grenoble. — Opérations	179,000,000
1841. Opérations des six comptoirs	186,000,000
1842. Création des comptoirs de Besançon, Caen, Châteauroux et Clermont-Ferrand. — Opérations	233,000,000
1843. Opérations des dix comptoirs	243,000,000

1844.	Création du comptoir de Mulhouse.— Opérations.	321,000,000
1845.	Opérations des onze comptoirs...............	397,000,000
1846.	Création des comptoirs de Strasbourg et du Mans. — Opérations......................	432,000,000
1847.	Création du comptoir de Valenciennes. — Opérations................................	481,000,000

Ce mouvement de développement n'a pas été uniforme : comparativement à l'année précédente, sept comptoirs ont donné des augmentations ; quatre comptoirs présentent des diminutions ; trois comptoirs, récemment établis, n'offrent pas de terme de comparaison.

Les sept comptoirs en progrès sont :

Besançon, dont les opérations se sont élevées de........................			69,226,000	à	76,662,000
Caen,	*idem*	de...	17,870,000	à	20,706,000
Châteauroux,	*idem*	de...	6,765,000	à	7,727,000
Clermont-Ferrand,	*idem*	de...	12,706,000	à	12,838,000
Grenoble,	*idem*	de...	13,743,000	à	14,103,000
Saint-Etienne,	*idem*	de...	66,577,000	à	84,044,000
Saint-Quentin,	*idem*	de...	45,473,000	à	57,096,000

Les quatre comptoirs dont les opérations ont faibli, sont :

Angoulême, dont les opérations ont diminué de........................			21,039,000	à	18,361,000
Montpellier,	*idem*	de...	100,219,000	à	88,305,000
Mulhouse,	*idem*	de...	33,708,000	à	27,560,000
Reims,	*idem*	de...	26,918,000	à	22,919,000

Les trois comptoirs ne présentant pas de terme de comparaison, sont :

Le Mans, dont les escomptes se sont élevés, en 1847,		à	9,636,000
Strasbourg,	*idem*	à	24,980,000
Et Valenciennes,	*idem*	à	13,813,000

Si l'on range les comptoirs selon l'importance de leurs opérations, on trouvera quelques changements dans leur classification en comparant le tableau ci-joint avec celui qui a été inséré dans le dernier compte rendu.

	Masse des opérations en 1847.	
Montpellier.................	89,605,000	250,899,000
Saint-Étienne..............	84,632,000	
Besançon.	76,662,000	

Saint-Quentin	57,121,000	153,323,000
Mulhouse	27,560,000	
Strasbourg	24,984,000	
Reims	22,944,000	
Caen	20,714,000	
Angoulême	19,171,000	77,486,000
Grenoble	14,103,000	
Valenciennes	13,818,000	
Clermont-Ferrand	12,838,000	
Le Mans	9,829,000	
Châteauroux	7,727,000	
TOTAL		481,708,000

En 1847, les comptoirs réunis ont escompté 248,8.. effets.

La moyenne commune a été de 1,924 fr. pour la valeur, et de 62 jours pour les échéances, savoir :

1° 54,673 effets sur Paris ; valeur moyenne, 3,769 fr., échéance moyenne, 54 jours ;

2° 186,307 effets sur place ; valeur moyenne, 1,365 fr. ; échéance moyenne, 65 jours.

3° 7,853 effets de comptoir sur comptoir ; valeur moyenne, 2,353 fr. ; échéance moyenne, 55 jours.

Dans le cours de ces trois dernières années, l'escompte des effets dits de comptoir sur comptoir est monté de 8,800,000 fr., à 12,600,000 fr., et de 12,600,000 fr. à 18,500,000 fr.

Ce chiffre se décompose ainsi :

Montpellier	4,700,000 fr.
Saint-Etienne	4,350,000
Besançon	2,670,000
Mulhouse	1,920,000
Strasbourg	1,640,000
Reims	870,000
Saint-Quentin	790,000
Valenciennes	740,000
Et les autres comptoirs	820,000
	18,500,000

Un cinquième tableau indique le nombre, le montant, la valeur moyenne et l'échéance moyenne des effets escomptés dans chaque comptoir.

Les notes insérées ci-dessous donnent le détail du mon-

tant et du résultat de toutes les opérations de chaque comptoir.

MONTPELLIER. — Opérations en 1846, 103 869 000 fr.; en 1847, 89 605 000 fr. Diminution, 14 264 000 fr. L'escompte du papier sur Paris a baissé de 3 800 000 fr., et celui du papier sur place, de 9 500 000 fr. L'escompte du papier sur comptoirs offre un accroissement de 1 300 000 fr.; il s'est élevé à 4 800 000 fr.

La valeur moyenne des effets sur Paris s'est élevée de 4 432 fr. à 5 606 fr. La moyenne des échéances a fléchi de 69 jours à 66. La moyenne de la valeur des effets sur place a baissé de 2 780 à 2 562 ; et la moyenne des échéances, de 69 jours à 60.

SAINT-ETIENNE. — Opérations en 1846, 67 046 000 fr.; en 1847, 84 632 000 fr. Augmentation, 17 586 000 fr. L'escompte du papier sur Paris s'est élevé de 14 600 000 fr.; l'escompte du papier sur place de 2 500 000 fr., et l'escompte du papier sur comptoirs, de 400 000 francs.

La moyenne de la valeur des effets sur Paris s'est élevée de 3 966 f. à 4 289 fr., et la moyenne des échéances, de 42 jours à 48. La valeur moyenne des effets sur place s'est élevée de 830 à 911 fr. La moyenne des échéances est restée la même (59 jours).

BESANÇON. — Op. en 1846, 69 226 000 fr.; en 1847, 76 662 000 fr. Augmentation, 7 436 000 fr. L'escompte du papier sur Paris n'offre qu'un léger accroissement de 140 000 fr. L'augmentation du papier sur place est de 6 350 000 fr., et du papier sur comptoirs, de 940 000 francs.

La moyenne des effets sur Paris s'est élevée de 2 807 fr. à 3 805 f., tandis que la moyenne des échéances a fléchi de 47 jours à 45. La moyenne des effets sur place s'est élevée de 1 098 fr. à 1 255 fr. La moyenne des échéances n'a pas varié ; elle a été de 77 jours.

SAINT-QUENTIN. — Opérations en 1846, 45 520 000 fr.; en 1847, 57 120 000 fr. Augmentation, 11 600 000 fr. L'escompte du papier sur Paris a fléchi de 1 300 000 fr., tandis que l'escompte du papier sur place a augmenté de 13 000 000 fr. L'escompte du papier sur comptoirs a baissé de 110 000 fr.

La valeur moyenne des effets sur Paris est descendue de 2 570 fr. à 2 551 fr., et la moyenne des échéances, de 61 jours à 58. La moyenne des effets sur place s'est élevée de 1 995 fr. à 2 263 fr. La moyenne des échéances est restée la même (69 jours).

MULHOUSE. — Opérations en 1846, 33 973 000 fr.; en 1847, 27 560 000 fr. Diminution, 6 413 000 fr. L'escompte du papier sur Paris a diminué de 5 400 000 fr., et l'escompte du papier sur place de 1 800 000 fr. L'escompte du papier sur comptoirs a plus que doublé : il s'est élevé de 870 000 à 1 920 000 fr.

La valeur moyenne des effets sur Paris a baissé de 3 528 fr. à 3 479 fr.; et la moyenne des échéances, de 63 jours à 62. La moyenne des effets sur place s'est élevée de 1 303 fr. à 1 369 fr. La moyenne de leur échéance a baissé de 65 jours à 59.

STRASBOURG. — Opérations du 20 août à la fin de 1846, 12 800 000 francs; pendant l'année 1847, 24 980 000 fr. L'escompte du papier sur Paris s'est élevé de 1 660 000 fr. L'escompte du papier sur place, de 9 130 000 fr. L'escompte du papier sur comptoirs, de 1 380 000 fr.

La valeur moyenne des effets sur Paris a baissé de 4 157 fr. à 3 730 fr. Leur échéance moyenne, de 70 jours à 68. La moyenne des effets sur place s'est élevée de 1 458 fr. à 1 482 fr. La moyenne des échéances s'est élevée de 61 jours à 68.

REIMS. — Opérations en 1846, 26 940 000 f.; en 1847, 22 940 000 fr. Diminution, 4 millions. L'escompte du papier sur Paris a baissé de 2 600 000 fr. L'escompte du papier sur place, de 1 500 000 fr. L'escompte du papier sur comptoirs a augmenté de 180 000 fr.

La valeur moyenne des effets sur Paris a monté de 3 402 fr. à 3 488 fr., et leur échéance moyenne a baissé de 49 jours à 48. La moyenne des effets sur place est restée à peu près la même; leur échéance moyenne s'est élevée de 46 jours à 48.

CAEN. — Opérations en 1846, 17 875 000 fr.; en 1847, 20 715 000 francs. Augmentation, 2 840 000 fr. L'escompte du papier sur Paris a baissé de 1 400 000 fr. L'escompte du papier sur place s'est accru de 4 360 000 fr. L'escompte du papier sur comptoirs a été presque nul, il ne s'est élevé qu'à 57 000 fr. Il avait été en 1846, de 223 000 francs.

La moyenne des effets sur Paris a baissé de 2 386 fr. à 2 343 fr. La moyenne des échéances s'est élevée de 58 jours à 61. La valeur moyenne des effets sur place a très-peu varié; leur échéance moyenne a fléchi de 70 jours à 69.

ANGOULÊME. — Opérations en 1846, 21 210 000 fr.; en 1847, 19 170 000 fr. Diminution, 2 040 000 fr. L'escompte du papier sur Paris a baissé de 1 500 000 fr. Celui du papier sur place, de 1 200 000 francs. L'escompte du papier sur comptoirs a augmenté de 100 000 francs.

La valeur moyenne des effets sur Paris s'est élevée de 5 389 fr. à 5 955 fr., et leur échéance moyenne de 56 jours à 60. La valeur moyenne des effets sur place n'a pas varié (586 fr.); leur échéance moyenne a fléchi de 55 jours à 52.

GRENOBLE. — Opérations en 1846, 13 770 000 francs; en 1847, 14 100 000 fr. Augmentation, 330 000 fr. L'escompte du papier sur Paris a baissé de 200 000 fr. L'escompte du papier sur place a augmenté de 500 000 fr. Celui du papier sur comptoirs a augmenté de 60 000 fr.

La valeur moyenne des effets sur Paris s'est élevée de 3 243 fr. à 3 870 fr.; leur échéance moyenne, de 50 jours à 54. La valeur moyenne des effets sur place n'a que très-peu varié, et leur échéance moyenne est descendue de 62 jours à 58.

VALENCIENNES. — Ce comptoir n'a commencé ses opérations que le 12 juillet 1847. L'escompte du papier sur Paris s'est élevé à

8 880 000 fr. Celui du papier sur place, à 4 200 000 fr.; et celui du papier sur comptoirs, à 740 000 fr. Total, 13 820 200 fr.

La valeur moyenne des effets sur Paris a été de 3 893 fr., et la moyenne des échéances, de 53 jours. La valeur moyenne des effets sur place a été de 1 776 fr., et leur échéance moyenne, de 62 jours.

Clermont-Ferrand. — Opérations en 1846, 12 700 000 fr.; en 1847, 12 840 000 fr. Augmentation, 140 000 fr. L'escompte du papier sur Paris a augmenté de 660 000 fr. L'escompte du papier sur place a baissé de 500 000 fr. L'escompte du papier sur comptoirs a baissé de 50 000 fr.

La valeur moyenne des effets sur Paris a baissé de 3 452 fr. à 3 213 fr., et la moyenne de leur échéance, de 49 jours à 34. La valeur moyenne des effets sur place est restée à peu près la même; la moyenne des échéances a fléchi de 54 jours à 40.

Le Mans. — Opérations du 12 octobre à la fin de 1846, 960 000 fr. Pendant l'année 1847, 9 830 000 fr. L'escompte du papier sur Paris s'est élevé à 1 690 000 fr., celui du papier sur place, à 7 900 000 fr., et celui du papier sur comptoirs, à 40 000 fr.

La valeur moyenne des effets sur Paris s'est élevée de 1 837 fr. à 3 016 fr., et leur échéance moyenne a baissé de 66 jours à 55. La valeur moyenne des effets sur place s'est élevée de 915 fr. à 1 207, et la moyenne des échéances, de 60 jours à 68.

Chateauroux. — Opérations en 1846, 6 760 000 fr.; en 1847, 7 730 000 fr. Augmentation, 970 000 fr. L'escompte du papier sur Paris offre une augmentation de 540 000 fr., et celui du papier sur place, de 480 000 fr. L'escompte du papier sur comptoirs a baissé de 76 000 fr. à 24 000 fr.

La valeur moyenne des effets sur Paris s'est élevée de 2 804 fr. à 3 983 fr., et la moyenne de leur échéance a baissé de 67 jours à 59. La valeur moyenne des effets sur place s'est élevée de 1 653 fr. à 1 757 fr.; leur échéance moyenne a baissé de 74 jours à 69.

En 1847, la moyenne des portefeuilles des comptoirs réunis s'est élevée à 76 millions ; elle n'avait été que de 68 millions en 1846.

Le chiffre minimum de l'encaisse des comptoirs réunis a été de 21 millions, à la date du 20 janvier 1847 ; le chiffre maximum de ces encaisses s'est élevé à 63 millions, à la date du 30 décembre dernier. La moyenne de ces encaisses n'a varié que de 42 millions à 43 dans les deux années.

Les mandats délivrés par les comptoirs sur la Banque et par la Banque sur les comptoirs offrent la progression suivante :

1844	—	59 000 000 fr.
1845	—	73 000 000
1846	—	84 000 000
1847	—	96 000 000

Il est superflu de rappeler toutes les facilités que le service des mandats procure au commerce, à l'industrie et aux particuliers.

La circulation des billets émis par la Banque centrale augmente considérablement dans le rayon des comptoirs; aussi la circulation des billets des comptoirs demeure-t-elle stationnaire.

De 1846 à 1847, la moyenne de cette dernière circulation ne s'est accrue que de 8,800,000 fr. à 9,500,000 fr.

Plus les opérations des comptoirs augmentent et plus les frais de transport d'espèces diminuent : ce fait est digne d'attention.

	SOMMES transportées.	FRAIS de transport.	FRAIS de transport de billets	TOTAL des frais de transport.	OPÉRATIONS des Comptoirs.	PROPORTION entre les frais de transport et le montant des opérations.
	fr.	fr.	fr.	fr.	fr.	centimes.
1845	111 000 000	248 500	2 000	250 500	397 498 000	» 63 p. 0/0
1846	89 000 000	156 500	2 500	159 000	432 654 000	» 36 »
1847	70 000 000	107 000	3 000	110 000	481 710 000	» 22 »

En 1846 le produit brut des comptoirs avait été de.................................. 2,944,000 fr.
et le produit net de...................... 2,347,000 fr.

En 1847 le produit brut s'est élevé à... 4,013,000 fr.
et le produit net à...................... 3,382,000 fr.

L'augmentation sur le produit brut a été de.................................. 1,065,000 fr.
et l'augmentation sur le produit net, de.. 1,035,000 fr.

Le produit brut de 1847 se décompose ainsi :

1o 206 075 000	francs escomptés en papier sur Paris, produit brut......	1 548 733 fr.
2o 254 217 000	— sur place........	2 301 310
3o 18 481 000	— sur comptoirs....	141 747
	Ensemble......	3 991 790
	A déduire pour compensation des réescomptes	40 000
478 773 000	Reste..	3 951 790
4o 2 935 000	Avances sur fonds publics et produits divers......	61 862
481 708 000		4 013 652

Nous avons dit et répété plusieurs fois, qu'en créant des comptoirs, la Banque avait surtout en vue de procurer directement aux villes de commerce les avantages qu'elles n'obtenaient qu'indirectement et par des intermédiaires ; aussi l'utilité des comptoirs est-elle chaque jour mieux sentie.

Le 24 juin 1847 le comptoir de Valenciennes, autorisé par l'ordonnance royale du 19 mai 1846, a commencé à opérer. La composition du conseil d'administration et du personnel du comptoir de Nîmes vient d'être arrêtée; il ne reste qu'à installer ce comptoir dans un local convenable. L'ordonnance réglementaire relative au comptoir mixte d'Alger, prescrite par l'art. 5 de la loi du 19 juillet 1845, et dont la rédaction avait suscité tant de controverses et de difficultés, a été promulguée le 27 décembre dernier ; la Banque reçoit en ce moment les souscriptions des actionnaires, et elle accélère de tout son pouvoir l'organisation de cet établissement ; bientôt les vœux de la colonie seront satisfaits. La création de plusieurs comptoirs nouveaux nous est demandée ; ces propositions seront attentivement examinées par le conseil général.

Trois immeubles ont été achetés en vertu de l'art. 17 du décret du 16 janvier 1808, pour l'établissement définitif des comptoirs de Strasbourg, du Mans et d'Angoulême.

En 1846, les opérations de la Banque de France avec les banques départementales s'étaient élevées à 59,400,000 fr.; en 1847, elles sont descendues à 37,500,000 fr.

(Rapport annuel de M. d'Argout, gouverneur de la Banque.)

Tableau des escomptes mensuels de 1847, de la Banque de France et de ses comptoirs.

Mois.	Banque.	Comptoirs.	Total.
Fin de décembre..	53 942 613	17 084 324	71 026 937
Janvier..........	108 477 580	40 527 257	149 004 837
Février..........	87 006 462	34 939 125	121 945 587
Mars............	110 291 047	37 693 216	147 984 263
Avril............	114 947 189	34 571 117	149 518 306
Mai.............	105 296 638	35 954 229	141 250 867
Juin.............	121 445 275	49 434 371	(2) 170 879 646
Juillet...........	130 674 864	46 060 580	176 735 444
Août.............	109 041 101	36 516 075	145 557 176
Septembre.......	108 306 561	38 050 119	146 356 680
Octobre..........	113 009 468	52 158 085	165 167 553
Novembre........	110 167 895	35 511 018	145 678 913
Décembre jusq. 24.(1)	56 864 161	20 276 068	77 140 229
TOTAUX..	1 329 470 854	478 775 584	1 808 246 438

V. — ***Rapport fait au nom des censeurs. — Dividendes. — La crise. — Taux de l'escompte. — Emprunt. — Vente de rentes. — Achats de rentes. — Effets en souffrance. — Dépenses. — Situation trimestrielle. — Mort de M. Delessert.***

Messieurs, Vous aurez vu, par les comptes que M. le Gouverneur de la Banque vient de vous présenter, et par les tableaux qui les accompagnent, les détails satisfai-

(1) Les escomptes réels de décembre 1847 se sont élevés à 104 190 927 fr.

(2) Ce mois, arrêté au 24 juin, n'est entré, dans les résultats du 1er semestre 1847, que pour 75 361 187 fr.

sants des opérations de cet établissement; ils constatent un grand développement dans presque toutes ses parties; et ces augmentations, tout en ayant été avantageuses à vos intérêts, ont rendu de grands services au commerce; vos dividendes se sont accrus: ils se sont élevés, pour l'année 1847, à 177 fr., dont 84 fr. pour le premier semestre et 93 pour le second: c'est le plus fort dividende qui ait été réparti, et cependant dans cette répartition de 93 fr., ce semestre a eu de moins que le premier 1,071,000 fr. pour la moitié des 2,142,000 fr. de rentes vendues à la cour de Russie, dont la Banque n'a plus touché le dividende. Il est juste toutefois de faire observer que, dans presque tout le cours de l'année 1847, c'est-à-dire depuis le 15 janvier jusqu'au 28 décembre, le taux de l'escompte a été de 5 p. 100, et qu'il n'avait été qu'à 4 p. 100 précédemment et pendant 27 années, du 1er février 1820 au 15 janvier 1847.

Vous savez, Messieurs, dans quelles circonstances pénibles ce taux de l'escompte avait été élevé à 5 p. 100: la sortie continue des espèces de la Banque par les envois qui s'en faisaient à l'étranger et dans l'intérieur de la France en firent une nécessité; cette mesure ne fut retardée que parce que la Banque avait la certitude que cette sortie d'espèces n'était motivée que par les envois à l'étranger pour le payement des grains, et par les travaux extraordinaires pour les chemins de fer dans l'intérieur, nullement par aucun motif de méfiance chez les porteurs de billets de banque; aucun billet n'est venu au remboursement par crainte de ne pouvoir être échangé plus tard contre espèces, et cependant le résultat des opérations de la Banque étant connu, on pouvait voir qu'au 14 janvier 1847, le total des espèces à la Banque à Paris était réduit à 57,770,600 fr., et dans les comptoirs, à 28,400,000 fr., après avoir été, au 1er octobre 1846, de 204,708,500 fr. à Paris et dans les départements; que les billets de banque en circulation au 25 décembre 1846 étaient de 257,983,000 fr. à Paris, et ceux des comptoirs de 9,570,000 fr.; que les comptes courants étaient de 109,861,000 fr. à Paris, et de 810,000 fr. dans les comptoirs.

La Banque en même temps qu'elle augmenta le taux de ses escomptes, prit des mesures pour faire venir des piastres et des lingots d'argent de l'étranger : elle en tira de Londres pour 25 millions de francs qui lui ont coûté 800,209 fr. pour perte de change, intérêts ou frais ; pendant le cours de cette opération, non-seulement la sortie des espèces s'arrêta, mais elles revinrent peu à peu de manière à donner plus de sécurité ; une grande opération fut faite en même temps avec la cour de Russie qui fit proposer à la Banque, par son chargé d'affaires, à Paris, et par l'entremise du Gouvernement, d'acheter à la Banque pour 50 millions de francs de ses fonds publics 5 et 3 p. 100, au cours de la bourse du jour de la demande, et de les lui payer en espèces à Saint-Pétersbourg ; cette opération convenait à la Banque ; son administration s'était précédemment occupée du moyen de réaliser une partie de ses fonds publics, mais elle avait refusé cette réalisation par la crainte de faire trop baisser le cours en vendant les rentes à la Bourse ; une négociation s'établit sur la demande inattendue faite par la Russie ; elle fut promptement conclue, puisqu'elle entrait dans les convenances des deux parties ; la Banque avait la certitude de faire entrer dans ses caisses 50 millions de francs en argent, ou cette valeur en papier si cela lui convenait mieux, ce qui est arrivé pour la plus grande partie de cette somme.

La vente s'éleva à

2 000 000 rentes	5 p 100 à 115 fr. 75 c. —	46 300 000 fr.
112 000 —	3 p. 100 à 77 fr. 95 c. —	3 689 633 fr. 33c.
	Total........	49 989 633 fr. 33c.

M. Vernes, sous-gouverneur, qui se rendit à Saint-Pétersbourg et à Odessa, a soigné l'exécution de cette rentrée de la manière la plus convenable et la plus avantageuse dans l'intérêt de la Banque. Pendant ce temps la situation de la Banque, sous le rapport de ses espèces, s'améliorait peu à peu ; au 14 février 1847, elle avait à Paris, ou dans ses comptoirs, 97,777,000 fr. en espèces ;

à la fin d'août 148,809,000 fr. ; au 25 décembre, 171 millions, et 189 millions à ce jour.

Malgré l'amélioration des affaires, et surtout l'augmentation de ses espèces, la Banque n'avait pas eu la certitude qu'on ne recommencerait pas des exportations d'argent ; mais la diminution de son portefeuille, pendant le mois de décembre et l'accroissement considérable de ses espèces en caisse à Paris ou dans ses comptoirs, lui fit juger que le moment était venu de diminuer le taux de ses escomptes, et l'administration se décida, le 28 décembre, à le fixer à 4 p. 100.

Au moyen des mesures de précaution qui viennent d'être énumérées, la Banque a été en position de prendre, en 1847, tout le papier qu'on lui a présenté à l'escompte dans des conditions admissibles; et cela a été constamment son but. Le commerce tient à trouver toujours de l'argent pour l'escompte de son papier, même à 5 p. 100, plutôt que d'avoir la crainte d'en manquer à 4 p. 100. Ces mesures, jointes à la prudence que le commerce a montrée dans ses opérations, ont contribué à ce que la somme des faillites qu'on a éprouvées n'ait pas été aussi considérable qu'on avait lieu de le craindre. En 1847 la Banque a escompté 1,357,163,272 fr. en papier sur Paris ou avances sur fonds publics, qui ont produit 9,191,993 fr. 14 c., et les comptoirs 206,076,848 fr. en papier sur Paris et 272,698,736 fr. sur les villes où ils sont situés ; ces produits réunis montent à 13,228,860 fr., ils n'avaient été que de 9,699,815 fr. en 1846.

Une observation doit être renouvelée sur ces escomptes si considérables dans les comptoirs; c'est que malgré leur augmentation, ainsi que l'accroissement du nombre de ces établissements, qui maintenant est de quatorze en activité, la somme des billets de ces comptoirs, en circulation, ne s'est pas accrue ; elle était de 9,570,000 fr., au 25 décembre dernier, et le montant des comptes courants de 810,000 fr. Il y a un certain nombre de billets de la Banque centrale qui circulent dans les départements ; la Banque, pour en faciliter le cours, a autorisé les directeurs de ses comptoirs à les échanger contre des espèces ; mais tout autant que l'état de leur caisse le leur permet-

tra. Ce ne peut, dans aucun cas, être obligatoire, car les comptoirs ne doivent pas se trouver dans la nécessité de réduire les escomptes.

Les mêmes causes qui ont agi sur la réduction des espèces dans les caisses de la Banque, à Paris, se sont fait sentir dans les comptoirs : au 25 décembre 1846 elles étaient réduites à 22 millions et sont remontées graduellement à 65,500,000 fr. au 25 décembre 1847. Le développement des affaires dans vos comptoirs, outre l'heureuse influence qu'ils ont exercée dans les départements où ils sont placés, a contribué à l'augmentation de vos dividendes ; ils entrent pour 49 fr. 81 c., dans les 177 fr. de ceux de 1847. Le dernier de ces comptoirs créés, celui de Nimes, sera en activité dans peu de temps. La Banque s'occupe aussi de l'organisation de celui d'Alger, formé dans des conditions bien différentes de ceux de France, puisqu'elle n'y a qu'un intérêt de 2 millions sur 10 millions de fonds capital ; mais elle en a la direction ; elle espère que dans peu de mois cet établissement commencera ses opérations. L'heureux événement arrivé dans la colonie à la fin de décembre contribuera, sans doute, à assurer la tranquillité de toute l'Algérie ; la sécurité et la confiance dans ce nouvel établissement devront s'en ressentir.

Vous savez que dans les comptoirs de la Banque, les billets de 250 fr. sont admis et ont cours sans que cela ait contribué à en augmenter la circulation ; la création de pareils billets de 250 fr. avait été demandée depuis longtemps à Paris, principalement par le commerce de détail, comme une mesure utile et convenable ; le conseil général en fit la demande au gouvernement ; les chambres, par une loi du 10 juin 1847, adoptèrent cette mesure, en réduisant toutefois, d'accord avec une décision ultérieure de la Banque, le chiffre des plus petites coupures à 200 fr. La Banque a ordonné la fabrication de 125,000 de ces nouveaux billets de 200 fr. ; soit pour une somme de 25 millions de fr. ; ils sont mis en circulation au fur et à mesure de leur confection ; il y en a aujourd'hui pour 8,600,000 fr. en émission ; le soin particulier à leur donner ne permet pas d'en fabriquer plus de 300

par jour. Après l'épuisement de cette première création, le conseil examinera pour quelle somme il devra ordonner une nouvelle fabrication, et la Banque ne perdra pas de vue qu'en France, où le numéraire est si considérable, les espèces d'argent doivent rester comme le fond du payement des transactions; et que les billets de banque ne doivent former que l'exception. Il serait trop dangereux de forcer l'émission des petits billets, en ne consultant que la commodité de quelques porteurs, sans songer au danger de leur remboursement par suite de quelque panique.

La vente des 2,142,000 fr. de rentes à la cour de Russie, qui a augmenté le capital disponible de la Banque d'une somme de 49,989,633 fr., laisse un vide considérable dans ses bénéfices, le conseil a eu à examiner si partie ou totalité de cette somme était nécessaire pour ses opérations, après une crise occasionnée par des circonstances qui ne se représenteraient sans doute pas à la fois (une aussi mauvaise récolte de grains et des constructions de chemins de fer trop considérables). Le résultat de ses délibérations a été le réemploi en fonds publics d'une partie des 50 millions rentrés, en profitant de l'émission de l'emprunt en rentes 3 p. 100 faite par le Gouvernement. C'est d'après cette décision du 21 octobre dernier, que la Banque a pris un intérêt de 996,677 fr. de rentes 3 p. 100, dans cet emprunt à 75 fr. 25 c., pour un capital de 24,999,981 fr. 40 c. payable de mois en mois; par ce rachat, qui n'a produit aucune variation dans les cours de la Bourse, elle s'est assuré un revenu de 1 million, dont 500,000 fr. entreront dans le dividende du semestre actuel; il en sera de même du nouvel achat de 300,000 fr. de rentes 3 p. 100, que la Banque s'est décidée à faire il y a huit jours au cours de 73 fr. 82 c.; ce placement lui assure un intérêt de plus de 4 p. 100 sur un capital de 7,381,975 fr.; la position de ses espèces en caisse ne lui laissant pas de crainte de voir se renouveler les embarras de l'année dernière, la Banque devait au soin de vos intérêts de profiter du bas cours de la rente pour faire cette opération, qui n'est qu'un réemploi de fonds et qui ne s'écarte point de la prudence qu'elle a toujours eue;

ces rentes rachetées, jointes à celles de diverse nature que la Banque possède déjà, s'élèvent à 2,110,585 fr. y compris la réserve de 500,000 fr. rentes 5 p. 100 qui contribueront chaque année à parfaire vos dividendes.

Le montant des effets en portefeuille à la Banque au 25 décembre 1847, s'élève à 15,664,000 fr., dont le réescompte est de 727,685 fr. Celui des effets en portefeuille dans les comptoirs, ou à Paris, venant des comptoirs, au 25 décembre 1847, à 76,523,000 fr. produisant 372,861 f. de réescompte. Ces deux sommes sont portées en bénéfices au compte du premier semestre de 1848.

Le compte des effets en souffrance, au 25 décembre 1846, était créancier de 50,655 fr. Il n'y a eu, en 1847, que pour 50,894 fr. d'effets en souffrance sur une somme de 1,357 millions de papier escompté. Sur cette somme, il est rentré 32,264 fr. 52 c. Il est rentré en outre, de divers débiteurs anciens, 17,727 fr. 33 c. Ce compte reste créancier, au 25 décembre 1847, de 50,991 fr. 85 c.

Les dépenses d'administration se sont élevées à 1,208,889 fr. 57 c., celles de l'année dernière montaient à 1,223,344 fr. 13 c. Le zèle des chefs et des employés, à Paris et dans les comptoirs, n'a fait que s'accroître, et il le fallait pour suffire à l'augmentation de travail, suite nécessaire de l'accroissement des transactions : elles se sont élevées, en 1847, à Paris, à 14,214 millions, sans que la plus grande exactitude ait cessé de régner dans tous les services ; c'est un témoignage satisfaisant que nous nous plaisons à donner aux employés.

Dans l'état trimestriel ci-après, des divers comptes de la Banque, vous verrez par l'indication de celui du Trésor, que les sommes dont son compte courant a été constamment créditeur, ne l'ont mis dans le cas de s'adresser à la Banque, pour aucune opération de crédit, ainsi que cela avait eu souvent lieu avant 1837.

Vos censeurs ont non-seulement vérifié l'exactitude des comptes qui vous sont présentés, mais ils ont fait l'examen des portefeuilles tous les trois mois. Le peu de perte que les effets pris à l'escompte ont donné, est une preuve du soin qui a été mis dans le choix du papier par le comité d'escompte.

SITUATIONS TRIMESTRIELLES EN 1847.

	1er TRIMESTRE.	2e TRIMESTRE.	3e TRIMESTRE.	4e TRIMESTRE.
ESPÈCES.				
Solde des espèces en fin de trimestre	70 605 000	95 464 000	94 444 000	107 550 000
Moyenne du trimestre	66 627 000	77 592 000	89 005 000	84 488 000
Entrées du trimestre	134 285 000	118 132 000	117 126 000	120 848 000
Sorties du trimestre	134 561 000	98 681 000	112 737 000	107 742 000
EFFETS ESCOMPTÉS.				
Solde du portefeuille en fin de trimestre	201 588 000	167 607 000	172 630 000	156 614 000
Moyenne du trimestre	192 921 000	167 559 000	174 569 000	172 324 000
Entrées pendant le trimestre	319 365 000	338 011 000	350 590 000	327 792 000
CIRCULATION.				
Billets au porteur en circulation en fin de trimest.	247 673 000	231 907 000	229 264 000	233 182 000
Moyenne	255 525 000	240 664 000	229 660 000	234 545 000
Entrées pendant le trimestre	668 238 000	625 258 000	651 477 000	598 074 000
Sorties pendant le trimestre	557 927 000	680 994 000	616 335 000	594 993 000
COMPTE COURANT DU TRÉSOR.				
Solde du compte courant du trésor en fin de trim.	23 569 000	84 785 000	66 567 000	65 342 000
Moyenne du trimestre	40 194 000	50 896 000	86 156 000	54 676 000
Recette pendant le trimestre	128 164 000	178 574 000	101 751 000	147 543 000
Dépense pendant le trimestre	146 685 000	117 356 000	119 969 000	148 767 000
COMPTES COURANTS DIVERS.				
Solde des comptes courants en fin de trimestre	51 174 000	44 763 000	49 687 000	49 335 000
Moyenne du trimestre	58 030 000	48 908 000	44 369 000	48 999 000
Recette pendant le trimestre	1 591 074 000	1 442 733 000	1 412 890 000	1 465 020 000
Dépense pendant le trimestre	1 539 919 000	1 449 733 000	1 392 404 000	1 465 396 000

La Banque a fait encore une grande perte, en 1847, par la mort de M. *Benjamin* DELESSERT ; il était le dernier

de ces administrateurs qui ont participé à son organisation; qui y ont établi l'ordre, l'exactitude, et cette loyauté qui contribue autant que la sagesse, à son crédit et à sa bonne réputation; sa première nomination de régent date de 1802, il a constamment été réélu depuis cette époque; vous connaissez ses grandes qualités, son mérite et l'estime si générale dont il jouissait.

Opérations des banques départementales en 1847.

Les deux premiers états qui suivent présentent le mouvement des banques départementales en 1847, le troisième indique la totalité des escomptes opérés pendant la même année, tant par ces banques départementales que par la Banque de France et ses comptoirs.

	Avances.	Escompte.	Réunion.
Banque du Havre	120 000	13 322 000	13 442 000
— de Lille	2 820 000	5 880 000	8 700 000
— de Lyon	»	»	»
— de Marseille	»	6 200 000	6 200 000
— d'Orléans	75 000	3 697 000	3 772 000
— de Rouen	400 000	3 707 000	4 107 000
— de Toulouse	1 300 000	»	1 300 000
Totaux par année	4 715 000	32 806 000	37 521 000

MOYENNES DE L'ACTIF RÉALISABLE.

	Réserves.	Portefeuille.	Prêts sur rentes.	Total.
Bordeaux	12 551 523	13 940 066	»	26 491 589
Rouen	4 483 000	10 101 852	»	14 584 852
Nantes	1 723 419	6 354 255	»	8 077 674
Lyon	10 388 500	23 095 500	629 000	34 113 000
Marseille	6 368 600	14 008 000	233 000	20 609 600
Le Havre	1 564 500	7 010 000	»	8 574 501
Lille	1 792 981	5 446 000	73 237	7 312 218
Toulouse	1 645 577	2 386 212	2 311 527	6 343 316
Orléans	1 140 005	2 622 152	280 000	4 042 157
Totaux	41 658 105	84 964 038	3 526 764	130 148 907

MOYENNES DU PASSIF EXIGIBLE.

Noms des banques.	Circulation.	Comptes courants.	Total.
Bordeaux	20 919 053	1 980 514	22 899 567
Rouen	12 010 000	277 100	12 287 100
Nantes	4 307 750	551 217	4 858 967
Lyon	19 722 000	11 901 000	31 623 000

arseille.................	16 530 000	1 100 000	17 630 000
e Havre................	4 419 312	121 408	4 540 720
ille....................	4 465 000	633 917	5 098 917
oulouse	4 763 582	150 198	4 913 780
rléans..................	2 964 250	118 874	3 083 124
TOTAUX..........	90 100 947	16 834 228	106 935 173

Noms des banques.	Capital.	ESCOMPTE DU PAPIER PAYABLE sur place.	à Paris.	TOTAL.
Bordeaux...	3 150 000	74 854 443	31 320 810	106 175 253
Rouen......	3 000 000	45 543 700	34 388 000	79 931 700
Nantes.....	3 000 000	46 894 378	2 587 085	49 481 463
Lyon........	2 000 000	185 562 000	»	185 562 000
Marseille . .	4 000 000	214 712 547	55 478 154	270 190 701
Le Havre...	4 000 000	26 655 363	40 849 934	67 505 297
Lille........	2 000 000	23 059 007	25 452 917	48 511 924
Toulouse ...	1 200 000	20 818 817	3 619 024	24 437 841
Orleans.....	1 000 000	12 809 854	6 992 838	19 802 692
TOTAUX...	23 350 000	650 910 109	200 688 762	851 598 871

Montant total des opérations faites par les banques publiques en 1847.

Banque de France................	1 372 188 000	1 853 898 000
Comptoirs.......................	481 710 000	
Banques départementales..........................		851 600 000
Total général.........		2 705 498 000

Moyennes des portefeuilles.

Banque de France................	176 843 000	253 314 000
Comptoirs.......................	76 471 000	
Banques départementales..........................		84 964 000
Total général.........		338 278 000

Moyennes des circulations.

Banque de France................	237 573 000	247 118 000
Comptoirs.......................	9 545 000	
Banques départementales..........................		90 100 000
Total général.........		337 218 000

Des dons et legs faits en France aux établissements de bienfaisance.

De toutes les manières d'exercer la charité, celle qui coûte le moins à l'égoïsme de notre nature est celle qui s'exerce après nous ; alors que tout nous échappe, c'est encore un moyen de nous survivre, d'éterniser notre mémoire et de prolonger l'exercice de la volonté, cette faculté si chère et si jalouse. De là les dons et legs aux pauvres. L'homme le moins généreux prodigue après sa mort cet or dont son orgueil retire, en le donnant ainsi, une jouissance anticipée à laquelle il sacrifie souvent l'intérêt de sa famille. La religion elle-même excite puissamment à ces donations, qui font espérer au donateur la miséricorde divine. L'empire de ces sentiments est tel, que les établissements de main-morte (expression qui caractérise à merveille la position du donateur et celle de l'acceptant), les établissements de main-morte, disons-nous, auraient absorbé entièrement tous les trésors de la France, si, dans tous les temps, l'État n'avait veillé avec un soin scrupuleux à ce que les familles ne fussent point dépouillées par ces générosités funèbres. Et, en cela l'État agissait non-seulement avec la prudence d'un tuteur éclairé, mais il veillait à son propre intérêt. Car les biens échus aux établissements de main-morte, outre qu'ils ne rapportent plus rien à l'État, puisqu'ils ne sont plus sujets à mutation, sont presque toujours administrés de telle sorte que leurs produits deviennent à peu près nuls. Pour n'en donner qu'un exemple, nous citerons une propriété rurale appartenant à une administration hospitalière; cette propriété était louée 300 francs par an, et elle fut vendue plus de 80,000 fr. !

Les édits de 1656, 1669, 1709, 1749 et 1776, attestent suffisamment les intentions de l'État à cet égard. Entre beaucoup d'autres, le préambule de l'édit d'août 1749, et les articles 14 et 17 de cet édit, méritent d'être cités.

« Art. 14. Faisons défense à tous les gens de main-
« morte d'acquérir, recevoir, ni posséder à l'avenir au-
« cun fonds de terre, maisons, droits réels, rentes fon-

« cières non rachetables, même des rentes constituées « sur des particuliers, *si ce n'est après avoir obtenu nos* « *lettres patentes* pour parvenir à ladite acquisition et « pour l'amortissement desdits biens.

« ART. 17. Défendons de faire à l'avenir *aucune dispo-* « *sition de dernière volonté*, pour donner aux gens de « main-morte des biens de la qualité marquée par l'arti- « cle 14. Voulons que lesdites dispositions soient décla- « rées nulles, quand même elles seraient faites à la charge « d'obtenir nos lettres patentes, ou qu'au lieu de donner « directement lesdits biens auxdites gens de main-morte, « celui qui en aurait disposé aurait ordonné qu'ils seraient « vendus ou régis par d'autres personnes, pour en re- « mettre le prix ou les revenus. »

Cette dernière prohibition fut levée plus tard par la déclaration du 20 juillet 1762, qui valida les libéralités faites depuis 1749 sous forme de legs.

Il est certainement impossible de prendre des dispositions plus sages et plus prudentes dans l'intérêt des familles. Et cependant les donations faites aux églises, aux monastères, aux établissements hospitaliers, se sont élevées, probablement, à plusieurs milliards, depuis les premiers siècles de la monarchie jusqu'à 1790. Alors tous les biens, meubles ou immeubles, appartenant aux établissements de main-morte, furent confisqués au profit de l'État qui, par malheur, ne sut en tirer aucun parti. L'effet de cette confiscation fut d'arrêter instantanément les dons et legs faits aux hospices ou hôpitaux ; et à la même époque, la législation qui régissait cette partie de l'administration publique tomba en désuétude. Mais aussitôt que l'ordre fut rétabli, le législateur sentit la nécessité de régler de nouveau le mode d'acceptation des libéralités faites aux établissements de bienfaisance. Les articles 910 et 937 de ce Code témoignent en faveur de la sollicitude de leur auteur, tant pour ce qui touche les classes souffrantes, que pour ce qui intéresse les familles dont il se montra toujours le protecteur.

Voici, du reste, quelle est aujourd'hui la législation qui régit les libéralités faites aux établissements de bienfaisance.

Les dispositions entre-vifs ou par testament au profit des hospices ne peuvent avoir leur effet qu'autant qu'elles auront été autorisées par le gouvernement.

Les donations faites au profit d'hospices ou des pauvres seront acceptées par les administrateurs après y avoir été dûment autorisés.

Les délibérations des administrations de charité et de bienfaisance ayant pour objet l'acceptation des dons et legs d'objets mobiliers ou de sommes d'argent faits à ces établissements, sont exécutoires en vertu d'un arrêté du préfet, lorsque leur valeur n'excède pas 3,000 fr. (1), et en vertu d'une autorisation du gouvernement, lorsque leur valeur est supérieure ou qu'il y a réclamation des prétendants directs à la succession.

Les délibérations qui porteraient refus de dons et legs d'objets immobiliers ne sont exécutoires qu'en vertu d'une autorisation du gouvernement.

Lors même qu'un legs ou une donation fait à une personne tierce sera la condition d'en appliquer le montant à un hospice, l'administration de cet établissement doit intervenir pour demander l'autorisation de les accepter, et elle doit surveiller l'exécution de la disposition.

Les Conseils municipaux doivent être consultés sur l'acceptation des dons et legs qui sont faits aux établissements charitables.

Les notaires dépositaires d'un testament contenant un legs au profit d'un établissement de bienfaisance, sont tenus d'en donner avis aux administrateurs lors de l'ouverture du testament.

Les donations faites à des établissements de bienfaisance par des personnes qui désirent rester inconnues, ne peuvent être autorisées. Il faut que le donateur consente à se faire connaître et à se laisser nommer dans l'acte notarié qui devra être passé à cet effet, sauf à lui à demander que son nom ne soit pas inscrit sur l'ordonnance à intervenir ; ce qui lui sera accordé sans difficulté.

(1) Ce n'est que depuis le 6 juillet 1846 que les préfets peuvent autoriser les libéralités s'élevant à 3 000 fr. Ils ne le pouvaient antérieurement que jusqu'à 300 fr.

On le voit, la législation nouvelle n'est pas restée au-dessous de l'ancienne pour défendre l'intérêt des familles, et l'on peut dire que les derniers gouvernements qui se sont succédé en France depuis cinquante ans ont constamment usé de leur pouvoir pour protéger la veuve et l'orphelin contre d'excessives libéralités.

Le peu d'ordre établi dans l'administration publique en France avant 1790, et surtout l'absence absolue de statistique, ne permettent pas de faire connaître les sommes données aux divers établissements hospitaliers, les seuls alors qui distribuaient les secours publics aux classes souffrantes. On sait seulement que, dans l'espace de plusieurs siècles, les donations en faveur de ces établissements avaient été considérables, sans toutefois qu'il soit possible de se rendre un compte exact de leur importance.

Grâce aux améliorations introduites dans l'administration moderne, nous pouvons aujourd'hui connaître la quotité des dons et legs faits aux pauvres en quarante-cinq ans, c'est-à-dire de 1800 à 1845 (1). Cet espace de temps est divisé en trois périodes.

Le Consulat et l'Empire, 1809 à 1814.

La Restauration, 1815 à 1829.

La monarchie de 1830, 1830 à 1845.

Pendant ces quarante-cinq ans, il a été donné aux pauvres la somme de *cent vingt-deux millions*, non compris les dons évalués au-dessous de 300 fr., pour lesquels l'autorisation du gouvernement n'était pas nécessaire, et qui, par conséquent, ne sont pas compris dans les 122 millions précités. Il en est de même des dons manuels ou quêtes faites, chaque hiver, dans les villes, par les soins des administrateurs des bureaux de bienfaisance. Ces quêtes, à Paris seulement, dépassent la somme de 200,000 fr. par an.

Voici le relevé détaillé des dons et legs faits aux hôpitaux, hospices et bureaux de bienfaisance.

(1) C'est aux soins de M. Labrosse, employé du ministère de l'intérieur, qu'on doit le travail statistique sur les dons et legs faits aux établissements de bienfaisance.

PREMIÈRE PÉRIODE, 1800 à 1814.

Hôpitaux et hospices.

Argent	3 756 499	05
Immeubles	3 535 790	94
Valeurs diverses	161 810	91
Rentes sur l'Etat	326 167	60
Rentes sur particuliers	1 199 170	18

Bureaux de bienfaisance.

Argent	2 320 842	36
Immeubles	1 540 993	26
Valeurs diverses	190 522	54
Rentes sur l'Etat	356 373	»
Rentes sur particuliers	1 533 533	63
Total	14 921 703	47

DEUXIÈME PÉRIODE, 1815 à 1829.

Hôpitaux et hospices.

Argent	19 918 173	51
Immeubles	8 350 229	56
Valeurs diverses	364 430	33
Rentes sur l'Etat	1 515 353	97
Rentes sur particuliers	2 209 918	38

Bureaux de bienfaisance.

Argent	8 862 036	12
Immeubles	4 411 773	14
Valeurs diverses	540 145	27
Rentes sur l'Etat	1 384 255	60
Rentes sur particuliers	3 264 458	61
Total	51 020 674	49

TROISIÈME PÉRIODE, 1830 à 1845.

Hôpitaux et hospices.

Argent	18 785 324	95
Immeubles	7 788 003	55
Valeurs diverses	482 419	99
Rentes sur l'Etat	2 058 358	72
Rentes sur particuliers	2 141 708	45

Bureaux de bienfaisance.

Argent	14 145 797	36
Immeubles	4 476 679	19
Valeurs diverses	793 425	70
Rentes sur l'Etat	2 277 686	17
Rentes sur particuliers	3 612 568	38
Total	56 561 972	47

RÉCAPITULATION.

	Hôpitaux.		Bureaux de bienfaisance.	
PREMIÈRE PÉRIODE...........	8 979 438	68	5 942 264	79
DEUXIÈME PÉRIODE..........	32 358 105	75	18 662 668	74
TROISIÈME PÉRIODE...........	31 255 815	70	25 306 156	81
	72 603 460	19	49 911 430	34
		122 514 890 fr. 53 c.		

La première période, 1800 à 1814, ne présente qu'une recette de 14 millions. On sortait alors d'un état révolutionnaire qui avait compromis ou détruit toutes les fortunes. La guerre avait ruiné le pays ; mais aussitôt que la paix fut proclamée, que le calme permit à l'industrie de répandre ses bienfaits, une ère nouvelle commença aussi pour les établissements de bienfaisance, et les libéralités faites aux pauvres quadruplèrent dans le même espace de temps, car elles s'élevèrent à la somme de 51 millions ! C'est ce qui forme la seconde période, 1815 à 1829. Cette tendance à la charité s'est encore accrue dans la troisième période, 1830 à 1845 ; de 51 millions, les dons et legs faits aux pauvres ont été portés à 56 millions !

Il est bon de remarquer que la somme de 122 millions donnée aux pauvres dans l'espace de quarante-cinq ans, est le chiffre officiel, c'est-à-dire le montant des donations faites avec l'autorisation du gouvernement. A quelles sommes peuvent s'élever les libéralités faites de la main à la main aux établissements particuliers, on l'ignore ; mais il n'y aurait certainement pas d'exagération à décupler cette somme. Il existe, à Paris seulement, plus de cent vingt sociétés qui ont organisé diverses œuvres de bienfaisance, dont les budgets s'élèvent chaque année à des sommes considérables. Lyon, Lille, Marseille, suivent ce noble exemple, et malgré les injustes déclamations auxquelles la société actuelle est en butte, il faut reconnaître que jamais, à aucune époque, on ne s'est occupé des classes souffrantes avec plus d'intelligence et de charité. Crèches, salles d'asile, écoles gratui-

tes, colonies agricoles, écoles d'apprentissage, ouvroirs, maisons de refuge, maisons de retraite; on a tout mis en œuvre pour soulager la misère, pour adoucir les maux qu'elle traine à sa suite.

AD. DE WATTEVILLE.

Compte général.

Administration de la justice criminelle pendant l'année 1846.

Nos statistiques judiciaires ont obtenu, dès les premiers temps de leur apparition, une approbation universelle, que justifient l'importance et le grave intérêt des documents qu'elles contiennent. Ces statistiques, en effet, viennent constater chaque année l'état moral du pays; elles fournissent au législateur le seul moyen qu'il possède de connaître l'influence et les effets des lois appliquées; elles préparent le travail scientifique et les améliorations législatives; enfin, en dévoilant les causes qui nuisent au développement de la moralité publique, elles donnent une direction utile à tous les travaux qui se proposent comme but le progrès de l'ordre moral. Elles ont encore, en ce qui concerne l'administration de la justice, un autre résultat : elles livrent à la publicité tous les actes judiciaires: elles soumettent ces actes au contrôle d'un examen public; elles entretiennent entre les juridictions et dans l'esprit des magistrats une émulation salutaire. La République ne doit pas répudier un instrument de surveillance et de progrès.

On peut ajouter que l'utilité de ces documents ne peut que s'accroître. Dans la période nouvelle, qui date de la révolution de Février, il sera plus que jamais d'un haut intérêt de suivre le mouvement de la criminalité et de rechercher les causes qui agissent sur la moralité publique et les modifient. Il importera, en effet, après une révolution qui a profondément remué tous les éléments de l'ordre social, de constater quels seront et l'influence et les

résultats des institutions nouvelles sur les mœurs, sur les habitudes, sur la vie du peuple.

Il importera de vérifier si les causes communes de la démoralisation ont perdu de leur activité ; si les lois et les principes nouvellement inaugurés ont exercé une action moralisante sur les citoyens ; si le flot de la criminalité s'est arrêté. Il est permis d'attendre un tel résultat du développement que la République doit imprimer à l'instruction générale, de la propagation plus active que, par son seul principe, elle tendra sans cesse à donner aux notions du droit et de la justice : enfin, des institutions bienfaisantes qui développeront le bien-être et l'ordre dans les populations.

Pendant l'année 1845, les cours d'assises des 86 département savaient jugé contradictoirement 6,685 accusés compris dans 5,054 accusations : 2,051 accusés (31 sur 100) avaient été poursuivis pour des crimes contre les personnes, et 4,634 (69 sur 100) pour des crimes contre les propriétés.

En 1846, les mêmes cours ont jugé 5,077 accusations et 6,908 accusés : 1,878 accusés de crimes contre les personnes (27 sur 100), et 5,030 accusés de crimes contre les propriétés (73 sur 100).

En comparant la criminalité des deux années, on voit que, durant la seconde, le nombre des accusés de crimes contre les personnes a diminué de 173, et que celui des accusés de crimes contre les propriétés s'est accru de 396. Le nombre total des accusés des deux espèces de crimes réunis a augmenté de 223, un peu plus de 3 p. 100. Cet accroissement est peu considérable, si l'on prend en considération l'extrême misère qu'ont éprouvée les classes laborieuses sur tous les points de la France, par suite de la rareté des subsistances, pendant les derniers mois de 1846. Il importe d'ailleurs de remarquer que, malgré cette augmentation, le nombre total des accusés demeure, en 1846, inférieur à ce qu'il était dans la période de 1826 à 1844.

Le nombre des accusés des crimes les plus graves est resté stationnaire en 1846. On compte, à quelques unités près, autant d'accusés de parricide, d'assassinat et de

meurtre, qu'en 1845 ; il y a eu moins d'accusés d'empoisonnement et d'infanticide. Le nombre des accusés de viol et d'attentats à la pudeur sur des enfants est le même en 1846 qu'en 1845 ; jusqu'alors il s'était accru régulièrement chaque année. Celui des accusés de viol et d'attentat à la pudeur sur des adultes a diminué de 30 p. 100.

Parmi les crimes contre les propriétés, il n'en est que trois qui présentent, en 1846, un nombre d'accusés plus élevé qu'en 1845 : ce sont ceux d'incendie, de banqueroute frauduleuse et de vols qualifiés. Le nombre des accusés de cette dernière espèce de crime surtout a été bien plus élevé en 1846 qu'en 1845 ; cependant il ne dépasse pas le total de 1844.

Chaque année, la distribution des accusés entre les divers départements se fait d'une manière inégale. La Seine présente, en 1846, pour un accusé, 1,537 habitants ; la Corse, 1,799 ; l'Aube, 2,847 ; la Vienne, 3,179 ; la Seine-Inférieure, 3,245; le Vaucluse, 3,366; Seine-et-Oise, 3,417.

Dans les huit départements dont les noms suivent, on compte, au contraire, plus de 10,000 habitants pour un accusé : dans les Hautes-Alpes, 14,789 ; dans le Doubs, 14,617 ; dans le Nord, 13,650 ; dans le Cher, 13,388 ; dans le Pas-de-Calais, 12,884 ; dans la Vendée, 11,400 ; dans la Nièvre, 10,742 : dans l'Isère, 10,144.

La différence qui se remarque entre les départements, quant au nombre proportionnel des accusés traduits devant les cours d'assises, se reproduit relativement à la nature des crimes pour lesquels ces accusés étaient poursuivis. Ainsi, sur 100 accusés traduits devant la cour d'assises du Cher, 9 seulement étaient poursuivis pour des crimes contre les personnes, 91 l'étaient pour des crimes contre les propriétés. Dans la Seine, dans la Gironde et dans l'Aube, il y avait 11 accusés de crimes contre les personnes sur 100 et 89 accusés de crimes contre les propriétés ; dans Loir-et-Cher, le Loiret et la Vienne, 13 accusés de crimes contre les personnes et 87 accusés de crimes contre les propriétés.

On trouve au contraire, en Corse, 81 accusés sur 100 jugés pour des crimes contre les personnes et 19 seulement pour des crimes contre les propriétés ; dans les Py-

rénées-Orientales, 0,68 accusés de crimes de la première espèce et 0,32 de la seconde ; dans l'Aube, 0,53 et 0,47 ; dans le Cantal, 0,52 et 0,48 ; dans le Bas-Rhin, 0,51 et 0,49.

Les 6,908 accusés de 1846 se divisent en 5,743 hommes (0,83) et 1,165 femmes (0,17). En rapprochant le nombre des accusés de chaque sexe de la fraction correspondante de la population, on trouve un accusé sur 3,055 hommes et une accusée sur 15,339 femmes.

Les accusés étaient âgés : 1,199, un sixième environ, de moins de vingt et un ans ; 2,204 de vingt et un à trente ans ; 1,686 de trente à quarante ans ; 1,111 de quarante à cinquante ans ; 455 de cinquante à soixante ans ; 253 de plus de soixante ans.

Il y a, chaque année, un moindre nombre proportionnel de mineurs parmi les accusés de crimes contre les personnes que parmi les accusés de crimes contre les propriétés.

Les accusés célibataires formaient, en 1846, et la proportion est à peu près la même tous les ans, plus de la moitié (55 sur 100) du nombre total ; ils étaient au nombre de 3,834. On comptait 2,749 accusés mariés et 325 veufs et veuves. 2,183 des accusés mariés et 259 de ceux qui vivaient dans le veuvage avaient des enfants.

Les communes rurales présentent, chaque année, un plus grand nombre d'accusés que les communes urbaines ; mais il n'est pas possible, dans l'état actuel des tableaux du recensement de la population, de vérifier quel est le rapport qui existe entre le nombre total des habitants, soit des campagnes, soit des villes, et celui des accusés de chacune de ces deux catégories. On voit seulement, par les tableaux du compte général de la justice criminelle, que les habitants des campagnes commettent proportionnellement plus de crimes contre les personnes que les accusés des communes urbaines.

Chacune des professions que comprend la société a fourni son contingent plus ou moins considérable d'accusés. 2,526 (0,37) appartenaient à la classe des individus occupés habituellement aux travaux de la terre, et 2,266 à celle des ouvriers de toute espèce, chargés de mettre en

œuvre les produits du sol ; 496 étaient voués au commerce comme chefs d'établissements ou commis. On comptait 322 voituriers, charretiers ou mariniers ; 143 aubergistes, cafetiers ou logeurs, et 517 domestiques attachés à la personne ; 349 accusés vivaient de leur revenu ou du produit d'une profession libérale ; 289 enfin étaient des gens sans aveu ni moyens d'existence.

Sur 100 accusés jugés en 1846, plus de la moitié, 52, ne savaient ni lire ni écrire, et l'instruction de la plupart des 48 autres se bornait à savoir un peu lire et écrire, ou lire seulement.

Il résulte des tableaux publiés par le ministère de la guerre, et dans lesquels les jeunes gens appelés au recrutement de l'armée sont classés d'après leur degré d'instruction, que près des trois cinquièmes (58 sur 100) de ces jeunes gens savent au moins lire ; il semble que la proportion devrait être à peu près la même parmi les hommes accusés, tandis qu'elle n'est en réalité que de 52 sur 100. Ainsi la portion de la population complétement dénuée d'instruction fournirait un nombre proportionnel d'accusés plus fort que celle dont l'intelligence a été cultivée même dans les limites les plus restreintes. Ce résultat est le plus fort argument en faveur des développements de l'instruction.

Le nombre proportionnel des accusés illettrés est, tous les ans, plus élevé parmi les accusés de crimes contre les personnes que parmi les accusés de crimes contre les propriétés.

Sur les 5,077 accusations contradictoires soumises, en 1846, aux cours d'assises, 2,697 (0,53) ont été complétement admises ; 1,071 (0,21) ne l'ont été qu'avec des modifications qui, à l'égard de 562, réduisaient les faits à de simples délits ; 1,309 enfin (0,26) ont été entièrement rejetées.

En passant des accusations aux accusés, on voit que des 6,908 individus jugés pendant l'année, 2,269 ont été acquittés, 1,835 condamnés à des peines afflictives et infamantes, et 2,774 à des peines correctionnelles ; qu'enfin 30 accusés âgés de moins de 16 ans, et qui, d'après les déclarations des jurés, avaient agi sans discernement,

ont été : 24 envoyés dans des maisons d'éducation correctionnelle pour y être enfermés pendant un temps plus ou moins long ; et les 6 autres remis à leurs parents qui les réclamaient et étaient en état de les élever.

Les arrêts de condamnation à mort rendus en 1846 ont reçu leur exécution à l'égard de 40 condamnés. La peine capitale a été commuée en faveur de 11 en celle des travaux forcés à perpétuité et le 52e s'est suicidé après le rejet de son pourvoi en cassation.

Les cours d'assises ont appliqué la peine accessoire, de l'exposition publique à 867 condamnés à des peines afflictives et infamantes ; elles en ont dispensé 891, et 25 autres, septuagénaires ou mineurs de dix-huit ans, en ont été affranchis en vertu des dispositions de la loi. Les 891 condamnés dispensés de l'exposition publique forment les sept dixièmes (0,70) du nombre total de ceux auxquels les cours d'assises pouvaient la remettre ; la proportion n'était que de 68 sur 100 en 1845 et de 65 sur 100 en 1841. D'année en année l'application de cette peine devenait moins fréquente, et le décret qui la supprime a réalisé un vœu général.

Le bénéfice des circonstances atténuantes a été accordé par le jury, en 1846, à 2,863 accusés reconnus coupables de crimes. En vertu de cette déclaration, les cours d'assises ont abaissé la peine prononcée par la loi de deux degrés au profit de 1,168 condamnés, et d'un seul degré à l'égard de 1,695 autres qui n'étaient pas susceptibles d'une plus grande réduction. En 1842, 67 condamnés sur 100 seulement avaient obtenu le bénéfice de cette déclaration ; 69 sur 100 en 1843 ; 70 sur 100 en 1844 ; 71 sur 100 en 1845 ; enfin 73 sur 107 en 1846.

Les résultats des poursuites ont été, dans leur ensemble, absolument identiques en 1845 et en 1846 : on compte, pendant ces deux années, 33 acquittés sur 100 accusés, 27 condamnés à des peines afflictives et infamantes, et 40 condamnés à des peines correctionnelles. En jetant les yeux sur le tableau qui suit, on voit combien ces résultats ont peu varié de 1840 à 1846. Jusqu'en 1839, le nombre proportionnel des acquittements avait été plus élevé.

La répression varie d'un département à l'autre d'une

manière très-sensible : tandis que dans quelques-uns le nombre proportionnel des acquittements n'excède pas le cinquième du nombre total des accusés, dans l'autre il dépasse les deux cinquièmes. Les jurés des Hautes-Alpes n'ont acquitté, en moyenne, en 1846, que 11 accusés sur 100; ceux de Maine-et-Loire, 14; de la Mayenne, 15; de la Manche, 19; du Var et d'Indre-et-Loire, 20 sur 100. Les jurés de l'Aude ont, au contraire, acquitté 58 accusés sur 100; ceux de la Vienne, 49; de la Nièvre et du Bas-Rhin, 47; des Deux-Sèvres 46; des Basses-Alpes, du Doubs et de la Haute-Saône, 45; de la Lozère et du Morbihan 43; du Loir-et-Cher et de la Haute-Loire, 42; de la Haute-Vienne et de l'Yonne, 41 sur 100.

Outre les 5,077 accusations jugées, en 1846, contradictoirement, les cours d'assises ont statué sans l'assistance du jury sur 600 accusations dirigées contre 670 accusés contumaces; elles n'ont acquitté que 6 de ces accusés. Les autres ont été condamnés : 54 à mort, 40 aux travaux forcés à perpétuité, 352 aux travaux forcés à temps, 214 à la réclusion, 2 à la dégradation civique et 2 à l'emprisonnement.

La cour d'assises de la Seine a jugé, pour sa part, 210 des accusés contumaces, près du tiers; la cour d'assises de la Corse en a jugé 51, et elle a prononcé contre 29 des condamnations à mort.

Près des deux tiers des accusés qui sont ainsi jugés par contumace prescrivent leur peine (art. 635 du Code pénal); les autres, au nombre de 35 sur 100 seulement, se représentent volontairement ou sont arrêtés avant que la peine soit prescrite et comparaissent devant le jury pour purger leur contumace.

Pendant l'année 1846, les cours d'assises ont statué sur le sort de 150 accusés précédemment condamnés par contumace; elles en ont acquitté 67, près de la moitié. Les autres ont été condamnés : 48 à des peines correctionnelles, 16 à la réclusion, 17 aux travaux forcés à temps et 2 aux travaux forcés à perpétuité.

Les cours d'assises de 13 départements ont eu à juger ensemble 11 prévenus de délits de presse périodique, 20

prévenus de délits de presse non périodique et 9 prévenus de délits politiques, en tout 40. Elles en ont acquitté 26, et les 14 autres ont été condamnés : 13 à l'emprisonnement et à l'amende, et 1 à l'amende seulement.

Tribunaux correctionnels. — Pendant l'année 1846, les tribunaux correctionnels ont jugé 161,376 affaires correctionnelles, dans lesquelles étaient impliqués 207,476 prévenus. En 1845, ils avaient jugé 152,923 affaires, intéressant 197,913 prévenus. Il y a donc eu, en 1846, une augmentation de 1,453 affaires (55 sur 1,000) et de 9,563 prévenus (46 sur 1,000).

Les prévenus jugés en 1846 étaient poursuivis : 110,593 pour des délits communs, et 96,883 pour des contraventions fiscales, forestières et autres. L'accroissement porte exclusivement sur le nombre des prévenus de délits communs, qui n'était, en 1845, que de 97,979, soit 12,614 de moins.

Le nombre des prévenus de contraventions forestières et autres contraventions fiscales a diminué de 3,051.

En rendant compte des travaux des cours d'assises, on a signalé la diminution du nombre des accusés pendant les dernières années. Le nombre des prévenus traduits devant la juridiction correctiomelle a suivi une progression en sens inverse.

Durant la dernière période de vingt et un ans, le nombre des prévenus jugés à la requête des administrations publiques a beaucoup diminué, celui des prévenus jugés à la requête des parties civiles n'a subi, d'une année à l'autre, que des changements presque insensibles, et enfin celui des prévenus jugés à la requête du ministère public s'est accru de plus du double ; ce nombre, qui n'était que de 47,443 en 1826, s'est élevé successivement jusqu'à 101,483 en 1846.

Pour bien apprécier la cause de cette augmentation du nombre des prévenus jugés à la requête du ministère public, il est indispensable de rechercher sur quelle espèce de délits elle a principalement porté.

Cet accroissement s'est manifesté dans toutes les classes de délits, mais dans des proportions fort inégales : ainsi, tandis que le nombre des prévenus de coups et bles-

sures volontaires, de diffamations et d'injures publiques, de rébellion et d'outrage envers des magistrats ou des fonctionnaires publics n'a éprouvé, notamment depuis quinze ans, qu'un accroissement assez en rapport avec celui de la population, le nombre des prévenus de mendicité, de vagabondage, de vols simples et d'escroquerie, ces délits qui sont la conséquence nécessaire de l'oisiveté et de la misère, s'est accru d'une manière affligeante, comme pour attester les funestes effets d'une mauvaise organisation sociale.

Les 207,476 prévenus jugés, en 1846, par les tribunaux correctionnels se divisent en 166,298 hommes (0,80) et 41,178 femmes (0,20). Ainsi les femmes forment le cinquième du nombre total des prévenus, tandis qu'elles font un sixième seulement (0,17) du nombre total des accusés jugés par les cours d'assises. Mais, si l'on considérait séparément les prévenus de délits communs, on trouverait parmi eux le même nombre proportionnel de femmes que parmi les accusés (17 sur 100).

Les tribunaux correctionnels ont acquitté 22,368 des 207,476 prévenus traduits devant eux en 1846 : un peu plus du dixième (11 sur 100). Ils en ont condamné 123,990 à l'amende seulement : les six dixièmes (60 sur 100) ; et 58,553 à l'emprisonnement (0,28). 4 délinquants forestiers n'ont été condamnés qu'à démolir des constructions élevées trop près des forêts. 2,561 enfants âgés de moins de seize ans, et reconnus avoir agi sans discernement dans la perpétration des faits qui leur étaient imputés, ont été également acquittés ; mais 1,132 seulement ont été rendus à leurs parents : 23 d'entre eux, prévenus de vagabondage, restant placés sous la surveillance de la haute police (art. 271, § 2, du Code pénal), les 1,429 autres ont été envoyés dans des maisons d'éducation correctionnelle, pour y être élevés. Le nombre des jeunes délinquants s'accroît sans doute chaque année ; mais ce qui tend à le faire supposer plus considérable qu'il ne l'est en réalité, c'est que depuis que des maisons d'éducation correctionnelle ont été organisées dans plusieurs départements pour assurer à ces malheureux enfants les bienfaits d'une éducation morale, intellectuelle et professionnelle

tout à la fois, les magistrats se montrent plus disposés à prononcer à leur égard des détentions de longue durée, et il en résulte un encombrement fâcheux dans toutes les maisons affectées aux jeunes détenus.

En exposant le résumé des travaux des cours d'assises, on a montré avec quelle remarquable exactitude les résultats des poursuites ont été, en 1846, les mêmes absolument qu'en 1845. La même uniformité se reproduit dans les résultats obtenus devant les juridictions correctionnelles, pour ce qui concerne les prévenus jugés à la requête du ministère public.

Dans chacune de ces deux années, 15 prévenus sur 100 ont été acquittés, 29 condamnés à l'amende seulement et 56 à l'emprisonnement. Durant les vingt dernières années, on voit le nombre des acquittements décroître progressivement d'année en année, et descendre de 27 à 15 sur 100.

Si les condamnations à l'emprisonnement sont nombreuses devant la juridiction correctionnelle, le peu de durée d'un grand nombre d'entre elles atteste combien les tribunaux savent allier une grande indulgence à la nécessité d'une répression. Voici quelle a été la durée des condamnations à l'emprisonnement ou à la détention correctionnelle prononcées pendant l'année 1846 par ces tribunaux :

De moins de 6 jours pour......	7 574 condamnés :	126 sur 1 000
De 6 jours à un mois pour......	17 864	298 sur 1 000
De 1 mois à 6 mois pour.......	21 060	351 sur 1 000
De 6 mois à 1 an exclusivement pour....................	4 952	116 sur 1 000
De 1 an pour..................	2 028	
De 1 an et un jour à 2 ans pour.	4 325	91 sur 1 000
De 2 ans à 5 ans pour..........	1 122	
De 5 ans pour.................	653	18 sur 1 000
De 5 à 10 ans pour............	375	
De 10 ans pour................	29	
Total.......	59 982	1 000

Il n'a été formé, pendant l'année 1846, que 6,984 appels contre des jugements des tribunaux de police correctionnelle : c'est environ 4 appels pour 100 jugements. Ces 6,984 appels intéressaient 9,296 prévenus : 5,153

étaient appelants, 3,413 intimés, et 730 appelants et intimés tout à la fois.

Les cours et tribunaux d'appel ont confirmé 4,188 jugements (0,60), et en ont infirmé en tout ou partie 2,796 (0,40). Le sort de 5,418 prévenus n'a pas été changé par le résultat des appels ; celui de 1,897 a été aggravé, et celui de 1,815 adouci.

Les antécédents judiciaires des individus traduits devant les cours d'assises et les tribunaux correctionnels sont recherchés avec le plus grand soin, car ils sont l'un des éléments de l'application de la peine. Parmi les 6,908 accusés en 1846 par les cours d'assises, 1,781 avaient été précédemment condamnés, savoir : 148 aux travaux forcés, 104 à la réclusion, 601 à plus d'un an d'emprisonnement, 893 à un an ou moins de la même peine, et 35 à l'amende seulement.

Les récidives forment, en 1846, plus du quart (0,26) du otal des accusés. Le nombre proportionnel en avait été moins élevé de 1842 à 1845, et il n'a pas cessé de s'accroître depuis 1826.

Les cours d'assises n'ont acquitté en moyenne que 6 sur 100 des accusés précédemment condamnés aux travaux forcés. Elles ont prononcé des peines afflictives et infamantes contre 81 et des peines correctionnelles contre 13 sur 100.

Les prévenus jugés à la requête du ministère public sont presque les seuls dont les antécédents aient été constatés. Sur les 101,483 prévenus que le ministère public a traduits, en 1846 devant les tribunaux correctionnels, 17,155 étaient en récidive : 830 étaient des forçats libérés, 655 avaient été précédemment condamnés à la réclusion, 4,533 à plus d'un an d'emprisonnement, 10,457 à un an et moins de la même peine et 680 à l'amende seulement.

Un grand nombre d'entre eux avaient subi plusieurs condamnations antérieures : 844 avaient été déjà condamnés au moins dix fois ; 259 l'avaient été neuf fois ; 331 huit fois ; 406 sept fois ; 539 six fois ; 780 cinq fois : 1,142 quatre fois ; 1,895 trois fois ; 3,213 deux fois ; 7,746,

un peu moins de la moitié, n'avaient encouru précédemment qu'une seule condamnation.

Les tribunaux correctionnels n'ont acquitté que 849 (un peu moins de 5 p. 100) des prévenus en récidive; ils en ont condamné 764 à l'amende seulement, 11,980 à moins d'un an d'emprisonnement; 582 à un an; 2,546 d'un an et un jour à cinq ans exclusivement; 368 à cinq ans; 49 à plus de cinq ans et moins de dix, et 17 à dix ans.

Les prévenus en récidive forment en 1846 un peu plus du sixième (169 sur 1,000), du nombre total des prévenus jugés à la requête du ministère public: c'est la même proportion qu'en 1844; en 1845, on en comptait 172 sur 1,000, et 187 sur 1,000 en 1843.

Les récidives sont aussi étudiées dans leurs rapports avec les bagnes et les maisons centrales, afin de rechercher quelle est, au point de vue de l'amendement, l'influence du régime de ces établissements sur les détenus qui y sont enfermés. L'accroissement progressif du nombre des récidivistes dit assez combien il est urgent d'introduire de profondes réformes dans le régime de nos prisons.

Les 2,681 tribunaux de simple police, chargés de réprimer les légères infractions aux lois et règlements relatifs à la sûreté, à la tranquillité et à la salubrité publiques, ont prononcé ensemble 236,255 jugements en 1846 : c'est 2,277 de plus qu'en 1845.

Les récidives sont proportionnellement un peu moins fréquentes parmi les libérés des bagnes que parmi les libérés des maisons centrales; pour les uns comme pour les autres, la proportion a été plus forte depuis 1835 qu'elle ne l'avait été jusque-là.

Le nombre des incendies volontaires ou par imprudence, qui ont été l'objet des investigations de la justice en 1846, est de 7,864. Les édifices, récoltes ou autres objets détruits ou menacés par 3,410 de ces incendies (44 sur 100) étaient assurés.

La mesure rigoureuse de l'arrestation préalable a été appliquée à 64,444 individus en 1846, soit en cas de flagrant délit, soit en vertu de mandats délivrés par les juges d'instruction : 399 seulement ont obtenu leur mise en liberté

provisoire sous caution ; 38,791 (0,61) de ceux qui sont restés détenus pendant toute la durée de l'instruction ont été définitivement condamnés par les cours d'assises ou les tribunaux correctionnels ; 25,254 (0,39) ont été déchargés des poursuites ou acquittés. Les longues détentions préventives ont été subies presque exclusivement par les accusés qui ont été acquittés par les cours d'assises ; mais, quelle qu'en soit la cause, il est urgent de la faire cesser, de rendre l'administration de la justice plus prompte, surtout à l'égard des prévenus qui attendent en prison le jour du jugement. Les fonctionnaires ou agents du gouvernement inculpés de crimes ou délits commis dans l'exercice de leurs fonctions en 1846 sont au nombre de 74, savoir : 30 maires, 1 adjoint, 1 receveur municipal, 1 commissaire de police, 1 receveur de l'enregistrement, 4 employés des postes, 3 percepteurs, 1 garde-mine, 6 employés aux vivres de la marine, 16 gardes forestiers et 10 douaniers.

Les administrations compétentes ont autorisé la mise en jugement de 16 ; le conseil d'État l'a autorisée pour 26 autres et refusée pour 32.

Des 42 qui ont été poursuivis en vertu de cette autorisation, 20 ont été déchargés des poursuites ou acquittés, 4 ont été condamnés à des peines afflictives ou infamantes, 11 à l'emprisonnement et 7 à l'amende. — Il a été soumis, en 1846, à la section criminelle de la cour de cassation, 1,308 pourvois : 718 en matière criminelle, 386 en matière correctionnelle, 180 en matière de simple police, et 24 dirigés contre les décisions des conseils de discipline de la garde nationale. 26 demandes en règlement de juges, et 11 demandes en renvoi pour cause de suspicion légitime ou de sûreté publique, ont été portées devant la même section.

Les pourvois et demandes étaient formés : 269 par le ministère public, et 1,076 par les parties intéressées. 44 pourvois s'appliquaient à des arrêts ou jugements émanés des cours et des tribunaux des colonies.

La section criminelle de la cour de cassation a rendu, pendant l'année, 1,350 arrêts, dont 246 de cassation, 817 de rejet, et 252 de non-lieu à statuer. Elle a accueilli 27

emandes en règlement de juges, et 5 en renvoi pour cause e suspicion légitime ou de sûreté publique ; enfin, elle a ejeté 2 demandes de la première espèce, et 1 de la seconde.

Le nombre proportionnel des arrêts de cassation a été le 59 sur 100 pourvois en matière de simple police, de 22 sur 100 en matière de police correctionnelle, et de 7 sur 100 seulement en matière criminelle. En cette dernière matière les pourvois sont beaucoup plus fréquents que dans les deux autres, les individus condamnés par les cours d'assises à des peines graves ayant presque toujours recours à ce moyen pour éloigner l'exécution des arrêts qui les frappent.

La préfecture de police a opéré 18,568 arrestations pendant l'année 1846. Elle n'en avait fait que 15,036 en 1845 et 14,719 en 1844; mais, en 1843, il y en avait eu 16,646 (1).

Immédiatement après leur arrestation, 17,135 individus ont été traduits devant l'autorité judiciaire du département de la Seine, et 125 ont été conduits dans les départements pour y répondre à des mandats d'amener décernés par des juges d'instruction; 875 ont été relaxés, et 333 d'entre eux ont reçu des passe-ports avec secours de route pour se rendre à leur domicile, soit en France, soit à l'étranger; 433, enfin, ont été placés dans des hospices ou dans des dépôts de mendicité.

Parmi les procès-verbaux qui ont été laissés sans suite par le ministère public, en 1846, après examen ou information, 11,727 constataient des décès dont la cause pouvait, au premier aspect, paraître suspecte. Il a été reconnu, pour 1,067 des individus décédés, qu'ils avaient succombé subitement aux atteintes de maladies naturelles; pour 7,558, qu'ils étaient victimes d'accidents qui ne pouvaient pas être imputés à une imprudence étrangère; pour 3,102 enfin, qu'ils s'étaient volontairement donné la mort.

Des 7,558 individus morts accidentellement, 3,861 s'é-

(1) La police de Londres arrête chaque année plus de 60,000 individus.

taient noyés; 624 avaient été écrasés par des voitures, des charrettes ou des chevaux; 45 avaient été victimes d'accidents arrivés sur des chemins de fer.

Le nombre des suicides constatés s'accroît chaque année : il était de 2,814 en 1841, de 2,866 en 1842; en 1845, il s'est élevé à 3,084 et à 3,102 en 1846. On comptait 773 femmes parmi les suicidés de cette dernière année, soit environ 25 sur 100; c'est presque la même proportion tous les ans.

Il y avait au nombre de ces suicidés 27 enfants de 10 à 15 ans; 139 étaient âgés de 16 à 21 ans; 443 de 21 à 30 ans; 1,214 de 30 à 50 ans; 513 de 50 à 60 ans; 403 de 60 à 70 ans; 209 de 70 à 80 ans, et 51 de plus de 80 ans. L'âge de 103 n'a pas été connu.

Les suicides sont toujours plus fréquents en été et au printemps qu'en hiver et en automne. Les mois de juin, juillet et août en ont produit 940; ceux de mars, d'avril et de mai, 904; ceux de septembre, d'octobre et de novembre, 654; enfin ceux de janvier, de février et de décembre, 604.

La strangulation et la suspension ont été les moyens le plus souvent employés par les suicidés en 1846 pour attenter à leur vie : 1,077 individus y ont eu recours; 1,036 se sont noyés; 222 se sont asphyxiés à l'aide de la vapeur du charbon; 429 ont fait usage d'armes à feu.

Les suicides sont classés par départements. Il y en a été constaté 526 dans le département de la Seine, un sixième du nombre total; dans Seine-et-Oise, 110; dans la Seine-Inférieure, 108; dans l'Oise, 103; dans le Nord, 101. 1 seul l'a été dans la Lozère; 2 dans le Gers; 3 dans l'Aveyron et les Pyrénées-Orientales; 4 dans l'Ariége. Il y en a, tous les ans, un bien moins grand nombre dans les départements du midi que dans ceux du nord.

Parmi les suicides constatés en 1846, plus d'un quart, 888, ont eu pour cause l'aliénation mentale; les motifs des autres sont extrêmement variés. Des souffrances physiques devenues insupportables, des chagrins domestiques, des embarras d'affaires, la crainte de la misère, sont les plus habituels.

Compte général de l'administration de la justice civile et commerciale en 1846.

Cour de cassation. — Le nombre des pourvois soumis à la chambre des requêtes en matière civile et commerciale n'a pas cessé de s'accroître depuis dix ans. Après avoir été de 565 seulement, année moyenne, de 1836 à 1840, il s'est élevé à 603 de 1841 à 1845, et en 1846 il y en a eu 716.

Ces 716 pourvois étaient dirigés : 551 contre des arrêts des cours d'appel, 145 contre des jugements des tribunaux civils, 13 contre des jugements des tribunaux de commerce, 4 contre des jugements des tribunaux de paix, 3 enfin contre 2 sentences arbitrales et 1 décision d'un conseil de prud'hommes.

La chambre des requêtes a statué, en 1846, sur 606 pourvois ; elle n'avait statué que sur 513, année moyenne, de 1841 à 1845, et sur 519 de 1836 à 1840.

Malgré l'activité imprimée à ses travaux, cette chambre restait encore saisie, le 31 décembre 1846, de 922 pourvois. Cet arriéré augmente annuellement : il n'était, le 31 décembre 1840, que de 666. Pour un très-grand nombre de pourvois, le retard provient uniquement de la négligence des parties.

Sur 606 arrêts rendus, en 1846, par la chambre des requêtes, 386 (64 sur 100) ont rejeté les pourvois et 220 (36 sur 100) les ont admis.

Il a été porté, en outre, devant la chambre des requêtes 12 demandes en règlement de juges et 3 demandes en renvoi pour cause de suspicion légitime. 16 arrêts sont intervenus sur ces 15 demandes, savoir : 9 arrêts préparatoires, 4 arrêts de rejet de 3 arrêts de règlement de juges. La même chambre a prononcé encore 7 arrêts d'annulation sur des réquisitoires signalant des décisions entachées d'excès de pouvoir.

La chambre civile était restée saisie, le 31 décembre 1845, de 237 pourvois admis par la chambre des requêtes. En 1846, elle en a reçu 248 nouveaux, dont 30, formés en

matière d'expropriation forcée pour cause d'utilité publique, ont été portés directement devant la chambre civile, conformément aux lois des 21 mai 1836 (art. 16) et 3 mai 1841 (art. 20 et 42).

Elle a rendu 296 arrêts : 111 de rejet (37 5/10 sur 100) et 185 de cassation (62 5/10 sur 100). Le nombre proportionnel des arrêts de cassation avait été de 69 sur 100 en 1845, et de 57 sur 100 seulement en 1844.

La chambre civile n'a laissé à juger, le 31 décembre 1846, que 189 pourvois. Il y en avait 227 inscrits sur son rôle à la fin de 1845, et 308 à la fin de 1844.

Les chambres réunies de la cour de cassation ont prononcé, en 1846, en vertu de la loi du 1er avril 1837, sur 2 pourvois qui ont été suivis de 2 arrêts de cassation. A la fin de la même année, il restait 5 pourvois du même genre sur lesquels il n'avait pas encore été statué.

Des 551 pourvois formés en 1846 contre des arrêts de cour d'appel, 534 attaquaient des arrêts des cours du continent, et 17 des arrêts des cours des colonies.

Les 534 pourvois formés contre des arrêts des cours d'appel du continent sont au nombre total des arrêts rendus par ces cours en 1846, dans le rapport de 59 sur 1,000.

On ne compte guère plus de 3 pourvois sur 1,000 jugements en dernier ressort des tribunaux civils, et à peine un pourvoi sur 10,000 jugements en dernier ressort des tribunaux de commerce.

Par l'ensemble de ses travaux, la cour de cassation a statué définitivement, en 1846, sur 686 pourvois en matière civile et commerciale : 386 ont été rejetés par la chambre des requêtes et 111 par la chambre civile ; 189 ont été suivis d'annulation. Ces derniers forment moins des trois dixièmes du nombre total : 276 sur 1,000.

Les arrêts ou jugements attaqués par les 686 pourvois jugés définitivement avaient appliqué : 238 des dispositions du Code civil, 81 des dispositions du Code de procédure civile, 51 des dispositions du Code de commerce, et les 316 autres des articles de diverses lois spéciales.

Le grand nombre de pourvois en matière électorale jugés en 1846 est remarquable. Durant les cinq années

précédentes, il n'avait été statué que sur 78, et 1846 à lui seul en présente 125.

Cour d'appel. — Pendant l'année 1845, il avait été inscrit aux rôles des 27 cours d'appel 12,679 affaires nouvelles. En 1846, il n'y a eu que 10,676 inscriptions : 2,003 de moins. Le total de 1845 présentait d'ailleurs un accroissement considérable sur celles des quatre années précédentes, dont la moyenne annuelle était de 10,633.

Outre les 10,676 causes nouvelles soumises aux cours d'appel en 1846, ces cours ont eu à s'occuper de 7,363 causes anciennes.

Il y avait donc 18,039 affaires anciennes ou nouvelles à juger en 1846, et elles se divisaient ainsi : 12,900 appels de jugements des tribunaux civils, 3,707 appels de jugements des tribunaux de commerce, 265 appels de sentences arbitrales, 764 recours en matières électorales, et 403 contestations diverses relatives à l'exécution d'arrêts.

La division des affaires soumises aux cours d'appel en ordinaires ou sommaires est, tous les ans, à peu près la même. Sur 1,000 affaires à juger en 1846, il y en avait 654 ordinaires et 346 sommaires; en 1845, le premier nombre était 664 et le second 336.

Des 18,039 affaires dont les cours d'appel ont eu à s'occuper, 11,458, près des deux tiers, ont reçu une solution en 1846, et elles ont été terminées : 8,061 (704 sur 1,000) par des arrêts contradictoires, 963 (84 sur 1,000) par des arrêts par défaut, 2,434 enfin (212 sur 1,000) par transaction ou désistement.

Le nombre total des affaires terminées en 1846 est inférieur de 737 à celui de 1845 ; mais il excède de 327 le nombre moyen annuel des affaires terminées de 1841 à 1844.

Les cours d'appel sont restées saisies, le 31 décembre 1846, de 6,581 affaires, un peu plus du tiers du nombre total des causes anciennes ou nouvelles inscrites sur leurs rôles. Le 31 décembre 1845, les mêmes cours avaient laissé à juger 6,933 affaires.

Tribunaux civils. — Les tribunaux civils de première

instance ont rendu 53,610 jugements susceptibles d'appel pendant l'année 1846. Le nombre des appels formés contre des jugements émanés de ces tribunaux, durant la même année, a été de 7,521, ce qui fait en moyenne 14 appels pour 100 jugements : de 1841 à 1845, la proportion avait été de 15 pour 100.

Il a été statué pendant l'année sur 6,217 appels de jugements de tribunaux civils : 4,285 (69 sur 100) de ces jugements ont été confirmés, et 1,932 (31 sur 100) infirmés en tout ou en partie. La proportion est à peu près la même tous les ans. 1,649 appels ont été suivis de désistement.

En matière commerciale, le nombre des jugements susceptibles d'appel a été, en 1846, de 34,569. Il a été formé 2,517 appels en cette matière : c'est 7 appels pour 100 jugements, juste moitié moins qu'en matière civile. 1,777 appels seulement ont été jugés : 1,112 jugements (68 sur 100) ont été confirmés en tout ou partie; 602 appels ont été suivis de désistement.

Il a été inscrit, en 1846, aux rôles des 361 tribunaux civils, 421,644 affaires nouvelles : 118,913 seulement avaient été inscrites en 1845 et 119,928 en 1844. Le nombre des procès s'est presque constamment accru depuis 1841 : il était, cette dernière année, de 111,109. L'augmentation pendant les six ans a été 10,535, près de 10 pour 100.

Outre les 121,644 causes nouvelles introduites en 1846, les tribunaux civils ont eu à juger 46,767 affaires dont ils étaient restés saisis le 31 décembre 1845, et 8,584 affaires réinscrites aux rôles pendant l'année, après en avoir été rayées précédemment comme terminées, savoir 6,784 par abandon ou transaction, et 1,800 par des jugements par défaut, considérés d'abord comme définitifs, mais qui ont été frappés d'opposition en 1846 : ensemble, 176,995 causes tant nouvelles qu'anciennes : 3,560 de plus qu'en 1845.

Sur ces 176,995 affaires à juger en 1846, il y en avait 90,608 (51 sur 100) ordinaires et 86,387 (0,49) sommaires. Le nombre proportionnel des affaires sommaires semblerait tendre à augmenter.

Pendant l'année 1846, les tribunaux civils ont terminé 130,397 des affaires inscrites sur leurs rôles : ils en avaient terminé 126,699 en 1845 et 128,529 en 1844. Le nombre moyen annuel des affaires terminées, de 1844 à 1845, n'avait été que de 123,768.

Les 361 tribunaux civils sont restés saisis, le 31 décembre 1846, de 46,598 affaires, un peu plus du quart (26 sur 100) du nombre total de celles qu'ils avaient à juger. Le 31 décembre 1845, ils étaient restés saisis d'un nombre d'affaires un peu plus élevé : 46,736; cependant ils en avaient eu à juger 3,560 de moins.

Parmi les affaires qui attendaient une solution le 31 décembre 1846, près des deux tiers (64 sur 100) étaient arriérées, aux termes de l'art. 80 du décret du 30 mars 1808, leur inscription aux rôles remontant à plus de trois mois; les retards doivent être attribués, pour 15,757 affaires, à des jugements préparatoires ou interlocutoires qui suspendaient le cours de la justice.

En 1846, les tribunaux civils ont prononcé 48,824 jugements définitifs dans les affaires portées directement devant eux sans inscription préalable au rôle général : 38,854 de ces jugements ont été rendus en audience publique et 9,970 en chambre du conseil.

Les présidents des tribunaux civils ont rendu en 1846, dans les matières de leur juridiction, 135,081 ordonnances, tant en référé que sur requête. Ils en avaient rendu 124,450 seulement en 1846.

C'est en général dans les tribunaux des ressorts de Limoges, de Riom, de Toulouse, de Grenoble et de Bourges que l'expédition des procès paraît éprouver le plus de lenteur.

Une augmentation très-sensible se remarque dans le nombre des ordres d'arrestation par voie de correction paternelle. Il y en a eu, en 1846, deux fois plus qu'en 1843.

Séparation de corps. — Pendant l'année 1846, les présidents des tribunaux civils ont été saisis, conformément aux art. 875 et suivants du Code de procédure civile, de 1,915 demandes en séparation de corps. Ils ont réussi à opérer un rapprochement entre époux dans 234 affaires; à l'égard des 1,681 autres, ils ont dû, après une tentative

infructueuse de conciliation, renvoyer les parties devant les tribunaux. Toutes n'y ont cependant pas été portées: car il n'a été inscrit sur les rôles généraux, durant cette année, que 1,128 causes de séparation de corps: c'est à 1 près le même nombre qu'en 1845. Il y en avait eu 1,061 en 1844 et 1,077 en 1843 : de 1840 à 1842, le nombre moyen annuel avait été de 963, et de 1837 à 1839, de 741 seulement.

Les 1,128 demandes intentées en 1846 ont été introduites, 1,048 par les femmes et 80 seulement par les maris. Chaque année, plus de 9 dixièmes des demandes en séparation sont ainsi formées par les femmes.

Des demandes reconventionnelles ont été introduites dans 57 instances : 50 par des femmes et 7 par des maris.

Sur les 1,098 demandes principales ou reconventionnelles formées par les femmes, 1,015 étaient fondées sur des excès, sévices ou injures graves ; 62 sur l'adultère du mari, et 21 sur sa condamnation à une peine afflictive et infamante.

Les 87 demandes des maris avaient pour motifs : 61, l'adultère de la femme ; 1, sa condamnation à une peine afflictive et infamante ; 25, des excès, sévices ou injures graves.

Il était issu des enfants de 624 mariages ; 359 avaient été stériles. Pour 145, ce renseignement n'a pu être fourni.

La durée de 55 mariages n'a pu non plus être indiquée ; 1 mariage datait de plus de cinquante ans, 7 de quarante à cinquante ans, 52 de trente à quarante ans, 163 de vingt à trente ans ; 327 de dix à vingt ans ; 285 de cinq à dix ans ; 225 d'un à cinq ans ; 13 enfin, de moins d'un an.

Les tribunaux ont accueilli 813 demandes en séparation, et 147 ont été rejetées ; 168 ont été rayées des rôles par suite de réconciliation, du décès de l'un des époux ou pour toute autre cause.

Les demandes en séparation de corps sont, en général, bien plus fréquentes dans les départements du nord que dans ceux du midi. En 1846, on en compte 173 dans le département de la Seine, 41 dans le Calvados, 40 dans la Seine-Inférieure, 39 dans l'Eure, 34 dans la Meuse, 32 dans la Meurthe, 27 dans le Rhône, 26 dans le Nord et

dans Seine-et-Oise, tandis que dans les Basses-Alpes, la Corse, la Corrèze, la Creuse, la Haute-Vienne, l'Aude, les Pyrénées-Orientales, l'Ardèche, les Landes, les Hautes-Pyrénées, l'Allier, le Cantal, l'Ariége, on en trouve une ou deux seulement.

Le nombre des demandes en séparation de biens suit également une progression croissante : de 3,642 en 1840, il s'est élevé successivement à 5,194 en 1846.

Sur les 5,194 demandes de cette dernière année, 91 seulement ont été rejetées. Les créanciers du mari étaient intervenants dans 283 instances ; ils ont, en outre, attaqué 31 jugements qui prononçaient la séparation, comme ayant été obtenue en fraude de leurs droits ; et ils en ont fait rapporter 13.

La distribution des demandes en séparation de biens ne se fait pas entre les départements de la même manière que les demandes en séparation de corps. Plusieurs départements qui comptent très-peu des dernières en présentent, au contraire, beaucoup des premières.

Ventes judiciaires. — Il a été procédé, en 1846, à 10,703 ventes judiciaires aux audiences des criées, et à 5,715 dans des études de notaires auxquels elles avaient été renvoyées par les tribunaux : c'est ensemble 16,418 ventes. Il y en avait eu 15,839 en 1845, et 15,549 en 1844.

Parmi les ventes effectuées en 1846 et pendant les quatre années précédentes, les plus nombreuses sont, tous les ans, les ventes sur saisie immobilière, sur licitation entre mineurs et majeurs, et les ventes de biens de mineurs. L'augmentation signalée plus haut a porté principalement sur les ventes par suite de saisie immobilière.

Les ventes judiciaires donnent lieu , chaque année, à de nombreux incidents ; il a été statué, en 1846, sur 5,501. Ils sont, au nombre total des ventes, dans le rapport de 1 à 3, ou 335 sur 1,000. La proportion n'était que de 304 sur 1,000 en 1845.

Près des quatre cinquièmes des ventes, 79 sur 100, ont été terminées, en 1846, dans les trois mois qui ont suivi le dépôt du cahier des charges. — Des immeubles d'une faible valeur faisaient l'objet d'un assez grand nombre de ventes.

La somme totale des prix d'adjudication des 16,418 ventes de 1846 est de 207,218,378 fr., soit, pour chaque vente en moyenne, 12,621 fr. Le produit moyen des ventes faites en 1845 était de 14,306 fr.

Les ventes opérées dans le département de la Seine, au nombre de 650, ont produit ensemble 57,744,574 fr., ou 88,838 fr., par vente.

Justice commerciale. — Les causes commerciales sont jugées par 220 tribunaux spéciaux, institués dans les arrondissements où ces affaires sont nombreuses, et par 170 tribunaux civils qui ont mission d'en connaître dans les autres arrondissements.

Il a été introduit, en 1846, devant ces 390 tribunaux, 207,279 affaires nouvelles : 177,446 ont été portées devant les 220 tribunaux spéciaux et 29,833 seulement devant les 170 tribunaux civils jugeant commercialement. Il n'avait été inscrit aux rôles des 390 tribunaux que 191,687 causes en 1845. Depuis 1845, le nombre de ces causes a augmenté de 30 p. 0/0.

Le 31 décembre 1845, il était resté à juger 7,932 affaires; 3,864 autres, qui avaient été considérées comme terminées par suite de transaction ou de désistement, ont été reportées à l'audience en 1846. Ces deux catégories d'affaires anciennes réunies aux 207,279 affaires nouvelles forment un total de 219,033 causes à juger.

De ces 219,033 causes, 59,323 ont été jugées contradictoirement, et 115,308 par défaut ; 4,019 ont été renvoyées par le tribunal devant des arbitres, et 32,705 ont été rayées des rôles, comme terminées par transaction ou abandon. 7,678 seulement n'avaient pas pu recevoir une solution le 31 décembre 1846 : c'est à peine 3 1/2 sur 100, tandis que les tribunaux civils laissaient à juger, à la même époque, 26 sur 100 des causes civiles portées devant eux. Cette célérité dans l'expédition des procès devant la justice consulaire est due à la simplicité des formes de procédure et au peu de gravité des affaires. La plupart sont jugées par défaut ; sur les 174,631 jugements rendus en 1846 par les tribunaux de commerce, 34,569 seulement, à peine un cinquième, étaient susceptibles d'appel.

Les tribunaux spéciaux de commerce n'ont qu'une seule chambre et 1 président ; le nombre des juges varie de 1 à 10, et celui des suppléants de 2 à 16. Les tribunaux de Paris et de Lyon ont chacun 10 juges, et le premier 16, le second 6 suppléants ; 8 tribunaux ont 6 juges et 4 ou 6 suppléants ; 1 seul a 5 juges et 3 suppléants ; 96 ont 4 juges et de 2 à 4 suppléants ; 106 ont 3 juges et de 2 à 4 suppléants ; enfin, 7 ont 2 juges et 2 suppléants.

Le tribunal de commerce de Paris a expédié 56,276 affaires en 1846, plus du quart du nombre total ; il n'en avait terminé que 48,633 en 1845 et 40,702 en 1844. Les tribunaux de commerce qui en ont terminé le plus en 1846, après celui de Paris, sont ceux de Lyon, 9,841 ; de Rouen, 4,914 ; de Marseille, 4,296 ; de Bordeaux, 4,137 ; de Toulouse, 3,723, et de Limoges, 2,307. 21 autres tribunaux en ont jugé de 1,000 à 2,000. 11 tribunaux, composés de 3 et 4 juges, n'en ont pas expédié chacun 50 dans l'année, et 16 autres en ont terminé de 50 à 100 seulement.

Aux termes des articles 51 et suivants du Code de commerce, les contestations entre associés, en matière commerciale, sont portées devant un tribunal arbitral, dont les décisions sont rendues exécutoires par une ordonnance du président du tribunal de commerce.

En 1846, les arbitres désignés ont rendu 790 sentences, dont 169 avec le concours d'un tiers-arbitre appelé pour vider le partage (art. 66 du Code de commerce). Il avait été prononcé 614 sentences en 1845 et 709 en 1844.

Les greffiers des tribunaux de commerce ont reçu, pendant l'année 1846, conformément à l'art. 42 du Code de commerce, le dépôt de 2,724 actes de société, dont 1,989 en nom collectif, 459 en commandite, 235 par actions nominatives, et 41 par actions au porteur. 29 sociétés anonymes ont, en outre, été autorisées par règlements d'administration publique : ces divers nombres forment un total de 2,747 sociétés commerciales de toute nature. En 1845 il en avait été formé 2,758, et 2,367 seulement en 1844.

Le greffier du tribunal de commerce de la Seine a reçu

à lui seul 869 actes de société en 1846 : c'est presque le tiers du nombre total.

La liquidation des faillites ne participe pas de la célérité avec laquelle s'expédient les procès devant les tribunaux de commerce. Quelques progrès, toutefois, sont constatés en cette matière par les comptes généraux de la justice depuis quelques années ; mais ils sont encore peu sensibles.

Il restait 5,964 faillites à liquider le 31 décembre 1845 ; pendant l'année 1846, il en a été ouvert 3,795 nouvelles. De 1841 à 1845, il n'en avait été ouvert, année moyenne, que 2,892.

Il a été terminé 3,606 faillites seulement en 1846, et 6,153, près des deux tiers, restaient à régler à la fin de l'année. 1,612 faillites ont été terminées par concordat, et 1,031 par liquidation de l'union ; 829 ont été closes pour insuffisance de l'actif ; enfin, les jugements déclaratifs de 134 faillites ont été rapportés.

Le nombre des faillites terminées en 1846 excède de 844 le nombre moyen annuel des faillites liquidées de 1841 à 1845.

Le tribunal de commerce de la Seine a terminé 896 faillites en 1846, et il lui en restait 1,105 à liquider le 31 décembre de la même année. Les tribunaux suivants en ont terminé : celui de Rouen 193, celui de Lyon 131, celui de Bordeaux 60, et celui de Marseille 51 : ils en laissaient à régler, à la fin de l'année, le premier 179, le second 158, le troisième 147, et le dernier 155.

Le passif de 356 des faillites terminées en 1846 par concordat ou liquidation de l'union ne dépassait pas 5,000 fr. ; il variait de 5,001 à 10,000 fr. dans 441 faillites ; de 10,001 à 50,000 fr. dans 1,269 ; de 50,001 à 100,000 fr. dans 270 ; enfin il excédait 100,000 fr. dans 307.

Le montant total des actifs des 2,643 faillites liquidées s'élevait à 51,819,391 fr., savoir : actif immobilier, 19,855,111 fr., et actif mobilier 31,664,280 fr.

Le montant total des passifs des mêmes faillites était de 143,544,671 fr. : passif hypothécaire, 19,257,540 fr. ; passif privilégié, 3,901,637 francs, et passif chirographaire, 120,385,494 fr.

Si l'on considérait le résultat de la liquidation de toutes les faillites ensemble, on trouverait que la perte supportée par les créanciers chirographaires a été de 76 p. 0/0 environ. Mais en réalité, tel n'a pas été le sort de tous : le dividende obtenu a été de plus de 75 p. 0/0 dans 84 faillites, de 51 à 75 p. 0/0 dans 62, de 26 à 50 p. 0/0 dans 594, de 10 à 25 p. 0/0 dans 1,228, et de 1 à 10 p. 0/0 dans 412. Les créanciers chirographaires n'ont rien reçu dans 185 faillites, dont l'actif a été absorbé par les créances hypothécaires et privilégiées; enfin le dividende de 78 faillites terminées par concordat n'a pas été indiqué, l'actif abandonné aux créanciers n'ayant pu être réalisé immédiatement.

Justice de paix. — Le nombre des billets d'avertissement délivrés en 1846, par les 2,847 juges de paix, a été de 2,195,575: soit 771 chacun en moyenne. Plusieurs en ont délivré de 3 à 7,000.

Plus de la moitié de ces billets d'avertissement sont restés sans effet: les 2,195,575 n'ont amené devant les juges de paix que 986,123 affaires. 726,556, près des trois quarts (0,74), ont été arrangées immédiatement par les soins du magistrat conciliateur. En 1845, les juges de paix avaient délivré 2,047,605 billets d'avertissement; 890,357 affaires avaient été portées en conciliation devant eux en dehors de l'audience, et ils en avaient arrangé 656,803, les trois quarts environ, comme en 1846.

Si les parties peuvent se dispenser de répondre à l'invitation du juge de paix quand il les appelle en conciliation en dehors de l'audience par des billets d'avertissement, elles sont tenues de comparaître, sous peine d'amende, quand elles sont appelées par citation, en vertu des articles 48 et suivants du Code de procédure civile. 64,216 affaires de la compétence des tribunaux civils ont été ainsi assujetties au préliminaire de conciliation, pendant l'année 1846. Elles étaient introduites : 3,773 par la comparution volontaire des parties, et 60,443 par citation.

Pendant l'année 1846, les juges de paix ont été saisis comme juges civils de 636,978 affaires introduites: 37,750 par la comparution volontaire des parties, et 599,228 par

citation. En 1845, les juges de paix avaient été saisis d'un nombre presque égal d'affaires par citation ; mais on en comptait 13,861 de plus introduites par la comparution volontaire des parties.

Aux 636,978 affaires nouvelles soumises aux juges de paix en 1846, il faut en ajouter 9,353, qui n'avaient pu recevoir une solution le 31 décembre 1845, et l'on obtient un total de 646,331 affaires à juger, 636,815 ont été terminées dans l'année : 191,095 (0,30) par des jugements contradictoires ; 123,954 (0,20) par des jugements par défaut. 223,821 (0,35) par arrangement amiable à l'audience. enfin 97,945 (0,15) par radiation à la suite du désistement des demandeurs.

Le 31 décembre 1846, il ne restait à juger que 9,516 affaires, moins de deux centièmes du nombre total.

Sur 100 jugements définitifs rendus par les juges de paix, 61 étaient contradictoires et 39 par défaut. Ces magistrats prononcent proportionnellement moins de jugements contradictoires que les tribunaux civils, mais ils en rendent plus que les tribunaux de commerce.

Les juges de paix ont convoqué et présidé 74,065 conseils de famille, reçu 9,115 actes de notoriété, et 8,137 actes d'émancipation, enfin procédé à 16,918 appositions et à peu près autant de levées de scellés.

Il y avait 9,831 notaires en exercice en 1846 : de la première classe, 414 ; de la seconde, 1,429, de la troisième, 7,987. Ils ont reçu ensemble 3,533,809 actes : 7,628 de plus qu'en 1845, et 18,465 de plus qu'en 1844. On a, pour 1846, pour la France entière, un acte pour 10 habitants; mais ce nombre varie beaucoup d'un département à l'autre. Il n'y a qu'un acte pour 43 habitants dans la Corse, pour 22 dans les Landes, 18 dans les Côtes-du-Nord, 17 dans Ille-et-Vilaine, 15 et 16 dans le Morbihan, le Finistère, les Hautes-Alpes et les Vosges ; dans Eure-et-Loir, l'Indre, Loir-et-Cher, la Corrèze, Tarn-et-Garonne, le Puy-de-Dôme et la Creuse, on compte 1 acte notarié pour 6 ou 7 habitants.

Dans le département de la Seine, le rapport est à peu près le même que pour toute la France : 1 acte par 11 habitants.

Conseils de prud'hommes. — Comme les juges de paix, les conseils de prud'hommes institués dans les villes de fabriques sont tantôt conciliateurs et tantôt juges ; mais ils ne doivent statuer à ce dernier titre qu'après avoir épuisé inutilement les voies de conciliation. 68 conseils, dont 4 n'ont pas siégé, existaient en 1846.

Les 64 conseils en exercice ont été saisis, en bureau particulier, de 21,251 affaires ; le même nombre, à 104 près en plus, qu'en 1845. Les parties ont retiré 3,153 affaires avant que le bureau eût statué, et 196 ont été renvoyées par le conseil de Marseille devant le juge de paix, qui était seul compétent ; 16,140 des autres (0,90) ont été conciliées, et 1,762 (0,10) renvoyées devant le bureau général.

Ces 1,762 dernières affaires n'ont cependant pas toutes été jugées par le bureau général : 1,237 ont été retirées avant le jugement par les parties, qui ont sans doute mis à profit les exhortations du bureau particulier, et il n'a été statué définitivement que sur 525 par 311 jugements en dernier ressort. 28 de ces derniers seulement ont été frappés d'appel.

Le conseil de prud'hommes créé à Paris pour l'industrie des métaux a été saisi, en 1846, de 2,034 affaires en bureau particulier ; il en a concilié 1,671 ; les parties en ont retiré 291, et 72 seulement ont été jugées par le bureau général.

Il a été porté 5,007 affaires devant le conseil de Lyon, 2,435 devant celui de Saint-Étienne, 1,773 devant celui de Rouen, et de 700 à 500 devant ceux de Tours, d'Amiens, de Roubaix, du Câteau, de Nancy, de Reims et d'Elbeuf.

STATISTIQUE DE L'INDUSTRIE DE LA FRANCE.

Quand on recherche l'époque des premiers efforts qui ont été faits en France afin d'étudier l'économie de l'état social et de l'améliorer, il faut constamment, pour chacun des objets de ces tentatives, remonter au règne de Louis XIV. C'est là que se trouve la pensée créatrice de presque toutes nos institutions civiles et administratives; la Statistique de l'industrie est de ce nombre.

Colbert, après avoir prodigué ses soins aux manufactures pendant plusieurs années, voulut connaître quels avaient été les effets de ses encouragements. Pour arriver à ce but, il prescrivit, en 1669, de constater, par des termes numériques, la situation des fabriques du royaume. Jusqu'alors on n'avait point songé à acquérir de pareilles notions; et l'on peut croire, en voyant échouer le projet de la Statistique générale de la France, conçu par Louis XIV lui-même, que l'entreprise de Colbert n'eut pas un plus grand succès. Cependant elle fut poursuivie assez loin pour donner des résultats généraux sur l'industrie la plus importante, celle des lainages, qui, dans ce temps, était sans rivale, puisque les manufactures des cotons n'existaient pas, et que celles des soieries existaient à peine.

Les recherches statistiques ordonnées par Colbert établirent que le royaume possédait, à cette époque, 34,200 métiers pour le tissage des étoffes de laine de toute sorte, y compris les camelots, les serges et autres tissus inférieurs.

La production s'élevait à 670,540 pièces, et valait 19,978,291 livres tournois, argent du temps, équivalant à près de 40 millions de notre monnaie actuelle.

On comptait 60,440 ouvriers. Chaque métier tissait annuellement 20 pièces d'étoffe, et faisait pour 11,200 francs de produits fabriqués. Chacune des pièces valait environ 60 francs, prix marchand; si elles avaient 30 mètres de longueur, par un terme moyen, chaque habitant du royaume n'avait, pour sa part, qu'un mètre d'étoffe seulement; ce qui suppose qu'alors une grande partie de la

opulation, au lieu d'être habillée en lainage, n'était vêue que de toile grossière ou d'autres tissus faits en deiors des fabriques, par les habitants des campagnes euxnêmes.

Mais, par contre, il y avait déjà 17,300 ouvriers en lentelles, ou près de 30 sur 100 du nombre des ouvriers en lainage ; proportion singulière, qui indique quelle part considérable prenait le luxe dans l'industrie du dix-septième siècle, alors que les populations manquaient du nécessaire. Il faut dire pourtant, à la louange de Colbert, que sa protection s'étendit sur les manufactures les plus utiles : les fonderies, les fabriques de fer-blanc, les manufactures de glaces, les tanneries, les corroieries, qui firent de notables progrès. Il appela en France les frères Van Robais, qui établirent à Abbeville la fabrique des draps de Hollande. Déjà, en 1648, Nicolas Cadeau avait introduit à Sedan le tissage des draps à grandes largeurs, et dès 1656, les métiers à bonneterie avaient été importés d'Angleterre par deux négociants de Nîmes. L'importance de ces acquisitions n'échappa point à la pénétration de Colbert, qui contribua à en faire apprécier les avantages.

Après cette grande époque, signalée par tant de progrès, le projet de dresser l'inventaire de l'industrie fut mis en oubli pendant plus d'un siècle. Cependant cette investigation devenait de jour en jour plus nécessaire, car les manufactures s'étaient multipliées et agrandies comme les progrès des arts et des sciences, et les besoins de la civilisation. Mais on était tellement convaincu de l'impossibilité d'exécuter cette entreprise, que personne ne la tenta, même en la bornant à des estimations en masse de chaque fabrication. On ne trouve, en effet, aucune recherche sur ce sujet, soit dans les écrits des économistes, qui pourtant étudiaient dans ce temps les sources de la richesse publique, soit dans les travaux des encyclopédistes, qui décrivirent en détail les arts et métiers.

Enfin, en 1788, M. de Tolosan, qui était intendant général du commerce, se prévalut de sa position pour exécuter le projet conçu par Colbert. En complétant ses propres études au moyen des archives des différents départements ministériels, il dressa un tableau des princi-

pales industries de la France, et il l'accompagna d'une évaluation des produits fabriqués de chacune d'elles. Ce document, qui fut publié au commencement de 1789, sans nom d'auteur, est devenu rare et continue d'être précieux. Sans doute on ne peut le comparer, ni pour la rectitude des chiffres, ni pour l'étendue des détails, à ce qu'il est possible de faire aujourd'hui; mais c'était déjà beaucoup que de composer, à cette époque, une statistique embrassant un sujet aussi vaste et aussi complexe, et de déduire d'une multitude si grande de faits particuliers, des résultats numériques généraux tout à fait inédits. Le mérite supérieur de cette investigation est une recherche impartiale de la vérité, sans nul effort pour la déguiser ou l'embellir. Voici le résumé de ce travail, modifié seulement dans l'ordre des articles dont il est formé.

Industrie de la France en 1788, d'après les estimations de M. de Tolosan.

I. — *Produits minéraux.*

	Valeur de la production.
1. Sel gemme et marin, 40 000 000 kilogram.	3 600 000
2. Faïence, porcelaine	4 000 000
3. Verrerie, glaces	6 000 000
4. Fer brut, 69 000 000 kilog. de fonte; 600 grosses forges	31 360 000
5. Plomb, 1 257 000 kilogrammes	700 000
6. Cuivre	5 000 000
7. Quincaillerie, mercerie	100 000 000
8. Orfèvrerie, bijouterie	12 500 000
Total	163 160 000

II. — *Produits végétaux.*

1. Papeterie	8 000 000
2. Amidon	24 000 000
3. Savon	18 000 000
4. Raffinerie de sucre	30 000 000
5. Tabac récolté, 1 000 000 kilogrammes (1).	1 500 000
6. Chanvre, lin, coton, toiles et autres tissus.	200 000 000
7. Lin, bonneterie	6 000 000
8. Coton, bonneterie	9 000 000
9. Lin, dentelles	10 000 000
10. Chanvre, lin, cordages, filets, rubans de fil	10 000 000
Total	316 500 000

(1) Consommation, 900 600 kilogrammes.

III. — *Produits animaux.*

1. Modes en soie	5 000 000
2. Tapisserie, ameublement	800 000
3. Pelleteries, tanneries	66 000 000
4. Pêcheries, salaisons	10 000 000
5. Etoffes de laine, serges, camelots, draps communs	100 000 000
6. Draps fins	100 000 000
7. Bonneterie de laine	25 000 000
8. Chapellerie	20 000 000
9. Soieries	70 000 000
10. Bonneterie de soie	25 000 000
11. Rubans, blondes, gaze, passementerie	30 000 000
Totaux	451 800 000

Récapitulation de la production industrielle en 1788.

Produits minéraux	163 160 000 fr.	18 p. 100
— végétaux	316 500 000	34 p. 100
— animaux	451 800 000	48 p. 100
Total général	931 460 000	
Arts et métiers	60 000 000	
40 000 ouvriers.		

Ces chiffres expriment la situation de l'industrie de la France sous le règne de Louis XVI, au moment où la paix de l'Europe, la prospérité de nos vastes colonies et l'administration de Turgot, de Malesherbes et de Necker, lui avaient donné d'heureux développements.

Il serait facile de tirer de ces nombres historiques des notions intéressantes sur l'état et les progrès des manufactures. Nous nous bornerons à remarquer qu'alors les industries qui prennent leurs matières premières parmi les minéraux étaient singulièrement arriérées, et ne pouvaient satisfaire aux besoins des populations. Les produits obtenus du règne animal s'étaient, au contraire, enrichis considérablement; et les lainages avaient presque sextuplé de valeur absolue, depuis le temps où Colbert en avait encouragé la fabrication. Leur valeur, sous Louis XIV, n'était que de deux francs par habitant; elle était presque de dix francs sous le règne de Louis XVI. Les produits des amidonneries, qui s'élevaient annuellement à 24 millions de francs, montrent quelle était alors l'étendue de l'usage de la poudre, et quelle influence exercent les modes sur l'extension de certaines fabriques.

Les manufactures de savon étaient bien loin d'atteindre à une pareille richesse ; et, malgré la nécessité de leurs produits, il y avait une différence de 33 p. 100 entre eux et ceux de ce luxe, qui nous paraît aujourd'hui si bizarre.

M. de Tolosan comprit avec une perspicacité remarquable, combien il importait de distinguer quelle était, dans la valeur des produits de chacune des principales industries, la part qui avait été absorbée par les salaires du travail. Il fit, à cet effet, des recherches dont voici les résultats :

Valeur et proportion des matières premières, du travail et des fabrications en 1788, d'après M. de Tolosan.

Tissus de chanvre, lin et coton..........	200 000 000 fr.	
Bonneterie de fil et de coton............	15 000 000	
Valeur des produits fabriqués........	215 000 060	
— des matières premières........	53 750 000	25 pour 100
— du travail et des bénéfices.....	161 250 000	75 pour 100
Draps fins et communs, serge, camelots..	200 000 000	
Bonneterie de laine et chapellerie.......	45 000 000	
Valeur des produits fabriqués........	245 000 000	
— des matières premières........	122 500 000	50 pour 100
— du travail et des bénéfices.....	122 500 000	50 pour 100
Soieries, tissus de toute sorte...........	70 000 000	
Bonneterie de soie.....................	25 000 000	
Rubans, blonde, gaze, passementerie....	30 000 000	
Valeur des produits fabriqués.........	125 000 000	
— des matières premières........	66 400 000	25 pour 100
— du travail et des bénéfices.....	41 600 000	33 pour 100
Valeur totale des tissus de toute sorte..	285 000 000	
— des matières premières........	259 650 000	45 pour 100
— du travail et des bénéfices......	325 550 000	55 pour 100
Savoir : Bénéfices....................	58 500 000	10 pour 100
— Salaires..........................	266 850 000	45 pour 100

Il s'ensuit que dans la catégorie des tissus de chanvre et de lin, les matières premières étant entièrement indigènes, leur valeur était au terme le plus bas et n'entrait que pour 25 p. 100 dans la somme des produits fabriqués ce qui en laissait les trois quarts au travail et au bénéfice.

Dans les lainages, les matières premières étant, par

oitié, indigènes et exotiques, leur prix était plus élevé absorbait une valeur égale à celle de la main-d'œuvre inte au revenu net.

Enfin dans la catégorie des soieries, l'étranger fournisnt complétement la matière ouvrable, celle-ci prélevait s deux tiers de la valeur des produits, et ne laissait ue 33 p. 100 à la main-d'œuvre et aux profits manucturiers.

Il sera curieux de connaître plus tard jusqu'à quel oint ces proportions sont maintenant changées.

Vingt ans après, l'industrie de la France et la France lle-même étaient transformées par une grande révoluion. Un décret de l'Assemblée nationale, rendu le 17 nars 1791, abolit les jurandes, et reconnut solennellenent la liberté du travail. Jamais émancipation ne fut payée par d'aussi grands services. Le pays était attaqué par des ennemis nombreux et redoutables; l'industrie vint à son secours et déploya, pour le seconder, une puissance de génie et de dévouement dont l'histoire n'avait point encore offert d'exemple. Pour armer, vêtir, équiper quatorze armées et quatre millions de gardes nationaux, elle fabriqua plus de fer, d'acier, de bronze, de salpêtre, qu'on n'en avait employé depuis le règne des Valois. Non-seulement elle agrandit prodigieusement ses opérations, mais encore elle en abrégea la durée au gré de l'impatience des nécessités publiques; le forage des canons, la tannerie des cuirs, la fabrication de la poudre de guerre n'eurent besoin, pour enfanter leurs produits, que de quelques semaines, au lieu d'exiger, comme autrefois, des années.

En concourant, par ces merveilleux efforts, à défendre l'indépendance nationale, l'industrie apprit le secret de ses forces; libre désormais de toute servitude, éclairée par les sciences et par les arts, protégée par les pouvoirs publics et par les sympathies populaires, elle marcha rapidement de progrès en progrès, et atteignit en quelques années la plus étonnante prospérité, malgré la guerre qui continuait d'embraser l'Europe.

En compulsant les documents de ce temps, on peut parvenir à exprimer par des termes numériques la ri-

chesse que fit acquérir à la France cette grande rénovation de l'industrie.

Aussitôt que la Statistique de France, instituée par Louis XIV, eut été rétablie par Napoléon, l'industrie devint l'un des premiers objets de ses investigations. Dès l'année 1800, qui fut la première du Consulat, elle ébaucha des recherches sur les manufactures; mais, quoiqu'il ne s'agît que de relever en masses le nombre des métiers, des ouvriers et des pièces d'étoffes fabriquées, les données numériques qu'elle réunit, et dont une partie étaient encore incomplètes, ne purent embrasser que dix départements pour le lainage, huit pour les tissus de chanvre et sept pour les soieries. Rien ne fut obtenu des autres parties du pays, où gisaient cependant de nombreuses fabriques. Ces recherches furent continuées jusqu'en 1812, et l'on réussit à les généraliser. Au lieu de les borner aux quatre-vingt-six anciens départements de la France, on les étendit encore aux quarante-quatre départements réunis. C'est cette disposition qui s'est jointe au malheur des temps pour nous priver des chiffres officiels de ce grand travail. En effet, l'Exposé de la situation de l'Empire, magnifique monument, sans pareil depuis le règne d'Auguste, rassembla dans ses tableaux statistiques et amalgama dans les mêmes totaux la production industrielle de l'ancienne et de la nouvelle France, en laissant impossible de séparer ce qui appartenait à l'une et à l'autre. Il serait, sans doute, très-facile d'en faire le départ en décomposant les documents qui ont servi à former ces masses; mais ces documents n'ont jamais été imprimés, et leurs originaux ont disparu. Un ancien ministre de l'intérieur, M. Chaptal, qui avait contribué à les faire recueillir et qui les avait à sa disposition, s'en est servi dans un ouvrage publié sous la Restauration, en 1819 (1). Les chiffres qu'il rapporte leur appartiennent et peuvent, jusqu'à un certain point, les remplacer. Cependant, on les aurait encore préférés à cette copie, même avec les lacunes qu'ils devaient offrir, car on peut croire, non sans quelque raison, que leurs nombres ont été parfois in-

(1) *De l'Industrie Française*, Paris, Renouard. — 2 vol. in-8.

erprétés au lieu d'être rapportés simplement. Quoi qu'il n soit, et sans s'arrêter aux détails, les totaux généraux numérés dans ce travail étant la reproduction de la statistique impériale de 1812, ils doivent être admis à la eprésenter, et peuvent obtenir une égale appréciation. C'est à ce titre qu'on en accepte ici les données numériques, qui, nonobstant leur transmission indirecte, n'ont rien perdu de leur caractère officiel.

Industrie de la France en 1812, d'après les estimations de la Statistique impériale, reproduites par M. Chaptal.

I. — *Produits minéraux.*

	Valeur de la production.
1. Sel gemme et marin, 150,000,000 kilogr..	18 000 000
2. Tuileries	17 500 000
3. Faïence, porcelaine	11 000 000
4. Verrerie, glaces	10 000 000
5. Fer brut, 111,500,000 kilogr. de fonte	190 301 000
6. Cuivre	16 171 000
7. Quincaillerie, fers marchands	67 500 000
8. Bijouterie, orfévrerie	40 000 000
9. Horlogerie	47 500 000
10. Plomb, céruse, acide sulfurique	3 600 000
Total	391 572 000

II. — *Produits végétaux.*

1. Papeterie	31 700 000
2. Amidonnerie	6 000 000
3. Savon	33 000 000
4. Raffinerie de sucre	55 138 000
5. Tabacs, 14,663,000 kilogrammes	44 000 000
6. Parfumerie	13 000 000
7. Ébénisterie, instruments de musique	41 000 000
8. Librairie	21 652 000
9. Coton, filature, tissus, passementerie, bonneterie	191 600 000
10. Lin et chanvre, filature, tissus, passementerie, bonneterie	242 796 000
11. Teinturerie	44 117 000
12. Bière, 2,802,000 hectolitres	47 635 000
Total	771 638 000

III. — *Produits animaux.*

1. Lainages, filature, tissus, passementerie, bonneterie	238 133 000
2. Soieries, filatures, tissus, passementerie, bonneterie	107 560 000

3. Tannerie, corroierie, chamoiserie........	143 392 000
4. Chapellerie..........................	19 500 000
Total.........	508 585 000

Récapitulation de la production industrielle en 1812.

Produits minéraux......	391 572 000 fr.	22 pour 100
— végétaux.......	771 638 000	42 pour 100
— animaux.......	508 385 000	28 pour 100
Autres produits.........	148 405 000	8 pour 100
Total de la production.	1 820 000 000	100

Ces chiffres sont instructifs et curieux; il en résulte une série de faits historiques qui sont restés inédits, parce que les moyens de comparaison entre différentes époques n'avaient point été préparés ou même recherchés.

En vingt-cinq ans, de 1788 à 1812, la fortune industrielle de la France fut doublée, et s'éleva de 931 millions à 1820.

La productien manufacturée, qui, à la première date, équivalait à 37 francs par habitant du royaume, était montée, lors de la seconde, à 63 francs. Elle s'était augmentée de 70 p. 100, même en la comptant d'après l'accroissement considérable de la population.

Cet immense progrès s'effectua au milieu de la guerre civile et étrangère, et malgré tous les maux qui accompagnent les révolutions. Il eut pour promoteurs : l'émancipation du travail par l'abolition des jurandes; les efforts héroïques opposés par le pays à toutes les coalitions et secondés si merveilleusement par l'industrie nationale; une nombreuse génération de savants illustres, qui appliquèrent aux exploitations manufacturières et aux arts utiles les découvertes dont le génie de la science pouvait seul avoir le secret; la fermentation que les grands événements produisent dans l'esprit des peuples; enfin, l'appui efficace que les pouvoirs publics, quels qu'ils fussent, donnèrent aux créations industrielles d'où quelque avantage populaire devait surgir. Il est douteux que la réunion de ces causes puissantes se retrouve une autre fois dans l'histoire du monde; mais on verra plus tard que la paix de l'Europe, en se prolongeant, en a égalé les

ienfaits, et qu'elle a doublé une fois de plus la richesse ıdustrielle de la France.

Nous ne citerons ici que quelques-unes des acquisitions ui furent faites pendant ces vingt-cinq années si fécon-es pour notre production agricole et manufacturière.

L'extraction du sel gemme et marin fut portée, par 'abolition des gabelles, de 40 millions de kilogrammes à 50 ; elle fut quadruplée.

Les nécessités de la guerre élevèrent la fabrication annuelle de la fonte de 69 millions de kilogrammes à 112; elle fut presque doublée. Les fonderies de cuivre triplèrent leurs produits.

La liberté de la presse grandit au quadruple le travail des papeteries; il valait 8 millions en 1788; vingt ans après, il en valait 32.

Les habitudes d'une civilisation progressive firent consommer pour 33 millions de savon au lieu de 18.

La production des tissus de chanvre, de lin et de coton s'accrut de près du double en valeur, et bien au delà en quantité, car les prix s'en abaissèrent considérablement. Leur masse, qui n'était estimée que 225 millions de francs avant la Révolution, en valait 435 en 1812, d'après la Statistique impériale.

Il est vrai que la fabrication des soieries, qui avait disparu dans les temps de malheurs publics, ne put guère, quand ils furent passés, que rétablir le terme de son ancienne prospérité. On l'évaluait, en 1788, à 107 millions de francs, et à 125 vers la fin de l'Empire.

On ne peut réduire à de si simples termes la production des lainages ; sa valeur, quand on la compare à ces deux époques, étant différenciée, non-seulement par l'accroissement de quantité des produits, mais encore par la diminution des prix, par l'introduction du travail des machines, par d'autres procédés de fabrication et de teinture, et par la création d'une foule de tissus nouveaux contenant, à aunage égal, bien moins de matière première. Néanmoins, la disproportion des termes est si grande dans les chiffres suivants, qu'on y reconnaît les effets d'un immense progrès :

	1788.	1812.
Nombre de métiers..................	7 285	17 074
— d'ouvriers..................	76 817	131 409
— de pièces de lainage fabriquées.	324 440	1 240 977

Le nombre de métiers s'était accru, en vingt-cinq ans, de 137 p. 100, et celui des ouvriers de 172. Mais la production s'était augmentée beaucoup plus par l'usage des moyens mécaniques de fabrication ; et les manufactures de draps et lainages de toute sorte donnaient annuellement 1,241,000 pièces d'étoffes au lieu de 324,440. C'était presque un produit quadruple.

Enfin, pour ne pas trop multiplier ces comparaisons, quelque intérêt qu'elles puissent avoir pour la statistique et l'histoire de l'industrie de la France, nous dirons seulement qu'un produit dont l'usage était négligé ou même méprisé avant 1789, la houille, fut employée aussitôt que les guerres de la Révolution eurent fait exploiter nos mines de fer et créer de nombreuses fonderies. Dès 1794, son extraction s'élevait à 2 millions et demi de quintaux métriques ; de 1813 à 1815, elle s'était augmentée à ce point que la production moyenne des trois années montait à 8,200,000 ; elle avait triplé et au delà en l'espace de vingt ans.

Il suffit de ces faits pour juger combien il importe de connaître avec certitude et précision les progrès de l'industrie, cette force sociale qui exerce une si grande influence sur l'amélioration de la vie domestique, et même sur les destinées des peuples ; et combien il est regrettable que la suppression de la statistique de la France, en 1814, nous ait condamnés à ignorer quels ont été, pendant une longue période de trente années, les efforts de cette puissance bienfaisante pour arriver à la haute prospérité dont elle développe aujourd'hui les heureux effets.

Lorsqu'en 1830 une nouvelle ère fut ouverte pour la France, il devint enfin possible à la Statistique de réaliser les projets conçus par Louis XIV et Napoléon.

L'institution de la Statistique générale fut rétablie en 1833 par le gouvernement, avec l'approbation des Chambres et à la satisfaction de tous les esprits éclairés.

Dans le programme de cette grande et difficile entreprise, la Statistique de l'industrie fut indiquée comme l'une des investigations les plus importantes, et l'on s'en occupa aussitôt que la Statistique agricole fut terminée. Une circulaire du ministre de l'agriculture et du commerce, statua, le 17 septembre 1839, quelles devaient être les bases de cette investigation. En réclamant de MM. les préfets des départements tous leurs soins et tous leurs efforts pour son exécution, elle leur prescrivit les mesures suivantes :

Soumettre à un examen attentif le tableau général des patentés de chaque département, et en extraire une liste des fabricants, entrepreneurs et manufacturiers, dont les établissements sortent de la classe des arts et métiers, et appartiennent à l'industrie manufacturière, soit par leur nature, leur étendue ou la valeur de leurs produits ;

Inscrire sur cette liste le lieu de l'établissement de chacun des patentés qui y sont compris, le montant de la valeur locative des maisons, usines, ateliers, magasins occupés par eux, et le chiffre de leur patente, qui servira de renseignement provisoire pour apprécier l'importance de leur production ;

Diviser cette liste départementale en listes d'arrondissement, qui deviendront la base du travail de chacun de MM. les sous-préfets ;

Procéder dans chaque arrondissement, d'après les notions que fourniront ces documents, à une enquête détaillée, ayant pour but d'établir *par des nombres* quelle est la production industrielle, donnée annuellement par *chaque* fabrique, manufacture ou exploitation ;

Ne tenir compte, toutefois, que des établissements qui occupent à leurs travaux environ une dizaine d'ouvriers, excluant ceux qui en emploient un moindre nombre, comme devant rentrer, en général, dans la classe des arts et métiers, dont l'exploration n'aura lieu que postérieurement ;

Recueillir les données statistiques relatives aux établissements industriels, soit en les demandant aux propriétaires ou directeurs, soit, à défaut de renseignements obtenus d'eux, en procédant d'office à des évaluations d'a-

près la notoriété publique ou tout autre moyen d'investigation ;

Consulter, à cette fin, tous les hommes éclairés qui peuvent fournir les renseignements nécessaires ou les confirmer, les vérifier ou les rectifier ;

Recourir, particulièrement pour toutes les exploitations de matières minérales, à MM. les ingénieurs des mines, qui sont en mesure de communiquer sur cette partie des matériaux élaborés qu'il faut seulement compléter par des faits économiques ;

Appeler, pour obtenir toutes les données de ce travail, le concours de MM. les maires et de tous les fonctionnaires publics, notamment les membres des Chambres de commerce, les prud'hommes et autres personnes qui peuvent posséder des notions positives sur l'industrie de leurs localités ;

Ces instructions étaient expliquées et spécialisées par un tableau modèle, qui indiquait que les notions sur chaque établissement industriel devaient comprendre sans aucune lacune les objets suivants :

1° Localisation. — Les noms du département, de l'arrondissement et de la commune ; la nature de la fabrique, manufacture ou exploitation, avec le nom du propriétaire ou directeur ; la valeur locative de l'usine et dépendances, et le montant de la patente ;

2° Les matières premières employées annuellement. — La désignation de leur nature. Leurs quantités par articles, en nombre, en poids, en étendue ou en contenances. Leurs valeurs, par article, et en masse ; les lieux de leur origine ;

3° Les produits exploités, fabriqués ou manufacturés annuellement. La désignation de leur nature ; leurs quantités, par articles, en nombre, en poids, en étendue ou en contenances ; leurs valeurs, par articles et en masse ; leurs débouchés ou lieux de leur destination ;

4° Le travail industriel. — Le nombre des ouvriers : hommes, femmes, enfants au-dessous de seize ans ; leurs salaires journaliers selon les sexes et les âges ;

5° Les moteurs. — Les machines à vapeur, les mou-

lins à eau, à vent, à manége ; le nombre de chaque sorte d'animaux : chevaux, mulets, bœufs ;

6° Les feux. — Les fourneaux, les hauts-fourneaux, les forges et les fours ;

7° Le mobilier industriel. — Les métiers, le nombre des broches, les générateurs, les mécaniques diverses, etc.

C'est l'ensemble de toutes ces données, relevées dans chaque localité, qui forme la collection des matériaux devant servir à exécuter la Statistique de l'industrie de la France.

Pour permettre d'apprécier toute la fortune publique, en rapprochant et en comparant la production industrielle de la production agricole, on partagea le territoire en quatre grandes régions limitées par le méridien de Paris et par le quarante-septième parallèle. Chacun de ces segments contient vingt-un ou vingt-deux départements, et possède, à très-peu près, la même étendue de surface et la même population.

Les noms des régions sont tirés de leurs gisements :

France orientale.......	1. Région du Nord oriental.
	2. — du Midi oriental.
France occidentale.....	3. Région du Nord occidental.
	4. — du Midi occidental.

L'avantage de cette division est de rétablir les rapports naturels de la proximité des départements, qui, dans l'ordre alphabétique, sont complétement détruits. Dans le but de faire connaître comment les manufactures s'agroupent autour d'un centre commun, et comment elles se multiplient l'une par l'autre, on a indiqué leur situation, non-seulement par département, mais encore par arrondissement ; et les récapitulations montrent quelle est la richesse manufacturière de chacune de ces circonscriptions.

A. Moreau de Jonnès.

DÉPARTEMENTS.	NOMBRE d'établissements.	COMMUNES où ils sont situés.	VALEURS locatives.	MONTANT des patentes.	VALEUR ANNUELLE des matières premières.
Nord	2 377	608	4 127 386	406 702	220 106 950
Pas-de-Calais	622	41	106 010	17 858	25 168 805
Ardennes	656	110	950 591	101 673	138 720 195
Meuse	163	60	218 420	38 051	14 957 726
Moselle	182	44	230 432	38 022	14 571 180
Bas-Rhin	316	39	200 155	25 185	12 864 145
Haut Rhin	319	66	870 231	173 636	83 149 778
Doubs	141	66	249 839	22 630	13 857 469
Jura	50	19	95 550	8 379	4 008 645
Aisne	282	61	435 067	56 347	21 545 394
Marne	309	33	336 462	69 531	50 239 537
Meurthe	180	24	328 848	32 518	11 796 045
Seine-et-Marne	196	52	369 830	26 825	23 318 055
Aube	121	25	119 160	16 369	15 600 324
Haute-Marne	122	84	606 185	79 150	16 664 639
Vosges	190	56	189 842	22 473	14 482 516
Yonne	30	14	44 420	7 026	3 344 488
Côte-d'Or	316	158	555 736	60 629	23 375 171
Haute-Saône	141	96	476 560	58 071	21 506 451
Cher	32	25	179 675	26 898	5 327 915
Nièvre	99	39	236 350	36 819	13 324 215
Ain	116	60	170 960	12 251	11 615 912
Isère	653	259	318 697	41 906	21 300 162
Hautes-Alpes	86	24	28 900	2 844	2 015 728
Basses-Alpes	99	31	16 104	3 282	1 634 010
Var	421	22	174 844	20 112	6 092 719
Bouches-du-Rhône	842	88	854 049	119 654	112 574 870
Gard	436	111	207 870	83 371	27 195 837
Hérault	717	235	458 290	68 174	53 895 437
Aude	222	51	201 519	23 456	13 960 045
Pyrénées-Orientales	427	4	154 300	17 954	3 993 175
Allier	905	421	649 214	43 146	18 370 558
Saône-et-Loire	1 763	695	745 202	38 663	74 673 458
Rhône	329	15	556 905	43 207	165 655 263
Puy-de-Dôme	2 752	15	38 258	2 776	29 670 155
Loire	654	33	655 237	115 152	84 205 551
Cantal	819	276	125 436	17 931	9 152 913
Haute-Loire	27	8	11 570	1 298	1 388 489
Ardèche	943	363	489 211	56 745	32 650 112
Drôme	619	266	270 077	50 710	53 684 100
Aveyron	74	19	154 630	26 680	8 358 642
Lozère	12	5	9 360	1 779	1 049 040
Vaucluse	474	93	499 523	43 790	31 042 382
	20 234	4 823	17 771 905	2 159 691	1 511 891 763

(1) La Statistique de l'Industrie de la France occidentale est en cours occidental, vient d'être envoyé à l'impression. Les Arts et métiers sont en

tations dans les 43 départements de la France orientale (1).

VALEUR des produits fabriqués annuellement.	OUVRIERS.						
	NOMBRE.				SALAIRES.		
	Hommes.	Femmes.	Enfants.	Totaux.	Hommes.	Femmes.	Enfants.
345 658 791	74 412	17 936	14 272	106 620	1f73	0f86	0f64
42 559 627	11 288	6 562	1 911	20 301	2 01	0 90	0 57
166 635 067	21 155	6 458	6 691	34 304	2 19	0 99	0 79
21 668 266	5 236	1 476	767	7 479	2 07	0 94	0 68
25 873 507	7 901	3 500	1 855	13 256	1 96	0 84	0 63
25 094 795	5 858	2 789	1 935	10 582	1 85	0 83	0 63
129 262 520	30 356	17 568	12 953	60 877	2 03	1 12	0 60
19 661 292	4 252	1 767	818	6 837	2 15	1 23	0 78
6 993 642	990	267	150	1 407	2 05	1 05	0 82
51 667 444	11 020	5 296	5 202	21 522	1 83	0 86	0 64
75 855 900	11 456	6 466	2 508	20 430	2 13	1 20	0 72
27 709 483	6 717	10 036	996	17 749	1 93	0 84	0 57
29 142 373	3 088	717	703	4 508	2 72	1 19	0 86
24 906 062	7 006	2 836	1 819	11 681	2 34	1 02	0 68
26 627 603	3 885	2 661	678	7 224	2 14	1 04	0 80
25 013 312	5 091	3 670	1 589	10 350	1 97	0 94	0 63
4 383 754	1 226	48	81	1 355	1 95	0 98	0 80
31 365 130	3 175	624	622	4 421	2 06	0 96	0 71
28 160 978	4 654	2 176	1 528	8 358	1 86	0 95	0 72
9 047 051	1 833	223	208	2 264	1 70	0 64	0 55
20 738 684	5 530	220	410	6 160	1 95	0 96	0 82
15 673 623	1 139	761	424	2 324	1 76	1 03	0 66
37 613 549	7 999	4 267	1 459	13 725	2 31	1 00	0 68
2 658 418	455	121	100	676	1 71	0 80	0 49
2 693 174	482	635	284	1 401	1 92	0 76	0 62
10 320 370	2 592	1 143	325	4 060	2 25	1 00	0 78
146 189 300	10 318	1 333	1 281	12 932	2 82	1 21	1 09
44 584 372	13 912	8 636	3 083	25 631	2 23	0 97	0 67
69 940 196	9 442	8 185	3 410	21 037	2 03	0 87	0 74
20 391 122	2 800	2 284	877	5 961	1 64	0 65	0 57
6 524 339	1 654	115	16	1 785	2 43	0 94	0 83
29 304 914	4 962	523	521	6 006	1 58	0 78	0 62
85 522 981	8 468	462	316	9 246	2 17	1 06	0 80
327 914 750	118 173	11 388	6 330	135 891	2 54	1 39	0 90
41 122 346	17 411	719	1 529	19 659	1 62	0 77	0 64
130 573 326	24 500	21 898	4 304	50 702	2 32	0 97	0 81
11 009 544	2 048	44	34	2 126	1 92	1 26	0 71
2 167 094	203	214	139	556	2 18	0 83	0 57
37 911 826	2 561	4 812	1 566	8 939	1 53	0 75	0 50
62 429 236	1 693	4 319	1 439	7 451	1 94	0 83	0 54
14 008 051	3 984	1 951	451	386	2 33	1 03	0 73
1 882 935	571	362	189	422	1 73	0 69	0 53
37 104 219	2 860	3 306	1 586	7 752	2 12	1 02	0 74
2 276 164 966	464 896	170 794	87 363	723 053	2f04	0f95	0f70

d'exécution, et le IIIe volume, qui comprend les 21 départements du Nord
dehors de ce grand travail, et en formeront un autre complémentaire.

Situation de l'instruction primaire en France au 1er janvier 1848.

La diffusion de l'instruction est une source de bien-être matériel pour les populations; elle favorise la production comme la consommation; elle facilite les échanges de toute nature. Il suffit, pour s'en assurer, d'examiner la situation respective des divers États de l'Europe et de l'Amérique, et de comparer nos départements du centre et de l'ouest, encore si peu instruits et si arriérés sous tous les rapports, avec ceux de l'est et du nord, où l'instruction et la civilisation, se prêtant un mutuel appui, ont fait depuis cinquante ans de si grands progrès.

I. — *Ecoles primaires communales de garçons.* — Au 1er janvier 1834, le nombre des écoles primaires communales de garçons était de 22,641. Il s'élevait, au 1er janvier 1848, à 32,964. L'augmentation a été, dans cet intervalle, de quatorze ans, de 10,323; elle revient à 456 pour 1,000. Rapide dans les premières années qui ont suivi la promulgation de la loi, l'accroissement s'était ralenti lorsque les instituteurs ont pu craindre qu'aucune amélioration ne serait apportée à leur malheureuse position. Puis, lorsque les demandes réitérées des conseils généraux ont permis d'espérer que dans un avenir peu éloigné le traitement des instituteurs serait augmenté, cet accroissement a pris un nouvel essor, qu'a momentanément arrêté la cherté des céréales en 1847. Voici, au surplus, la situation annuelle du nombre des écoles primaires communales dirigées par des instituteurs. Elle fait ressortir l'influence qu'ont exercée sur le développement de l'instruction primaire les diverses causes que nous venons d'indiquer.

	Ecoles prim. communales.	Augmentation.		Ecoles prim. communales.	Augmentation.
1834	22 641		1838	29 329	880
1835	24 868	2 227	1839	29 683	354
1836	26 804	1 936	1840	29 985	302
1837	28 449	1 645	1841	30 075	90

1842	30 286	211	1846	32 059	481
1843	30 638	352	1847	32 619	560
1844	31 138	510	1848	32 964	345
1845	31 578	430			

Le nombre des écoles primaires communales d'instituteurs n'était que de 32,964 au 1er janvier 1848. Pour satisfaire aux besoins de la population, il devrait s'élever à 40,000. C'est donc 7,036 écoles qu'il reste encore à créer. Malheureusement cette différence ne se répartit pas proportionnellement entre tous les départements. Tandis que quelques-uns possèdent toutes les écoles dont ils ont besoin, il en est d'autres qui n'en ont que la moitié, comme l'Allier, la Loire-Inférieure, la Haute-Loire, le Puy-de-Dôme; on n'en trouve que les 2/5 dans les Côtes-du-Nord et Ille-et-Vilaine; enfin le Finistère et le Morbihan n'en ont que les 3/10. Nous entrerons dans quelques détails à ce sujet en examinant la situation des divers départements sous ce rapport.

II. — *Écoles primaires communales de filles.* — La loi du 28 juin 1833 n'a rien statué en ce qui concerne l'établissement des écoles primaires de filles. Le dernier article du projet qui avait été soumis aux Chambres rendait, il est vrai, applicables à ces établissements les dispositions générales de la loi; mais, lors de la discussion, la Chambre des députés ajourna cette question jusqu'à ce que le gouvernement eût recueilli des données suffisantes pour l'organisation de cette partie importante de l'instruction publique.

L'intérêt que le gouvernement de Juillet avait d'abord manifesté en faveur de l'instruction populaire, diminuait à mesure qu'on s'éloignait de 1830. Il avait fini par refuser de tenir les engagements pris, le 13 août 1836, par M. Pelet de la Lozère.

A défaut de loi sur l'instruction primaire des filles, une ordonnance du 23 juin 1836, rendue sur le rapport de M. Pelet de la Lozère, avait tracé diverses règles relatives à l'établissement d'écoles primaires communales pour les filles. Mais une ordonnance ne pouvait imposer ni aux communes ni aux départements l'obligation de fournir des fonds pour l'entretien de ces écoles. Aussi leur créa-

tion a-t-elle marché d'un pas beaucoup moins rapide que celle des écoles de garçons.

Au 1er janvier 1837, le nombre des écoles primaires communales des filles était de 5,453. Il s'est élevé au 1er janvier 1848 à 7,652. L'augmentation est de 2,199; elle revient à 40 p. 100. Le tableau suivant fait voir comment elle est répartie entre ces onze années.

	Ecoles prim. communales.	Augmentation.		Ecoles prim. communales.	Augmentation.
1837	5 453		1843	6 622	304
1838	5 604	151	1844	6 904	282
1839	5 745	141	1845	7 108	204
1840	5 878	133	1846	7 303	195
1841	6 000	122	1847	7 490	187
1842	6 318	318	1848	7 652	162

Il résulte de ce tableau qu'à partir de 1842 l'augmentation du nombre des écoles primaires communales de filles a été constamment en décroissant. Les institutrices ayant dès lors perdu l'espoir que l'obligation de leur fournir un traitement convenable serait imposée aux communes et aux départements, un moins grand nombre d'écoles ont été ouvertes, et quelques-unes de celles qui avaient été établies ont été fermées.

Ces 7,652 écoles communales de filles sont d'ailleurs fort inégalement réparties entre les départements. La Manche et le Calvados, la Haute-Saône, le Doubs, le Jura, la Meurthe, la Meuse, les Vosges, la Moselle, sont ceux qui en comptent le plus. On n'en trouve qu'une dans le Lot, et la Haute-Loire n'en a pas une seule.

III. — *Fréquentation des écoles par les enfants.* — La révolution de Juillet a imprimé au développement de l'instruction primaire une assez grande impulsion, qui aurait pu être plus considérable encore, si le gouvernement avait voulu s'occuper avec plus de suite, de zèle et d'intelligence de l'éducation populaire. En 1831, le nombre des enfants qui fréquentaient les écoles n'était que de 1,935,624. Il s'est élevé, en 1847, à 3,146,510. Il avait même été, en 1846, de 3,240,436. Mais la cherté des subsistances dans la première de ces années amena cette diminution, qui disparaîtra, il faut l'espérer, en 1848. Ces chiffres diffèrent un peu de ceux que l'administration a

inscrits dans ses statistiques officielles. Elle avait porté, dans celle de 1843, à 3,164,297 le nombre total des élèves des écoles primaires, qui n'était alors que de 3,100,791. La même exagération se trouve dans le nombre des écoles et dans celui des maisons d'école appartenant aux communes. Aussi, dans l'impossibilité où elle se trouvait de répartir ces augmentations entre les divers départements, s'était-elle trouvée réduite à présenter, dans la statistique de 1843, la prétendue situation de l'instruction primaire en une seule ligne, pour la France entière, sans en donner le détail par département. Quant à la statistique qu'elle devait dresser pour 1846, elle avait dû en ajourner indéfiniment la publication.

Nous donnons dans le tableau suivant le nombre des enfants de chaque sexe qui ont fréquenté les écoles primaires tant communales que privées en 1831, et pendant chacune des années qui se sont écoulées de 1834 à 1847. Nous avons pensé qu'il était inutile de présenter séparément le nombre des élèves des écoles publiques et celui des élèves des écoles privées. Nous ferons cependant une observation à ce sujet. C'est que le nombre des élèves des écoles privées de garçons décroît rapidement, tandis que celui des écoles publiques augmente. Au contraire, le nombre des élèves des écoles privées de filles augmente dans une proportion beaucoup plus considérable que celui des élèves des écoles publiques. Pour les garçons, la population des écoles publiques a augmenté de 289 sur 1,000, et celle des écoles privées a diminué de 232 sur 1,000. Pour les filles, au contraire, la population des écoles publiques a augmenté de 467 sur 1,000, et celle des écoles privées de 962 sur 1,000. On doit attribuer cette situation à ce que le gouvernement déchu n'ayant rien fait pour l'instruction des jeunes personnes du sexe, le pays, qui comprend le besoin de cette instruction, s'est trouvé dans la nécessité d'envoyer les jeunes filles dans les écoles privées, à défaut d'écoles communales.

Voici, au surplus, le relevé du nombre des élèves qui ont fréquenté les écoles primaires pendant chacune des années que nous avons indiquées.

	Garçons	Filles	Toral.
1831	1 200 715	734 909	1 935 624
1834	1 470 220	882 977	2 353 197
1835	1 511 429	958 324	2 469 753
1836	1 548 023	1 033 336	2 581 359
1837	1 579 958	1 110 147	2 690 105
1838	1 608 504	1 154 073	2 762 577
1839	1 632 119	1 197 776	2 829 895
1840	1 649 278	1 241 789	2 891 067
1841	1 672 726	1 293 369	2 956 095
1842	1 707 480	1 336 684	3 044 164
1843	1 718 583	1 382 208	3 100 791
1844	1 739 219	1 403 116	3 142 335
1845	1 775 895	1 412 837	3 188 732
1846	1 791 526	1 448 910	3 240 436
1847	1 733 977	1 412 533	3 146 510

Ainsi, dans cet espace de seize ans, l'augmentation du nombre des enfants qui ont fréquenté les écoles primaires a été, pour les garçons, de 444 sur 1,000, et pour les filles, de 922 sur 1,000. En mettant de côté la malheureuse année 1847, l'augmentation est de 492 sur 1,000 pour les garçons, et de 972 sur 1,000 pour les filles.

Le nombre des enfants de chaque sexe de 5 à 12 ans, âge pendant lequel on fréquente les écoles, s'élève à 2,409,478. Ainsi, le nombre des garçons qui ne reçoivent aucune instruction est de 675,501, ou de 280 sur 1,000; et celui des filles, de 996,945, ou de 413 sur 1,000. Ces résultats diffèrent peu de ceux auxquels nous étions arrivé par un autre procédé, dans notre article relatif à l'*Influence que l'instruction exerce sur la moralité des populations*, inséré dans le numéro du 8 mai 1847 du *Journal général de l'instruction publique*, et reproduit, en partie, dans l'*Annuaire de l'économie politique et de la statistique pour* 1848. Cette proportion avait été évaluée, pour les garçons, à 300 sur 1,000, et, pour les filles, à 377 sur 1,000.

L'augmentation progressive du nombre des garçons qui fréquentent les écoles primaires est confirmée par les tableaux que publie annuellement le ministère de la guerre, en ce qui concerne le recrutement de l'armée. Ils font connaître le nombre des jeunes gens âgés de vingt ans qui ont reçu quelque instruction. Voici, sur une moyenne

de 1,000, le nombre de ceux qui savaient au moins lire, pour chacune des classes ci-après désignées.

1827	420	1832	510	1837	550	1842	588
1828	456	1833	520	1838	568	1843	600
1829	460	1834	520	1839	574	1844	610
1830	490	1835	530	1840	579	1845	620
1831	490	1836	540	1841	584	1846	634

L'augmentation du nombre des jeunes gens ayant reçu quelque instruction revient, dans cet intervalle de dix-neuf ans, à 510 sur 1,000. Nous avons vu que l'augmentation dans le nombre des garçons qui fréquentent les écoles primaires avait été de 444 sur 1,000 en seize ans. La proportion d'accroissement annuel est de 27 sur 1,000, d'après les tableaux de recensement; de 28 sur 1,000, d'après la population des écoles. Ainsi, ces deux faits se confirment réciproquement.

Malheureusement, la diffusion de l'instruction populaire est loin d'être égale dans toutes les parties de la France. Presque complète dans quelques départements, elle est à peu près nulle dans d'autres. Nous ferons connaître dans un autre article ces différences et leurs causes, en indiquant le moyen de les combattre.

IV. — *Nombre des instituteurs formés dans les écoles normales primaires.* — En imposant aux communes l'obligation d'entretenir au moins une école primaire communale, le législateur avait en même temps pourvu, par l'établissement des écoles normales primaires, à ce qu'il fût formé, dans chaque département, un nombre suffisant de maîtres capables de donner au peuple une instruction appropriée à ses besoins. Nous n'avons pas ici à examiner si l'enseignement des écoles normales primaires a été bien compris et bien dirigé. Nous devons nous borner à examiner quels résultats matériels ont produits ces établissements. Quelques écoles normales primaires, notamment celles de Strasbourg, d'Helfedange, de Bar-le-Duc, de Mirecourt, de Dijon, etc., avaient été créées même avant la révolution de Juillet 1830. Le nombre des instituteurs sortis de ces écoles était, au 1er janvier 1834, de 1,044. Le nombre total des instituteurs, anciens élèves-maîtres des écoles normales, s'est élevé au 1er janvier 1848,

à 10,545. Ainsi, près du tiers des instituteurs en fonctions ont été formés dans les écoles normales primaires. La moyenne du nombre des maîtres sortis de ces établissements est, dans cet intervalle de quatorze ans, de 679. Si cette proportion se maintenait, il faudrait encore quarante-trois ans pour donner à nos 40,000 écoles primaires des instituteurs, anciens élèves-maîtres des écoles normales. Évidemment, il faut prendre des mesures pour rapprocher l'époque à laquelle on aura obtenu cet important résultat. Voici, au surplus, le nombre des instituteurs formés dans les écoles normales primaires, qui étaient en fonctions au 1er janvier de chaque année.

	Instituteurs formés dans les écoles norm. primaires.	Augment.		Instituteurs formés dans les écoles norm. primaires.	Augm.
1834	1 044		1842	6 161	757
1835	1 404	360	1843	6 917	756
1836	1 881	477	1844	7 716	799
1837	2 490	609	1845	8 463	747
1838	3 185	695	1846	9 168	705
1839	3 699	514	1847	9 815	647
1840	4 430	731	1848	10 545	730
1841	5 404	974			

Les instituteurs formés dans les écoles normales primaires, qui l'emportent de beaucoup en aptitude sur leurs collègues, sont inégalement répartis entre les départements. Dans quelques-uns, les trois cinquièmes de ces instituteurs sont sortis des écoles normales, tandis qu'il en est plusieurs où on ne compte qu'un cinquième ou même un dixième d'instituteurs, anciens élèves de ces établissements.

V. —*Maisons d'école communales de garçons.*—Il est de la plus haute importance que les écoles soient placées dans des bâtiments communaux spécialement affectés à cette destination. Ces bâtiments sont toujours plus convenablement disposés que les locaux qu'on loue pour cet objet. Dans ceux-ci, les enfants sont généralement entassés dans des salles basses, humides, étroites, où leur santé s'altère et où leur instruction ne peut faire que des progrès fort lents. L'État et les départements font tous les ans des sacrifices considérables pour aider les communes à devenir propriétaires de maisons d'école. Elles ne pos-

sédaient, au 1er janvier 1834, que 10,316 maisons d'école de garçons. Ce nombre s'élevait, au 1er janvier 1848, à 20,899. L'augmentation est de 10,583. Elle revient en moyenne à 756 par an. Si l'accroissement ne devait pas être à l'avenir plus rapide, il faudrait encore vingt-six ans pour placer les 40,000 écoles de garçons dans des bâtiments communaux. Voici dans quelle proportion a eu lieu l'accroissement annuel.

	Maisons d'école de garçons apparten. aux communes.	Augment.		Maisons d'école de garçons apparten. aux communes.	Augm.
1834	10 316		1842	17 106	879
1835	11 347	1 031	1843	17 968	862
1836	12 284	937	1844	18 540	572
1837	13 190	906	1845	19 042	502
1838	14 067	877	1846	19 716	674
1839	14 694	627	1847	20 404	688
1840	15 374	680	1848	20 899	495
1841	16 227	853			

Les départements sont loin de se trouver dans la même position, en ce qui concerne la propriété des maisons d'école communales des garçons. Les départements les plus riches, ceux où l'instruction a fait le plus de progrès, sont aussi ceux dans lesquels les communes possèdent le plus de maisons d'école convenablement disposées. Les départements pauvres et où l'instruction est encore arriérée, n'en possèdent qu'un nombre infiniment petit. Malheureusement, le gouvernement déchu n'a rien fait pour établir sous ce rapport l'égalité entre les départements. Les subventions aux communes, qu'il distribuait, étant l'un des principaux aliments de la corruption, les députés les plus dévoués et les plus zélés finissaient toujours par les enlever. Vainement essayait-on, au commencement de l'année, de faire un projet de distribution entre tous les départements, afin que dans les comptes qu'on avait à rendre chacun d'eux fût porté pour une subvention proportionnée à son importance. Les sollicitations, les votes politiques venaient déranger toutes les combinaisons qu'on avait projetées à ce sujet. Le gouvernement républicain aura pendant plusieurs années de larges réparations à accorder aux départements et aux communes pauvres.

VI. — *Maisons d'école communales de filles.* — Ce que nous avons dit pour les maisons d'école communales de garçons s'applique aux maisons d'école communales de filles. Seulement, comme on s'occupait beaucoup moins de l'instruction des jeunes personnes du sexe féminin, que les communes et les départements supportaient en général la dépense des établissements qui existaient à ce sujet, le nombre des maisons d'école communales de filles s'accroissait avec une grande lenteur. Il était, au 1er janvier 1837, de 5,453. Il s'est élevé, au 1er janvier 1848, à 7,652. L'augmentation, dans cet intervalle de onze ans, est 2,199. Elle revient à 40 pour 100. En moyenne, l'augmentation annuelle est de 200. Le tableau suivant fait voir dans quelles proportions elle a eu lieu.

	Maisons d'école de filles appartenant aux communes.	Augment.		Maisons d'école de filles appartenant aux communes.	Augm.
1837	5 453		1843	6 622	304
1838	5 604	151	1844	6 904	282
1839	5 745	141	1845	7 108	204
1840	5 878	133	1846	7 303	195
1841	6 000	122	1847	7 490	187
1842	6 318	318	1848	7 652	162

VII. — *Écoles maternelles.*— Ces premières écoles de l'enfance, improprement appelées jusqu'à présent salles d'asile, ont été réglementées par l'ordonnance du 22 décembre 1837. Il n'existait, au 1er janvier de cette année, que 163 écoles maternelles tant publiques que privées, fréquentées par 22,626 enfants. Au 1er janvier 1848, il y avait 1,899 écoles maternelles publiques et privées, fréquentées par 144,158 enfants. La cherté des denrées de première nécessité pendant l'année 1847 a suspendu le développement de cette institution. On avait porté pour cette destination au budget de l'État une allocation de 200,000 fr. d'abord, puis de 300,000 fr. Mais le petit nombre des demandes des communes n'a jamais permis de l'employer intégralement. L'augmentation du nombre des écoles maternelles a été de 1,736 dans un intervalle de onze ans, ce qui fait en moyenne un accroissement annuel de 158. Leur population s'est accrue de 121,532

enfants dans le même espace de temps, ce qui revient en moyenne à 11,048 par an. Voici la situation de ces établissements au 1er janvier de chaque année.

	Ecoles matern. communales et privées.	Enfants qui les fréquentent.		Ecoles matern. communales et privées.	Enfants qui les fréquentent.
1837	163	22 626	1843	992	75 291
1838	246	28 968	1844	1 185	81 228
1839	348	36 076	1845	1 387	102 561
1840	468	43 893	1846	1 598	112 845
1841	633	52 821	1847	1 818	138 027
1842	808	61 829	1848	1 899	144 158

Le service des écoles maternelles se rattache à celui des écoles primaires de filles. Dans un grand nombre de communes, ces deux établissements doivent être confondus en un seul. C'est un service à organiser complétement.

VIII. — *Classes d'adultes.* — Ces établissements ne présentent pas en France le même degré d'importance et d'utilité que les établissements analogues de l'Allemagne. Chez nous, ces classes sont en général ouvertes aux personnes qui, dans leur enfance, n'ayant pas fréquenté les écoles primaires, ne savent ni lire, ni écrire. En Allemagne, au contraire, les jeunes gens, après avoir suivi complétement les cours de l'école primaire, sont obligés de fréquenter jusqu'à l'âge de dix-huit ans, sous peine d'amende, des classes de répétition hebdomadaires qu'on nomme *Wiederholungs schulen*, et dans lesquelles on leur donne des connaissances un peu plus élevées que celles de l'école primaire, et en harmonie avec leurs travaux de chaque jour et avec la position qu'ils sont appelés à occuper dans la société. Il faut nécessairement qu'on ait de semblables classes de répétition en France si l'on veut que les enfants arrivés à l'adolescence puissent tirer parti de l'instruction qu'ils ont reçue à l'école primaire.

Les classes d'adultes étaient au nombre de 1,584 au 1er janvier 1837. Elles étaient fréquentées par 31,824 élèves. Le nombre s'en était élevé, au 1er janvier 1847, à 7,363, et celui des élèves à 106,028. Les circonstances

malheureuses de cette année l'avaient fait un peu diminuer au 1er janvier 1848.

Nous allons faire connaître la situation de ces classes au 1er janvier de chaque année.

	Classes d'adultes.	Elèves qui les fréquentent.		Classes d'adultes.	Elèves qui les fréquentent.
1837	1 584	31 824	1843	4 359	68 034
1838	1 815	36 378	1844	5 074	87 710
1839	2 073	41 436	1845	5 807	90 138
1840	2 358	47 052	1846	6 567	95 307
1841	2 992	51 516	1847	7 363	106 028
1842	3 662	56 476	1848	6 645	93 031

L'organisation des classes d'adultes ou classes de répétition pour les adolescents devra être désormais constituée sur des bases entièrement nouvelles.

Telle est la situation dans laquelle le gouvernement déchu a laissé l'instruction populaire. Après avoir imprimé une assez grande impulsion à l'organisation de ce service, son ardeur s'était bientôt ralentie. Il ne s'était guère occupé que de la partie matérielle, parce qu'elle lui donnait le moyen de satisfaire aux nombreuses sollicitations qui lui étaient adressées. Il avait presque entièrement négligé la partie morale de l'enseignement, celle qui devait le mieux améliorer la situation des populations, en leur faisant comprendre le parti qu'elles pouvaient tirer de l'éducation qu'on leur donnait. Il n'a rien constitué de définitif. Il laisse au gouvernement de la République une grande tâche à remplir. Augmenter le nombre des écoles et des bons instituteurs, organiser complétement les moyens d'éducation pour les filles, faire entrer dans l'enseignement populaire des connaissances que les enfants puissent un jour appliquer à leurs travaux quotidiens, qui les préparent pour la position qu'ils doivent occuper dans la société, placer toutes les écoles dans des locaux convenablement appropriés à cette destination, faire participer au bienfait de l'instruction le nombre si considérable des enfants des deux sexes qui en sont encore privés, organiser les écoles maternelles et les classes de répétition pour les adolescents.

ALLARD.

Statistique des travaux publics, sous le Gouvernement de Juillet.

C'est par les travaux publics que s'est fait remarquer le plus l'administration française, sous la monarchie de 1830. Je me propose de résumer ici quelques données statistiques qui peuvent faire comprendre l'étendue de ce qui a été entrepris en ce genre pendant ces dix-huit années, et d'en apprécier l'importance financière. A cet effet, je présente donc une suite de tableaux.

Le tableau nº 1 offre la récapitulation chronologique de toutes les lois concernant les travaux publics qui ont été votées pendant ces dix-huit ans, et le montant des sommes allouées, toutes les fois que l'État a contribué, pour une part quelconque, à la dépense, sous quelque titre que ce fût. On trouvera, pour la plupart des cas, dans le corps même du tableau ou dans les notes, quel est l'objet spécial des travaux: on y verra si c'est une concession faite à l'industrie particulière, ou si c'est une entreprise de l'État. Les lois qui impliquaient un système financier pour l'exécution des travaux publics, ou qui avaient rapport à l'expropriation des terrains ont été indiquées de même (1).

Toutes les sommes qui figurent dans ce tableau sont indépendantes du budget ordinaire des ponts et chaussées qui sert à l'entretien des travaux déjà achevés, sauf les cas où l'on en prend quelque chose pour ouvrages neufs, ce qui n'a lieu communément que pour des choses de peu d'importance.

J'ai fait suivre le tableau nº 1 d'observations, à l'effet de distinguer la somme totale qui demeurait définitivement à la charge de l'État, et de montrer quel était, le 24 février, approximativement, le montant de ce qui res-

(1) Je tiens à dire que pour le tableau n. 1, je me suis servi d'un tableau qu'avait dressé M. de Guizard, alors préfet de l'Aveyron, dans un volume qu'il a publié sur l'administration départementale. Le travail de M. de Guizard s'arrêtait à 1845 : j'ai dû le compléter; je l'ai contrôlé article par article, et j'y ai ajouté des notes explicatives.

tait à dépenser sur les crédits, pour l'ensemble de ces entreprises.

Le tableau n° 2 présente la série des budgets ordinaires et extraordinaires des travaux publics, à partir de 1829. On verra qu'ils croissent avec rapidité et d'une manière continue. Le tableau n° III indique comment le total des sommes ainsi accordées se répartissait entre les diverses espèces de travaux, tant pour l'entretien que pour ouvrages neufs.

Sous la Restauration, le budget extraordinaire a été à peu près nul, et pendant les dernières années le budget ordinaire avait été presque fixe. Le gouvernement alors se contentait d'entretenir et d'améliorer les routes, en portant lentement à l'état d'entretien ce qui n'y était pas. L'industrie privée exécutait les six cents lieues de canaux et de canalisation de rivières, qui lui avaient été concédées en 1821 et 1822; ou plutôt elle en fournissait les fonds qui étaient dépensés par les mains de l'État. On faisait modestement çà et là de petites améliorations dans les ports, le plus souvent avec les produits spécialisés de certains droits locaux. Quant aux chemins de fer, ils étaient pour ainsi dire à inventer encore, car la découverte même des chemins de fer date de l'invention de la machine locomotive, dont le mérite n'a réellement été constaté qu'à l'ouverture du chemin de fer de Manchester à Liverpool, en 1830. Cependant, avant cette époque, M. Beaunier, qu'une mort prématurée ravit à ses amis en 1835, les frères Séguin et MM. Henry et Mellet ouvraient quelques lignes secondaires autour de Saint-Étienne.

Le gouvernement de la Restauration paraît avoir été constamment dominé par le désir d'avoir des finances dans un ordre parfait, et il y avait réussi. On dirait qu'il avait toujours présent à l'esprit que la révolution française avait éclaté à propos d'un déficit. On eut donc sans cesse, pendant ces quinze années, une extrême répugnance à ajouter quoi que ce fût aux dépenses de l'État. Mais on exagéra cette bonne pensée. On ne comprit pas suffisamment que le gouvernement le plus économe n'est pas nécessairement celui qui dépense le moins, et qu'il

y a de certaines natures de dépenses qui enrichissent les États de même que les particuliers. Les travaux publics sont dans ce cas.

Le gouvernement de 1830, une fois qu'il put se croire affermi, adopta, au contraire, le système qu'il faut dépenser sans crainte, lorsqu'on dépense utilement. Nulle part l'accroissement des dépenses n'a été aussi visible que dans le budget des travaux publics. Malheureusement il s'est manifesté sur d'autres budgets dont l'augmentation n'est pas, à beaucoup près, aussi utile à la chose publique.

Les deux derniers tableaux que nous donnons ici s'arrêtent à l'année 1845, parce que c'est encore la dernière année pour laquelle on ait voté et publié la loi des *comptes définitifs.*

Années.	DATE des lois	OBJETS ET NATURE DES LOIS.	ROUTES.	PONTS
1831	31 mars	Port de Rouen (emprunt spécial)........	»	
—	5 oct.	Ouverture d'un crédit extraordinaire pour continuer les canaux de 1821 et 1822..	»	
—	6 nov.	Ouverture d'un crédit extraordinaire de 18,000,000 fr. pour secours, création d'ateliers de charité, et travaux d'utilité publique [1]........................	2 000 000	
—	14 nov.	Continuation des travaux de la Chambre des députés........................	»	
1833	9 mars	Loi relative au monument à ériger sur la place de la Bastille en l'honneur des citoyens morts dans les journées de Juillet..........................	»	
—	26 avr.	Etablissement du chemin de fer de Montbrison à Montrond (concession) [2].....	»	
—	27 juin	Loi sur les travaux à continuer ou à entreprendre : création de routes stratégiques des départements de l'Ouest [3]..	[4] 29 000 000	
—	29 juin	Etablissement d'un chemin de fer d'Alais à Beaucaire........................	»	
—	7 juil.	Loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique........................	»	
1834	1er juin	Etablissement d'un canal de navigation entre le bassin d'Arcachon et l'étang de Mimizan (concession)................	»	
—	2 juin.	Etablissement d'un pont suspendu sur la Dordogne, à Cubzac (subvention)......	»	[illegible]
—	3 juin.	Construction d'un pont sur la Vilaine, à la Roche-Bernard....................	»	[illegible]
1835	11 avr.	Amélioration de la navigation de la Scarpe (concession).......................	»	
—	30 juin	Perfectionnement de la navigation des fleuves et rivières..................	»	
—	30 juin	Port de Boulogne (emprunt spécial). ...	»	
		A reporter...	31 000 000	[illegible]

1 Sur ce même crédit, 3,500,000 fr. étaient destinés à concourir avec les ... départementaux, aux travaux et ouvrage à la charge des départements; 500,00... pour subvention aux entreprises de travaux à exécuter par voie de conc... de péages ; 5,000,000 fr. à distribuer aux villes pour contribuer à des trav... d'utilité communale ; 2,000,000 fr, à titre de secours au commerce et à l'ind... trie ; et 5,000,000 fr. à subvenir aux besoins d'intérêt général et imprévus.

2 Le premier chemin de fer établi depuis celui de Saint-Etienne.

3 Il était pourvu aux dépenses de la présente loi, au moyen de fonds fai... l'objet d'un budget spécial annexé au budget général et créés annuellement... fur et à mesure des besoins par l'inscription de rente jusqu'à concurrence... capital nécessaire, le service de l'amortissement compris.

4 1,200,000 fr. sont consacrés aux routes de la Corse.

5 Travaux continués en vertu des lois des 5 août 1821 et 14 août 1822.

ANAUX.	RIVIÈRES.	PORTS, TRAVAUX maritimes, PHARES.	CHEMINS DE FER.	MONUMENTS et BATIMENTS civils.	TOTAUX des CRÉDITS par année.
»	»	840 000	»	»	
2 000 000	»	»	»	»	5 340 00(
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	500 000	
»	»	»	»	900 000	
»	»	»	»	»	94 140 000
4 000 000	»	6 2 500 000	7 500 000	8 17 240 000	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	2 215 000
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	9 8 750 000	»	»	»	
»	»	700 000	»	»	
6 000 000	8 750 000	4 010 000	500 000	18 640 000	101 695 000

6 Phares et canaux destinés à l'éclairage des côtes maritimes.
7 Etudes des chemins de fer.
8 1° L'arc de triomphe de l'Etoile ; 2° l'église de la Madeleine ; 3° le Panthéon ; le Muséum d'histoire naturelle ; 5° l'église nationale de Saint-Denis ; 6° l'E-le nationale des Beaux-Arts ; l'hôtel du quai d'Orsay ; 8° le monument de la astille ; 9° la Chambre des députés ; 10° l'Institut des sourds-muets ; 11° le col-ge de France ; 12° le pont de la Concorde et le placement de l'Obélisque.
9 Par l'article 1er, 6,000,000 fr. pour le perfectionnement de la navigation de scaut, la Moselle, l'Ill, la Baïse, la Midouze et l'Adour, et par l'article 2, 750,000 fr. applicables à diverses autres rivières. — Les allocations ouvertes r l'article 2 de la loi sont des crédits spéciaux, qui doivent désormais se nouveler tous les ans, et qui sont imputables sur le budget ordinaire.

Années.	DATE des lois	OBJETS ET NATURE DES LOIS.	ROUTES.	PON…
		Report...	31 000 000	[illegible]
835	6 juil.	Solde de construction du palais de la Chambre des députés	»	
—	6 juil.	Ouverture d'un crédit complémentaire pour solder les dépenses de l'Observatoire de Paris	»	
—	6 juil.	Ouverture d'un crédit extraordinaire pour le nouveau soubassement de la colonne de la place Vendôme, pour le monument de Juillet, et pour le Dépôt des archives de la Cour des comptes	»	
—	9 juil.	Etablissement d'un chemin de fer de Paris à Saint-Germain (concession)	»	
836	21 mai	Loi sur les chemins vicinaux	»	
—	25 mai	Continuation des travaux des lacunes des routes royales	8 000 000	
—	6 juin	Construct. de la jetée du port de Fécamp	»	
—	6 juin	Construction d'un bassin à flot dans l'anse qui sépare Saint-Malo de Saint-Servan	»	
—	15 juin	Etablissement d'une nouvelle salle des séances de la Chambre des pairs	»	
—	6 juil.	Achèvement de monuments publics	»	
—	9 juil.	Rétablissement des communications interrompues par les inondations	1 200 000	
—	9 juil.	Amélioration du port de Bordeaux	»	
—	9 juil.	Etablissement des chemins de fer de Versailles, rive gauche et rive droite (concession)	»	
—	9 juil.	Etablissement du chemin de fer de Montpellier à Cette (concession)	»	
1837	14 mai	Achèv. et réparation de routes royales	84 600 000	
—	14 mai	Achèvement des routes et perfectionnement des ports de la Corse	5 400 000	
—	14 mai	Classements divers de routes royales et votes de crédits y affectés	1 774 000	
—	17 mai	Création d'un fonds extraordinaire pour les travaux publics	»	
—	2 juin	Reconstruction de plusieurs ponts	»	[illegible]
—	25 juin	Achèvement de routes stratégiques	1 000 000	
—	12 juil.	Achèvement des canaux de 1821 et 1822; études relatives au système de la navigation intérieure	»	
—	17 juil.	Prêt de 6 millions à la Compagnie du chemin de fer d'Alais à Beaucaire, et d'Alais aux mines de Grand-Combe	»	
		A reporter...	150 974 000	[illegible]

[1] A la Madeleine, au Muséum d'histoire naturelle, à l'hôtel du quai d'Ors[illegible] ollége de France, au placement de l'Obélisque.

…AUX.	RIVIÈRES.	PORTS, TRAVAUX maritimes, PHARES.	CHEMINS DE FER.	MONUMENTS et BATIMENTS civils.	TOTAUX des CRÉDITS par année.
…00 000	8 750 000	4 040 000	500 000	18 640 000	101 695 000
»	»	»	»	270 000	
»	»	»	»	61 698	9 998 588
»	«	»	»	216 890	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»		»	»	
»	»	140 000	»	»	
»	»	100 000	»	»	
»	»	»	»	3 195 000	16 628 000
»	»	»	»	3 987 000	
»	»	»	»	»	
»	»	[2] 96 000	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	1 200 000	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	106 024 000
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
6 000 000	400 000	»	»	»	
»	»	»	6 000 000	»	
…2 000 000	9 150 000	5 576 000	6 500 000	36 370 588	234 345 58…

[2] Ce crédit est le produit du demi-droit de tonnage spécialisé.

Années.	DATE des lois	OBJETS ET NATURE DES LOIS.	ROUTES.	PORTS
		Report...	130 974 000	[illegible]
1837	17 juil.	Etablissement d'un chemin de fer de Bordeaux à la Teste (concession) [1].......	»	»
—	17 juil.	Etablissement d'un chemin de fer d'Epinac au canal du Centre (concession) [2].	»	»
—	17 juil.	Etablissement d'un chemin de fer de Mulhouse à Thann (concession)..........	»	»
—	19 juil.	Perfectionnement de la navigation de diverses rivières [3].................	»	»
—	19 juil.	Perfectionnement de la navigation de la Saône et de l'Aisne, et établissement du quai Saint-Bernard sur la Seine......	»	»
—	19 juil.	Amélioration de divers ports [4]..........	»	»
—	19 juil.	Amél. de divers ports et trav. maritimes [5].	»	»
—	19 juil.	Amélioration du port de Fécamp.	»	»
—	19 juil.	Achèvement de l'établissement thermal de Plombières......................	»	»
1838	6 mars	Etablissement d'un chemin de fer de Strasbourg à Bâle (concession)............	»	»
—	21 juin	Amélioration de divers ports............	»	»
—	2 juil.	Loi relative à la perception du dixième pour le transport des personnes sur les chemins de fer......................	»	»
—	3 juil.	Etablissement d'un canal de la Marne au Rhin et d'un canal latéral à la Garonne.	»	»
—	6 juil.	Etablissement d'un chemin de fer de Paris à Rouen, au Havre et à Dieppe (concession) [7]......................	»	»
—	7 juil.	Etablissement d'un chemin de fer de Paris à Orléans, avec embranchement sur Corbeil et sur Pithiviers (concession) [8].	»	»
—	9 juil.	Etablissement d'un chemin de fer de Lille à Dunkerque (concession) [9]	»	»
—	18 juil.	Reconstruction ou achèvement de divers édifices publics....................	»	»
—	25 juil.	Etablissement de deux chemins de fer, des mines de fer de Fins et de Montet-aux-Moines, à l'Allier (concession)[10]......	»	»
		A reporter...	130 974 000	[illegible]

1 Loi modifiée plus tard (Voir ci-après 1er août 1839 et 13 juin 1841).

2 Demeurée sans effet.

3 L'Aa avec les canaux de Calais, de la Colme, de Bourbourg ; la Meuse [illegible] Marne, canaux latéraux ; la Seine, l'Yonne, la Vilaine, la Charente, la Dordo[illegible] le Tarn, le Lot.

4 Dunkerque, Calais, Boulogne, Saint-Valery, du Hourdel et du Cr[illegible] Tréport, Granville, bassin à flot entre Saint-Malo et Saint-Servan, [illegible] derneau, Lorient, Vannes, Palais à Belle-Isle-en-Mer, Saint-Gilles, Ce[illegible] Cannes.

UX.	RIVIÈRES.	PORTS, TRAVAUX maritimes, PHARES.	CHEMINS DE FER.	MONUMENTS et BATIMENTS civils.	TOTAUX des CRÉDITS par année
0 000	9 150 000	5 576 000	6 500 000	36 370 588	234 345 58
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	38 940 000	»	»	»	
					83 500 00
»	22 050 000	»	»	»	
»	»	12 420 000	»	»	
»	»	9 620 000	»	»	
»	»	400 000	»	»	
»	»	»	»	70 000	
»	»	»	»	»	
»	»	6 2 860 000	»	»	
»	»	»	»	»	
000 000	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	98 342 00
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	10 482 000	
»	»	»	»	»	
000 000	70 140 000	30 876 000	6 500 000	46 922 588	416 187 58

Honfleur, Dieppe, Port-Vendres, canal maritime de Caen à la mer.
Calais, Boulogne, Dieppe, le Hâvre, Rouen, Brest, Redon et canaux de Bre-ne, le Croisic, Nantes, La Rochelle, Rochefort, Verdon, Oleron, Cette, Mar-lle, Ajaccio, Ile-Rousse.
Port de commerce de Cherbourg, ports de Saint-Georges de Rouet, de la rotine et de Riberon (Charente-Inférieure).
Loi rapportée plus tard (Voir plus bas).
Loi modifiée plus tard (Voir plus bas).
0 Loi rapportée plus tard (Voir plus tard).

	DATE des lois	OBJETS ET NATURE DES LOIS.	ROUTES.	PONTS.
		Report...	130 974 000	3 815
59	24 juil.	Agrandissement du Palais de Justice....	»	»
-	26 juil.	Achèvement du monument de Juillet ...	»	»
-	26 juil.	Achèvement de routes stratégiques.....	1 000 000	»
-	26 juil.	Etablissement sur le littoral de la Corse de deux nouvelles routes royales.....	5 000 000	»
-	26 juil.	Classement de trois routes départementales comme routes royales...........	369 000	»
-	26 juil.	Achèvement du pont de la Roche-Bernard.	»	280
-	26 juil.	Loi qui rapporte celle du 6 juillet 1838, relative à l'établissement d'un chemin de fer de Lille à Dunkerque.........	»	»
-	1er août	Loi qui rapporte celle du 6 juillet 1838, relative à l'établissement d'un chemin de Paris à Rouen et au Havre........	»	»
-	1er août	Autorisation d'un prêt de 5,000,000 fr. pour l'achèv. des travaux du chemin de fer de Paris à Versailles, rive gauche.	»	»
-	1er août	Modifications au cahier des charges joint à la loi du 7 juillet 1838, portant concession d'un chemin de fer de Paris à Orléans...........................	»	»
-	1er août	Modifications au cahier des charges de la concession du chemin de fer de Bordeaux à la Teste....................	»	»
—	7 août	Reconstruction de la salle Favart.......	»	»
—	9 août	Loi qui autorise l'administration à modifier les conditions de tracé et à changer provisoirement les tarifs des chemins de fer concédés jusqu'à ce jour...	»	»
—	9 août	Amélioration de divers ports [1].........	»	»
—	9 août	Continuation des canaux de 1821 et 1822.	»	»
840	22 mars	Concours à l'érection d'un monument en l'honneur de Molière...............	»	»
—	19 avril	Ouverture d'un crédit pour peinture et sculpture au palais de la Chambre des pairs.................................	»	»
—	10 juin	Ouverture d'un crédit pour travaux dans les bureaux du ministère de la guerre.	»	»
—	6 juil.	Crédit supplémentaire pour la reconstruction de divers ponts, pour deux ports et deux rivières.............	»	500
—	8 juil.	Divers travaux de navigation intérieure..	»	»
—	8 juil.	Reconstruction de trois ponts............	»	1 2
—	15 juil.	Travaux divers de bâtiments et d'édifices publics................	»	»
		A reporter...	137 343 000	5 5

[1] Loi demeurée sans effet.

[2] L'Yonne, la Saône depuis Verdun jusqu'à Lyon, la Vilaine.

CANAUX.	RIVIÈRES.	PORTS, TRAVAUX maritimes, PHARES.	CHEMINS DE FER.	MONUMENTS et BATIMENTS civils.	TRAVAUX des CRÉDITS par année
57 000 000	70 140 000	30 876 000	6 500 000	46 922 588	416 187 58
»	»	»	»	2 000 000	
»	»	»	»	272 000	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	5 000 000	»	62 881 0
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	300 000	
»	»	»	»	»	
»	»	40 660 000	»	»	
8 000 000	»	»	»	»	
»	»	»	»	100 000	
»	»	»	»	800 000	
»	»	»	»	285 000	
»	800 000	400 000	»	»	
6 500 000	3 6 900 000	»	»	»	88 535 5
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	1 150 512	
1 500 000	77 840 000	71 936 000	11 500 000	51 830 100	547 604 1

3 Achèv. du canal de la H.-Seine et du can. de l'Aisne à la Marne par Reim

Années.	DATE des lois	OBJETS ET NATURE DES LOIS.	ROUTES.	Po
		Report...	137 343 000	5
840	15 juil.	Loi relative aux chemins de fer de Paris à Orléans, de Strasbourg à Bâle, d'Andrezieux à Roanne, et à l'établissement par l'État de ceux de Montpellier à Nîmes, et de Lille à Valenciennes et à la frontière de Belgique [1].............	»	
—	15 juil.	Concession du chemin de fer de Paris à Rouen, moyenn. le prêt de 14,000,000 fr. (à 3 p. 100).......................	»	
—	23 nov.	Rétablissement des communications interrompues par la crue des eaux et leur débordement........................	1 500 000	
341	31 janv	Répar. des domm. causés par les inondat.	3 000 000	
—	24 mars	Construction d'un édifice à affecter à l'École normale.........................	»	
—	24 mars	Travaux à la bibliothèque de l'Arsenal...	»	
—	3 mai.	Loi sur l'expropriation pour cause d'utilité publique.........................	»	
—	11 juin	Crédit supplém. pour divers travaux....	»	
—	13 juin	Achèvement de l'hôtel du quai d'Orsay..	»	
—	13 juin	Réparation des dommages causés par les inondations.........................	»	
—	13 juin	Loi qui augmente la durée de la concession du chemin de fer de Bordeaux à la Teste [3].........................	»	
—	25 juin	Pose de la statue de Napoléon sur la colonne de Boulogne..................	»	
—	25 juin	Réparation à la cathédrale de Troyes....	»	
—	25 juin	Loi sur les travaux extraordinaires[4]	»	
342	24 mai.	Loi de travaux publics [5]...............	[6] 3 000 000	
—	11 juin	Établissement de grandes lignes de chemin de fer : loi d'organisation générale.	»	
		A reporter...	144 843 000	6

1 Garantie d'un minimum d'intérêt de 4 pour 100 à la compagnie d'O
rêt de 12,600,000 fr. à la Compagnie de Strasbourg à Bâle; prêt de 4,0
la compagnie d'Andrezieux à Roanne; 10,000,000 fr. alloués à la co
e deux fragments du chemin du Nord; 14,000,000 à celle du chemin d
ellier à Nîmes.

2 Dont 14,000,000 destinés au chemin de fer de Paris à Rouen pro
it, et 4,000,000 promis pour le cas où une autre compagnie se charg
rolonger la ligne jusqu'au Havre, afin d'aider la compagnie de Rouen
rter sa part de la dépense de la traversée de Rouen.

3 Portée de 34 ans 8 mois 27 jours à 70 ans.

4 Cette loi affectait de plus, une somme de 225,000,000 fr., y compris c
2,000,000 fr. pour les fortifications de Paris, aux travaux extraordi
exécuter par le département de la guerre pour le service du génie et de l'a

ANAUX.	RIVIÈRES.	PORTS, TRAVAUX maritimes, PHARES.	CHEMINS DE FER.	MONUMENTS et BATIMENTS civils.	TOTAUX des CRÉDITS par année.
100 000	77 840 000	71 936 000	11 500 000	47 740 100	567 604 10
»	»	»	40 600 000	»	
»	»	»	[2] 18 000 000	»	
»	»	»	»		
»	»	»	»	1 978 000	
»	»	»	»	60 000	
»	»	»	»	»	
»	1 300 000	1 000 000	2 000 000	»	22 877 0(
»	»	»	»	241 000	
»	1 500 000	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	28 000	
»	»	»	»	400 000	
»	»	»	»	»	
000 000	[6] 5 200 000	[7] 1 570 000	»	»	
»	»	[10] 750 000	»	[11] 330 000	
»	»	»	126 000 000	»	
100 000	85 840 000	75 256 000	198 100 000	50 777 100	590 481 1

, pour le casernement et pour les magasins militaires ; et une autre somme
000,000 fr. aux travaux extraordinaires à exécuter par le département de
rine dans les ports et arsenaux.

Achèvement des canaux du Nivernais et du Berry.

Achèvement des travaux de l'Ill et du Lot.

Ports de Lorient et de Saint-Malo.

Cette loi mit fin au système financier de la loi du 17 mai 1837. Le fonds e
ordinaire pour travaux publics fut abandonné. Il fallut désormais, comm
nt la loi du 17 mai, joindre à chaque proposition de crédit une propositi
ciale de voies et moyens.

Continuation des anciennes routes de la Corse.

10 Achèvement des travaux du chenal du port de Dieppe ; port de Dunkerq

11 Installation du ministère des travaux publics dans l'ancien hôtel Molé.

13

Années.	DATE des lois	OBJETS ET NATURE DES LOIS.	ROUTES.	PONTS.
		Report...	144 243 000	6 245
842	11 juin	Achèvement du Palais de Justice de Rouen.	»	»
—	11 juin	Prolongement jusqu'au Havre du chemin de fer de Paris à Rouen (concession avec concours de l'État).............	»	
843	18 juin	Loi de travaux publics et de crédit : Navigation du Tarn.....................	»	
—	1er juil.	Construction du tombeau de l'empereur Napoléon..........................	»	3 9..
—	2 juil.	Construction de divers ponts...........	»	
—	19 juil.	Achèvement et reconstruction de divers édifices publics.....................	»	»
—	24 juil.	Concession du chemin de fer de Marseille à Avignon..........................	»	»
—	24 juil.	Reconstruction des bâtiments de la maison centrale de Beaulieu................	»	»
844	2 juil.	Régularisation des abords du Panthéon et du palais de la Chambre des pairs.....	»	»
—	26 juil.	Exécution du chemin de fer de Tours à Bordeaux, et autorisation d'adjuger la voie..............................	»	»
—	26 juil	Exécution du chemin du Centre, entre Vierzon et la rive droite de l'Allier....	»	»
—	26 juil.	Exécution du chemin de fer de Vierzon à Châteauroux......................	»	»
—	26 juil.	Chemin de fer de Paris sur l'Angleterre, par Calais et Dunkerque............	»	»
—	26 juil.	Autorisation d'adjuger le chemin d'Amiens à Boulogne, et allocation pour la pose de la voie sur le chemin de Belgique...	»	»
—	26 juil.	Exécution du chemin de fer de Paris à Lyon : sections de Paris à Dijon et de Châlons à Lyon : autorisation d'adjuger le chemin de Montereau à Troyes..	»	»
—	26 juil.	Exécution d'un chemin de fer de Tours à Nantes...........................	»	
—	26 juil.	Classement d'un chemin de fer de Paris à Rennes [3], et exécution du chemin de fer de Versailles à Chartres..........	»	
—	2 août	Exécution du chemin de fer de Paris à Strasbourg, et des embranchements sur Reims et sur Metz.................	»	
—	3 août	Partie contribut. de l'État dans les trav. sur les terrains des Pet.-Pères, à Paris.	»	
		A reporter...	144 243 000	10

1 Dont 8,000,000 fr. de subvention gratuite, et 10,000,000 fr. de prêt.
2 En addition au crédit de 30,000,000 fr. déjà ouvert pour l'exécution chemin, par l'art. 13 de la loi du 11 juin 1842.

AUX.	RIVIÈRES.	PORTS, TRAVAUX maritimes, PHARES.	CHEMINS DE FER.	MONUMENTS et BATIMENTS civils.	TOTAUX des CRÉDITS par année.
00 000	85 840 000	75 256 000	198 100 000	50 777 100	590 481 100
»	»	»	»	896 000	148 976 000
»	»	»	[1] 18 000 000	»	
»	1 000 000	»	»	»	
»	»	»	»	1 500 000	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	2 219 000	16 009 000
»	»	»	[2] 7 000 000	»	
»	»	»	»	360 000	
»	»	»	»	460 000	
»	»	»	54 000 000	»	
»	»	»	15 000 000	»	
»	»	»	7 800 000	»	
»	»	»	15 000 000	»	
»	»	»	16 000 000	»	
»	»	»	71 000 000	»	
»	»	»	28 800 000	»	361 256 289
»	»	»	13 000 000	»	
»	»	»	88 700 000	»	
»	»	»	»	460 000	
100 000	86 840 000	75 256 000	530 400 000	56 672 100	1 116 722 389

[1] Cette ligne est créée en addition à celles comprises dans la loi du 11
1842.

Années.	DATE des lois	OBJETS ET NATURE DES LOIS.	ROUTES.	PONTS
		Report...	144 243 000	10[illegible]
1844	5 août	Reconstruction du palais de la Cour royale de Montpellier....................	»	»
—	5 août	Amélioration des ports de Marseille, du Havre et de Bordeaux, et achèvement du système d'éclairage des côtes maritimes................................	»	[illegible]
—	5 août	Liquidation d'entreprise et complément du matériel sur les sections de Lille et de Valenciennes à la frontière de Belgique...........................	»	[illegible]
—	5 août	Essai du système de chemin de fer atmosphérique........................	»	»
—	5 août	Grosses réparations : achèvement des lacunes et rectifications des routes royales.	6 000 000	[illegible]
—	5 août	Chemin de fer de Paris à Sceaux (concession)..............................	»	[illegible]
1845	6 avril	Appropriation au service de la Chambre des députés, d'une partie des bâtiments du Palais Bourbon..................	»	[illegible]
—	6 avril	Restauration et agrandissement de divers édifices d'intérêt général [1]	»	[illegible]
—	26 avril	Achèvement de divers édifices publics...	»	[illegible]
—	22 juin	Restauration de divers monuments historiques [2]........................	»	[illegible]
—	30 juin	Achèvement et perfectionnement des routes royales.......................	77 500 000	
—	15 juil.	Construction de trois édifices d'intérêt général [3]	»	[illegible]
—	15 juil.	Loi sur la police des chemins de fer.....	»	[illegible]
—	15 juil.	Autorisation de concéder les chemins de fer du Nord, de Creil à Saint-Quentin, et d'Hazebrouck à Fampoux.	»	[illegible]
—	15 juil.	Achèvement de la pose de voie sur le chemin de fer du Nord.................	»	[illegible]
—	16 juil.	Amélioration de divers ports...........	»	[illegible]
—	16 juil.	Autorisation de concéder les chemins de fer de Paris à Lyon, et de Lyon à Avignon, avec embranchement sur Grenoble [4] : autorisation de concéder un chemin de fer de Corbeil à Melun [5]. ..	»	[illegible]
—	19 juil.	Restauration de la cathédrale de Paris...	»	[illegible]
—	19 juil.	Achèvement des palais de justice de Lyon et de Bordeaux.......................	»	[illegible]
		A reporter...	227 743 000	10[illegible]

[1] Hôtel des Archives du royaume ; École vétérinaire d'Alfort; École des ponts et chaussées.

[2] Église Saint-Ouen de Rouen ; château de Blois ; amphithéâtre d'Arles

…AUX.	RIVIÈRES.	PORTS, TRAVAUX maritimes, PHARES.	CHEMINS DE FER.	MONUMENTS et BATIMENTS civils.	TOTAUX des CRÉDITS par année.
00 000	86 840 000	75 256 000	530 400 000	56 672 100	1 116 722 389
				»	
»	»	»	»	699 289	
			»	»	
»	»	43 102 000	»	»	
»	»	»	1 435 000	»	
»	»	»	1 800 000	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	184 000	
»	»	»	»	499 000	89 055 315
»	»	»	»	1 235 315	
»	»	»	»	2 176 000	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	7 461 000	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	19 000 000	»	
»	»	28 700 000	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	»	2 650 000	
»	»	»	»	1 339 520	
6 100 000	86 840 000	147 058 000	552 635 000	72 916 224	1 205 777 704

[3] Ministère des aff. étrang.; bâtim. du timbre ; dépôt de la Cour des comptes.
[4] Loi non suivie d'effet quant au second chemin. La Comp. adjudic. a renoncé.
[5] Loi non suivie d'effet.

Années.	DATE des lois	OBJETS ET NATURE DES LOIS.	ROUTES.	PONTS.
		Report...	227 743 000	10 175 0
1845	19 juil.	Etablissement d'un bassin à flot à Saint-Nazaire	»	»
—	19 juil.	Construction de trois ponts	»	2 900 0
—	19 juil.	Restauration du palais de la Chambre des députés et autres travaux	»	»
—	19 juil.	Travaux dans les bâtiments de divers ministères	»	»
—	19 juil.	Concession du chemin de fer de Tours à Nantes, et de Paris à Strasbourg	»	»
—	19 juil.	Autorisation de concéder les embranchements de Dieppe et de Fécamp sur le chemin de Paris au Havre : autorisation de concéder un embranchement au chemin de fer d'Avignon à Marseille, dirigé sur Aix	»	»
1846	5 mai.	Travaux de canaux et ports maritimes	»	»
—	31 mai.	Amélioration de rivières	»	»
—	31 mai.	Canal d'irrigation entre Saint-Martory et Toulouse : dérivation des eaux de la Neste	»	»
—	31 mai.	Construction des ponts de Cé et de Bancel sur la Loire	»	2 250 0
—	21 juin	Concession du chemin de fer de Bordeaux à Cette [5]	»	»
—	21 juin	Etablissement du chemin de fer de Versailles à Chartres et de Chartres à Rennes	»	»
—	21 juin	Etablissement du chemin de fer de Châteauroux à Limoges, et du Bec-d'Allier à Clermont	»	»
—	21 juin	Chemin de fer de Saint-Dizier à Gray	»	»
—	21 juin	Chemin de fer de Dijon à Mulhouse (concession) [6]	»	»
—	3 juil.	Etudes de chemin de fer	»	»
—	3 juil.	Ligne de télégraphie électrique de Paris à Lille, etc	»	»
—	3 juil.	Amélioration de divers ports maritimes	»	»
—	3 juil.	Chemins de fer d'Orléans à Vierzon, et de Montpellier à Nîmes	»	»
		A reporter...	227 743 000	15 325

1 Achèvement du canal de la Marne au Rhin, de Vitry à Strasbourg, et du canal latéral à la Garonne.

2 Redressement de la Vilaine.

3 Bassin à flot de Saint-Malo à Saint-Servan; canal maritime de Caen.

4 Amélioration de la Seine, l'Yonne, la Mayenne, la Sarthe, la Baïse, le Bl l'Adour ; canalisation du Gers et de la Vire ; construction d'un quai à Toul

5 Cette concession a été annulée par suite de la dissol. de la Comp. adju

UX.	RIVIÈRES.	PORTS, TRAVAUX maritimes, PHARES.	CHEMINS DE FER.	MONUMENTS et BATIMENTS civils.	TOTAUX des CRÉDITS par année.
) 000	86 840 000	147 058 000	552 635 000	72 916 224	1 205 777 704
:.	»	7 000 000	»	»	63 780 820
,	»	»	»	«	
,	»	»	»	1 000 000	
,	»	»	»	1 191 300	
,	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
)0 000	[2] 400 000	[3] 8 300 000	»	»	
»	[4] 57 000 000	»	»	»	
00 000	»	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	15 000 000	»	
»	»	»	52 000 000	»	
»	»	»	66 900 000	»	285 348 81
»	»	»	4 000 000	»	
				»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	70 000		
»	»	»	(489 650	»	
»	»	[7] 13 300 000	»	»	
»	»	»	4 000 000	»	
600 000	144 240 000	175 658 000	695 094 650	75 107 524	1 554 907 33

Il n'y a pas d'allocation. Cette loi autorise le ministre à concéder le chemin si que l'embranchement de Dôle à Salins; il ne s'est pas présenté d'adjudica-:e.

Amélioration des ports de Calais, du Tréport, de Saint-Valery en Caux, de int-Wast, de Honfleur, de Redon; bassin à flot au port du Légué Saint-ieuc; môle au port d'Audierne; défense du littoral des îles de Noirmoutier, Ré, etc.

Années.	DATE des lois	OBJETS ET NATURE DES LOIS.	ROUTES.	PONTS.
		Report...	227 743 000	15 325 [illegible]
1846	3 juil.	Achèvement de divers édifices publics[1]..	»	»
—	3 juil.	Construction du palais de la Cour royale de Pau....	»	»
1847	13 mars	Crédit extraordinaire pour travaux d'utilité communale....	[2] 4 000 000	»
—	11 juil.	Réparations des dommages causés par les inondations....	[3] 1 500 000	»
—	11 juil.	Loi sur les irrigations....	»	»
—	9 août	Achèvement de divers chemins de fer...	»	»
—	9 août	Travaux à l'École Polytechnique et au palais de la Chambre des députés....	»	»
—	9 août	Chemin de fer de Paris à Lyon : changement des conditions de la concession..	»	»
—	9 août	Chemin de fer de Montereau à Troyes : secours....	»	»
—	9 août	Chemin de fer de Versailles à Chartres : pose de la voie....	»	»
—	9 août	Chemin de fer de Dieppe et de Fécamp 8	»	»
		Totaux....	233 243 000	15 325 [illegible]

[1] Travaux au Conservatoire des arts et métiers, aux Ecoles vétérinaires d'A[illegible]fort, de Lyon, à l'Ecole des arts et métiers de Châlons, à l'Observatoire de Paris, au palais de la Chambre des députés, à l'hôtel du ministre du commerce, [illegible] glise de Saint-Denis.

[2] Cet article de 4,000,000 fr., faute de tête de colonne spéciale, a été [illegible] crédit des routes, parce qu'il a reçu principalement la destination des chemins vicinaux.

[3] Réparations des dommages causés aux routes royales et départementales [illegible] le débordement de la Loire.

Il faut remarquer que la somme de 740,694,650 fr. portée ici pour les chemins de fer, comprend diverses sommes qui ne devaient pas être réellement dépensées ou qui ne seraient pas restées définitivement à la charge de l'État ; c'est un total de.................... 317,045,000 fr.

Savoir :

1° Crédits définitivement supprimés par suite des concessions des ouvrages à des compagnies :

Crédit répondant à une portion du chemin de fer du Nord (Dunkerque à Lille).............. 14 842 983

CANAUX.	RIVIÈRES.	PORTS, TRAVAUX maritimes, PHARES.	CHEMINS DE FER.	MONUMENTS et BATIMENTS civils.	TOTAUX des CRÉDITS par année.
23 600 000	144 240 000	175 658 000	695 094 650	75 107 524	1 554 907 33
»	»	»	»	[1] 3 432 296	
»	»	»	»	706 864	
»	»	»	»	»	
»	[4] 7 400 000	»	»	»	
»	»	»	»	»	
»	»	»	[5] 8 600 000	»	
»	»	»	»	267 000	58 767 00
»	»	»	[6] 24 000 000	»	
»	»	»	[7] 3 000 000	»	
»	»	»	10 000 000	»	
»	»	»	»	»	
3 600 000	151 640 000	175 658 000	740 694 650	79 513 684	1 613 674 33

4 Réparations aux digues et levées, ainsi qu'aux voies navigables comprise ıns le bassin de la Loire.
5 Chemin de fer de Paris à Lille et à Valenciennes, et d'Orléans à Vierzon.
6 Ce crédit de 24,000,000 est affecté à la traversée de Lyon, qui paraît devoi ›ûter fort cher, et qui doit être exécutée par l'Etat à forfait, moyennant un mme de 24 millions que la compagnie lui paiera.
7 C'est un prêt à la Compagnie concessionnaire.
8 Prorogation du délai accordé pour l'achèvement.

Report.........	14 842 983	
Chemin de fer de Paris à Lyon (1)........	45 000 000	
Embranchement de Frouard à Metz (2)....	8 160 000	
		68 002 983

(1) Nous raisonnons provisoirement ici dans la supposition que le chemin de fer de Paris à Lyon reste concédé à la compagnie.

(2) Cet embranchement, qu'on avait d'abord supposé devoir être exécuté en partie aux frais de l'Etat, et pour lequel des fonds avaient été alloués en conséquence, a été mis entièrement à la charge de la Compagnie du chemin de fer de Paris à Strasbourg, qui, pour le reste, ne fait que poser la voie et fournir le matériel.

2° Crédit en faveur d'une compagnie qui a renoncé à sa concession :

Chemin de fer de Bordeaux à Cette.......	15 000 000	15 000 000

3° Crédits remboursés ou remboursables par des compagnies concessionnaires :

Chemin de fer du Nord..................	93 592 017	
— de Lyon	66 000 000	
— de Versailles à Chartres (1).	10 000 000	
— de Tours à Nantes (2)......	5 850 000	
		175 442 017

4° Prêts accordés à des compagnies à bas intérêt, et remboursables successivement :

Chemin de fer d'Alais et de la Gr.-Combe.	6 000 000	
— d'Andrezieux à Roanne.....	4 000 000	
— de Strasbourg à Bâle......	12 600 000	
— de Paris à Rouen..........	18 000 000	
— de Versailles (rive gauche)..	5 000 000	
— de Rouen au Havre........	10 000 000	
— de Montereau à Troyes.....	3 000 000	
		58 600 000
		317 045 000

Les sommes portées ici dans les trois premières catégories, doivent incontestablement être retranchées des dépenses de l'Etat. Quant à la quatrième catégorie, on pourrait la maintenir en partie comme dépense publique, vu la lenteur ou la difficulté du remboursement et la modicité de l'intérêt.

Cependant, déduisons la somme totale de 317,045,000 fr.

Ce qui laisse pour le total de la dépense des chemins de fer à la charge de l'État............. 423,649,650 fr.

Et pour le total général définitif des dépenses extraordinaires de l'État, pour les travaux publics achevés ou commencés, ou votés, sous le gouvernement de Juillet.

1,296,629,334 fr.

(1) Ces 10 millions représentent la voie seulement.

(2) La somme portée ici représente approximativement le prix des terrains que la Compagnie doit rembourser à l'Etat.

II. — TRAVAUX PUBLICS.

Tableau récapitulatif *des dépenses du ministère des Travaux publics, exercices* **1829** *à* **1845.**

EXERCICES	DÉPENSE PROPRE A CHAQUE EXERCICE.		
	SERVICE ordinaire.	SERVICE extraordinaire.	TOTAL.
1829	44 771 928	149 646	44 921 574
1830	48 498 263	4 972 613	53 470 876
1831	43 399 828	9 368 779	52 768 607
1832	44 006 217	20 082 437	64 088 654
1833	45 672 556	22 993 330	68 665 886
1834	35 294 188	31 638 892	66 933 080
1835	36 231 269	26 911 619	63 142 888
1836	43 712 274	20 140 927	63 853 201
1837	46 382 046	19 626 226	66 008 272
1838	45 643 173	38 864 457	84 507 630
1839	51 253 384	55 344 676	106 598 060
1840	60 194 500	65 287 959	125 482 459
1841	59 788 766	62 132 123	122 220 889
1842	59 656 960	59 741 048	119 398 009
1843	57 205 530	95 798 493	153 004 023
1844	59 073 454	90 535 459	149 608 914
1845	61 598 339	123 207 443	184 805 782

Ces relevés ne comprennent ni le traitement des ingénieurs et de leurs agents conducteurs, ni les frais de l'Administration centrale à Paris, ni une subvention à la caisse des retraites. Toutes ces dépenses ont été aussi en progression. En 1837, c'était une somme de 4,479,067 fr. En 1844, c'était monté à 5,492,128 fr.

Pour les *monuments publics*, aux dépenses faites par le ministère des travaux publics on a ajouté celles du ministère de l'intérieur et du ministère des cultes.

Ainsi le gouvernement de 1830 trouva la dépense de l'État pour travaux publics, à 44,921,574 fr., en faisant abstraction d'une somme modique qui se dépensait pour les monuments par les soins du ministère de l'intérieur et du ministère des cultes, disons 46 millions. Il la porta

III. TABLEAU RÉCAPITULATIF

Des dépenses effectivement faites par l'État pour les différents services de travaux publics, indépendamment des frais généraux d'administration et des salaires ordinaires des ingénieurs et des conducteurs, de 1837 à 1845.

EXERCICE.	ROUTES ET PONTS.	CANAUX.	RIVIÈRES.	PORTS et TRAVAUX maritimes.	CHEMINS DE FER.	MONUMENTS PUBLICS.	TOTAUX.
1837....	[1] 32 612 422	8 682 268		6 247 959	49 419	5 942 889	53 534 957
1838....	39 314 485	24 278 363		5 533 119	49 915	7 381 912	76 577 792
1839....	[2] 42 184 939	12 610 507	20 553 692	12 333 770	8 043 134	8 825 793	104 351 635
1840....	45 535 291	22 897 843	21 216 004	15 404 389	6 120 389	9 663 502	120 837 418
1841....	[3] 45 464 573	19 864 416	17 947 579	16 780 941	11 115 885	8 550 837	119 704 231
1842....	[4] 45 097 423	22 946 494	16 116 849	14 407 245	11 918 888	6 173 119	116 660 016
1843....	42 815 616	25 287 927	15 150 954	11 623 997	20 960 207	10 963 289	126 801 990
1844....	43 164 346	25 316 712	13 788 744	11 499 853	46 417 863	5 968 423	146 215 941
1845....	44 536 903	17 612 331	11 795 780	11 753 957	85 765 574	8 480 055	179 944 600

[1] Une somme de 110,677 fr. 38 cent. y figure indivise entre les routes et les ports de la Corse.
[2] Les ports de la Corse sont confondus avec les routes.
[3] Même observation.
[4] *Id.*

successivement à 185 ou 190. D'après ce qui était voté pour 1848, c'eût été de plus de 200 millions. Il l'a donc

au moins quadruplée, et l'accroissement absolu est de 140 millions pour 1845. En supposant la somme bien employée, c'est fort remarquable et fort louable ; c'était de la sage politique, de celle que l'économie publique approuve hautement.

Pendant le même temps les budgets stériles de la guerre et de la marine recevaient une augmentation énorme. Pour l'un, on passait de 213 millions (en 1829) à 339 (en 1845) ; pour l'autre, c'était de 74 millions (en 1829), à 98 (en 1845), et à 107 en 1846. En comparant 1829 à 1845, le supplément a donc été, pour le département de la guerre, de 126 millions sur 213, ou environ de 60 pour 100 : pour le département de la marine, il a été de 24 sur 74 ou de plus de 30 pour 100, quoique en 1829 on eût les charges de l'expédition de Morée. Pour les deux ensemble, c'est de 150 millions, c'est-à-dire une somme égale à l'accroissement du budget des travaux publics, en grossissant celui-ci de l'augmentation de 10 millions qu'a éprouvée dans le même intervalle le budget de l'instruction publique, car on tombe alors sur 150 millions à mettre en regard de 150. Mais, faite en ces termes, la comparaison n'est pas exacte.

En 1829, les dépenses de la guerre, que nous faisons figurer ici, comprenaient une somme assez forte pour le service militaire des colonies. M. Lacave-Laplagne, dans ses *Observations sur l'administration des finances du gouvernement de Juillet*, écrit remarquable par la précision des renseignements qu'il renferme et par sa modération, estime (page 107) que c'était en 1829 une somme de 6,800,000 fr. En 1845, par suite d'une pensée de fausse politique, qui avait déterminé le gouvernement à faire des établissements dans l'Océanie, cette portion exclusivement militaire des dépenses des colonies alors annexée au budget de la marine, devait être beaucoup plus forte : on doit la porter à 10 millions au moins, et ces 10 millions doivent être pris en considération ici. L'accroissement des dépenses militaires de 1845 sur 1829 est donc de 160 millions au moins, c'est-à-dire supérieur à l'augmentation qui avait été donnée aux trois budgets pacifiques réunis des travaux publics, de l'instruction pu-

blique et de l'agriculture et du commerce. Cette augmentation des dépenses militaires de la France date presque toute de 1840.

C'est un sujet sur lequel je ne m'appesantirai pas ici. Dans un écrit qui a paru avant la chute du gouvernement de Juillet, j'avais signalé ce fait grave, qu'à partir de 1839 et surtout dè 1840, la France s'était mise à accroître, beaucoup plus que tous les autres peuples de l'Europe, ses dépenses militaires, qu'elle les avait augmentées, par exemple, beaucoup plus que l'Angleterre, et les relevés que j'ai publiés montrent que la France s'est ainsi appauvrie, du 1er janvier 1839 au 31 décembre 1846, de plus de 1,200 millions, en comparaison de l'Angleterre (1).

La somme des crédits dont le tableau n° I offre la récapitulation n'est pas dépensée encore. Les lois de finances permettent d'apprécier, passablement, ce qui restait à fournir quand survint la révolution de Février.

Déterminons, approximativement, l'état des choses tel qu'il pouvait être à ce moment.

Au 1er janvier 1848, sur le total général ci-dessus de 1,613,674,334 francs que les remboursements des compagnies ou les travaux mis à leur charge devaient réduire à 1,296,629,334 fr., il ne restait plus à répartir entre les exercices successifs par les lois de finances, qu'une somme de 521,158,656 fr., savoir :

Travaux régis par la loi du 25 juin 1841......	11 633 415 fr.
Travaux régis par la loi du 11 juin 1842......	509 525 241
Total.........	521 158 656

Les sommes votées là-dessus pour 1848 montaient à 150,488,656 francs : pour la dépense faite dans l'intervalle compris entre le 1er janvier et le 24 février, à cause de la saison, nous ne compterons qu'un dixième, soit 15,048,866 fr.

Il restait donc, quand la révolution éclata, sur les crédits généraux et spéciaux une somme disponible de 506,109,790 fr. De là, retranchons la somme ci-dessus de

(1) C'est un sujet que j'ai traité avec détails dans les *Lettres sur l'organisation du travail*, publiées en août 1848.

317,045,000 fr. qui devait rentrer à l'État, ou dont une partie lui était déjà rentrée, ou qu'il devait être dispensé de débourser. Ainsi, la somme encore à la charge de l'État eût été de 189,064,790 fr.

En supposant que l'État eût mis en réserve toutes les rentrées qu'il avait faites, il n'aurait eu que cette somme de 189 millions à débourser encore, sauf l'insuffisance des devis; mais il n'en était pas ainsi. Sur les quatre catégories indiquées (pages 229 et 230) qui composent le total de 317,045,000 fr., la première et la seconde seules étaient entièrement à déduire le 23 février, en supposant qu'on renonçât au chemin de Bordeaux à Cette. Elles montent à 83,002,983 fr.

Sur la troisième, au 1er janvier 1848, des versements étaient déjà réalisés par le Trésor, selon M. Lacave-Laplagne (page 32 de son écrit) jusqu'à concurrence de.......................... 45,959,000 fr.

Ce qui la réduit de 175,442,017 fr. à . 129,483,017 fr.

Quant à la quatrième, il n'y avait à toucher jusqu'en 1855 que 7,233,326 (1) d'après l'exposé des motifs du budget de 1849 (page XXVI).

Ainsi, les 317,045,000 fr. à rabattre de la dépense se réduisaient à................ 219,719,326 fr.

Et par conséquent la somme à fournir encore montait à.......................... 286,390,464 fr.

Mais il aurait fallu y ajouter, pour l'insuffisance des devis, une très-forte somme. Je ne crois pas être au-dessus de la vérité en estimant ce supplément à 200 millions, ce qui porterait les sacrifices qu'aurait eu à faire le Trésor, sauf les remboursements partiels qu'il pouvait attendre postérieurement à l'année 1855, à la somme de 486 millions; et encore, je n'ai pas égard à ce que le chemin de Saint-Dizier à Gray n'avait que l'allocation de 4 millions, qui n'est pas le dixième de ce qu'il devait coûter; on n'y avait pas encore donné le premier coup de pioche.

(1) Savoir :

De la compagnie de Montereau à Troyes...	3 000 000 fr.
— de Paris à Rouen........	4 233 326
Total........	7 233 326

De tous les chemins qui, le 23 février, n'étaient pas en cours d'exécution, la plupart pouvaient être ajournés. Il en est un cependant qui est d'une extrême importance pour l'approvisionnement du pays en cas de mauvaise récolte, pour nos communications avec l'Algérie, et pour assurer à la France un grand transit, celui de Lyon à Avignon. Mais avant la révolution, on eût trouvé une compagnie pour l'entreprendre, sans qu'il en coûtât rien au Trésor public, du moment qu'on l'eût dégagé de l'embranchement de Grenoble, dont la Chambre des députés l'avait inconsidérément embarrassé. Ainsi, quand on évalue les dépenses qu'aurait eu à faire l'État, sans la révolution, il est permis de ne le citer que pour mémoire.

Il y avait aussi une amélioration indispensable. C'était de porter tous les canaux à un parfait état d'entretien dont ils sont très-éloignés. Pour les y amener, et pour combler quelques lacunes, il ne faudrait pas moins de 100 millions. Moyennant un fermage un peu long, on eût trouvé une compagnie qui s'en serait chargée. On assure même que c'était déjà un contrat signé, sauf la ratification des Chambres. Je ne mentionne donc non plus, dans l'hypothèse où je raisonne, cet article que pour mémoire.

Ainsi, le 23 février, on pouvait achever les travaux commencés, y ajouter le chemin de fer de Lyon à Avignon, porter les canaux de l'État à un parfait état d'entretien et les compléter, en supposant qu'on ne vît pas d'inconvénient à concéder pour un long terme à l'industrie privée les lignes navigables, sans que le Trésor eût à dépenser plus de 486 millions. En nombres ronds, disons un demi-milliard.

Sur cette somme, les deux tiers auraient été pour les chemins de fer.

Telle était donc la situation, la veille de la révolution. Voyons maintenant ce que l'État devra dépenser aujourd'hui pour que le public ait la jouissance du même ensemble de communications.

A la somme ci-dessus d'un demi-milliard, on aura de nouveaux articles à ajouter.

Ce sont d'abord différents travaux mis à la charge de l'État, et en premier lieu le chemin de fer de Lyon, pour lequel il ne paraît pas qu'il faille compter moins de 300 millions, ci .... 300,000,000 fr.

Les 10 millions du chemin de fer de Chartres ne seront pas remboursés, puisque le chemin ne sera pas concédé. Quelques allocations partielles auront été faites pour des travaux nouveaux dans le but d'occuper des bras, et monteront à une vingtaine de millions pour l'année courante. C'est donc encore à ajouter 30 millions, ci................ 30,000,000

Voilà donc environ un premier supplément à fournir de .... 330,000,000 fr.

Ensuite, si l'État veut avoir le chemin de fer de Lyon à Avignon, il faudra qu'il le fasse lui-même. L'Assemblée nationale paraît d'ailleurs peu disposée à livrer à l'industrie privée les voies de communication. De même pour la mise en état des canaux et les compléments qui y sont nécessaires. Pour ces deux articles je compterai 200 millions.

On arrive ainsi à un total général et définitif d'un milliard 30 millions, qu'il faut que l'État trouve pour les travaux publics, soit sur l'emprunt, soit sur l'impôt, dans un délai de cinq ou six années, à partir du 24 février 1848, à moins de laisser l'industrie française dans une fâcheuse infériorité.

Déjà, par l'opération faite avec les actionnaires du chemin de fer de Lyon qu'on a payés en rentes sur l'État, on s'est procuré une certaine somme.

Je ne tirerai pour le moment aucune conclusion pratique de ce qui précède, si ce n'est qu'on ne saurait se montrer trop économe des deniers publics.

MICHEL CHEVALIER.

Note sur le service des Enfants-Trouvés.

Le nombre des enfants trouvés a toujours augmenté d'année en année, dans les établissements chargés de les recevoir : mais cette augmentation est néanmoins restée au-dessous de la proportion voulue par l'augmentation de la population, malgré une notable diminution dans la mortalité de ces enfants.

Depuis 8 ans, environ, le nombre des abandons est resté stationnaire, après avoir subi une assez grande réduction, par suite des sages mesures prises par l'autorité supérieure.

En 1784, d'après M. Necker, le nombre des enfants trouvés était, en France, de 40,000. En 1811 ce nombre, dit-on, s'élevait au plus à 60,000. Ce chiffre n'indiquerait pas une augmentation ; car la France comptait alors 130 départements, et une population de près de 40 millions d'habitants. Ce n'est que depuis 1819 qu'on a établi régulièrement et officiellement le nombre exact des enfants trouvés ; en voici le chiffre à diverses époques.

En 1819	99 346	En 1840	97 770
1830	117 305	1843	96 938
1833	129 699	1845	96 788
1838	95 624		

Les expositions annuelles sont de 25,000 environ, soit 1 enfant abandonné sur 35 naissances.

De 1838 à 1845 l'augmentation ou la diminution des expositions d'enfants n'a pas varié d'un demi pour cent.

Le nombre des enfants trouvés était donc en France au 31 décembre 1845 de 96,788. La population générale était à cette même époque de 34,194,375 habitants ; il en résulte qu'il existait alors 1 enfant trouvé sur 353 individus.

Le nombre de tours qui était de 250 lors de la promulgation du décret du 19 janvier 1811, n'était plus à la fin de 1847 que de 65, mais 76 hospices, sans tour, recevaient néanmoins les enfants qui étaient apportés dans ces éta-

lissements. Il existait donc alors 141 hospices dépositaires.

38 départements possèdent	66 hospices sans tour	
10 —	10 —	et 8 avec tour.
41 —	» »	17 —
86 départements.	76 hospices sans tour	63 avec tour.

Neuf départements n'ont jamais eu de tour. En ce moment,

38 départements	n'ont pas de tour.		
34 —	ont	1	tour.
11 —	—	2	tours.
3 —	—	3	tours.
86 départements.			

Dans le but de faire diminuer le nombre des expositions, un assez grand nombre de départements ont pris le parti d'accorder des secours aux filles-mères.

52 départements allouent donc une subvention mensuelle pendant un an ou deux au plus aux filles-mères qui élèvent leurs enfants.

34 départements n'ont pas adopté cette mesure.

Le nombre des enfants trouvés à la charge des 52 départements qui viennent en aide aux filles-mères, est de 44,916, sur 18,866,030 habitants, soit 1 enfant sur 420 individus.

Dans les 34 départements qui ne donnent pas de secours aux filles-mères le nombre des enfants trouvés est de 51,872, sur 15,328,845 habitants : soit 1 enfant trouvé sur 296 individus ! C'est-à-dire que les expositions sont deux fois plus nombreuses dans ces 34 départements.

La mortalité parmi les enfants trouvés, quoique très-considérable, semble cependant diminuer d'une manière assez sensible.

En 1838	elle était de	14 02 p. 100	sur les enfants d'un jour à 12 ans.
1839	—	13 37	—
1840	—	13 25	—
1841	—	13 30	—
1842	—	12 60	—
1843	—	11 35	—

1844	—	11 33	—
1845	—	10 30	—

Sur 47,256 enfants trouvés, 9,550 seulement ont atteint leur vingtième année !

La mortalité qui est actuellement de 66 p. 100 pendant la première année de l'existence de ces enfants était, en 1780, d'après Tenon, de 90 p. 100.

Cette mortalité, du reste, varie beaucoup de département à département. Ainsi elle a été nulle (1845) dans la Haute-Saône, tandis qu'elle a été de 50 p. 100 dans les Pyrénées-Orientales. Voici du reste les cinq départements dans lesquels la mortalité a été la moins forte et les cinq départements dans lesquels au contraire elle a frappé avec le plus de violence.

Saône (Haute)	Point de décès.		
			Enfants.
Rhin (Haut)	1	décès sur	18 8
Vosges	1	—	15 9
Moselle	1	—	8 8
Doubs	1	—	7 7

			Enfants.
Loire-Infér.	1	décès sur	1 4
Loiret	1	—	1 5
Seine-Inf.	1	—	1 3
Vaucluse	1	—	1 5
Alpes (Bass.)	1	—	1 2

AD. DE WATTEVILLE.

DEUXIÈME PARTIE. — VILLE DE PARIS.

Mouvement de la Population dans le département de la Seine en 1847.

	1847.	1846.	DIFFÉRENCE pour 1847.
Naissances. . . .	42 621	43 492	— 871
Mariages.	12 345	13 002	— 657
Décès.	39 182	36 626	+ 2 556

Répartition entre les Arrondissements de Sous-Préfecture du département de la Seine.

		ARRONDISSEMENTS.			Département.
		Paris.	St-Denis.	Sceaux.	
Naissances.	1847.	32 750	6 244	3 627	42 621
	1846.	33 387	6 433	3 672	43 492
	Différence pour 1847.	— 637	— 189	— 45	— 871
Mariages..	1847.	9 457	1 817	1 071	12 345
	1846.	10 031	1 887	1 084	13 002
	Différence pour 1847.	— 574	— 70	— 13	— 657
Décès.....	1847.	30 583	5 154	3 445	39 182
	1846.	28 293	5 131	3 202	36 626
	Différence pour 1847.	+ 2 290	+ 23	+ 243	+ 2 556

Consommation de Paris en 1847 (1).

Boissons et autres liquides.

Vins en cercle....................	980 232	hectol.
Vins en bouteilles.................	9 338	—
Alcool pur en cercles, eaux-de-vie et esprits en bouteilles, liqueurs, fruits à l'eau-de-vie, eau de senteur, vernis à l'alcool........................	55 179	—
Cidres, poirés et hydromels, fruits frais ou secs à cidre et à poiré.....	25 219	—
Vinaigres de toute espèce, verjus, sureau, hièble en fruits ou en jus, vins gâtés ou lies liquides ou épaisses, tant en cercles qu'en bouteilles....	19 349	—
Bière à l'entrée..................	21 545	—
Bière fabriquée dans Paris..........	87 974	—
Huile d'olives.....................	4 505	—
Huile de toute autre espèce (2)......	98 467	—

(1) Voyez, pour les années antérieures, la collection de l'Annuaire, et la note, page 182, de l'année précédente.

(2) Il serait assez difficile de savoir quelle a été l'huile consommée par l'industrie.

Comestibles.

Sorties des abattoirs.

Viande de bœuf, vache, veau, mouton, bouc et chèvre	48 879 815	kilog.
Abats et issues de veaux	1 006 044	—
Viande et graisse de porc	2 488 090	—
Abats et issues de porcs	369 436	—
Suifs bruts et fondus	3 185 579	—
Huile animale	460	hectol.

Provenances de l'extérieur.

Viande de bœuf, vache, veau, mouton, bouc et chèvre	4 653 282	kilog.
Abats et issues de veaux	925 549	—
Viandes fraîches de porc et graisses, sangliers, cochons de lait, marcassins	4 488 887	—
Abats et issues de porc	664 467	—
Charcuterie de toute espèce	1 007 355	—
Pâtés, terrines, écrevisses, truffes, etc.	361 284	—
Fromages secs	1 470 773	—
Sels gris et blancs	5 211 925	—
Raisins	703 679	—

Combustibles.

Bois dur à brûler, neuf ou flotté	647 888	stères.
Bois blanc	149 339	—
Menuise de bois dur ou bois blanc, liée ou non liée et fagots	176 354	—
Charbon de bois	2 991 608	hectol.
Poussier	120 529	—
Charbon de terre	3 287 550	—

Matériaux.

Chaux	235 448	hect.
Plâtre	3 101 108	—
Moellons bruts ou piqués	174 876	m. c.
Pierre de taille de toute espèce	118 006	—
Marbre et granit	3 426	—
Ardoises grandes	5 283 541	mill.
— petites	102 845	—
Briques	12 150 402	—
Tuiles	1 582 077	—
Carreaux de terre cuite	2 682 681	—
Argile et sable gras	19 245	mèt. c.
Mottes de terre glaise	1 276 136	pièces.

Bois de construction, bateaux et bois de déchirage.

Chêne et autres bois durs, charpente	53 664	stèr.

Chêne et autres bois durs, sciage.........	4 451 030 mèt. c.
Sapin et autres bois blancs, charpente.....	10 228 stèr.
— et autres bois blancs, sciage........	8 336 731 mèt. c.
Lattes..............................	212 287 bottes.
Bateaux en chêne.....................	127 bateaux.
— en sapin.........................	1 184 —
Bois de déchirage en chêne.............	15 049 mèt. c.
— en sapin...............	68 536 —

Fourrages.

Foin, sainfoin, luzerne et autres fourr. secs.	8 181 724 bottes.
Paille................................	12 088 930 —
Avoine...............................	1 011 319 hect.

Objets divers.

Cire blanche, bougie de toute espèce, cierge et spermacéti raffiné.............	77 959 kilog.
Cire jaune et spermacéti brut............	68 027 —
Orge.................................	35 904 hect.
Houblon..............................	76 179 kilog.
Suifs en pain et chandelles (1)...........	1 132 535 —
Bougie stéarique......................	699 173 —
Essence de térébenthine................	933 518 —

Montant des ventes en gros sur les marchés (2).

Poisson d'eau douce.....	703 215 fr.	» c.
Marée..................	6 908 423	26
Huîtres.................	1 748 340	41
Volaille et gibier........	8 296 106	20
Beurre..................	13 303 434	92
OEufs...................	6 727 867	50

(1) Il est sorti en 1845 5,693,514 kil.

(2) Les relevés qui sont donnés ici indiquent le montant réel des ventes faites sur les marchés, et sur lesquelles ont été perçus les droits municipaux; les mêmes denrées, conduites directement chez les consommateurs, en sont exemptes. Et comme, d'un autre côté, l'autorité est souvent impuissante à faire exécuter les anciens règlements qui voulaient que toutes les denrées destinées à la vente fussent conduites sur les marchés, il faut faire une large part pour ce qui échappe aux droits municipaux. C'est ainsi qu'on se croit fondé à évaluer à plus de quinze cent mille francs la volaille et le gibier consommés en une année à Paris. Enfin, c'est dans le but de faire cesser cette inégalité de répartition des droits, que le Conseil municipal a demandé que ces droits de marchés fussent convertis en droits d'octroi, portant uniformément sur toutes ces denrées, quelle que fût leur destination.

Exportations de la douane de Paris.

Nous avons donné dans l'Annuaire pour 1848 (p. 185), un tableau des exportations déclarées à la douane de Paris, pour les années 1840 et 1846. Voici le relevé des mêmes exportations pour l'année 1847 et le premier semestre de 1848.

1847.	Nombre des colis.	Poids des colis.	Marchandises ordinaires.	Marchandises ayant droit à la prime.
1er semestre.	93 229	8 910 915k	41 752 898f	35 165 533f
2e semestre.	102 832	10 259 571	48 414 880	43 238 876
Totaux p. 1847.	196 061	19 170 486	90 167 778	78 404 409
1848. 1er semestre.	67 095	6 670 582	28 622 843	33 775 251
Diminution en 1848.	26 134	2 240 333	13 130 055	1 390 282

Les marchandises expédiées par la douane de Paris sont celles qui sont emballées à Paris, elles comprennent les étoffes de soie fabriquées à Lyon et à Saint-Étienne. Les marchandises sujettes à primes sont les tissus de laine et de coton, sur lesquels la prime est considérée comme draw-back ou comme restitution du droit à la sortie.

Opérations et travaux du tribunal de commerce de Paris, pendant l'année 1847-48.

Le tribunal de commerce a traversé près de trois siècles, et a puisé sa force et sa considération dans les principes sur lesquels elle repose depuis son origine : l'élection et la gratuité.

Les bases de l'élection ont été successivement proportionnées au développement du commerce et de l'industrie.

L'édit de 1563, alors qu'il n'y avait à Paris que 12 ou

1,500 marchands, appelait 100 d'entre eux à élire 1 juge et 4 consuls.

Aujourd'hui, sous l'empire de la loi du 24 août 1848, on compte plus de 80,000 patentés, 26,000 électeurs ont le droit de concourir à la nomination du président, des 10 juges et des 16 suppléants qui composent le tribunal de commerce.

Voici le relevé des travaux du tribunal de commerce de la Seine, et des questions dont il a eu à s'occuper depuis le 1er juillet 1847, jusqu'au 31 octobre 1848, d'après le rapport de l'honorable M. Devinck, président.

Jugements. — Rapports. — Faillites, etc. — Du 1er juillet 1847 au 31 octobre 1848, durant cet intervalle de 15 mois, il a été placé 74,741 causes.

Sur ce nombre :

54 472 ont été jugées par défaut.
18 246 ont été jugées contradictoirement.
1 397 ont été conciliées.
302 attendaient l'assignation en ouverture de rapport.
324 restaient inscrites aux deux chambres et aux huit sections qui composent le tribunal.

Ce qui représente une proportion de 59,773 pour l'année.

Durant l'exercice précédent, les causes placées s'étaient élevées à 59,569.

Sur les 72,718 causes jugées :

52 998 l'ont été en premier ressort.
19 720 l'ont été en dernier ressort.

Il a été déposé par

MM. les juges commissaires...........	306	rapports.
les arbitres rapporteurs...........	3 044	
Ensemble.....	3 350	

Sur ce nombre,

Il en a été ouvert..............	3 026
Il en reste à ouvrir............	324
Nombre égal....	3 350

Les 3,044 rapports déposés par MM. les arbitres présentent le chiffre de 2,435; pour les douze mois de l'année précédente, il en avait été déposé 2,851.

Il a été déposé au greffe :

411 actes de société en nom collectif.
322 actes de société en commandite.

633

Ce qui présente 587 pour les douze mois.

L'année précédente, il en avait été déposé 869.

Les publications de dissolution ou modification de société se sont élevées à 664, ce qui donne, pour douze mois, 531 ; elles sont de 437 dans le dernier compte rendu.

Le président a donné l'ordonnance d'*exequatur* à 327 sentences arbitrales.

Il a été déclaré, du 1er août 1847 au 31 octobre 1848,

972 faillites sur dépôt de bilan.
124 — sur assignation.
19 — sur requête.
25 — d'office sur l'avis du ministère public.

1 140

Ce qui donne pour l'année	912
En ajoutant les liquidations prononcées jusqu'à ce jour et dont la cessation est antérieure au 26 août, soit	307
On arrive à	1 219

Dans l'exercice précédent, il y avait eu 1,139 faillites (1).

L'augmentation n'est pas considérable, si on la compare au nombre des suspensions de payement.

Il faut en reconnaître la cause dans la modération des poursuites exercées par les créanciers, et notamment dans la conduite de la banque de France, qui a fait preuve vis-à-vis de ses débiteurs d'une bienveillance digne d'éloges et s'est empressée de faciliter les liquidations amiables.

Il a été terminé :

Par concordat....... 831 faillites.
Par union.......... 388

Les dividendes promis ont présenté les proportions suivantes :

12 100 p. 100.
9 60
30 50

(1) Voir dans l'annuaire pour 1848, page 186 une note sur l'augmentation progressive des faillites depuis 1836.

5	45
38	40
17	35
60	30
129	25
183	20
112	15
100	10
22	5
1	2
4	1

Ensemble, 722 produisant en moyenne 23 fr. 63 p. 100.
109 par abandon d'actif.

Total... 831 concordats.

295 unions ont été liquidées; elles ont produit :

2	de 60 à 70
1	de 50 à 60
4	de 40 à 50
14	de 30 à 40
28	de 20 à 30
47	de 10 à 20
79	de 1 à 10
120	» »

Ensemble.... 294 présentant en moyenne 8 et 23 centièmes p. 100.

Dans ces 295 unions, il y a eu 234 faillis déclarés excusables; 161 non excusables, ensemble, 395.

Les opérations ont été clôturées pour insuffisance d'actif dans	203 faillites.
Elles ont été reprises, et le jugement de clôture rapporté dans	18
Faillites clôturées, reste	185

Le tribunal a eu à faire l'application du décret du 22 août 1848 (1).

Depuis cette époque jusqu'à ce jour

267 débiteurs ont demandé le bénéfice de l'art. 1.
40 ont demandé le bénéfice des art. 1 et 2.

307

Le tribunal s'est montré facile pour accorder provisoirement le bénéfice de cette disposition exceptionnelle. C'est

(1) Voir plus loin.

au moment de l'homologation du concordat qu'il se livre à un examen approfondi.

Il a déjà prononcé trois fois la faillite de débiteurs qui, antérieurement à la révolution de Février, étaient en mauvaise position, et qui avaient surpris sa religion en réclamant l'article 1er du décret précité.

Mais il a été heureux de pouvoir, en homologuant plusieurs concordats, relever des incapacités des commerçants honorables qui avaient été ruinés par les conséquences de la révolution de Février.

Que ceux-ci reprennent courage! l'esprit d'ordre et d'économie, l'activité et l'intelligence qui les avaient conduits à la fortune, ou du moins à l'aisance, les y ramèneront encore; ils ne doivent plus craindre une semblable catastrophe, la sagesse de l'Assemblée nationale a fait justice des idées subversives qui ont causé leur ruine et qui pouvaient entraîner celle de la France entière.

Prorogation d'échéances après la révolution. — Réduction des frais de justice. — Contrainte par corps. — Décret du 22 août. — Élections consulaires.

Dans les circonstances difficiles où se sont trouvés le commerce et l'industrie, vous avez dû, dit M. Devinck, dans son rapport, vous préoccuper des dispositions de loi dont vous étiez appelés à faire l'application.

Dès le 25 février, le tribunal se rendait en corps à l'hôtel de ville pour demander et obtenir une prorogation de dix jours sur l'échéance des effets de commerce.

Le 8 mars, vous émettiez un avis favorable à la création du comptoir national, et vous vous empressiez d'y contribuer de vos deniers personnels.

A la même époque, le gouvernement accordait, sur votre demande, un délai pour le visa des effets de commerce non timbrés.

Quelques jours plus tard paraissait le décret sur le sursis, dont vous n'avez préparé le projet que sur la demande formelle qui vous en avait été faite.

Le 20 mars, vous vous occupiez de faire réduire de près d'un tiers les frais de protêt et d'enregistrement qui allaient peser sur le commerce, et était rendu le décret du 23 mars.

Les comptes de retour donnaient lieu depuis longtemps de graves abus, il était important de les faire disparaître. Vous avez réclamé et obtenu la modification des t. 178 et 179 du Code de commerce.

Dans ces moments si tristes, le délai de quinzaine pour dénonciation était trop court; il fallait évidemment emander une prolongation provisoire et donner ainsi ux créanciers la faculté de ne point exercer de pouruites immédiates contre leurs débiteurs. C'est ce qu'a ermis le décret du 29 mars promulgué sur vos observations.

Le 8 avril, M. Ruffin, votre greffier en chef, que vous vez eu le malheur de perdre, donnait une preuve remarquable de son désintéressement et de son dévouement ux intérêts des justiciables. Il offrait une réduction de :

12 600 francs sur les expéditions.
13 700 francs sur les lettres de faillites.
3 700 francs sur les droits de recherche.

30 000 francs environ.

Cet exemple était suivi par les hommes honorables ue vous avez pour huissiers audienciers. Ils offraient e réduire de moitié leurs droits sur l'appel des ajournenents.

Ces réductions ont été consacrées par le décret du 8 avril, qui a apporté une notable économie dans l'adminiistration de la justice consulaire.

Vous n'avez pu vous occuper des dépens qui précèlent ou accompagnent vos jugements, sans jeter un coup l'œil sur ceux qui doivent les suivre; mais, immédiatement, vous avez reconnu que vous touchiez une matière étrangère à votre compétence, et vous vous êtes bornés à appeler l'attention de M. le ministre de la justice sur la nature et le coût des actes d'exécution.

Dès le 10 juin, vous sollicitiez le rétablissement de la contrainte par corps. Vous exposiez que cette voie d'exécution n'avait pas les conséquences qu'on supposait généralement; que sur 75,000 contraintes prononcées chaque année par le tribunal de commerce de la Seine, l'exercice n'en était réclamé que contre... 1,800 personnes

Que de ce nombre il fallait déduire

14.

celui des mises à exécution suspendues par suite de payement ou arrangement, soit.................................. 1,400

Qu'il n'y avait donc que........... 400 personnes incarcérées sur 75,000 contraintes prononcées.

Vous remettiez un relevé de la maison d'arrêt, duquel il résultait que la durée moyenne de ces 400 incarcérations avait été de moins de trente jours. Vous faisiez remarquer que la contrainte devait être considérée non comme une pénalité, mais comme un moyen de coaction, une épreuve de solvabilité, une voie de crédit; que c'était dans l'intérêt de l'emprunteur même qu'elle devait être maintenue; que la supprimer pour les obligations au-dessous de 500 fr., ce serait retirer au petit commerçant, à l'artisan, à l'ouvrier qui veut fonder son établissement, un puissant et facile moyen de crédit. Vous avez eu le bonheur de voir adopter par l'Assemblée nationale les conclusions que vous aviez pris la liberté de soumettre à sa commission.

Une loi importante, celle des liquidations judiciaires, a longtemps agité les esprits.

Appelés à donner votre avis, vous avez soutenu que le Code de commerce suffisait pour réglementer les intérêts engagés; qu'il était impossible de former un ensemble de dispositions plus sages; qu'elles avaient, en outre, l'avantage d'avoir été interprétées depuis longtemps; que, par la jurisprudence, elles présentaient au juge des jalons précieux qu'il ne rencontrerait pas dans une loi nouvelle; qu'il fallait donc rester dans les termes du livre III du Code de commerce, mais en même temps permettre aux tribunaux d'affranchir de la qualification de failli, et de relever des incapacités qui en sont la conséquence, les commerçants qui étaient *in bonis* antérieurement au 24 février, et qui ont été entraînés par des événements au-dessus de la prévoyance humaine. Cette opinion a été adoptée, et vous faites chaque jour l'application du décret du 22 août, qui ne présente aucune difficulté dans son exécution.

Vers la même époque, vous avez reconnu que le con-

merce devait rentrer dans les voies ordinaires, et vous avez demandé et obtenu l'abrogation du décret sur les sursis et de celui qui prorogeait de quinzaine le délai pour les dénonciations de non-payement d'effets de commerce.

Vous préoccupant du sort des ouvriers dans les faillites et de la rédaction vicieuse de l'art. 549 du Code de commerce, vous avez exposé qu'il leur était presque impossible d'obtenir le bénéfice de cette disposition de la loi, et vous avez proposé de leur accorder un privilége pour les trente derniers jours durant lesquels ils auraient été employés par le failli.

La comptabilité organisée pour les faillites par nos anciens et très-honorables présidents, MM. Carez et Bertrand, vous a conduits à solliciter de M. le ministre des finances (M. Goudchaux) des dispositions nouvelles qui permettent d'effectuer les versements à la caisse des consignations sans aucuns frais, et d'opérer immédiatement la retraite des fonds versés. Cette mesure a été mise à exécution depuis le mois de novembre ; les deniers des faillites ont été déposés, et vous n'avez permis aux syndics que de conserver les sommes nécessaires pour le payement des menues dépenses.

Enfin, vous avez concouru à la confection de la loi sur les élections consulaires.

Vous avez demandé comme garantie de l'électorat cinq années de commercialité et deux ans de domicile dans le ressort du tribunal. Les mêmes conditions d'expérience devaient, à plus forte raison, être imposées à l'éligibilité.

Vous avez pensé qu'au tribunal de commerce de la Seine il ne devait pas être permis d'arriver à la judicature sans avoir passé par la suppléance; vous avez proposé pour les fonctions importantes de la présidence quatre années de judicature.

Vous avez fait observer que les électeurs votants par bulletins de liste ne pouvaient déterminer le rang sur le tableau, que c'était une mesure d'ordre intérieur qui devait être réglée en famille, suivant les besoins du service.

Vous avez fait introduire dans la loi une disposition

dont vos successeurs feront tout à l'heure la première application.

Le tribunal doit annuellement choisir parmi les éligibles cinquante personnes qui, dans les cas d'empêchement des juges et suppléants, seront appelées à siéger, et deviendront ainsi des juges complémentaires.

Caisse d'Épargne de Paris.

COMPTE RENDU DES OPÉRATIONS PENDANT L'ANNÉE 1847.

Depuis la fondation de la Caisse d'Épargne de Paris, en 1818, le Conseil des Directeurs avait rendu compte, chaque année, à l'Assemblée générale des Directeurs et Administrateurs des opérations accomplies dans le cours de l'année précédente, et de la situation financière et morale de l'établissement. Les événements qui ont marqué les premiers mois de 1848 ont apporté de telles modifications au régime des Caisses d'Épargne, et entraîné des mouvements si considérables et nécessairement si rapides dans les opérations et les écritures, que tous les instants ont dû y être consacrés, afin de satisfaire à ce qu'exigeaient les décrets du Gouvernement des 7 et 9 mars. Celui du 7 juillet, qui a prescrit la conversion en rentes de tous les livrets présentant un solde de 80 francs et au-dessus, est encore actuellement en cours d'exécution.

Le Conseil n'a pas pu interrompre un seul jour les travaux nécessités par ces opérations; il lui a semblé, d'ailleurs, qu'un exposé des effets que les événements ont produits sur la Caisse d'Épargne, trouverait mieux sa place dans le compte qui devra être présenté en 1849; mais il a pensé, en même temps, qu'il ne devait pas différer de publier les principaux états qui constatent les résultats des comptes arrêtés définitivement pour l'exercice 1847.

Depuis un certain nombre d'années, par suite du perfectionnement auquel était parvenu le système actuel de comptabilité, on en était arrivé à pouvoir connaître à tout moment la situation exacte et complète de l'établissement, en capitaux et intérêts : aussi on était en me-

e de publier dans les journaux du 1er janvier, le re-
né de la balance des comptes généraux obtenu le 31
;embre, renfermant l'ensemble des opérations de l'an-
; qui venait de finir.
)n trouve, en effet, en se reportant aux journaux du
janvier 1848, l'analyse des recettes et des dépenses
l'année 1847.
il restait à s'assurer si ces résultats des comptes géné-
ıx concordaient, comme cela est indispensable, avec
ıx de la balance de tous les comptes particuliers des
ɔosants, lorsqu'elle aurait été obtenue après les travaux
raordinaires du commencement de l'année, qui durent
bituellement deux ou trois mois, parce qu'ils doivent se
re sans aucune interruption des opérations et des écri-
res courantes.
En raison des circonstances, c'est seulement au mois
juin qu'a été achevée la balance des comptes courants.
nombre des déposants se trouvant être, au 31 décem-
e 1847, de 183,449, et chaque compte courant étant tenu
uble pour contrôle, la balance comprenait cette fois
6,898 comptes particuliers. Il est résulté de ce travail,
ce qui concerne les capitaux, qu'il n'existait aucune
reur. Quant aux intérêts, la balance a fait ressortir treize
fférences qu'il a fallu chercher et retrouver. De ces
eize différences, six affectaient le solde en moins, et
ontaient ensemble à *vingt centimes ;* les sept autres ve-
aient en augmentation pour un total de *un franc
ixante-seize centimes.* La rectification ajoute donc, en
ut, *un franc cinquante-six centimes* au solde dû aux
éposants, le 31 décembre dernier, et annoncé dès le
r janvier.
Une mesure appliquée pour la première fois en 1847, en
xécution de la loi du 22 juin 1845, qui a prescrit d'an-
uler les intérêts des comptes égaux ou supérieurs au
naximum de 2,000 fr., avait occasionné une assez grande
omplication dans les écritures, et l'on pouvait craindre
u'elle ne fût la source de beaucoup d'erreurs. La balance
u 31 décembre n'a eu à signaler et à redresser que deux
lifférences, l'une de 15 fr. 50 c., et l'autre de 85 fr. 31 c.
Au moyen de ce petit nombre de redressements, les

comptes généraux contenant les recettes et les dépenses de 1847 doivent être rétablis et résumés de la manière suivante :

La Caisse d'épargne de Paris a reçu en 1847 :

1° En 243,450 versements, dont 28,953 nouveaux, la somme de 31,690,951 fr.;

2° En 1,607 transferts-recettes provenant des Caisses d'épargne départementales, 1,219,528 fr. 19 c.

Elle a capitalisé, pour compte des déposants, au 31 décembre, les intérêts fractionnés en 548,211 parties et formant un total de 3,013,743 fr. 37 c.

Elle a remboursé :

1° En 112,616 retraits, dont 30,418 pour solde, la somme de 41,255,248 fr. 65 c. ;

2° En 1,601 transferts-payements envoyés aux Caisses d'épargne départementales, 1,128,870 fr. 10 c. ;

Et 3° en achats de 222,420 fr. de rentes à la demande de 4,029 déposants, la somme de 5,260,005 fr. 30 c.

Elle redevait au 31 décembre 1847, à 183,449 déposants, la somme de 80,146,423 fr. 22 c.

Parmi les 28,953 nouveaux comptes ouverts en 1847 se trouvent les mille livrets de *cinquante* fr. chacun, distribués en novembre 1847, formant le premier tiers du legs de feu M. Benjamin Delessert.

Les ouvriers auxquels ils ont été donnés ont prouvé qu'ils avaient bien compris les intentions du testateur : car à peine munis de ces livrets, 123 d'entre eux ont, dans le seul mois de décembre 1847, fait des versements qui se sont élevés ensemble à la somme de 3,638 fr.

Le même empressement s'est manifesté de leur part dans les mois de janvier et de février suivants, pendant lesquels ils ont versé, au nombre de 155, une somme totale de 5,063 fr.

Il faut espérer que ce bon exemple ne sera pas perdu, et que, malgré la difficulté des circonstances, les possesseurs des mille nouveaux livrets qui viennent d'être distribués pour la seconde répartition de ce legs, sauront aussi ajouter à leur livret des économies personnelles.

A l'égard de la clientèle ordinaire de la Caisse d'Épargne, sans anticiper sur les opérations de la présente an-

, dont il sera rendu compte l'année prochaine, men-
ınons seulement ce fait remarquable que le cours des
sements n'a jamais été entièrement interrompu, et que
uis le 24 février jusqu'au 30 novembre 1848, la Caisse
pargne de Paris a encore reçu de 16,915 déposants,
ıt 3,176 nouveaux, la somme de 1,634,581 fr.

Nous n'entrerons pas, quant à présent, dans d'autres
ails sur les opérations de la présente année, qui, comme
us l'avons déjà dit, trouveront leur place dans les
mptes à rendre en 1849.

(Voir le tableau des pages 256 et 257.)

Nature des déposants.

Sur 27,953 comptes ouverts pendant l'année 1847, avec montant de leur premier versement, on a compté :

12 671	Ouvriers qui ont déposé	1 903 147 fr
2 603	Artisans patentés et marchands	528 395
6 501	Domestiques	1 014 786
2 025	Employés	323 253
1 124	Militaires et marins	355 915
1 184	Exerçant des professions libérales	215 099
1 472	Rentiers	324 499
358	(Sans déclaration)	60 569
15	Sociétés de secours mutuels et ouvriers	4 020
27 953		4 729 663

Sur les soldes existant au 1er janvier 1847, on a compté :

	Nombre de livrets.	MONTANT des livrets.	Moyenne des livr.
De 1 à 500 francs	119 045	17 032 560 02	143
De 501 à 1000	31 075	22 066 234 42	710
De 1001 à 1500	16 994	20 755 058 85	1221
De 1501 à 1925	12 959	21 033 064 33	1623
De 1925 01 à 1999 99	1 415	2 786 526 73	1969
De 2000 et au-dessus (improductifs)	3 314	7 787 004 97	2349
De 2000 et au-dessus (productifs d'intérêts)	106	404 125 04	3812
	184 908	91 864 574 36	496

Ces catégories des quantités, sont conformes aux prescriptions de la loi de 1845.

Les sociétés de secours mutuels entre ouvriers et autres peuvent verser jusqu'à concurrence de 6,000 fr., et obtiennent intérêt.

Situation de la Caisse d'Epargne de Paris, envers ses déposants, au 31 décembre 1847.

			fr. c.
Le solde dû aux déposants le 1er janvier 1847 était de..............................			91 864 574 36

A AJOUTER.

Reçu depuis le 1er janvier : par versements.....................	31 690 951 »	32 910 479 19	36 011 757 05
— par transferts-recettes.............	1 219 528 19		
Intérêts capitalisés sur les comptes soldés..............................		241 160 97	
Intérêts à capitaliser sur les comptes existant au 31 décembre 1847.............		2 772 582 40	
Arrérages des rentes appartenant aux déposants (anciens transferts)...........		1 930 »	
Capitalisation des intérêts { annulés sur les comptes abaissés ou soldés depuis le 1er janvier 1847.......	49 664 33	85 604 47	
ann. sur les comptes ex. au 31 déc. 1847.	35 940 14		
Total............			127 876 331 39

A DÉDUIRE.

Payé en 1847 : par remboursements..............................	41 255 248 65	47 729 908 17
— par transferts-payements..............................	1 128 870 10	
— par achats de rentes..............................	5 260 005 30	
Intérêts supprim. à des cessionnaires de plusieurs livrets (conformém. aux statuts).	179 65	
Intérêts annulés, en exécution de la loi du 22 juin 1845..........................	85 604 47	

Solde dû aux déposants le 31 décembre 1847 [illegible]

Ce solde était représenté à la même époque

1° Par les sommes : en caisse				45 022 15	
2° — à la Banque				1 800 »	
3° — à la caisse des dépôts et consignations			80 521 878 95		
Moins : 1° Cautionnements en espèces	117 000 »	403 226 64			
2° Réserves individuelles et fonds de rémunération	286 226 64				
3° Reste dû à un créancier hypothécaire de la maison rue Coq-Héron, no 7		17 500 »	506 331 11		
4° Annulations d'intérêts		85 604 47			
			80 015 547 84	80 015 547 84	
4° Par les 34,000 fr. de rentes 5 p. 100 appartenant à la caisse d'Epargne, évaluées à 116 fr. 86 c. 2/3 (cours moyen du 29 décembre)			794 693 30	1 761 701 13	
5° Par les immeubles appartenant à la caisse d'Epargne			967 007 83		
				81 824 071 12	
Excédant					1 677 647 90
					81 824 071 12

Caisses d'épargne des départements.

Le compte-rendu des Caisses d'épargne des départements est toujours en retard d'un an, à cause de la négligence de l'administration de quelques-unes de ces caisses. Dans l'Annuaire pour 1848, nous n'avons pu donner que la situation des caisses départementales en 1845.

Le compte-rendu de la situation en 1846 n'a pas été publié cette année.

Le tableau suivant, résume les opérations de toutes les caisses d'épargne et de prévoyance, d'après les écritures de la direction générale de la Caisse des dépôts et consignations, à la fin de chaque mois de l'année 18[illegible]

CAISSES D'ÉPARGNE DE PARIS ET DES DÉPARTEMENTS.

DATE.		SOMMES DUES.	Remboursements.	RESTE DU à la fin du mois
31 Janvier.....	de Paris.........	92 412 635 65	2 460 820 94	89 951 814 71
	des départements.	285 405 253 71	» »	285 405 253 71
28 Février. ...	de Paris.........	92 478 167 17	3 635 034 78	88 843 132 39
	des départements	288 222 904 53	7 564 191 58	280 658 712 95
31 Mars.......	de Paris.........	92 558 695 86	5 709 178 25	86 849 517 61
	des départements.	301 974 584 14	12 189 087 38	289 785 496 76
30 Avril.	de Paris.........	92 649 076 78	7 921 355 95	84 727 720 83
	des départements.	303 516 287 27	19 325 581 96	284 190 705 31
31 Mai........	de Paris.........	92 755 302 64	9 904 786 98	82 850 515 66
	des départements.	305 059 881 72	24 162 284 75	280 897 596 97
30 Juin.	de Paris.........	92 853 298 75	11 551 502 05	81 301 796 70
	des départements.	306 755 587 34	27 950 460 52	278 805 126 82
31 Juillet.	de Paris.........	92 988 711 44	12 653 345 86	80 335 365 58
	des départements.	308 013 629 61	31 545 285 89	276 468 343 72
31 Août.......	de Paris.........	93 123 098 65	13 328 104 23	79 794 994 42
	des départements.	310 483 523 02	33 811 381 53	276 672 141 49
30 Septembre .	de Paris.........	93 202 689 69	14 588 560 97	78 614 128 72
	des départements.	312 594 819 67	35 866 401 31	276 728 418 36
31 Octobre. ...	de Paris.........	93 446 702 31	15 460 349 65	77 986 352 66
	des départements.	314 108 584 53	38 468 832 57	275 639 751 96
30 Novembre..	de Paris.........	93 652 796 63	15 931 534 21	77 721 262 42
	des départements.	316 315 249 06	42 448 672 56	273 866 576 50
31 Décembre. .	de Paris.........	97 110 754 35	16 588 875 40	80 521 878 95
	des départements.	319 112 074 11	45 006 849 36	274 105 224 75

Nous avons donné dans l'Annuaire pour 1847, page 80, ı tableau chronologique de la création des Caisses d'É-ırgne de 1818 à 1844. On a dit à la page 117 et en note : l'Annuaire pour 1848, les Caisses qui ont été fondées ı 1845, 1846 et 1847.

L'Annuaire pour 1847, pages 72 et 73, renferme le ta-eau de toutes les opérations (versements, nombre de vrets, rentes achetées, remboursements, soldes, etc.) de Caisse d'Épargne de Paris de 1818 à 1845 inclusive-ıent; le lecteur pourra compléter ce tableau par les dé-ils contenus dans les comptes-rendus annuels qui sont ıbliés dans les Annuaires suivants.

La Banque de France depuis la Révolution de Février.

Le compte-rendu des opérations de la Banque de rance pour 1847, devait présenter un résultat satisfai-ınt. Cependant une crise financière se faisait depuis ›ngtemps pressentir ; les affaires avaient été surexcitées, es capitaux étaient engagés et immobilisés dans une roportion trop forte ; l'État laissait creuser dans ses fi-ances un déficit de plus en plus profond. Le mal eût été ifficile à conjurer, la révolution de Février devait en ıire sentir promptement toute la gravité.

Le crédit commercial reposait à Paris, sur les relations u haut commerce et des banquiers, avec la Banque de 'rance; malheureusement pour le pays tout entier, cet :tablissement se trouvait engagé de manière à ressentir mmédiatement le contre-coup de toutes les difficultés [ue pouvait rencontrer le ministre des finances, dans la ;estion des affaires de l'État. Après avoir réussi, par une 'ente à l'empereur de Russie, à rentrer dans la valeur les rentes qu'elle possédait, la Banque avait fait la faute l'engager de nouveau son capital dans les emprunts ›ublics. Les espèces en caisse représentaient en grande ›artie les dépôts formant balance des comptes courants, :t le véritable gage des billets, c'étaient les effets de com-nerce entrés dans le portefeuille par les escomptes.

Le portefeuille était sans doute un gage solide et suffi-

sant; mais à la condition cependant du maintien régulier du crédit, car toute liquidation brusque est impossible lorsque les affaires ont été excitées et se sont développées pendant une longue suite d'années tranquilles et prospères. Or, c'est précisément une brusque liquidation qu'est venue provoquer la révolution. Les opérations se sont subitement arrêtées, il a fallu accorder des délais et des sursis aux débiteurs; ceux qui depuis longtemps avaient peine à remplir leurs engagements, ont été les premiers à prendre avantage des circonstances pour se soustraire à leurs obligations; les débiteurs plus consciencieux devaient être entraînés bientôt dans la même voie; dès lors le portefeuille de la Banque paralysé entre ses mains, cessait de lui procurer des rentrées suffisantes. On continuait à donner toutes facilités pour les escomptes, mais l'aliment manquait aux affaires.

Cependant les besoins journaliers portaient les commerçants à retirer petit à petit tous leurs dépôts. D'un autre côté, la crainte des suites que pouvaient avoir les événements politiques, faisait fuir de Paris les étrangers et beaucoup de personnes riches; on réalisait des valeurs, on emportait ou l'on cachait son or et son argent. Ce n'était donc pas sans de vives inquiétudes que le conseil de la Banque constatait chaque jour la décroissance de sa réserve métallique.

Bientôt les symptômes devinrent plus alarmants, la confiance qu'on avait eue jusque-là dans les billets de Banque s'affaiblissait, on commençait à faire queue à la porte des caisses pour convertir les billets en espèces; le moment approchait rapidement où tout encaisse serait absorbé. Dans des circonstances aussi graves, la Banque allait se trouver dans la nécessité, ou de suspendre toutes ses opérations pour opérer sa liquidation, ou de réclamer de l'État une intervention qui lui permît d'ajourner à des temps meilleurs le payement de ses billets.

Le premier parti eût été le signal d'une banqueroute générale, on n'y pouvait songer sans terreur; d'un autre côté, la Banque de France, par sa bonne organisation, la confiance qu'inspiraient sa gestion et la publicité de ses comptes, était seule en mesure de rendre encore de grands

rvices aux finances de l'État, aussi bien qu'au commerce et à l'industrie. Il fallait donc à tout prix sauver ette institution, et pour cela il ne fallait pas attendre squ'au moment où ses dernières ressources seraient puisées.

A la suite d'un rapport détaillé du gouverneur sur la tuation de la Banque, le gouvernement provisoire renit donc le 16 mars 1848 un décret portant :

Article 1er. Les billets de la Banque seront reçus comme nonnaie.

Art. 2. La Banque est dispensée du payement de ses illets en espèces.

L'émission était par l'article 3 limitée à une somme tole de 350 millions.

L'article suivant portait qu'il serait fait des coupures le billets qui ne pourraient être au-dessous de 100 fr.

Les mêmes mesures étaient étendues à tous les compoirs.

Enfin, un article 6 obligeait la Banque à publier tous es huit jours sa position dans le *Moniteur*.

C'est ainsi que le billet de la Banque de France est devenu un papier-monnaie, avec lequel tout débiteur a pu valablement se libérer. Le premier effet de cette mesure fut naturellement une dépréciation des billets, les métaux devinrent chers et il fallut perdre un agio qui atteignit jusqu'à 25 fr. pour mille sur l'argent, et 150 fr., pour mille sur l'or. La rareté des métaux était une gêne d'autant plus grande à Paris, que les billets en circulation étaient de 1,000 et de 500 fr., et que l'on manquait de moyens de faire les appoints. On réclamait avec instance les coupures de 100 francs promises par le décret et l'on maudissait les lenteurs de la fabrication.

Il fallut instituer une commission chargée de faire changer exceptionnellement des billets contre du numéraire, à tous ceux qui avaient à payer des ouvriers. Et c'est pour cette raison que la réserve métallique continua à décroître pendant quelque temps, même après la suspension des payements ordinaires en espèces. La décroissance était d'autant plus grande que le ministre des finances et le maire de Paris ne se faisaient pas faute de

profiter du même prétexte, pour se faire remettre aussi des sacs de mille francs.

Le billet de banque était devenu une monnaie nationale, il n'avait cependant jusqu'alors circulé qu'à Paris et dans les quatorze villes où la Banque de France avait des comptoirs. Dans quelques autres villes des départements, on avait créé des banques locales qui, chacune, mettaient en circulation des billets, lesquels franchissaient rarement le rayon des banlieues. Ces banques ne pouvaient manquer d'éprouver les mêmes embarras qui pesaient sur le grand établissement de Paris ; après avoir secouru celui-ci au moyen d'un décret de surséance, on ne pouvait refuser de venir au secours des autres. Le cours des billets des banques locales devint donc forcé dans toute l'étendue du département où était établie chacune d'elles.

Pour un moment l'unité nationale fut rompue pour ce qui concernait l'agent des échanges. Tel qui avait été légalement payé d'une créance à Marseille, se voyait hors d'état d'acquitter, avec la monnaie de papier qu'il avait en main, sa dette à Montpellier. Cet état de choses ne pouvait durer, et un décret inséré au *Moniteur* du 29 avril y a mis fin en prononçant la fusion des banques départementales de Rouen, de Marseille, de Toulouse, de Lyon, d'Orléans et du Havre avec la Banque de France. L'actif et la réserve de ces banques sont venus s'ajouter à l'actif et à la réserve de la banque centrale, et les actionnaires sont devenus actionnaires de la Banque de France, l'échange ayant lieu au pair de 1,000 francs par action : le nombre des actions augmenté de 17,200, a été ainsi porté à 85,100 de 1,000 francs chacune. Le maximum de l'émission permise à la Banque de France a été augmenté du maximum précédemment accordé aux banques locales. Comme mesure transitoire, tous les billets ont eu le cours forcé sur toute l'étendue du territoire afin de donner à la Banque de France le temps d'en faire fabriquer de nouveaux, pour, dans un délai de six mois, remplacer les anciens. Enfin, les anciens comptoirs et les banques locales ont dû prendre la dénomination suivante : *Banque de France. — Succursale de...*

La banque de Bordeaux et celle de Nantes avaient cr

SITUATION COMPARÉE

De la Banque de France aux 6 avril et 27 octobre 1848 au soir.

ACTIF.

	au 6 Avril.	au 26 Octobre.	Différence.
Argent monnayé et lingots	53 432 367 50	128 979 222 05	+ 75 546 874 55
Numéraire dans les comptoirs	43 402 580 »	102 083 495 »	+ 58 680 915 »
Effets arriérés à recouvrer	19 805 489 77	963 922 45	— 18 831 567 32
Portefeuille de Paris	218 554 999 45	65 852 219 81	—152 702 779 64
— des comptoirs	57 141 538 46	109 056 388 44	+ 51 914 859 98
Avances sur monnaies et lingots	2 490 900 »	14 170 800 »	+ 11 679 900 »
Avances sur effets publics français	12 254 082 90	33 721 746 65	+ 25 827 067 75
— — dans les succursales	» »	4 359 404 »	
Dû par les comptoirs pour leurs billets en circulation	15 126 750 »	» »	
Rentes de la réserve	10 000 000 »	10 000 000 »	
Rentes, fonds disponibles	11 660 197 89	33 902 413 62	+ 22 241 915 73
Hôtel et mobilier	4 000 000 »	4 000 000 »	
Immeubles des succursales	» »	2 594 450 »	
Intérêt dans le comptoir d'Alger	1 000 000 »	» »	
— dans le comptoir national	200 000 »	200 000 »	
Effets en souffrance ou à rembourser	7 143 579 50	14 272 130 82	+ 15 445 042 32
— — succursales	» »	[illegible] 316 494 »	
Effets provenant de la vente de rentes à la Russie	831 191 06	» »	
Dépenses d'administration	419 572 30	370 721 33	
— — des succursales	» »	292 757 »	
Divers	46 560 08	919 235 11	
Avances à l'Etat sur bons du Trésor de la République	50 000 000 »	50 000 000 »	
Avances à l'Etat sur l'emprunt de 150 millions	» »	25 000 000 »	
Placement des nouvelles succursales en fonds publics	» »	12 806 741 39	
Prêt de 10 millions à la ville de Paris	» »	3 500 000 »	
Intérêts des anciennes banques dép. dans les comp. nat.	» »	230 000 »	
Bons du Trés. à consolid. (précédem. compris dans le portef.)	» »	7 061 332 50	
	507 509 808 91	632 583 174 17	

SITUATION COMPARÉE

de la Banque de France aux 6 avril et 27 octobre 1848 au soir.

PASSIF.

	au 6 Avril.	au 27 octobre.	Différence.
Capital	67 900 000 »	67 900 000 »	
Réserve	10 000 000 »	10 000 000 »	
Réserve immobilière	4 000 000 »	4 000 000 »	
Billets en circulation	285 595 400 »	353 004 425 »	+ 67 409 025 »
— — des comptoirs (succursales)	15 126 750 »	43 314 475 »	+ 28 187 725 »
— — à ordre	1 930 545 60	486 543 20	— 1 444 002 40
Compte-courant du trésor, crédit	49 331 669 77	9 970 232 45	— 39 361 437 32
Comptes-courants divers	65 454 515 82	75 810 674 26	+ 10 356 158 44
Récépissés payables à vue	1 776 000 »	2 102 300 »	+ 426 300 »
Réescompte du dernier semestre	728 692 37	422 932 27	
Dividende à payer	297 436 25	82 853 25	
Escomptes précomptés	3 021 757 11	1 943 533 28	
Comptoir d'Alger, dépôt du trimestre	1 086 203 69	539 699 01	
Traites des comptoirs à payer	1 065 035 03	5 287 297 10	
Divers	195 803 27	191 993 18	
Capital des nouvelles succursales	» »	23 350 000 »	
Comptes-courants dans les succursales	» »	24 732 304 »	
Réserves des nouvelles succursales	» »	2 980 750 14	
Récépissés payables dans les succursales	» »	1 673 501 »	
Traites des succursales à payer par la banque	» »	2 015 632 »	
Traites de la banque à payer par les succursales	» »	2 103 096 »	
Réescomptes du semestre dans les succursales	» »	641 233 »	
	507 509 808 91	632 583 174 17	

La garantie en espèces était devenue trois fois plus forte alors que l'émission loin d'augmenter dans la même proportion avait même diminué. La circulation était à la première époque :

En billets de Paris.	298,008,300
En billets des comptoirs.	15,222,500
Total. . . .	313,230,800
Et au 30 novembre, de Paris.	289,906,300
Des succursales.	19,811,300
Total. . . .	309,717,600

Le montant des effets en souffrance a graduellement diminué, les banquiers et les commerçants ont marché en liquidation. Il eût été à désirer que les opérations commerciales de la Banque fussent venues constater une reprise dans les affaires, mais il est évident au contraire que la réserve métallique s'est accrue à raison même de cette liquidation générale. Aucune opération ne se traitant à terme, on n'a plus créé dans la même proportion qu'à l'ordinaire d'effets négociables, et l'on a moins présenté à l'escompte.

Aussi le portefeuille de la Banque a-t-il montré un actif décroissant. Il devrait contenir en temps normal 350 millions d'engagements commerciaux. Il était encore au 6 avril 1848 à Paris, à. 218,554,999 45

Dans les comptoirs effets sur place. .	57,141,538 46
Total. . . .	275,696,537 91
Au 30 novembre le portefeuille de Paris était tombé à.	64,871,522 69
Dans les succursales il était à. . . .	108,950,602 67
Total. . . .	173,822,125 36

Les succursales, plus nombreuses que n'étaient les comptoirs, ont naturellement un chiffre plus fort ; mais le portefeuille de Paris est tombé des trois quarts de son importance. La Banque de France est donc devenue provisoirement pendant la crise, un simple instrument de crédit à l'usage du ministre des finances, lui prêtant

le papier-monnaie auquel l'État donne la puissance de ses décrets. Jusqu'à présent il faut le reconnaître on a su se maintenir dans de sages limites ; il n'y a pas d'atteinte profonde portée à la solidité de l'établissement ; que la confiance reprenne, que les affaires privées se raniment, et il sera encore en mesure de rendre d'éminents services. Plus tard, lorsque les jours prospères seront revenus, il sera temps de discuter toutes les questions qui se rattachent à la liberté des banques.

HORACE SAY.

Comptoir national d'escompte de Paris.

1er COMPTE-RENDU SEMESTRIEL.

Dans l'assemblée générale d'actionnaires du Comptoir national d'escompte, réunie le 19 septembre dernier, le directeur a présenté le compte rendu des opérations du premier semestre. Nous allons en extraire les principaux résultats.

La création du Comptoir est due à la crise commerciale qui suivit la révolution de Février. Il fut constitué par un décret du 7 mars. Son capital fut fixé à 20 millions, dont un tiers devait être fourni par l'État en bons du Trésor, un autre tiers, par la ville de Paris en obligations, et le dernier tiers en numéraire par les souscripteurs d'actions.

Les deux tiers fournis par l'État et par la ville constituent un simple capital de garantie.

L'acte de société fut rédigé le 10 mars ; le 15 mars, le capital exigé par les statuts était souscrit par les commerçants et diverses corporations, telles que la Banque, les agents de change, la chambre du commerce, les notaires, avoués, etc.

C'est le 18 mars que le comptoir a commencé ses opérations.

A son début, il avait réalisé en espèces sur son capital, 1,587,021 fr. 45 c., et il avait reçu un million du Trésor à titre de prêt, sur la subvention de 60 millions, qui, aux

rmes du décret du 16 mars, étaient destinés à doter les omptoirs nationaux.

Depuis lors, il a reçu sur les actions souscrites 31,910 fr. 20 c.; les retenues faites sur les bordereaux 'escompte lui ont produit 1,241,970 fr. 70 c., convertis n actions, et il reste en outre un solde de 290,901 fr. 88 c. e retenues à convertir, ce qui élève à la somme de ,051,804 fr. 23 c. le montant réalisé en actions. Il y a ncore une somme de 341,097 fr. 65 c. d'actions souscrites, et non payées. Les actions non souscrites forment ne somme de 2,614,695 fr. 77 c., complément des ,666,500 fr. réservés aux souscripteurs d'actions.

Le 23 août dernier, le trésor a mis à la disposition du comptoir une nouvelle somme de 1 million, à valoir sur la subvention attribuée aux comptoirs nationaux.

C'est donc avec un peu plus de 6 millions effectifs que les opérations sont conduites.

Escomptes. — Du 18 mars au 31 août, le comptoir a escompté :

1° 116,487 effets revêtus de deux signatures au moins, sur Paris ou sur les villes où la Banque de France a des succursales, et montant à la somme de 80,378,326 fr. 26 c.

La moyenne des changes a été par jour, pour 141 jours, de 570,059 fr. 05 c., et le montant de chaque effet de 690 fr. 01 c. en moyenne.

Le directeur fait remarquer dans son rapport que ce n'est pas le Comptoir qui a manqué aux affaires, mais que ce sont les affaires qui lui ont manqué.

2° 2,014 effets garantis par des récépissés de marchandises déposées dans les magasins publics, et montant à fr. 6,924,266.42.

3° 1,024 effets présentés par les sous-comptoirs et montant à fr. 5,822,994.83.

Ces sous-comptoirs sont ceux de la librairie au capital de 26,000 fr., des métaux, 101,411.80; des entrepreneurs de bâtiments 129,967.45 (et en outre 500,000 fr. prêtés, et 4,500,000 fr. garantis par l'État); des denrées coloniales 41,708.05; de la mercerie 17,941; des tissus 15,719.

Quelques explications sont nécessaires, au sujet de ces sous-comptoirs.

Ils ont pour but de procurer au commerce, au moyen d'une garantie transmise par endossement l'escompte par le Comptoir national d'une simple signature. Les sûretés qu'ils exigent des présentateurs consistent en nantissements de marchandises, récépissés de dépôt, titres et autres valeurs.

Indépendamment de ces sûretés, les opérateurs des sous-comptoirs sont garantis auprès du Comptoir national par le dépôt dans sa caisse de la portion réalisée de leur capital social.

La régularité de leur administration est maintenue par la présence d'un directeur nommé par le ministre des finances et d'un délégué du Comptoir national.

« La différence, dit le rapport, qui existe entre les magasins publics et les sous-comptoirs, c'est que les uns sont plus spécialement destinés à recevoir des marchandises premières qui, converties en certificats de dépôt, doivent représenter toujours et en toutes circonstances au moins la valeur avancée ; tandis que les sous-comptoirs, ayant à recevoir en nantissement des marchandises manufacturées, et par suite à entrer davantage dans les appréciations spéciales des diverses industries, doivent avancer une certaine quotité de la valeur marchande. De plus, et conformément aux statuts des sous-comptoirs, ils peuvent encore venir en aide au commerce par des prêts faits avec mesure et discernement sur toute espèce de valeurs. »

Un décret du 4 juillet a mis à la disposition du sous-comptoir des entrepreneurs, une somme de 500,000 fr., et a garanti ses opérations avec la Banque de France et le Comptoir national, jusqu'à concurrence de 4,500,000 fr.

Par suite d'une transaction, les 500,000 fr. ont été convertis en une inscription de rentes qui a été déposée à la Banque de France.

Résumé. — Ainsi, pendant le premier semestre :

Il a été escompté..............................	93 125 587 51
Il a été reçu pour l'encaissement sur la province..	15 904 956 75
Il a été réescompté à la Banque................	59 389 215 05
Il a été envoyé en recouvrement................	22 149 333 19

Le mouvement du portefeuille a été, pendant le premier semestre :

A l'entrée : de 189 566 effets pour 109 030 544 26
A la sortie : de 182 990 — 101 562 484 82

Ainsi la moyenne de tous les effets a été :

A l'entrée : de 575 16
A la sortie : de 515 01

La caisse a reçu 88,593,130 fr. 55 c.; elle a payé 87,118,824 87.

Le chiffre des effets en souffrance s'est élevé un moment à 1,600,508 fr. 9) c. ; il était encore, au 31 août, de 1,389,757 fr. 65 c. en 1,866 effets.

Dans ce nombre, 994 effets, montant à 901,256 fr. 65 c., sont garantis ou d'une rentrée assurée ; 641 effets, formant 408,278 fr. seront d'une liquidation longue et en partie éventuelle ; et enfin 231 effets, portés pour 80,223 fr., sont des créances douteuses ou mauvaises.

L'administration du Comptoir avait fixé à 3 p. 100, pour le semestre, le dividende à payer aux actionnaires, mais le ministre a ajourné la distribution de ce dividende, jusqu'à ce que la rentrée des créances arriérées fût plus avancée.

Nous terminerons cette analyse, par le résumé du bilan du Comptoir national, au 31 août 1848.

Actif.

Actions souscrites et non payées	341 097 65
Actions non souscrites	2 273 598 12
Obligations de la ville de Paris	6 667 000 »
Bons du trésor public	6 666 500 »
Espèces en caisse et à la Banque	2 130 119 38
Banque de France, bordereau à recevoir	31 332 23
Bons du trésor convertis en rentes 3 p. 100	52 946 70
Effets à recevoir sur Paris	7 068 002 43
Effets sur la province	400 057 01
Effets en souffrance	1 389 757 65
Frais de premier établissement	9 286 75
Correspondants de province débiteurs	830 882 86
	27 860 580 78

Passif.

Capital de 20 000 000, savoir :	
Réalisé en actions souscrites.................	3 760 902 75
Réalisé en retenues, à convertir en actions......	290 901 [illegible]
A réaliser (actions en portefeuille)............	2 614 695 [illegible]
Réalisé en obligations de la ville..............	6 667 000 »
Réalisé en un bon du trésor.................	6 666 500 »
	20 000 000
Prêt du trésor public.........................	2 000 000
Effets sur la province, reçus à l'encaissement....	2 415 675 [illegible]
Réescompte des effets non échus..............	47 575 [illegible]
Bordereaux d'escompte à payer................	117 875 [illegible]
Créanciers en comptes courants..............	2 988 086 [illegible]
Solde du compte de profits et pertes pour balance ou bénéfice.......................	291 568 [illegible]
	27 860 580 [illegible]

ADMINISTRATION

des hôpitaux, des hospices et des secours à domicile de la ville de Paris (année 1847).

L'administration charitable de la ville de Paris a été dirigée, jusqu'au 24 février dernier (1), par un conseil composé du préfet de la Seine, président-né, du préfet de police, membre-né et de quinze membres à la nomination du gouvernement.

Une commission administrative formée de six membres à la nomination du ministre de l'intérieur, était chargée, sous la surveillance de ce conseil, de tous les détails administratifs.

Cette administration réunit sous sa direction :

16 hôpitaux.
11 hospices.
4 établissements de service général.
3 — divers dont le but et l'institution se rattachent à sa mission.

34

Enfin, elle exerçait sa haute surveillance sur les bureaux de bienfaisance et maisons de secours de la capitale.

(1) Un projet de loi a été présenté le 8 novembre 1848 par le ministre de l'Intérieur, M. Dufaure, pour réorganiser l'administration des hospices de Paris.

devoir opposer d'abord une vive résistance ; les négociations ont continué et leur incorporation a eu lieu plus tard.

L'ancien capital de la banque de. . . .	67,900,000 fr.
S'est trouvé en définitive accru de celui des succursales de.	23,350,000
Et porté en total à.	91,250,000

C'est ainsi que la grande question débattue depuis tant d'années à l'occasion du renouvellement de privilége de chaque banque locale, s'est trouvée tout à coup, par la seule force des choses, tranchée dans le sens d'un établissement unique rayonnant sur tous les points du territoire. Il y a à cela de grands avantages aussi bien que de sérieux inconvénients. Le plus grand des dangers d'une banque nationale seule privilégiée, c'est que ses intérêts se lient trop étroitement aux intérêts des finances de l'État, les embarras deviennent communs et réagissent de part et d'autre. La banque est bientôt intermédiaire des emprunts, et l'abus du papier-monnaie est alors comme une menace incessamment suspendue sur le pays.

La Banque qui avait déjà engagé un capital dans les fonds publics, a dû faire à l'État un premier prêt de 50 millions contre dépôt de bons du Trésor. Plus tard on lui a demandé 30 millions. Puis est intervenu un traité ratifié par un décret de l'Assemblée nationale, par lequel elle s'est engagée à fournir 150 millions contre certaines garanties spéciales qui lui sont accordées. D'abord pour une somme de 75 millions en rentes provenant de la caisse d'amortissement, conformément aux dispositions de l'ordonnance du 15 juin 1834 ; c'est-à-dire pour les 4/5 de leur valeur. Et pour les autres 75 millions en affectation avec droit de revente, d'une partie des forêts de l'État, désignées dans un tableau annexé et représentant une superficie de 84,729 hectares 10 ares.

En même temps la Banque de France a été amenée à prêter à la ville de Paris une somme de 10 millions comme avance sur le nouvel emprunt municipal de 25 millions. Et depuis elle a consenti un autre prêt de

6 millions au département de la Seine, pour assurer la distribution des secours pendant l'hiver.

C'est ainsi que le grand établissement de crédit sur lequel repose tout le mouvement commercial en France, est devenu solidaire des institutions politiques, et verrait son existence menacée par tout événement qui pourrait porter atteinte aux ressources de l'État.

Au milieu de tant de dangers, les affaires ont été conduites avec assez de prudence pour que le crédit de ce bel établissement se soit soutenu ; les émissions ont été modérées ; la réserve métallique s'est rapidement rétablie et les payements en espèces auraient pu être au bout de six mois repris sans inconvénient ; on ne peut attribuer le retard à cet égard qu'à l'incertitude que pouvait encore présenter l'avenir. La valeur des actions profondément altérée d'abord, s'est graduellement relevée.

Le dernier cours en février pour une action de la Banque était.	3,180
Le 7 mars à la réouverture de la Bourse il était à.	2,400
Le 10 avril (au plus bas cours).	950
Ce cours est revenu, le 27 décembre à	1,760

Ce qui a le plus contribué à relever la confiance, a été la publicité donnée chaque semaine à l'état de situation de la Banque. Consultant ces états à six mois d'intervalle, on voit, en actif et passif, les résultats suivants :

(Voir les Tableaux ci-contre, p. 265 et 266.)

C'est au 20 avril que l'encaisse métallique s'est trouvé au plus bas :

à Paris.	51,285,750 58
Dans les comptoirs.	37,473,385
TOTAL. . . .	88,659,135 58
Au 30 novembre l'encaisse était à Paris de.	135,546,100 73
Dans les succursales, de.	107,131,535
TOTAL. . . .	242,677,665 73
Différence en plus au 30 novembre sur le 20 avril.	154,018,530 15

Les dépenses de l'administration des hospices de Paris a été plus considérable en 1847 qu'en 1846 ; cela tient à l'excessive cherté du pain pendant une grande partie de l'année 1847.

Les dépenses de tous genres se sont élevés, pendant cette année 1847, à la somme de... 13,726,234 fr. 99 c.
Elles n'avaient été, en 1846, que de 12,565,583 33

Excédant de dépenses en 1847...... 1,160,651 fr. 66 c.

Le nombre des indigents traités ou admis dans les divers établissements hospitaliers a été de :

Savoir :

Hôpitaux généraux	58 461	88 493 malades.
Hôpitaux spéciaux	28 546	
Maison de santé	1 486	
Hospices des vieillards	9 255	18 849
— des aliénés	3 437	
Enfants abandonnés	4 554	
— déposés	1 603	
TOTAL......		107 342

La durée moyenne du séjour dans les hôpitaux a été, en moyenne, de 26 jours 07 centièmes.

Le nombre effectif des journées de malades s'est élevé à 2,156,463
Il a été pour les vieillards et infirmes admis dans les hospices et maisons de retraite, de.................................... 2,706,706
Pour les aliénés de........................ 833,067
Pour les enfants de........................ 189,546

Total des journées de 1847............. 5,885,785
Le nombre de ces journées avait été, en 1846, de................................ 5,816,645

Excédant en 1847........................ 69,141

Le prix moyen de la journée a donc été,

Dans les hôpitaux généraux de 2 01 53
Hospices et maisons de retraite de 1 30 05

On voit que la population, comme la dépense a été, en 1847, supérieure à celle de 1846.

Quoique toute la dépense soit exclusivement supportée par la ville de Paris, on ne peut pas dire que la po-

pulation secourue lui appartienne exclusivement et que ses indigents profitent seuls des charges qu'elle s'impose.

Ainsi, dans les chiffres cités plus haut, sont compris 14,475 malades, dont 10,899 appartiennent à la banlieue et 3,576 aux départements. La dépense qu'ils ont occasionnée a surchargé le budget de 749,402 francs.

Les dons et legs faits en faveur des pauvres et des hospices de Paris, pendant l'année 1847, se sont élevés, savoir :

En capitaux	à	909 226 fr.
En rentes	à	1 630
En valeurs diverses et en nue propriété	à	301 100

Les sommes distribuées en secours aux bureaux de bienfaisance ont été de 1,739,370 fr. 11 c., savoir :

1er arrondissem.	116 387	37		7e arrondissem.	120 845	18
2e —	84 218	35		8e —	242 375	68
3e —	76 598	56		9e —	134 689	27
4e —	69 450	37		10e —	180 522	74
5e —	124 546	90		11e —	120 415	12
6e —	155 827	88		12e —	313 496	69
				Total, fr.	1 739 370	11

Le nombre des indigents, dans chaque arrondissement, est réparti de la manière suivante :

1er arrondissem.	4 484 soit	1	indigent sur	24	habitants.
2e —	2 897 —	1	—	40	—
3e —	2 585 —	1	—	24	—
4e —	2 755 —	1	—	17	—
5e —	6 577 —	1	—	11	—
6e —	6 719 —	1	—	15	—
7e —	5 233 —	1	—	13	—
8e —	12 982 —	1	—	8	—
9e —	5 059 —	1	—	10	—
10e —	5 734 —	1	—	17	—
11e —	4 577 —	1	—	14	—
12e —	14 391 —	1	—	6	—
	73 901 —	1	—	17	habitants.

La moyenne des secours a donc été de 23 francs environ par indigent, mais sur cette somme il faut prélever les frais généraux qui ne s'élèvent pas à moins de 5 fr. en sorte qu'il ne reste pas plus de 18 francs à chaque indigent, soit 5 centimes par jour.

AD. DE WATTEVILLE.

TROISIÈME PARTIE. — PAYS ÉTRANGERS.

Budget de l'Angleterre.

RECETTES BRUTES, REVENU NET ET DÉPENSES DU ROYAUME-UNI, POUR L'EXERCICE FINISSANT LE 5 JANVIER 1848 (1).

REVENU.

	Livres sterling.
Balances restant dues au commencement de l'année...	1 444 974
REVENUS ORDINAIRES.	
Douanes	21 655 662
Accise (impôts indirects)	13 919 652
Timbre (comprenant les licences pour voitures publiq.)	7 671 524
Impôts directs (*land and assessed*)	4 553 860
Taxe sur la propriété et sur le revenu	5 612 655
Postes	2 181 017
Droits sur les charges et les pensions	4 812
Terres de la couronne	430 763
Menus droits sur les successions	8 187
Droits accessoires sur les honoraires des officiers ministériels (*regulated offices*)	106 880
AUTRES RECETTES.	
Reçu de la compagnie des Indes	60 000
Reçu d'avance sur emprunts	109 460
Reçu du roi des Belges (sur son annuité)	36 000
	57 795 249
A DÉDUIRE.	
Balances restant à recouvrer, devant faire recettes plus tard	1 521 519
Total du revenu brut	56 273 730
Frais de perception, etc	4 727 465
Revenu net	51 546 265
Total du revenu brut...... 56 273 730 / Excédant de la dépense sur le revenu. 2 956 683	59 230 413

DÉPENSES.

Frais de perception	3 963 539

(1) Les fractions de livres sterl. ont été supprimées.

Report	3 963 539
Autres frais....	763 926
Intérêts de la dette consolidee........................	25 799 250
Annuités à terme..	5 905 974
Dette flottante..	436 298
Liste civile..	393 983
Annuités et pensions civiles, militaires et judiciaires..	529 804
Traitements et rétribution des employés.............	260 811
Traitements et pensions diplomatiques...............	171 346
Justice..	1 046 594
Diverses dépenses à la charge des fonds consolidés....	310 970
Armée..	7 540 405
Marine..	8 013 873
Artillerie..	2 946 869
Divers services annuellement votés par le parlement..	3 561 067
Secours à l'Irlande......................................	1 525 000
Dividendes non réclamés..............................	59 689
Total des dépenses.......	59 250 415

Revenu de la ville de Londres.

La discussion d'un bill tendant à prescrire les mesures nécessaires pour améliorer les conditions sanitaires des villes, continue à être entravée en Angleterre, par la résistance que les corporations locales, opposent à tout ce qui pourrait porter atteinte à leurs anciens priviléges. La corporation qui administre particulièrement la cité de Londres, se signale surtout par son hostilité à tout progrès et surtout à tout ce qui pourrait jeter quelque lumière sur la manière dont sont gérés ou plutôt gaspillés les revenus locaux.

Il n'y a, comme on sait, aucune publicité réelle des comptes, aussi est-ce seulement par approximation qu'on peut arriver à se faire une idée quelconque des revenus destinés à pourvoir aux dépenses communales de la capitale de l'empire Britannique.

Voici l'évaluation qu'en donne la *Revue de Westminster*, qui combat la résistance de ceux qui profitent des abus :

Les fabriques ou paroisses	58 705 8 0		
La corporation de Londres	110 943 9 2	l. st. s. d.	
Les cinq hôpitaux de la Cité	128 763 15 5	364 096 11 9	
Droits sur la houille (produit de 1841, plus forts maintenant) :			
4 pence par ton. au compte du revenu municipal (*city estates*)	46 521 17 2		
8 pence par ton. au compte dit des approches du port de Londres.	96 232 11 10		
1 penny par ton. pour le marché aux charbons	12 022 2 11		
	156 756 11 11		
A déduire pour remboursement de drawbacks	3 869 2 6	152 887 9 5	
Droits de marché sur le blé, les fruits, les pomm. de terre, le sel, etc.		50 000 » »	
Franchises de métiers, contributions dans les corps d'arts et métiers.		50 000 » »	
Droits de tonnage, amarrage et d'entretien de la navigation		60 000 » »	l. st. s. d.
Taxe des pauvres de la Cité, droit de police, égouts, gardiens, etc. (pris sur 1842)		230 000 » »	906 984 1 2
Le surplus de la métrop. (Dans les limites du distr. métrop. de la pol.)			
Taxe de police (1841) payée par les paroisses	182 257 6 7		
— fonds centralisés à la trésorerie	102 229 1 9	284 484 8 4	
Taxe des pauvres pour la même circonscription (environ une fois et demie les frais de police)		426 726 12 6	
Taxe de l'église à p. près égale à $\frac{1}{2}$ de la taxe de police soit		142 242 4 2	
Taxe du comté à peu près égale à la moitié de la taxe de police		142 242 4 2	
Pavage, arrosement, nettoiement (comme la police)		284 484 8 4	
Eclairage, environ moitié		142 242 4 2	
Taxe des égouts (dépense de 1833 sans la Cité)		100 000 » »	
Routes métropolitaines		71 596 11 4	
Fonds de charité de Westminster et des 4 comtés de Kent, Middlesex, Surrey et Essex		148 649 5 7	1 742 667 18 7
Revenu total de la métropole (par évaluation)			2 649 651 19 9
Soit en francs (à 25 fr. 50 par liv.) environ. pour la Cité		23 128 000	67 566 000 fr.
le surplus de la métropole		44 438 000	

Commerce extérieur de l'Angleterre

POUR L'ANNÉE FINISSANT AU 5 JANVIER 1848.

I. — IMPORTATIONS.

Animaux vivants : Bœufs et vaches	Têtes.	62 949
— Veaux	—	12 389
— Moutons	—	136 527
— Agneaux	—	3 549
— Porcs	—	1 242
Lard	Quintaux.	87 067
Alcalis	Tonneaux.	1 658
Tan	Quintaux	311 218
Bœuf salé	—	111 590
Beurre	—	314 066
Fromage	—	355 253
Cacao	Livres.	5 724 092
Café des possessions britanniques et autres	—	55 396 471
Céréales : Blé	Quarters.	2 650 058
— Orge	—	772 349
— Avoine	—	1 706 780
— Seigle	—	1 183 719
— Maïs, pois, fèves, sarrazin, etc	—	5 614 657
— Farine de froment	Quintaux.	6 329 546
— — de maïs	—	1 451 020
— Autres farines	—	1 393 274
Cochenille	—	14 609
Indigo	—	73 862
Bois de campèche	Tonneaux.	15 589
Racine de garance	Quintaux.	103 828
Sumac	Tonneaux.	11 705
Œufs	Nombre.	77 550 429
Lin et étoupes	Quintaux.	1 049 541
Chanvre brut	—	803 817
Raisins de Corinthe et figues	—	428 000
Raisins frais	—	244 122
Oranges et citrons	—	434 000
Gants	Paires.	2 121 365
Cuirs et peaux	Quintaux.	597 000
Peaux ouvrées	Livres.	1 408 574
Acajou	Tonnes.	853 979
Métaux : Minerai de cuivre	—	41 521
— Cuivre	Quintaux.	10 255
— Fer en barres	Tonnes.	33 264
— Acier brut	Quintaux.	13 017
— Etain	—	23 122
— Zinc	Tonnes.	12 769
Huiles : de palme et de coco	Quintaux.	506 459
— de baleine, spermaceti, etc	Tonneaux.	22 616
— d'olives	—	8 629

Opium	Livres.	118 332
Porc salé	Quintaux.	235 312
Mercure	Livres.	2 542 857
Riz	Quintaux.	1 550 000
Riz non mondé	Quarters.	43 032
Salpêtre	Quintaux.	512 375
Graines de trèfle	—	225 562
— de lin	Quarters.	433 536
Soie et Soieries: Soie grége	Livres.	4 123 811
— Bourres de soie et cocons	Quintaux.	10 291
— Soie filée	Livres.	70 860
— Soieries, gazes, velours et rubans	—	446 296
— Foulards de l'Inde	Pièces.	577 743
Peaux fines, ouvrées et non ouvrées, de chèvres, chevreaux et agneaux	—	2 073 700
Épices: Cannelle, girofle, poivre, muscade, casse, piment, etc.	—	8 077 267
Esprits: Rhum	Gallons.	6 623 944
— Eau-de-vie	—	2 714 973
— Genièvre	—	382 340
Sucres: Sucre brut	Quintaux.	8 196 244
— Sucre raffiné	—	82 165
— Sucre candi	—	1 995
— Mélasses	—	1 149 363
Suif	—	1 101 433
Thé	Livres.	55 626 765
Bois de charpente	Voies.	1 957 253
Tabac non préparé	Livres.	33 562 232
— préparé et à fumer	—	1 511 407
Térébenthine	Quintaux.	316 285
Vin: du Cap	Gallons.	323 111
— de France	—	548 890
— D'autres pays	—	7 047 583
Coton en laine	Quintaux.	4 227 929
Laine de mouton ou d'agneau	Livres.	62 130 307

Sur les 8 millions de quintaux de sucre brut, 3 millions sont venus des possessions américaines, 1,200,000 de Maurice, 1,300,000 des Indes et près de 2 millions et demi de provenances étrangères.

II. — DROITS.

Les droits produits par les douanes en 1848 s'élèvent à 21,699,306 livres sterling.

Dans ce chiffre entrent :

Le café pour	717 105 livres.
Le poivre	77 878 —
Le rhum	1 316 051 —
L'eau-de-vie	1 153 164 —
Les sucres	4 382 469 —

Les thés	5 066 860	—
Les bois	984 685	—
Les tabacs	4 278 934	—
Les vins	1 778 244	—

III. — CONSOMMATION.

Les douanes anglaises ne donnent la différence des importations aux exportations exprimant le montant de la consommation intérieure que pour un petit nombre d'articles.

Pour le beurre, le fromage, les œufs, les fruits, la mise en consommation est correspondante à l'importation; il en est de même pour les gants, le cuivre brut, le suif et celles des matières premières dont les chiffres sont donnés; on trouve des différences dans les chiffres suivants :

		importés 1848.	mis en consommation.
Cacao	livres	5 724 092	3 107 164
Café	—	55 396 471	37 470 579
Poivre	—	4 669 870	2 966 803
Rhum	gallons	6 623 944	3 329 940
Eau-de-vie	—	2 714 073	1 537 762
Sucre	livres	8 196 244	5 791 783
Thé	—	55 626 765	46 324 298

IV. — EXPORTATIONS.

Voici le tableau des principaux articles d'exportation des produits du sol et des manufactures de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, pendant l'année finissant au 5 janvier 1848.

		Valeurs déclarées.
Beurre	Liv. sterl.	139 483
Chandelles	—	46 375
Fromage	—	29 525
Houille	—	976 377
Tissus de coton	—	17 382 293
Fils de coton	—	5 957 297
Poterie	—	834 151
Poissons, harengs, etc.	—	185 287
Verreries	—	292 038
Quincaillerie et coutellerie	—	2 346 255
Cuir ouvré et non ouvré	—	339 879
Tissus de lin	—	2 966 895
Fils de lin	—	650 307
Machines	—	1 228 091

Fer et acier	Liv. sterl.	5 272 942
Cuivre et bronze	—	1 467 498
Plomb	—	181 771
Étain	—	159 098
Fer-blanc	—	459 265
Sel	—	260 591
Soieries	—	978 114
Savon	—	165 128
Sucre raffiné	—	414 872
Laine	—	284 554
Fils de laine	—	1 006 891
Tissus de laine	—	6 870 818
Total des articles précédents..		50 897 790

TABLEAU DES IMPORTATIONS

des vins étrangers dans la Grande-Bretagne en 1847.

Les quantités sont exprimés en gallons (1)

DÉSIGNATION des sortes.	Importat.	Quantités sur lesquelles les droits ont été payés.	Exportat.	Consommat. intérieure.
Vins du Cap	323 124	293 375	1 242	293 016
— de France	549 118	425 158	119 077	397 329
— de Portugal	2 685 157	2 440 923	301 718	2 560 851
— d'Espagne	3 407 078	2 488 116	657 454	2 372 178
— de Madère	201 096	95 331	100 506	81 349
— du Rhin	67 207	58 128	8 177	55 774
— des Canaries	133 362	23 934	152 791	22 921
— des Açores	23	43	»	43
— de Sicile et autres	571 902	486 450	133 949	470 386
— Divers sans distinction de provenance	»	»	22 880	»
Total	7 938 067	6 311 460	1 497 794	6 053 847

(1) Le gallon ou quatre quartes, vaut environ cinq litres.

Mouvement de la navigation du Royaume-Uni.

Le tableau ci-après indique le nombre de navires employés dans le commerce du Royaume-Uni ; le nombre des vaisseaux anglais et étrangers qui entrent et sortent (leurs différents voyages), leur tonnage, leur commerce avec les différentes contrées dans l'année 1847.

	ENTRÉE.				SORTIE.			
	GRANDE-BRETAGNE.		ÉTRANGER.		GRANDE-BRETAGNE.		ÉTRANGER.	
	Vaisseaux.	Tonnage.	Vaisseaux.	Tonnage.	Vaisseaux.	Tonnage.	Vaisseaux.	Tonnage.
Europe :								
Russie	2 771	541 338	752	128 737	1 924	378 130	530	92 086
Suède	51	7 037	710	117 918	53	8 145	431	57 196
Norwège	28	2 318	903	128 075	38	3 390	1 105	155 902
Danemark	147	20 462	1 726	116 322	290	48 523	2 980	288 436
Prusse	62[illegible]	88 390	1 688	303 225	651	92 047	1 322	241 890

Allemagne	1 141	241 579	1 451	148 066	1 509	271 000	1 743	[illegible]
Hollande	1 726	279 778	1 098	102 051	1 589	252 038	822	70 510
Belgique	807	114 343	666	94 155	661	92 392	458	63 064
France	4 822	554 006	3 488	286 798	4 846	590 057	3 205	257 266
Portugal, Açores, etc	774	76 236	85	8 953	752	82 141	218	35 481
Espagne et Canaries	782	73 211	182	19 185	919	122 189	272	41 685
Gibraltar	50	11 623	»	»	181	30 128	15	2 733
États-Italiens	626	97 292	270	66 053	630	108 960	262	59 222
Malte	187	53 554	17	3 789	313	61 178	61	14 799
Iles Ioniennes	100	103 101	»	»	82	13 478	5	798
Grèce	79	11 395	6	1 522	80	12 356	14	2 754
Turquie	410	78 178	61	15 112	421	88 595	179	45 281
Moldavie, etc	305	45 291	130	24 086	249	35 612	14	2 729
Syrie	8	1 037	»	»	31	4 693	»	»
Afrique	748	205 812	31	6 983	581	168 710	90	19 656
Asie	837	379 529	6	2 774	796	379 104	36	16 692
Amérique	2 459	953 466	9	3 274	2 174	829 809	29	6 331
Nouvelle-Bretagne	»	»	»	»	918	268 790	»	»
Indes occidentales	848	243 588	»	»	»	»	»	»
Indes occidentales étranger.	363	99 415	84	17 697	293	80 760	199	47 886
États-Unis	997	437 095	1 361	651 189	1 002	455 220	1 143	597 257
Mexique	19	10 632	1	150	13	7 759	1	153
États du Centre et du Sud	617	174 237	21	4 736	499	159 762	104	26 246
Iles Falklands	»	»	»	»	1	135	»	»
Baleiniers	64	18 592	»	»	45	12 960	»	»
Canaux des iles	1 626	131 899	34	3 049	1 351	110 400	»	»
Totaux	24 017	4 942 094	14 789	2 253 939	22 669	4 770 370	15 256	2 312 793

Du mouvement de la population en Angleterre et en France.

1° Angleterre (y compris le pays de Galles).

Pour pouvoir apprécier le degré d'exactitude des documents publiés par l'administration anglaise sur le mouvement de la population, il est nécessaire de connaître les principales dispositions de l'acte de 1836, qui a institué l'état civil en Angleterre. Sous l'empire de la législation antérieure, l'état civil était tenu dans chaque paroisse par les ministres de la religion établie. Mais sur les registres paroissiaux ne figuraient pas les actes relatifs aux dissidents, ainsi que les naissances naturelles, de telle sorte que les relevés transmis annuellement au gouvernement ne donnaient pas le chiffre exact du mouvement de la population. Il parait, en outre, que ces registres n'étaient pas tenus avec toute l'exactitude désirable, et que le résultat de leur dépouillement annuel n'était pas transmis très-régulièrement à l'administration. Un intérêt statistique, mais surtout le besoin de garantir contre de fâcheuses négligences ou des omissions volontaires à la tenue de l'état civil, ces précieuses archives de la société et de la famille, firent sentir de bonne heure la nécessité de la confier à des agents spéciaux ressortissant directement à l'administration. C'est dans ce but qu'a été voté, en 1836, un bill dont l'exécution n'a commencé qu'au 1er mars 1837, et qui ne s'applique qu'à l'Angleterre et au pays de Galles.

Aux termes de ce bill, une direction centrale a été créée à Londres. A sa tête est un fonctionnaire qui a le titre de *registrar general* ou préposé en chef à l'état civil. Ce fonctionnaire et les employés de ses bureaux sont nommés par la trésorerie (ministère des finances) qui fixe leur traitement. Ce traitement est à la charge du *fonds consolidé* ou des fonds généraux du budget. Dans les comtés, l'état civil est centralisé, pour chaque district, par un greffier en chef (*superintendant registrar*). Il a sous ses ordres, dans chaque canton ou subdivision de district, des agents ou employés qui prennent le nom de *registrars*. Dans quelques cantons, le travail se divise entre

deux *registrars*, chargés d'enregistrer l'un les mariages, l'autre les naissances et les décès. Le *registrar* est tenu de résider au chef-lieu de sa subdivision. La direction centrale reçoit par les greffiers en chef les copies des registres, et ces copies déposées dans un local spécial forment les archives générales de l'état civil de l'Angleterre.

Les agents de l'état civil sont nommés dans les comtés par les *Boards of Guardians*, ou comités chargés de l'administration des maisons de travail (*work houses*); mais le directeur général de l'établissement central peut les révoquer. Les greffiers en chef fournissent un cautionnement de 2,500 francs. Leur traitement est fixé à raison d'une allocation de 20 c. par chaque acte enregistré; il est distinct des émoluments ou droits (*fees*) que doivent payer les parties, d'après un tarif fixé. Les agents de tous les degrés sont passibles de fortes amendes, en cas de négligence ou de destruction de registre. Dans ce dernier cas même, si le fait était prémédité, des poursuites criminelles pourraient être dirigées contre son auteur.

Mariages. — Aucun mariage ne peut être célébré qu'après une déclaration au bureau de l'état civil au moins trois semaines d'avance. Ce délai peut être réduit à une semaine, par le greffier en chef, pour les personnes qui n'appartiennent pas à la religion établie; pour les autres, l'évêque seul peut accorder des dispenses. Les déclarations adressées au greffier de district sont communiquées sans frais à tout requérant. Il en est, en outre, donné lecture publiquement dans les assemblées des *Boards of Guardians*. C'est dans les mains des mêmes greffiers que sont formées les oppositions aux mariages. A l'expiration des délais ci-dessus, ces agents, en cas de non-opposition, délivrent un certificat conforme, sans lequel il ne peut être passé outre au mariage. En cas de refus du certificat, les parties ont le droit de se pourvoir devant le directeur général de l'état civil à Londres. La célébration doit avoir lieu, quel que soit le culte des contractants, en présence d'un agent de l'état civil et de deux témoins, de 8 heures du matin à midi, à portes ouvertes, et dans l'un des édifices religieux spécialement autorisés. Pour les dissidents, la consécration religieuse est rendue

16.

indépendante, quand ils le désirent, de l'acte civil. Dans ce cas, la loi exige que la célébration ait lieu, toujours à portes ouvertes et aux heures ci-dessus, devant le greffier en chef assisté d'un agent inférieur de l'état civil et en présence de deux témoins. Les actes de mariage sont signés par le greffier et les parties. Tout mariage célébré contrairement aux dispositions qui précèdent, est puni comme le crime de félonie qui entraîne la condamnation à la déportation. S'il y a eu connivence entre les contractants, le mariage est frappé de nullité : si l'un d'eux seulement est coupable, il perd les avantages que lui assurait le contrat.

Naissances. — La loi n'oblige pas à déclarer les naissances ; mais l'omission de cette formalité peut entraîner des conséquences graves, trop longues à énumérer ici, qui en font une sorte d'obligation.

Si, dans l'espace de 42 jours pour tout délai, la naissance d'un enfant n'est pas déclarée devant l'agent de sa subdivision, elle ne peut plus l'être ultérieurement que devant le greffier en chef du district, et dès lors, l'acte qui eût été gratuit, dans le premier cas, donne lieu à une rétribution. Un enfant ne peut plus être présenté à l'état civil, s'il est âgé de six mois.

Décès. — L'acte de décès est précédé d'une déclaration reçue sans frais que doit faire l'une des personnes témoins du décès ou un habitant de la maison du décédé. La cause présumée du décès est consignée dans cette déclaration. Le registre est signé par le déclarant et sa profession indiquée. Pendant huit jours, le greffier peut requérir de tout déclarant une indication détaillée des circonstances qui ont accompagné le décès. Le greffier délivre un certificat de la déclaration à l'entrepreneur des inhumations qui est tenu de le remettre à l'ecclésiastique chargé d'assister à l'enterrement. Un corps qui a été l'objet d'une enquête d'un *coroner*, peut être inhumé avant la constatation régulière du décès au registre de l'état civil, sur l'ordre de ce magistrat et d'après un certificat émané de lui. Non-seulement les parents et les *coroners*, mais encore les propriétaires et les locataires sont autorisés à déclarer les naissances et les décès à leur

naissance, et doivent fournir à l'officier de l'état civil us les renseignements qu'il réclame. Un mois est acrdé pour la rectification des erreurs involontaires ins les déclarations, pourvu que les parties qui ont guré dans la déclaration primitive interviennent dans rectification.

On voit que ces dispositions sont combinées de manière assurer, autant que le comportent les habitudes d'indéendance et l'esprit essentiellement municipal des Anlais, la déclaration des actes de l'état civil, mais surtout n ce qui concerne les mariages. D'après le dernier rapport du *registrar general*, la nouvelle institution, après voir rencontré quelques difficultés au début, fonctionne ujourd'hui avec une régularité suffisante, et les omisions, s'il s'en rencontre, doivent être de peu d'importance.

Voici l'expression numérique de ses résultats comparés nais pour les mariages seulement avec ceux que donnait utrefois le dépouillement des registres du ministre de la aroisse.

Faits généraux. — La population de l'Angleterre et du ays de Galles était évaluée, à l'avénement de la reine Anne, à 5 millions d'habitants environ. En 1800, d'après es évaluations les plus dignes de foi, elle ne dépassait as 9 millions. En 41 ans, de 1800 à 1841, elle a atteint e chiffre de 16 millions ; c'est un accroissement annuel le 1,335 pour 100.

Sur 100 individus vivants (dont 50 du sexe masculin et 50 du sexe féminin), la proportion des mariages est de 1,570, le nombre des enfants nés vivants de 3,218, et celui des décès de 2,175 par an ; c'est à peu près 1 mariage sur 64 habitants, 1 décès sur 46 et 1 naissance sur 31.

Dans les quatre années de la période 1842-45, les officiers de l'état civil ont constaté 518,635 mariages, 1,402,263 décès et 2,129,348 naissances ; c'est pour 10 mariages, à peu près 41 naissances et 27 décès. Les décès, dans cette période, ont été aux naissances comme 10 à 15,85, ou comme 2 à 3 environ. Si l'on ajoute 0,232 p. 100 aux naissances pour celles qui, pendant ces quatre années, ont pu échapper à l'enregistrement (opinion du *registrar general*), et si l'on évalue à 7 p. 100 le chiffre des

naissances illégitimes (chiffre un peu hasardé), celui des enfants légitimes peut être porté à 2,122,356 ; c'est près de 4,09 enfants par chaque mariage ; et comme 10,6 p. 100 des personnes mariées en 1846, l'avaient déjà été plus d'une fois, la proportion peut être portée à 4,45.

Depuis la mise à exécution du bill relatif à l'état civil, en juillet 1837, jusqu'en 1845 inclusivement, il a été enregistré en Angleterre : 2,127,016 mariages, 4,264,286 naissances et 2,936,242 décès. C'est en 8 ans 1/2 9,327,544 actes.

Nous allons examiner avec détail les faits spéciaux relatifs à chacun des trois actes de l'état civil.

Mariages. — Le rapport des mariages à la population avait diminué graduellement de 1839 à 1842 ; il s'est sensiblement relevé en 1843, 1844 et 1845, années pendant lesquelles il a atteint le chiffre le plus élevé que l'on ait constaté en Angleterre depuis longtemps. Voici les résultats numériques :

1842	1843	1844	1845	1846
118 825	123 818	132 249	143 743	145 664

L'accroissement que l'on constate en 1846 n'appartient qu'aux premiers mois de l'année, et l'on constate pendant le dernier trimestre comparé au semestre correspondant de 1845, une diminution assez sensible. C'est que vers la fin de cette année, le prix du blé s'était élevé et que la récolte des pommes de terre avait été jugée décidément mauvaise ; de là une diminution dans la *tendance au mariage*, coïncidence que l'on retrouve, en Angleterre, dans toutes les années de cherté. C'est ce que le *registrar general* exprime par cette formule : « Que les fluctuations des mariages dans un pays indiquent fidèlement l'opinion que les classes ouvrières se font des chances bonnes ou mauvaises que leur promet la situation calme ou agitée du pays. » L'application de cette formule aux années 1844 et 1845 donne des résultats intéressants.

Le prix moyen du blé, après avoir varié de 71 sh. à 57 sh. le quarter, de 1839 à 1842, reste ferme à 50 et 51 sh. dans la période 1843-45. D'un autre côté, le 3 p. 100 consolidé s'élève de 89 en 1841, à 94 en 1842, 96 en 1843

à 100 en 1844, année de la réduction du 3 1/2 p. 100. Dans la même période, de grands changements sont effectués dans le tarif des douanes ; l'esprit de spéculation s'éveille; des chemins de fer se construisent dans toutes les directions ; les exportations s'accroissent ; l'intérêt de l'argent baisse dans une forte proportion ; en un mot, les classes ouvrières se trouvent dans les conditions de travail les plus favorables. Sous l'influence de ces circonstances, on constate, en 1845, que 50,000 individus de plus qu'en 1842 contractent mariage. On avait peu d'exemples d'un pareil accroissement, en Angleterre, depuis l'année 1754.

La tendance relative au mariage, dans les différents pays et à diverses époques, est exactement exprimée par le rapport des individus mariés, à un temps donné, aux célibataires adultes. Au milieu de l'année 1841, date du dernier recensement de la population, on comptait, en Angleterre, 8,144,086 femmes dont 3,811,654 de l'âge de 15 à 45. Sur ce nombre, environ 1,733,576 étaient mariées et 2,078,78 ne l'étaient pas. Or, le chiffre moyen annuel des mariages, dans la période 1838-44, ayant été de 123,041, le rapport des femmes mariées à celles qui ne le sont pas et pourraient l'être, est, en Angleterre, de 1 sur 17.

Dans une série de 90 années; de 1756 à 1845, le chiffre des mariages s'est élevé de 96,600 en 1757, à 287,486 en 1845; ces deux nombres sont entre eux comme 1 est à 3; ils représentent les deux termes extrêmes de cette période. Le chiffre moyen annuel des mariages, de 1756 à 1765, a été de 112,549, et de 348,050 dans la période 1837-46; Celle de 1756-65 présente, quant aux fluctuations des mariages, une analogie remarquable avec les résultats constatés en 1842-46. Voici quelques chiffres :

1757	1760	1761	1762	1763	1764
96 600	115 696	116 202	113 086	124 466	125 620

La proportion de l'accroissement, de 1757 à 1761, est de 20 p. 100. C'est à peu près celle que l'on constate en 1842-45. Cet accroissement, dans la série 1757-61, correspond à une diminution notable du prix du blé. En effet, de 28 sh. le quarter, en 1756, il s'élève à 38 sh. en

1756 et à 50 sh. en 1757, année de cherté; il descend ensuite à 42, 33, 31 et 25 sh., et atteint ce dernier chiffre en 1761. Il se relève les trois années suivantes, mais légèrement et sans dépasser 29 sh.

Après les deux périodes dont nous venons de parler, celle dans laquelle on constate les variations les plus considérables dans le nombre des mariages, comprend les années 1782-87.

1782	1783	1784	1785	1786	1787
126 142	152 874	137 870	143 018	137 935	152 874

La différence entre le premier et le dernier chiffre est de 26,754. Cet accroissement considérable coïncide avec une baisse notable du prix du blé, qui de 54 sh. en 1782, tombe à 40 sh. en 1786 et à 42 en 1787. A la même époque, le commerce anglais était florissant; le traité de douane que M. Pitt avait conclu en France, en 1787, ouvrait à l'industrie britannique un marché de 24 millions d'habitants ; de là l'augmentation que l'on signale dans les exportations dont le chiffre s'élève de 10 millions 1/2 st. en 1781, à 15 millions 3/4 st. en 1787. Les fonds publics éprouvent également une forte hausse ; de 58 en 1781, ils atteignent le taux de 74 en 1786, et s'y maintiennent pendant l'année suivante. Même résultat dans la période 1788-92. De la première à la dernière année, le nombre des mariages s'élève de 140,064 à 150,838, tandis que le prix du blé descend de 55 sh. le quarter en 1788, à 43 sh. en 1792, et que les fonds s'élèvent de 77 à 90. De 1792 à 1795, années de cherté, les mariages diminuent; ils reprennent un mouvement ascendant de 1795 à 1796, et la différence entre les chiffres fournis par ces deux années est de 21,276. Et cependant, ici, les faits semblent contredire la coïncidence que nous avons, jusqu'à ce moment, constatée entre la prospérité du pays et le nombre des mariages, puisque nous sommes à une époque de guerre violente, que le chiffre des taxes s'élève dans des proportions énormes, que la banque est autorisée à suspendre le payement de ses billets, que la flotte se mutine, que l'Irlande s'insurge et que les fonds tombent à

ais cette contradiction n'est qu'apparente ; car nous
ɔyons, à la même époque, l'industrie anglaise, aidée par
: génie d'Arkwright, recevoir la plus vive impulsion et
orter ses exportations a 27 millions st. en 1795, et à 33
illions en 1798 ; le travail était donc abondant dans les
istricts manufacturiers.

La différence entre le chiffre des mariages de 1801 et
le 1803, est de 54,182, soit une fluctuation de 40 p. 100 ;
'est la plus forte que l'on ait constatée en Angleterre.
Elle coïncide encore avec le prix du blé : de 114 sh. le
quarter, en 1800 et de 122 sh. en 1801, il descend à 70
sh. en 1802 et à 58 en 1803.

La période 1812-15 fournit un nouvel exemple d'une
variation considérable dans les mariages : de la première à la dernière année, la différence est de 35,756, et,
comme par le passé, elle s'explique par une réduction
dans le prix du blé qui, de 129 sh. en 1812 tombe
à 66 sh. en 1815. Par la même raison, les mauvaises
récoltes de 1816 et 1817, les font diminuer sensiblement,
puisque de 199, 088 en 1815, ils descendent à 183,892
en 1816, et à 176, 468, en 1817. Mêmes résultats en 1826,
1829 et 1837, années de cherté et de ralentissement industriel, et en 1833, 1834 et 1839, années d'abondance
et de recrudescence manufacturière.

Naissances. — Le nombre des enfants nés vivants, en
1846, et enregistrés par l'état civil laïque, a été de 543, 521;
c'est 3,238 naissances pour 100 de la population totale ou
1 naissance pour 31 habitants, ou 6,476 naissances
pour 100,000 individus du sexe masculin et 100,000 individus du sexe féminin. Les naissances n'ont que faiblement augmenté, depuis 1842, malgré l'accroissement rapide des mariages.

Le nombre des naissances illégitimes en 1846, s'élève
à 38,241 sur 505,280 légitimes ; la proportion est de 7
p. 100 ; elle avait été de 67 p. 100 en 1842. Les deux termes extrêmes de cette proportion dans les divers comtés est de 17,4 et 1 p. 100. Il y a lieu de supposer que
par l'inexactitude des déclarations et la négligence des
préposés à l'état civil qui n'en vérifient pas la sincérité, un grand nombre de naissances naturelles ne sont

pas enregistrées comme telles, dans les grandes villes et particulièrement à Londres.

Dans les 7 années de la période 1840-1846, 1,863,892 enfants du sexe masculin et 1,772,492 du sexe féminin, sont nés vivants. Le rapport des naissances masculines aux naissances féminines est de 20 à 19. Si l'on compare, quant au sexe, le rapport des naissances naturelles et légitimes en 1842 et 1846, on trouve, pour les premières, 10,510 garçons, pour 10,000 filles ; et, pour les secondes, 10,393 garçons pour 10,000 filles. L'excédant des garçons, dans les naissances naturelles, est donc de 117 ; en d'autres termes, si le rapport des garçons aux filles, pour les naissances légitimes, est comme 20 à 19 : pour les naissances naturelles, il est de 26 à 25.

Décès. — L'état civil laïque a enregistré, en 1846, 349,366 décès. La proportion centésimale moyenne des décès, pour les hommes, est de 2,163, et pour les femmes, de 2,001, et la mortalité, des deux sexes de 2,082 p. 100 ou de 1 sur 48. Elle a notablement diminué dans la période 1839-46, ainsi qu'il résulte des chiffres ci-après :

1840	1841	1842
1 sur 44	1 sur 46	1 sur 48

Si le nombre des mariages indique « l'opinion bonne ou mauvaise que les classes ouvrières se font de leur avenir, » celui des décès n'exprime pas moins fidèlement la mesure de leur bien-être ou de leurs souffrances. La diminution des décès dans la période de 1840—46 révèle donc une amélioration sensible de leur situation.

Emigrations et *immigrations.* — Les émigrations ont pris, en Angleterre, depuis 33 ans, un développement considérable ; en voici le mouvement par périodes quinquennales.

	Périodes.	Moyenne des émigrations.
	1826-30	32 620
	1831-35	73 901
	1836-40	66 724
	1841-47	93 667
	—	—
Années.	1846	129 851
	1847	258 270

En rapprochant le chiffre des émigrations du prix du é, on constate que c'est dans les années de cherté ı'elles sont le plus nombreuses ; c'est un nouvel effet de même cause dont nous avons signalé l'influence sur les ariages.

2°. France.

Faits généraux. — Le tableau suivant fait connaître s progrès de la population de 1762 à 1846.

1762	21 769 163	1831	32 569 223
1784	24 800 000	1836	33 540 910
1801	27 349 003	1841	34 240 178
1806	29 107 425	1846	35 400 486
1821	30 461 875		

La population, en 1762 et 1784, a été calculée d'après s naissances, et dans la proportion de 1 naissance pour 5 habitants ; proportion qui s'est notablement modifiée epuis, mais qui, à cette époque, si l'on en juge par les echerches de Messance, de Moheau et de Pommelle, tait suffisamment exacte.

De 1801 à 1846, la population constatée par les recensements s'est accrue de 29,44 p. 100, ou de plus du uart ; c'est une augmentation annuelle d'environ 0,64. alculée d'après l'excédant des naissances sur les décès, lle n'est que de 0,46. Le surplus est dû aux immigraions.

Le rapport des deux sexes dans la population générale 'a que fort peu varié de 1801 à 1846, ainsi qu'il résulte es chiffres ci-après :

	Hommes.	Femmes.		Hommes.	Femmes.
1801	48 67	51 32	1836	49 07	50 18
1806	49 17	50 82	1841	49 50	50 51
1821	48 57	51 42	1846	49 55	50 45
1831	49 00	50 00			

Naissances. — Le chiffre annuel des naissances a varié ainsi qu'il suit de 1824 à 1846.

Périodes.	Nombre moyen annuel des naissances.	Nombre de naissances par habitants.
1824-28	981 914	1 sur 32 30
1829-33	953 444	— 34 00
1834-38	972 993	— 34 49
1839-43	970 617	— 35 27
1844-46	981 513	— 35 66

La proportion des naissances naturelles aux naissances légitimes est à peu près la même qu'en Angleterre, c'est-à-dire de 7,80 p. 100. Cette proportion n'a pas varié sensiblement dans la période 1824-1846. Nous ferons également pour la France l'observation mentionnée par le directeur général de l'état civil anglais, c'est que dans nos grandes villes, l'impossibilité de contrôler les déclarations relatives aux naissances, ne permet pas d'établir exactement la distinction entre les légitimes et les naturelles.

Le rapport des garçons aux filles, dans les naissances, est de 100 à 94. Le nombre moyen des naissances par mariage a diminué graduellement, ainsi qu'il suit, de 1829 à 1846.

Périodes.	Nombre d'enfants par mariage.
1829-33	3 72
1834-38	3 52
1839-43	3 31
1844-46	3 28

En France, on compte en moyenne 1 mort-né sur 32,5 naissances. Les documents officiels ne donnent pas de chiffre annuel des morts-nés en Angleterre.

Mariages.— Nous avons voulu rechercher si en France comme en Angleterre, la cherté des subsistances exerçait quelque influence sur le nombre annuel des mariages ; le tableau suivant fait connaître que le résultat de cette recherche n'est pas décisif : on devait d'ailleurs s'y attendre, le prix du blé dans notre pays ne subissant pas les oscillations profondes dont il a été fréquemment l'objet en Angleterre sous le régime de la loi des céréales ; et d'un autre côté notre population industrielle étant relativement peu nombreuse et par conséquent le malaise résultant des chômages manufacturiers se faisant bien moins vivement sentir chez nous. Nous avons choisi comme élément d'appréciation du degré de bien-être dont jouissent les populations, non-seulement le prix du blé, mais encore le chiffre des accusés ; nous aurions désiré y joindre un autre document non moins significatif, c'est le chiffre des frais de poursuite en matière de contributions publiques ; mais les statistiques financières ne le

›nt point connaître, et c'est une lacune qu'il est impor-
ınt de voir combler.

Années de cherté.	Prix du blé.	Nombre des mariages.
1801	24 39	198 516
1802	24 16	202 911
1811	26 13	203 731
1812	34 34	222 564
1816	28 31	249 247
1817	36 16	205 877
1818	24 65	213 343
1846	23 84	266 307

Il résulte de ce tableau, que ce n'est qu'en 1817 seulement, année de la plus grande cherté (si l'on en excepte 1847), depuis le commencement du siècle, que l'on remarque une coïncidence prononcée entre le prix du blé et le nombre des mariages. De 1801 à 1802, bien que ce prix se maintienne à un taux assez élevé, les mariages ne diminuent pas ; il est vrai qu'ils n'augmentent que faiblement. Mais de 1811 à 1812, leur nombre s'accroît de 21,000, bien que le prix du blé s'élève de 26,13 à 34,34. En 1846, le prix du blé dépasse de 4,62 la moyenne des cinq années précédentes, et l'on voit le nombre des mariages diminuer de 17,704, par rapport à la moyenne des cinq années antérieures. Ainsi l'influence du prix du blé sur les mariages n'apparaît pas très-distinctement dans les chiffres qui précèdent ; et à cet égard, les données fournies par l'année 1847 devront être consultées avec le plus grand intérêt. Il y a lieu, au surplus, de faire remarquer que l'élévation du prix du blé n'a pas toujours pour effet d'amener dans les populations une gêne sensible, si d'ailleurs, le taux des salaires se maintient et si le travail est abondant. Nous en avons fourni la preuve en ce qui concerne l'Angleterre.

Aucune induction ne peut être tirée du rapprochement de la valeur des importations et du nombre des mariages, cette valeur ayant suivi une marche régulièrement ascendante de 1831 à 1846.

Le tableau suivant permet de saisir la coïncidence qui a pu exister entre le prix du blé et le nombre des accusés, dans les années où ce nombre a été le plus et le moins élevé.

Années du plus grand nombre d'accusés.	Nombre de ces accusés.	Prix du blé.
1832	8 237	22 33
1840	8 226	21 98
1837	8 094	17 47
1838	8 014	19 31
1839	7 858	22 49
Moyennes.	8 086	20 71

Il n'y a évidemment aucun rapport apparent entre les deux ordres de faits constatés par le tableau ci-dessus.

Années du moins grand nombre d'accusés.	Nombre de ces accusés.	Prix du blé.
1845	6 685	18 93
1837	6 929	18 31
1834	6 952	14 72
1842	6 953	19 65
1830	6 962	21 17
Moyennes.	6 896	18 56

Les chiffres qui précèdent sont plus significatifs; ils attestent que dans les années de la criminalité la moins forte, le prix moyen du blé a été moins élevé de 2,15 que dans les années de la série opposée. Mais cette différence, toute digne de remarque qu'elle est, suffit-elle pour expliquer celle de 1,190 accusés que l'on constate dans le rapprochement des deux tableaux? Il est bon, toutefois, de faire observer qu'un accroissement de prix de 2,15 par hectolitre représente un surplus de dépenses imposé aux populations de près de 125 millions, en évaluant, d'après les documents officiels, la consommation moyenne, déduction faite de la semence, et y compris l'excédant des importations sur les exportations, à 58 millions d'hectolitres. Or, en France, pays de petite fortune, une dépense aussi forte est de nature à créer un certain malaise, surtout dans les classes ouvrières.

D'après les états officiels du mouvement de la population, sur 100 mariages, 85,3 ont lieu entre garçons et filles; 3,1 entre garçons et veuves; 8,4 entre veufs et filles et 3 entre veufs et veuves. Sur 100 garçons, il s'en marie annuellement 25; sur 100 filles 27; sur 100 veufs 44; sur 100 veuves 10 seulement. Le rapport des mariages à la population a varié ainsi qu'il suit:

Années de recens.	Rapport.
1801	1 sur 137
1806	— 138
1831	— 134
1836	— 122
1846	— 133

Ainsi, depuis le commencement du siècle, le nombre les mariages s'est accru. Si l'on adoptait la formule anglaise que ce nombre est en raison directe du bien-être les populations, et si l'on tenait pour exact le résultat des recensements, il faudrait en conclure que, depuis 1801, la France est entrée dans une période de prospérité croissante ; c'est, au surplus, un fait généralement admis et dont témoigne en outre, comme nous le verrons, la diminution régulière des décès. Il est remarquable d'ailleurs que, malgré l'accroissement des mariages, le nombre relatif des naissances diminue ; c'est encore l'indice que l'esprit de prévision et d'avenir fait dans les masses des progrès sensibles.

Décès. — Le nombre moyen annuel des décès, dans les trois dernières périodes décennales, a varié ainsi qu'il suit :

Périodes.	Nombre moyen annuel des décès.
1817-26	772 510
1827-36	829 295
1837-46	820 188

Ce tableau fait connaître que les décès ont diminué de la dernière à l'avant-dernière période ; celui qui suit indique le rapport de cette diminution à la population :

Périodes.	Rapport des décès à la population.
1824-28	1 sur 39
1829-33	— 40
1834-38	— 40
1839-43	— 43
1844-46	— 45

Le rapport des décès à la population constate une diminution dans la mortalité d'un peu plus de 15 p. 100, dans une période de 22 ans.

En France, sur 100 décès, 51,1 sont masculins et 48,9 féminins.

Sur 1,000 décès on compte 297 garçons, 140 hommes mariés, 70 veufs, 272 filles, 118 femmes mariées et 104 veuves. On compte 25 décès annuels sur 1,000 garçons; 18 sur 1,000 hommes mariés; 73 sur 1,000 veufs; 24 sur 1,000 filles; 16 sur 1,000 femmes mariées; 52 sur 1,000 veuves.

A. LEGOYT.

Progrès de la population et de la richesse publique en Angleterre.

La richesse s'accroît-elle en Angleterre, dans une proportion plus ou moins rapide que la population? Peut-on savoir en outre, d'une manière approximative, si cette richesse se répartit aussi équitablement que possible? si telle ou telle théorie commerciale est plus particulièrement propre à accroître le bien-être du pays? Sans prétendre nous prononcer sur ces questions, les plus importantes de l'économie publique, nous allons reproduire un certain nombre de faits statistiques que nous croyons de nature à préparer leur solution.

Selon les calculs, faits avec le plus grand soin, de feu M. Rickman, et basés en partie sur les résultats des recensements de 1801, 1811, 1821 et 1831, en partie sur le dépouillement des registres de l'état civil, la population de l'Angleterre et du pays de Galles s'élevait, à diverses époques, aux chiffres suivants:

En 1570....	4 038 879	En 1670....	5 773 646
1600....	4 811 718	1700....	6 045 008
1630....	5 601 517	1750....	6 517 035

Le premier recensement régulier de la population a eu lieu en 1801; cinq autres l'ont suivi, présentant, à chaque fois, un plus haut degré d'exactitude. En voici les résultats, pour le Royaume-Uni, à partir de 1821:

En 1821.....................	20 963 666
1831.....................	24 133 412
1841.....................	26 839 883

D'après l'excédant moyen annuel des naissances s

les décès, et en tenant compte des émigrations, on peut évaluer à près de 30 millions le chiffre de la population du Royaume-Uni, vers la fin de 1848.

En appliquant le même calcul à la ville de Londres, à laquelle le recensement de 1841 donne 1,950,526 habitants, on trouve que sa population actuelle doit être de 2,172,386.

Il résulte des chiffres qui précèdent que la population anglaise s'accroît régulièrement de 14 p. 100, par période décennale; c'est-à-dire que pour 100 personnes dans une année donnée, il s'en trouve, dix ans après, 114.

Cette proportion d'accroissement concorde-t-elle avec celle que l'on constate dans la production et la consommation des produits naturels ou fabriqués?

Comme il n'existe guère d'autre moyen de déterminer la consommation de ces produits qu'à l'aide des droits d'accise ou de douane, nous ne pouvons faire connaître exactement celle du pain, de la viande, du beurre, du fromage, etc. On sait, toutefois, que l'usage de la viande de boucherie s'est considérablement accru, en Ecosse, dans le cours de ce siècle. Le même progrès ne s'est probablement pas effectué en Irlande; mais il a été très-sensible en Angleterre. Mac Culloch estime qu'à Londres, la moyenne de la consommation de la viande de boucherie par individu est d'environ 122 livres anglaises (55 kil.), non compris la charcuterie, la volaille et le gibier. Le même auteur donne les chiffres suivants pour d'autres grandes villes :

	kil.
Manchester.........................	47 5
Bruxelles.........................	40 3
Paris.............................	38 9

Une quantité notable de la viande consommée en Angleterre est importée d'Irlande et du continent. Les envois du continent n'ont eu, toutefois, quelque importance qu'à partir de 1842, année de la réduction du droit de douane sur les bestiaux étrangers. Les importations irlandaises se sont élevées de 33,000 têtes de bétail en 1801, à 180,000 en 1844, et à 193,000 en 1846-47. Il n'est pas moins difficile d'établir, même approximativement, si

la consommation céréale s'est accrue ; mais il est hors de doute que la qualité du pain s'est notablement améliorée depuis le dernier siècle et que les classes ouvrières, en Angleterre, le mangent bien meilleur, bien plus nutritif que sur le continent. De 1801 à 1835, on a évalué à 6,6 litres, par année et par tête, la quantité de blé étranger consommée en Angleterre ; elle s'est sensiblement accrue depuis. En ce qui concerne le beurre, les importations ont plus que doublé de 1831 à 1846 ; et d'un autre côté, il n'y a pas de raison de penser que la production ait diminué à l'intérieur. La consommation du beurre dans la métropole est évaluée à environ 7,2 kil. par tête et par année.

Maintenant, si nous portons notre attention sur les articles de consommation journalière que l'étranger envoie presque exclusivement en Angleterre et qui payent un droit d'exportation, comme le thé, le café, le cacao, le sucre, le tabac, etc., ou qui se produisent à l'intérieur et acquittent un droit d'accise, comme les spiritueux, le malt, le houblon, le savon, etc., nous constatons que leur consommation s'est accrue bien plus rapidement que la population. Voici quelques chiffres à ce sujet ; les quantités sont en millions de kilogrammes :

	1801	1811	1821	1831	1841	1846
Thé.......	10 6	11 1	10 4	13 5	16 6	21 2
Sucre.....	140 4	181 2	158 5	190 2	203 8	253 6
Café......	0 3	2 8	3 3	9 8	12 8	16 6
Tabac.....	7 7	9 6	7 0	8 8	10 0	12 2
Cacao.....	»	»	»	0 3	0 9	1 3

La consommation du sucre, dans le Royaume-Uni, est maintenant vingt fois plus considérable qu'en 1700 ; celle du café, cinquante fois plus considérable qu'en 1801 ; celle du thé a plus que doublé dans le même intervalle. Cet accroissement est évidemment plus rapide que celui de la population.

La production d'autres articles de consommation alimentaire s'est également accrue dans de fortes proportions, ainsi qu'il résulte des documents suivants pour les spiritueux et le malt.

1° *Spiritueux anglais et irlandais.*

ANNÉES.	Quantités qui ont payé le droit d'accise.
1821...	44 0 millions de kil.
1831...	99 9
1841...	93 1
1846...	108 0

2° *Malt.*

1801...	87 3 millions de kil.
1811. .	134 9
1821...	134 0
1831...	179 4
1841...	190 7
1846...	190 7

Le sel, dont la consommation est si considérable en Angleterre, s'exporte aujourd'hui en plus grande quantité qu'à aucune autre époque. Il est également certain que l'importation des fruits et végétaux étrangers s'est notablement accrue par suite de la réduction des tarifs de douane, et que, depuis l'établissement des chemins de fer, la vente de la volaille et du poisson dans les villes est devenue une branche de commerce très-importante. En ce qui concerne le vin et la bière, l'exagération des tarifs de douane et d'accise n'a pas permis que la consommation de ces deux produits augmentât aussi rapidement que les autres; celle du vin a même été moindre en 1846 qu'en 1801, malgré l'accroissement de la population. Ainsi, en 1801, elle avait atteint le chiffre de 7 millions de gallons (31,800,000 de litres), tandis qu'elle n'a été que de 6,750,000 gallons en 1846.

Les articles soumis aux droits d'accise, qui sont consommés en plus grande quantité, sont : le savon, la brique et le papier. Voici quelle a été la marche ascendante de la production de ces trois articles.

1° *Savon.*

ANNÉES.	Quantités qui ont payé le droit.
1801...	25 1 millions de kil.
1811...	36 2
1821...	43 9
1831...	57 7
1841...	77 2

2° *Briques.*

1831...	1 000 millions de briques.
1846...	2 000

3° *Papier.*

1831...	27 6 millions de kil.
1841...	34 6
1846...	57 7

L'importation des matières premières nécessaires à l'industrie ne présente pas un spectacle moins intéressant. En voici le mouvement, de 1801 à 1846, pour le coton, la laine, la soie, le lin, le chanvre et les peaux. Les quantités sont en millions de kilogrammes :

	1801	1811	1821	1831	1841	1846
Coton.	25 3	41 6	62 0	123 6	197 9	195 [illegible]
Laine.......	»	»	4 5	13 5	24 0	29 4
Soie........	0 4	0 5	0 9	1 9	2 2	2 6
Lin.........	»	»	24 9	47 1	68 4	57 9
Chanvre.....	»	»	»	25 5	33 0	44 [illegible]
Peaux......	»	»	»	11 7	23 1	27 1

Le chiffre afférent à 1846, pour le coton et le lin, ne saurait être considéré comme normal, une crise industrielle très-forte ayant eu lieu précisément dans cette année ; et, en effet, en 1845, il avait été importé 213,8 millions de kil. de coton et 72 mill. de kil. de lin. Même différence, à peu près, pour les autres matières premières ci-dessus.

Le développement de la richesse industrielle en Angleterre est surtout constaté par les progrès rapides du commerce d'exportation que font connaître les documents suivants où les valeurs sont exprimées en millions sterling :

ANNÉES.	Valeur officielle	Valeur déclarée.
1801...	24 5 liv.	39 7 liv.
1811...	21 7	30 7
1821...	40 2	35 7
1831...	60 0	39 5
1841...	101 7	51 2
1846...	132 2	57 7

La diminution des exportations, en 1811, par rapport à 1801, s'explique par ce fait que la paix fut signée dans cette dernière année, tandis que la guerre sévissait dans toute sa fureur en 1811.

Le tableau des importations, aux mêmes époques (valeur officielle), n'est pas moins significatif :

1811....	25 5 liv.
1821....	29 7
1831....	48 2
1841....	62 7
1846....	76 0

L'effectif de la marine marchande du Royaume-Uni a suivi, comme on va le voir, le mouvement commercial :

ANNÉES.	Bâtiments.	Tonnage.	Équipage.
1821	25 036	2 560 203	169 179 h.
1831.	24 242	2 581 964	158 422
1841	30 052	3 512 480	210 198
1846	32 499	3 817 112	229 276

On remarque dans ce tableau que le nombre des bâtiments s'est accru de 28 p. 100, de 1821 à 1846, et le tonnage de 50 p. 100. Les progrès de la navigation à vapeur ont été extraordinaires. En 1814, il n'existait qu'un seul bâtiment à vapeur dans le Royaume-Uni ; on en comptait 59 en 1821, 230 en 1826, 324 en 1831, 561 en 1836, 881 en 1842 et 963 en 1846. Le tonnage moyen par bâtiment était de 106 en 1826 et de 136 en 1846.

Voici maintenant le résumé du mouvement commercial dans les ports anglais :

ANNÉES.	Bâtiments.	Tonneaux.	Équipage.
1821	14 066	1 895 530	123 528
1831	20 573	3 241 927	178 782
1841	28 052	4 652 376	252 350
1846	33 821	6 101 015	322 751

Le cabotage n'est pas compris dans les chiffres qui précèdent; son tonnage s'est élevé, en 12 années environ, de 9 à 13 millions de tonnes.

Plusieurs faits intéressants témoignent de l'accroissement rapide de la richesse mobilière et immobilière du Royaume-Uni. L'un des plus concluants est le chiffre des valeurs assurées contre l'incendie à diverses époques. Ces valeurs qui s'élevaient, en 1831, à un peu plus de 526 mill. sterl., avaient déjà atteint, en 1841, le chiffre de 682 mill., soit un accroissement de près de 30 p. 100 en 10 ans. Le montant des assurances sur la vie doit également être parvenu à un chiffre énorme; mais nous n'a-

vons pas de documents officiels à ce sujet. Les caisses d'épargne ne sont pas un indice moins irrécusable des progrès de la richesse publique. En 1831, on comptait, dans le Royaume-Uni, 429,503 déposants dont les versements s'élevaient à 13,719,495 l.; en 1841, les déposants étaient au nombre de 841,204 ayant versé 24,474,689 l.; en 1846, 1,108,546 déposants possédaient, dans les caisses d'épargne, un capital de 33,694,642 l., ou environ 30 l. par ayant-droit. Cette somme serait plus considérable, si les banques, en Ecosse, en donnant un intérêt sur les moindres dépôts qui leur sont confiés, ne nuisaient au développement des caisses d'épargne dans ce pays. On évalue à 30 mill. st. le montant des dépôts dans les banques d'Ecosse.

D'après les documents officiels recueillis pour l'assiette de l'*income-tax*, le produit annuel de la propriété réelle ou immobilière était, en 1815, d'environ 52 mill. st.; en 1842, il a été évalué à 82 1/4 mill. st., non compris 1,670,000 st. pour les dîmes. Les profits annuels du commerce, en Angleterre seulement (pays de Galles compris), avaient été estimés, en 1815, à 35 mill. st.; en 1842, cette estimation a été portée à 60 mill. st. Le capital soumis au droit sur les legs, de 1797 à 1831, a été de 742 mill. st.; en 1841, il avait atteint le chiffre de 1,163 mill. st.; de telle sorte que, dans la période 1832-41, le droit avait été acquitté sur des valeurs plus considérables de moitié que celles sur lesquelles il avait été perçu dans les 34 années précédentes. Le produit du droit de timbre sur les actes d'homologation des testaments et les lettres d'envoi en administration, dans le Royaume-Uni, de 919,000 l., en 1831, s'est élevé à plus de 1 mill. st. en 1841.

Les capitaux placés dans les canaux, les railways et les routes ont atteint des sommes fabuleuses. Le premier railway, destiné au transport des voyageurs, fut ouvert en 1830, entre Liverpool et Manchester. Cet essai eut un succès tel, que, de 1830 à 1840, le parlement adopta plus de 100 bills qui autorisaient l'établissement de lignes nouvelles. 500 autres bills furent votés de 1841 à 1846. On peut évaluer en ce moment (décembre 1848), à 4,400 milles

(7,080 kil.), le parcours total des lignes achevées. En novembre 1845, l'établissement des railways avait déjà coûté une somme de 70 mill. st. (1,750 mill. de fr.); au commencement de 1848, la dépense s'élevait à 170 mill. st. (4,250 mill. de fr.):

Si l'emploi, dans un seul mode de placement, de cette masse de capitaux témoigne d'un accroissement énorme de la fortune mobilière du Royaume-Uni, il faut également remarquer que l'ouverture d'un réseau de chemins de fer aussi étendu doit avoir pour résultat d'ajouter, dans de fortes proportions, à la richesse publique, par suite du bon marché et de la rapidité des transports tant des marchandises que des voyageurs. L'immense mouvement commercial qui doit en résulter a encore été accéléré par la réforme postale; et on en trouve la preuve dans cette circonstance que le nombre des lettres qui, pour une seule semaine, était, en moyenne, dans le Royaume-Uni, de 1 1/2 millions, en 1839, s'est élevé, en 1848, à 6 mill. La valeur des envois d'argent, par la poste, qui, en moyenne, n'avait pas dépassé, par trimestre, 90,000 l. en 1839, a été de plus de 86 millions de fr. dans le même intervalle, en 1848. (*The companion of the almanac.*)

Mouvement de la circulation des banques en Angleterre

EN 1848.

	26 février.	20 mai.	15 juillet.	7 octob.
Banque d'Angleterre	18 479 766	18 411 886	18 153 986	17 505 718
Banques particulières (*Private banks*).	3 633 141	3 846 645	3 569 534	3 681 544
Banques à fonds réun. (*Joint stocks-banks*)	2 512 059	2 782 855	2 525 005	2 666 749
Banques en Écosse..	3 032 320	3 152 319	3 106 645	3 136 516
— en Irlande.	5 220 080	4 840 662	4 478 924	4 506 421
Totaux.	32 877 366	33 034 367	31 834 094	31 496 998

SITUATION de la banque d'Angleterre d'après les relevés publiés hebdomadairement de novembre 1847 à octobre 1848.

	20 NOVEMBRE 1847.	26 FÉVRIER 1848.	20 MAI 1848.	15 JUILLET 1848.	21 OCTOBRE 1848.
Département de l'ÉMISSION.					
Passif. — Montant des billets émis	25 525 845	28 101 940	26 661 410	27 595 690	26 592 550
Actif. — Dette du gouvernement	11 015 100	11 015 100	11 015 100	11 015 100	11 015 100
Autres garanties	2 984 900	2 984 900	2 984 900	2 984 900	2 984 500
Monnaies d'or et lingots	8 315 633	12 658 612	11 208 757	12 184 014	12 082 641
Monnaies d'argent	1 210 212	1 443 328	1 452 655	1 409 676	509 909
Totaux	25 525 845	28 101 940	26 661 410	27 595 690	26 592 550
Département des OPÉRATIONS DE BANQUE.					
Passif. — Capital des actions	14 553 000	14 553 000	14 553 000	14 553 000	14 553 000
Réserve	3 623 323	3 739 389	3 442 078	3 492 114	3 386 565
Dépôts publics	7 219 802	6 417 011	4 417 182	2 621 157	3 162 909
Autres dépôts	7 866 482	9 550 889	9 189 604	11 709 054	10 660 880
Effets à payer à sept jours et autres	681 324	828 935	1 026 108	1 150 477	1 086 886
Totaux	34 145 951	35 089 222	32 627 972	33 525 802	32 850 240
Actif. — Garanties venant du gouvernement	10 633 607	11 574 921	11 713 650	13 207 546	13 400 019
Autres valeurs en garantie	18 791 117	12 933 241	11 630 523	11 200 140	10 847 210
Billets de banque en portefeuille	4 228 095	9 922 185	8 566 010	8 448 630	8 032 585
Espèces d'or et d'argent	491 112	658 875	717 809	669 486	570 246
Totaux	34 145 951	35 089 222	32 627 972	33 525 802	32 850 240

C'est par l'Acte du 19 juillet 1844 qu'on appelle l'Acte de Peel, que la Banque d'Angleterre a été partagée en deux départements. Le bureau d'*émission* est surveillé par le gouvernement, tandis que le bureau de la *banque* fait ses escomptes et ses avances comme elle l'entend, et en se conformant aux clauses du bill constitutif. L'État doit 11 millions sterling à la Banque ; elle possède en outre 3 millions en billets de l'échiquier ou autres valeurs, elle peut émettre des bank-notes pour 14 millions : au-dessous de cette somme le bureau d'émission exige du bureau de banque le dépôt d'une somme égale de valeurs métalliques.

Importations des céréales en Angleterre en 1848.

Sorte de grains.		Importés par navir. anglais.	Importés par nav. étrang.	Total.
Froment....	quarters...	1 380 163	1 204 542	2 584 705
Orge.......	—	250 875	496 171	747 046
Avoine.....	—	796 026	836 438	1 632 464
Fèves et pois	—	408 556	188 044	596 600
Maïs.......	—	1 749 068	1 686 990	3 436 058
Seigle......	—	1 466	13 373	14 839
Sarrasin....	—	2 171	11 814	13 985
	Totaux...	4 588 325	4 437 372	9 025 697
		Quintaux.	Quintaux.	Quintaux.
Farine et fleur de farine...		2 941 131	4 120 000	7 061 000

Exportations du fer et de l'acier, en 1847.

Fonte en gueuses......................	176 086	tonnes
Fer en barres.........................	214 874	—
Fer en verges et en boulons............	13 419	—
Fonte moulée..........................	26 321	—
Fil de fer............................	1 972	—
Fer travaillé : Ancres, grappins, etc.....	4 561	—
— Cercles.................	17 163	—
— Clous..................	5 735	—
Différentes sortes, excepté les canons et l'artillerie.........................	74 036	—
Vieux fer.............................	5 571	—
Acier brut............................	9 786	—

La quantité de quincaillerie et de coutellerie anglaises exportées a été de 20,614 tonnes 11 quintaux, d'une valeur déclarée de 2,341,980 liv. st. La valeur des machines anglaises exportées a été de 1,263,000 liv. st.

Tableau
des monnaies frappées en Angleterre de 1837 à 1847.

DATES	POIDS. Or. Liv. troy.	Argent. Liv. troy.	Cuivre. Ton. Qt.	VALEUR. Or. L. sterl.	Argent. L. sterl.	Cuivre. L. sterl.
1837	26 818	23 064	22 15	1 253 071	76 111	5 096
1838	61 110	60 960	7 0	2 855 364	101 168	1 568
1839	10 793	120 980	32 0	504 303	399 234	7 168
1840	«	65 580	14 0	«	216 414	3 136
1841	8 100	29 144	33 0	378 472	96 175	7 392
1842	127 919	58 440	8 0	5 977 015	204 732	1 792
1843	141 420	83 720	68 10	6 607 850	276 276	15 344
1844	76 275	189 900	36 17	3 463 949	626 670	8 207
1845	90 842	196 260	31 0	4 244 506	647 658	6 944
1846	92 775	196 560	29 0	4 334 697	559 548	6 496
1847	110 400	38 100	40 0	5 158 440	125 730	4 960
Totaux..	746 452	1 062 708	324	29 886 457	2440 614	43 743
Tonn.	373	431 1/4	322 2	Total... L. st. 38 273 486		

NOMBRE DE MARIAGES, NAISSANCES ET DÉCÈS
ENREGISTRÉS EN ANGLETERRE EN 1846.

	Hommes.	Femmes.	Total.
Personnes mariées....	145 664	145 664	291 328
Naissances............	293 146	279 479	572 625
Morts.................	198 325	191 990	390 315
Excédant des naissances sur les morts........			182 310
Émigrants du Royaume-Uni....................			129 851

NOMBRE DE BREVETS D'INVENTION

Accordés en Angleterre, en Ecosse et en Irlande, en 1845, 1846 et 1847, avec le total des dépenses qu'ils ont occasionnées.

	1845.	1846.	1847.
Brevets anglais...........	575	494	498
— écossais..........	205	178	168
— irlandais.........	99	89	74
Totaux......	879	761	740
Dépense........ L.St.	39 259	34 103	37 977

RÉSULTATS

DE LA RÉFORME POSTALE EN ANGLETERRE.

Le succès de la réforme postale, — l'expérience la plus hardie qui ait été tentée de nos jours en matière d'impôts, — est de nature à pouvoir être facilement et clairement démontré. Il suffit, pour arriver à des conclusions décisives à cet égard, de comparer des faits, des chiffres, des tableaux statistiques et il n'est personne qui ne mesure les avantages sociaux et commerciaux qu'en a retirés l'Angleterre, à l'accroissement mathématique des lettres expédiées, à la rapidité nouvelle des communications. Jamais peut-être la statistique n'aura offert à l'esprit des résultats plus encourageants; jamais elle n'aura mis en plus beau relief l'influence qu'exercent sur la fortune publique et sur le bonheur de chacun, les améliorations économiques.

Le premier tableau que nous offre le rapport adressé à la Chambre des Communes, par M. Rowland-Hill, l'illustre promoteur de la mesure, donne le nombre des lettres qui ont traversé l'administration générale des Postes à Londres, depuis la courageuse réforme inaugurée le 5 décembre 1839. On y a soigneusement distingué les lettres *non affranchies, affranchies, estampillées;* et on a rapproché des périodes de quatre semaines. Pour abréger ces détails, nous donnerons ici les premiers mois de chaque année, de 1840 à 1846.

Lettres traversant l'administration générale des postes à Londres.

Les quatre semaines finissant			Non affranchies.	Affranchies.	Estampillées.	Total.
Janvier	4	1840...	1 596 434	505 847	»	2 102 [illegible]
—	2	1841...	333 433	1 974 684	2 047 120	4 355 [illegible]
—	1	1842...	411 335	2 188 697	2 607 265	5 20[illegible]
—	28	1843...	312 869	2 431 231	2 972 828	5 716 [illegible]
—	27	1844...	433 270	2 524 270	3 079 418	6 03[illegible]
—	25	1845...	501 519	2 613 848	3 688 926	6 804 [illegible]
—	24	1846...	551 461	2 899 306	4 435 966	7 886 [illegible]
—	23	1847...	448 838	3 057 257	4 905 674	8 411 [illegible]
—	22	1848...	433 286	3 092 570	4 990 576	8 536 [illegible]

De sorte que le chiffre relatif à l'année actuelle est plus que *quadruple* du chiffre de 1840.

Et cependant, en 1840, l'abaissement du tarif n'avait pas été au delà de 0.40 c.; ce n'est qu'en 1841 que la réforme fut poussée à ses justes et courageuses limites, et descendit à un *penny* (0.10 c.). Comparé à cette dernière année, le chiffre de 1848 offre un doublement de la circulation. Le premier tableau nous donne en même temps le total afférent en moyenne à quatre semaines prises pendant toute l'année 1839, et antérieurement à toute réforme. Nous mettons ce résultat en regard du chiffre actuel :

Pendant quatre semaines.	Non affranc.	Affranchies.	Estampillées.	Total.
1839.....	1 358 651	263 496	»	1 622 1[illegible]
1848.....	433 286	3 092 570	4 940 576	8 356 4[illegible]

Quel scepticisme résisterait à l'éloquence d'une aussi prodigieuse progression !

Le tableau que présente ensuite le rapport officiel soumis aux Communes, il y a peu de temps, nous donne le nombre de lettres qui ont traversé pendant les mêmes années, et les mêmes périodes de semaines, les bureaux de poste de la ville de Londres. Nous y puisons les renseignements suivants :

Pour quatre semaines prises en 1839, antérieurement à la réduction de 2 den. à 1 den.... 921 368

Après la réduction à 1 den.

Pour quatre semaines finissant en :

Janvier	4......	1840......	1 302 555
—	2......	1841......	1 569 546
—	1......	1842......	1 765 736
—	28......	1843......	1 971 008
—	27......	1844......	2 139 802
—	25......	1845......	2 383 697
—	24......	1846......	2 748 485
—	23......	1847......	2 872 641
—	22......	1848......	2 766 951

Le plus intéressant et surtout le plus concluant de tous les tableaux que nous offre le rapport, est celui qui présente l'effet produit par la réforme sur l'ensemble du Royaume-Uni. On y a réuni toutes les lettres distribuées en Angleterre, en Irlande, en Écosse, pendant une semaine prise dans des mois correspondants, de 1840 à 1848. Pour que la comparaison pût s'établir plus nettement et plus sûrement, on y a joint le relevé de la distribution pendant la dernière semaine de novembre 1839, soit un mois avant la révolution provoquée par Rowland-Hill.

Lettres distribuées dans tout le Royaume-Uni.

Pour la semaine finissant			Angleterre et Galles.	Irlande.	Écosse.	Total.
Nov.	24	1839	1 252 977	179 931	153 065	1 585 975
Janv.	23	1840	2 495 776	349 928	353 933	3 199 637
—	24	1841	2 917 226	386 555	380 242	3 684 023
—	23	1842	3 214 165	421 274	422 343	4 058 683
—	22	1843	3 342 910	462 148	445 132	4 250 190
—	21	1844	3 579 741	487 953	454 058	4 521 752
—	21	1845	3 995 041	532 146	513 955	5 041 142
—	21	1846	4 619 699	605 687	587 023	5 832 409
—	21	1847	4 836 979	676 377	615 558	6 126 954
—	21	1848	5 064 532	672 829	645 580	6 382 941

D'où il ressort que l'accroissement survenu a été de 400 pour 100 en Angleterre, de 374 pour 100 en Irlande, de 421 pour 100 en Écosse, et, en moyenne générale, de 400 pour 100 pour le Royaume-Uni.

Après avoir ainsi exposé la partie purement statistique de la question, le rapport rend compte des résultats financiers de l'expérience. Et, à ce sujet, il est bon de faire ressortir une erreur fort répandue dans les esprits, ou tout au moins fort propagée par les adversaires du

nouveau système, relativement aux espérances que les promoteurs de la réforme avaient pu concevoir. Leurs calculs indiquaient sans doute un certain espoir de restituer, au bout de dix ans, au Trésor public, et par le fonctionnement du *penny-rate*, un revenu brut égal à celui que produisait l'ancien tarif. Mais ils avaient reconnu et prévu qu'en raison de l'accroissement énorme des dépenses que créerait la manutention et la distribution des lettres, prodigieusement multipliées par l'allégement de la taxe, le *revenu net* ne grandirait pas dans les mêmes proportions que le *revenu brut*. Et, sous ce rapport, comme sous beaucoup d'autres, le rapport prouve que leur attente était fort légitime. Les recettes totales de 1839, la dernière année soumise au tarif ancien, s'élevèrent à 2,390,763 livres sterling ; les frais d'administration à 756,999 livres sterling, et le revenu net à 1,633,764 livres sterling. Pour 1848, les recettes brutes s'élèvent déjà à 2,181,016 livres sterling ; mais les frais d'administration s'étant accrus de 1,106,520 livres sterling, le revenu net est seulement de 984,496 livres sterling. Il est bon d'observer cependant que ce revenu net a doublé depuis 1840, — première année de la réduction, — et que 1847 indique un progrès de 159,384 livres sterling, sur 1846. Le tableau suivant indique le mouvement exact des recettes pendant toute la période de 1839 à 1848.

Années.	Revenu brut.	Administration.	Revenu net.
	Liv. st.	l.	l.
1839	2 390 763	756 999	1 633 764
1840	1 359 466	858 677	500 789
1841	1 499 418	938 168	561 249
1842	1 578 145	977 504	600 641
1843	1 620 867	980 650	640 217
1844	1 765 067	985 110	719 957
1845	1 887 576	1 125 594	761 982
1846	1 963 857	1 138 745	825 112
1847	2 181 016	1 196 520	984 496

Mais les renseignements les plus curieux que renferment ces rapports sont, à coup sûr, ceux qui retracent les rapides progrès qu'a faits l'usage d'expédier de l'argent par la poste, entre tous les points du royaume. Antérieurement au 20 novembre 1839, les frais d'envoi

d'une somme ne dépassant pas 2 l. st. étaient de 6 pence (0.60 c.). Pour les sommes au-dessus de 2 l. st., et jusqu'à 5 l. st., on payait 1 sch. 6 d. Ces frais furent réduits à 0.30 c. et 0.60 c. Un relevé, que nous avons sous les yeux, présente le nombre et l'importance des mandats *(money-orders)* émis et payés pendant chaque trimestre d'août 1839 et janvier 1848. Nous en extrayons les chiffres suivants relatifs à l'Angleterre et au pays de Galles :

Trimestres finissant		Nombres.	Montant. l.	s.	d.
Avril 5....	1839....	54 623	92 734	0	5
—	1840....	147 020	237 790	12	5
—	1841....	550 071	1 129 093	6	9
—	1842....	835 434	1 778 503	12	8
—	1843....	1 021 928	2 155 707	0	5
—	1844....	1 146 192	2 425 420	11	11
—	1845....	1 306 705	2 742 453	6	9
—	1846....	1 425 488	2 976 409	3	10
—	1847....	1 585 762	3 252 702	11	2
Janv. 5....	1848....	1 741 303	3 547 528	16	9

Nous voyons ainsi que le montant total des sommes émises et acquittées sur mandats qui ne dépassent pas 5 l. st. s'est accru, dans un seul trimestre et pour l'Angleterre seule, de 92,734 l. st. à 3,547,528 l. st., dans l'espace de neuf ans. Pour la seule ville de Londres, cette progression a été de 17,401 l. st. à 797,042 l. st.

« De tels résultats, dit M. Rowland-Hill, sont bien faits, sans doute, pour satisfaire les espérances les plus hardies et les plus vastes prévisions; et nous sommes peu étonné de voir que d'autres pays se préparent à tenter la même expérience. Le gouvernement des États-Unis a déjà présenté au Congrès, un bill tendant à effectuer dans leur système postal une réforme comparativement aussi radicale que celle à laquelle nous avons soumis nos tarifs en 1839, et beaucoup d'autres pays se remuent en ce sens. »

ALC. FONTEYRAUD.

BUDGET DES ÉTATS-UNIS,

PENDANT LES DEUX ANNÉES FINISSANT LE 30 JUIN 1846 ET LE 30 JUIN 1847.

(*Extrait d'un rapport de la trésorerie du* 8 *décembre* 1847.)

	1846.		1847.	
RECETTES.	Dollars. (1)	c.	Dollars.	c.
Douanes, 1er trimestre......... ...	8 861 932	14	6 153 826	58
— 2e —	4 192 790	77	3 641 192	22
— 3e —	7 357 192	51	6 319 041	48
— 4e —	6 300 752	45	7 633 804	38
Total des revenus de la douane.	26 712 667	87	23 747 864	66
Sommes provenant de la vente des terrains nationaux..............	2 694 452	48	2 498 355	29
— de sources div..	92 126	71	100 570	51
Total des recettes, non compris les emprunts............	29 499 247	06	26 346 790	57
Balance en caisse au 1er juill. 1846.	7 658 306	22	9 126 439	[illegible]
Ensemble.........	37 157 553	28	35 473 229	45
Produit des bons du trésor émis en vertu d'un décret du 22 juillet 1846.			5 306 800	»
Produit des bons du trésor émis en vertu d'un décret du 28 janvier 1847.........................			11 149 300	»
Produit d'un emprunt ouvert en vertu d'un décret du 22 juillet 1846..			4 888 149	45
Produit d'un emprunt ouvert en vertu d'un décret du 28 janvier 1847.			4 134 950	»
Total des recettes..........			61 152 428	94
DÉPENSES.				
Liste civile.				
Pouvoir législatif.................	944 270	84	974 324	11
Pouvoir exécutif.................	856 909	44	875 718	84
Pouvoir judiciaire...............	544 732	30	571 377	83
Administration du territoire.......	64 845	82	36 987	99
Inspection......................	67 320	42	56 380	73
Direction de la Monnaie et des succursales.......................	42 307	88	43 725	»
Commissaire chargé des édifices publics.........................	2 000	»	1 994	44
A reporter......	2 522 386	70	2 560 508	[illegible]

(1) Le dollar = 5 fr. 33.

Report.........	2 522 386	70	2 560 508	99
Secrétariat des cessions de terrains nationaux....................	1 237	»	1 500	»
Total de la liste civile........	2 523 627	30	2 562 008	99

Extérieur.

Ambassades.....................	63 016	48	162 944	26
Secrétaires de légation............	13 580	51	14 046	80
Chargés d'affaires................	69 034	51	58 713	29
Ministre résidant en Turquie.......	8 000	»	8 500	»
Frais de représentation............	89 809	»	56 750	»
Salaire d'un drogman en Turquie et accessoires..................	3 600	»	2 000	»
Frais divers des ambassades et légations........................	38 426	53	35 365	95
Reprise des relations diplomatiques avec le Mexique................			4 500	»
Dépenses diverses au département des affaires étrangères..........	21 941	69	17 809	80
Consulat de Syrie et de Palestine..			1 997	27
Consulat de Londres..............	2 000	»	2 000	»
Secours aux matelots américains...	67 126	52	87 370	99
Frais divers du consulat de Londres.	2 800	»	2 800	»
Relations avec les Etats Barbaresques	8 248	24	6 300	»
Matelots français tués ou blessés à Toulon.......................			500	»
Interprètes, gardes dans les consulats de l'Orient................	1 000	»	2 329	»
Payements effectués en vertu de l'article 9 du traité avec l'Espagne...	1 900	»	440	»
Rétribution de services diplomatiques.........................			3 000	»
Commissaire aux îles Sandwich....	2 450	»	6 417	12
Missions en Chine...............			6 079	47
Envoyé en Chine.................	5 000	»	11 250	»
Total.........	397 933	29	391 113	95

Dépenses diverses.

Inspecteurs des biens nationaux...	153 837	66	145 013	45
Entretien et construction de phares.	400 877	29	501 018	49
Hôpitaux maritimes..............	68 678	70	123 257	42
Construction de nouveaux hôpitaux.	42 887	49	7 058	72
Etablissements publics à Washington	36 656	95	38 067	57
Frais d'établissement du président..	11 558	28	1 162	96
Pénitentiaire de la Colombie.......	17 400	87	12 719	02
Frais d'expédition d'actes et brevets.	42 128	70	44 280	91
Répartition des biens nationaux vendus.......................	25 125	23	11 181	36
Payement de l'indemnité convenue				

pour le Maine et le Massachusetts.	56 754	63	19 805	32
Construction de bureaux de douanes	115 940	»	64 062	36
Inspection générale des côtes..... .	100 000	»	111 000	»
Monnaie.........................	92 771	50	89 972	97
Secours à des indigents...........	58 314	94	120 070	14
Surveillance de la ligne frontière du Nord........................	75 000	»		
Police municipale de Washington...	6 176	»	6 776	61
Dépenses relatives aux bons du trésor	2 400	»	26 184	34
Maison d'aliénés de la Colombie....	5 525	79	5 770	45
Rente 3 p. 100 de l'Illinois........	25 087	45		
— 5 p. 100 du Michigan.......	1 259	93		
— 5 p. 100 de l'Arkansas......	1 788	76		
— 2 p. 100 du Mississipi.......	146 825	75		
— 3 p. 100 de l'Ohio			65 749	09
— 5 p. 100 des Florides.......			975	80
Secours accordés aux villes de la Colombie......................	122 516	49	117 471	62
Drawbacks et primes diverses......	322 808	17	430 668	»
Indemnité aux percepteurs, etc....	88 346	25	10 697	68
Chevaux, voitures, etc............	34 330	46	18 424	71
Droits remboursés sur protêt......	859 974	77	560 483	57
Restitution pour des terrains vendus indûment.....................	24 734	18	23 335	12
Restitution de prix de terrains vendus dans le district de Greensburg	19 887	95	6 876	54
. Expériences sur les télégraphes électriques.......................	7 617	30		
Dépenses de la grande expédition maritime......................	21 747	26	25 252	40
Travaux relatifs à une édition des manuscrits de Washington.......	11 252	»	2 000	»
Aux secrétaires de la commission instituée pour restituer les droits levés sur des marchandises détruites dans l'incendie de New-York........................	1 000			
Achat de livres pour le congrès....	9 338	55	107 871	[illegible]
Frais d'entretien relatifs aux débiteurs insolvables des Etats-Unis..	92	91		
Manuels destinés aux employés de la douane......................	3 200	»		
Rachat de différents terrains.......	22 150	»		
Déficit dans le revenu des postes...	650 000	»	225 000	»
Frais de poste du congrès et des provinces.......................	160 231	62	311 298	[illegible]
Indemnité aux juges du Missouri...	5 206	79	4 000	»
Edition complète des lois et traités des Etats-Unis................	17 500	»	10 500	»
Construction de phares...........			7 099	[illegible]
Statues pour le fronton du Capitole.			7 500	»
Institution de Smithson...........			257 584	[illegible]
Divers frais d'expédition..........			4 250	[illegible]

ocuments pour servir à l'histoire des Etats-Unis			25 245	»
roits différentiels			2 801	29
emboursement de divers droits			128 855	20
xplorations minières			7 500	»
igne frontière entre les Etats-Unis et les possessions anglaises			26 000	»
ppointements des employés du trésor public			11 102	61
rais divers de trésorerie			5 000	»
ndemnités à divers agents comptables			1 900	»
lans et dessins topographiques			4 988	»
épenses de diverses natures	2 926	73	5 565	49
Total	3 861 442	35	3 762 732	04

Guerre.

rmée de ligne	4 049 929	05	17 880 842	91
cole militaire	140 852	36	124 339	21
'ortifications et travaux de défense	1 031 327	60	932 962	08
rsenaux, munitions de guerre	1 112 613	18	1 617 216	28
outes stratégiques, rivières, havres	239 625	49	36 117	67
nspection	74 783	64	38 121	41
ensions	1 784 988	30	1 726 785	71
ureau de l'Inde	944 454	26	1 228 280	40
éclamations de l'Etat de Virginie	26 731	45	23 160	08
rmement et équipement de la milice	193 011	44	162 597	55
olde de la milice et des volontaires	544 346	33	1 368 709	40
uerre contre le Mexique	3 404 648	04	16 001 226	42
Secours à divers individus	32 117	21	141 247	50
Total	13 579 428	35	41 281 606	62

Marine.

Solde et entretien	3 252 850	29	2 516 573	97
Armement, équipement et construction	1 481 534	35	1 298 503	33
Dépenses accessoires	484 928	60	467 995	»
Chantiers de construction	806 224	39	691 844	18
Hôpitaux de la marine et asiles	48 567	02	28 477	14
Magasins	472	14	1 447	33
Secours divers aux matelots	184 238	55	169 607	83
Différents corps de marine	214 653	12	277 884	60
Pensions aux invalides et veuves	129 774	84	115 008	69
Guerre du Mexique	147 619	40	2 364 291	61
Total	6 450 862	70	7 931 633	68

Dette publique.

Pour l'ancienne dette	32 568	07	8 081	69
Intérêts sur la dette actuelle	833 953	75	1 059 039	82

Rachat de l'emprunt de 1841	46 082	17	3 000	»
Rachat de bons du trésor	296 449	80	2 361 397	07
Intérêts sur les bons du trésor	8 769	52	53 027	70
Intérêts de l'indemnité du Mexique.			7 147	20
Rachat de bons du trésor renouvelés.			30 388	89
Total de la dette publique...	1 217 823	31	3 522 082	37
Dépenses totales.....	28 031 114	20	59 451 177	65
Balance dans les caisses du trésor au 1er juillet 1846-1847	9 126 439	08	1 701 251	25

TABLEAU DE LA DETTE DES ÉTATS-UNIS AU 1er DÉCEMBRE 1847.

Principal et intérêts de l'ancienne dette fondée et flottante	122 288
Bons du trésor émis pendant la guerre de 1812.	4 317
Emprunt du Mississipi	4 320
Dette de la Colombie	1 080 000
Dette flottante de 1837 à 1843	239 789
Bons du trésor consolidés	77 718
Emprunt de 1842 à 6 p. 100	8 343 886
— 1843 à 5 p. 100	6 604 231
— 1846 à 6 p. 100	4 999 149
— 1847 à 6 p. 100	9 173 772
Rente 5 p. 100 émise en paiement de l'indemnité mexicaine	301 952
Caisse militaire à 6 p. 100	184 525
Bons du trésor émis en 1846	984 750
— — 1847	13 639 500
Total	45 659 659

BUDGET DU PORTUGAL.

Voici le dernier bilan national présenté aux cortès [illegible] commencement de 1848.

Recette ordinaire	fr. 69 48[illegible]
— supplémentaire	4 80[illegible]
	74 291
Dépenses (1)	72 6[illegible]

(1) On ne peut pas trop se confier ni à l'un, ni à l'autre de deux chiffres, parce qu'ils ont été altérés en plus et en moins [illegible] dernière session législative ; mais toutes ces altérations ne p[illegible] pas intéresser le lecteur étranger, puisque les nationaux mêmes [illegible]

RECETTE.

Décima ou 10 p. 100 sur toutes sortes de revenus... fr.	10 647 000
— et 5 p. 100 sur les appointements de l'État...	3 277 901
Droit sur les mines (houillères et plomb)............	63 606
Redevances de l'Université de Coïmbre.............	26 675
Droits sur les grâces honorifiques..................	606 806
Amendes judiciaires et autres......................	93 331
Papier timbré à sec.................... 661 512 / — à l'encre............... 861 406	1 522 918
10 p. 100 sur toutes les ventes d'immeubles et effets...	1 752 600
Transmission d'héritages..........................	328 125
Matricules et patentes............................	135 500
Lithographie.......................................	10 100
Impôt sur les vins dans le crû.....................	627 750
Subsides des communes.............................	168 368
	19 260 680
Douane de Lisbonne................................	13 955 187
— de Porto......................................	10 021 950
Octroi de Lisbonne sur les consommations..........	5 382 912
Douanes subalternes maritimes.....................	753 687
— terrestres	157 206
Douanes des céréales..............................	935 106
Hôtel de la Monnaie...............................	99 631
Fermes du tabac, savons et poudres................	9 506 250
La poste..	605 575
Droits sur la viande..............................	527 981
— sur le poisson...............................	413 843
— sur la vente du vin hors de Lisbonne..........	488 137
	42 847 465
Ventes des biens nationaux........................	437 500
— des redevances................................	1 875 000
Fermages des biens................................	250 000
Redevances censitaires, etc.......................	625 000
Droits sur les ventes.............................	62 500
Dettes à l'État...................................	100 000
Forêts..	35 275
Nolis sur les vaisseaux de l'État.................	18 925
Revenus des biens de l'Académie des nobles.........	36 331
— des propriétés de l'Arsenal de la guerre.....	6 562
Imprimerie nationale..............................	»
— de l'Université de Coïmbre..............	362
Magasinage des douanes............................	41 862
Vente du bois de Brésil...........................	4 825
	3 494 142

sent par-dessus, sans trop y regarder. La véracité d'un bilan de quel pays que ce soit est devenue proverbiale. Cette raison est cause de l'insouciance qu'on y porte partout.

(Cl.A.D.C.)

Dons de LL. MM. et AA. sur leurs dotations	312 500
— divers	125 000
Héritages vacants	30 704
	468 204
Iles adjacentes	3 724 123
	69 794 616
Suppressions de dépenses et anticipations	4 497 301
Total des recettes.	74 291 917

DÉPENSE.

La dépense se forme de :

Intérêts de la dette à Londres	11 519 295
— en Portugal	10 197 834
	21 717 155

CHARGES GÉNÉRALES.

Dotations, famille royale	3 717 500
Chambres législatives	422 542
Intérêts autres que ceux ci-dessus	2 559 269
Pensionnaires	4 157 969
Dépenses diverses	1 303 841
— des îles adjacentes	441 831
	12 582 949

MINISTÈRE DU ROYAUME.

Bureau	175 312
Conseil d'État	82 250
Gouvernements civils	491 906
Instruction publique	1 698 255
Etablissements scientifiques et littéraires	115 061
— beaux-arts et mécaniques	346 778
Salubrité	»
Travaux publics	607 500
Halle aux blés	128 775
Subside à la municipalité de Lisbonne	860 000
— aux établissements de bienfaisance	673 405
Gardes municipales	1 377 077
Dépenses diverses	135 935
Iles adjacentes	249 570
	6 941 893

MINISTÈRE DES FINANCES.

Administration centrale	308 200

Tribunal du tresor	293 387
— des comptes	291 625
Procureur des finances	21 250
Commission des tarifs	3 997
Douanes	1 973 571
Administration de l'Hôtel des monnaies et timbre	298 387
Bureau des districts et communes	588 295
Station du tabac	3 750
Dépenses diverses	322 500
Dépense des iles adjacentes	280 319
	4 385 281

MINISTÈRE DES CULTES ET JUSTICE.

Bureau	128 225
Archevêché de Lisbonne	320 656
Diocèses du royaume	257 550
Suprême tribunal de justice	210 043
Cours d'assises	389 281
Juges de première instance	285 000
Juges criminels	15 000
Délégués des procureurs royaux	213 750
Tribunal de commerce	81 931
Maintien des prisons	175 272
Diverses dépenses	37 500
Dépenses des îles adjacentes	50 547
	2 164 755

MINISTÈRE DE LA GUERRE.

Bureau	238 978
Etat-major	612 597
Divisions militaires	163 631
Gouvernement des places	222 567
Corps divers	9 784 484
Corps sédentaires	1 139 415
Établissements d'Instruction	414 178
Réparations civiles	1 397 470
Officiers en commission	918 060
— en disponibilité	877 516
Diverses dépenses	682 366
Dépenses des iles adjacentes	1 242 021
	17 693 283

MINISTÈRE DE LA MARINE ET OUTRE-MER.

Salaires et appointements	110 833
Soldes et gratifications	1 168 906
Provisions aux officiers en service	227 668
Feuilles de journées	1 227 906
Soldes aux marins	668 205

Prêts et masses	204 649
Vivres	748 316
Matériel	779 660
Dépenses diverses	80 446
	5 016 589

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES.

Bureau	111 561
Corps diplomatique	634 18[illegible]
— consulaire	69 8[illegible]
Commissions mixtes	66 2[illegible]
Dépenses éventuelles	230 0[illegible]
Reste	376 6[illegible]
	1 488 5[illegible]
	71 990 [illegible]
Extraordinaires	689 [illegible]
	72 679 [illegible]

Les finances du Portugal sont dans le plus déplora[illegible] état, le trésor est à sec et tous les services publics sont [illegible] souffrance. Une insouciance et une apathie mortelle r[illegible]gnent dans toutes les administrations, et il faut le d[illegible] aussi, dans la nation. Pendant que partout en Europ[illegible] on cherche à améliorer, le Portugal reste stationnaire. L[illegible] service postal de ce pays en offre un curieux exempl[illegible] il faut encore 19 à 21 jours à une lettre pour aller et reve[illegible] de Lisbonne à Bragance; la distance est de 423 1/2 kil[illegible]

Toutes les ressources de l'État sont épuisées aujo[illegible]d'hui ; il est probable que les recettes provenant des [illegible]tes, redevances, fermages, pensions censitaires, droits [illegible] ventes, dettes à l'État, ne donneront pas le tiers du mo[illegible]tant pour lequel on les fait figurer au budget. Les for[illegible] de l'Etat subissent les conséquences de ce désastreux r[illegible]gime : la forêt de Leiria plantée de pins maritimes dep[illegible] six siècles, qui vaut 30 millions, ne produit pas 36,000 [illegible] quoique en 1842 on en retirât encore 150,000 fr. On [illegible] pourrait tirer 3 millions. On n'y fait pas de semis et laisse pourrir les arbres sur pieds.

L'imprimerie nationale qui a coûté des millions [illegible] profite en rien à l'Etat, et celle de Coïmbre, qui d[illegible] 362 fr., mériterait bien des réflexions, mais je m'abst[illegible] Le Portugal a été cependant un des premiers à adop[illegible]

l'imprimerie lors de son invention. *Quantum mutatus ab illo!*

La dernière section de notre recette est formée par les dons de LL. MM. et AA., sur lesquels je n'ai rien à dire; mais pour les dons divers et les héritages, je les crois pour la plupart fictifs.

Le fisc est une araignée venimeuse qui monte sa toile partout, dévore et gâte tout ce qu'elle peut accrocher, sans aucun égard. Elle n'est pas, dans ses errements, moins aveugle et plus contenue chez nous, comme on vient de le voir, qu'ailleurs.

CL. ADR. DA COSTA.

Résumé comparatif des finances françaises et étrangères.

Nous donnons des chiffres ronds; les fractions supprimées sont sans importance et ne modifient en rien les moyennes.

FRANCE.

Population.............................. 35 500 000 habitants.
Surface................................ 53 500 000 hectares.

(Ce qui donne une moyenne d'un hectare et demi par tête.)

Produit total. Revenus de tout genre, terre, travail, commerce, etc. 10 000 000 000 fr.

Soit par tête une moyenne de 281 fr. par an, ou 77 centimes par jour.

Impôt. — Le total était en 1847 d'environ 1 500 000 000 de francs par an.

Soit par tête une moyenne de 42 fr. 30 centimes par an. — Soit 11 1/2 centimes par tête et par jour, qui, défalqués de 77 centimes ci-dessus, laissent à chacun en moyenne 65 1/2 centimes par jour, en échange du travail, car sans travail que produirait le sol (1)?

Dette publique. Elle était au 1er janvier 1848, d'environ 5 000 000 000 de francs, soit en capital la moitié du revenu total du pays pendant une année.

ILES BRITANNIQUES.

Population des trois royaumes........... 28 000 000 habitants.
Surface................................ 31 400 000 hectares.
Impôts. Budget gouvernemental......... 1 400 000 000 fr.

---

(1) Le revenu foncier produit annuellement.. 1 600 000 000 fr.
La propriété foncière est grevée d'une dette de 12 000 000 000

NOTA. Il existe en outre des taxes locales, qui élèvent ce budget au-dessus de deux milliards, suivant les économistes anglais. Les deux budgets réunis portent la moyenne de l'impôt de 67 à 68 fr. par tête.

Dette publique.............................. 19 500 000 000 fr.

(*V. les comptes de finances, etc. — Porter. — Mac Culloch. — Colquhoun. — Hamilton, etc.*)

EMPIRE D'AUTRICHE.

Population.............................. 35 800 000 habitants.
Surface.............................. 66 500 000 hectares.
Impôts. Budget.............................. 608 400 000 fr.

Moyenne de l'impôt par tête, 17 fr. et une fraction minime.
Dette publique.............................. 2 860 000 000 fr.

(*V. Rapports de la commission pour l'examen des fonds d'amortissement du* 25 *janvier* 1847; *et les tableaux statistiques de la monarchie autrichienne. In-folio.* (*Vienne,* 1846). *Publiés par la direction impériale et royale de statistique administrative.*)

BELGIQUE.

Population (15 octobre 1846).............. 4 335 319 habitants.
Surface.............................. 2 950 000 hectares.
Impôts. Budget 1848.................... 117 013 550 fr.

Moyenne de l'impôt par tête, 27 fr.

Dette publique (1er janv. 1848)............ 586 487 215 fr.

Soit de 600 millions d'intérêts, et nous ne tenons pas compte de l'usure, cette lèpre qui dévore les campagnes..........................	600 000 000
Les contributions foncières s'élèvent par an à plus de..................................	300 000 000
Les impôts indirects qui frappent la propriété, greffe, timbre, hypothèques, à.................	107 000 000
Les honoraires payés par la propriété aux gens de loi, à plus de...................... ..	100 000 000
Total......	1 107 000 000

C'est plus de 1,100 millions à défalquer de ce revenu, dont le total est de seize cents.

Le titulaire de la propriété foncière, dont le travail et ce qu'il produit, fournissent la substance de tout le pays, obtient donc après bien des efforts, pour toute rémunération de son travail, moins du tiers des produits.

C'est sur ce tiers qu'ont dû être pris les 191 millions de l'impôt extraordinaire de 45 centimes décrété à l'avénement de la République.

(V. l'excellent travail de M. d'Audiffret sur la *Libération de la Propriété.* Brochure in-8. 1845.)

ESPAGNE.

Population.......................... 12 400 000 habitants.
Surface.......................... 47 000 000 hectares.
Impôts. Budget de 1848.................. 314 500 000 fr.

Moyenne de l'impôt par tête, 26 fr. 20 cent.

Dette publique.......................... 5 000 000 000 fr.

PAYS-BAS.

Population.......................... 3 200 000 habitants.
Surface.......................... 3 520 000 hectares.
Impôts. Budget annuel.................. 150 000 000 fr.

Moyenne de l'impôt par tête, 49 fr.

Dette publique.......................... 2 600 000 000 fr.

PRUSSE.

Population.......................... 16 000 000 habitants.
Surface.......................... 27 500 000 hectares.
Budget annuel.......................... 263 000 000 fr.

Moyenne de l'impôt par tête, 20 fr.

Dette publique.......................... 560 000 000 fr.

RUSSIE.

Population.......................... 60 000 000 habitan t
Surface. La neuvième partie du monde.
Impôts. Budget annuel, environ.......... 500 000 000 fr.

Moyenne de l'impôt par tête, 8 fr. 50 cent.

Dette publique.......................... 2 300 000 000 fr.

(*Rapport de M. de Wrontschenko, ministre des finances*, 1847.

SARDAIGNE.

Population.......................... 4 650 000 habitants.
Surface.......................... 7 532 285 hectares.
Impôts. Budget annuel. Revenus.......... 79 000 000 fr.
Dépenses.......................... 77 500 000

Moyenne de l'impôt par tête, 18 fr.

Dette publique.......................... 145 000 000

PORTUGAL.

Population. { européenne. 3 743 000 ; coloniale... 1 391 640 ; — 5 134 640 } 5 134 640 habitants.

Surface. Continent européen.............. 9 124 500 hectares
Budget. Dépenses annuelles, environ...... 74 000 000 fr.

Moyenne par tête, environ 15 fr.

Dette publique.......................... 600 000 000

De Ripert Monclar (Extr. du *Catéch. financ.*)

Résultats généraux du recensement de la population en Belgique, au 15 octobre 1846.

Le recensement officiel dont nous donnons les résultats, est extrait d'un mémoire de M. Quetelet, président de la Commission centrale de statistique, lequel a été inséré dans le nº 94 (15 janvier 1848) du *Journal des économistes.* Ce recensement est le premier, nous croyons, qui ait été fait sur une échelle aussi étendue et avec autant d'intelligence et d'exactitude.

Maisons habitées n'ayant qu'un rez-de-chaussée....	626 [illegible]
— à deux étages, y compris le rez-de-chaussée	146 [illegible]
— à trois étages et plus, y compris le rez-de-chaussée..........................	27 [illegible]
Total des maisons habitées...	800 [illegible]
Nombre des pièces servant à l'habitation, y compris les greniers et les caves habités.................	2 732 [illegible]
Nombre des ménages ou des familles..............	890 [illegible]
Nombre des habitations d'une pièce par famille.....	154 [illegible]
— — de deux pièces par famille..	282 [illegible]
— — de trois pièces et plus par famille.................	455 [illegible]
Nombre de jardins d'agrément attenants aux maisons	45 [illegible]
Surface des jardins d'agrément attenants aux maisons, 5,233 hectares, 39 ares, 85 centiares	
Nombre des maisons inhabitées...................	29 [illegible]
Nombre des maisons habitées et non habitées, assurées contre l'incendie, y compris le mobilier, les fabriques, les usines, etc......................	16[illegible]
Montant en francs du capital assuré.	1 094 74[illegible]
Nombre d'habitants par sexe masculin.............	2 16[illegible]
— — sexe féminin..............	2 17[illegible]

Division des habitants par état civil.

	Masculin.	Féminin.
Célibataires	1 416 642	1 355 333
Mariés..............	661 815	660 773
Veufs...............	85 066	157 567

Division des habitants sous le rapport de la langue.

Français ou wallon..	913 038	914 303
Flamand ou hollandais	1 230 315	1 240 735

Allemand...........	17 237	16 822
Anglais.............	1 896	1 928
Autres langues......	838	85

Division des habitants sous le rapport du culte.

Catholique..........	2 157 499	2 169 374
Protestant...........	3 744	2 834
Anglican............	399	391
Israélite............	718	618
Autres cultes........	844	175
Cultes non déclarés...	319	281

Enfants qui reçoivent l'instruction primaire dans les écoles.......................	masculin...	229 190
	féminin....	210 701
— — à domicile,	masculin...	2 584
— — —	féminin....	3 032
— Moyen. ou supér. dans les écoles,	masculin...	16 614
— —	féminin....	8 105
— — à domicile,	masculin...	534
— — —	féminin....	510
Ménages secourus par les bureaux de bienfaisance........		149 762

Population de la Belgique au 15 *octobre* 1846.

Provinces.	Population.	Chefs-lieux de provinces.	Population.
Anvers.............	406 354 hab.	Anvers...	88 487 hab.
Brabant...........	691 337	Bruxelles.	123 874
Flandre occidentale.	643 004	Bruges...	49 308
Flandre orientale...	793 264	Gand.....	102 977
Hainaut..........	714 708	Mons.....	24 442
Liége.............	452 828	Liége.....	75 961
Limbourg.........	185 913	Hasselt....	9 613
Luxembourg.......	186 265	Arlon.....	5 405
Namur...........	263 503	Namur....	22 218
Totaux...	4 337 195		502 285

QUATRIÈME PARTIE. — MÉLANGES.

Sur l'accroissement de la longévité de la population française de 1770 à 1845, par M. Ch. Dupin (de l'Institut).

Ars longa, vita brevis, disait philosophiquement le plus grand médecin de l'antiquité. Le progrès est lent, mais la vie moyenne de l'homme s'accroît avec le progrès, disons-nous, en empruntant à l'économie politique une vérité qu'il importe de mettre dans tout son jour.

Prenez les tables de la population de la fin du siècle dernier, et celles du commencement du siècle actuel. D'un côté, nous possédons, année par année, de 1770 jusqu'à 1784 inclusivement, le total des naissances, des décès et des mariages publiés dans les anciens mémoires de l'Académie des sciences; de l'autre, nous possédons, à partir de l'an 9 (1800) jusqu'à 1845, le chiffre annuel des naissances, des décès et des mariages.

Les données de la partie la plus ancienne ont *été* publiées à l'occasion d'un travail fait en commun par Laplace, Condorcet et Dionis-du-Séjour, afin d'obtenir une valeur approchée de la population totale de la France.

En s'appuyant sur des observations faites pendant plusieurs années dans les diverses parties du royaume, ces savants ont adopté le nombre 26 comme exprimant le rapport de la population totale aux naissances annuelles.

Mais ce chiffre 26, rapport de la population totale aux naissances annuelles, se trouve inexact comme exprimant en 1772, par exemple, la longueur moyenne de la vie.

Cette expression ne serait vraie qu'en supposant le *total* des décès égal au total des naissances, tandis qu'il est inférieur de 148,139 pour la même époque.

Dans les années calamiteuses, où le nombre des *décès* augmente le plus, on voit ordinairement diminuer le nombre des naissances, et, par conséquent, augmenter le chiffre de la population divisée par les naissances annuelles; tandis que, dans les années prospères, où le nombre des décès diminue, le nombre des naissances s'accroît et fait,

par conséquent diminuer le chiffre de la population totale divisée par ce nombre de naissances annuelles.

La population, divisée par les naissances annuelles, donne donc un rapport qui, dans les cas les plus remarquables, loin d'augmenter ou de décroître avec la longueur de la vie, augmente ou décroît en même temps que la mortalité annuelle.

On obtient des résultats beaucoup plus approchés de la vérité en divisant la population : 1° par les naissances; 2° par les décès, et en prenant la demi-somme des deux quotients pour représenter la longévité.

Afin de faire disparaître une foule d'anomalies accidentelles, M. Dupin a opéré par périodes quinquennales, en prenant, pour chaque période, le nombre moyen annuel des naissances et des décès. Il a obtenu, par cette méthode, des résultats qui s'approchent bien plus réellement de la vérité que ceux qui avaient été indiqués par les statisticiens précédents. Ainsi, en adoptant cette base de calcul, depuis 1776 jusqu'à 1803, l'allongement de la longévité divisé par le nombre des années écoulées est le même que depuis 1803 jusqu'à 1843. C'est autour de cet allongement moyen, égal à 60 jours et une fraction par année, que viennent se grouper les accroissements et les diminutions intermédiaires.

« Arrêtons-nous, en premier lieu, dit M. Charles Dupin, sur cet accroissement moyen et constant qui n'est point particulier au 18e siècle ni au 17e; il représente évidemment une amélioration régulière et continue de la santé, du bien-être et des habitudes propres à l'ensemble de la population française.

« Cette amélioration, pendant deux tiers de siècle (67 ans) produit un allongement de longévité qui n'est pas moindre de *onze années*. Voulût-on n'évaluer la longueur de la vie que par le rapport de la population totale au chiffre des naissances annuelles, cet accroissement de la longévité serait encore de *neuf ans et demi*.

« On cessera d'être surpris de cet énorme changement éprouvé dans l'existence de la population française, si l'on veut comparer cinq années consécutives prises vers l'origine de l'époque dont nous mesurons le progrès, et

l'année la plus malheureuse de ces derniers temps, l'année 1832, où l'invasion du choléra asiatique a sévi si rigoureusement sur notre territoire.

« L'histoire médicale n'a conservé le souvenir d'aucune grande épidémie par laquelle ait été frappé le peuple français depuis 1779 jusqu'à 1784. A la même époque, la peste n'a pénétré dans aucun de nos ports ; le choléra n'était connu, pour ainsi dire, que des savants, comme une maladie particulière au climat de l'Inde, et qui n'avait pas fait encore d'invasions en Europe.

« Néanmoins, on va voir combien tout à coup s'accroissent les mortalités :

Mortalités remarquables du 18e siècle.

Époques.	Naissances.	Décès.	Dimin.	Augm.
Moyenne des cinq années comprises de 1774 à 1778.................	948 831	761 888	»	186 [illegible]
Années 1779. ...	956 067	966 467	9 800	»
1780......	989 306	914 017	»	75 [illegible]
1781......	970 406	881 138	»	89 [illegible]
1782......	975 703	948 502	»	27 [illegible]
1783......	947 941	952 205	4 264	»
Sommes................	4 840 025	4 662 329	14 064	191 [illegible]
1/5 S = année moyenne.	968 005	932 466	»	»

Nous avons trouvé pour la population de 1782, le chiffre total de..............	25 130 901 habit.
Retranchant une année d'accroissement..	27 201
Il reste, pour 1781......................	25 103 700

« Nous pouvons, d'après cette valeur, calculer le nombre des décès par million d'habitants :

Décès par million d'habitants.

Période heureuse, 1774 à 1778....................	33 773
Période moins heureuse, 1779 à 1783............	37 144
Année la plus malheureuse du 19e siècle, 1832...	27 977

« Ainsi, pendant cinq années consécutives du 18e siècle, sans qu'aucune épidémie extraordinaire ait sévi sur la population française, la perte annuelle l'emporte de 9,1[illegible] décès par million d'habitants sur la perte occasionnée en 1832 par l'immense invasion du choléra : la perte de

18e siècle est de 33 p. 100 supérieure à la perte éprouvée au 19e siècle, dans l'année du choléra.

« Si l'on compare cinq années des plus heureuses du 18e siècle à l'année 1832, on trouve que, pour les premières, la perte est encore de 10 p. 100 supérieure à la mortalité de 1832, la pire année du choléra.

« Enfin, pour avoir une idée plus complète du sort de la population française au 18e siècle, nous avons pris le total des décès pendant les quinze années, pour lesquelles nous les trouvons consignés dans les *Mémoires de l'Académie des sciences*, et nous avons trouvé par million d'habitants :

Décès.................... 33 840

« Donc la mortalité moyenne annuelle pendant les quinze ans écoulés de 1770 à 1774 surpasse de 21 p. 100 la mortalité subie par la France en 1832, principale année du choléra. »

On ne peut pas objecter que les décès énumérés dans le 18e siècle soient exagérés. En supposant qu'à cette époque les registres de l'état civil, confiés aux ecclésiastiques, ne fussent pas tenus avec une exactitude rigoureuse, évidemment ils ne pouvaient pécher que par *omission*. Les ecclésiastiques, peut-être, n'enregistraient pas invariablement tous les décès des catholiques ; des omissions pouvaient être commises à l'égard des juifs et des chrétiens qu'on appelait alors des religionnaires ; mais les ecclésiastiques ne portaient pas sur le registre des enterrements imaginaires, avec des noms supposés.

Par conséquent, les mortalités données de 1770 à 1783 sont au-dessous et non pas au-dessus de la vérité.

Après avoir constaté, par cet ensemble de faits et d'observations, la supériorité si remarquable acquise par la longévité de la population française, durant le cours de deux tiers de siècle, M. Charles Dupin a examiné les différences profondes qu'offre cette longévité dans les diverses parties des quarante-cinq années, 1801 à 1845, pour lesquelles on possède des documents statistiques continus et complets.

C'est en 1824 que l'allongement progressif de la vie est

réduit à son minimum, et ce minimum ne s'élève qu'à 19 jours et demi.

A partir de 1824, il faut reculer de 11 ans 58, c'est-à-dire jusqu'à 1813, pour revenir à l'allongement moyen de la vie pendant les quarante années, c'est-à-dire 60 jours un tiers.

Il faut pareillement avancer de 11 ans 58, c'est-à-dire jusqu'à 1836, pour atteindre de nouveau l'allongement moyen de la vie pendant les quarante années.

De 1803 à 1813, et de 1836 à 1843, l'allongement annuel de la longévité varie en suivant une marche beaucoup plus rapide qu'entre les deux époques intermédiaires de 1813 à 1836.

A quel ordre de faits, ou physiques ou sociaux, se demande l'auteur du mémoire, faut-il principalement rapporter les grandes inégalités périodiques dont nous venons d'indiquer l'alternative et les limites?

Voici la réponse. Elle nous paraît avoir une haute signification ; on la pèsera :

« Le temps écoulé de 1801 à 1803 est une époque de paix. Les combats considérables ne recommencent qu'en 1804 pour finir en 1815. L'influence de la guerre appartient surtout à la première période ; les trois suivantes sont presque entièrement remplies par 28 années et demie de paix générale.

« L'introduction de la vaccine a produit son plus grand effet sur l'allongement de la vie moyenne dans la première période comprise de 1803 à 1813 ; il a dû se ralentir vers la fin de cette même période.

« A partir de 1813, ou si l'on veut de 1815, où les grandes causes perturbatrices sont écartées, combien sont grandes encore les inégalités progressives observées dans l'allongement annuel de la vie, allongement qui descend entre 1813 et 1824, de 60 à 19 jours, puis qui remonte, entre 1824 et 1835, de 19 à 60 jours, et qui, de 1836 à 1843, s'élève de 60 à 130 jours par année, c'est-à-dire fait plus que doubler en sept ans.

« Quelles ont été les grandes causes retardatrices dont l'effet s'est manifesté de 1803 à 1815, en les ajoutant à l'état de guerre, et de 1815 à 1824 en les ajoutant à l'état de paix ?

« J'ai voulu savoir si les deux années de disette, 1817 et 1818, peuvent ou non compter au rang des causes influentes sur la diminution progressive de l'allongement de la vie, entre 1813 et 1824.

Décès comparés de quatre années consécutives.

Années.	Naissances.	Décès.
1816	968 934	723 699
1817	944 125	748 223
1818	913 855	751 907
1819	987 918	788 055

VALEURS MOYENNES POUR DEUX ANNÉES

d'extrême cherté des grains.		de bon marché des grains.	
1817 et 1818. Naiss...	928 990	1816 et 1819. Naiss...	978 421
Décès..	750 065	Décès ..	755 877

« Ainsi, loin que la mortalité ait été plus considérable dans les deux années de disette que dans les deux années de prix tolérable, *la mortalité se trouve moindre.* Ce n'est certes pas à dire que la disette doive être rangée parmi les causes de l'allongement de la vie; mais cela prouve un fait d'une haute importance. Grâce au progrès de la fortune publique, les secours qu'il est possible de prodiguer aux classes nécessiteuses pendant les années de disette sont, dans nos temps modernes, assez puissants pour faire disparaître une cause de mortalité si formidable dans le moyen âge; ils sont, du moins, assez efficaces pour ranger les disettes les plus formidables de nos jours parmi ces causes de mortalité devenues tellement secondaires, qu'elles peuvent complétement disparaître par le simple effet de causes fortuites inexpliquées et même inaperçues.

Nous devons signaler encore, dit M. Dupin, un autre fait très-digne de remarque, relativement à la mortalité dans la période comprise entre 1824 et 1836.

« Avant l'apparition du choléra, depuis sept ans les mortalités avaient pris un accroissement considérable.

« Quelle cause puissante a pu produire ce changement si brusque et si considérable de mortalités, qui se

manifeste d'une période à l'autre par un accroissement de décès annuels égal, en valeur moyenne, à 51,800 ?

« Dans les premiers temps qui ont suivi la révolution de 1830, quelques causes retardatrices, dues peut-être à des circonstances, à des temps de trouble et de pénurie, ont pu s'opposer à l'allongement progressif de la vie ; mais, dès 1834, ces causes disparaissent, et c'est ailleurs qu'il faut chercher les causes de cet allongement.

« Pendant le cours de onze années, les institutions restent les mêmes ; les arts se développent graduellement ainsi que l'agriculture, sans néanmoins offrir aucune de ces découvertes qui changent la nourriture des hommes ou qui modifient profondément leurs habitudes. »

ANNÉES DE DISETTES

ET DE CHERTÉ DES GRAINS EN FRANCE.

Nous puisons dans un rapport adressé au préfet de la Seine, par M. de Cambray, chef de bureau des hospices, sur le service de distribution des bons supplémentaires du prix du pain délivrés aux indigents et aux familles nécessiteuses de la ville de Paris, en 1846 et en 1847, un curieux relevé des années de disette et de cherté des grains (1).

Ce relevé commence au milieu du 15e siècle et comprend l'année 1847.

ÉPOQUES.	PRIX MOYEN de l'hectolitre de blé.	ANNÉES de disette.	PRIX de l'hectolitre de blé.
1447 à 1475 (1)	8 »	»	» »
1476 à 1500	6 25	»	» »
1501 à 1520	5 20	»	» »
1521 à 1530	6 90	1521 (2)	11 44
1531 à 1545	6 88	1531	14 16
1546 à 1559	8 40	»	» »
1560 à 1570	12 55	»	» »
1571 à 1580	15 46	1573	31 08
		1574	29 50
1581 à 1590	13 86	»	» »
1591 à 1598	35 06	1591	53 26

(1) Rapport du 3 novembre 1848.

			1592	30	60	
			1595	42	14	
			1596	31	»	
			1597	28	02	
			1598	24	27	
1599 à 1605	12	55	»	»	»	
1606 à 1615	12	02	»	»	»	
1616 à 1625	13	86	»	»	»	
1626 à 1635	18	52	1626	24	88	
			1631	29	36	
			1632	22	75	
1636 à 1645	15	64	»	»	»	
1646 à 1655	21	28	1649	23	65	
			1650	33	18	
			1651	32	08	
1656 à 1665	22	27	1652	31	15	
			1661	33	20	
			1662	41	86	
			1663	25	80	
1666 à 1675	12	16	»	»	»	
1676 à 1685	16	66	»	»	»	
1686 à 1695	16	46	1693	30	22	
			1694	40	66	
1696 à 1705	17	10	1699	27	90	
			1700	25	75	
1706 à 1715	19	36	1709	36	66	
			1710	33	32	
			1713	23	50	
			1714	27	08	
1716 à 1725	11	33	1725	24	»	(3)
1726 à 1735	10	30	»	»	»	
1736 à 1745	12	56	1741	25	08	
1746 à 1755	12	20	»	»	»	
1756 à 1765	11	32	»	»	»	
1766 à 1775	18	66	» (4)	»	»	
1776 à 1788	12	84	»	»	»	
1789 à 1795	19	»	1789 (5)	22	66	
			1793 (6)	22	60	
			1794 (7)	»	»	
			1795	»	»	
1796 à 1800	14	26	»	»	»	
1801 à 1805	13	25	1802 (8)	28	85	
1806 à 1810	16	46	»	»	»	
1811 à 1815	22	48	1812 (9)	33	60	
1816 à 1820	26	10	1816 (10)	28	75	
			1817	38	85	
1821 à 1825	16	80	»	»	»	
1826 à 1830	22	25	1829 (11)	27	42	
1831 à 1835	19	01	1831 (12)	23	46	
1836 à 1840	20	75	»	»	»	

1841 à 1845	19	76	»	»	»
1846	24	71	»	»	»
1847	»	»	»	»	»

Notes explicatives.

(1) La diversité des monnaies et les nombreuses variations dans leur valeur, occasionnées par des refontes très-fréquentes sous plusieurs règnes, rendent très-difficile l'appréciation du prix des denrées jusqu'au règne de Louis XI, en 1461.

De Louis VII à Charles le Bel, la valeur du marc d'argent avait varié de 46 sous à 4 livres 10 sous.

Le taux moyen, sous Philippe de Valois, fut à peu près de 6 livres 10 sous. Il monta, sous Jean, son fils, jusqu'à 12 livres 10 sous, cette dernière valeur étant la moyenne de *quatre-vingt-six fixations*, l'une desquelles porta le marc d'argent à 102 livres. Il retomba à 5 livres 10 sous, sous Charles V; — à 10 livres 10 sous, sous Charles VI; — à 8 livres 10 sous, sous Charles VII; — à 9 fr., sous Louis XI; — à 11 fr., sous Charles VIII.

La valeur du *marc d'argent* a continué d'augmenter sous les règnes suivants.

(2) On cite parmi les disettes qui ont affligé Paris et une partie de la France, antérieurement à 1521, celles qui ont eu lieu, savoir : en 651, 779, 843 à 855, 860 à 868, 873 à 876. Les fureurs de la guerre et les dévastations des Normands contribuaient beaucoup à augmenter les famines et les misères horribles du peuple à ces époques éloignées.

De 987 à 994; de 1010 à 1014; de 1027 à 1029, et surtout de 1031 à 1035 (le *mal des ardents* venait encore s'ajouter au fléau de la disette); de 1045 à 1053; de 1059 à 1065;

De 1188 à 1190; de 1194 à 1196; en 1221;

De 1359 à 1361, disette et famine augmentées, sinon causées par les troubles que fomentait Charles le Mauvais;

De 1362 à 1438, disettes excessives, presque continuelles, produites par les ravages de la guerre avec les Anglais et par les désordres de la guerre intestine.

Les disettes étaient d'autant plus désastreuses, que chaque individu consommait, en France, avant le seizième siècle 6 hectolitres de blé par an; cette quantité s'est trouvée réduite à 4 hectolitres et demi pendant le 17e siècle, et, de nos jours, elle n'est plus que de [illegible] hectolitres. La consommation d'une plus grande quantité de viande; l'introduction, dans l'alimentation du peuple, des pommes de terre, des racines, des légumes et des fruits, etc., nous ont préparé des moyens de subsistances presque inconnus de nos ancêtres et nous ont préservés de ces famines cruelles dont ils furent victimes.

Les maux de la guerre ont diminué, et les habitants des campagnes ont pu se livrer avec quelque sécurité à la culture des terres, à partir de 1450, vers la fin du règne de Charles VII, et surtout sous Louis XII, qui allégea les impôts et protégea l'agriculture.

(3) Le pain valait jusqu'à 45 c. le demi-kilogramme.

Le prix du blé monta, dans le cours de cette année jusqu'à ł fr. l'hectolitre, et le pain se vendait 50 c. le demi-kilogramme.

Le prix du blé monta jusqu'à 55 fr. l'hectolitre, et le pain se vendit 5 et 50 c. le demi-kilogramme.

(4) En 1718, l'abondance des récoltes fit baisser le blé au-dessous e 6 fr. l'hectolitre; en 1720, quoique les greniers d'abondance re-orgeassent de blé, il coûta fort cher à cause des changements de nonnaies du système de Law.

En 1725, une pluie continuelle ayant ruiné les récoltes, la disette et la famine firent éprouver d'affreuses souffrances au peuple. Le gouvernement acheta à grands frais des blés étrangers qui furent d'un faible secours.

(5) De 1768 à 1771, il y eut encore des récoltes mauvaises.

(6) Le prix du blé s'est élevé, au mois de juin 1789, à 29 fr. 32 c.

(7) Le blé a valu 26 fr. 66 c. au mois d'août 1793.

(8) Il n'y eut de grains vendus à la halle depuis le 1er juillet 1793 jusqu'au 30 août 1795. Depuis le 1er septembre 1795 jusqu'au 20 mai 1796, le prix du grain fut établi en assignats; il ne fut porté en argent que vers la fin de la même année.

(9) Au mois de juillet 1802, le blé se vendit 36 fr. 30 c. l'hectolitre. Le gouvernement, justement alarmé, chargea une maison puissante de faire de grands achats de grains à l'étranger. Dans l'espace de deux mois, trois cent dix-sept navires, chargés d'un million de quintaux de blé, entrèrent dans nos ports. Aussitôt les inquiétudes furent calmées et les prix baissèrent.

(10) Voir la page 21 du Mémoire.

(11) Au mois de mai 1829, le blé se vendit sur les marchés 33 f. 21 c.

(12) Le maximum du prix du blé a été de 24 fr. 62 c. au mois de juin 1831, et de 28 fr. 15 à la même époque de l'année suivante.

Fixité du prix du blé en France,

MALGRÉ L'ACCROISSEMENT DE LA POPULATION.

Un fait sur lequel on a vivement discuté depuis quelques années, c'est qu'à mesure que la civilisation avance, les parts de produits agricoles qui se distribuent entre tous deviennent meilleures et plus considérables.

Les populations, qui augmentent en nombre, rencontrent un obstacle qui, s'il n'était pas surmonté, deviendrait pour elles une cause de malaise et d'indigence. C'est l'obligation d'étendre la culture sur des terrains que leur infériorité avait fait négliger auparavant, et il en résulte

que leur travail se porte de plus en plus sur des surfaces dont la fertilité naturelle décroît. On a conclu de ce fait que si le revenu des anciens propriétaires s'élevait, c'était uniquement par l'effet de la hausse du prix des denrées agricoles, et que le reste de la population, forcée de payer ces denrées plus cher, voyait empirer sa condition et diminuer le bien-être dont elle avait joui.

Ce qu'on a oublié en tirant ces conclusions d'un fait vrai, c'est qu'à côté du mal se trouve le correctif, et que l'art, dans son développement progressif, fournit aux hommes des moyens d'action dont l'énergie croît sans cesse et compense largement les inconvénients attachés à la mise en valeur de terres moins fécondes que celles qui déjà subvenaient aux besoins alimentaires. La science est la première des forces productives, et vainement l'instrument, quand il s'agrandit, perd-il quelque chose de sa puissance naturelle ; il suffit que les mains qui s'en servent acquièrent plus d'habileté pour qu'il rende autant ou davantage.

Les recherches de M. Moreau de Jonnès (1) ne permettent pas de douter que telle n'ait été la marche des choses dans notre pays. La population y a presque doublé depuis l'année 1700, et plus de deux millions d'hectares ont été ajoutés au domaine affecté aux céréales. Eh bien, malgré l'infériorité comparative des portions du sol successivement défrichées, le produit s'est accru de telle sorte, que la récolte donne aujourd'hui par tête 541 litres au lieu de 472. En 1700, 11,607,000 hectares produisaient 92,856,000 hectolitres de grains de toutes les espèces ; en 1840, 13,990,000 hectares en rendaient 182,516,800, et, défalcation faite des semences, à raison de deux hectolitres par hectare, on trouve pour la première époque 69,642,000 hectolitres applicables à la consommation, et pour la seconde 154,536,800, ou par tête 354 et 457 litres disponibles.

Comment expliquer une telle augmentation ? par une raison fort simple. En 1700, l'hectare ne rendait que

(1) *Statistique de l'Agriculture de la France*. 1 vol. in-8, chez Guillaumin. 1848.

8 hectolitres réduits à 6 par le prélèvement des semences; en 1840, l'hectare en rendait en moyenne 13, 14, et en laissait pour la consommation plus de 11, et cela malgré la moindre qualité des terrains sur lesquels se sont étendues les exploitations nouvelles. Voilà quel a été l'effet des progrès de la science rurale. Des procédés plus efficaces ont été appliqués au travail du sol, et le rapport entre la quantité des subsistances et celle de la population s'est largement amélioré.

Ce n'est pas tout : tandis que la masse des céréales augmentait plus vite que la masse des consommateurs, d'autres produits alimentaires se multipliaient ou venaient prendre place sur un sol où ils étaient inconnus; et comme aux 103 litres de grain dont la population dispose maintenant par tête, en sus des 354 qu'elle avait en 1700, il faut ajouter environ 240 litres de pommes de terre et de légumes farineux, c'est la preuve que de nos jours les parts, en moyens de subsistance, sont beaucoup plus considérables qu'elles ne l'ont jamais été.

On le voit : la population, en France, a pu, à mesure qu'elle s'amassait sur le sol, étendre ses labeurs sur des fonds moins généreusement doués par la nature, sans que la vie lui soit devenue plus difficile. Des découvertes successives, des connaissances nouvelles ont suppléé avec avantage à la réduction des facultés naturellement productives d'un territoire dont il fallait mettre en culture des portions moins bonnes que les autres; et des labeurs plus ingénieux et plus féconds lui ont permis de croître à la fois en nombre et en aisance.

Il est une objection toutefois qui appelle l'attention. Le prix des produits passe pour s'être élevé graduellement; il est naturel d'en induire que le fait ne se serait pas accompli si l'exploitation forcée de terres de qualité inférieure n'exigeait maintenant une plus grande somme de travail humain qu'aux temps où la culture se confinait sur les meilleures portions de territoire. Admettrions-nous que les prix se sont accrus, et il y aurait à rechercher si, en réalité, il ne s'agit pas uniquement ici d'un simple changement dans la valeur respective des produits alimentaires et des produits manufacturiers dont

les uns seraient devenus relativement beaucoup plus abondants que les autres ; car il est évident que dans la plupart des États de l'Europe, les classes ouvrières sont à présent non-seulement mieux vêtues, mieux logées, mieux meublées, mais aussi mieux nourries que durant le siècle dernier ; mais, sans contester qu'il 'y ait une tendance marquée au renchérissement des denrées agricoles, là où s'accumulent des populations étrangères au travail des champs, tendance dont les effets fâcheux sont contenus d'une part par la hausse progressive des salaires, et de l'autre par la baisse également progressive du prix des objets fabriqués, nous disons qu'en France, cette tendance ne se manifeste pas, et que les choses nécessaires à l'alimentation, prises dans leur ensemble, ne sont pas plus chères qu'elles ne l'étaient avant 1789.

M. Moreau de Jonnès s'est occupé des prix. Il évalue à 11 fr. en 1700, et à 14 fr. en 1840, le prix de l'hectolitre de céréales de toutes les sortes, et s'étonne que quelques personnes aient supposé que les céréales n'aient point renchéri depuis un siècle. Nous sommes de ces personnes, et voici nos raisons pour ne pas nous rendre à l'avis du savant et habile statisticien.

Ce n'est pas seulement par la valeur comparative du marc d'argent qu'il faut apprécier les prix, aux diverses époques, c'est en joignant à cette sorte d'appréciation celle que M. Leber, dans son *Essai sur l'appréciation de la fortune privée, au moyen âge* (1), appelle le pouvoir de l'argent monnayé ; et nous pensons que la différence de pouvoir, aux deux époques, équivaut bien à celle du prix nominal des céréales.

En second lieu, il faudrait, pour se rendre un juste compte de la dépense en nourriture, à chaque époque, en calculer à la fois tous les éléments. Aujourd'hui, les pommes de terre et les légumes tiennent, dans l'alimentation, une place qu'elles n'y avaient pas en 1700, et les céréales auraient pu croître en valeur, sans qu'il fît plus cher vivre, si, sur le même sol, étaient récoltés d'autres

(1) 1 vol. in-8, chez Guillaumin, 1847.

produits obtenus à meilleur marché, et également employés à subvenir aux besoins de la consommation.

Enfin, nous ne saurions admettre qu'on ait des informations suffisamment exactes sur le montant réel des prix d'autrefois. Sous le nom de *blé*, se confondaient sur les marchés tous les grains affectés à l'usage des populations, et, à mesure que le froment a paru en plus grande proportion, au milieu des autres céréales, les mercuriales ont dû s'élever. Ce qu'on remarque dans les évaluations anciennes, c'est leur extrême inégalité. Les transports étaient fort onéreux, souvent impossibles, et, dans les moments d'abondance, des denrées sans acheteurs se vendaient à fort bas prix. En revanche, les prix devenaient excessifs dans les moments de pénurie, et ces moments revenaient si fréquemment, qu'on éprouvait d'ordinaire trois disettes et une famine, dans un espace de moins de douze ans. M. Moreau de Jonnès lui-même l'a constaté et répété plusieurs fois, dans le cours de son travail.

Ces raisons pour ne pas admettre le renchérissement des ressources alimentaires en France ont assurément du poids ; il en est une cependant qui en a davantage encore ; c'est que, depuis l'époque où les prix ont été régulièrement constatés, et cette époque a commencé il y a cinquante ans, la valeur vénale du blé n'a pas changé. Ainsi, à partir de 1797 jusqu'à l'année 1848, nous trouvons les prix suivants pour cinq moyennes successives de dix années chacune :

De 1797 à 1807,	le prix a été par hectol.,	20 fr.	20 c.
De 1807 à 1817,	—	21	84
De 1817 à 1827,	—	19	69
De 1827 à 1837,	—	19	03
De 1837 à 1847,	—	20	05

Un autre document confirme pleinement ce fait dont le relevé général des prix rend témoignage. M. Delessert, alors préfet de police, a publié la collection officielle des ordonnances de police depuis 1800 jusqu'à 1844. On y remarque le tableau de la taxe du pain à Paris, dans chacune des années mentionnées, et en formant deux moyennes de vingt-deux années chacune, on trouve que c'est durant la dernière que le prix a été le moindre.

Cette fixité du prix des céréales, malgré l'accroissement successif des populations, n'a rien qui puisse étonner ceux qui ont suivi avec quelque attention la marche des progrès agricoles. Pour notre part, nous connaissons des terres qui, il y a trente ans, rendaient à peine 12 hectolitres de froment, et qui, maintenant, en rendent 20. C'est une valeur additionnelle, pailles comprises, de 170 francs; et, comme cette valeur n'exige pas un surcroît de dépenses de plus de 75 francs, elle est remboursée avec un profit tel qu'il n'y a pas eu besoin de hausse du prix des produits, pour déterminer les cultivateurs aux sacrifices nécessaires pour en multiplier la quantité.

HIP. PASSY.

Ce qu'a coûté la guerre à la France et à l'Angleterre depuis 1838.

M. Michel Chevalier a relevé, dans son dernier ouvrage, les dépenses faites en France et en Angleterre, tant pour les armées de terre que pour les armées de mer. Ces rapprochements sont un puissant argument en faveur de la paix à laquelle aspirent toutes les nations.

Voici quel a été le montant de la dépense effective de la marine en France et en Angleterre, année par année, depuis 1838, et quel a été l'accroissement, année par année, relativement à 1838.

Dépenses de la marine en France et en Angleterre.

	Dépenses en France.	Accroissement sur 1838.	Dépenses en Angleterre.	Accroissement sur 1838.
1838...	72 510 264	»	114 130 000	»
1839...	80 464 354	7 954 090	138 535 000	24 405 000
1840...	98 943 215	26 432 951	141 300 000	27 170 000
1841...	125 181 434	52 671 170	162 822 000	49 692 000
1842...	133 012 992	60 502 728	167 660 000	53 530 000
1843...	121 928 858	49 418 594	166 752 000	52 622 000
1844...	126 451 570	53 941 306	147 965 000	33 835 000
1845...	117 845 900	47 335 636	171 902 000	57 772 000
1846...	133 966 635	61 456 371	197 037 000	82 907 000
Totaux en s'arrêt. à 1845.		298 256 475		299 026 000
— comprenant 1846.		359 712 846		381 933 000

Pour la marine française, les chiffres indiqués ici sont tirés des lois des comptes définitifs. Sauf l'année 1846, à l'égard de laquelle M. M. Chevalier a puisé dans la situation provisoire. Pour la marine anglaise, M. Chevalier a eu recours aux documents officiels tels qu'ils sont résumés par M. Porter, *Progress of the nation*, chapitre *war expenditure*, p. 516, édition de 1847.

Le tableau suivant indique quel a été le montant de la dépense effective de l'armée de terre en France et en Angleterre, depuis 1838, et quel a été l'accroissement de chaque année, relativement à 1848.

Dépense des armées de terre en France et en Angleterre.

	Dépense en France.	Accroissement sur 1838.	Dépense en Angleterre.	Accroissement ou diminution sur 1838.
1838...	239 638 285	»	207 050 000	»
1839...	240 913 951	1 275 666	214 523 000	+ 7 473 000
1840...	367 996 438	128 358 153	215 231 000	+ 8 181 000
1841...	386 557 270	146 918 985	207 859 000	+ 809 000
1842...	383 208 801	143 570 516	206 144 000	— 906 000
1843...	349 727 225	110 088 940	199 678 000	— 7 372 000
1844...	333 663 057	94 024 772	204 626 000	— 2 424 000
1845...	339 187 051	99 548 766	223 563 000	+16 513 000
1846...	386 412 918	146 774 633	228 796 000	+21 746 000
Totaux........		1 870 560 431		+44 020 000

Pour l'armée française, la dépense de 1846 portée ici n'est encore qu'une dépense présumée, telle qu'elle est indiquée par la situation provisoire. Les données de ce tableau ont été puisées aux mêmes sources que celles du tableau qui concerne la marine. Pour l'Angleterre, on a réuni ici les dépenses qui sont partagées entre les deux budgets distincts de l'armée proprement dite et de l'ordonnance.

On sait que l'armée de l'Inde est à la charge, non du gouvernement, mais de la compagnie ; il s'y trouve 30,000 hommes de troupes britanniques.

Dans le tableau suivant, on peut comparer le total des dépenses militaires de la France et de l'Angleterre, année par année, depuis 1838, ainsi que l'accroissement de ces dépenses par chaque année, relativement à 1838.

Total des dépenses militaires en France et en Angleterre depuis 1838.

ANNÉES.	DÉPENSE EN FRANCE.	ACCROISSEMENT SUR 1838.	DÉPENSE EN ANGLETERRE.	ACCROISSEMENT SUR 1838.	EXCÉDANT de la DÉPENSE DE LA FRANCE sur celle DE L'ANGLETERRE.
1838	373 743 739	»	321 180 000	»	»
1839	382 813 490	9 069 751	353 058 000	31 878 000	29 755 490
1840	528 996 392	155 252 653	356 531 000	35 351 000	172 465 392
1841	570 769 565	197 025 826	371 681 000	50 501 000	199 088 565
1842	574 393 912	200 650 173	373 804 000	52 624 000	200 589 912
1843	529 649 888	155 906 149	366 430 000	45 250 000	165 219 888
1844	517 652 883	143 909 144	352 591 000	31 411 000	155 061 883
1845	516 362 951	142 619 212	395 465 000	74 285 000	120 897 951
1846	576 909 553	203 165 814	425 833 000	104 653 000	151 076 533
	Totaux.......	1 207 598 722		425 953 000	1 202 155 634

Les budgets de la guerre et de la marine ne comprennent pas chez nous toutes les dépenses militaires. Il faut y joindre quatre articles qui, en Angleterre, sont, les uns sans équivalents, les autres englobés dans les dépenses rangées sous les trois titres : *navy*, *army*, *ordnance*. Ce sont : 1° les pensions militaires; 2° la dotation de la Légion d'honneur, qu'il faut regarder comme dépense militaire, puisque seuls les légionnaires de l'armée de terre et de mer reçoivent un traitement; 3° la dotation de la caisse des invalides de la marine, en tant qu'elle ne fait pas double emploi avec d'autres chapitres du budget; 4° enfin la somme inscrite au budget du ministère du commerce, pour être décernée en primes à l'industrie de la grande pêche, afin de former des matelots. De ces quatre dépenses, la première a baissé de plus de 5 millions, depuis 1838 ; elle reste encore à 40 millions; la seconde, la Légion d'honneur, est à peu près fixe de 7 millions. Pour la troisième, la caisse des invalides de la marine, il ne faut compter que les rentes immobilisées qui sont invariablement de 4,624,629 fr. Enfin, les encouragements à la pêche maritime sont de 4 millions aujourd'hui ; ils étaient de 4 millions et demi en 1838; ils ont même été de 5,621,726 fr., en 1840. En Angleterre, le total des pensions et rémunérations analogues payées sur le budget de la marine, de la guerre ou de l'ordonnance a été, du 31 mars au 1er avril 1846, de 71,174,397 fr.

Il est curieux de rapprocher des documents ci-dessus les dépenses des ministères de la guerre et de la marine sous l'empire, d'après les *Mémoires d'un ministre du trésor*.

Budget de la guerre sous l'empire.

	Guerre.	Marine.	Total.
1802...........	»	»	315,000,000
Moyenne de 1803-4-5....	270,000,000	147,000,000	417,000,000
1806...........	434,072,000	149,119,000	583,191,000
1807...........	343,549,000	117,307,000	460,856,000
1808...........	378,328,000	115,571,000	493,899,000
1809...........	398,286,000	110,475,000	508,761,000
1810...........	379,064,000	120,828,000	499,892,000
1811...........	506,096,000	157,000,000	663,096,000
1812...........	558,000,000	164,000,000	722,000,000
1813...........	673,000,000	143,000,000	816,000,000

« En résumé, dit M. Michel Chevalier, le total des excédants des dépenses militaires pendant les huit années successives, de 1839 à 1846, sur l'exercice 1838, est de 1,208 millions ; et 1846 surpasse 1838 de 200 millions. La France, bien plus pauvre que l'Angleterre, s'est chargée beaucoup plus. De 1840 à 1846, la France a dépensé 515 à 575 millions contre 350 à 425 millions : de sorte que la guerre que nous n'avons pas faite et que nous ne pouvions pas faire, nous coûtait tous les ans 120 à 160 millions de plus qu'à nos émules.

« De cette manière, en huit ans, de la fin de 1838 à la fin de 1846, nous nous étions appauvris, en comparaison de l'Angleterre, de 1,202 millions. Nos dépenses militaires étaient montées sur un tel pied, que c'est juste autant qu'il fallut à Napoléon jusqu'en 1811. »

HISTOIRE

de l'abolition de l'esclavage dans les colonies anglaises.

Faisons d'abord le bilan de la cause de l'émancipation. Depuis quelques années l'esclavage a tour à tour perdu et gagné du terrain. Voici quelles ont été ses pertes les plus récentes. Le 25 février 1847, la majeure partie des esclaves bohémiens de la Valachie, tous les esclaves du domaine de l'État, du clergé et des établissements publics, ensemble 60,000 individus étaient rendus à la liberté. Le mois suivant (mars 1847), le gouvernement égyptien décrétait l'abolition de l'esclavage. Immédiatement après cette annonce, une baisse de 60 p. 100 avait lieu sur le marché des nègres (1). Le bey de Tunis imitait, quelque temps après, le gouvernement égyptien. La Suède et le Danemark prenaient des mesures décisives pour amener dans leurs colonies la fin du régime de l'esclavage. En 1846 les états de Suède avaient voté une somme de 50,000 gourdes (250,000 fr.) pour le rachat des esclaves de la po-

(1) *Histoire de l'esclavage pendant les deux dernières années*, par M. Victor Schœlcher.

te île Saint-Barthélemy; dans les colonies danoises, l'es- avage se transformait graduellement en apprentissage.

Enfin, en 1848, le gouvernement provisoire de la Ré- ublique abolissait brusquement l'esclavage dans les co- onies françaises.

En revanche, il faut le dire, l'esclavage gagne chaque our plus de terrain à Cuba et au Brésil; le commerce es esclaves de la côte d'Afrique est dans un état floris- ant, et il semble que les croisières si coûteuses que la 'rance et l'Angleterre entretiennent sur ces côtes n'aient our résultats que d'augmenter d'une part les profits des égriers, et de l'autre les souffrances des malheureux ègres transportés.

Aux États-Unis, l'esclavage demeure à peu près sta- ionnaire.

Si l'on veut savoir pourquoi la grande cause de l'aboli- tion de l'esclavage fait, en réalité, si peu de progrès, pourquoi l'esclavage se déplace plutôt qu'il ne s'éteint, malgré les efforts gigantesques que les nations euro- péennes et notamment l'Angleterre ont tentés, pour le supprimer, on n'a qu'à lire attentivement l'histoire de l'émancipation dans les colonies anglaises; on y verra que si l'esclavage a jusqu'à présent résisté aux efforts des abolitionnistes, c'est qu'ils ont employé contre lui la plus mauvaise arme de l'arsenal économique, l'arme de la prohibition; c'est qu'ils ont *prohibé* l'importation du travail esclave, au lieu d'encourager, par un régime éco- nomique plus libéral, l'importation du travail libre.

Nous résumerons donc l'histoire de cette grande œuvre d'humanité, qui a été en même temps une très-cu- rieuse, et pourquoi ne le dirions-nous pas, une très- mauvaise opération économique.

Dix années furent consacrées à préparer l'émancipa- tion dans les colonies anglaises. Le 15 mai 1823, M. Fo- wel Buxton, d'après le désir de son illustre collègue M. Wilberforce, saisit la chambre d'une proposition re- lative à l'abolition de l'esclavage. M. Canning amenda la motion de M. Buxton, et le parlement décida que des mesu- res seraient prises pour améliorer l'état moral des noirs et les préparer à la liberté. Dans une circulaire du 9 juil-

let 1823, lord Bathurst communiqua ces résolutions aux législations coloniales et leur enjoignit de s'y conformer.

Les intentions de la métropole rencontrèrent de vives résistances de la part des planteurs des colonies. Les mesures préparatoires recommandées dans la circulaire de lord Bathurst ne furent point remplies ou le furent mal. En 1831, le gouvernement, sans écouter les réclamations des colons, préluda à l'émancipation générale en affranchissant les esclaves des domaines de la couronne. Enfin, le 18 mai 1833, lord Stanley présenta au parlement britannique un bill pour l'abolition de l'esclavage. Adopté par la Chambre des communes, le 1[?] juin 1833, et par la Chambre des lords, dans la nuit du 25 du même mois, ce bill fut sanctionné par la couronne le 28 août suivant.

Voici quelles étaient les clauses de l'acte d'émancipation :

I. — Une indemnité de vingt millions de livres sterling était accordée aux propriétaires d'esclaves.

II. — Les esclaves âgés de six ans et au-dessus, au 1er août 1834, passaient à l'état d'apprentis travailleurs. On en fit trois catégories :

Les apprentis travailleurs ruraux attachés au sol ;

Les apprentis travailleurs ruraux non attachés au sol ;

Les apprentis travailleurs non ruraux.

Six années d'apprentissage furent imposées aux deux premières classes, et quatre années à la troisième, à dater du 1er août 1834.

Les maîtres eurent droit au travail de leurs ci-devant esclaves devenus apprentis, à la charge de pourvoir à leur entretien.

La quantité de travail exigible d'un apprenti fut limitée à 45 heures par semaine.

Les travailleurs noirs eurent la faculté de racheter les années de travail qu'ils devaient fournir à leurs maîtres.

Le jugement des crimes et délits commis par les apprentis fut déféré aux magistrats.

Nous ne mentionnons pas les dispositions secondaires.

Ainsi, vingt millions de livres sterling payés en ar-

nt, plus le droit au travail de la génération esclave, ndant une période de quatre et de six années, tel fut prix de rachat alloué aux propriétaires des colonies.

La population esclave des possessions anglaises des ndes occidentales se composait de 780,933 individus. n calculant leur valeur d'après la moyenne des prix de ente de 1822 à 1830, soit à raison de 1,400 fr. par ête, on aura un total de 1,132,043,668 fr. L'indemnité écuniaire s'élevant à 500 millions de francs, soit à 35 fr. 61 c. par tête, formait les 3/7 environ de la vaeur totale de la population rachetée.

L'indemnité accordée en travail servait à couvrir les uatre autres septièmes. On évalue à 7 1/4 années, la uantité de travail que peut donner en moyenne une génération esclave aux Antilles anglaises. En conférant ux planteurs pour une période de quatre et de six annnées le droit au travail de la génération rachetée, on leur fournissait donc plus des 4/7 de sa valeur, et, par conséquent, on leur payait largement leur propriété.

Cependant cette combinaison qui semblait devoir satisfaire tout le monde ne satisfit personne. Les nègres qui avaient compté sur une liberté immédiate supportèrent impatiemment le régime de l'apprentissage. On vit des apprentis se racheter à des prix véritablement exorbitants. Quelques-uns payèrent 3 à 4,000 fr. une année de liberté. A la Jamaïque, le montant des transactions de cette nature s'éleva, depuis le 1er août 1834 jusqu'au 1er août 1838 à la somme de 300,000 dollars (1,620,000 fr.). Les propriétaires, à leur tour, obligés de se soumettre à la surveillance sévère des agents du gouvernement, se fatiguèrent bientôt de ce nouveau régime; au bout de quatre années, ils se décidèrent, généralement, à abandonner aux apprentis ruraux les deux années qui restaient encore à courir. Le 1er août 1838 fut donc un grand et magnifique jour de fête aux Antilles anglaises et à l'île Maurice. Malheureusement la fête ne dura guère, du moins pour les planteurs. Devenus libres, les affranchis refusèrent en masse de retourner à ces ateliers maudits où jusqu'alors ils n'avaient guère reçu que des coups de fouet en échange de leur travail; les

uns se mirent à cultiver des terrains vagues, les autres entreprirent divers petits métiers; il fallut l'appât de salaires considérables pour engager ceux qui restaient à retourner aux plantations; le prix de la journée de travail subit des fluctuations tout à fait extraordinaires; aux époques des récoltes, on le vit monter, chose exorbitante! jusqu'à 5, 10 et même 15 fr., tant l'*offre* était faible, et la *demande* forte. Que deviennent, après cela, les déclamations de ceux qui affirment que l'ouvrier est forcément, nécessairement exploité par le maître? Aux Antilles anglaises, grâce à la disproportion que nous venons de signaler, c'était le maître qui se trouvait exploité par l'ouvrier, et il l'était si bien, qu'au bout de quelques mois un grand nombre de plantations furent abandonnées, et que la production du sucre diminua de plus d'un tiers. Elle augmenta, au contraire, considérablement, et par le fait même de ce désastre, aux Indes orientales.

Voici le tableau de la production du sucre dans les possessions britanniques avant et après l'émancipation (1) :

LIEUX d'importation.	PÉRIODE d'esclavage. (1814 à 1834.)	PÉRIODE d'apprentissage. (1835 à 1838.)	PÉRIODE DE LIBERTÉ		
			1839.	1840.	1841.
	Quintaux.	Quintaux.	Quintaux.	Quintaux.	Quintaux.
Indes occident.	3 640 712	3 487 801	2 824 106	2 210 226	2 151 1[illegible]
Maurice (2)...	538 954	549 872	618 705	547 007	696 6[illegible]
Indes orient....	94 172	244 630	519 125	435 337	1 159 2[illegible]
Totaux.	4 273 838	4 282 303	3 961 937	3 190 570	3 987 [illegible]

Les planteurs des Indes occidentales subirent, par suite de la diminution de la production du sucre, *une perte* énorme, une perte dont le chiffre dépassa de beaucoup celui de l'indemnité qui leur avait été allouée. A la Guyane,

(1) Ce tableau est emprunté à la troisième publication du département de la marine, p. 172.

(2) La moyenne pour Maurice et pour l'Inde Anglaise, en ce qui concerne la première période, n'est prise que sur les années 1833 et 1834.

par exemple, la valeur d'un grand nombre de propriétés tomba presque à rien. Voici, à cet égard, des chiffres significatifs que nous empruntons à un rapport de M. le comte de Castelnau, publié dans la *Revue coloniale* (1).

Habitations vendues.	Valeur en l. st.	Valeur pendant le régime de l'escl.
1838.		
Anna Catherina,	30 000	50 000
Providence,	38 000	80 000
Thomas,	20 000	40 000
1840.		
Windsor-Forest,	45 000	85 000
Rome and Houston,	40 000	100 000
1844.		
Grœnvelt,	10 000	35 000
1845.		
Baillie's Hope,	7 000	50 000
Vreedestein,	4 000	30 000
1846.		
Haarlem,	3 500	50 000
Gœd Fortuin,	1 700	35 000

On voit que la situation a été s'aggravant d'année en année. Dans d'autres colonies, à la vérité, telles qu'Antigoa et la Barbade où les terres disponibles manquaient, où la population se trouvait plus pressée qu'à la Guyane, les désastres ont été beaucoup moindres.

La Jamaïque et la Trinité partagèrent le sort de la Guyane. Néanmoins, le désastre de la production du sucre ne diminua point la prospérité générale de ces colonies. Le travail qui s'était éloigné des plantations, ne demeura pas inactif, il féconda d'autres branches de la production. On trouve la preuve évidente de ce fait dans le tableau des exportations de la Grande-Bretagne aux Indes occidentales et à Maurice. Pendant les quatre dernières années du régime de l'esclavage, ces exportations n'avaient été que de 275,347,825 fr.; pendant les quatre années d'apprentissage, elles se sont élevées à 350,144,325 fr.; enfin, dans les quatre premières années de liberté, elles

(1) Août 1847.

ont dépassé 400 millions (1). On voit que si les propriétaires de plantations ont souffert, en revanche le reste de la population a prospéré.

Mais il aurait certainement mieux valu que personne ne souffrît; il aurait mieux valu que l'émancipation se fût accomplie de telle sorte que personne n'eût à subir de dommage par le fait du passage du régime de l'esclavage au régime de la liberté. Etait-ce possible? L'émancipation pouvait-elle être *immédiatement* une aussi bonne affaire au point de vue économique, qu'elle l'était au point de vue de l'humanité? Nous en sommes, pour notre part, bien convaincu. Seulement, il aurait fallu qu'en préparant l'émancipation, la métropole eût veillé à ce que le travail ne manquât point sous le régime de liberté; il aurait fallu que des importations de travailleurs étrangers établissent un juste équilibre entre l'offre et la demande des bras. Les salaires se seraient ainsi maintenus à un taux modéré, équitable, et la production du sucre, au lieu de fléchir, se serait vraisemblablement accrue. L'émancipation aurait été avantageuse pour tout le monde.

Ce qui nous porte à croire que l'émancipation anglaise aurait pu n'être point suivie d'une diminution dans la production du sucre, et par conséquent, d'une dépréciation des propriétés des planteurs, c'est l'exemple de ce qui s'est passé à l'île Maurice. Dans cette colonie, la production du sucre n'a cessé de s'accroître depuis l'émancipation; cependant, à l'île Maurice, comme aux Indes occidentales, le sucre était, dès l'origine, cultivé par des esclaves; et lorsque vint le jour de l'émancipation, les affranchis mauriciens se conduisirent exactement comme leurs frères des Antilles. Ils abandonnèrent en masse les plantations. Mais les planteurs eurent le bon esprit de commander aussitôt au Bengale, où les travailleurs affluaient, où le salaire était tombé à 8 ou 9 centimes par jour, des cargaisons d'émigrants, afin de remplir les vides que l'émancipation avait faits dans les cadres de leurs ateliers. En quelques années, 25,458 émigrants furent introduits de cette façon dans la colonie. Les planteurs

(1) Gustave du Puynode, *De l'esclavage et des colonies.*

trouvaient le plus grand avantage à cette émigration qui leur permettait de continuer leurs cultures et même de les développer plus que jamais ; les émigrants, de leur côté, y gagnaient une amélioration considérable de leur position.

Des compagnies se formèrent pour l'immigration ; elles recevaient les demandes des colons mauriciens qui manquaient de travail, engageaient des travailleurs pour trois ou pour cinq années, les embarquaient, puis se faisaient rembourser leurs avances et leur commission par les planteurs. Voici le détail d'une de ces opérations :

DÉPENSES.

d'importation d'un travailleur Couli.

Avances de salaires (six mois) à 5 roupies par mois,	30 roupies.		
Habillement,	4		
Provisions,	4		
Droits de police,	1		
Honoraires du médecin,	1		
Passage,	30		
Commission,	20		
Assurance,	2		
	92 roupies à fr. 2 50 = fr.		230 »

Salaires.

Pour 5 années ou 60 mois à 5 roupies ou 2 doll. 1/2. Doll.	150		
A déduire l'avance, de 30 roup. faite à Calcutta. Doll.	15		
	135 — à fr. 5	=	675 »

Provisions.

50 liv. de riz par mois à 4 doll. le sac de 168 liv. Doll.	1 35		
Dhâ, ghy, sel, etc.	1 25		
Par mois. Doll.	2 60		
Ou pour soixante mois 156 doll. »		=	780 »
			1,685 »

Frais annuels.

		Report...	1,685 »
2 couvertures à 80 c. doll.	1 60		
1 jaquette,	0 50		
1 paire d'boutys,	0 60		
1 bonnet,	0 25		
Honoraires du médecin,	1 »		
Médicaments,	0 50		
Ustensiles de cuisine,	0 25		
Doll.	4 70		
Ou pour 5 ans 25 50 dollars.			117 50
Passage à Calcutta après les engagements remplis, 10 dollars.			50 »
		Fr.	1 852 50

Ainsi, les cinq années de travail du Couli engagé revenaient au planteur à 1,852 fr. 50 c., soit en comptant 300 journées de travail par an, à 1 fr. 25 c. par jour. Sur cette somme, l'entrepreneur d'immigration prélevait 20 roupies ou 50 fr., c'est-à-dire à peu près 2 p. 100 de commission; le travailleur recevait, tant en argent qu'en nature, 1,647 fr. 80 c., ou 1 fr. 9 c. par jour; le restant se trouvait absorbé par les frais de transport. L'opération n'était, comme on voit, pas moins avantageuse pour l'ouvrier que pour le planteur.

Des abus se glissèrent dans ce commerce de travail libre; les engageurs abusèrent de l'ignorance des *Coulis* (1); l'engagement dégénéra en une sorte d'esclavage; les abolitionnistes se plaignirent, et le gouvernement, pour satisfaire à leurs réclamations, défendit l'immigration. Mais au bout de quelque temps, la rareté du travail avait mis de nouveau la colonie à deux doigts de sa perte; le gouvernement revint alors sur sa décision, à la condition que les engagements ne dépasseraient pas la durée d'un an, et que les frais de transport et de rapatriement des engagés seraient à la charge des colonies. A peine cette décision fut-elle connue à Maurice, que l'immigration recommença (fin de 1842); en 1843, l'île Maurice n'importa pas moins de 46,014 Coulis, dont 6,770 femmes,

(1) *Couli* vient d'un mot turc qui signifie *serviteur;* on désigne sous ce nom, dans l'Inde, les Hindous de basse classe, qui se mettent au service des maisons turques comme cultivateurs, porte-faix ou domestiques

et depuis cette époque, le mouvement a continué sans interruption.

Le nombre des travailleurs effectifs, avant l'abolition de l'esclavage, était de 28,000 à Maurice. Au dire du comité du conseil législatif de l'île, bien que le nombre des travailleurs soit actuellement de 40,000, la somme de travail obtenue équivaut seulement au travail de 23,000 esclaves. Cependant, la récolte moyenne de 1820 à 1824 ne dépassait pas 22 millions de livres de sucre. Dans les cinq années suivantes, la moyenne de la production s'élevait à 42 millions de livres. En 1832, le montant de la récolte était de 73 millions de livres. En 1845, la colonie produisait au delà de 80 millions de livres de sucre, et cette récolte si considérable était faite, d'après le témoignage du gouverneur, avec une rapidité sans exemple (1). Ces chiffres ne prouvent-ils pas à l'évidence que la production du sucre ne peut que gagner à la substitution du travail libre au travail esclave?

Malheureusement, les colonies des Indes occidentales n'ont pas usé aussi largement que l'île Maurice des ressources de l'immigration; elles ont reçu, à la vérité, des travailleurs de l'Afrique, de Madère, de l'Inde et même de la Chine, mais en quantité tout à fait insuffisante. Le manque de travail, telle est encore aujourd'hui leur grande plaie. Si l'immigration y avait été, dès l'origine, largement organisée, si à l'époque même de l'émancipation, ces colonies avaient été pourvues du supplément du travail libre qui leur était indispensable, il est probable qu'aucun désastre n'aurait marqué la transition des deux régimes.

On commence, du reste, à comprendre, en Angleterre, combien le procédé de la *prohibition* pure et simple du travail esclave est inefficace pour l'abolition de l'esclavage. Le gouvernement anglais est vivement sollicité chaque jour de rappeler les navires en croisière sur la côte d'Afrique. Récemment encore, l'*Economist* constatait que toutes les horreurs de la traite avaient leur source dans cette prohibition d'ailleurs si inefficace.

(1) *Rapport des commissaires de l'émigration et des terres coloniales.* — Revue coloniale, février 1847.

« Nous ne voyons pas, ajoutait l'*Economist*, pourquoi l'humanité serait bannie de ce commerce, pourquoi le transport des nègres à Cuba et au Brésil ne s'accomplirait pas aussi régulièrement, et presque aussi humainement que le transport des Irlandais à Liverpool, ou de Belfast à New-Yorck. Il en serait certainement ainsi, si les croiseurs de Sa Majesté britannique ne traitaient point le transport des nègres comme un commerce de contrebande. »

Si l'interdiction était levée, il est présumable que l'importation des travailleurs d'Afrique vers les Antilles anglaises prendrait aussi un très-grand développement, et que les vides de la population ouvrière y seraient bientôt comblés ; il est probable, enfin, que l'immigration des travailleurs libres se substituerait graduellement partout à l'immigration des travailleurs esclaves.

Quoi qu'il en soit, et malgré les fautes qui ont été commises dans l'émancipation anglaise, cette grande mesure n'a point, comme quelques-uns l'assurent, amené la ruine des colonies : si la production du sucre a reçu une atteinte profonde, par suite des mesures maladroites de l'émancipation, en revanche, la production de la plupart des denrées alimentaires s'est considérablement développée. Vienne la complète abolition du vieux régime colonial, vienne la liberté des échanges pour les colonies comme elle est venue pour la métropole, et ces féconds territoires, débarrassés des misères et des ignominies de l'esclavage, verront luire enfin des jours de prospérité et de grandeur comme la liberté seule en sait donner.

G. DE MOLINARI.

L'ÉTAT.

Je voudrais qu'on fondât un prix, non de cinq cents francs, mais d'un million, avec couronnes, croix et rubans, en faveur de celui qui donnerait une bonne, simple et intelligible définition de ce mot : l'ÉTAT.

Quel immense service ne rendrait-il pas à la société !

L'ÉTAT ! Qu'est-ce ? où est-il ? que fait-il ? que devrait-il faire ?

Tout ce que nous en savons, c'est que c'est un personnage mystérieux, et assurément le plus sollicité, le plus tourmenté, le plus affairé, le plus conseillé, le plus accusé, le plus invoqué et le plus provoqué qu'il y ait au monde.

Car, Monsieur, je n'ai pas l'honneur de vous connaître, mais je gage dix contre un que depuis six mois vous faites des utopies, et si vous en faites, je gage dix contre un que vous chargez l'État de les réaliser.

Et vous, Madame, je suis sûr que vous désirez du fond du cœur guérir tous les maux de la triste humanité, et que vous n'y seriez nullement embarrassée, si l'État voulait seulement s'y prêter.

Mais, hélas! le malheureux, comme Figaro, ne sait ni qui entendre, ni de quel côté se tourner. Les cent mille bouches de la presse et de la tribune lui crient à la fois :

« Organisez le travail et les travailleurs.

Extirpez l'égoïsme.

Réprimez l'insolence et la tyrannie du capital.

Faites des expériences sur le fumier et sur les œufs.

Sillonnez le pays de chemins de fer.

Irriguez les plaines.

Boisez les montagnes.

Fondez des fermes-modèles.

Fondez des ateliers harmoniques.

Colonisez l'Algérie.

Allaitez les enfants.

Instruisez la jeunesse.

Secourez la vieillesse.

Envoyez dans les campagnes les habitants des villes.

Pondérez les profits de toutes les industries.

Prêtez de l'argent, et sans intérêt, à ceux qui en désirent.

Affranchissez l'Italie, la Pologne et la Hongrie.

Élevez et perfectionnez le cheval de selle.

Encouragez l'art, formez-nous des musiciens et des danseuses.

Prohibez le commerce et, du même coup, créez une marine marchande.

Découvrez la vérité et jetez dans nos têtes un grain de

raison. L'État a pour mission d'éclairer, de développer, d'agrandir, de fortifier, de spiritualiser et de sanctifier l'âme des peuples. »

— « Eh ! Messieurs, un peu de patience, répond l'État d'un air piteux.

« J'essayerai de vous satisfaire, mais pour cela il me faut quelques ressources. J'ai préparé des projets concernant cinq ou six impôts tout nouveaux et les plus bénins du monde. Vous verrez quel plaisir on a à les payer. »

Mais alors un grand cri s'élève : « Haro ! haro ! le beau mérite de faire quelque chose avec des ressources ! Il ne vaudrait pas la peine de s'appeler l'État. Loin de nous frapper de nouvelles taxes, nous vous sommons de retirer les anciennes. Supprimez :

L'impôt du sel;
L'impôt des boissons;
L'impôt des lettres;
L'octroi;
Les patentes;
Les prestations. »

Au milieu de ce tumulte, et après que le pays a changé deux ou trois fois son État pour n'avoir pas satisfait à toutes ces demandes, j'ai voulu faire observer qu'elles étaient contradictoires. De quoi me suis-je avisé, bon Dieu ne pouvais-je garder pour moi cette malencontreuse remarque ?

Me voilà discrédité à tout jamais; et il est maintenant reçu que je suis un homme *sans cœur et sans entrailles*, un philosophe sec, un individualiste, un bourgeois, et, pour tout dire en un mot, un économiste de l'école anglaise ou américaine.

Oh ! pardonnez-moi, écrivains sublimes, que rien n'arrête, pas même les contradictions. J'ai tort, sans doute, et je me rétracte de grand cœur. Je ne demande pas mieux, soyez-en sûrs, que vous ayez vraiment découvert, en dehors de nous, un être bienfaisant et inépuisable, s'appelant l'État, qui ait du pain pour toutes les bouches, du travail pour tous les bras, des capitaux pour toutes les entreprises, du crédit pour tous les projets, de l'huile pour toutes les plaies, du baume pour toutes les

souffrances, des conseils pour toutes les perplexités, des solutions pour tous les doutes, des vérités pour toutes les intelligences, des distractions pour tous les ennuis, du lait pour l'enfance et du vin pour la vieillesse, qui pourvoie à tous nos besoins, prévienne tous nos désirs, satisfasse toutes nos curiosités, redresse toutes nos erreurs, répare toutes nos fautes, et nous dispense tous désormais de prévoyance, de prudence, de jugement, de sagacité, d'expérience, d'ordre, d'économie, de tempérance et d'activité.

Eh ! pourquoi ne le désirerais-je pas ? Dieu me pardonne, plus j'y réfléchis, plus je trouve que la chose est commode, et il me tarde d'avoir, moi aussi, à ma portée, cette source intarissable de richesses et de lumières, ce médecin universel, ce trésor sans fond, ce conseiller infaillible que vous nommez l'ÉTAT.

Aussi je demande qu'on me le montre, qu'on me le définisse, et c'est pourquoi je propose la fondation d'un prix pour le premier qui découvrira ce phénix. Car enfin, on m'accordera bien que cette découverte précieuse n'a pas encore été faite, puisque, jusqu'ici, tout ce qui se présente sous le nom d'ÉTAT, le peuple le renverse aussitôt, précisément parce qu'il ne remplit pas les conditions quelque peu contradictoires du programme.

Faut-il le dire ? je crains que nous ne soyons, à cet égard, dupes d'une des plus bizarres illusions qui se soient jamais emparées de l'esprit humain.

L'homme répugne à la Peine, à la Souffrance. Et cependant il est condamné par la nature à la Souffrance de la Privation, s'il ne prend pas la Peine du Travail. Il n'a donc que le choix entre ces deux maux. Comment faire pour les éviter tous deux ? Il n'a jusqu'ici trouvé et ne trouvera jamais qu'un moyen : c'est de *jouir du travail d'autrui;* c'est de faire en sorte que la Peine et la Satisfaction n'incombent pas à chacun selon la proportion naturelle, mais que toute la peine soit pour les uns et toutes les satisfactions pour les autres. De là l'esclavage, de là encore la spoliation, quelque forme qu'elle prenne : guerres, impostures, violences, restrictions, fraudes, etc., abus monstrueux, mais conséquents avec la pen-

sée qui leur a donné naissance. On doit haïr et combattre les oppresseurs, on ne peut pas dire qu'ils soient absurdes.

L'esclavage s'en va, grâce au ciel, et d'un autre côté, cette disposition où nous sommes à défendre notre bien, fait que la Spoliation directe et naïve n'est pas facile. Une chose cependant est restée. C'est ce malheureux penchant primitif que portent en eux tous les hommes à faire deux parts du lot complexe de la vie, rejetant la peine sur autrui et gardant la satisfaction pour eux-mêmes. Reste à voir sous quelle forme nouvelle se manifeste cette triste tendance.

L'oppresseur n'agit plus directement par ses propres forces sur l'opprimé. Non, notre conscience est devenue trop méticuleuse pour cela. Il y a bien encore le tyran et la victime, mais entre eux se place un intermédiaire qui est l'État, c'est-à-dire la loi elle-même. Quoi de plus propre à faire taire nos scrupules et, ce qui est peut-être plus apprécié, à vaincre les résistances? Donc, tous, à un titre quelconque, sous un prétexte ou sous un autre, nous nous adressons à l'État. Nous lui disons : « Je ne trouve pas qu'il y ait entre mes jouissances et mon travail une proportion qui me satisfasse. Je voudrais bien, pour établir l'équilibre désiré, prendre quelque peu sur le bien d'autrui. Mais c'est dangereux. Ne pourriez-vous me faciliter la chose? ne pourriez-vous me donner une bonne place? ou bien gêner l'industrie de mes concurrents? ou bien encore me prêter gratuitement des capitaux que vous aurez pris à leurs possesseurs? ou élever mes enfants aux frais du public? ou m'accorder des primes d'encouragement? ou m'assurer le bien-être quand j'aurai cinquante ans? Par ce moyen j'arriverai à mon but en toute quiétude de conscience, car la loi elle-même aura agi pour moi et j'aurai tous les avantages de la spoliation sans en avoir ni les risques ni l'odieux!

Comme il est certain d'un côté que nous adressons tous à l'Etat quelque requête semblable, et que d'une autre part, il est avéré que l'État ne peut procurer satisfaction aux uns sans ajouter au travail des autres, en attendant une autre définition de l'Etat, je me crois autorisé à donner ici la mienne. Qui sait si elle ne remportera pas le prix? la voici :

L'ÉTAT, *c'est la grande fiction à travers laquelle* TOUT LE MONDE *s'efforce de vivre aux dépens de* TOUT LE MONDE.

Car aujourd'hui, comme autrefois, chacun, un peu plus, un peu moins, voudrait bien profiter du travail d'autrui. Ce sentiment, on n'ose l'afficher, on se le dissimule à soi-même ; et alors que fait-on ? On imagine un intermédiaire, on s'adresse à l'ETAT et chaque classe tour à tour vient lui dire : « Vous qui pouvez prendre loyalement, honnêtement, prenez au public, et nous partagerons. » Hélas ! l'Etat n'a que trop de pente à suivre le diabolique conseil ; car il est composé de ministres, de fonctionnaires, d'hommes enfin, qui, comme tous les hommes, portent au cœur le désir et saisissent toujours avec empressement l'occasion de voir grandir leurs richesses et leur influence. L'Etat comprend donc bien vite le parti qu'il peut tirer du rôle que le public lui confie. Il sera l'arbitre, le maître de toutes les destinées ; il prendra beaucoup, donc il lui restera beaucoup à lui-même ; il multipliera le nombre de ses agents ; il élargira le cercle de ses attributions ; il finira par acquérir des proportions écrasantes.

Mais, ce qu'il faut bien remarquer, c'est l'étonnant aveuglement du public en tout ceci. Quand des soldats heureux réduisaient les vaincus en esclaves, ils étaient barbares, mais ils n'étaient pas absurdes. Leur but, comme le nôtre, était de vivre aux dépens d'autrui ; mais, comme nous, ils ne le manquaient pas. Que devons-nous penser d'un peuple où l'on ne paraît pas se douter que le *pillage réciproque* n'en est pas moins pillage parce qu'il est réciproque, qu'il n'en est pas moins criminel, parce qu'il s'exécute légalement et avec ordre ; qu'il n'ajoute rien au bien-être public ; qu'il le diminue au contraire de tout ce que coûte cet intermédiaire dispendieux que nous nommons l'ÉTAT ?

Et cette grande chimère, nous l'avons placée, pour l'édification du peuple, au frontispice de la Constitution. Voici les premiers mots du préambule :

« La France s'est constituée en République pour... appeler tous les citoyens à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumière et de bien-être. »

Ainsi, c'est la France ou l'*abstraction* qui appelle les

Français ou les *réalités* à la moralité, au bien-être, etc. N'est-ce pas abonder dans le sens de cette bizarre illusion qui nous porte à tout attendre d'une autre énergie que la nôtre ? N'est-ce pas donner à entendre qu'il y a à côté et en dehors des Français un être vertueux, éclairé, riche, qui peut et doit verser sur eux ses bienfaits ? N'est-ce pas supposer, et certes bien gratuitement, qu'il y a entre la France et les Français, entre la simple dénomination abrégée, abstraite de toutes les individualités et ces individualités mêmes, des rapports de père à fils, de tuteur à pupille, de professeur à écolier ? Je sais bien qu'on dit quelquefois métaphoriquement : la patrie est une mère tendre. Mais pour prendre en flagrant délit d'inanité la proposition constitutionnelle, il suffit de montrer qu'elle peut être retournée, je ne dirai pas sans inconvénient, mais même avec avantage. L'exactitude souffrirait-elle si le préambule avait dit :

« Les Français se sont constitués en République pour appeler la France à un degré toujours plus élevé de moralité, de lumière et de bien-être. »

Or, quelle est la valeur d'un axiome où le sujet et l'attribut peuvent chasser-croiser sans inconvénient ? Tout le monde comprend qu'on dise : le professeur instruira l'élève. Mais il serait ridicule de dire : l'élève instruira le professeur.

Les Américains se faisaient une autre idée des relations des citoyens avec l'État, quand ils placèrent en tête de leur Constitution ces simples paroles :

« Nous, le peuple des États-Unis, pour former une union plus parfaite, établir la justice, assurer la tranquillité intérieure, pourvoir à la défense commune, accroître le bien-être général et assurer les bienfaits de la liberté à nous-mêmes et à notre postérité, décrétons, etc. »

Ici point de création chimérique, point d'*abstraction* à laquelle les citoyens demandent tout. Ils n'attendent rien que d'eux-mêmes et de leur propre énergie.

Si je me suis permis de critiquer les premières paroles de notre Constitution, c'est qu'il ne s'agit pas, comme on pourrait le croire, d'une pure subtilité métaphysique. Je prétends que cette *personnification* de l'État a été dans

le passé et sera dans l'avenir une source féconde de calamités et de révolutions.

Voilà le Public d'un côté, l'État de l'autre, considérés comme deux êtres distincts, celui-ci tenu d'épandre sur celui-là, celui-là ayant droit de réclamer de celui-ci le torrent des félicités humaines. Que doit-il arriver?

Au fait, l'État n'est pas manchot et ne peut l'être. Il a deux mains, l'une pour recevoir et l'autre pour donner, autrement dit la main rude et la main douce. L'activité de la seconde est nécessairement subordonnée à l'activité de la première. A la rigueur, l'État peut prendre et ne pas rendre. Cela s'est vu et s'explique par la nature poreuse et absorbante de ses mains qui retiennent toujours une partie et quelquefois la totalité de ce qu'elles touchent. Mais ce qui ne s'est jamais vu, ce qui ne se verra jamais, et ne se peut même concevoir, c'est que l'État rende au public plus qu'il ne lui a pris. C'est donc bien follement que nous prenons autour de lui l'humble attitude de mendiants. Il lui est radicalement impossible de conférer un avantage particulier à quelques-unes des individualités qui constituent la communauté, sans infliger un dommage supérieur à la communauté entière.

Il se trouve donc placé, par nos exigences, dans un cercle vicieux manifeste.

S'il refuse le bien qu'on exige de lui, il est accusé d'impuissance, de mauvais vouloir, d'incapacité. S'il essaye de le réaliser, il est réduit à frapper le peuple de taxes redoublées, à faire plus de mal que de bien, et à s'attirer, par un autre bout, la désaffection générale.

Ainsi, dans le public deux espérances, dans le gouvernement deux promesses : *beaucoup de bienfaits et pas d'impôts*. Espérances et promesses qui, étant contradictoires, ne se réalisent jamais.

N'est-ce pas là la cause de toutes nos révolutions? Car entre l'État qui prodigue les promesses impossibles, et le public qui a conçu des espérances irréalisables, viennent s'interposer deux classes d'hommes : les ambitieux et les utopistes. Leur rôle est tout tracé par la situation. Il suffit à ces courtisans de popularité de crier aux oreilles du peuple : « Le pouvoir te trompe; si nous étions à sa place,

nous te comblerions de bienfaits et t'affranchirions de taxes. »

Et le peuple croit, et le peuple espère, et le peuple fait une révolution.

Ses amis ne sont pas plutôt aux affaires, qu'ils sont sommés de s'exécuter. « Donnez-moi donc du travail, du pain, des secours, du crédit, de l'instruction, des colonies, dit le peuple, et cependant, selon vos promesses, délivrez-moi des serres du fisc.»

L'*État* nouveau n'est pas moins embarrassé que l'État ancien, car, en fait d'impossible, on peut bien promettre, mais non tenir. Il cherche à gagner du temps, il lui en faut pour mûrir ses vastes projets. D'abord il fait quelques timides essais : d'un côté, il étend quelque peu l'instruction primaire ; de l'autre, il modifie quelque peu l'impôt des boissons (1830). Mais la contradiction se dresse toujours devant lui : s'il veut être philanthrope, il est forcé de rester fiscal, et s'il renonce à la fiscalité, il faut qu'il renonce aussi à la philanthropie.

Ces deux promesses s'empêchent toujours et nécessairement l'une l'autre. User du crédit, c'est-à-dire dévorer l'avenir, est bien un moyen actuel de les concilier ; on essaye de faire un peu de bien dans le présent aux dépens de beaucoup de mal dans l'avenir. Mais ce procédé évoque le spectre de la banqueroute qui chasse le crédit. Que faire donc ? Alors l'État prend son parti en brave ; il réunit des forces pour se maintenir, il étouffe l'opinion, il a recours à l'arbitraire, il ridiculise ses anciennes maximes, il déclare qu'on ne peut administrer qu'à la condition d'être impopulaire ; bref, il se proclame *gouvernemental*.

Et c'est là que d'autres courtisans de popularité l'attendent. Ils exploitent la même illusion, passent par la même voie, obtiennent le même succès, et vont bientôt s'engloutir dans le même gouffre.

C'est ainsi que nous sommes arrivés en Février. A cette époque, l'illusion qui fait le sujet de cet article avait pénétré plus avant que jamais dans les idées du peuple, avec les doctrines socialistes. Plus que jamais, il s'attendait à ce que l'*État*, sous la forme républicaine, ouvrirait toute grande la source des bienfaits et fermerait celle

de l'impôt. « On m'a souvent trompé, disait le peuple, mais je veillerai moi-même à ce qu'on ne me trompe pas encore une fois. »

Que pouvait faire le gouvernement provisoire ? Hélas ! ce qu'on fait toujours en pareille conjoncture : promettre, et gagner du temps. Il n'y manqua pas, et pour donner à ses promesses plus de solennité il les fixa dans des décrets. « Augmentation de bien-être, diminution de travail, secours, crédits, instruction gratuite, colonies agricoles, défrichements et en même temps réduction sur la taxe du sel, des boissons, des lettres, de la viande, tout sera accordé... vienne l'Assemblée Nationale. »

L'Assemblée Nationale est venue, et comme on ne peut réaliser deux contradictions, sa tâche, sa triste tâche s'est bornée à retirer, le plus doucement possible, l'un après l'autre, tous les décrets du gouvernement provisoire.

Cependant, pour ne pas rendre la déception trop cruelle, il a bien fallu transiger quelque peu. Certains engagements ont été maintenus, d'autres ont reçu un tout petit commencement d'exécution. Aussi l'administration actuelle s'efforce-t-elle d'imaginer de nouvelles taxes.

Maintenant je me transporte par la pensée à quelques mois dans l'avenir, et je me demande, la tristesse dans l'âme, ce qu'il adviendra quand des agents de nouvelle création iront dans nos campagnes prélever les nouveaux impôts sur les successions, sur les revenus, sur les profits de l'exploitation agricole. Que le ciel démente mes pressentiments, mais je vois encore là un rôle à jouer pour les courtisans de popularité.

Lisez le dernier Manifeste des Montagnards, celui qu'ils ont émis à propos de l'élection présidentielle. Il est un peu long, mais, après tout, il se résume en deux mots : *L'État doit beaucoup donner aux citoyens et peu leur prendre.* C'est toujours la même tactique, ou, si l'on veut, la même erreur.

« L'État doit gratuitement l'instruction et l'éducation à tous les citoyens. »

Il doit :

« Un enseignement général et professionnel approprié,

autant que possible, aux besoins, aux vocations et aux capacités de chaque citoyen. »

Il doit :

« Lui apprendre ses devoirs envers Dieu, envers les hommes et envers lui-même ; développer ses sentiments, ses aptitudes et ses facultés, lui donner enfin la science de son travail, l'intelligence de ses intérêts et la connaissance de ses droits. »

Il doit :

« Mettre à la portée de tous, les lettres et les arts, le patrimoine de la pensée, les trésors de l'esprit, toutes les jouissances intellectuelles qui élèvent et fortifient l'âme. »

Il doit :

« Réparer tout sinistre, incendie, inondation, etc. (cet *et cætera* en dit plus qu'il n'est gros) éprouvé par un citoyen. »

Il doit :

« Intervenir dans les rapports du capital avec le travail et se faire le régulateur du crédit. »

Il doit :

« A l'agriculture des encouragements sérieux et une protection efficace. »

Il doit :

« Racheter les chemins de fer, les canaux, les mines, » et sans doute aussi les administrer avec cette capacité industrielle qui le caractérise.

Il doit :

« Provoquer les tentatives généreuses, les encourager et les aider par toutes les ressources capables de les faire triompher. Régulateur du crédit, il commanditera largement les associations industrielles et agricoles, afin d'en assurer le succès. »

L'État doit tout cela, sans préjudice des services auxquels il fait face aujourd'hui ; et, par exemple, il faudra qu'il soit toujours à l'égard des étrangers dans une attitude menaçante, car, disent les signataires du programme : « Liés par cette solidarité sainte et par les précédents de la France républicaine, nous portons nos vœux et nos espérances au delà des barrières que le de-

potisme élève entre les nations : le droit que nous voulons pour nous, nous le voulons pour tous ceux qu'opprime le joug des tyrannies ; nous voulons que notre glorieuse armée soit encore, s'il le faut, l'armée de la liberté. »

Vous voyez que la main douce de l'État, cette bonne main qui donne et qui répand, sera fort occupée sous le gouvernement des Montagnards. Vous croyez peut-être qu'il en sera de même de la main rude, de cette main qui pénètre et puise dans nos poches.

Détrompez-vous. Les courtisans de popularité ne sauraient pas leur métier s'ils n'avaient l'art, en montrant la main douce, de cacher la main rude.

Leur règne sera assurément le jubilé du contribuable.

« C'est le superflu, disent-ils, non le nécessaire que l'impôt doit atteindre. »

Ne sera-ce pas un bon temps que celui où, pour nous accabler de bienfaits, le fisc se contentera d'écorner notre superflu ?

Ce n'est pas tout. Les Montagnards aspirent à ce que « l'impôt perde son caractère oppressif et ne soit plus qu'un acte de fraternité.»

Bonté du ciel ! je savais bien qu'il est de mode de fourrer la fraternité partout, mais je ne me doutais pas qu'on la pût mettre dans le bulletin du percepteur.

Arrivant aux détails, les signataires du programme disent :

« Nous voulons l'abolition immédiate des impôts qui frappent les objets de première nécessité, comme le sel, les boissons, *et cætera*.

« La réforme de l'impôt foncier, des octrois, des patentes.

« La justice gratuite, c'est-à-dire, la simplification des formes et la réduction des frais. » (Ceci a sans doute trait au timbre.)

Ainsi, impôt foncier, octrois, patentes, timbre, sel, boissons, postes, tout y passe. Ces messieurs ont trouvé le secret de donner une activité brûlante à la *main douce* de l'État tout en paralysant sa *main rude*.

Eh bien, je le demande au lecteur impartial, n'est-ce pas là de l'enfantillage, et de plus de l'enfantillage dangereux ? Comment le peuple ne ferait-il pas révolution sur révolution, s'il est une fois décidé à ne s'arrêter que lorsqu'il aura réalisé cette contradiction : « Ne rien donner à l'État et en recevoir beaucoup ! »

Croit-on que si les Montagnards arrivaient au pouvoir, ils ne seraient pas les victimes des moyens qu'ils emploient pour le saisir ?

Citoyens, de tous les temps deux systèmes politiques ont été en présence, et tous les deux peuvent se soutenir par de bonnes raisons. Selon l'un, l'État doit beaucoup faire, mais aussi il doit beaucoup prendre. D'après l'autre, sa double action doit se faire peu sentir. Entre ces deux systèmes il faut opter. Mais quant à ce troisième système, participant des deux autres, et qui consiste à tout exiger de l'État sans lui rien donner, il est chimérique, absurde, puéril, contradictoire, dangereux. Ceux qui le mettent en avant, pour se donner le plaisir d'accuser tous les gouvernements d'impuissance et les exposer ainsi à vos coups, ceux-là vous flattent et vous trompent, ou du moins ils se trompent eux-mêmes.

Quant à nous, nous pensons que l'État, ce n'est ou ce ne devrait être autre chose que la *force commune* instituée, non pour être entre tous les citoyens un instrument d'oppression et de spoliation réciproque, mais, au contraire, pour garantir à chacun le sien, et faire régner la justice et la sécurité.

FRÉDÉRIC BASTIAT.

CONSOMMATION

et produit de la vente du tabac en France.

THE WEED. *An american gentleman.*

Le tabac, inconnu en Europe jusqu'à l'époque de la découverte de l'Amérique, a fait lentement son chemin dans le cercle des consommations de luxe et d'habitude

Lorsque vers le milieu du seizième siècle, Nicot, alors ambassadeur de France en Portugal, offrit à la reine Catherine de Médicis cette plante, à laquelle son nom est resté attaché et qui s'était primitivement appelée PETUN, on ne se doutait guère de l'influence que cette découverte exercerait un jour sur les finances et le commerce des plus grands États. L'historique des développements de l'usage du tabac, des répulsions dont il a été l'objet, des persécutions qu'il a éprouvées et des impôts variés auxquels il a été soumis, offrirait une série de faits dignes d'intérêt. Ici nous voulons nous borner à donner une idée de l'effet que le monopole, réservé en France à l'État, exerce tant sur le revenu public que sur les dépenses générales des habitants.

Une enquête, faite en 1835 par la Chambre des *Députés*, a servi de base à la continuation de la législation actuelle. Il y aurait aujourd'hui beaucoup à ajouter aux faits qui furent alors recueillis, car les progrès des rapports de l'administration avec le commerce et l'amélioration de la fabrication ont été grands. La plus grande preuve qui s'en puisse donner, est la simple exposition des résultats de l'année 1846, la dernière dont le *compte rendu* ait paru.

Le tabac est destiné à agir activement sur l'économie animale suivant la nature des préparations diverses auxquelles on l'a soumis. En poudre et respiré, il agite les nerfs olfactifs et ébranle les fibres du cerveau. En feuilles découpées ou simplement roulées auxquelles on applique le feu, il dégage par l'incinération une fumée dont la saveur provoque la salivation et porte au cerveau un principe narcotique qui prédispose à la rêverie. Quelquefois encore il excite la salivation par une mastication lente ou une succion directe. Ce dernier mode d'emploi appelé *chiquer* est peu usité en France, excepté parmi les marins, et nous confondrons dans la classe des tabacs à fumer ceux qui servent à cet usage.

Nous divisons donc en deux classes les tabacs préparés : le tabac en poudre ou à *priser*, et le tabac à *fumer* sous toutes les formes. Dans l'une et l'autre forme, la qualité dont la consommation est la plus grande, porte, dans les ventes de la régie française, le nom de tabac *ordinaire*. Elle en mériterait un autre, car ce tabac jouit

d'une grande estime, soit à l'étranger, soit en France. La composition s'en fait par un mélange raisonné de feuilles de crus divers, dont l'arome et la substance se prêtent une aide mutuelle.

Au-dessous du tabac ordinaire et avec un degré plus ou moins grand d'infériorité, la régie vend des tabacs composés avec des feuilles d'un moindre prix. Elle les nomme tabacs à prix réduits et vulgairement *de cantine.*

Ces tabacs de cantine ne sont vendus au public que dans de certains points déterminés des frontières de terre où ils luttent, par l'abaissement graduel de prix, avec la concurrence du tabac de fabrication libre de l'étranger que la contrebande pourrait introduire. La qualité bonne et suffisante de ce tabac lui assure la préférence, garantit le revenu de l'État, et la consommation en est considérable.

Dans la classe des tabacs supérieurs au tabac ordinaire, se trouvent d'un autre côté, les tabacs fabriqués avec des façons spéciales, exigeant une plus grande main-d'œuvre, et aussi ceux qui sont, en entier, composés de certaines feuilles exotiques d'un haut prix et que la régie qualifie de tabacs *étrangers.*

Cette nomenclature se termine par les cigares et les cigarettes, tant de la fabrication française que de l'importation, ou fabriqués à l'étranger.

L'administration spéciale des Tabacs a eu exclusivement, jusqu'à cette année 1848, le soin d'acheter, fabriquer et préparer les matières premières, et de suivre le transport des tabacs fabriqués jusqu'à la destination des entrepôts rapprochés des consommateurs. Elle exploite dix grandes usines ou manufactures situées au Havre, à Morlaix, Bordeaux, Tonneins, Toulouse, Marseille, Lyon, Strasbourg, Lille et Paris. Cette dernière est de beaucoup la plus importante, et le travail est réparti entre ces manufactures suivant le rayon de consommation que chacune d'elles est destinée à approvisionner.

La réunion de l'administration des Tabacs à celle des Contributions indirectes n'a rien changé au régime de la vente des tabacs, qui a toujours été confiée à cette dernière.

Des entrepôts, au nombre de 357, répartis dans toutes les villes d'administration, et, excepté dans les grandes

métropoles, annexés aux recettes particulières des finances, reçoivent de la régie le tabac nécessaire à la consommation de chaque arrondissement. Ils le délivrent à mesure de demande et contre payement aux *débitants* et même au public, pour quelques articles d'exception. Les débitants sont nommés par l'administration des Contributions indirectes, qui consulte, pour leur répartition, les besoins des localités. Le nombre, en 1846, était de 33,359. C'est par les moyens que nous venons d'indiquer que l'administration a livré aux consommateurs les quantités de tabac dont le détail suit. Nous insérons dans le tableau les sommes qui en ont été le produit net, perçu par l'administration. Nous indiquons aussi les prix que le public paye, qui sont ceux assignés aux débitants, et les sommes qui sont rentrées nettes au Trésor.

Consommation en France dans l'année 1846.

	PRIX DE VENTE.			
	au publ.	au débit.	Poids.	Total.
TABAC EN POUDRE le kilog.				
Appelé étranger.	12 »	11 10	12 382	
ordinaire.	8 »	7 »	6 217 000	
— à prix réduit.	6 50	5 55	29 874	
—	4 »	3 40	219 042	
—	3 »	2 55	206 028	
—	2 50	2 15	90 039	
				6 774 561
TABAC A FUMER.				
Scaferlati étranger.	12 »	11 10	41 908	
Rôles menus filés —	11 »	9 80	44 136	
Carottes : pulvér. —	10 »	9 50	1 685	
Scaferlati ordinaire.	8	7	5 717 942	
Gros rôles.	»	»	239 175	
Carottes ordinaires.	»	»	435 349	
Scaferlati à prix réduits.	6 50	5 55	70 929	
—	4 »	3 40	463 643	
—	3 »	2 55	956 056	
—	2 50	2 15	784 057	
—	2 »	1 70	2 315 595	
Rôles à ces divers prix.			42 039	
				11 112 314
Tabac de saisie.			»	8

TABAC ROULÉ EN CIGARES.

A l'étranger.				
Havane Panetelas 1re.	125 »	117 »	481	
— 2e.	100	92 50	772	
Regalias.	62 50	56 »	77 836	
Demi-Panetelas.	43 50	50 »	5 329	
Primeras.	37 50	32 50	82 725	
Manille Terceras.	43 50	50 »	8	
Cuartas.	37 50	32 50	7 862	
				175 013 k
En France.				
Cigares dits étrangers.	25 »	22 »	75 130	
Cigares ordinaires.	12 50	11 »	442 305	
Cigarettes : bouts.	75 »	70	194	
— ordinaires.	50	45	2 567	
				520 196 k
Total en kilogrammes.				18 582 092 k

Nous devons ici remarquer que, pour la facilité de comptes en *matières* de l'administration, les cigares sont évalués à un poids fictif de 4 kilog. par mille, quel que soit d'ailleurs le véritable poids réel. On peut traduire ainsi les consommations indiquées ci-dessus :

CIGARES.	En nombre.	Au prix de vente en détail.
Panetelas 1re.	120 250	à 50 centimes
— 2e.	193 000	à 40
Regalias.	19 459 000	à 25 »
Demi-Panetelas.	1 332 250	à 20
Primeras.	20 681 250	à 15
Manille Terceras.	2 000	à 20
Cuartas.	1 965 500	à 15
	43 753 250	

Achetés primitivement de l'étranger par la régie.

CIGARES DE FRANCE.		
Dits étrangers.	13 782 500	à 10 centimes.
ordinaires.	110 586 125	à 05
Cigarettes.	48 500	à 75 c. le paquet de 10
— ordinaires.	641 750	à 50 —
	124 058 875	

Et en total, 167,812,125 *cigares* de diverses natures, et cigarettes.

La totalité des ventes à la Régie serait encore représentée par :

795 317 kil.	de tabac supérieur, étranger, ou de fabrication spéciale et cigares.
12 609 665	tabac ordinaire en poudre, ou scaferlati et rôles.
5 177 110	de tabac à prix réduits, soit en poudre, soit en scaferlati ou rôles.
18 482 092 kil.	

Ces 18 millions 1/2 ou bien près de kilogrammes de tabac ont procuré au trésor une rentrée nette de......... 115 435 405 87

Mais la régie a recouvré de plus pour :

188 699 kil.	de tabac vendu à l'exportation, à la marine ou à divers.	252 312 21
54 142	de tabac avarié, perdu ou soustrait.	93 243 24
	Pour droits sur des tabacs importés pour compte de particuliers avec autorisation.	200 692 28
	Pour diverses recettes particulières.	76 135 67

Ce qui porte les sommes encaissées par l'État à 116 057 787 27

L'inventaire du capital de la régie, employé en terrains, bâtiments des manufactures et des magasins, mobilier et ustensiles, fournitures diverses, était, au 31 décembre 1846, de...................... 15,521,584 fr.

Ses approvisionnements en tabacs, soit fabriqués, soit en nature, 55,397,760 kil., évalués à.......................... 71,675,070

Total.............. 87,196,654 fr.

Les dépenses de 1846 ont consisté en :

Achats de tabacs pour la fabrication.	27 431 442
Frais de transport.	1 618 990
Frais d'exploitation.	8 332 297
Total.	37 385 729

Et en tenant compte des variations qu'a pu subir, d'une année à l'autre, le capital de la régie, on trouve que le

21.

bénéfice net procuré à l'État par le monopole a été, pour :

	1846	de	85 961 080
Ce bénéfice avait été en	1845		82 534 494
	1844		79 499 379
	1843		77 368 735
			325 363 688

Il a donc été en progression constante. De 1818 à 1826 il avait roulé de 41 à 45 millions au plus.

La dépense du public en France pour la consommation du tabac n'est pas complétement exprimée dans les chiffres qui précèdent. Le prix des 18,482,092 kilog. est rentré au Trésor pour une somme nette de... 115,433,404 f. 87 c.

Mais 115,108,849 fr. 25 c. ont été recouvrés par l'entremise des débitants en détail, qui ont perçu, comme remise, la différence entre les deux séries des prix que nous avons indiqués.

Cette somme forme leur bénéfice, et elle a été de.................... 16,627,526 f. 15 c.

C'est donc..................... 132,060,930 02

que les consommateurs français ont eu à payer pour ce seul article.

Le nombre des débitants étant, comme nous l'avons dit, de 33,359, le bénéfice qui leur est assigné, s'il eût été également réparti, aurait donné à chacun d'eux, en 1846, et en moyenne, 498 fr. 44 c., les frais de débit restant à sa charge.

En faisant un calcul analogue pour les trois années qui précèdent 1846, on trouve :

VENTE POUR LA CONSOMMATION INTÉRIEURE.

	Quantités.	Produit net.	Remises aux débit.
1843	16 989 490 kil.	103 818 872 fr.	15 058 435 f.
1844	17 407 948	106 996 914	15 423 220
1845	18 002 262	111 374 149	16 083 962
		322 189 935	46 565 617
Et la dépense du public en France en total.			368 755 552

En réunissant à l'année 1846, qui a donné pour la

dépense du public en France, pour le seul article du tabac fabriqué la somme de.......... 132,060,930 fr.
celle des trois années antérieures, 1843-1845........................ 368,755,552

Total............. 500,816,482 fr.

on trouve que cette dépense, dans quatre années, a été exactement d'un demi-milliard. Sur cette somme, l'État, comme bénéfice net, a reçu........... 325,363,688 fr.

Il a été laissé aux *débitants*, pour leurs services, en mettant la denrée à portée du consommateur. 63,193,143 fr. qui ont aidé à l'existence de 31 à 32,000 familles.

Le coût réel, ou prix de revient du tabac vendu, qui comprend aussi tous les frais de fabrication, de manutention et de transport, était donc seulement de.................................... 112,259,651 fr.

La moyenne annuelle de 1843 à 1846 peut être exprimée ainsi et en nombres ronds :

125 000 000 fr.	pour l'argent dépensé en France par les consommateurs de tabac.
23 856 000	Prix de revient du tabac vendu.
15 800 000	Bénéfices des débitants en détail.
81 344 000	Revenu net rentré au Trésor.

Il est difficile d'imaginer un résultat plus important retiré d'une mise aussi faible. L'impôt du tabac, supporté volontairement, presque inaperçu, est léger pour la masse des contribuables.

Notre intention n'a été autre ici que d'exposer des faits dignes de remarque, et de les livrer aux méditations des hommes d'État. Les réflexions de la science économique nous entraîneraient trop au delà des bornes qui nous sont imposées.

D. L. Rodet.

Statistique historique des Postes.

M. Émile de Girardin, qui avait été nommé rapporteur du projet de loi relatif à la réforme postale de 1847, a recueilli dans son rapport les divers tarifs que la France a

eus et qu'il est curieux de rapprocher aujourd'hui que cette importante réforme est enfin accomplie.

« La déclaration du roi enregistrée au parlement en date du 24 mars 1673, fixait le port de la lettre simple :

Au-dessous de 25 lieues à.	2 sous.
De 25 à 60 lieues.........	3
De 60 à 80...............	4
Au delà de 80 lieues.......	5

« La déclaration du 8 décembre 1703, doublant le nombre des zones, élève ainsi le tarif :

Au-dessous de 20 lieues.	3 sous	De 80 à 100 lieues...	7 sous
De 20 à 40 lieues.....	4	De 100 à 120.........	8
De 40 à 60...........	5	De 120 à 150.........	9
De 60 à 80...........	6	De 150 à 200.........	10

« L'édit du 8 juillet 1759 maintient le nombre de huit zones, mais il augmente de nouveau la taxe graduée :

Au-dessous de 20 lieues.	4 sous	De 80 à 100 lieues..	9 sous
De 20 à 40...........	6	De 100 à 120........	10
De 40 à 60...........	7	De 120 à 150........	12
De 60 à 80...........	8	De 150 à 200 et au-d.	14

« Le 17 août 1791, le tarif qui précède fait place à un nouveau tarif qui établit dans chacun des départements un point central. La taxe des lettres et paquets d'un département pour un autre contigu, est la même pour tous les bureaux des deux départements. La distance des points centraux de chaque département est calculée à *vol d'oiseau*, et à raison de 2,283 toises par lieue. Le poids de la lettre simple est fixé à 1/4 d'once. Le nombre des zones est porté de 8 à 12 :

Intérieur du départem.	4 sous	De 60 à 80 lieues..	10 sous
Hors du département et jusqu'à 20 l. inclusiv.	5	De 80 à 100........	11
		De 100 à 120........	12
De 20 à 30 lieues.....	6	De 120 à 150........	13
De 30 à 40...........	7	De 150 à 180........	14
De 40 à 50...........	8	Au delà de 180.......	15
De 50 à 60...........	9		

« Trois ans après, le 3 thermidor an III, ce tarif est modifié : le nombre des zones est réduit de douze à quatre, et le port de la lettre simple fixé ainsi qu'il suit :

1re distance.	50 l. point de départ.	» l. 10 sous.	
2e —	100 —	» l. 15	
3e —	150 —	1 l. »	
4e —	au delà de 150 lieues.	1 l. 5	

« L'année suivante, le 6 nivôse an IV, « le conseil des « Cinq-Cents, considérant qu'il est aussi important pour « le bien du service que pour l'intérêt du trésor public « de *rétablir l'équilibre entre les recettes et les dépenses* « *du service des postes,*

« Déclare qu'il y a urgence, et, après avoir déclaré « qu'il y a urgence, adopte la résolution suivante :

« Le port de la lettre est élevé :

1re distance,		de 10 sous à 2 l. 10 sous.
2e	—	de 15 sous à 5 l. »
3e	—	de 1 livre à 7 l. 10 sous.
4e	—	de 1 l. 5 s. à 10 l. »

« Ce qui devait arriver est en effet ce qui arriva ; loin de se combler, le déficit du trésor public ne fit que s'aggraver de la manière la plus inquiétante, par suite de cette élévation excessive du port des lettres ; aussi, du 6 nivôse au 6 messidor, six mois s'étaient à peine écoulés, que le conseil des Cinq-Cents se hâtait de prendre la résolution suivante :

« Considérant que le service des postes et messageries « présente un déficit dans ses recettes comparées aux « dépenses, RUINEUX pour le Trésor national, et qu'*il est* « *aussi pressant qu'utile d'*AMÉLIORER *le produit de ce* « *service*, déclare qu'il y a urgence ;

« Et, après avoir déclaré qu'il y a urgence,

« ÉLÈVE le poids de la lettre simple du quart à la demi- « once (15 grammes au lieu de 7 gram. 1/2).

« Réduit le port de la lettre :

1re distance.	50 lieues,	de	2 l. 10	à 6 sous.
2e —	100 —	de	5 »	à 10
3e —	150 —	de	7 10	à 14
4e —	Au-dessus	de	10 »	à 18

« On le voit, la loi du 6 messidor an IV ne se borne pas à abroger la loi du 6 nivôse de la même année, elle réduit encore considérablement le port de la lettre au-dessous du prix auquel l'avait fixé la loi du 3 thermidor an III. Le tarif est différent, mais il n'est pas plus élevé que celui du 22 août 1791 ; il l'est même beaucoup moins pour les lettres pesantes et à grandes distances, car une lettre pesant demi-once et ayant à franchir une distance

de 50 lieues, qui, sous l'empire du tarif de 1791, eût coûté 16 sous, n'avait plus à payer que 6 sous.

« La loi du 5 nivôse an V modifie le tarif de la loi du 6 messidor an IV, plutôt qu'il ne l'élève. Le poids de la lettre simple reste fixé à une demi-once. Le nombre des zônes est porté de nouveau de 4 à 12 :

Intérieur du départ.	2 déc.	» c.	De 30 à 40 myriam.	5 déc.	» c.
D'un départ. au départem. contigu..	2	5	De 40 à 50.........	5	5
15 myriamètres....	3	»	De 50 à 60.........	6	»
De 15 à 20.........	3	5	De 60 à 75.........	6	5
De 20 à 25.........	4	»	De 75 à 90.........	7	»
De 25 à 30.........	4	5	Au delà de 90......	7	5

« La loi du 27 frimaire an VIII réduit à 7 grammes le poids de la lettre simple, de 11 à 8 le nombre des zones, et fixe ainsi qu'il suit la taxe des lettres en raison des distances à parcourir *par la voie la plus courte* :

Jusqu'à	100 kilomètres	inclusivement.	2 déc.
De 100 à	200	—	3
De 200 à	300	—	4
De 300 à	400	—	5
De 400 à	500	—	6
De 500 à	600	—	7
De 600 à	700	—	8
De 800 à	1 000	—	9
Au delà de 1 000 kilomètres............			10

« La loi du 14 floréal an X abaisse à six grammes le poids de la lettre simple, et prescrit que de six grammes à 8 grammes exclusivement, le port sera augmenté *d'un* décime en sus. La lettre de 8 grammes, et jusqu'à 10 gr. exclusivement, payera une fois et demie le port.

« La loi du 24 avril 1806 modifie ainsi le tarif précédent :

A 50 kilomètres.....	2 déc.	De 400 à 500 kil....	7 déc.
De 50 à 100 —	3	De 500 à 600 —....	8
De 100 à 200 —	4	De 600 à 1 000 —....	9
De 200 à 300 —	5	De 1 000 à 1 200 —....	10
De 300 à 400 —	6	Au delà de 1 200 —....	12

« La taxe des lettres transportées dans l'intérieur de la ville et faubourgs de Paris est portée de 10 à 15 centimes.

« La loi du 15 mars 1827, faisant retour au principe de la loi du 10 août 1791, substitue la *ligne droite*, c'est-à-dire *à vol d'oiseau*, à la *distance la plus courte parcou-*

rue, fixe au-dessous de 7 grammes 1/2 le poids de la lettre simple, et porte de 10 à 11 le nombre des zones.

Jusqu'à 40 kil. inclusivement.	2 déc.
De 40 à 80	3
De 80 à 150	4
De 150 à 220	5
De 220 à 300	6
De 300 à 400	7
De 400 à 500	8
De 500 à 600	9
De 600 à 750	10
De 750 à 900	11
Au-dessus de 900	12

« Rien de plus arbitraire et de plus variable, on le voit, que tous ces tarifs, que toutes ces classifications de distances.

« De 1791 à 1827, le tarif est changé ou modifié huit fois ; finalement, le tarif de 1827 est plus élevé que les tarifs du 24 mars 1673, du 8 décembre 1702, du 8 juillet 1759, du 22 août 1791, du 6 messidor an IV, du 5 nivôse an V, et du 27 frimaire an VIII.

« D'après le tarif de 1827, au-dessus de 900 kilomètres, la lettre simple coûte. . . . . 1 fr. 20

D'après le tarif de 1827, au-dessus de 900 kilomètres, la lettre simple coûte	1 fr.	20
D'après le tarif de 1673, elle eût coûté		25
D'après le tarif de 1703		50
D'après le tarif de 1759		70
D'après le tarif de 1791		75
D'après le tarif de l'an IV		90
D'après le tarif de l'an V		75
D'après le tarif de l'an VIII	1	» »

Note sur la révision des valeurs officielles.

La commission des valeurs *actuelles* fut instituée le 27 mars 1848; elle était divisée en 5 sections et composée de 30 membres, — de 24 en réalité. La 1re section fut chargée de la centralisation du travail. Le soin de rechercher, de discuter et de fixer les valeurs fut confié aux quatre autres sections : elles avaient pour secrétaires MM. Vilmorin, Marguerite fils, Natalis Rondot et Charles Barreswil,

et comptaient parmi leurs membres MM. Élisée Lefèvre, Fourneyron, Lafaulotte, Laveissière, Dollfus, Fauler, Rodet, Honoré, etc. — La première séance fut tenue le 14 avril 1848, et le 24 août suivant eut lieu la dernière réunion de la commission; elle avait dû ouvrir et poursuivre son enquête au milieu des agitations révolutionnaires.

Les valeurs fixées par elle apportent une différence en moins de 2 p. 100 sur l'ensemble des importations spéciales, et de 19 p. 100 à l'exportation (commerce spécial). Cette inégalité s'explique par deux raisons : — 1° La valeur des marchandises importées a été fixée, en 1825, d'après les prix au lieu de production (à l'étranger), en 1848, d'après les cours en entrepôt; et pour les articles d'exportation, on a recherché, en 1825, le prix au lieu de production (en France), en 1848, la valeur au bureau ou au port d'expédition. Les frais de transport de nos villes de fabrique à nos ports sont insignifiants, si on les compare aux frets, roulages, dépenses diverses, qui grèvent les marchandises des Indes, des Amériques, de Russie et même des pays limitrophes. On comprend que, dans ce dernier cas, ils puissent compenser à peu près la diminution de la valeur du produit dans l'intervalle des 25 années. 2° Plus des 9/10es de nos importations sont des matières premières ou des objets de consommation naturels, et les 8/10es des exportations sont des produits de nos manufactures. Or le prix des premiers a peu diminué, tandis que celui des seconds a baissé au moins de 50 p. 100.

La commission a prononcé sur 385 articles, et si l'on accepte la classification assez arbitraire adoptée par la douane, on peut résumer ainsi le travail de révision :

	NOMBRE des articles dont la valeur (fixée en 1825) a été pour 1847.		
IMPORTATION.	Élevée.	Maintenue (1).	Abaissée.
Objets de consommation naturels..	5	3	14
Matières nécessaires à l'industrie..	31	17	34
Objets de consommation fabriqués.	8	7	43

(1) Faute souvent de renseignements suffisants.

EXPORTATION.			
Produits naturels................	23	13	39
Objets manufacturés............	13	39	96

Les augmentations les plus fortes ont porté : à l'importation, sur les cigares, les peaux de chevreau, les montres à boîtes d'or, les fils de poil de chèvre, les huiles fixes, les bestiaux et les bois de construction ; à l'exportation, sur les tabacs en feuilles, l'oxyde de zinc, les peaux préparées pour la ganterie, les étoffes mélangées, et les bestiaux. Parmi les marchandises dont la valeur moyenne a été diminuée, nous citerons, à l'importation, les poils propres à la filature et à la chapellerie, les camphres, les tabacs, les épices, les foulards écrus, les fontes, fers et aciers, les toiles de lin ; et à l'exportation, les huiles essentielles, les fils et tissus de coton, les mérinos et la bonneterie de laine, les porcelaines, les soudes, les papiers, les vins de la Gironde, etc.

La commission a procédé dans son enquête avec bonne foi, indépendance et sans parti pris ; aucun chiffre n'a été accepté par elle qu'autant qu'elle le regardait comme l'expression de la vérité. Toutes les valeurs adoptées ne sont pas néanmoins également vraies, et l'exactitude de quelques-unes peut même être aisément contestée; mais on ne saurait être trop indulgent pour ce premier travail fait durant les mois d'avril, mai, juin et juillet 1848. Au reste, ces petites erreurs disparaîtront prochainement ; car un arrêté du ministre du commerce, en date du 13 décembre, a déclaré la commission permanente et l'a reconstituée en conservant à la tête des sections leurs anciens secrétaires. Cette fois la révision comprendra près de 1,200 valeurs et paraît devoir être accomplie avec plus de méthode et d'activité.

NATALIS RONDOT.

ACADÉMIE DES SCIENCES MORALES ET POLITIQUES (1).

I. — *Changements survenus pendant l'année* 1848 (2).

En 1848, l'Académie n'a eu à remplacer que quatre correspondants : dans la section de philosophie, M. *Galluppi*, correspondant à Naples, qui a été remplacé par l'abbé *Rosmini Servati*, correspondant à Rome ; — dans la section de morale, le docteur *Chalmers*, d'Édimbourg, remplacé par M. *Pettiti di Roreto*, à Turin ; — dans la section de législation, M. *Pinheiro-Ferreira*, Portugais, remplacé par M. *Walter*, à......... ; — dans la section d'histoire, M. *Geyer*, correspondant à Stockholm, remplacé par M. *Georges Bancroft*, des États-Unis, actuellement ambassadeur de l'Union à Londres.

Le docteur Chalmers a publié des ouvrages très-estimés : *sur les rapports de l'économie politique et de la morale*, in-8°, Glasgow, 1832 ; — *Économie chrétienne et civile des grandes villes*, 3 vol. in-8°, 1832, Glasgow ; — *Vue historique sur l'économie domestique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande*, in-8°, Édimbourg, 1812. M. Pettiti, qui le remplace, a été un des zélés promoteurs du progrès économique qui s'est manifesté dans les États du roi de Sardaigne, dans ces dernières années ; il a publié entre autres écrits un ouvrage sur les chemins de fer italiens. M. Pinheiro-Ferreira, qui avait dans sa patrie une grande réputation, a publié, en 1840, un précis d'un cours d'économie politique in-12. M. Georges Bancroft a entrepris la publication d'une laborieuse histoire de sa patrie. Deux volumes seulement ont paru.

(1) *V.* dans l'*Annuaire* pour 1844 une notice de M. Joseph Garnier sur l'Institut et l'Académie des sciences morales et politiques, avec la biographie des membres de la section d'économie politique, et dans les *Annuaires* pour 1847 et 1848, les comptes rendus des changements et des travaux en 1846 et 1847.

(2) Dans les changements en 1847, une erreur typographique nous a fait dire M. Villermé, au lieu de M. Willm, nommé correspondant pour remplacer M. Esquirol.

L'Académie a perdu cette année M. Dutens (1), dont la santé était chancelante depuis longtemps ; M. Rossi (2), assassiné à Rome par d'ignorants fanatiques, qui ont anéanti une des plus belles intelligences de notre temps, et frappé un des plus utiles défenseurs de la cause italienne.

M. Dutens était un des cinq membres libres, n'appartenant à aucune des cinq sections ; M. Rossi faisait partie de la section d'économie politique.

M. Dutens a été remplacé par M. Moreau de Jonnès, dont les nombreux travaux statistiques méritaient cette distinction depuis longtemps. Ce savant a obtenu 17 voix contre 10 données à M. d'Audiffret, et 2 à M. Horace Say, qui n'avait pas donné suite à sa candidature.

M. Rossi a été remplacé par M. Léon Faucher, qui a obtenu 5 voix contre 10 données à M. Michel Chevalier : les quatre membres libres n'ayant pas voté dans cette élection, conformément au règlement.

L'Académie a aussi perdu M. Wheaton, correspondant de la section de législation.

L'Académie a été présidée par M. Ch. Dupin, et en son absence, par M. Villermé, vice-président. Pendant l'année 1849, elle sera présidée par M. Villermé et par M. Barthélemy-Saint-Hilaire, élu vice-président.

II. — *Travaux de l'Académie pendant l'année* 1848.

Les principaux travaux d'économie qui ont occupé l'Académie pendant l'année 1848, sont :

Un mémoire de M. Passy sur l'inégalité des richesses et les causes qui la produisent ;

(1) Mort à Paris, en septembre, à l'âge de soixante-dix-huit ans. *Voir* une courte biographie que nous avons publiée dans l'*Annuaire* pour 1844, p. 53.

(2) M. Rossi a été frappé, le 15 novembre, en se rendant aux chambres. Ambassadeur de la France à Rome depuis deux ans, il avait accepté la mission de travailler, de concert avec Pie IX, à l'indépendance de l'Italie. Il a été assassiné aux applaudissements de deux espèces d'hommes : les impatients et les intéressés aux abus invétérés auxquels M. Rossi préparait une rude guerre. *Voir* une notice dans l'*Annuaire* pour 1844, et une notice plus récente dans le *Journal des Économistes*, n° 95, 15 décembre 1848.

Un mémoire de M. Joseph Garnier sur les profits et les salaires (2e partie) ;

Un mémoire sur la mortalité des premiers mois de la vie, par le docteur Loir ;

Le rapport de M. Blanqui sur son voyage en Espagne en 1846 ;

Un résumé des faits et des débats législatifs sur la peine de mort, par M. Lucas ;

Un mémoire de M. Dunoyer sur la liberté du commerce international ;

Un mémoire de M. Wolowski sur les résultats de la liberté commerciale en Suisse ;

Un mémoire de M. Ch. Dupin sur le paupérisme et les disettes ;

Un mémoire de M. H. Passy sur la liberté en matière de travail et d'industrie ;

Un mémoire de M. Troplong sur l'esprit démocratique du Code civil ;

Un mémoire de M. Lucas sur l'organisation et l'avenir de la colonie agricole des enfants trouvés et des jeunes délinquants ;

Une notice sur la vie et le système politique et social de Mábly, par M. Franck ;

Un mémoire de M. Mignet sur la formation politique et territoriale de l'Espagne ;

Un mémoire de M. Arrighi sur les moyens d'améliorer l'état moral de la Corse ;

Un mémoire de M. Marbeau sur le travail et l'assistance ;

Un mémoire de M. d'Eichthal sur les institutions économiques de Moïse ;

Le rapport de M. Blanqui (commencement) sur l'état moral et économique des populations ouvrières à Lyon, Marseille, Rouen et Lille ;

La première partie d'un mémoire de M. Villermé sur les associations ouvrières ;

L'introduction d'un mémoire de M. Ramon de la Sagra intitulé : *Conditions de l'ordre et des réformes sociales* (1)

(1) M. Ramon de la Sagra n'a pas lu et semble ne pas devoir lire la

L'Académie a aussi entendu la lecture de plusieurs rapports :

Un rapport de M. Passy sur l'ouvrage relatif à l'Auvergne, par M. Henri Doniol ;

De M. Dunoyer sur la 2e édition des *Éléments de l'économie politique*, par M. Joseph Garnier ;

De M. de Tocqueville sur la *Démocratie en Suisse*, par M. A. Cherbulliez ;

De M. Passy sur *la Prusse*, par M. Moreau de Jonnès fils ;

De M. Blanqui sur la nouvelle édition des *OEuvres de Ricardo*, faisant partie de la *collection des principaux économistes*, avec une introduction par M. Alc. Fonteyraud.

Au nombre des discussions qui se sont élevées depuis cinq ans au sein de l'Académie, dans les séances hebdomadaires, les plus intéressantes ont été deux discussions qui ont porté sur l'enseignement de l'économie politique. La première de ces conférences s'est engagée, vers la fin de 1847, entre MM. Dunoyer, Passy, Cousin, Droz et Ch. Giraud, à propos de la présentation que faisait M. Dunoyer d'une traduction en italien par M. Construcci des *sophismes économiques* de M. Bastiat. La seconde, qui a eu lieu cette année et à laquelle ont pris part MM. Du-

suite de son travail ; M. Mignet, en sa qualité de secrétaire perpétuel de l'Académie, et avec l'assentiment de ses collègues, ayant jugé plus convenable de faire quelques conditions à M. Ramon de la Sagra, qui n'est membre de l'Institut qu'à titre de correspondant, M. Ramon de la Sagra, qui est socialiste *sui generis*, veut prouver l'utilité d'une science sociale nouvelle et l'inanité de l'économie politique. L'Académie est assez indépendante pour entendre une pareille thèse ; mais M. Ramon de la Sagra n'a pas su donner à son travail la tournure qu'exigent les convenances académiques. Nous ne voulons pas examiner s'il n'aurait pas mieux valu lui laisser une complète liberté, afin de lui ôter tout prétexte de réclamation ; mais nous devons dire qu'il emploie vis-à-vis de l'économie politique le plus détestable des arguments, X et Y sont les plus grands économistes : ils ont écrit quelque part ces fragments de phrase ; donc, l'économie politique ne sait ce qu'elle dit. Puis le voilà qui écrit à tous les organes du socialisme : J'ai pourfendu l'économie politique ; j'ai l'honneur de vous faire part qu'elle est morte, malgré ou avec les efforts de mes savants collègues de l'Académie des sciences morales et politiques. Les journaux socialistes et même les journaux protectionnistes accueillent la nouvelle en proclamant que M. Ramon de la Sagra est un des pontifes (*sic*) de l'économie politique, et qu'il doit avoir bien raison.

noyer, Passy, Rémusat, Giraud et Ch. Dupin, a été provoquée par les conclusions d'un rapport de M. Dunoyer sur les *Éléments d'économie politique* de M. Joseph Garnier. Il résulte de ces deux discussions qu'à l'Académie des sciences morales et politiques, les philosophes, les économistes, les moralistes, les légistes, les historiens, tous sont d'accord sur l'immense utilité qu'il y aurait à vulgariser les plus saines, les plus incontestables notions de l'économie politique, et que les opinions n'ont varié que sur le mode d'enseignement : M. Cousin, ayant plus particulièrement fait appel à l'enseignement *libre*, et ne demandant, en tout cas, le professorat *économique* que dans les hautes facultés, tandis que d'autres, M. Droz, par exemple, ne trouveraient pas déplacé ce professorat dans les colléges.

Nous avons la plus grande confiance dans la fécondité de l'enseignement libre ; mais il est évident que dans un pays comme la France, où les grades universitaires sont nécessaires pour aborder une série de professions et la plupart des fonctions publiques, il ne peut y avoir d'enseignement général efficace que celui qui est admis dans l'université et dans les établissements de corps constitués et entretenus par l'État. Un petit nombre d'étudiants d'élite pourraient bien suivre des cours libres ; mais la masse qui court après les diplômes n'aurait ni le temps ni la volonté de s'y arrêter.

— Dans la séance publique annuelle, M. Ch. Dupin, président, a jeté dans son discours un coup d'œil sur le passé de l'Académie ; M. Mignet a lu, avec le même succès que les années précédentes, une notice sur la vie et les travaux historiques et diplomatiques de M. Bignon.

III. — *Prix donnés et proposés.*

La section de morale avait prorogé le concours sur « l'influence qu'exercent les progrès et le goût du bien-être matériel sur la moralité d'un peuple, » et qui avait déjà été ajourné en 1845. Le prix n'a pas été décerné ; mais il a été partagé sous forme de mentions honorables : la première avec une médaille de 1,000 fr., à M. Ernest Bertrand, juge au tribunal de première instance de la

Seine ; la seconde à M. Édouard Mercier, attaché à la bibliothèque du ministère de l'instruction publique.

Dans la section de législation, deux mentions analogues, accompagnées des mêmes sommes, ont été accordées : une à M. Isidore Alauzet, et l'autre à M. Adolphe Selligman. Il s'agissait de déterminer « l'origine des actions possessoires, et leur effet pour la défense et la protection de la propriété. »

Un seul mémoire, sans valeur suffisante, a été présenté à la section d'économie politique et de statistique sur la question assez mal posée, du reste, des rapports de la circulation des billets de banque avec les encaisses métalliques. Cette question a été remise au concours pour l'époque du 31 décembre 1849.

La section d'histoire générale a également prorogé le concours, jusqu'au 1er novembre 1849, sur les rapports successifs des progrès de la punition des attentats contre la personne et la propriété, avec ceux de la civilisation.

L'Académie a reçu cinq brochures pour le prix quinquennal légué par M. de Morogues, au meilleur ouvrage sur l'état du paupérisme en France et les moyens d'y remédier. La commission a distingué celles de MM. Robert Guyard et Marbeau, mais le prix a été remis pour l'époque du 1er novembre 1849.

Le prix quinquennal sur la Misère, légué par M. de Beaujour, d'abord promis au meilleur mémoire sur l'association, puis au meilleur mémoire sur les moyens d'élever la condition matérielle et morale des peuples, puis (par un déplacement d'influences académiques, et par une entorse à la volonté du testateur) à la meilleure appréciation de Pestalozzi, a été enfin partagé entre M. Rapet (3,000 fr.), inspecteur des écoles primaires, et M. Pompée (2,000 fr.), directeur de l'école municipale supérieure de Paris. Il avait été présenté onze mémoires.

Conformément aux réflexions que nous faisions l'année dernière, l'Académie nous paraît avoir sagement agi en se départissant de ce système de sévérité, de parcimonie et de découragement dans lequel elle s'est tenue plusieurs années ; système qui avait pour effet de repousser les concurrents, comme cela s'est surtout vu par la section d'é-

conomie politique qui n'a reçu qu'*un seul* mémoire pour le concours trois fois prorogé sur la question des billets et des caisses de Banque, et qui n'en a reçu *aucun* cette année sur Colbert.

La section de morale a ajouté cette année, pour 1850, un prix de 1,500 fr., sur la question de savoir comment et dans quelle mesure l'État peut intervenir dans les associations industrielles entre les capitalistes, les entrepreneurs et les ouvriers.

Voir les *Annuaires* pour 1847 et 1848, et aussi le programme détaillé que distribue gratis le secrétariat de l'Institut.

IV.

Peu de jours après son installation révolutionnaire au ministère de l'instruction publique, M. H. Carnot a écrit à l'Institut pour lui rappeler, qu'aux termes des statuts, chaque académie devrait donner tous les ans des missions scientifiques, et que les cinq classes devraient avoir des réunions générales pour y discuter et y prendre des déterminations en commun. Les cinq académies se sont réunies quelquefois depuis; mais comme elles n'ont pas de grands intérêts à débattre, il est probable que cette pratique tombera de nouveau, et sous peu de temps, en désuétude. Quant aux missions, nous n'avons pas vu que les diverses académies s'en soient plus occupées que par le passé. L'Académie des sciences morales a pu répondre au ministre que déjà depuis qu'elle avait été reconstituée, elle avait eu occasion de donner des missions à quelques-uns de ses membres, et notamment à MM. Benoiston de Chateauneuf, Villermé et Blanqui. Toutefois, pas plus que les autres académies, elle n'a jamais appliqué l'article 1er du titre V de la loi du 3 brumaire an IV, ainsi conçu : « L'Institut national nommera tous les ans au concours, vingt citoyens, qui seront chargés de voyager et de faire des observations relatives à l'agriculture, tant dans les départements de la République que dans les pays étrangers. »

Le *Journal des Économistes* a annoncé, dans sa chro-

nique, tenir de bonne source qu'on avait eu au ministère de l'instruction publique du gouvernement provisoire, le projet de destituer révolutionnairement quelques membres de l'Académie des sciences morales et politiques, MM. Guizot et Duchatel, par exemple; d'augmenter les membres de chaque section, et de nommer par simple ordonnance quelques-uns des nouveaux académiciens. De son côté, M. Carnot a nié, dans une brochure relative aux actes de son ministère, que telle ait jamais été son intention. Nous n'aurions pu avoir que des paroles de blâme pour la première et la troisième de ces mesures ; mais nous pensons que le moment est venu de mettre l'Académie des sciences morales et politiques, sur le même pied pour le nombre que les autres classes de l'Institut. De nos jours, les cadres provisoires de 1832 ne sont plus suffisants, et plus que jamais nous pouvons rappeler les observations que nous avons déjà faites à cet égard dans l'article que nous avons consacré à l'histoire de l'Institut, dans le premier volume de l'Annuaire d'économie politique (V. l'*Annuaire* pour 1844, p. 37).

Nous sommes arrivés à une époque où les études des sciences morales et politiques sont appelées à prendre l'importance qu'ont prise les études mathématiques et physiques, au commencement de ce siècle.

Après les sanglantes journées de juin, le général Cavaignac, chef du pouvoir exécutif, a engagé l'Académie des sciences morales et politiques, en s'adressant à son président, à faire tous ses efforts pour répandre dans la population de saines notions de philosophie, de morale et d'économie politique et sociale, comme un remède aux aberrations du socialisme. L'Académie s'est immédiatement mise à l'œuvre. D'une part, elle a chargé quelques-uns de ses membres de rédiger des PETITS TRAITÉS ; et d'autre part elle a demandé à M. Blanqui un rapport sur la situation actuelle des classes ouvrières dans les principaux centres de population.

Les petits traités de l'Académie sont pour la plupart composés avec des travaux antérieurs des académiciens, et sont remarquables à divers titres ; mais bien qu'ils se soient assez vendus, ils n'ont pas circulé dans les masses

où les vérités ne peuvent pénétrer, surtout en temps de révolution, que lorsqu'elles s'abritent sous la forme de pamphlet, que lorsqu'elles prennent une couleur politique, et qu'elles sont signées d'un nom en faveur (V. à la *Bibliographie*, les titres des *Petits Traités* publiés). J. G.

REVUE FINANCIÈRE

DE L'ANNÉE 1848.

Sous le rapport financier le commencement de l'anné jusqu'à la révolution n'offre presque pas d'intérêt. Le Chambres, occupées uniquement de voter l'adresse et réponse au discours de la couronne, furent agitées de dis- cussions politiques de la plus haute importance; ma pour ce qui concerne les finances, on ne peut citer q les discours qui furent prononcés à la Chambre des dé- putés les 24, 25 et 26 janvier à propos du premier para- graphe de l'adresse, et qui jetèrent une vive lumière su l'état des finances du pays. On sait que la Chambre de députés discutait la prolongation du privilége de la ban- que de Bordeaux quand la révolution la plus inattendu vint renverser la monarchie.

Quant aux affaires, l'âpreté des discussions avait telle- ment effrayé les capitalistes, qu'elles étaient à peu pr nulles, et plus on approchait du mardi 22 février, jo du fameux banquet réformiste, plus on s'abstenait d s'engager dans aucune opération.

Pour mieux présenter le tableau des finances publi- ques et particulières de notre pays du mois de févrie la fin de cette année, nous diviserons notre sujet en de parties : 1° Finances publiques; 2° Banque de France Bourse.

I. — *Finances publiques.*

Le 24 février, après son installation à l'Hôtel de vill

le gouvernement provisoire confia le portefeuille des finances à M. Michel Goudchaux, banquier.

A cette époque l'encaisse du Trésor montait à :

192,488,982 74 savoir	en numér.	à la Banq. (1)	125,644,966	»
		au Trésor	9,882,886	02
	en portefeuille (2)		56,961,130	72

Sur l'emprunt de 250 millions contracté en 3 p. 100 à 75 25, en novembre 1847, le Trésor avait reçu 82,091,000 fr., savoir :

Termes échus....................	39,932,000 fr.
Escompte et anticipation de payement..............................	42,159,000
Restait donc à verser..............	167,909,000 fr.

La dette flottante se composait :

Bons du trésor en circulation à diverses échéances (3).	300,000,000	»
Caisses d'épargne (4)...........................	355,087,717	32
Receveurs généraux, communes, etc.............	332,000,000	»
	987,087,717	32
Desquels il faut retrancher......................	289,384,096	92
Que l'on avait employés en fonds publics avec les versements des caisses d'épargne et qui, étant mis à la caisse des dépôts et consignations, servaient de gage aux porteurs de livrets ; il reste alors.......	697,703,620	40

Au 1er janvier, les inscriptions de rentes de toute nature s'élevaient à 240,808,965 fr., répartis comme il suit (5) :

(1) *Moniteur* du 11 octobre, discours de M. Goudchaux.

(2) *Moniteur* du 13 octobre, page 2822, deuxième colonne. Rectification d'un discours de M. Goudchaux.

(3) Nous n'avons pu mettre pour la dette flottante que des chiffres ronds et approximatifs, excepté pour les caisses d'épargne, parce que les ministres des finances ne nous ont rien donné de précis à ce sujet; tantôt, c'est un chiffre, tantôt, c'est un autre. Cependant, il est un fait avéré et reconnu de tout le monde, c'est que M. Garnier-Pagès n'a pas déduit de la somme ou plutôt des sommes, (car ses deux rapports du 9 mars et du 8 mai se contredisent), le montant des fonds publics achetés avec les dépôts des caisses d'épargne. Nous nous sommes rangé, à ce sujet, à l'opinion de MM. Lacave-Laplagne, Vitet, Delessert et A. Fould (Voir les travaux de ces financiers sur les finances de la France depuis février).

(4) Voir le rapport du 9 mars de M. Garnier-Pagès.

(5) Voir le compte des finances de 1847, pages 452 et 453.

	Inscriptions au 1er janvier 1848.	Rachat de la caisse d'amortissem.	Rentes dues à des tiers.	Capital nominal.
	fr.	fr.	fr.	fr.
5 0/0	146,749,591	12,540,978	134 208,613	2,684,172,260
4 1/2 0/0	1,026,600	131,298	895,302	19,895,600
4 0/0	26,507,375	16,026,049	10,481,326	262,033,150
3 0/0	66,525,399	36,885,852	29,639,547	987,984,900
Totaux.	240,808,965	65,584,177	175,224,788	3,954,085,910

Or, comme la somme des rentes que l'on devait délivrer contre les versements non effectués de l'emprunt, et qui sont comprises dans les chiffres que nous venons de donner, monte à 7,397,364 fr. (1), il en résulte que la somme de rentes appartenant réellement à des tiers le 24 février, était de 167,827,424 fr.

Les travaux publics autorisés par les deux lois des 25 juin 1841 et 11 juin 1842, comprenant les allocations générales et les crédits généraux accrus successivement, montaient à (2) :

(Loi du 25 juin 1841)		496,821,000
et (loi du 11 juin 1842)		1,109,218,000
Soit		1,606,039,000
Retranchant :		
1° Les payements effectués.	816,804,000	
2 Les sommes restant dues par les compagnies concessionnaires ou les dépenses à supporter par elle	252,396,000	
Soit		1,069,200,000
On a		536,839,000

pour les travaux restant à exécuter par l'État et n'étant pas susceptibles de rentrées de la part des compagnies concessionnaires.

Quant aux découverts de 1840 à 1847, ils étaient à peu près comblés, grâce à l'attribution qui leur a été faite des réserves de l'amortissement successivement accu-

(1) Voir l'arrêté du ministre des finances du 25 juillet 1848 pour la négociation de l'emprunt de 13,131,500 fr. de rente 5 0/0.

(2) Voir *Réflexions sur l'administration des finances*, par M. Lacave-Laplagne, pages 31 et 32.

mulées, et l'insuffisance n'était que d'une vingtaine de millions (1).

Telle était la position du Trésor quand M. Goudchaux entra au ministère.

Pendant le peu de temps qu'il garda le portefeuille, il fit un acte capable de diminuer les craintes que l'on pouvait avoir sur la solvabilité du Trésor; ce fut d'avancer du 22 au 6 mars, à Paris, et au 15 dans les départements, le payement des intérêts des rentes 5, 4 1/2 et 4 p. 100.

Bientôt, le 5 mars, il fut remplacé par M. Garnier-Pagès.

Ce ministre porta, le 7 mars, l'intérêt des fonds déposés aux caisses d'épargne à 5 p. 100.

Le 9 mars, à la fin de son rapport, il proposa diverses mesures financières : l'aliénation des diamants de la couronne, des domaines de l'ancienne liste civile, des bois de l'État, un emprunt, et enfin un mode de remboursement des déposants aux caisses d'épargne qui exigeraient le retrait de leurs fonds.

Le gouvernement provisoire les accepta toutes. L'aliénation des diamants de la couronne, des domaines de l'ancienne liste civile et des bois de l'État n'était possible, d'une manière utile, que par voie de loterie, et ce moyen était immoral aux yeux de trop de citoyens, pour qu'un nouveau gouvernement pût l'employer sans se décrier; aussi, les trois décrets relatifs à ces ventes sont-ils restés sans exécution.

L'emprunt eût été possible à un taux supérieur, à 7 ou 8 p. 100, par exemple; mais M. Garnier-Pagès voulut s'adresser au patriotisme, et le proposa au pair; l'épuisement de la France à cause de la crise commerciale qui venait d'empirer, et la situation de la Bourse ne permettaient pas de croire à la possibilité de sa réalisation; aussi n'y eut-il que des porteurs de bons du Trésor, qui souscrivirent, en raison de la faculté de verser avec des bons royaux, faculté qui fut accordée par

(1) M. Garnier-Pagès ne la porte qu'à 18,896,020 (Rapport du 9 mai). Suivant M. Duclerc (projet de budget rectifié), elle atteignait 20,961,000 fr.

décret du 16 mars. La somme ainsi souscrite monte à une trentaine de millions.

Enfin, le dernier décret consacra une banqueroute partielle, puisque le Trésor ne paya à ceux des déposants aux caisses d'épargne qui lui demandaient leur argent, que 100 francs en numéraire, et le reste moitié en bons du Trésor à quatre ou six mois d'échéance, et moitié en rentes 5 p. 100 au pair.

C'est le 9 mars que tous ces décrets furent rendus.

Le 16 mars il établit l'impôt de 45 centimes *par franc* pour l'année 1848 seulement ce qui peut-*être est de* toutes les mesures celle qui a fait le plus de tort au gouvernement républicain, puisqu'il ne le faisait connaître aux gens de la campagne que par une augmentation d'impôts, qui est leur côté le plus sensible. Cette contribution supplémentaire devra produire 160 millions.

Mais toutes ces mesures ne donnaient pas immédiatement des fonds au Trésor, et l'encaisse diminuait tous les jours, par suite de dépenses auxquelles, il faut le dire, le ministre des finances n'avait pas assez de pouvoir pour résister. Dans cette situation il eut recours à la Banque, qui lui prêta, sur bons du Trésor de la République, à échéances indéterminées, une somme de 50 millions qu'elle porta à son compte courant, dans lequel il puisa au fur et à mesure de ses besoins. C'est à la fin de mars que cette opération fut conclue. Depuis, la Banque a prêté à l'État diverses sommes sur dépôts de rentes provenant de la caisse des dépôts et consignations. Le montant de ces derniers prêts réunis est d'environ 30 millions.

L'Assemblée se réunit enfin à Paris et commença ses fonctions le 4 mai. M. Garnier-Pagès lut, le 8 mai, un rapport sur son administration et ses actes. Nous n'en dirons rien; car il n'est qu'une répétition de toutes les erreurs que nous avons relevées jusqu'ici, et de beaucoup d'autres que nous avons passées, hérissée de chiffres en contradiction avec ceux du rapport du 9 mars.

Seulement une pièce remarquable est le résumé sommaire du budget rectifié de l'exercice 1848 annexé à ce

rapport. Suivant cette pièce, on aurait eu un excédant de recettes de 11,334,208 fr.

Ce fut là le dernier acte financier de M. Garnier-Pagès, qui fut remplacé le 11 mai par M. Duclerc.

Depuis le 24 février jusqu'à cette époque, le ministre des finances, comme tous les autres membres du gouvernement provisoire, avait un pouvoir absolu dans les limites de son département. Personne n'avait le droit de contrôler ses opérations.

Aussi, en face des fautes commises par M. Garnier-Pagès, ce fut avec une joie indicible que les gens dont le sort était attaché plus directement aux finances du pays virent l'ouverture de l'Assemblée nationale ; et celle-ci ne tarda pas à constituer son comité des finances pour discuter et examiner les propositions du nouveau ministre.

M. Duclerc présenta plusieurs projets de loi qui furent étudiés à peu près simultanément : un projet de budget rectifié de 1848, qui différait, à quelques égards, des chiffres de M. Garnier-Pagès. L'excédant de recettes, qui, comme nous l'avons vu, était, suivant le dernier ministre, de 11 millions, était réduit dans le projet de loi de M. Duclerc à 4,744,000 fr.;

Un projet de loi sur le rachat des chemins de fer, et un autre sur le rachat des assurances.

Enfin, dans la séance du 12 juin, M. Duclerc fit un exposé sur la situation financière du pays, où il résumait les différentes ressources financières de la France.

Tous ces projets furent, à la Chambre, l'objet d'études approfondies. Malheureusement il y avait, à cette époque, fort peu de financiers dans l'Assemblée.

M. Sainte-Beuve fit, au nom du comité des finances, un rapport tant sur le budget rectifié de 1848, que sur l'exposé de la situation financière présenté le 12 juin.

Dans ce rapport, le budget, loin de donner un excédant de recettes, comme le prétendaient MM. Garnier-Pagès et Duclerc, présentait une somme de 119 millions, dont la recette *présentait des doutes graves*, outre les crédits accordés par l'Assemblée Nationale, qui montaient à environ 19 millions : c'est-à-dire, en termes plus francs,

que les excédants de 11 et de 4 millions cachaient en réalité un déficit d'au moins 138 millions.

De là M. Sainte-Beuve passa à l'examen des diverses ressources annoncées par M. Duclerc le 12 juin, et de 472 millions, chiffre présenté par ce ministre, il reconnut qu'il n'y en avait que pour 250 de disponibles, savoir :

150 millions de l'emprunt de la Banque ;

50 millions de l'émission des rentes des départements ;

Et 50 millions de l'aliénation des diverses *parties du* domaine.

Ainsi se trouvèrent détruits les fragiles échafaudages financiers de MM. Garnier-Pagès et Duclerc.

Restaient le rachat des chemins de fer et celui des assurances contre l'incendie. Le premier, présenté le 17 mai, fut l'objet de deux rapports, l'un de M. Bineau, au nom du comité des finances, l'autre de M. Victor Lefranc, au nom du comité des travaux publics.

Le second, présenté le 13 juin, fut renvoyé aux bureaux, qui nommèrent une commission qui se prononça, peu avant les événements de juin, pour le rejet de ce projet à la majorité de douze voix contre trois.

Le comité des finances se prononça contre le projet de rachat des chemins de fer, et le comité des travaux publics pour, en amendant toutefois le projet du ministre.

Nous n'examinerons pas les diverses bases de ces trois rapports, non plus que de celui du projet de rachat des assurances : cela nous mènerait trop loin. Nous rappellerons seulement que les déplorables journées de juin coupèrent court aux discussions de tous ces projets, et que M. Goudchaux les retira dès les premiers jours de son ministère.

Nommé par un décret du 28 juin, M. Goudchaux présenta, le 3 juillet, deux projets de loi tendant à modifier ceux des 9 et 16 mars relatifs aux caisses d'épargne et aux bons du Trésor ; cette modification consistait à remplacer le pair pour les rentes par d'autres prix qui seraient fixés par l'Assemblée elle-même.

M. Goudchaux avait l'intention de faire adopter les

cours du jour du vote du décret; mais, peu habitué aux discussions parlementaires, il ne put faire comprendre à la Chambre que le prix devait être au maximum, le prix du jour, et celle-ci décida 55 fr. pour le 3 p. 100 lorsqu'il était à 51 fr., et 80 fr. pour le 5 p. 100, qui venait d'atteindre ce cours après avoir monté de 10 fr. en huit jours.

Le 5 juillet, la veille du jour où la Chambre avait voté les décrets dont nous venons de parler, un emprunt à la Banque de 150 millions, d'après un traité préparé déjà par M. Duclerc, avait été autorisé. Moitié de cette somme pouvait être touchée par le Trésor, en 1848 ; l'autre moitié ne pouvait l'être qu'en 1849. L'intérêt de ce prêt est 4 p. 100. Comme garantie, l'État devait remettre à la Banque : pour la moitié de la somme, des rentes, provenant de la caisse d'amortissement ; pour l'autre moitié, des forêts, que la Banque a le droit de vendre, quand elle voudra, à partir du 1er janvier 1849.

Nous ne parlerons pas de la loi du 20 juillet qui porte règlement définitif du budget de 1845, qui n'offre rien de remarquable, mais en revanche, nous examinerons avec attention le fameux emprunt de 13,131,500 fr. de rentes 5 p. 100, le premier que la République eût fait.

La loi du 8 août 1847 avait autorisé le ministre des finances (alors M. Dumon), à emprunter 350 millions (capital) en rentes au taux qu'il jugerait convenable. Une ordonnance royale du 9 octobre 1847 autorisa le ministre des finances à procéder à la vente, avec concurrence et publicité, de la somme de rentes nécessaires pour produire un capital de 250 millions, à valoir sur l'emprunt de 350. Comme on sait, cet emprunt fut adjugé le 10 novembre suivant à MM. de Rothschild frères, au prix de 75,25 pour 3 fr. de rentes 3 p. 100, et un cautionnement fut déposé jusqu'à complète libération. Sur cet emprunt, on avait versé le 24 février (1), 82,091,000 fr., savoir :

Termes échus.	39,932,000
Escompte et anticipations de payement.	42,159,000

(1) Voir le *Moniteur* du 10 octobre 1848, pièces annexées au discours de M. Goudchaux.

Restait donc à verser 167,909,000 fr. La grande baisse sur les rentes qui eut lieu après la révolution de Février, fit que les souscripteurs de cet emprunt eurent plus d'avantage à abandonner leur cautionnement qu'à continuer leurs versements, et l'emprunt en resta là ; c'est-à-dire que le Trésor avait livré pour 2,569,413 fr. de rentes 3 p. 100 et avait reçu 82,991,000 fr.

M. Goudchaux basa son opération sur l'abandon du cautionnement de cet emprunt, proposant de l'accepter avec un appoint en numéraire pour cautionnement d'un nouvel emprunt en 5 p. 100. Par cette combinaison, il alléchait les anciens prêteurs et assurait la souscription de la somme de 13,131,500 fr. de rentes qu'il voulait émettre; de cette façon, non-seulement il rendait aux anciens souscripteurs leur cautionnement, pour l'accepter ensuite dans le nouvel emprunt, mais encore il l'acceptait comme numéraire, tandis qu'il aurait dû leur rendre (ce qu'il avait déjà droit de ne pas faire), les rentes 3 p. 100 qui étaient à la souche comme représentation de ce cautionnement. Il est évident que puisque les porteurs de 3 p. 100 avaient vu par la révolution de Février leurs rentes baisser en capital de plus de 25 fr. pour 3 fr. de revenu, il était souverainement injuste de rembourser les rentes 3 p. 100 qui afféraient au cautionnement de l'emprunt de 1847, en numéraire à 75,25; car les accepter à ce prix comme cautionnement du nouvel emprunt, c'était absolument comme si on les avait remboursées en numéraire. Une seule raison pouvait excuser M. Goudchaux; c'est que c'était le premier emprunt fait après la révolution de Février, et qu'il était de la plus haute importance de ne pas le voir échouer.

Ce projet d'emprunt fut présenté le 22 juillet à l'Assemblée nationale, qui le renvoya immédiatement au comité des finances. M. Gouin, nommé rapporteur, présenta son rapport à l'Assemblée le 24 juillet, et le jour même la Chambre vota le décret présenté en fixant à 75,25 le maximum du prix de vente de ces rentes.

Comme on l'a vu plus haut, MM. Garnier-Pagès et Duclerc avaient eu l'intention de racheter tous les chemins de fer et de les payer en rentes. Les déplorables

journées de juin qui virent la chute de la commission exécutive et de ses ministres, vinrent à la traverse de ce projet. Mais la compagnie du chemin de fer de Paris à Lyon était dans une telle situation qu'elle demanda à M. Recurt, ministre des travaux publics, de lui faire un prêt ou de racheter la ligne. M. Recurt préféra ce dernier moyen et présenta, le 4 août, un projet de loi qui fut renvoyé aux bureaux. Une commission spéciale fut nommée; elle choisit M. Victor Lefranc pour son rapporteur, le même qui était rapporteur du comité des travaux publics dans la question du rachat des chemins de fer. On se souvient que ce comité se prononça pour le rachat. Inutile de dire que M. Victor Lefranc était pour cette mesure. L'Assemblée adopta aussi le principe du rachat. Mais M. Goudchaux proposa un amendement qui équivalait à un emprunt de 100 millions. Le projet de M. Recurt consistait à accorder à chaque action au versement de 250 fr. une rente de 5 p. 100 de 7 fr. 50 c. M. Goudchaux proposa et fit admettre que ceux qui consentiraient à verser la totalité, pourraient recevoir une rente de 25 f. par action.

Pour éteindre le déficit probable de 1849, augmenté par le projet de décret relatif à la taxe des lettres (voté par l'Assemblée, le 24 août), M. Goudchaux présenta, au commencement de juillet, deux décrets pour l'établissement de deux nouveaux impôts; l'un sur les créances hypothécaires qui, discuté à la chambre au commencement d'août, et vivement combattu par MM. Thiers et Berryer, fut sur le point d'être rejeté, mais qui fut retiré deux jours après par le ministre lui-même; l'autre sur les successions et donations qui fut renvoyé à une commission qui en fit disparaître le principe de progression que M. Goudchaux y avait introduit. Ce projet sur leque M. Parieu a fait un rapport, n'a pas encore été livré à la discussion à la Chambre.

Lorsqu'il retira son projet de décret sur les créances hypothécaires, M. Goudchaux annonça qu'il allait présenter comme équivalent un projet d'impôt sur le revenu mobilier. En effet, le 23 août, il présenta ce projet qui fut renvoyé aux bureaux, qui nommèrent une commission

dont M. Parieu fut encore le rapporteur. Cette commission a introduit de grands changements dans le projet du ministre ; d'un impôt de répartition, elle en a fait un impôt de quotité. Cet impôt, comme le précédent, n'a pas encore été discuté à l'Assemblée nationale.

M. Goudchaux a aussi déposé, le 28 août, un projet de décret tendant à abroger celui du 15 avril qui supprime l'impôt sur le sel. Ce projet a été renvoyé à deux comités; celui des finances dont le rapporteur, M. Deslongrais, se prononça pour l'abrogation pure et simple du décret du 15 avril ; et celui de l'agriculture et du crédit foncier dont le rapporteur, M. Talon, conclut : 1° à l'abolition du décret du 15 avril ; 2° à la réduction de l'impôt à 10 c. par kil., à dater du 1er janvier 1849, et à l'admission en France des sels étrangers, moyennant certains droits, variant de 0,50 à 3 fr. par 100 kil.

Les deux derniers mois du ministère de M. Goudchaux furent assez stériles en incidents financiers, si ce n'est la discussion sur les billets hypothécaires. M. Goudchaux se prononça contre. Profitons de cette occasion pour dire que MM. Garnier-Pagès et Duclerc ont aussi toujours repoussé ce moyen ; c'est une justice à leur rendre au milieu des décrets malencontreux qui ont été promulgués sous leurs ministères.

Le 23 octobre une discussion eut lieu à la Chambre, pour savoir si l'on nommerait ou non une commission d'enquête sur l'emploi des fonds dépensés du 24 février au 11 mai. M. Goudchaux se fâcha de cette curiosité de la Chambre et, prenant l'affaire à cœur, comme si elle lui eût été personnelle, donna sa démission. M. Trouvé-Chauvel le remplaça.

Banquier au Mans, puis préfet de police, ensuite préfet de la Seine, enfin ministre des finances, il est évident que si M. Trouvé-Chauvel a accepté le portefeuille 45 jours avant l'élection du président, ça n'a été que provisoirement et par transition.

Le 30 octobre il présenta un projet de décret, ayant pour but d'indemniser les porteurs de livrets de caisses d'épargne et de bons du trésor, qui avaient reçu, comme nous l'avons déjà vu, les uns du 5 p. 100 à 80, les autres du

3 p. 100 à 55. M. Lanjuinais, rapporteur, proposa au nom du comité des finances de substituer à ces prix, ceux de 71,60 et 46,40, qui furent adoptés par l'Assemblée. Ce décret fut rendu le 21 novembre.

Le 30 octobre commença la discussion du budget de 1848. Comme on sait, deux lois du 8 août 1847 réglaient se recettes et dépenses de cet exercice de la manière suivante :

Dépenses.	Service ordinaire.	1,361,681,670	
	Service extraordinaire.	84,528,500	
	Total.		1,446,210,170
Recettes.	Ressources ordinaires.	1,370,978,010	
	Ressources extraordin.	20,298,500	
	Total.		1,391,276,510
	Déficit.		54,933,660

Se décomposant de la manière suivante :

Service extraordinaire.	— Déficit.	64,230,000
Service ordinaire.	— Excédant.	9,296,340
	Différence.	54,933,660

Le budget rectifié de 1848, amendé par le comité des finances, présente les résultats suivants :

Dépenses.	Service ordinaire.	1,636,450,319	
	Service extraordinaire.	162,010,560	
	Total.		1,798,460,879
Recettes.	Impôts et reven. divers	1,383,334,770	
	Réserve de l'amortiss.	103,790,048	
	Total.		1,487,124,818
	Déficit.		311,336,061

Nous arrêtons ici notre revue sur les finances publiques durant l'année 1848. Cependant nous ferons remarquer que suivant la première partie du budget de 1848, annexé au rapport de M. Bineau (rapporteur du comité des finances), la partie des rentes a augmenté cette année de 48,670,391 en revenu. Nous avons vu qu'au 1er janvier 1848 la somme des rentes montait à 240,808,965

Ajoutons l'augmentation en 1848 (1). . 48,670,381

nous avons. 289,479,346

Pour la somme des rentes au 25 septembre, ces rentes sont réparties de la manière suivante :

5 0/0	189,655,193
4 1/2	1,026,600
4 0/0	18,472,154
3 0/0	80,325,399
	289,479,346

II. — *Bourse.*

Tout faisait espérer en janvier et février que la crise qui avait si cruellement sévi sur tout le monde, allait cesser et que les affaires allaient reprendre. Aussi, quoique les discussions parlementaires eussent un peu ralenti les transactions, la Bourse fut-elle prise au dépourvu par la chute du dernier gouvernement. C'est ce qui explique la grande différence qui existe entre les derniers cours de février et les premiers de mars (Voir le tableau, pag. 23). Du 24 février au 7 mars la Bourse fut fermée ; cette mesure fut fatale à plus d'une maison de commerce ou de banque qui eût pu se créer des ressources dès les premiers jours, et n'être pas ainsi forcée de suspendre.

Les deux premiers jours, ceux qui vendent sont les plus pressés d'argent ; c'est ce qui fit que le 5 p. 100 baissa de 25 fr. en 48 heures. Si le 3 p. 100 n'a baissé que de 12 fr. dans le même espace de temps, cela tient à ce qu'il y a environ deux fois plus de titres de 5 que de 3 p. 100.

Les échéances par décrets des 26, 28 mars et 25 avril, furent reculées de 10 jours d'abord à Paris, puis dans le département de la Seine, enfin dans toute la France. Cependant quelques négociants ayant demandé qu'elles le fussent encore, les unes de 15 jours, d'autres d'un mois, certaines même de 6 mois, cela produisit quelque sensation parmi les banquiers que ces mesures auraient mis dans la plus critique situation.

(1). Rapport de M. Bineau sur le budget rectifié de 1848, p. 20.

La compagnie des agents de change prit sur elle de régler les cours de compensation de la première liquidation ; ces cours ont été obtenus en prenant les derniers de Février, en les diminuant environ de 3 fr. pour les rentes françaises, de 15 à 20 fr. pour les chemins de fer et de 100 fr. pour les actions de la Banque.

La coulisse qui, avant la révolution, ne faisait que du 3 p. 100, repoussa le cours de compensation du parquet et choisit celui de 72 fr. (celui du parquet étant à 70 fr. 50). Ces deux mesures excitèrent de nombreuses réclamations, et des contestations s'ensuivirent, soit entre la coulisse et le parquet, soit entre les agents de change et leurs clients baissiers. La caisse syndicale qui avait une réserve d'environ 3 millions, les employa à payer pour les agents de change gênés dans leurs affaires, afin de sauvegarder l'honneur de la compagnie.

Depuis la réouverture de la Bourse jusqu'au commencement d'avril, ce ne fut qu'une baisse continue; c'est vers cette époque que furent cotés les plus bas cours (voir le tableau, pag. 405). Les prédications du Luxembourg, les manifestations des 16 et 17 mars, la circulaire de M. Ledru-Rollin, la fermentation qui régnait alors en Europe, la révolution du 20 mars à Berlin, la fuite de Metternich, l'agitation irlandaise, les chartistes en Angleterre, tout semblait annoncer les plus grands changements dans l'équilibre européen.

Une panique avait forcé le gouvernement d'autoriser la Banque de France d'abord (décret du 15 mars), puis celles des départements (26 mars) à suspendre le remboursement de leurs billets et avait donné cours forcé à ceux-ci.

Enfin la chute des caisses Gouin, Ganneron et Baudon avait poussé le gouvernement à établir à Paris et dans les provinces, des comptoirs d'escompte commandités par l'État, les villes et les particuliers.

C'est aussi vers cette époque que M. Garnier-Pagès, tout-puissant alors comme membre du gouvernement provisoire, décréta la fusion des banques.

Les élections de la garde nationale, les diverses occasions où celle-ci, se mettant inopinément sous les armes,

permettait aux amis de l'ordre de se compter, les résultats des élections de l'Assemblée, furent les causes premières de la reprise ; du commencement d'avril aux premiers jours de juillet, une hausse graduelle vint rassurer les esprits.

Il y eut, il est vrai, quelques faits, tels que le *Bulletin de la République*, n° 16, les troubles de Rouen, de Lyon et de Limoges, et l'envahissement de l'Assemblée nationale le 15 mai, qui ralentirent ce mouvement; mais le résultat de l'insurrection de juin vint lui donner une nouvelle vigueur, et le 8 juillet, le 3 p. 100 était à 52 fr., le 5 p. 100 à 80 fr. et les banques à 1800.

A partir de cette époque, les cours ont successivement baissé. Les difficultés de la situation politique, le temps que l'Assemblée a mis à faire la Constitution et à substituer un pouvoir définitivement organisé à un pouvoir provisoire, les rentes jetées sur la place par suite soit d'emprunts, soit du rachat du chemin de fer de Lyon, soit de consolidation des bons du trésor et des caisses d'épargne, les craintes d'intervention armée en Italie et enfin les troubles de Vienne et de Berlin, sont les principales raisons de cette dépréciation.

Depuis, il y a une sorte de lutte entre les causes de hausse et celles de baisse. Cependant il y a beaucoup d'amélioration dans les esprits et l'on est disposé à croire à la reprise sérieuse des affaires.

31 décembre 1848. ALPH. COURTOIS.

TABLEAU DES COUR[S]

Des différentes valeurs cotées à la Bourse de Paris à

NOMS des valeurs.	PAIR.	Plus haut cours avant février 1848.	Dernier cours de février	Premier cours de mars.	Plus haut cours après février.	Plus bas cours après février.	Cours actuel (31 déc.)	Le dernier cours de février et le premier de mars.	Le dernier cours de février et le plus bas après févr.	Le pl. haut cours avant févr. et le plus bas après févr.
3 p. 100.......	100	86 65 (juillet 40).	73 70	58 »	58 » (7 mars).	32 50 (5 avril).	45 90	15 70	41 20	54 15
5 p. 100	100	126 50 (mars 44).	116 10	97 50	97 50 (7 mars).	50 » (5 avril).	75 25	18 60	66 10	76 50
Banque.......	1 000	3800 » (juillet 40).	3180 »	2400 »	2400 » (7 mars).	950 » (10 avril).	1750 »	780 »	2230 »	2850 »
Orléans (P. à).. (tout payé).	500	1410 » (mars 45).	1180 »	1000 »	1000 » (7 mars).	385 » (7 avril).	710 »	180 »	795 »	1025 »
Rouen (P. à)... (tout payé).	500	1235 » (mars 45).	863,75	550 »	550 » (7 mars).	275 » (5 avril).	450 »	313 75	588 75	960 »
Marseille (A. à) (tout payé).	500	1200 » (mars 45).	532 50	315 »	315 » (7 mars).	142 50 (7 nov.).	185 »	217 50	390 »	1057 50
Nord .... (300 fr. payés).	500	925 » (en coulisse)	536 25	390 »	397 50 (8 juillet).	302 50 (6 avril).	397 50	146 25	233 75	622 50
	500	750 »	385 »	300 »	370 »	280 »	372 50	85 »	105 »	470 »

REVUE DE L'ANNÉE 1848.

I.

Nous ne savons ce que la Providence prépare à l'ave-
r de l'humanité; mais il semble bien que 1848 sera,
ır l'universalité qu'a affectée le tremblement politi-
ıe, une année vraiment phénoménale. Toute l'Europe
:ntrale a éprouvé une série de convulsions pour ainsi
re concentriques, et il y a cela de remarquable, que la
upart des extrémités de l'ancien monde n'ont ressenti
łeune commotion : tandis que la France, l'Autriche, la
usse et l'Italie se débattaient dans la guerre civile, la
:ninsule ibérique, la Turquie, la Russie, la Suède, les
:s Britanniques, la Hollande, jouissaient d'un grand
lme et ne se ressentaient des révolutions que par les
'ets de la crise industrielle économique qui est venue
ouver encore une fois combien les peuples sont étroi-
ment solidaires.

Un autre caractère des révolutions de 1848 et qui les
stingue profondément des ébranlements de 1830, des
ouvements de 1821, des désastres de 1814 et de 1815, des
rturbations de l'Empire et même des guerres de la Ré-
lution, c'est que les classes les plus nombreuses et les
ıs pauvres, celles au nom desquelles se font les révo-
ions et qui en souffrent le plus, ont obéi au mirage
:ialiste. Le socialisme, en effet, qui, sous différents as-
:ts et différents noms, a assombri la révolution de Paris
rendu calamiteux un changement politique qui aurait
se faire presque sans coup férir, le socialisme a com-
qué, embrouillé, affaibli, dénaturé les révolutions de
lin, de Vienne, de Milan, de Rome et de Naples. Aux
:stions déjà si peu claires de forme gouvernementale
d'organisation administrative, aux questions si déli-
es de nationalité et de races, à d'autres questions
s épineuses encore de priviléges et de monopoles, où
térêt particulier se trouve plus médiatement en jeu,
is qui, au moins, sont circonscrites et définies, le so-

cialisme est venu ajouter la discussion des bases que la civilisation, dans ses évolutions incessantes et universelles, a données à la société elle-même.

Pour qui a suivi avec quelque attention le mouvement de l'esprit public en Europe, rien n'a été plus facile que de constater les progrès qu'ont faits tous les peuples dans les trente ans de paix qui ont succédé à l'époque impériale, crise belliqueuse succédant à une crise révolutionnaire. Ces progrès ont été de toutes sortes : politiques, administratifs, économiques, scientifiques.

Les nations remises de la fièvre des batailles, manifestaient chacune une vitalité propre, et elles étaient toutes entraînées par la force des choses, vers les développements physiques, intellectuels et moraux. Les princes eux-mêmes et les possesseurs de priviléges obéissaient à cet entraînement, et de toutes parts on voyait se préparer ou s'accomplir les réformes des institutions vieillies et passées à l'état d'abus. La Turquie elle-même donnait des preuves évidentes de cette heureuse fermentation ; et Pie IX, peu de temps après être monté sur le trône pontifical, mettait, pour ainsi dire, le gouvernement romain, depuis longtemps le type des administrations arriérées, au courant de la civilisation.

La révolution du progrès s'acomplissait pacifiquement, régulièrement, lorsque la violence s'en est mêlée. Depuis, les eaux de la civilisation sont sorties de leur lit, et Dieu seul sait en ce moment quand elles y rentreront. La responsabilité doit peser à la fois sur les gouvernements qui ont mis des digues inintelligentes à ces eaux, sur les hommes influents qui ont travaillé à en précipiter le cours, et aussi sur les peuples eux-mêmes dont l'éducation, à ce qu'il semble, a encore besoin de pareilles leçons. Toujours est-il que les canons ne sont pas la dernière raison, ni la seule raison. La véritable raison est dans l'étude de l'organisation sociale et des lois qui président à la vie des sociétés. On ne clora pas la série des révolutions tant que les populations seront encore imbues des monstrueux préjugés économiques qui les guident aujourd'hui ; tant que les gouvernements et les minorités voudront s'obstiner à méconnaître l'opinion des majorités.

L'année 1846 nous avait légué, en France, en Angleterre, et pour ainsi dire à l'Europe entière, une situation financière (privée et publique), très-tendue, par suite de la fièvre des nouvelles voies de communication et du déplacement de capitaux que cet engouement avait provoqué. En 1847, la disette des récoltes en Occident avait généralisé cette crise ; elle en avait fait une maladie d'abord industrielle et commerciale, et puis générale. Les révolutions politiques de 1848 sont venues rendre presque désespérée cette situation déjà si accablante pour une partie de l'Europe.

L'épuisement occasionné par la misère a donné des hallucinations aux populations ; elles ont écouté la voix des partis, et fait appel aux réformes politiques qui ont assurément une grande action sur le corps social, mais dont l'influence ne se fait sentir qu'à la longue et qui est d'une importance secondaire à côté de la grande affaire des hommes, laquelle est, quoi qu'en ait dit M. Lamartine, de produire et de consommer. Les auteurs des changements politiques, pour avoir quelque action immédiate, ont voulu faire en même temps des réformes positives et économiques. C'est alors que, mal servis par leur savoir, ils ont chancelé dans leur route et se sont laissé déborder par le socialisme avec lequel ils communiaient par l'ignorance. Or, le socialisme, quand il a voulu s'expliquer, a bien fanatisé quelques hommes, mais il en a découragé un plus grand nombre. Ainsi se sont produites la guerre et la confusion sociales ; ainsi ont été compromises les plus légitimes réformes de politique et d'économie sociale.

II.

La situation de l'Angleterre, en face de l'agitation de l'Europe centrale, est aussi digne de remarque. Malgré la crise de 1846 et 1847, malgré les sacrifices qu'elle a dû faire pour l'Irlande, malgré la disette, les désastres commerciaux résultant du manque de numéraire, de l'engouement des chemins de fer, de la fièvre de spéculation sur les grains, et grâce à une bonne récolte et à la somme des libertés publiques dont ce pays a depuis longtemps la pratique,

la Grande-Bretagne a pu rester calme en présence de tous les bouleversements qui se sont accomplis en Europe. Quand on compare cette neutralité avec la conduite que l'Angleterre tenait, il y a cinquante ans; avec l'intervention qui fut cause de tant de désastres et dont elle est encore la première à supporter le fardeau, on trouve un bien heureux symptôme, en faveur de la paix du monde, dans la discrétion que l'Angleterre a su mettre dans les affaires extérieures depuis un an; d'autant plus que le gouvernement, en tenant la conduite qu'il a tenue, n'a fait qu'obéir au sentiment général de l'opinion publique au sein de laquelle les ligueurs de Manchester ont dissous le whighisme, le torysme et même le chartisme, pour provoquer le désir des réformes commerciales, économiques et financières, après ou avec lesquelles suivront tout naturellement les améliorations politiques, déjà bien avancées par la réforme qui s'est accomplie à la suite et par contre-coup de la révolution de Juillet.

Le bill établissant définitivement le *free trade* des céréales, voté dans la mémorable session de 1846 et ajourné jusqu'au 1er février 1849, a pu être mis à exécution sans opposition ni tentative des partis protectionnistes. D'autre part, le parti économique libéral et radical a gagné du terrain par les lois de Navigation qui seront supprimées très-probablement, en tout ou en partie, dans le courant de cette année. On a vu aussi surgir à Liverpool une puissante association pour la réforme financière, aux travaux de laquelle MM. Cobden, Mac Gregor et les autres promoteurs de la réforme douanière ont déjà prêté un brillant concours. Par suite de l'agitation du *free trade* et des *navigation's laws*, l'opinion publique a été si bien préparée, qu'aujourd'hui elle appuie la politique des réductions des dépenses militaires, laquelle conduit au désarmement, à la paix et à la réforme coloniale. Déjà M. Cobden a pu formuler avec succès cette nouvelle tendance de l'esprit public, en demandant le retour au budget de 1835 avec 10 millions sterling, ou 250 millions de francs, pour la marine et l'armée de terre.

La bonne récolte a diminué en 1848 l'intensité de la misère en Irlande. Mais le problème reste le même.

III.

Les événements de Février ont causé des ébranlements considérables en Prusse, en Autriche et dans toute l'Allemagne, ainsi qu'au sein de toutes les nations italiennes. Ce n'est pas ici la place d'un résumé historique des grands changements politiques qui se sont accomplis, et nous nous bornerons à peu de mots sur ce qui s'est passé dans ces divers pays.

La convocation des États prussiens, alors qu'on ne prévoyait aucune perturbation en Europe, était le prélude de l'avénement d'un gouvernement constitutionnel. Cette transformation est aujourd'hui accomplie. Le contre-coup de Février avait produit une constituante, résultat du suffrage universel. Une fois cette Assemblée installée, on a vu surgir une série de tiraillements entre elle et le pouvoir royal, puis une grande agitation publique qui s'est traduite par des batailles dans les rues. Le roi, resté maître de la position, a eu le bon esprit de promulguer une constitution très-libérale et sous plusieurs rapports infiniment supérieure à la constitution française : depuis, le calme semble rétabli en Prusse.

La révolution a été plus sanglante en Autriche. Les besoins y étaient et y sont encore bien plus variés et bien plus complexes. L'Autriche est une confédération de peuples très-divers, reliés et régis par une monarchie. Il y a : l'élément allemand qui domine dans les administrations, l'élément hongrois ou maggyar, l'élément croate, l'élément tschèque, l'élément italien, etc. Tous ces intérêts attendaient satisfaction de la révolution. Les nombreuses questions de nationalité étaient compliquées par les partis politiques, voulant les uns la monarchie pure, les autres le régime constitutionnel, d'autres la forme républicaine; les uns demandant un empire unitaire allemand, d'autres une organisation d'États seulement confédérés ; un socialisme cent fois plus nuageux que celui de France circulait à travers toutes ces ramifications déjà si confuses (1).

(1) Tous les systèmes de socialisme français s'étant propagés en Allemagne depuis quelques années : le communisme, le fouriérisme

La masse des populations s'est trouvée, pour ainsi dire, abasourdie dans ce conflit de tant d'intérêts différents; elle a eu peur de l'incertitude de l'avenir; elle a réagi, et le gouvernement impérial a pu conserver avec lui la force morale et la force réelle pour dominer la révolution, tout en lui faisant des concessions. La Lombardie, qui avait réussi à chasser les Autrichiens, a été reconquise par le maréchal Radetzki, vainqueur du roi de Piémont. L'insurrection de Vienne a été réduite par la force des armes.

La Hongrie a cédé sur la plupart des points sans affronter les périls de la guerre. Pour donner plus de force morale à la monarchie, les influences politiques ont amené le remplacement à l'amiable de l'empereur Ferdinand par son neveu François-Joseph. D'un autre côté, la constituante de Vienne nommée par le suffrage universel a continué ses séances et elle travaille à une constitution de l'empire (1).

Le même mouvement qui avait subitement transplanté à Berlin, à Vienne et dans toute l'Allemagne l'agitation des clubs, l'action du suffrage universel et qui avait soulevé tant de questions de nationalité, de constitution politique et d'organisation sociale, avait d'abord donné une certaine consistance au parti de l'unité allemande soit monarchique, soit républicaine. Sous l'influence des événements, une réunion provisoire d'une cinquantaine de professeurs, de publicistes, de savants et d'hommes notables se réunit à Francfort et prépara la voie à une constituante centrale qui devait faire une constitution allemande et relier entre elles toutes les nations qui parlent la langue maternelle. Un instant le mouvement a été tel qu'on faisait rentrer l'Alsace elle-même dans le domaine de l'unité germanique, et que l'Allemagne révolutionnaire applaudissait à la guerre contre la Lombardie, et contribuait à l'avortement d'une nouvelle tentative de

avaient de nombreux partisans. Mais M. Proudhon surtout avait tourné la tête à une partie de la jeunesse des écoles.

(1) La composition de cette constituante est des plus remarquables. Non-seulement toutes les nations, mais encore toutes les classes de l'Autriche y sont représentées. On y compte de nombreux paysans dont quelques-uns ne connaissent que l'idiome de leur province.

reconstitution de la nation polonaise. Mais en peu de temps, le parlement de Francfort, bien qu'il eût constitué un pouvoir exécutif avec un archiduc d'Autriche prenant le titre de vicaire de l'empire, a vu diminuer son autorité morale et se retirer de lui les gouvernements de Prusse et d'Autriche qui avaient pu le croire utile à leur politique. En ce moment, ce parlement continue néanmoins à délibérer la constitution de l'empire.

IV.

En Italie, les événements ont été multiples et très-complexes. Le roi de Naples n'a pu faire rentrer la Sicile sous sa domination. Le gouvernement de cette île, provisoirement en république et sous une espèce de protection anglo-française, a été offert à l'un des fils de Charles-Albert, qui n'a pas accepté. Le pouvoir royal a dominé le mouvement dans les provinces de terre ferme ; mais il n'a pas su donner une légitime satisfaction à la classe moyenne, contre laquelle il a du reste été soutenu par les classes inférieures.

Les Romains n'ont pas compris ce qu'il y avait peut-être d'habileté, de prudence et de haute raison dans la conduite du chef de la chrétienté qui, à aucun prix, n'a voulu laisser faire en son nom la guerre contre l'Autriche. Un assassin, qu'ils ont applaudi, a tué M. Rossi qui après avoir cessé ses fonctions d'ambassadeur de France acceptait la mission de travailler, à côté de Pie IX, à l'affranchissement de l'Italie. Le lendemain de ce drame sanglant, ils ont braqué des canons sur le Quirinal qui n'était pas défendu, et ils ont forcé le pape à se réfugier à Gaëte. Une constituante appelée par un gouvernement provisoire a proclamé la République.

Le grand-duc de Toscane, à l'esprit libéral duquel l'histoire rendra hommage, vient d'abandonner la partie.

En Piémont, le roi, poussé par l'opinion publique, s'est porté au secours de Venise et de la Lombardie ; mais la bravoure de ses soldats n'a pu résister au nombre des troupes autrichiennes. Après les succès, sont venus les revers qui l'ont forcé à rentrer dans ses Etats, où il a tra-

vaillé à fortifier son armée et à se maintenir parallèlement avec les progrès de la révolution. Les constitutionnels sont arrivés aux affaires ; des chambres ont été appelées à contrôler le gouvernement et à lui prêter appui et concours.

Nos vœux les plus chers sont pour l'indépendance de l'Italie. Mais cette indépendance (Dieu veuille que nous nous trompions!) aura été gravement compromise par les hommes qui ont voulu mener de front la solution de plusieurs autres questions de premier ordre. Les Etats italiens formeront-ils dans l'avenir une confédération de nations libres de se donner leurs institutions intérieures; ou bien se fondront-ils dans une seule nation? Première question qui a divisé et affaibli les Lombards : les uns voulant l'annexion avec le Piémont constitutionnel, les autres un Etat indépendant. Mais, outre cette difficulté, il en a surgi une autre dans toute l'Italie : non-seulement la lutte s'est organisée entre les partisans des vieilles institutions et les constitutionnels, mais entre les constitutionnels et les républicains, de sorte que la révolution italienne a été neutralisée par une complication analogue à celle que nous avons signalée à propos de l'Autriche. Combien n'eût-il pas mieux valu travailler d'abord uniquement à l'indépendance! Rien n'eût ensuite empêché chaque Etat de s'organiser selon ses besoins, ou de s'annexer à un Etat plus puissant et d'arriver graduellement à la confédération ou à l'unité, suivant l'impulsion de l'opinion publique progressivement formée, ou des besoins librement discutés. Et, quant à la question d'indépendance, il y a lieu de se demander si les hommes que la fièvre entraîne sur le champ de bataille sont mieux inspirés que ceux qui, en en appelant à l'intervention amicale et officieuse des puissances, voudraient faire comprendre au gouvernement de Vienne que l'honneur de l'Autriche ne perdrait rien à suivre les calculs de son intérêt qui n'est très-probablement pas de continner à gouverner les populations vénitiennes et lombardes malgré elles. Car enfin, à l'exception des soldats du Piémont, où sont les défenseurs de l'Italie? Ils ne sont assurément ni en Toscane, ni à Naples, ni à Rome.

L'expérience des guerres de l'Empire n'a pas laissé une impression favorable aux qualités martiales des populations italiennes. Le coup de poignard donné à M. Rossi, glorifié dans toute l'Italie, ne prouve qu'une chose : c'est que la fièvre ne raisonne pas.

Puisque le nom de M. Rossi se retrouve sous notre plume, constatons bien que l'Italie tout entière a perdu en lui un des amis les plus intelligents de la civilisation, un de ceux dont les lumières et la haute capacité pouvaient lui être le plus utiles dans la pénible situation où elle se trouve. Rossi, une des premières notabilités de l'*Institut de* France, était aussi une des plus fortes têtes de notre temps ; il aimait sincèrement son pays, et l'Italie le pleurera amèrement lorsqu'elle saura que ses véritables assassins sont les abus de l'administration romaine, au sein desquels il avait voulu porter la hache des réformes. Mais hélas! toutes les révolutions sont les mêmes : comme le Saturne de la Fable, elles dévorent leurs enfants.

V.

Quand du milieu de l'agitation européenne on porte son attention vers le Nouveau-Monde, on trouve dans l'Amérique du Nord un admirable contraste qui calme l'esprit et rassérène l'âme. Aux États-Unis la liberté est fondée ; les membres du corps social ne sont point garrottés par une centralisation tyrannique ; la vie circule librement dans ce grand empire. Les pouvoirs ont une assiette régulière et ne convient pas les populations aux insurrections ; les finances y sont dans un ordre et d'une simplicité admirables.

Cette année deux faits d'une portée immense s'offrent à la pensée de l'observateur. A peine la Californie passait-elle des mains indolentes des Espagnols dans celles des laborieux Yankees, qu'une source considérable de métal précieux était découverte et venait largement compenser les frais de la guerre du Mexique. Mais les richesses des mines, si fécondes qu'elles soient, laisseront bien au-dessous d'elles les innombrables richesses que l'industrie de la race saxonne va tirer de cette immense et fertile

vallée, qui s'étend le long du littoral californien sur une largeur de quatre-vingts kilomètres et sur une longueur de neuf cents kilomètres.

Les arrangements amiables avec l'Angleterre avaient ajouté le vaste territoire de l'Orégon à la grande confédération. L'adjonction spontanée du Texas et la guerre du Mexique ont encore augmenté l'étendue de l'Union. Cette guerre s'est soldée par la Californie et le Nouveau-Mexique. Toutes ces nouvelles acquisitions ont doublé l'étendue déjà immense de la République. Le Texas, la Californie, le Nouveau-Mexique, sans l'Orégon, forment le tiers de l'Union avant leur adjonction; et avec l'Orégon, tous ces pays sont aussi grands que l'Europe, moins la Russie!

Les riches dépôts de sables aurifères qui ont été découverts depuis quelques mois, les émigrations qu'ils ont provoquées, les faits économiques auxquels ils donnent lieu et qui reproduisent en partie ceux qui ont effrayé nos pères il y a trois siècles et demi, après la découverte du Nouveau-Monde, ont produit une vive sensation. L'abondance de l'or et l'ardeur avec laquelle tout le monde se livre à sa recherche ont causé en Californie une hausse inouïe sur tous les objets nécessaires à la vie, et par contre une baisse correspondante sur la valeur intrinsèque de l'or et de l'argent. Jusqu'ici, tout porte à croire que cette exploitation va continuer et que le phénomène de dépréciation de valeur d'une part et d'augmentation d'autre part, va arriver jusqu'aux confins du monde progressivement, mais à un degré moindre. De tous côtés en Europe se préparent des expéditions commerciales pour la Californie, qui va se trouver bientôt peuplée par une population cosmopolite.

L'expérience de 22 mois a prouvé en faveur de la réforme douanière de 1846, opérée par l'influence de M. Polk et du parti démocratique. Les recettes de la douane ont augmenté, l'industrie n'a pas souffert et la consommation s'en est très-bien trouvée, ainsi que l'agriculture, le commerce et la navigation, qui sont dans un état florissant et prospère.

L'établissement des postes prend dans ce pays une dimension colossale. Les revenus progressent, et la légi-

timité de la réforme du tarif de 1845 se trouve confirmée par l'expérience. Aussi l'administration songe-t-elle à de nouvelles réductions, qui porteront la taxe uniforme des lettres à 5 *cents* de dollar, ou environ 25 centimes, pour toute l'étendue de la république!

La crise européenne n'a pas jusqu'ici trop pesé sur l'industrie américaine. Aussi l'Union se trouve-t-elle dans une situation enviable pour toutes les nations du monde. Dieu veuille qu'elle sache et puisse mener à bonne fin la redoutable question de l'esclavage, que va faire surgir, plus épineuse que jamais, l'adjonction des nouveaux États du Sud.

VI.

En France, la politique qui a suivi la révolution de Février peut être considérée sous deux aspects : à l'intérieur et à l'extérieur.

A l'extérieur, elle a eu le bon esprit de comprendre que la paix était le besoin de la civilisation et la meilleure condition possible du triomphe des idées de liberté, d'égalité et de fraternité sous l'influence desquelles se sont faits ses premiers pas. En cela, l'histoire sera reconnaissante pour le gouvernement provisoire, et surtout pour M. de Lamartine qui a si bien interprété le secret désir de la France, celui des nations étrangères et les intérêts du monde. Puisant les inspirations aux mêmes sources, l'Assemblée Nationale et le général Cavaignac ont plus tard suivi la même politique. On leur a reproché d'avoir imité Louis-Philippe et M. Guizot; mais si ces deux derniers doivent recevoir une approbation de l'histoire, au milieu des critiques qu'elle leur réserve, c'est à coup sûr pour avoir contribué à donner au monde une tranquillité de plus de trente ans. Au nombre des causes de leur chute, il ne faut pas oublier l'affaire des mariages espagnols, au sujet de laquelle la France a compris qu'une guerre pouvait sortir d'une question d'intérêt de famille (1).

A l'intérieur, bien que d'immenses fautes, toutes prenant leur origine dans l'ignorance de l'histoire, de l'éco-

(1) Les causes de la chute de Louis-Philippe sont fort nombreuses et fort complexes. A la raison que nous venons d'indiquer il faut ajou-

nomie politique et des besoins réels du pays, aient présenté la République aux populations sous un jour très-défavorable et aient failli la perdre, on est très-heureux de constater que la révolution dans ses actes légaux a scrupuleusement respecté les personnes. Le 25 février, il n'y avait pas de vaincus, et lorsque la politique des journaux a distingué les républicains de la veille de ceux du lendemain, ceux-ci avaient déjà la haute main dans les affaires. Quant aux propriétés, elle a été moins scrupuleuse dans son langage, et dans quelques-uns de ses actes, qui n'étaient la plupart que des attaques timides et indirectes il est vrai, mais qui n'en ont pas moins contribué à décourager le pays.

L'année 1848 n'a été pour la France qu'une longue crise politique et commerciale.

La crise politique s'explique tout naturellement par la chute de la monarchie, imprévue même par les hommes qui y ont le plus travaillé et qui ont été portés aux affaires, et aussi par les tâtonnements et les tiraillements de toute sorte par lesquels la France a dû passer avant de savoir, ce qu'elle ne sait pas encore, quelle est au juste la nature des institutions qui conviennent le mieux à son repos et à ses intérêts, et quels sont les hommes les plus capables aujourd'hui de servir ces institutions. Deux grands partis ont lutté d'influence : celui des révolutionnaires qui auraient voulu refondre la société dans son ensemble, et qui n'ont su proposer qu'une parodie des procédés de 93 ou des organisations communistes, et celui des conservateurs de l'ordre social. Tous deux étaient d'accord, ou ne discutaient nullement sur le suffrage universel et la forme républicaine. Ce qui faisait la force du premier, c'est qu'il mettait en avant le progrès et l'amélioration des masses ; ce qui faisait sa faiblesse, c'est qu'il prenait pour des idées applicables,

ter les souffrances provenant de la disette que les populations ont encore l'habitude d'attribuer aux gouvernements ; le peu de sympathie que le gouvernement montrait pour la régénération de l'Italie ; le *statu quo* dans les questions économiques et de finances, en présence des progrès de toutes les nations ; le refus de toute concession vers le suffrage universel, qui a été le sujet de l'explosion et de la chute, etc.

une kyrielle de mots et de formules qu'il ne comprenait guère et qu'il avait empruntés en courant, si l'on peut dire, aux écrits des socialistes de toutes les écoles, lesquels, s'ils s'entendaient avec eux-mêmes, ce qui est douteux, ne s'entendaient guère les uns avec les autres. Ce qui faisait la force du second, c'est qu'il invoquait le respect de la propriété comme base de la société ; ce qui faisait sa faiblesse, c'est que parmi ces hommes : les uns, malgré leurs belles protestations, n'avaient pas brûlé leurs vaisseaux monarchiques ; les autres, de meilleure foi, n'avaient rien de prêt à proposer pour satisfaire *la révolution* et se laissaient entraîner de loin, par ignorance et pour avoir l'air d'avoir des idées, dans les billevesées socialistes. Ce second parti avait évidemment l'immense majorité pour lui ; mais il ne se sentait pas à l'abri d'un coup de main qui l'aurait soumis au joug de la minorité dont il redoutait les violences, au courant desquelles d'ailleurs les journaux et les clubs ne se faisaient pas faute de le mettre. Le gouvernement provisoire, composé lui-même de ces deux grands éléments, marcha toujours à la dérive, tournoyant sans cesse sous l'influence des courants qui arrivaient à l'Hôtel de Ville. L'Assemblée Nationale fut l'expression de la majorité, et resta maîtresse par la force des armes dans les journées de juin.

A partir de ce moment, il se fait un départ dans les partis. Les socialistes, fiers d'avoir seuls des idées, traitent la *Montagne* avec dédain : la zizanie se met dès lors dans le camp des *rouges*, qui, dès les premiers jours de février, auraient arboré leur drapeau spécial sans le courage et l'éloquence de M. de Lamartine.—Vous nous compromettez par vos utopies, disaient ceux-ci.—Vous êtes complétement nuls, répondaient les autres. En fait, les révolutionnaires ne se sont jamais entendus que pour réclamer la *république démocratique et sociale*, et encore ç'a-t-il été à la condition de ne pas définir le mot *sociale*, dont les uns font un synonyme de *socialiste*, et dont les autres se gardent bien de préciser le sens. — Mais l'autre parti s'est décomposé à son tour en hommes qui rêvent l'une des deux ou trois combinaisons monarchiques expérimentées depuis cinquante ans, et en hommes décidés à conserver la

forme républicaine et à conduire les affaires publiques par l'action du suffrage universel et la méthode constitutionnelle, c'est-à-dire par le jeu des majorités.

Ces départs et ces luttes ont constamment empêché la confiance et le crédit de renaître, la circulation de se rétablir, le travail de reprendre, la misère de diminuer et la société d'être en sûreté. La crise avait commencé par l'engouement des chemins de fer, le péril des finances publiques ; elle avait continué et augmenté avec la disette ; elle avait été aggravée par la révolution de février et par l'intronisation du socialisme au Luxembourg. Depuis, la lutte des partis l'a maintenue à peu près au même point.

(*Voy.* les articles Éphémérides, Revue financière, Philosophie du budget, la Revue de l'Académie des sciences morales et politiques.) Février 1849. J. GARNIER.

BIBLIOGRAPHIE.

Une bibliographie, même quand elle est spéciale, reflète assez bien la nature des préoccupations vers lesquelles les esprits se sont plus particulièrement portés. — On remarquera cette année que l'agitation socialiste, qui a suivi la révolution de Février, a donné lieu à un très-grand nombre de plans et de dissertations plus ou moins utopiques, plus ou moins raisonnables ; et aussi que la crise qui a pesé sur toutes les classes de la société et qui a fermé les débouchés de la librairie, a arrêté à peu près complétement le cours ordinaire des publications.

Il nous eût été difficile de dire notre sentiment sur les divers écrits relatifs aux questions soulevées par les socialistes, car la plupart n'ont eu qu'une publicité éphémère, et ne nous sont connus que par la mention officielle qu'en a faite le journal de la librairie. Un bien petit nombre d'ailleurs semble avoir une valeur réelle, même au point de vue de la simple curiosité.

I. — PRINCIPES GÉNÉRAUX. — TRAITÉS.

1. — *Du droit de Propriété*, par Thiers. 2 vol. in-18 de 12 feuilles et demie. Paris, Pagnerre, Paulin, F. Didot.

Fait partie des *Petits Traités* publiés par l'Académie des Sciences morales et politiques (1). Ne comprend pas tout ce qui est relatif à l'impôt.

2. — *De la Propriété*, par Thiers. In-8 de 27 f. Paris, Paulin.

M. Thiers a recueilli et mis en œuvre avec son talent habituel tous les arguments qui corroborent le principe de propriété. Cet ouvrage, d'ailleurs remarquable, laisse beaucoup à désirer aux véritables économistes. — L'auteur y traite successivement du droit de propriété, du communisme, du socialisme et de l'impôt.

Une autre édition de cet ouvrage a été faite au moyen d'une souscription spéciale des membres de la société protectionniste pour la défense du travail dit national.

3. — *Études d'économie politique*, par M. Amédée Fabre. In- de 31 feuilles un quart. Paris, Didot.

4. — *De la Propriété d'après le Code civil*, par Troplong. In-1 Paris, Didot, Pagnerre, Paulin.

Fait partie de la collection des *Petits Traités* de l'Académie des Sciences morales. C'est un résumé substantiel des principales questions qui se rattachent au Code civil.

5. — *Propriété et loi*. Justice et Fraternité, par Fr. Bastiat représentant du peuple. In-16. Paris, Guillaumin et comp.

6. — *Étude sur les profits et les salaires*, mémoire lu à l'Académie des Sciences morales et politiques, par Joseph Garnier, professeur d'économie politique à l'Ecole nationale des ponts et chaussées Br. in-8. Paris, Guillaumin. (Extrait du *Journal des Economistes*

7. — *Simples notions de l'Ordre social*, à l'usage de tout le monde, par A.-E. Cherbuliez, ancien professeur d'économie politique et de droit public. 1 vol. grand in-18. Paris, Guillaumin et comp.

M. Cherbuliez expose en économiste loyal et profond les bases naturelles de l'ordre social mises en question par les utopistes.

8. — *Répertoire général d'économie politique ancienne et moderne*, par M. A. Sandelin. La Haye, Noordendorp, et Paris, Guillaumin et comp. Tom. VI, très-grand in-8 à 2 colonnes.

Ce vaste répertoire est terminé.

II. — STATISTIQUE.

9. — *Statistique de la France*, publiée par le ministre de l'agriculture et du commerce (Industrie). 2 vol. in-4 de 48 feuilles et demie. A Paris, imprimerie nationale.

Ces deux volumes renferment la statistique des manufactures et des exploitations, ainsi que la statistique des arts et métiers par département et par nature de produits. Ce travail est exécuté sous la direction de M. Moreau de Jonnès, aujourd'hui membre de l'Académie des Sciences morales et politiques.

(1) L'Académie des Sciences morales, sur l'invitation qui lui fut faite par le général Cavaignac, alors chef du pouvoir exécutif, après les sanglantes journées de juin, d'intervenir dans les débats des questions sociales, s'est occupée de la publication d'une série de petits traités qui sont toujours mentionnés dans cette bibliographie.

Ces volumes forment les tomes X et XI de la Statistique de la France.

10. — *Compte général* de l'administration de la justice civile et commerciale en France, pendant l'année 1846, in-4. Paris, imp. nat.

11. — *Compte général* de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1846. In-4. Paris, imprimerie nationale.

Ces deux statistiques de l'administration de la justice, si bien faites et si estimées, sont dues à M. Arondeau, chef de bureau.

12. — *Tableau décennal* du commerce de la France avec ses colonies et les puissances étrangères de 1837 à 1840 publié par l'Administration des Douanes. 2 vol. grand in-4. Paris, imprimerie nat.

C'est le second résumé Décennal des comptes rendus annuels. Le premier résumé contenait les années 1826 à 1836.

13. — *Statistique de l'Agriculture de France*, comprenant la Statistique des Céréales, de la Vigne, des Cultures diverses, des Pâturages, des Bois et Forêts, et des Animaux domestiques, avec leur production actuelle comparée à celle des temps anciens et des principaux pays de l'Europe, par Alex. Moreau de Jonnès (de l'Institut). 1 fort volume in-8. Paris, Guillaumin et comp.

Modèle de statistique d'économie rurale, ce livre devrait être placé dans la bibliothèque de toutes les institutions, sociétés, comices agricoles et fermes-modèles.

III. — FINANCES. — BANQUE. — CRÉDIT. — CRÉDIT FONCIER.

14. — *Théorie des Banques*, par Olinde Rodrigues. In-8 de deux feuilles. Paris, Chaix et comp.

L'auteur reproduit des théories déjà émises au sein de l'école Saint-Simonienne.

15. — *Observations* sur l'Administration des Finances pendant le gouvernement de Juillet, et sur ses résultats, en réponse aux rapports de M. le Ministre des finances, des 9 mars et 8 mai 1848, par M. Lacave-Laplagne, in-8. Paris, Comptoir des imprimeurs.

Plaidoyer modéré en faveur de l'ancienne administration des finances dont il était le chef. L'auteur discute minutieusement les documents officiels et les mesures qu'il a provoquées.

16. — *Pas d'Assignats*, opinion de M. Achille Fould, sur la situation financière, in-8. Paris, Maulde.

Opinion d'un homme très-compétent.

17. — *Impôts sur les Rentes*, Réformes des Impôts directs et Comptoirs agricoles, par L. Davésiès. Br. in-8. Paris, Guillaumin et c.

18. — *Essai sur la Crise financière*, et les Moyens de la faire cesser, par L. Rochat, broch. grand in-8. Paris, Guillaumin et comp.

Partisan du papier-monnaie. Illusion défendue avec des connaissances et beaucoup de clarté.

19. — *Liberté du taux de l'Intérêt*, ou abolition des Lois sur l'U-

sure, avec des réflexions sur la Banque de France, et un Examen du système de Banque d'Echange de M. Proudhon, par J. Bresson, in-8 de 2 feuilles. Paris, Dauvin et Fontaine, Guillaumin et comp.

Discussion fort restreinte à côté des éloquents Mémoires de Turgot et de Bentham.

20. — *Coup d'œil* sur la Situation Financière de la France à l'avénement de la République, in-8. Paris, Garnier frères.

21. — *Histoire financière du gouvernement de Juillet*, par M. L. Vitet, in-12 de 3 feuilles. Paris, Michel Lévy, Guillaumin et comp.

Protestations contre les accusations des premiers ministres de la République, en faveur de l'ancienne administration. Plus littéraire, mais moins substantiel que M. Lacave-Laplagne.

22. — *Du Papier-Monnaie et de la Démocratie des espèces*, considérés dans leurs rapports avec les besoins du pays et les développements de la fortune publique, par M. de la Moskowa, broch. in-8. Paris, Mathias.

L'auteur est de ceux qui trouvent que Law entendait mieux la question des monnaies que Ricardo ! !

23. — *Du Crédit foncier en France*, par E. Dubois, in-8 d'une feuille trois quarts. Paris, Lacour.

24. — *Régénération Financière et Sociale de la France par l'émission solidaire*, système du citoyen P. Maubert, in-8 de 2 feuilles. Paris, Guillaumin et comp.

25. — *Une Préface au Socialisme*, ou le système de Law et la chasse aux capitalistes, par M. Alph. Jobez, in-8 de 15 feuilles et demie. Paris, Comptoir des imprimeurs unis.

26. — *Catéchisme financier*. Éléments de la science financière, à l'usage du Peuple, par A. de Ripert-Monclar, in-18 Paris, Guillaumin et comp.

Chiffres et indications de première utilité pour ceux qui parlent finances.

27. — *Banque nationale immobilière par l'État*, in-8 d'une feuille et demie. Paris, Boulé.

28. — *Banque Agricole de Crédit et de Circulation*, par Marestaing et L. Lapalme, in-8. Paris, Penaud.

29. — *De l'Organisation du Crédit foncier*, par M. L. Wolowski, 1 vol. in-8. Paris, Guillaumin et comp.

30. — *Essai sur le Crédit hypothécaire* envisagé comme base fondamentale du Crédit public et de l'Organisation du Travail, in-32 d'une feuille un huitième. Paris, librairie Phalanstérienne.

31. — *Du Crédit privé dans la Société moderne* et de la Réforme des Lois qui doivent le constituer ; réforme du Régime hypothécaire et Organisation du crédit foncier, par M. Langlois, représentant du peuple, 1 vol. in-8. Paris, Joubert, Guillaumin et comp.

IV. — QUESTION DU TRAVAIL. — SOCIALISME. — COMMUNISME. — ORGANISATION DU TRAVAIL. — UTOPIES.

32. — *Constitution sociale,* déduite des lois éternelles et immuables de la justice universelle, appliquée à l'homme vivant en communion, par M. Houzel. Paris, Cosse et Delamotte. In-8.

33. — *Essais sur quelques questions sociales,* par Ducellier. In-12. Paris, Blosse.

34. — *Au peuple,* exposé d'une nouvelle organisation du travail, contenant une réfutation du communisme, etc., par le citoyen Edm. Vidal. In-8, deux feuilles trois quarts. Lyon et Paris.

35. — *Du système de M. Louis Blanc,* ou le Travail, l'Association et l'Impôt, par M. Léon Faucher, représentant. Paris, Gerdès et Guillaumin et comp., 1848. In-16.

Vigoureuse protestation contre les théories de M. Louis Blanc et les applications qu'il en a faites au Luxembourg.

36. — *Organisation du travail,* par les travailleurs. Roret. Paris, In-18. 3 feuilles.

37. — *Projet de constitution populaire,* pour la République française, suivi des projets de lois Organiques sur la constitution des Banques, l'Association du capital et du Travail, et le mariage, et de développements sur la Bourse et la crise financière; et sur les droits politiques des femmes, par Olinde Rodrigues. In-8, 3 feuilles. Paris, Chaix.

38. — *Question des Travailleurs.* L'Amélioration du sort des Ouvriers, les Salaires, l'Organisation du Travail, par M. Michel Chevalier, brochure in-18. Paris, Guillaumin et comp.

Écrit publié dans la *Revue des Deux Mondes.*

39. — *Le socialisme, c'est la barbarie,* Examen des Questions sociales qu'a soulevées la Révolution de Février, par A.-E. Cherbuliez, brochure in-8. Paris, Guillaumin et comp.

Énergique et savante discussion des bases de l'erreur socialiste.

40. — *Questions du Travail,* par Lamennais. In-32, 2 feuilles.

41. — *De la famille et de la propriété,* par M. Lamennais. In-32.

Articles extraits du *Peuple Constituant.* Discussion un peu vague.

42. — *Des moyens d'améliorer le sort des Travailleurs industriels et agricoles,* suivi d'un projet de déclaration de leurs devoirs et d'un projet de décret sur l'amélioration de leur sort, par M. Allard. In-12 de 3 feuilles. Paris, Paulin, Guillaumin.

43. — *Institutions démocratiques,* des républicains de 1830, ou réformes économiques, administratives et politiques; par le docteur Jules Guyot, in-8. Paris, Plon.

44. — *Mémoire* sur les améliorations principales à apporter au sort

des masses, adressé à l'Assemblée Nationale, par le citoyen Besnard, in-4 de 2 feuilles.

45. — *De l'organisation du travail* par un meilleur système de Crédit, in-8. Batignolles, Hennuyer.

46. — *Essai sur l'organisation du travail* et des travailleurs ; par Frédéric Debessé, in-8 de 2 feuilles, à Bordeaux, chez Mons.

47. — *Solution* du problème de la misère, par Pelletier, représentant, in-16 de 1 feuille. Paris, Garnier frères.

48.—*Organisation du Crédit* et de la circulation, et solution du problème social, sans impôt, sans emprunt, sans numéraire, sans papier-monnaie, sans maximum, sans réquisition, sans banqueroute, sans loi agraire, sans taxe des pauvres, sans ateliers nationaux, sans association, sans participation, sans intervention de l'Etat, sans entrave à la liberté du commerce et de l'industrie, sans atteinte à la propriété ; par P. J. Proud'hon, in-12, 2e édit., Paris, Garnier frères.

M. Proudhon prélude à son système de crédit et de réduction générale des prix et de toutes espèces de redevances.

49. — *Organisation du travail*, par Lavigne, in-12 de 2 feuilles, à Paris, chez l'auteur.

50. — *Théorie du Droit* de propriété et du droit au travail ; par V. Considérant. Paris, librairie Phalanstérienne.

Reproduction d'un article publié il y a une dizaine d'années dans la *Phalange*.

51. — *L'Europe en* 1848, ou Considérations sur l'organisation du travail, le communisme et le christianisme; par l'abbé J. Gaume, in-8, de 5 feuilles. Paris, Gaume frères.

52. — *République Occidentale*, ordre et progrès. Discours sur l'ensemble du positivisme, ou exposition sommaire de la doctrine philosophique et sociale propre à la grande République occidentale, composée des cinq populations avancées, Française, Italienne, Germanique, Britannique et Espagnole, toujours solidaires depuis Charlemagne ; par Auguste Comte, in-8 de 26 feuilles. Paris, Mathias.

53. — *De l'Organisation de la Statistique du Travail* et du placement des ouvriers ; par Am. Hennequin, in-8, de 2 feuilles. Paris, France.

54. — *Des moyens d'améliorer le sort de la Classe ouvrière*, par un travail continu et le développement des institutions de bienfaisance ; par L. Lamothe, in-8. Paris, Guillaumin et comp.

55. — *Organisez le Travail*, ne le désorganisez pas ; première lettre aux ouvriers : par M. Amédée Gratiot, 3e éd. in-18, de 1 feuille. Paris, Guillaumin et compagnie.

56. — *Messieurs les Socialistes*, une solution s'il vous plaît. 2e lettre aux ouvriers, par le même. In-18. Paris, les mêmes.

Critiques spirituelles à l'adresse des socialistes.

57. — *Du mouvement Social*, par Gustave de la Tour. In-8 de 8 feuilles 1/4. Paris, Lecoffre.

58. — *Lettres sur l'Organisation du Travail*, ou études sur les principales causes de la misère et sur les moyens proposés pour y remédier, par Michel Chevalier. Paris, Capelle, 1848, 1 fort vol. in-18.

Ce volume contient les remarquables lettres publiées par M. Michel Chevalier dans le *Journal des Débats* dès le mois de mars 1848. L'auteur a du reste complétement refondu son premier travail; il y a ajouté de nouvelles considérations et a discuté avec une grande puissance de logique et un beau talent de style toutes les idées socialistes et toutes les mesures qu'elles ont inspirées.

59. — *Organisation du Travail*. Lettres économiques sur le prolétariat; par Gustave Du Puynode, in-18, de 8 feuilles. Paris, Joubert, Guillaumin et compagnie.

Dans ces nouvelles études, M. Du Puynode a traité dans un style élégant et en parfaite connaissance des causes les questions suivantes : Les *subsistances*, l'*esclavage*, le *socialisme*, le *prolétariat*.

60. — *De la Question du Travail*, ou solution proposée par un travailleur sans ouvrage, in-12 de 4 feuilles. Paris, Guillaumin et c.

61. — *Les Socialistes et le Travail* en commun; par le maréchal Bugeaud d'Isly, in-18, de 1 feuille. Paris, Guillaumin et comp.

L'ancien gouverneur de l'Algérie raconte le peu de succès qu'a eu une communauté de soldats qu'il avait organisée en Afrique. Les soldats l'ont supplié de les laisser travailler librement et chacun pour soi.

62. — *Le Socialisme*, droit au travail. Réponse à M. Thiers, par M. Louis Blanc, in-18, de 3 feuilles. Paris, Michel Lévi frères.

Cette brochure n'apprend rien de nouveau sur les idées de M. Louis Blanc.

63. — *Le Communisme* jugé par l'histoire ; par Franck (de l'Institut), in-18 de 2 feuilles. Paris, Joubert.

64. — *Projet d'une Constitution* démocratique et sociale fondée sur la loi même de la vie, et donnant, par une organisation véritable de l'État, la possibilité de détruire à jamais la monarchie, l'aristocratie, l'anarchie, et le moyen infaillible d'organiser le travail national sans blesser la liberté, présenté à l'Assemblée Nationale par un de ses membres, le citoyen Pierre Leroux, in-8, 11 feuilles. Paris, Gustave Sandré.

Ce projet de Constitution annonce un esprit chimérique. En le lisant on se rend compte de la portée de ce réformateur communiste et nuageux.

65. — *L'Ordre du Jour*. Questions sociales. — I. Où nous en sommes.—II. Où nous allons.—III. Réformes possibles.— Le Socialisme et le Travail. Le Socialisme et la Ploutocratie. La Douane. L'Impôt. L'Administration et l'Armée. La Loi. L'Hypothèque et le Crédit, par M. François Ducuing, in-8, de 8 feuilles et demie. Paris, Garnier frères.

66. — *La Communauté*, c'est l'Esclavage et le Vol, ou Théorie de l'Égalité et du Droit, par M. Avril, in-8. Paris, Guillaumin et comp.

67. — *La Propriété*, c'est le vol ; par l'auteur de Caboulot, in-12, de 3 feuilles. Paris, Gaume frères.

68. — *Les Organes du Socialisme*, par M. Ozanam, in-8, de 2 feuilles et demie. Paris, chez Vrayet-Surcy.

69. — *Résumé de la Question Sociale*. Banque-d'Échange; par M. P.-J. Proudhon, in-12, de 6 feuilles. Paris, Garnier frères.

Reproduction des articles publiés dans le *Représentant du Peuple* du 25 avril au 10 juin; sur la gratuité du crédit et la banque d'échange.

70. — *Catéchisme Social*, ou exposé succinct de la Doctrine de la Solidarité, par le citoyen Greppo, représentant du peuple, in-8, de 3 feuilles. Paris, G. Sandré.

71. — *De l'Égalité*, par P. Leroux, 2e édit., in-8 de 18 feuilles. Paris, G. Sandré.

72. — *Troisième Lettre*, à M. Louis Blanc, président de l'ex-commission du Luxembourg, par M. Jules Poulain, in-8, de 2 feuilles. Batignolles, Hennuyer.

73. — *Du Droit au Travail*, par Ernest Merson, in-18, de 5 feuilles. Paris, Garnier frères.

74. — *Travailleurs et Propriétaires*, par Victor Borie, in-18, de 4 feuilles. Paris, Lévi frères.

75. — *Donatien*, ou le Socialisme jugé par le bon sens. — Aux Ateliers, aux Chaumières, aux Châteaux, à Tous ; par un campagnard. 2e édit. in-18, de 2 feuilles. Paris, Sagnier et Bray.

76. — *Essai* sur l'Organisation de la Famille et de la Propriété sous la République Démocratique Réforme du Code civil, par Ch. de Saint-Chéreau, 1849, in-8. Le Mans, Lanier.

77. — *Examen* de la Question du Droit au Travail; par M. J. Tissot, prof. de philos. in-18 de 1 feuille. Dijon, Douillier.

78. — *Nécessité de l'Organisation du Travail* et Possibilité des Associations industrielles; par M. Cunin-Vasseron, in-18, de 3 feuilles. Charleville, Huart.

79. — *De la création de l'Ordre* dans l'humanité, ou principes d'Organisation politique, par P. J. Proudhon, 2e édit. in-18 de 12 feuilles sept huitièmes. Paris, Garnier frères.

80. — *Masques et Visages*, ou les socialistes et leurs adversaires en face de la Constitution. Pamphlet, par A. Toulghoël. In-18.

81. — *Propriété* (la) est-elle le vol ? ou le paradoxe de M. Proudhon et les erreurs de M. Thiers, par Aug. Morel. In-18 d'une feuille. Paris, Garnier frères.

82. — *Le Socialisme* devant le vieux monde, ou le vivant devant les morts, par Victor Considérant, suivi de Jésus devant les conseils de guerre, par Victor Meunier. In-8, de 17 feuilles. Paris, librairie Phalanstérienne.

83. — *Bien-être et Concorde* des classes du peuple Français, par Ch. Dupin. 1 vol. in-18 de 4 feuilles. Paris, Pagnerre, Paulin, F. Didot.

7ait partie de la collection des *Petits Traités*.

84.—*Le Droit au Travail, à l'Assemblée nationale*, recueil complet des discours prononcés dans cette mémorable discussion, par MM. Fresneau, Hubert Delisle, Cazalès, Lamartine, Gaulthier de Rumilly, Pelletier, Levet, de Tocqueville, Ledru-Rollin, Duvergier de Hauranne, Crémieux, M. Barthe, Gaslonde, de Luppé, Arnaud (de l'Ariége), Thiers, Considérant, Bouhier de l'Ecluse, Martin Bernard, Billault, Dufaure, Glais-Bizoin, Goudchaux, Lagrange, Félix Pyat et Marius André (textes revus par les orateurs); suivis de l'opinion de MM. Marrast, Proudhon, L. Blanc, E. Laboulaye, Cormenin; avec des Observations inédites, par MM. Léon Faucher, Wolowski, Fr. Bastiat, Parieu, et une Introduction et des notes par M. Joseph Garnier. 1 vol. Paris, Guillaumin et comp.

Le titre de cet ouvrage explique suffisamment son importance. Le droit au travail n'est pas une question vidée; et les publicistes seront toujours contents de trouver groupés en un volume des discours et des écrits dispersés dans le *Moniteur* et de nombreuses brochures.

85. — *De l'organisation du Travail*, par un meilleur système de crédit, par M. Bijleveld (d'Asterdam). Broch. in-8. Paris, les mêmes.

86. — *Plan social et humanitaire*; Organisation du Travail et de l'Impôt; Union et Fraternité entre tous les hommes, par J.-J.-B. Coulon, docteur en droit. Broch. in-8. Paris, les mêmes.

87. — *Des Moyens d'améliorer le sort de la Classe ouvrière*, par un travail continu et le développement des institutions de bienfaisance, par Lamothe. Broch. in-8, Paris, les mêmes.

88. — *De l'organisation du Travail*, de la fabrication des étoffes de soie par l'association de tous les travailleurs, avec participation aux bénéfices, par le cit. Daussigny (de Lyon). Broch. in-8. Lyon et Paris, Guillaumin et comp.

89. — *Du Travail*, et de l'organisation des Industries dans la Liberté, par Victor Luro, avocat. Broch. in-12. Paris, les mêmes.

90. — *Des nouvelles idées de réformes industrielles*, et en particulier du Projet d'Organisation du Travail de M. Louis Blanc, par M. A. Clément. Broch. in-18. Paris, les mêmes.

M. Clément creuse l'*idée* de M. Louis Blanc et n'a pas de peine à la saper par la base.

91. — *De l'Organisation du Travail*, par M. Audiganne, sous-chef au ministère du commerce. Broch. in-12. Paris, Garnier fr.

92. — *Qu'est-ce que l'Organisation du Travail ?* par Jules Lechevalier, 1re livraison. Introduction scientifique et historique. Broch. in-8. — Il n'a paru que cette livraison.

93. — *Le problème* de l'organisation du travail devant l'Aca-

démie des sciences morales et politiques, par Ramon de la Sagra. Broch. in-8, de 16 pages.

94. — *Organisation du Travail.* Questions préliminaires à l'examen de ce problème, par le même. Broch. in-8. Paris, Ledoyen.

95. — *Organisation du Travail*, De la démocratie industrielle, par M. Ch. Laboulaye. 1 vol. in-12. Paris, L. Mathias, Guillaumin.

96. — *Vivre en travaillant.* Projets, voies et moyens de réformes sociales par M. F. Vidal. 1 vol. gr. in-18. 1848. Paris, Capelle.

M. Vidal est communiste, mais ses écrits méritent l'attention des publicistes ; ils se font distinguer par un véritable talent.

V. — CHARITÉ. — PAUPÉRISME. — ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE.

97. — *Histoire Philosophique* de la bienfaisance, par M. Tailhand, in-8, de 30 feuilles. Paris, Marc-Aurèle.

98. — *Situation Administrative* et financière des Monts-de-Piété en France, par M. de Watteville, inspecteur général des établissements de bienfaisance, 2e édition augmentée d'une bibliographie des Monts-de-Piété, in-8, de 4 feuilles. Paris, Guillaumin.

99. — *De la réorganisation* des Monts-de-piété, par rapport aux hospices bailleurs de fonds de ces établissements. Observations adressées à l'Ass. Nat. par les adminis. des hosp. civ. de Rouen sur le projet de décret du 24 août 1848, in-8, de 2 feuilles. Rouen.

100. — *Extinction du paupérisme*, par L. N. Bonaparte, publié par M. Ch. Ed. Tremblaire, 4e éd. in-32, de 1 feuille. Paris, rue Neuve-des-Petits-Champs, 36.

101. — *Observations* sur le projet de loi relatif à la réorganisation de l'administration de l'assistance publique dans la ville de Paris, in-4, de 2 feuilles. Paris, Dupont.

102. — *Origine et fondements* de la liberté, de l'égalité et de la fraternité parmi les hommes. Histoire de la charité, pendant les quatre premiers siècles de l'ère chrétienne pour servir d'introduction à l'histoire des secours publics dans les sociétés modernes, par Martin Doisy. Paris, Lecoffre et comp. 1 fort vol. in-8.

103. — *Recherches historiques* et statistiques sur l'intempérance des classes laborieuses et sur les enfants trouvés; par M. Labourt. 2e édition, 1 vol. in-8. Paris, Guillaumin et comp.

104. — *La caisse d'épargne* et de prévoyance. Lettres à un jeune laboureur, par M. Louis Leclerc. brochure in-18, de 60 pages, 3e édition. Paris, Dusacq.

VI. — COMMERCE. — LIBERTÉ DU COMMERCE.

105. — *Les Douanes et l'industrie en* 1848. Dangers et nécessités; par M. de Rœderer. In-8, Paris, Firmin Didot.

106. — *Études* sur le commerce au moyen âge, histoire du commerce de la mer Noire et des colonies génoises de la Krimée, par F. Élie de la Primaudaie, in-8. Comptoir des imprimeurs, Comon.

107. — *Le Commerce extérieur* et la politique de la France, par M. de Bussières. in-8 (1848), imp. de Marc Aurèle, Paris.

108. — *Des Institutions commerciales* en France ; par A. J. Hutteau d'Origny, in-8 de 3 feuilles. Paris, Renouard.

109. — *D'une Pétition* aux chambres en faveur de la marine marchande, par de Fonmartin de Lespinasse, in-8, de 5 feuilles et demie. Bordeaux, chez Dupuy.

Quoique appartenant à l'école réglementaire et à l'opinion protectionniste, les écrits de cet auteur peuvent être lus avec fruit, à cause des connaissances spéciales qu'ils renferment.

110. *Du Droit de vivre*, ou de la liberté commerciale, par un ancien manufacturier, in-18 de 4 feuilles et demie. Paris, Guillaumin.

111. — *Du commerce de la Boucherie, de Paris* et des commerces qui en dépendent, par L. C. Bizet, conservateur des abattoirs de la ville de Paris, suivi du rapport sur le projet de l'organisation de la boucherie, par M. Boulay (de la Meurthe), représentant, etc. 1 vol. in-8. Paris, Paul Dupont.

VII. — ÉCONOMIE AGRICOLE.

112. — *De l'Organisation du Travail Agricole*, par Réné Kérambrun, in-18, de 1 feuille. Paris, rue des Petites-Écuries, 47.

113. — *Congrès Central d'Agriculture*, cinquième session du 28 février au 9 mars 1849. Compte rendu et procès-verbaux des séances, mis en ordre et publiés par la commission des secrétaires du Congrès, in-8, de 21 feuilles. Paris, Hureau.

114. — *Société Nationale* et Centrale d'Agriculture. Commission chargée d'examiner les moyens d'étendre et de développer la production agricole. Rapport sur un projet d'Organisation d'une Banque de Crédit Foncier, par Pommier, in-8, de 2 feuilles. Paris, Bouchard Huzard.

115. — *De l'Amélioration* du Sort des Classes Pauvres par les Travaux Agricoles ; par M. A. de la Rue in-8, de 4 feuilles. Belleville, Jeunet.

116. — *De la Propriété Communale* et de la mise en culture des Communaux, à l'occasion du projet de décret proposé à l'Ass. Nat. par son Comité de l'Administration départ. et comm. par E. Cauchy, in-8, de 10 feuilles. Paris, Hingray.

117. — *Du Sel*, dans les emplois agricoles, par M. Auguste Demesmay, in-8, de 2 feuilles. Paris, Dusacq.

118. — *Organisation du Travail Agricole*, par le citoyen P. Joigneaux, représentant du peuple, br. in-18. Paris, Guillaumin.

VIII. — ADMINISTRATION.

119. — *Histoire de l'Administration en France*, et des Progrès du Pouvoir royal, depuis le règne de Philippe-Auguste jusqu'à la mort de Louis XIV, par M. C. Dareste de la Chavanne, professeur d'histoire à la Faculté des lettres de Grenoble, 2 vol. in-8. Paris, Guillaumin et comp.

(*Ouvrage couronné par l'Académie des sciences morales et politiques.*)

Par arrêté de M. le Ministre de l'instruction publique, en date du 1er septembre, l'*Histoire de l'administration en France* a été autorisée par le conseil de l'Université pour les bibliothèques des Facultés, des Lycées et des colléges communaux.

120. — *Le gouvernement de Louis XIV*, ou la Cour, l'Administration, les Finances et le Commerce de 1683 à 1689; *Études historiques*, accompagnées de pièces justificatives, lettres et documents, par M. P. Clément, 1 vol. in-8. Paris, Guillaumin et comp.

Suite à la remarquable *Histoire de l'administration de Colbert*, publiée par le même auteur. Les deux ouvrages ont été couronnés par l'Institut.

IX. — MÉLANGES. — VARIÉTÉS. — QUESTIONS DIVERSES.

121. — *Le Citoyen Français*, ses droits, ses devoirs, par Alph. Grün, in-18. Paris, Langlois et Leclercq.

122. — *De l'Action de la Noblesse* et des Classes supérieures dans les sociétés modernes, d'après les documents officiels, par M. L. Mounier, avec des remarques par M. Rubichon, in-8. Paris, Guillaumin et comp.

La thèse est contestable; mais le talent et les connaissances des auteurs, s'ils ne doivent pas convaincre le lecteur, peuvent toujours l'instruire et l'intéresser.

123. — *Discours de M. Thiers*, prononcés à l'Assemblée nationale dans la discussion de la Constitution, septembre et octobre 1848. — *Droit au travail*, *Papier-monnaie*, *Remplacement militaire*, in-8 de 10 feuilles. Paris, Paulin.

Trois bons discours d'un homme qui utilise à merveille le sens commun, mais qui frise souvent le préjugé.

124. — *Mélanges d'Économie Politique*, tome II, contenant : *Necker*, sur la Législation et le Commerce des grains. — *Montyon*. Quelle influence ont les diverses espèces d'impôt sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples. — *Galiani*, Dialogues sur le commerce des grains. — *J. Bentham*, Lettres sur la défense de l'usure, précédés de Notices historiques sur chaque auteur, et accompagnés de Commentaires et notes explicatives, par Gust. de Molinari, in-8 de 37 feuilles. Paris, Guillaumin et comp.

Ce volume est le XVe et dernier de la *Collection des principaux Économistes*, aujourd'hui entièrement terminée.

125. — *Œuvres diverses de J.-B. Say*, contenant : Catéchisme

d'économie politique,—Fragments et opuscules inédits,—Correspondance générale, —Olbie,—Petit volume,—Mélanges de morale et de littérature; précédées d'une notice historique sur la vie et les travaux de l'auteur, avec des notes par Ch. Comte, E. Daire, et Horace Say. In-8 de 48 feuilles 1/4 Paris, Guillaumin et comp.

Ce volume, orné d'un magnifique portrait de J. B. Say, gravé sur acier par Hopwood, forme le tome XII de la *Collection des principaux Économistes.*

Plusieurs lettres très-curieuses et entièrement inédites, ainsi que divers fragments qui font partie de ce volume, sont imprimés pour la première fois.

126. — *Vie de Franklin*, à l'usage de tout le monde, par M. Mignet de l'Institut, 2 vol in-18. Paris, Pagnerre Paulin, F. Didot.

Cette intéressante Biographie de l'un des hommes les plus éminents du XVIIIe siècle, est un petit chef-d'œuvre de style, aussi remarquable par la pensée que par la justesse des appréciations.

Fait partie des *Petits Traités* publiés par l'Académie des Sciences morales.

127. — *De la Corvée*, et de la prestation en nature, par M. Jules Cambacérès, Paris. Dupont, in-8, de 4 feuilles trois quarts.

128. — *La Puissance Américaine.* Origine, institutions, esprit politique, ressources militaires, agricoles, commerciales et industrielles des États-Unis; par M. Guillaume-Tell Poussin, ministre plénipotentiaire de la République française aux États-Unis. 3e édit. revue et considérablement augmentée. 2 vol. in-8. Paris, Guillaumin.

L'auteur a longtemps séjourné aux États-Unis, son livre est du très-petit nombre d'ouvrages qui peuvent le mieux faire apprécier la richesse et la puissance de l'Union Américaine.

129. — *Le colon de Van Diémen*, aventures d'un émigrant, par Charles Rowcroft, traduit de l'anglais par M. Lefebvre-Duruflé. Paris, Renouard et comp. 3 vol. in-18.

Ce roman renferme une foule de renseignements utiles sur la colonisation et sur la manière de vivre aux colonies. Mais le traducteur s'est montré économiste peu orthodoxe et peu bienveillant.

130. — *Histoire de l'esclavage dans l'antiquité*, par H. Wallon, t. 2 et 3, 2 vol. in-8, chez Dezobry et Madeleine.

131. — *Commerce de la traite des noirs*, aux côtes occidentales d'Afrique; par E. Bouet-Willaumez, in-8. Paris, imp. nationale.

TABLE DES AUTEURS DES OUVRAGES

Cités dans la Bibliographie.

TABLE DES MATIÈRES DE LA BIBLIOGRAPHIE.

ÉPHÉMÉRIDES DE 1848.

7 janvier. — Septième séance de l'Association pour la Liberté des échanges, dans la salle Montesquieu.

9 janvier. — Inauguration du chemin de fer de Marseille à Avignon. Long., 4,628 mètres.

— Abd-el-Kader est emprisonné au fort Lamalgue, à Toulon. La prise de cet homme de guerre a puissamment contribué à pacifier l'Algérie.

3 février. — Soixante-neuf communistes de l'école de M. Cabet partent pour le Texas. Ils sont bientôt suivis de quelques autres Icariens. L'année n'était pas encore achevée que quelques-uns d'entre eux envoyaient en Europe les détails de cette lamentable histoire.

24 février. — Révolution à Paris. L'ébranlement se propage en Allemagne et en Italie, et fait entrer le socialisme dans les agitations politiques.

25 février. — M. Garnier-Pagès, maire de Paris, membre du gouvernement provisoire, et M. Louis Blanc, secrétaire de ce gouvernement, signent une proclamation dans laquelle il est dit que le gouvernement provisoire *garantit du travail à tous les citoyens.*

26 février. — Le gouvernement provisoire décrète l'établissement immédiat des ateliers nationaux. Ces ateliers comptaient, vers la fin de mai, plus de cent mille hommes ; ils ont désorganisé le travail des ateliers, démoralisé la population et chassé la confiance. Ils ont été dissous après les journées de juin et après avoir coûté 14 millions et demi.

28 février. — Création de la commission du gouvernement pour les travailleurs. MM. Louis Blanc et Albert, ouvrier, membres du gouvernement provisoire, sont nommés président et vice-président. La commission siége au Luxembourg, dans le palais de l'ex-chambre des pairs, et fonctionne jusqu'à l'ouverture de l'Assemblée nationale. Chaque profession avait envoyé trois délégués. Elle est intervenue moitié officiellement, moitié officieusement, plusieurs fois entre les maîtres et les ouvriers pour des questions de salaires.

2 mars. — Le gouvernement provisoire abolit le *marchandage*, ou industrie des sous-entrepreneurs, et fixe la journée de travail des ouvriers à 10 heures à Paris et à 11 heures dans les départements. L'Assemblée nationale a fixé le maximum des heures de travail à 12 heures, sauf un grand nombre d'exceptions où la journée pourra être plus longue.

4 mars. — Le gouvernement provisoire supprime l'impôt du timbre sur les journaux et crée un comptoir d'escompte.

5 mars. — Belle proclamation pacifique de M. Lamartine, ministre des affaires étrangères.

7 mars. — Décret qui crée des comptoirs nationaux d'escompte dans toutes les villes industrielles et commerciales. Un autre décret du même jour forme celui de Paris au capital de 20 millions. Un décret du 24 mars établit des sous-comptoirs de garantie.

9 mars. — Décret qui autorise le ministre des finances à émettre directement un *emprunt national* de 100 millions. Le ministre ne reçoit en espèces qu'une souscription insignifiante.

— Décret qui abolit la contrainte par corps. Cette peine est rétablie par un décret de l'Assemblée nationale.

— Rapport de M. Garnier-Pagès sur la situation financière.

— Décret qui limite le remboursement des dépôts des caisses d'épargne.

15 mars. — Décret qui autorise la Banque de France à suspendre ses payements en espèces, et qui l'autorise à émettre des coupures qui ne seront pas inférieures à 100 francs. Un décret du 25 mars donne la même autorisation aux banques départementales. — Le 15 mars au soir, il ne restait plus que 59 millions à la Banque.

— Huitième et dernière séance de l'Association pour la Liberté des échanges. Le public applaudit vivement la critique des mesures récentes du socialisme au pouvoir.

16 mars. — Décret qui lève sur les quatre contributions directes un impôt de 45 centimes.

— Le conseil de l'Association pour la Liberté des échanges, sous la présidence de M. H. Say, se rend près du gouvernement provisoire pour demander la suppression des droits sur les blés, les viandes salées, les houilles et les fers, comme soulagement positif à l'industrie et aux classes pauvres. M. Marrast fait une réponse évasive.

17 mars. — Le remboursement des bons du trésor est suspendu.

18 mars. — Prorogation jusqu'au 31 décembre 1849 du privilége de la banque de Bordeaux. Un projet de loi relatif à la constitution de cette banque était en discussion à la Chambre des députés dans les séances des 23 et 24 février.

21 mars. — Décret qui prescrit l'établissement de magasins généraux pour le dépôt des produits donnés en gage aux comptoirs nationaux, et dont le récépissé équivaut pour la Banque à une troisième signature (décret du 26 mars).

23 mars. — Décret qui établit à Limoges une banque d'escompte et de mutation.

24 mars. — Décret qui suspend le travail dans les prisons. Ce décret a été aboli par l'Assemblée nationale, qui a pris de nouvelles mesures sur cette matière.

31 mars. — Décret qui supprime l'*exercice* dans les débits des boissons. — Abrogé par l'Assemblée nationale.

Pendant tout ce mois, de nombreuses députations d'ouvriers se rendent à l'Hôtel de ville pour demander l'organisation du travail. L'agitation socialiste provoque les prétentions les plus irréfléchies et les plus ridicules : les garçons de café demandent à ne plus payer la *casse;* les commis en nouveauté, la clôture des magasins à la nuit, etc., etc.

7 avril. — Désorganisation du collége de France. Suppression de la chaire d'économie politique. L'Assemblée nationale, en discutant le budget de 1848 rectifié, rétablit les choses sur l'ancien pied.

8 avril. — Proclamation du gouvernement contre la proscription des ouvriers étrangers.

10 avril. — Circulaire de M. Marrast, maire de Paris, contre les prétentions abusives des locataires.

15 avril. — Décret qui abolit l'impôt du sel à partir du 1er janvier 1849. Un décret de l'Assemblée nationale a abrogé ce décret et réduit l'impôt des deux tiers, de 30 fr. à 10 fr.

19 avril. — Décret instituant un impôt sur les créances hypothécaires, abrogé par l'Assemblée nationale.

23 avril. — Une députation de la Société d'économie politique se rend chez M. de Lamartine, pour protester contre la suppression de la chaire d'économie politique au collége de France. M. L. Faucher prononce des paroles énergiques. Réponse embarrassée de M. de Lamartine.

27 avril. — Décret réunissant les banques départementales à la Banque de France.

— Décret qui abolit l'esclavage dans toutes les possessions françaises.

4 mai. — Réunion de l'Assemblée nationale. Aux cris de *vive la République*, M. Barbès ajoute celui de vive la *République démocratiuqe et sociale ;* cette formule est désormais adoptée par le socialisme et l'extrême gauche, qui prend bientôt le nom de Montagne. Elle remplace celle d'*organisation du travail*, en vogue depuis le 24 février.

9 mai. — L'Assemblée nationale confie le pouvoir exécutif à une commission exécutive composée de MM. Arago, Dupont (de l'Eure), Garnier-Pagès, Ledru-Rollin et Lamartine.

Juin. — Le 20 et le 21, l'Assemblée nationale est très-vivement préoccupée des moyens de dissoudre les ateliers nationaux. Le 22, le 23, le 24 les illusions socialistes arment une partie de la population parisienne contre l'autre, et provoquent une épouvantable bataille. Le 25, l'Assemblée nationale confie le pouvoir exécutif à M. le général Cavaignac. — Les ateliers nationaux sont dissous quelques jours après.

7 juillet. — Décret qui prescrit le remboursement en espèces des dépôts des caisses d'épargne antérieurs au 24 février, et établit des mesures réparatrices pour compenser les décisions du gouvernement provisoire.

30 juillet. — Inauguration du chemin de fer de Dieppe.

— M. Goudchaux, de nouveau ministre des finances, retire les projets de loi ayant pour but de faire entrer dans le domaine de l'État les chemins de fer et les assurances.

7 août. — Mort à Stockholm, de Berzélius, un des plus illustres chimistes de ce siècle, à l'âge de 69 ans.

9 août. — M. Cobden et M. Hume parlent avec éloquence au sein du parlement en faveur de la paix et du désarmement.

— Mort de Stephenson, célèbre ingénieur, inventeur de la locomotive. Il était né à Wilam, près de Newcastle, en avril 1781.

24 août. — Un décret de l'Assemblée Nationale réduit à 20 centimes le port de la lettre simple dans toute l'étendue de la République.

13 septembre. — Décret qui fixe à 12 heures le maximum des heures de travail dans les manufactures et usines, sauf exceptions prévues.

— Solennelle discussion sur le droit au travail dans les séances de l'Assemblée nationale des 5, 6, 11, 12, 13, 14, 22 septembre et 2 novembre.

—Mort de M. Dutens, inspecteur divisionnaire des ponts et chaussées, auteur de plusieurs ouvrages d'économie politique et membre libre de l'Académie des Sciences morales et politiques. Il était âgé de 83 ans.

20 et 21 septembre. — Congrès de la paix à Bruxelles, provoqué par M. Élisée Burritt, citoyen des États-Unis.

Octobre. — Premier départ des colons pour l'Algérie. Ils partent au nombre de huit cents, bientôt suivis par d'autres convois. L'État leur fournit pendant trois ans les moyens de vie et de travail. Au bout de ce temps, ils restent propriétaires de la terre qu'ils auront cultivée.

8 novembre. — Ouverture du chemin de fer de Barcelone à Mataro (32 kil.), premier chemin de fer de l'Espagne.

12 novembre. — La Constitution de la République est proclamée sur la place de la Concorde.

15 novembre. — M. Rossi, ambassadeur de France à Rome et membre du conseil des ministres de Pie IX, succombe sous les coups d'un assassin, au moment où il entrait dans le palais des Chambres. Ce savant et profond économiste était né à Carrare, dans le duché de Modène, le 13 juillet 1787.

10 décembre. — Élection de M. Louis-Napoléon Bonaparte, président de la République française, par cinq millions et demi de suffrages contre un million et demi donnés au général Cavaignac.

13 décembre. — Décret sur la contrainte par corps qui abolit celui du 9 mars, et prescrit des mesures nouvelles au sujet de cette peine.

Erratum pour l'annuaire de 1848.

Page 236, dernière ligne. *En France,* lisez *En francs.*

Page 329. La ligne intercalée entre les tableaux II et III, et commençant par le mot *Pérou*, doit terminer la note 2 au bas de la page.

Chemins de fer ouverts dans le courant de 1848.

En France. — Au 31 décembre 1847, la France avait 1,860 kilom. de chemins de fer exploités.

Voici l'énumération des tronçons qui ont été livrés à la circulation en 1848.

1. Section entre Nesle et Boulogne, sur la ligne d'Amiens à Boulogne.................... .... 10 kil.
2. Embranchement de Montereau à Troyes... 102
3. Embranchement d'Abscon à Somain (embranchement qui relie le chemin de fer d'Anzin à la ligne du Nord)....... 6
4. Ligne de Rouen à Dieppe..... 50
5. Les embranch. de Lille à Calais et à Dunkerque..... 147
6. Section de Tours à Saumur sur la ligne de Tours à Nantes............................ 65
7. Section de Melun à Montereau sur la ligne de Paris à Lyon........................... . 36

Total .... 413 kil.

Lesquels, ajoutés à 1,860 kilomètres que la France possédait déjà à la fin de 1847, donnent 2,273 kilomètres pour le développement total des voies ferrées viables en France au 1er janvier 1849.

En Belgique. — A la fin de 1847, la Belgique avait en chemins de fer viables.................... 732 kil.

Auxquels il faut ajouter les deux tronçons suivants :

Tournay à Jurbise......................... 25 kil.
Marchiennes à Walcourt............... 20

Total pour la Belgique.... 777 kil.

En Allemagne. — A la fin de 1847, l'Allemagne avait en chemins de fer achevés................ 5,192 kil.

Il faut ajouter :

1. Section de Wollenberg à Posen (Pologne prussienne)............... 125
2. Embranch. de Munster à Hamm (Westphalie)...... 16,5
3. Embranch. Brieg de Neisse (Silésie prussienne)..... 48

4. Section de Lichtenfels à la frontière de Saxe (Bavière) 120

5. Embranch. de Brunn à Tribau (Autriche).. 135

6. Section de Schliengen à Efferingen (grand-duché de Bade)... 20

Total pour l'Allemagne...... 5,656,5 kil.

Dans les îles Britanniques. — Le développement total des chemins de fer achevés et exploités en Angleterre, en Écosse et en Irlande (sans compter les innombrables petites lignes qui desservent les exploitations des mines et sur lesquelles on n'emploie point la vapeur), est de 3,790 kilom.

Parmi les lignes ouvertes à la circulation dans le courant de 1848, la plus remarquable est celle qui va de Dublin à Limerick, ligne qui a été inaugurée avec la plus grande solennité, le 3 juillet dernier.

En Italie. — A la fin de 1847, l'Italie possédait en voies ferrées en circulation............ 243 kil.

Il faut y ajouter les deux petits tronçons suivants :

1. De Florence à Prato (en Toscane)........ 25
2. De Turin à Montcalieri (dans le Piémont).. 15

Total pour l'Italie.......... 283 kil.

En Espagne. — L'Espagne n'avait point de chemins de fer en exploitation avant 1848. Dans le courant de cette annnée (29 octobre), le premier *railway* espagnol a été ouvert à la circulation ; il est long de 25 kilomètres, et il joint Mataro, ville de Catalogne située sur le bord de la Méditerranée, avec Barcelone, capitale de la province.

En Russie. — Aucune nouvelle section de chemins de fer n'a été livrée à la circulation dans l'empire russe. Le réseau de la Russie se compose donc toujours de la petite ligne de Saint-Pétersbourg à Tsarskoé-Selo, et d'un tronçon de la ligne de Saint-Pétersbourg à Moscou, ligne dont l'achèvement total n'a pas pu encore avoir lieu malgré tous les soins que le czar donne à cette communication si essentielle pour son vaste empire. Le total du réseau russe reste donc toujours au chiffre minime de 67 kilom.

En Pologne. — La ligne de Varsovie à Cracovie, longue de 285 kilomètres, a été achevée encore dans le courant de 1847, et dans la campagne de 1848 aucune nouvelle ligne n'a été commencée dans ce royaume; mais le nivellement entre Varsovie et Moscou se poursuit toujours activement sous les ordres de M. Den, général du génie russe; car depuis longtemps le czar manifeste l'intention de construire non-seulement cette ligne de Varsovie à Moscou, mais même son prolongement de cette dernière capitale jusqu'à Nijni-Nowogorod, ville située sur le confluent de l'Oka et du Wolga, et célèbre par ses foires, qui sont le rendez-vous commun des marchands de l'Europe et de l'Asie.

Récapitulation générale.

1. La France	2,273 kil.
2. La Belgique	777
3. L'Allemagne	5,656
4. La Hollande	246
5. La Suisse	19
6. La Hongrie	221
7. Le Danemark	184
8. Les Iles Britanniques	3,790
9. L'Italie	283
10. L'Espagne	25
11. La Russie	67
12. Le royaume de Pologne	285
Longueur totale des chem. de fer en Europe.	13,585

En ce qui regarde les chemins de fer exploités de l'Amérique, autant que les renseignements que nous avons pu nous procurer sont exacts, leur développement total est comme il suit :

1. Etats-Unis	12,908 kil.
2. Canada	2,339
3. L'île de Cuba	388
4. L'île de Jamaïque	112
Total	15,747 kil.

TABLE DES MATIÈRES.

DEUXIÈME PARTIE. — VILLE DE PARIS.

TROISIÈME PARTIE. — PAYS ÉTRANGERS.

QUATRIÈME PARTIE. — MÉLANGES.

FIN DE LA TABLE.

